QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XXIII

VELUT ARBOR ÆVO

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

ONZIÈME ANNÉE. — 1907

TOME XXIII (Janvier-Juin)

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE

1907

LIBRARY
JAN 21 [illegible]
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
Q47
T.23

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ASIE TURQUE

ET

LE CHEMIN DE FER DE BAGDAD

> From Passau to Pekin — from the very heart of Europe through Austria Hungary and the Ottoman Empire to the shores of the Far East — the whole political world is liable to pass into a state of flux. There may be room here for compromises.
>
> CALCHAS.

I. — L'Asie occidentale [1].

Encadrée à l'Est et à l'Ouest par deux régions qui ont joué et joueront un rôle capital dans la politique mondiale — l'Asie centrale et la péninsule des Balkans avec Constantinople et les détroits — l'Asie turque, champ inépuisable d'études pour l'historien, commence à occuper un des premiers rangs dans les préoccupations du diplomate.

Le plateau persan et le massif afghan — un des « ventres » et un des « nœuds » du « mur » asiatique [2] — ont été le centre du vaste empire des Cyrus, des Cambyse, des Darius, des Xercès. Ils touchent, au Sud, au vaste domaine des civilisations hindoues, et au Nord, aux steppes où s'élèvent des villes fameuses : Samarkand, Boukhara.

La masse épaisse du plateau et les obstacles élevés du massif séparent les plaines septentrionales et l'océan Indien, l'empire des Tsars et l'empire maritime et hindou de l'Angleterre. L'empire des Tsars se préparait-il, avant sa dernière guerre et sa crise actuelle, à franchir cette barrière naturelle ? Un conflit était-il imminent entre l'Angleterre et lui pour la possession de la Perse ? Menaçait-il de conquérir l'Inde ? Cette dernière opinion était et est encore couramment répandue.

---

[1] Sur cette question du chemin de fer de Bagdad, voir dans les *Quest. Dipl. et Col.* les articles antérieurs de MM. Henri Bohler (n° 145), Jean Imbart de La Tour (n° 150) et René Henry (nos 136, 143 et surtout 151).

[2] M. Victor Bérard, *la Révolte de l'Asie.*

Toutefois, depuis plusieurs années, une théorie différente commence à être vulgarisée : l'empire des Tsars, coupé de tous côtés des mers libres, enfermé dans l'intérieur des terres, cherche essentiellement un débouché maritime. Détourné des Balkans et de la Méditerranée par le traité de Berlin, il a transposé en Asie le plan de Pierre le Grand et étudié trois routes : l'une — dont nous verrons l'importance — vers le golfe d'Alexandrette ; l'autre — celle qui nous occupe en ce moment — vers l'Océan Indien ; l'autre enfin — celle où il trouva

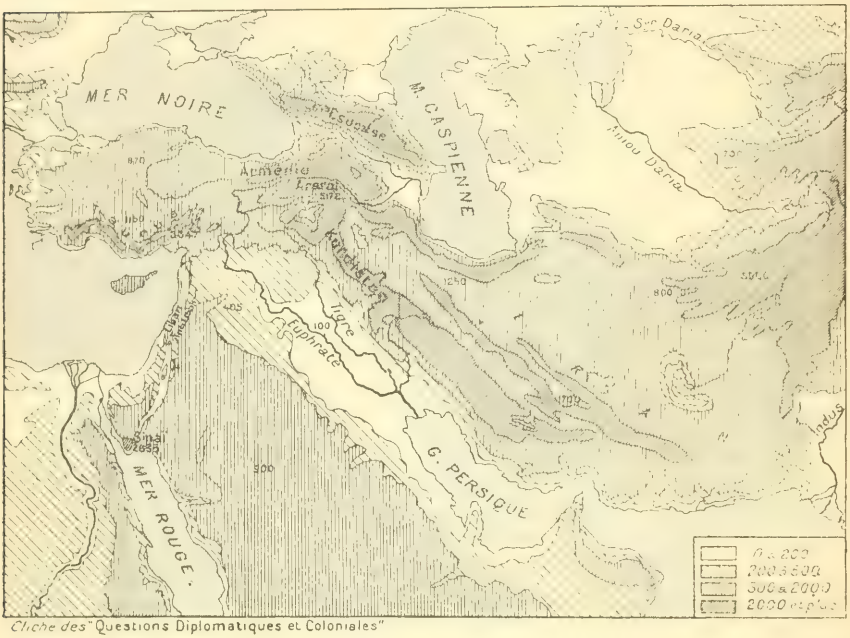

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

la guerre — vers l'Océan Pacifique. « Si dans une époque géo-« logique antérieure, — écrivait dès 1901 l'Anglais perspi-« cace qui signe *Calchas* dans la *Fortnightly Review* — l'Asie « avait été brisée le long de la ligne de faîte de l'Himalaya et « si notre empire des Indes n'avait jamais existé, l'expansion « russe n'aurait pas été modifiée [1]. » L'invasion de l'Inde n'est point un but pour les politiques russes : ceux qui y ont songé voyaient là un moyen précieux de contrainte. En 1887, Skobeleff écrivait du Turkestan : « Je ne puis pas penser à quitter « ce pays, parce que je crois fermement à sa valeur agressive « comme agent propre à résoudre la question d'Orient. » La

[1] *Fortnightly Review : Russia and her problem*, juillet 1901.

RUSSIE
MER NOIRE
CONSTANTINOPLE
Haïdar Pacha
Brousse
Eski Chehir
Smyrne
Angora
Afinun-Karahissar
Sivas
ASIE MINEURE
Konia
Bouldour
Eregli
Taurus
Adana
Mersina
Alexandrette
Antioche
Alep
Chypre
Syrie
Palestine
Begrout
Damas
Caïffa
Mouscrib
Jaffa
Amman
Jérusalem
le Caire
Akaba
Maan
Kelaa
Tebouk
Hedjaz
MER ROUGE
Chellah
Médine
la Mecque
WAHABITES
ARABIE
Anapa
Trébizonde
Kars
Tiflis
Erwan
Erzeroum
Arménie
Diarbekir
Mossoul
Mésopotamie
Euphrate
Tigre
Bagdad
Bassora
Kooueit
Ahsa
G. PERSIQUE
I. Kharag
Bouchir
I. Bahrein
Bender Abbas
Tchabar
Mascate
OMAN
OCÉAN INDIEN
PERSE
TÉHÉRAN
Ispahan
M. CASPIENNE
Bakou
Krassnowodsk
M. d'Aral
v. Orembourg
Syr Daria
Amou Daria
Tachkent
BOUKHARA
Samarkande
Merv
Kouschk
Hérat
Kandahar
TURKESTAN
AFGHANISTAN
BELOUTCHISTAN
Indus Fl.
INDES
Ch^in de fer en exploit^on
— d° — en projet

question d'Asie centrale, depuis bon nombre d'années plus nettement posée entre la Russie et la Grande-Bretagne que la question d'Orient, pourrait évidemment amener la Russie à employer la même méthode de coercition indirecte : la menace d'envahir les Indes par la route de terre. Mais le but de l'expansion russe en Asie centrale n'est point la conquête de l'Inde : il s'agit de pouvoir lancer de Transcaucasie ou du Transcaspien aujourd'hui relié à Orenbourg et au réseau de Russie des locomotives russes jusque dans un port — autant que possible russe — de l'Océan Indien, Bouchir, Bender-Abbas ou Tchabar. Cette thèse vient même d'être soutenue : « Le danger d'une invasion russe aux Indes, qui fut presque « toujours artificiel, est aujourd'hui entièrement chimé- « rique [1]. » S'il fallait terminer par une conclusion ces quelques observations préliminaires présentées sur une région voisine de celle qui va spécialement nous occuper, on pourrait se contenter de rappeler une partie de la phrase citée en tête de cet article : en Asie centrale, « il y a place pour un compromis » anglo-russe. Il avait déjà été ébauché avant la guerre russo-japonaise, qui bouleversa — pour un temps seulement — les rapports entre l'Angleterre et la Russie et retarda une évolution inéluctable. Lord Salisbury et M. Balfour avaient déclaré qu'il y a place en Asie pour la Russie et pour l'Angleterre. Les deux diplomaties de Londres et de Saint-Pétersbourg commençaient à admettre la possibilité d'une jonction par voie ferrée de l'Asie russe et de l'Inde anglaise. La ligne d'Orenbourg-Taschkend était alors en construction. Il s'agissait de relier, à travers l'Afghanistan, Koustchk au réseau hindou. Et on lisait dans le *Messager des Finances* russe, organe officiel de M. Witte :

On affirme qu'une pareille ligne nous placerait face à face avec l'Angleterre, ce qui pourrait être la cause de grands dangers et de complications. Mais cette objection, plus surannée que justifiée, est plutôt basée sur une méfiance traditionnelle réciproque avec l'Angleterre que sur la réalité exempte de préjugés. La Russie et l'Angleterre ne sont pas quant à présent, des concurrentes l'une à l'égard de l'autre sur le marché universel. Il n'existe presque nulle part entre elles des intérêts qui ne puissent être délimités. Dans ce domaine universel du commerce et de l'industrie, l'Angleterre a plutôt à craindre la concurrence de l'Allemagne. Quant à la Russie et à l'Angleterre, c'est plutôt de loin qu'elles se semblent réciproquement dangereuses, parce qu'elles se connaissent peu l'une et l'autre. De près, le jour où les frontières des deux puissances seront mises en contact par une ligne traversant Hérat, et quand auront été établies au moyen de ce chemin de fer des relations de frontière, *le*

---

[1] M. André Chéradame : *Le monde et la guerre russo-japonaise*, p. 494.

brouillard des anciens malentendus et des appréhensions sera promptement dissipé et le nœud gordien de la méfiance réciproque, qui gît maintenant dans le Pamir, sera tranché.

Le fait qu'un nouveau concurrent — l'Allemand — est apparu à l'horizon occidental, et marchant vers Bagdad, se rapproche, pourrait bien hâter la conclusion d'un accord général asiatique entre la Russie affaiblie et l'Angleterre à la recherche de collaborateurs terrestres.

Est-il utile de rappeler ici l'importance historique et actuelle de la péninsule des Balkans : Abdul Hamid, sorte de Louis XI qui a trouvé à Yldiz-Kiosk son Plessis-lès-Tours ; la triste politique du sultan, encore beaucoup trop libre, mais chaque année un peu plus surveillée ; la puissance turque en décadence, sauf l'armée qui, toujours aussi brave, aussi susceptible d'être fanatisée, vient d'être réorganisée à l'allemande ; les nations jadis conquises mais toujours vivantes qui veulent la liberté, qui périodiquement prennent les armes ou lancent des bombes, qui — enchevêtrées et chacune désireuse de revenir à l'époque où ses ancêtres dominaient — se combattent parfois les unes les autres à la grande joie de leur maître commun ; les petits Etats, nés au cours du XIXe siècle, qui tantôt se heurtent et tantôt entrevoient leur avenir fédéraliste ; la Bulgarie, qui est peut-être alliée à la Serbie et au Monténégro et qui peut avoir au printemps la guerre avec la Turquie ; les grandes puissances qui, de temps à autre — trop rarement et trop doucement — retiennent les hommes d'Yldiz-Kiosk prêts pour quelque massacre ou ébauchent quelque réforme. Elles contiennent les impatiences balkaniques. Elle se jalousent et quelques-unes sont accusées d'attendre un moment favorable pour s'assurer des avantages. Si les événements qui se passent ou qui se préparent en Turquie d'Europe ne passionnent plus de la même façon qu'autrefois la France et l'Angleterre, deux nouvelles grandes puissances sont maintenant au premier rang des interventionnistes intéressés : l'Italie et l'Empire allemand. Guillaume II a lié partie avec le Sultan de Constantinople longtemps avant d'avoir découvert celui de Fez ; Abdul Hamid est maintenant son plus sûr allié.

Ce qu'il est essentiel de noter — et par là nous entrons dans notre sujet lui-même, — c'est l'importance capitale, à la fois maritime et terrestre, de la région formée par la péninsule européenne de Thrace et la péninsule asiatique d'Anatolie ou d'Asie Mineure. Elles vont à l'avance l'une de l'autre et forment presque un isthme, une route de terre. Elles laissent entre elles

l'espace occupé par les Dardanelles, la mer de Marmara et le Bosphore : c'est une route maritime, ce sont « les Détroits », comme on a bien raison de le dire, les détroits types.

Un avantage presque unique sur la terre, a écrit Elisée Reclus, est celui que donnent à la péninsule de Thrace la proximité et le parallélisme des rivages de deux continents. L'Europe et l'Asie s'avancent au-devant l'une de l'autre et ne restent séparées que par le cours d'un fleuve marin réunissant la mer Noire à la mer Egée ou « mer Blanche » des Turcs. Ainsi deux axes se croisent en cette région de l'ancien monde, celui des masses continentales et celui des mers intérieures. A la fois isthmes et détroits, le Bosphore et les Dardanelles servent en même temps de chemins aux flottes de commerce et de lieux de passage aux mouvements des peuples de continent à continent [1].

L'Asie turque est à peu près au centre de la masse terrestre que forment les trois continents de l'ancien monde ; néanmoins les mers intérieures pénètrent jusqu'à elle, la baignent largement et la mettent en communication avec tout le bassin méditerranéen et avec l'Océan Indien. Elle est, dans toutes les directions, proche de groupements humains, de sociétés productrices de richesses différentes et de civilisations diverses. Elle est un lieu de rayonnement et d'échange. On a comparé l'Anatolie à une main tendue par l'Asie à l'Europe. L'Asie turque constitue une sorte d'isthme énorme entre deux systèmes de mers : elle est la route la plus courte entre ces deux champs d'activité maritime. Au Sud-Ouest, le détroit et l'isthme de Suez ont les mêmes privilèges merveilleux qui ont fait, au Nord-Ouest, la grandeur de Constantinople.

Là ont fourmillé et grouillé les hommes, les sociétés, les idées. Là ont grandi des empires et sont nées des religions. Là ont joué leur rôle l'antique Chaldée et Babylone, Suze, Ninive et l'Assyrie, Tyr et Sidon, la Grèce asiatique, Jérusalem, La Mecque et l'Empire arabe, sans parler des empires égyptien, mède, persan, grec, romain, byzantin qui ont débordé du dehors.

Or, depuis des siècles, l'Asie Occidentale est en décadence. Elle n'a plus la population qu'elle devrait normalement nourrir : « Les terres fertiles ne manquent pas, et cependant « beaucoup restent incultes ou sont mal cultivées et produi- « sent peu », a écrit récemment M. E. Levasseur dans une préface. De même Elisée Reclus, étudiant l'Anatolie, écrit :

Que de millions d'hommes se trouveraient à l'aise dans la féconde vallée du Méandre ou de telle autre plaine inclinée vers l'Archipel. Même sur

---

[1] Elisée Reclus. *Géographie universelle*. I. *L'Europe méridionale*, p. 130.

les hautes plaines de l'intérieur, les habitants pourraient se presser en multitudes : sur maints plateaux où l'on ne voit aujourd'hui que des tentes de bergers, le sol est couvert de cités en ruine : à la même élévation que Montlouis et Briançon, ces deux places de guerre françaises si redoutées comme lieu de séjour, l'Asie Mineure avait des centaines de villes populeuses. La différence de latitude compense celle de la hauteur[1].

Peut-être les masses indigènes, moins nombreuses que dans le réservoir plus vaste de l'Europe romaine, n'ont-elles pas pu se relever après le désastre des invasions. Probablement aussi, le climat de la région a changé : il est devenu trop sec ; les déboisements et la ruine des travaux d'irrigation ont largement contribué à produire ce phénomène. Les routes mondiales se sont déplacées. La découverte du cap de Bonne-Espérance a détourné au loin le grand trafic d'Extrême-Orient et, si le percement de l'isthme de Suez a ramené les bateaux tout près de l'Asie turque, ils ne font guère que la frôler. Depuis qu'ils contournent l'Arabie, la route des caravanes, ainsi doublée pour ainsi dire d'une voie concurrente plus aisée et moins coûteuse, n'en est que moins fréquentée. Enfin la cause la plus évidente, la plus tangible de décadence est la même qui fait un marécage inutile de la basse vallée du Vardar, aux portes de Salonique, et qui laisse subsister entre Scutari d'Albanie et la mer la barrière des terribles fièvres de la Boïana : le fatalisme et l'impéritie du gouvernement turc.

La vaste machine détraquée, dont le moteur unique et poussif est à Constantinople, ne suffit plus à maintenir groupés les morceaux disparates sur lesquels s'étendent ses rouages et ses filets. Sous la trame lâche, distendue et pourrie des vilayets et des sandjaks reparaissent les diverses régions naturelles avec une autonomie de fait.

L'Anatolie est « composée de deux pays s'emboîtant l'un « dans l'autre : c'est une terre d'Asie enchâssée dans un litto- « ral d'Europe[2] ». D'une part, à l'Ouest, l'étroit « fer à cheval anatolien » de Lejean est un pays grec qui retrouvera peut-être quelque jour son ancienne ceinture de cités opulentes, raffinées et pensantes. Là furent composées et chantées l'*Iliade* et l'*Odyssée* et pensèrent les vieux sages : Thalès de Milet, Héraclite. De là sont partis pour étudier le monde Hérodote et Pythagore. Là Apelles est né et l'art ionique s'est perfectionné jusqu'à ce qu'il ait produit le temple d'Ephèse, « merveille du monde ». D'autre part, le vaste plateau intérieur eut toujours sa vie propre et son histoire distincte. Jadis, à l'Occident, était la

[1] Elisée Reclus. *Géographie universelle*. IX. *L'Asie Antérieure*, p. 462.
[2] *Ibid. L'Asie Antérieure*, p. 463.

Lydie de Crésus, et au Nord-Est, le Pont de Mithridate. Les nomades turcs, venus de l'Asie centrale en conquérants, se fixèrent dans ces plaines élevées qui leur rappelaient leur pays d'origine. Pendant qu'ils s'emparaient de l'Europe sud-orientale, ils conservèrent là leur centre d'expansion. Vraisemblablement quand, de recul en recul, ils seront refoulés de l'autre côté des détroits, ils trouveront dans cette citadelle naturelle un réduit pour la résistance suprême, un territoire où ils pourront continuer à subsister. Déjà, après la conquête du Caucase et du Turkestan par les Russes et après l'affranchissement des petits Etats balkaniques, un grand nombre de musulmans qui émigrèrent se réfugièrent en Anatolie. Toute la population est ou turque ou assimilée par les Turcs. Elle est clairsemée. Elle est nettement xénophobe.

Le massif chaotique, où Arméniens et Kurdes sont en présence, a été partagé entre la Perse, la Russie et l'Empire Ottoman. La Russie est maîtresse des routes d'invasion. On a pu dire qu'Erzeroum est un véritable Belfort turc. C'est une région de massacres et de « Qui vive! »

La Mésopotamie et tout le bassin du Tigre et de l'Euphrate compris entre l'Arménie et le golfe Persique, la Perse et le désert, est, avec l'Egypte, le berceau de l'humanité et de la civilisation. Le long des fleuves et surtout dans la basse vallée, — sorte de laboratoire surchauffé et alors humide, — se sont succédé et mêlés des Touraniens, des Sémites et des Aryens. Ce fut le pays de toutes les richesses et de tous les luxes surabondants, écrasants, orientaux qu'évoquent les mots de Babylone et de Sardanapale. Au temps des khalifes Abassides, quand régnait Haroun al Raschid et quand les conteurs composaient les *Mille et une Nuits*, « un oiseau pouvait encore voler de branche « en branche de Bagdad à Bassora ». Aujourd'hui, les sables desséchés, brûlants et arides ont presque tout recouvert. Les Arabes et les descendants, assimilés par les Arabes, des populations antérieures à l'Islam, vont, à travers le désert, d'une oasis à une autre oasis lointaine ou à quelques-unes des villes rares et — sauf Bagdad — peu peuplées. Pour ceux qui admettent les conclusions d'études récentes, le jour où on rendra à ce pays un système — perfectionné — d'irrigation, les dattiers se multiplieront, les champs de blé et les plantations de cotonniers couvriront les plaines; l'eau et le soleil, remis en présence, referont leur grande œuvre de fécondité. D'après une brochure de M. Willcocks, à qui son expérience de tout ce qui concerne le Nil donne une grande autorité, on pourrait, avec 200 millions de francs, mettre en plein rapport 500.000 hectares le

long du Tigre; avec 300 millions, on mettrait en valeur 600.000 hectares, entre le Tigre, à hauteur de Bagdad, et l'Euphrate. Mais ne faut-il pas tenir compte du dessèchement évident de toute l'Asie occidentale : les ruines de la riche Palmyre s'élèvent aujourd'hui dans une contrée désolée; Abraham ne trouverait plus à nourrir ses troupeaux dans le désert qu'il traversa pour aller d'Ur en Chaldée à la terre de Chanaan. Quelle preuve avons-nous que la reconstitution des canaux suffirait pour rendre à la vallée de l'Euphrate et du Tigre sa fertilité passée? La terre n'est-elle pas usée et ruinée, morte? Le climat général de cette partie du monde n'est-il pas changé? Ne faudrait-il pas tout au moins exécuter des travaux non seulement d'irrigation, mais de reboisement, ce qui demande autrement de temps? Une seule ressource est assurée dès le jour où les communications par voie ferrée ou fluviale seront établies : celle qui viendra de l'exploitation des mines. Le pays est plus riche en pétrole que la région de Bakou.

La Syrie et la Palestine forment une étroite bande resserrée entre la mer et le désert oriental qui, plus sec qu'il y a dix ou vingt siècles, forme obstacle entre la Mésopotamie, d'une part, la Syrie et l'Egypte, de l'autre. Le chemin d'Egypte en Mésopotamie — et inversement — et le chemin d'Egypte en Asie Mineure passent par la Syrie : elle est la route unique des conquérants terrestres. Les Egyptiens, privés de bois, ont d'ailleurs souvent voulu s'assurer l'usage de ses forêts. D'où, le manque d'unité géographique aidant, l'impossibilité de fonder en Syrie et en Palestine un État unique et durable : quelque brillante et de longue portée qu'ait été leur civilisation, ses puissances indigènes, — Tyr, Jérusalem, par exemple, — ont été localisées dans une petite région. D'où aussi la plasticité de ses habitants, chrétiens sous Byzance, arabisés depuis l'Islam. Jusqu'à l'abandon momentané des voies méditerranéennes, la vie du pays fut dans les multiples têtes de ligne de la voie terrestre qui rejoint l'Océan Indien à la Méditerranée, les Tyrs modernes : les Echelles du Levant.

L'Arabie est un pays de vieille civilisation qui, dans la très ancienne histoire, eut des rapports suivis avec la Chaldée et le peuple juif. L'Arabie est le pays où a vécu Mahomet et d'où est sorti l'Islam. Nulle part les populations arabes ne sont aussi peu soumises aux maîtres turcs de Constantinople ; nulle part elles ne sont plus impatientes de trancher les liens si lâches qui les rattachent à l'Empire. De l'Yémen, la révolution a gagné l'intérieur et l'Hedjaz lui-même s'agite : le chef religieux de Constantinople verra-t-il un pouvoir rival et indépen-

dant se dresser contre lui dans les villes saintes? — La massive presqu'île force la voie maritime qui coupe l'isthme de Suez à faire l'odieuse traversée de la mer Rouge et à décrire une sorte de demi-cercle qui l'allonge.

Pour cette raison, l'isthme que constitue l'Asie occidentale, immense par défaut de voies de communications, devait être fatalement traversé et pour ainsi dire rétréci par une route de terre :

La ligne droite reprend toute sa valeur dans les relations internationales et la grande route de l'Europe aux Indes tend de plus en plus à passer par la vallée de l'Euphrate et les plateaux de l'Iran. L'Asie occidentale revendique de nouveau les avantages que lui donne la possession du centre géographique de l'Ancien Monde [1].

Bien plus, par la force des choses, une partie à tout prendre encore aussi admirable de la planète que l'Asie Antérieure ne peut pas demeurer inerte et barbare dans ce xxe siècle qui, — s'il n'est pas obscurci et bouleversé par de nouvelles invasions barbares, — sera marqué par la mise en exploitation de toute la planète et la disparition de tous les points morts :

Le mouvement de reflux civilisateur vers l'Orient, qui a rattaché la Hongrie, les États danubiens, la Grèce, la Russie, au monde européen de la culture et du travail industriel, et qui déjà, dans l'Asie Antérieure, a renouvelé l'aspect de cités nombreuses, syriennes ou grecques, se continuera vers l'Euphrate et le plateau de l'Iran... L'œuvre capitale de la génération contemporaine n'est pas seulement d'accroître par la colonisation la superficie du monde habité, de déverser en Afrique et en Australie le trop plein des populations européennes ; elle est aussi de retrouver l'Orient, de reconquérir par la culture ce pays de nos origines. Semblable à une marée dont le flot se propage en vague circulaire, la civilisation occidentale envahit tous les pays qui l'entourent et ne suit pas uniquement cette direction de l'Est à l'Ouest qui fut si longtemps la trajectoire du progrès. La vague puissante qui a roulé ses eaux à travers l'Atlantique et baigné les rivages d'un nouveau monde reflue aussi dans la Méditerranée et visite des plages qui semblaient abandonnées pour toujours [2].

Les canaux par lesquels les hommes d'Occident, s'immisçant par la force de leurs capitaux et de leur génie dans la vie de l'Empire turc, arriveront à faire pénétrer dans les vieilles terres asiatiques cette vague civilisatrice sont les voies de communication de toutes sortes. Un réseau ferré complété, surtout en Mésopotamie, par un réseau de navigation et d'irrigation, voilà la base matérielle, non pas suffisante, mais nécessaire du progrès en Asie turque. La locomotive y accomplira les mêmes miracles qu'en Turkestan, en Sibérie, en Afrique orientale, en

---

[1] Elisée Reclus. *L'Asie Antérieure*. p. 19 et p. 469.
[2] Id., *Ibid.*, p. 16.

Amérique. Le transit de mer à mer pour voyageurs et pour marchandises légères et peu encombrantes, ou demandées en hâte par la spéculation, le trafic d'une mer à l'intérieur et de l'intérieur à une mer, les communications d'un point à un autre de l'intérieur seront assurés. Les mines s'ouvriront. Un jour viendra où l'agriculture renaîtra, où les cités surgiront et grandiront, où les ports se développeront aux terminus maritimes.

Alors, peu à peu, les divers éléments nationaux qui sommeillent dans les différentes régions s'éveilleront et retrouveront leur droit à la vie. Mais il ne faut pas faire un trop beau rêve. Il est bien probable que le premier effet de la réorganisation à la moderne et de la rénovation commençante de l'Asie occidentale sera un renforcement de la puissance turque. Le réseau ferré constituera en fait une trame nouvelle de domination. Il apparaîtra pareil à une forêt de tentacules qui paralysent et sucent tout ce qu'elles enserrent; le corps lointain sera à l'abri dans Constantinople. Les deux seuls espoirs immédiats, et qui ne sont peut-être point entièrement irréalisables, sont ou que ce corps central s'améliore par un brusque changement d'orientation ou qu'une guerre ou une révolution bouleverse la carte politique de ces régions. Si la mobilisation par chemin de fer était assurée de toutes les parties de l'Empire sur un point quelconque, le danger dont un soulèvement général des Arabes menace la puissance d'Abdul Hamid serait écarté pour un temps, et il deviendrait inutile d'entasser d'avance en Macédoine et en Thrace, dès qu'un soulèvement est à craindre ou une guerre européenne à prévoir, des troupes dont l'entretien est par trop coûteux pour les finances turques. Lors de la guerre turco-russe, des régiments d'Asie n'arrivèrent que tout à fait à la fin des opérations, et exténués. Par chemin de fer, la mobilisation du IVe corps (Erzeroum), du Ve (Damas) et du VIe (Bagdad) serait rapidement effectuée, ainsi que celle des bataillons asiatiques de rédifs.

Où en est le réseau de communication en formation dans l'Asie turque? Quels sont les chemins de fer en exploitation, en construction ou en projet ?

II. — Le réseau ferré en construction dans l'Asie turque.

Examinons la carte des chemins de fer en Asie turque, qui accompagne cet article.

Ne cherchons pour le moment ni à classer chronologiquement

les lignes, ni à les répartir entre les diverses compagnies qui les exploitent ou les construisent. Appliquons-nous à dégager les dominantes et à prévoir quelle sera dans l'avenir la vie de ce vaste réseau encore bien incomplet.

La voie principale, — le fleuve de toutes ces rivières ferrées en formation, lui-même encore si éloigné de son embouchure future, — est le chemin de fer de construction et d'influence, comme nous le verrons, allemandes qui, continuant au delà du Bosphore le réseau européen, part d'Haïdar-Pacha, en face de Constantinople, s'élève sur le plateau d'Anatolie, et dépassant Konia, s'arrête à 10 kilomètres au delà d'Erégli. Les rails doivent s'allonger au fur et à mesure que les directeurs du travail auront pu s'assurer les ressources financières indispensables, franchir l'obstacle très sérieux que forme le Taurus cilicien, couper l'Euphrate, atteindre le Tigre à Mossoul, en longer la rive droite stérile et peu sûre et atteindre Bagdad. A partir de là, on se contentera peut-être pendant un temps d'améliorer jusqu'à la mer la voie fluviale. Des plans ont toutefois été dressés d'une ligne allant de Bagdad au golfe Persique : elle abandonne le Tigre, coupe de nouveau l'Euphrate, cette fois de la rive gauche à la rive droite, et longe cette dernière rive. Des projets plus hardis prolongent même les rails parallèlement à la côte à travers la Perse méridionale et le Bélouchistan jusqu'au réseau hindou.

De cette ligne principale partent ou partiront des embranchements.

Le premier qu'on rencontre quand on vient d'Europe est celui qui atteint Angora. Cette ligne est le tronçon primitif : elle est plus ancienne que la ligne sur Konia. Primitivement le chemin de fer de Bagdad devait traverser une partie plus septentrionale du plateau d'Anatolie et desservir l'Arménie. Nous verrons sous l'action de quelles causes et de quelles influences le tracé a été incliné vers le Sud.

La ligne française partie de Smyrne atteint Kara-Hissar, où passe la ligne allemande partie de Haïdar-Pacha. Au contraire, la ligne anglaise, également partie de Smyrne, continue à se terminer en cul-de-sac.

Les Allemands se sont dès maintenant assuré la majorité dans le Conseil d'administration de la ligne de Mersina à Adana, qui, lorsque le Taurus sera traversé, servira, elle aussi, d'embranchement maritime.

A ce qu'on pourrait appeler le réseau vers Bagdad fait pendant un réseau de Syrie et du Hedjaz, actuellement sans communication avec le précédent. Une voie principale existe de

Damas à Tebouk. Elle sera prolongée jusqu'à Médine et La Mecque. Ce chemin de fer a été construit par les Turcs pour transporter les pèlerins qui vont aux villes saintes et en reviennent. La voie longe le désert parallèlement à la côte. Des embranchements perpendiculaires la mettent en communication avec la Méditerranée : de Damas à Beyrouth, de Mzérib à Caïffa, bientôt d'Amman à Jaffa par Jérusalem déjà reliée à la mer ; un embranchement de Maan à Akaba rejoindra la mer Rouge. Au Nord, la voie principale sera prolongée de Damas à Alep ; elle rejoindra fatalement le chemin de fer de Bagdad ; elle en sera dès lors, à un certain point de vue, le grand embranchement méridional.

Enfin, on peut prévoir qu'un court embranchement ira quelque jour chercher à Alexandrette le golfe géographiquement destiné, — étant donné sa profondeur, la configuration de l'isthme asiatique et l'existence d'une barrière désertique au Sud-Est, — à devenir le débouché maritime méditerranéen le plus rapidement atteint par les trains venant de l'intérieur ou du golfe Persique, quelque chose comme l'unique échelle du Levant du xxe siècle. Les ports plus méridionaux ne conserveront qu'une sphère d'attraction purement locale, sauf en ce qui concerne le transport des pèlerins de La Mecque.

Le futur réseau ferré en construction en Asie occidentale constitue essentiellement une route terrestre turco-allemande d'Europe au golfe Persique et en Arabie, aux Indes et en Egypte.

Mais tous les wagons partis du terminus chaldéen à destination de l'Europe n'atteindront pas Haïdar-Pacha. Smyrne, Mersina, plus tard Alexandrette dériveront leur part. Ainsi l'idée allemande est atténuée par ce fait qu'un projet anglais, qui date d'il y a soixante-dix ans et fut sans cesse repris depuis, se trouve incidemment réalisé. Il consistait à unir par la voie terrestre la plus courte le golfe Persique à la côte de Syrie ou de Palestine ou même à l'Egypte, au besoin à travers le désert. Ce devait être un chemin de fer de 700 kilomètres au lieu de 3.000.

Toutefois, l'idée allemande domine parce que Constantinople n'est pas, comme dans le projet anglais, économiquement et militairement isolée de l'Asie arabe. Si une flotte maîtresse de la Méditerranée coupe les routes qui passent par le golfe d'Alexandrette ou la rade de Smyrne, il reste la route essentielle, la route de terre, plus à l'abri le jour où la ligne d'Angora sera prolongée vers Erzeroum et Mossoul, plus redoutable pour l'Angleterre le jour où elle ira sans discontinuité vers l'Egypte et où elle atteindra les régions que baignent le golfe Persique et l'Océan Indien.

De l'examen même des lignes construites et en projet, il ressort que l'Allemagne, l'Angleterre, d'autres grandes puissances aussi, ne peuvent pas se désintéresser de la transformation commencée de l'Asie turque.

III. — Les puissances et le chemin de fer de Bagdad.

Il n'est guère de grande puissance que puisse laisser indifférente l'exécution commencée du plan allemand en Asie turque. L'Autriche-Hongrie est depuis trop longtemps mêlée à la question d'Orient; l'Italie y intervient depuis quelque temps avec trop de passion et s'occupe trop de la Syrie et de la Palestine; l'Amérique comprend trop bien l'importance qu'a pour elle l'armée moderne de pénétration dont ses missions sont l'énergique avant-garde et ses commerçants le corps principal, pour rester indifférentes; mais surtout les premiers rôles sont et seront tenus par l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, et jusqu'à un certain point, la France.

L'Allemagne. — Elle a besoin d'exporter, de faire des affaires. Son empereur ne pense pas déroger en préparant et facilitant des marchés. Derrière ses commerçants on aperçoit ses diplomates. Il veut « utiliser » le monde musulman[1]. Il a été sur place pour aider lui-même à la réalisation de son projet ; il n'a rien négligé : ni l'amour-propre du Sultan, ni cette sorte de sentiment religieux qui tient lieu de patriotisme aux « 300 millions de musulmans qui peuplent le monde[2] », ni le goût des Orientaux pour la pompe et les spectacles. Dans le chemin de fer de Bagdad envisagé au point de vue économique, l'Allemagne ne voit pas — comme trop souvent la France dans des circonstances analogues — une simple occasion de placer de l'argent. Ses capitaux sont limités et ses entreprises se multiplient de plus en plus. Tandis qu'en France nous avons d'abondants capitaux et que nous recherchons de plus en plus les placements à l'étranger, en Allemagne les capitaux sont de préférence employés dans les affaires nationales, auxquelles ils ne suffisent pas . L'Allemagne profite de ce qu'elle construit le chemin de fer de Bagdad pour vendre des rails, des wagons, des ponts métalliques, pour occuper des ingénieurs et ensuite créer une situation à des chefs de gare. L'affaire de Bagdad peut être mauvaise comme affaire, pour ses actionnaires : bon nombre

---

[1] Voir : J. Imbart de la Tour, *L'Allemagne en Asie Mineure* (*Annales des sciences politiques*, 15 juillet 1906).

[2] Discours de Damas.

ne seront pas allemands. L'importance est que les fournisseurs et le personnel soient allemands et réalisent des bénéfices.

L'Allemagne s'attache d'autant plus à son entreprise que le jour où elle aurait achevé le réseau commencé, son allié turc serait singulièrement plus fort. Avec son armée devenue transportable sur un point quelconque des frontières, il pourrait ou bien frapper de grands coups dans une guerre européenne, ou bien entamer la frontière asiatique russe, ou bien, dans quelque guerre gigantesque de l'éléphant allemand contre la baleine anglaise, servir de formidable avant-garde à une armée allemande qui reprendrait à son compte les idées de Napoléon et irait par les voies ferrées attaquer la puissance britannique dans l'Egypte et l'Inde.

Ce mirage belliqueux est d'autant plus séduisant pour les Allemands qu'il les entraîne du côté où ils ont déjà commencé à agir. L'action économique et politique en Asie occidentale est le prolongement, l'aboutissement de la politique déjà suivie en Autriche-Hongrie et dans les Balkans. Le fameux *Drang* — la poussée allemande — s'exerce de plus en plus loin. Le courant germanique, après s'être infiltré à travers toutes les digues et tous les obstacles de l'Europe sud-orientale et de l'Anatolie, atteint les monts Taurus; il tend à se jeter dans le golfe Persique.

Beaucoup d'Allemands voient déjà une colonie de peuplement et une colonie d'exploitation allemandes grandissant l'une en Asie Mineure et l'autre en Mésopotamie et en Chaldée sous le drapeau turc. Ce drapeau symboliserait des droits ottomans tout théoriques et vides sous lesquels se dissimuleraient et prendraient corps les réalités germaniques. C'est là une des deux méthodes des pangermanistes : à côté de la manière forte et brutale, à la Bismarck, la mainmise lente, sans bruit, en douceur. Cette seconde tactique est de plus en plus préférée par les grands conquérants modernes et mondiaux. On la trouve exposée avec toute sa terrible grandeur dans *le Maître de la mer* par l'Américain Archibald Robinson. L'Anglais Jarvis et lui, tous les deux apôtres de la race anglo-saxonne, voudraient que leurs compatriotes pussent coloniser la région du Tchad. M. Jarvis objecte les « droits théoriques » de la France.

N'est-ce que cela? s'écria M. Robinson. Ces derniers mots le ramenèrent au sentiment orgueilleux de son pouvoir; et la vue de l'obstacle irrita cette froide frénésie qui était le principal mobile de ses actes, lorsqu'il risquait les plus grosses partie par défi, pour la joie de vaincre une difficulté. N'est-ce que cela ? Ces droits ne m'embarrasseront guère si je fais charger les soldats nouveaux, mes dollars! Ils coloniseront le bassin du Tchad, mes

bons petits soldats! Quand j'y serai propriétaire des bateaux, du sol, des mines; quand j'y aurai construit le port, les villes, les routes, peu m'importeront les décrets qu'on y enverra de Paris, inutiles chiffons de papier; peu m'importera la couleur du drapeau déployé pour quelque temps sur mon bien, celle des uniformes qui habilleront les pantins dont je ferai mouvoir les ficelles. J'aurai un suzerain lointain, soit; mais les eaux, les terres, les forêts, les marchandises seront miennes : miennes, la langue que parleront mes employés, les idées qu'ils répandront; miens, les indigènes qui vivront sur mes concessions, les sentiments qu'on inculquera à leurs enfants; mien, le Dieu qu'ils apprendront à prier. Nôtre, devrais-je dire, puisque je travaillerai pour la race, conjointement avec vos concitoyens, mes voisins. Et si l'on prétendait m'évincer des établissements créés par mon argent, me troubler dans mes droits d'honnête commerçant, toute ma nation se lèverait pour me défendre, toute notre race derrière ma nation. N'est-ce pas ainsi, cher Monsieur, que vous acquérez les pays où l'on a l'imprudence de molester un sujet britannique?

Des publicistes allemands qui se réclament de Frédéric List ont longuement exposé des projets analogues de colonisation en Asie turque. Il y a sur ce sujet toute une « littérature ». M. Henry Bidou dans le *Journal des Débats* du 15 janvier 1901 et M. André Chéradame dans son livre sur *le Chemin de fer de Bagdad* en ont donné des aperçus. L'Allemagne, venue trop tard pour avoir son lot dans le partage du monde, trouverait enfin des colonies dignes d'elle. Elle pourrait y verser son trop plein de population; son émigration, — en diminution, il est vrai, — n'irait plus se perdre aux Etats-Unis. Au lieu d'acheter à l'étranger du blé et du coton, l'Allemagne trouverait dans l'Asie germano-turque du blé et du coton presque allemands. L'Autriche-Hongrie et le Balkan, pris entre l'Empire allemand et son champ d'action colonial, seraient fermement tenus. Au cas de partage de l'Empire ottoman, l'Allemagne se serait assuré une énorme part. Depuis peu, une ligne de navigation régulière existe de Hambourg au golfe Persique, autrement importante que la ligne russe antérieurement établie. L'Allemagne la première se permet d'opérer sérieusement dans la mer que l'Angleterre a déclaré se réserver : l'Allemagne prétend surveiller le futur terminus Sud-Est de son chemin de fer et de son *Drang*.

C'est un fait certain que le gouvernement allemand s'occupe passionnément de l'entreprise vers Bagdad : l'ambassadeur allemand à Constantinople est, aussi bien que la *Deutsche Bank* derrière toute société, dans toute tentative allemande en Anatolie. Néanmoins, il n'est pas aisé de savoir dans quelle mesure le gouvernement fait siennes les espérances des publicistes. Mais l'important est de comprendre qu'il y a dans le projet, qu'on peut appeler intégral, de certains Allemands trop d'optimisme, beau-

coup d'imagination et un peu de naïveté. Ce n'est pas un simple contrat turco-allemand qui amènera les populations turques xénophobes d'Asie Mineure à céder leur place à des étrangers. Le Sultan a fait des concessions pour des raisons de politique générale, et aussi dans l'espérance de voir augmenter les revenus des biens considérables qu'il possède dans les pays traversés par la nouvelle voie. Mais en dehors des villes et d'une étroite bande de terre le long de la voie ferrée, il n'est guère probable qu'on permettra l'établissement de colons nombreux. Bien plus, à la suite d'un changement de règne, il est non pas certain, ni même si l'on veut probable, mais tout au moins possible que les influences anglaise, française et russe reprennent le dessus : alors la clef de voûte du système colonial allemand en Asie turque manquera brusquement. Enfin, et surtout, on peut, si on se place au point de vue de la civilisation planétaire, affirmer que par la force des choses l'Asie occidentale s'éveillera au xxe siècle. Mais de là à compter politiquement sur ce réveil, à l'attendre à quelques années d'échéance pour l'accaparer, il y a loin : la Chaldée n'est pas encore redevenue un des greniers du monde.

Il est certain que les Allemands arriveront coûte que coûte à Adana et atteindront par conséquent la mer à Mersina. L'intérêt est tellement proche, tellement important, qu'ils sauront percer le Taurus, même s'il le fallait avec leurs propres capitaux et à leurs risques et périls. Mais après, n'y aura-t-il pas un temps d'arrêt? Si les Allemands ne s'entendent pas avec d'autres puissances, c'est — étant donné les difficultés financières et la question épineuse de la garantie d'intérêt pour l'Etat turc qui a engagé toutes ses ressources et qui est en tutelle — c'est l'arrêt bien probable de l'entreprise pendant un long temps.

Quels sont les intérêts de ces puissances?

La Russie. — Depuis 1900, la presse russe, le *Novoié Vrémia* surtout, a jeté le crime d'alarme.

On cherche à faire concurrence aux blés russes, aux pétroles russes.

Erzeroum deviendra une base d'attaque et menacera Erivan devenue une place défensive.

Les Allemands s'avancent sur un terrain que les Russes ont depuis longtemps regardé comme à eux réservé. Si les Russes se sont établis en Arménie, c'est que de là on n'a plus qu'à descendre pour atteindre, à Alexandrette, la Méditerranée libre et pour arriver à cette Jérusalem que vont chaque année visiter

tant de pèlerins orthodoxes et à laquelle — comme les Occidentaux au temps des croisades — les moujiks rêvent devant les icones.

Le futur chemin de fer de Bagdad fait concurrence au Transsibérien et aux deux futurs chemins de fer russes vers l'Inde et vers l'Océan Indien.

Il y a là une source de difficultés graves et durables entre l'Allemagne et la Russie. La Russie autocratique a, si elle tente une réaction, de bien fortes raisons de s'appuyer sur Berlin : il est heureux qu'il existe en Asie, pour le jour où la Russie recommencera à regarder au dehors, et aussi en Pologne pour le jour où la Russie voudra donner plus d'autonomie sérieuse à sa principale ukraine, des causes de désaccord entre Russes et Allemands.

Enfin, la Russie, indifférente pendant toute la fin du XIXe siècle aux progrès du *Drang* allemand en Europe, commençait, avant sa guerre et sa crise, à s'occuper des menées allemandes parce qu'elles sont en train de rendre impossibles les plans d'avenir en Asie turque. J'esquissais, dès 1902, cette idée que j'ai reprise dans *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient* :

> Tandis qu'elle s'inquiète à peine des perturbations causées en Europe centrale et balkanique par l'expansion économique de l'Allemagne, la Russie ne paraît pas disposée à laisser un voisin puissant s'installer paisiblement en Asie Mineure et en Mésopotamie. Le *Drang nach Osten* la préoccupe non par sa source, mais par son embouchure. Mais le moyen pratique de maîtriser un torrent est de le régulariser à sa naissance, et non de lui opposer des digues là où il est déjà impétueux. Peut-être les difficultés qui naissent en Asie occidentale vont-elles attirer l'attention de la Russie sur la lutte soutenue au point de départ du *Drang* par les Slaves d'Autriche contre les Allemands [1].

En même temps que de l'Autriche-Hongrie, la Russie se trouve, dans la mesure où elle s'inquiète du chemin de fer de Bagdad, rapprochée de l'Angleterre.

L'Angleterre. — Elle a dans l'Empire ottoman la première situation commerciale : elle veut, là comme partout, empêcher de grandir le concurrent allemand.

Elle regrette que son projet de jonction de la Syrie ou de l'Egypte au golfe Persique n'ait pas été seul exécuté.

Elle assure des défenseurs et des « marches » à l'Egypte et à l'Inde. Dans certaines hypothèses, l'armée japonaise doit occuper l'Inde et l'armée anglaise être disponible pour lutter ailleurs. La révolution arabe, encouragée et triomphante, don-

[1] *Revue politique et littéraire*, 24 mai 1902 : *Influence de l'expansion asiatique sur les politiques russe et allemande.*

nerait naissance à quelque Etat allié et briserait l'avant-garde allemande. L'Angleterre cherche à paralyser toutes les alliances de son adversaire allemand : elle travaille ferme à Constantinople.

Enfin, qu'avons-nous à voir dans cette intrigue, et d'une façon plus générale en Asie occidentale ?

La France. — Il faut faire deux sortes de remarques. Les unes ont trait aux intérêts français en Asie occidentale ; les autres, à la politique générale de la France et des autres puissances[1].

On sait quelle situation prépondérante nous avons eue dans ces régions à la suite des croisades, des capitulations, de l'expédition de Bonaparte en Egypte et en Syrie, de l'alliance de Méhémet Ali, de l'expédition du Liban sous Napoléon III. Au point de vue politique, l'alliance franco-turque n'existe plus ; mais notre protectorat sur quelques nationalités encadrées par leur clergé subsiste. Au point de vue religieux, on sait comment nos droits de protection qui sont fondés sur un contrat bilatéral franco-turc ont été quelque peu modifiés par la reconnaissance toute récente de l'intervention d'une troisième puissance : le Saint-Siège. Son aide nous était précieuse pour maintenir sous notre influence certaines congrégations ; mais il est possible que cet appui nous manque. D'autre part, les autres puissances supportent de plus en plus impatiemment l'existence d'un droit qui était fondé sur l'ancienne insécurité de l'Empire turc. Elles battent en brèche par tous les moyens notre vieille situation. D'où la difficulté toute particulière de l'évolution tentée dans notre système de subvention scolaire : les établissements laïques seront d'année en année plus exclusivement préférés. Enfin, au point de vue commercial, d'après M. Levasseur, de 1877 à 1881, la France occupait dans l'Empire ottoman le second rang pour l'importation et le premier pour l'exportation; de 1900 à 1901, elle tient le second rang pour l'exportation et ne vient plus qu'après l'Angleterre et l'Autriche-Hongrie pour l'importation. En somme, les zones d'influence et d'effort français se sont déplacées et ce n'est plus dans l'Asie occidentale et dans la Méditerranée orientale que se trouve un de nos grands centres d'activité. Ce n'est certes point une raison pour abandonner les droits certains et les intérêts encore considérables qui nous restent d'un passé

[1] Il ne faut pas oublier que les blés et les cotons de Mésopotamie feraient concurrence à nos blés et aux cotons que commencent à produire nos colonies. La voie terrestre par Bagdad nuirait à la voie maritime par Marseille et Suez.

si glorieux ; mais c'est une raison pour faire en ces régions une part de plus en plus grande aux considérations de politique générale.

L'Asie occidentale est un des échiquiers sur lesquels les puissances — surtout l'Angleterre et l'Allemagne — jouent actuellement la série de parties concomitantes du résultat desquelles dépendent le groupement des puissances, la paix, l'Europe de demain.

Qu'on soit germanophile ou germanophobe, il tombe sous le sens que la France doit s'efforcer d'empêcher la constitution à sa frontière déjà bousculée d'une Allemagne trop grande. Il est donc nécessaire que l'Empire allemand n'absorbe pas les Etats sur lesquels s'exerce le *Drang* ; que ce *Drang* ne détruise ou n'absorbe pas tout sur son passage. D'autre part, il ne faut point oublier que l'Asie Mineure est devenue un point névralgique pour l'Allemagne. Il y a là une cause latente de conflit entre l'Allemagne et celui qui s'opposera à sa marche en avant. M. Victor Bérard [1] a été jusqu'à soutenir que Guillaume II a prononcé son discours de Tanger parce que M. Constans a gêné le *Drang* allemand à Constantinople et en Asie. Quoi qu'il en soit, nous sommes en présence du dilemme en face duquel on se trouve toujours quand on étudie le *Drang* du point de vue français : faut-il tenter de l'endiguer et s'exposer à voir la poussée allemande déplacée s'exercer sur nous ? Faut-il, au contraire, laisser se faire l'Empire rêvé par Charles-Quint et ne plus être à côté de lui qu'une quantité négligeable ?

En tout cas, nous n'avons point dans ces régions d'intérêts primordiaux, vitaux comparables à ceux de l'Angleterre et de la Russie ; ce n'est point en effet directement mais seulement par voie de conséquence que notre frontière pourrait se trouver menacée. Profitons donc de l'occasion qui s'offre de rapprocher l'Angleterre de la Russie. Montrons-nous toujours prêts à cautionner leurs démarches et leurs tentatives diplomatiques. Rendons-leur le service qu'elles nous ont rendu à Algésiras. Faisons plus, soyons avec elle : nos intérêts et les leurs sont solidaires. Mais, cette fois, ce n'est plus nous qui sommes seuls face à face avec l'Allemagne. Nous ne sommes plus au premier plan.

René Henry.

---

[1] *L'Affaire marocaine*, p. 321 et suiv.

AMÉRICAINS ET JAPONAIS

Ce n'est pas seulement du côté du Maroc que se sont tournés avec inquiétude, au cours des derniers mois, les regards de ceux qui suivent avec attention les événements politiques extérieurs ; ils se sont également tournés vers cet Océan Pacifique septentrional où, une fois encore, l'horizon paraissait chargé d'orages. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement ? L'axe politique du monde se déplace et tend de plus en plus à s'éloigner du littoral atlantique de l'Europe pour continuer sa marche dans la direction de l'Ouest ; demain (car n'est-ce pas demain, dans l'évolution historique de l'humanité, que quelques dizaines d'années ?), il sera sans doute sur les rivages occidentaux de l'Amérique Septentrionale. Voilà pourquoi, dès maintenant, débute cette lutte pour la domination du Pacifique qui n'est elle-même, — on l'a très bien dit, — « qu'un chapitre « du combat éternel pour la maîtrise de la mer [1] ». Sans doute, nous n'en sommes encore qu'aux préliminaires de la lutte ; mais ces préliminaires mêmes méritent d'être soigneusement notés ; leur étude nous évitera peut-être, aux jours du combat, une surprise semblable à celle qu'ont naguère éprouvée la plupart d'entre nous, lors de la guerre russo-japonaise.

Une fois de plus, au cours du conflit qui vient de surgir, les Japonais se sont trouvés en cause. Mais ce n'est pas sur les bords asiatiques du Grand Océan, là où ils travaillent surtout actuellement à asseoir avec solidité leur prépondérance, qu'ils ont rencontré leurs adversaires ; ils les ont trouvés de l'autre côté du Pacifique, dans la Californie américaine. L'origine ou plutôt le prétexte du conflit, personne ne l'ignore ; mais peut-être en a-t-on perdu de vue les causes profondes, et voilà précisément, — avant d'apprécier la solution préconisée par le récent message du président Roosevelt, — ce que nous voudrions brièvement rappeler.

***

Si l'on veut remonter aux plus lointaines origines du conflit, ce n'est pas à quelques années en arrière qu'il convient seulement de se reporter, mais aux premiers temps mêmes de San-Fran-

---

[1] René Pinon. *La lutte pour le Pacifique. Origines et résultats de la guerre russo-japonaise*, p. VIII.

cisco. Y avait-il, au début de la seconde moitié du XIXe siècle, des Japonais en Californie, noyés au milieu de ces colons chinois qui, dans la ville naissante et en proie à la fièvre de l'or, se cantonnaient dans les petits métiers et dans les besognes infimes, ou bien encore, aux abords des camps de mineurs, plantaient quelques carrés de légumes? Il est assez difficile de le dire, car prenait-on alors la peine de distinguer les Japonais des Chinois? Si peu qu'ils gagnassent, en tout cas, ces Jaunes trouvaient le moyen de réaliser des économies et pouvaient, au bout de quelques années, retourner dans leur pays avec un petit pécule.

Comme ils ne dépensaient pas, comme ils faisaient bande à part, comme ils demeuraient étroitement attachés à leurs usages et jusqu'à leur costume, ils ne tardèrent pas à être regardés avec défiance, et même avec aversion; « on les haïssait et on « les maltraitait », a dit un témoin oculaire [1]; et dès lors, à en croire les journaux californiens, « on ne pouvait voir John « Chinaman, John Couleur de Safran, et vivre à côté de lui « sans le prendre en haine et en dégoût; il est sale et couard; « habit, couleur, visage, manières, tout répugne dans sa per- « sonne [2] ». Cette aversion profonde pour les Jaunes n'a fait que croître avec les années, en même temps qu'augmentait d'importance l'immigration chinoise [3] et que se développait la colonie chinoise de San-Francisco, cette *Chinatown* dont, depuis longtemps déjà, les Américains des côtes orientales du Pacifique considèrent l'existence au cœur de la ville comme une menace pour la sécurité de la cité; l'interdiction de l'immigration chinoise aux Etats-Unis en a fourni naguère la preuve la plus évidente [4].

Cette interdiction ne visait pas les Japonais; en 1882, on était encore loin, en effet, de prévoir le rapide essor de la puissance industrielle et guerrière de l'Empire du Soleil Levant. Plus tard même, il y a quelques mois à peine, les

---

[1] C. de Varigny : *L'Océan Pacifique*, p. 275.

[2] A. Jacobs : *L'Océanie nouvelle*, p. 226.

[3] C'est surtout à partir de 1855 que se dessine l'émigration chinoise aux Etats-Unis; la moyenne annuelle est de 4.530 Chinois entre 1856 et 1860, de 6.600 individus entre 1861 et 1865, de 9.311 individus entre 1868 et 1870, de plus de 13.000 individus entre 1871 et 1875; on comptait 150.000 Chinois en Californie au début de 1878. (C. de Varigny : *L'invasion chinoise et le socialisme aux Etats-Unis. Rev. des Deux Mondes*, 1er octobre 1878, p. 589-613.)

[4] A ceux qu'intéresserait l'étude de l'immigration chinoise, signalons l'existence d'une bonne bibliographie de choix de la question publiée en 1904 sous la direction de M. A.-P.-C. Griffin : *Select List of References on Chinese Immigration* (Library of Congress. Washington, Government Printing Office, 1904, in-8° de 31 p.).

Américains ne semblaient pas encore se rendre compte qu'en applaudissant bruyamment aux victoires remportées par les Nippons sur les Russes, ils applaudissaient aux succès de ceux qui allaient, dès le lendemain de la signature de la paix, leur disputer la prépondérance dans le Pacifique. Déjà cependant, par suite de l'évolution politique et coloniale des Etats-Unis, les préliminaires de la lutte avaient commencé. Lorsque les citoyens américains de l'extrême Far-West, obéissant autant aux suggestions de la géographie qu'à leurs instincts de déplacement et à leurs convoitises, avaient cherché, parmi les archipels de la Polynésie, ceux où il leur serait possible de s'établir, partout ils avaient rencontré les Japonais ; mais comme aux îles Hawaii, puis, plus près de l'Asie, aux Philippines, ils les avaient gagnés de vitesse, ils n'avaient pas compris la signification réelle de cette entrée en contact. Voici enfin que les Américains voient plus clair ; ils s'aperçoivent que, pour eux-mêmes plus encore peut-être que pour les Russes, le traité de Portsmouth marque une date importante. Au mois de septembre 1905 remontent véritablement, en effet, l'entrée définitive du Japon dans la lutte pour le Pacifique, et ses conséquences : le boycottage, au bénéfice des Japonais, et sous l'action des Japonais et des Japonisants, des produits américains en Chine [1], la poursuite acharnée, jusque dans les eaux américaines, des otaries et des phoques à fourrure, — sans parler de la création d'une ligne de navigation japonaise entre Yokohama, Callao et Iquique. De là, dans les Etats riverains du Grand Océan, un mécontentement qui, en dépit des termes du traité de commerce et de résidence conclu en 1894 entre le Japon et les Etats-Unis, s'est traduit par la décision du *School Board* de San-Francisco, par les projets de bill et de résolution du représentant californien Hayes [2], et, après la communication du message du président Roosevelt au Congrès, par les violences d'Adler (Etat de Washington).

---

[1] Dès le 15 août 1905, M. René Pinon avait signalé ce boycottage dans une étude sur la *Japonisation de la Chine* (cf. *La lutte pour le Pacifique*, p. 145) ; les chiffres suivants en montreront la gravité. Les ventes des produits américains en Chine et au Japon s'étaient élevées, pendant les sept premiers mois de 1905, à 391.609.000 francs ; elles sont tombées, pendant le même laps de temps de 1906, à 212.421.000 francs. Pour la Chine propre, les exportations américaines ont passé de 185.906.000 francs dans les sept mois de 1905, à 103.060.000 dans le même laps de temps de 1906 (*Bull. Comité Asie française*, octobre 1906, p. 400).

[2] Le bill tend à apporter à l'entrée des Japonais sur le territoire américain des restrictions presque aussi sévères que celles qui frappent les Chinois ; la résolution invite le président de l'Union à faire un nouveau traité dans dans lequel le Japon reconnaîtra le droit des Etats-Unis de réglementer la question de l'immigration japonaise au mieux de leurs intérêts.

*
* *

Comment, en effet, les récentes déclarations du président Roosevelt auraient-elles pu calmer l'excitation anti-japonaise à laquelle sont en proie les Etats de l'Extrême-Ouest? Ne se trouvent-elles pas en contradiction absolue avec les idées que, depuis la fin de l'année 1898, la presse d'abord, les membres du gouvernement ensuite, se sont plu à répandre dans le pays tout entier? Quelle différence entre les idées courantes actuellement aux Etats-Unis et celles que, au lendemain encore de la prise de Manille par l'amiral Dewey, soutenait le parti qui avait cependant le plus ardemment poussé à la guerre pour la délivrance des Cubains, le parti démocrate! Combien sont-ils actuellement, les Américains qui ne considèrent pas leur pays comme providentiellement appelé à devenir demain, — s'il ne l'est pas déjà aujourd'hui, — la première puissance du monde, celle qui doit protéger les nations opprimées et conduire dans la voie du progrès les peuples arriérés? Combien sont-ils, ceux qui regrettent de voir les Etats-Unis, oublieux de la doctrine de Monroe, devenus une puissance coloniale?

Sans doute, les plaidoyers enflammés des jingoes et l'enivrement même de la victoire ont puissamment contribué à modifier les idées qui prévalaient naguère aux Etats-Unis; mais les discours tenus par le président Mac Kinley[1], et surtout par M. Roosevelt, y ont aussi été pour beaucoup. Ce n'est pas impunément qu'on peut déclarer aux Américains du Far-West que la domination du Grand Océan est réservée aux Etats-Unis[2], et signaler dans la marche des événements qui donnèrent les Philippines à la République étoilée, « un caractère providen-« tiel[3] », ou encore dire que « la situation géographique occupée « par les Etats-Unis dans le Pacifique est de nature à assurer « dans l'avenir leur domination pacifique dans ses eaux, s'ils « saisissent seulement avec une fermeté suffisante les avan-« tages que comporte cette situation[4] ».

Le président Roosevelt vient de le constater à ses dépens. Son discours de 1903 avait été écouté et applaudi passionnément à

---

[1] Cf. le discours prononcé à Atlanta (Géorgie) en décembre 1898 : « Notre dra-« peau a été planté sur les deux hémisphères et il flotte, symbole de liberté et de « justice, de paix et de progrès. Qui l'enlèvera aux populations qu'il abrite sous ses « plis protecteurs? » (Cité par A. Viallate : *Essais d'histoire diplomatique américaine*, p. 279).

[2] Discours de Watsonville (mai 1903).

[3] Discours de San-Francisco (mai 1903).

[4] Discours de San-Francisco (mai 1903).

San Francisco, et les audacieux habitants de la grande cité du Far-West, qui ont dans leurs veines (on l'a très justement remarqué[1]) du sang d'aventurier et de calculateur, qui cherchent partout l'emploi de leur force et de leur richesse, avaient immédiatement commencé d'en faire l'application. Mais ils avaient compté sans le Japon, dont la supériorité maritime accablante dans le Pacifique oblige aujourd'hui le président à leur adresser une remontrance sévère, et aussi à mettre, au moins temporairement, un frein à leur ambition. Il n'est plus, en effet, question de domination dans le récent message de M. Roosevelt; « nous espérons, dit-il simplement, jouer un rôle « toujours plus important dans le Grand Océan asiatique ; nous « aspirons — et ce désir est légitime — à un grand dévelop- « pement de notre commerce avec l'Asie. »

Ainsi, implicitement, et avec beaucoup de sagesse et de bon sens, le président Roosevelt reconnaît lui-même l'échec de sa politique extérieure. Peut-être pense-t-il, comme le secrétaire du Trésor, M. Shaw, que les Etats-Unis marchent actuellement trop vite, et qu'au point de vue politique comme au point de vue industriel ils possèdent tout ce qu'ils sont, à l'heure présente, capables de supporter. Même tardive, une telle modération serait tout à l'honneur de celui qui est à la tête du gouvernement de la grande République américaine.

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] C. DE VARIGNY, *L'Océan Pacifique*, p. 383.

L'ÉMIGRATION HONGROISE

Nous avons précédemment[1], dans deux études publiées par les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, insisté sur ce fait, si important pour le futur équilibre des races dans le monde, de la modification du mouvement migratoire chez les principaux peuple européens. Nous avons remarqué que, d'une part, des nations à émigration jadis très forte, comme l'Allemagne, avaient vu, depuis dix à douze ans, diminuer considérablement le chiffre de leurs émigrants ; que, d'autre part, des nations qui, naguère, n'occupaient qu'un rang secondaire à cet égard, tendent, comme l'Italie, à passer au premier rang.

L'exemple de l'Italie n'est pas le seul qu'on puisse citer, comme s'appliquant à des faits contraires à ceux relevés en Allemagne. D'autres Etats, qui, il y a peu d'années, ne donnaient annuellement qu'un très faible contingent d'émigrants, s'inscrivent maintenant à une place d'honneur dans les statistiques. Mais il en est peu dont l'émigration se soit accrue aussi vite et soit devenue, proportionnellement à la population, aussi forte que l'émigration hongroise.

Dès à présent, le royaume de Saint-Etienne doit être compté parmi les Etats qui contribuent le plus à enfler le courant migratoire européen. Et son émigration, tant par son importance que par les particularités qu'elle présente, est de nature à intéresser vivement le démographe.

Nous voudrions, dans une brève étude, fixer par quelques chiffres les développements successifs de cette émigration ; — puis envisager quelques-uns des résultats qu'elle a produits, soit au point de vue hongrois, soit au point de vue des pays où elle se porte[2].

I

Il y a vingt ans, en 1886, époque où la population du royaume de Hongrie s'élevait environ à 16 millions d'âmes[3], son émigration d'*outre-mer* atteignait un chiffre de 25.000 individus,

---

[1] Voir les numéros des 1er juillet 1904, 1er et 16 janvier 1906.

[2] Nous avons très brièvement touché à la question de l'émigration hongroise dans notre ouvrage récemment paru : *l'Emigration européenne au XIXe siècle* (A. Colin, éditeur). Mais les documents statistiques les plus récents, que nous utilisons ici, nous sont parvenus trop tard pour nous permettre d'y développer largement l'exposé de cette question.

[3] 15.739.259 en 1880 dont 13.833.964 (87,9 %) pour la Hongrie proprement dite, et 1.905.295 (12,1 %) pour la Croatie-Esclavonie. — Nous empruntons nos documents à l'*Annuaire statistique hongrois*, rédigé et publié par l'Office central de statistique du royaume de Hongrie, publié à Budapest en 1906.

dont la grande majorité quittait l'Europe par les ports d'Allemagne (plus de 22.000), et le reste à peu près exclusivement par Anvers, Amsterdam, Rotterdam et Gênes. Cette moyenne, relativement modeste, se maintint jusqu'en 1890.

Elle parut devoir s'élever pendant les deux années suivantes, où les totaux atteints furent de 33.000 et 35.000. Mais elle retomba au niveau antérieur dès l'année 1893, et pendant plusieurs années encore tendit à baisser plutôt qu'à s'élever :

1893	22.000	émigrants
1894	8.000	—
1895	25.000	—
1896	24.000	—
1897	24.000	—
1898	22.000	—

Mais avec l'année 1899, un chiffre est atteint, qui ne l'avait pas été précédemment, et dès lors, l'accroissement devient très rapide, jusqu'en 1903 :

1899	43.000
1900	54.000
1901	71.000
1902	91.000
1903	119.000

En 1904, il semble qu'il y ait un recul notable. Les ports allemands, belges, hollandais et italiens n'enregistrent que 66.200 émigrants hongrois ; mais ce recul est en grande partie apparent, car cette année, un nouveau courant s'est dessiné vers un port que ne concernaient pas les statistiques précédentes : le 12 août 1904, en effet, la Compagnie Cunard a commencé le transport des émigrants hongrois, et dans le cours des cinq derniers mois de l'année, 17.000 à 18.000 sujets hongrois se sont embarqués sur ses navires, à Fiume. Ce qui porte le total de l'émigration d'outre-mer, pour 1904, à 84.000 âmes environ. Ces chiffres sont d'ailleurs assez difficiles à concilier avec celui de 70.488 âmes donné par l'*Annuaire hongrois* comme exprimant l'émigration *totale* du royaume en 1904. Frappés d'ailleurs de cette divergence, les rédacteurs de l'*Annuaire* inscrivent cette observation : « Ces données (les der-
« nières) constituent le résultat de la statistique dressée par
« l'Office central du royaume de Hongrie sur l'émigration hon
« groise ; par contre, les données communiquées dans les
« tableaux 39 et 40 (résumées ci-dessus) sont empruntées à la
« statistique des ports de mer, c'est-à-dire à celle des Etats
« respectifs. »

Que conclure de cette remarque ? Ceci, semble-t-il, qu'il faut

adopter de préférence le chiffre le plus élevé, attendu qu'il est plus aisé de dresser dans un port de mer la statistique des émigrants qui s'y embarquent, que d'établir dans un Etat continental, comme la Hongrie, le nombre de ses ressortissants qui franchissent les frontières terrestres par voie ferrée, ou par tout autre moyen de transport, et même à pied.

Nous serons donc fort tentés d'admettre que, loin de réduire le chiffre de 84.000 âmes obtenu pour 1904 par l'addition des statistiques des ports d'embarquement, nous devons à ce chiffre ajouter, pour avoir l'émigration *totale* du royaume de Hongrie, un autre chiffre important, représentant la part de cette émigration qui se répand dans les pays européens limitrophes, y compris même l'Autriche.

Aussi bien, les écrivains hongrois portent-ils leurs évaluations relatives à l'émigration totale, très au-dessus du chiffre de 70.000 âmes.

« Il y a trente ans encore, écrit l'un d'eux[1], le comte Maylath, « membre de la Chambre des Seigneurs, le nombre des émigrants « hongrois s'élevait à quelques centaines par an ; aujourd'hui ce « chiffre atteint 100.000 annuellement... La perte en hommes « causée par l'émigration est aujourd'hui supérieure à l'excédent « naturel de la population... Jusque dans ces derniers temps, les « trois centres principaux d'émigration ont été : la Hongrie supé- « rieure, les districts situés au delà du Danube, et le plateau de « Szekler en Transylvanie. Mais aujourd'hui, la Hongrie n'est plus « qu'un grand et unique centre d'émigration, que des milliers « d'hommes abandonnent de tous côtés pour aller chercher au « dehors une nouvelle patrie... Si l'on ne réussit pas à limiter ce « courant, on verra s'affirmer de plus en plus cette vérité : « Les mères hongroises mettent leurs enfants au monde pour « des Etats étrangers. » Cette maladie a perdu depuis longtemps « de son caractère local. Elle s'est étendue des douze comitats de « la Hongrie supérieure au pays tout entier... »

II

On le voit, c'est avec une très vive inquiétude que des représentants autorisés de l'opinion publique hongroise envisagent le phénomène migratoire. Celui-ci est-il donc réellement dangereux, étant donné la situation démographique actuelle de la Hongrie ?

Tout d'abord, M. Maylath n'exagère-t-il pas un peu quand

[1] *Revue économique internationale*, 20 juin 1905. — Voir aussi : *Studien uber die Landarbeiterfage im Ungarn*, ouvrage du même auteur (1905).

il affirme que la perte causée par l'émigration est aujourd'hui supérieure à l'excédent naturel de la population ? Un fait s'impose qui semble contredire cette objection : c'est que les recensements successifs de la population hongroise nous la montrent en voie d'accroissement continu. De 15.739.259 âmes en 1880, elle s'est élevée à 17.463.791 âmes en 1890, et à 19.254.559 âmes en 1900. A ceci l'on peut répondre, il est vrai, que l'immigration d'éléments étrangers a pu, dans une certaine mesure, compenser le déficit causé par l'émigration. On peut faire remarquer aussi que l'opinion formulée par l'auteur hongrois ne concerne que les années les plus récentes, postérieures à 1900. Mais bien que l'*Annuaire statistique* ne donne pas les chiffres de l'immigration, il ne semble pas que celle-ci soit en rapport avec l'émigration ; c'est ce qu'on peut induire de la comparaison de certains mouvements connexes, par exemple de celui des naturalisations et des pertes de nationalité (en 1904 : naturalisations 1.727; pertes de nationalité : 5.400). D'autre part, le chiffre des naissances s'élève, pour 1904, à 755.000 et celui des décès à 495.000 seulement. L'excédent comporte donc un chiffre de 260.000 âmes, et l'on ne peut prétendre qu'une émigration de 100.000 individus puisse le balancer. Enfin, l'on ne saurait soutenir que cet excédent est obtenu surtout dans la partie du royaume de Hongrie qui se distingue de la Hongrie propre : l'accroissement de population, de 1880 à 1890, est en effet sensiblement le même en Croatie-Esclavonie que dans le reste du royaume, soit 1/5 environ.

	1880		1890		1900	
Hongrie propre.	13.833.964	(87,9)	15.261.864	(87,4)	16.838.255	(87,5)
Croatie-Esclavonie.....	1.905.295	(12,1)	2.201.927	(12,6)	2.416.304	(12,5)
Totaux....	15.739.259	(100)	17.463.791	(100)	19.254.559	(100)

Il semble donc bien que la Hongrie ne risque pas, avec son émigration actuelle, de se voir dépeuplée, ni même de voir son peuplement arrêté. Si nous devons en croire les statistiques officielles du royaume, les craintes de M. Maylath paraissent fort exagérées. Mais peut-être le paraîtront-elles un peu moins si, au lieu de se placer au point de vue du royaume de Hongrie, même abstraction faite de la Croatie-Esclavonie, on se place au point de vue exclusivement magyar.

Il ne faut pas oublier en effet que, sur les 19.254.304 sujets hongrois, en 1900, on ne recensait que 8.742.301 Magyars, ou plus exactement 8.742.301 individus dont la langue mater-

nelle était le hongrois, soit 45,4 % de la population totale, sensiblement moins de la moitié. Les autres 54,6 % se répartissaient ainsi :

Allemands	2.135.181	(11,1)
Slovaques	2.019.641	(10,5)
Roumains	2.799.479	(14,5)
Ruthènes	429.447	(2,2)
Croates	1.682.104	(8,7)
Serbes	1.048.645	(5,5)
Autres	397.761	(2,1)
	10.512.258	(54,6)

Or, l'élément magyar, déjà en minorité parmi les éléments étrangers, et dont la natalité comme la mortalité sont à peu près moyennes, ne lui conférant aucun avantage marqué sur les autres races, figure dans l'émigration totale pour une part appréciable : 21.856 en 1904, sur 70.488 émigrés du royaume de Hongrie, c'est-à-dire beaucoup plus en réalité, puisque le chiffre de 70.488, et par suite ceux dont l'addition le compose, nous sont apparus manifestement au-dessous de la vérité. Cependant, à supposer que, dans les chiffres rétablis, la proportion reste la même (soit pour 100.000 émigrés du royaume, 30.000 émigrés magyars), il peut sembler qu'elle soit satisfaisante au point de vue de ceux qui désirent conserver en Hongrie le plus possible d'éléments magyars. Si la population magyare représente 45 % de la population totale, qu'elle ait environ 45 % des naissances et des décès, qu'enfin son émigration ne soit que de 30 % de l'émigration totale, l'ensemble des mouvements démographiques semble la favoriser, et l'on ne comprend plus les plaintes des économistes magyarisants.

Il faut remarquer cependant d'abord que si les Magyars perdent *relativement moins que les autres par l'émigration*, *ils ne gagnent rien du tout par l'immigration*, puisqu'ils ne peuvent se recruter du dehors, tandis que les Allemands, Slaves, Roumains, etc., le peuvent. Il faut remarquer surtout que, à raison même de sa faiblesse numérique absolue et relative, la nation magyare, pour continuer à prédominer en Hongrie aurait besoin de renforcer notablement ses effectifs, et non pas seulement de les maintenir ou de les grossir faiblement. La supériorité sociale et politique qu'elle a conservée jusqu'à présent risque en effet de plus en plus de disparaître à mesure que les autres races atteindront à un degré de culture plus élevé et à une conscience plus nette de leurs aspirations propres. Enfin, et c'est peut-être là, le plus grave, l'émigration d'un grand nombre de paysans magyars hors de Hongrie s'accompagne

d'une autre émigration intérieure vers les villes, qui dépeuple la plaine magyare, au profit des villes à caractère plus international, et d'une troisième émigration à l'intérieur du royaume, mais de la Hongrie propre vers la Croatie-Esclavonie, où les Magyars immigrés sont, paraît-il, assez vite *croatisés*.

L'accroissement de la population urbaine, résultant en grande partie de l'émigration des campagnards, est tout à fait remarquable. La population des 26 principales villes de la Hongrie propre est passée de 1.135.189 âmes en 1880, à 1.365.823 en 1890, et à 1.749.880 en 1900, c'est-à-dire que l'accroissement a été de 20, 2 % dans la première période et 28,1 % dans la seconde (population civile seule), tandis que la population totale du royaume ne s'accroissait que dans la proportion de 10,9 et de 10,2 au cours de ces deux périodes successives. En Croatie-Esclavonie, l'avantage des villes sur les campagnes était encore un peu plus marqué.

L'émigration magyare, inquiétante partout, le paraît peut-être surtout dans certaines provinces où les Magyars sont pour ainsi dire campés, au milieu de populations étrangères beaucoup plus denses, en Transylvanie par exemple, où domine l'élément roumain. Dans cette province, les Hongrois de pure race, cantonnés sur le plateau de Szekler, tendent à émigrer dans la Roumanie indépendante, au lieu de se multiplier parmi les Roumains soumis à la monarchie hongroise. M. Maylath redoute que cette émigration des Szeklers porte « gravement « atteinte, dans un avenir très rapproché, aux rapports de popu- « lation dans les pays transylvaniens [1] ».

La situation, au point de vue politique, apparaît donc assez inquiétante pour le maintien, dans l'avenir, de l'actuelle prédominance des Magyars en Hongrie, et tout spécialement dans les provinces orientales où ils sont déjà constitués en minorité. Elle ne semble pas non plus rassurante au point de vue purement économique, si l'on réfléchit que cette émigration est surtout agricole, et qu'elle coïncide avec un mouvement de migrations internes qui porte les populations rurales vers la ville : l'agriculture, qui a été, jusqu'à ce jour, la grande industrie hongroise, risque de se trouver, comme en tant d'autres pays, à court de bras. « Ce n'est pas là une simple crise, mais une véri- « table catastrophe pour notre vie économique, fondée presque « entièrement, non seulement au point de vue de la production, « mais au point de vue de l'emploi de la population, sur la cul- « ture de la terre [2] ».

---

[1] *Op. cit.*
[2] *Op. cit.*

Ajoutons que cette composition surtout agricole de l'émigration ajoute singulièrement à la gravité politique du fait de l'émigration en général. C'est en effet sur la population rurale surtout que compte le parti national magyar pour assurer le triomphe de son idéal patriotique, en présence de l'opposition des éléments étrangers et des progrès de la social-démocratie [1]. L'émigration compromet l'existence de cette précieuse réserve de forces.

III

La Hongrie, et plus spécialement le pays magyar, ont-ils du moins, comme compensation aux inconvénients de l'émigration qui s'y développe, l'espoir que leurs émigrés reconstitueront au dehors, comme ceux de certains autres pays, une société fille et image de la leur ? On ne peut guère l'espérer, si l'on envisage la direction que prend surtout l'émigration hongroise.

Cette direction, c'est, pour l'immense majorité, la presque totalité des émigrants, celle des Etats-Unis. Ceci apparaît dans la statistique suivante qui s'applique, non à toute l'émigration hongroise, mais à cette part de celle-ci, la plus considérable de beaucoup, qui quitte l'Europe par les ports allemands :

Années	Nombre de personnes émigrées de Hongrie par les ports allemands	Dont, à destination des Etats-Unis
1896	15.005	14.660
1897	9.880	9.701
1898	17.056	16.966
1899	32.800	32.545
1900	41.320	40.693
1901	55.153	54.678
1902	69.335	68.421
1903	93.029	90.979
1904	50.695	50.056

Les quelques centaines d'émigrants hongrois, qui, des ports allemands, ne prennent pas la direction des Etats-Unis, se rendent dans l'Amérique britannique (655 en 1902, 1.566 en 1903, 420 en 1904). Un très petit nombre gagne l'Argentine (chiffre maximum 114 en 1904), le Brésil et l'Afrique (61, et 251 respectivement en 1903).

Quant à l'émigration hongroise totale, d'après l'*Annuaire* qui la porte à 70.000 âmes seulement pour 1904 (y compris la partie de cette émigration qui reste en Europe), elle compte 57.695 émigrants à destination des Etats-Unis. Il y a lieu

[1] Maylath. Le socialisme en Hongrie (*Réforme sociale*, 1905).

sans doute d'élever les deux chiffres dans une certaine mesure ; mais leur rapport est saisissant, puisque le second représente plus de 81 % du second.

L'émigration hongroise est donc surtout à destination des Etats-Unis. Or, il est bien évident que, malgré son importance absolue, elle est beaucoup trop faible, relativement à la population américaine, relativement aussi au chiffre de l'émigration européenne, qui a dépassé le million, pour donner aucune chance à la Hongrie de voir se fonder une Nouvelle Hongrie en un point quelconque des Etats-Unis. L'émigrant hongrois ne fera que métisser d'un élément de plus, — et en faible proportion, — le type yankee. Cela d'autant plus sûrement encore que, sous la rubrique de l'émigration hongroise figurent, nous l'avons vu, des éléments de nationalités très diverses, dont beaucoup ont plus d'affinités avec d'autres nationalités européennes qu'avec la magyare. — La perte d'hommes que fait la Hongrie est donc, pour elle, à peu près complètement définitive et sans compensation.

Il en est de même, au reste, de la partie de cette émigration qui se dirige ailleurs qu'aux Etats-Unis. Les seuls contingents de quelque importance prennent en effet pour but des pays européens aussi civilisés ou plus civilisés que la Hongrie, et beaucoup trop peuplés pour que l'émigrant ne soit pas fatalement absorbé. Les deux plus considérables de ces troupes d'émigrants, d'après l'*Annuaire statistique*, étaient, en 1904, celle qui a pris le chemin de la Roumanie (7.534 individus) [1] et celle qui a pris le chemin de l'Allemagne (2.115 individus). Fort peu de Hongrois (478) sont catalogués comme ayant émigré en Autriche, et 1.328 dans les Etats balkaniques autres que la Roumanie. Pas un seul courant migratoire de quelque importance ne se porte vers l'un de ces pays neufs, à population clairsemée, où les nations européennes peuvent essaimer, comme l'Italie par exemple le fait dans l'Argentine, comme l'Allemagne a essayé de le faire dans le Sud du Brésil. Danger pour la Hongrie à l'intérieur, l'émigration ne lui confère au dehors, jusqu'à présent, aucun avantage appréciable, aucun sérieux espoir.

René Gonnard,
Professeur d'Economie politique à la Faculté de droit de Lyon.

[1] Emigration doublement fâcheuse au point de vue magyar, puisque sévissant notamment sur les Szeklers de Transylvanie, elle dégarnit les avant-postes de la population campée parmi les Latins du royaume de Hongrie.

LES

ARMÉES DE LA PÉNINSULE DES BALKANS

LA BULGARIE. — SON ORGANISATION MILITAIRE
SA LOI DE RECRUTEMENT. — LA DÉFENSE DU TERRITOIRE

Avec ses deux provinces, la Bulgarie du Nord ou Bulgarie proprement dite, la Bulgarie du Sud, l'ancienne Roumélie orientale, la principauté de Bulgarie compte 4 millions d'habitants dont 500.000 Turcs, 250.000 Roumains, Grecs, Tsiganes, etc. C'est un pays plutôt pauvre, médiocrement doté en routes et chemins de fer. Cependant, depuis 1885, date de l'annexion de la Roumélie orientale, les Bulgares ont beaucoup fait pour améliorer les communications à travers le territoire. Ils sont parvenus, notamment, à relier Sofia à Belgrade, à Bukarest, à Constantinople, et aux deux ports de la mer Noire, Bourgas et Varna, par des voies ferrées.

Les chemins de fer sont aussi nécessaires à la concentration des forces armées d'un pays qu'autrefois les routes de terre. Toutes les lignes ferrées ne conviennent pas aux transports stratégiques. Des rampes trop fortes, des courbures trop prononcées empêchent de les utiliser à cet effet. Les lignes à deux voies sont préférables — à nombre deux fois moindre — aux lignes à voie simple. Le rendement militaire d'une ligne à double voie est plus de deux fois supérieur au rendement d'une ligne à voie simple. Même lorsque leur construction ne permet pas de les classer parmi les lignes stratégiques, les lignes ferrées rendent de précieux services en assurant les communications avec l'arrière.

Avant 1885, la Bulgarie et la Roumélie orientale possédaient un réseau de 535 kilomètres de voie ferrée. Actuellement, le développement des voies ferrées de la Bulgarie est de 1.566 kilomètres dont un peu plus des deux tiers exploités par l'Etat bulgare et le reste — exactement 382 kilomètres — par la Compagnie des chemins de fer orientaux. De la ligne Belgrade-Sofia-Andrinople-Constantinople suivie par l'Orient Express se détachent, en territoire bulgare, plusieurs embranchements dont les deux principaux aboutissent à la mer Noire. A l'aide

d'un service de bateaux sur le Danube, Sofia est reliée à Bukarest par Gornje-Orjechovitza, Pleven (Plewna) et Rustchuk. La voie en construction Trnovo-Stara-Zagora franchira bientôt les Balkans à une altitude de 864 mètres. Enfin, l'amorce Sofia-Radomir est destinée, si les Turcs y consentent, à être poussée jusqu'à la ligne Uskub-Salonique.

Une remarque à faire est que les neuf régions territoriales créées par l'oukase du 30 décembre 1903 sont desservies plus ou moins complètement, soit par la ligne principale Sofia-Philippopoli, soit par les embranchements dont il vient d'être question. La réunion des forces militaires bulgares doit donc, logiquement, s'opérer sur la ligne ferrée qui mène à Constantinople, comme la réunion des eaux d'un bassin se fait, naturellement, dans le thalweg du fleuve. Le nombre des divisions actives — car à chaque région territoriale correspond une division active — est de neuf, au lieu de six naguère, par suite de la création des trois régions dont les états-majors de division ont leur siège à Dubnitza, Stara-Zagora, Pleven. Cette augmentation du nombre des divisions actives est le résultat d'un plan d'ensemble donnant aux forces militaires de la Bulgarie la possibilité de tenir tête, le cas échéant, aux armées serbes et turques.

La proportion de 1 % entre les effectifs budgétaires d'un pays et sa population totale, admise comme normale et rationnelle, se trouve largement dépassée en Bulgarie. Pour l'année 1906-1907, les effectifs budgétaires sont fixés à 51.584 hommes, non compris les officiers et les fonctionnaires assimilés. L'armée bulgare compte, en temps de paix, 9 divisions dont la composition est la suivante : deux brigades d'infanterie à deux régiments de deux bataillons, une brigade d'artillerie de 18 batteries (matériel français Schneider-Canet), dont deux tiers attelées en permanence, un groupe de cavalerie divisionnaire, un hôpital divisionnaire avec détachement sanitaire, un détachement du train, un bataillon de pionniers. Les unités non endivisionnées consistent en 6 régiments de cavalerie — dont le régiment de la garde — répartis en 3 brigades indépendantes, une brigade d'artillerie de montagne, 3 bataillons d'artillerie de forteresse, 1 bataillon de chemins de fer, 1 bataillon de pontonniers, une compagnie de télégraphistes, une compagnie de parc. En résumé, la Bulgarie entretient, en temps de paix, 72 bataillons, 22 escadrons, 9 groupes de cavalerie divisionnaire, 108 batteries de campagne, 18 batteries de montagne. La Saxe, dont la population est sensiblement la même que celle de la Bulgarie, n'entretient que deux corps d'armée, soit 46 bataillons, 30esca-

drons, 50 batteries. Comment un pays, relativement pauvre, peut-il produire un tel effort, mettre sur pied un nombre d'hommes si considérable et leur donner à tous une solide instruction militaire ? A l'aide d'une loi de recrutement rigoureuse et de règles d'incorporation souples, opportunes.

Le service militaire est personnel et obligatoire en Bulgarie. Le remplacement et l'exonération à prix d'argent sont interdits. Tout Bulgare valide doit, sans distinction de race ou de religion, faire partie de l'armée, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à l'âge de 46 ans. Le contingent annuel est composé d'abord à l'aide des engagés volontaires — les engagements volontaires de quatre ans sont reçus pour les musiques militaires et les divers services — puis des ajournés et des hommes qui se sont soustraits à l'appel les années précédentes, enfin de tous les jeunes gens déclarés aptes au service militaire, qui n'ont pas un cas de dispense absolue à invoquer. Des dispenses absolues sont accordées aux ministres des cultes reconnus par l'Etat, chrétiens, israélites, musulmans. Les soutiens de famille et les jeunes gens possédant une certaine culture intellectuelle bénéficient de dispenses partielles. Les jeunes gens que leur instruction fait dispenser d'un an de service doivent subir avec succès, sous peine de voir leur dispense supprimée, l'examen professionnel des candidats au grade d'officier de réserve. En temps de guerre, les ministres, les secrétaires généraux des ministres, les agents diplomatiques et commerciaux, les députés, les préfets, les maires, certains fonctionnaires d'ordre judiciaire et financier, tout le personnel des chemins de fer, la plupart des agents des postes et télégraphes sont dispensés de tout service dans l'armée active et dans la milice.

Les jeunes gens exemptés du service militaire paient une taxe variant de 10 à 1.000 francs, suivant leur situation dans la famille et les ressources réelles de celle-ci. L'exempté hors d'état de travailler par suite d'une incapacité physique dûment avérée ne paie pas la taxe. Les conseils de revision sont chargés de fixer, dans chaque cas particulier, le montant de la taxe militaire. Ils le font avec un grand esprit de justice, après avoir recueilli tous les renseignements de nature à les éclairer. La taxe militaire se paie pendant dix ans.

Les obligations militaires sont considérées en Bulgarie comme un devoir sacré auquel les citoyens ne doivent pas essayer de se soustraire, même en adoptant une nationalité étrangère. Un article spécial de la loi militaire déclare déserteur le Bulgare qui change de nationalité avant d'avoir satisfait à toutes les obligations militaires. Le citoyen bulgare ne peut donc, légale-

ment, perdre sa nationalité qu'à l'âge mûr. En effet, il est astreint à vingt ans de service dans l'armée active et sa réserve, à trois ans dans le premier ban de la milice, à trois ans dans le second ban de la milice. Comme il est appelé sous les drapeaux à 20 ans, il n'est complètement libéré que vers l'âge de 46 ans. Le temps de service imposé dans l'armée active est de deux ans pour le fantassin, de trois ans pour tous les autres soldats. Par contre, le fantassin reste dans la réserve un an de plus que ses camarades des autres armes et services. En temps de paix, les réservistes sont rappelés sous les drapeaux pendant trois semaines par an, si l'état des finances le permet. Dans les trois semaines ne sont pas compris les jours de manœuvre. Les sous-officiers réservistes remplissent des périodes supplémentaires d'un mois. Les miliciens du premier ban sont convoqués une semaine par an, ceux du second ban trois jours seulement, au chef-lieu d'arrondissement. En temps de paix, la milice ne possède pas de cadres. Il semble qu'à la mobilisation elle doive fournir 24 bataillons du premier ban et 12 du second ban.

L'armée active et sa réserve sont destinées à agir en campagne, à l'extérieur comme à l'intérieur. Leurs vides seraient comblés à l'aide de troupes de dépôt constituées à la mobilisation. La milice a un rôle auxiliaire par rapport à l'armée active et à sa réserve. A la mobilisation, le premier ban peut être appelé à renforcer l'armée active, même à l'extérieur. Il existe, en dehors du temps de paix qui est l'état normal, l'état renforcé et l'état de guerre. L'état renforcé est la situation de l'armée active renforcée par les réservistes. L'oukase qui provoque cette situation s'applique soit à une partie, soit à la totalité de l'armée active. A l'état de guerre correspond la mobilisation de toutes les forces du pays.

Dans ces dernières années, le nombre moyen des jeunes gens bulgares ayant atteint 20 ans a été de 65.000. Dix-huit pour cent des jeunes gens échappent à la loi, 22 % sont exemptés pour inaptitude physique, 23 % obtiennent des dispenses partielles ou font du service de durée réduite, 37 % font du service de durée complète. Le contingent est divisé en deux portions. Voici un tableau de la vie militaire bulgare qui fera saisir le mécanisme des deux portions et montrera combien cette vie est intensive. Le nombre de recrues de la classe 1905 incorporées s'élève exactement à 35.340 dont 24.032 de la première et 11.308 de la deuxième portion. Les recrues de la première portion, c'est-à-dire du service de durée complète, sont arrivée dans les corps de troupe le 1er février 1906.

Pendant quatre mois, ces hommes ont été successivement assouplis, dégrossis, exercés au tir, au maniement du sabre ou au service des bouches à feu, rompus aux exercices en terrain varié et soumis aux épreuves servant à déterminer s'ils sont vraiment mobilisables. A cette période d'instruction laborieuse a succédé une accalmie ou pour mieux dire une détente complète. Dans toutes les armes — dans la cavalerie, toutefois, avec un peu plus de parcimonie qu'ailleurs — des permissions d'un mois ont été données à la plupart des soldats. On n'a gardé sous les drapeaux que les hommes des différentes classes absolument indispensables pour les besoins du service. Les permissions ont, du reste, été échelonnées de façon à correspondre aux époques où les travailleurs agricoles sont le plus nécessaires dans les deux Bulgaries. Dans la Bulgarie du Sud, les permissions ont été accordées le 1er juin; dans la Bulgarie du Nord, quinze jours après. Du 25 août au 15 septembre, période coïncidant avec la présence des réservistes, ont eu lieu des manœuvres de brigade, de division et de détachements des trois armes. La libération des hommes de la classe s'est effectuée du 15 au 18 septembre. Le 1er octobre, appel de la deuxième portion, c'est-à-dire des soutiens de famille, des jeunes gens de constitution médiocre, les uns et les autres affectés à l'infanterie. Ces hommes resteront sous les drapeaux de quatre à six mois, suivant les ressources budgétaires. Enfin, un certain nombre de sous-lieutenants de réserve et de sous-officiers de réserve ont été convoqués les premiers pendant deux mois, les seconds pendant un mois, à des époques variables, suivant les régions. Une telle vie intensive provoquerait à bref délai le surmenage des cadres si, prudemment, le ministre de la Guerre ne recommandait, chaque année, de n'employer à l'instruction que le personnel, officiers et sous-officiers, strictement indispensable. Les officiers et les sous-officiers non occupés sont laissés entièrement libres.

La hiérarchie militaire bulgare comporte les grades suivants : appointé, sous-officier jeune, sous-officier ancien, sergent-major, enseigne porte-épée, sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, major, lieutenant-colonel, colonel, général-major, général-lieutenant, général en chef. L'appointé correspond au soldat de première classe français. Le sous-officier jeune remplit, du reste comme l'unteroffizier allemand, des fonctions analogues à celles confiées au caporal français dans la chambrée, à l'instruction ou comme commandant d'une escouade. Il est donc rationnel, quand on compare l'effectif des sous-officiers d'une armée où le grade de caporal n'existe pas à l'effectif des sous-

officiers français, de comprendre, parmi ces derniers, les caporaux. S'il en est autrement, les termes de la comparaison sont faussés. En principe, le sous-officier bulgare, à moins qu'il n'ait fait preuve d'une instruction générale suffisante pour devenir officier, reste sous-officier.

Exceptionnellement, en campagne, il peut être nommé sous-lieutenant, pour action d'éclat. Encore faut-il que, à la conclusion de la paix, le sous-officier nommé sous-lieutenant, subisse un examen d'après le programme de l'école militaire, sous peine de ne pas avancer en grade. Le grade d'enseigne est un grade intermédiaire entre celui de sous-officier et celui de sous-lieutenant.

Les sous-lieutenants proviennent de l'école militaire de Sofia ou des sous-officiers ayant fait preuve de capacité en passant avec succès l'examen de sortie de cette école. L'avancement des officiers subalternes et des officiers supérieurs, le colonel excepté, a lieu à l'ancienneté. Avant d'être promu major, le capitaine doit, toutefois, suivre avec fruit les cours pratiques d'une durée de cinq mois professés à l'école militaire de Sofia. Les colonels et les officiers généraux sont nommés et avancent au choix. Il y a lieu de remarquer que le nombre des généraux bulgares est fort restreint, vingt-huit en tout. Les officiers de réserve se recrutent parmi les anciens officiers de l'armée active encore valides, les sergents-majors après douze ans de service, les militaires dispensés partiellement eu égard à leur culture intellectuelle, les jeunes gens ayant suivi les cours de l'école des officiers de réserve de Konjachevo. Il n'existe pas d'école de guerre en Bulgarie. Les officiers remplissant les fonctions d'officier d'état-major sont choisis parmi les officiers qui ont passé par une académie ou une école supérieure de guerre à l'étranger. La promotion sortie en 1906 de l'école de guerre française comprenait cinq officiers bulgares; on accorde à l'officier bulgare, en général, une valeur professionnelle bien marquée, et surtout un sentiment patriotique très vif. A Slivnitza, la victoire des Bulgares fut due, en partie, à l'ardeur, à l'énergie des officiers subalternes.

Les neuf divisions actives du temps de paix se transformeront, à la mobilisation, en neuf corps d'armée. La forte constitution des états-majors des divisions et des brigades, le nombre considérable des batteries affectées aux divisions, le dédoublement prévu des bataillons d'infanterie et certains autres indices portent à le croire. En cas de conflit avec la Turquie, la Bulgarie se trouverait en mesure d'opposer 320.000 hommes (288 bataillons, 40 escadrons, 180 batteries de campagne et de

montagne) de troupes solides et bien encadrées aux effectifs que les Turcs peuvent concentrer autour d'Andrinople, sans dégarnir, en Europe, les frontières qui confinent à la Grèce, à la Serbie, en Asie, les provinces où la rébellion est à l'état endémique : ce qui s'est passé en 1897, lors du conflit turco-grec, donne à l'égard de la force numérique des armées que les Turcs sont en mesure de réunir, en Europe, des indications précises d'où il est loisible de tirer des déductions utiles pour l'avenir.

La Turquie, après avoir laissé en face des trois puissances, dont elle redoutait l'intervention, des troupes suffisantes pour obtenir une stricte neutralité, ne put disposer contre la Grèce que des éléments suivants : 1° les troupes actives du 3e corps d'armée (Monastir) stationnés dans le Sud de la Macédoine; 2° quelques troupes du même corps d'armée en garnison dans la Macédoine du Nord; 3° le corps d'armée d'Andrinople (2e corps d'armée); 4° les troupes de landwehr des 1er (Constantinople), 2e et 3e corps d'armée; 5° les troupes de landwehr des corps d'armée de l'Asie Mineure dont les circonscriptions sont voisines des voies ferrées. Elle ne crut pas devoir toucher au 4e corps d'armée, afin de ne pas dégarnir l'Arménie de troupes absolument indispensables pour maintenir les habitants et les empêcher de manifester leur haine contre leurs oppresseurs. Le 6e corps d'armée (Bagdad) était trop éloigné du théâtre des opérations pour qu'il fût possible de l'appeler en temps opportun.

L'éloignement du 5e corps d'armée (Damas) et aussi la crainte de troubles en Syrie empêchèrent d'opérer un prélèvement sur ce corps d'armée. Enfin, le Sultan crut prudent de garder en réserve les troupes d'élite qui constituent le corps d'armée de Constantinople. Bref, la Turquie dont l'ensemble des forces militaires se traduit, à la mobilisation, par 20 ou 21 corps d'armée actifs ou de réserve, 4 ou 5 divisions de cavalerie indépendante, ne put opposer aux Grecs que 117.000 fusils, 1.600 sabres et 252 canons tant en Epire qu'en Thessalie. Dans une guerre turco-bulgare, en supposant que la Serbie, la Grèce, le Montenegro s'emploient à immobiliser sur leurs frontières le gros des 2e et 3e corps d'armée turcs, que la Bulgarie, dégagée de toute préoccupation au Nord et à l'Ouest, prenne l'initiative des opérations, la Turquie ne pourrait pas lui opposer d'emblée dans la vallée de la Maritza plus de 300.000 hommes. Il n'est donc pas téméraire d'affirmer que l'armée bulgare peut vaincre les Turcs dans une lutte où ses alliés — les ennemis naturels de la Turquie dans la péninsule des Balkans — la

seconderaient, ne fût-ce qu'en prenant une attitude nettement hostile sur les frontières turques.

Mais encore faut-il que la Bulgarie puisse disposer de tous ses moyens d'action, qu'elle ne soit pas paralysée par la nécessité de surveiller et de barrer, au besoin, les frontières roumaine et serbe. Du côté de la Roumanie, la sécurité des Bulgares est plutôt assurée par le Danube que par Vidin ou les places du quadrilatère. Celles-ci, Varna exceptée, ont peu de valeur. L'importance de Varna lui vient de ce qu'elle est tout à la fois une place et un port de guerre. Autrefois la rade de Varna était réputée pour son insécurité. Aujourd'hui, grâce aux travaux récemment achevés, elle assure un trafic de 450.000 tonnes. Quand le canal maritime reliant la mer au lac Dovno sera terminé, c'est-à-dire dans un avenir prochain, la Bulgarie possédera en Varna un refuge et un point d'appui excellents pour sa flottille. Le long de la voie ferrée Belgrade-Constantinople, les Bulgares ont établi trois barrages : à l'entrée de la ligne sur le territoire national, à la sortie et autour de Sofia. A Slivnitza, une position fortifiée, commandant la frontière serbe, a été aménagée. Elle se compose d'ouvrages de fortification passagère.

Sur la frontière turque, à Arabdchi-Bair et à Tonudja, des blockhaus ont été construits. Sofia est entourée d'une ceinture de sept forts sur la rive gauche de l'Isker.

Mieux que tous ces ouvrages, les divisions bulgares munies d'un excellent canon, possédant des cadres et des soldats réputés, protègent le territoire national et assurent l'indépendance de la Bulgarie.

L^t^-colonel E. Lafargue,

Breveté d'état-major.

LA NOUVELLE CONSTITUTION

DU

TRANSVAAL

Il y a quinze jours, la Revue signalait la publication faite, le 12 décembre, par le gouvernement anglais, des lettres patentes accordant au Transvaal une constitution autonome. Il nous paraît utile de donner aujourd'hui quelques précisions sur cet important événement.

Comme on le sait, la nouvelle constitution transvaalienne, qui avait déjà d'ailleurs été exposée, le 31 juillet dernier, à la Chambre des communes par sir Winston Churchill et à la Chambre des lords par lord Elgin, repose sur ce principe fondamental que tous les sujets britanniques de race blanche, âgés de vingt et un ans et ayant au moins six mois de résidence au Transvaal, seront électeurs, sans qu'il soit fait de distinction entre les Anglais et les Boers; sont seuls exclus les officiers et les soldats. Cette décision de principe est très importante; en effet, il avait été question de n'admettre comme électeurs que ceux qui pouvaient justifier d'un revenu de 100 livres. Or, cette disposition aurait eu pour effet d'augmenter, dans une proportion considérable, la majorité anglaise. La population urbaine est surtout composée d'Anglais généralement riches, qui n'auraient pas été exclus du vote par cette obligation; tandis que la population agricole, qui est boer, comprend un grand nombre d'hommes très pauvres, des manœuvres, des fils de fermiers et d'autres. Le gouverneur, en rejetant l'électorat basé sur un revenu annuel et en accordant le droit de suffrage à tous les habitants du pays, sans distinction d'origine, de nationalité et de fortune, a donc tenu à prouver d'une façon indiscutable ses sentiments bienveillants envers les Boers.

Le second problème difficile à trancher était la répartition des circonscriptions électorales. Le gouvernement avait le choix entre deux systèmes : celui des périmètres égaux ou celui des districts administratifs qui existaient déjà au Transvaal. Les

deux solutions avaient leurs avantages. L'égalité des périmètres électoraux présentait celui de la symétrie et facilitait une répartition plus précise et plus mathématique des sièges. Mais les Boers avaient exprimé le vif désir de voir conserver leurs anciens districts administratifs. Cela permettait, en outre, de réaliser une économie de temps et d'argent, en évitant le nouveau travail de délimitation, nécessaire s'il avait fallu partager le pays en périmètres mathématiquement égaux; aussi le gouvernement a-t-il adopté cette dernière solution et maintient-il les anciennes divisions électorales.

Restait à déterminer le nombre des députés qu'on devait accorder aux différentes parties du Transvaal.

Les districts administratifs se divisent en trois périmètres : Prétoria, le Rand et le reste du Transvaal.

Prétoria, métropole du pays, est une ville très anglaise, dont la population augmente rapidement. Elle nommera vraisemblablement un grand nombre de membres du « parti responsable » ou « parti anglais modéré ».

Le Rand n'est pas une ville, mais un immense district minier, qui s'étend sur 16.000 milles carrés, et qui comprend une population dont les adultes hommes sont à peu près aussi nombreux que ceux du reste du pays, s'ils ne le sont davantage. La majorité est en grande partie anglaise, mais on rencontre aussi, dans certaines parties du Rand, une forte proportion de Hollandais. Le reste du Transvaal est presque exclusivement peuplé d'agriculteurs et de Boers.

En se basant sur le recensement de 1904, on aurait dû accorder 6 députés à Prétoria, 32 au Rand et 30 au reste du pays; mais le gouvernement, tenant compte de l'accroissement de la population dans le Rand depuis 1904, a décidé d'accorder 6 sièges à Prétoria, 34 au Rand et 29 au reste du pays.

L'assemblée du Transvaal se composera donc de 69 députés, qui seront élus pour cinq ans. L'un d'eux sera choisi comme président et abandonnera son siège de député immédiatement après son élection à la présidence. La raison de cette mesure est que la majorité dans le Parlement sera vraisemblablement très faible, et que ce serait un grand inconvénient si le parti au pouvoir devait se priver du concours d'une voix.

Les députés pourront parler indifféremment l'anglais ou le hollandais, contrairement à ce qui se passait sous la constitution Lyttelton, où l'usage de la langue hollandaise était soumis à une demande préalable.

Des lettres patentes ultérieures prononceront la suppression du « Conseil intercolonial », assemblée très importante, com-

posée de 26 membres, qui s'occupe des chemins de fer de la colonie et administre la police. Ce Conseil intercolonial sera remplacé par une seconde Chambre, qui sera, au début, nommée par la Couronne; les vides qui se produiront seront comblés par le « Haut Commissaire », sur l'avis du ministre responsable. Cette Chambre sera transformée en une Chambre élective, et de nouvelles lettres patentes seront accordées pour la constituer.

La nouvelle Constitution n'accorde aucun droit de vote aux indigènes, conformément d'ailleurs au traité de Vereeniging; les Boers considéreraient comme une rupture de ce traité le fait d'accorder immédiatement des droits à des personnes n'appartenant pas à la race blanche. Mais le gouvernement, voulant montrer sa sollicitude pour les indigènes, décide que toute loi qui imposerait aux nègres une incapacité qui ne serait pas imposée aux Européens ferait l'objet des réserves du sous-secrétaire d'Etat. Il en serait de même de toute loi ayant trait à la vente de terrains appartenant à des nègres.

Enfin, en ce qui concerne la main-d'œuvre chinoise, qui avait joué un si grand rôle dans les dernières élections, une clause de la Constitution décide l'abrogation de l'ordonnance relative à cette main-d'œuvre, un an après la première réunion du Parlement transvaalien. La nouvelle Assemblée prendra les mesures nécessitées par cette abrogation, mais aucune loi ne sera tolérée, qui sanctionnerait des conditions de travail ou de résidence d'un caractère servile.

Telle est la nouvelle Constitution qui va être appliquée au Transvaal dès le début de l'année 1907.

Elle a été assez vivement attaquée par le parti conservateur, qui reproche aux libéraux de permettre aux Boers de prendre une revanche de la guerre. Tous les chefs influents du parti tory, lord Lansdowne, lord Milner, se sont faits les interprètes de ces craintes. Certains organes anglais ont presque accusé le parti libéral de trahir les intérêts britanniques au profit des Boers, craignant que les Anglais n'aient pas la majorité dans la prochaine Assemblée. Les résultats du nouveau régime apparaissent évidemment assez incertains; cependant les plus grandes chances restent en faveur d'une majorité anglaise, bien que l'on doive s'attendre à des mécomptes, tant du côté anglais que du côté boer. Rien n'est moins sûr que les 34 sièges du Rand et les 6 sièges de Prétoria reviendront à l'élément anglais, non plus d'ailleurs que les 29 sièges du reste du Transvaal seront alloués uniquement à des Boers. Toutefois, le parti libéral a pris de minutieuses précautions pour assurer l'hégémonie de l'élément

britannique; la commission Ridgeway, spécialement destinée à étudier la question sur place, a pu fournir des indications très précises, et c'est d'après ces indications qu'on a déterminé le nombre de députés à attribuer à chaque partie du pays. Lord Ripon a déclaré formellement qu'une majorité anglaise était assurée, et cette opinion est partagée par les principaux organes du Transvaal, qui ont sûrement une compétence indiscutable dans la matière. Il ne faut pas oublier non plus que le Transvaal est doté, pour le début au moins, d'une seconde Chambre nommée par la Couronne, laquelle assurerait, au cas d'une majorité boer, la prédominance de l'élément britannique dans la colonie. Ensuite, il faut réfléchir à ce fait que, si la majorité anglaise est assise sur des bases un peu fragiles, cette situation se modifiera rapidement par l'arrivée des nombreux émigrants attirés par les mines.

En tout cas, si la Constitution projetée ne donne pas une satisfaction absolue à l'un ou à l'autre des grands éléments de la colonie, il convient au moins de noter que tous deux ont des garanties sérieuses pour la sauvegarde de leurs intérêts. On peut donc espérer que le projet du gouvernement, appliqué loyalement de part et d'autre, pourra donner d'excellents résultats, dont le plus important sera d'atténuer fortement, sinon d'annihiler l'antagonisme des races et de permettre au pays de marcher tranquillement et sûrement dans la voie du progrès.

A côté de la répercussion politique de la nouvelle Constitution, il s'agit de savoir quelle sera son influence sur l'avenir économique du pays. On sait qu'une des principales plates-formes du parti libéral aux dernières élections avait été la campagne contre l'introduction des Chinois au Transvaal et leur travail dans les mines. Les libéraux avaient invoqué des considérations humanitaires et philosophiques ; ils prétendaient que les coolies étaient astreints à des travaux d'une dureté barbare et soumis à de véritables tortures, et qu'il fallait imposer leur départ par tous les moyens possibles.

Leur indignation n'était pas sans sujet, quoique exagérée par des préoccupations électorales. De plus, cette mesure n'allait pas sans causer de sérieux préjudices à l'industrie minière, les coolies travaillant à meilleur marché que les blancs et même les Cafres.

La nouvelle Constitution n'apporte aucune solution définitive à ce sujet. Elle se borne à dire qu'aucune loi ne sera tolérée, qui sanctionnerait des conditions de travail ou de résidence d'un caractère servile, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

L'ordonnance relative à la main-d'œuvre chinoise sera abro-

gée, et la nouvelle Assemblée prendra une décision à cet égard et envisagera la question de la main-d'œuvre en général.

C'est, en somme, remettre complètement à la colonie le soin de décider du sort des Chinois.

On ne peut prédire avec certitude si la majorité sera favorable ou non à la main-d'œuvre chinoise; pourtant la plupart des Anglais du Transvaal, intéressés aux mines, n'ont aucun avantage au départ des coolies, qu'il leur faudrait remplacer par des indigènes travaillant à des prix plus élevés. Quant aux Boers, ils ont tout intérêt à voir les coolies rester au Transvaal, car ils auraient sans cela beaucoup de peine à obtenir des indigènes pour leurs travaux agricoles; ceux-ci seraient accaparés par les mines, qui leur offriraient des salaires élevés.

En somme, on peut penser que, grâce à la nouvelle Constitution du Transvaal, une ère nouvelle va s'ouvrir pour l'Afrique du Sud anglaise, et l'on peut souhaiter qu'elle soit prospère et heureuse.

ARTHUR KANN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Une manifestation de la colonie française de Constantinople en l'honneur de M. Eug. Etienne.* — M. Eug. Etienne étant allé prendre quelques jours de repos à Constantinople, où il fut l'hôte de notre ambassadeur, M. Constans, un déjeuner a été offert en son honneur à l'Union française, auquel assistaient l'ambassadeur et le consul général de France, le personnel de l'ambassade, les commandants des stationnaires, le commandant Berger, les députés de la nation, les directeurs des principaux établissements français et nombre de membres de la colonie. Des discours ont été prononcés par le commandant Berger, président de l'Union, par M. Constans et par M. Eug. Etienne. Les paroles dites par le commandant Berger étaient à l'adresse de M. Constans et de M. Eug. Etienne, dont il a relevé les mérites et le patriotisme. M. Constans a remercié le commandant et la colonie et assuré les Français de son invariable dévouement. M. Eug. Etienne a dit combien il avait été heureux de se trouver au milieu de la colonie et combien il avait été touché de l'accueil que l'amitié de M. Constans lui avait réservé en Orient.

— *Le départ de la mission d'Ollone.* — La mission d'Ollone, organisée par le *Comité de l'Asie Française*, avec le concours des ministères de la Guerre et des Colonies, pour explorer les régions encore inconnues de la Chine occidentale, s'est embarquée le 23 décembre à Marseille. Commandée par le capitaine d'Ollone, elle comprend le lieutenant d'artillerie de Fleurelle, chargé spécialement des études topographiques et géologiques; le lieutenant Lepage, de l'artillerie coloniale, breveté de chinois de l'Ecole des langues orientales, et un maréchal des logis.

Le capitaine d'Ollone a reçu du ministre de l'Instruction publique une mission spéciale concernant l'étude de l'islamisme dans ces régions.

La mission débarquera au Tonkin, où elle s'organisera. Elle gagnera le Yunnan et étudiera succesivement le Miao-tsé du Koueitchéou, les Lolos du Yunnan et du Seu-tchouan, les Sifan des contreforts tibétains. Par le Kansou, le Chensi, le Chansi, elle gagnera Pékin. Il est probable qu'elle se rencontrera dans le Kansou avec

la mission Pelliot, également organisée par le *Comité de l'Asie Française* qui l'aura traversé du Sud au Nord.

La durée de cette expédition sera de dix-huit mois à deux ans.

Angleterre. — *L'Education bill. Le conflit entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes.* — *L'Education bill*, votée par la Chambre des Communes avant les vacances, a été l'objet à la Chambre des Lords d'une longue et minutieuse discussion, à la suite de laquelle le projet considérablement amendé fut renvoyé aux Communes. En fait, les amendements votés par la Chambre des Lords modifiaient de fond en comble le projet primitif, à telles fins que les principes les plus essentiels de la loi avaient presque tous disparu. La Chambre des Communes à son tour, et à la demande même du président du conseil, sir Henry Campbell Bannerman, repoussa à la presque unanimité tous les amendements de la Chambre des Lords et retourna à celle-ci le premier projet. Le gouvernement essaya alors d'obtenir de la Chambre des Lords quelques concessions; mais ses efforts échouèrent totalement et les Lords, par un procédé analogue à celui des Communes, décidèrent de maintenir intégralement leur propre texte. En présence de cette situation, le gouvernement retira purement et simplement le projet, et la session fut close ainsi, en plein conflit parlementaire.

— *Le discours du trône.* — La session d'hiver du Parlement britannique a été close le 21 décembre par le discours du trône traditionnel, dans lequel le roi Edouard VII, après avoir constaté que les relations de l'Empire britannique avec les puissances étrangères continuent à être amicales, a rappelé l'œuvre du Parlement au cours de cette dernière session et a conclu ainsi :

Je regrette que, malgré l'attention soutenue que vous avez accordée à la question de l'amélioration de l'éducation primaire et secondaire, vous n'ayez pu régler les difficultés rendant cette étude difficile. Je reconnais le zèle que vous avez apporté à vos travaux si ardus et je prie que le Dieu tout-puissant en bénisse les résultats.

Belgique. — *La discussion du Congo.* — Les débats sur le Congo se sont terminés, le 13 décembre, à la Chambre belge. Toute la discussion portait sur la lettre du 3 juin, dans laquelle le roi semblait vouloir restreindre les droits absolus de la Belgique sur le Congo et exprimer l'avis qu'actuellement elle n'était pas préparée à l'annexion. Or, sur de nouvelles instances de M. Huysmans, député libéral, M. Smet de Naeyer, chef du cabinet, s'est déclaré autorisé par le roi à dire que :

1° Les déclarations faites dans la lettre royale du 3 juin constituent des recommandations solennelles ;

2° La convention de transfert aura pour objet de réaliser le transfert du Congo à la Belgique et de préciser les mesures d'exécution. Le pouvoir législatif belge réglera en pleine liberté le régime des possessions coloniales ;

3° Le gouvernement est prêt à donner son concours pour fournir tous les documents de nature à élaborer une loi sur les possessions coloniales.

Enfin, en réponse à une question posée par M. Beernaert, le ministre a déclaré que le gouvernement procéderait rapidement à l'élaboration de la loi coloniale et ne perdrait pas un jour pour saisir la Chambre de la convention du transfert du Congo à la Belgique. C'était, en somme, le désaveu complet de la lettre du 3 juin. Après la déclaration du gouvernement, la Chambre a voté, par 128 voix contre 2 et 29 abstentions, l'ordre du jour suivant les approuvant :

La Chambre,

Rendant hommage à l'œuvre du Congo et aux desseins patriotiques de son fondateur,

Convaincue que les idées civilisatrices qui ont présidé à la fondation de l'Etat Indépendant du Congo doivent continuer à occuper la première place dans les préoccupations du pays;

Considérant que la Belgique est appelée par le testament royal du 2 août 1889 à recueillir la pleine souveraineté sur l'Etat Indépendant du Congo, qu'elle possède aussi le droit de reprendre le Congo en vertu de la lettre royale du 5 août 1889 et de la loi du 10 août 1901;

Maintient le principe contenu dans la convention du 3 juillet 1890, et qu'il est de l'intérêt du pays de se prononcer du vivant du roi sur la question de la reprise ;

Prenant acte de la déclaration du gouvernement d'après laquelle les déclarations contenues dans la lettre du 3 juin ne constituent pas des conditions, « mais des recommandations solennelles »; la convention de cession n'aura pour objet que de réaliser le transfert et de prescrire les mesures d'exécution ; le pouvoir législatif belge réglera en pleine liberté le régime des possessions coloniales ;

Considérant que la section centrale, chargée de l'examen du projet de loi du 7 août 1901 sur le régime des possessions coloniales, doit se préoccuper d'adapter ce régime aux conditions et aux besoins de l'Etat Indépendant du Congo et s'entourer à cet effet de tous les renseignements nécessaires à l'élaboration de la loi;

Prenant acte de la déclaration du gouvernement qu'il est prêt à donner son concours pour fournir à la section centrale les documents de toute nature nécessaires à l'élaboration de la loi sur les possessions coloniales ;

Désirant, sans préjuger le fond, être saisi dans le plus bref délai possible, de la question du Congo, conformément à l'intention exprimée par le gouvernement ;

Emet le vœu que la section centrale hâte ses travaux, dépose un rapport dans le plus bref délai possible.

Italie. — *Déclarations de M. Tittoni sur la politique étrangère de l'Italie.* — Le 19 décembre, M. Tittoni, ministre des Affaires étrangères, a prononcé, à la Chambre italienne, un important discours sur la politique extérieure, au cours duquel il a fait profession de l'optimisme le plus marqué.

M. Tittoni a d'abord constaté que ses prédécesseurs immédiats ont maintenu, dans ses lignes générales la politique qu'il avait lui-même

suivie pendant les deux années de son ministère ; on peut donc compter sur la continuité de la politique étrangère de l'Italie. Le ministre a alors poursuivi, parlant de la Triple Alliance.

Je m'associe pleinement, cordialement à l'apologie que MM. de Bülow et d'Ærenthal ont faite de la Triplice. La Triplice continuera à être la base de notre politique ; nous voulons lui rester fidèles. Cette affirmation suffit pour prouver l'erreur de ceux qui prétendent constater son affaiblissement et prédisent sa fin prochaine.

On a dit que la Triple Alliance s'est modifiée et transformée dans son caractère en devenant essentiellement pacifique. Quant à moi, je crois que telle elle a toujours été, bien que la qualité précieuse d'être un instrument efficace et un gage sûr de paix se soit mieux révélée depuis qu'on s'est aperçu qu'elle n'empêche aucunement les rapports les plus amicaux entre les puissances qui en font partie et celles qui sont en dehors.

C'est à la Triple Alliance que l'Italie doit d'avoir pu suivre une politique indépendante. Il est faux que l'Italie y ait un rang d'infériorité vis-à-vis des autres alliés. On a essayé de créer une légende d'indiscrètes immixtions allemandes au détriment de notre dignité et de nos intérêts. Tous ces bruits sont de pure invention. Le prince de Bülow a déjà fait justice d'une prétendue action allemande en Tripolitaine. De même il est également faux qu'au moment où je négociais a Londres avec sir E. Grey et l'ambassadeur de France la convention pour l'Abyssinie, une pression ait été exercée sur moi par l'Allemagne pour faire échouer l'accord. L'Allemagne n'est intervenue en aucune façon ; et elle témoigna sa reconnaissance quand le gouvernement italien, avec l'assentiment des deux autres cabinets, lui communiqua le texte de la convention dès qu'elle fut paraphée...

J'affirme que jamais les alliés de l'Italie n'ont eu l'idée de porter la moindre atteinte à la dignité de l'Italie. On a publié des racontars au sujet de l'attitude de l'ambassadeur d'Allemagne et de mes rapports avec lui. Or, l'ambassadeur d'Allemagne est venu chez moi m'exprimer son regret au sujet de la polémique de quelques journaux qui, contrairement à la vérité, continuaient à parler d'un incident qui n'a jamais eu lieu et à lui attribuer des paroles qu'il n'avait jamais prononcées.

En ce qui concerne la Conférence d'Algésiras, M. de Bülow a reconnu la correction de l'Italie. Ainsi les rapports de l'Italie avec l'Allemagne sont sur le pied d'une égalité absolue. Il en est de même avec l'Autriche-Hongrie.

Au cours de l'été 1905, je fis mon devoir en exprimant à l'Autriche les regrets du gouvernement italien au sujet d'un incident désagréable. Je ne répondis pas alors aux attaques dont je fus l'objet ; mais les faits de Sussak s'étant produits dernièrement, le gouvernement austro-hongrois n'a pas hésité à exprimer son regret en même temps que le gouvernement hongrois châtiait les coupables et donnait spontanément une indemnité aux Italiens qui avaient subi des dommages...

Il y a entre l'Autriche et l'Italie une situation analogue à celle qui existe entre l'Allemagne et l'Angleterre. A part le lien d'alliance qui les unit, elles se trouvent, en ce qui concerne la politique de leurs hommes d'État et l'attitude d'une partie de leur presse, dans une situation presque identique.

Il y a eu entre la presse italienne et la presse autrichienne des moments de logomachie violente qui ont vivement alarmé l'opinion publique et sont allés jusqu'à faire croire à l'imminence d'un conflit. Fort heureuse-

ment, les gouvernements ont fait preuve de plus de calme et de plus de sagesse.

Je dois déclarer hautement que le baron d'Ærenthal et moi sommes décidés à procéder en tout et pour tout en plein accord, à traiter avec sang-froid et avec des sentiments d'une sincère bienveillance réciproque tout incident qui pourrait surgir. L'œuvre des deux gouvernements doit viser essentiellement à favoriser tout ce qui pourrait susciter des soupçons, des méfiances, des susceptibilités.

Je me demande s'il est nécessaire que je condamne une fois de plus les démonstrations irrédentistes en Italie. Je l'ai déjà fait, résolument, ouvertement, à des moments où elles étaient de graves embarras pour la politique du gouvernement. Il serait superflu d'en reparler aujourd'hui où l'on peut presque dire qu'elles n'existent plus. On ne peut nier que, depuis 1904, il y a eu amélioration lente, mais continuelle, dans les sentiments de l'opinion publique envers l'empire austro-hongrois.

M. Tittoni a exposé ensuite comment les intérêts italiens sont sauvegardés, pour la question macédonienne, par les stipulations de son alliance, et pour la question albanaise, par l'accord intervenu entre le ministre Visconti-Venosta et le comte Goluchowski.

L'Italie, a-t-il ajouté, a réussi jusqu'à présent à sauvegarder les intérêts italiens en Orient. L'Italie a procédé jusqu'à présent, en Orient, en plein accord avec l'Autriche-Hongrie. Elle fera de même à l'avenir. Les deux puissances se trouvent pleinement d'accord pour affirmer que, lorsque le maintien du *statu quo* ne serait plus possible en Albanie, elles devraient soutenir ensemble une solution consistant dans l'autonomie politique de la presqu'île des Balkans, sur la base du principe de nationalité. Et ceci n'est pas un programme négatif, c'est un programme positif dans toute l'étendue du mot. C'est aussi un programme désintéressé, mais en Orient, dit le ministre, c'est le désintéressement qui nous est conseillé par nos intérêts les plus vitaux.

Cette politique a d'ailleurs le double avantage d'être agréée par le gouvernement ottoman, et de concilier à l'Italie la confiance et la sympathie des Etats balkaniques. Enfin, dans cette politique, l'Italie est d'accord avec les autres puissances signataires du traité de Berlin.

M. Tittoni a insisté alors sur l'excellence des rapports de l'Italie avec tous les Etats balkaniques, puis après avoir parlé rapidement de la question crétoise, du conflit gréco-roumain et des relations commerciales russo-italiennes, il s'est exprimé ainsi sur les rapports avec la France :

Nos rapports avec la France sont amicaux et empreints de cordialité. Quelqu'un, chez nous, a voulu prédire que tel jour arrivera où il faudra opter entre les alliances et les amitiés. Eh bien! tant que la Triple Alliance continuera à exercer l'action pacifique qui est dans son caractère, tant que les puissances, nos amies, persévèreront dans leur politique actuelle de paix, nous ne devrons ni opter ni delibérer. Nous devons seulement maintenir notre politique présente, grâce à laquelle la fidélité à l'alliance nous permet de conserver les amitiés assurant ainsi la paix européenne. Ceci n'est pas de l'artifice ni du machiavélisme, ce n'est pas de la politique à partie double, ainsi qu'on l'a prétendu à tort; c'est la

voie simple, facile et naturelle qui s'ouvre devant celui qui désire sincèrement le maintien de la paix.

Du moment que ce désir est aujourd'hui commun chez tous les hommes qui ont, dans les grandes nations, la responsabilité du pouvoir, il n'est pas étonnant que les ministres des Affaires étrangères des autres puissances en parlant des rapports mutuels entre les Etats européens et de leurs groupements aient fait, sur ce point, des déclarations qui se rapprochent beaucoup des miennes.

On a dit que le croisement d'alliances, d'amitiés, d'accords spéciaux, d'ententes cordiales est énormément compliqué. Qu'importe! Je bénis une pareille complication dès qu'elle sert et profite à la cause de la paix! Qui donc ne voudrait pas la paix? Qui pourrait, sans un sentiment d'horreur, songer aux suites terribles d'une guerre entre les grandes puissances d'Europe? Qui, sans devoir en éprouver un remords éternel, pourrait, de cœur léger, exposer son propre pays à une guerre non nécessaire? Si, malheureusement, une guerre devait éclater entre les grandes puissances, ses conséquences pourraient se résumer par un mot : la banqueroute générale de l'Europe.

J'ai déjà eu l'occasion, il y a plus de deux années, de soutenir devant cette Chambre que la politique étrangère de l'Italie devait consister dans le développement de ce programme : maintenir et consolider la Triple Alliance, maintenir et consolider l'amitié avec la France et l'Angleterre. Je m'empressai après d'ajouter : « Je crois fermement au succès de cette « politique, mais à une condition, à savoir que nous apportions dans nos « rapports avec l'Allemagne et avec la France la plus grande loyauté. » J'affirme donc qu'aux déclarations que je fais aux Chambres sont entièrement conformes celles que j'ai faite séparément à chacun des représentants des deux Etats. Point de réserve, point de sous-entendu, point d'ambiguïté : telle est la note caractéristique de la politique italienne.

Parlant des rapports anglo-italiens, M. Tittoni a dit qu'en Angleterre il avait pu constater, par lui-même, combien le nom de l'Italie est entouré de sympathie, et il a ajouté :

Les questions coloniales auraient pu donner lieu à quelques dissentiments entre l'Italie, la France et l'Angleterre. Mais des conventions qui viennent d'être signées à Londres pour l'Abyssinie et pour le trafic des armes en Afrique ont réglé, à la satisfaction de chacun, toutes les questions dans lesquelles les trois Etats auraient pu se trouver en opposition. D'ailleurs, j'aurai l'occasion de parler des dispositions spéciales de ces conventions qui, tout en garantissant l'Italie en Afrique contre des surprises désagréables et des aventures dangereuses, ont confirmé l'amitié entre les trois nations.

M. Tittoni a constaté, alors, qu'on pourrait lui objecter : A quoi bon cette perspective souriante de paix si elle ne retient pas le gouvernement de présenter des propositions pour renforcer l'organisation militaire du pays ? Mais ces propositions n'ont pas un caractère extraordinaire. Il faudrait beaucoup plus à l'Italie si elle était en présence d'un danger de guerre sérieux et imminent. Elles représentent seulement ce qu'il est strictement nécessaire de faire pour avoir une armée qui ne soit un simple simulacre.

Nos propositions, dit M. Tittoni, ne peuvent inspirer à personne aucun souci, ni un doute quelconque sur nos intentions pacifiques. Pour combattre les propositions militaires du gouvernement, il ne suffira point de prouver qu'il n'y a aucun danger de guerre, il faudrait prouver aussi qu'on pourrait se passer d'une armée au milieu de l'Europe pacifique, mais en armes, et qui persiste à affirmer que si elle tient les armes prêtes, c'est justement pour conserver la paix.

En terminant, M. Tittoni a exprimé l'espoir que la Chambre voudra bien conserver sa confiance à celui qui s'est présenté devant elle avec un haut sentiment de ses devoirs et de sa grande responsabilité et avec une vision radieuse d'un avenir assuré pour la patrie.

Russie. — *Les partis russes* [1]. — La question qui s'impose au lendemain des élections aux zemstvos, où la droite l'a emporté sur la gauche et notamment sur les cadets est celle-ci : ces élections permettent-elles de prévoir ce qui se passera aux élections à la Douma?

Voici le résumé de ce que nous ont unanimement répondu à ce sujet plusieurs Russes, dont les sympathies sont pour la gauche modérée :

« Les propriétaires fonciers, dont bon nombre n'avaient pas encore « voté, ont fait la majorité de droite aux élections des zemstvos. Le « résultat de ces élections de corps administratifs ne permet nulle- « ment de prévoir ce que sera le résultat des élections politiques à « la Douma. La composition des collèges électoraux est bien diffé- « rente et l'attitude des propriétaires fonciers eux-mêmes pourra « être tout autre. Les cadets ont beaucoup d'argent ; ils sont parfai- « tement organisés ; ils sont d'excellents manœuvriers ; le gouverne- « ment leur donne, en les persécutant, un brevet d'indépendance : « l'extrême gauche et eux sont de taille à tenir tête aux partis de « droite. »

La lettre suivante nous a été écrite par un Russe de droite :

« Une classification exacte des partis est difficile, car il y a beau- « coup de gens en Russie qui sont aujourd'hui réactionnaires sans « s'être fait inscrire dans un parti. Une inscription active dans les « partis se fait seulement maintenant. Les *hommes russes* viennent de « recueillir 3 millions de signatures d'adhérents : on considère cela « comme un grand succès.

« Aux élections pour les zemstvos ont été vainqueurs des *hommes* « *russes* et des indépendants qui professent leurs opinions et marchent « avec eux. Comme cela se passe le plus souvent en Russie, le parti « vainqueur a eu la presque unanimité des voix : on ne vote pas « sur des professions de foi précises et détaillées, mais pour ou contre « une idée générale ; les électeurs n'ont pas l'idée d'un parti ; ils sont

---

[1] Dans un premier article (*Quest. Dipl. et Col.* du 16 novembre), nous avons cherché à montrer comment sont nés et comment peuvent actuellement se classer les jeunes partis russes. Les notes suivantes supposent connus cette genèse et ce tableau d'ensemble. On y trouvera notées, avec un effort constant d'impartialité et d'objectivité, quelques indications sur la façon dont les partis se comportent à la veille des élections pour la deuxième Douma. — R. H.

« emportés par un courant dans tel ou tel sens. Les élections à la « première Douma se sont faites sur cette formule : « Pour la terre « et pour la liberté. » On votait pour celui qui criait le plus fort en « ce sens, pour celui qui était à l'extrême. Les élections aux zemstvos « se sont, au contraire, faites sur la formule : « Pour le tsar, contre « la révolution. » Les gens qui sont pour le tsar, qui demandent le « moins la Constitution suspecte ont été élus ; d'où la victoire des « réactionnaires. C'est ainsi que les octobristes, trop modérés, étant « donné le courant nouveau, furent battus comme les cadets : les « électeurs russes ont été, comme d'ordinaire, emportés par le cou- « rant qui a donné au moment du vote ; les adversaires des réaction- « naires ont eu à peine quelques voix.

« Dans le zemstvo du district de Moscou, les cadets ont eu le des- « sus dans deux collèges. Néanmoins le zemstvo de gouvernement « de Moscou est réactionnaire : dans les autres districts chargés d'y « envoyer leurs délégués, les réactionnaires l'ont en effet emporté.

« Electoralement, voici comment s'ébauchent les groupements de « partis. Les partis de droite et le parti de l'ordre légal s'allient. « L'union du 17 octobre montre une tendance à collaborer avec eux. « M. Goutchkoff, qui, en septembre, parlait d'entente avec les cadets, « reconnaît maintenant l'utilité de la droite réactionnaire : il trouve « désirable qu'il y ait une droite à la Douma. Toutefois, l'union du « 17 octobre garde son organisation indépendante ; la presse réac- « tionnaire l'attaque violemment comme les autres partis de gauche. « D'après les journaux, les comités locaux de l'Union suivent une « politique spéciale dans le Midi et dans la région du Volga. Dans le « Midi la question juive prime toutes les autres : l'Union marche la « main dans la main avec le parti de droite. Dans la région du Volga, « où est toujours vivant le souvenir de Poutgatcheff, le paysan révolté « qui se faisait passer pour Pierre III, le peuple est « libertaire » : là, « l'Union du 17 octobre s'entend avec le parti du renouvellement « pacifique. Le bloc des gauches est constitué ; il est solide ; de ce « côté, on votera comme un seul homme. Or les cadets espèrent qu'on « sera obligé de voter pour eux : le parti des réformes démocratiques « est tout petit ; les travaillistes et les socialistes sont traqués par le « gouvernement. Les cadets se croient assurés de la majorité à la « future Douma. Ils montrent une grande assurance. Ils excluent de « leurs listes la plupart des membres des autres partis de gauche. « Bien que non légalement reconnus, ils savent tourner les difficultés « et faire une active propagande. On parle d'une alliance entre les « gauches unies et le parti du renouvellement pacifique, mais ce « dernier parti ne s'est pas encore nettement prononcé.

« L'autorisation légale est refusée par le gouvernement à tout « parti nettement opposant. Le parti du renouvellement pacifique lui- « même n'est pas autorisé. Le gouvernement prétend que s'il autori- « sait ses adversaires, il ferait croire au peuple qu'ils sont bien vus en « haut lieu. En réalité, la question d'autorisation légale a été posée du « jour où sous le couvert de partis politiques se sont organisés des

« groupes révolutionnaires, ayant pour but exclusif de préparer un « soulèvement armé. Pratiquement, les partis légalement autorisés « peuvent librement donner des réunions publiques. Les autres « ne peuvent donner des réunions que comme citoyens privés : « la police intervient plus aisément. En fait, les groupements du « renouvellement pacifique se forment et subsistent sans difficulté ; « la plupart de ceux des cadets et du parti des réformes démocra- « tiques existent : quelques-uns ont été dissous. »

M. Anatole Leroy-Beaulieu a fait, à la salle de la rue de Grenelle, une très intéressante conférence sur *Tolstoï et la Révolution russe*. Il a vu en Tolstoï — autodidacte original et enthousiaste — une âme représentative de l'âme russe moderne. Il a ainsi pu passer en revue les questions complexes actuellement toutes posées et enchevêtrées dans l'Empire des tsars. Les problèmes constitutionnels et purement politiques apparaissent à Tolstoï comme des trompe-l'œil. Ne résistez pas au mal ; soyez tous des chrétiens, des saints : alors le gouvernement, les tribunaux, l'armée n'auront plus aucune raison d'être et disparaîtront : c'est l'anarchisme évangélique. Il résout par la plus absolue liberté les problèmes nationaux et les problèmes religieux si étroitement liés en Russie. Parmi les problèmes économiques et ruraux, le problème agraire le passionne, et il le résout de façon simpliste : il faut donner la terre aux paysans. Il n'a pensé ni aux créanciers qui ont prêté aux banques hypothécaires, ni à bien d'autres difficultés. Les solutions que Tolstoï propose aux problèmes sociaux sont outrés ; mais il a le mérite aujourd'hui trop rare de ne pas flatter le paysan, de ne pas lui parler de jouissances matérielles. Il regarde en haut. Il répète de mille façons que le paradis est dans l'homme, dans l'âme, et non point dans les richesses.

René Henry.

Suisse. — *Le nouveau président de la Confédération helvétique.* — L'Assemblée fédérale helvétique a choisi, le 13 décembre, le nouveau président de la Confédération. M. Muller a été élu par 163 voix sur 193 bulletins valables. M. Muller prendra possession, le 1er janvier 1907, de la présidence et du département politique.

Le nouveau président est né le 12 novembre 1848. Il appartient à la majorité radicale. Il fut successivement membre du grand Conseil, président de la ville de Berne et président du Conseil national. Il est colonel divisionnaire et dirige depuis 1897 le département militaire. M. Muller a déjà rempli en 1899 les fonctions de président de la Confédération.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Le budget général de l'Indo-Chine.* — Le ministre des Colonies vient d'étudier l'avant-projet du budget général de l'Indo-Chine pour l'exercice 1907, que M. Beau doit soumettre au Conseil supérieur dès son arrivée dans la colonie.

M. Milliès-Lacroix, à la suite de cette étude, a jugé nécessaire d'apporter à l'avant-projet diverses modifications « qui lui ont été inspirées par le souci d'étudier un budget à la fois prudent et sincère ». Il s'est appliqué tout d'abord à renforcer le principe de la spécialité budgétaire. Les dépenses du personnel d'une part, celles du matériel de l'autre, afférentes à chacun des grands services généraux de l'Indo-Chine (douanes, travaux publics, chemins de fer, postes et télégraphes, etc.), qui jusqu'à présent étaient confondues dans des chapitres d'ensemble, constitueront désormais des chapitres distincts.

Le ministre a réintégré dans le budget général les recettes et les dépenses relatives au fonctionnement de la régie des alcools en Cochinchine, recettes et dépenses qui constituaient dans l'avant-projet un budget annexe. Cette réintégration met le budget général d'accord avec le principe de l'unité budgétaire.

Enfin, M. Milliès-Lacroix, pour se conformer à la règle budgétaire de l'antépénultième année, a réduit l'évaluation des recettes d'une somme d'environ 1.450.000 piastres (3.675.000 fr. au taux de 2 fr. 50). Cette réduction a fatalement amené une diminution correspondante dans la fixation des crédits. Les économies réalisées portent presque intégralement sur le personnel.

Golfe Persique. — *La navigation et le commerce dans le golfe Persique.* — On écrit de Bassorah au *Mémorial Diplomatique* que la nouvelle ligne de navigation allemande qui a commencé à fonctionner, en juillet dernier, entre Hambourg et Bassorah, a vu les premiers voyages de ses navires donner les résultats les plus satisfaisants. Deux nouveaux bateaux, *Hungaria* et *Hispania*, vont se rendre prochainement au golfe Persique.

Déjà les lignes anglaises concurrentes ont été obligées d'abaisser le fret, ce qui a suscité, dans les milieux maritimes britanniques, un mécontentement assez vif : aussi commence-t-on à parler d'un accord entre les Compagnies allemandes et anglaises.

D'autre part, on annonce que la Compagnie russe de Navigation et de Commerce va augmenter le nombre de ses bateaux dans le golfe Persique : la concurrence, dans ces régions, s'établira donc, avec une netteté de plus en plus grande, entre l'Allemagne, d'une part, l'Angleterre et la Russie, de l'autre. Quant à la France, elle n'est malheureusement plus représentée, dans ces parages, par une ligne maritime, ce qui ne peut que retentir défavorablement sur son commerce : aussi ne sera-t-on pas étonné d'apprendre que, cette année, l'exportation des sucres français vers le golfe Persique a diminué, au bénéfice des sucres belges. Nos raffineurs n'ont pas de temps à perdre, s'ils veulent maintenir cette branche si importante du commerce national.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'Europe et le Makhzen.* — Le 19 décembre, le corps diplomatique à Tanger s'est réuni, sur la convocation du ministre de France, M. Regnault, à l'effet de prendre connaissance de deux lettres de Ben Sliman, ministre des Affaires étrangères du sultan, annonçant l'envoi du ministre de la Guerre Si Guebbas avec une force armée imposante pour pacifier la région de Tanger et punir les fauteurs de désordres, et exprimant le ferme désir du sultan de mettre à exécution les réformes arrêtées à Algésiras, notamment celles concernant la police.

La teneur de ces lettres dont les termes dissimulaient mal une imprécision voulue, a causé au corps diplomatique une mauvaise impression. On a été surtout frappé de ce fait que, tout en parlant d'agitateurs et de fauteurs de troubles, la note chérifienne ne faisait aucune allusion au pouvoir dictatorial d'Erraissouli, alors que tous les griefs du corps diplomatique portaient sur ses abus de pouvoir et les violations de traités commises par les agents du chef montagnard.

Les représentants des puissances furent donc unanimes à décider qu'il y avait lieu de demander d'urgence au gouvernement marocain de préciser les instructions qu'il a données à Si Guebbas, et le ministre de Portugal, doyen du corps diplomatique, fut chargé d'écrire dans ce sens au Makhzen, au nom de tous ses collègues. Voici le texte de cette note diplomatique :

Le corps diplomatique a pris connaissance de la lettre par laquelle Son Excellence Mohammed el Torrès lui notifie l'arrivée prochaine de deux mahallas, l'une sous le commandement de Moulaï Abdesselader el Merani, l'autre sous le commandement de Si Guebbas, ainsi que de la lettre de Votre Excellence du 24 chaoual 1324.

Il a lu avec plaisir les indications contenues dans lesdites lettres, notamment que les deux forces militaires étaient envoyées à Tanger pour y opérer des réformes, conformément à l'Acte d'Algésiras, en vue de supprimer les inquiétudes dans la région et de placer le corps diplomatique et les étrangers en sécurité, en poursuivant les agitateurs et les fauteurs de désordres.

Le corps diplomatique est heureux de trouver dans la lettre qu'il a reçue du Makhzen les marques de la sollicitude de Sa Majesté chérifienne pour la paix et la prospérité des colonies étrangères, ainsi que l'expression renouvelée de son intention sincère de coopérer à l'application des réformes arrêtées à Algésiras.

Il estime que ces résultats si féconds ne sauraient être atteints si l'autorité de Sa Majesté chérifienne et de l'amel d'Oudjda n'est pas intégralement respectée et si Erraissouli, qui a étendu ses pouvoirs jusqu'aux portes de la ville, n'est pas éloigné définitivement de la province de Tanger, ainsi que les agents établis par lui.

Le corps diplomatique est unanimement d'accord pour demander que des ordres précis soient adressés à Si Mohammed Guebbas pour qu'il

restaure sans tarder l'autorité du pacha de Tanger en donnant à ce fonctionnaire les attributions et les pouvoirs d'un gouverneur dans la province, et particulièrement dans la zone où Sa Majesté chérifienne a accordé aux étrangers la faculté d'acquérir des propriétés immobilières, sans autorisation spéciale, ainsi qu'il est dit à l'article 60 de l'Acte d'Algésiras.

C'est par ces mesures que la paix sera rétablie, que la confiance renaîtra et que la réforme de la police pourra recevoir sa pleine exécution conformément à la volonté de Sa Majesté chérifienne, que Dieu l'assiste!

Le corps diplomatique prie Votre Excellence de porter ce qui précède à la connaissance de Sa Majesté.

Tanger, le 19 décembre 1906.

On voit, par ce document, que toutes les puissances sont aussi catégoriques qu'unanimes à réclamer que l'autorité du pacha de Tanger soit enfin substituée à celle du brigand-fonctionnaire Erraissouli.

D'ailleurs des incidents quotidiens continuent à marquer l'omnipotence intolérable d'Erraisouli à Tanger. L'abdication du représentant du sultan devant cette dictature est totale et avouée. Les agent d'Erraissouli se livrent, dans les montagnes, à une active propagand pour recruter des partisans. Erraissouli, en effet, réellement inquiet des forces makhzéniennes envoyées à Tanger, essaie de parer au danger en agitant devant les tribus montagnardes le fantôme d'une invasion étrangère. Il espérerait, dit-on, grouper par ce moyen autour de lui des combattants qui lui permettraient au besoin de tenir tête aux forces du sultan.

Algérie. — *A la frontière algéro-marocaine.* — M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a fait connaître au Conseil des ministres, le 22 décembre, que la situation s'était améliorée sur la frontière algéro-marocaine et que l'agitation qui s'était produite récemment parmi certaines tribus du Tafilalet était en décroissance.

Le ministre a annoncé également qu'un incident, survenu quelques jours auparavant à Oudjda, venait d'être réglé de manière satisfaisante. Le capitaine Mougin, chef de la section frontière d'Oudjda, avait été injurié et menacé sur une des places de la ville par un indigène. Le fait avait été signalé à l'amel d'Oudjda, qui dans le cours d'une entrevue avec le commandant supérieur du cercle de Marnia, avait promis de présenter ses excuses au capitaine Mougin, et de faire rechercher le coupable. Conformément à sa promesse, l'amel s'est rendu au domicile du capitaine à Oudjda, et lui a exprimé tous ses regrets au sujet de ce qui s'était passé. L'indigène qui s'était rendu coupable des menaces a été incarcéré.

Tunisie. — *L'affaire de Thala.* — Après de très longs débats, le tribunal de Sousse a rendu, le 12 décembre, son arrêt dans l'affaire de Thala. Le tribunal a refusé de reconnaître tout caractère politique aux crimes commis et n'a relevé que des crimes de droit commun. Il a condamné Salah ben Mohamed, Salah Elgouage Mohamed ben Belgacem ben Goaied, Amor ben Ali ben Amor ben Aïda, tous trois à

la peine de mort; Ali ben Mohamed Salah et Haurat ben Belgacem ben Ali aux travaux forcés à perpétuité ; neuf autres accusés à vingt ans de travaux forcés; huit autres, dont le marabout Amor ben Othman, à dix ans; quatre à cinq ans de la même peine ; trois à dix ans de prison; quatre à cinq ans et huit à deux ans de la même peine. Seize autres accusés ont été acquittés.

Afrique occidentale. — *La mission de délimitation du Niger au Tchad.* — La portion française, commandée par le capitaine Tilho, de la mission de délimitation franco-anglaise, est arrivée à Kotonou au milieu d'octobre. Sans perdre un instant, le capitaine Tilho, à Lagos et à Porto-Novo, et le lieutenant de vaisseau Audouin, à Kotonou, ont commencé les opérations astronomiques. Des observations simultanées ont été faites à Kotonou et à Lagos au moyen de signaux télégraphiques. Le lieutenant de vaisseau Audouin a fait des observations magnétiques d'autant plus importantes que Kotonou se trouve à peu près sur l'équateur magnétique.

Dès les premiers jours de novembre, la mission s'est disloquée. M. Audouin est parti pour Abomey, puis pour Paoui, où il fera des observations multiples. Le docteur Gaillard poursuit, aux environs de Nokoué, les études anthropologiques commencées par lui à Sakété. M. Roserot a accompagné dans le Dahomey M. Garde, géologue de la mission.

Celle-ci rejoindra les Anglais à Ilo vers la fin de janvier. Le capitaine Tilho a été reçu avec une grande cordialité par le gouverneur du Lagos. Il était accompagné par le lieutenant Mercadier, interprète d'anglais.

La mission est en bonne santé, bien que les moustiques abondent.

Région du Tchad. — *La capitale de l'Oubanghi-Chari-Tchad.* — Le 20 décembre, le *Journal officiel* a publié un décret décidant que la capitale de l'Oubanghi-Chari-Tchad sera maintenue à Banghi. On se souvient peut-être que le décret du 11 février 1906 transportait cette capitale à Fort-de-Possel.

La place manque, dit l'exposé des motifs, pour établir une ville à Fort-de-Possel qui est constitué par une simple langue de terre entourée de marais de tous côtés, et ce choix n'offre aucun avantage, au point de vue politique, sur celui de Banghi, dont Fort-de-Possel n'est, en somme, que le poste avancé.

Au point de vue commercial, la question se présente de même en faveur de Banghi, qui se trouve être situé à la limite même de la navigation à vapeur sur l'Oubanghi, et qui, de ce seul fait, ne peut servir que de point principal de transit entre Brazzaville et le reste de l'Oubangui-Chari-Tchad.

Enfin Banghi occupe non seulement une situation privilégiée en ce qui concerne la navigation, et partant les facilités de ravitaillement, mais encore présente une incontestable supériorité au point de vue sanitaire sur Fort-de-Possel, qui ne réunit aucune des conditions d'hygiène.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *Le commerce avec le continent africain.* — Les chiffres ci-dessous qui sont empruntés au *Board of Trade Journal* indiquent, en livres sterling, les valeurs des transactions opérées par la Grande-Bretagne avec les divers pays africains.

Importations de l'Angleterre.

(en milliers de livres)

Provenances	1901	1902	1903	1904	1905
Afrique anglaise	12.066	13.152	13.476	13.472	14.851
Egypte	11.906	13.765	12.984	14.302	14.976
Afrique française	1.335	1.229	1.444	1.837	1.764
Afrique allemande	114	115	98	89	73
Afrique portugaise	102	105	126	155	146
Afrique espagnole	7	6	8	7	9
Maroc	537	700	560	505	467
Tripoli	262	287	308	218	323
Congo Indépendant	18	15	21	17	16
Libéria et autres territoires de l'Afrique Occidentale	88	82	77	65	58
Abyssinie	»	»	1	»	1
Total	26.435	29 456	29.103	30.667	32.684

Exportations de l'Angleterre.

Destinations	1901	1902	1903	1904	1905
Afrique anglaise	21.973	29.774	30.337	22.406	21.339
Egypte	6.419	6.269	6.560	8.432	8.070
Afrique française	1.358	1.350	1.770	1.599	1.776
Afrique allemande	103	134	149	143	210
Afrique portugaise	1.237	1.700	2.975	2.293	3.078
Afrique espagnole	93	87	69	70	82
Maroc	911	1.042	889	931	740
Tripoli	89	95	96	129	140
Congo Indépendant	139	109	112	123	136
Liberia et autres territoires de l'Afrique Occidentale	89	82	97	75	64
Abyssinie	20	11	6	10	14
Total	32.431	40.653	43.060	36.211	35.649

II. — AMÉRIQUE.

Iles Hawaï. — *Mouvement commercial en* 1904-1905. — L'administration des douanes d'Hawaï vient de communiquer les relevés statistiques officiels, sur le mouvement commercial de cet archipel, pendant l'année fiscale, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.

Le mouvement commercial du territoire d'Hawaï pour l'année fiscale 1904-1905 présente les valeurs suivantes :

IMPORTATIONS

		dollars		dollars
14.615.483 dollars	à savoir, des Etats-Unis...	11.600.519	plus en numéraire, net,	103.000
	de l'étranger.....	3.014.964		—

EXPORTATIONS

dollars 36.174.526	pour les Etats-Unis.	36.114.985	plus 214.912 en numéraire	
	pour l'étranger.....	59.541	—	
Le mouvement total représente donc..		50.790.009	plus 317.912 en numéraire.	
tandis que le mouvement correspondant de 1903-4 n'était que de.....		40.989.556		
ce qui montre, en faveur de 1905, une augmentation de..... dollars		9.800.443		

Mais ce chiffre ne donne pas encore la signification complète de la situation économique réelle du pays qu'il faut envisager comme il suit :

		en moins pour 1905
Dépenses pour les importations :	en 1905, 14.615.483 en 1904, 15.784.691	1.066.208 dollars
Recettes par les exportations :	en 1905, 36.174.526 en 1904, 25.204.875	en plus 10.969.651
	dollars	12.035.859

qui représentent l'augmentation réelle au profit des finances commerciales de l'archipel, comparativement à l'année précédente, plus un mouvement en numéraire de 317.912 dollars, qui constituent vraiment un débit de seulement 111.912 dollars. D'autre part, la différence entre la valeur des importations et celle des exportations se monte à 21.559.043 dollars, au profit des exportations.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Henry Walter Beghin, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Saint-Brieuc.
Louis-Paul Schoedelin, vice-consul de Norvège à Bayonne.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *chef de bat.* Pernot est désig. pour le 16e rég.:
M. le *capit.* Mallet est placé à Changhaï.
Indo-Chine. — MM. le *chef de bat.* Dhers et le *capit.* Gérôme sont désig.pour l'Indo-Chine.
Tonkin. — M. le *capit.* Gicquel est affecté au 9e rég.;
M. le *capit.* Martin est placé au 10e rég.;
MM. les *lieut.-col.* Nicolas et le *chef de bat.* Lefort sont désig. pour le 1er tonkinois;
M. le *chef de bat.* Blanc est placé au 2e tonkinois.
Afrique Occidentale. — M. le *chef de bat.* Bétrix est placé hors cadres en A. O. F.;
M. le *chef de bat.* Dauvillier est désig. pour le Sénégal;
M. le *chef de bat.* Déane est placé comme major au 4e sénégalais.
Congo. — MM. les *capit.* Boisot et Lucas sont désig. pour le bataill. du Congo.
Madagascar. — M. le *colonel* Méhouas est placé au 13e rég.
MM. les *capit.* Nibaudeau et Lhomme sont désig. pour le 1er malgaches.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Courtois est désig. pour l'Indo-Chine.
Cochinchine. — M. le *colonel* Gautheron est nommé direct. de l'artill. de Cochinchine.
Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Poivez est nommé sous-directeur à Hanoï.
Afrique Occidentale. — M. le *chef d'escad.* Vidal est désig. pour l'A. O. F.
Madagascar. — MM. les *chef d'escad.* Goldsmit et Radigue sont placés à Madagascar.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Barreau est désig. pour le Tonkin.
Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Pleyber est désig. pour les travaux publics du Sénégal.
Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Matrat est placé à Diégo-Suarez.

CORPS DE L'INTENDANCE

Indo-Chine. — M. l'*adjoint* à l'intendance Mora est détaché au gouvern. général.
Cochinchine. — M. le *sous-intendant de* 3e *cl.* de Grézel est désig. pour Saïgon.
Tonkin. — MM. le *sous-intendant milit. de* 2e *cl.* Willotte; le *sous-intendant milit. de* 3e *cl.* Brochard; les *adjoints* à l'intendance Longueteau et Busy et l'*attaché de* 1re *cl.* Gaucher sont désig. pour Hanoï;
M. l'*attaché de* 1re *cl.* William est placé à Dap-cau;
MM. les *sous-intendant de* 2e *cl.* André et de 3e *cl.* Lacouture sont désig. pour le Tonkin.
Afrique Occidentale. — M. le *sous-intendant de* 3e *cl.* Delonca et l'*adjoint* à l'intendance Briolay sont désig. pour Dakar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*officier d'admin. de* 2e *cl.* Pasteur est placé à Saïgon.
Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Pontois est désig. pour le Tonkin ;
M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Pouget est placé à Hanoï.
Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Goulut est placé à Tananarive.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Vassal est désig. pour l'Indo-Chine.
Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Montel est affecté à la Cochinchine.
Tonkin. — M. le *pharm.-maj. de* 1re *cl.* Reland et le *méd. -maj. de* 2e *cl.* Jacob sont désig. pour le Tonkin.
Inde française. — MM. Salabert-Strauss, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, et Bonvelot, *pharm. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour les établissements français dans l'Inde.
Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Pelletier est désig. pour le Sénégal ;
M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Violle est affecté au Dahomey;
M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Bernard est placé à la Côte d'Ivoire.
M. Toché, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour l'A. O. F.;
M. Marchand, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Dakar;
M. Deunff, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est affecté à la baie du Lévrier.
Madagascar. — MM. Reboul, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Boissière, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour Madagascar.
Guyane. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Sorel et Lorans sont désig. pour la Guyane.
Nouvelle-Calédonie. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Tedeschi de 2e cl., Rousseau et Bourges; le *méd.aide-maj. de* 1re *cl.* Pénaud, sont affectés à la Nouvelle-Calédonie.
Océanie. — M. le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Rivière est placé à Tahiti.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Prétou et *de* 3e *cl.* Chailloux sont désig. pour le Tonkin.
Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Bernard et Sylbaris sont affectés à l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Verdier est désig. pour le *D'Entrecasteaux ;*
M. l'*enseig. de vaiss.* Kerscaven est désig. pour la *Rapière ;*
M. l'*enseig. de vaiss.* Derrien est désig. pour la *Francisque.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

La traite négrière aux Indes de Castille : contrats et traités d'Assiento, par M. Georges Scelle. 2 volumes de 845 et 715 pages, Larose et Tenin, éditeurs. Prix : 30 francs.

Dans la préface qu'il a consacrée à ce remarquable ouvrage, M. le professeur Pillet écrit : « Présenter au public deux gros volumes, comptant « ensemble un nombre plus que respectable de feuillets, est une entreprise « toujours délicate, car elle se heurte à la difficulté de faire valoir en quel- « ques lignes les mérites d'une œuvre qui a coûté des années de travail... »

Comment *a fortiori* pourrions-nous y parvenir, dans le cadre restreint qui nous est forcément imparti dans cette Revue?

L'*assiento* est, comme on sait, le privilège exclusif que les Anglais obtinrent à Utrecht de fournir de nègres les colonies espagnoles d'Amérique. M. Scelle en prend l'histoire dès ses origines. Il étudie comment se manifesta à cette époque lointaine, c'est-à-dire au début du XVe siècle, l'intervention de l'administration, quelles ressources fiscales elle en sut tirer, puis comment, dans le cours des temps, le gouvernement de Madrid, conscient de l'importance qu'attachaient les autres Etats à la possession d'un monopole qui leur ouvrait le marché des Indes, se servit de l'*assiento* dans ses marchandages diplomatiques avec les Portugais d'abord, avec la France ensuite, enfin avec les Anglais. Plus tard, l'Espagne, revenant à la pratique ancienne, réduisit les derniers *assientos* à être de nouveau de simples contrats de droit public interne.

Tel ouvrage constitue la contribution la plus importante qui ait jamais été fournie à l'histoire de la traite. Mais son intérêt particulier me paraît résider dans le rôle de l'*assiento* dans la politique extérieure des Etats que M. Scelle a excellemment mis en lumière. C'est une erreur, en effet, de s'imaginer que les questions économiques n'ont acquis que de notre époque toute leur importance. Une étude aussi particulière, en apparence, montre sous un aspect, trop négligé et presque ignoré, la politique générale des grandes puissances au XVIIIe siècle.

Le livre abonde en documents inédits. L'auteur ne s'est pas contenté de puiser dans les cartons de nos Archives à Paris; il est allé sur place consulter les collections du British Museum, il a séjourné de longs mois à Madrid et à Lisbonne, il a dépouillé, — ce qui n'est pas une mince affaire — les liasses poussiéreuses et oubliées qui s'entassent à la Lonja de Séville et à Simancas.

Mais M. Scelle ne peut regretter le temps consacré à cet ouvrage si original, auquel sa valeur scientifique assure une longue vie.

ANGEL MARVAUD.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Aux Indes et au Népal, par le Dr K. BŒCK. Un vol. in-8° de 250 pages. Hachette et Cie, Paris, 1907.

La guerre et le mouvement économique, par BERNARD SERRIGNY. Un vol. in-16 de 225 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1907.

Nos flottes de combat en 1907, par le commandant DE BALINCOURT. Un vol. in-16 oblong de 784 pages, avec 359 figures schématiques de bâtiments. Berger-Levrault et Cie, Paris, 1907.

Rapport au président de la République sur la situation de la Tunisie en 1902, publié par le ministère des Affaires étrangères. Imprimerie Rapide, Tunis, 1906.

Les problèmes de la politique indigène et économique au Congo français, par PAUL BOURDARIE. Une broch. in-8° de 28 pages. Imprimerie Cagniard, Rouen, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

La Quinzaine coloniale (10 *déc.* 1906). CHAILLEY : Les travaux publics en Tunisie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

La Rassegna nazionale (16 *dic.* 1906). DUCA DI GUALTIERI, sénat. : Perchè i presenti regimi politici non convengono ai popoli moderni.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (25 *de dic.* 1906). IÈN. BECKER : España e Inglaterra.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA COLONISATION EN ALGÉRIE

III. — Les colonies agricoles de la deuxième République[1].

Une des meilleures preuves qu'il soit possible de donner de l'excellence et de la solidité de l'œuvre coloniale du maréchal Bugeaud se trouve dans ce fait que, après son départ[2] et en dépit des profonds bouleversements auxquels fut bientôt en proie la France métropolitaine, la vigoureuse impulsion donnée par lui à la colonisation se prolongea pendant quelques années encore. Pour avoir été alors plutôt cachée qu'apparente, en effet, la marche de la colonisation ne se poursuivit pas moins avec une réelle sûreté, et les différents centres ruraux déjà existants continuèrent, grâce à un peuplement lent, mais constamment progressif, de s'implanter solidement sur le sol et de se développer.

Éphémères furent, tout au contraire, les colonies agricoles dont, à la suite de la révolution de février 1848 et des perturbations économiques qui en résultèrent, la loi votée le 19 septembre décréta la création en Algérie[3]. Une somme de 5 millions de francs, — presque double par conséquent de cette somme qu'on avait refusée à Bugeaud dix-huit mois auparavant, — prélevée sur un crédit de 50 millions à répartir en plusieurs exercices, fut immédiatement affectée à cette œuvre, au transport et à l'établissement d'ouvriers agricoles et d'ouvriers d'art en territoire militaire, c'est-à-dire là où aucun colon autre que des soldats n'avait pas encore obtenu la permission de s'établir.

On sait de quelle manière pittoresque s'effectua le voyage des premiers convois qui, au début du mois d'octobre 1848, quittèrent Paris à destination de l'Algérie. « Sur la Seine, « d'immenses radeaux recevaient les émigrants avec leur

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, des 16 oct. et 1er déc. 1906.

[2] Le maréchal Bugeaud quitta définitivement l'Algérie le 5 juin 1847.

[3] On en trouvera les principaux articles dans Dubois et Terrier : *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 307-308.

« mobilier ; ils se groupaient par un certain nombre de familles « avec un chef ; puis le jour du départ, après la bénédiction « donnée par un prêtre[1], le long convoi s'avançait sur les eaux, « tandis que les musiques jouaient la *Marseillaise* et que la « foule amassée sur les deux rives saluait les futurs colons. « En vingt ou vingt-cinq jours, le convoi remontait la Seine, « passait par le canal de Bourgogne, descendait le cours du « Rhône, puis était remorqué jusqu'à Marseille. De là, des « navires de l'État allaient déposer les émigrants sur la terre « d'Algérie... A leur arrivée dans le village qu'ils devaient peu- « pler, ils recevaient une maison, un lot d'une dizaine d'hec- « tares par famille, des semences et des instruments de cul- « ture, enfin des vivres et des secours, jusqu'à ce que les terres « fussent mises en culture ; quelquefois aussi on leur prêta des « bestiaux[2]. »

Malheureusement, les ouvriers des villes et surtout de Paris, les ouvriers d'art ignorants de la terre et du travail des champs, se trouvèrent dans ces convois en beaucoup plus grand nombre que les ouvriers agricoles. M. de Peyerimhoff en a cité un exemple typique : dans la colonie agricole de Saint-Cloud, située sur la route qui relie Oran à Arzeu, la proportion des agriculteurs atteignait *à peine* 9 *pour* 100[3]. Dans de telles conditions, — que venaient encore aggraver les surprises, pour ne pas dire les souffrances, d'un climat nouveau, l'arrivée dans des villages improvisés et encore à peine ébauchés, et surtout une préparation insuffisante aux privations, les funestes habitudes de paresse contractées dans les ateliers nationaux et l'esprit d'indiscipline, — peut-on s'étonner que les colonies dites agricoles de 1848-1849-1850 aient lamentablement échoué ? Comme on l'a fort bien dit[4], au bout

---

[1] V. dans l'*Illustration* du 14 octobre 1848 (t. XIV, p. 97) une gravure représentant le « départ du premier convoi des colons pour l'Algérie, de Bercy, le 8 octobre 1848 ». — Le « courrier de Paris » de ce même numéro fournit d'intéressants renseignements sur la cérémonie, et donne des extraits du discours prononcé par le ministre de la Guerre, Lamoricière : « C'est au travail intelligent et civilisateur, « dit-il, d'achever ce que la force a commencé. La poudre et la baïonnette ont fait « en Algérie ce qu'elles pouvaient y faire, c'est à la bêche et à la charrue d'accom- « plir leur tâche ». Le rédacteur clôt ainsi son compte rendu : « M. le curé de Bercy « est venu terminer la cérémonie par la bénédiction du drapeau et quelques paroles « de fraternité chrétienne unanimement senties » (*Id.*, *ibid.*, p. 98).

[2] E. Cat : *Petite Histoire de l'Algérie*, t. II, p. 337-338. Nous n'avons malheureusement pas pu consulter les numéros de l'*Algérie nouvelle* de 1900 contenant les études du même auteur sur la politique de Bugeaud et sur les colonies algériennes fondées par la seconde République.

[3] *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de* 1871 *à* 1895, t. Ier, note 2 de la p. 27.

[4] Rouire : *Les colons de l'Algérie*. II. *La colonisation officielle et ses résultats ; le meilleur mode de colonisation* (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1901, p. 873).

de quelques semaines, le moral des nouveaux arrivés était entamé ; les fièvres palustres dues aux premiers défrichements, la dysenterie due aux eaux employées comme boisson causèrent aussi de cruels ravages et achevèrent de jeter le découragement parmi les émigrés ; la nostalgie fit le reste. Bientôt un certain nombre de Parisiens, reprenant leurs habitudes anciennes, « cherchèrent dans la profession de cabaretier, beau« coup moins fatigante que le travail des champs, une res« source pour eux et leurs familles [1] ». D'autres ouvrirent des clubs, se mirent à déclamer contre le gouvernement et contre l'administration militaire, fomentèrent le mécontentement jusque dans les anciens villages... Ce n'était pas pour une semblable besogne que le Gouvernement et l'Assemblée nationale avaient, quelques mois auparavant, envoyé les nouveaux colons en Algérie !

Déçue dans ses chimériques espérances de réussite immédiate, l'Assemblée nationale, lorsqu'elle fut saisie au mois de mars 1849 d'une nouvelle demande de crédits, ne vota une somme de 5 millions que conditionnellement et en réserva l'emploi jusqu'au moment où elle se trouverait en possession d'un rapport circonstancié qu'elle chargea une commission spéciale de lui soumettre. Mais que pouvait faire la commission, moins d'un an après l'arrivée des colons sur les terres qu'ils étaient chargés de mettre en valeur, sinon constater l'absence totale de résultats ? Trouvant d'ailleurs partout « les « marques d'une organisation précipitée et insuffisante, et « surtout d'un recrutement déplorable [2] », elle revint très défavorablement impressionnée ; aussi son rapporteur, l'économiste Louis Reybaud, l'auteur de ce *Jérôme Paturot* dont l'histoire s'arrête au moment où il part pour l'Algérie comme « inspecteur général de la civilisation arabe dans le Nord de « l'Afrique [3] », conclut-il, comme naguère Blanqui [4], que la colonisation doit être libre et volontaire ; des colonies fondées

---

[1] A. de Montezon : *La Vérité sur l'Algérie* (Paris, 1851, in-8° de 60 p.). Cet auteur, qui a visité dans les derniers mois de 1850 la province de Constantine, raconte que dans chacun des villages créés en 1848 pour les colons parisiens dits « colons Lamoricière sur la route de Philippeville à Constantine et dans la direction de Philippeville à Bône, « il y eut bientôt... autant de débits de boisson que de « ménages, et l'abus devint si grand que l'autorité se vit obligée d'en limiter le « nombre » (p. 11).

[2] De Peyerimhoff : *Enquête...*, t. Ier, p. 30.

[3] *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques* (Paris, Michel Lévy, 1849, 4 vol. in-16), t. IV, p. 265.

[4] V. le *Rapport sur la situation économique de nos possessions dans le Nord de l'Afrique* (tirage à part, Paris, W. Corembert, 1840, in-8° de 104 p.) : « La colonisa« tion doit être libre et volontaire. Tout colon doit payer la terre qu'il achète et jus« tifier des ressources qu'il possède jusqu'à ce qu'elle le nourrisse » (p. 71).

par raison d'Etat ne peuvent pas réussir, et il est vraiment impossible de faire des colons actifs et heureux avec des concessionnaires sans ressources, sans préparation professionnelle et sans résistance au climat [1].

Ce sont les mêmes idées, tout à fait contraires à celles de Bugeaud [2], que soutient un peu plus tard, en 1851, devant l'Assemblée nationale, le rapporteur de la Commission chargée de l'examen d'un projet de loi relatif à l'achèvement de l'installation des colonies agricoles, Lestiboudois. « Une colonisa-« tion faite aux frais de l'Etat, déclare-t-il [3], n'est sérieuse « qu'autant qu'elle est tentée par des hommes qui savent et « veulent travailler, qui poursuivent la création d'un établis-« sement à leurs risques et périls. On ne peut obtenir de succès « que par les efforts de la liberté et de l'intérêt individuels. » L'Assemblée nationale, dont les tristes « écoles » des années précédentes avaient refroidi le primitif enthousiasme, l'administration, fatiguée des responsabilités qu'entraînaient pour elle ces colons « soldés et entretenus », l'opinion publique fâcheusement impressionnée par les plaintes de tous ceux qui avaient quitté l'Algérie souvent malades et ruinés, toujours désillusionnés et aigris, étaient unanimes à demander des modifications dans le système de colonisation adopté au cours des années précédentes. Aussi le décret du 26 avril 1851 organisa-t-il le régime de la propriété sous condition résolutoire ; on revint d'autre part au système préconisé avec force durant les premières années qui avaient suivi la conquête d'Alger, et on décida de ne plus peupler les nouveaux villages qu'avec des colons « jouissant de ressources suffisantes pour pourvoir « à leur installation ». Ainsi les émigrés s'attacheraient immédiatement à leur nouveau domaine ! Ainsi se trouveraient évitées les inutiles dépenses de transport de l'autre côté de la Méditerranée, puis de rapatriement qu'il avait fallu faire pour un si grand nombre des colons passés en Algérie en 1848 ! Sait-on en effet combien on en comptait encore, au 31 décembre 1850, sur le sol de l'ancienne Régence ? 10.375 seulement, d'après les documents officiels publiés par le ministère de la Guerre [4], sur un total d'environ 20.000 émigrés ! Et combien, de ces 10.400 colons, en peut-on compter qui firent souche dans le pays ? Quelques-uns à peine. En réalité, presque tous

---

[1] Rapport inséré au *Moniteur* du 5 juillet 1850.

[2] On sait que Bugeaud a consacré une partie de son travail de 1842 (p. 84-86) sur *l'Algérie* à discuter les idées de Blanqui rapportées un peu plus haut.

[3] Cité par Rouire, *art. cité*, p. 876.

[4] H. Peut : *Précis de l'histoire de la colonisation française en Algérie* (*Annales de la colonisation algérienne*, t. Ier, 1852, p. 264).

disparurent rapidement, et d'un grand effort qui aurait du lui être très utile, l'Algérie, comme naguère la Guyane après la désastreuse tentative de colonisation du Kourou, ne recueillit guère que du discrédit.

Aussi est-on en droit de dire que le gouvernement de la deuxième République n'a pas, en dépit de sa bonne volonté, utilement coopéré à la « colonisation d'occupation [1] » ; comme la pénétration armée avec laquelle elle a été menée de front, celle-ci demeure bien l'œuvre, et une œuvre très heureuse, de la monarchie de Juillet.

IV. — Les expériences du second Empire.

Mais cette œuvre n'était nullement achevée ; il restait à la parfaire. C'est ce que H. Peut, dans les premières livraisons de ses *Annales de la Colonisation algérienne*, ne cessait de répéter. « Aujourd'hui, écrivait-il dans la conclusion de son « *Précis de l'histoire de la colonisation française* [2],... le mo- « ment est venu de donner une impulsion nouvelle et décisive « à cette grande entreprise nationale qui s'appelle la colonisa- « tion de l'Algérie ». — « Espérons, disait-il un peu plus « tard [3], que d'ici à peu d'années les établissements européens « couvriront l'Algérie d'un vaste réseau de colonisation, dont « les différentes parties communiqueront entre elles par un « bon système de routes constamment praticables qui, en « assurant la tranquillité du pays, feront circuler partout la « vie, le mouvement, l'activité, la production et l'abon- « dance. »

C'était là un vaste programme, dont le premier point était sans doute le plus important. Certes, la population rurale de l'Algérie apparaissait bien plus nombreuse que cinq ans auparavant, puisqu'elle comptait, au 31 décembre 1850, d'après les statistiques officielles, — défalcation faite des émigrés des colonies agricoles de 1848, — un total de 23.853 individus [4]. Mais

---

[1] L'expression est de M. de Peyerimhoff : *Enquête*..., t. Ier, p. 41.

[2] Au mois de mai 1852 (t. Ier, p. 277).

[3] En août 1852, dans une analyse des projets de colonisation préparés par le ministère de la Guerre (t. II, p. 108).

[4] Par provinces, ce total se décompose et se trouve réparti dans les territoires civil et militaire de la manière suivante :

	COLONS			HECTARES CULTIVÉS		
Provinces	Territ. civil	Territ. milit.	Total	Territ. civil	Territ. milit.	Total
Alger.....	11.650	2.029	13.679	7.248	728	7.976
Constantine..	3.743	1.691	5.434	3.325	2.497	5.822
Oran.....	2.916	1.824	4.740	4.195	6.134	10.329
Totaux...	18.309	5.544	23.853	14.768	9.359	24.127

En y ajoutant les 10.375 émigrés de 1848 dont il a été question un peu plus haut,

qu'on était loin des 100.000 familles demandées naguère par Bugeaud! Il importait donc de continuer avec persévérance la tâche interrompue.

I. — Le gouvernement du second Empire parut d'abord disposé à le faire. Jusqu'en 1861, en effet, la colonisation officielle fut poursuivie avec une certaine activité; 85 centres furent créés et environ 250.000 hectares de terres furent concédés à de nouveaux colons. Mais la tendance qui s'était déjà manifestée dans le décret du 25 avril 1851, — d'après lequel le colon n'est astreint à aucune justification préalable de ressources, de compétence et de nationalité, dans lequel la conception économique prévaut nettement sur le souci du peuplement[1], — s'accentue de plus en plus. Autant qu'à l'élément national, on recourt à l'élément étranger; en même temps, on multiplie le système, si prudemment expérimenté naguère par Bugeaud, du peuplement régional[2]. On n'hésite pas, d'autre part, à multiplier les concessions individuelles, et à en faire parfois bénéficier les chefs indigènes; on va même, à partir de 1853, jusqu'à accorder de grandes concessions à ceux qui en sollicitent. Malheureusement, la concession individuelle tourne, dans bien des cas, à la satisfaction personnelle ou à la récompense administrative ou politique. Néanmoins, l'aire d'expansion européenne va s'étalant de plus en plus. « Dans le « département d'Alger, la colonisation de la Mitidja s'achève « par l'Est et l'Extrême-Ouest; elle remonte l'oued-Djer et « s'installe dans le Haut-Chélif; elle abordera un peu plus tard « la plus haute plaine d'Aumale et les premiers contreforts « kabyles. En Oranie, de nouveaux villages ferment le cercle « autour de la Sebkha, montent sur le Tessala, s'avancent dans « le Bas-Chélif et le Dahra. A l'Est, les plateaux de Sétif et de « Constantine, les coteaux de Guelma se peuplent peu à peu[3]. »

Sur ces terres et sur celles qui ont commencé d'être précédemment mises en valeur, on cultive ces « produits naturels « de la colonie », auxquels la loi du 4 février 1851 a ouvert l'accès du marché métropolitain; on plante du tabac, du coton, des vignes; on fait, souvent sans discernement, des tentatives aventurées. Mais, toutefois, les propriétés augmentent rapidement de valeur, et à la période de discrédit dans

---

on obtient le chiffre de 34.228 colons ruraux, dont 16.922 sont établis dans la province d'Alger, 8.158 dans celle de Constantine, 9.048 dans celle d'Oran (chiffres empruntés à H. Peut, *art. cité*, p. 259-266).

[1] De Peyerimhoff : *Enquête...*, t. Ier, p. 31.

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 31.

[3] *Id.*, *ibid.*, p. 33.

laquelle est tombée peu auparavant l'Algérie succède une nouvelle période d'engouement, au cours de laquelle les capitaux recommencent à se porter dans le pays. Ainsi se trouve réalisé ce desideratum de la politique impériale à l'égard de l'Algérie : l'afflux des capitaux beaucoup plus encore que celui des colons.

Pour se rendre compte de la situation des différents villages européens de l'Algérie durant cette période, le mieux est d'ouvrir le petit volume que Jules Duval a publié en 1859 sur ce pays; on y trouve une série de monographies très instructives, en dépit de leur brièveté et de leur optimisme[1]. Il convient aussi de consulter ce charmant et naïf *Journal d'un voyage dans la province d'Alger* qu'Henri Duveyrier, alors âgé de dix-sept ans à peine, rédigea durant les mois de février, mars et avril 1857 et que le regretté Charles Maunoir a publié plus tard avec un soin pieux[2]. Il en ressort qu'en 1857, entre Koléa « déjà en grande partie francisée » et Kandouri, c'est-à-dire sur une longueur de 12 kilomètres, on ne rencontrait pas encore de terres cultivées, abstraction faite de « quelques « mauvais défrichements indigènes »; il en ressort qu'en pleine Mitidja, à quelques kilomètres d'Alger, on pouvait alors encore trouver « la nature sauvage, les horreurs de la forêt vierge ». Mais déjà Bir Khadem est un village « presque tout « français, avec une église », Bir Touta créé en 1851 un « village français », Boufarik une « petite ville assez vivante », Blida « cette jolie petite ville qui mérite bien sa renommée due à de « magnifiques jardins d'orangers[3] ». Déjà aussi sont commencés ces grands travaux qui ont tant contribué à faciliter la mise en valeur du sol. « On travaille sans cesse, écrit Duveyrier à « la date du 4 mars, à améliorer le système des eaux dans l'Ouest » de la Mitidja, à la régularisation du cours de l'oued Djer, au « dessèchement du lac Halloula, etc.[4] »

Malheureusement, par une étrange contradiction, tandis que s'exécutaient ces entreprises si utiles et dont les colons devaient tant bénéficier, le gouvernement central se désintéressait peu à peu de la colonisation elle-même, et inclinait de plus en plus à

---

[1] *L'Algérie*. Tableau historique, descriptif et statistique. Paris, Hachette et Cie, 1859, in-18 de 512 p., carte. On sait quel but s'était proposé Jules Duval : « Faire « connaître l'Algérie à l'étranger, à la France, à l'Algérie elle-même qui ne se connaît « pas assez, telle est (déclare-t-il à la page 7 de son livre) l'œuvre que nous tentons. »

[2] Paris, Augustin Challamel, 1900, in-8° de XII-84 p.

[3] *Journal d'un voyage dans la province d'Alger*, p. 5-6 et 27-28. Sur tous ces points et sur leur situation en 1859, on trouvera des détails précis dans *l'Algérie* de Jules Duval, *passim*.

[4] *Ibid.*, p. 23.

son détriment vers cette politique dont l'empereur devait donner la formule dans sa lettre de l'année 1863 au maréchal duc de Malakoff. Plus de concessions gratuites à de petits émigrants ; les terres doivent être achetées, car le gouvernement local ne doit plus se faire « entrepreneur d'émigration et de « colonisation », ni « soutenir péniblement des individus sans « ressources, attirés par des concessions gratuites » ; il convient, par contre, de « favoriser les grandes associations de capitaux « européens », car voici la tâche assignée « à l'activité et à « l'intelligence européennes : l'exploitation des forêts et des « mines, les dessèchements, les irrigations, l'introduction des « cultures perfectionnées, l'importation de ces industries qui « précèdent ou accompagnent toujours les progrès de l'agri- « culture ». Quant aux cultures naturelles du sol, à l'élevage des chevaux et du bétail, Napoléon III les réserve aux indigènes [1], auxquels il a multiplié déjà les concessions de terre, et dont, le 22 avril 1863, il reconnaît les tribus, « propriétaires « des territoires dont elles avaient la jouissance permanente et « traditionnelle ». Ainsi commence à se dessiner nettement l'idée de Napoléon III : « l'Algérie n'est pas une colonie, c'est « une possession ; dix-huit mois après, c'est l'empire arabe [2] ».

II. — C'est, on le sait, au cours de son voyage en Algérie que Napoléon III se déclara pour la première fois « l'empereur des « Arabes comme des Français ». Séduit par cette formule, il la reprend à son retour en France dans sa célèbre *Lettre sur la politique de la France en Algérie* [3], où il déclare l'Algérie « à la « fois un royaume arabe, une colonisation européenne et un « camp français [4] », et où il résume son nouveau programme à l'égard de ce pays d'une manière très brève : « J'aime mieux, « dit-il [5], utiliser la bravoure des Arabes que de pressurer leur « pauvreté, rendre les colons riches et prospères que d'impor- « ter à grand frais des émigrants étrangers, maintenir nos « soldats dans des positions salubres que de les exposer au « climat dévorant du désert ». Ainsi formulé, ce programme paraît excellent ; mais pénètre-t-on au fond des choses, examine-t-on quelles conséquences en tire l'empereur, il en va

---

[1] Cité par DE PEYERIMHOFF : *Enquête...*, t. Ier, p. 36.
[2] *Id.*, *ibid.*, t. Ier, p. 36.
[3] Paris, Imp. Impériale, 1865, in-4° de 88 p.
[4] *Lettre sur la politique de la France en Algérie*, p. 9.
[5] *Ibid.*, p. 84-85. — Cf. p. 8 : « Mon programme se résume en peu de mots : « gagner la sympathie des Arabes par des bienfaits *positifs*, — attirer de nouveaux « colons par des exemples de prospérité *réelle* parmi les anciens, — utiliser les « ressources de l'Afrique en produits et en hommes, — arriver par là à diminuer « notre armée et nos dépenses. »

tout autrement. Napoléon III veut, en effet, « tracer un périmètre « à la colonisation autour des chefs-lieux des trois provinces..., « tâcher par tous les moyens de ramener dans ces zones que je « nommerai de colonisation ceux qui se sont égarés au loin..., « chercher à rendre aux tribus, s'il est possible, une quantité « de terre équivalente à celle qui leur a été enlevée et, dans tous « les cas, suffisante pour les besoins[1] ».

Comment l'empereur fut-il amené à concevoir ce programme, il est assez difficile de le dire avec exactitude. Une seule chose paraît certaine; le voyage d'Algérie a pu en hâter la publication, il ne l'a pas déterminée. Napoléon III, tout imprégné des théories des économistes dont il avait toujours très soigneusement suivi les travaux, cherchait alors à mettre d'accord l'administration avec les « vrais principes de l'économie politique », et appliquait, comme l'a très justement remarqué M. de Peyerimhoff[2], la pure doctrine de Wakefield. Mais ne s'inspirait-il pas d'autres idées encore? Un peu avant le moment où a été formulée la théorie du royaume arabe, l'empereur paraît avoir conçu une politique musulmane d'ensemble, à laquelle se rattache, par exemple, l'envoi de Palgrave chez les princes ouahabites qu'il devait étudier et voir, auxquels il devait faire des propositions, avec lesquels il devait nouer des alliances éventuelles. Ce n'est pas ici le lieu de grouper les différents indices sur lesquels il est permis d'étayer cette opinion; du moins inclinons-nous à considérer la nouvelle politique algérienne de l'empereur comme une partie d'une vaste et chimérique conception politique, s'étendant à tout l'ensemble du monde musulman.

Quelle que puisse être l'exactitude de cette idée, — qu'il convient, en l'état actuel de nos connaissances, de ne présenter qu'avec une certaine réserve, — il est incontestable que la politique nouvelle préconisée par l'empereur au sujet de l'Algérie souleva de la part des colons des protestations unanimes. C'est en leur nom que le Dr Warnier, l'hôte de Henri Duveyrier dès 1857, son ami et son collaborateur, publia coup sur coup d'excellents ouvrages où il dressait l'inventaire de la richesse totale des indigènes d'après les statistiques gouvernementales[3], dé- « montrait mathématiquement, par des chiffres officiels, que le

---

[1] *Lettre sur la politique de la France en Algérie*. p. 32, 44, 33-34.

[2] *Enquête...*, t. Ier, p. 37.

[3] *L'Algérie devant le Sénat* (Paris, Challamel aîné, 1863, in-8°). — *L'Algérie devant l'opinion publique* (Paris, Challamel aîné, 1864, in-8°). — *L'Algérie devant l'Empereur* (Paris, Challamel aîné, 1865, in-8°). — V. encore Jules Duval: *Réflexions sur la politique de l'Empereur en Algérie* (Paris, Challamel aîné, 1866, in-8°).

« cultivateur européen, à peine installé, produisait six fois « autant que le cultivateur indigène, et qu'en tenant compte du « travail industriel de l'Européen non cultivateur, il y avait [en « Algérie] une production totale supérieure à la proportion de 1 à 10, » prouvait « la fausseté de toutes les assertions antérieures « qui représentent l'indigène comme le vrai paysan de l'Algérie, « et le colon comme une superfétation inutile ». Non content de détruire ainsi des assertions fausses, l'auteur posait la question sur son véritable terrain. « Si le gouvernement a le droit incon- « testable d'être libéral, ultra-libéral même, envers les indi- « gènes de l'Algérie, n'a-t-il pas, demandait-il[1], des devoirs à « remplir envers la France, qui supporte toutes les charges de « la conquête, envers les colons français surtout...? » Les colons n'ont jamais pris de terres, disait-il[2], et il mettait en pleine lumière l'inanité des accusations formulées contre eux. Puis, passant de la défensive à l'offensive : « Depuis quelques « années, on ne parle, s'écriait-il[3], que des droits sacrés des « indigènes. Ne serait-il pas opportun d'invoquer ceux non « moins sacrés des colons ? D'où sont-ils venus, ces colons qu'on « trouve trop nombreux aujourd'hui ? Qui les a appelés ? Qui « les a installés ? Qu'ont-ils fait pour qu'on annonce, avec une « sorte de joie, la liquidation de leurs entreprises, comme on « se réjouirait de l'élimination d'un corps étranger gênant la « marche de la prospérité algérienne ?... Les colons ont des « droits, et en leur qualité d'appelés du gouvernement, après « avoir dignement, loyalement, sincèrement accompli la mis- « sion difficile à laquelle on les avait conviés, ils ont droit à « être au nombre des élus. »

Mais de tels arguments pouvaient-ils amener l'empereur à abandonner sa chimère ? Le décret du 31 décembre 1864, prohibant la concession gratuite et organisant comme mode unique d'aliénation la vente fixe et à bureau ouvert, fut donc appliqué... Les résultats ne se firent pas attendre : tandis que de grandes superficies appartenant aux réserves domaniales étaient abandonnées à d'importantes sociétés financières concessionnaires de travaux publics[4], tandis que les plus belles forêts de la colonie, comprenant tous les massifs de chênes-liège acces-

---

[1] *L'Algérie devant l'Empereur*, p. VII-VIII.
[2] *Ibid.*, p. 108.
[3] *Ibid.*, p. 185 et 194.
[4] A la Société de l'Habra et de la Macta, 24.000 hectares, à charge de construire le barrage de Perregaux ; à la Société générale algérienne, 100.000 hectares, à charge d'avancer à l'Etat 100 millions pour des travaux publics et de dépenser directement 100 autres millions.

sibles[1], étaient attribuées en toute propriété « dans des condi-« tions de bienveillance qui se rapprochaient d'un geste « d'abandon[2] », à ceux qui en avaient obtenu la concession pour quatre-vingt-dix ans quelques années auparavant, les vrais colons, et surtout les vrais colons français, se détournaient de l'Algérie. On s'en réjouit d'abord en haut lieu; mais l'optimisme fit bientôt place à une réelle inquiétude, lorsqu'on put constater que, sauf dans le voisinage immédiat des centres, les terres vendues « au profit de la colonisation » étaient presque exclusivement achetées par les indigènes, ou leur étaient bientôt revendues. « Jusqu'à ce jour », déclare avec tristesse le maréchal de Mac-Mahon au début de l'année 1870[3], « l'ini-« tiative individuelle, à laquelle il a été laissé une liberté « entière, n'a produit sous le rapport du peuplement et de la « colonisation que des résultats à peu nuls. »

Encore n'est-ce pas assez dire : en réalité, le régime de la vente libre et des concessions aux grandes sociétés s'est révélé sans aucun effet utile sur le peuplement comme sur la mise en valeur; l'extension des travaux publics très considérables entrepris en Algérie durant la période a provoqué beaucoup plus fortement l'immigration des étrangers que celle des nationaux[4]; la population agricole a commencé de diminuer[5]. Le résultat n'est donc pas seulement nul ; il est pire.

Aussi faut-il en revenir précisément à ce système qu'on a jadis formellement condamné, au système des centres, et recommencer à faire de la véritable colonisation officielle. C'est ce que, dans les derniers mois qui précèdent sa chute, le gouvernement impérial lui-même s'efforce de réaliser[6]; c'est ce

---

[1] Soit une superficie de plus de 160.000 hectares.

[2] De Peyerimhoff : *Enquête*..., t. Ier, p. 38.

[3] Cité par de Peyerimhoff : *Enquête*..., t. Ier, p. 38.

[4] De 1861 à 1871, près de 400.000 hectares ont été aliénés à divers titres, la population française a passé de 103.322 à 129.998 âmes, soit 25 % d'augmentation; la population étrangère a passé de 76.330 à 115.516 individus, soit 51.5 % d'augmentation, et cette augmentation porte surtout sur les éléments méridionaux (chiffres cités par de Peyerimhoff : *Enquête*..., t. Ier, p. 39). — Les chiffres donnés par M. V. Demontès dans un récent et important ouvrage sur lequel nous reviendrons longuement un peu plus tard, diffèrent quelque peu de ceux que fournit M. de Peyerimhoff ; en 1861, selon M. Demontès, l'Algérie avait une population française de 112 229 individus contre une population étrangère de 80.517 : d'où un excédent de près de 32.000 (*Le peuple algérien*, p. 14, que les chiffres cités par l'auteur de l'*Enquête* réduisent à près de 27.000. Tous deux sont en tout cas d'accord pour constater qu'en 1872 l'écart entre les deux populations est réduit à environ 14.000 âmes.

[5] Elle perd 1 % entre 1861 et 1871 (*Enquête*,... t. I, p. 39).

[6] A la fin de l'année 1870, onze villages ou hameaux sont en cours d'entreprise, destinés qui à des familles tyrolienne, qui à des petits fermiers ou des pêcheurs irlandais, qui à des colons espagnols (*ibid.*, t. Ier, p. 38); ils seront delaissés jusqu'en 1872, par suite de l'insurrection de 1871 (*ibid.*, t. Ier, p. 47).

que se trouvent obligés de délaisser, par suite des circonstances extérieures, du soulèvement de la majeure partie de l'Algérie et de la désorganisation de l'administration, les successeurs éphémères et impuissants du maréchal de Mac-Mahon. C'est encore la tâche à laquelle, aussitôt après la répression de la révolte et le rétablissement du calme, se consacre le vice-amiral de Gueydon, nommé le 29 mars 1871 gouverneur civil de l'Algérie.

V. — La reconstitution du territoire de colonisation.

Des obligations impérieuses n'avaient pas permis à celui qui fut véritablement le premier gouverneur civil de l'Algérie de se préoccuper, dès son entrée en fonctions, de la colonisation du pays. Avant de chercher à attirer de nouveaux éléments de population européenne sur le sol algérien, ne lui avait-il pas fallu, en effet, rendre à la colonie le calme qui lui manquait depuis le début de l'année 1871? Ne lui avait-il pas fallu aussi panser les plaies causées par cette insurrection que les défaites de la guerre franco-allemande et la chute du second Empire, la naturalisation en bloc des juifs algériens, le rappel de la plupart des troupes françaises, la faiblesse de l'autorité en désarroi et aussi la Commune de Paris[1] avaient rendue possible et laissée s'étendre sur la majeure partie du pays? A cette tâche délicate, le vice-amiral de Gueydon se consacra d'abord tout entier, et c'est seulement après la soumission définitive des régions insurgées (Grande et Petite Kabylie, partie occidentale des massifs côtiers et du plateau constantinois, etc.) qu'il put songer à faire venir en Algérie de nouveaux colons destinés à combler les vides de la population blanche, à consolider la domination française et à hâter le développement économique de la contrée. Toutefois, dès son arrivée dans le pays, l'amiral de Gueydon — lui-même se plaisait à le déclarer — avait placé la colonisation de l'Algérie « au premier rang de ses préoccupa- « tions [2] »; aussi, tout en poursuivant la tâche dont l'accomplissement immédiat s'imposait d'abord à lui, avait-il soigneusement étudié la situation de son gouvernement et y avait-il mûrement réfléchi. De là résultèrent les mesures de désarmement, d'indemnité de guerre et de séquestre que l'amiral de Gueydon imposa, au fur et à mesure de leur soumission, aux tribus indigènes qui s'étaient révoltées à l'instigation du bachagha de la Medjana.

---

[1] L'amiral de Gueydon l'indique expressément dans son rapport du 30 octobre 1872 (*Rev. marit. et colon.*, t. XXXVI, 1873, p. 379).

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 390.

I. — Comment toutes ces mesures concoururent heureusement au même but et contribuèrent au développement de la colonisation, l'amiral de Gueydon l'a parfaitement expliqué dans le rapport sur la situation de l'Algérie que, le 30 octobre 1872, il adressa au Président de la République [1]. Après avoir prouvé par des faits et des chiffres l'utilité du désarmement, il indiquait de quelle manière avaient été employées les sommes provenant du paiement de l'indemnité de guerre, et montrait à quelle œuvre capitale de colonisation avait été affectée une partie

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

d'entre elles. « Soulager des misères qui ne pouvaient attendre « et combattre le découragement qui s'était emparé des colons : « tout l'avenir de la colonisation, déclarait-il très justement [2], « y était engagé. » Il fallait donc indemniser de leurs pertes les victimes de l'insurrection ; l'amiral de Gueydon y travailla efficacement. Avec ce même sens pratique qu'il avait naguère montré en interdisant la dévastation des régions insurgées [3], il sut faire en sorte que les colons, après avoir réalisé tout d'un coup la majeure partie de leur avoir, ne fussent pas tentés de quitter l'Algérie ou du moins ses postes avancés ; il décida que les indemnités immobilières seraient exclusivement employées, sous la surveillance de l'administration, à la reconstruction des immeubles détruits. Ainsi ceux qui auraient pu avoir l'idée

[1] *Exposé sur la situation de l'Algérie.* Rapport... par M. le vice-amiral de Gueydon... Paris, 30 octobre 1872 (*Rev. marit. et colon.*, t. XXXVI, 1873, p. 378-398).

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 383.

[3] « Il ne faut systématiquement incendier aucune récolte sur pied, couper aucun « arbre fruitier ; il ne faut point, en un mot, perdre de vue que nous n'opérons pas « en pays ennemi, mais seulement en pays révolté. Il ne faut donc pas enlever à ceux « qui sont déjà nos débiteurs les moyens de vivre et de se libérer. » (Cité par E. Cat : *Petite Histoire de l'Algérie*, t. II, p. 384.)

d'abandonner le pays s'y sont trouvés retenus par l'intérêt, et « toutes les fermes, tous les bâtiments, même ceux appartenant « à des colons tués par les insurgés, ont été relevés et sont, — « constate avec satisfaction le gouverneur général dans son « *Exposé*,— aujourd'hui habités [1] ».

Mais l'amiral de Gueydon ne se tient pas pour satisfait d'un tel résultat; il veut encore pouvoir attirer de nouveaux colons en Algérie; or, comment y parvenir sans terres disponibles? Telle est cependant la situation; la politique algérienne, — ou plutôt les politiques algériennes successives du second Empire, — ont abouti à ce résultat qu'en 1871 « il ne reste que bien peu « de terres domaniales dans les régions présentement acces- « sibles au peuplement européen ». C'est précisément à cette pénurie du domaine que palliera le séquestre, et le gouverneur le déclare sans ambages : « Les biens séquestrés sur les tribus « rebelles forment, en réalité, le plus clair de nos ressources « pour la création de nouveaux villages » ; par le séquestre, « l'Etat se procure immédiatement les ressources territoriales « dont il a besoin pour la colonisation [2] », et il dispose désormais dans l'aire d'expansion de l'insurrection de 1871, — surtout dans le département de Constantine, mais aussi dans le département d'Oran, — d'importantes superficies de terrain susceptibles d'y être affectées [3], dans la belle et fertile vallée de l'oued Sahel, par exemple.

Aussi, sûr de pouvoir recevoir les immigrants qui seront disposés à venir s'établir en Algérie, l'amiral de Gueydon s'efforce-t-il de rendre les territoires de colonisation tout à fait accessibles en créant de nouvelles et importantes voies de communication : la route nationale d'Alger à Constantine, les routes reliant Bougie à Sétif, à Tizi-Ouzou, aux Beni-Mansour, etc. Par là encore, la pacification devient plus complète, en même temps que la colonisation plus facile.

Sur la colonisation elle-même, — dont toutes ces mesures préparatoires sont destinées à assurer le succès complet, le gouverneur général de l'Algérie a encore, comme sur l'organisation même du pays [4], des idées extrêmement justes. « Il n'est, dit-

---

[1] *Exposé sur la situation de l'Algérie* (*rev. citée*, p. 383-384).

[2] *Exposé...*, p. 384-385).

[3] M. de Peyerimhoff (*Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de* 1871 *à* 1895, t. Ier, p. 73-74) fournit à cet égard des chiffres légèrement discordants : 83.096 hectares pour le département d'Alger, 151.144 hectares pour celui de Constantine au tableau de la page 73, — 80.106 et 121.827 hectares respectivement à la page suivante.

[4] On sait que, reprenant les idées énoncées dans le rapport rédigé par le sénateur Béhic au nom de la commission extra-parlementaire de 1869, il a proposé, dès 1872, « d'abandonner à la colonie la disposition de certaines natures de revenus, le pro-

« il [1], qu'un seul moyen d'attirer en grand nombre les immi-
« grants ; ce n'est pas de faire bruyamment appel à l'immigra-
« tion, c'est de faire voir le spectacle d'une colonie prospère.
« Or la terre est féconde, en Algérie ; aucune ressource, pour
« ainsi dire, n'y fera défaut à l'esprit d'entreprise ; je m'attache
« à la doter d'administrations régulières, à y développer les
« institutions libres ; y vienne donc qui veut et que chacun
« puisse y travailler, commercer, cultiver, spéculer où et comme
« il l'entend. » Mais il ne convient nullement que le futur colon débarque en Algérie sans aucune ressource, ou du moins sans un petit capital qui lui permette d'acheter lui-même la terre qu'il cultivera ensuite et de faire face aux frais de premier établissement ; l'immigrant ne doit pas être qu'une charge pour la colonie. Aussi l'amiral précisait-il de manière très nette le rôle qui, selon lui, incombait à l'administration : « Il est indispen-
« sable que les acquéreurs (des terres à mettre en valeur) trou-
« vent à leur portée des centres de résistance, de protection ou
« d'approvisionnement, des villages, en un mot, qui forment
« comme un cadre à la colonisation libre, au libre marché de la
« propriété indigène. La création de ces villages destinés à
« constituer le mobile économique sans lequel aucune entre-
« prise agricole ou industrielle ne naît viable, tel est le seul rôle
« direct qui appartienne à l'administration dans l'œuvre géné-
« rale de la colonisation [2]. »

Le rôle qu'il esquissait ainsi dans son rapport du 30 octobre 1872, l'amiral de Gueydon s'est efforcé de le remplir de son mieux. Le voici depuis dix-huit mois à peine en Algérie que déjà « les villages détruits sont rebâtis, presque tous ont aug-
« menté d'importance, et l'adjonction à leur ancienne population
« de familles d'immigrants achève de leur donner la solidité qui
« leur manquait. Tel de ces villages, Palestro par exemple, a
« presque triplé sa population depuis un an. Partout les travaux
« considérables auxquels a donné lieu l'emploi des indemnités
« ont fait renaître la prospérité [3]». En même temps, vingt-quatre

---

« duit de certaines impositions existantes ou à créer, sous la sanction de la loi, en
« lui laissant par contre la charge d'une partie des dépenses qui incombent aujour-
« d'hui au budget de l'Etat. Ce budget pourrait jusqu'à un certain point (ajoutait il)
« être réduit aux services qui, pour leur nature, ne comportent d'autre contrôle que
« celui du gouvernement métropolitain lui-même, et le budget colonial serait annuel-
« lement voté en recettes et en dépenses par le conseil supérieur de l'Algérie sous
« les garanties qui seraient déterminées par la loi, comme les conseils généraux et
« municipaux votent les budgets du département et de la commune. » (*Exposé...*, p. 398.)

[1] *Exposé sur la situation de l'Algérie* (*Rev. marit. et colon.*, t. XXXVI, 1873, p. 385).

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 386.

[3] *Id.*, *ibid.*, p. 384.

villages ont été agrandis, créés ou sont en cours de création, tandis que sur d'autres points les travaux préparatoires d'installation se poursuivent avec activité [1]. Ainsi reprend, avec un indiscutable esprit de suite, l'œuvre — depuis si longtemps interrompue au profit de la colonisation économique, — de la colonisation agricole de l'Algérie.

II. — Mais l'amiral de Gueydon se trouva bientôt obligé, par les circonstances mêmes, de modifier un des principaux articles de son programme de colonisation.

Avant même sa nomination au poste de gouverneur général de l'Algérie, en effet, la question de la colonisation officielle du pays avait été posée devant l'Assemblée nationale. Dès le 4 mars 1871, sous le coup des patriotiques émotions que provoquaient les conséquences de la signature du douloureux traité de Francfort, des membres de l'Assemblée avaient proposé à leurs collègues « d'attribuer une concession de 100.000 hectares des « meilleures terres dont l'Etat dispose en Algérie aux Alsaciens « et aux Lorrains habitant les territoires cédés qui voudraient, « en gardant la nationalité française, demeurer sur le sol fran- « çais [2] ». Prise en considération par l'Assemblée nationale, cette proposition ne tarda pas à être convertie en loi (21 juin), après que son principal objet — procurer à l'Algérie les colons dont elle avait si grand besoin, — eût été nettement précisé; aussi une loi un peu postérieure exigea-t-elle des futurs émigrants un capital déterminé, — fort modique d'ailleurs, — leur permettant de faire face aux premières dépenses d'installation, auxquelles, une fois arrivés sur leurs concessions et abandonnés par l'Etat, ils seraient obligés de subvenir (13 septembre). Mais les événements démontrèrent bientôt qu'il était nécessaire, pour accueillir les Alsaciens et les Lorrains désireux de continuer à vivre en territoire français, de se départir des exigences de cette loi. Dès que fonctionnèrent, en effet, les commissions d'engagement, instituées conformément aux dispositions de la loi du 13 septembre 1871 à Nancy et à Belfort, elles se virent assiégées de demandes, mais ces demandes n'émanaient nullement des agriculteurs aisés des pays annexés. Comme l'a très bien dit M. de Peyerimhoff [3], « l'extrême morcellement de la terre en Alsace « et en Lorraine avait fait de la plupart d'entre eux des propriétaires et les retenait, quels que fussent d'ailleurs leurs sen- « timents, par le lien de ces intérêts fonciers, précisément

---

[1] *Exposé sur la situation de l'Algérie*, revue citée, p. 387-389.

[2] Article 1er de la proposition de MM. de Belcastel, Buisson et Romariste Leroux (cité par DE PEYERIMHOFF, *Enquête...*, t. Ier, p. 42).

[3] DE PEYERIMHOFF, *id.*, *ibid.*, p. 43.

« irréalisables à ce moment. C'étaient, au contraire, des chefs « de famille aux ressources compromises, des gens sans emploi, « des ouvriers de fabrique atteints par le chômage[1] qui se pré- « sentaient en foule », autrement dit ceux-là même auxquels les dispositions de la loi fermaient l'accès de l'Algérie !

Une modification, ou plutôt une extension s'imposait donc. Elle fut introduite dans le décret du 15 octobre 1871, dont le titre I ne faisait que préciser les conditions dans lesquelles les Alsaciens-Lorrains justifiant des ressources exigées par la loi récemment promulguée pouvaient solliciter une concession directe et immédiate, mais dont le titre II convenait à de tout autres colons : il permettait, en effet, à la colonisation officielle d'introduire en Algérie des familles, non plus seulement alsaciennes et lorraines, mais des familles françaises d'origine européenne, placées dans des conditions pécuniaires toutes différentes.

Par la porte qui leur était ainsi ouverte entrèrent alors dans la colonie un grand nombre de familles des pays annexés. De ces familles, l'amiral de Gueydon dépeignait exactement la lamentable situation de fortune lorsque, dans son exposé du 30 octobre 1872[2], il déclarait que seul « un très petit nombre « possédait le capital maximum de 5.000 francs exigé par la loi « du 15 septembre 1871 pour obtenir des concessions territo- « riales ; toutes les autres étaient totalement dénuées de res- « sources. » On leur fit néanmoins, comme il convenait, bon accueil ; mais le résultat fut qu' « au mois de mars 1874, sur « 877 familles alsaciennes installées dans les centres de l'Etat, « 38 seulement l'étaient au titre I, et 839 au titre II[3] », ici à l'extrémité orientale de la Mitidja et dans les grandes vallées kabyles, là dans la vallée de la Soummam, derrière Djidjelli, au Nord de Sétif et sur le plateau constantinois, ailleurs aux environs d'Oran et de Mascara et dans la direction de Tlemcen[4].

---

[1] Cf. le témoignage d'un témoin renseigné entre tous, le comte d'Haussonville : « Les cultivateurs se trouvaient être de beaucoup les moins nombreux. Presque tous « les Alsaciens étaient des ouvriers de fabrique. » (*La colonisation officielle en Algérie*, p. 33.)

[2] *Exposé sur la situation de l'Algérie* (*Rev. marit. et colon.*, t. XXVI, 1873, p. 386).

[3] De Peyerimhoff, *Enquête...*, t. Ier, p. 44. On se rendra encore mieux compte de l'affluence des familles pauvres en comparant les chiffres donnés par l'*Enquête sur les résultats de la colonisation officielle* avec ceux que donne l'amiral de Gueydon dans son *Exposé* (*revue citée*, p. 387). Au 30 octobre 1872 étaient arrivées en Algérie :

28	familles de colons à 5.000 francs représentant		195	personnes	
354	—	d'Alsaciens-Lorrains	—	1.835	—
621	—	d'autre origine	—	2.986	—
1.003				5.016	

[4] Dans le département d'Oran, qui ne s'était pas insurgé, furent achetées, à l'aide

« En deux ans (1872 et 1873), il n'avait pas été créé ou agrandi « moins de 84 centres et groupes de fermes, et à leur peuplement « s'était joint, sous le régime de l'obligation de résidence, celui « des derniers centres de l'Empire délaissés par les acheteurs[1]. »

III. — Une telle poussée ne s'était pas produite sans déconcerter le personnel de l'administration, et « un corps d'ingénieurs restreint et plus préparé aux grands travaux qu'aux « petits[2] » par l'œuvre économique du second Empire. De là résultèrent des défectuosités et des mécomptes, en dépit de la bonne volonté et des efforts de tous[3], et de l'active collaboration de l'autorité militaire (du général de Gallifet en particulier) à une tâche très difficile et autrement complexe, que l'exiguïté relative des ressources pécuniaires, l'inexpérience des nouveaux colons et les différences existant entre le climat des pays annexés et celui de l'Algérie rendirent plus difficile encore[4]. L'amiral de Gueydon en supporta les conséquences; dans la guerre violente qu'ils avaient, presque aussitôt après son arrivée, engagée contre lui, et qu'ils poursuivirent jusqu'au moment où il quitta le pays, les journaux algériens lui reprochèrent amèrement de manquer de prévoyance et d'humanité, et les députés de la colonie, pour faire échec à un gouverneur général civil qui était un soldat, s'unirent aux journalistes et accusèrent l'amiral de Gueydon d'accumuler à plaisir toutes les causes d'insuccès sur le chemin des malheureux immigrants avant l'Algérie, et de les abandonner ensuite à eux-mêmes dans le dénuement le plus complet. « Rien n'est disposé pour les recevoir », déclarait le 24 octobre 1872 M. Lucet, député de l'Algérie, en présence de

---

des sommes provenant de soultes de rachat, des terres propres à la colonisation où furent fondés des villages peuplés en en majorité de familles alsaciennes-lorraines.

[1] De Peyerimhoff, *id.*, *ibid.*, p. 47.

[2] De Peyerimhoff, *id.*, *ibid*, p. 47.

[3] « Il a fallu les loger, les nourrir à l'arrivée, et en leur donnant de la terre, « les pourvoir encore d'installations, d'instruments de travail, de quelques moyens « de subsistance même pour les aider à attendre les premiers résultats. » (De Gueydon, *Exposé...*, p. 386.)

[4] Ce sont là des points que, avec son impartialité ordinaire, le comte d'Haussonville a mis naguère en pleine évidence, « Sur la simple annonce des terres mises à « leur disposition, a-t-il écrit (*La colonisation officielle en Algérie*, p. 33), beau- « coup d'individus originaires des provinces annexées étaient accourus en Algérie « *dépourvus de toutes ressources, et nullement préparés par leurs professions* « *antérieures à l'existence pénible qui les attendait sous un climat si différent* » *du leur...* Pour ces hommes entourés la plupart d'une nombreuse famille, « habitués à vivre dans des villes opulentes et à y toucher de gros salaires, dont « les femmes, les enfants même trouvaient le plus souvent à s'employer à côté d'eux « à des travaux rémunérateurs, quelle déception d'être ainsi tout à coup déposés « sur *une terre brûlante et nue*, de laquelle il leur fallait tout attendre et *qu'ils* « *n'avaient cependant jamais appris à cultiver!* »

M. Thiers[1] ; « quelques-uns sont là depuis six mois sur leurs « terres sans que la délimitation du lot qui leur appartient ait « été faite. Presque partout, les villages sont placés dans des « conditions déplorables. La fièvre y consume les habitants « alors qu'à quelques cents mètres se trouvent des plateaux sa- « lubres, abondamment pourvus d'eau. On a créé, près de « Bougie, un village, la Réunion, où, sur 150 personnes, la « moitié des enfants ont succombé, et 60 hommes ou femmes « sont à l'hôpital de Bougie ; 500 mètres plus loin, la fièvre n'a « pas accès. Ajoutez à la fièvre des habitations insalubres, « ouvertes à tous les vents, faites par des Arabes menés à « coups de bâton et sans surveillance, et vous aurez une idée « des souffrances de ces malheureux. »

Il y a incontestablement une part de vérité dans ce sombre tableau, fort exagéré d'ailleurs. Sans doute, « à la fin de 1872 « et au commencement de 187 il s'en fallait de beaucoup « que, dans la plupart des localités, l'installation définitive fût « achevée ; les hommes logeaient toujours sous la tente, et la « plupart des femmes n'avaient encore de refuge, avec leurs « enfants en bas âge, que dans de méchants gourbis impro- « visés à la hâte ; partout l'état des santés laissaient énormé- « ment à désirer[2] ». Mais le gouverneur général était-il responsable de cette « situation déplorable » ; et n'avait-il pas fait, au contraire, tout le possible pour y pallier de son mieux ? Gambetta, qui savait avec quelles difficultés l'amiral avait été aux prises, se montrait équitable envers lui quand il déclarait que, seules, les choses faites par lui avaient duré[3] ; et tel sera, sans aucun doute, le jugement définitif de l'histoire, car l'amiral de Gueydon est, en fin de compte, et malgré les attaques injustes de ses contemporains, un des gouverneurs qui, au point de vue de la colonisation de l'Algérie, ont fait une œuvre vraiment utile, une œuvre à laquelle il convient de rendre pleine et entière justice.

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] *La question algérienne en* 1872. Discussion entre M. Lucet, député de l'Algérie, et M. de Gueydon, gouverneur général, en présence de M. Thiers le 24 octobre 1872 (Constantine, imp. de L. Marle, 1872, in-8° de 23 p.) ; cf. les p. 11-12.

[2] D'HAUSSONVILLE : *La colonisation officielle en Algérie* (Paris, Calmann Lévy, 1883, in-8° de 81 pages), p. 34.

[3] *Id., ibid.*, p. 30.

LE MOUVEMENT ISLAMIQUE DE RUSSIE

Certains symptômes accusent, dans la mentalité des peuples de l'Islam, une tendance à l'évolution. Sous la poussée des idées occidentales, favorisée par la rapidité des communications, il se produit, au sein des collectivités mahométanes, une activité nouvelle contrastant singulièrement avec le passé d'inertie intellectuelle qui résume l'histoire des groupements islamiques, depuis plusieurs siècles, et il semblerait que l'ancien mouvement des idées par lequel s'illustra l'Islam au lendemain de son apparition est en voie de renaissance.

Sous l'impulsion de quelques personnalités musulmanes de culture occidentale, il s'est créé une presse de langue arabe ou turque dont le développement chaque jour croissant aussi bien en Turquie, en Egypte qu'en Russie et aux Indes, indique la formation et l'évolution d'une opinion publique parmi les divers adeptes de la loi de Mahomet.

Les tendances de cet esprit public ou plutôt de ses directeurs, s'affirment dans un souci très accentué de diffusion du sentiment de solidarité.

Tous les esprits éclairés du mahométisme avaient été frappés par la constatation des conditions défavorables qui, dans chacune des parties du domaine de cette confession, résultaient au point de vue politique et social de l'absence de cohésion de la masse coranique. Les diverses communautés isolées les unes des autres, soumises d'une façon automatique à la tradition fataliste, avaient jusqu'ici passivement subi les dominations effectives ou virtuelles et demeuraient étrangères à toute conscience de leur force.

Les réformateurs politiques de l'Islam se sont précisément proposé de répandre, par la voie de l'apostolat et de la presse, les doctrines d'association de groupement étroit, grâce à l'observance desquelles les peuples de religion musulmane pourraient coordonner les efforts individuels en vue d'un relèvement intellectuel et former par la suite des partis suffisamment homogènes et puissants pour obtenir, de leurs gouvernements respectifs, les garanties politiques propres à favoriser leur développement.

L'opinion européenne s'est préoccupée de ces aspirations

dans lesquelles on a voulu voir des indices de la conception panislamique. Certains organes ont à cette occasion fait allusion aux rêves d'unification de l'Islam que l'on prête au Sultan de Stamboul. Il semble peut-être prématuré de rattacher à un plan d'ensemble les diverses manifestations par lesquelles les peuples musulmans ont affirmé leur souci d'adaptation aux conditions nouvelles de l'existence. Les perspectives d'une hégémonie morale du souverain ottoman sur tout le domaine islamique se trouvent réduites par les prétentions au « khalifat », à « l'imamat universel », que nourrissent à la fois l'émir de Boukhara et le sultan du Maroc, et par le schisme chiite.

Quoi qu'il en soit, la fermentation qui s'opère dans ce grand corps de l'Islam, après un immobilisme plusieurs fois séculaire, est un phénomène intéressant à suivre dans ses effets diversement accentués selon le degré de civilisation et la condition politique des contrées où il se produit. Au souci d'éducation populaire, de plus en plus généralisé, s'ajoutent en Turquie, des aspirations constitutionnelles, — en Egypte, des désirs d'autonomie et d'essai du régime parlementaire, — en Perse, une conscience naissante de la vie nationale, qui a son expression dans la récente inauguration d'une Chambre des Représentants.

En Russie, rien jusqu'ici n'avait signalé à l'attention la communauté musulmane, en dehors des périodes de conquêtes dirigées par les tsars contre les Tartares, les émirs de Khiva et de Bokhara et de la pénétration au Caucase. Depuis une dizaine d'années, les grands centres musulmans donnaient pourtant le spectacle d'une certaine activité. A Kazan, à Bakou, à Nijni-Novgorod, les édifices religieux s'élevaient et une presse de langue tartare ou turque se développait chaque jour.

Mais les idées d'association, de groupement en parti politique homogène ne s'étaient pas encore dessinées, bien qu'elles tendissent à se répandre dans la masse, grâce à la propagande active d'un groupe de personnalités éclairées soucieuses de jouer un rôle dans la vie publique de leur pays.

Les transformations introduites dans l'Empire russe, après la guerre avec le Japon, la suppression de la censure, l'organisation de la Douma ont favorisé la libre expansion des tendances musulmanes, et l'organisation d'un congrès auquel ont pu se rendre des députations de toutes les parties de l'Islam russe a prouvé récemment que la masse coranique a désormais ses directeurs d'opinion, unis dans un sentiment commun de relèvement intellectuel, et disposés à prodiguer leurs efforts pour provoquer ce résultat.

*
* *

A la date du 22 août dernier, le *Novoié Vrémia* écrivait :

« Il y a peu de temps encore, la masse des musulmans « russes consternait l'esprit par son inertie, sa méfiance et son « inaptitude aux idées générales de civilisation ; le fanatisme, « la superstition trouvaient là des alliés fidèles par suite de « l'absence de toute parole écrite ; seule la voix isolée de « quelque coreligionnaire plus cultivé parvenait parfois à tra- « verser l'épaisse écorce de la défiance fanatique. On voit main- « tenant s'accomplir une chose inouïe dans l'islamisme : le « clergé musulman lui-même s'accuse publiquement de tor- « peur, les tolbas réclament par le moyen de la presse l'ensei- « gnement de la science européenne, de la langue russe, « l'égalité des droits de la femme, etc...

« Ainsi une masse de 15 millions de musulmans russes « s'est mise à fermenter cherchant de nouvelles conditions « d'existence, s'occupant de se réunir sans distinctions de races, « de nouer des liens moraux avec tout le monde mahométan. « Ce phénomène doit avoir pour les Russes un intérêt primor- « dial ; devant la transformation d'un groupement très nom- « breux, il serait indispensable de suivre de près l'évolution « qui s'affirme, afin de canaliser les sympathies et les antipa- « thies des peuples sur lesquels elle opère. »

Cet article était inspiré au grand organe russe par l'annonce de l'ouverture à Nijni-Novgorod[1] du congrès islamique, auquel participaient un millier de représentants venus des points les plus éloignés de l'Empire.

L'autorisation officielle avait, pour la première fois, été accordée aux organisateurs de cette réunion importante. On marqua quelque surprise de la condescendance du gouvernement que l'on savait plus disposé à favoriser la formation de conseils provinciaux que celle d'assemblées générales. On sut que les méfiances de l'autorité avaient été endormies par le caractère de l'adresse remise au ministre de l'Intérieur par quelques personnalités musulmanes de Saint-Pétersbourg.

Cette adresse était évidemment empreinte d'un loyalisme très accentué, et marquait même un souci de combattre les théories révolutionnaires :

« Depuis quelques années, écrivaient les signataires, des idées « vaines et contraires à la religion se sont répandues dans la

---

[1] Le 16 aout 1906.

« masse: panislamisme, doctrines socialistes ou anarchiques.
« Ces idées sont de nature à troubler les esprits ignorants.
« Aussi, nous, musulmans de l'Empire russe, serviteurs du
« gouvernement, avons-nous décidé de prendre les mesures
« nécessaires en présence de cette situation. Nous affirmons
« notre désir de servir, par la parole et la plume, une civilisa-
« tion en harmonie avec l'Islam et nous n'inclinons vers au-
« cune influence étrangère quel qu'en soit le caractère, car, à
« l'exemple de nos devanciers, nous sommes fidèles au service
« de l'Empereur et nous suspectons les idées de panislamisme,
« de socialisme ou d'anarchie. »

Les allusions à une certaine infiltration dans la masse des idées de panislamisme et de socialisme avaient provoqué des protestations de la part d'un groupe de lettrés et l'on pouvait déjà prévoir que, dès les débuts du congrès, des discussions assez vives interviendraient sur la nécessité d'une définition exacte des limites dans lesquelles devait se produire l'union politique des musulmans.

***

Nous venons de dire que le congrès réunissait un millier de représentants de l'islamisme ; parmi ceux-ci des médecins, des professeurs, des membres du clergé, et surtout des industriels et des commerçants, ainsi que des rédacteurs de journaux musulmans, y assistaient. La classe ouvrière urbaine et rurale n'était pas représentée.

Le programme était le suivant :

1° Nécessité d'une unification complète de l'enseignement conformément à la doctrine de l'Islam et d'une opposition aux enseignements non conformes à la loi de Mahomet ;

2° Réorganisation complète des écoles primaires musulmanes, des mektab et des medersa, et remise de la direction de ces établissements, actuellement entre les mains du clergé musulman, à des agents laïques ;

3° Réorganisation de ce clergé et nécessité de l'instruire selon les lois de la tolérance et de la civilisation ;

4° Recherche des moyens financiers propres à la réalisation de ces projets de réformes et examen de la question des biens de mainmorte (*ouaqouf*) affectés au service du culte et de l'enseignement.

Le président du congrès fut l'ancien membre de la Douma, Ali Mardane bey Topchibachef.

La première séance était consacrée aux questions d'organisation : on choisit deux commissions de quinze membres pour

l'examen et la préparation des questions religieuses et d'enseignement et d'éducation populaires.

La seconde journée s'ouvrit sur la discussion entre les deux partis qui s'étaient spontanément formés sur les deux ordres d'idées précités :

Le *vieux parti*, tout en reconnaissant la nécessité d'efforts en vue du développement de l'instruction, refusait de souscrire aux points du programme touchant l'association de tous les musulmans, le transfert de la direction des écoles à des agents laïques, insistait pour que l'instruction coranique fût donnée intégralement.

Le *jeune parti* soutenait, au contraire, l'idée « d'alliance musulmane », de groupement dans un but civilisateur. Il n'en excluait que les questions d'ordre politique ou économique, estimant que l'union souhaitée n'était réalisable que grâce au commun désir de relèvement intellectuel qui anime tous les membres de la communauté musulmane.

Toute incursion dans le domaine politique devait avoir une répercussion défavorable sur le succès de l'idée d'association fondée précisément sur le principe de neutralité absolue, afin que les représentants divers de toutes les formes de l'opinion musulmane touchant la politique intérieure du pays pussent y adhérer.

Le *jeune parti* faisait ainsi allusion à l'infiltration dans les classes inférieures de la masse musulmane des conceptions socialistes ou anarchiques.

Après un long début où les passions, en dépit de la gravité musulmane coutumière, se firent jour, les deux partis chargèrent une commission de quinze membres de la préparation d'un nouveau projet « d'alliance musulmane russe ».

Le premier point du programme souleva de nombreux malentendus. Un des principaux organisateurs du congrès, M. Ibrahimof, directeur du *Oulfehet*, de Saint-Pétersbourg, expliqua qu'il n'y avait point, dans la définition « opposition aux enseignements non conformes à la loi de Mahomet », la menace d'une lutte contre les idées avancées qui réussissaient à pénétrer parmi les musulmans : l'Islam n'est point hostile au socialisme puisque le Coran trace des principes très démocratiques, dont le plus caractéristique est l'élection du khalife, et que les successeurs des quatre premiers khalifes ont contrevenu aux prescriptions du Livre sacré, en établissant la transmission héréditaire du pouvoir.

La troisième journée du congrès a été marquée par l'examen des moyens propres à assurer l'organisation de l'enseignement

populaire. Une commission pédagogique composée de quatre membres : Mustafa Mirza Davidovitch, Isak Kazakhof, Hadji Maxoudof et Abdeullah Boubi, a, dans son rapport, fait ressortir la nécessité d'adapter dans les écoles primaires l'usage de la langue maternelle, avec des caractères arabes, et de rendre seulement facultative l'étude du russe.

Il a paru que l'enseignement devait s'adapter aux conditions religieuses, sociales et surtout mentales de la masse et être par suite conçu sur des bases d'une grande simplicité. C'est pour répondre à cette considération que la commission proposait :

1° La création dans chaque ville ou village de « mekteb » (écoles) à une classe pour les enfants âgés de huit ans au moins ;

2° De mekteb à deux classes qui pourraient être établis dans certains centres à déterminer, et où l'enseignement de la langue russe devrait figurer en première ligne.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, non toutefois sans que le *vieux parti* ait objecté que la régularité des études de « cheriàt » (instruction religieuse) semblait menacée par cet enseignement du russe. Enfin il a été décidé que le programme serait unique pour toute la Russie, après son adoption par une « alliance pédagogique » composée d'un certain nombre de professeurs d'écoles primaires tatares qui se réuniront à Kazan en août 1907.

*
* *

Comme on le voit, il y a dans ces délibérations le germe d'une organisation assez étendue de l'enseignement populaire. Si le gouvernement russe leur donne la consécration indispensable de son approbation, le budget de l'instruction musulmane sera assuré par les subventions de l'Etat et des crédits votés par les zemstvos et les municipalités.

Deux points sont à retenir tout particulièrement dans les débats du congrès : c'est l'opposition des deux formes de l'Islamisme, l'antagonisme du *vieux parti*, de la tradition immuable ou insensiblement évolutive et du groupe progressiste qui, sans porter atteinte à la foi religieuse, estime que les conditions sociales de la communauté musulmane doivent subir une transformation, qu'au traditionalisme des mœurs doit succéder une adaptation aux nécessités modernes. Les expressions les plus révolutionnaires de ces conceptions du *jeune parti* résident dans la proposition tendant à organiser l'enseignement des filles et le relèvement de la condition de la femme par une égalité de droits avec l'homme, et dans le transfert à des commis-

sions laïques de la direction de l'instruction publique. Le clergé de la scholastique est considéré comme insuffisamment doué de l'activité mentale nécessaire pour assurer avec efficacité le programme de culture populaire auquel les progressistes consacrent leurs efforts.

Il y a lieu de remarquer, dans le *jeune parti*, la présence de mollahs avancés, à l'esprit résolument orienté vers l'action et le progrès. N'est-ce pas une révélation du travail qui s'est opéré dans la masse islamique, que cette désagrégation du bloc inerte des ministres du culte, cette division en deux groupes, l'un se défendant encore, près de faiblir, contre les « bidda » (les innovations), dans la voie desquelles l'autre est résolument entré.

Le second point est la proposition, adoptée à l'unanimité, de soumettre à l'agrément du tsar la désignation d'un haut représentant de l'islamisme russe, qui, élu par la communauté, aurait à connaître l'ensemble des questions se rattachant au dogme et à l'exercice du culte.

Il pourrait être tentant pour le gouvernement russe d'avoir à lui un « émir el moumenin » (un chef des croyants), dont la direction spirituelle s'exercerait sur une population de 15 millions d'âmes, et dont l'action serait de nature à contre-balancer dans l'Empire l'influence, peu développée sans doute, mais indéniable, du Sultan de Stamboul, regardé comme le successeur des khalifes par une bonne partie des musulmans russes.

Toutefois, si l'on observe qu'il n'existe plus de patriarcat russe, mais seulement un synode, on peut se demander si le tsar consentira à donner satisfaction à ses sujets musulmans et à rétablir pour eux la haute dignité religieuse supprimée pour les 80 millions d'orthodoxes.

BACHIR.

L'EDUCATION BILL

Pour bien comprendre l'importance et la portée du projet de loi de 1906 sur l'instruction publique « *Education Bill* » qui vient de soulever en Angleterre des débats si passionnés, il faut se reporter en arrière et connaître l'évolution des lois sur l'enseignement primaire, depuis 1870, chez nos voisins.

Avant cette époque, il n'existait en Angleterre que des écoles fondées par des particuliers ou par des églises, et qu'on appelait « voluntary schools » ; elles avaient un caractère purement confessionnel et étaient presque toutes dirigées par le parti anglican. C'étaient la rétribution scolaire des élèves, les souscriptions volontaires et les subventions locales qui les faisaient vivre. Mais, peu à peu, les besoins augmentant, elles ne furent plus assez nombreuses pour y subvenir. De plus, les catholiques, les non-conformistes, les libres-penseurs leur reprochaient de donner un enseignement dogmatique qui froissait leurs consciences.

C'est pour répondre à ces réclamations que la loi de 1870 créa à côté des « voluntary schools », des écoles neutres au point de vue religieux, payées par l'impôt municipal, et établit, sous le nom de « school board » une autorité locale élue par les contribuables, qui avait le pouvoir de fonder des écoles nouvelles, de nommer les directeurs et les maîtres, et de lever une taxe locale pour leur entretien.

Dès lors, une rivalité des plus vives s'engagea entre les écoles volontaires et les écoles neutres. Le clergé anglican déclara la guerre aux « board schools », qui faisaient aux « voluntary schools » une concurrence d'autant plus redoutable qu'elles puisaient dans les fonds publics, tandis que ces dernières devaient se contenter des dons des particuliers et des cotisations des élèves. Il se servit surtout des appuis très puissants qu'il possédait dans le parti conservateur pour obtenir en faveur des écoles anglicanes les mêmes privilèges que ceux dont jouissaient les écoles neutres.

Une première loi, celle du 26 août 1880 qui rendit l'instruction obligatoire dans toute l'étendue de l'Angleterre et du pays de Galles, distribua les subventions gouvernementales sans distinction entre les écoles volontaires et les « board schools ».

La loi du 18 avril 1897 alla encore plus loin ; elle alloua aux écoles volontaires, exclusivement, une subvention de 5 shillings par élève, malgré le principe financier qui refuse l'argent du trésor public à des établissements particuliers non contrôlés par les contribuables eux-mêmes.

Enfin le ministère de M. Balfour décida, par la loi du 18 décembre 1902, que les « school boards » seraient supprimés que les écoles confessionnelles bénéficieraient au même titre que les écoles neutres des subventions de l'Etat et des taxes communales, et qu'on remettrait l'administration et la surveillance de toutes les écoles à des comités d'éducation formés par des conseils de bourg ou de comté.

C'était, en somme, favoriser l'Eglise anglicane et l'enseignement confessionnel donné par elle.

Aussi, cette loi ne fut-elle pas plus tôt appliquée qu'elle souleva dans toute l'Angleterre, et notamment dans le pays de Galles où les non-conformistes sont en majorité, les protestations les plus violentes. Un grand nombre de catholiques, de non-conformistes, de libres-penseurs, refusèrent de payer l'impôt, ne voulant pas, disaient-ils, subventionner de leurs deniers un enseignement qui blessait leurs convictions. Il y eut des condamnations en masse, et même des emprisonnements. A la fin de 1905, les autorités avaient fait, pour refus de payer l'impôt, 65.000 saisies, dont 2.232 suivies de ventes; 158 personnes avaient été emprisonnées une fois, 42 deux fois, 13 trois fois, 6 quatre fois et 3 cinq fois.

Lorsque, après les élections de janvier 1906, le parti libéral arriva au pouvoir, nommé en grande partie par les non-conformistes, il décida d'abroger une loi qui avait engendré de tels abus et de présenter un nouveau bill qui avait pour but de satisfaire les réclamations de ses électeurs non anglicans.

C'est cet « Education Bill » qui a été présenté le 9 avril dernier à la Chambre des communes par M. Birrell, et qui vient d'être abandonné par suite de l'opposition de la Chambre des lords.

L'Education Bill mettait fin au double système des écoles volontaires et des écoles neutres, qui avait duré de 1870 à 1906, en déclarant qu'à partir du 1er janvier 1908, toutes les écoles primaires deviendraient des écoles nationales, les Conseils municipaux les dirigeant toutes. Nous avons donné, à l'époque, l'économie du projet de M. Birrel. Nous nous bornerons donc à en rappeler aujourd'hui les dispositions essentielles. D'après le projet, l'instruction donnée dans les écoles nationales devait être éloignée de toute espèce d'enseignement dogmatique.

Tous les professeurs seraient sous la direction et le contrôle de l'autorité locale, et les parents ne seraient obligés d'envoyer leurs enfants à l'école qu'aux heures où serait donnée l'instruction non religieuse.

Dans les écoles appartenant aux églises ou associations religieuses, il serait donné deux fois par semaine aux enfants dont les parents en exprimeraient le désir, une instruction religieuse d'un caractère spécial et dogmatique. Mais dans aucun cas, les frais de cette instruction religieuse ne seraient supportés par l'administration officielle ni donnée par les professeurs réguliers.

De plus, à Londres, et dans les districts urbains de cinq mille habitants au plus, si les parents des quatre-cinquièmes au moins des élèves le demandaient et s'il se trouvait ailleurs la place nécessaire pour les enfants du dernier cinquième, l'instruction religieuse d'un caractère spécial pourrait être donnée cinq fois par semaine aux premiers.

Enfin, le bill déclarait donner au pays de Galles l'autonomie scolaire en constituant un « conseil de Galles », composé de membres nommés par les corps locaux du pays et chargés de l'administration de l'instruction publique.

Telles étaient les principales dispositions, de l'Education Bill, ainsi que le présentait son auteur, M. Birrell, ministre de l'Instruction publique.

Elles avaient pour objet, comme on le voit, de porter remède à la situation créée par la loi de 1902 ; elles supprimaient la rivalité qui existait depuis plus de trente ans entre les écoles volontaires et les écoles d'Etat, en décidant que dorénavant, dans toutes les écoles sans exception, on donnerait une instruction neutre, sans caractère dogmatique.

Le bill fut défendu par M. Birrell avec beaucoup d'énergie et de persévérance. Il le présentait comme la conséquence naturelle et logique de la loi de 1902, qui avait fait des « voluntary schools » des écoles payées par l'impôt municipal et qui du même coup devaient fatalement tomber sous la surveillance et l'autorité de l'Etat. Quant à l'instruction religieuse qui devait dorénavant être donnée dans toutes les écoles primaires, elle ne pouvait, disait-il, blesser les convictions d'aucun culte, puisqu'elle consistait précisément dans ces vérités élémentaires enseignées par la Bible, et qui constituent le patrimoine commun à toutes les confessions.

L'éloquence de M. Birrell ne parvint pourtant pas à calmer l'opposition. Accueilli avec bienveillance par les libéraux et les non-conformistes, le bill souleva immédiatement les colères les

plus violentes des anglicans et des conservateurs qui déclaraient que la nouvelle loi aurait pour effet de détruire complètement toute espèce de sentiments religieux parmi les nouvelles générations ; les vagues notions religieuses enseignées dorénavant dans les écoles primaires ne pouvant remplacer l'enseignement précis et dogmatique qui était donné jusque-là dans les écoles volontaires. De plus, la clause du nouveau bill, qui ne rendait la présence des enfants obligatoire que dans les heures où serait donné l'enseignement profane, devait, disaient-ils, priver un très grand nombre d'enfants de toute instruction religieuse, beaucoup de parents n'envoyant leurs enfants à l'école que contraints par la loi.

Quant aux « facilités » accordées par le bill, les adversaires du projet les proclamaient illusoires et même humiliantes.

Que déclarait, en effet, le nouveau bill ? Il déclarait que, dans les écoles installées dans les locaux appartenant aux églises ou associations religieuses, il serait donné deux fois par semaine aux enfants, dont les parents en exprimeraient le désir, une instruction religieuse d'un caractère spécial ; mais il ajoutait en même temps, que les frais de cette instruction ne seraient pas supportés par l'administration, mais par les parents. C'étaient là, disaient les conservateurs et les anglicans, la plus grande injustice du nouveau projet.

D'autre part, le nouveau bill, on l'a vu, disait qu'à Londres et dans les districts urbains de plus de cinq mille habitants, si les parents des quatre cinquièmes des élèves le désiraient, l'instruction religieuse pourrait être donnée cinq fois par semaine à leurs enfants ; mais qu'il dépendrait de l'autorité locale, maîtresse absolue de ses décisions, d'accorder ou non cette autorisation. Les parents n'avaient donc pas un droit, mais dépendaient du caprice de l'autorité. Les anglicans et les conservateurs se plaignaient de n'avoir aucune garantie sérieuse que leurs intérêts fussent respectés.

Enfin, le gouvernement commettait, en transformant les écoles libres en écoles d'Etat (protestaient les adversaires de la loi), un véritable acte d'autorité et d'arbitraire, puisqu'un grand nombre de ces écoles confessionnelles appartenaient à des églises ou à des fondations pieuses ; elles ne les avaient reçues qu'à la condition d'y donner l'instruction religieuse selon leurs doctrines respectives ; on ne pouvait donc les forcer à renoncer à l'enseignement dogmatique qu'elles donnaient à leurs élèves et qui était la raison même de leur existence.

Ces griefs se traduisirent à la Chambre des communes par

les discours véhéments et passionnés des principaux chefs de l'opposition conservatrice, notamment de MM. Balfour et Chamberlain. Ce dernier fit pourtant certaines concessions au parti libéral, en reconnaissant que le nouveau bill aurait pour effet de porter remède à quelques-uns des inconvènients de la loi de 1902.

Mais les anglicans et les conservateurs ne bornèrent pas leurs protestations à l'enceinte législative ; ils provoquèrent de grandes manifestations publiques. Les évêques anglicans, réunis au palais de Lambeth, décidèrent de combattre le bill de toute leur force et de provoquer une agitation violente dans tout le pays. Le 8 juin, une grande manifestation anglicane eut lieu à Londres contre le projet de loi. Les catholiques devaient bientôt imiter leur exemple ; dans une réunion tenue à l'Albert Hall, à laquelle 30 ou 40.000 catholiques prirent part, des discours à la fois violents et indignés furent prononcés.

D'un autre côté, si le projet de loi provoquait les protestations des catholiques et des anglicans, il était loin de contenter les membres du « labour party ». Ce parti, qui comprend cinquante-quatre membres et qui exerce une grande influence à la nouvelle Chambre, grâce au talent et à l'énergie de ses chefs, ne voulait à aucun prix d'un bill qui établissait un enseignement religieux, même élémentaire, dans les écoles primaires. Les radicaux avancés et les socialistes réclamaient la laïcisation complète de tout l'enseignement, et trouvaient que la nouvelle loi faisait beaucoup trop de concessions aux idées religieuses. Ils manifestaient donc, de leur côté, en faveur de l'instruction laïque, à Trafalgar Square, en juillet dernier.

Le parti libéral voyait ainsi se dresser devant lui, non seulement les conservateurs, adversaires habituels de sa politique, et soutiens naturels de l'Eglise anglicane, mais encore les partis avancés qui composaient sa majorité, et qui pourtant refusaient de le suivre sur le terrain de l'enseignement religieux.

Quant aux nationalistes irlandais, formant à la Chambre des communes un groupe compact de 83 membres, et qui soutenaient généralement le cabinet libéral, à cause des promesses qu'il leur avait faites au sujet du « home rule », ils étaient, comme catholiques, opposés à toute espèce de mesure qui aurait pour effet de diminuer l'influence religieuse dans les écoles.

Malgré tous ces adversaires, l'Education Bill fut pourtant voté à une forte majorité à la Chambre des communes, à la

fin de la session d'été, après des débats vifs et mouvementés.

Un autre sort devait attendre la loi à la Chambre des lords. La haute assemblée, composée presque uniquement de conservateurs attachés aux vieilles coutumes et soutiens de l'Eglise anglicane, combattait de parti pris tous les projets émanant des libéraux. Les propositions du nouveau gouvernement en faveur des Trades-Unions et de la suppression du vote plural, avaient suscité le mécontentement des lords; l'Education Bill exaspéra.

Déjà, au mois d'août, le duc de Norfolk au nom des catholiques, le duc de Devonshire au nom de la noblesse, l'archevêque de Canterbury au nom du clergé, avaient déclaré le bill inacceptable à cause de ses tendances irréligieuses et des résultats déplorables qu'il aurait sur l'avenir de la jeunesse anglaise.

Le débat, interrompu par les vacances parlementaires, recommença le 23 octobre dernier à la Chambre des lords. Finalement ceux-ci votèrent des amendements qui détruisaient complètement la portée de la loi.

L'un d'eux, entre autres, décidait que l'instruction religieuse serait obligatoire dans toutes les écoles primaires sans exception.

M. Birrell protesta contre cette transformation de sa loi disant que le nouveau bill avec ces modifications devenait une mesure favorable à l'Eglise anglicane et non pas une mesure nationale, et qu'aucun gouvernement démocratique ne l'accepterait.

La lutte se trouva ainsi engagée entre le gouvernement et la Chambre des communes d'une part, et la Chambre des lords, de l'autre.

On crut pouvoir espérer, pendant un certain temps, qu'une conférence des délégués des deux Chambres arriverait à un terrain d'entente. Mais devant la volonté bien arrêtée de la Chambre des communes de maintenir les dispositions essentielles de la loi, et celle non moins inébranlable de la haute assemblée de voter des amendements qui en modifiaient complètement la portée, on fut obligé de reconnaître que toute idée de conciliation devait être écartée.

Les déclarations faites par le ministre de l'Instruction publique, M. Birrell, le 10 décembre dernier, accentuèrent encore cette impression. Le ministre demanda au nom du gouvernement, à la Chambre des communes, de rejeter en bloc et sans discussion préalable toutes les modifications que la Chambre des lords apportait au projet de loi sur l'enseignement reli-

gieux ; il ajouta que, dans le cas où les lords maintiendraient leurs amendements, le bill serait retiré. La Chambre des communes fit naturellement ce qui lui était ainsi demandé. Or, dans la séance du 19 décembre dernier, la Chambre haute persista dans son premier vote, à la forte majorité de 132 voix contre 52, et le gouvernemet, aussitôt, annonça qu'il retirait le bill.

C'est donc l'échec définitif du projet de loi, tel que l'avait présenté M. Birrell ; mais ce n'est pas la fin de la question de l'instruction primaire en Angleterre. Les non-conformistes, qui ont voté en masse pour le gouvernement libéral, à cause de ses promesses au sujet de l'enseignement, ne se tiendront pas pour battus.

Il faut s'attendre à voir les libéraux mener une campagne violente contre la Chambre des lords, dans tout le pays, et réclamer des mesures qui, en restreignant ses privilèges, assurent l'exécution des volontés du suffrage universel.

On voit ainsi que la question de l'Education Bill, dépasse de beaucoup le cadre d'une simple loi d'utilité commune. Par les questions qu'elle fait naître, par celles qu'elle a déjà soulevées, elle peut amener une des crises les plus graves de l'histoire parlementaire de l'Angleterre.

ARTHUR KANN.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

— UNE OPINION —

Par ces temps d'*entente cordiale*, la question du tunnel sous la Manche est redevenue d'actualité, et nombreux sont les articles que la presse, quotidienne ou périodique, d'Angleterre et de France, a consacrés au cours des dernières semaines à cette question.

Parmi les nombreux aspects — économiques, financiers, diplomatiques, politiques et sociaux, — du problème, il en est un qui, de tout temps, a particulièrement impressionné les esprits de l'autre côté du Pas de Calais : c'est au point de vue de la sécurité nationale et de la défense militaire de la Grande-Bretagne que les adversaires du projet se sont le plus souvent placés, et se placent encore, pour en critiquer l'opportunité.

Certains d'entre eux paraissent, il est vrai, avoir quelque peu désarmé; mais tout récemment encore [1], le *Standard*, dans une longue étude consacrée au tunnel, reprenait l'argument traditionnel, et lui donnait même des développements nouveaux, s'appuyant sur ce que l'Angleterre peut avoir à redouter de nos jours, non seulement, comme par le passé, une invasion française, mais une invasion allemande.

Sans suspecter le moins du monde la loyauté de la France et la durée de l'entente cordiale, le *Standard* estimait que les circonstances à venir peuvent modifier toutes les ententes, voire même les traités, et qu'en tout cas, même avec une France alliée de l'Angleterre, il faut prévoir le cas où celle-ci, envahie par l'Allemagne, viendrait à perdre, ne fût-ce que temporairement, la maîtrise de l'entrée du tunnel.

Pour cette raison, et malgré les avantages économiques qui lui paraissent devoir résulter de la création d'un tunnel, le *Standard* concluait à la non-réalisation du projet.

Nous voudrions, à notre tour, nous plaçant au point de vue français, souligner certaines conséquences qu'entraînerait l'ouverture de la nouvelle voie de communication, conséquences rarement envisagées jusqu'ici, et dont il ne faudrait pas que le désir légitime de voir se faciliter les relations entre l'Angleterre et le continent fasse oublier l'importance.

---

[1] Le 27 décembre 1906.

I

Jusqu'à présent, en effet, lorsqu'on a indiqué, pour les accepter ou pour les réfuter, les raisons militaires qui s'opposent à l'adoption du projet, on s'est presque toujours placé au point de vue britannique. Ce sont les Anglais qui redoutaient, qui redoutent encore, une invasion possible ; c'est l'opinion britannique qu'on s'est efforcé de rassurer contre cette crainte ; et dans leur hâte d'y arriver, certains esprits, en France, seraient peut-être tentés de faire la part trop belle aux exigences britanniques, lors du futur contrat à intervenir. N'a-t-on pas lu, dans certains journaux, des articles où l'idée, au moins étrange, était présentée, de mettre le canal entier et non seulement sa sortie, sous le contrôle de l'autorité militaire anglaise? Abdication nationale que ne justifierait, à nos yeux, aucun intérêt économique, quelle qu'en soit l'importance.

Pour nous, nous ne serions pas étonnés, si nous avons la patience d'attendre, de voir un jour se produire, pour le tunnel sous la Manche, ce qui s'est produit pour le canal de Suez, dont l'Angleterre, d'abord l'adversaire irréconciliable, finit, après le succès, par devenir le partisan convaincu... jusqu'à s'efforcer d'en faire une chose britannique. Mais, pour éviter à nos concitoyens la tentation de trop concéder à notre partenaire, nous croyons utile de constater que bien des circonstances ont changé depuis les premiers pourparlers jadis engagés, et que des inconvénients ont surgi pour la France, attachés à la réalisation du projet, — inconvénients qu'on oublie trop, pour ne voir que ceux traditionnellement allégués par l'Angleterre.

Et d'abord, la chance d'invasion est-elle vraiment et uniquement unitalérale? A côté de la possibilité d'une invasion des Français en Angleterre, n'y a-t-il pas celle d'une invasion anglaise en France?

Les politiques à très courte vue ceux dont l'horizon historique se borne au souvenir des événements produits au cours de leur carrière, et dont la philosophie est incapable d'envisager l'action des causes modificatrices, tant que les résultats n'ont pas fait explosion ; — ces politiques qui, par exemple, à la veille des surprises de Port-Arthur, croyaient encore au Japon de Loti, — ceux-là répondront : non.

A ceux-là, nous répliquerons, nous, qu'entre une France de 30 millions d'âmes et une Grande-Bretagne de 44 millions d'âmes, une France à population stationnaire et une Grande-Bretagne qui gagne 400.000 hommes par an, — une France

déchirée par les querelles intérieures et une Grande-Bretagne pénétrée avant tout de la mission historique de la race anglo-saxonne, — une France qui se démilitarise et une Grande-Bretagne, qui sans parler de sa marine, dépense beaucoup plus que nous pour son armée, — une France enfin dont la richesse semble tendre à la stagnation et une Grande-Bretagne de plus en plus riche et puissante, la menace d'invasion apparaît au moins réciproque.

Sans doute, à l'heure actuelle, il paraît certain qu'un conflit armé *terrestre*, qui mettrait aux mains la France et l'Angleterre, devrait aboutir à la défaite de la seconde. Mais pendant combien d'années en sera-t-il ainsi ? Moins d'années peut-être qu'il n'en faudrait pour construire le canal. Que l'Angleterre établisse la conscription, et elle sera bientôt plus forte que nous. Sans même qu'elle change rien à son attitude, qu'on vote chez nous le service d'un an, acheminement aux milices, et nous serons bientôt aussi faibles qu'elle. Il importe de ne pas vivre sur des souvenirs du passé, sur des comparaisons qui ne sont plus exactes, sur des statistiques ou des impressions vieillies, mais de voir la réalité vraie. Ou, si l'on veut s'appuyer sur l'histoire, il faut le faire largement, ne pas y prendre quelques précédents choisis, tirés des faits favorables à la cause à défendre ; il est complètement vain de juger l'armée anglaise de 1910 ou de 1920 sur celle de Crimée ou du Transvaal. Ce que l'histoire doit avant tout nous apprendre, c'est le relativisme de nos conceptions touchant la force comparée des institutions nationales, et l'évolution de celles-ci. Ce n'est pas parce que, pendant une partie du XIXe siècle, l'Angleterre a été une puissance militaire secondaire qu'elle doit le rester. Comme l'Allemagne, comme les Etats-Unis, comme le Japon, comme toutes les nations ambitieuses et avides, elle se militarisera sous une forme ou sous une autre. Et je ne vois rien d'impossible à ce qu'à ce cauchemar, — l'invasion allemande, — les Français de quelques lustres à venir ne voient se superposer celui de l'invasion anglaise, d'autant plus qu'après tout, avec les incessantes modifications du jeu des alliances, rien n'empêche que les deux dangers ne se réunissent en un seul.

Mais, dira-t-on, cette invasion, si elle doit se réaliser, a déjà à sa portée des moyens de s'effectuer : la flotte anglaise. — C'est oublier la différence qui existe entre une invasion par débarquement, opération toujours extrêmement chanceuse, dans un pays qui n'est pas absolument dépourvu de défenses, et l'invasion sûre et facile qui pourrait se réaliser par le tunnel, une fois la sortie de celui-ci occupée et fortifiée par un coup de surprise.

Les tentatives de débarquement faites par l'Angleterre en France, tentatives nombreuses dans le passé, ont toujours échoué, depuis le jour où François de Guise à reconquis Calais. Tant que l'Angleterre a eu en France des possessions qui lui permettaient de prendre contact « terrestrement » avec les forces françaises défensives, elles ont au contraire généralement réussi.

II

Mais ce n'est pas tout. De même que l'Angleterre affecte de redouter non seulement la possibilité d'une invasion française, mais celle d'une invasion allemande, nous pouvons nous-mêmes, et peut-être à plus juste titre, craindre que la création d'un tunnel sous-marin n'attire sur nous de nouveaux risques d'envahissement par l'Allemagne. Si, comme on l'admet généralement, l'évolution économique de nos deux voisins d'outre-Rhin et d'outre-Manche tend à les précipiter l'un contre l'autre dans un avenir prochain, quel intérêt n'aurait pas l'Allemagne à s'emparer de la nouvelle voie de communication ? — Créer celle-ci, ne sera-ce pas lui créer un nouveau motif, pour désirer l'annexion ou tout moins l'occupation temporaire d'une partie de notre territoire ? — Au premier signal d'une conflagration anglo-allemande, ne verra-t-on pas l'Empire germanique tenter — que nous soyons, ou non, mêlés au conflit — d'occuper sur le territoire français, les points qui commanderont l'entrée du tunnel ? Sans doute, si cette occupation tend à se réaliser par voie de terre, à travers la Belgique, l'Angleterre aura dix fois le temps d'obstruer le passage ; mais avec la puissance maritime prodigieusement croissante de l'Allemagne, l'occupation soudaine, *par surprise et par voie de mer*, d'un point du littoral français est-elle donc impossible ? Et du reste, le *plus grand danger pour nous n'est pas que l'opération réussisse, et que les Allemands envahissent effectivement la Grande-Bretagne, mais que l'espoir d'y parvenir les incite à violer notre frontière et à nous impliquer, de force, dans un conflit auquel nous aurions tant d'intérêts a n'assister qu'en spectateurs.* D'autre part, même une fois le tunnel mis hors d'état de servir par l'Angleterre, la possession de l'une de ses extrémités ne paraîtrait-elle pas très désirable à l'Allemagne, en vue de la chance d'une occupation, par un second coup de surprise, du point terminus anglais, et d'une possibilité de remise en état du tunnel ? — Enfin, même avant tout conflit avec l'Angleterre, l'Allemagne n'essaiera-t-elle pas, par une guerre isolée avec la France, de nous imposer, avec la paix, une

cession des territoires du Pas-de-Calais où accéderait le tunnel? Calais devenu port allemand, ne serait-ce pas l'un des rêves réalisés de ces pangermanistes, qui ont déjà inscrit dans leurs programmes, et discuté dans leurs journaux, l'annexion de Brest, comme un des éléments de la future rançon de la France, à nouveau vaincue?

A un autre point de vue encore, la création du tunnel ne portera-t-elle pas ombrage à l'Allemagne, qui y verra un moyen pour l'Angleterre de venir coopérer plus facilement à notre action militaire sur terre?

Les deux risques d'invasion que font mine de redouter les publicistes anglais existent donc aussi bien à notre détriment qu'à celui de leur pays. Il ne faudrait pas l'oublier. Ce n'est pas à dire que, selon nous, tout projet de communication sous-marine doive être écarté, loin de là : mais au moins faudrait-il n'en adopter un qu'à bon escient, et, au lieu de *songer uniquement à prendre des précautions pour rassurer les Anglais, en rechercher quelques-unes de nature à nous rassurer aussi nous-mêmes.*

Et que si on trouve peut-être que, pour un économiste, nous n'affichons pas un enthousiasme assez marqué à l'endroit de la grande œuvre économique dont il s'agit — nous répondrons par cet axiome qu'a posé, avec sa coutumière netteté, avec la lucidité de son esprit positif et exact, le plus grand des économistes anglais, Adam Smith : « La défense est d'une importance plus grande que l'opulence. »

René Gonnard.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le mouvement diplomatique.* — Le mouvement diplomatique, depuis si longtemps annoncé comme imminent, n'a pas encore paru. Cependant certaines désignations ont déjà été communiquées à la presse comme devant être définitives. C'est ainsi que nous savons que notre ambassadeur à Madrid, M. Jules Cambon, ira à Berlin et que M. Crozier passera de Copenhague à Vienne. Mais le successeur de M. Cambon à Madrid n'est pas encore désigné, et cette nomination a même provoqué un incident qui, sans qu'il le faille évidemment en exagérer l'importance, a été cependant fâcheusement inopportun. Le nom de M. Georges Leygues avait été communiqué à la presse avec une indiscrétion aussi précise que peu diplomatique, et tous les journaux avaient déjà longuement commenté la désignation de l'ancien ministre des Colonies pour l'ambassade de France en Espagne, lorsque le gouvernement fit publier par l'*agence Havas* la note suivante :

Ainsi que les journaux l'ont annoncé, le gouvernement espagnol a donné son agrément à la nomination de M. Georges Leygues au poste d'ambassadeur de France à Madrid. Il a fait savoir, par l'intermédiaire de M. Leon y Castillo et par celui de M. Jules Cambon, que M. Leygues trouverait le meilleur accueil en Espagne où il est particulièrement connu et apprécié et où l'on se félicitait beaucoup du choix fait par le gouvernement de la République.

En même temps, le gouvernement royal indiquait qu'il tenait à ce que le représentant de la France fût investi de fonctions permanentes et non d'une mission temporaire, comme le sont en France, aux termes de la loi constitutionnelle, les missions confiées à des membres de la Chambre des députés.

M. Georges Leygues, mis au courant par M. Pichon du désir exprimé par le gouvernement de S. M. Alphonse XIII, comme il l'avait d'ailleurs déclaré dès le début, n'a pas cru pouvoir renoncer à sa situation parlementaire pour occuper le poste de haute confiance qui lui avait été offert par le gouvernement de la République.

Malgré les pressantes instances du président du conseil et du ministre des Affaires étrangères, il a persisté dans sa résolution de conserver le mandat de député tel qu'il l'a reçu des électeurs de Lot-et-Garonne.

Dans ces conditions, le ministre des Affaires étrangères va se trouver, à son grand regret, dans l'obligation de soumettre au conseil des ministres

le choix d'un nouveau titulaire pour l'ambassade de France à Madrid, M, Jules Cambon étant définitivement désigné pour Berlin.

De son côté, le lendemain de la publication de la note *Havas*, le gouvernement espagnol communiquait à son tour la note suivante :

Il est inexact que le cabinet de Madrid ait demandé à M. Leygues de renoncer à son mandat de député pour venir à l'ambassade de Madrid.

L'agrément pour cet homme public fut, conformément aux usages, sollicité il y a quelques jours, et le ministre d'Etat s'empressa de répondre que le roi et le gouvernement verraient avec le plus grand plaisir la désignation d'une personne chez qui se réunissent tant de qualités brillantes. Néanmoins, comme en même temps une partie de la presse française donnait à entendre que la nomination devrait se faire avec un caractère transitoire, le gouvernement de Sa Majesté estima que cette circonstance, qui ne s'était pas encore produite jusqu'à présent pour un autre ambassadeur de France en Espagne, pourrait ôter de l'efficacité à la mission de M. Leygues et demanda qu'en tout cas M. Leygues fût nommé à titre définitif.

Le ministre des Affaires étrangères de France, trouvant très juste l'observation du gouvernement de Sa Majesté, s'efforça, d'accord avec M. Leygues, à trouver un moyen d'arranger les choses ; mais M. Leygues n'ayant pas voulu se soumettre à la réélection, ce qui était l'unique formule possible suivant les règles parlementaires françaises pour que sa nomination ne fût pas faite à titre de mission temporaire pour quelques mois, le cabinet de Paris abandonna son projet et annonça qu'il se proposait d'indiquer une autre personnalité ; mais il n'a pas pris encore de décision sur le choix de celle-ci.

Encore une fois, il ne faudrait pas s'exagérer la portée de cet incident, mais on ne peut s'empêcher de penser à ce propos que les critiques que nous formulions il y a quelques semaines à l'occasion du rapport de M. Deschanel se sont trouvées singulièrement vérifiées par les faits.

— *Déclarations de M. Pichon sur la politique extérieure de la France.* — Le *Neues Wiener Tageblatt* a publié le 25 décembre l'interview suivante de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères de France :

La situation générale me paraît en ce moment satisfaisante. Vous avez pu remarquer que l'optimisme domine dans les divers discours prononcés récemment par plusieurs de mes collègues étrangers, notamment par le baron d'Æhrenthal et M. Tittoni. Je n'ai, au point de vue français, rien à redire à cette impression et je la partage d'autant plus volontiers que, comme l'observait M. Clemenceau dans sa déclaration ministérielle, nul, depuis que la République existe en France, n'a jamais pu prétendre sérieusement qu'elle menaçât la paix de l'Europe.

LE MAROC

S'il y a eu à certaines heures des inquiétudes, nous n'en étions pas responsables. A cet égard, notre politique est une dans le respect des droits de tous, exigeant seulement que nos droits à nous soient aussi respectés.

J'ai eu récemment à la Chambre l'occasion de m'expliquer sur celui des problèmes internationaux qui a été le plus discuté au cours des derniers mois : je veux dire le problème marocain. Il m'a été agréable à cette occasion de constater la presque unanimité de l'opinion française et de l'opinion étrangère. Ce que nous voulons au Maroc et ce que la conférence d'Algésiras nous a accordé est extrêmement simple, et personne vraiment n'a le droit d'en prendre ombrage. Nous voulons d'abord que l'anarchie marocaine ne devienne pas en se développant un danger non seulement pour les Français nombreux qui résident au Maroc, mais encore pour nos possessions algériennes. D'où la nécessité des réformes que la conférence a jugées utiles et qui dans leur ensemble sont celles-là mêmes que de tout temps nous avons conseillées au sultan. Nous voulons ensuite que pour l'exécution de ces réformes il soit tenu compte de l'intérêt spécial que la France et l'Espagne ont au Maroc, comme aussi de la capacité particulière qu'elles ont pour mener à bien ces réformes ; en d'autres termes, introduction internationale des mesures à prendre, exécution franco-espagnole de ces mesures : voilà ce que nous avons demandé et ce que nous avons obtenu. A cet égard, l'accord est unanime et la nécessité où nous nous sommes récemment trouvés de prendre avant l'exécution de l'acte d'Algésiras des précautions à Tanger nous a permis de constater cet accord. Nous avons consulté toutes les puissances signataires, comme c'était notre devoir ; toutes ont reconnu notre droit d'intervenir. Ces principes étant admis, je n'aperçois pas comment l'affaire marocaine pourrait redevenir l'occasion de difficultés européennes, étant bien entendu d'autre part que nous répudions hautement et que personne n'approuverait en France une politique de conquête et d'aventures, aussi ruineuse qu'inutile. Voilà pour le présent.

Vous m'avez demandé aussi comment j'envisageais l'avenir de nos relations internationales. Je vais vous répondre avec une entière franchise, car la politique que j'ai l'honneur de diriger, d'accord avec tous mes collègues, est une politique qui peut et qui doit se faire au grand jour avec l'appui motivé de l'opinion. Les lignes directrices de cette politique s'imposent à tous ceux qui la servent, et leur premier devoir est de sauvegarder et d'améliorer les instruments dont elle dispose : alliances, ententes, amitiés. Je travaillerai toujours à resserrer les unes et les autres.

L'ALLIANCE RUSSE

L'alliance russe, dont Bismarck disait il y a bien longtemps qu'elle résultait de la nature des choses, est nécessaire aux deux contractants. Et je puis vous donner l'assurance formelle qu'à Saint-Pétersbourg et à Paris on est à cet égard complètement d'accord. Les deux pays se sont rendu, depuis qu'ils sont alliés, des services mutuels. Ils peuvent être appelés à s'en rendre dans l'avenir comme dans le passé. Ils n'ont, ni l'un ni l'autre, à se mêler de leur politique intérieure. Une alliance implique, pour ceux qu'elle lie, un devoir de discrétion ; mais elle ne comporte ni le droit de juger, ni le droit de conseiller. Il faut et il suffit que les contractants sachent que quel que soit chez l'un ou chez l'autre le gouvernement, ils peuvent, sur le terrain international, compter absolument l'un sur l'autre. Telle est ma conception de l'alliance franco-russe. C'est celle aussi de M. Iswolsky, que j'ai revu avec grand plaisir à mon arrivée au ministère. L'alliance franco-russe est aussi étroite aujourd'hui qu'hier. Elle le sera demain autant qu'aujourd'hui. Elle constitue pour les deux alliés une garantie essentielle. Elle est un gage d'équilibre et de paix pour l'Europe tout entière.

L'ENTENTE CORDIALE

Outre l'alliance de la Russie, nous possédons l'intime amitié de l'Angleterre. Nous sommes unis par les liens les plus cordiaux à l'Italie et à l'Espagne. Il y a bien longtemps que j'estime que ces amitiés, devenues possibles après la liquidation d'anciens malentendus, nous étaient nécessaires. Je crois que nul n'en peut douter aujourd'hui.

Quelques-uns avaient craint que celle de l'Angleterre ne nous entraînât à je ne sais quelles aventures. Or, voyez les faits : l'Angleterre nous a fourni avec une parfaite fidélité tout le concours que nous lui avions demandé, et jamais elle ne nous a demandé plus que ce que nous pouvions et devions lui donner. Quant à ces « excitations » dont ont parlé certains journaux, où, quand, comment se sont-elles produites ? C'est une fable mauvaise, contraire à toute vérité. L'amitié franco-anglaise est pacifique, tout comme l'alliance russe. Mais toujours comme l'alliance russe, la paix qu'elle fonde est une paix voulue, au lieu d'être une paix subie ; c'est la seule qui soit durable et qui conviennent à un grand peuple.

ITALIE ET ESPAGNE

Avec l'Italie et l'Espagne nous avons les relations plus confiantes, comme aussi avec les Etats-Unis, dont je suis heureux de reconnaître la précieuse sympathie largement payée de retour. C'était un paradoxe criminel d'entretenir la haine et la suspicion entre la France et l'Italie. Ce paradoxe a duré quinze ans, il appartient désormais au passé. Nous savons, les Italiens et nous, que nos intérêts ne sont nulle part en conflit, que presque partout ils sont concordants. La Méditerranée, qui naguère nous divisait, est une des bases de notre entente. Cette entente, voulue dès son avènement par le roi Victor-Emmanuel, a reçu la consécration des deux peuples. Elle n'implique pour ceux qu'elle unit aucun sacrifice. Elle émousse la pointe qu'à un temps lointain certaines combinaisons pouvaient avoir contre la France. Elle ne doit inquiéter personne parce qu'elle ne menace personne.

Quant à l'Espagne qui est au Maroc notre collaboratrice, je ne puis assez me féliciter de la parfaite unité de vues qui existe entre nous. Son jeune roi est pour beaucoup dans cette harmonie utile et agréable aux deux pays. N'était-il pas naturel qu'il en fût ainsi ? Et quand on a tant de liens, tant de raisons de s'accorder, n'est-il pas salutaire de préciser cet accord pour une collaboration féconde ? C'est exactement ce que nous avons fait. C'est une saine et bonne politique.

FRANCE ET ALLEMAGNE

Je n'ai pas besoin d'insister sur les sérieuses difficultés qui ont pesé récemment sur les relations franco-allemandes. Je suis, pour ma part, prêt à les oublier si, comme je l'espère, on nous rend cet oubli facile. L'affaire du Maroc est réglée, au moins dans sa forme internationale. Reste la politique générale. J'ai dit et je répète que cette politique, définie par nos alliances et par nos amitiés, n'a de pointe contre personne. Il me semble, d'ailleurs, que le prince de Bülow l'a reconnu dans son dernier discours. Cela étant, rien ne s'oppose à ce que les relations des deux peuples voisins soient correctes, normales, courtoises, bonnes. L'Allemagne n'a pas le droit de dire que nous avons contre elle de mauvais desseins. Nous ne songeons nullement à l'isoler. Mais il faut que, de son côté, elle ne tente pas, comme elle l'a fait à Algésiras, de nous isoler nous-mêmes. A cette condition, les rapports seront faciles. Quand nos intérêts se croiseront, on pourra s'expliquer de bonne foi. Ces sortes

d'explications sont la conséquence et la condition de l'état de paix que nous pratiquerons, quant à nous, avec une absolue loyauté.

L'AUTRICHE-HONGRIE

Je n'ai garde d'oublier, dans cette revue rapide, l'Autriche-Hongrie. Entre elle et la France, il n'y a, de par la géographie, ni conflit ni rivalité possibles. L'Autriche est une grande puissance, qui du fait de ses alliances a certaines obligations, mais qui, en tant que grande puissance, tient avec raison à jouer en Europe un rôle personnel et autonome. C'est ce rôle qu'elle a joué au cours des derniers mois avec tact et succès. Il est naturel que nous lui en sachions gré. Sur le terrain politique, nous avons avec elle comme le disait l'autre jour M. d'Æhrenthal, des relations excellentes. Il n'y a qu'à les maintenir. Sur le terrain commercial, j'ai toujours pensé que ces relations pouvaient se développer, et j'ai le désir qu'elles se développent. Les deux pays peuvent, dans cet ordre d'idées, profiter l'un de l'autre. Pour ma part, je ne négligerai rien de ce qui sera de nature à y contribuer.

Vous voyez donc comment j'envisage la situation de la France en Europe. Notre pays veut, suivant un mot connu, être bien avec tous, mieux avec quelques-uns. Il le veut, il y réussit, il y réussira de plus en plus, si cela ne dépend que de lui. Il n'oublie pas, d'ailleurs, que seuls les peuples forts ont des alliés et des amis, et dans la mesure même où il est pacifique, il place au premier rang de ses préoccupations le maintien et le perfectionnement de ses forces militaires : cela est indispensable pour qu'on puisse compter sur nous et compter avec nous. Notre politique peut tenir en deux mots : paix et dignité.

— *Le rapport de M. Saint-Germain sur le budget des colonies. L'Office colonial.* — Du très intéressant rapport de M. Saint-Germain, sénateur d'Oran, sur le budget du ministère des Colonies, nous détachons le chapitre suivant relatif à l'Office colonial. On se rappelle l'enquête récente que notre Revue a consacrée à cette importante question. L'avis de M. Saint-Germain, président du Conseil d'administration de l'Office, a, en la matière, on en conviendra une autorité toute spéciale.

CHAPITRE XIV. — *Subvention à l'Office colonial.*

Crédit allouë pour 1906.....	51.184 fr.
Crédit voté par la Chambre des députés pour 1907...	51.184 fr.
Crédit proposé par la Commission des finances.....	51.184 fr.

Votre commission n'a rien à objecter à la demande de ce crédit, qui répond — nous l'avons déjà dit et répété — à des besoins réels, qui ne peuvent même pas trouver une complète satisfaction par l'emploi du crédit.

Quoique cette subvention soit accordée à l'Office colonial sans affectation spéciale, on peut dire qu'elle se partage en deux parties : l'une destinée au paiement du loyer des locaux de la galerie d'Orléans, au Palais-Royal, dont l'Etat est propriétaire; l'autre à celui des frais d'impression des statistiques. Cette seconde partie du crédit est fixée à 15.000 francs; elle ne peut plus assurer, ainsi que le dit l'honorable M. Gervais, rapporteur du budget à la Chambre des députés, la réunion et la publication des documents intéressants concernant les statistiques financières, celles de la colonisation, de la justice, de l'instruction publique, des chemins de fer.

Ce service des statistiques est, à notre avis, un des plus importants de

l'Office colonial. Il devrait être mieux doté. Comme tout organisme économique d'où l'esprit administratif pur, toujours un peu formaliste et timide à l'excès, doit être exclu, l'Office colonial est appelé à subir des modifications dans sa constitution même. Alors, en effet, que les plus considérables de nos possessions voient s'accomplir d'importantes transformations, qui leur permettent de faire appel au crédit pour améliorer sensiblement leur outillage économique, comment l'Office colonial échapperait-il à cette loi du changement, du progrès qui seule lui donnera la force de poursuivre son œuvre?

A différentes reprises déjà, l'attention du chef du département des Colonies a été attirée sur l'intérêt qu'il y aurait, nous ne dirons pas à réorganiser l'Office colonial, mais à parachever son organisation.

L'honorable M. Gervais demande le rattachement pur et simple à l'Administration centrale de l'Office, qui en deviendrait ainsi une espèce de bureau économique. Dans une opinion différente, on préconise la création d'offices particuliers pour chacune de nos colonies.

Nous ne croyons pas qu'aucune de ces solutions soit susceptible de donner de bons résultats. En ce qui concerne la première, nous croyons pouvoir affirmer que rattacher l'Office colonial à l'Administration centrale, ce serait l'annihiler. Confier à un bureau purement administratif un service qui est destiné à favoriser l'essor économique de notre vaste domaine, n'est-ce pas vouloir aller à l'encontre des idées qui ont présidé à sa création? On demande à l'Office colonial de l'initiative, on lui accorde son autonomie financière, et le moment venu pour lui de prendre un vol plus rapide, on lui couperait les ailes! Est-ce le bureau d'une Administration centrale qui pourra se faire l'intermédiaire entre le commerce métropolitain et les producteurs d'outre-mer, diriger l'épargne française vers nos terres lointaines, dont les richesses valent bien celles de l'étranger? Seul, un service indépendant, autonome, peut, sans qu'il ait du reste aucunement à engager sa responsabilité, indiquer au public les chances de succès que lui paraîtra comporter une entreprise projetée, rapprocher le capitaliste de l'homme d'action.

Quant à l'idée d'instituer pour chacune de nos possessions des offices spéciaux, elle s'inspire sans doute du désir de créer en France des organes semblables aux agences générales qu'entretiennent à Londres les colonies anglaises de self-government.

Or, ces colonies sont organisées d'une tout autre manière que nos possessions.

Elles forment, en réalité, de véritables Etats, dotés chacun de son Parlement, et elles sont presque complètement indépendantes.

Le seul lien administratif qui les rattache à la métropole réside dans les pouvoirs du gouverneur; encore ces pouvoirs sont-ils plus nominaux que réels.

On comprend que, dans ces conditions, les gouvernements coloniaux anglais aient jugé utile, pour renforcer un lien aussi fragile, de créer à Londres des agences spéciales, à la tête desquelles sont placés ceux que M. Chamberlain a pu nommer les « Ambassadeurs de la plus Grande-Bretagne », véritables diplomates chargés de représenter les intérêts de la colonie *auprès du gouvernement anglais lui-même.*

Ces fonctionnaires sont, en outre, pour les colonies qu'ils représentent de véritables commissionnaires acheteurs.

Notre organisation coloniale ne présente rien d'analogue. Toutes nos possessions, en effet, sont étroitement rattachées à la métropole; tout au plus jouissent-elles, en matière de colonisation locale et de finances, d'une

certaine autonomie. Nulle d'entre elles n'est donc fondée à envoyer un ambassadeur auprès du Pavillon de Flore. De plus, en ce qui concerne les achats à faire en France pour le compte des budgets locaux, ils sont actuellement effectués, conformément aux règles étroites de la comptabilité publique, par une Commission spéciale, dont les pouvoirs pourraient peut-être être délégués à une institution comme l'Office colonial, mais ne sauraient vraisemblablement être divisés et confiés à plusieurs agents autonomes.

Ce dont toutes nos possessions ont besoin, c'est d'un service de renseignements qui soit à même de donner au public toutes les indications utiles sur leurs ressources. Or, ces services doivent être centralisés et dépendre tous d'un Office colonial commun, de même que les colonies dépendent toutes d'une Administration centrale unique.

— *Le retour de la mission Cottes.* — La mission Cottes, chargée de la délimitation de la frontière entre le Congo français et le Cameroun allemand, est rentrée en France le 10 janvier, après seize mois d'opérations durant lesquels les rapports les plus courtois n'ont cessé de régner entre les commissaires français et les commissaires allemands. Nous rappelons que la mission française était composée du capitaine Cottes et de l'ingénieur Michel, du médecin-major Gravot, du capitaine Boissot, de l'officier d'administration d'artillerie coloniale Guérin, et des sous-officiers Lepoix, Servoni, Genty et Giraud. La mission allemande était dirigée par le capitaine Sœrter et le lieutenant en premier Schwartz.

La région dans laquelle ont dû opérer les commissaires français et allemands est d'accès difficile, couverte de forêts vierges, noyée de vastes marécages, peuplée par les N'Zémous anthropophages, dans le bassin de la moyenne Sangha, et des N'gokos et des Fangs ou Pahouins, à l'humeur belliqueuse, dans le bassin des rivières du Gabon. Les opérations astronomiques et topographiques ont été exécutées sans relâche dans des conditions exceptionnellement pénibles. La frontière théorique, fixée par les conventions diplomatiques, a été jalonnée de bornes placées sur toutes les voies coupant la frontière, qui est désormais très nettement établie.

Le retour de la mission s'est effectué par la région côtière en cinq petites colonnes, qui se sont livrées à l'exploration et à l'étude des contrées encore inconnues de l'hinterland de la Guinée espagnole et des rivières du littoral pouvant constituer des voies de communications naturelles dans tout le Gabon septentrional. Enfin, les commerçants étrangers qui s'étaient établis sur notre territoire se sont retirés devant le capitaine Cottes. Le ministre a envoyé des instructions dans la colonie pour assurer, grâce à une occupation effective, le maintien des heureux résultats obtenus par la mission.

Angleterre. — *La convention franco-anglaise des Nouvelles-Hébrides.* — La convention franco-anglaise relative aux Nouvelles-Hébrides a été signée, le 9 janvier à Londres par sir Edward Grey, ministre anglais des Affaires étrangères, et M. Cambon, ambassadeur de France.

Deux jours auparavant le gouvernement britannique avait publié un *Livre Bleu*, comprenant une trentaine de documents et reproduisent la correspondance échangée par l'Angleterre avec la France et les colonies françaises intéressées au sujet de cette même convention. Dans ce document diplomatique, on relève une depêche du 16 novembre, de lord Elgin au gouverneur de l'Australie, dans laquelle il est dit que, quoique les propositions du gouvernement australien n'aient pas été jugées indispensables, l'Angleterre était disposée à proposer quelques amendements à la France qui en aurait tenu compte ; mais, sur ces entrefaites, certaines circonstances se produisirent qui décidèrent l'Angleterre à agir immédiatement pour établir définitivement aux Nouvelles-Hébrides les droits souverains de la France et de l'Angleterre. L'Angleterre proposait au gouvernement français la proclamation immédiate d'un protectorat conjoint, quitte à discuter plus tard les détails d'application ; mais la France fit remarquer que ce procédé pourrait laisser croire que l'Angleterre et la France n'avaient pas eu jusque-là de droits sur les Hébrides, et cela aurait facilité l'intervention possible d'une tierce puissance.

Deux alternatives se trouvaient dès lors en présence : discuter avec le gouvernement français les amendements suggérés par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et il en serait résulté des retards d'autant plus grands que la France aurait pu présenter des contre-propositions ; ou, seconde alternative, signer immédiatement la convention et empêcher ainsi le développement d'intérêts autres que les intérêts anglais et français, c'est-à-dire le danger de complications avec les tierces puissances. Le projet de convention n'exigeait d'ailleurs pas d'amendements importants et l'Angleterre se décida pour la seconde alternative.

— *La réorganisation de l'armée.* — Un ordre à l'armée, signé de M. Haldane et approuvé par le roi, vient d'être publié sur l'organisation des troupes en cas de campagne à l'étranger, et un memorandum du War Office a donné sur cette organisation nouvelle de l'armée anglaise les détails suivants. L'ancienne répartition des troupes en corps d'armée est supprimée. L'ensemble des troupes destinées au service à l'étranger comprendra :

Une division de cavalerie ;
Six divisions mixtes ;
Deux brigades montées ;
Deux escadrons de la yeomanry impériale ;
Deux compagnies de télégraphie sans fil ;
Deux compagnies de télégraphie aérienne ;
Deux compagnies de télégraphie par câble ;
Trois compagnies d'aérostiers ;
Deux compagnies de pontonniers ;
Une colonne de transports et d'approvisionnements ;
Deux ambulances de campagne.

Chaque division mixte sera composée de 12 bataillons d'infanterie,

2 escadrons de cavalerie, 2 compagnies du génie, 2 compagnies d'infanterie montée et 72 canons. Au total, environ 16.000 hommes.

Les divisionnaires seront fournis par la yeomanry impériale et les brigades de cavalerie indépendantes au nombre de 4 seront formées par les régiments réguliers.

L'ensemble des forces utilisables en cas de campagne à l'étranger sera de 100.000 hommes.

Allemagne. — *Manifeste électoral du prince de Bülow.* — Le 2 janvier, le chancelier prince de Bülow a adressé au général de Liebert, président du Comité de l'Association de l'Empire contre la démocratie socialiste, la lettre suivante, qui a provoqué partout une grosse sensation parce qu'elle proclame la rupture définitive du gouvernement avec le parti du centre, et préconise la constitution d'une nouvelle majorité de coalition libérale, formée d'éléments de droite et de gauche modérée.

La lettre de l'Association de l'Empire contre la démocratie socialiste du 18 décembre de l'année courante m'invite à donner des éclaircissements avant les élections. Je me rends volontiers à cette demande et je vous prie de prendre soin que ma réponse soit connue du public. La situation parlementaire, au temps de mon entrée en fonctions, ne différait pas essentiellement de celle du dernier Reichstag. La gauche bourgeoise divisée en trois ou quatre fractions ; la droite un peu plus solide, mais aussi faible en nombre que l'ensemble des libéraux, et au milieu, la fraction la plus importante, le centre, qui à cette époque déjà était à même de former une majorité soit en attirant les Polonais, les guelfes, etc., soit avec les socialistes, soit avec les conservateurs et l'aile droite des libéraux. Il n'y avait pas d'autre moyen, surtout depuis les élections de 1903, que de travailler avec le centre. Le chancelier était réduit à la collaboration de cette fraction. Il était forcé de s'assurer son assentiment aux projets de loi économiques et nationaux que l'intérêt du pays rendait nécessaires. Mais je nie absolument qu'il ait abandonné par complaisance pour le centre les droits de l'Etat ou qu'on l'ait vu faiblir sur les questions religieuses et culturelles. En tout cas, il faut tenir compte que ce n'est qu'avec l'aide du centre que les problèmes les plus importants, le développement de la défense navale, les traités de commerce, la réforme des finances pouvaient être et ont été résolus.

J'ai toujours vu certaines difficultés dans cette dépendance des résultats parlementaires de la bonne volonté d'une seule fraction au milieu du mouvement protéiforme des fractions en Allemagne. Mais tant que le centre était disposé à produire un travail positif, d'accord avec les gouvernements confédérés, et tant qu'il résistait à la tentation d'abuser de sa situation parlementaire, je n'avais aucune raison de changer cet état de choses. Mais déjà au printemps de l'année qui vient d'expirer trois crédits absolument nécessaires : les chemins de fer de Keetmanshop, l'indemnisation des fermiers, la création d'un office colonial, ont été rejetés par une majorité oppositionnelle qui était menée par le centre et les socialistes. A cette époque, je n'étais pas encore rétabli, d'une grave maladie, et en conséquence je ne pouvais pas agir. Mais la résolution mûrissait en moi de m'opposer dorénavant de tout mon pouvoir à n'importe quelle démonstration de force qui concernerait des affaires

sérieuses et importantes de l'Empire. Il me semblait aussi que non seulement la nécessité de protéger l'autorité du gouvernement qui alors s'imposerait ainsi au-dessus des partis, mais aussi un certain revirement dans les idées doctrinaires des représentants de la bourgeoisie libérale et l'opposition croissante contre l'agitation socialiste justifieraient l'espoir d'un changement de la situation parlementaire.

En Allemagne, il n'existe pas de parti libéral centralisé qui aurait montré la volonté nette et les qualités de faire une politique positive. Ce n'est pas le moment de récapituler les fautes qu'on a commises, les occasions qu'on a perdues. En tout cas, des différends intérieurs, un doctrinarisme négatif, la surestimation des principes et la dépréciation de ce qui est réalisable pratiquement ont empêché le libéralisme d'atteindre son but et d'exercer son influence sur les affaires du gouvernement. Il n'y a qu'au courant des dix dernières années que s'est produit un certain changement. Je pense à la lutte d'Eugène Richter contre les socialistes, à l'abandon progressif des doctrines de l'école de Manchester et surtout à l'entente croissante sur les grandes questions de la politique nationale. Il y a beaucoup de choses qu'il faudra apprendre. Il faudra de la modération, le coup d'œil juste.

Certes, je ne crois pas que les élections créeront le grand parti libéral centralisé qui pourrait occuper le rang du centre; mais les fractions de la droite, le parti national libéral et les groupes radicaux plus près de la gauche pourraient bien, par une tactique habile dans la lutte électorale, trouver suffisamment de terrain pour constituer une majorité de cas en cas. Je ne crois pas que la grande discordance entre les fractions de la droite et la gauche bourgeoise dans les questions économiques soit un obstacle insurmontable. La protection indispensable de l'agriculture est assurée par les nouveaux traités de commerce pour dix ans, et il y a des radicaux qui, quand on est seul avec eux, ne nient pas qu'elle n'a pas nui aux intérêts communs. En tout cas, les ennemis des traités de commerce sont obligés d'admettre que le commerce et l'industrie se développent de jour en jour.

Le chancelier entrevoit des chances de ralliement facultatif puisqu'on pourrait compter sur les conservateurs et les nationaux-libéraux dans les questions nationales. Il dépendrait de l'attitude de la gauche en ce qui concerne l'armée et la flotte, d'en élargir la base. Les éléments nationaux du centre pourraient se joindre à ce groupe des fractions bourgeoises, d'autant plus que l'impossibilité d'une majorité « rouge et noire » enlèverait toute chance à une opposition efficace de leur part. Le chancelier voit le véritable danger réactionnaire dans le socialisme. De même que Robespierre avait préparé la venue de l'épée de Bonaparte, toutes les idées réactionnaires seraient réconfortées par la lutte des socialistes contre la propriété, la religion et la patrie. Le chancelier continue.

Le vote du 13 décembre était une attaque contre les gouvernements confédérés et la dignité nationale. Je travaille avec tout parti qui respecte le point de vue national. Dès que ce principe est violé, il n'y a plus d'amitié possible. Personne en Allemagne ne veut d'un régime personnel. Mais la grande majorité du peuple allemand veut encore moins d'un régime de parti. C'est une particularité du caractère allemand, que nous choisissons notre point de vue politique, jusqu'à l'heure du danger, plutôt d'après des sentiments et des idées générales que d'après les intérêts réels de la nation.

Bien que l'empereur et les gouvernements confédérés ne distinguent pas entre catholiques et protestants et qu'ils les considèrent tous comme des Allemands égaux devant la loi, le parti le plus important du Reichstag est purement catholique. Le programme du centre contient les mots : « Pour la vérité, la liberté et le droit ». Mais est-il vrai, comme le dit l'appel aux électeurs de la fraction rhénane du centre, qu'un nouveau *Kulturkampf* serait sur le point d'éclater? L'Eglise catholique se trouve mieux en Allemagne, pays égalitaire, que dans beaucoup de pays catholiques, et aucun des gouvernements confédérés n'a l'intention de suspendre cette égalité, d'entraver la liberté de conscience, et d'opprimer la religion catholique en affirmant que la religion n'est qu'un moyen de protéger les intérêts d'une fraction politique.

Quoiqu'il n'existe aucun Etat qui ait plus que l'Allemagne amélioré la situation des ouvriers pour le présent et pour l'avenir, quoique les ouvriers allemands soient les plus instruits du monde, il y a des millions d'hommes qui, sciemment ou en courant avec les autres, appartiennent à un parti qui veut révolutionner de fond en comble l'Etat et la société.

Le peuple allemand doit s'affranchir d'une pareille pression ; cela importe aux habitants des villes, qu'ils soient libéraux ou conservateurs.

Malgré les différences de situation dans les transcriptions électorales, les fractions qui ont voté le 13 décembre pour le gouvernement ne devront pas oublier ce qui les a unies ce jour-là. C'était la lutte pour l'honneur et le bien de la nation contre les socialistes, les Polonais, les guelfes et les centre. Je nomme en premier lieu les socialistes parce que chaque défaite de la démocratie socialiste serait un avertissement pour sa bravade aveugle et un réconfortant pour la confiance dans le progrès tranquille de notre développement à l'intérieur, ainsi qu'un appui pour notre position vis-à-vis de l'étranger, et parce qu'en même temps les chances diminueraient qu'une fraction bourgeoise puisse, avec l'aide des socialistes, dominer les autres fractions bourgeoises.

— *Mort de la reine douairière de Hanovre.* — La reine Marie de Hanovre, veuve du dernier roi George V et mère du duc de Cumberland, a succombé le 9 janvier dans sa résidence de Gmunden. Elle était âgée de quatre-vingt-neuf ans.

Depuis la mort du roi George, en 1878, à Paris, la reine douairière était considérée comme l'âme du parti guelfe et son opposition à la Prusse était restée irréductible : avant la guerre de 1866, elle s'était déjà opposée à un projet de mariage du prince Albert de Prusse avec une de ses filles, projet conçu par Bismarck pour rapprocher les cours de Berlin et de Hanovre.

Russie. — *Les attentats.* — Les terroristes russes ne désarment pas et les assassinats se succèdent sans trêve. Le 22 décembre, le comte Alexis Ignatief, membre du Conseil de l'Empire et aide de camp général du gouverneur général de Kief, de Volhynie et de Podolie, a été assassiné à Tver. Le 9 janvier, le lieutenant général Pavloff, procureur général des tribunaux militaires de Russie, a été tué à coups de revolver dans le jardin du tribunal militaire de Saint-Pétersbourg. De même, ont été assassinés, le 3 janvier, le préfet de police de Saint-

Pétersbourg, baron de Launitz, et le 10 janvier, le commandant de la gendarmerie de Lodz, colonel Patko. Ce sont là des crimes abominables, que rien ne saurait excuser, mais qui restent heureusement aussi l'œuvre d'individualités isolées.

Négociations russo-japonaises. — Des difficultés se sont élevées dernièrement entre la Russie et le Japon, relativement à l'application de certaines dispositions du traité de Portsmouth du 23 août-15 septembre 1905, et ces difficultés ont provoqué l'ouverture de négociations entre la Russie et le Japon. Voici la note officielle publiée à ce sujet le 10 janvier, par le gouvernement de Saint-Pétersbourg :

L'article 12 du traité de Portsmouth oblige la Russie et le Japon à reconnaître comme base du nouveau traité de commerce l'accord de 1895 qui, sans la guerre, serait resté en vigueur jusqu'en 1911. Comme le nouvel accord commercial, conformément au désir du gouvernement japonais, ne sera valable que jusqu'à décembre 1911, date à laquelle les autres traités de commerce du Japon expirent, la Russie conformément à l'article 12 susmentionné n'a pas présenté de nouvelles demandes et s'est borné à la sauvegarde des privilèges à elle consentis par le traité de commerce en vigueur avant la guerre.

D'autre part, le Japon veut non seulement que tous les droits accordés par la Russie aux étrangers dans les traités de commerce conclus antérieurement à 1904 et 1906 et qui ne sont pas mentionnés dans la convention russo-japonaise de 1895 soient inclus dans le nouveau traité de commerce, mais il fait encore d'autres demandes basées sur les modifications apportées à la situation en Extrême-Orient.

Etant donné que ce nouveau traité doit, en conformité avec l'accord conclu entre les deux gouvernements à Portsmouth, et comme le traité de 1895, être basé sur le principe de la nation la plus favorisée, il n'y aurait évidemment pas de difficultés à accorder au Japon, sous la condition d'une entière reciprocité, tous les privilèges accordés par la Russie à d'autres puissances.

Les séances de la conférence russo-japonaise ont été consacrées depuis trois mois à l'élaboration de ces conditions du traité. A l'heure qu'il est, on est arrivé à une entente en ce qui concerne le renouvellement des privilèges existants précédemment et mutuellement consentis par les deux pays en 1895 et l'octroi des droits de la nation la plus favorisée aux sujets russes au Japon et aux sujets japonais en Russie relativement au commerce, à la navigation, à l'achat et à la possession d'immeubles dans les localités où les étrangers jouissent de ce droit et à l'exercice du commerce et de l'industrie conformément aux lois du pays.

Il reste à régler la question des nouvelles demandes faites par le Japon en ce qui concerne la libre navigation sur le Soungari, et non pas sur l'Amour, dont il n'est nullement fait mention dans les demandes du Japon, la création de consulats dans la Russie extrême-orientale, de plus grandes facilités pour l'obtention de passeport pour les Japonais dans la Russie asiatique et l'établissement de privilèges douaniers spéciaux pour le commerce entre la Russie et le Japon sur la frontière mandchoue.

Ces questions affectent les intérêts économiques, et dans une certaine mesure les intérêts politiques de la Russie en Extrême-Orient,

La conférence ne les a pas encore examinées à fond. Il n'y a eu qu'un

échange préliminaire de vues à leur sujet. La décision dépend de l'interprétation correcte du traité de paix et des protocoles de la conférence de Portsmouth en ce qui regarde la question des pêcheries.

La Russie s'est engagée par l'article 11 du traité de Portsmouth à se mettre d'accord avec le Japon pour les droits des Japonais le long du littoral des possessions russes de la mer du Japon, de la mer d'Okhotsk et de la mer de Behring.

Reconnaissant pleinement l'importance de ces questions qui affectent notablement le développement économique du littoral russe de l'océan Pacifique et la colonisation future de ses régions frontières, le gouvernement russe n'a pas jugé possible d'accepter les propositions faites par le Japon au commencement des négociations, parce que ces propositions donneraient aux sujets japonais des droits beaucoup plus étendus que ne l'entendaient le traité et les protocoles de Portsmouth.

Les principales difficultés résident dans les mots « anses et fleuves », qui, selon les protocoles, sont exclus dans l'application de la convention des pêcheries, dans la position sur un pied d'égalité des pêcheurs japonais et russes et dans la question de savoir si l'emploi du poisson et des invertébrés comme appât est autorisé.

Un comité russo-japonais spécial a été constitué pour déterminer le sens exact des mots « anse » et « inlet » employés respectivement dans les textes français et anglais des protocoles de la conférence de Portsmouth.

Aucun accord n'est intervenu sur les points mentionnés, mais les négociations continuent et on peut dire qu'elles suivent un cours absolument normal.

Turquie. — *L'ambassadeur de France et le patriarche œcuménique.* — Les relations entre l'ambassade de France à Constantinople et le patriarcat, qui avaient été interrompues il y a cinq ans par l'affaire relative à la conversion des Grecs de Peramos au catholicisme, ont été reprises à l'occasion du nouvel an. L'ambassadeur et le patriarche ont échangé des visites, au cours desquelles M. Constans a conseillé au patriarche de reconnaître officiellement le dernier iradé du Sultan, sur la formation et la légalité des communautés valaques en Macédoine. L'ambassadeur de France a ajouté que, si l'on voulait maintenir intacts les privilèges anciens du Phanar, il était sage de la part du patriarche d'obtempérer aux désirs de la Porte, dont Munir pacha, ambassadeur de Turquie à Paris, avait été l'interprète dans sa récente visite.

M. Constans a, en outre, assuré le patriarcat des sentiments de bienveillance toute particulière du Gouvernement français à son égard, ajoutant qu'il soutiendrait toujours ses réclamations, tant qu'elles seraient justes et acceptables. La déclaration de M. Constans, qui, d'ailleurs, a été reçu avec de grands honneurs au pariarcat, a fait une grande sensation dans les milieux officiels grecs. On peut affirmer qu'elle a hâté, dans le sens favorable à la Roumanie, la solution de la question valaque.

II. — ASIE.

Perse. — *La mort du chah Mouzaffer ed Dine. Le nouveau chah.* — Le chah de Perse, Mouzaffer ed Dine, est mort le 8 janvier des suites d'une longue et pénible maladie.

Mouzaffer ed Dine, cinquième souverain de la dynastie des Kadjars, avait succédé, en 1896, à son père, assassiné par un fanatique, à la porte d'une mosquée. Il avait alors quarante-deux ans, et, déjà, sa physionomie fatiguée, sa démarche lourde, ses yeux voilés montraient que la maladie avait touché le successeur de Nasr ed Dine. Tous les deux ans, accompagné d'une suite nombreuse, il se rendait à Contrexéville pour y suivre une cure qui adoucissait ses habituelles souffrances.

De son règne, il y a peu de chose à dire. Au début, ses prodigalités lui créèrent de gros embarras politiques et financiers. Il eut recours à des emprunts que négociaient avec empressement Londres et Saint-Pétersbourg. Le grand acte de son règne aura été l'octroi d'une constitution au peuple persan. L'affaire qui, un instant, laissa craindre une révolution, a été définitivement réglée ces jours derniers. Après de nombreux pourparlers entre le cabinet et les représentants du peuple à ce sujet, le chah et son fils aîné signèrent, le 31 décembre, le document dont la lecture fut acclamée par le peuple.

Le nouveau chah de Perse, Mohammed Ali Mirza, fils aîné de Mouzaffer ed Dine, a trente-quatre ans. Son instruction a été des plus soignées et son père l'a initié de bonne heure au maniement des affaires. Il connaît le russe et parle bien l'anglais et le français. Enfin, il joue du piano et, à ses heures, il fait des vers. Plusieurs fois, pendant les voyages de son père en Europe, il fut chargé de la régence et l'exerça toujours avec habileté.

Indes anglaises. — L'ouverture, à Calcutta, le 26 décembre, du Congrès national de l'Inde, a donné lieu à des manifestations qui attestent encore une fois l'extension du mouvement autonomiste hindou. La question de la division du Bengale, dont on a beaucoup parlé en ces derniers temps, est importante aujourd'hui, grâce aux circonstances particulières qui accompagnent cette modification administrative. Mais ce n'est là qu'une cause occasionnelle de l'agitation du moment. Le mouvement autonomiste a été déterminé par des actions plus profondes et plus lointaines. Grâce aux progrès faits par les Indous proprement dits et les Eurasiens, il s'est constitué peu à peu un grand parti autonomiste qui réclame pour l'Inde les libertés dont jouissent les autres colonies anglaises : agitation qui gagne chaque jour du terrain et dont la Grande-Bretagne se préoccupe sérieusement.

— *La visite aux Indes de l'émir d'Afghanistan.* — L'émir d'Afghanistan, dont la visite aux Indes avait été décidée, à la suite de l'envoi de la mission de sir Louis Dane, à Caboul, en 1905, a pénétré, le 4 jan-

vier, sur le territoire de l'empire indien. Il a été reçu à Peshawer avec tous les honneurs militaires. Les maisons, sur le parcours, étaient pavoisées de drapeaux afghans et anglais et le parcours était garni de troupes jusqu'au palais, où a eu lieu la cérémonie du don de l'hospitalité, appelé *ziafat*.

Le lendemain, l'émir s'est rendu à Agra et a établi son camp tout auprès de celui de lord Kitchener. Trente mille hommes de troupe sont campés sur une étendue de 3 milles, et de nombreux chefs indigènes, avec plusieurs maharajas, sont arrivés.

Le programme des fêtes et réjouissances établi pour une semaine rappelle en petit le durbar de Delhi.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'action du Makhzen contre Raïssouli.* — Les troupes envoyées de Fez par le sultan, sous le commandement du ministre de la Guerre Si Mohammed el Guebbas, sont arrivées devant Tanger le 28 décembre. Dès le lendemain, lecture a été donnée dans les mosquées de la ville d'une lettre du sultan, destituant Raïssouli; en voici les passages principaux :

Louanges à Dieu unique.

Nos serviteurs habitant les tribus du Fahç nous ont appris que Raïssouli a commis des excès et des injustices; il a, en outre, passé la limite de ses attributions, maltraité les gens placés sous son autorité; il se méla des affaires ne le regardant pas : c'est un menteur et un imposteur. Nous avons jugé qu'il ne mérite pas notre confiance et nous avons décidé de le chasser de ses fonctions et de le remplacer par Ben Ghazi. Nous ordonnons de ne pas écouter ce maudit qui provoqua des incidents de nature à troubler la sécurité qui obligeraient les puissances liées avec nous à rompre leurs relations, chose que nous ne voulons pas et ne pouvons pas supporter.

Pour ces motifs, nous vous demandons de ne plus écouter ce corrompu, nous vous informons que nous sommes derrière lui pour le châtier.

La proclamation de la lettre chérifienne impressionna vivement la population indigène, et cette impression fut encore accentuée par la soumission immédiate du principal lieutenant de Raïssouli, Ben Mansour. Après quelques jours de négociations, qui d'ailleurs n'aboutirent à aucun résultat, Si Mohammed el Guebbas se décida enfin à agir énergiquement. Le 6 janvier, un important détachement de la mahalla chérifienne prit contact avec les troupes de Raïssouli, à Zinat. L'affaire se limita, du reste, à un combat d'artillerie qui dura deux heures; le caïd El Bagdadi, chef de la colonne du Fahç, fut légèrement blessé à l'oreille gauche; la mahalla eut en outre cinq hommes tués et neuf blessés. On n'a pas su les pertes de Raïssouli. Le lendemain matin, la colonne chérifienne ouvrit de nouveau le feu contre Zinat. Cette fois, le tir des canons était dirigé par le lieutenant Ben Sedira, officier français, adjoint au capitaine Fournier qui dirige l'instruction de la garnison de Tanger. Après une violente canonnade

contre la demeure de Raïssouli, le caïd Ben Aouda avec cinquante cavaliers donna l'assaut; mais quand on pénétra dans la retraite de Raïssouli, on s'aperçut qu'elle avait été évacuée. Les soldats se livrèrent alors à un pillage en règle, s'emparant des meubles, provisions, vêtements et objets divers.

Depuis, la mahalla est restée campée à Zinat, tandis que Si Mohammed el Guebbas s'efforce — infructueusement jusqu'ici — de négocier la reddition de Raïssouli, réfugié, paraît-il, chez le caïd des Beni-Msaouar, Zétal.

— *Les officiers français désignés pour l'organisation de la police au Maroc.* — Le *Journal officiel* a publié, le 12 janvier, la liste suivante des officiers désignés pour être mis à la disposition du gouvernement marocain, en vue de l'organisation de la police, article 3 de l'acte d'Algésiras :

MM. Mangin, chef de bataillon breveté au 156e rég. d'infanterie; Bolelli, capitaine au 65e rég. d'infanterie; Vibert, capitaine au 1er rég. de zouaves; Brémond, capitaine breveté au 2e rég. de tirailleurs; Poulet, capitaine au 2e rég. de tirailleurs; Toulat, capitaine de cavalerie hors cadres (service des affaires indigènes en Algérie), Massoutier, capitaine d'artillerie, hors cadres (service des affaires indigènes en Algérie); Cousse, lieutenant au 137e rég. d'infanterie détaché dans le service des affaires indigènes en Tunisie; Sciard, lieutenant au 3e rég. de tirailleurs; Mellier, lieutenant au 4e rég. de tirailleurs; Gascuel, lieutenant au 18e rég. de dragons; Michaud, lieutenant au 6e rég. d'artillerie.

— *La mission des officiers allemands MM. de Tschoudi et Wolff.* — Les journaux de Berlin ont annoncé, ces jours derniers, le départ pour Tanger de deux officiers allemands, le major de Tschoudi et le capitaine Wolff; ce dernier, lieutenant aux dragons wurtembergeois « Reine Olga », avait été nommé capitaine la veille de son départ. Les explications fournies par la presse allemande au sujet de la véritable mission de ces deux officiers au Maroc restent jusqu'à présent assez confuses. Voici la dernière note publiée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord :*

Le major von Tschoudi, qui fut jusqu'à présent dans un régiment du train, bataillon des télégraphes, est un officier versé dans les questions techniques et qui connaît les langues étrangères. Il accompagna le ministre allemand, M. Rosen, dans son voyage à Vienne, et il fut ensuite engagé par le sultan, comme conseiller pour résoudre les questions techniques qui pourraient se présenter.

Il est possible qu'en cette qualité le major von Tschoudi soit appelé à collaborer au cahier des charges et aux plans pour les travaux publics qui doivent être dressés d'après l'article 108 de l'Acte d'Algésiras et concessionnés par voie de soumission ensuite.

Le sultan, comme souverain d'un Etat indépendant, a incontestablement le droit de choisir librement les conseillers de ses décisions; aussi, nous ignorons si M. de Tschoudi est en même temps à titre privé chargé par la maison Krupp de s'acquitter de certaines missions destinées à servir ses intérêts privés.

En tout cas, il n'y a là aucune atteinte à la prescription d'après laquelle

les services publics de l'empire chérifien ne doivent pas être aliénés en faveur d'intérêts particuliers non plus qu'aux dispositions de l'Acte d'Algésiras au sujet des concessions des travaux publics.

Le capitaine Wolff va au Maroc uniquement comme compagnon du major von Tschoudi. Ni l'un ni l'autre ne sont engagés comme instructeurs.

D'autre part, on a dit aussi que le capitaine Wolff aurait pour fonctions spéciales de dresser les chevaux de polo du sultan.

Toutes ces explications sont, on le voit, bien discutables, pour ne pas dire davantage.

— *Le Congrès africaniste de Madrid.* — Le Congrès africaniste de Madrid a terminé ses travaux le 12 janvier. Voici les points principaux des conclusions adoptées :

Donner aux ports espagnols de l'Afrique, outre le même régime qu'à ceux de la péninsule, des avantages analogues à ceux des ports francs; créer dans ces ports des dépôts et des docks; demander au gouvernement d'obtenir du Makhzen, pour les Espagnols l'autorisation d'exploiter au Maroc l'industrie du liège dans les conditions que prescrit l'Acte d'Algésiras; favoriser par tous les moyens l'émigration des Espagnols vers les possessions espagnoles en Afrique occidentale et au Maroc; créer des comités à cet effet; constituer dans les colonies de quelque importance des corps de gardes ruraux chargés de la protection des biens espagnols; concéder des terrains aux Espagnols qui émigreraient dans les possessions de l'Afrique occidentale; établir que les étrangers acquéreurs de propriétés dans les colonies espagnoles perdront, par ce seul fait, leur nationalité et deviendront dès lors citoyens espagnols; établir un service de paquebots-poste entre l'Espagne et le Maroc, et un service des postes à Fez et sur d'autres points de l'intérieur; créer à Melilla une école de médecine: envoyer des missions commerciales.

Une junte centrale d'émigration a été constituée.

Le prochain congrès se réunira à Barcelone ou à Melilla.

Tunisie. — *La nomination de M. Alapetite.* — M. Alapetite, ancien préfet du Rhône, a été nommé résident général de France à Tunis, en remplacement de M. Stéphen Pichon. Cette nomination a été accueillie avec une sympathie marquée, à laquelle nous ne pouvons que nous associer, en rendant hommage, nous aussi, aux remarquables qualités d'administrateur du nouveau résident.

Afrique Occidentale Française. — *L'emprunt de l'Afrique Occidentale.* —La Chambre des députés a adopté, sans discussion, le projet de loi autorisant un emprunt de 100 millions pour exécuter divers travaux en Afrique Occidentale. Rapporté par M. Lucien Hubert, ce projet ne pouvait donner lieu à des objections. L'Afrique Occidentale a emprunté, en 1903, 65 millions avec lesquels elle a amorcé une série de travaux qui doivent être continués ou complétés. Ces travaux comportent surtout, à la demande de M. Roume, gouverneur général, des compléments de voies ferrées. Sur les 100 millions, 78 millions serviront aux chemins de fer de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et de la ligne Kayes-Niger au littoral.

Sur les 22 millions demeurés libres, 11 seront employés au port de Dakar, à l'amélioration du réseau navigable des bassins du Sénégal et du Niger, au port de la Côte d'Ivoire, à des installations à la baie du Lévrier, etc., et 10 millions 1/2 à l'assistance médicale, aux constructions militaires, aux lignes télégraphiques. L'Afrique Occidentale est dès aujourd'hui financièrement pourvue pour assumer les charges de ce nouvel emprunt, qui sera, d'ailleurs, consacré, on le sait, à des dépenses productives.

Guinée française. — *Une insurrection avortée.* — Les journaux ayant annoncé qu'un marabout fanatique avait causé une certaine agitation en Guinée française et qu'il avait été arrêté et conduit à Konakry, le ministre des Colonies a communiqué les renseignements suivants sur cette affaire :

Il y a eu, en effet, un mouvement, du reste local, mais qui a présenté un certain caractère de gravité. Le marabout Tibini-Comora, dans le cercle de Coba, s'est mis à prêcher une doctrine de purification et d'affranchissement. Il fit détruire les fétiches contraires à la foi musulmane, brûla plusieurs villages et en maltraita les habitants. Les prosélytes finirent par être plusieurs milliers.

L'administrateur du cercle, M. Stahl, lui fit donner l'ordre par l'almamy de Cuba, Tévry et ses fils, d'avoir à se présenter devant lui. Il répondit qu'il n'avait plus à obéir aux blancs, qu'il n'y avait plus d'autre autorité en Guinée française que la sienne, et qu'il irait à Konakry supprimer le gouverneur. On décida alors d'employer la force.

L'administrateur Fousset et l'officier de marine de Villeneuve, avec une vingtaine d'hommes, gagnèrent en chaloupe à vapeur le village de Taboriah, où se trouvait le marabout Tibini-Comaro. Ils l'enlevèrent du milieu de ses fidèles, qui étaient plusieurs milliers, par un coup de main très hardi. Les partisans du marabout, en essayant de le délivrer, tirèrent des coups de fusil et blessèrent plusieurs laptots.

On dut évacuer le poste de douane et la mission situés près de Toborieh par mesure de prudence. Le missionnaire et le douanier furent conduits provisoirement à Konakry.

D'ailleurs cette agitation paraît tout à fait calmée à l'heure qu'il est, et le mouvement a été arrêté sans effusion de sang des indigènes soulevés, bien que des agents de notre force publique eussent été atteints par eux.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le protectorat américain et Saint-Domingue.* — Le président Roosevelt a envoyé au Sénat un nouveau traité avec la République de Saint-Domingue, qui établira un protectorat de fait des Etats-Unis sur cette République. Aux termes de ce traité, une maison de banque de New-York émettra 20 millions de dollars d'obligations destinées à liquider les dettes dominicaines. Cette émission serait garantie pour l'intérêt et le principal, par le gouvernemeut des Etats-Unis qui devra en compensation, percevoir les revenus de la République dominicaine. On estime qu'il faudra au moins cinquante ans pour amortir l'emprunt prévu et que pendant ce temps les Etats-Unis seront, en fait, maîtres de l'île.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Un aspect du commerce du caoutchouc aux colonies françaises. — Il y a quelque temps, au cours d'une communication verbale faite au comité du commerce extérieur [1] sur les moyens d'augmenter la valeur des caoutchoucs des colonies françaises, M. Dybowski exprimait le regret que le commerce de Conakry ait réclamé et obtenu la garantie du plombage par la douane. Nous croyons devoir présenter à ce sujet quelques observations. La garantie du plombage nous paraît au contraire utile, très utile même aux petits commerçants, et aux grandes maisons aussi; aux petits commerçants, parce que le plombage du caoutchouc donne une telle garantie d'origine et de qualité aux produits exportés, que leur possesseur peut en faire très facilement argent sous diverses formes (traités documentaires, avances sur connaissements et même sur télégrammes, etc.), ce qui favorise grandement le renouvellement des capitaux et permet d'accroître le mouvement commercial; aux grandes maisons également, parce que, si la force de leurs fonds de roulement peut leur permettre d'attendre l'arrivée de leurs produits, leur classement et leur vente en Europe, elles courent un risque sérieux, auquel ne sont pas exposés les petits traitants européens, ceux qui travaillent directement sur place et par eux-mêmes; je veux parler des trop fréquentes infidélités, dont se rendent coupables les employés secondaires de factoreries, ceux notamment qui agissent dans ce qu'on nomme habituellement « les opérations »; les mauvais classements volontaires, ou non, sont souvent la source de difficultés ou de surprises désagréables, quand les produits arrivent en Europe. Avec le procédé du plombage, aucune fraude n'était ou n'est possible, sans être immédiatement découverte avant l'embarquement: d'où répression facile et efficace. Nous pouvons donc conclure que le plombage du caoutchouc est, à la fois, utile aux petits négociants et favorable aux grandes maisons. Son maintien s'explique en Guinée et son extension à nos autres colonies ouest-africaines est infiniment désirable, la liberté commerciale n'ayant rien à faire, quand il s'agit de réprimer la fraude et de rendre les opérations de négoce plus loyales, donc plus faciles.

Si nous sommes partisan, en la matière, d'une bonne réglementa-

---

[1] Séance du 8 mai 1906.

tion, moralisatrice en réalité, nous croyons par contre, qu'il est presque utopique d'espérer pouvoir obtenir une amélioration dans la préparation du caoutchouc, sans intervention administrative propre à frapper l'esprit des indigènes. Pour les motifs donnés plus haut, il ne faut pas croire, de la plupart des employés secondaires, qu'ils auront la volonté, l'intérêt même, de refuser aux noirs du caoutchouc mal préparé, si, en même temps, ils voient le moyen de leur vendre des marchandises ; ils auront encore moins la patience nécessaire pour les engager à mieux travailler le latex ; d'abord, ils n'ont affaire, la plupart du temps, qu'à des colporteurs (Dioulas, etc.) auxquels la chose indiffère tout à fait ; d'autre part, ces conseils exigent des connaissances techniques qui manquent souvent à nos jeunes gens. Au surplus, — et sur ce point spécial — le commerce échouerait dans ses efforts, comme cela s'est produit pour l'Administration elle-même ; de nos conseils, les noirs n'en ont cure ; ce qui les touche, seulement, c'est la destruction de leurs produits quand ils sont mal préparés, cela constitue, pour les colporteurs, une perte sèche, puisqu'ils ne peuvent pas faire argent d'une marchandise qu'eux-mêmes ont payée aux gens des villages de l'intérieur du pays.

On a beaucoup et même trop souvent parlé des résultats merveilleux, produits par les écoles indigènes, où l'on enseignerait, à des centaines de noirs, les meilleures méthodes pour préparer le caoutchouc. Ceux qui ont vu fonctionner sur place ces écoles ont une opinion moins désintéressée que celle émanant des rapports officiels, dans lesquels la haute hiérarchie n'est, ne peut être absolument l'écho que des maîtres d'école eux-mêmes, intéressés, indubitablement, à vanter le succès de leurs efforts. On a fait quelque chose, c'est entendu, mais il convient d'en parler plus modestement ; plus tard, l'on verra.

M. Dybowski a beaucoup insisté pour que le commerce s'intéresse aux entreprises culturales ; il a cité comme exemple ce qui se fait dans les Etats Malais. Il faut remarquer que, dans ceux-ci, la qualité de la main-d'œuvre est infiniment supérieure à ce dont on peut, jusqu'ici, disposer en Afrique. Nous devons ajouter que les expériences, faites chez nous, ne sont guère encourageantes. On pourrait citer telle entreprise qui a absorbé un demi-million, sans résultats suffisants jusqu'ici et sans que l'Administration veuille seulement protéger les plantations contre les déprédations des indigènes ; on ne veut même pas leur supprimer l'usage de sentiers, de peur de les faire marcher un quart d'heure de plus ! Ils traversent donc la plantation, jour et nuit, et ne se gênent pas pour occuper et prendre, en passant, ce qui leur convient, même des arbustes dont ils utilisent le bois pour la construction de leurs cases !

On le voit, il y a, entre la théorie et la pratique, d'énormes écarts de points de vue ; nous avons tenu à les signaler, dans un intérêt de mise au point bien exact.

ASPE-FLEURIMONT.

II. — EUROPE.

Gibraltar. — *Mouvement de la navigation en* 1905. — Le mouvement maritime du port de Gibraltar, qui s'était légèrement relevé en 1904 par rapport à l'année précédente, a décru très sensiblement en 1905. Pendant le dernier exercice, les entrées de navires ont accusé les chiffres suivants : 2.856 vapeurs, jaugeant ensemble 4.074.477 tonneaux, et 674 voiliers, jaugeant ensemble 47.508 tonneaux, soit un total général de 3.530 tonneaux et 4.121.985 tonneaux. Pendant l'année 1904, les entrées ont donné 3.188 vapeurs, jaugeant 4.347.569 tonneaux, et 664 voiliers, jaugeant 55.028 tonneaux, soit un total de 3.852 navires et 4.402.597 tonneaux. Ces chiffres constatent, pour 1905, une diminution de 322 navires et de 280.612 tonneaux, qui est due à un important décroissement, pendant cet exercice, du trafic charbonnier dans le port de ravitaillement de Gibraltar.

Le tableau qui suit indique la part de chaque pavillon dans le mouvement des entrées de vapeurs et de voiliers à Gibraltar pendant l'année 1905 :

	Vapeurs		Voiliers		Totaux	
Pavillons	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Navires	Tonnage
Britannique..	1.758	2.754.512	140	16.484	1.898	2.770.996
Allemand....	248	755.358	1	138	249	755.496
Français.....	180	140.487	5	382	185	140.869
Espagnol.....	319	122.903	406	11.266	725	134.169
Suédo-Norvégien.....	103	77.596	15	2.681	118	80.277
Italien.....	56	56.836	8	3.082	64	59.918
Austro-Hongrois.....	39	43.820	1	1.829	40	45.649
Danois.....	49	36.797	28	4.298	77	41.095
Grec.....	21	28.377	»	»	21	28.377
Hollandais...	32	22.574	7	875	39	23.449
Russe	19	14.876	17	4.117	36	18.993
Belge.....	13	12.066	»	»	13	12.066
Divers.....	19	8.275	46	2.356	65	10.631
Totaux en 1905.	2.856	4.074.477	674	47.508	3.530	4.121.985
— 1904.	3.188	4.347.569	664	55.028	3.852	4.402.597
— 1903.	3.008	3.844.908	599	53.463	3.607	3.898.371
— 1902.	3.227	4.303.852	611	64.937	3.838	4.368.789

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Alapetite, préfet du Rhône, est nommé résident général de France à Tunis :
M. Le Marchand est nommé ministre plénipotentiaire au Centre-Amérique :
M. Guillois est chargé du vice-consulat d'Alicante ;
M. Jeannier est chargé du vice-consulat de Tarsous et de Mersina ;
M. Kouri est chargé du consulat de Mogador ;
M. Naggiar est chargé du vice-consulat du Harrar ;
M. Chausson est chargé du vice-consulat de Larisse et Volo ;
M. Bernard est chargé du vice-consulat de Lourenço Marquès ;
M. Revelli est chargé du vice-consulat de la Spezzia.

LÉGION D'HONNEUR

Sont nommés ou promus dans la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

M. Marchand, ministre plénipot. en Suède.

Au grade d'officier.

MM. :
Deluns-Montaut, ministre plénipot. à l'administ. centrale ;
Klobukowski, ministre plénipot. au Caire ;
Meroux de Valois, consul général à Leipzig ;
Arène-Laure, consul général à Livourne ;
De Biedermann, administ. de la Société de construct. des chemins de fer indo-chinois ;
Dubourdieu, directeur des finances à Tunis.

Au grade de chevalier.

MM. :
Seydoux, secrét. d'ambassade de 2e cl. ;
De Soussay, secrét. d'ambassade de 2e cl. ;
Jordan, consul de 1re cl., à Mons ;
De Pommeyrac, consul de 1re cl., à Rosario ;
Pralon, consul de 1re cl., à Turin ;
Autigeon, consul de 2e cl., à Alicante ;
Moët, chargé d'affaires, à Panama ;
Pilet, consul de 2e cl., à Breslau ;
Caula, vice-consul de 1re cl., à Para ;
Bertrand, agent général des messag. marit., à Londres ;
Feraldi, présid. de la Chambre de comm. française d'Athènes ;
Gal, direct. de la Société minière de Peñarroya ;
Henriot, direct. à Changhaï de la Banque de l'Indo-Chine ;
Mahoudeau, ingén. de l' « American Suggar Reuming Comp. », à New-York ;
Rey, direct. des Comp. de chemin de fer à Constantinople ;
Schulz, présid. de l'asile des vieillards français de Genève.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Hubert Giraud, consul du Chili à Marseille ;
Rafael Pinto Valderrama, consul de Colombie au Havre ;
Albert Leblond fils, consul de Monaco au Havre ;
Sarazin, consul général de Siam à Paris ;
Walter Risley Hearn, consul général de S. M. Britannique au Havre ;
Charles Bell Child Clipperton, consul de S. M. Britannique à Rouen ;

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

Maroc. — *Officiers désignés pour être mis à la disposition du gouvernement marocain, en vue de l'organisation de la police, article 9 de l'Acte d'Algésiras.*

M. Mangin, chef de bataillon breveté au 156e rég. d'infanterie;

M. Bolelli, capitaine au 65e rég. d'infanterie;

M. Vibert, capitaine au 1er rég. de zouaves;

M. Brémond, capitaine breveté au 2e rég. de tirailleurs;

M. Poulet, capitaine au 2e rég. de tirailleurs;

M. Toulat, capitaine de cavalerie, hors cadres (service des affaires indigènes en Algérie);

M. Massoutier, capitaine d'artillerie, hors cadres (service des affaires indigènes en Algérie);

M. Cousse, lieutenant au 137e rég. d'infanterie, détaché dans le service des affaires indigènes en Tunisie;

M. Sciard, lieutenant au 3e rég. de tirailleurs;

M. Mellier, lieutenant au 4e rég. de tirailleurs;

M. Gascuel, lieutenant au 18e rég. de dragons;

M. Michaud, lieutenant au 6e rég. d'artillerie.

CAVALERIE

Indo-Chine. — M. *lieut.* Lachaud est désig. pour l'escadron de cavalerie de l'Indo-Chine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Campech est nommé au command. de l'escadron de spahis sénégalais à Saint-Louis.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Guyot est désig. pour le service des travaux publics à Dakar.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Simonet est nommé offic. d'ordonnance du général command. du corps d'occupation;

M. le *lieut.* Theurey est affecté au 16e rég.

Tonkin. — MM. les *capit.* Castaing et Baulmont et les *lieut.* Lantheaume, Delaissey, Fauchon et Wendt et le *sous-lieut.* Sabatié sont désig. pour le Tonkin;

M. le *capit.* Baudot est placé au 10e rég.;

M. le *lieut.* Marquis est affecté au 2e tonkinois;

M. les *capit.* de Boissy-Dubois, Tessier, Kiéselé et le *lieut.* Royon sont désig. pour le 3e tonkinois;

M. le *capit.* Demogue est placé au 5e tonkinois.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bat.* Mouret; le *capit.* Hardellet et le *lieut.* Dominique sont désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

MM. les *capit.* Lebraze, d'Adhemar et Stiéglitz; les *lieut.* Etiévant et Peignot sont placés au bataill. de Zinder;

M. le *sous-lieut.* Grandchamp est affecté au 1er sénégalais.

Congo. — M. le *lieut.* Gillet est placé au bataill. du Congo.

Madagascar. — M. le *lieut.-col.* Levasseur est nommé chef d'état-major au corps d'occupat.;

M. le *chef de bat.* Cailleau est désig. pour le 3e sénégalais;

MM. le *capit.* Destoup et les *lieut.* Lefranc, Vallin, Ribes et Ferron sont désig. pour Madagascar;

M. le *capit.* Fortin est placé au 1re malgaches.

ARTILLERIE

Chine. — MM. les *capit.* Mayer et Louvet et les *lieut.* Lenfumé de Lignières et Le Gall sont désig. pour servir au corps d'occupat.

Cochinchine. — M. le *lieut.-col.* Lizé est nommé sous-direct. d'artill.;

M. le *capit.* Docteur est désig. pour la Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *capit.* Charnet et Teissier sont placés comme stagiaires à l'état-major du corps d'occupat.

Afrique Occidentale. — M. le *colonel* Gosselin est nommé au command. de l'artillerie des troupes de l'A. O. F.;

M. le *capit.* Martin est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger ;

M. le *capit.* Girard est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *capit.* Bidon est nommé stagiaire à l'état-major des troupes de Madagascar;

MM. les *capit.* Bibault et le *lieut.* François sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Paillottet; *de* 2e *cl.* Barthère et *de* 3e *cl.* Jacob sont désig. pour le Tonkin.

Congo. — M. le *stagiaire de* 2e *cl.* Chabredier est désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. le *stagiaire de* 1re *cl.* Thierry est désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Chine. — M. le *sous-intendant milit. de* 3e *cl.* Veron est désig. pour le corps d'occupat.

Cochinchine. — M. le *sous-intend. milit. de* 3e *cl.* de Lalun est placé en Cochinchine.

Congo. — M. l'*attaché de* 1re *cl.* Crane est désig. pour Fort-Lamy.

Madagascar. — M. l'*adjoint* à l'intendance Thonnard du Temple est placé à Diégo-Suarez.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* de Laubière est désig. pour la Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Moreau et Richardot sont placés au Tonkin ;

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Villette est affecté à l'A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Griscelli, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au corps d'occupation.

Annam. — M. Binard, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est chargé de la vaccine. mobile dans le Nord-Annam.

Cambodge. — M. Frontgous, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Pnom-penh.

Cochinchine. — M. Patriarche, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est affecté au 12e rég.;

M. Burdin, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé au 1er annamites.

Tonkin. — M. Collomb, *méd. ppal de* 1re *cl.*, est nommé sous-direct. du service de santé de l'Indo-Chine;

MM. Salanoue-Ipin, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Meslin, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour le Tonkin;

MM. Devaux, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; Le Corre, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Pichon, Renault et Cunault, *méd. aides-maj. de* 2e *cl.*, et Pognan, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, sont placés à Hanoï;

MM. Esquer, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Vidal, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour Bac-ninh;

M. de Schacken, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Sontay ;

M. Mias, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Yen-bay;

M. Bouchaud, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour Phu-lang-thuong.

Afrique Occidentale. — M. Guilloteau, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Dakar;

M. Rimbert, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est nommé chef du service de santé du Dahomey;

M. Roques, *méd. ppal de* 2e *cl.* est nommé sous-direct. du service de santé du Haut-Sénégal-Niger;

MM Marque et Le Tonturier, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Bargy. *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*; Perreaux et Dodier, *méd. aides-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour l'A. O. F.;

M. Combe, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé à la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — M. Rangé, *méd. ppal de* 1re *cl.*, est nommé direct. du service de santé de la colonie ;

MM. Gandelin, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Villeneuve, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont placés à Tananarive ;

MM. Vergoz, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Espinasse, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont affectés à Diégo-Suarez ;

M. Fleury, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Farafangana ;

M. Brisemur, *méd.-maj. de* 2e *cl.* ; Boin, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, et Léger, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* de Roquefeuil est désig. pour le *D'Entrecasteaux :*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Bayle est désig. pour le *Kersaint;*

M. le *lieut. de vaiss.* Morris est nommé command. du *Protée.*

Atlantique. — M. l'*enseig. de vaiss.* Parlier est désig. pour le *Jean-Bart;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Saillaut est désig. pour le *D'Estrées.*

Pacifique. — M. le *mécanic. ppal. de* 2e *cl.* Guirronnet est désig. pour le *Catinat.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Métadier est nommé juge de paix à la Basse-Pointe (Martinique) ;

M. Sauger est nommé greffier de la justice de paix de Saint-Louis (Réunion).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

L'Émigration européenne au XIXe siècle : *Angleterre, Allemagne, Italie, Autriche-Hongrie, Russie*, par René Gonnard, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon.

La race blanche restera-t-elle cantonnée en Europe et dans une partie de l'Amérique, — ou saura-t-elle asseoir de nouvelles nations issues d'elle dans les régions non peuplées ou mal peuplées des quatre autres parties du monde ? Voilà la grande question qui donne au problème de l'émigration européenne toute son ampleur et tout son intérêt. C'est pour répondre à cette question que M. R. Gonnard recherche et met en lumière ce que les données que nous avons sur l'émigration d'hier et d'aujourd'hui peuvent nous faire pressentir des nations de demain. Son livre, très clair, méthodique et d'une lecture aisée, ne peut manquer de s'imposer à l'attention des lecteurs cultivés.

La Chine novatrice et guerrière, par le capitaine d'Ollone. Un vol. in-18 jésus de 318 pages. Armand Colin, éditeur. Paris, 1906.

Le problème chinois est assurément le plus considérable qui, depuis les invasions arabes et ottomanes, se soit posé devant l'Europe inquiète.

Le capitaine d'Ollone, dont on connaît les belles explorations, est allé étudier sur place les éléments de la question ; mais loin de s'en rapporter à ses observations personnelles, il a voulu les contrôler par l'étude du passé, entreprise d'autant plus délicate et utile qu'aucune Histoire de Chine digne de ce nom n'existe encore. Ce souci scientifique, au lieu de donner à cet ouvrage un aspect didactique et sévère, lui vaut au contraire une

originalité et un intérêt extrêmes. Car c'est une Chine absolument nouvelle, vivante et belliqueuse, qui sort de ses annales trop ignorées. Et le récit de ses guerres incessantes, de ses révolutions religieuses et sociales conduit naturellement à l'actuelle transformation qui en apparaît la conséquence logique, et dont l'exposé, plein de faits inédits, prend un relief saisissant.

Pour la presque totalité de ses lecteurs, ce livre sera une révélation.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les chefferies indigènes de l'État Indépendant du Congo, et la réorganisation du Congo français, par J.-M. Goblet. Une broch. in-8° de 16 pages. Imprimerie Rivière, Tours, 1906.

Informe dirigido a su gobierno, par Carlos de Romero, delegado de Bolivia. Deux broch. in-8° de 12 et 20 pages. Imprenta Penser, Buenos-Aires, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française (*déc.* 1906). R. de Caix : Les affaires du Maroc. — L'accord éthiopien. — Une mission d'études en Ethiopie.

Bulletin mensuel du Comité de l'Asie Française (*déc.* 1906). Ed. Payen : Le budget des colonies pour 1907. — C. Mourey : Le problème anglo-indien. Bachir : L'Arabie et la révolte arabe. — La Clavière : Les Nouvelles-Hébrides et le dernier accord franco-anglais.

Bulletin mensuel de la Société de géographie commerciale de Paris (*déc.* 1906). Em. Baillaud : Les documents statistiques de l'Indo-Chine et de l'Algérie à l'Exposition de Marseille. — René Guérin : Lettres du Guatemala.

Annales du Sauvetage maritime, organe trimestriel de la Société Centrale de Sauvetage des naufragés.

Association cotonnière coloniale (*nov.* 1906). Banquet offert à M. Roume.

Fédération des industriels et des commerçants français (*déc.* 1906). Le caoutchouc et le marché français. — Le trust de l'acier.

La Quinzaine. Prince Ferd. Tyan : La France en Orient.

La Quinzaine coloniale (10 *janv.* 1907). Chailley : Dans l'Inde anglaise.

Revue politique et parlementaire (10 *janv.* 1907). Ch. Michel : La question d'Ethiopie après l'accord franco-anglo-italien du 13 décembre 1906.

Revue coloniale (*nov.* 1906). André Arcin : Les races de la Guinée française. — Mocquard : Les reptiles de l'Indo-Chine.

Revue des Troupes coloniales (*déc.* 1906). Silbermann : Journée de marche d'un soldat colonial en Chine. — Lieutenant de Villars : L'ancienne armée malgache.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*janv.* 1907). Sir George Taubman Goldie : Geographical ideals.

Revues italiennes.

L'Italia moderna (*nov.-dic.* 1906). Aug. Zeri. Le coste della Sardegna.

La Rassegna nazionale (*genn.* 1907). Nicola Marcelli : Il messagio del présidente Roosevelt.

Revista italiana di sociologia (*sett.-dic.* 1906). C. Puini : Origine e vicende dei popoli dell' Asia centrale.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA COLONISATION AGRICOLE DE LA TUNISIE

I

NÉCESSITÉ DE LA COLONISATION AGRICOLE

La Tunisie traverse en ce moment une crise de croissance. L'œuvre de colonisation que la France a entreprise dans ce pays se présente aujourd'hui sous le jour le plus favorable. Que l'on examine seulement les possibilités d'exploitation minière, et l'avenir économique le plus brillant paraît assuré. Les phosphates, le fer ont été constatés en gisements d'une puissance considérable qui justifie à elle seule la construction de nombreuses lignes de chemins de fer, et il y faut ajouter différents minerais secondaires : manganèse, cuivre, zinc, plomb, qui, quoique au second plan, justifient plus amplement encore, s'il se peut, le grand effort à faire à bref délai pour desservir à peu de chose près toutes les régions du pays. Ce n'est même plus par centaines de mille, c'est par millions de tonnes que le trafic s'annonce certain avec ses exigences de bon marché et de bonne organisation. Il ne faut pas perdre de vue non plus que dès que les voies ferrées sont construites, les routes d'accès aux gares s'imposent comme leur complément logique. De telle sorte que la richesse minière de la Tunisie aura été le stimulant, la cause initiale de l'outillage économique du pays, les ports n'étant eux-mêmes que l'installation pratique de l'aboutissement nécessaire des voies de communication.

La colonisation agricole trouve dans ces conjonctures les conditions les plus favorables qu'elle puisse souhaiter et que l'on ne trouve qu'exceptionnellement en pays neuf : des transports rapides et à bon marché, de grandes facilités d'accès et des débouchés assurés, avantages qui se matérialisent économiquement et financièrement. Son heure est venue et elle doit marcher de pair avec les progrès de la locomotive. Plus souvent

il arrive dans tous les pays de colonisation moderne que l'exploitation agricole motive l'ouverture des voies ferrées ; ici tout est prêt d'avance pour une appropriation définitive du sol à la culture, pour l'installation rapide des colons propriétaires qui marque l'alliance intangible des hommes et d'une nation à une terre nouvelle.

La colonisation d'une région nouvellement ouverte aux entreprises d'un pays riche a des limites marquées par les richesses mêmes de la colonie qui sont disponibles. Le commerce et l'industrie se développent suivant une progression gouvernée par le chiffre des habitants, leurs mœurs et leurs besoins acquis. Les mines peuvent être plus ou moins abondantes et riches, leur exploitation est plus ou moins facile, partant elle est subordonnée à une foule de conditions préalables qui peuvent l'accélérer ou la retarder : la construction des voies d'accès, l'état général du marché des produits qu'elles donnent, et subsidiairement la disponibilité des capitaux, qu d'ailleurs elles réussissent toujours à attirer lorsque des bénéfices apparaissent comme probables. Quant à l'exploitation agricole, elle n'a d'autre limite que l'étendue des terres laissées disponibles par les indigènes auxquels on se superpose, la marge des bénéfices possibles et la hardiesse des colons à venir s'installer là où il y a de bonnes places à prendre, de bonnes affaires à tenter. De toutes façons la mise en valeur d'un pays nouveau y fait affluer de grands capitaux pour l'installation des entreprises, et continue ensuite à l'enrichir par la distribution de salaires considérables, des échanges actifs et une amélioration générale des conditions économiques. C'est là un postulat sur lequel je m'appuierai un peu plus loin pour justifier quelques-unes de mes déductions. Il peut sembler banal, mais il était nécessaire.

Et tout d'abord il faut retenir de ce qui vient d'être dit que la Tunisie va demander dans les quelques années qui vont suivre — quelque dix ou quinze ans — une très grande quantité de main-d'œuvre nouvelle en outre des capitaux nécessaires. Les indigènes en fourniront leur bonne part ; les Soudanais (Fezzani) également, j'y consens ; il n'en est pas moins évident que ces éléments seront insuffisants et qu'il faudra recourir à l'immigration européenne. Jusqu'à l'époque présente, et pour longtemps encore, les salaires industriels et agricoles de l'Afrique du Nord ont été et resteront très inférieurs à ceux de l'Europe occidentale, et plus encore à ceux des autres pays d'immigration, des Etats-Unis, de l'Argentine, du Brésil, de l'Australie. Ils se relèveront très lentement — sûrement —

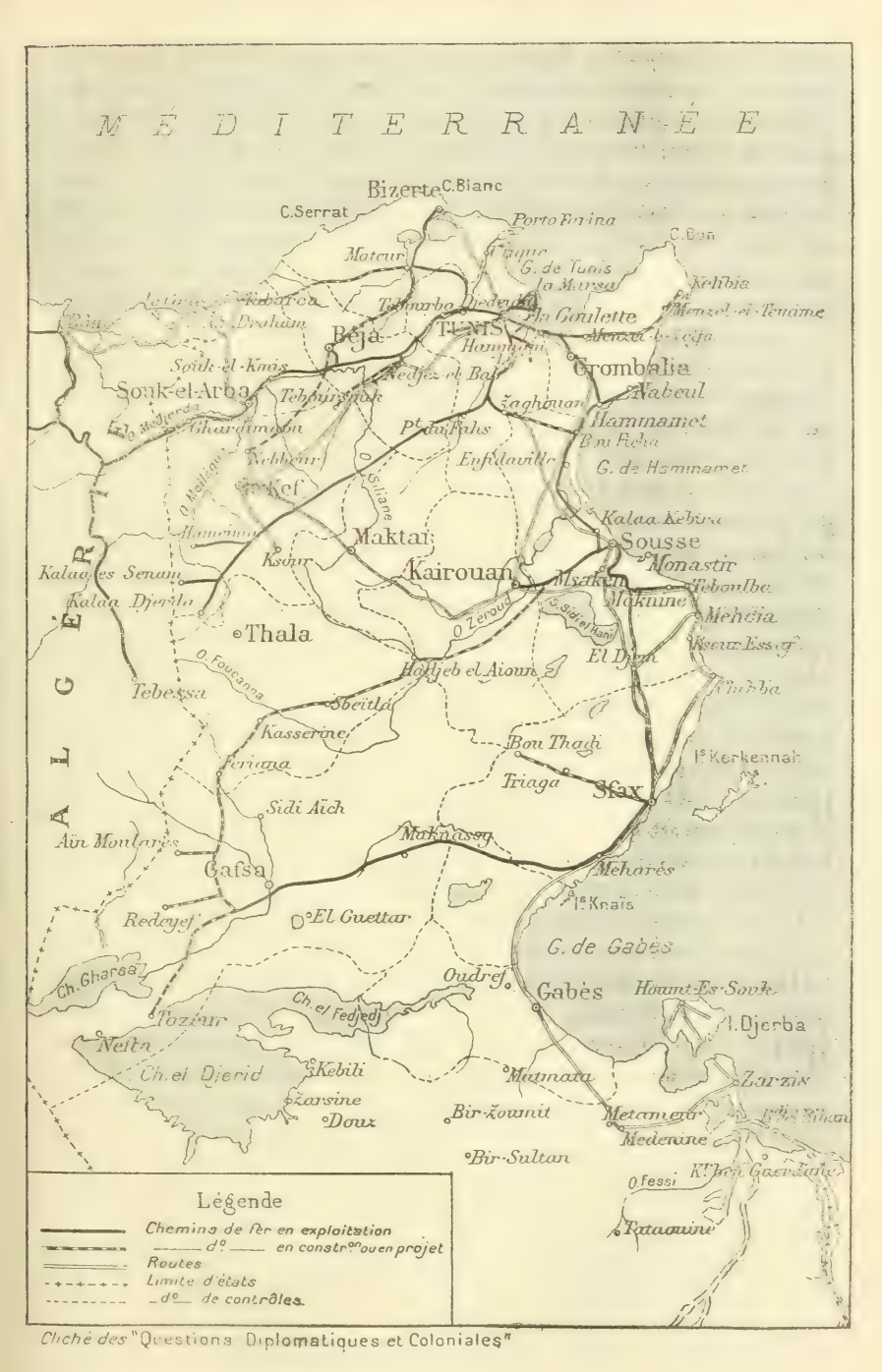

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

mais cette évolution demandera un demi-siècle au moins, davantage peut-être. Donc, pour le présent, avec les taux des salaires nationaux comparés à ceux que pourra payer l'industrie minière tunisienne, ce ne seront guère les ouvriers français qui seront tentés d'aller occuper leurs bras dans ces entreprises à créer, ce seront des immigrants d'autres pays à bas salaires qui viendront s'offrir : ce seront sûrement en grande majorité des Italiens, Siciliens ou Napolitains qui connaissent déjà le chemin de la Tunisie, puisqu'ils y sont dès maintenant représentés par une centaine de mille de leurs concitoyens ; ce pourront être ensuite, accessoirement et loin derrière eux quelques Grecs, quelques Slaves du Sud, ou même quelques Espagnols ; dans tous les cas, il ne peut en résulter pour le pays qu'une nouvelle aggravation du problème des nationalités, au profit de l'italianité et au détriment de l'influence française.

Voilà de graves raisons pour accélérer et pour intensifier le peuplement français. Du côté des capitalistes, il est certain que les ingénieurs, directeurs, comptables, agents de tous ordres seront naturellement français, mais cette classe dirigeante ne sera jamais qu'une minorité — influente mais infime. On ne peut songer à la fortifier qu'en accélérant parallèlement la colonisation agricole française, plus facile à dériver vers la Tunisie que le courant des masses ouvrières à la recherche d'un salaire modique, soit qu'il s'agisse des grands propriétaires, soit qu'il s'agisse des petits paysans dont on favoriserait l'accession à la propriété par des mesures analogues à celles adoptées pour la colonisation algérienne. L'effort à faire n'est pas au-dessus des forces du gouvernement tunisien, et l'initiative lui en appartient sans conteste.

On sait quelle assiette solide confère en toute circonstance la fixation au sol d'une population nationale, et les conséquences de ce lien presque indissoluble n'ont plus à être développées ; les nombreux problèmes des nationalités qui se posent à notre époque dans l'Europe orientale, aussi bien qu'autour de l'empire allemand, en sont encore la vivante démonstration. Si ces mêmes problèmes ne se sont pas posés sérieusement jusqu'ici dans les pays américains de colonisation moderne, c'est que la législation de ces pays nationalise rapidement les nouveaux venus et qu'ils échappent par là, — avec leur consentement spontané ou par la naturalisation imposée, — à leur patrie d'origine. Dans toute notre Afrique du Nord, la nationalité française doit être naturellement protégée et absorbante au détriment des autres sources de peuplement : il est de toute urgence que la législation y soit orientée dans ce sens. Par cela même

que l'immigration italienne est constituée par une population pauvre et illettrée ne se servant pratiquement que de patois très variables, elle constitue un élément aisément assimilable par l'instruction et par le contact avec des éléments supérieurs.

Toutefois, nous devons, en toutes circonstances où le choix serait libre donner la préférence à l'indigène sur l'étranger; celui-ci n'est guère supérieur à celui-là et il peut éventuellement nous créer des embarras.

Evidemment il n'est pas absolument indispensable, pour que l'influence française reste prépondérante, que les Français y possèdent la prédominance du nombre. Ils y détiennent l'administration, les services publics, les écoles; ils y imposent officiellement leur langue à côté de l'arabe : ce sont là des causes déterminantes extrêmement favorables; néanmoins, si l'élément français était par trop submergé par le nombre des habitants pouvant s'autoriser d'une allégeance étrangère, des complications d'ordre international pourraient surgir qui affaibliraient notre autorité peut-être précisément au moment où il serait le plus nécessaire qu'elle fût solidement assise et incontestée.

II

LA TERRE DISPONIBLE

Il s'agit pour nous maintenant de déterminer avec précision les conditions générales et spéciales dans lesquelles on peut occuper le sol, faire de la colonisation agricole française en Tunisie. Ce qu'il faut par-dessus tout assurer à ce pays, c'est des véritables cultivateurs, depuis le petit paysan qui travaille son fonds et en tire sa subsistance jusqu'au grand propriétaire qui cultive industriellement et qui emploie l'outillage le plus perfectionné, souvent avec l'aide de collaborateurs techniciens très instruits. A noter en outre que le fait que des colons ont à constituer leurs domaines est inconciliable avec le régime du simple fermage tel qu'il se pratique en France.

La première question à se poser est sans conteste possible celle-ci : Y a-t-il dans le territoire de la Régence de la place disponible pour l'installation de nombreux colons agriculteurs? Les indigènes ne verront-ils pas leurs territoires d'exploitation réduits au point que leur situation matérielle en sera gravement atteinte et leurs conditions d'existence rendues très difficiles?

Il est tout naturel que, à propos de colonisation agricole, on pense immédiatement à utiliser dans ce but les terres appar-

tenant au domaine lesquelles, suivant les évaluations provisoires de l'administration, embrassent un million d'hectares environ au Nord de la ligne des Chotts. Ces domaines sont partiellement exploités actuellement sur d'assez faibles surfaces et loués à des fermiers ou à des colons partiaires. Tous ne sont pas au même degré intéressants pour le peuplement européen, et même parmi les terres convenant aux colons toutes ne sont pas également disponibles. Il faut donc procéder méthodiquement, par étapes, après avoir étudié chaque lot au point de vue de la salubrité, des voies d'accès et des cultures possibles; il faut également dégager la terre au point de vue juridique. Et tous ces travaux préalables étant achevés, on peut mettre en vente les parties devenues immédiatement utilisables.

Ce n'est là que l'un des aspects administratifs de la question. En fait, il est bien plus important de fixer les possibilités de la colonisation en l'étudiant sous le double rapport économique et social.

La population indigène de la Tunisie[1] peut être évaluée à 1.700.000 habitants, peut-être à 1.800.000. Sur une surface totale d'environ 13 millions d'hectares, 8 millions peuvent être considérés comme territoire agricole logiquement exploitable; mais sur l'autre partie considérée comme non agricole, soit les forêts, les régions d'alfa, etc., vivent depuis longtemps quelques tribus qui ont pu s'en accommoder. D'autre part, les Tunisiens ont une industrie qui, si elle n'est pas aussi prospère en ce moment qu'elle devrait l'être, n'en occupe pas moins, en tant qu'industrie familiale, plusieurs milliers d'habitants; la pêche maritime en fait vivre également quelques milliers. Les villes indigènes sont nombreuses et peuplées. La vie urbaine joue dans les sociétés tunisiennes un rôle comparable à celui qu'elle prend dans nos sociétés européennes, en tout cas bien supérieur à celui qu'elle tient parmi nos sujets algériens : 300.000 à 400.000 musulmans ou juifs (en petit nombre), sont groupés dans les villes ou villages. Ce sont là tout autant de causes qui affaiblissent la population rurale de la Tunisie — non ses besoins agricoles toutefois, — mais cette dernière observation, si fondée qu'elle soit, est pratiquement négligeable, ainsi qu'on le verra. Ces constatations indiquent d'ailleurs bien nettement qu'il s'agit

[1] Il est fort regrettable que l'on n'ait encore aucune statistique précise pour tout ce qui concerne les questions indigènes en Tunisie : population, cultures, industrie, propriété, etc. On a tout cela en Algérie. Les cheikhs et les caïds, aidés de leurs agents indigènes, pourraient fournir des renseignements assez précis — que l'on a su d'ailleurs se procurer pour l'établissement des impôts et même, si je suis bien renseigné, pour la police.

ici d'un pays possédant des cadres sociaux bien assis, une civilisation propre non négligeable.

Enfin, il faut noter tout particulièrement la répartition normale de la population indigène rurale et de la propriété qu'elle détient et qu'elle exploite à l'heure actuelle. Si imparfaits que soient les relevés que l'on possède, les faits qu'ils traduisent sont si apparents, si évidents qu'ils en deviennent incontestables. La population est condensée dans quelques cantons très limités, et extrêmement rare partout où domine la grande propriété si répandue dans toute la Régence. Sur 3.500.000 hectares formant la région du Nord, la meilleure, la plus riche, la plus colonisable, 100.000 habitants à peine occupent 3 millions d'hectares; 100.000 autres, dans les districts où règnent la petite et la moyenne propriété, peuplent 500.000 hectares — et la ville de Tunis doit y être comptée à part avec ses 200.000 habitants probables. Ici, la mesure agraire est la merdja de 4 ares, là c'est la mechia de 10 à 12 hectares!

Voici comment s'exprime un ouvrage très soigné dans sa rédaction et qui a un caractère semi-officiel[1] : « Partout où la « petite propriété s'est développée, les habitations des indigènes, « gourbis ou maisons, se sont rapprochées les unes des autres et « le pays est très peuplé. Les bords du lac de Bizerte sont cou- « verts de villages ou de maisons isolées qui forment comme une « ceinture blanche presque ininterrompue autour des eaux bleues « du lac. De Bizerte à Porto-Farina, on ne perd jamais de vue les « maisons et les villages. Le littoral du cap Bon, de Hammamet « à Kelibia, renferme des villages de 2.000 à 3.000 habitants se « pressant les uns à côté des autres. Même aspect du pays dans « les environs immédiats de Tunis, de Tébourba, de Maktar et du « Kef. Toutes ces régions ont une population aussi dense que « celle du département du Nord ; elles doivent contenir de 100 à « 200 habitants au kilomètre carré. Qu'on s'éloigne, au con- « traire, de ces villages, les murs blancs des petites maisons dis- « paraissent peu à peu ; bientôt on n'aperçoit plus que, toutes les « heures, les points gris formés par les gourbis des indigènes. Si « on est altéré, il faut chercher longtemps avant d'apercevoir à « l'horizon les deux longs murs blancs qui dominent les puits « tunisiens. C'est que la grande propriété de 100 à 200 méchias a « succédé au petit champ de 3 à 4 merdjas ». La citation est un peu longue, mais elle est utile, car le tableau est exact. Je pourrai le refaire presque identiquement à propos du Sahel de

---

[1] *La Tunisie*, 1re édition publiée en 1896, 2e édition en 1900, 4 volumes. Extrait de la 2e édition. Tome I. Agriculture. Commerce. Industrie, page 26.

Sousse, dans la région du Centre, parsemé de villes ou de villages arabes très rapprochés, dont quelques-uns comptent de 10.000 à 12.000 habitants[1]. Sans parler de Sousse, Monastir, Mahdia, il en est comme Kalaa-Kebira, M'saken, Menzel, Akouda, etc., que les Européens ne visitent même pas et qui sont cependant de véritables centres urbains. Puis, en dehors de l'étroite bande littorale, les nomades réapparaissent, et avec eux la solitude. Kairouan même n'est qu'un point de contact, la soudure nécessaire entre la vie nomade en tribus dispersées sur d'immenses espaces et la vie sédentaire dans les cités ou sur les vastes enchirs indigènes.

Entre ces deux régions du Nord et du Centre, de grands espaces restent vacants ou peu s'en faut, même sur le littoral occupé par les 100.000 hectares de l'Enfida, à peine entamés par la colonisation. Puis tout le Sud, dominé par la grande — mais unique — ville de Sfax, en pleine prospérité, offre des espaces immenses inoccupés. Les exploitations minières vont à bref délai créer de nouveaux centres dans la région de Gafsa, et dans d'autres régions il en sera de même ; mais cela c'est l'avenir, c'est demain, et la question agricole qui se pose aujourd'hui reste entière.

« Ainsi tout le sol de la Tunisie est l'objet de propriété pri-
« vative... Les steppes immenses, possédées par les tribus en
« Algérie, occupent un espace très restreint. Tout le sol suscep-
« tible de culture est divisé en grands domaines presque inha-
« bités. L'intérieur semble vide d'habitants ; au sud de Kairouan
« et de Sousse, dès qu'on s'éloigne des vergers, on ne rencontre
« plus qu'à de longs intervalles les maisons ou les gourbis ; même
« dans le Nord, on compte à peine 4 habitants au kilomètre
« carré. »

Que ce soit au Nord, par les céréales, associées à l'élevage, un peu la vigne et les cultures maraîchères intensives, au Centre, par l'exploitation extensive des grands troupeaux de moutons, et partout par l'olivier, il reste beaucoup de place à conquérir par la colonisation agricole européenne. Sur 2.600.000 hectares labourables, à peine un peu plus d'un million sont occupés et les régions d'élevage, les territoires de parcours couvrent encore plus de 5 millions d'hectares. Cette place, il faut savoir et vouloir la prendre méthodiquement et pacifiquement dans la mesure où elle est disponible, c'est-à-dire en laissant encore aux indigènes la large part à laquelle ils ont droit.

Car il faut être circonspect : il ne s'agit pas de déraciner les

---

[1] Voir *Monographie du Centre Tunisien*, par Cr. Bizet ; Sousse, 1906.

indigènes qui vivent encore de la culture — et c'est l'immense majorité — pour les réduire au vagabondage et à la misère, et créer en même temps l'insécurité. Mais précisément partout, en dehors des deux régions précitées du Nord et du Sahel de Sousse où domine la petite propriété, n'existent que de très grands ou d'immenses domaines dans lesquels, avec de la prudence, de l'esprit de justice et de la prévoyance, il sera facile de faire de la place pour la colonisation française.

Des indigènes autorisés qui ont bien voulu me donner leur avis sur cette question, tout en reconnaissant l'utilité de la colonisation agricole française et les avantages matériels qui en résultent pour les indigènes eux-mêmes, craignent de voir ceux-ci, peu à peu dépouillés des terres de leurs ancêtres, rester en épaves, sans attaches sur le sol dont ils sont possesseurs et qu'ils exploitent depuis de longues générations. Dans un petit plaidoyer fort bien écrit, d'un style très calme, l'un des plus distingués d'entre eux se fait l'interprète autorisé de ces doléances[1] : « Etant donnés, dit l'auteur, d'une part, les prix très élevés qu'a « atteints la terre aujourd'hui en Tunisie, et de l'autre, l'impré- « voyance des Arabes de la campagne, on peut être certain que « la plupart des propriétés rurales melks (personnelles et con- « formes à notre Code civil) du Nord et du Centre sortiront de « leurs mains. » Et à propos des biens habous, dont il sera parlé plus bas, il s'inspire du même esprit. Les terres habous sont les plus nombreuses, les plus mal utilisées jusqu'ici, on peut logiquement penser qu'une certaine quantité en peut être distraite avec profit pour tous en faveur de la colonisation agricole.

Il n'est pas difficile de montrer que ces craintes, et mieux les conséquences qui semblent en découler, ne sont pas fondées; quelques observations de fait en font aisément la preuve.

En premier lieu, les grands domaines indigènes qui sont la règle générale sur les quatre cinquièmes du territoire, sont à peine exploités sur des surfaces minimes; on peut aisément en concevoir une exploitation plus complète, et tout en conservant leurs surfaces actuelles de culture, sans diminuer en rien leurs ressources, les Arabes peuvent faire une très large place à côté d'eux pour la colonisation. Et ne sont-ce pas d'immenses domaines encore que ces terres collectives possédées par certaines tribus? Les 200.000 hectares possédés par les Souassi, les 250.000 hectares sur lesquels vivent les Zlass et une partie des Ouled-Saïd, les 300.000 formant le territoire des Madjeurs et des Fraichich? Domaines aussi ces terrains appartenant à

[1] Abdeljelil Zaouche, licencié en droit. *En Tunisie. La propriété indigène et la colonisation.* Tunis, 1906.

l'Etat ou aux Habous qui occupent le Gouazine ou les plaines d'Hadjeb-el-Aïoun, de Gamouda, de Sbeita, de Feriana sur des étendues variant entre 30.000 et 100.000 hectares. Et je ne cite là que des chiffres de la région du Centre qui sont à peu près certains. Non loin d'Aïn-el-Asker, dans la vallée de l'oued Miliane, on m'a montré une plaine de près de 18.000 hectares, occupée par quelque cinq cents Arabes, à peine effleurée par la charrue, sur des surfaces infimes, où le service de la colonisation négociait depuis quatre ans pour se faire céder 2.000 hectares sans pouvoir y parvenir.

Quel que soit le régime du sol melk, habou public ou habou privé, ou même propriété collective, la terre disponible inutilisée ne manque pas, il y en a partout.

Secondement, il ne s'agit pas de prendre la terre de colonisation aux indigènes, en vertu du droit de la force seulement, de les spolier ; tout au contraire, on la leur paie à bons prix, à des prix qu'ils n'ont jamais connus avant notre arrivée, c'est-à-dire deux et trois fois ce qu'elle aurait pu valoir il y a vingt-cinq ans. Les acquisitions faites administrativement ou à l'amiable sont toujours longuement débattues, discutées et non improvisées par une décision du prince.

Troisièmement enfin, on a bien soin d'étudier les besoins nés et futurs de la population indigène avant de décider la création d'un centre de colonisation dans une région déterminée, et de leur laisser toute l'étendue qui leur est nécessaire ; on est d'ailleurs loin, bien loin d'être obligé d'envisager la possibilité d'une compression quelconque, d'une gêne imposée quelle qu'elle soit ; on n'en sera pas là avant d'avoir cédé encore à la culture européenne 2 ou 3 millions d'hectares au moins, et je laisse de côté dans cette évaluation toutes les terres de simple parcours, toutes les surfaces sèches que l'olivier à peu près seul pourra reconquérir.

En outre, il est de toute évidence que le service de la colonisation ne peut jeter son dévolu que sur des terres où il pourra utilement installer des colons, là où il y a de la place à prendre, c'est-à-dire là où l'on peut trouver d'assez grandes étendues contiguës, peu peuplées, et à bon marché ; les régions densément peuplées, où dominent les petites ou moyennes propriétés, où conséquemment la terre vaut cher ne peuvent en aucune manière convenir à la colonisation administrative : cela va de soi.

Reste l'hypothèse de la vente libre de leurs terres par les indigènes ; dans ce cas, qui n'est pas rare, il faut bien admettre que les vendeurs sont séduits par les hauts prix qui leur sont

offerts, et qu'ils sont bien convaincus qu'ils y trouvent avantage.

En toute alternative, on peut encore se demander si l'imprévoyance native des Arabes ne les portera pas à dissiper, sans les remployer avec profit, les ressources provenant de la cession de leurs propriétés. Mais ils ont alors toute faculté de faire remploi des capitaux en provenant, par l'acquisition d'autres terres ou d'immeubles urbains — ou même par des placements mobiliers, s'ils les connaissent. Ne le font-ils pas en fait? On a pu le nier en arguant de cette imprévoyance. Mais est-elle aussi réelle qu'on l'affirme? C'est au moins douteux. Quand on a une petite recette extraordinaire, inattendue, on peut être porté à la gaspiller en futilités, à la dilapider en fantaisies; n'est-on pas plus sérieusement préoccupé de remployer un capital qui provient de la vente de son patrimoine? L'indigène tunisien[1] est Berbère — en principe — non Arabe, par conséquent attaché au sol, et il connaît l'économie; plus cultivé en général que son congénère le Kabyle d'Algérie, il sera encore moins porté que celui-ci à se laisser aller à la prodigalité irréfléchie. Or, le remarquable rapport de M. de Peyerimhoff sur la colonisation officielle en Algérie nous montre le Kabyle rachetant partout plus de terres aux Français que la colonisation française ne lui en prend, soit par voie amiable, soit par expropriation pour cause d'utilité publique. Pourquoi le Berbère tunisien serait-il moins attaché à la terre que le Berbère algérien son voisin, placé dans les mêmes conditions économiques — et elles semblent plus favorables encore ici? Pourquoi dilapiderait-il ses ressources sans songer à son foyer, à sa famille, à l'avenir? Si le danger existe pour quelques-uns, pour une minorité, il ne constitue en rien un caractère de race et on le trouverait tout aussi répandu ailleurs, même chez les peuples les plus avancés que personne ne songe à protéger contre leurs propres entraînements.

On peut être plus affirmatif encore, on peut logiquement soutenir que la colonisation agricole française sera d'autant plus avantageuse aux indigènes qu'elle sera plus intense. Devant l'affluence des demandes, la terre hausse rapidement — elle se vend actuellement 200 à 300 francs l'hectare, alors

---

[1] Il est à retenir toutefois que tous les mahométans sont solidaires en pays d'Islam. En Tunisie, cette solidarité embrasse les Berbères ou Kabyles policés et instruits aussi bien que les plus ignorants et les plus pauvres en même temps que les Arabes nomades vivant en tribus, et même les nègres soudanais, ouvriers ou domestiques, fixés surtout dans les villes. La diversité des races, des origines, ne sépare pas ceux qu'unit la communauté de religion.

qu'elle valait 50 à 100 francs à peine il y a vingt ans; elle se loue 30 ou 40 francs l'hectare là où elle se louait 5 à 10 fr. ; elle a donc triplé ou quadruplé de valeur ou peu s'en faut — de là un enrichissement social et général dont profite tout le pays. Dans la région avoisinant Tunis, la terre a presque atteint les prix de France aujourd'hui. Pour les terres de pâturages et pour les terres à olivier, qui se vendent à peine quelques dizaines de francs, le mouvement économique des valeurs n'est pas différent.

La culture soignée des Européens exige beaucoup de main-d'œuvre, que les indigènes fournissent presque en totalité, et les salaires qui, au début, ne s'élevaient guère au-dessus de 1 franc atteignent couramment 2 francs, quelquefois davantage pour les plus habiles. Ces ouvriers apprennent des colons l'agriculture raisonnée plus productive et moins aléatoire que celle qu'ils connaissaient. D'où progrès matériel pour les indigènes eux-mêmes qui transportent nos méthodes dans leurs propres cultures. Très fréquemment en Algérie, et en particulier chez les Kabyles, on voit des indigènes acheter à des Français des fermes déjà complètement mises en valeur et bien exploitées.

Passant à la culture intensive et à de meilleurs rendements, les indigènes tunisiens récupéreront aisément et rapidement les quelques sacrifices de récoltes qu'ils pourraient subir en abandonnant une fraction de leurs terres d'ensemencement. Pour l'élevage, la question ne se pose pas : l'exploitation du bétail à peine améliorée et l'élévation des prix de vente leur rendront beaucoup plus qu'ils ne sont exposés à perdre. Et quant aux oliviers, la colonisation française en plante par grandes masses; il n'y a pas à prévoir que les indigènes soient jamais dépouillés de leurs propres ressources. Pour cette culture, il y a une inconnue d'ordre économique qui ne touche en rien au problème des subsistances et qui lui est plutôt favorable : c'est la possibilité d'une baisse de prix des huiles dans quelque quinze ou vingt ans quand toutes les surfaces actuellement visées par la colonisation et aussi par les importantes plantations des indigènes arriveront à leur pleine production.

D'un autre côté, le morcellement des grands domaines appartenant soit aux Européens, soit aux grandes familles indigènes ou à l'Etat, si en faveur actuellement, accélère le mouvement vers l'extension des cultures. Même le simple fait d'acheter de la terre pour faire un placement tourne à l'avantage du pays. « Certains capitalistes, préférant la terre comme placement et « comptant sur sa plus-value, ont acheté de grands enchirs

« qu'ils continuent à louer aux indigènes et dont la location « rapporte de 5 à 10 % du capital. Ces placements, d'une « sécurité absolue et ne comportant pas d'aléas, ont tenu leurs « promesses tout en assurant au capital engagé une plus-value « qui ne fait que s'affirmer chaque jour. Le nombre des pro- « priétaires français s'en est grossi, et une fois entrés dans « leurs domaines, beaucoup se sont laissé tenter par le puis- « sant appât de coloniser et de mettre eux-mêmes en valeur « une partie de leurs terres [1]. »

Ainsi le relèvement de la valeur du sol, l'augmentation du taux des salaires, l'accroissement de la demande de main-d'œuvre, l'élévation des rendements de leurs propres cultures, tout l'effort de la colonisation agricole aboutit à assurer plus de ressources et plus de bien-être aux populations tunisiennes.

III

LES BIENS HABOUS ET L'ENZEL

En achetant un domaine à l'administration du Domaine tunisien ou en traitant avec un particulier pour l'acquisition d'un bien melk, on opère avec sécurité. Ce sont là des méthodes excellentes, et en choisissant sans hâte et avec discernement des lots bien placés, il n'est pas de colon qui ne puisse se constituer à bon compte une propriété rurale.

L'achat suppose néanmoins l'emploi de capitaux importants, l'immobilisation de fonds qui peuvent faire défaut ensuite pour l'aménagement de la ferme et la mise en culture. Une combinaison originale et toute spéciale à la Tunisie permet, au contraire, de joindre aux avantages d'une jouissance immédiate et d'une possession de durée illimitée ceux d'une location n'exigeant aucune immobilisation de capitaux pour l'achat de la terre : cette combinaison repose sur la prise à bail perpétuel — en principe — appelé *enzel*, d'une terre, moyennant une rente fixe annuelle invariable. Il importe à la réussite de l'enzéliste que cette rente soit en rapport avec la valeur de la propriété et ne dépasse pas l'intérêt normal — 5 à 6 % — de la somme qui aurait été consacrée à l'acquisition au comptant.

Ce contrat n'était guère usité autrefois qu'entre indigènes, et presque exclusivement à propos des biens habous; aujourd'hui il s'est largement répandu et l'on entend couramment parler de ventes à enzel même entre Européens.

L'enzel constituait récemment encore une charge perpétuelle ; tout au moins le rachat en était-il exclusivement subordonné

---

[1] *Le Centre tunisien*, p. 47.

au consentement du créancier, ou crédit-enzéliste, qui pouvait toujours s'y refuser ou y mettre des conditions telles que ce rachat fût, en fait, impraticable. Un décret du 22 janvier 1905 a consacré plus énergiquement le droit de rachat en décidant que tout enzéliste pourrait se libérer moyennant le payement d'une somme égale au montant de vingt annuités. Cette réforme a été vivement discutée; elle a eu pour conséquence de faire passer les rentes perpétuelles que reconnaît encore la législation tunisienne sous le régime du Code civil ou à peu près.

D'autres cas de baux perpétuels à rente annuelle étaient consacrés par la législation tunisienne : c'étaient les contrats de *khoulou*, de *nasba*, de *kirdar* qui avaient plus ou moins d'analogie entre eux et avec l'enzel, et que l'on pourrait rapprocher en quelque mesure de notre bail à domaine congéable de la Bretagne; mais les tendances actuelles du droit local suppriment graduellement toutes les rentes perpétuelles existant en Tunisie en les déclarant rachetables[1].

La consistance économique et juridique des biens habous est maintenant à préciser à raison du rôle qu'ils peuvent jouer dans la colonisation.

Les habous sont des immeubles urbains ou ruraux que leurs propriétaires ont, en vertu du droit musulman, soustraits à la dévolution successorale ordinaire et rendus inaliénables, au moins théoriquement, pour en attribuer la jouissance perpétuelle à une œuvre pieuse ou d'utilité générale, soit immédiatement, soit à l'extinction de dévolutaires intermédiaires et de la descendance de ceux-ci. Tant que les dévolutaires ou leurs descendants sont vivants, ils bénéficient de l'usufruit de biens légués qui prennent la qualité de *habous privés*. Si la pleine propriété est léguée directement aux habous, ou, à l'extinction du dernier des ayants-droit à l'usufruit, les biens sont *habous publics*. Qu'il s'agisse des uns ou des autres, ils sont tous également frappés d'inaliénabilité et ne peuvent non plus être hypothéqués, mais ils peuvent être cédés à enzel ou échangés, ce qui revient à dire qu'on peut en aliéner le fonds à condition de faire remploi du produit en provenant.

Les habous publics sont gérés par un conseil d'administration spécial la « Djemaïa », soumis au contrôle de l'Etat; la gestion des habous privés appartient à leurs ayants-droit sous la tutelle de la justice musulmane, par l'organe du Charaâ ou

---

[1] Voir sur toutes ces rentes perpétuelles le travail très minutieux de M. Louis Coulon, avocat au barreau de Tunis, ancien bâtonnier : *Du rachat des rentes foncières perpétuelles en Tunisie. Tunis* 1906. Cette étude est en même temps juridique et pratique.

tribunal religieux, et, dans certains cas, de la Djemaïa, quand, par mesure de sauvegarde, ils sont administrés par des mokaddems.

La Djemaïa, important rouage administratif aujourd'hui, ne remonte pas bien haut dans le passé ; elle fut créée seulement en 1874 par un décret du ministre Khéreddine pour contrôler la gérance des administrateurs spéciaux (*mokaddems*) de chaque fondation qui, absolument indépendants auparavant, abusaient fréquemment de leur liberté. La Djemaïa se trouve donc en fait avoir la charge et la responsabilité de percevoir les revenus des habous publics en même temps que de pourvoir à l'entretien des fondations diverses que ces revenus doivent alimenter : hôpitaux et asiles, culte, enseignement, médreças, fontaines publiques, ponts et même fortifications (?). La magistrature musulmane, qui ne bénéficie d'aucune fondation spéciale, est également payée par la Djemaïa ; une somme de 110.000 francs est affectée annuellement aux traitements des cadis, muftis, et au tribunal du Charaà. A côté des fondations spéciales qu'elle entretient, la Djemaia joue donc le rôle d'un pourvoyeur annexe du budget pour certains services qui ont indubitablement un caractère d'intérêt général. « Le Protectorat a strictement res-« pecté l'institution des habbous ; les revenus n'ont pas été « détournés de leur destination ». (Abd. Zaouche.)

Les enchirs ou domaines habous sont loués aux indigènes ou donnés à enzel en location perpétuelle. Jusqu'en 1886 l'enzel se concluait de gré à gré ; depuis 1886, la mise à enzel a lieu par voie d'adjudication aux enchères, avec publicité et concurrence, par les soins du Charaà. L'adjudication a lieu le cinquième jeudi qui suit la première annonce. A la fin de 1905, en vingt ans exactement, 60.000 hectares ont été pris à enzel, dont 38.350 par les Européens et 21.650 par les indigènes.

Les biens ruraux habous publics ne sont pas si abondants qu'on l'avait cru ; ils représentent encore des surfaces appréciables cependant et sont affectés à des fondations spéciales en grande partie. Bien peu restent disponibles, et il faut se porter de plus en plus sur les habous privés.

Les habous privés sont presque assimilables à la propriété privée, sauf quelques restrictions qui en rendent l'aliénation plus difficile. De même que les habous publics, ils peuvent rentrer dans la circulation *avec le consentement de la majorité des ayants-droit*, soit au moyen de l'enzel, soit par voie d'échange. On exige aussi depuis quelque temps le consentement de la Djemaïa, à qui ces biens doivent revenir un jour.

On n'est pas d'accord, faute de statistique, sur l'importance des habous privés : les estimations, toujours élevées, leur accordent du quart au tiers de toutes les terres cultivables de la Régence.

Depuis quelques années, il y a un courant d'opinion en faveur de la suppression des habous privés pour faciliter l'installation des colons, et la commission de colonisation, qui a déjà fait adopter le droit de rachat des enzels, demande maintenant la possibilité d'aliénation des habous privés, en conformité de ce qu'avait décidé pour l'Algérie l'ordonnance de 1844 :

Application aux habous privés gérés par leurs dévolutaires eux-mêmes d'une réglementation s'inspirant du système algérien, en vertu de laquelle aucune aliénation de ces biens ne pourra être attaquée par le motif qu'ils étaient inaliénables aux termes de la loi musulmane.

Passage des habous privés gérés par des mokaddems à la Djemaïa, qui pourra les aliéner, par l'intermédiaire de la direction de l'Agriculture, dans les mêmes conditions et sous les mêmes restrictions que les habous publics avec intervention d'un conseil *ad hoc*. (Page 72 du Rapport.)

De là des appréhensions parmi les indigènes instruits, qui craignent le déracinement de la population agricole en masse peu éduquée et peu prévoyante, et la création d'un prolétariat spécial. J'ai plus haut relevé ces critiques. Mais dans ce cas spécial il reste évidemment à prendre des précautions très minutieuses pour protéger les mineurs, les incapables et même les simples imprévoyants; on propose en l'espèce des mesures radicales qu'il ne faut prendre qu'après avoir ménagé à tous un avenir assuré.

Chaque année, en vertu du décret du 13 novembre 1898, la Djemaïa doit mettre 2.000 hectares à la disposition de la Direction de l'agriculture. Deux experts désignés l'un par cette direction, l'autre par la Djemaïa, procèdent à l'estimation des terres et fixent le prix de la cession. C'est généralement sur les fonds ainsi acquis que sont créés les nouveaux centres de colonisation par la revente de gré à gré des lots créés après aménagement des villages.

Car, en fait, la vente des habous est possible directement en vertu d'une subtilité d'interprétation habituelle de la loi musulmane. Les habous peuvent, en effet, être échangés soit contre un autre immeuble, soit contre argent Lorsque l'échange se fait en nature, l'immeuble donné qui était habous devient melk, mais celui reçu comme contre-partie devient habous. L'échange en argent est une vente à charge de remploi du prix : il se fait par voie d'enchères publiques sur une mise à prix fixée par la Djemaïa. Le bénéfice de ces dispositions est réservé aux seuls Français.

L'administration des habous a vu doubler ou tripler ses revenus par les conséquences de ces échanges ou des cessions à enzel depuis 1881 ; elle a dû spécialement porter ses capitaux sur la construction d'immeubles urbains, à Tunis en particulier, et la prospérité générale aidant, elle y a trouvé grand profit. Ce serait peut-être aller trop loin que d'amener l'administration des habous à délaisser trop complètement la terre pour transformer tout son actif en immeubles urbains : on ne ferait que déplacer la difficulté pour l'avenir en risquant pour plus tard une crise dans la construction. Et d'autre part on changerait beaucoup trop radicalement le caractère de ces biens, sans compter qu'éventuellement la Djemaïa peut jouer un rôle compensateur dans les mouvements des valeurs immobilières, rôle qui serait extrêmement favorable au maintien de cours normaux et éviterait les à-coups des crises économiques fatales ici comme ailleurs. Ce résultat peut être obtenu sans qu'il soit nécessaire de lui donner les allures d'une banque immobilière ou d'une caisse de spéculation : la simple prudence, éclairée de vues à longue échéance, y suffirait.

Les habous peuvent enfin faire l'objet de baux décennaux, deux fois renouvelables, ce qui assure à la location une durée maximum de trente ans. Cette location a également lieu aux enchères publiques, et le locataire peut obtenir après huit ans de jouissance la mise à enzel de l'immeuble loué. En tout état de cause, les plantations utiles, les bâtiments, les améliorations diverses établis à demeure par le locataire sur l'immeuble loué sont remboursés à dire d'experts à l'expiration du bail jusqu'à concurrence de la valeur maximum de cinq années de location.

IV

COLONISATION LIBRE ET COLONISATION OFFICIELLE

Dans l'examen ci-dessus des conditions de l'occupation des terres, il ne faut pas perdre de vue que, jusqu'ici, l'Etat n'a agi que fort peu administrativement. Le service de la colonisation officielle n'a été constitué qu'en 1890, sous M. Massicault, par la création de la direction de l'agriculture ; il a été complété, en 1895, par M. Millet, par la création de la caisse de colonisation, qui pourvoit aux opérations nécessaires pour l'acquisition et la revente des terres. Il n'a fonctionné sérieusement qu'à partir de 1900, et depuis cette époque, il n'a guère acheté aux indigènes que 30.000 hectares : c'est bien peu, c'est même insignifiant, en regard des 800.000 hectares achetés de gré à gré, ou vendus librement par les indigènes de 1881 à ce jour, parce que, à

quelque degré de l'échelle sociale qu'ils appartinssent, ils y trouvaient leur avantage. On serait donc mal fondé à prétendre que l'Etat abuse de son autorité pour dépouiller les anciens détenteurs du sol — cela n'a pas été dit ouvertement, il est vrai. A peine a-t-il pu, par son intervention, faciliter l'établissement de quelques centaines de colons, et son action ne semble pas devoir être beaucoup activée à l'avenir. Il n'a d'autres visées que celle de créer des villages français sur quelques points du territoire, disséminés un peu partout, pour établir une certaine communauté entre notre pays et les indigènes, servir de centres de rayonnement pour leur instruction par l'exemple et constituer en même temps des sortes de jalons pour la colonisation libre. En résumé, les terres acquises par les colons proviennent des achats de gré à gré aux indigènes et des ventes, par l'Etat, de terres qui ont été distraites de son domaine ou qui ont été acquises par la caisse de colonisation. Mais il existe encore un autre moyen juridique d'occuper la terre en Tunisie, l'enzel, dont a été parlé à propos des habous.

A signaler encore que la Direction de l'agriculture tient à jour une liste des propriétés particulières qui lui sont signalées comme étant à vendre ou à louer ; cette liste est mise à la disposition des immigrants, qui ont tout intérêt à s'y adresser pour la consulter.

La création des villages comporte l'installation préalable de la poste avec l'école, de l'abreuvoir et d'une fontaine — trop souvent alimentés par un aéromoteur de construction américaine, — et l'on y réserve, en outre, quelques lots pour constructions urbaines où viendront s'établir l'aubergiste, le maréchal-ferrant, les petits commerçants détaillants et quelquefois aussi le médecin, le garde champêtre et le cantonnier. L'ouverture des routes qui desservent ces villages reste, bien entendu, la préface obligatoire de tout allotissement ; assez régulièrement même, on y ajoute la plantation d'arbres et l'aménagement d'une place publique pouvant procurer quelque agrément aux futurs colons résidents.

Les terrains que leur situation ne permet pas de rattacher directement à un centre sont vendus comme lots de fermes isolées.

D'ailleurs, il est important de noter que, dans tous les cas où les acquéreurs de terrain de colonisation s'adressent à l'Etat, ils trouvent à son intervention le grand avantage d'éviter les formalités longues, difficiles et compliquées nécessaires pour faire passer le sol du régime indigène sous la loi française.

La caisse de la colonisation tunisienne s'inspire indirectement

de la théorie célèbre que Wakefield formula[1] pour la voir appliquer avec des succès d'autant plus marqués qu'on était plus large dans son interprétation (Australie du Sud, Nouvelle-Zélande, Nouvelles-Galles du Sud, Victoria, 1830-1845). Dégagé de considérations annexes, le système se résume en ceci : la terre vacante doit être vendue de gré à gré et non aux enchères, à un prix convenable (*sufficient price*) pour éloigner les colons sans ressources; ceux qui reçoivent la terre à très bas prix, comme aux Etats-Unis, ou gratuitement, ne peuvent que procurer de médiocres éléments à la colonie. La terre ne tombera ainsi qu'entre des mains expérimentées. Le produit de la vente (*landfund*) doit être subsidiairement employé à favoriser l'immigration de travailleurs de la métropole.

La Tunisie a été jusqu'ici réfractaire au principe de la concession gratuite qu'a si largement appliqué, et au demeurant avec succès, la colonie voisine, l'Algérie. Elle vend les terres — les lots de colonisation — dans ses bureaux, à leur prix de revient exact, sans y comprendre les dépenses annexes de routes, écoles, etc., mais y compris, s'il y a lieu, les frais de bornage et immatriculation et de défrichement, et le produit de la vente fait retour à la caisse de colonisation; on a même parfois reproché à la Direction de l'agriculture de se montrer trop rigoureuse dans l'observation de cette règle.

Le décret du 16 décembre 1903, qui a établi les conditions d'aliénation des terres, a institué auprès de la Direction un Comité consultatif, composé de fonctionnaires et de représentants de corps élus, pour la détermination des régions à coloniser, la constitution des centres de colonisation, l'allotissement et l'aliénation des terrains. Son activité ne s'est pas limitée à l'étude des propriétés à morceler; il a été appelé, en outre, à donner son avis sur un grand nombre de questions incidentes et à préparer tout un programme qui devra être réalisé graduellement.

Tout acquéreur d'un lot rural de colonisation a la faculté de se libérer par termes annuels, — jusqu'à dix, — et en cours de contrat, il conserve le droit de se libérer par anticipation des annuités non encore échues. Jusqu'à la cinquième année inclusivement, les échéances annuelles ne comportent aucun intérêt; pour les cinquième et sixième années, les sommes dues sont passibles d'un intérêt de 2 %, et pour les septième, huitième et neuvième années, l'intérêt est de 4 %. Si l'acquéreur se libère entièrement au moment de la signature de son contrat,

[1] Edward Gibbon Wakefield. *A view of the art of colonisation; Europa and America*, 1829.

il bénéficie d'une remise d'un dixième du prix d'achat. Les droits de vente (2 % environ), et en cas d'immatriculation, ceux du titre foncier sont payables comptant.

On a été amené à constater à l'expérience que c'est la seconde année qui suit son établissement qui est la plus difficile à passer pour un colon; aussi serait-on disposé à accorder des délais dans les cas où ils seraient demandés pour les deuxième ou troisième termes de paiement.

Les acquéreurs des lots de colonisation vendus par l'Etat sont tenus d'y construire et d'y habiter d'une façon permanente ou d'y installer une famille française, le tout dans le délai d'un an à partir de la prise de possession, faute de quoi la vente peut être résiliée par l'administration.

Il existe dans le Sud de la Régence, dans le rayon de Sfax, à des distances variant entre 10 et 60 kilomètres, d'immenses étendues de terres vacantes dites sialines (du nom de la famille Siala, autrefois propriétaire de ces terres) et plus loin, près de la voie ferrée à mi-chemin de Gafsa, toute une région appelée le bled Maknassy où le Domaine a vendu déjà environ 200.000 hectares propres seulement à la culture de l'olivier en raison de la sécheresse normale du pays. Ces ventes, régies par les décrets du 8 février 1892 et du 30 avril 1905, sont subordonnées à la condition que la moitié au moins des surfaces soit plantée dans un délai de quatre ans. Le prix de ces terrains est uniformément fixé à 10 francs par hectare, payables moitié au moment du contrat et moitié après les quatre années réservées pour la plantation et la constatation par l'administration que les conditions du contrat ont été remplies ; à défaut d'exécution de celles-ci le contrat est annulé sans que l'administration ait à rembourser les sommes reçues en acompte.

Les acquisitions dont il s'agit constituent en général d'excellents placements susceptibles de donner de très gros profits, mais à longue échéance ; ce n'est guère qu'au bout de dix ou quinze ans que l'on peut espérer commencer à jouir de ses revenus. La spéculation a séduit bon nombre de capitalistes français ; il ne reste presque plus de place à prendre, et elle a fait en partie la fortune de la ville de Sfax qui est devenue de ce chef la ville la plus importante de la Régence après Tunis. L'opération est d'ailleurs grandement facilitée par le recours au contrat local de *mrharça* auquel les indigènes sont habitués. On trouvera plus bas exposée l'économie de ce contrat.

Il ressort de ces procédés de vente des terres que l'on s'adresse partout exclusivement aux colons capitalistes petits ou grands. En présence des progrès rapides de la petite colonisation ita-

lienne, il est du plus grand intérêt français d'attirer maintenant des familles nombreuses de la mère-patrie, par tous les moyens possibles, soit en leur réservant les emplois de cantonniers des routes ou de poseurs de la voie ferrée, ainsi que cela a été demandé, soit mieux encore par l'attribution de concessions gratuites comme en Algérie. Il en coûterait quelques sacrifices au budget tunisien, mais ils sont devenus nécessaires. Malgré les pertes qu'elle comporte, — et elles sont minimes pour le peuplement en lui-même, si elles sont sérieuses au point de vue agricole —, la petite colonisation française a déjà donné en Algérie des preuves évidentes de sa vitalité et de sa force, autant que de sa puissance d'assimilation des Arabes. Il n'est même pas impossible aujourd'hui de faire mieux qu'en Algérie.

La colonisation par le capital a admirablement réussi à orienter la Tunisie dans une voie de prospérité durable ; c'est le plus grand éloge que l'on puisse faire de l'administration française qui en a compris les avantages et les a obstinément cherchés en ces vingt dernières années ; mais maintenant il est temps d'arriver à la colonisation par le travail : ce sera l'utile complément de la colonisation riche. On y trouvera même un avantage d'ordre plus général : ces petits colons et leurs enfants, frayant plus directement avec les indigènes, en contact habituel avec eux, leur inculqueront insensiblement et plus efficacement un peu de la pensée française.

Cela ne doit pas s'entendre en ce sens qu'il faut faire l'aumône de la terre à des familles intéressantes et sans ressources. Non, les petits colons qui peuvent recevoir utilement des concessions gratuites sont ceux qui disposent, en outre de leurs bras, d'un petit capital nécessaire pour bâtir sur leur lot, le mettre en culture, et attendre au moins la première récolte. La gratuité d'une étendue plus ou moins grande de terre cultivable représente un petit sacrifice en réalité, et constitue avant tout l'appât qui décide les immigrants à venir fonder un nouveau foyer dans le pays à coloniser.

V

L'IMMATRICULATION

Pour que la colonisation agricole soit efficace, il faut qu'elle soit le fait de cultivateurs, petits ou grands capitalistes, entendus et disposés à faire les dépenses d'installation nécessaires : constructions de bâtiments ruraux et d'habitation, plantations d'arbres, aménagement des eaux, de chemins d'exploitation et très souvent aussi débroussaillement et défrichement du sol vierge ou abandonné depuis longtemps. Très souvent, les terres

que vend l'Etat aux immigrants sont au préalable défrichées par ses soins. Il peut être aussi dans les vues du colon grand capitaliste de morceler un grand domaine en plusieurs exploitations différentes qui seront confiées à des fermiers; mais il faut toujours les installer d'abord matériellement. Ces dépenses peuvent représenter de grosses sommes à engager dans l'entreprise avant d'en obtenir un revenu quelconque, soit, suivant le système de culture à adopter, 200, 250, 300, 400 francs par hectare, auxquels il faut ajouter l'achat de l'outillage de la ferme, du bétail, etc. Ce n'est ni un fermier, ni un métayer qui peuvent faire ces avances normalement. Dans le type des pâturages extensifs du Centre, de même que dans les plantations d'oliviers, elles sont bien moindres. Quels que soient ses projets définitifs d'ailleurs, le colon qui se livre à ces entreprises a besoin d'être assuré d'une grande sécurité dans la possession de sa terre. Et cette question est loin d'être secondaire en pays de régime musulman.

Dans le Nord de la Tunisie, sur la côte Est, autour des villes et dans les oasis, la propriété personnelle, qualifiée *melk* par la législation coranique, est de principe. Dans l'intérieur du pays, où la population est rare, l'Etat possède d'assez grandes étendues de peu de valeur pour la colonisation. Quand on se trouve en pays de tribus d'Arabes nomades, la propriété prend la forme collective (terre *arch* de l'Algérie) et elle est d'acquisition très difficile pour les colons; quand le territoire est occupé par des indigènes sédentaires, la propriété se présente surtout sous la forme de vastes domaines (*enchirs*), cultivés en céréales ou servant au pâturage; ces enchirs, qui ne comportent généralement ni constructions ni plantations, appartiennent soit à des propriétaires ruraux ou citadins, soit à des collectivités familiales restées dans l'indivision. Dans ce cas, le nombre des co-propriétaires indivis ne s'élève pas beaucoup; il varie de quelques unités jusqu'à 40 ou 50 au plus. C'est dans ces terres, habituellement exploitées par des locataires ou métayers appelés *khammès*, que la colonisation française trouve ses meilleures places. Mais l'administration des *habous* est, on l'a vu plus haut, de beaucoup le plus grand propriétaire foncier de la Tunisie, et elle détient ses terres sous un régime de mainmorte assez complexe.

Aux termes de la législation tunisienne, le droit de propriété se transmet par un acte authentique. Le notaire indigène dresse l'acte authentique et est tenu d'établir tout à la fois la consistance du domaine et le droit du vendeur : ce droit résulte d'un acte de notoriété publique, *outika*, précédé d'une enquête. Mal-

heureusement, les faux titres de propriétés ne sont pas rares; d'autre part, par suite d'insurrections, de confiscations successives, etc., plusieurs individus possèdent des titres réguliers ou d'allure régulière s'appliquant au même domaine. Et en outre, il est parfois à craindre que l'on ne confonde le droit de propriété pur et simple — entier et absolu — avec la location perpétuelle, une simple jouissance ou d'autres droits précaires. Les notaires tunisiens, les *adels*, n'ont qualité que pour transcrire les déclarations qui leur sont portées par les parties et non pour les contrôler, d'où résultent assez souvent de longs procès qui ne peuvent être définitivement vidés que devant le *Charaâ* — tribunal indigène de Tunis.

Quelle que soit la source de l'acquisition, la confection d'un titre de propriété incontestable est extrêmement délicate tant que l'on reste sous le régime de la législation indigène. Il était donc indispensable de lever ces difficultés et d'assurer la sécurité de la propriété immobilière. Cela a heureusement été fait dès les débuts de l'occupation française sur l'initiative du résident de France, M. Cambon, par la loi du 1er juillet 1885, qui créa le régime de l'*immatriculation*. Cette loi a été modifiée et amendée par une seconde loi du 17 mars 1892.

Ce n'est ici ni l'occasion ni le lieu d'étudier au point de vue juridique ce nouveau régime; il suffira d'en indiquer les principes et les conséquences. Il nous est venu de l'adaptation aux conditions spéciales de la Tunisie de l'*Act Torrens*, loi votée en 1858 par le Parlement d'Adélaïde (Australie méridionale), adoptée ensuite graduellement dans toute l'Australie, au Manitoba, etc., et dont s'inspirent aujourd'hui toutes les législations foncières. Par l'immatriculation, on crée un livre foncier au lieu d'un cadastre, on place la propriété foncière sous un régime réel, au lieu du régime personnel que consacre notre cadastre français par exemple, et de plus, ce livre foncier est toujours à jour sous le double aspect juridique et technique parce que tous les mouvements et mutations, hypothèques, servitudes, démembrements, etc., tous les droits réels qui peuvent affecter un fonds doivent y être inscrits pour être valables.

On a pu arriver facilement au régime réel par la procédure simple de l'immatriculation parce que la législation tunisienne consacrait précisément l'usage des titres de propriété. Néanmoins jusqu'ici, l'immatriculation reste facultative; tous les Européens y recourent, mais les indigènes n'y viennent que lentement.

La purge préalable nécessaire pour l'inscription est faite par les soins du tribunal mixte. Le conservateur de la propriété

foncière délivre ensuite une copie de ses registres qui constitue le titre nouveau; ce titre est d'ailleurs accompagné du plan périmétrique exécuté par le service topographique officiel.

Les frais d'immatriculation constituent une charge de la constitution première de la propriété foncière, aussi les a-t-on réduits le plus possible; ils comprennent les frais de traduction des titres de la propriété qui fait l'objet de la demande, la fourniture des bornes, plus un droit fixe de un franc par hectare jusqu'à 100 hectares et de moins de un franc au-dessus de 100.

Cette législation spéciale offre une garantie précieuse pour les entreprises agricoles en Tunisie. Tout en assurant la stabilité du fonds, elle en facilite la transmission; elle simplifie les transactions dont il fait l'objet et supprime les contestations auxquelles sa propriété, soit totale, soit partielle, pourrait donner lieu sous un autre régime. Ainsi que le fait remarquer l'un de ses commentateurs [1], la prescription n'existe plus au regard des immeubles immatriculés; ces immeubles deviennent imprescriptibles comme le domaine public, et l'action possessoire n'a plus d'objet à leur encontre.

Pratiquement l'immatriculation assure une sécurité absolue aux placements fonciers. N'ayant plus à redouter de surprise, quant à la contenance, d'éviction ou de revendication quant au droit de propriété, le capitaliste peut prêter en toute confiance sur un gage certain; il n'a qu'à s'assurer de l'inscription de son hypothèque à son rang sur le titre de propriété à laquelle il subordonnera la remise des fonds. Cette hypothèque peut être constituée et la mainlevée donnée par un simple acte sous-seing privé remplissant certaines conditions de forme : indication de l'état civil des parties et légalisation de leurs signatures.

Les capitalistes français parfois embarrassés pour trouver des placements sûrs et rémunérateurs ont, en conséquence, tout avantage à rechercher des placements hypothécaires en Tunisie, d'autant mieux que le taux de l'intérêt de l'argent y est sensiblement plus élevé qu'en France.

A noter enfin que toute terre livrée à la colonisation par l'Etat est au préalable immatriculée par ses soins.

Restent à préciser les conditions pratiques de l'exploitation agricole du sol occupé par les colons; c'est ce que nous ferons dans un second article.

François Bernard.

---

[1] G. de Sorbier de Pougnadoresse. *La Justice française en Tunisie*, p. 341.

LES

ARMÉES DE LA PÉNINSULE DES BALKANS

L'ARMÉE TURQUE. — SON ORGANISATION, SON RECRUTEMENT. LA DÉFENSE DU TERRITOIRE[1].

Le recrutement et l'organisation de l'armée turque présentent des particularités — densité énorme des troupes actives en Europe, recrutement limité à six régions territoriales, exclusion des chrétiens de l'armée, immunité accordée à de nombreux sujets musulmans, utilisation de la cavalerie hamidié, forte constitution des troupes du rédif, contraste entre les officiers, suivant leur origine, etc., etc., — qui donnent aux troupes turques une physionomie à part. Etudier ces particularités, rechercher leurs causes, en discerner les effets, est une méthode de travail qui doit conduire à la détermination exacte de la puissance militaire turque. Si on se bornait à considérer les effectifs et la valeur des soldats de l'armée turque (le soldat turc est essentiellement sobre, endurant, fanatique, discipliné), on risquerait de porter un jugement téméraire sur la puissance militaire de l'Empire ottoman.

Des 20 divisions actives de l'armée turque en temps de paix, 10 sont stationnées en Europe, 9 en Asie, 1 en Afrique. La part de la Turquie d'Europe est large, eu égard à l'étendue de ses territoires, dix-sept fois moins considérable que l'étendue des territoires turcs en Asie et en Afrique. Elle apparaît également fort large, si on compare entre elles les populations de l'Empire ottoman. L'Europe ne compte que 6 millions de Turcs, contre 17 millions en Asie et 1 million en Tripolitaine. L'agglomération des forces actives dans la Turquie d'Europe est la conséquence des craintes qu'inspirent au Sultan les convoitises de ses voisins immédiats, les Bulgares, les Grecs, les Serbes, et l'esprit hostile des habitants de certaines provinces. En Macédoine, la densité des forces actives turques est plus accentuée qu'en Thrace et qu'en Albanie.

Au point de vue de la répartition des troupes actives, la Turquie est divisée en sept régions et deux territoires spéciaux,

---

[1] Cf, *Quest, Dipl. et Col.*, 16 décembre 1906 et 1er janvier 1907, pour l'armée roumaine et l'armée bulgare.

Hedjaz et Tripolitaine. Mais l'armée turque ne se recrute que dans les six premières régions. La septième — l'Yémen — et les deux territoires spéciaux sont occupés par des troupes de l'armée active recrutées sur le territoire des six autres régions. Le recrutement — hormis une exception ayant trait à l'artillerie — est essentiellement régional en Turquie. Pas n'est besoin de faire ressortir les avantages de ce mode de recrutement, au double point de vue de la rapidité des opérations de la mobilisation et de l'homogénéité des corps de troupe. Ils sont universellement appréciés, et toutes les nations européennes ont pris des mesures pour s'en assurer, plus ou moins complètement, le bénéfice. La division du territoire turc est basée sur la répartition de l'infanterie rédif. (Le rédif correspond à la landwehr en Allemagne.) Chacune des six régions de corps d'armée est partagée en circonscriptions de division, brigade, régiment, bataillon, compagnie. Dans toutes ces subdivisions existe un cadre permanent du rédif, dont le rôle est le suivant. En temps de paix, assurer les opérations du recrutement, l'administration des hommes des différentes réserves (réserve de l'armée active ou ichtiat, landwehr ou rédif, landsturm ou mustahfiz) et l'instruction des unités du rédif; à la mobilisation, former le noyau des cadres du rédif. Les hommes du rédif trouveraient dans les circonscriptions de bataillon les armes et les effets nécessaires à leur équipement et à leur habillement. Les unités du rédif appartiennent à l'infanterie et à la cavalerie dans les trois premiers corps d'armée (*ordou*), à l'infanterie seulement dans les autres corps d'armée. Il faudrait donc, au moment d'une mobilisation, munir de batteries d'artillerie les divisions du rédif et les doter des autres troupes et des services nécessaires à la vie des grandes unités. Ces éléments complémentaires existent-ils? En partie, comme on le verra plus loin. Mais, dès maintenant, il est acquis qu'il ne suffit pas de faire état des nombreux bataillons d'infanterie rédif pour conclure à la possibilité d'organiser des corps d'armée rédif. Il faut, de plus, rechercher si les prévisions du temps de paix ont porté sur le matériel d'artillerie, les équipages, les convois, les services et les différents organes non endivisionnés entrant dans la composition d'un corps d'armée.

Le corps d'armée turc se compose normalement de : deux divisions d'infanterie, deux bataillons de chasseurs, une division de cavalerie (3 régiments), une division d'artillerie (6 régiments), un bataillon de pionniers, un bataillon du train et divers services En réalité, le nombre des divisions d'infanterie et des éléments de cavalerie et d'artillerie entrant dans la composition

d'un corps d'armée est fort variable, comme l'indique le tableau ci-dessous :

CORPS D'ARMÉE (ordou) ET TERRITOIRES SPÉCIAUX	NUMEROS DES DIVISIONS	BATAILLONS	BATTERIES	ESCADRONS	COMPAGNIE D'INFANTERIE MONTÉE	TERRITOIRES OCCUPÉS
1er corps...	1re, 2e	27	39	34	»	Constantinople et environs.
2e corps....	3e, 4e, 20e	52	58	35	»	Thrace.
3e corps....	5e, 6e, 9e, 17e, 18e	83	77	37	»	Macédoine et Albanie.
4e corps....	7e, 8e, 19e	51	39	30	»	Armenie.
5e corps....	10e	22	26	30	»	Syrie.
6e corps....	11e, 12e	34	17	30	»	Mésopotamie.
7e corps....	13e, 14e	32	7	2	»	Yémen.
Tripolitaine.	15e	17	6	10	»	Tripolitaine.
Hedjaz.....	16e	17	2	»	2	Hedjaz.
		335	271	208	2	

* * *

La population de l'Empire ottoman est évaluée à 24 millions, dont 8 millions de chrétiens. Les chrétiens sont exclus de l'armée. Au lieu et place de l'impôt du sang, ils paient une taxe militaire de 7 fr. 50 qui rapporte au gouvernement turc une vingtaine de millions par an. Les musulmans sont, seuls, appelés sous les drapeaux. Il en résulte que les unités turques présentent une grande homogénéité, mais aussi un esprit de routine et une répugnance excessive pour tout ce qui constitue une innovation. Par sa nature, le soldat turc est réfractaire à toute idée de progrès. La mission allemande appelée à Constantinople en 1882 par le Sultan, dans le but de réorganiser l'armée turque, a pu s'en rendre compte. Son membre le plus distingué, le général von der Goltz, le commandant actuel du 1er corps d'armée allemand, a subi, pendant les douze années de son séjour en Turquie, des alternatives de succès et de déboires dues aux qualités militaires des soldats turcs et à leur horreur instinctive pour tout ce qui entraîne une modification dans leur manière habituelle d'agir et d'envisager les choses. L'exclusion de l'armée turque des individus n'appartenant pas à la religion musulmane est donc une cause de faiblesse au double point de vue du nombre et de la malléabilité des troupes.

Les musulmans doivent le service personnel à partir de l'âge de vingt et un ans, mais le service n'est pas obligatoire pour tous. De nombreuses populations musulmanes échappent aux

obligations militaires : les Kurdes de l'Asie Mineure, les Bédouins de Syrie, les habitants de la Tripolitaine, les Albanais de Scutari, les insulaires de l'Archipel, les habitants de Constantinople et des faubourgs de Péra, etc., etc., ces derniers, en vertu de privilèges datant de loin, et que les Sultans ont cru politique de maintenir. Les tribus nomades, kurdes et arabes, de l'Asie Mineure, dont les qualités guerrières sont fort prisées, contribuent à la puissance militaire de l'Empire ottoman par un appoint de cavalerie dénommé « hamidié ». L'organisation de la cavalerie hamidié présente une grande analogie avec l'organisation des troupes cosaques russes.

L'immunité complète ou presque complète des obligations militaires accordée à des catégories si nombreuses de la population musulmane, diminue notablement le nombre des jeunes gens musulmans annuellement recensés. Ce nombre dépasse rarement 120.000. Les inscrits forment deux catégories. Dans la première entrent les jeunes gens valides, sans cas de dispenses, soit 62 % de l'ensemble des jeunes gens recensés. La seconde catégorie comprend les jeunes gens impropres au service militaire ou qui s'y sont soustraits (21 %) et les dispensés (17 %). Des raisons d'ordre budgétaire s'opposent à l'incorporation de tous les jeunes gens valides. C'est pourquoi on les divise en deux portions. La première, soit 50 % de l'ensemble des inscrits, est incorporée dans l'armée active (nizam) où elle sert pendant trois ou quatre ans, trois ans dans l'infanterie, quatre ans dans la cavalerie et dans l'artillerie. Le séjour de la seconde portion sous les drapeaux ne dure que trois ou quatre mois. Après avoir reçu une instruction militaire rudimentaire, la seconde portion forme une réserve de recrutement dans laquelle l'autorité militaire puise, au besoin, pour tenir au complet ses effectifs du temps de paix. Qu'ils aient appartenu à la première ou à la seconde portion, c'est-à-dire que leur instruction militaire soit complète ou ébauchée, les soldats passent dans l'ichtiat (réserve de l'armée active) lorsqu'ils ont accompli leur temps de service dans le nizam et y restent six ou cinq ans, suivant l'arme à laquelle ils appartiennent. La deuxième catégorie des inscrits est tout entière composée de gens ignorant tout du métier militaire. Ils comptent, en effet, pendant neuf ans dans le nizam, mais ils n'en font réellement pas partie. Le semblant d'instruction qu'ils reçoivent une fois par semaine — le vendredi — ne permet pas de les considérer comme des hommes instruits.

Aussi, lorsque les individus de la deuxième catégorie passent dans le rédif, on ne les mélange pas avec les soldats

qui ont effectivement servi dans le nizam. Ceux-ci forment le rédif première classe. Le temps de service dans le rédif est de neuf ans Les unités du rédif comportent de l'infanterie et de la cavalerie ; elles sont deux fois plus nombreuses que les unités de l'armée active. Dans les régions territoriales contribuant au recrutement de l'armée on trouve, normalement, deux divisions actives et quatre divisions du rédif. On a donc raison de dire — à ne considérer que le nombre — que le rédif constitue la partie principale des forces militaires turques.

Tout ce qui reste disponible après la mobilisation des unités de l'armée active et du rédif première classe sert, avec les hommes de la deuxième catégorie, à constituer les bataillons ylavé au rédif de la deuxième classe. Le nombre des bataillons ylavé est fixé à 666, soit :

1er ordou	124	bataillons
2e —	147	—
3e —	169	—
4e —	149	—
5e —	77	—

Il n'existe en ce moment que 38 bataillons dans le deuxième ordou et 118 dans le troisième. Leur organisation est identique à celle des bataillons du rédif, mais on conçoit que leur valeur soit beaucoup moindre, puisque la plupart des hommes n'ont reçu aucune instruction militaire.

En résumé, les forces militaires turques en infanterie sont les suivantes : 19 divisions actives, 24 divisions du rédif numérotées de 1 à 24, 10 divisions de bataillons ylavé numérotées de 25 à 34 ; pour mémoire, les bataillons mustahfiz qui n'ont pas d'élément permanent en temps de paix et les bandes que l'on formerait avec les hommes ayant rempli leurs obligations militaires, au cas où le Sultan prêcherait la guerre sainte.

***

Au moment où, en France, il est question d'augmenter l'artillerie de campagne au détriment de la cavalerie, il est bon de souligner l'importance de la cavalerie turque. La cavalerie turque comprend : la cavalerie nizam, la cavalerie rédif et la cavalerie irrégulière.

La cavalerie nizam se compose de 42 régiments et de 2 corps spéciaux : l'escadron de la garde du corps impérial, chargé du service du Palais et le régiment des remontes. Les quarante-deux régiments sont à cinq escadrons, le cinquième

devant servir à faciliter la mobilisation des quatre autres, comme cela est prévu en France. Trente-six d'entre eux répartis, suivant l'ordre de leur numéro, dans les six premiers corps d'armée se recrutent dans toute l'étendue du territoire régional. Les numéros 37 et 38 forment une brigade indépendante en Tripolitaine. Les quatre autres régiments sont : le régiment de lanciers, le régiment Erthogroul (du nom du père d'Osman, Erthogroul : le Pourfendeur) recruté dans le vilayet de Brousse et dont le service a été longtemps celui dévolu actuellement à l'escadron spécial, garde du corps impériale ; les deux régiments hamidié légers (du nom d'Abdul-Hamid II, leur fondateur) créés en 1903. Enfin un détachement de deux escadrons fait partie intégrante du 7e corps d'armée. Les cavaliers du nizam sont armés du sabre courbe et de la carabine Mauser. Le régiment Erthogroul, les deux régiments hamidié légers et un des six régiments de chaque corps d'armée sont, à l'instar du régiment de lanciers, pourvus de la lance. On a beaucoup écrit en faveur et contre la lance. Le meilleur argument qu'on puisse invoquer pour le maintien de cette arme dont l'effet moral sur des troupes jeunes et impressionnables est énorme, se trouve dans ce fait que, dans presque toutes les armées européennes, des cavaliers armés de la lance figurent dans les régiments de cavalerie, tout au moins au premier rang des escadrons.

La cavalerie rédif date de 1899. Jusqu'à cette époque, les troupes de deuxième ligne ne comportaient que de l'infanterie. En ce moment, il existe 12 régiments rédif à 4 escadrons dans les trois premiers corps d'armée, 1 par division rédif. En temps de paix, la cavalerie rédif possède, comme l'infanterie, un cadre permanent. Elle est appelée à former, en campagne, la cavalerie divisionnaire des 12 divisions rédif recrutées sur le territoire de la Turquie d'Europe. Il est probable que la création de régiments de cavalerie rédif sera étendue aux régions asiatiques. La carabine Mauser et le sabre courbe forment l'armement de la cavalerie rédif, entièrement composée d'hommes ayant fait leur temps de service actif dans la cavalerie nizam.

Il faut entendre par cavalerie irrégulière les milices créées en Anatolie (régiments kurdes hamidié), en Tripolitaine (régiments arabes) et en Mésopotamie. Les Kurdes sont réfractaires à la discipline militaire, mais leur attachement à leurs chefs locaux permet de les utiliser dans l'armée turque, à la condition de respecter leurs mœurs, leurs coutumes. Le Sultan ne leur fournit que les carabines et les munitions. Leur organisation militaire a été calquée sur celle des Cosaques russes. Il faut

cependant noter que les cadres des officiers subalternes et des sous-officiers sont, seuls, recrutés parmi les indigènes. Les officiers supérieurs sont des officiers appartenant à la cavalerie nizam. Toute la cavalerie hamidié — 64 régiments à 6 escadrons — est sous les ordres de Tcherkess-Mehmed-Zekki pacha, commandant le 4e corps d'armée. Elle forme une masse de 32.000 cavaliers, excellents dans le service d'exploration, comme batteurs d'estrade, mais qu'il serait peu prudent d'utiliser dans le rôle de cavalerie de bataille. La cavalerie hamidié est répartie en 13 brigades.

En Tripolitaine, les Turcs ont organisé, dans ces derniers temps, des milices indigènes avec lesquelles ils ont formé une division d'infanterie et 3 escadrons de cavalerie, calqués sur les goums de l'Algérie. La milice du Liban date de plus longtemps. Elle comprend quelques troupes d'infanterie et un escadron de cavalerie recrutés parmi les chrétiens et dont le rôle est limité au service d'ordre dans le Liban.

L'Empire ottoman mobilise donc 170 escadrons nizam, 48 escadrons rédif, 318 escadrons irréguliers, soit en tout 536 escadrons. A vrai dire, les escadrons irréguliers ne sont utilisables qu'en Asie Mineure. Au cas d'un conflit dans la péninsule des Balkans, le Sultan ne pourrait disposer d'emblée que d'une partie de la cavalerie nizam (106 escadrons) et de la cavalerie rédif (48 escadrons). Ces 154 escadrons constitueraient, d'ailleurs, une force en cavalerie très supérieure aux forces de cavalerie que les Serbes, les Bulgares et les Grecs seraient en mesure d'opposer à la Turquie.

Il est facile de se rendre compte que la proportion en cavalerie est plus grande dans l'armée turque que dans les armées française et allemande (surtout quand on ne fait état, en ce qui concerne la France, que des éléments stationnés en Europe). Le nombre de divisions d'infanterie de l'armée active en temps de paix est, en France, en Allemagne et dans l'Empire ottoman, respectivement de 38, 48, 20, le nombre de régiments de cavalerie de 79, 98, 42. Par suite, la puissance militaire en infanterie se traduit, la France prise pour terme de comparaison, par les chiffres ci-après : France, 1 ; Allemagne, 1,26 ; Empire ottoman, 0,52, et la puissance en cavalerie par : France, 1 ; Allemagne, 1,24 ; Empire ottoman, 0,53.

Suivant le plan d'organisation élaboré, la Turquie doit posséder un nombre de régiments d'artillerie tel qu'elle puisse, à la mobilisation, doter chaque division de l'armée active et du rédif de 6 batteries à 6 canons. Le nombre des batteries du corps d'armée turc doit donc être de 36 batteries dont 12 destinées

aux divisions actives et 24 aux 4 divisions du rédif. Ces batteries existent, mais inégalement distribuées dans les corps d'armée, comme l'indique le tableau établi pour faire ressortir l'inégale répartition des divisions d'infanterie de l'armée active sur le territoire ottoman. Le matériel provient des usines Krupp. Subissant à un degré parfois excessif l'influence des Allemands, la Turquie a adopté le canon de 75 m/m à tir rapide fabriqué par la maison Krupp, sans l'avoir, au préalable, soumis à des expériences comparatives. La Roumanie a, du reste, fait de même. Son ministre de la Guerre avait, en effet, déclaré le 27 novembre 1903, qu'il n'était pas nécessaire de « s'engager dans le labyrinthe des expériences comparatives et d'ouvrir une foire aux canons ». Quand il s'agit de faire un choix de matériel entraînant de grosses dépenses et d'où dépend, en partie, la sécurité du pays, on ne saurait prendre de trop grandes précautions. Il est regrettable que les puissances tributaires des usines de l'étranger ne se soient pas livrées, avant de faire leur commande de canons de campagne à tir rapide, aux mêmes expériences minutieuses que le Portugal. Elles auraient pu se convaincre que le canon de 75 m/m sortant des usines du Creusot est supérieur au canon fabriqué à Essen.

***

Dans l'armée turque, les gradés inférieurs portent le nom de caporal, sergent de deuxième classe, sergent, sergent-major de deuxième classe, sergent-major. Ils sortent tous des rangs des soldats. Leur instruction professionnelle est généralement bonne. On ne peut pas en dire autant de leur instruction générale qui laisse presque toujours fort à désirer. Le manque absolu d'instruction n'est du reste pas un obstacle à l'avancement, dans les cadres inférieurs turcs. Car les sous-officiers deviennent officiers par le seul fait qu'ils ont accompli un nombre d'années de service double de celui imposé par la loi de recrutement, c'est-à-dire vers l'âge de 27 ans. Le nombre des sous-lieutenant venus des sous-officiers est plus considérable que celui des sous-lieutenants sortis des écoles militaires. De là vient que le niveau intellectuel des officiers turcs reste, malgré de sensibles progrès réalisés depuis que des missions militaires allemandes se sont chargées de réorganiser l'armée du Sultan, au-dessous du niveau des officiers des autres armées de la péninsule des Balkans. Il n'est pas rare de rencontrer des officiers subalternes turcs ne sachant pas ou presque pas lire. Pour les différencier de leurs camarades plus lettrés, on les désigne par le titre d'aga. Le titre de pacha est réservé

aux maréchaux et aux généraux ; celui de bey est donné aux colonels et aux lieutenants-colonels. Suivant leur instruction générale, les autres officiers portent le titre d'effendi ou d'aga.

Les jeunes Turcs candidats officiers passent successivement 4 ans dans les écoles militaires élémentaires et 3 ans dans les collèges militaires, où ils reçoivent une instruction générale assez étendue. Ils entrent ensuite, les futurs officiers d'infanterie et de cavalerie à l'école impériale des sciences militaires de Pancaldi, les futurs officiers d'artillerie et du génie à l'école impériale des Ingénieurs. Au bout de 3 ans d'études militaires, les uns et les autres sont nommés sous-lieutenants. Les élèves de l'école des Ingénieurs font une quatrième année d'études, au bout de laquelle ils acquièrent le grade de lieutenant. Ceux des élèves de l'école de Pancaldi qui n'ont pas satisfait aux examens de sortie sont envoyés dans les régiments avec le grade de sergent-major. Ils seront nommés ultérieurement sous-lieutenants, mais ils n'auront pas la même origine que leurs camarades sortis de l'école avec le grade d'officier.

Un certain nombre de lieutenants de l'école impériale des Ingénieurs, au lieu d'être versés dans les unités de l'artillerie et du génie, continuent de rester à l'école pour y suivre des cours spéciaux pendant trois ans. Ils en sortent alors avec le grade de capitaine. Les sous-lieutenants provenant de l'école de Pancaldi et de l'école des Ingénieurs ont la latitude d'entrer à l'école d'état-major, où les études durent trois ans. Au bout de la première année, ils sont nommés lieutenants. A la sortie, ils obtiennent le grade de capitaine. En somme, l'élite des officiers turcs atteint le grade de capitaine de fort bonne heure, après trois ans de grade d'officier. Elle aborde ensuite les différents échelons de la hiérarchie militaire sans avoir d'examens à subir. Au contraire, les officiers venus des sous-officiers ne peuvent avancer que s'ils justifient de connaissances générales et professionnelles suffisantes. Comme, par ailleurs, il n'existe pas de limite d'âge pour l'admission à la retraite, il s'ensuit que dans les régiments turcs on trouve souvent des lieutenants à cheveux blancs sous les ordres d'officiers supérieurs très jeunes.

La différence de valeur entre les officiers suivant leur origine, l'apathie naturelle des Turcs, les conditions de la vie militaire dans les grades inférieurs donnent au cadre des officiers subalternes une physionomie particulière. La vie de ces officiers est douce et facile, en temps de paix. Pas de devoirs sociaux à remplir, rien à faire en dehors des exercices militaires, une responsabilité fort légère, car le soldat est obéissant et

discipliné pourvu qu'on le paie et qu'on le nourrisse, une solde peu élevée il est vrai, mais des distributions régulières de vivres abondantes et de bonne qualité, un logement gratuit aménagé dans les casernes pour les célibataires, l'autorisation de se marier facilement accordée, la perception gratuite d'effets d'habillement, enfin une caisse de secours venant en aide aux officiers dans le besoin, telles sont les conditions de la vie des sous-lieutenants, lieutenants et capitaines turcs. Peu d'entre eux éprouvent le besoin de se marier. Ils restent célibataires pour conserver les avantages afférents à cet état.

Les capitaines et les capitaines adjudants-majors (ces derniers ont un grade intermédiaire entre celui de capitaine et celui de major) sont logés dans des chambres particulières; les sous-lieutenants et les lieutenants vivent groupés par quatre ou cinq dans une même pièce. La distribution gratuite d'effets et de chaussures qui leur est faite périodiquement contribue à leur donner un aspect extérieur peu favorable. Mensuellement, le sous-lieutenant reçoit 57 francs de solde et une ration de vivres évaluée à une vingtaine de francs. Le lieutenant perçoit 11 francs de plus que le sous-lieutenant et deux rations de vivres au lieu d'une. La solde du capitaine est de 28 francs plus élevée que celle du lieutenant et sa part de vivres est de trois rations. Ces détails montrent que la situation du sous-lieutenant turc équivaut à peine — la valeur comparative de l'argent mise en balance — à celle d'un adjudant dans l'armée française.

Le colonel turc touche, par mois, 455 francs et une indemnité de vivres équivalant à sept rations de 15 francs l'une. Au sommet de la hiérarchie, 8.000 piastres et quinze rations de 15 francs, soit 2.047 francs, forment la solde mensuelle la plus élevée, celle des maréchaux. La hiérarchie des officiers généraux comporte, en effet, les trois grades de général de brigade (mir-i-liva), de général de division (férik) et de maréchal (muchir). Presque tous les commandements de corps d'armée sont exercés par des maréchaux.

La puissante organisation du rédif première classe exige un nombre considérable d'officiers de réserve ; on les recrute parmi les anciens sous-officiers du nizam qui présentent les garanties d'instruction générale et professionnelle les plus grandes et parmi les anciens officiers de l'armée active encore valides. Ceux-ci peuvent recevoir de l'avancement, tandis que les sous-lieutenants de réserve provenant des sous-officiers ont la carrière limitée à leur grade.

L'ichtiat et les bataillons ylavé, le mustahfiz recrutent leurs officiers de réserve à la même source.

De ce qui précède, il résulte que la Turquie possède un cadre d'officiers en progrès constant, dont les qualités professionnelles rachètent en partie le défaut d'instruction générale et d'adaptation rapide aux idées de progrès, un outil de guerre excellent dans ses soldats, des canons de campagne à tir rapide, une cavalerie régulière nombreuse, et grâce au fanatisme religieux des musulmans, un réservoir à peu près inépuisable d'hommes encore valides, plus ou moins complètement instruits. Avec de tels éléments, la puissance militaire turque apparaît autrement plus formidable que celle des autres puissances balkaniques. Mais il ne faut pas perdre de vue que les forces militaires stationnées en dehors de l'Europe ne peuvent, par suite de l'éloignement du théâtre des opérations, des difficultés de communication, de la nécessité de ne pas dégarnir les frontières de Perse, de Russie, les territoires de l'Asie Mineure, intervenir dans une guerre en Europe que dans une proportion très faible. Les troupes actives et rédif du 5e corps, quelques régiments de cavalerie hamidié choisis parmi les meilleurs seraient seuls en mesure d'arriver à temps. Ils constitueraient, vraisemblablement, la réserve de l'armée formée avec les ressources de la Turquie d'Europe. Celles-ci seraient les suivantes, au moment d'une mobilisation générale. Troupes de première ligne : 10 divisions du nizam, 12 divisions du rédif première classe. Troupes de deuxième ligne : 10 divisions de bataillons ylavé, et pour mémoire, un certain nombre de bataillons mustahfiz.

Elles présenteraient un ensemble de 354 bataillons, 128 escadrons, 174 batteries, donnant, en chiffres ronds, un total de 400.000 hommes. L'appoint du 5e corps, renforcé des quatre divisions correspondantes du rédif et d'une quarantaine d'escadrons hamidié, serait de 86 bataillons, 70 escadrons, 26 batteries, soit une centaine de mille hommes. Celui des bataillons ylavé formerait une masse de 75.000 soldats, mais des soldats de valeur inférieure, tous fantassins. C'est donc d'un peu plus d'un demi-million d'hommes que le Sultan peut disposer en Europe pour faire face à l'attaque d'une ou de plusieurs puissances balkaniques soutenues — sinon matériellement, du moins moralement — par une grande puissance de l'Europe centrale ou orientale. Cela ne veut pas dire que les armées turques en campagne atteindraient ce nombre. Une forte garnison est absolument nécessaire à Constantinople. Elle absorberait, conjointement avec les troupes laissées sur la ligne de défense de Tchataldja, la totalité des effectifs du 1er corps d'armée et une partie des divisions rédif de première classe levées en Thrace. Lors du conflit turco-grec, en 1897, le Sultan ne fit

aucun prélèvement sur le 1er corps d'armée pour organiser les armées appelées à opérer en Epire et en Thessalie. D'autre part, quel que soit l'ennemi auquel la Turquie aura à faire face, une notable partie des troupes actives turques devra être laissée en observation sur les frontières grecques, bulgares, serbes. Enfin, les divisions ylavé ne sauraient être employées d'emblée en rase campagne, faute d'une homogénéité suffisante des éléments qui les composent et parce qu'elles ne sont pas pourvues d'artillerie et de cavalerie. Pour toutes ces raisons, il est fort probable que les effectifs turcs, immédiatement disponibles pour une action vigoureuse, ne dépasseraient pas 300.000 hommes.

Par action vigoureuse, il faut entendre une action offensive. Les Turcs sont-ils en mesure de faire de l'offensive? L'offensive stratégique au début des hostilités amènerait les Turcs à franchir leurs frontières. Or les corps d'armée turcs, alourdis par une profusion d'animaux de bât tenant lieu de voitures, sont mal outillés pour l'offensive stratégique. Un bataillon d'infanterie compte jusqu'à 200 animaux de bât. Chaque escadron de cavalerie traîne 20 bêtes de somme derrière lui, 6 dans son train de combat, 12 dans son train régimentaire. Les cavaliers turcs sont, en effet, comme les fantassins et les artilleurs, pourvus de tentes à raison d'une pour 10 hommes. Or, il faut une bête de somme pour 3 tentes.

Les soldats turcs sont peu enclins à l'offensive sur le champ de bataille. Leur tempérament les porte à chercher l'usure de l'adversaire plutôt dans des dispositions défensives que dans le bénéfice du mouvement en avant. A Plewna, ils ont déployé une somme d'énergie qui eût donné des résultats autrement décisifs, si elle eût été employée à exécuter des mouvements offensifs. Dans une guerre nouvelle, il est probable que les Turcs se figeraient dans une attitude défensive, par prédisposition naturelle, et aussi afin d'utiliser suivant leur degré de valeur militaire, leurs nombreuses troupes de seconde ligne.

***

Les bataillons ylavé ou mustahfiz trouveraient un emploi immédiat dans la protection du territoire militaire et la défense des points fortifiés. Ceux-ci, par suite du mauvais état des finances qui s'oppose à la réfection complète d'ouvrages anciens ou à l'établissement de fortifications nouvelles, sont loin de présenter la valeur que comporte leur situation ou leur rôle éventuel. Le passage du Bosphore, celui des Dardanelles, sont barrés par quelques canons de gros calibre fournis par l'usine Krupp. Mais Constantinople est mal protégée sur le front de

terre. La ligne de défense naturelle de Tchataldja (à 30 kilomètres à l'Ouest de Constantinople) est trop étendue, insuffisamment organisée à l'avance, et du reste, susceptible d'être tournée par des troupes de débarquement.

Les frontières confinant à la Grèce, à la Bulgarie et à la Serbie, ne présentent que des redoutes incapables d'arrêter le mouvement offensif d'une armée.

Andrinople, par contre, est pourvue d'une ceinture de forts — une vingtaine ; — mais il semble que ces ouvrages ne comportent pas tous les perfectionnements apportés récemment à la fortification permanente. Au reste, le camp retranché d'Andrinople est à l'extrémité orientale de la Turquie d'Europe et très rapproché de la frontière bulgare. Il pourrait donc exercer une attraction fâcheuse sur les armées du Sultan tenant la campagne dans cette partie du territoire turc. Une armée qui cherche sa protection dans les canons d'une place de guerre est une armée perdue ; c'est une simple question de temps. Si, au contraire, elle considère la place comme un point d'appui, elle trouve en elle un auxiliaire précieux lui permettant de donner de l'ampleur à ses mouvements tout en tirant du voisinage de la place une certaine sécurité. En vue d'une action offensive dans les hautes vallées de la Toundja et de la Maritza, Andrinople peut rendre d'utiles services. Considérée comme un lieu de refuge pour une armée désagrégée, son action sera toujours pernicieuse.

En résumé, les éléments de l'armée active et du rédif première classe dont la Turquie dispose en Europe forment une masse puissante, susceptible de présenter une résistance opiniâtre, même à un ennemi supérieur en nombre, mais peu mobile, et où l'esprit d'offensive n'a pas encore suffisamment pénétré. Or l'armée turque peut avoir à faire front tout à la fois, au Nord, aux armées serbes et bulgares dans les vallées de la Maritza et du Vardar, au Sud, aux troupes grecques. Sa situation à l'intérieur du cercle tracé par ses ennemis, la disposition du territoire turc dans les Balkans exigent, pour vaincre, de la mobilité et des aptitudes manœuvrières. Ce sont ces qualités essentielles que les instructeurs allemands ont essayé de développer chez elle. Ont-ils réussi à vaincre l'apathie, l'esprit de routine, la propension du soldat turc pour la lutte sur place, la lutte résignée ? L'avenir le dira.

Lieutenant-colonel E. Lafargue,
Breveté d'état-major.

L'INDO-CHINE EN 1906

L'Indo-Chine a beaucoup occupé, l'an passé, l'opinion publique métropolitaine. Le parti colonial a, comme à l'ordinaire, suivi de près la vie économique de cette grande possession; mais, cette fois, il n'a pas été seul à s'entretenir des choses indo-chinoises. Tout le monde a parlé de ces populations d'Extrême-Orient que nous avons placées sous notre direction politique, parce que deux faits se sont produits qui étaient bien propres à frapper l'imagination populaire : l'un des souverains protégés par la France, le roi du Cambodge, est venu en France, à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille, accompagné d'une troupe de danseuses. L'arrivée de cette smala a provoqué de nombreux commentaires; de nombreuses chroniques, dont le corps de ballet du roi de Pnom-penh n'a pas fait seul l'objet, ont appris au public français ce qu'était le Cambodge, ce qu'on en avait fait et ce qu'on pouvait en attendre. Un autre événement qui, pour s'être passé loin de France, n'en a pas moins frappé violemment les imaginations populaires, a été la folie du roi d'Annam. Les actes de férocité qui rappellent ceux des empereurs romains de la décadence et que le jeune roi a commis dans son palais, ont été, eux aussi, matière à chroniques sur le royaume d'Annam. Il ne faudrait pas que des causes accidentelles comme celles-ci soient seules à appeler l'attention sur cette colonie. L'opinion publique française ne saurait trop s'intéresser à ce qu'est l'Indo-Chine, qui est destinée, si nous ne commettons pas trop de fautes, à être l'un des grands facteurs d'influence de la France en une région du monde où la politique des grandes puissances a déjà posé des problèmes que l'essor du Japon et le réveil de la Chine vont amplifier de singulière façon.

*
* *

Si l'on ne s'en tient qu'à l'année 1906, on ne peut pas dire que l'Indo-Chine soit dans une phase brillante de sa vie. Les difficultés financières sont apparues, et après les avoir dissimulées sous l'optimisme habituel aux administrations publiques, force a bien été de les reconnaître. Le déficit qui, dès 1902, s'introduisait dans le budget général indo-chinois, s'est

accru. Après un court répit, en 1903, il affirmait de nouveau son développement en 1904, 1905 et 1906. Le budget de 1905 a présenté un déficit de 500.000 piastres et le budget de 1906 sera bien plus mal en point encore, avec un déficit d'au moins 2.500.000 piastres. La situation est telle maintenant que la caisse de réserve est épuisée et que le ministre des Colonies a été obligé de reviser les prévisions pour le budget de 1907 et de réaliser des économies qui assureront, espère-t-on, l'équilibre pour le prochain exercice financier.

On ne saurait reprocher complètement à l'administration la situation financière actuelle. Elle peut arguer pour sa défense que l'Indo-Chine a eu contre elle des cyclones et des inondations qui ont profondément compromis ses récoltes. La culture du riz a manqué en Cochinchine ; l'exportation de cette précieuse denrée alimentaire a énormément fléchi, et les facultés contributives des indigènes se sont ressenties de cette pénurie. On est loin des années prospères qui ont marqué le passage de M. Doumer en Extrême-Orient. A la période des vaches grasses a succédé celle des vaches maigres. Si l'administration devait subir ces contre-temps, elle eût pu cependant penser que les mauvaises années vont souvent par séries et restreindre, en conséquence, les évaluations de recettes. Les années de disette ne font pas le vide seulement dans les greniers ; elles font le vide aussi dans les caisses du Trésor public. Il aurait fallu se résoudre à moins dépenser, puisqu'on allait être moins riche. Peut être que si l'Indo-Chine avait été dotée de cette direction générale de la comptabilité et des finances qu'un décret a constituée vers la fin de 1906, elle ne serait pas tombée dans les erreurs dont on voit aujourd'hui les fâcheuses conséquences. Un haut fonctionnaire, chargé de contrôler non seulement les recettes, comme le faisait le secrétaire général, — maintenant supprimé, — absorbé d'ailleurs par bien d'autres soins, mais encore les recettes, aurait pu crier casse-cou dès les premiers symptômes de fléchissement des rentrées et pousser aux économies.

C'est à cette politique d'économie qu'il va falloir se résoudre. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'Indo-Chine est une grande personne qui a fait appel au crédit et qui, de ce chef, a des obligations auxquelles elle ne peut faillir. Ses 280 millions de dettes ne sont garantis que jusqu'à concurrence de 80 millions par la métropole. Il est vraisemblable que celle-ci ne laissera pas dans l'embarras les créanciers de l'emprunt de 200 millions qu'elle a autorisé et non garanti ; mais s'il fallait recourir au budget métropolitain pour assurer le service des coupons d'un

emprunt indo-chinois, il n'est pas douteux que la cause de l'Indo-Chine et la cause coloniale subiraient de ce chef un grave échec. Il faut que l'Indo-Chine continue à assurer le service de ses emprunts et celui de tous ses organes, y compris la subvention qu'elle verse depuis quelques années à la France pour rembourser une partie des dépenses militaires, subvention qui se monte à plus de 13 millions. D'autre part, par suite de son organisation financière, qui ne laisse pas que d'être fort souvent vexatoire pour l'indigène et qui déjà pèse lourdement sur l'ensemble de la population, l'Indo-Chine ne peut guère songer à d'autre accroissement d'impôts que celui qui proviendra spontanément d'un accroissement de la richesse publique. Dans ces conditions, le recueillement s'impose. Il n'est pas à dire qu'on n'aura rien à faire en 1907 et dans les années qui suivront; l'administration a une tâche bien complexe à remplir et particulièrement délicate, parce que ce qui s'impose de la façon la plus urgente à l'administration indo-chinoise, c'est de se réformer elle-même.

*
* *

Au cours de l'an passé, certaines réformes assez heureuses ont déjà été réalisées; réformes qui tendent à associer plus étroitement l'indigène à l'administration ou, plus exactement, qui ramènent à une conception plus juste du protectorat. L'une de ces mesures a consisté à ouvrir plus largement aux Annamites les cadres des emplois publics. L'exemple de l'Inde anglaise, où l'on a été longtemps opposé à toute large participation de l'indigène à l'administration du pays, et où on a dû abandonner cette tactique, est là pour nous indiquer ce que nous devons faire. Par une autre mesure, les soldes du personnel de l'administration indigène au Tonkin ont été augmentées. C'est là une réforme qui s'imposait. L'insuffisance des soldes du personnel de l'administration indigène en Indo-Chine poussait à des pratiques plus ou moins régulières. Les fonctionnaires indigènes, trop mal payés, essayaient d'enrichir leur budget aux dépens de leurs administrés. Nous suivions ici les errements de l'administration chinoise et des souverains que nous avons remplacés en affichant, comble d'illogisme, la prétention de couper court aux abus. Si nous voulions supprimer ces abus, il fallait au moins supprimer la cause. On a fini par se rendre compte de ce qu'il y avait de choquant dans ce contraste entre des principes qui condamnaient la prévarication et des procédés qui la rendent, en quelque sorte, nécessaire, et on a décidé de relever les soldes des mandarins. De 2.400 piastres, le

traitement des tong-doc ou gouverneurs de provinces a été porté à 3.000. Toutes les soldes des fonctionnaires de l'administration indigène ont été relevées dans la même proportion. Ces fonctionnaires jouiront ainsi d'un traitement décent, et on sera fondé à exiger d'eux qu'ils ne pressurent plus l'indigène qui relève de lui. De cette façon, nous pourrons faire apprécier davantage par le peuple l'influence bienfaisante de notre intervention. De même, l'organisation de la justice a été retouchée de façon assez heureuse. On adjoint des assesseurs indigènes à la cour criminelle de Hanoï; mais il est encore très regrettable que les magistrats indo-chinois soient, pour la plupart, ignorants de la langue du pays et dans l'obligation de s'en rapporter aux interprètes, qui, pour la plupart, ne sont pas pour la justice des auxiliaires de tout repos.

Si on se préoccupe de donner une justice plus adéquate à l'état de civilisation et aux mœurs de la population indigène indo-chinoise, de se débarrasser, en un mot, de tout ce que l'assimilation poursuivie avec rage a apporté avec elle, on s'est aussi, au cours de l'année 1906, grandement occupé de la transformation de l'enseignement indigène. La façon d'instruire les indigènes est un des éléments de cette politique indigène, problème si complexe et si important à résoudre. On sent de plus en plus aujourd'hui que, de la façon dont nous instruirons les indigènes, comme de celle dont nous les traitons, dépend, en somme, l'avenir de la colonisation européenne. Les partisans du moindre effort, imbus des idées que tout conquérant a tout naturellement, ont pensé que rien n'était meilleur que d'apprendre aux indigènes la langue française, et, s'il se peut, la plupart des connaissances littéraires et scientifiques qu'ont les petits Français de la métropole. Ils trouvent ça plus commode que d'apprendre eux-mêmes la langue de leurs administrés, et même que d'étudier leurs mœurs. Ils se donnent pour excuse qu'au lieu d'aller vers des peuples de civilisation moins développée, il était préférable d'élever ces mêmes peuples à la ressemblance de gens plus civilisés. Aujourd'hui, on revient un peu sur ces idées. On considère que dans un pays comme l'Indo-Chine, où la civilisation est, en somme, rien moins que rudimentaire, il ne faut point brusquer l'évolution, et qu'à vouloir réformer trop promptement, on risquerait de s'aliéner à jamais des populations, au fond très intelligentes et très attachées à leurs traditions et à leurs mœurs. Il n'est pas à dire qu'il faille renoncer à leur apprendre des rudiments de langue française; mais il faut renoncer à transporter en Indo-Chine les programmes complets de nos écoles primaires. Depuis la

conquête, on vivait, à l'égard de l'enseignement, dans la plus grande incertitude : tantôt on déclarait la guerre à la culture chinoise et aux caractères idéographiques qui en sont le véhicule, pour s'attacher exclusivement à répandre l'usage du français et la science moderne; tantôt on revenait en arrière et on proclamait la préexcellence de l'enseignement traditionnel du pays. Toutes ces tentatives désordonnées, comme l'a reconnu M. Beau lui-même, ne pouvaient aboutir qu'à la confusion et qu'à l'incohérence. Pensant que cette incertitude ne pouvait plus durer, le gouverneur général a constitué, au cours de l'année dernière, un conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, dont les membres ont été choisis parmi les personnalités françaises, annamites et cambodgiennes les plus qualifiées par leur connaissance des lettres et des mœurs du pays, pour étudier ce difficile problème. Ce Conseil se réunira, chaque année, dans une des capitales de l'Indo-Chine, Hanoï, Saïgon, Hué ou Pnom-penh. Dans l'intervalle des sessions, une commission permanente, désignée par les membres du Conseil, veillera à l'exécution des mesures décidées par celui-ci ou soumettra au gouverneur général celles qui présenteront un caractère d'urgence. Cette institution assurera ainsi dans l'enseignement indigène l'unité de vues et de direction indispensable. La première session de ce Conseil a été inaugurée solennellement par le gouverneur général et le roi d'Annam, au cours du voyage que ce dernier fit au Tonkin, peu de temps avant les incidents qui devaient si tragiquement marquer la fin de son règne.

Le gouverneur général a très heureusement montré dans cette séance combien l'abandon de l'étude des caractères chinois avait été fâcheux et combien il était urgent de rétablir cet enseignement « base de l'éducation morale des Annamites et de leur « éducation familiale ». M. Beau ajoutait encore que l'abandon des caractères chinois avait eu pour résultat d'apporter un trouble considérable dans les intérêts des habitants. Dans beaucoup de villages on ne trouve plus qu'avec difficulté des indigènes capables de déchiffrer les anciens documents administratifs ou les titres de propriété rédigés en caractères. Au point de vue commercial, la question n'est pas moins intéressante. Si l'on veut considérer que presque toute la production agricole de la Cochinchine passe aux mains des Célestes, il ne paraît pas inutile de chercher à répandre parmi les Annamites la connaissance au moins sommaire de la langue chinoise. On peut juger par cette analyse d'une partie du discours de M. Beau quelle avait été notre imprudence. Nous avons détruit un ensei-

gnement dont il était des plus utiles d'assurer la continuité. Et malheureusement ce n'est pas seulement en matière d'enseignement que notre imprudence a été une immense imprévoyance, ç'a été aussi dans l'ordre administratif quand nous avons supprimé la commune annamite que nous n'avons remplacée par rien. La création du conseil supérieur de l'enseignement indigène avec le programme qu'on a donné à cette assemblée constitue donc l'un des faits les plus importants de l'année 1906 en Indo-Chine. Si les bases de la réforme qu'on a ébauchée supportent un jour la construction qu'on est en droit d'attendre, c'est quasi une révolution dans notre attitude à l'égard des indigènes que marquera cette création. Le conseil supérieur, au reste, a compris la grandeur de sa tâche et se mettant immédiatement à l'œuvre, il a préparé tous les éléments pour assurer la réforme. Dans de très suggestives correspondances de Hanoï publiées par le *Bulletin du Comité de l'Asie française*[1], on lit qu'il y a longtemps qu'on aurait dû entreprendre la rédaction d'ouvrages en caractères ou en *quoc ngu* à l'usage des adultes pour satisfaire le désir très vif d'apprendre qu'ont les Annamites et aussi en profiter. « Notre abs-« tention complète en cette matière, jusqu'à ce jour, dit cette « correspondance et l'origine des publications qui circulent ont « eu pour résultat d'établir, aux yeux des indigènes, que nous « ne voulons pas les instruire et qu'ils doivent s'adresser à d'au-« tres pour élever leur niveau intellectuel. Aussi y-a-t-il des « Annamites qui sont allés au Japon et qui de là-bas envoient des « poésies en caractères qui circulent sous le manteau et naturel-« lement ne célèbrent pas nos louanges. » L'auteur de la lettre dont nous venons de tirer ces observations se félicite de la réforme amorcée par M. Beau et pense que les Tonkinois auront vite fait de constater le caractère rudimentaire des manuels mis à leur disposition et alors eux mêmes ils réclameront non plus la rédaction d'ouvrages à leur usage, mais les moyens de pénétrer dans nos propres livres de France. Quoi qu'il puisse advenir de cette prophétie, il n'en demeure pas moins que cette réforme de l'enseignement était urgente.

***

En attendant que les indigènes apprécient la nouvelle forme d'enseignement que nous allons leur donner, il est une amélioration que nous leur avons apportée et qu'ils goûtent extrêmement : c'est le chemin de fer. L'indigène adore prendre le

[1] Voir notamment dans le n° d'août 1906 celle sur l'*évolution de l'esprit annamite*.

train et c'est avec joie qu'il s'entasse avec ses colis qui sont parfois de petits porcs vivants dans les wagons de quatrième classe qui leur sont réservés. La construction des voies ferrées n'est point abandonnée, et en 1906, on a inauguré deux lignes nouvelles. Au début de l'année, la locomotive est arrivée à Laokay. Etant donné que le fleuve Rouge est loin d'être une route commerciale parfaite, l'ouverture de cette ligne qui met Haïphong à quelques heures de Laokay, alors qu'auparavant il fallait pour parcourir la distance qui sépare ces deux villes des jours sinon des semaines, est une chose excellente. Les communications à l'intérieur du Tonkin sont de ce fait grandement améliorées, mais l'ouverture de cette ligne n'a pas seulement un intérêt commercial, elle a aussi un intérêt politique. On n'ignore pas en effet qu'elle doit être poursuivie de Laokay jusqu'à Yunnan-sen, capitale de la province chinoise du Yunnan et que ce prolongement a pour nous un intérêt politique, stratégique et économique considérable. Des difficultés financières non encore solutionnées entravent malheureusement la construction de cette ligne, mais nous avons un intérêt trop grand à ne point l'abandonner pour ne pas, à bref délai, trouver une solution.

Le 15 novembre 1906 a été inaugurée une autre ligne, celle-ci en Annam, de Tourane à Hué. Cette ligne, de 107 kilomètres de long, a nécessité de nombreux ouvrages d'art, ponts et tunnels ; elle suit la côte en corniche sur une grande partie de son trajet. Elle sera prolongée au Nord jusqu'à Quang-tri.

Ces deux lignes qui s'ajoutent à celles déjà construites et qui doivent être elles aussi complétées par d'autres lignes sont certes un bienfait pour les régions qu'elles desservent ; mais cependant on doit regretter qu'on se soit trop exclusivement préoccupé des moyens de transport et pas assez des moyens d'accroître les matières à transporter, alors surtout qu'en Indo-Chine, on peut par l'irrigation développer singulièrement la production du riz. Il y a eu là, semble-t-il, un défaut de méthode ; mais il vaut mieux encore avoir des chemins de fer que rien du tout, car le chemin de fer est pour un pays le meilleur des stimulants. Toutefois, quand la récolte manque, le chemin de fer est privé d'une partie de son trafic et le commerce extérieur du pays, lui aussi, fléchit. C'est ce qui s'est produit en 1903 et 1904. L'année 1905 semble avoir enrayé le recul. Le mouvement d'affaires a été de 400 millions de francs. Ce chiffre considérable n'a été dépassé encore qu'une fois en 1902. Cependant il ne convient pas d'être trop hypnotisé par ce chiffre imposant, car la plus-value générale du commerce exté-

rieur porte entièrement sur les importations qui ont gagné 39 millions de 1904 à 1905. Les exportations, par contre, ont encore perdu 18 millions. Cette perte serait très fâcheuse si elle ne portait pas sur un seul article, le riz ; les autres produits : peaux, soies grèges, caoutchouc, bois et maïs, sont tous en augmentation. Il y a donc lieu d'espérer que le jour où la température deviendra favorable, l'Indo-Chine reviendra à meilleure fortune et que même elle pourra réussir à souffrir moins à l'avenir des intempéries en variant ses cultures et en développant son industrie.

***

Pour assurer ce développement industriel et commercial, le gouverneur général de l'Indo-Chine a pris, au cours de l'année 1906, une mesure sur l'efficacité de laquelle on compte beaucoup. Cette mesure est la modification dans un sens plus libéral de la réglementation spéciale à laquelle était soumise l'immigration chinoise. Le service de l'immigration et celui de l'identification judiciaire ne formant qu'un même service, il en résulte que les agents chargés d'établir le signalement des immigrants sont souvent tentés de traiter ces individus comme les malfaiteurs ou prévenus de droit commun soumis aux formalités de l'identification judiciaire. Les immigrants chinois se plaignent de ce traitement, et il est certain qu'il serait préférable de scinder les deux services. Certaines des indications relevées pour établir les signalements pourraient être supprimées, telles que la hauteur du buste, l'empreinte du pouce, la recherche des marques particulières. En rendant l'immigration chinoise plus facile, on espère donner un élément nouveau de vitalité au pays, car il y a place en Indo-Chine pour des immigrants et surtout pour des immigrants aussi industrieux et appliqués que le sont les immigrants chinois.

Un autre fait qui ne laisse pas que d'avoir une très grosse influence sur l'essor économique de l'Indo-Chine, c'est la variation du cours de la piastre. On hésite à envoyer des capitaux en Indo-Chine parce qu'on ne sait pas si le jour où on sera obligé de les réaliser, on ne subira pas, du fait du cours de la piastre, de grosses pertes. Il y a là une entrave à l'afflux de cet élément de vie et d'essor économique qu'est le capital. Ce n'est pas le seul inconvénient. Tout récemment les journaux de l'Indo-Chine soulignaient que les Européens pâtissaient de la hausse de la piastre qui diminue la valeur vraie des traitements. Le mal avait pris de telles proportions que M. Broni, gouverneur général par intérim, a dû décider que

les cinq premiers mille francs de toutes les soldes seraient payés en évaluant la piastre à 2 fr. 50. C'est un bénéfice de 276 piastres par an pour 5.000 francs accordé à tous les fonctionnaires d'Indo-Chine. La hausse et la baisse ont leurs inconvénients. Le commerce et les finances de la colonie en souffrent, et ils en souffrent d'autant plus que les variations sont plus fréquentes. Dès lors il semble que la solution qui s'impose est la stabilisation du cours de la piastre. C'est la solution à laquelle est arrivée une commission instituée en octobre 1905 par le gouverneur général, commission qui a émis l'avis que la stabilisation pouvait être faite, mais aux conditions suivantes : 1° élévation graduelle du cours officiel jusqu'au taux qui sera adopté pour la stabilisation et qui ne saurait être inférieur à 2 fr. 75 ; 2° stabilisation basée sur le plan philippin ; 3° attribution au gouverneur général, qui doit être seul juge de l'opportunité de la mesure, des pouvoirs nécessaires pour établir la fixité du taux de la piastre par simple arrêté. La Banque de l'Indo-Chine, dans le rapport qu'elle a fait l'an passé à ses actionnaires, a insisté sur le danger qu'il y aurait à stabiliser la piastre à 2 fr. 50 comme certains le proposaient, la piastre cédée par le gouvernement à 2 fr. 50 pouvant lui coûter très sensiblement plus étant donnée la hausse de l'argent métal. Dans ce cas, il se produirait nécessairement un exode de numéraire tel que l'approvionnement normal ne pourrait plus être assuré et que la circulation de la monnaie deviendrait insuffisante pour les besoins. S'il est toujours des partisans nombreux de la stabilisation de la piastre, il est des adversaires de cette mesure qui ont su mettre en avant des arguments par lesquels certaines personnes ont été fortement impressionnées. On ne saurait cependant sans de grands inconvénients aussi bien pour le commerce et l'essor économique général de l'Indo-Chine que pour le bon établissement des budgets continuer à vivre sous un régime comme le régime actuel, marqué par des changements quasi continuels du taux de la piastre.

*
* *

La question de la stabilisation de la piastre a fait couler beaucoup d'encre tant en Indo-Chine qu'en France, mais peut-être pas autant encore que celle de la colonisation agricole. La colonisation agricole a-t-elle oui ou non fait faillite ? Voilà un problème que chacun résout selon sa propre expérience ou l'expérience du voisin, quand ce n'est pas selon une simple impression. L'enquête impartiale qui nous éclairerait sur ce

point est encore à faire, et on peut se demander si elle le sera jamais. Une concession dont le rachat était depuis longtemps discuté, la concession Gobert, a été rachetée au cours de l'année 1906. Ce rachat a été opéré pour permettre de fournir aux indigènes habitant les villages englobés dans la concession des terres de réserve qui leur faisaient défaut. Les Annamites avaient demandé à racheter les terres formant cette concession et avaient même consenti à les payer. Aussi les villages qui recevront les terres de la concession Gobert devront en rembourser la valeur par annuités, selon les arrangements conclus avec l'administration locale du Tonkin. L'étendue de cette concession était pour les indigènes une source de difficultés et on voit dans ce fait une preuve que nous devons toujours dans toutes les décisions que nous prenons en Indo-Chine nous préoccuper de la répercussion qu'elles pourront avoir sur l'indigène. On ne s'en est pas préoccupé assez dans le passé. On reconnaît aujourd'hui qu'on a eu tort et on essaie de réparer dans la mesure du possible le mal fait par une politique imprévoyante.

Ce mal est profond et ce n'est pas sans la plus grande application qu'on arrivera à le faire disparaître. Nous avons froissé l'indigène en troublant ses habitudes, en méconnaissant ses qualités, en lui imposant des règles qui trop souvent ne le soustrayaient pas à l'arbitraire des chefs indigènes ou ne faisaient que substituer un arbitraire à un autre. Dans l'établissement des monopoles de l'alcool et du sel, notamment, nous avons non seulement lésé de nombreux intérêts, mais nous avons au moins par le premier troublé les indigènes dans leur goût en remplaçant un alcool qu'ils aimaient par un qu'ils n'apprécient pas. Nous avons désillusionné ceux qui se sont appliqués à apprendre notre langue et ont essayé de devenir nos collaborateurs. Aussi, à côté de l'insécurité dont les colons se plaignent énergiquement à l'heure actuelle, d'assez nombreux crimes ayant été commis par des indigènes contre des Européens, il y a, fait plus grave, une désaffection assez grande des indigènes envers ceux qui sont venus à eux en protecteurs et qui, par maladresse, plus que par une volonté arrêtée d'exploiter l'indigène comme la colonisation européenne en fournit malheureusement des exemples, se sont trop écartés de leur mission. C'est à cette mission de vrais protecteurs qu'il faut revenir. Toute notre politique en Indo-Chine doit tendre à rendre prospère la population indigène et à ne point la troubler dans celles de ses traditions auxquelles elle est le plus attachée et qui sont infiniment respectables. Il faut cesser d'opposer l'intérêt du colon à celui de

l'indigène. Ce sont là bien des habitudes d'esprit à réformer et on voit que c'est là une des tâches les plus difficiles qu'il y ait à exécuter. Cependant il faut s'attacher à ces réformes avec énergie, si nous voulons faire en Indo-Chine une œuvre durable.

*
* *

Nous n'avons rien dit de la défense de ce pays, question qui est aussi parmi celles que la presse agite le plus volontiers. La guerre russo-japonaise et les succès du Japon ont montré que la race jaune pouvait constituer pour un pays européen une force redoutable et l'Indo-Chine a paru menacée. Il n'apparait pas, étant donné les combinaisons diplomatiques actuelles, qu'il y ait menace pour l'heure présente et même pour un certain nombre d'années, mais ces dangers qui sont apparus comme très réels ne doivent pas être oubliés et il est bon de se préparer à y faire face le jour où ils se préciseraient. On a étudié la défense de l'Indo-Chine, mais on a abouti à des plans trop vastes et trop coûteux. Quelques travaux ont été faits, mais ils sont encore insuffisants. Il faudra se résoudre à les compléter; toutefois, quelques dépenses qu'on fasse pour résister à un ennemi venu du dehors, qu'il soit européen ou asiatique, nous serons très embarrassés si nous ne pouvons alors compter sur le loyalisme de la population indigène.

C'est à nous attacher la population qu'il faut travailler, ce sera le meilleur moyen de nous assurer un atout précieux, le jour où cette colonie serait attaquée. De quelque côté qu'on envisage l'Indo-Chine, on en revient toujours à cette constatation que son avenir dépend de la politique indigène que nous y suivrons. La rapide revue des principaux faits administratifs ou économiques qui ont marqué en Indo-Chine l'année 1906 nous a montré que les administrateurs français en avaient la plupart la conviction et s'appliquaient à mettre leurs actes en accord avec elle. Il faut qu'ils persistent dans cette voie, où ils ne se sont encore engagés que trop timidement. La vieille théorie de l'assimilation qui a fait tant de mal n'est pas encore définitivement abandonnée : elle ne laisse pas que d'avoir des retours offensifs fâcheux. Il faut y renoncer franchement et revenir à la saine pratique du régime du protectorat. L'avenir de l'Indo-Chine et le succès de notre politique coloniale sont à ce prix.

EDOUARD PAYEN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La France et le protectorat du Levant.* — Le 24 janvier, l'*Agence Havas* a communiqué aux journaux la dépêche officielle suivante, datée de Constantinople :

Constantinople, 24 janvier 1907.

L'ambassadeur d'Italie et l'ambassadeur de France ont remis aujourd'hui à la Porte une note identique annonçant le passage définitif sous la protection italienne des établissements religieux suivants appartenant à la mission dominicaine à Constantinople et à Smyrne et à la mission franciscaine en Tripolitaine et en Cyrénaïque :

A Galata, un couvent, une église et une école appartenant aux Dominicains.

A Ydilkeui, un couvent et une chapelle aux Pères dominicains et une école aux Sœurs dominicaines.

A Makrikeui, un couvent et une église aux Pères dominicains, et un couvent et une école aux Sœurs dominicaines.

A Smyrne, un couvent et une église aux Pères dominicains de la Peresta.

A Tripoli, un couvent et une église aux Franciscains, et une maison contiguë avec ses dépendances.

A la Masoca, une maison, une chapelle, un couvent et une église en construction aux Franciscains.

A Benghazi (Tripolitaine), un couvent, une église et une école de garçons, dirigée par des missionnaires franciscains, avec ses dépendances.

A Barka, aux environs de Benghazi, un jardin avec une maison et une chapelle.

A Derna, une maison avec une chapelle provisoire et un terrain pour construire un couvent et une église aux Franciscains.

Le même jour, le *Temps* commentait en ces termes cette dépêche, sur l'importance de laquelle on ne saurait trop insister :

Un certain nombre d'établissements religieux du Levant, dont on trouvera plus haut la liste, viennent de passer du protectorat français au protectorat italien. Il s'agit de missions dominicaines et de missions franciscaines. Ce n'est pas la première fois que nous avons à constater ce changement. Et les raisons qui le motivent ont été depuis longtemps prévues et précisées ici même.

A différentes reprises, surtout depuis deux ans, des missionnaires italiens ont marqué leur volonté de s'adresser désormais à l'ambassade d'Italie au lieu de l'ambassade de France. Les Salésiens ont commencé à la fin de 1904. Puis sont venus les Pères conventuels. Cette congrégation, autrefois florissante en France sous le nom de Cordeliers, n'est plus actuellement représentée qu'en Turquie par des établissements dont tout le personnel est italien. Les Conventuels avaient prétendu invoquer simultanement le protectorat français et le protectorat italien. L'ambas-

sade de France se refusa à ce partage et, cette fois encore, le changement de protection se réalisa. C'est à la suite de plusieurs incidents de même nature qu'à la fin de 1905 un accord intervint entre la France et l'Italie, aux termes duquel il fut entendu que « les établissements religieux qui « en feraient spontanément la demande » pourraient passer sous le protectorat italien après examen et entente des gouvernements de Rome et de Paris. Du côté français, on justifia cet arrangement en disant que l'Italie reprendrait ainsi la protection d'un certain nombre d'établissements de nationalité et de langue italiennes qui, n'enseignant pas la langue française, n'avaient aucun intérêt pour notre influence en Orient. C'est en vertu de cet accord que le transfert, annoncé ce matin par une dépêche de Rome, a été proposé et accepté.

Si l'on va au fond des choses, on trouve à cette solution deux raisons. La première est une raison politique : nous voulons parler du rapprochement franco-italien. Il y a quelques années, et même au lendemain de ce rapprochement, la rivalité franco-italienne dans le Levant était intense. Les deux gouvernements ont cru opportun de l'apaiser en la disciplinant. Notez, d'ailleurs, la date de l'accord Barrère-Tittoni, dont les conséquences se manifestent au jour le jour : vous comprendrez quelle en est l'origine. Cet accord date de l'automne 1905. On était à la veille de la conférence d'Algésiras. On tenait à fortifier les bons sentiments inspirés à la Consulta par la modération de notre politique. On tenait, plus encore, à éliminer toutes les causes possibles de conflits. On accéda donc, au quai d'Orsay, au désir du gouvernement italien. Il faut remarquer, du reste, que la plus grande partie des rétrocessions publiées ce matin portent sur la Tripolitaine, c'est-à-dire sur une région où, en vertu des traités de décembre 1900 et novembre 1902, nous avons promis à l'Italie de nous effacer devant elle. La politique franco-italienne est donc le premier des motifs qui nous ont déterminés à consentir certaines concessions dans l'exercice du protectorat.

Le second motif est d'ordre religieux et, malheureusement, il est permis de craindre que son action ne s'exerce à nos dépens d'une façon qui, de plus en plus, nous sera préjudiciable. Dans un discours prononcé à la Chambre le 4 avril 1905 en réponse à M. Ribot, M. Bienvenu Martin, ministre des cultes, disait : « Nous voulons conserver intact le patri- « moine de la France, mais le protectorat d'Orient dérive non de la bien- « veillance du souverain pontife, mais de traités internationaux qui n'ont « rien de commun avec le Concordat et qui, la séparation accomplie, « devront être respectés dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. » M. Bienvenu Martin était évidemment sincère en exprimant cette conviction. Mais il était, non moins évidemment, mal informé. La séparation et, plus encore, la suppression de l'ambassade de France près le Saint-Siège apportent en effet à l'exercice du protectorat des difficultés que nous serions heureux de ne pas croire insurmontables, mais dont aucun esprit impartial ne peut méconnaître la gravité.

Il est juridiquement et politiquement faux que la France, pour l'exercice de son protectorat dans le Levant, puisse se passer du concours du Saint-Siège. Juridiquement d'abord, il est exact que nous tenons des capitulations le droit de protéger en Turquie les établissements et les religieux de religion « franque », c'est-à-dire catholiques latins. Mais depuis les capitulations, un droit analogue de protection a été reconnu par la Porte à l'Autriche, à l'Angleterre, aux Pays-Bas, à la Russie, à la République de Venise, dont l'Italie prétend, comme on sait, avoir hérité. D'autre part, chaque puissance a, en Turquie comme ailleurs, le droit de

protéger ses nationaux, religieux ou laïques. Si donc, en fait, jusqu'à ces dernières années, le protectorat a continué à être exercé par nous, même à l'égard de religieux catholiques de nationalité non française, ce n'est pas en vertu de nos traités avec la Porte, mais en vertu de nos accords avec le Saint-Siège. Comme le faisait remarquer le Vatican dans son *Livre blanc* d'il y a deux ans, c'est parce que « le Pontife romain a obligé « les catholiques d'Orient à s'adresser aux agents de la France et leur a « défendu d'en appeler à d'autres ». C'est, en d'autres termes, parce que, « si la France tient des capitulations le droit de protéger, — droit qui a « été accordé depuis à d'autres puissances, — elle seule recevait du « Saint-Siège les sujets à protéger ». Cela est si vrai que, toutes les fois que notre protectorat a paru menacé, c'est à Rome que nous nous sommes adressés. On peut rappeler, à cet égard, les négociations conduites par le comte Lefebvre de Behaine, qui aboutirent à la circulaire de la Propagande du 22 mai 1888, confirmée le 1er août 1898, par une lettre de Léon XIII au cardinal Langénieux, où on lisait : « Il n'y a absolument « rien à innover en cette matière. Le protectorat de la France doit être « religieusement sauvegardé partout où il existe. Il faut donc avertir les « missionnaires de recourir aux consuls et autres agents de la France toutes les fois qu'ils ont besoin de quelque appui. »

Il est d'autre part impossible d'admettre que, le Vatican étant désormais mal disposé pour la France, hors d'état d'ailleurs, par suite de la rupture des relations diplomatiques, de traiter et de résoudre avec elle les innombrables questions que pose quotidiennement l'exercice du protectorat, la situation de notre pays dans le Levant puisse, comme l'espérait M. Bienvenu Martin, n'être point modifiée. Il faut tenir compte aussi d'un autre phénomène, que nous avons plusieurs fois signalé. Ce phénomène, c'est la « dénationalisation » des missions. Il consiste en ceci que les ordres religieux étant presque tous internationaux, se recrutent où ils peuvent. Les pays qui suppriment les congrégations et ferment les noviciats voient par conséquent diminuer dans chaque ordre le nombre de leurs nationaux. L'ordre se dénationalise; et là où il y avait hier des missionnaires français, il y aura demain des missionnaires italiens ou des missionnaires allemands, qui, au lieu de servir la France, serviront l'Italie ou l'Allemagne. Le Vatican a d'ailleurs insisté sur ce danger dans le *Livre blanc* que nous citions tout à l'heure et ajouté qu'il en résulterait dans un avenir plus ou moins proche « un coup grave pour l'influence française en Orient ». Même en tenant compte de l'exagération voulue de ce document, le risque qu'il indique est inévitable.

La conclusion ? C'est que, quoi qu'en pense M. Bienvenu Martin, notre politique religieuse, que ce n'est pas ici le lieu de discuter, aura dans le Levant une répercussion certaine sur notre politique extérieure. Et sans doute, quelques personnes, par exemple M. Combes, dont on n'a pas oublié le discours d'Auxerre et l'interview parue naguère dans la *Nouvelle Presse libre*, envisagent cette hypothèse d'un cœur léger. Mais, on l'a vu, le ministre même qui a fait voter la séparation était d'une autre opinion et tenait pour désirable le maintien du protectorat. Ce qui revient à dire que, même en séparant l'Eglise de l'Etat, on aurait eu intérêt à procéder autrement. MM. Clemenceau et Briand ont reconnu que la méthode de M. Combes n'avait pas été la meilleure qui se pût concevoir. La suppression de tout intermédiaire entre la France et le Saint-Siège n'a pas seulement rendu plus malaisée l'application de la loi de 1901. Elle a rendu précaire l'exercice du protectorat d'Orient. Et sans doute nous ne sommes pas au bout des surprises désagréables qui nous sont réservées sur ce terrain.

— *Le Comité de l'Asie Française.* — Le 23 janvier, le Comité de l'Asie Française, réuni à son siège social, 21, rue Cassette, a procédé au renouvellement triennal de son bureau. Parmi les membres présents on remarquait : MM. Doumer, Joseph Chailley, de Kerjégu, Maurice Spronck, députés; l'amiral Gervais ; M. Harmand, ambassadeur de France : le baron Hulot, secrétaire général de la Société de géographie ; J.-H. Franklin, rédacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales* ; Cl. Madrolle ; Christian Schefer ; commandant Jouinot-Gambetta ; Denis-Pérouse, ancien directeur des chemins de fer ; Maurice Ordinaire, directeur de l'Office de la Tunisie ; Henri Froidevaux, comte de Labry, Henri Cordier, Robert de Caix.

M. Émile Senart, membre de l'Institut, a été réélu président, et MM. Guillain et de Moustier, vice-présidents. La vice-présidence vacante a été réservée à l'unanimité à M. Eug. Etienne, président d'honneur du Comité, qui avait exprimé le désir de reprendre ainsi une part active aux efforts d'une œuvre qu'il a lui-même fondée, mais que les préoccupations de la vie publique ne lui permettent plus de diriger effectivement.

Allemagne. — *Les élections au Reichstag.* — Le 25 janvier ont eu lieu dans l'Empire allemand les élections législatives motivées par la dissolution du Reichstag. Voici, d'après l'*Agence Wolff*, les résultats complets du scrutin.

Sur 397 circonscriptions, 237 députés ont été élus, et il y a eu 160 ballottages. Sont élus :

Conservateurs	41
Parti de l'Empire	10
Polonais	18
Centre	89
Nationaux-libéraux	20
Libéraux	7
Socialistes	29
Danois	1
Alsaciens et partis divers	11
Réformistes	3
Agrariens	6
Parti du peuple	2

Les ballottages se répartissent ainsi, comptés en double aux deux partis qu'ils intéressent :

Conservateurs	29
Parti du peuple	19
Polonais	5
Centre	31
Nationaux-libéraux	58
Libéraux	39
Socialistes	92
Guelfes	4
Réformistes	9
Agrariens	20
Parti du peuple	11
Divers partis	6

Aux termes de cette statistique, voici le bilan des gains et des pertes pour les divers partis : les libéraux (*Freissinnige*) perdent deux mandats et en gagnent cinq; le centre perd deux mandats et en gagne un ; les conservateurs gagnent six sièges et en perdent trois ; les nationaux-libéraux gagnent dix sièges et en perdent quatre; les socialistes perdent dix-neuf sièges et en gagnent un.

Voici d'autre part, comme terme de comparaison, les résultats acquis au premier tour par les différents partis aux élections de 1903 :

Socialistes, 54 élus ; 122 ballottages.
Polonais, 14 élus ; 8 ballottages.
Conservateurs, 31 élus ; 34 ballottages.
Parti de l'Empire, 6 élus; 15 ballottages.
Réformistes, 4 élus ; 23 ballottages.
Nationaux-libéraux, 5 élus ; 65 ballottages.
Libéraux, 35 ballottages.
Autres partis, 11 élus ; 27 ballottages.

Enfin, le *Lokal Anzeiger* publie le tableau suivant, qui est d'un grand intérêt, parce qu'il montre très exactement l'importance de la défaite socialiste.

Les députés élus au premier tour, en 1903, étaient : Conservateurs, 31 ; parti de l'Empire, 9 ; parti antisémite, 5 ; centre, 89 ; nationaux-libéraux, 5 ; démocrates, 0; socialistes, 56; Polonais, 16; autres fractions, 8.

D'après les derniers chiffres officiels, les mêmes partis comptent : Conservateurs, 41 ; parti de l'Empire, 10 ; parti antisémite, 7 ; centre, 89 ; nationaux-libéraux, 29 ; démocrates, 7 ; socialistes, 29 ; Polonais, 18 ; autres fractions, 10, élus au premier tour.

Espagne. — *La crise ministérielle. Le cabinet Maura.* — Le ministère de concentration libérale de la Vega de Armijo n'aura pas été plus heureux que ses devanciers. Comme MM. Montero Rios, Moret, López Dominguez, le marquis de la Vega de Armijo n'a pu gouverner contre les dissentiments intérieurs de son parti. Il lui a même été impossible de maintenir l'accord dans le sein de son cabinet, entre ses propres collègues, pour la question religieuse, et le 24 janvier, il s'est vu dans la nécessité de remettre au roi la démission collective de son ministère. Alphonse XIII, après avoir pris conseil des principales notabilités politiques espagnoles, a fait appel au chef du parti conservateur, M. Maura. Depuis quelque temps déjà, les conservateurs s'attendaient d'ailleurs à cette éventualité, les libéraux paraissant avoir épuisé définitivement toutes leurs possibilités gouvernementales. Aussi dès le lendemain, le 25 janvier, M. Maura remettait au roi la liste suivante des nouveaux ministres :

Présidence du conseil, M. Maura ;

Affaires étrangères, M. Allende Salazar ;
Intérieur, M. Lacierva ;
Finances, M. Osma ;
Agriculture, M. Besada ;

Instruction publique, M. Rodriguez San-Pedro ;
Guerre, M. Lono ;
Marine, M. Ferrandez ;
Justice, M. le marquis de Figueroa.

Il est à craindre cependant que M. Maura ne réusisse pas beaucoup mieux à ramener en Espagne un peu de stabilité ministérielle. La composition actuelle des Cortès, où ne se trouve aucune majorité politique absolue, rend singulièrement difficile l'exercice du pouvoir. Il est probable que le roi finira par se laisser décider à signer le décret de dissolution.

Serbie. — *Le différend économique austro-serbe.* — Le différend entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie ne paraît pas près de toucher à sa fin. La réponse de M. Pachitch à la dernière note autrichienne tend à dégager le gouvernement serbe de la promesse qu'il avait faite de donner à l'industrie austro-hongroise une certaine quantité de commandes. Le cabinet serbe invoque la nécessité où il se trouve de procéder à ses commandes par la voie de l'adjudication publique qui est, en somme, le système de la porte ouverte, de la libre concurrence entre toutes les nations. La question est habilement posée de la sorte, puisqu'il ne s'agit plus de donner à une nation quelconque, prise à part, un traitement de faveur.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *La note concertée franco-espagnole.* — Le 22 janvier, les gouvernements français et espagnol ont fait remettre par leurs agents diplomatiques aux gouvernements signataires de l'Acte d'Algesiras la note concertée suivante, visant dans sa conclusion l'organisation de la police au Maroc et le retrait des escadres franco-espagnoles stationnant dans les eaux de Tanger.

NOTE CONCERTÉE FRANCO-ESPAGNOLE LE 22 JANVIER 1907

En arrêtant les résolutions qu'ils ont notifiées aux puissances et au représentant du gouvernement chérifien le 5 décembre dernier, les gouvernements français et espagnol voulaient, à la fois, appeler la plus sérieuse attention du Makhzen sur la nécessité d'une action énergique à Tanger, assurer la sécurité de la ville et rendre ainsi possible l'organisation de la police prévue par l'Acte d'Algésiras.

Les deux puissances qui avaient pris cette initiative, préalablement notifiée aux Etats signataires, ont la satisfaction de constater que le gouvernement marocain, ouvrant enfin les yeux à la gravité des circonstances, s'est décidé à porter remède à l'état de choses qu'il avait laissé s'établir. Grâce à l'effort déployé au cours de ces dernières semaines, la situation de la ville et de sa banlieue cesse de causer les inquiétudes qui nécessitaient la présence des bâtiments de guerre envoyés dans les eaux de Tanger. La France et l'Espagne, ayant atteint le but immédiat qu'elles se proposaient par leur manifestation commune, peuvent envisager dès maintenant le rappel très prochain de leurs escadres.

Mais, fidèles à la pensée qui a dicté leur intervention, les deux gouvernements estiment que la mission dont ils ont assumé la charge ne serait

ccomplie qu'en partie s'ils n'obtenaient pas la prompte organisation de la police, de laquelle dépend le maintien de la sécurité, rétablie grâce à leur attitude. Il s'agit, en somme, d'assurer l'exécution de l'une des stipulations principales de l'Acte d'Algésiras, aujourd'hui ratifié par toutes les puissances qui ont pris part à la Conférence.

La France et l'Espagne, investies à cet effet d'un mandat particulier, sont désireuses de faire tout ce qui est dans leur pouvoir et dans leur droit pour prêter leur assistance au Makhzen. Afin de prévenir tout retard, elles ont arrêté la liste des instructeurs qu'elles soumettent à l'agrément du gouvernement chérifien. Elles se proposent, en outre, de faire au Makhzen l'avance des fonds nécessaires pour la mise en pratique de l'article 35 de l'Acte d'Algésiras, jusqu'au jour où la Banque d'Etat, définitivement constituée, sera en mesure de les rembourser et d'en effectuer le versement régulier. Le gouvernement helvétique devant faire connaître, de son côté, le nom de l'inspecteur général qu'il lui appartient de désigner, le Comité chargé de préparer les règlements de la police, conformément à l'article 4 de l'Acte général, peut se réunir dans le plus bref délai.

Les gouvernements français et espagnol ont donc pris toutes les dispositions qui leur incombaient pour repondre aux obligations qu'ils ont assumées dans l'intérêt commun des étrangers au Maroc et de l'empire chérifien. Ils comptent que le gouvernement du sultan voudra bien remplir à son tour les engagements qu'il a contractés vis-à-vis des puissances, donner au ministre de la guerre ou à son délégué des instructions en vue de la prompte réunion du Comité des règlements, choisir les officiers marocains affectés au commandement des nouveaux corps et faciliter le recrutement et le fonctionnement normal de la police.

La France et l'Espagne, qui verraient avec regret le retour d'incidents nécessitant leur intervention, considèrent que les intérêts du gouvernement chérifien, comme ceux des étrangers résidant au Maroc, ne seront suffisamment garantis que si la police, dont les bases ont été posées par l'Acte d'Algésiras, est organisée sans retard avec l'entier concours du gouvernement du sultan.

D'après les déclarations mêmes de M. Stéphen Pichon au conseil des ministres, cette communication des gouvernements français et espagnols a été accueillie partout de la manière la plus satisfaisante. Les Etats qui ont reçu notification de la note ont unanimement approuvé les résolutions portées à leur connaissance et l'attitude prise au cours de cette affaire par les gouvernements de Paris et de Madrid. En conséquence, le 23 janvier au soir, l'amiral Touchard a quitté la rade de Tanger avec les forces navales franco-espagnoles; seuls le *Forbin* et un croiseur espagnol resteront jusqu'à nouvel ordre dans les eaux marocaines.

— *A la recherche de Raïssouli.* — La mahalla makhzénienne a fait, le 23 janvier, une démonstration armée contre les partisans de Raïssouli. Les troupes se mirent en marche vers une heure de l'après-midi; elles avancèrent sans difficulté dans la direction des Beni-Mçouar et commencèrent par brûler deux villages abandonnés depuis le matin par leurs habitants. Dans un troisième douar, situé plus loin, une cinquantaine de montagnards postés derrière un massif rocheux accueillirent à coups de fusil les troupes chérifiennes. Il fallut le concours de l'artillerie pour les disperser. La cavalerie poursuivit

ensuite les rebelles et fit quelques prisonniers. Le village fut complètement razzié.

Poursuivant sa marche en avant, la mahalla essaya de pénétrer dans un village dont le chef est un parent de Zellal. Elle y rencontra une résistance assez vive. Après la fusillade, qui dura plus d'une heure, les assiégés prirent la fuite, abandonnant cinq hommes tués et neuf blessés. La mahalla, de son côté, aurait eu dans cet engagement deux tués et trois blessés. Le butin trouvé dans ce village est très important, puisque c'est là que s'étaient réfugiés, avec leurs biens, les habitants des villages abandonnés. Il était plus de quatre heures lorsque cette opération prit fin. Pendant qu'on s'emparait du butin, deux colonnes détachés de la mahalla montaient à l'assaut du village où s'étaient rassemblés tous les rebelles des montagnes voisines.

L'engagement, très vif mais sans résultat appréciable, se termina, à cause de l'obscurité, vers sept heures du soir. La mahalla, qui, depuis le matin, avait fait 15 kilomètres dans un terrain difficile, au lieu de coucher sur ses positions, regagna le camp d'où elle était partie.

Il paraît maintenant que Raïssouli serait réfugié à Tazeroun, chez les Beni-Arousse.

— *L'inspecteur suisse de la police marocaine.* — Le 26 janvier, le *Bulletin officiel* de Berne a annoncé que le Conseil fédéral propose comme inspecteur de la police au Maroc M. Arnim Muller, colonel d'artillerie. M. Muller est Bernois; il est né en 1855 et est colonel depuis 1899. C'est un officier de carrière. Il est instructeur de 1re classe depuis plusieurs années; il dirige les écoles de recrues et de sous-officiers d'artillerie.

Le choix du Conseil fédéral, bien qu'absolument inattendu, peut être considéré comme excellent. M. Muller est très estimé comme officier. Il est de caractère affable qui n'exclut pas la décision. Il parle couramment le français et l'anglais.

Il est apparenté au président de la Confédération.

Région du Tchad. — *La mission Tilho.* — Une correspondance particulière, arrivée à Bordeaux, le 9 janvier, et datée de la première quinzaine de décembre, donne de bonnes nouvelles de la mission Tilho, nouvelles qui confirment les dépêches déjà reçues ces temps derniers.

On sait que le capitaine Tilho et ses collaborateurs ont quitté Bordeaux dans les derniers jours d'octobre pour mettre à exécution, au point de vue pratique, avec la mission anglaise du major O'Shee, le traité franco-anglais du 29 mars 1906 sur la délimitation de la frontière du Niger au Tchad. Le voyage, dit la correspondance en question, s'est bien effectué jusqu'à présent. La mission, dès son débarquement, a commencé ses études diverses. Le lieutenant de vaisseau Audoin et le lieutenant d'infanterie coloniale Lauzanne se sont occupés avec succès des travaux météorologiques et des observations magnétiques et astronomiques, très difficiles dans ces pays, tandis

que le géologue Garde et le Dr Gaillard sont allés à Saketé étudier le pays au point de vue géologique et ethnographique. Le docteur a passé plusieurs jours chez les lacustres, sur le lac Hokoué, d'où il a rapporté de fort intéressantes observations au point de vue ethnographique.

Quant au capitaine, chef de la mission, il s'est consacré avec le plus grand soin aux travaux astronomiques et géologiques, et il est arrivé, après de nombreuses observations de nuit et des échanges d'heures par le télégraphe entre Lagos et Kotonou, à un résultat très important. Il a pu, en effet, déterminer d'une façon précise la longitude de Kotonou, qui n'était qu'imparfaitement connue jusqu'à ce jour.

Le capitaine Tilho, dès le début, s'est également consacré à la partie diplomatique de sa mission. Pendant un séjour de quatre jours à Lagos, il a été reçu fort aimablement au Government-House par le gouverneur, sir Walter Egerton. L'accueil a été partout très cordial; tout a été fait de la part des Anglais pour être agréable à la mission.

Le convoi compte être le 1er février à Ilo, premier poste anglais du Niger, point de jonction des missions française et britannique. Dès le commencement de décembre, la mission s'est ébranlée vers le Niger par le Dahomey; la section commandée par le capitaine Tilho est partie le 14 décembre. C'était le dernier convoi de l'expédition.

Côte des Somalis. — *Assassinat de deux Français à Djibouti.* — M. Perben, enseigne de vaisseau du croiseur *Descartes*, et M. Cleroy-Douglas, employé de la Société des poudres de sûreté, ont été assassinés, au cours d'une partie de chasse, par la tribu des Issas, à 16 kilomètres Ouest de Djibouti. Leurs corps ont été ramenés à Djibouti.

III. — AMÉRIQUE.

La Jamaïque. — *La catastrophe de Kingston. Un incident anglo-américain.* — La colonie anglaise de la Jamaïque vient d'être cruellement éprouvée par un tremblement de terre, dont les terribles ravages, rappelant les catastrophes de la Martinique et de San-Francisco, ont provoqué en France une douloureuse et sympathique émotion. La capitale de l'île, Kingston, a été presque entièrement détruite, et le nombre des victimes a été très élevé : environ 500 morts et un millier de blessés.

Un regrettable malentendu s'est produit, à cette occasion, entre le gouverneur anglais de la Jamaïque, sir Alexander Swettenham, et l'amiral américain Davis. Cet incident ne pouvait, d'ailleurs, avoir aucune répercussion sérieuse sur les relations anglo-américaines, et il n'a eu, en effet, aucune suite, les deux gouvernements intéressés ayant tenu à honneur de faire assaut de courtoisie et de politesse diplomatiques. Nous n'y insisterons donc pas davantage, nous contentant de remarquer que si l'amiral Davis a peut-être manqué un peu de discrétion dans son généreux empressement de sauveteur,

sir Alexander Swettenham a certainement, lui, manqué de mesure dans sa lettre — plus spirituelle que protocolaire — de protestation contre le dévouement envahissant des Américains. Nous croyons cependant curieux de noter les réflexions suivantes inspirées au *Temps* par cette affaire, et qui nous semblent pleines de bon sens :

Ce conflit minuscule n'est pas un fait isolé ni fortuit. Il est la résultante d'un état de choses et d'un état d'esprit régnant aux Antilles, depuis l'expansion des Etats-Unis dans cet archipel qui domine le débouché du canal de Panama sur l'Atlantique, c'est-à-dire à la suite de l'occupation de Porto-Rico et de l'établissement du protectorat virtuel des Américains sur Cuba et Saint-Domingue.

Depuis lors les possessions européennes des Antilles sont sous la garde et à la merci de la doctrine de Monroe, par laquelle les Américains, tout en interdisant à l'Europe les conquêtes territoriales en Amérique, ont déclaré du moins respecter le *statu quo* de ses possessions actuelles.

L'Angleterre paraît s'être conformée à cette situation lorsque naguère, par suite de la mise à exécution du grand plan de concentration navale de lord Selborne et de lord Brassey, elle a retiré des Antilles sa station navale et rappelé ses troupes blanches de la Jamaïque, des Barbades et des Bermudes. Si bien que les Américains se considèrent un peu comme les maîtres aux Antilles et les annexent en perspective, soit à coups de dollars, en offrant d'acheter les Antilles danoises, soit par le vœu des populations comme à la Jamaïque.

Ils ne se donnent même pas la peine de dissimuler ces aspirations et ces espérances, ainsi qu'en témoignait déjà le *New-York Herald* du 25 février 1905.

Ce journal, notant la consternation produite dans les Antilles anglaises par l'espèce d'abandon dont elles étaient l'objet de la part de leur métropole et par les craintes de la petite population blanche, noyée dans la masse des éléments de couleur, affirmait que la « Jamaïque aimerait être une colonie américaine ». Sous la domination des Etats-Unis, l'élément noir serait tenu en respect. Des journaux anglais eux-mêmes constataient les dangers de l'expansion américaine pour les Indes occidentales britanniques et pour les bonnes relations anglo-américaines. Le *Globe* de Londres soutenait la nécessité pour l'Angleterre de conserver précieusement ses positions dans les Antilles et son rôle de gardienne de l'accès du futur canal intercocéanique.

On conçoit facilement, pour les raisons qui précèdent, que sir A. Swettenham, gouverneur de la Jamaïque, fasse grise mine aux Américains, soit qu'ils viennent recruter des Jamaïcains pour les travaux du canal isthmique, soit qu'ils apparaissent en sauveurs au milieu des horreurs et de la détresse d'un cataclysme sismique.

Lorsque sir A. Swettenham invitait, par la fameuse lettre qui a déterminé l'incident, l'amiral américain Davis à rembarquer ses marins et les remerciait sur un ton ironique et sarcastique de son humanité et du concours empressé donné à la police de Kingston, peut-être se rappelait-il aussi que c'était au nom de l'humanité que les Etats-Unis avaient su tirer un aussi habile parti des insurrections de Cuba, de Panama et de Saint-Domingue.

L'état d'esprit créé dans les possessions anglaises des Antilles par des événements récents qui resserrent autour d'elles le cercle de l'expansion américaine paraît expliquer mieux que quoi que ce soit et les froissements survenus et l'apparente ingratitude de sir A. Swettenham.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE.

Indo-Chine. — *Mouvement commercial en* 1905. — Le commerce extérieur de l'Indo-Chine s'est élevé en 1905 à 379.141.080 francs, ce qui représente une augmentation de 18.403.001 francs sur l'année précédente. Voici le tableau comparatif :

	1904	1905
	(En francs)	
Importations.....	195.786.729	226.375.463
Exportations.....	164.951.350	152.765.617
Totaux.....	360.738.079	379.141.080

Déduction faite des chiffres concernant le mouvement du numéraire pendant les deux exercices, le mouvement des marchandises a été exactement le suivant :

	1904	1905
	(En francs)	
Importations.....	184.995.664	223.944.159
Exportations.....	156.409.846	138.141.533
Totaux.....	341.405.510	362.085.692

Soit de 20.680.182 francs plus fort en 1905.

II. — AFRIQUE.

Egypte. — *Le commerce en* 1905. — Le commerce total de l'Egypte pendant l'année 1905 s'est élevé à 43.035.526 livres égyptiennes[1] se répartissant ainsi :

Importation.....	21.564.076	liv. égypt.
Exportation.....	20.360.285	—
Transit.....	793.676	—
Réexportation.....	317.489	—

non compris le mouvement du numéraire or et argent qui porte sur des entrées et sorties de 8.652.154 livres égyptiennes.

Pour la première fois le chiffre des importations surpasse celui des exportations. L'année dernière (1904) ces chiffres étaient sensiblement les mêmes, les exportations atteignant 20.811.040 livres égyptiennes. En rapprochant ces derniers chiffres de ceux de l'année 1905, on constate que la valeur des produits exportés a subi au cours de ce dernier exercice une baisse d'environ 300.000 livres égyp-

[1] La livre égyptienne = 25 fr. 953.

tiennes alors que les importations sont en hausse d'environ un million de livres.

L'abondance de la crue du Nil en 1906, l'excellence des récoltes, la qualité du coton et le mouvement actuel du marché font présager, au contraire, une majoration sensible des exportations pour l'année courante.

Si l'on examine les statistiques du mouvement commercial de l'Egypte pendant les dix dernières années, on est frappé de la progression constante et rapide des importations. De 1885 à 1895 le chiffre en était resté à peu près stationnaire à 8.000.000 liv. égyp. environ.

En 1899, ce chiffre monte à 11 millions, puis à 14 en 1900, à 17 en 1903, enfin à près de 22 millions en 1905, atteignant et dépassant celui des exportations. En dix ans le commerce d'importation a presque triplé de valeur.

Pendant la période correspondante, les exportations n'ont même pas pu doubler le chiffre de leur moyenne. De 1885 à 1898, l'Egypte exportait annuellement 12 millions des produits; brusquement, pour l'année 1899, ce chiffre monte à 16 millions et n'a cessé depuis de progresser; il est actuellement de 20 millions.

Sur un total de 20.000.000 liv. égyp. de marchandises importées, la France figure pour un chiffre de 2.000.000 liv. égyp., l'Angleterre 8.000.000 liv. égyp., la Turquie 2.500.000 liv. égyp.; l'Italie et l'Allemagne 1.000.000 liv. égyp., chacune, la Belgique et la Russie 800.000 liv. égyp., et la Suède 400.000 liv. égyp.

La France, la Belgique et l'Amérique sont les seuls pays dont la quote-part se soit accrue depuis l'année dernière. Le chiffre du commerce belge et américain ne s'est accru que dans la proportion normale du développement de leurs affaires avec l'Egypte. La France a progressé en une année de 93 pour 1.000 à 106.

Les autres nations européennes sont en recul; l'Angleterre perd 20 $^0/_{00}$, l'Allemagne 6, l'Italie 4. La Belgique, dont le commerce est en reprise, a perdu, depuis 1899, 17 $^0/_{00}$; la Turquie, depuis 1896, 60 $^0/_{00}$, mais sa quote-part reste encore la seconde, grâce à l'importance considérable de ses envois de tabacs et d'animaux.

A l'exportation, la France est redevenue en 1905 la meilleure cliente de l'Egypte après l'Angleterre; en 1904, l'Allemagne s'était en effet inscrite au second rang, mais son commerce a subi un mouvement de baisse qui se chiffre par 400.000 liv. égyp., et ce pays ne figure plus au tableau du commerce d'exportation égyptien que pour un total de 1.442.000 liv. égyp., alors que la France s'est élevée à 1.681.000 liv. égyp.

Les Etats-Unis d'Amérique viennent en quatrième ligne avec 1.251.000 liv. égyp. d'affaires contre 695.000 liv. égyp. en 1904; c'est la puissance qui a le plus augmenté le chiffre de ses achats en Egypte. Ce mouvement porte, d'ailleurs, presque exclusivement sur le coton.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Crozier (Ph.-M.) est nommé ambassadeur près S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie;

M. Cambon (J.-M.) est nommé ambassadeur près S. M, l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse;

M. Révoil (A.-J.-P.) est nommé ambassadeur près de S. M. le roi d'Espagne;

M. le comte d'Aunay (Ch.-M.-S. Le Pelletier) est nommé ambassadeur près la Confédération helvétique;

M. le comte Horric de Beaucaire (Ch.-P.-M.) est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Danemark;

M. Defrance (J.-A.) est chargé de la sous-direction du Midi à la direction des affaires politiques;

M. Descos (L.-E.-A.-C.) est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de S. M. le roi de Serbie;

M. de la Martinière (M.-A.-C.-H.-P.) est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Téhéran;

M. Charlot (M.) est chargé des fonctions de président de la délégation française à la commission des Pyrénées.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Luis-Enrique Bonilla, consul de Colombie à Saint-Nazaire;

Camille-Alphonse Dufay, vice-consul de Suède à Honfleur;

Gabriel Miorcec, vice-consul de Danemark à Morlaix;

H. Tailleur, vice-consul de Belgique à Meaux;

Charles-Pierre-Gaston Ranguen, vice-consul de Norvège à Honfleur;

Gonzalo Mallarino, consul de Colombie à Cherbourg;

Montagu Egerton Loftus, consul de S. M. Britannique à Cherbourg.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Tonkin. — M. le *lieut.* Gaubert est désig. pour le Tonkin.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Durand est désig. pour les travaux publics de Madagascar.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le *chef de bat.* Kauffer est nommé major du 11e rég.;

M. le *chef de bat.* Maitret est nommé major du 12e rég.;

M. le *lieut.* Cognon est placé au 1er annamites.

Tonkin. — MM. les *capit.* Rivier, Dubus et de Tavernier sont désig. pour le Tonkin;

M. le *capit.* Péri est placé à la section de télégraphie;

M. le *capit.* Damel est placé au 9e rég.;

MM. les *lieut.* Porquet et de Saint-Julien sont désig. pour le 18e rég.;

M. le *capit.* Favart est placé au 1er tonkinois;

M. le *lieut.* Masson est désig. pour le 2e tonkinois;

MM. le *chef de bat.* Tref et le *capit.* Brusseaux sont affectés au 4e tonkinois;

M. le *capit.* Le Do est placé à l'état-major du command. supérieur.

Afrique Occidentale. — MM. les *chefs de bat.* Chambert et Barbier; les *capit.* Celler, Boutonnet et Etienne; le *lieut.* Cnapelynck et le *sous-lieut.* Dulom sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *capit.* Mangeot est placé au 2e sénégalais;

M. le *capit.* Levavasseur est désig. pour le 4e sénégalais;

M. le *capit.* Sogny est affecté au bataill. de l'A. O. F.;
M. le *capit.* Goubault est placé au bataill. de Zinder;
M. le *sous-lieut.* Champenois est désig. pour le bataill. de Tombouctou;
M. le *lieut.* Gauvain est affecté à la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — MM. les *chef de bat.* Le Rouvillois et Rondé et le *lieut.* Sarrade sont désig. pour Madagascar;
MM. les *lieut.* Rabut et Lebaud sont placés au 1er malgaches;
M. le *lieut.* Bachellez est désig. pour le 2e malgaches;
M. le *chef de bat.* Le Moan est place au 3e malgaches.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *lieut.* Defaut est désig. pour la Cochinchine;
M. le *lieut.* Boquet est placé à Saïgon.

Tonkin. — M. le *capit.* Porchier est désig. pour le Tonkin;
MM. les *capit.* Le Roy d'Etioles et Crépet sont placés à Hanoï.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef d'escad.* Vallerey; les *capit.* Simon et Decharbogne; le *lieut.* Paupelin; les *sous-lieut.* Moillo, Vernini, Ailhaud et Moge sont désig. pour l'A. O. F.;
M. le *capit.* Lemaître dit Houelle est placé à Dakar;
M le *capit.* Le Maguet est affecté à Kayes.

Martinique. — MM. les *capit.* Pierson et Morin; les *lieut.* Salé et Tourbiez sont désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Breton est désig. pour l'Indo-Chine.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Magoja et Aviat sont placés à la sous-direct. d'Haïphong.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Martelet est désig. pour la direction du Sénégal.

Congo. — M. Crapoulet, *stagiaire de* 1re *cl.*, est désig. pour le Congo.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Blanchard et M. le *stagiaire de* 2e *cl.* Le Touze sont désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Crète. — M. l'*enseig. de vaiss.* David est désig. pour le *Faucon.*

Océan Indien. — M. l'*enseig. de vaiss.* Jacob est désig. pour la *Surprise.*

Pacifique. — MM. le *capit. de frég.* Legendre, les *lieut. de vaiss.* Mazaré et Dordet et le *mécanic. ppal. de* 2e *cl.* Maurer sont désig. pour le *Catinat.*

Sénégal. — M. l'*enseig. de vaiss.* Kerscaven est désig. pour le *Goéland.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Crète. — M. Beaufils, *commiss. de* 2e *cl.*, est désig. pour le *Faucon.*

MINISTÈRE DES COLONIES

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus et nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier (au titre civil).

M. Devos (M.-A.-A.), ingénieur en chef de 1re cl. des ponts et chaussées, adjoint à l'inspecteur général des travaux publics des colonies;
M. Merlin (M.-H.), secrétaire général du gouvernement de l'Afrique Occidentale Française.

Au grade de chevalier (au titre civil).

M. Vignéras (S.-B.-C.), sous-chef de bureau à l'administration centrale;
M. Isnard (L.-A.), conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine;
M. Duranton (J.-A.), administrateur de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine;
M. Thureau, administrateur de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine;
M. Garnier-Mouton (G.-S.), administrateur de 1re cl. des colonies;

M. Jaeck (A.), administrateur de 3e cl. des colonies;
M. de Rocca-Serra (C.), chef du service des douanes à Madagascar;
M. Corrard (J.-A.), chef du service des douanes au Sénégal;
M. Jourda (F.), économe-caissier de l'école coloniale;

Sont nommés :
Conseiller à la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Beaudu;
Conseiller à la Cour d'appel de la Guyane, M. Oraison;
Juge président du tribunal de première instance de Dakar, M. Rives;
Attaché au parquet du procureur général de Madagascar, M. Falgayrac.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

La Chine novatrice et guerrière, par le CAPITAINE D'OLLONE. Un vol. in-18 jésus de 318 pages. Armand Colin, éditeur. Paris. 1906.

Le problème chinois est assurément le plus considérable qui, depuis les invasions arabes et ottomanes, se soit posé devant l'Europe inquiète. Les quatre cents millions d'habitants de l'Empire du Milieu sont aujourd'hui pressés de tous côtés par des voisins menaçants. Pour parer à ce Péril blanc, vont-ils nous emprunter nos armes et notre organisation et constituer à leur tour le formidable Péril jaune? ou bien, impuissants à se transformer, s'effondreront-ils dans une irrémédiable décadence?

L'auteur, dont on connaît les belles explorations en Afrique, a été chargé par le Ministre de l'Instruction publique d'aller étudier sur place les éléments de la question, et déjà la justesse des aperçus qu'il fit connaître à son retour a reçu la confirmation des faits. Mais, loin de s'en rapporter à ses observations personnelles, il a voulu les contrôler par l'étude du passé, entreprise d'autant plus délicate — et plus utile — qu'aucune Histoire de Chine digne de ce nom n'existe encore.

Ce souci tout scientifique, au lieu de donner à ce livre un aspect didactique et sévère, lui vaut au contraire une originalité et un intérêt extrêmes. Car c'est une Chine absolument nouvelle, une Chine vivante et belliqueuse qui sort de ses Annales trop ignorées. Et le récit de ses guerres incessantes, de ses révolutions religieuses et sociales, conduit naturellement à l'actuelle transformation qui en apparaît la conséquence logique, et dont l'exposé, plein de faits inédits, prend un relief saisissant.

Pour la presque totalité de ses lecteurs, ce livre sera une révélation.

Les Flottes de combat en 1907, par le commandant DE BALINCOURT, capitaine de frégate. — Un vol. in-16 oblong de 784 pages avec 359 figures schématiques de bâtiments. Berger-Levrault et Cie, éditeurs. Paris-Nancy, 1907.

Une des conséquences immédiates de la guerre russo-japonaise a été de reporter l'attention, dans tous les pays, sur l'influence de plus en plus prépondérante que les forces maritimes sont appelées à exercer parmi les nations.

Aucun ouvrage ne saurait donc être accueilli avec un plus vif intérêt que cette nouvelle édition, augmentée et soigneusement mise à jour, de la publication aujourd'hui si connue du commandant de Balincourt.

Sous la forme essentiellement pratique d'un dictionnaire, l'auteur donne, d'une façon judicieusement condensée et dans l'ordre alphabétique des

nations, les renseignements les plus complets et les plus précis sur les unités des flottes militaires de toutes les puissances.

De plus, en tête de la partie réservée à chaque puissance, le lecteur retrouvera une notice succincte sur l'organisation générale des escadres de cette puissance et sur la valeur relative qu'il convient de leur attribuer. Les croquis schématiques, au nombre de plus de 350, reproduisant les types de toutes les unités de combat, contribuent beaucoup à éclairer le texte.

Le Japon et la politique française, par ROGER DORIENT. — Un vol. in-16 de 331 pages. Plon, Nourrit et Cie. Paris, 1906.

Il y a quelque chose de changé au monde depuis les victoires japonaises. M. Roger Dorient, qui a observé de près et au moment psychologique, comme disait Bismarck, le Japon, était merveilleusement préparé à nous fournir l'explication de son insolente fortune et à déduire des faits connus le programme exact de son ambition. Le Japon de demain, appuyé sur une population nombreuse et peut-être sur la Chine qui se réveille, étouffant dans ses îles, aimant la guerre, est un danger pour la paix de l'Orient et, en particulier, pour l'Indo-Chine française, menacée dans un avenir indéterminé et à peu près indéfendable. Comment la France doit-elle se comporter en face de ces redoutables éventualités? L'ouvrage de M. R. Dorient soulève toutes les hypothèses et répond à toutes les questions.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La terre et l'homme par l'image : les colonies françaises, par J. FÉVRE. Une broch. in-8° de 96 pages, illustré de 261 gravures. Hachette et Cie, Paris, 1907.

Le Japon. Histoire et civilisation, par le marquis DE LA MAZELIÈRE. Trois vol. in-16 de 570, 401 et 620 pages, avec gravures et cartes. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1907.

Congrès colonial de 1906. Un fort vol. in-8° de 400 pages. Secrétariat général des Congrès coloniaux français, Paris, 1907.

Rapport au ministre des Colonies sur le fonctionnement du laboratoire colonial des Hautes Etudes pendant le premier exercice 1905-1906. Une broch. in-8° de 30 pages. Maloine, Paris, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

La Ligue maritime (*janv.* 1906). G. MASSENET : De l'emploi des chalutiers à vapeur pour la pêche de la morue à Terre-Neuve. — BOURDARIE : Maroc occidental. — CH. BÉNARD : Le *Français* au Pôle Sud.

La Quinzaine (16 *janv.* 1907). L. PREISONI : Choses d'Extrême-Orient. Le Siam.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

Journal of the African Society (*janv.*). G. WILSON : The Progress of Uganda. — A. WERNER : Native affairs of the Transvaal.

Revues italiennes.

Bolletino della Società africana d'Italia (*dic.* 1906). Dr A. BRUNO : I prodotti utili della vegetazione Sahariana.

L'Esplorazione commerciale (15 *genn.* 1907). P. MANOLI : I nostri rapporti coll' Estero e la Tripolitania. — P.-E. : Verso il Polo Nord.

L'Italia all' Estero (15 *genn.* 1907). G. BONACI : L'incidente di Noggara e la ricente convenzione per l'Etiopia.

L'Italia moderna (15 *genn.* 1907). GUGL. EVANS : Una spedizione al Chaco.

Rivista coloniale (*nov.-dic.* 1906). GUGL. GASTONE VIVALDI : L'industria manifatturiera nella Republica Argentina. — CARLO ROSSITTI : I commerci del Benadir.

Bollettino della Società geografica italiana (*genn.* 1907). ROB. ALMAGIA : L'Alasca. — BARATTA : I terremoti nel Chili.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

FERDINAND LEVÉ

Après toute une longue vie de cruelles souffrances, supportées avec une inlassable patience et une telle sérénité d'âme qu'il réussissait parfois à tromper ses amis les plus chers sur l'atrocité de son mal, M. Ferdinand Levé, imprimeur, propriétaire et directeur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, ancien directeur du *Monde*, directeur fondateur de l'*Exploration*, ancien directeur du *Contemporain*, est mort dans la nuit du 13 au 14 février, à l'âge de 71 ans.

Deux grandes passions se sont disputé le cœur de M. Ferdinand Levé, et ont fait l'unité admirable et féconde d'une existence toute de dévouement, de modestie et de renoncement personnel : l'amour des petits et des humbles, et le culte de la patrie. D'autres ont dit, et diront encore quel maître juste, humain, secourable il fut toujours, et quelle fut son œuvre sociale de prévoyance, de solidarité et de charité. D'autres aussi rappelleront avec quelle ardeur libérale, généreuse et désintéressée il combattit au premier rang pour la pacification intérieure de cette France qu'il aimait tant, ne comptant jamais ni son temps ni ses peines, et multipliant les sacrifices matériels les plus lourds sans jamais se laisser abattre par le découragement, sans se laisser détourner un instant de ce qu'il considérait comme son devoir de citoyen et de catholique. Nous voulons seulement ici apporter le souvenir ému de notre admiration et de notre reconnaissance au directeur qui, depuis neuf années, a fait vivre, grandir et prospérer l'œuvre des *Questions Diplomatiques et Coloniales*.

Lorsque les événements que chacun sait l'obligèrent, en 1896, à abandonner la direction du *Monde*, qui disparut avec lui en fusionnant avec l'*Univers*, M. Ferdinand Levé se consacra plus exclusivement aux études de politique extérieure et aux questions coloniales. Depuis longtemps d'ailleurs, depuis toujours, ces préoccupations d'une plus grande France s'étaient imposées à son esprit et à son cœur. Très jeune, il s'y était préparé par l'étude approfondie des lettres orientales, suivant les leçons des premiers maîtres et notamment les cours de sanscrit de Oppert à la Bibliothèque nationale. Il s'y était rencontré et lié étroitement avec l'éminent orientaliste G. Garrez. Par Garrez, par M. Emile Senart, son ami le plus intime et le plus aimé, par Clermont-Ganneau et d'autres encore, qui se retrouvaient volontiers chez lui le vendredi soir et qu'émerveillait son esprit éclairé et délicat de fin lettré et de vrai savant, il était resté en contact avec les choses d'érudition orientale, longtemps après que lui-même eût été entraîné vers d'autres occupations. Plus tard il avait fondé et dirigé pendant une dizaine d'années l'*Explo-*

ration qu'il spécifiait « revue des conquêtes de la civilisation sur tous les points du globe », et qui fut en France le premier périodique de vulgarisation consacré à l'étude de la politique extérieure et coloniale dans le monde. Pendant sa direction, il entreprit aussi la publication d'une carte complète de l'Afrique en une trentaine de feuilles, œuvre considérable et d'un intérêt véritablement prophétique à cette époque. Il dirigea aussi et collabora longtemps au *Contemporain*, dans lequel il poursuivit les mêmes études de politique étrangère. Enfin, après la fusion du *Monde* et de l'*Univers*, et tant que l'état de sa santé le lui permit, il rédigea dans l'*Univers* des notes quotidiennes de politique extérieure qui faisaient l'admiration de tous par leur netteté, leur clairvoyance, leur sagesse, et la science profonde dont elles témoignaient.

C'est le 1er janvier 1899 que M. Ferdinand Levé devint propriétaire de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, fondée en 1897 par M. Henri Pensa, et dans cette suprême tâche d'une existence déjà si noblement remplie, il mit toutes ses dernières énergies, toute son intelligence et toute son âme. Jusqu'à la fin, il tint à rester à son poste, au milieu des pires souffrances, qui malgré son inébranlable énergie lui arrachaient des cris de douleur chaque fois qu'il tentait le moindre geste. Et ainsi, le corps enchaîné dans une immobilité de torture, martyrisé nuit et jour sans trêve ni répit, mais l'esprit toujours précis et lumineux, et avec une sérénité inaltérable, il continuait à guider nos efforts, à conseiller nos travaux, à décider nos résolutions. Il y a huit jours à peine, il discutait et arrêtait avec nous la mise en pages de cette livraison du 16 février qu'il ne devait pas voir, mais dont il avait cependant encore revisé les épreuves. C'est qu'il s'était attaché d'un amour absolu et touchant à ces *Questions Diplomatiques et Coloniales* qu'il chérissait de toute la force de son patriotisme, de tout son cœur de bon Français. Il avait voulu en faire, suivant sa propre expression, « l'organe impartial, libre de tous les liens, qui, « par des renseignements exacts, par des études approfondies, mît « le public à même de discerner, dans la mêlée des nations, dans le « conflit des ambitions rivales, les droits et les intérêts de la France, « traditionnels et actuels ». Ce n'est pas à nous de dire combien il a réussi dans cette généreuse tentative de rapprochement et d'union des esprits par un commun dévouement à l'idée nationale ; mais nous savons que nos amis, dont l'appui fidèle ne nous a jamais fait défaut, n'hésiteront pas à répondre pour nous.

Après une vie de labeur incessant, de courage, d'abnégation et de foi patriotique, qui restera notre modèle, notre réconfort et notre plus sûr encouragement, M. Ferdinand Levé meurt à la peine, mais ses efforts n'auront pas été stériles et son œuvre lui survivra pour le bien et la gloire du pays. « L'homme tombe dans le sillon creusé « par la mort, mais pour devenir une semence qui germera dans une « vie nouvelle. »

La Rédaction.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA COLONISATION AGRICOLE DE LA TUNISIE

VI

GRANDE OU PETITE EXPLOITATION

Les procédés par lesquels on peut occuper le sol à titre de colon en Tunisie sont assez variés, ainsi qu'on l'a vu. Et, qu'il s'agisse d'achat, d'enzel ou de plantations à créer, le capital foncier à immobiliser reste toujours de beaucoup inférieur à celui qu'exigerait une entreprise agricole de même importance à créer en France. Les illusions sont faciles cependant, et il est dangereux de s'y laisser prendre : la faible valeur initiale du sol n'assure pas la fortune par le fait seul qu'on a acheté de vastes étendues. Pour s'en convaincre, il suffit d'entendre les doléances des colons imprudents qui n'ont pas su tout prévoir, et qui n'ont pas proportionné leurs ambitions à leurs ressources. On est trop souvent porté à oublier que les années sont régulièrement très inégales en Tunisie et que les récoltes excellentes ou même extraordinairement bonnes sont séparées assez normalement par deux mauvaises ou médiocres : comme aux États-Unis (dans le Centre et le Far-West), comme en Australie, on est facilement hors d'affaire si l'on débute par une ou deux années favorables, on risque de sombrer si l'on a à subir les mauvaises en débutant avec des prévisions insuffisantes, et cela s'applique aussi bien aux spéculations animales qu'aux spéculations végétales, à l'élevage qu'à la culture. Il faut donc pouvoir supporter éventuellement les mauvaises années de début.

Il n'est pas indispensable non plus d'avoir une très grande exploitation pour débuter ; céder à la tentation d'être immédiatement un grand propriétaire c'est s'exposer plus amplement

aux incertitudes et aux variations des rendements ; il est toujours plus facile de s'agrandir que de se voir obligé de renoncer à des projets longuement caressés. Les grands comme les petits capitalistes doivent donc s'appliquer dès leur installation à subordonner leurs entreprises à leurs disponibilités.

Les petits colons peuvent, quoi qu'on ait dit, réussir aussi bien que les grands, à la seule condition, complémentaire pour eux, qu'ils ne perdent pas de vue, qu'ils ne doivent pas, sous peine de perdre beaucoup de temps et de l'argent, s'isoler loin des centres où ils trouveront à s'approvisionner, où ils trouveront un maréchal-ferrant, un forgeron, un bourrelier, ou ils pourront acheter des clous, du fil de fer, en outre de leurs subsistances, faire réparer leurs charrues ou les harnais de leurs attelages, et où ils trouveront à louer une moissonneuse et à traiter avec un entrepreneur de battage.

Les grands et les moyens colons peuvent seuls se résoudre à s'isoler loin des agglomérations déjà constituées, parce que l'importance même de leurs entreprises les amènera à créer chez eux de véritables centres nouveaux comme à Potinville, à Crétéville, à Protville, à Chassart-Tefaha, etc. ; ils sont en effet obligés d'installer sur leurs domaines un forgeron, un charpentier, un boulanger, etc., sans parler des régisseurs, chefs de culture, maîtres de chai et autres professionnels qui se rattachent à l'exploitation — j'y ai vu jusqu'à un aumônier. De là résultent des groupements, d'importance variable, qui peuvent embrasser depuis la population ordinaire d'une de nos fermes françaises jusqu'à celle d'un petit village où l'administration installera une école avec la poste et le télégraphe et parfois un cantonnier.

Rien ne s'oppose d'ailleurs à ce qu'un grand propriétaire morcelle ensuite ses terres soit par location, soit par ventes partielles, réalisant ainsi indirectement ou directement la plus-value créée par son travail et attirant auprès de son domaine un nouvel afflux de population qui sera étroitement solidarisé avec le centre déjà né.

Si les capitaux fonciers, sol et bâtiments, servent à assurer l'installation matérielle de l'entreprise agricole, après eux doivent venir les capitaux d'exploitation qui garderont la forme de valeurs mobilières, bestiaux, machines, approvisionnements, ou de fonds de roulement destinés au paiement des salaires, impôts, frais généraux d'entretien, achat d'engrais, de semences, etc., et l'importance de ces capitaux d'exploitation est ici supérieure à celle des premiers : elle est absolument subordonnée au milieu social, et elle est comparable à ce qu'elle

serait en France dans toute entreprise agricole d'un produit brut annuel égal. Elle dépend seulement de la nature de l'entreprise poursuivie et des proportions qu'on entend lui donner; — en économie rurale, on dirait du système de culture adopté — ce système de culture restant lui-même subordonné aux conditions locales ou générales aux débouchés et aux capitaux disponibles.

C'est souvent par le manque de capitaux d'exploitation que pèchent les entreprises agricoles nouvelles, et les entreprises coloniales plus que les autres, parce qu'on est trop facilement induit à en mesurer l'importance à celle du prix de la terre — lequel reste toujours indépendant de l'exploitation. Par quelques côtés seulement le prix initial du sol peut être un indice de la diminution du capital circulant par rapport aux régions où la terre vaut plus cher; par voie de répercussion, en effet, les pays où la terre a une faible valeur marchande sont ceux où les impôts sont très modiques et où les salaires sont à des taux très bas : cette solidarité est une sorte de loi économique inéluctable et l'on voit partout ces trois éléments grandir de conserve.

Ces courtes observations démontrent jusqu'à l'évidence qu'il faut être prévoyant et savoir compter quand on veut s'installer en colon dans un pays neuf. On peut admettre comme base générale pour la Tunisie que, l'installation immobilière préalable non comprise dans les évaluations, il faut disposer en plus d'avances à peu près égales aux recettes annuelles moyennes que peut fournir l'exploitation agricole, ces avances englobant les dépenses à caractère permanent comme les animaux de trait, les machines, le bétail de spéculation ou d'élevage, soit les capitaux fixes, plus les sommes représentant le roulement de fonds nécessaire à la marche de l'entreprise : frais généraux, entretien, salaires, achat de matières premières qui constituent les capitaux circulants.

En définitive, ces capitaux d'exploitation se décomposeront approximativement de la manière suivante : un dixième pour le mobilier de service de la ferme, deux dixièmes pour le matériel de culture, cinq dixièmes ou la moitié pour le bétail de trait et de rente, les deux derniers dixièmes doivent rester disponibles sous forme d'espèces comme fonds de roulement affectés, au fur et à mesure de leur renouvellement par les recettes échelonnées, au paiement des impôts, charges diverses, entretien du matériel, assurances et salaires. Au total, cela peut représenter depuis 100 francs au minimum par hectare jusqu'à 400 et 500 francs et même davantage suivant l'intensité du

système de culture adopté que comporterait le milieu et les conditions financières dans lesquelles on opère[1].

Il faut, bien entendu, compter à part le capital de réserve qui ne fait que fortifier la situation du cultivateur, mais qui ne trouve dans la culture qu'un emploi intermittent et qui doit être rémunéré par les spéculations mêmes auxquelles il peut être consacré — achat et entretien de bétail pendant les années de sécheresse par exemple. De même les capitaux destinés aux améliorations foncières, créant une plus-value pour le domaine et n'agissant qu'indirectement sur le produit brut annuel ne doivent pas davantage être confondus avec les capitaux d'exploitation. Pour commander aux circonstances et rester maître de sa situation, le cultivateur ne doit pas être à la merci d'une mauvaise récolte ou d'une baisse accidentelle des prix de vente de ses produits.

Enfin, recommandation spéciale pour les grands propriétaires qui confient l'administration de leurs domaines à des régisseurs : les frais de régie, élevés comme il convient suivant l'importance de l'entreprise, viennent toujours en déduction du bénéfice net d'exploitation — non du produit brut — ils sont comparables à l'impôt par exemple et aux frais généraux auxquels ils s'ajoutent simplement.

VII

LE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE

Il est à retenir dès maintenant que le crédit peut éventuellement jouer un grand rôle dans la colonisation agricole tout comme dans l'industrie minière ou dans toute autre branche d'activité économique. Il est d'ailleurs fort bien organisé sous toutes ses formes variées aujourd'hui et en bonne voie d'extension en Tunisie aussi bien qu'en France. Mais il importe, pour mettre quelque clarté dans la question, de ne pas confondre le crédit foncier avec le crédit mobilier : le crédit foncier prend habituellement la forme hypothécaire et affecte spécialement la propriété ; le crédit mobilier, au contraire, sous forme de crédit personnel souvent, de crédit réel quelquefois, s'adresse uniquement à l'exploitation agricole aux opérations culturales du colon. Tout propriétaire de fonds de terre peut évidemment recourir à l'emprunt hypothécaire s'il a besoin d'argent et ne veut pas vendre tout ou partie de son bien : c'est affaire de

[1] Voir notre ouvrage *Les systèmes de culture*, ch. IV.

convenance et d'étude des cas particuliers qui peuvent se présenter, il doit cependant tenir compte de ce fait que le taux des intérêts hypothécaires est sensiblement plus élevé en Tunisie qu'en France, puisqu'il varie normalement entre 7 et 9 %. Si cela constitue un avantage sérieux propre à tenter les capitalistes prêteurs, en revanche, les emprunteurs doivent se préoccuper de la charge qu'ils s'imposent avec d'autant plus de soin et de minutie qu'elle sera plus lourde à supporter.

Précisément, au cours de l'année écoulée a été créé le *Crédit foncier de Tunisie*, banque spéciale de prêts fonciers instituée en vertu du décret du 20 juin 1906, sur les bases du Crédit foncier de France et du Crédit foncier et agricole d'Algérie. C'est le *Crédit mobilier français* qui s'est chargé de la constitution de la nouvelle banque conformément aux clauses d'un cahier des charges et suivant des statuts arrêtés tant par la Conférence consultative tunisienne que par le ministre des finances de la métropole. Le Crédit mobilier français a dû émettre les actions pour la formation du capital du Crédit foncier tunisien arrêté à 10 millions et il s'est engagé à faire à celui-ci, en tant que de besoin, les avances nécessaires à son fonctionnement jusqu'au moment où une émission d'obligations deviendrait possible — ces émissions d'obligations ne devant se faire que par tranches successives d'au moins 3 millions.

La nouvelle institution bénéficie, sinon en droit, du moins en vertu d'une entente expresse, d'un monopole de fait pour les opérations de prêts fonciers dans la Régence. Les opérations qu'elle peut faire sont énumérées à l'article 2 de ses statuts ; elle peut notamment :

1° Prêter sur première hypothèque aux propriétaires d'immeubles immatriculés situés en Tunisie des sommes remboursables soit à long terme par annuités, soit à court terme avec ou sans amortissement, aucun prêt ne pouvant excéder la moitié de la valeur des biens estimés par deux experts désignés par la société, l'un d'eux étant également agréé par le gouvernement tunisien. Sont considérés comme faits sur première hypothèque les prêts sur propriétés grevées de rente d'enzel ; mais la valeur de la rente en capital calculée au taux de rachat fixé par le décret du 22 janvier 1903 sera déduite de l'estimation des biens constitués en hypothèque ;

3° Acquérir des créances privilégiées ou hypothécaires de premier rang ;

6° Prêter sur... warrants des magasins généraux ou agricoles ;

7° Recevoir des capitaux en dépôt et comptes-courants qui seront employés à l'escompte des effets de commerce ou en avances sur titres;

8° Acquérir les immeubles vendus sur les débiteurs lorsque le prix n'atteint pas le montant de sa créance.

Pour se procurer les fonds nécessaires aux prêts, elle pourra (art. 4) émettre des obligations pour une somme quintuple du montant du capital-actions laquelle pourra éventuellement être doublée avec l'autorisation du gouvernement tunisien. Passé ce chiffre, il faudra, en cas de nouveaux besoins, recourir à une nouvelle émission d'actions et ainsi de suite.

Enfin, innovation importante mais nécessaire, la formule exécutoire sera inscrite sur une copie des contrats, par le conservateur de la propriété foncière et les dispositions du décret-loi français du 28 février 1852 (applicable au Crédit foncier de France) seront exécutoires dans la Régence, notamment les clauses relatives : aux privilèges accordés aux sociétés de crédit foncier — au séquestre des biens des débiteurs en retard de se libérer — à l'expropriation et à la vente des immeubles hypothéqués.

Le Crédit foncier de Tunisie a commencé à fonctionner le 15 août 1906 et il a fait déjà de nombreux prêts presque tous amortissables par annuités, et ces prêts sont sollicités non seulement par des Européens, mais aussi par des indigènes qui se rendent facilement compte des avantages que leur offre la nouvelle institution. A la date du 31 décembre, il avait déjà effectué 485.000 francs de prêts ruraux contre 113.000 francs de prêts urbains, et il y avait en instance d'instruction 113.000 francs de prêts ruraux et 570.000 de prêts urbains.

Jusqu'ici les capitaux français ne se sont pas beaucoup portés sur ce genre d'opérations en raison surtout des difficultés que rencontraient les prêteurs en cas de réalisation du gage par suite de non-paiement : il n'y a pas de notaires français en Tunisie, pas de formule exécutoire — des actes sous seing privé seulement — d'où la perspective de subir les ennuis d'un long procès. Ceci dit pour justifier les prévisions énoncées ci-après. Evidemment l'institution est trop récente pour pouvoir porter sur elle un jugement autorisé : on peut néanmoins affirmer que son avenir est assuré. Sans tenir compte des plus-values des propriétés depuis leur inscription à la Conservation foncière, la valeur totale de la propriété foncière en Tunisie, estimée par cette administration, est évaluée à 150 millions — sur lesquels la propriété bâtie ne doit pas prendre plus de 50 millions, à mon avis — et elle est loin d'être hypothéquée pour la moitié de sa

valeur. On peut donc admettre avec les administrateurs du Crédit foncier tunisien eux-mêmes que dans quelques dizaines d'années le montant total de ses prêts atteindra une trentaine de millions, étant donné surtout le magnifique essor actuel du pays.

On a voulu parfois mettre en parallèle l'avenir du Crédit foncier de Tunisie et celui du Crédit foncier d'Egypte qui remonte seulement à quelques années et qui a si amplement réussi, on l'a aussi comparé au Crédit foncier argentin qui vient d'être créé : il n'y a là qu'une exagération dans l'importance de l'entreprise vu l'étroitesse du pays, comparé à l'Egypte ou à la République Argentine, mais, toutes proportions gardées, la comparaison est raisonnable et possible.

Le crédit mobilier réel ou personnel existe en Tunisie aussi largement dispensé qu'en France. Le Crédit foncier tunisien peut le pratiquer en vertu même de ses statuts, mais beaucoup d'autres grandes banques ont établi leur siège social en Tunisie ou y possèdent des succursales : ce sont : la *Banque de l'Algérie*, le *Comptoir d'Escompte*, la *Compagnie Algérienne*, le *Crédit foncier et agricole d'Algérie*, la *Banque Transatlantique*, la *Banque de Tunisie*, etc.

La *Banque franco-tunisienne*, bien que ce ne soit qu'une institution privée, fonctionne à peu près comme les monts-de-piété de France.

La *Banque de Tunisie*, au capital de 8 millions qui a son siège social à Tunis et des succursales à Sousse et à Sfax, fait aussi, en outre des opérations de banque ordinaire, des avances sur marchandises et prête par hypothèque sur immeubles urbains et ruraux. Et il en est de même de la *Compagnie Algérienne* qui a déjà ouvert des succursales à Tunis, à Sfax et à Bizerte. Celle-ci accepte en outre au réescompte le papier du crédit agricole comme le fait en France la *Société Générale*.

Le *Crédit Foncier et agricole d'Algérie* accorde aux agriculteurs des crédits dits « de campagne » leur permettant de faire face aux frais nécessités par les labours, les ensemencements et autres travaux en vue des récoltes annuelles, leur facilitant l'achat de troupeaux à l'engrais pour tirer parti de leurs pâturages ou bien encore pour la préparation des récoltes de toute nature. Ces crédits, dont la durée est habituellement de neuf à dix mois, doivent être régulièrement remboursés après les récoltes ou la vente des troupeaux, pour être repris de nouveau l'année suivante si c'est nécessaire : ils sont réalisables au fur et à mesure des besoins de l'emprunteur sur

billets à trois mois renouvelables et sont consentis avec garantie hypothécaire sur propriétés immatriculées.

Cet établissement accorde aussi aux agriculteurs des crédits « à court terme », c'est-à-dire ne dépassant pas trois ans, réalisables au fur et à mesure des besoins de l'emprunteur sur billets à trois mois renouvelables : ils sont comme pour les « crédits de campagne » consentis avec garantie hypothécaire sur propriétés immatriculées. La réalisation sur billets procure à l'emprunteur l'avantage de pouvoir amortir en partie lors des échéances, si ses rentrées le lui permettent. Ces crédits sont destinés à faciliter aux agriculteurs l'amélioration, l'aménagement ou la mise en valeur de leurs propriétés. Ces opérations d'avances se font les unes ou les autres au taux moyen de 6 %.

Au 31 décembre 1904, le montant total des avances faites par le Crédit foncier et agricole d'Algérie s'élevait à 120 millions et son portefeuille comportait 50 millions d'escompte, les opérations spéciales à la Tunisie ne comptant que pour une part minime dans ces chiffres.

Un décret du 19 août 1900 a organisé légalement le prêt sur récoltes pendantes ou détachées, en nature ou sous forme de produits transformés, tels que vins, huile, alcool, qui peuvent faire l'objet d'un nantissement tout en restant en la possession de l'emprunteur. Le gage, même au-dessous de 150 francs, ne peut s'établir que par écrit. Le prêt ainsi constaté et garanti ne peut être consenti pour plus d'un an ; il est cependant renouvelable en cas de mauvaises récoltes ou de pertes imprévues. On a voulu instituer par là le warrant agricole : « Tout « contrat sera transcrit sur le registre du bureau des finances « du lieu où sont situés les objets affectés au gage. Il pourra « être créé des effets de commerce soit pour partie, soit pour « la totalité de la somme empruntée, etc. » Mais pas plus en Tunisie qu'en France, le warrant agricole n'a été bien accueilli, il fonctionne peu, et la banque se montre très défiante à son égard.

Le Crédit foncier et agricole d'Algérie déclare « n'avoir « pas cru devoir jusqu'ici accorder d'avances sur récoltes ou « cheptel au moyen de warrants agricoles ».

Sans entrer dans des détails qui seraient superflus à cette place, on voit que le crédit réel immobilier et mobilier est largement organisé dans la Régence, en dehors même des opérations qui peuvent se passer entre particuliers à titre privé.

VIII

LE CRÉDIT MUTUEL

Mais le crédit agricole a reçu un utile complément par le décret du 25 mai 1905 qui a institué, dans le pays, des caisses mutuelles analogues à celles que les lois du 5 novembre 1894-20 juillet 1901 et du 31 mars 1899-25 décembre 1900 ont créées pour la France, et dont les lois du 5 juillet 1900 et 8 juillet 1901 ont doté l'Algérie. La genèse de ces caisses est d'ailleurs identique à celle des caisses françaises.

Par un décret du 8 janvier 1904, sanctionnant les conventions en date du 21 décembre 1903 et du 8 janvier 1904, la *Banque d'Algérie* a été autorisée à s'installer dans la Régence de Tunis et a reçu en même temps le privilège de l'émission des billets de banque pour le pays, jusqu'au 31 décembre 1920, à charge par elle « de mettre à la disposition du Trésor tuni-« sien, sans intérêts et pour toute la durée de son privilège, « une avance de un million de francs affectée au crédit agricole « tunisien et au développement de la colonisation française « en Tunisie », plus « de verser à l'Etat tunisien pour les « mêmes destinations à partir du 1er janvier 1904 une somme « annuelle de 66.666 francs qui sera portée à 83.333 francs de « 1906 jusqu'en 1912 et à 100.000 francs de 1913 à 1920 », sauf dénonciation facultative prévue pour la date du 31 décembre 1912. Toutes ces dispositions sont calquées sur celles de la loi française du 17 novembre 1897 qui a sanctionné la convention du 31 octobre 1896 portant renouvellement du privilège de la Banque de France. On s'était donc ménagé des ressources, il fallait les utiliser et les mettre à la disposition de la culture : cette affectation a été consacrée définitivement par le décret du 25 mai 1905 qui a organisé le crédit agricole mutuel. Par cette loi (art. 13) le produit de la redevance annuelle à verser au trésor tunisien pour la Banque de l'Algérie et une somme de 500.000 francs, à prendre sur l'avance prévue de un million, sont mis à la disposition du gouvernement pour être attribués à titre de prêts sans intérêts aux sociétés régionales de crédit agricole mutuel : c'est le mécanisme de la loi française.

A titre de document historique, il faut signaler, avant d'aller plus loin, que l'Association des colons de Tebourba posa la première, en Tunisie, la question du crédit agricole en demandant par un vœu, à la date du 8 mai 1903, la promulgation dans la Régence des lois françaises de 1894 et de 1899 ; alors

qu'il n'y existait pas encore de banque d'émission à laquelle on pût demander des avances gratuites. Puis, dès les derniers mois de 1904, les colons plus décidés de Bir-M'cherga et de Béja organisèrent des caisses mutuelles du type Raiffeisen qui fonctionnèrent immédiatement et trouvèrent évidemment du crédit en raison de leur constitution consacrant la solidarité illimitée.

La législation tunisienne, bien qu'elle ne soit que l'adaptation des lois françaises sur la question, en diffère assez sur quelques points. La Tunisie ne connaît pas en effet nos syndicats professionnels de la loi du 21 mars 1884 sur lesquels la loi de 1894 base la constitution des caisses mutuelles : aussi, n'est-il exigé d'autre condition pour l'affiliation aux caisses de crédit que l'exercice d'une profession agricole ou connexe, et ainsi les industriels fabricants ou commerçants dont les opérations portent sur les produits agricoles et même les ouvriers de métiers, tels que charrons, forgerons, bourreliers, peuvent en faire partie. Les indigènes peuvent également, d'après la loi de 1905, y participer au même titre que les colons : ce serait l'acheminement vers de très grands progrès s'ils y adhéraient en grand nombre, car ils y apprendraient bien vite la pratique de la prévoyance et la fécondité de la solidarité dans l'association : deux qualités sociales qui leur ont souvent fait défaut jusqu'ici, ce qui ne signifie pas qu'ils y resteront réfractaires lorsqu'ils auront pu en apprécier les avantages. Les indigènes algériens ont bien su s'accommoder des sociétés de prévoyance, qui sont encore à l'état embryonnaire en Tunisie, pour parer aux mauvaises années. On les admet d'ailleurs dans toutes les caisses mutuelles quand ils y recourent et qu'ils présentent les conditions de garantie morale et matérielle exigées par les règlements [1].

Comme la loi française, le décret tunisien fixe au quadruple du capital versé des caisses régionales le maximum des avances qui peuvent leur être consenties. Mais, en outre, il a tenu compte des critiques formulées après expérience contre le manque de prévision de notre législation. Il stipule qu'en aucun cas, le taux des opérations d'escomptes et d'avances ne peut descendre au-dessous de celui pratiqué en Tunisie par la Banque d'Algérie ; les avances de l'Etat ne pourront prendre ainsi le caractère de secours aux agriculteurs, et leur jouissance

[1] J'ai sous les yeux le compte rendu de l'Assemblée générale de l'importante caisse de Béja, séance du 2 octobre 1906, et j'y vois que l'on désire la venue en grand nombre des indigènes aux caisses mutuelles et que l'on se préoccupe d'aviser aux moyens les plus pratiques pour leur être efficacement utile.

gratuite permettra aux caisses locales et régionales de constituer de puissantes réserves pour assurer l'avenir de ces institutions, au cas où elles ne seraient pas renouvelées par l'Etat à l'expiration du contrat en cours avec la Banque. De plus, il autorise les caisses locales « à contracter des assurances contre « l'incendie, la grêle, la mortalité du bétail, les accidents et « tous autres risques professionnels » et « à escompter le papier « des coopératives d'achat et de vente qui peuvent exister « entre leurs membres ».

Il importerait cependant de remanier le décret du 19 août 1900, relatif aux warrants, en spécifiant que le bénéfice de ses dispositions s'étendra à toutes les valeurs sur lesquelles les caisses locales peuvent être sollicitées de consentir un prêt, c'est-à-dire les troupeaux et le matériel d'exploitation ; ce pourrait être là la solution du fonctionnement du warrant agricole, que notre propre loi remaniée du 30 avril 1906 n'a pas su assurer pratiquement, malgré les améliorations notables qu'elle consacre.

Il faudrait également — détail sans importance ici — faciliter la constitution des caisses locales par l'exemption complète des droits de timbre et d'enregistrement sur toutes les pièces dont le dépôt est exigé par la loi, conformément d'ailleurs aux pratiques admises en France et en Algérie.

Il n'y a pas lieu d'analyser plus longuement l'organisation des caisses mutuelles en Tunisie; leur fonctionnement et leurs services sont les mêmes que dans la métropole [1]. Il suffit de juger les résultats déjà acquis, malgré la courte durée du temps pendant lequel elles ont pu s'organiser et faire leurs premières affaires, depuis la promulgation de la législation de 1905. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Gounot, colon, membre de la Conférence consultative et secrétaire général du conseil d'administration de la Caisse régionale de Tunis.

La *Caisse régionale de crédit mutuel agricole du Nord de la Régence* — la seule régionale existant en 1906 — a été fondée en décembre 1905, au capital versé de 40.000 francs, et elle a obtenu immédiatement une avance gratuite de 160.000 francs; son capital ayant été porté à 50.000 francs en novembre 1906, elle vient d'obtenir une nouvelle avance complémentaire de 40.000 francs. Ses opérations ont régulièrement commencé le 1er janvier 1906, et au 31 décembre, après une année seule-

---

[1] Voir Paul de Beaumont, *Note sur le Crédit agricole mutuel en Tunisie*, 1906. François Bernard, *Le Crédit agricole et la Banque libre* (*Revue d'Economie politique*, 1905).

ment, le chiffre total des escomptes ou renouvellements s'élevait à 778.000 francs pour 815 effets passés par la banque, qui provenaient de 400 prêts consentis pour une valeur globale de 366.821 francs, et le bilan, à la même date, accusait en circulation 221 effets pour une valeur de 234.147 francs.

La Caisse régionale de Tunis a refusé d'admettre les étrangers au bénéfice du crédit mutuel dispensé par son intermédiaire; le décret de 1905 ne comporte pas cette restriction. Cependant, s'il y a là un moyen d'entraîner quelques naturalisations d'Italiens ou de Maltais, disposant de quelque avoir et reconnus propres à l'admission en raison de leurs qualités morales, ce sera un gain très appréciable au point de vue national.

Dès l'exercice 1907, la Régionale de Tunis est entrée dans la voie des avances aux caisses locales, procédé pour le moins inutile, qui n'a d'autre résultat que de compliquer la surveillance et le contrôle du mouvement des fonds. La *Compagnie algérienne* accepte au réescompte, au taux modéré de 4 1/2 %, le papier de la Caisse régionale de Tunis, et elle lui consent un crédit égal au quadruple des fonds déposés.

Les caisses locales déjà constituées et affiliées à la Régionale sont les suivantes : Souk-el-Khemis, Béja, Tebourba, Medjez-el-Bab, La Mornaghia, Tabarka, Aïn-el-Asker, Tunis-Nord, Tunis-Ouest, Tunis-Sud, Mornag, Grombalia, Massicault, Le Goubellat (nouvelle), plus les deux caisses de Mateur et Goubellat (ancienne), qui ne sont pas affiliées à la Régionale.

Les statuts des caisses locales sont très variables — de même qu'en France. — Ainsi la caisse de Souk-el-Khemis a un capital souscrit de 15.000 francs, dont un quart versé, tandis que la caisse d'Aïn-el-Asker, qui est l'une des plus puissantes, n'a constitué aucun capital, étant à responsabilité solidaire. Enfin, les caisses non affiliées à la Régionale ne peuvent évidemment participer aux avantages des avances de l'Etat (constitution facile des réserves, ristourne éventuelle en faveur des emprunteurs) ; celle de Mateur fait réescompter son papier à la Banque de Tunisie et celle du Goubellat à la Compagnie algérienne.

La région centrale, la Byzacène, dont Sousse est le centre économique, n'a pas encore constitué de caisse mutuelle de crédit. C'est une lacune qui doit se combler à bref délai.

Dans la région Sud existe déjà la Caisse mutuelle de Sfax, qui a commencé ses opérations au cours de l'année 1906. Dans cette région, où l'olivier est presque la seule culture européenne, — les indigènes seuls font des cultures vivrières dans leurs jardins, — où la petite colonisation n'existe pas et où les

propriétaires d'olivettes sont presque tous des capitalistes disposant d'avances suffisantes, les indigènes seront les premiers clients de la Caisse locale ; mais le temps n'est pas éloigné où la contrée comptera de nombreux agriculteurs vivant sur leur propriété et gérant en même temps de grands domaines. Bientôt les gérants se verront attribuer, suivant les termes de leur contrat (dont le fonctionnement est indiqué ci-après à propos de la m'rharça), une part des propriétés qu'ils auront créées ; au moment du partage, beaucoup, manquant de capitaux d'exploitation, pourraient se trouver dans l'obligation de vendre leur lot et même de quitter le pays après réalisation de leur petit actif ; c'est alors que la Caisse rendra d'inappréciables services à ces petits propriétaires, déjà formés aux coutumes du pays et acclimatés, et mieux à la colonisation en général.

L'agriculture tunisienne est désormais convenablement pourvue d'institutions de crédit de toutes formes ; il suffira de les développer et d'en user avec modération et à-propos.

IX

CONTRATS LOCAUX POUR LA CULTURE

Bien que cette étude doive se borner aux conditions économiques de la culture par les colons, il importe de donner ici quelques renseignements sur les contrats de culture indigène en usage dans la Régence, parce que les travailleurs indigènes sont les collaborateurs normaux et désignés des colons pour la mise en valeur et l'exploitation de leurs domaines. Si, le plus ordinairement, ils n'interviennent que comme travailleurs salariés à la journée, assez souvent également ils peuvent intervenir comme travailleurs salariés à la tâche, ou comme métayers, ou même comme fermiers. Et, dans ces cas, il est toujours plus simple, plus pratique, de s'accommoder des usages locaux, de les utiliser au mieux possible, que de tenter l'application de principes nouveaux, qui se heurteraient à toutes les difficultés d'une organisation à créer, à tous les préjugés d'une routine séculaire. Il est toujours facile d'améliorer les institutions anciennes avec lesquelles un peuple un peu fruste est déjà familiarisé ; il est plus difficile d'en improviser, qui iront à l'encontre des habitudes acquises. On peut, dans certains cas exceptionnels, combiner de nouveaux arrangements, évidemment, mais alors il faut choisir avec soin les circonstances et surtout les hommes : ceux qui seront investis de rôles nouveaux pour eux devront être choisis parmi les plus intelligents et les plus souples. En ces matières, toute innovation dérogeant aux

coutumes traditionnelles garde, pendant un certain temps d'expérimentation, un caractère aléatoire quant aux résultats à en attendre, et expose à des pertes matérielles. Il faut donc être très prudent et ne s'écarter des pratiques qui ont la consécration du temps, à propos du contrat de travail, que quand on y est forcé par les circonstances.

Les indigènes utilisent couramment entre eux le contrat de fermage ; les colons qui possèdent de grandes étendues de terre peuvent aussi recourir à la location de leurs terres par parcelles à des cultivateurs indigènes, lorsqu'ils ne visent pas à faire de la culture intensive. Les baux sont, en général, de trois ans seulement, mais aucun usage, aucune clause du décret de Khérédine [1] du 13 avril 1874 (25 safar 1291), qui codifia la coutume, n'oblige le propriétaire ou le fermier à entretenir les bâtiments — d'ailleurs rares ; — le puits seul fait exception et reste à la charge du propriétaire. A part la région de Tunis, le fermier ne peut ensemencer la même terre deux années de suite ; s'il fait des labours de printemps, le propriétaire doit lui rembourser la valeur de ceux disponibles pour son successeur à sa sortie de ferme. Rien n'est prévu en ce qui concerne les pailles et les fourrages.

L'unité de surface affermée est la *mechia*. On appelle mechia la superficie que peut ensemencer un laboureur disposant d'un attelage de labour à l'époque des semailles. Cette étendue varie suivant les régions : aux environs de Tunis la mechia est le terrain sur lequel on ensemence un caffiz de blé (570 litres), un caffiz d'orge et trois ouibas (110 litres) de fèves ; en Ifrikia (au Nord de la Medjerda), on y ajoute 2 ou 3 hectares pour la culture du maïs ou du sorgho. En général, la mechia comprend de 10 à 12 hectares. Tout cultivateur qui loue une mechia sur un domaine a le droit de faire pâturer sur les terres laissées en jachère ses bœufs de labour, ses vaches et son troupeau — depuis quelques années cependant on lui fait payer pour cela un droit d'*achaba*, distinct du prix de location des terres qu'il cultive, parce que la terre a augmenté de valeur.

Jamais un propriétaire indigène n'exploite directement à l'aide de domestiques salariés à l'année ou au mois ; il passe toujours un contrat de culture avec des cultivateurs intéressés aux récoltes ; que ceux-ci soient fermiers ou *khammès*, leur rémunération se règle en nature par une part plus ou moins grande des produits récoltés. Ces modes d'association corres-

---

[1] Pour tous les textes juridiques et administratifs cités dans cette étude, j'ai utilisé le *Code annoté de la Tunisie* et ses *Suppléments*, jusqu'en 1905, de Paul Zeys.

pondent aux habitudes de l'indigène ; ils lui laissent une certaine latitude pour la tâche à accomplir et ne l'obligent pas à un travail de tous les instants comme y sont tenus nos journaliers de France.

Les travailleurs économes et ordonnés, possédant des bœufs, une charrue et des avances suffisantes pour vivre jusqu'à la récolte de l'année suivante, louent en qualité de fermiers une mechia et l'exploitent à leurs risques et périls. Les plus riches louent plusieurs mechias et s'attachent un ou deux khammès suivant l'importance de leurs avances. Mais le plus grand nombre de ces fellahs libres ne possèdent pas les ressources nécessaires pour mettre leur mechia en culture, ils se les procurent alors par voie d'association auprès des artisans, des petits bourgeois qu'ils paient en nature de manières très variables.

Le contrat de culture le plus répandu chez les indigènes pour la culture des céréales est toutefois la *khamessa* ou colonage partiaire, dans lequel, comme le nom l'indique, la part du colon est du cinquième de la récolte. Le khammès est un cultivateur lié à un propriétaire par une dette et par un contrat de louage d'ouvrage. Le maître doit lui fournir une paire de bœufs de labour, une charrue, la semence et lui faire les avances nécessaires pour attendre la récolte, soit en moyenne, d'après les usages, une ouiba (36 litres) de blé et une ouiba d'orge par mois, quelques litres d'huile, une paire de chaussures et un vêtement tous les ans, et il lui confie la culture d'une mechia de terre. Le khammès se loue ainsi parce qu'il a eu préalablement besoin d'emprunter une certaine somme à son maître, soit pour payer une dette antérieure, soit pour se marier : sa dette s'accroît donc du montant des avances qu'il reçoit pour la culture, et le propriétaire — ou le gérant — son créancier est garanti par les prélèvements éventuels qu'il peut exercer sur la part de récolte revenant au métayer.

Le décret de Khérédine définit assez nettement les obligations respectives du serviteur et celles du maître.

Si le contrat est fait en vue d'un enchir déterminé, le maître ne peut envoyer son khammès sur un autre domaine sans son consentement. Le maître n'est tenu de nourrir son serviteur que durant les labours, la moisson et le dépiquage s'il l'autorise à aller chercher du travail ailleurs. Après les labours, en effet, le khammès travailleur va louer ses services à la journée, il va cueillir des olives, ramasser des fourrages, piocher les vignes, etc., et, par les économies réalisées sur son salaire, il prépare son affranchissement — ce qui est l'idéal rêvé pour tous ceux qui ont quelque énergie de volonté ou d'amour-propre.

Le voisinage des fermes européennes, qui demandent beaucoup de main-d'œuvre, facilite ces affranchissements et fait passer les khammès au rang de ces petits fermiers signalés plus haut, ou au rang d'ouvriers indépendants. D'ailleurs ils sollicitent volontiers les Européens de les racheter pour entrer à leur service même comme khammès.

A la moisson, le propriétaire est obligé de fournir à ses frais à chacun de ses khammès un journalier pour l'aider, mais cette obligation est souvent éludée ou remplacée par une petite indemnité; le colon fait alors travailler sa femme et ses enfants et il allège sa dette personnelle. Le maître doit également l'entretien du matériel et toutes les fournitures diverses exigées pour la culture : liens d'alfa, fourches, pelles, etc. Seul, enfin, il doit payer l'impôt achour ou dîme due à l'Etat.

Le khammès doit ses soins normaux à la culture, il doit construire un gourbi pour remiser les bêtes de l'exploitation, creuser les silos pour la garde des semences, entourer les meules de paille d'une haie et les recouvrir d'argile. En dehors de ces obligations générales, le maître ne peut rien exiger de lui sans rémunération ; il ne peut lui faire construire un mur, creuser un fossé, garder son troupeau — exception faite pour son cheval et sa mule durant le printemps, au moment où l'on met ces animaux au vert.

Sur la récolte, le maître a droit aux quatre cinquièmes et le khammès à l'autre cinquième; mais, en fait, celui-ci ne touche pas sa part, il la vend à son maître, qui en porte la valeur en déduction de la dette inscrite à son compte. Chaque année, après le dépiquage, les deux parties ont la faculté de se séparer. Le maître peut céder son khammès à un autre agriculteur agréé par ce dernier; celui-ci à son tour peut donner caution pour sa dette, avec l'agrément du maître, et se louer sur un autre domaine. De même, s'il refuse d'exécuter les obligations du contrat, le cadi intervient, prête main-forte au maître et condamne le khammès à la prison. La même pénalité le frappe s'il cherche à s'enfuir.

Dans les régions où l'on cultive l'olivier, les khammès sont rares parce que les journées libres que nécessite sa culture pour les travaux de janvier à avril leur permettent de se libérer rapidement; dans les régions de culture exclusive des céréales, ils sont très nombreux : de Béja à Mateur, les huit dixièmes des cultivateurs sont khammès. En temps normal, un homme libre devient khammès pour une avance de 100 à 150 francs ; après deux ou trois bonnes récoltes, il faut y mettre 400, 500, 600 francs et davantage. Le nombre des khammès, le montant

de leurs dettes, la valeur des avances à leur faire sont donc essentiellement liées à l'état économique du pays et à la variabilité des récoltes dans les années précédentes.

C'est un contrat à perfectionner. l'indigène travaille peu, ses labours sont peu profonds, les mauvaises herbes envahissent son champ au printemps ; mais il serait dangereux de le supprimer brusquement sous prétexte qu'il est contraire aux principes de notre droit civil. Il disparaîtra peu à peu lorsque l'indigène connaîtra les cultures fourragères, et, mieux encore, lorsqu'il sera familiarisé avec le fonctionnement des institutions de prévoyance.

On trouve à propos du bétail des contrats ayant une grande analogie avec la khamessa, mais ils n'intéressent guère que les rapports des indigènes entre eux et d'ailleurs les colons qui voudraient les utiliser auraient tôt fait d'en connaître tous les détails dans les régions où ils s'établissent.

Si la khamessa semble appelée à se modifier pour être remplacée par un nouveau contrat de colonage partiaire s'adaptant mieux à une culture plus intensive, il en est tout autrement du contrat de *mrharça* qui convient merveilleusement à la création de nouvelles olivettes partout où les conditions de terrain et de climat imposent ce type de culture, soit sur une étendue de plusieurs millions d'hectares de la région Sud-centre, c'est-à-dire dans tout le pays entre Gafsa et la mer vers Sfax. A noter toutefois qu'il ne s'agit avec la mrharça que d'un mode économique de plantation de ce que l'on a improprement appelé les forêts d'oliviers, et non d'un procédé de culture ou d'entretien — ce qui explique qu'elle ne soit appliquée que très rarement dans le Sahel ou dans le Nord où l'on n'exploite guère que de vieux oliviers. Dans le Sahel, les plantations d'oliviers ont été faites durant le XVIIIe siècle et surtout sous le règne d'Ali-Bey (1759-1782). D'autres arbres aussi tels que les figuiers, les amandiers, les caroubiers, les pistachiers, abricotiers, pêchiers, pruniers, grenadiers, cognassiers, pommiers, poiriers, néfliers du Japon et même le mûrier peuvent être cultivés dans cette même région Sud ; on a même la conviction que les amandiers doivent rapporter plus que l'olivier, mais la mrharça ne s'applique en principe qu'à l'olivier. On trouve d'ailleurs des cas de mrharça portant sur des plantations de cactus, de figuiers, d'orangers, de grenadiers, etc., dans diverses régions.

La mrharça est un contrat de complant : le propriétaire fournit une terre nue à un cultivateur qui s'engage à la complanter d'arbres, en prenant à sa charge toutes les dépenses et la

main-d'œuvre ; au bout d'un certain temps, le sol complanté est partagé en pleine propriété entre le propriétaire et le mrharçi, l'entrepreneur, qui a fait la plantation.

Le mrharçi défriche le sol s'il y a lieu ; dans la région de Sfax, comme presque partout dans le centre, les chétives plantes à demi ligneuses qui occupent le sol ne résistent pas à un labour peu profond. Cependant, si le défrichement présentait des difficultés particulières, le mrharçi pourrait refuser de s'en changer. Il fournit les éclats à planter, les animaux et les instruments et il assure tout le travail qu'exige la plantation et son entretien. Un mrharçi peut cultiver 200 oliviers, soit une douzaine d'hectares, dont les frais peuvent atteindre 280 francs ; s'il a une famille pour l'aider, il peut aller jusqu'à 500 arbres, mais il est prudent de limiter son lot le plus possible. On calcule qu'il faut un chameau par 10 hectares pour assurer les labours plus une maàcha, sorte de herse légère et divers petits accessoires. Les deux labours à la charrue et les trois façons à la maàcha qu'il est d'usage de donner à la terre, d'octobre à mai, représentent 70 journées de travail attelé pour le chameau.

Le mrharçi étant un ouvrier agricole ne dispose que très rarement des avances nécessaires ; il est habituel que ce soit le propriétaire, son associé qui lui fasse ces avances et ces avances ne portent pas d'intérêt, ce qui constitue un gros avantage pour lui, car il ne trouverait qu'à emprunter à un taux usuraire ou même ne trouverait pas de prêteur. Au moment où l'association est dissoute, quand les arbres sont en production, c'est-à-dire après 8, 10 ou 12 ans, on partage la plantation à dire d'experts indigènes — les amines — par parts égales en principe, lesquelles doivent être attribuées par voie de tirage au sort ; mais comme arrivé au terme de son contrat, le mrharçi n'a généralement pas pu faire d'économies, il ne peut rembourser au propriétaire les avances d'argent qui lui ont été faites : il doit alors donner en paiement une partie de la moitié de la plantation qui lui revient.

Pendant la durée du contrat, des inconvénients peuvent surgir, exigences exagérées, malfaçons, abandon des travaux, etc., il importe de les enrayer. Il arrive, par exemple, que l'Arabe ne passe le contrat que pour se procurer de l'argent, et quand il est satisfait, il peut négliger la plantation. Il faut alors faire faire de nombreuses visites sur place, l'encourager par des récompenses, l'y maintenir par force, et en dernier ressort le conduire au cadi. Dans ce cas, l'Arabe est condamné à réparer sa négligence ; s'il continue dans la suite à faire preuve de

mauvaise volonté, le cadi peut rompre le contrat. Alors le propriétaire rembourse le mrharçi pour le travail exécuté, déduction faite des avances, l'estimation des travaux étant faite par les amines, et il reprend possession de sa propriété. Cet ennui ne se produit qu'au début de la plantation, c'est-à-dire la première ou la deuxième année : mais quand les oliviers ont 4 ou 5 ans, le mrharçi, se sentant près de devenir propriétaire et voyant de façon concrète le résultat de son travail, ne néglige plus rien de ce qui peut être utile à l'entreprise commune.

Beaucoup d'Européens — et ils sont nombreux aujourd'hui ceux qui ont entrepris des plantations d'oliviers en Tunisie sous ce régime — comptant que le mrharçi ne pourra se libérer à la fin de l'association espèrent que sa moitié leur reviendra. « Je ne crois point que ce soit un bon calcul, fait remarquer « avec raison Paul Bourde [1]. Les intérêts du propriétaire « et du mrharçi sont harmoniques : le propriétaire aura « toujours besoin d'ouvriers pour son olivette. C'est pour lui « un précieux avantage que de conserver dans son voisinage « un homme fixé au sol comme petit propriétaire, habitué à « travailler avec lui et qu'il a toujours à portée de la main. » D'autant mieux que les grandes plantations actuellement en cours depuis 1892 ou 1894 se font précisément sur un territoire presque sans habitants ou très peu peuplé au moins avant l'arrivée des colons. On garde d'ailleurs le plus possible, pour cette raison, les anciens mrharçis à l'expiration de leur contrat, comme métayers au tiers ou à moitié pour la culture des olivettes qu'ils ont eux-mêmes plantées. Si même il veut prendre lui-même l'administration de ses terres, le propriétaire a encore avantage à les retenir comme ouvriers à la journée.

Le contrat de mrharça se passe devant les notaires arabes ou parfois aussi devant le contrôleur civil faisant fonctions de vice-consul. En cas de mort du mrharçi, le propriétaire rembourse aux héritiers la valeur du travail fait sur estimation des amines, et, de même que dans le cas de rupture du contrat par le cadi, il reprend possession de la totalité de sa propriété. Le plus souvent, il est amené à chercher un autre mrharçi pour le remplacer.

Pendant les premières années de la plantation dans toute la région de Sfax et du bled Maknassy, les arbres étant cultivés en lignes espacés de 20 à 24 mètres, on autorise le mrharçi à faire des cultures intercalaires de céréales; il est d'usage, dans

[1] Rapport sur la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie, juin 1893.

ce cas, que le propriétaire fournisse le tiers de la semence, ce qui lui donne droit au tiers de la récolte; mais s'il est satisfait de son mrharçi, il n'en prend que le quart : c'est un moyen de récompense. S'il ne donne point de semence, il n'a droit à aucune part de la récolte.

Ce contrat de mrharça est aujourd'hui très en faveur dans tout le centre-Sud et les colons européens qui, en très grand nombre, se sont mis à reconstituer la forêt d'oliviers s'en trouvent très bien. Il ne laisse en effet que le soin de faire des avances d'argent et le souci de la surveillance jusqu'au partage ou au règlement définitif.

Un colon que j'ai eu l'occasion de visiter dans son domaine, M. Boizel, en résume ainsi les avantages : Pour avoir 100 hectares d'oliviers, il faut en planter 200 ; le capital engagé sera de 10.000 francs, mais on n'aura dépensé réellement que 5.000 francs dès que le mrharçi aura remboursé les 5.000 francs d'avances qu'il a reçus. Au bout de vingt ans, chaque arbre donnera un bénéfice de 4 francs, soit, pour les 100 hectares contenant 1.700 oliviers, 6.800 francs et la plantation vaudra, en estimant les arbres à 30 francs l'un en moyenne, valeur qui peut être considérée comme un extrême minimum, 51.000 fr. Le capital est donc décuplé et le revenu annuel s'en élève à 10 à 15 %. Ces résultats sont encore en expectative pour la plupart, mais jusqu'ici rien n'est venu démentir les espérances des pionniers qui ont eu confiance en l'avenir dès la première heure.

Afin de ne négliger aucun aperçu seulement, je signalerai encore que la plantation des olivettes dans le Sud se fait aussi quelquefois avec le concours de régisseurs intéressés, remplaçant le capitaliste acheteur du terrain, dans la direction et la surveillance, qui sont payés par mensualités — 150 ou 200 fr. par mois — jusqu'au partage avec les mrharçis, et qui reçoivent alors pour leur part en toute propriété un huitième ou un dixième de la plantation. Ce procédé offre des garanties solides de bonne constitution des olivettes.

Il me semble inutile d'insister maintenant sur le simple contrat de salaire qui ne présente rien de spécial à signaler. Par ce petit exposé d'ensemble, on peut juger toutefois que la main-d'œuvre ne constitue pas jusqu'ici une cause de préoccupation pour les colons : les taux auxquels elle se paie sont très modérés — de 1 fr. 20 ou 1 fr. 50 à 2 francs, — le coût de la vie étant encore très bas dans le pays et les besoins acquis peu développés. Il est d'ailleurs du devoir étroit des colons capitalistes qui s'établissent au milieu des indigènes de les employer

le plus possible, de préférence aux nègres et même aux Italiens, et de se les attacher par une communauté d'intérêts qui assurera à la longue, non plus seulement le respect dans la sécurité, mais en plus une certaine solidarité sur laquelle on pourra asseoir un avenir exempt de surprises, par suite de la disparition des dissentiments qui peuvent naître aujourd'hui de la simple divergence de races ou de religions.

Le seul aléa qui subsiste à ce point de vue, c'est qu'il y a lieu de craindre que, d'ici à peu d'années, devant le développement rapide de toutes les entreprises de la colonisation, cette main-d'œuvre ne soit très insuffisante et que l'on soit obligé de solliciter trop largement l'immigration étrangère.

De la main-d'œuvre française, peu de chose à dire : par suite des bas prix auxquels on se procure des Arabes ou des nègres du Soudan, du Fezzan, du Touat, que l'on dresse aisément à tous les travaux des champs et que l'on n'a pas à nourrir, il ne reste plus de place pour les Français; celle qui serait disponible est prise par les Italiens, que l'on paie 2 francs à 2 fr. 50, sans nourriture. A peine faut-il mentionner quelques rares exceptions pour la conduite des machines à grand travail et pour la taille de la vigne : les tailleurs de vignes qui viennent chaque année de France sont payés 4 à 5 francs par jour, mais ce travail spécial ne dure que quelques semaines.

Il convient d'ajouter que la plupart des exploitations rurales sont gérées par leurs propriétaires et que les rares places de régisseurs ou de chefs de culture que comportent certaines d'entre elles sont surtout données à des colons depuis longtemps fixés dans le pays, au courant de ses méthodes culturales, de ses mœurs et de sa langue, ou bien à des candidats préparés à ce rôle par des études spéciales dans les écoles d'agriculture de France, à des ingénieurs agricoles auxquels il ne manque que la fréquentation des indigènes — lacune vite comblée — pour faire de parfaits directeurs d'exploitations. La réussite générale comme colons de ceux, parmi ces derniers, qui disposaient des capitaux nécessaires pour s'établir en fournit la meilleure justification. L'école d'agriculture coloniale de Tunis se recommande d'elle-même à ce point de vue aux jeunes gens. On comprend, dès lors, que la Tunisie offre peu de chance de réussite, surtout en matière agricole, aux personnes qui, sans capitaux, sans connaissances spéciales ni profession déterminée, n'ayant que leurs bras et leur bonne volonté, auraient l'intention de s'y installer.

X

LES IMPOTS. — LE RÉGIME DOUANIER

Le poids des impôts n'est jamais bien lourd dans un pays neuf ; c'est pour lui une nécessité élémentaire d'avoir un régime fiscal très doux s'il veut attirer les capitaux et les colons, et voir se développer son industrie et son agriculture. La Tunisie, heureusement, ne porte pas atteinte à ce principe.

Il n'y a pas d'impôt foncier en Tunisie pour les Européens, pas plus que de taxe personnelle et mobilière ou de patentes ou d'impôt des portes et fenêtres. Quelques exceptions atteignent seulement les indigènes : — ils doivent une sorte d'impôt foncier à Djerba, dans les jardins maraîchers du cap Bon et autour de Sfax ; les indigènes habitant hors des villes de Tunis, Sousse, Sfax, Monastir et Kairouan doivent tous la *medjba*, impôt personnel et de capitation, qui s'élève à 22 fr. 50 par tête.

Les droits d'enregistrement et de timbre sont très faibles. L'enregistrement varie de 0 fr. 15 à 0 fr. 50 %, suivant les cas. Les droits de mutation d'immeubles sont seulement de 0 fr. 20 pour 100 francs en ligne directe ou entre époux, entre vifs à titre gratuit ou par décès et de 4 % dans toutes autres circonstances. Il n'est que de 2 % lorsqu'il s'applique à l'achat de terres de colonisation.

Les prestations existent, comme en France, en vertu d'anciens usages qui ont été réglementés à nouveau pour les indigènes à partir de 1899, et pour les Européens par le décret du 10 mars 1898. Pour les indigènes, la prestation est due en nature, en principe : ils ont seulement la faculté de s'en racheter en argent ; pour les Européens, elle prend le nom de *taxe de route*, et ils la doivent en principe en argent, mais ils peuvent demander chaque année, en s'adressant au contrôleur civil, l'autorisation de s'acquitter en journées ou en tâches. Ces deux formes du même impôt sont tarifées, au maximum, à quatre journées d'hommes et deux pour les voitures et bêtes de trait ou de selle : chevaux, mulets, chameaux avec harnachement. Et les taux du rachat sont fixés à 1 fr. 20 la journée d'homme, 0 fr. 90 la journée de cheval, mulet ou chameau avec harnachement, 0 fr. 30 la journée d'âne et 3 francs la journée de charrette attelée.

En remplacement des taxes foncières sont perçus le *kanoun* et l'*achour*. Le droit fixe, appelé *kanoun*, frappe les dattiers des oasis du Sud et varie suivant la catégorie dans laquelle

l'arbre est placé et suivant les régions, entre 0 fr. 225 et 1 fr. 40 par pied.

Le *kanoun* est aussi la taxe perçue sur les oliviers dans les régions de l'Est, du Sud et du Centre ; il est, suivant le classement des arbres, de 0 fr. 15, 0 fr. 21 et 0 fr. 28 par pied dans le Sahel, et de 0 fr. 37 ou 0 fr. 45 dans la forêt de Sfax. En d'autres régions (Bizerte, Tébourba, Tunis, Zaghouan, Soliman), dites *pays de dîme*, l'impôt se percevait par le prélèvement d'une part proportionnelle de l'huile extraite des olives, que le décret du 17 novembre 1897 avait rendu obligatoirement payable en argent suivant un tarif fixé chaque année à forfait par décret pour toute la durée de la campagne. A la date du 22 février 1894 intervint un décret qui ordonna le recensement des oliviers et des dattiers dans toute la Régence, et le 21 février 1899, fut décidé le remplacement de la dîme par l'impôt kanoun. Cette mesure fut définitivement consacrée en pratique par le décret du 28 octobre 1903 qui a généralisé le kanoun dans toute la Régence. Pour ces anciennes régions de dîme, le kanoun est fixé désormais, en principal, à 10 fr. 30 % de l'évaluation du produit brut moyen annuel des oliviers âgés de plus de vingt ans.

Deux cas d'exemption prévus antérieurement sont maintenus par le décret de 1903 : le décret du 2 avril 1893 exonère de tout impôt pendant dix ans les oliviers sauvages qui sont greffés pour les amener à production ; le décret du 22 janvier 1894 exonère d'impôt pendant vingt ans les plantations nouvelles.

L'*achour* est aussi une dîme qui frappe toutes les terres ensemencées en blé ou en orge, quel qu'en soit le propriétaire — indigène ou Européen. Toutefois, il n'est pas assis sur la récolte effective, mais sur la surface ensemencée, suivant les usages locaux. Il s'élève à 4 hectolitres de grains par mechia complète de blé ou d'orge, mais il est dû en argent et non en nature, d'après un tarif de conversion fixé chaque année par décret ; il faut y ajouter 1 fr. 20 par mechia, somme allouée aux commissions de recensement des cultures assujetties à l'impôt, plus un dixième du principal qui constituent la remise aux collecteurs pour frais de perception, plus les frais fixes qui s'élèvent à 1 fr. 80 par mechia. Comme type des taux de conversion arrêtés chaque année, on peut prendre comme bases les prix de 15 francs l'hectolitre de blé et 7 fr. 50 l'hectolitre d'orge — à titre d'indication générale.

Bien que l'achour ne soit pas assis sur la récolte mais sur la terre, les agriculteurs peuvent, en fait, en être dégrevés si les semailles n'ont pas poussé ou si elles ont poussé sans produire

d'épis et si les récoltes sont détruites par l'incendie, les pluies torrentielles, la grêle ou les sauterelles.

Un décret du 31 mai 1898 a décidé que « l'impôt achour sur « les céréales est réduit à un dixième de sa quotité pour les « cultures effectuées à la charrue française sur des terres entiè- « rement défrichées », c'est-à-dire complètement débroussaillées. Cette réduction ne s'applique pas aux accessoires de l'impôt art. 4). La qualification de charrue française est attribuée à tous les modèles de charrues modernes — avec ou sans avant-train — et quelle que soit leur origine de fabrication. Il résulte de ces dispositions que la presque généralité des colons bénéficient régulièrement d'une exonération des neuf dixièmes du principal de l'impôt foncier, à la seule condition d'en faire la demande chaque année au bureau de perception avant le 15 janvier.

Les cultures autres que le blé et l'orge sont affranchies de tout impôt, notamment la vigne, les cultures fruitières et maraîchères, l'avoine, le maïs, etc.

Toutefois les produits de certaines d'entre elles sont atteints par les droits de *mahsoulats*. Ces droits essentiellement variables frappent, comme nos contributions indirectes ou les octrois en France, tantôt la consommation, tantôt l'entrée dans les centres urbains, tantôt la vente. Depuis 1887, l'administration du protectorat a entrepris simultanément la refonte de ces taxes et la régularisation de leur perception, et de nombreux décrets sont intervenus pour les réglementer à nouveau en substituant, dans tous les cas, le système de la régie et de la perception directes à celui de l'affermage. Actuellement les pois, les graines de lin, les fèves et toutes les céréales sauf l'avoine sont soumis à un droit, dit de circulation, de 0 fr. 25 ou 0 fr. 35 par 100 kilos, perçu à l'entrée des villes du littoral, ou au moment de l'exportation. L'alcool, le sucre, la viande sont frappés de taxes intérieures assez modérées, il est vrai, qui n'ont que le caractère de droits d'accise. Les fruits et légumes, le poisson, les pailles et fourrages ainsi que les huiles acquittent de véritables droits d'octroi à l'entrée dans les villes. La vente du bétail sur les marchés est également taxée.

Enfin le tabac, les poudres, le sel, les allumettes et les cartes à jouer font l'objet d'un monopole d'Etat.

Quant au *régime douanier*, il faudrait de longues pages pour l'exposer en détail; en s'en tenant à la répercussion qu'il peut avoir sur l'agriculture, quelques indications spéciales ne seront pas inutiles à cette place. En ce qui concerne l'exportation des

produits tunisiens en France, elle est soumise aux lois du 14 juillet 1890 et du 19 juillet 1904. Les huiles d'olives et de grignons d'olives, les grignons d'olives, les chevaux, ânes, mulets, les animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, les volailles et le gibier sont admis en franchise dans la métropole à la condition d'être accompagnés de certificats d'origine délivrés par les contrôleurs civils et s'ils sont transportés par navires français, jusqu'à concurrence de quantités déterminées chaque année — d'après les disponibilités probables accusées par les récoltes locales — par des décrets du président de la République. Les vins de raisins frais paient 0 fr. 60 par hectolitre à leur entrée en France jusqu'à 11°9, et 0 fr. 70 par degré supplémentaire à partir de cette limite.

La loi du 19 juillet 1904 a réalisé l'union douanière entre la France et la Tunisie en ce qui concerne les céréales et leurs dérivés — blés, orges, avoines, seigles, farines et gruaux, pâtes et semoules — sans limitation de quantités, mais encore avec les exigences de certificats d'origine et de transport sous pavillon français.

Il est aussi à noter que les moutons tunisiens, comme ceux d'Algérie, ne sont admis en France qu'à la condition d'avoir été clavelisés un mois au moins avant leur embarquement.

Il serait très désirable que les raisins frais, les produits des cultures maraîchères et fruitières soient également admis en franchise, comme ceux d'Algérie, et non soumis au tarif minimum comme s'ils venaient de l'étranger : ce serait un bon stimulant donné à ces cultures, et un encouragement spécial à la petite colonisation.

Il y a lieu de mentionner enfin que des droits subsistent encore en Tunisie à l'exportation de certains produits : les éponges, les huiles, les olives fraîches, les grignons, les peaux brutes, les poissons frais ; ces droits, peu élevés, doivent d'ailleurs disparaître graduellement. En outre, dans le but de protéger la production chevaline, et par mesure transitoire, il a été récemment créé une taxe de sortie de 50 francs sur les poulains de moins de 4 ans et de 75 francs sur les pouliches et les juments de moins de 6 ans.

Les importations sont réglementées en Tunisie par les décrets fondamentaux du 2 mai et du 21 novembre 1898 et celui du 9 juillet 1904.

Entrent en franchise les produits ci-après venant de France : les animaux vivants, les céréales en grains et leurs dérivés, le beurre, les laines, soies, sucres, huiles d'olives, vins, eaux-de-vie et liqueurs, les métaux, les fils, tissus, vêtements, la carros-

serie, les machines et mécaniques. Bénéficient du même traitement, quelles que soient leur origine et leur provenance : les instruments et machines agricoles, les livres et journaux, les pierres meulières, les produits destinés à l'amendement des terres et au traitement des maladies de la vigne, etc. Les produits alimentaires en général, les matériaux de construction, les pétroles, savons, bougies, articles de bimbeloterie, vanneries, cuir, papeterie, etc., paient un droit de 8 % *ad valorem*. Les céréales et leurs dérivés d'origine étrangères sont soumis, à l'entrée, aux droits du tarif minimum français.

On voit que l'ensemble de cette tarification, malgré quelques imperfections, est essentiellement favorable à la colonisation.

CONCLUSION

Après cet exposé des conditions générales et spéciales de la colonisation agricole en Tunisie, est-il besoin de conclusion? Un résumé paraît plus logique.

Que l'on veuille bien se reporter à la note que j'ai donnée ici même[1] sur l'état de l'agriculture tunisienne et l'on verra tout d'abord que les colons cultivateurs déjà établis ont très généralement prospéré, par conséquent fait de bonnes affaires. Ici, je crois avoir suffisamment établi qu'il y a encore beaucoup de bonnes places à prendre et qu'il est de l'intérêt des Français aussi bien que de l'avenir de la Tunisie qu'elles soient prises rapidement et méthodiquement. Il y a là de quoi tenter et les capitalistes désireux de placements d'avenir assurés d'une grande plus-value, et les aventureux disposant de quelques capitaux épris d'espace et d'indépendance, pour lesquels la vie étroite de notre bourgeoisie classée et encadrée dans un ensemble de principes ou de règles de convenance peut apparaître comme un frein à leur amour de liberté et d'action. Talleyrand a écrit sur ce sujet quelques belles pages encore bonnes à relire.

Il n'y a pas, et il n'y aura pas de longtemps à se préoccuper, sauf en viticulture ou en culture horticole, de pratiquer l'agriculture scientifique des régions où la terre coûte très cher, où les prix de la main-d'œuvre sont très élevés, et où les impôts pèsent lourdement sur l'exploitation, il suffit de gagner de l'argent. Or, les circonstances sont éminemment favorables : on peut faire d'excellents placements d'avenir dans un pays exempt de fiscalité, que couvre le drapeau national et à trente

[1] *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 1er octobre 1906.

heures seulement de la France, à quarante-huit heures de Paris !

Mais ce qu'il importe de mettre en évidence dans cette œuvre de la colonisation tunisienne, c'est que la France y apporte la plus grande somme de justice possible et le plus grand respect pour les populations indigènes et leurs mœurs, se bornant à moderniser leurs institutions en les accordant avec les nécessités de l'évolution vers le progrès moral et matériel.

A ce point de vue, les indigènes ont tout avantage à marcher la main dans la main, à s'identifier avec les Français; les classes instruites s'en rendent bien compte. Ce qui ne veut pas dire qu'ils doivent renoncer à défendre leurs intérêts de race lorsqu'ils se croiront lésés, ce qui signifie seulement qu'une opposition systématique de leur part, outre qu'elle serait vaine, leur aliénerait peut-être les sympathies auxquelles ils ont droit. Et les colons dans leurs relations avec eux ne doivent jamais oublier qu'il leur est bien plus utile de faire aimer la France par sa justice et la grandeur de ses entreprises que de la faire craindre par le seul droit de la force.

La forme politique même du protectorat est plutôt un frein qui garantit la modération et l'utilité des efforts successifs qu'une entrave. Nous devons la conserver avec soin.

Par la colonisation, agricole, plus que par toute autre forme de la colonisation, on doit arriver à l'assimilation politique : la Tunisie peut devenir une patrie commune aux Tunisiens et aux Français, but suprême qui vaut le dévouement des plus nobles esprits, car il concorde avec une plus grande somme de bien-être pour les uns et les autres.

FRANÇOIS BERNARD.

NOTES SUR LA PERSE

Une dette publique de plus de 150 millions de francs, un régime financier sans règles précises, une administration anarchique où la corruption et l'oppression sont traditionnelles ; une politique extérieure imprévoyante et une agitation intérieure croissante contre les excès du despotisme gouvernemental et les ruineux abus d'une fiscalité écrasante, tel est le bilan de la succession que, depuis la mort de Mouzaffer Eddin, le 9 janvier, le nouveau souverain Mohamed Ali Mirza a été appelé à recueillir.

En présence du mouvement réformiste qui a abouti à l'octroi par Mouzaffer Eddin d'une constitution à son peuple, l'attitude éventuelle du chah récemment intronisé fait l'objet de prévisions diverses. Les uns se basant sur certaines tendances réactionnaires, manifestées par lui, dans son gouvernement général de Tabriz, redoutent qu'il ne s'efforce de restreindre les libertés consenties par son père. D'autres fondent de grandes espérances sur sa haute intelligence, sa culture occidentale et estiment qu'il est animé d'un esprit résolument progressiste.

Il est à remarquer que Mohamed Ali Mirza n'a guère le choix des moyens à mettre en œuvre pour maintenir les assises de son royaume minées par la plus complète anarchie administrative, et par l'action de la Russie et de l'Angleterre, qui resserrent chaque jour leur cercle d'investissement. Après avoir redouté une lente absorption par la Russie, la Perse se trouve actuellement menacée à la fois au Nord et au Sud d'une infiltration étrangère que l'accord prochain entre les deux Etats prépondérants d'Asie paraît devoir faciliter.

Résistera-t-elle à une telle étreinte? L'éveil du sentiment national y est-il assez général pour écarter le danger d'une mise en tutelle? Une étude rapide du pays où s'accomplit en cet instant une tentative de transformation, permettra peut-être de conclure à l'insuffisance des ressorts nouveaux apportés à un organisme usé, et d'estimer inévitable l'échéance du joug étranger.

***

Entre les 25° et 38° de latitude Nord et les 42° et 60° de longitude Est s'étend, sur le plateau de l'Iran, le royaume de Perse auquel ses habitants donnent le nom d'Iran, celui de Perse ou Farsistan étant réservé à une province du pays.

L'Afghanistan et le Beloutchistan à l'Est, la Mésopotamie et

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

l'Arménie turque à l'Ouest, la Transcaucasie, le Turkestan russe et la Caspienne au Nord, l'océan Indien et le golfe Persique au Sud marquent les limites de cet Etat musulman autour duquel se pressent les convoitises des deux puissances prépondérantes de l'Asie, la Russie et l'Angleterre.

C'est par la bordure maritime que se sont infiltrées les deux influences voisines entre lesquelles s'atténue chaque jour l'indépendance politique de l'Iran. Tout le littoral du golfe Persique est sous la surveillance des vaisseaux de guerre anglais, cependant que les rives persanes de la Caspienne, enclavées entre la Transcaucasie et le Turkestan russes sont regardées comme devant nécessairement passer sous le pavillon des Tsars et sont d'ailleurs continument réduites par de lents empiètements.

Le plateau iranien, terminé à l'Est par une succession de plissements de faible relief, est bordé, sur tout le reste de son pourtour, par une enceinte montueuse dont les deux parties convergeant vers la frontière russe Nord-Ouest dominent les oasis turkmènes, la Caspienne, les plaines de Mésopotamie et le niveau de la mer d'Oman et du golfe Persique.

A l'intérieur de cette bordure s'étendent d'immenses régions de steppes généralement dénudées et dont le sol sablonneux ou argileux, coupé de salines ou d'amoncellements de roches éruptives est peu favorable au développement de la végétation. D'après un voyageur anglais, on peut se représenter les parties les plus habitées « par un petit cercle vert autour de chaque « village indiqué sur la carte, tout le reste étant figuré par une « large teinte brune [1]. »

Cette aridité du plateau a déterminé la répartition de la population sédentaire, qui s'est installée principalement dans les vallées de la chaîne bordière. Les Persans ont ainsi, en leur qualité d'habitants de la région haute, la disposition des sources et des ruisseaux qui vont se perdre dans les sables de la plaine, ce qui rend quelque peu précaire la situation des riverains inférieurs. Aussi, de tout temps, un très vif antagonisme a marqué les relations des Turkmènes d'aval avec les montagnards.

Or, l'hydrologie de la Perse enseigne que sous son climat extrême où les étés sont brûlants et les pluies très rares, les eaux sont peu abondantes. Le régime fluvial est caractérisé par des bassins fermés, sans écoulement vers l'Océan ou la Caspienne, et par la nature torrentielle des tributaires du golfe Persique et de la mer d'Oman qui ont d'ailleurs un si faible débit qu'en toute saison ils sont guéables. Le versant de la Cas-

---

[1] Mac-Gregor. *Narrative of a journey through Khorassan.*

pienne est arrosé par quelques grands cours d'eau, très diminués à leur embouchure, l'Atrek, le Gourgan descendus des hauteurs qui surplombent le chemin de fer russe vers Askabad.

Le massif de l'Elbourz, avec ses hauts sommets du Demavend, du Takht Souleïman, du Chah-Kouh, offre des vallées de peu de développement. Cependant quelques-unes de ses rivières ont, vers le Ghilan, un débit moins capricieux.

Le seul cours d'eau navigable pendant 250 kilomètres jusqu'à la mer est le Karoun, qui draine les eaux du Louristan méridional et du Khousistan. Un canal l'unit au Chatt-el-Arab, le grand fleuve qui apporte au golfe Persique les eaux du Tigre et de l'Euphrate, grossis du Diyala et de la Kerkha.

Le versant intérieur est d'une excessive pauvreté. Les eaux vont se perdre sur le plateau, dans des dépressions où l'assèchement s'opère activement. L'atmosphère est, en effet d'une rare siccité, en raison des vents desséchants qui soufflent du Nord-Est ou du Sud-Ouest et ne permettent pas aux vapeurs provenant des deux bassins maritimes de se résoudre en ondées fertilisantes. Par suite, la quantité de pluies, très faible dans toute la Perse, si l'on en excepte les pentes septentrionales de l'Elbourz, est, sur les régions du plateau, réduite à des proportions insignifiantes, et l'action calorifique de l'immense désert de Lout, au centre de la terrasse iranienne, ajoute encore à l'influence des courants aériens.

On comprend avec quel soin jaloux les agriculteurs persans, ceux du moins que l'oppression n'a pas détournés de tout labeur, cherchent à capter à l'issue des montagnes le moindre filet d'eau pour l'utiliser dans leurs champs et leurs jardins. Les aqueducs souterrains, connus en Perse sous le nom de kanat, sont entretenus avec zèle, car la vie de tous en dépend. Les cultures ne sont guère possibles que dans les vallées des montagnes ; la Perse n'est pas un pays de pluies estivales ; il n'y pleut d'ordinaire qu'en hiver et au printemps. Durant la saison chaude, il ne se trouve un peu d'eau que dans la région élevée où la fonte des neiges alimente les sources [1]. Par suite, dans son ensemble, à part les hautes vallées, l'aspect de la Perse est généralement caractérisé par une harmonie de silence et d'aridité. Il y a loin, on le sait, de cette inclémence d'un sol qui, sur une aire immense, triple de la superficie de la France, nourrit à peine 8 millions d'habitants, aux contrées de rêve évoquées par les poètes persans, aux bosquets et aux

---

[1] E. Reclus.

sources vives qu'ils ont placés un peu partout, dans leurs odes, pour masquer la nudité de leur pays.

Toutefois il faut reconnaître que dans les régions montagneuses où s'entretient une fraîcheur permanente, tout le long de la chaîne bordière la végétation est vive. Les pentes sont recouvertes de cultures soigneusement entretenues, les villes sont entourées de ceintures verdoyantes et les parties boisées du versant septentrional de l'Elbourz rappellent, par leurs espèces, l'aire végétale de la Transcaucasie. Au pied des monts, aux confins des déserts, les forêts de palmiers des oasis marquent une transition entre la flore des hauteurs et les plantes arborescentes, les broussailles très clairsemées du plateau iranien, qui constitue le domaine pastoral des tribus nomades Turkmènes, Kourdes, Louri, Bakhtyari et Arabes. Ces groupements qui vivent de l'élevage de leurs troupeaux pratiquent la transhumance ; l'été, ils se rapprochent des montagnes sur les dernières pentes desquelles ils opèrent des cultures de céréales et où leurs moutons trouvent les herbages dont le plateau est dépourvu en cette saison sèche. L'hiver, ils conduisent leur bétail sur la steppe, où les chameaux s'alimentent de plantes ligneuses.

A cette division de la population en sédentaires semi-nomades et nomades correspondent des caractères ethniques différents.

Les Persans constituent, tant par le nombre (5.250.000) que par les origines, le plus important de ces éléments. Ils représentent le type autochtone, considérablement modifié d'ailleurs par l'effet des invasions, des immigrations, des croisements pacifiques. La conquête arabe, les unions avec les Turkmènes, les importations d'esclaves abyssins et somalis, de femmes circassiennes et géorgiennes, très recherchées pour les harem, ont exercé une très large influence sur le renouvellement graduel de la race.

La population persane est répartie sur tout le pourtour de l'enceinte bordière, d'Astrabad à Recht et Tabriz au Nord, et de Kirman à Ourmieh, dans la contrée méridionale.

Le Farsistan, sur le versant de l'océan Indien, est une des provinces les plus pures de tout élément étranger ; c'est le pays des « Farsi », nom que les historiens arabes ont donné aux Persans.

Le peuple d'origine persane présente de remarquables caractères moraux qui sont le legs d'une ancienne civilisation. D'intelligence vive, très apte aux travaux de l'esprit, il s'est toujours signalé par son habileté à tous les métiers, son grand

sens artistique, son goût de l'ornementation. Malheureusement ces brillantes qualités sont contre-balancées par une certaine dégénérescence des énergies combatives. Depuis l'apogée de ses annales antiques, le Persan a toujours subi la loi des envahisseurs ; la conquête arabe a fait disparaître sous le fer et le feu l'ancien culte de Zoroastre et les incursions fréquentes des populations nomades du plateau de l'Iran ont souvent troublé la quiétude rêveuse des agriculteurs ou des artisans des massifs bordiers. Obligés de se grouper pour la défense, les Persans ont construit de grandes villes et se sont accoutumés à la permanence de leur horizon, toute expansion au dehors leur étant interdite par la crainte de laisser leurs foyers à la merci des turbulents pasteurs Kourdes, Turkmènes, Afghans ou Baloutches. Cette absence d'expansivité explique que l'influence persane sur le continent asiatique soit très restreinte.

Le groupe le plus important comme nombre après les Persans est celui des Turkmènes et Turcs. On sait que la dynastie actuelle est d'origine turque ; elle est issue de la puissante tribu des Kadjars.

La population turco-tartare est répartie en colonies nombreuses à l'Ouest, dans l'Azerbidjan, au Nord-Est dans le bassin du Gourgan, et jusque dans le centre du pays. Une évolution de la vie nomade vers la vie sédentaire s'y produit depuis quelques centaines d'années, et dans l'Azerbidjan, les descendants des farouches cavaliers errants d'autrefois sont maintenant des agriculteurs opiniâtres. Cependant les confédérations turkmènes importantes continuent à mener une existence très mobile, sans attache au sol, sur l'étendue de l'aire pastorale où s'opèrent les migrations de leurs troupeaux.

Les Kurdes ou Kourdes du Nord-Ouest et de l'Ouest de la Perse, organisés en tribu, ont, comme les Turkmènes, conservé les mœurs du nomadisme ; toutefois ils hivernent l'hiver dans les villages qui s'élèvent sur les dernières pentes des hauteurs. Les Louris du Louristan, les Bakhtyari de la Susiane, les peuplades arabes campées au Sud-Ouest dans la partie de la vallée du Karoun qui a reçu le nom d'Arabistan, les Baloutches du Sud-Est, près des frontières du Beloutchistan, complètent cette division des populations du territoire persan, avec quelques communautés arméniennes et juives.

*
* *

L'importance économique de la Perse serait infiniment plus considérable si les productions du sol ou de l'industrie pou-

vaient être transportées facilement. Malheureusement, l'incurie administrative a empêché la construction des routes, et il est peu de pays où les communications soient aussi pauvres que dans l'Iran.

Le sol, relativement fertile dans son ensmble, est loin d'avoir été entièrement mis en valeur. On estime à un cinquantième seulement de la superficie totale l'étendue des cultures. Le régime de la propriété est très incertain, et il constitue une sorte de monopole d'Etat : une grande partie des terres forme le domaine royal; d'autres, d'une surface plus considérable, mais pour la plupart incultes, sont « biens de la couronne », et d'ordinaire elles sont concédées temporairement à des favoris ou à des créanciers [1]. L'abus des « wakouf » ou fondations pieuses achève de maintenir le sol dans une immobilité préjudiciable au développement de toute activité agricole. Les biens de mainmorte ont été fréquemment constitués par des fonctionnaires prévaricateurs, qui s'assuraient ainsi une rente viagère à l'abri des confiscations du ponvoir central.

La petite propriété est confiée à des métayers, dont le labeur suffit à peine à l'exécution des conditions écrasantes du bail.

Malgré ces entraves, l'agriculture persane produit des céréales dans les provinces occidentales, du riz sur le littoral caspien, et dans le Mazandéran et l'Azerbidjan principalement, des fruits qui font l'objet d'un commerce d'exportation vers la Russie. Les régions méridionales donnent des tabacs renommés, des plantes textiles et médicinales.

L'incurie nonchalante qui préside à la mise en valeur du sol se manifeste au même degré dans l'industrie, où les procédés routiniers ont persisté. En dépit du bon marché de la main-d'œuvre, les objets de provenance européenne envahissent les marchés, et la production nationale est en voie de décroissance. Une tentative a bien été faite récemment pour lui ramener la faveur du public. Le clergé, dont les avis s'exercent sur toutes les questions concernant la vie du pays, a, par diverses « fatwa », recommandé l'usage exclusif d'articles provenant des fabriques persanes. Mais la concurrence a plus de force persuasive que les mandements religieux.

La majeure partie des tissus sont importés de Russie et d'Allemagne; l'Angleterre en envoie par le golfe Persique. Cependant, certains indigènes des villes conservent encore une sorte de vêtement national dont l'étoffe, le « kalemkar », provient des tissages locaux. Les soieries de Yezd, les brocarts et velours

---

[1] E. Reclus, *L'Asie Antérieure*.

de Kachan, les feutres historiés d'Ispahan et de Chiraz, témoignent du goût artistique de l'industrie indigène. Mais c'est surtout dans la fabrication des tapis que les Persans ont atteint une renommée indiscutée. Leurs ouvrages de marqueterie de bois et d'ivoire, leurs aciers damasquinés, leurs cuivres ouvrés, leurs poteries finement décorées, constituent une des branches importantes de la production locale.

L'industrie et le commerce de la Perse pourraient bénéficier d'un relèvement considérable, si un gouvernement d'ordre réussissait à s'établir. Jusqu'à ces derniers temps, l'absolutisme du pouvoir central, l'oppression d'une oligarchie de privilégiés, le dogmatisme d'un clergé immobilisé par un excessif respect de la tradition, ont entravé le libre essor de la vie économique. Le régime administratif étend encore aux provinces le despotisme de la cour. Les vingt divisions du pays sont de véritables satrapies. Les beylierbey ou gouverneurs, qui ajoutent généralement à leur titre celui de Isnad ed dowla, Omdet ed dowla (pilier de l'Etat), appartiennent à l'aristocratie et reçoivent leur commandement comme un fief dont ils délèguent « l'exploitation » à des sous-gouverneurs. Comme aucune règle précise n'existe au point de vue fiscal, que des impôts supplémentaires sont souvent décrétés par le pouvoir central et perçus avec les augmentations successives que les divers collecteurs ajoutent à la quotité principale, les facultés imposables des contribuables sont constamment soumises à des prélèvements qui déterminent une incertitude de la fortune publique et un appauvrissement graduel des populations.

Tel est, dans ses grandes lignes, le pays qui vient de tenter l'essai des méthodes occidentales de gouvernement des peuples. Si la nation persane n'est point suffisamment organisée au point de vue intellectuel pour concevoir le fonctionnement rationnel du système représentatif, il y a lieu de considérer que le sentiment réformiste est très profondément ancré dans le pays. On signale de tous côtés des mouvements tendant à la moralisation des procédés d'administration. Les mollah et moujtehid, qui sont les autorités religieuses, donnent leur appui aux revendications de la masse et, du haut de la chaire, conseillent l'union en vue du but commun d'émancipation.

Il s'est produit une transformation dans la mentalité persane, c'est un fait incontestable. Autrefois passifs, inertes, les Iraniens ont acquis la notion des libertés politiques, et un lien moral formé par le sentiment de nationalité a favorisé la naissance d'un esprit public. Le peuple persan, dans son ensemble, pressent la nécessité de résister, par un groupement étroit, à

l'infiltration étrangère, que l'imprévoyance financière de Mouzaffer Eddin a grandement facilitée. De là le désir d'éviter tout recours à l'emprunt extérieur et l'enthousiasme, plus théorique d'ailleurs que pratique, avec lequel a été accueillie la proposition tendant à la création d'une banque nationale. Le nouveau Parlement se montre soucieux d'écarter les offres anglo-russes; il sait que de nouvelles hypothèques seraient prises sur l'indépendance du pays. Il a désormais à faire face à une dette publique et à procéder à un amortissement graduel des ambitions de ses puissants voisins. C'est à la solution de ce problème qu'est attaché le maintien de l'intégrité politique du pays.

Les obligations léguées par le chah défunt ne paraissent pas devoir être aisément éteintes; c'est ce qu'un rapide examen des conditions dans lesquelles elles ont été souscrites fera comprendre.

*
* *

Mouzaffer Eddin avait eu conscience, durant la dernière année de son règne, des modifications qui se produisaient dans la mentalité de son peuple. Il sentait la nécessité de concessions au mouvement révolutionnaire encore latent, mais il hésitait à déléguer une partie de ses pouvoirs à des ministres responsables et à une assemblée représentative, pensant qu'une transition s'imposait pour accoutumer la nation à des mœurs politiques nouvelles. Il n'était d'ailleurs lui-même guère préparé, en dépit des apparences, au rôle de rénovateur modéré vers lequel inclinait sa tendance d'esprit.

Né en mars 1853, Mouzaffer Eddin fut proclamé héritier présomptif en 1858. Il exerça, durant le règne de son père, les fonctions de gouverneur général de l'Azerbidjan. C'est dans sa résidence de Tabriz qu'il reçut l'annonce de l'assassinat de Nasser Eddin.

Les luttes pour la succession au trône sont fréquentes dans l'histoire de la Perse. Le successeur désigné du chah défunt hésitait à monter sur le trône, dans la crainte d'une opposition de ses deux frères, le Zill es Sultan, gouverneur d'Ispahan et le Naïb es Sultaneh qui remplissait les fonctions de ministre de la guerre.

C'est grâce à l'appui des gouvernements russe et anglais intéressés à éviter les complications pouvant surgir d'un interrègne, grâce aussi à l'attitude du général Kosakowski, commandant de la cavalerie persane, que Mouzaffer Eddin prit le 8 juin 1896 la direction du gouvernement après la cérémonie d'installation sur le trône.

Les premiers actes du nouveau chah affirmèrent son haut esprit d'équité. Il décida que les emplois ou distinctions publics seraient désormais uniquement accordés au mérite. C'était une révolution dans les usages du pays où les faveurs gouvernementales étaient basées sur un système d'enchères et où le souverain lui-même acceptait des offrandes pécuniaires.

Mouzaffer Eddin avait été ému, avant son avènement, des vices de l'administration persane et des mœurs d'oppression fiscale dont les fonctionnaires faisaient une règle. Son premier soin fut de confier à son grand vizir Amin es Soltan la mission de détruire les abus. Mais le « Sadrazam », enclin lui-même à favoriser un régime devenu traditionnel, se montra peu empressé à seconder les vues du souverain. Son conservatisme lui attira une disgrâce et le chah prit comme premier ministre un personnage d'une situation plus modeste, l' « Aïn ed doula » qui avec plus de souplesse que son prédécesseur parut consentir à s'associer aux tendances de son maître. Un projet de réformes fut élaboré et demeura sans application. Ce fut l'occasion d'un retour de faveur pour l'Amin es Soltan, qui revint de Koum, où il s'était exilé. Il reçut le titre d'Atabeg et reprit l'examen des moyens à mettre en œuvre pour assurer la réorganisation administrative réclamée à la fois par le chah et par son peuple. Mais les ressources financières faisaient entièrement défaut, le Trésor était vide et l'Atabeg se retranchait derrière l'état précaire des finances pour éluder l'application des réformes les plus urgentes. Nasser Oullah Khan lui succéda. Il sut donner satisfaction aux tendances novatrices et aux fantaisies prodigues du chah en négociant un emprunt de 30 millions que l'Angleterre devait favoriser. Mais lord Salisbury marqua une certaine hésitation, malgré le gage des douanes du Sud de la Perse qui était offert. Le Sadrazam recourut alors aux bons offices de la Russie, qui s'empressa de fournir les fonds demandés.

La facilité avec laquelle le Trésor s'était empli entraîna le gouvernement du chah dans une série d'emprunts successifs et la Perse se trouva ainsi grevée d'une dette publique de 150 millions, tandis que l'influence de la Russie croissait chaque jour et menaçait de devenir un danger national. Mouzaffer Eddin, absorbé par ses voyages en Europe, se montrait de moins en moins soucieux de soustraire ses sujets à l'arbitraire des gouverneurs de province. Aussi en 1903 des symptômes de désaffection commençaient à se manifester à Chiraz, à Ispahan, à Tabriz et le « Sadrazam », rendu responsable de la politique impré-

voyante et du despotisme inconscient du chah, soulevait un tel courant d'impopularité qu'il dut se retirer. L'anarchie administrative était à son comble et les excès d'une fiscalité sans frein avaient appauvri le pays. Le mécontentement devenait général et le clergé des « mollah » se fit l'interprète véhément du malaise populaire. Une véritable crise se produisit dans le courant de l'été de 1906, et en manière de protestation contre le refus de toutes concessions opposé par le chah à cette agitation, les prêtres s'exilèrent dans la ville sainte de Kerbela. Ce fut le signal d'une grève des commerçants de Téhéran qui, ayant clos leurs boutiques, se réfugièrent avec des milliers d'indigènes de toutes classes dans les jardins de la légation britannique. Ce mouvement, d'abord calmé, à la suite de négociations laborieuses, sur la promesse de réformes prochaine reprit bientôt avec des proportions inquiétantes. Le peuple réclamait la mise à exécution immédiate des promesses du souverain, l'éloignement du premier ministre réactionnaire Aïn ed doulah.

Sous la pression de ces événements, Mouzaffer Eddin appelait au grand vizirat Mirza Nasr Oullah Khan avec le titre de Mouchir ed doula (conseiller d'Etat) et le journal officiel *l'Iran* enregistrait une déclaration dans laquelle le chah exprimait l'avis que « la forme politique et les principes de gouvernement s'étant « modifiés entièrement de nos jours, il n'était plus possible de « laisser subsister les seules règles du passé ». « C'est pourquoi, « ajoutait le rescrit, nous avons décidé d'instituer le régime de « la consultation nationale afin de provoquer parmi nos sujets « la diffusion du sentiment de solidarité et de mettre chaque « individu de la collectivité à même de participer à l'action du « gouvernement. »

Un second rescrit, affiché sur les murs de Téhéran, était ainsi conçu :

« La divine Providence a remis entre nos mains le bonheur « et le progrès de la Perse et notre personne auguste est la « gardienne de tous les droits des Persans. Comme nos sujets « sont sincères et fidèles, nous voulons mettre de l'ordre dans « le gouvernement de façon que le peuple soit tranquille « et en sécurité, que les bases du gouvernement soient solides « et que les réformes nécessaires soient introduites dans toutes « les branches de l'administration.

« En conséquence, nous avons décidé qu'un Conseil national « serait élu parmi les princes, les savants, les Kadjars (membres « de la tribu turque d'où est issue la dynastie actuelle), les

« nobles, les propriétaires, les négociants, les artisans. Que « dans chacune de ces castes on élise un certain nombre de « députés et que l'assemblée se tienne à Téhéran. Qu'ils tien- « nent conseil avec la plus grande attention sur toutes les affaires « de l'Etat ; qu'ils viennent en aide à nos ministres dans les « réformes qui seront faites. Ils pourront en toute tran- « quillité, en toute sécurité, exprimer leur croyance relative « au bien de l'Etat et aux besoins de la population ; puis on « nous fera parvenir, par l'entremise du premier personnage « de l'Etat, les avis émis afin que nous les signions et que « nous les promulguions.

« Conformément à ce rescrit, un règlement intérieur de cette « assemblée et des conditions de son ouverture sera rédigé sui- « vant l'avis de ces élus et nous signerons le règlement. Que « cette assemblée qui sera la gardienne de notre justice soit « ouverte et qu'elle commence à s'occuper des réformes néces- « saires, à mettre à exécution les lois de notre sainte religion.

« Qu'on publie et affiche partout copie de ce rescrit afin que « chacun voie et comprenne nos désirs au sujet des progrès de « l'Empire et de la Nation et puisse se rendre compte de la « grandeur du bienfait octroyé en ce jour.

« Donné au château de Sahah Granié, le 14 djoumada second « de 1320, l'année XI de notre règne (5 août 1906).

« MOUZAFFER[1]. »

Le même jour était édicté le décret organisant la représentation nationale.

Le « destour » (charte constitutionnelle) divise le collège électoral en six catégories:

1° Princes et Kadjars ; 2° oulémas et tolba ; 3° nobles et fonctionnaires ; 4° négociants ; 5° propriétaires et cultivateurs ; 6° artisans.

Sont éligibles les sujets persans sachant lire et écrire la langue nationale, connus au lieu de leur résidence depuis au moins un an, n'exerçant aucune fonction publique et étant âgés de trente ans au moins et soixante-dix ans au plus.

Ne sont ni électeurs ni éligibles les femmes, les étrangers, les militaires des armées de terre et de mer, les faillis frauduleux, les individus qui ont été atteints d'un châtiment selon la loi de l'Islam et les personnes connues comme ayant des croyances corrompues.

Cette dernière restriction s'applique aux sectateurs du Bâbisme.

---

[1] *Revue du Monde musulman.*

Le nombre des députés est fixé en principe à 200 pour toute l'étendue de la Perse. Chaque province aura droit à 6 ou 12 représentants selon l'importance de sa population. Pour le district de Téhéran, la députation comprend 32 membres.

Telle est, dans ses grandes lignes, la forme suivant laquelle le Parlement persan a été constitué.

Malgré les imperfections, les lacunes du système représentatif récemment inauguré, les premières sessions des députés persans de Téhéran ou des districts voisins — ceux des provinces plus éloignées n'ayant pu encore arriver dans la capitale — ont témoigné d'un désir presque unanime de réaliser les aspirations populaires. Un conflit s'est produit dès les premiers jours avec le gouvernement, à l'occasion du projet d'organisation d'un sénat qu'il proposait et qui, d'accord avec le souverain, aurait eu le droit de dissoudre la Chambre. Les députés, tout en se soumettant au principe de la dissolution, exigeaient des garanties sérieuses, une précision des circonstances dans lesquelles le Sénat pourrait exercer son importante prérogative, et l'obligation constitutionnelle de convoquer une nouvelle Chambre dans un délai très rapproché. L'accord a fini par s'établir sur ces bases.

Sur la qualité des représentants du peuple actuellement en exercice, il y a bien quelques objections à formuler. Les élections, faites hâtivement, n'ont pu être appuyées sur un choix très rigoureux et le moins que l'on puisse dire de certains membres du nouveau Parlement est qu'ils n'ont pas une intelligence très précise des devoirs auxquels les soumet la confiance populaire. Il en est même qui ont, le jour de la séance d'inauguration, marqué l'étonnement d'un doge célèbre. Mais dans l'ensemble la Chambre persane est animée de tendances résolument progressistes qui permettent d'augurer favorablement de la valeur de ses travaux. Ce n'est pas dire que l'on soit fondé à attendre des résultats immédiats correspondant exactement au programme très vaste des revendications du pays. Il est utile de remarquer la désharmonie existant entre l'essai de parlementarisme, cette application d'une seule pièce des méthodes occidentales, et l'état des conditions mentales d'un peuple régi depuis treize siècles par une loi religieuse étroitement confondue avec la loi civile. Si le principe même du système représentatif n'est pas en opposition avec la tradition coranique, il est pourtant à craindre que les règles administratives qui en découlent logiquement ne se trouvent parfois en désaccord avec la jurisprudence admise sans aucune modification par les générations successives. La confusion des pouvoirs est inextricable

et les nouveaux législateurs auront la tâche pénible de définir distinctement les attributions, de restreindre les prérogatives du clergé dont les « fetwa » (mandements) ont force de décisions juridiques et, reposant sur la loi coranique, sont difficilement attaquables.

C'est à l'anarchie judiciaire, administrative et financière que le Parlement de Téhéran doit apporter un remède. Il lui faudra sans doute mener un sérieux combat contre la résistance d'une oligarchie intéressée au maintien du désordre qui lui assure de considérables profits. En face de cette coalition conservatrice, l'appui populaire est constamment nécessaire aux mandataires du pays. Mais il est encore insuffisamment éclairé et l'on n'en saurait attendre un plein effet que lorsque, par la diffusion de l'instruction, la masse aura acquis une certaine expérience de l'instrument mis entre ses mains pour la conduite de ses propres destinées.

***

La Perse a été, jusqu'en ces dernières années, menacée d'une lente absorption par la Russie. L'ombre de son colossal voisin du Nord s'étendait chaque jour davantage sur elle. Des officiers russes exerçaient un commandement dans l'armée persane et préparaient, par une étude méthodique du pays, la conquête qui, suivant la politique d'expansion asiatique de l'empire moscovite, devait se produire à une échéance plus ou moins lointaine. Par son appui financier, la Russie s'était assuré des avantages économiques considérables. Il semblait donc que rien ne s'opposât plus à ce que la Perse subît le sort successif des khanats de Khiva, de Bokhara et de Samarkand.

La guerre avec le Japon ralentit pendant un temps la poussée russe en Perse. Mais un autre danger se manifesta, vers le Sud ; le golfe Persique était déjà étroitement surveillé depuis 1850 par les croisières anglaises ; toutefois l'action du gouvernement des Indes se portait plus particulièrement sur le littoral arabique. Les rives persanes, malgré une tentative de débarquement à Bouchir en 1857 et le bombardement de Mohammerah, demeuraient indépendantes en fait, malgré l'influence prépondérante des consuls britanniques.

L'Angleterre attendait aussi son heure. Des déclarations préalables de lord Curzon et de lord Lansdowne enseignaient à l'Europe que la côte orientale du golfe était réservée à l'action ultérieure du gouvernement de la reine.

Ainsi, le royaume du chah se trouvait pressé au Nord et au Sud par ses deux puissants voisins. L'antagonisme né de leur

lutte d'influences paraissait aux souverains de l'Iran un gage d'innocuité...

La politique de bascule a vécu. Anglais et Russes sont maintenant d'accord sur la limite respective de leurs ambitions dans cette partie du continent asiatique qu'une division en deux zones, Nord et Sud, livre inéluctablement à leur mainmise.

C'est sous le règne de Mouzaffer Eddin que s'est manifestée avec le plus de vigueur la rivalité russo-anglaise à laquelle une entente vient de se substituer.

On se souvient que le premier ministre du chah défunt, désireux de satisfaire aux prodigalités de son maître, avait négocié avec le gouvernement anglais un emprunt de 30 millions de francs, gagé sur les recettes douanières du Sud. L'hésitation de lord Salisbury profita à la Russie qui s'empressa de fournir les fonds, et acquit ainsi des droits à la reconnaissance immédiate de Mouzaffer Eddin. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg obtint d'importants privilèges : création d'une banque russe sous la direction du ministre des Finances de Russie ; désignation à titre d'agents des douanes persanes de fonctionnaires belges, acquis à la cause russe, et qui firent modifier, avantageusement pour le commerce russe, les tarifs d'importation.

Le gouvernement du chah s'engageait à n'entreprendre aucune construction de voie ferrée ou à n'accorder aucune concession dans ce sens, durant trente années, sans le consentement de la Russie. Par cette assurance contre toute ingérence étrangère dans les travaux publics, le puissant voisin de la Perse se ménageait l'entreprise d'un réseau routier, à la mise en œuvre duquel des compagnies russes procédaient dans les territoires du Nord.

Au commencement de 1900, un nouvel accord financier était conclu entre la Russie et la Perse. La banque russe de Téhéran étant autorisée à servir un emprunt de 22.500.000 roubles (56.250.000 francs) et peu de temps après, Mouzaffer Eddin accomplissait un voyage en Europe. Il fut reçu avec pompe à Saint-Pétersbourg et une convention commerciale très avantageuse pour le gouvernement du tsar fut signée à ce moment, au grand dépit de l'Angleterre qui ne cessait de prodiguer les marques de courtoisie diplomatique au souverain persan. Une mission était chargée de lui remettre les insignes de l'ordre de la Jarretière. Mais ces avances ne pouvaient réussir à contrebalancer l'influence russe, que les besoins d'argent du Trésor persan rendaient prépondérante. A la fin de 1901, un nouvel

emprunt devenait urgent. La banque russe de Téhéran versait 10.000.000 roubles (25 millions de francs) et le chah entreprenait un nouveau voyage en Europe ; à son retour, il passait par Saint-Pétersbourg où le tsar échangeait avec lui, au cours d'un banquet, des toasts particulièrement significatifs.

Ainsi, la Russie resserrait de plus en plus sa tutelle sur le royaume d'Iran. Mais les événements de Mandchourie détournèrent la politique russe du champ d'action qu'elle avait préparé avec un remarquable esprit de suite.

Durant cette période de ralentissement, l'Angleterre déploya toute son activité à gagner les partis réformistes dont elle encourageait les tendances. Et l'on sait que lors des troubles qui ont précédé, à Téhéran, l'octroi de la constitution, les manifestants se réfugièrent dans les jardins de la légation britannique et réclamèrent les bons offices du ministre d'Angleterre, pour obtenir de leur souverain un nouveau statut politique.

Successivement, les deux influences auxquelles la Perse obéit ont suivi une courbe ascendante. Pendant longtemps le secret de la politique des chahs résida dans une mise à profit de la rivalité des deux Etats. Mais, en dépit de ce système de bascule, l'action russe s'était faite plus mordante. L'annonce récente des pourparlers en cours pour la conclusion d'une entente anglo-russe en vue de la détermination de leurs sphères respectives d'influence ne laisse pas d'être inquiétante pour l'indépendance politique de la Perse.

Les deux grandes puissances asiatiques ne tarderont sans doute pas à tomber entièrement d'accord sur les limites des zones Nord et Sud qu'elles entendent se réserver. Les diplomates anglais considèrent que la ligne naturelle de démarcation est, dans le désert du plateau iranien, le long du 34e ou 35e parallèle. Le Nord reviendrait à la Russie, tandis que la sphère britannique commencerait, à l'Est, de l'extrémité Sud du Khorassan, près de Turbat-Haïdari, et se dirigerait vers l'Ouest par Kain, Tabbas, Kachan, Kirmanchah.

L'idée d'une entente avec l'Angleterre ayant pour but le règlement des questions asiatiques s'est fait jour en Russie depuis que l'activité de la politique allemande dans les pays d'Islam menace de dresser, en face des deux puissances intéressées à l'avenir de l'Asie occidentale, une troisième influence très pénétrante.

A la date du 14 avril 1906, sous le titre d' « un rapprochement « avec l'Angleterre », le *Novoe Vremya* a publié un article sur l'opportunité d'un accord russo-anglais, qui présenterait

entre autres avantages celui d'assurer la jonction entre le réseau transcaspien et les chemins de fer indiens à travers l'Afghanistan et de définir les sphères d'influence respectives des deux parties contractantes en Perse. Le grand organe russe, considérant que la diplomatie de son pays rencontrerait en Asie Mineure les Allemands avant les Anglais, estimait nécessaire une conversation, avec ces derniers, sur le règlement éventuel des difficultés auxquelles pourrait, un jour, donner lieu le démembrement de l'Empire ottoman.

L'idée de la jonction par Hérat, du chemin de fer Merv-Kuskh à la ligne Quetta-Chaman, est très sérieusement envisagée en Russie. Elle rencontre moins de faveur qu'en Angleterre, où l'on se montre peu enclin à laisser l'empire du tsar mettre pied en Afghanistan. Mais sur la question des zones d'influence en Perse, tout semble autoriser la prévision d'une entente prochaine.

L'approche d'un troisième concurrent rend plus accommodantes l'une à l'égard de l'autre les deux puissances prépondérantes en Asie, et l'Angleterre, soucieuse de se réserver le golfe Persique, désire sans doute avoir les mains libres dans cette partie du continent asiatique afin de s'assurer des droits indiscutables au contrôle du terminus maritime du chemin de fer de Bagdad.

Cette opinion s'est manifestée dans la presse anglaise à diverses reprises. Le *Standard* du 1er mai dernier écrivait : « L'Allemagne, en retour de notre appui financier et politique, « nous laisserait probablement le contrôle de la partie de la « ligne entre Bagdad et la mer. C'est sans doute un faible « tronçon, mais c'est le seul vraiment vital pour nous. Nous « pourrions ainsi être garantis contre la possibilité d'un port « allemand sur le golfe. Nous exercerions notre surveillance « sur la route commerciale de Bagdad à la Perse, qui est l'une « des artères du commerce indien. »

Que la Russie, en prévision des difficultés auxquelles les visées allemandes sur un point du golfe Persique (Khor Abdallah) ne peuvent manquer de donner lieu, se montre disposée à se cantonner dans « sa zone Nord » de la Perse, cela ne paraît guère douteux. Il s'ensuit donc que les deux Etats voisins de l'Iran ont un intérêt assez immédiat à la conclusion de l'accord projeté, afin d'agir chacun en toute liberté dans la partie qui lui sera attribuée.

BACHIR.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN AUTRICHE

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître dans les pages suivantes que nous adresse M. le Dr Hantisch, le distingué professeur de Prague, une intéressante appréciation de la réforme électorale en Autriche envisagée au point de vue tchèque.

N. D. L. R.

Le 1er décembre 1906 marque dans les annales politiques de l'Autriche une grande date. En ratifiant ce jour-là en troisième lecture le projet tendant à l'introduction du suffrage universel, la Chambre des députés aura notablement hâté la transformation de la vieille monarchie des Habsbourg, Etat patriarcal, pseudo-constitutionnel, en un Etat moderne démocratique.

Pousser à cette nouvelle de grands cris d'allégresse, déclarer avec les partisans convaincus de la démoralisation parlementaire qu'on a trouvé la panacée pour les maux dont la monarchie danubienne souffre depuis plus de vingt ans et qui ne font que croître avec le temps, nous semble, à la vérité, aussi peu justifié que se voiler la face et se battre la poitrine comme font les défenseurs des traditions et des formes figées.

La réorganisation parlementaire était inévitable ; si elle se fit sur la base du suffrage universel, il ne faut voir en cela qu'une conséquence logique et naturelle de l'évolution politique et économique accomplie dans ce dernier demi-siècle. Ce laps de temps a suffi pour la constitution et l'organisation des classes sociales dans presque toutes les provinces autrichiennes, à commencer par les pays les plus industriels, peuplés des deux nationalités, comme la Bohême, la Moravie, la Styrie, etc. Il importe de remarquer à ce propos que la réforme électorale de 1906 constitue la quatrième étape de la longue et laborieuse marche des peuples autrichiens vers leur émancipation politique et sociale.

Les réformes précédentes, marquées par l'abaissement graduel du cens, se suivirent presque régulièrement à des intervalles de dix à douze ans. La première remonte à 1872, la deuxième à 1883, la troisième à 1896. Cette dernière réforme

dénotait déjà un acheminement vers le suffrage universel qui ne fut admis alors qu'à la cinquième curie.

Lors de l'établissement en Autriche de la constitution de 1861, les partis gouvernants qui donnaient alors du relief à la vie politique étaient tous foncièrement conservateurs et se divisaient en aristocrates, cléricaux et grands industriels. Mais, grâce au prodigieux développement économique qui s'est accentué surtout depuis 1870, on a vu se former rapidement dans les pays autrichiens une riche bourgeoisie, qui introduisit dans le Parlement un nouvel esprit libéral avec des tendances franchement nationalistes.

Alors commença une lutte serrée qui devint de plus en plus aiguë à mesure que les classes moyennes se grossissaient de recrues prises dans la petite industrie, intransigeante sur les questions de nationalités, et dans l'agriculture, teinte aussi, quoique plus légèrement, de nationalisme. En 1896, quand les travaillistes parvinrent à forcer l'entrée du Parlement central — ils n'étaient alors qu'une petite poignée — l'évolution économique était, du moins dans ses grandes lignes, un fait accompli. On voit quel chemin avait été parcouru depuis le rigide formalisme parlementaire du temps d'Auersperg, auquel succéda la coalition des Slaves avec les féodaux du régime Taaffe, coalition qui se disloqua, à son tour, pour faire place à une assemblée hybride, inspirée de l'esprit nationaliste le plus absolu.

Les luttes fameuses dont le Parlement fut le théâtre en 1897 sont encore dans toutes les mémoires. Elles eurent leur répercussion dans la rue. Des émeutes éclatèrent à la fois à Vienne, à Prague et dans les régions limitrophes de la Bohême, où les deux races rivales, allemande et tchèque, se disputent âprement chaque pouce de terrain. Badeni tomba. La devise de Kœrber, son successeur, était « laisser faire ». Ce fut le règne du paragraphe 14 de la Constitution, pendant lequel le Reichstag présentait l'image la plus désolante de l'anarchie parlementaire. Cet état chaotique dura cinq ans : il ne pouvait se prolonger davantage sans porter une atteinte irréparable aux intérêts essentiels de la monarchie et il était impossible d'endiguer la marée montante des prétentions magyares sans un parlement soutenu par la volonté des nations. Il fallait donc se préoccuper de la réorganisation parlementaire, et comme celle-ci ne pouvait se réaliser sans le suffrage universel, on n'hésita pas à recourir à ce moyen extrême qui seul laissait entrevoir le salut de la monarchie.

Les lecteurs des *Questions Diplomatiques* me pardonneront

ce rapide coup d'œil rétrospectif sur la situation politique en Autriche depuis 1867. Je l'ai jugé nécessaire pour leur faire comprendre que le gouvernement n'avait réellement d'autre choix que la démocratisation du Parlement, pour ramener plus d'ordre dans la voie parlementaire et pour regagner l'autorité, dont il avait besoin, vis-à-vis de la Hongrie.

Le principe d'égalité introduit par le suffrage universel en Autriche fait table rase des anciens privilèges et prérogatives des castes et des races; il élargit et consolide les assises politiques de la monarchie en étendant aux masses du peuple, jusqu'ici privées des droits politiques, la participation à la direction des affaires publiques; il rejette, en un mot, tout ce qui jurait trop avec les idées modernes, dans un état constitutionnel entraîné malgré lui vers l'égalité sociale.

La nouvelle loi électorale, résultat d'un compromis auquel ont collaboré avec le gouvernement les représentants de tous les partis politiques groupés au Reichsrath, présente ce double avantage qu'elle insuffle une nouvelle vigueur à la vie parlementaire, et qu'elle contribue en même temps à adoucir quelque peu les aspérités des querelles nationales, puisqu'elle réduit dans une certaine mesure le quotient politique d'une nationalité jouissant jusqu'ici, en Autriche, d'une position privilégiée : les Allemands perdent maintenant 3 $^1/_8$ % de leur représentation au Reichsrath. Non moins précieux est l'effet moral que produisit dans le monde politique autrichien la ratification finale du projet gouvernemental par les deux Chambres [1].

Personne auparavant ne voulait croire à la possibilité de remédier dans un proche avenir à la décrépitude parlementaire. On disait la vieille monarchie politiquement morte, incapable de secouer l'inertie dont semblait frappé à jamais son organisme législatif. Chacun souffrait évidemment de ce fatal pessimisme qui annihilait les meilleures intentions, décourageait les âmes, entravait tout progrès.

Mais les expériences du passé étaient si probantes, elles affectaient à tel point les esprits, que nul effort sérieux n'était plus tenté pour sortir de cette désastreuse apathie.

Quand un nouveau cabinet entreprenait de développer son programme à la tribune, les députés accueillaient ses déclarations par des sarcasmes et des rires narquois. Quant au

---

[1] La Chambre des Seigneurs a voté la réforme électorale le 21 décembre et elle se réorganise à son tour. L'Empereur ayant renoncé à son droit de nommer un nombre illimité de membres viagers de la Chambre, elle comprendra désormais 170 membres au maximum, 150 au minimum.

peuple, il s'était complètement déshabitué d'ajouter foi aux promesses de ses gouvernants.

Aussi quand le problème du suffrage universel fut mis l'an passé, pour la première fois, sur le tapis, personne, sauf les socialdémocrates, ne prit la question bien au sérieux. Et pourtant, cette fois-ci, les pessimistes avaient mal calculé. La malechance qui pesait sur toutes les mesures prises ces temps derniers par les gouvernants autrichiens en vue de ranimer le parlementarisme, fut soudain rompue, et l'Autriche sortit enfin victorieusement de sa longue période de stagnation politique.

Le Parlement, vigoureusement secoué, reprit un peu de confiance, s'attela sérieusement à la besogne.

Il y eut d'abord quelques heurts violents, les rouages de la vieille machine détraquée grinçaient horriblement, mais peu à peu tout s'arrangea et l'œuvre commencée put être menée à bonne fin.

Ce n'est qu'en se rappelant le lamentable spectacle que présentait depuis des années la Chambre des députés de Vienne, cette Chambre dans laquelle une majorité homogène n'existait qu'à l'état de vague souvenir, cette Chambre désorientée, discréditée, ballottée tantôt par l'obstruction allemande, tantôt par l'obstruction tchèque, que l'on peut apprécier le labeur extraordinaire fourni par les députés autrichiens en ces derniers douze mois.

Pour la première fois, en effet, on n'eut à constater, au cours de ces longs débats et de ces négociations avec les partis politiques et nationaux, aucune oscillation dans les idées de la couronne, pas la moindre hésitation chez le gouvernement, pas un signe d'impatience dans les masses, et c'est sans doute dans cet admirable accord des principaux facteurs de l'Etat succédant aux longs et vains tâtonnements et recommencements du passé, qu'il faut chercher le secret de la réussite de l'œuvre entreprise.

Il convient d'avouer que, malgré le soin que prirent les ministères Gautsch, Hohenlohe, Beck, qui se succédèrent à la tâche de froisser le moins possible les intérêts de différentes nationalités représentées au Reichsrath, le projet de la réforme électorale, approuvé par les deux Chambres, est encore loin de constituer un idéal d'équité. Il reconnaît l'égalité de l'individu, mais non l'égalité nationale.

Dans la répartition des mandats entre les différents pays et nationalités, on n'a pas simplement tenu compte de la force numérique; on s'est aussi préoccupé de la part contributive de chaque nationalité, de son importance historique et culturale

et de sa situation acquise. Trop de *distinguo* qui permirent de faire pencher la balance en faveur de la nationalité toujours choyée en Autriche, celle des Allemands.

Quelques chiffres qui édifieront d'ailleurs mieux que le plus beau plaidoyer. La future Chambre comptera 516 députés, ce qui donne en moyenne un député par 49.670 habitants. En Bohême cependant, les Allemands éliront un député par 42.000, les Tchèques par 52.000. En Moravie, les Allemands auront un député par 35.560 habitants, les Tchèques par 57.570. En Silésie, il y aura un député allemand par 32.950, un député tchèque par 73.130 habitants. La Styrie aura un député allemand par 39.000, un député slovène par 58.000. En Galicie enfin, les Polonais auront un député par 52.000, les Ruthènes par 110.000 seulement.

Les deux nationalités qui, dans cette estimation de leur quotient, ont été les plus lésées sont, on le voit, les Tchèques et les Ruthènes. Mais les Ruthènes ne sont pas encore tant à plaindre que les Tchèques parce que, relativement, la nouvelle loi leur assure un gain important. D'après l'ancien système électoral, ils n'avaient pas plus de 9 députés ; ils en auront désormais 34. Pour les Tchèques, au contraire, le nombre des mandats ne s'est accru, en comptant aussi les mandats des membres conservateurs, que de 20 sièges en tout. Au lieu de 87 députés qu'ils eurent quand la Chambre avait en tout 425 membres, ils en auront 107 dans la nouvelle Chambre comptant 516 sièges. Mais on se tromperait grandement si l'on croyait que les Allemands se disent satisfaits de la part pourtant bien large qu'il leur fut faite dans la distribution des mandats. Ils veulent plus encore : ils veulent tout. Et le député Stein, le porte-parole du parti radical, dit lors de la discussion de l'adresse du gouvernement : « Pourquoi, Monsieur le Prési-« dent du Conseil, n'appelez-vous franchement les choses de « leur vrai nom ? Vous perdez votre temps à ressasser les avan-« tages que nous vaut votre réforme ; nous savons fort bien « que c'est à la slavisation de l'Autriche que vous visez. »

En outre du préjudice matériel qu'a porté aux Tchèques l'injuste application faite à leur pays, du schéma d'estimation nationale, il convient de considérer que le remaniement des circonscriptions électorales, entrepris en vue de restreindre les luttes entre Tchèques ou Allemands, est un acheminement vers la division de la Bohême en deux parties nationalement distinctes, l'une tchèque, l'autre allemande, et qu'il présente sous ce rapport un véritable danger pour l'intégrité de ce pays.

Le leader jeune-tchèque, Dr Kramarz, a défendu avec ta-

lent et vigueur, non seulement au sein de la Commission, mais aussi au Parlement, les intérêts de ses frères nationaux, mais il prêchait dans le désert. Voici notamment quelques passages de l'important discours prononcé par le Dr Kramarz, à propos du paragraphe 42 de la réforme, portant que les modifications qui seraient introduites à l'avenir dans la nouvelle loi électorale ne sauraient être votées qu'à la majorité des deux tiers.

Le jour même où la Commission de la réforme électorale avait pris la résolution que les Tchèques de Bohême auraient 75 mandats et les Allemands 55, j'ai déclaré au président du Conseil qu'il ne saurait plus être question, dans ces conditions-là, du paragraphe 42, portant que la loi électorale ne pourrait à l'avenir être amendée que par une décision prise à la majorité des deux tiers.

Ayant été injustement traités sur le même pied qu'une nationalité inférieure, nous ne pouvons consentir à ce que cette criante injustice soit décrétée à tout jamais. La formule allemande est un joug que la nation tchèque se refuse à porter.

Le différend a été alors arrangé de façon très subtile. Il a été décidé que le remaniement de la loi électorale pourrait, selon les vœux des Tchèques, être voté par une simple majorité, mais avec un quorum obligé de 343 députés.

Le 30 novembre, le député Kramarz prit encore la parole pour demander en place de la proportion de 75/55 celle de 78/52 qui répondrait mieux à la situation réelle. Souvent interrompu par les pangermanistes, littéralement furieux de ce que la future Chambre verrait une majorité slave, il ne parvint pas à convaincre l'Assemblée.

Le baron de Beck, qui lui répondit, le fit de façon peu tendre pour le chef du parti jeune tchèque. Il déclara que la répartition des mandats en Bohême dans la proportion de 75/55, avait été décidée par la Commission, à la suite d'un compromis de tous les partis politiques et nationaux; que ce compromis servait, comme tous ceux qui le précédèrent, de base à l'édifice électoral élevé d'un commun effort, que celui qui oserait maintenant toucher à la moindre de ces conventions assumerait fatalement la lourde responsabilité de remettre l'œuvre entière en question. M. de Beck ajoutait : « L'heure est venue pour les grands « partis de tenir loyalement ce qui a été convenu au sein de la « Commission. Le gouvernement fera à son tour son devoir, « en défendant contre qui que ce soit l'équilibre si laborieuse- « ment établi entre les diverses nationalités de la monarchie. »

Dans une vive réplique, le Dr Kramarz fit valoir que la nation tchèque ne tolérerait pas longtemps l'injustice dont elle était

l'objet, que la lutte nationale ne tarderait pas à se rallumer dans tous les pays de la couronne de Bohême, que tout député tchèque franchissant le seuil de la future Chambre ressentirait douloureusement l'humiliation infligée à sa nationalité. Rien n'y fit. Les déclarations du président du Conseil suffirent pour que l'amendement tchèque fût repoussé.

On voit par là qu'envisagée du moins au point de vue national, la réforme électorale est loin de donner toute satisfaction aux Slaves d'Autriche. Etait-ce cependant une raison pour eux de la repousser ? Pour imparfaite qu'elle soit, elle vaut néanmoins infiniment mieux que le système électoral actuellement en vigueur. C'est d'ailleurs cette considération qui a prévalu au Conseil des représentants tchèques. Pour le reste, ils attendront, au besoin même ils hâteront un nouveau mouvement qui les rapprochera encore un peu plus du but visé. Le temps travaillera pour eux.

HENRI HANTICH.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du roi et de la reine d'Angleterre à Paris.* — Le roi et la reine d'Angleterre, voyageant incognito sous le nom de duc et duchesse de Lancaster, ont passé huit jours à Paris, du samedi 2 février au samedi 9. Sur la volonté formelle des souverains, aucune réception officielle n'a eu lieu pendant leur séjour parmi nous; le mercredi 6 seulement, le président de la République et Mme Fallières ont offert un déjeuner en leur honneur, auquel assistaient les présidents du Sénat et de la Chambre et les ministres, mais aucun toast n'a été prononcé.

Le roi et la reine d'Angleterre sont rentrés à Londres par Calais.

Allemagne. — *Les élections au Reichstag; le scrutin de ballottage.* — Les résultats du scrutin de ballottage en Allemagne ont encore accentué la défaite des socialistes, qui ont de nouveau perdu dix-neuf sièges, tout en n'en gagnant que cinq. Voici d'ailleurs comment se répartissent ces résultats :

12 socialdémocrates, 28 nationaux-libéraux, 9 candidats du Centre, 10 conservateurs, 19 libéraux-démocrates, 8 candidats du parti de l'Empire, 9 de l'Union libérale, 5 du parti populaire allemand, 10 de l'Union économique, 5 de l'Union des agriculteurs, 4 indépendants; 2 du parti allemand de la réforme, 1 Polonais, 3 Alsaciens et 1 Guelfe.

D'après ces résultats, les socialdémocrates gagnent 6 sièges et en perdent 20; les nationaux-libéraux gagnent 1 siège et en perdent 3; le Centre gagne 2 sièges et en perd 3; les conservateurs gagnent 4 sièges et en perdent 2; les libéraux-démocrates gagnent 7 sièges et en perdent 2; le parti de l'Empire gagne 3 sièges et en perd 1; l'Union libérale gagne 4 sièges et en perd 2; le parti populaire allemand gagne 1 siège et en perd 1; l'Union économique gagne 6 sièges et en perd 1; l'Union des agriculteurs gagne 4 sièges et n'en perd point; les indépendants gagnent 3 sièges et en perdent 1; le parti allemand de la réforme gagne 1 siège et n'en perd pas; les Polonais gagnent 1 siège et n'en perdent pas; les Alsaciens gagnent 1 siège et n'en perdent pas; les Guelfes ne gagnent aucun siège et en perdent 1.

D'autre part, le résultat total des élections au Reichstag se trouve maintenant représenté par les chiffres suivants :

105 candidats du Centre; 59 conservateurs; 55 nationaux-libéraux; 43 socialdémocrates; 29 libéraux-démocrates; 21 candidats du parti de

l'Empire; 20 Polonais; 15 candidats de l'Union économique; 11 de l'Union libérale; 10 indépendants; 8 de l'Union des agriculteurs; 7 du parti allemand populaire; 7 Alsaciens; 5 candidats du parti allemand de la réforme; 1 Guelfe; 1 Danois.

D'où il ressort que, par rapport au précédent Reichstag, les social-démocrates perdent 36 sièges, les Guelfes 3, les Alsaciens 3, le parti allemand de la réforme 1, le parti de l'Empire 1. Par contre, les libéraux-démocrates gagnent 9 sièges, les conservateurs 6, les indépendants 6, les nationaux-libéraux 5, l'Union des agriculteurs 5, les Polonais 4, le Centre 2, l'Union économique 2, l'Union libérale 1.

Le soir du scrutin, une foule enthousiaste étant allée manifester devant le palais royal de Berlin, l'empereur parut à la fenêtre, avec l'impératrice, et prononça l'allocution suivante :

Merci, merci, de tout mon cœur, pour l'ovation que vous me faites aujourd'hui : elle jaillit de la conscience que vous avez d'avoir fait votre devoir envers la patrie et la parole que vous a dite le chancelier devient vraie : « L'Allemagne sait aller à cheval quand elle veut. »

J'ai cette conviction inébranlable que si, comme jusqu'à présent, toutes les classes de la société, modestes ou élevées, toutes les confessions (*Nouveaux applaudissements*) sont intimement unies, non seulement nous irons à cheval, mais nous abattrons sur notre passage, à cheval, tous les obstacles qui nous sont opposés. (*Hourras prolongés.*) Et maintenant, je veux terminer par le mot que le grand poète H. de Kleist a écrit dans son *Prince de Hambourg*, lorsque Koswitz répond au Grand Electeur :

Que nous importe la règle selon laquelle est battu notre ennemi, quand il est à nos pieds, lui et tous ses étendards ! La règle qui l'abat est la plus haute de toutes.

L'art de l'abattre, nous l'avons appris et nous sommes pleins de l'envie de le pratiquer encore dans la suite. C'est pourquoi notre règle ne doit pas être qu'un mouvement patriotique, éphémère et passager, mais bien une résolution inébranlable de persévérer dans la même voie.

L'hymne national s'éleva alors, coupé par des hourras retentissants, pendant que l'empereur et l'impératrice saluaient la foule.

Cependant, malgré tout cet enthousiasme officiel, provoqué en somme par la défaite des socialistes, le gouvernement impérial n'a guère à se féliciter du résultat final des élections. Le Centre, en effet, contre lequel avait été faite la dissolution, revient plus puissant qu'avant, avec cette aggravation que ses membres ont été, cette fois, élus sur un programme antigouvernemental.

Dans ces conditions, quelle conduite le gouvernement va-t-il observer? Et puisqu'en Allemagne le gouvernement porte des noms, quelles instructions Guillaume II va-t-il donner à M. de Bülow? Qu'est-ce qu'ils vont décider de concert? On se rappelle que le chancelier avait manifesté le désir de gouverner désormais avec une majorité conservatrice libérale. Il avait même, en prévision d'un tel objet, donné aux libéraux de vagues, de très vagues espérances. Les élections n'ayant pas donné au prince de Bülow une majorité conservatrice libérale aussi forte qu'il l'espérait, il y a lieu de croire

qu'il recommencera, sous peu et après quelques tâtonnements, de gouverner avec une majorité conservatrice catholique. Peut-être gouvernera-t-il tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre. Le prince de Bismarck agissait déjà ainsi. Il affectionnait les majorités alternées et que l'on compose à son gré, suivant les besoins de l'heure. A son exemple, le prince de Bülow fera voter les crédits militaires, l'augmentation de la flotte, etc., par sa majorité nationale, les conservateurs et les libéraux. Il fera voter, d'autre part, les mesures de politique intérieure, les tarifs protectionnistes, la cléricalisation des écoles, etc., par sa majorité réactionnaire, soit les conservateurs et le Centre. Au point de vue de la politique intérieure, le résultat des élections récentes ne saurait aussi bien qu'encourager le gouvernement à persévérer dans la voie ultra-conservatrice.

Espagne. — *La politique du cabinet Maura.* — M. Maura, le nouveau président du conseil espagnol, a déclaré au correspondant du *Temps* à Madrid que le parti conservateur continuera sa politique de 1904 et que le gouvernement a trop de questions importantes sollicitant son attention, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour pouvoir se consacrer à des questions que ses prédécesseurs ont soulevées en 1906 et n'ont pas pu résoudre. Il s'agit là évidemment de la loi des associations. Le gouvernement se préoccupera surtout des questions administratives, tributaires et financières dans lesquelles il suivra le critérium bien connu du parti, dont les principaux traits sont : l'équilibre du budget, le développement des recettes, la réorganisation des services avec des crédits suffisants pour les chapitres de la guerre et de la marine, sans augmentations excessives. La politique conservatrice vise, à part cela, en première ligne, à l'apaisement des esprits, à la suppression des conflits et de l'agitation. Ensuite viennent les élections générales au printemps, la réunion des Cortès en mai, pour avancer le plus possible les travaux législatifs avant les vacances.

Dans les questions de politique extérieure, M. Maura estime que la mission des gouvernements successifs est de continuer l'œuvre de leurs prédécesseurs et de poursuivre une politique nationale. Le cabinet actuel conservera des relations cordiales avec toutes les puissances, tout en maintenant l'entente avec la France et l'Angleterre comme dans la Conférence d'Algésiras et les affaires du Maroc, entente dont la première base fut jetée par le traité franco-espagnol de 1904 sous un cabinet qui était également présidé par M. Maura.

Sur la question des relations commerciales, il semble favorable au développement du commerce de son pays par une protection suffisante de la production nationale et la réciprocité de concessions douanières. Le cabinet n'a pas encore eu le temps d'examiner ces diverses questions.

Russie. — *Les élections russes.* — Les renseignements reçus de Russie sur les résultats des élections du premier degré sont pour le

moins contradictoires. D'après les dépêches de source officielle, transmises par l'*Agence Havas*, il y aurait en effet 19.136 délégués choisis, dont 4.626 monarchistes et 8.239 modérés ; sur les 6.271 autres délégués, 635 seraient constitutionnels-démocrates. Mais divers télégrammes de source privée soutiennent au contraire que les démocrates-constitutionnels et les révolutionnaires l'emportent d'une façon absolue. Dans ces conditions, il convient de réserver son jugement, en tout cas jusqu'à la proclamation certaine des résultats des élections du second degré qui désignent les électeurs chargés de nommer les députés.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *A la recherche de Raissouli.* — Le frère de Zellal et plusieurs notables de la tribu des Beni-Mçouar, alliés de Raissouli, sont venus le 30 janvier à Tanger pour faire leur soumission à Si Mohammed el Guebbas qui leur a accordé l'aman. Cette démarche a modifié le programme du ministre de la Guerre qui s'est décidé à attendre que Zellal lui-même vînt solliciter l'aman, ce qu'il fit d'ailleurs huit jours après. Si Guebbas se montre fort satisfait des résultats qu'il a déjà obtenus sans grande effusion de sang. Il assure que toutes les tribus du Nord se groupent maintenant autour du Makhzen et que Raissouli, abandonné de tous, est réfugié dans une ferme appartenant à un chérif des Beni-Arouss, à Tazerad.

— *Les Allemands au Maroc.* — Le *Temps* a publié le 8 février la dépêche suivante de son correspondant de Tanger que nous reproduisons à cause de son intérêt :

Tanger, 7 février.

Je reçois de bonne source de Fez des nouvelles qui accusent une recrudescence de sentiments germanophiles à la cour chérifienne. Ces sentiments se manifesteraient d'une façon particulièrement ostensible depuis bientôt deux mois. Un officier allemand que le Makhzen vient d'engager comme chef du génie marocain serait appelé, dit-on, à jouer un rôle considérable près du sultan, notamment comme conseiller technique, pour arrêter les cahiers des charges relatifs à l'adjudication des travaux publics.

Cette intervention et surtout l'état d'esprit actuel du Makhzen ne peuvent pas manquer, suivant mon informateur, de favoriser singulièrement les tentatives qui se dessinent nettement de tous les côtés, de la part des financiers et des industriels allemands, d'entreprendre l'exploitation économique de ce pays.

Ces renseignements confirment l'impression qu'on a depuis quelques semaines à Tanger sur l'activité politique et économique de l'Allemagne au Maroc. On parle notamment de la récente création d'un syndicat allemand pour l'achat de terrains destinés à une exploitation éventuelle de mines. Ce syndicat traiterait aussi d'autres affaires. Une grosse affaire immobilière a été traitée cette semaine pour le compte du syndicat en question ou pour ceux d'autres capitalistes allemands. La position des terrains achetés dans les environs de Tanger semble indiquer que les

acquéreurs se sont assurés au préalable de l'intention du Makhzen d'exécuter dans le voisinage des travaux de routes.

— *Attaque de la mission hydrographique française.* — La mission hydrographique française Dyé-Pobéguin a été attaquée par la tribu des Zenega, à deux jours de marche au Nord de Salé, sur la rivière Sebou. Le groupe Pobéguin, surpris dans une embuscade, a été soutenu par des cavaliers indigènes ; un guide de la mission a reçu une balle dans la joue.

Devant l'hostilité des indigènes, la mission a dû rentrer à Rabat où elle est actuellement.

Côte des Somalis. — *L'assassinat de MM. Douglas-Cleroy et Perben.* — Le ministre des Colonies a reçu des renseignements complémentaires sur l'assassinat de MM. Douglas-Cleroy et Perben, le 19 janvier dernier à Dabah-Lebah, point situé sur le littoral à environ 30 kilomètres à l'Ouest de Djibouti.

M. Douglas-Cleroy était, depuis plusieurs années, chargé de la gérance du comptoir de Djibouti, maison de commerce fondée presque à l'origine de la colonie. Cet établissement a pour but principal le commerce des armes avec l'Abyssinie et la côte d'Arabie. M. Perben, enseigne de vaisseau, avait été laissé à Djibouti par le croiseur *Descartes*, en attendant l'arrivée du *Melbourne*, des Messageries maritimes, sur lequel il devait s'embarquer pour rejoindre la station navale de Madagascar. M. Cleroy connaissait très bien les parages d'Ambado. Jusqu'alors il avait toujours été bien accueilli par les indigènes du littoral ; aussi ne crut-il pas nécessaire de prévenir l'administration locale de son projet de chasse ; il ne demanda, en conséquence, aucune escorte armée à la police de Djibouti. Bien plus, il jugea inutile de se faire accompagner par des notables indigènes.

C'est ainsi que, dans la nuit du 18 au 19 janvier, MM. Cleroy et Perben partirent pour l'excursion de plaisir qui devait se terminer d'une façon si tragique.

Le 20, à onze heures et demie du matin, un indigène dankali, au service de M. Cleroy, arriva à Djibouti, annonçant que son maître et l'officier qui l'accompagnait avaient été assassinés le 19 au coucher du soleil.

Le gouverneur chargea immédiatement M. de Bonchamp, administrateur colonial, chef du service des Affaires indigènes, de se rendre sur les lieux de l'attaque pour porter secours aux victimes ou tout au moins ramener leurs corps. Une chaloupe à vapeur fut chauffée sans retard et M. de Bonchamp put partir à deux heures de l'après-midi pour Ambado, accompagné de MM. Niocel, juge de paix à compétence étendue, Lassaigne, procureur de la République, Nibel, greffier du tribunal, le docteur Duvard, médecin aide-major des troupes coloniales, et une escorte armée de 21 Ascaris de la police urbaine.

Vers minuit et demi, l'expédition ramena les restes mortels des deux victimes, dont les obsèques ont été célébrées le 21 janvier en présence de toute la population européenne de Djibouti.

On peut dès à présent affirmer que le crime a été prémédité et que MM. Douglas-Cleroy et Perben sont tombés dans un guet-apens habilement préparé. Une enquête judiciaire a été immédiatement ouverte; elle ne tardera pas à donner des résultats; les noms des meurtriers seraient déjà connus. Des otages appartenant aux tribus des assassins ont été arrêtés.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le différend entre la Californie et le Japon.* — Il convient de ne point attacher une importance exagérée aux informations pessimistes de la presse jaune américaine. Le président Roosevelt emploie tous ses plus consciencieux efforts à l'élaboration d'un compromis qui, tout en donnant dans la mesure du possible satisfaction aux susceptibilités japonaises, ménagera néanmoins les plus légitimes intérêts de la Californie, et il semble que les délégués officiels californiens, actuellement en conversation diplomatique avec le président de l'Union, apportent à cette discussion un sincère esprit de conciliation. De leur côté, les Japonais affirment, par la voix de leurs hommes d'Etat les plus autorisés, qu'ils ne veulent pas faire la guerre aux Etats-Unis. Le vicomte Hayashi, ministre des Affaires étrangères, l'assure formellement et le baron Kaneko a fait une déclaration analogue. Evidemment ce sont là d'heureux symptômes et qui peuvent, qui doivent faire espérer une solution pacifique du différend. Cependant la crise n'en est pas moins sérieuse au fond, et le moindre incident pourrait encore déchaîner la guerre.

Comme le faisait justement remarquer M. Roosevelt lui-même, au cours d'une conversation privée, la discussion amiable de questions délicates est très difficile entre deux peuples dont l'un qualifie couramment l'autre d'épithètes aussi peu bienveillantes qu'injustes d'ailleurs, telles que *Yellow Monkeys*. Il est certain que les Américains ne peuvent s'habituer à traiter les Japonais d'égal à égal. Ils les méprisent individuellement, par préjugé de race et de couleur, et ce n'est qu'à la réflexion, qu'à une seconde réflexion, qu'ils voient en eux de redoutables adversaires. Evidemment si la guerre russo-japonaise n'avait pas éclairé le monde sur la valeur militaire du Japon, les hostilités seraient déjà ouvertes entre Nippons et Yankees. Aujourd'hui, la leçon mandchourienne fait réfléchir le gouvernement de Washington ; mais la sagesse des gouvernements a de la peine à maîtriser les impatiences des peuples.

Quoi qu'il en soit, le président Roosevelt se rend aujourd'hui parfaitement compte de la gravité de la situation. Si, au début, il a pu s'illusionner un peu et croire que quelques paroles sévères et même brutales impressionneraient les Californiens, il a compris par la suite que la question était plus importante et il est revenu sur l'attitude trop intransigeante manifestée par son premier message. Il négocie maintenant ; et les preuves éclatantes qu'il a déjà données au monde de son habileté de négociateur permettent de croire en toute confiance que cette fois encore il sera l'arbitre de la paix.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

AFRIQUE

Maroc. — *Le commerce français au Maroc.* — La publication par le Foreign Office du rapport du consul anglais à Tanger sur le commerce du Maroc en 1905 a causé une certaine surprise en France. Le commerce allemand restant stationnaire à 13 millions de francs, le commerce anglais rétrogradant à 37.400.000 francs et le commerce français devançant tous les autres et atteignant 43.400.000 francs, c'est-à-dire 40 % de l'ensemble des affaires; nous sommes tellement habitués à douter de nos facultés d'expansion à l'extérieur, qu'on a eu de la peine à croire à ce succès. On s'est demandé d'abord s'il était vrai; mais puisqu'il est constaté par les étrangers, force est bien d'y croire. On s'est demandé ensuite s'il n'était pas dû à des causes accidentelles et s'il serait durable.

Les causes accidentelles sont les conséquences de la sécheresse de 1904. Toutes les récoltes avaient manqué. L'Angleterre et l'Allemagne, qui reçoivent la plus grande partie des exportations marocaines, ont donc vu baisser sensiblement leur part de commerce pour cette raison-là, tandis que la France, qui se livre surtout à l'importation, n'en a pas été touchée. Et, d'autre part, l'argent étant rare, la population a consacré toutes ses ressources à acheter les denrées qui lui étaient nécessaires pour sa nourriture. Ainsi elle a demandé moins de cotonnades à l'Angleterre que les autres années, mais elle a fait venir les mêmes quantités de sucre que d'ordinaire et de grands approvisionnements de farine et de semoule. Comme ces trois derniers produits sont fournis par la France, celle-ci a pris ainsi une avance décidée sur ses concurrences.

Les causes durables sont l'augmentation considérable de la colonie française et les relations régulières de plus en plus nombreuses qui se sont établies entre la France et le Maroc. Nos compatriotes fixés à Tanger sont aujourd'hui bien près d'un millier, et les petits groupes qu'ils forment dans les autres ports de la côte vont eux-mêmes sans cesse croissant. On continue a répéter que les Français n'aiment pas à se déplacer : on ne s'en douterait donc guère ici. Quelques grosses maisons représentent très honorablement le grand commerce et si, parmi les colons, beaucoup ont peu de ressources, ils finissent, grâce à leur nombre, par créer un mouvement d'affaires dont on voit maintenant l'importance. Beaucoup sont d'origine algérienne, et par leur connaissance de la langue et des mœurs du pays, arrivent à réussir dans des conditions où d'autres échoueraient. D'autre part, on sera probablement surpris en France d'apprendre que nous n'avons pas, à l'heure actuelle, moins de onze compagnies de navigations françaises, qui nous font des services réguliers soit sur la France, soit sur l'Algérie. L'une d'elles, créée par un Algérien, a son port d'attache à

Tanger même. On ne semble pas s'être tenu au courant du grand effort qui a été fait ainsi uniquement par l'industrie privée, car aucune de ces Compagnies ne reçoit un sou de subvention. Si nous n'étions pas obligés de prendre le bateau anglais pour aller confortablement à Marseille et si nous avions un service français convenable pour le transport des passagers, nous serions très bien desservis. Le gouvernement français, en dehors duquel toutes ces créations se sont faites jusqu'ici, devrait bien au moins s'occuper de ce dernier point.

Ce sont ces communications abondantes et cette remarquable affluence de Français actifs qui font croire que le succès de 1903 est le début d'une prospérité qui grandira encore. Pourquoi, par exemple, les industriels français paraissent-ils ignorer qu'il existe au Maroc un important marché de peaux et de laines? Il n'y a aucune raison pour qu'ils y restent étrangers indéfiniment. Et sur plus d'un article d'importation, bien des progrès nous sont encore possibles. On en peut juger par la reprise et le développement de nos affaires en draps et en bougies que, alors que nous paraissions irrémédiablement battus sur ces articles, quelques fabricants avisés ont su obtenir.

Algérie. — *Le commerce des Hauts-Plateaux et du Sahara.* — Les renseignements qui viennent de parvenir au gouvernement général de l'Algérie signalent la rentrée des caravanes qui étaient parties, comme d'ordinaire en automne, du cercle de Géryville, du cercle de Méchéria et de l'annexe d'Aïn-Sefra, pour se rendre au Gourara et qui comprennent 5.567 chameaux.

L'heureux retour de ces caravanes marque à la fois la reprise d'un important mouvement commercial entre les Hauts-Plateaux et le Sahara, un moment contrarié par le manque de sécurité, et les progrès constants de l'organisation de nos confins.

On se souvient, en effet, qu'il y a trois ans, une de nos caravanes du groupe de Géryville était attaquée, au retour, par des pillards qui ne purent être rejoints et conservèrent le bénéfice de leur audacieux coup de main. L'année suivante, une fraction de la caravane de Géryville était encore assaillie par une forte harka, qui lui enlevait 460 chameaux après lui avoir tué 33 hommes. Mais une vigoureuse poursuite était aussitôt organisée et la harka, atteinte sur le Guir, subissait des pertes sérieuses.

Cette leçon se confirmait en 1906, quand le commandant Pein écrasait une harka à l'oued Nasly et lui reprenait tout son butin. Enfin les grandes caravanes de cette année ont pu circuler sans être inquiétées. C'est un résultat des plus appréciables à l'actif de nos autorités militaires du Sud oranais.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Carl Gustaf Nordling, consul général de Suède à Paris ;
Helge Oscarsson de Gyllenram, consul de Suède à Rouen ;
Louis-Benoît Palliez Colin, consul de Suède à Lille ;
Louis Masse, consul de Monaco à Nice ;
Roger Lesage, vice-consul du Brésil à Boulogne-sur-Mer ;
Edward Robert Eckersall Vicars, consul de S. M. Britannique à Lyon ;
Smerling Kun Frederik, vice-consul de Suède au Havre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Crète. — M. le *colonel* Delarue est nommé au command. supér. des troupes françaises en Crète.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le *lieut.* Imbert est désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Casamatta est désig. pour le Sénégal ;
MM. le *lieut.* Burel ; les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Cogniaux et Henri et *de* 3e *cl.* Prothoy sont désig. pour la Guinée ;
M. Clavel, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Troupes coloniales.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *colonel* Gosselin est nommé command. de la défense de Dakar.

Officiers d'administration.

Madagascar. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Kessler et Miquel sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Tonkin. — M. l'*adjoint* à l'intendance Jouannet est désig. pour le Tonkin ;
M. l'*attaché* à l'intendance *de* 1re *cl.* Chérigié est placé à Hanoï.
Martinique. — M. l'*adjoint* à l'intendance Lasserre est désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Cazamayou est désig. pour Hanoï.
Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 3e *cl.* Larrieu et Serpaggi sont placés à Kayes ;
M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Feidel est désig. pour Niamey.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. Aynès, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour l'Indo-Chine.
Annam. — M. Sibiril, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Kong.
Cochinchine. — M. Honorat, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à Saïgon ;
M. Duperron, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Lem-ngop ;
M. Guiselin, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à Chaudoc.
Tonkin. — MM. Ricau, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* ; Authier et Laurent, *pharm. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour le Tonkin ;
M. Brochet, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Hanoï ;
M. Sévère, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est affecté à Haïphong ;
M. Augé, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la vaccine mobile au Tonkin ;
M. Gaillaud, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Tong ;
M. Hermant, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Than-hoa ;
M. Sarailhé, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Thaï-binh.

Afrique Occidentale. — M. Lairac, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est nommé chef du service de santé du Dahomey;

M. Rousselot-Bénaud, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Saint-Louis;

M. Cazanove, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Tagant;

M. Pochoy, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à Zinder;

M. Fournier, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est placé au 1er sénégalais.

Madagascar. — M. Lafaye de Michaux, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Diégo-Suarez;

M. Fleury, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Tananarive;

M. Villeneuve, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à Farafangana.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. Pamorlette, *offic. d'admin. de* 3e *cl.*, est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. Py, *officier d'admin. de* 3e *cl.*, est placé à Dakar.

Madagascar. — M. Level, *offic. d'admin. de* 3e *cl.*, est désig. pour Majunga.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Chenet est désig. pour le *D'Entrecasteaux;*

M. le *lieut. de vaiss.* Po est désig. pour le *Pistolet;*

M. le *lieut. de vaiss.* Rapian est nommé command. d'un torpilleur de la 1re flottille;

M. l'*enseig. de vaiss.* Hue est désig. pour le *Bruix.*

Indo-Chine. — M. le *lieut. de vaiss.* Sériot est nommé au command. du *Styx;*

Cochinchine. — M. l'*enseig. de vaiss.* Delevoye est nommé au command. d'un torpilleur de la flottille Saïgon-Cap-Saint-Jacques.

Madagascar. — M. le *capit. de frég.* Lahondé est nommé au command. du *Pourvoyeur.*

Océan Indien. — MM. les *lieut. de vaiss.* Le Goïc et Le Dô sont nommés chacun au command. d'un torpilleur de la flottille de l'Océan Indien.

Pacifique. — M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Bayle est désig. pour le *Catinat.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

L'Empire du Travail : la vie aux États-Unis, par A. Anadoli. Un volume in-16 de 296 pages. Plon-Nourrit et Cie. Paris, 1905.

L'histoire des progrès réalisés par la grande démocratie américaine dans le bref espace d'un siècle est sans précédent au monde, et les tableaux qui nous en ont été tracés par des voyageurs un peu pressés se ressentent de la légèreté de l'observation initiale. Il appartenait à M. Anadoli — qui a vécu longtemps parmi ces Transatlantiques tant raillés au théâtre et si peu connus, et qui s'y est trouvé en excellente posture pour tout voir et tout entendre, puisqu'il a occupé un poste diplomatique à Washington — de définir les traits essentiels de la vie yankee, de cette civilisation prodigieuse qui ne doit rien à la tradition et s'appuie exclusivement sur la souveraineté du travail. Quel avenir est réservé à cet empire dont la force croissante déborde sur le vieux continent et s'oriente vers une colossale et mystérieuse maîtrise, affirmant pratiquement la supériorité de la race anglo-saxonne ? C'est ce qu'un avenir, peut-être beaucoup plus proche qu'on ne pourrait le supposer, apprendra à la vieille Europe.

Im Reiche der Pinguine, par GEORGES LECOINTE, directeur scientifique à l'Observatoire royal de Belgique. Traduction allemande de M. WILHELM WEISMANN. 220 pages in-4°, 98 gravures, 5 cartes. Chez Gebauer-Schwetsche, imprimeur-éditeur à Halle-a.-S. Broché, couverture en plusieurs couleurs : 8 marcs.

Ce livre est la traduction allemande du volume publié en français par M. Georges Lecointe sur l'expédition de la *Belgique* au pôle Sud en 1897, expédition organisée et dirigée par M. de Gerlache et à laquelle M. Georges Lecointe prit part en qualité de commandant en second.

L'édition a donné un volume d'une impression magnifique, agrémenté de fort jolies gravures et de vignettes modernes du meilleur goût.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les missions et leur protectorat, par J.-L. DE LANESSAN, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine. Un vol. in-16 de 230 pages de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. Félix Alcan, éditeur, 1907.

La Turquie économique, par GEORGES CARLES. Un vol. in-16 de 117 pages. Rivière, éditeur, Paris, 1906.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française (*janv.* 1907). AUG. BERNARD : L'outillage de la Tunisie. — LUCIEN FOURNEAU : De Libreville au fleuve Congo par la Likouala-Mossaka. — L. GENTIL : Etudes géologiques dans le Nord de Madagascar.

Bulletin mensuel du Comité de l'Asie Française (*janv.* 1907). A. VISSIÈRE : La réforme monétaire en Chine. — Le protectorat religieux italien et le protectorat français en Orient. — Mouzaffer-ed-Dine.

Bulletin mensuel de la Société de géographie commerciale de Paris (*janv.* 1907). G. RICHARD : Le Soudan anglais, Suakin et Port-Soudan. — G. MORAEL : Le littoral de la Flandre française, son avenir économique.

Association cotonnière coloniale (*déc.* 1906). Procédé de culture du coton au Texas.

Fédération des industriels et des commerçants français (*janv.* 1906). DE RIBES-CHRISTOFLE : L'apprentissage au Canada. — G. DOLLFUS : Le tunnel sous la Manche.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*febr.* 1907). Sir HARRY H. JOHNSTON : The Niger Basin and Mungo Park. — J. PENMAN BROWNE : The Upper Ituri.

Revues italiennes.

La Rassegna nazionale (*febb.* 1907). L.-F. : Un giudizio inglese sull' Italia industriale.

La Revista italiana di sociologia (*sett.-dic.* 1906). C. PUINI : Origine e vicende dei popoli dell' Asia centrale.

Società geografica italiana (*febb.* 1907). Il duca degli Abruzzi. — Esplorazione nella catena del Ruwenzori.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (25 *de Enero* 1907). JOSÉ MARIA CESPEDES : Problemas dela politica cubana.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de jan. de* 1907). Viagem a ilha de S. Thomé. — Idiomas africanos.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA SITUATION POLITIQUE EN HONGRIE

NOTES PRISES A BUDAPEST

La monarchie habsbourgeoise se transforme : la « Coalition » au pouvoir en Hongrie; la loi du suffrage universel promulguée en Autriche. — Armistice conclu entre le Roi et le Parlement de Hongrie jusqu'au vote des lois de réforme électorale : intéressantes déclarations. — La Coalition et le parti de 1848 : pourquoi la Coalition dure. Portée de l'affaire Polonyi. — Les Magyars et les nationalités : déclarations de M. Eugène Rakosi, directeur du *Budapesti hirlap*, et discours du comte Albert Apponyi, ministre de l'Instruction publique.

Parti le mois dernier, pour constater la non-révolution de Serbie et enquêter dans les Balkans jusqu'à Sofia, je me suis arrêté, à l'aller et au retour, à Vienne et à Budapest, afin de mieux constater comment avait été ourdie l'intrigue de l'Europe centrale contre le gouvernement de Belgrade.

J'ai pu — entre temps — ajouter quelques impressions et documents vécus aux dossiers magyars constitués au cours de quatre précédentes enquêtes sur place et mettre à jour mon dossier hongrois.

La sensation à tout moment ressentie à Budapest comme à Vienne est celle d'évolution, de modifications profondes, essentielles, qui s'accomplissent ou se préparent dans tous les Etats et chez tous les peuples sur lesquels règne la vieille dynastie habsbourgeoise. L'Autriche-Hongrie, tant bien que mal transformée et réparée pour un temps par l'application d'un système de part du feu, de compromis et de cotes mal taillées, semblait un vieil édifice moyenageux, presque byzantin par certains côtés. Tout cela était lézardé. Tout cela s'écroule successivement par grands pans à chutes retentissantes. Le choc et l'ébranlement de chaque ruine provoque ou prépare d'autres effondrements. Mais on peut dès maintenant constater que, l'édifice antique et suranné une fois à terre, le spectateur ne sera pas en

présence d'un désert couvert de décombres, d'un vaste morceau d'Europe anarchique, — proie tout indiquée pour quelque puissant et ambitieux voisin. L'édifice qui a fait son temps disparaît, comme dans les féeries, par d'habiles changements à vue, les décors du tableau joué. La scène n'apparaît jamais comme un grand trou vide et béant : les décors du tableau nouveau sont là qui se substituent sans entr'acte aux précédents. Il en est de même dans cette vallée du moyen Danube où les vieux États historiques toujours vivants et les vieilles nationalités rajeunies et grouillantes sont si enchevêtrées, si européennement solidaires qu'il leur faut — qu'ils s'en réjouissent ou non — rester unis pour subsister, demeurer groupés comme depuis quatre siècles sous le vieux sceptre à tout prendre tutélaire du Habsbourg. Tout ce qu'ils peuvent tenter sans témérité, c'est de rendre moins imparfaits, moins injustes leurs rapports mutuels. Il en sera ainsi tant que l'Europe ne sera pas arrivée à la lointaine et incertaine étape du fédéralisme, du pacifisme sans hypocrisie ni folie, de la justice internationale. Jusque-là il est bien probable que ce que nous nommons Autriche-Hongrie gardera sa raison d'être.

Ce qui change en ce moment, après s'être déjà plusieurs fois transformé au cours des derniers siècles, ce sont les conditions du groupement austro-hongrois.

Quelles sont les relations qui existeront entre les différents éléments historiques et ethniques : les uns resteront-ils dominants et les autres subordonnés ? Arrivera-t-on, au contraire, à établir pour une certaine mesure un fédéralisme dans toute la monarchie habsbourgeoise ou dans certaines des parties si diverses de cette monarchie ? Quelles seront les relations de chacun des éléments avec l'ensemble, la puissance centrale ? Ce sont là autant de problèmes vitaux et actuels.

En moins d'un an, nous venons d'assister, dans chacune des deux parties auxquelles est constitutionnellement réduite l' « Autriche-Hongrie » — à laquelle elles donnent leurs noms — à deux changements considérables. Depuis le mois d'avril dernier, la « Coalition » est au pouvoir en Hongrie. Il y a quelques jours, l'empereur-roi a sanctionné, après en avoir été, avec les socialistes et les Tchèques, un des partisans les plus actifs, la loi autrichienne du suffrage universel, enfin votée par le *Reichsrat* mourant et par la Chambre des Seigneurs.

La Hongrie s'oriente vers des destinées nouvelles : il serait téméraire de chercher à prédire dès maintenant avec précision ce que seront ces destinées; mais tout porte actuellement à croire qu'elles seront probablement prospères et glorieuses, et

en tout cas, moins sombres que ne le prévoient les esprits simplistes et les docteurs Tant-Pis de la politique européenne, et que je ne les ai représentées moi-même, en 1905, dans un article du *Correspondant*.

Avec le suffrage universel, une majorité slave (la moitié des députés plus un) va entrer pour la première fois au *Reichsrat* de Vienne. La carte politique et la carte ethnographique ne coïncideront pas encore en Autriche; mais elles différeront beaucoup moins qu'au temps où s'étalait ouvertement dans la loi la savante et cynique « géométrie de Schmerling ». Les privilèges des Allemands sont très atténués et ne reposent plus, les « curies » étant abolies, que sur l'inégalité encore savamment dosée, bien que moins énorme, des circonscriptions.

Une majorité slave arrivera-t-elle à se constituer malgré les difficultés très sérieuses, comme l'hostilité encore subsistante entre Polonais et Ruthènes et comme les divergences des programmes politiques, sociaux et religieux entre les députés de presque chaque nation slave? Les questions nationales domineront-elles au prochain *Reichsrat*, ou bien les questions religieuses et sociales enchevêtrées avec elles l'emporteront-elles?

Les Tchèques, dont le rôle va grandir en Autriche, et les Magyars maîtres de leur royaume de Hongrie arriveront-ils à s'entendre? Vaincront-ils les causes d'hostilité mutuelle qui résultent de la question slovaque, d'une rivalité économique croissante, de l'antinomie qui existe entre leurs deux programmes politiques, l'un fédéraliste pour l'Autriche, l'autre centraliste pour la Hongrie, programmes en somme conciliables sur territoires distincts? Une entente des Slaves et des Magyars — féconde si elle n'opprime pas la puissante minorité allemande — va-t-elle succéder à l'entente tyrannique et défunte des Allemands et des Magyars?

Ce sont là des problèmes dont nous verrons poindre et se préciser les solutions dans les années qui vont s'écouler. Ne vaticinons pas.

Aujourd'hui, je me hasarde seulement à publier quelques notes prises à Budapest sur la réforme électorale projetée en Hongrie, sur les partis magyars et sur les rapports actuels des Magyars avec les nationalités non-magyares de leur royaume.

***

En avril 1906, grâce à l'énergie dont faisaient montre depuis de longs mois M. François Kossuth, le comte Albert Apponyi et leurs amis et alliés, grâce à la fine diplomatie de M. Wékerlé et à l'habileté de M. Polonyi, une trêve fut con-

clue entre la Couronne et la majorité parlementaire. Les chefs de cette majorité, de la « coalition » qui avait vaincu le comte Tisza et les « libéraux » aux élections générales du début de 1905, constituèrent le ministère [1].

La Coalition n'obtenait pas la reconnaissance de ce qu'elle regarde comme les droits du Parlement en matière militaire ; mais elle obtenait de prendre le pouvoir sans renoncer à la revendication future de ces droits : l'avenir est réservé. Le délai au bout duquel le débat recommencera est même dès maintenant fixé.

En effet, la Coalition s'est engagée à faire la réforme électorale dont l'idée première fut lancée en Autriche-Hongrie pour la Hongrie par le ministère à poigne du général Féjervary au moment où il cherchait à donner la victoire au roi en brisant la force de l'aristocratie qui représente aujourd'hui le pays [2].

On sait en effet que le nombre des électeurs est actuellement d'un million et demi alors que, sous un régime de suffrage universel, il serait de 4 millions.

On sait aussi que le régime électoral hongrois est singulièrement suranné : les listes électorales sont établies de façon singulière ; dans chacune des 413 circonscriptions du royaume (le vote, comme actuellement en France, est partout uninominal), on ne vote qu'au chef-lieu ; le vote est oral, etc.

La Coalition ne doit pas établir brusquement le suffrage universel en Hongrie : « Il faut aller doucement, me disait un « député du parti de 1848. Il y a dans le royaume tant de « non-magyars non encore assimilés ; et il faut de plus craindre « l'action des candidats juifs, qu'ils soient socialistes ou se « disent démocrates. » Mais la Coalition s'est engagée à réformer le système électoral et à étendre le droit de vote à de nouvelles catégories de citoyens. Cela fait, le ministère devra procéder à de nouvelles élections, qui montreront si le pays plus largement consulté soutient les revendications de la Coalition contre le roi.

Mais il faudra longtemps pour mettre debout et faire voter les lois de réforme électorale. Voici ce que m'a dit textuel-

---

[1] Pour la période antérieure, voir *Quest. Dipl. et Col.*, n° 218 : *La Crise hongroise.* — Pour les revendications militaires de la coalition, voir dans le *Temps* du 20 décembre 1905 les déclarations que me fit M. François Kossuth et dans le *Temps* du 30 décembre 1905 les déclarations que me fit le comte Albert Apponyi.

[2] Sur le projet électoral alors rédigé, voir les déclarations que m'a faites son auteur, le ministre de l'Intérieur de Kristoffy dans le *Temps* du 27 décembre 1905.

lement, il y a un mois, une des plus importantes personnalités de la Coalition, — qui tient malheureusement à ce que son nom ne soit pas indiqué :

« Nous ne voulons pas établir partout le vote secret : nous « croyons que ce serait un mauvais moyen d'assurer la liberté « des électeurs contre certains maires tyranniques. Mais nous « adopterons quelque chose d'analogue à ce que vous nommez « le suffrage universel — sans condition de cens ni de langue « — et nous substituerons au vote qui a lieu au seul chef-lieu « de la circonscription électorale le vote communal. Cela nous « donnera environ 3 millions d'électeurs au lieu d'un million « et demi — le double — et le nombre des lieux de vote sera, « au lieu de 400, de 8.000.

« Or nous n'avons pas encore les statistiques et les docu- « ments juridiques qui nous sont nécessaires pour mettre en « pratique le nouveau système électoral. Par exemple, si je « veux donner à quelqu'un un droit d'électeur, je dois savoir « quel est son domicile : ces questions de domicile ne sont « pas encore réglées chez nous ; c'est une des premières choses « à faire.

« Il nous faut un an ou un an et demi pour achever les tra- « vaux préalables indispensables et pour rédiger tous les « projets de lois en connexion avec le suffrage universel.

« Ensuite il nous faudra une bonne année pour discuter la « loi. Même quand nous avons, comme c'est le cas, une majo- « rité assurée, nous n'aimons pas à aller aussi vite que le « parlement français. Il y aura de nombreux discours, une « foule de renvois à la commission, toute une procédure com- « pliquée et lente.

« Pendant toute cette période de deux ou trois ans, notre « but fixe est d'arriver à faire une loi électorale ayant le « suffrage universel pour base. Or, il est nécessaire que pen- « dant ce temps un gouvernement provisoire s'occupe de tout « ce qui concerne la vie nationale. Il est bon que ce gouver- « nement s'appuie sur tous ceux qui veulent travailler en « commun à la réforme décidée. Bien que le parti de 1848 ait « à lui seul la majorité dans la Chambre, la Coalition a sa « raison d'être tant que la question électorale est posée. Et « même dans l'avenir, la réforme une fois accomplie, il est « désirable que les partis aujourd'hui coalisés ne se combattent « pas et que chacun ne cherche pas à dominer les autres. Il « subsistera entre eux bien des aspirations analogues. Il sera « possible de trouver et d'accepter un terrain commun d'action. « Je sais bien qu'il existe des divergences théoriques pro-

I - CARTE ETHNOGRAPHIQUE DU ROYAUME DE HONGRIE

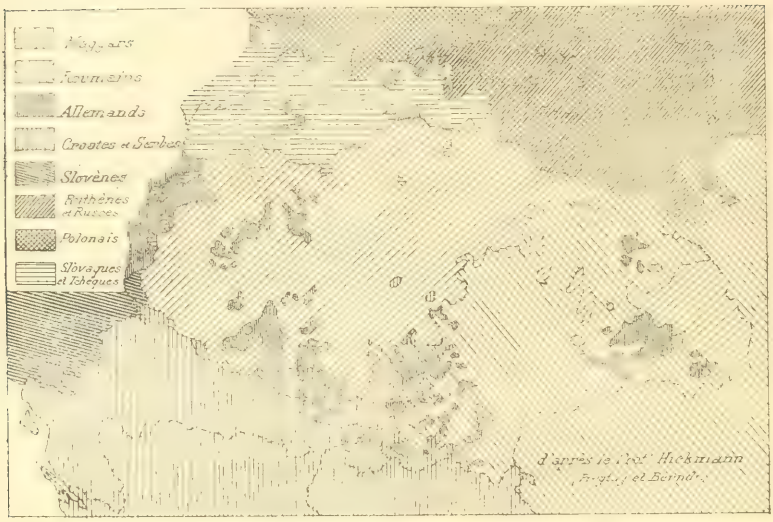

II - CARTE ÉLECTORALE DU ROYAUME DE HONGRIE 1892

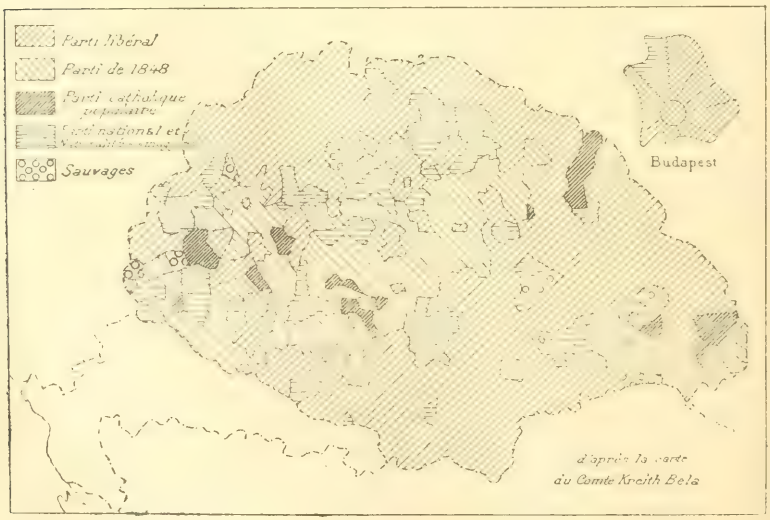

III- CARTE ÉLECTORALE DU ROYAUME DE HONGRIE : 1905

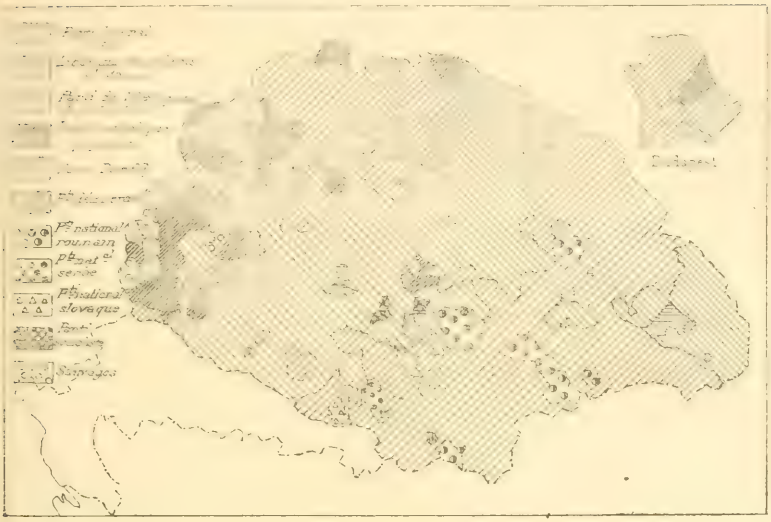

IV- CARTE ÉLECTORALE DU ROYAUME DE HONGRIE 1906

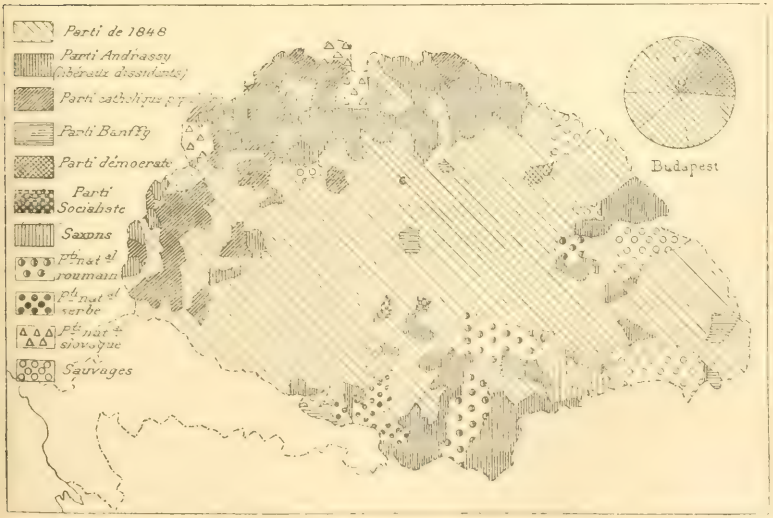

« fondes entre les partisans de l'union réelle et ceux de l'union « personnelle avec l'Autriche ; mais pratiquement une syn- « thèse est possible. Peut-être y aura-t-il, à un moment, un « groupement de libéraux et un groupement de conservateurs; « mais par conservateurs je n'entends pas des réactionnaires « comme il en existe par exemple en Allemagne : de ces « réactionnaires-là il n'y en a point en Hongrie. En tout cas, « je ne crois pas que les partis hongrois se déclassent et se « reclassent au cours de la discussion de la loi électorale. »

***

Ces déclarations ne sont pas seulement intéressantes parce qu'elles sont faites par un homme politique de premier plan : elles donnent aussi une notion très exacte des idées qui sont actuellement dans l'air au parlement de Budapest.

Toutefois — *a priori* — il paraît à un étranger tout à fait singulier que le parti de 1848, après avoir conquis aux élections de 1906 la majorité, continue à partager les ministères et le pouvoir avec le parti libéral dissident et le parti catholique populaire. Le président du conseil, M. Wekerlé, n'appartient même pas au parti qui forme à lui seul la majorité.

Pour mettre en pleine évidence ce phénomène, nous avons dressé quatre cartes, dont les trois dernières sont des cartes électorales de la Hongrie [1]. La première de ces trois cartes représente le parlement de Hongrie tel qu'il était — ou à peu près — de 1867 jusqu'au début du XXe siècle : la droite, le parti « libéral » essentiellement respectueux du pacte de 1867 et des droits et des désirs du roi, y régnait en maître. L'avant-dernière carte montre la défaite de ce parti, la victoire de la Coalition. La dernière enregistre la disparition du parti « libéral » dans sa fraction Tisza — le parti Andrassy subsiste, mais est entré dans la coalition — et la victoire du parti de 1848. La carte ethnographique placée en tête permet de voir que le parti de 1848 dominait depuis longtemps dans les pays magyars et y existe maintenant exclusivement ; les libéraux régnaient parce qu'ils étaient les maîtres des circonscriptions non magyares de la périphérie où les ministères dits « libéraux » firent trop souvent les élections avec des baïonnettes, et le plus souvent nommaient les députés.

Actuellement le fait acquis et dominant est la victoire du parti de 1848, autrefois si peu nombreux. Il semble même

---

[1] Comparer à ces cartes les schémas qui ont été publiés dans les *Quest. Dipl. et Col.* du 16 mars 1906 : *La Crise hongroise*, p. 373.

qu'une partie des électeurs qui ont voté pour ce parti protestent contre la politique de leurs chefs et de leurs élus et trouvent qu'on ne va pas assez vite et assez loin. Les chefs relativement modérés, comme le comte Albert Apponyi et même M. Kossuth, pourraient être à un moment débordés. A Vienne, on escompte trop l'abdication de la Hongrie « indépendante ». Les intransigeants, les opposants systématiques sont nombreux. Ils ne renonceront pas de sitôt à une vieille habitude de *kurucs* [1] : les *kurucs* sont encore tout étonnés, stupéfaits d'avoir vu Kossuth devenir ministre de ce François-Joseph dont le grand Kossuth proclama la déchéance dans le temple de Debreczin. Ce fait que le parti de 1848 reste coalisé à d'autres partis, dont certains sont les adversaires de l'union personnelle entre la Hongrie et l'Autriche, ne peut qu'irriter la foule frémissante des impatients.

Il semble bien que si le parti de 1848 renonce à prendre tous les ministères, s'il maintient malgré sa victoire la Coalition, s'il se montre si modestement désintéressé, ce n'est pas tant parce qu'il ne peut pas exercer seul le pouvoir sous peine de faillite, comme le prétendait l'autre jour à Szeged l'homme politique aujourd'hui isolé qu'est le baron Banffy. Ce n'est pas seulement non plus parce que le parti de 1848 est loin d'avoir la majorité à la Chambre des magnats. La vraie raison est que la paix actuelle est précaire : c'est un armistice, une trêve. Si on ne trouve pas, pendant cette période de calme, un moyen de traiter définitivement avec la Couronne, la lutte recommencera bientôt. C'est pourquoi il faut que la Coalition reste intacte afin que la Hongrie retrouve toutes ses forces, au moment de la lutte si grave qui peut s'engager bientôt.

A la dernière séance de la délégation hongroise, à laquelle j'assistais, ce fut un moment émouvant que celui où le comte Théodore Zichy, président de la délégation, qui n'appartient pas au parti de 1848, prononça au milieu des applaudissements répétés des délégués hongrois son discours de clôture. La Hongrie venait d'être attaquée à la délégation autrichienne par un Allemand à tendances pangermanistes. Et le comte Théodore Zichy, élevant le débat, déclarait solennellement que l'Autriche ne peut pas sérieusement penser à vaincre le parti de 1848 en s'appuyant sur le parti de 1867 : quand l'intérêt commun de la patrie est en jeu, tous les partis se coalisent et la Hongrie en est une.

---

[1] Sur l'opposition des *kurucs* et des *labans* au cours de l'histoire de Hongrie et dans la dernière crise, voir ce que me disait en 1905 M. Emile Nagy, député du parti de 1848 : *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mars 1906, p. 376 et suiv.

Le seul incident qui ait paru, non seulement ébranler sérieusement la coalition, mais même mettre en question l'existence du parti de 1848, est l'incident qui vient de se produire au sujet d'accusations portées contre M. Polonyi, ministre de la Justice. On vit alors le comte Andrassy, ministre de l'Intérieur, et les anciens libéraux qui forment aujourd'hui la droite de la coalition voter avec des membres du parti de 1848 déclanchés par les députés démocrates (élément dissolvant dont le programme rappelle celui du ministère Fejervary) contre M. Kossuth, le gros du parti de 1848 et le parti catholique populaire.

Je n'ai pas l'intention de raconter ici les incidents complexes, certains même scandaleux, de ce qu'on nomme l'affaire Polonyi. La plupart des journaux, reproduisant les dépêches tendancieuses qu'on leur envoyait, ont fait sonner presque exclusivement la cloche viennoise : « M. Polonyi est un misérable. « Il faut le frapper, l'éliminer de la vie politique. »

La cloche dont le son fait à peu près taire l'autre dans la plupart des milieux politiques magyars, est bien autre. Je résume ce que j'ai entendu : « M. Polonyi est un homme qui « s'est fait lui-même. Rude lutteur, il a des ennemis qui le « poursuivent avec acharnement depuis longtemps : jusqu'ici « ils ont vainement fouillé dans sa vie ; actuellement ils « tiennent une histoire compliquée et ils attaquent avec page. « Ils sont acharnés parce que M. Polonyi appartient à cette « fraction du parti de 1848 qui fut de tout temps furieusement « attaquée comme catholique ; parce que aussi M. Polonyi « n'est ni un germanophile ni un triplicien et a tenté avant « les Kovatch et les Lengyel de rapprocher les Magyars des « Slaves, notamment des Tchèques ; parce que enfin M. Po- « lonyi a été avant la lettre un partisan du ministère Wékerlé « et a mené à bien au début d'avril les négociations pour la « trêve dont on l'avait chargé alors que tout le monde avait « perdu espoir. Il y a plus. Si le parti de 1848 est vainqueur « dans le royaume et même, au point de vue des élections « parlementaires, dans Budapest où il a enlevé tous les sièges « sauf deux, il n'a pas encore pu se rendre maître de la muni- « cipalité de la capitale. On dit qu'il y a 55 % de Juifs à « Budapest et un grand nombre d'entre eux restent hostiles « au parti de 1848 et à la coalition. M. Polonyi, député de « Budapest, est peut-être sur le point de devenir maire de la « ville. Un parti veut le tuer politiquement parce qu'il redoute « en lui une sorte de Lueger qui empêchera certaines souris « de continuer leur danse. »

Quoi qu'il en soit, et la Coalition et le parti de 1848 traversent une crise de croissance ; s'ils supportent — comme il est probable — cette épreuve sans qu'aucune scission se produise, il sera acquis que la Coalition et son principal parti sont solides; que le parlement hongrois n'est pas sur le point de passer de l'homogène à l'hétérogène; que la Hongrie est prête à soutenir vaillamment la lutte le jour où elle se retrouverait en face des prétentions du roi et de Vienne.

***

Si ce jour-là arrive, les Magyars auront intérêt à s'être préalablement assuré l'amitié des nations non magyares de la Hongrie.

On sait la profonde transformation qui s'est produite dans les rapports respectifs de Vienne et de Budapest avec les nationalités. En 1848, les nationalités ont aidé Vienne qui, à force d'ingratitude et de maladresses, a fini par les exaspérer, les lasser. Depuis 1895, Budapest tente de conclure — au détriment de Vienne — tout un ensemble de petites « ententes cordiales ».

Cet aspect de la question hongroise a été si souvent envisagé ici [1] que nous pouvons aujourd'hui nous borner à reproduire deux documents.

Voici ce que M. Eugène Rakosi, membre de la Chambre haute, directeur du *Budapesti hirlap*, un des grands organes du parti de 1848, président de l'association de journalistes *Otthon*, m'a dit il y a un mois :

« Les nationalités non magyares qui habitent à la périphérie « du royaume se plaignent d'être opprimées par les Magyars « qui habitent le centre. Mais c'est la nature même, c'est « Dieu qui fait toute la besogne. Les Magyars vivent dans la « plaine centrale. Or jamais le mouvement de la civilisation « n'a été des montagnes à la plaine. Les montagnards des- « cendent, attirés par la richesse de la plaine : les Magyars « les assimilent. Que de fois la Hongrie a été dévastée par les « Mongols, par les Turcs, par les Allemands ! Et toujours nous « nous sommes reconstitués par la vertu de la puszta. Quand « les Turcs ont envahi les Balkans, des Serbes se sont réfu- « giés en Hongrie. Il en est venu jusqu'à Esztergom (Gran), « jusqu'à Komaron. Or, ce chapelet de colonies serbes a été

[1] Voir notamment : *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mars 1906, *les Magyars et les nationalités. Déclarations de M. Polonyi*, 1er mars 1906.

« absorbé. Il n'en reste plus que le souvenir et quelques « églises orthodoxes. L'évêque serbe de Buda avoue lui-même « avec sa bonne grâce coutumière qu'il est un évêque académique. Sabatka était exclusivement une colonie serbe : les « habitants ne se servent plus du serbe que comme langue « religieuse. A Szeged, un règlement du XVIIIe siècle reconnaissait aux seuls Serbes et Allemands le droit d'être conseillers municipaux : aujourd'hui Szeged est une grande « ville exclusivement hongroise; seuls des Juifs y parlent « encore allemand.

« Une loi votée il y a vingt-quatre ans ordonne d'enseigner « le hongrois dans les écoles hongroises : or 2.000 instituteurs « sur 4.000 ne parlent pas le hongrois.

« Voilà la terrible magyarisation. C'est une honte de ne « pas travailler plus énergiquement à l'unité du pays.

« Les nationalités crient pour être bien sûres de conserver « leur liberté et leur existence. »

Voici quelques fragments du discours prononcé en janvier par le comte Albert Apponyi, ancien chef de ce parti national qui, pendant la lutte contre Vienne et le parti « libéral », s'est fondu avec le parti de l'indépendance. Le parti de 1848 ainsi constitué a pour chef M. Kossuth. Le comte Apponyi l'a maintes fois proclamé. Un jour où un toast avait été porté aux deux chefs du parti — Apponyi et Kossuth — il protesta aussitôt : « Il n'y a qu'un chef : Kossuth. Je n'aime pas plus le dualisme dans un parti que dans l'Etat », dit-il en substance. Le comte Apponyi est ministre de l'Instruction publique et des Cultes. C'est à ce titre qu'il disait, le 16 janvier, à la Chambre, en réponse à un interpellateur qui avait soutenu que les enfants ne doivent apprendre à l'école primaire que leur langue maternelle :

La question est double et doit être posée ainsi. D'abord, trouvons-nous désirable et même nécessaire que tous les citoyens de la patrie hongroise soient en état d'échanger leurs idées et forment tous non pas en théorie mais en réalité, non pas par une fiction juridique et dans des textes, mais en toute vérité un grand tout politique? En second lieu, voulons-nous que tous les citoyens — quelle que soit leur langue maternelle — deviennent capables non seulement d'être soldats et de payer l'impôt, mais aussi de participer vraiment à la vie de l'Etat et de remplir les charges même les plus hautes de l'Etat? La question une fois ainsi posée avec clarté, on ne peut plus hésiter sur la réponse à faire. On ne saurait parler de vie nationale véritable tant que la masse des concitoyens ne peuvent pas encore se comprendre entre eux. Et il n'y a pas d'unité nationale tant que des blocs linguistiques restent ignorants de la langue des autres Hongrois... Dès

que de tels blocs se forment, isolés dans leur propre civilisation..., ignorants de la littérature qui conserve pourtant les traditions et les aspirations non pas d'une seule race, mais bien de toute la nation hongroise vieille de mille ans, alors il peut très bien arriver ce que mes chers collègues ont tous repoussé avec indignation : c'est que ces blocs deviennent dans la patrie des sociétés d'étrangers. Et de là à graviter autour de quelque centre situé à l'extérieur il n'y a qu'un pas... Et puisqu'il est vrai qu'on ne saurait, ni dans l'intérêt de la nation, ni dans l'intérêt de ceux qui cherchent à s'isoler, tolérer de tels isolements, je m'en rapporte à tout père de famille, à l'expérience journalière de tous ceux qui se sont occupés d'éducation : l'époque où l'enfant apprend avec le moins de fatigue, le plus aisément une langue étrangère — étrangère pour lui parce que ce n'est pas sa langue maternelle — c'est bien l'enfance. C'est bien à cet âge que doit être fait ce travail fondamental, car plus tard on ne saurait le faire qu'au préjudice des autres occupations... On vient de me reprocher d'avoir dit que le Hongrois doit être le maître dans ce pays. On m'a fait toutes sortes de reproches au cours de ma carrière politique, mais on ne m'a jamais fait celui de m'expliquer sans clarté. Pour dissiper toute équivoque, je déclare encore que le Magyar doit être maître dans ce pays. Mais qui est Magyar? Est Magyar chaque membre de la nation politique hongroise. Celui qui refuse d'en être membre, celui qui refuse de participer au pouvoir hongrois s'exclut lui-même par ce refus... « Le Magyar est maître ici » : cela veut dire que celui qui déclare être membre de la nation politique unie des Hongrois et le déclare sans arrière-pensée, celui là seul peut être maître ici, et il doit alors mettre l'intérêt de cette nation au-dessus de tous intérêts particuliers. Messieurs, je ne sais pas si j'aurai à l'avenir à faire justice d'autres interprétations erronées; mais je pense avoir réussi à m'exprimer clairement et avoir fait justice de l'erreur commise. En terminant, je déclare que je suis tout à fait de l'avis de l'ami qui vient de définir le but de la politique en matière d'instruction publique : pour la nation et pour la vie.

Ces deux documents pourraient être accompagnés de longs commentaires.

Par eux-mêmes ils ont un puissant intérêt et un sens évident.

René Henry.

LE RÉGIME REPRÉSENTATIF

DANS L'INDE FRANÇAISE

L'Inde Française, constituée par cinq établissements, sept loges et une factorerie, présente au total une superficie de 50.803 hectares et 273.000 habitants.

Cette colonie jouit, de la façon la plus complète, du régime représentatif. Pourvue d'un député le 7 février 1871, d'un sénateur le 24 février 1875, d'un conseil général le 25 janvier 1879, de conseils municipaux le 12 mars 1880 et de conseils locaux le 10 septembre 1899, cette colonie minuscule n'a pas moins de 200 représentants pour défendre ses intérêts.

Le tableau ci-dessous donne le détail de cette abondante représentation :

Sénateur			1
Député			1
128 Conseillers municipaux	Territoire de Pondichéry (4 communes)	Pondichéry	18
		Oulgaret	12
		Villenour	12
		Bahour	12
	Chandernagor		12
	Territoire de Karikal (3 communes)	Karikal	14
		Grande-Aldée	12
		Nedouncadou	12
	Mahé		12
	Yanaon		12
42 Conseillers locaux	Pondichéry		12
	Chandernagor		8
	Karikal		10
	Mahé		6
	Yanaon		6
28 Conseillers généraux	Pondichéry		12
	Chandernagor		4
	Karikal		8
	Mahé		2
	Yanaon		2
Total des représentants			200

Sans vouloir aucunement mettre en discussion la valeur personnelle d'aucun de ces représentants, je me propose de mon-

trer ce que vaut un tel régime à notre colonie : je n'ignore pas que des parlementaires, en plusieurs interpellations fameuses, ont protesté contre des fraudes électorales commises dans l'Inde Française, et même ont argué de ces fraudes pour demander la suppression de la représentation nationale dans cette colonie. Mais j'estime cette question d'une nature trop complexe pour que des débats politiques puissent l'éclaircir, et je crois qu'elle ne pourra pas être sainement jugée tant qu'elle sera considérée seulement au point de vue électoral.

Que, dans l'Inde, des bureaux de vote commettent des fraudes, que des électeurs trafiquent de leurs bulletins et des élus de leur mandat, cela ne paraît pas être un motif suffisant pour priver notre colonie du régime représentatif dont nous l'avons dotée ; car, en tous pays d'élections, les fraudes sont à craindre et l'indépendance des élus peut être soupçonnée ; en tous pays d'élection, des écarts individuels peuvent se produire, aussi bien dans le camp des électeurs que dans celui des élus, et l'histoire enseigne que, dans ces pays, à certaines périodes d'énervement, de malaise général, où les liens moraux se relâchent et où se ternit la conscience publique, ces écarts ont une tendance véritablement contagieuse à se généraliser. Ni ces écarts individuels, ni la généralisation de ces écarts n'autorisent à condamner ni le régime représentatif ni le suffrage universel ; il en découle seulement la nécessité de prendre, au moment voulu et avec le tact voulu, des précautions suffisantes pour parer les fraudes et conserver au régime sa sincérité.

D'ailleurs, s'il n'était pas fréquent que des élus trafiquassent de leur mandat et des électeurs de leur vote, le Code pénal ne contiendrait pas des articles spécialement dirigés contre ces prévaricateurs ; il n'aurait pas la prévoyance d'établir contre eux des sanctions précises, si le trafic n'était pas un mal général, en quelque sorte, du système électoral.

Si, dans l'Inde, ce système est lié à quelque organisation frauduleuse, comme on l'admet généralement, ce n'est pas au système électoral qu'il faut s'attaquer, mais à l'organisation frauduleuse qui profite de ce système et en détériore la signification et la portée. A mon avis, c'est la seule résolution qu'il sera logiquement possible de prendre, si l'enquête ordonnée par la Chambre, le 22 février 1906, authentifie les fraudes révélées à la tribune, et il ne serait pas équitable de tabler sur ces fraudes pour supprimer tel ou tel degré de représentation. La valeur propre du régime représentatif, dans l'Inde comme ailleurs, ne peut et ne doit être jugée qu'à un point de vue plus élevé, plus général : au point de vue économique.

Je me placerai à ce point de vue dans cette étude, et je dirai en quelle déplorable situation le régime représentatif plonge nos possessions hindoues; mais, pour ne point être entraîné à rendre ce régime responsable de phénomènes qu'il n'aurait pas engendrés, je crois utile d'établir, préalablement, que l'Inde française n'est pas faite pour le régime représentatif, et de montrer quels caractères les rendent incompatibles; des antinomies ainsi posées, il sera loisible de déduire les effets économiques, en toute clairvoyance et impartialité.

*
* *

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que si tous les régimes, considérés en eux-mêmes et d'une façon purement théorique, peuvent paraître excellents, ils ne valent, en réalité, que dans la mesure où ils conviennent aux pays dans lesquels ils s'appliquent et aux peuples qui y sont soumis; c'est là un principe solidement établi sur de nombreux faits historiques, et le régime représentatif n'y échappe pas. Les gouvernements, pénétrés de ce principe en tant que principe, le méconnaissent ordinairement dans la pratique : ainsi, le législateur, en donnant successivement à l'Inde Française un sénateur, un député, un conseil général, des conseils municipaux et des conseils locaux, ne s'est pas un seul instant demandé si l'Inde Française et si l'Hindou étaient aptes à recevoir un tel régime, mais, simplement, a voulu opérer une œuvre de nivellement, de symétrie philosophique.

Or, d'une part, si l'on veut bien reconnaître que le régime représentatif est fait pour la défense de revendications compliquées et nombreuses dont le triomphe nécessite des luttes incessantes, il apparaît que l'Inde Française, considérée en elle-même, dans son étendue, dans sa situation, dans ses rapports, géographiquement, en somme, n'appelle pas le régime représentatif; l'Inde Française, en effet, colonie minuscule, divisée en infimes fragments, tous enclavés dans l'empire anglais et, par conséquent, économiquement tributaires de celui-ci, ne peut vraiment pas avoir tellement de revendications que des représentants lui soient utiles; une bonne administration eût certainement suffi à satisfaire tous les besoins possibles de nos possessions hindoues.

On peut comprendre le régime représentatif en Algérie; on le comprendrait, toute question de mentalité indigène mise à part, en Indo-Chine ou à Madagascar, par exemple, parce que

l'Algérie, l'Indo-Chine, Madagascar sont des colonies immenses, d'un seul tenant, et présentant chacune une cohésion tout au moins géographique; que, dès lors, il faut envisager, pour ces colonies, une mise en valeur complexe qui, par sa complexité, fera certainement sourdre quantité de revendications variées. Mais, dans l'Inde Française, encore une fois, il n'y a ni matière à revendications incessantes, ni place pour que des élus déploient leur activité; les entreprises économiques y sont médiocres et vouées géographiquement à la médiocrité; la métropole eût dû s'en rendre compte et contraindre notre colonie à en prendre son parti.

D'autre part, le régime représentatif exige de ceux auxquels il s'applique des qualités très précises et très spéciales : un développement de l'individualité, une conscience de cette individualité et une compréhension, une connaissance des choses sociales qu'on ne rencontre pas chez l'Hindou et qu'on n'y rencontrera pas de longtemps. Il faut bien se rendre compte, en effet, que, dans l'Inde, l'individu, au sens psychologique du terme, n'existe guère; dans ce pays, des êtres vivent côte à côte, apportent à la vie sociale leur part de travail, mais sans possibilité d'initiative individuelle, sans que puisse même se dessiner cette entité psychique que nous appelons individualité; car, en premier lieu, aux Indes, l'unité sociale n'est pas l'individu, mais la caste, et l'Hindou, quel qu'il soit, du seul fait de sa naissance, appartient à la caste dans laquelle, sans rébellion possible, il doit travailler, procréer et mourir.

En second lieu, la société hindoue, rigoureusement divisée en castes immuables, dont chacune a ses attributions propres, fonctionne avec la régularité d'un mécanisme; et depuis des siècles, tandis que l'humble et compacte foule des castes, rivée aux travaux manuels, fait mouvoir ses muscles sans penser, les hautes castes des brahmes ont pour mission de cultiver leur intelligence et de diriger la société.

Ces castes hautes sont le cerveau de la société hindoue; elles ont le monopole de la pensée; mais tant pèsent sur elles les dogmes brahmiques, qu'aucun brahme, pris individuellement, n'a d'autre mentalité que celle de sa caste.

Voilà donc de quoi se compose la population hindoue : d'une part, de laborieux dont la pensée n'existe pas; d'autre part, de mystiques dont la pensée n'est qu'un reflet de pensée collective.

Il était évident que cette population ne saurait pas tirer parti d'une constitution républicaine; car celle-ci pose en principes la liberté et l'égalité, ce qui est absolument contraire aux traditions hindoues les plus sacrées, et confère à tout individu le

droit d'élire et d'être élu, ce qui est incompréhensible pour la masse hindoue. Cela est tellement incompréhensible — la métropole a fini par s'en apercevoir — qu'un décret du 8 avril 1898 a permis la présence aux bureaux de vote, dans l'Inde, d'interprètes chargés d'expliquer aux votants en quoi consiste leur mission d'électeurs.

L'Inde Française étant ainsi caractérisée géographiquement et psychiquement, je crois être équitable en affirmant qu'elle n'est pas faite pour le régime représentatif et encore moins pour le suffrage universel; et je ne m'explique pas que la métropole ait non seulement commis l'erreur lourde de lui donner ce régime et ce suffrage, mais encore qu'elle ait, vingt-huit ans durant, de 1871 à 1899, renouvelé cette erreur en créant, après le député, le sénateur et tous les conseils généraux, municipaux et locaux.

* * *

Cette méconnaissance absolue de la mentalité et des mœurs hindoues a eu comme premier résultat de complètement éloigner de nous les castes brahmes, les seules ayant de l'intelligence et de l'autorité; elles n'ont pu tolérer que nous osions déclarer leurs égales les castes que les textes les plus sacrés et les traditions les plus vieilles leur subordonnent. Elles ont quitté notre territoire et ont été mettre leur intelligence et leur autorité au service des Anglais, lesquels n'ont pas de plus grand souci que de respecter la hiérarchie des castes dont ils tirent un merveilleux profit. Seul, nous est resté le prolétariat hindou, peu intelligent, profondément ignorant et qui fournit 60.000 électeurs.

Au-dessus de cette foule planent 600 électeurs européens ou descendants d'Européens, ces derniers remarquables parce que, le plus souvent, ils présentent les vices de l'Européen unis à ceux de l'indigène; c'est à ces Eurasiens que sont imputables la plupart des scandales électoraux de l'Inde; car, si quelqu'un vend son vote dans l'Inde, ce n'est pas l'Hindou; celui-ci a une attitude beaucoup plus simple : il ne vote pas ; il reste absolument en dehors de la vie politique qui n'a pour lui aucun attrait ni aucune signification.

Les luttes électorales se déroulent donc entre les 600 Européens et descendants d'Européens; et voici qu'apparaissent les inconvénients du régime représentatif dans un pays dépourvu de revendications : ces luttes, ne pouvant s'engager sur

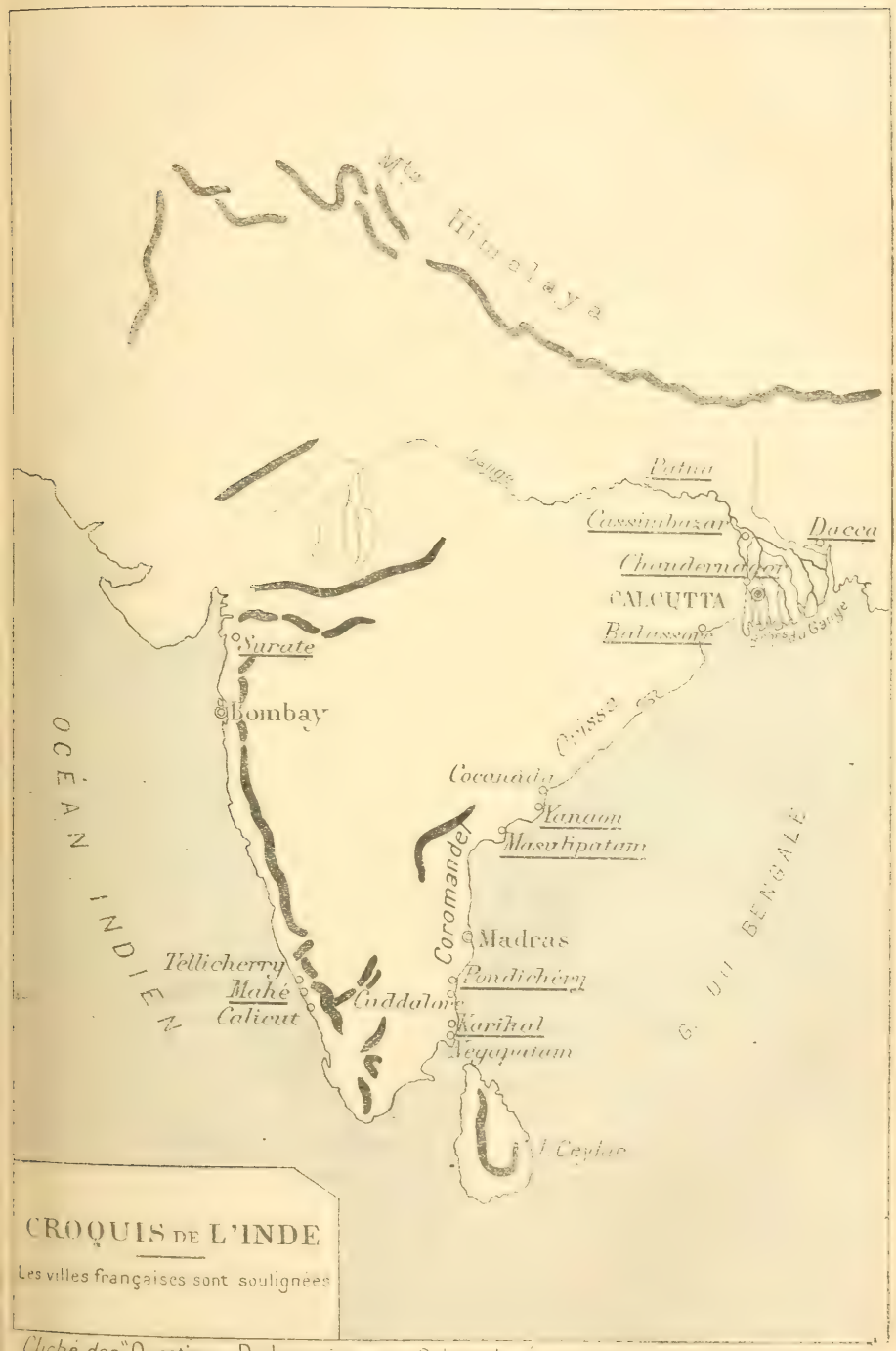

CROQUIS DE L'INDE

Les villes françaises sont soulignées

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

des revendications, s'engagent sur des individus; ne pouvant avoir pour objet de faire triompher tel ou tel programme, elles s'acharnent à faire triompher telle ou telle personnalité; n'ayant pas d'intérêts généraux à soutenir, elles soutiennent des intérêts privés; c'est pourquoi elles sont ardentes au delà de tout ce que l'on peut imaginer et, avec ce défaut de sens moral qui caractérise les mœurs tropicales, elles ne reculent devant aucune manœuvre : infectes calomnies, mensonges effrontés, injures grossières, voies de fait, tous ces procédés ignobles sont les arguments journaliers de partis qui n'ont les uns pour les autres aucune estime, qui se désintéressent, sans doute, du bien public et ne rêvent, apparemment, qu'agripper le pouvoir.

Tel est l'aspect de toutes les périodes électorales; l'agitation, cependant, varie d'intensité suivant l'importance des élections; pour l'élection de conseillers locaux ou municipaux, elle est minime comparée à celle que provoquent le renouvellement du conseil général ou les élections législatives. Les dernières élections législatives ont été particulièrement venimeuses et troublées; pour la première fois, des journaux du territoire anglais, de Madras notamment, sont même intervenus dans la lutte; ils ont jugé les candidatures, et même, ont activement mené campagne, comme s'ils avaient quelque intérêt dans nos affaires.

Cette agitation électorale doit retenir l'attention, non seulement à cause de son intensité et de son inévitable retour à chaque nouveau scrutin, mais, surtout, parce qu'elle ne s'éteint jamais complètement après les élections et leur survit en une sorte d'énervement indélébile. Cet énervement, éminemment contagieux, pénètre les cerveaux, développe une atmosphère de suspicion, et telle est son influence pernicieuse, qu'il va jusqu'à supprimer la cordialité des relations mondaines : il n'est pas possible de faire la plus innocente visite à quiconque ayant quelque importance dans la colonie, sans que cette visite soit commentée, sans qu'on s'efforce de lui trouver un sens politique; les paroles les plus banales prononcées dans un salon sont infailliblement rapportées, plus ou moins altérées parfois, aux différents partis politiques et ceux-ci ne dédaignent pas de se faire des armes de racontars mesquins et inconsistants.

Ces faits insignifiants en eux-mêmes, tant est grande leur puérilité, contiennent, néanmoins, une indication : par leur constance et par l'ampleur dramatique qu'ils ont coutume de prendre dans la colonie, ils montrent nettement, et d'autant mieux que leur puérilité est plus grande, la réalité et l'intensité de l'énervement politique que je signale; ils sont un symp-

tôme de la gravité du mal politique dont souffre l'Inde Française ; ils sont la manifestation, sur le terrain mondain, de cette malveillance, de cette méfiance qui président à la vie publique dans notre malheureuse colonie et règlent les rapports que les habitants ont entre eux ou avec l'administration.

Entre habitants, tout est prétexte à querelles interminables ; et l'on peut voir ce fait extraordinaire de difficultés cultuelles surgissant constamment entre Hindous de confessions différentes, alors que, dans tout le reste de l'Inde, la tolérance la plus absolue règne en matière religieuse ; tous ces conflits, sous lesquels se dissimulent des rivalités politiques, sont portés devant le gouverneur qui est, en droit colonial, juge des litiges religieux, et ce n'est pas un de ses moindres tracas que d'avoir à accorder des partis décidés à ne point s'entendre.

Entre habitants et administration, les rapports ne sont pas meilleurs ; quotidiennement, on peut lire dans les colonnes de journaux haineux, rédigés soit en tamoul, soit en tamoul et français, les propos les plus injurieux dirigés contre des fonctionnaires de tout rang et de toute honorabilité ; dans ces journaux également, aussi bien par les élus que par les électeurs, les actes de l'administration sont critiqués, épluchés avec un parti pris constant de malveillance, avec l'idée arrêtée qu'ils recèlent quelque avantage pour un parti quelconque ; les tribunaux eux-mêmes n'échappent pas à la suspicion : volontiers, on fait planer sur les magistrats le soupçon qu'ils rédigent leurs jugements avec d'arrière-pensées politiques et le sentiment est tellement répandu que le juge ne considère pas la valeur de la cause, mais la couleur politique de ceux qui y sont impliqués, et notamment, de celui qui la défend, qu'un avocat voit instantanément sa clientèle décupler ou disparaître, suivant que les événements politiques du jour le rapprochent du pouvoir ou l'en éloignent.

Il n'est pas dans ma pensée de rejeter tous les torts sur la politique ; ailleurs[1], j'ai déjà signalé que l'administration a souvent la main lourde, qu'elle fait parfois gémir sous l'impôt d'intéressantes et pauvres gens ; que, pour éviter le désœuvrement trop facile dans un pays où il n'y a presque rien à faire et où les fonctionnaires sont innombrables, elle s'attelle à d'artificielles occupations[2] dont le résultat est de contrarier, de

---

[1] Voir *Notes sur l'Inde*, ouvrage couronné par l'Université de Bordeaux (médaille d'or) ; Alcan édit., 1906.

[2] En 1889, au Congrès international institué par le Gouvernement français pour l'étude des questions coloniales, Gustave Le Bon, qui présidait l'une des sections de ce congrès, déclarait : « Allez visiter les trois ou quatre petits vil-« lages, derniers vestiges de notre grand empire des Indes. Vous y trouverez une

meurtrir les indigènes ; j'ajouterai que, même pris individuellement, les fonctionnaires sont loin de toujours avoir, vis-à-vis des indigènes, une attitude sympathique ; certains croient supérieur d'affecter une morgue que l'Hindou perçoit parfaitement et dont il tient rancune ; d'autres ne gardent pas, sur le terrain brûlant de la politique, l'attitude d'indifférence et d'impartialité qui conviendrait. Mais, quels que soient les torts imputables à l'administration, les difficultés seraient infiniment moins nombreuses, moins amples et moins aiguës si l'administration ne trouvait pas sans cesse dirigées contre elles les forces politiques, intraitables et provocantes.

***

J'ai montré comment, dans l'Inde, la politique, incapable d'être autre chose qu'une politique de personnes, est devenue une politique de haines ; ces haines dominent le pays et entretiennent d'incessants conflits entre l'administration et les élus d'une part, entre les notabilités industrielles et commerçantes d'autre part.

De ce que l'administration est en désaccord permanent avec les élus, de ce qu'elle ne peut compter ni sur leur confiance ni sur leur collaboration, il résulte qu'elle est dans l'impossibilité d'administrer. A cet égard, les comptes rendus des différentes sessions du conseil général à Pondichéry sont instructifs : on y voit la plupart des propositions de l'administration rejetées par principe et qu'il suffit que le secrétaire général, parlant au nom du gouvernement, émette une opinion pour que celle-ci soit combattue et repoussée à une forte majorité.

Mieux encore, le nombre des gouverneurs qui se sont succédé dans l'Inde Française montre combien peu s'entendent administration et élus : pendant ces trente dernières années, de 1876 à 1906, notre colonie a connu trente-quatre gouverneurs ; presque tous ont succombé à d'obscures intrigues politiques dont les représentants de l'Inde à nos parlements ont été, trop souvent, les instruments inconscients [1]. Aucun de

---

« centaine de fonctionnaires français dont le seul rôle possible est de bouleverser « de fond en comble les antiques institutions des Hindous. »

[1] Je ne voudrais pas que le lecteur se méprît sur ma pensée ; il est de notoriété publique que les sénateurs et députés qui, jusqu'à présent, ont représenté l'Inde dans nos parlements, se sont toujours acquittés de leur mission avec probité ; il me paraît qu'on peut, cependant, reprocher à ces honorables représentants de n'avoir, en général, connu que superficiellement le pays qu'ils représentaient, et partant, de n'avoir pas toujours jugé sainement des besoins de ce

ces gouverneurs n'a eu le temps de faire œuvre utile, et par la faute de la politique qui est responsable de cette instabilité, nos établissements hindous sont à peu de chose près demeurés ce qu'ils étaient il y a cinquante ans ; ils ont une piètre figure, en regard des territoires anglais dont le progrès est incessant et merveilleux.

Seul, Pondichéry, comme chef-lieu, n'a pas été trop négligé et son port, notamment, est outillé d'une façon suffisante ; par contre, Chandernagor n'est qu'un humble faubourg de Calcutta ; le choléra, la peste, le paludisme le désolent ; on n'a rien fait pour l'assainir ; en 1902 seulement, l'idée vint qu'on pourrait y amener de l'eau potable ; mais à cause de malentendus entre administration et élus et de difficultés politiques, cette idée n'a pu être encore réalisée. Karikal, dont le trafic était important et qui aurait pu être un des premiers ports du Coromandel, s'ensable et se laisse graduellement supplanter par le port anglais voisin de Negapatam ; Yanaon n'a jamais essayé de lutter contre Cocanada que les Anglais ont dressé à ses côtés ; Mahé se meurt entre Calicut et Tellichery, deux ports anglais florissants.

Je sais bien que nos établissements, parce qu'étroitement dépendants de l'Inde Anglaise, ne peuvent avoir de grandes prétentions économiques et je n'oublie pas, notamment, qu'il est facile aux ports anglais, grâce aux voies ferrées qui les servent, de concurrencer les nôtres ; il faut considérer cela comme inévitable, comme étant la conséquence forcée de notre sentimentale obstination à nous maintenir dans l'Hindoustan. Mais, quels que soient les avantages dont jouissent les ports anglais, ils n'auraient jamais pu déposséder les nôtres du trafic que ceux-ci tiennent de leur situation géographique et de certains avantages naturels, si notre administration les avait maintenus dans un état suffisant d'outillage et d'entretien. J'ai montré longuement, autrefois, que le port de Pondichéry possède une sorte de trafic basal que les ports concurrents ne peuvent lui arracher[1] ; Pondichéry, en effet, est géographiquement situé de

---

pays. Par contre, il ne faut pas oublier que la politique hindoue n'est pas une politique d'intérêts généraux, mais une politique d'intérêts privés, de discordes, de haines locales et personnelles, et je croirais volontiers exacte cette opinion, répandue dans la colonie, que jamais un candidat ne serait élu s'il était au courant des dessous de la politique locale ; il convient aux partis que les représentants en France soient ignorants de ces dessous, afin qu'ils puissent, avec toute l'énergie que confère la bonne foi, devenir, auprès des pouvoirs métropolitains, les complices, les serviteurs de haines locales, de machinations compliquées qu'ils ne soupçonnent absolument point.

[1] *Notes sur l'Inde*, p. 306 et suiv.

telle façon que certaines zones avoisinantes déversent naturellement sur lui leurs produits d'exportation et ces produits n'iront jamais à un autre port, tant que Pondichéry sera convenablement entretenu et convenablement outillé. Le même raisonnement s'applique à chacun de nos établissements hindous, et c'est parce que l'entretien et l'outillage de Karikal, Yanaon et Mahé ont été négligés, que ces deux derniers ports n'ont pas conservé le trafic qui leur revenait géographiquement et sont ruinés et que Karikal se ruine à son tour.

De ce que les notabilités industrielles ou commerçantes sont en continuelle mésintelligence, il résulte que l'industrie et le commerce tendent à leur échapper et à passer aux mains des maisons étrangères installées sur notre territoire. C'est ainsi que Pondichéry compte trois filatures pondichériennes de coton; ces filatures se font une concurrence acharnée et végètent misérablement, tandis que leur fusion en une seule entreprise, en réduisant les frais généraux, les mettrait en bonne posture ; mais la politique les sépare et elles se ruineront plutôt que de s'unir. Cependant, une puissante filature anglaise s'est établie à Pondichéry et s'apprête à supplanter les trois premières.

A Pondichéry, le commerce des arachides est très important; il occupe une dizaine de commerçants pondichériens qui sont tous très pauvres, se concurrencent impitoyablement et font de pitoyables affaires; ils marchent à la ruine; l'union les sauverait ; mais ils ne s'uniront pas, parce que la politique le leur interdit. Cependant, trois maisons étrangères se sont installées à Pondichéry et tirent peu à peu vers elles tout le commerce pondichérien.

Le commerce des arachides, vital pour Pondichéry, est une des grosses préoccupations actuelles de notre colonie ; les commerçants pondichériens qui voient leurs opérations diminuer graduellement ne se rendent pas un compte exact de leur situation et attribuent leur déconfiture à ce que le port de Pondichéry serait supplanté par le port plus méridional et anglais de Cuddalore ; ils projettent de remettre en faveur le port de Pondichéry en y faisant divers travaux et en construisant un chemin de fer à voie étroite destiné à le desservir spécialement; je crois avoir démontré, dans de précédentes études[1], que cette opinion n'est pas fondée et que l'exécution des travaux aurait pour unique résultat de compromettre gravement le budget de la colonie ; si les opérations des commerçants pondichériens diminuent, c'est uniquement à cause de l'extension croissante

[1] *Notes sur l'Inde*, p. 315 et suiv.

des maisons étrangères, et notamment, de l'une d'elles, grecque, qui a, dans l'Inde, cent soixante-neuf succursales et est en passe d'accaparer tout le commerce de Pondichéry. La crise que supportent les commerçants dans cette ville a donc sa solution, non dans la construction d'un chemin de fer, mais dans l'union de tous les intéressés, laquelle est politiquement impossible.

La métropole a manqué de jugement en ne comprenant pas que l'Inde Française, à cause de son exiguïté, de son morcellement et de sa dépendance vis-à-vis des Indes Anglaises, ne permet pas à l'activité économique de se développer librement et qu'elle s'oppose à la concurrence ; il eût fallu que la métropole lui mesurât son activité économique, s'efforçât de grouper, d'associer les initiatives individuelles et par conséquent prît soin d'éloigner d'elle les motifs de dissensions intestines et, particulièrement, les ferments politiques. Ces indispensables précautions n'ayant pas été prises, l'état de nos possessions hindoues est devenu précaire et la Banque d'Indo-Chine, depuis plusieurs années, envisage la suppression de sa succursale à Pondichéry : or, les banques sont le baromètre des situations économiques; et que la Banque d'Indo-Chine, qui est prospère par ailleurs, pense à quitter l'Inde Française, cela indique, plus que n'importe quel chiffre et que n'importe quel raisonnement, dans quel marasme économique est tombée notre colonie.

***

Je veux noter, en terminant, combien, d'une façon évidemment générale, il me paraît paradoxal de conférer le régime représentatif à une colonie quelconque. L'inévitable et caractéristique conséquence du régime représentatif, où qu'il s'applique, est de donner aux élus un rôle très considérable dans la gestion des intérêts publics ; aux colonies, ce régime a donc pour résultat de mettre dans la main des indigènes, par l'intermédiaire de leurs élus, la gestion des intérêts de la colonie ; et d'une part, je suis amené à remarquer qu'il n'est pas utile que nous ayons une administration coloniale si compliquée, si cette administration doit abdiquer devant l'indigène. J'entends bien que l'administration n'abdique pas d'une façon complète, et que l'indigène ne peut pas faire grand'chose sans son adhésion à elle; mais l'administration, de son côté, ne peut rien décider sans le consentement des corps élus : or, il ne convient pas de diminuer les gouverneurs jusqu'à en faire des pré-

fets et je considère comme indispensable à la prospérité coloniale que les gouverneurs puissent gouverner.

D'autre part, la participation des indigènes à l'œuvre administrative ne me paraît avantageuse qu'autant qu'elle est limitée à des interventions purement locales, maintenue dans des limites très étroites dont elle ne puisse déborder; il me semble avantageux, par exemple, que les chefs de clans, de castes ou de villages, ou les mandarins ne soient pas dépouillés de leur autorité, mais que celle-ci soit utilisée pour certaines tâches ingrates, comme le maintien de l'ordre ou la perception des impôts; il me semble désirable aussi que l'administration cherche habilement ses inspirations auprès des autorités indigènes; mais, en aucun cas, je ne juge convenable que des indigènes soient mis à la tête des affaires publiques, qu'ils soient appelés à délibérer à propos de tout, qu'ils puissent publiquement critiquer les actes de fonctionnaires métropolitains, et dans des termes souvent déplacés, qu'ils aient le droit de traiter de pair avec l'administration et la faculté de la tenir en échec; car, les indigènes ne peuvent être les collaborateurs dévoués ni sincères d'une administration étrangère et oppressive et doublement détestée, parce qu'étrangère et oppressive.

Docteur Charles Valentino,
Médecin des troupes coloniales.

LA

SITUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE

DE L'ESPAGNE

Au lendemain de la guerre hispano-américaine qui avait révélé aux yeux des moins clairvoyants la mauvaise situation économique et financière de l'Espagne, on pouvait se demander si le peuple espagnol aurait assez d'énergie pour se relever et reprendre une place honorable dans le concert des nations européennes, ou bien si la décadence, qui s'était manifestée si cruellement, suivrait une marche lente et continue aboutissant fatalement à une mainmise plus ou moins déguisée sur les richesses du pays, mainmise opérée par les nations anglo-saxonnes.

Heureusement la leçon infligée par les Etats-Unis a secoué la torpeur dans laquelle se complaisait la nation espagnole depuis si longtemps : la disparition brutale et simultanée des derniers vestiges d'un empire colonial qui datait du XVe siècle a forcé les descendants de Christophe Colomb à concentrer désormais leurs efforts sur le sol même de la patrie et à y découvrir des sources de richesses qu'ils soupçonnaient à peine.

Pendant plusieurs siècles, les mines d'argent du Nouveau-Monde avaient entretenu le luxe coûteux des grands d'Espagne ; puis, lorsque les nations de l'Amérique du Sud eurent conquis peu à peu leur indépendance dans le cours du XIXe siècle, la métropole put encore garder Cuba, le joyau des Antilles, dont les riches plantations procuraient de fort beaux revenus aux propriétaires du sol, résidant pour la plupart en Europe. Dès lors point n'était besoin de cultiver le sol ingrat de la péninsule ibérique, d'en fouiller le sous-sol, si riche en minerais de toute sorte : c'étaient les colonies qui se chargeaient de fournir des ressources faciles à l'aristocratie, qui alimentaient d'autre part le commerce des principaux ports et procuraient aux intermédiaires, armateurs, consignataires, etc., de larges bénéfices sans risques sérieux.

La grande industrie ne s'était guère installée, sauf en Catalogne ; un petit nombre de mines étaient en exploitation, le peuple

étant peu enclin à un travail qui ne s'alliait guère avec ses habitudes d'indépendance et aussi, disons-le, d'indolence : les minerais étaient d'ailleurs presque tous exportés en Angleterre, en France, en Allemagne, pour être transformés dans ces pays par les procédés métallurgiques les plus perfectionnés : beaucoup de mines même avaient été concédées à des étrangers qui les exploitaient pour leur propre compte ; les Espagnols laissaient donc échapper, par négligence, des sources de bénéfices très importantes.

La nation espagnole, dans son ensemble, était si indifférente au développement économique, qui se manifestait dans le monde entier, que le réseau ferré de la péninsule a été construit presque entièrement par des ingénieurs, et avec des capitaux français ; encore à l'heure actuelle, les titres de chemins de fer espagnols sont détenus, en majeure partie, par nos compatriotes.

LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE LA GUERRE DE CUBA

La négligence qui se remarquait chez les individus se trouvait à plus forte raison dans les affaires publiques. Dans les budgets espagnols, le déficit existait à l'état chronique. De 1882, date du convenio avec les créanciers, à 1890, la moyenne annuelle des découverts des budgets a été de 88 millions (703 millions en tout) ; — de 1891 à 1894, elle a été de 49 millions (195 millions) ; — de 1895 à 1897, 16 millions. En résumé, dans la période de 1882 à 1897, le total des découverts s'est élevé à 948 millions. A ce moment, la guerre de Cuba augmenta les dépenses publiques dans de très larges proportions et provoqua dans le budget espagnol une perturbation dont les traces subsistent encore à l'heure actuelle. Il est juste de reconnaître que la nation espagnole, dans cette circonstance, a montré plus d'honnêteté financière que les Etats-Unis, et qu'elle a eu grand mérite à le faire, à notre époque où les Etats obérés font si facilement faillite à leurs engagements.

Cuba possédait un budget autonome, avec ses ressources spéciales (impôts locaux, douanes, etc.) qui couvraient en principe les dépenses de l'île : toutefois la répression de l'insurrection de 1878, les travaux d'amélioration nécessaires au développement économique du pays déterminèrent, une première fois en 1886, le gouvernement espagnol à émettre un emprunt destiné au remboursement de ces dépenses exceptionnelles, sous forme de billets hypothécaires 6 % d'un montant nominal de 640 millions de pesetas. Ces titres avaient une double garantie : ils étaient gagés, en première ligne, par le revenu des

douanes, de l'enregistrement et du timbre de Cuba, dont le total dépassait largement la somme destinée au service de l'emprunt. A titre subsidiaire, la métropole donnait sa garantie intégrale qui, au moment de l'émission, paraissait ne jamais devoir être invoquée.

Quelques années plus tard, le budget cubain se trouvant encore en déficit, il fallut de nouveau recourir à l'emprunt : on émit, en 1890, des billets hypothécaires 5 %, dotés des mêmes garanties que les premiers, de sorte que, au moment où l'insurrection prit de graves proportions, l'Espagne avait déjà contracté, pour Cuba même, une dette de un milliard environ, dont les arrérages pouvaient être facilement et intégralement couverts rien que par une partie des droits de douane maritime.

A partir de 1895, les dépenses faites pour maintenir l'ordre à Cuba augmentèrent considérablement, leur caractère se modifia également : elles étaient bien destinées à maintenir la domination espagnole et ne pouvaient être considérées comme faites dans l'intérêt des habitants. Aussi dans les emprunts ultérieurs ne fut-il plus question de donner en gage aux prêteurs les revenus de Cuba. Une loi du 10 juin 1896 autorisa l'émission de 800 millions d'obligations du Trésor gagées sur la rente des douanes de la péninsule ; le 8 avril 1898, un second emprunt de 225 millions avait pour garantie les droits de douanes, timbres et impôts de consommation ; enfin, le 31 mai, on émettait un milliard de pesetas en « dette perpétuelle ». La guerre malheureuse dans laquelle la métropole avait perdu ses dernières colonies venait donc de lui coûter 2 milliards, charge considérable pour un pays relativement pauvre et déjà fort endetté. La nation espagnole ne songea pourtant pas un instant à chercher, dans un compromis avec ses créanciers, un allégement au moins momentané de son lourd fardeau ; mais, en ce qui concerne la dette de Cuba contractée avant la dernière insurrection et pourvue de garanties réelles, le gouvernement de Madrid s'efforça, dans les négociations de paix, de dégager la responsabilité de la métropole.

Il semblait à la fois logique et conforme aux règles du droit international de voir les Etats-Unis se substituer à l'Espagne pour la garantie à donner aux bons cubains ; mais le gouvernement de Washington n'admit pas cette manière de voir, et pour justifier sa conduite, il évita de définir le lien qui devait l'unir à la grande île. Au moment de son intervention, il avait déclaré vouloir coopérer simplement à l'affranchissement du peuple cubain, et non pas l'incorporer dans l'Union. Mais, en fait, il a

exercé, dès le début, et il exerce encore, sinon les mêmes droits de souveraineté que l'Espagne, tout au moins un protectorat fort étendu sur le gouvernement de Cuba et un droit de surveillance sur ses relations extérieures. Dans ces conditions, les États-Unis auraient dû s'engager, vis-à-vis des porteurs de bons cubains, à exercer une surveillance effective sur la perception des impôts donnés en gage et à ne pas provoquer, à leur détriment, une diminution de leur gage par la modification du tarif douanier. Cette promesse solennelle aurait peut-être suffi aux porteurs de titres.

Mais le gouvernement fédéral poursuivait un double but : dégager le peuple cubain de toutes les charges du passé, pour mieux lui faire apprécier le bénéfice de l'intervention américaine ; ne prendre aucun engagement relatif aux relations commerciales de l'île avec l'étranger, pour pouvoir obtenir ultérieurement un régime douanier privilégié à l'égard des produits américains.

Il résulta de cette tactique que le traité de Paris, 12 août 1898, laissa la dette de Cuba tout entière à la charge de l'Espagne, ce qui, joint aux frais de la guerre proprement dite, augmentait la dette de la métropole d'un capital nominal de 3 milliards de pesetas environ.

Pour se rendre compte du fardeau considérable qui allait en résulter, il faut remarquer que, en 1895-96, dernier exercice normal, le budget espagnol s'établissait de la manière suivante :

Recettes.....	707.896.000 pesetas.
Dépenses.....	782.575.000 —
D'où un déficit de.....	74.678.000 pesetas.

En 1897-98, le budget s'élevait :

En recettes à.....	883.278.000 pesetas.
En dépenses à.....	873.865.000 —

sur lesquels les arrérages de la dette étaient compris pour 324.600.000 pesetas.

Le premier soin du gouvernement, après la conclusion de la paix, fut de liquider le passif provenant de la guerre. Il ne songea d'ailleurs pas un instant à renier la signature de l'Espagne, même mise à titre subsidiaire sur les bons cubains ; mais il était de toute justice de faire subir aux porteurs de ces titres le même sort qu'aux créanciers ordinaires : l'intérêt attaché aux bons avait été stipulé au taux de 6 % et 5 % ; le ministre des Finances proposa de les convertir en dette intérieure 4 %. Certes, il y eut une résistance assez sérieuse de la part des porteurs,

qui se plaignaient de la rupture du contrat primitif; mais n'était-ce pas plutôt à la nation cubaine, proclamée indépendante, et aux États-Unis, devenus son protecteur, qu'il fallait s'adresser, et si, de ce côté, les réclamations restèrent sans écho, il est juste de reconnaître que les véritables débiteurs ont fait faillite à leurs engagements. Il est probable, d'ailleurs, que si les Cubains n'avaient pas eu le bon esprit de se mettre sous la protection de leurs puissants voisins, la solution n'eût pas été la même.

Quoi qu'il en soit, la conversion des bons cubains a été effectuée le 1er février 1902, en vertu de la loi du 28 novembre 1901.

En même temps, le gouvernement décidait que la dette des Philippines, la dette extérieure non estampillée et l'amortissable seraient converties en 4 % intérieur, et soumises, en conséquence, à un impôt de 20 %.

Si l'on compare la composition de la dette en 1896 et en 1902, on trouve les chiffres suivants :

Tableau de la Dette espagnole
en millions de pesetas.

1896		1902	
Dette consolidée.		*Dette consolidée,*	
Extérieure 4 %	1.950	4 % extérieur estampillé.	1.026
Intérieure 4 %	2.356	— — non —	345
Amortissable 4 %	1.610	4 % intérieur perpétuel..	2.963
Dettes diverses	556	Certificats provisoires....	2.184
	6.472	5 % amortissables 1900 et 1902	1.197
Obligations des douanes 1896	600	Dettes non converties....	495
Dette flottante	494		8.210
Emprunt de la Société des Tabacs	60	Dette envers la Banque d'Espagne	1.125
Emprunt d'Almaden	16		
— de Cuba	500		
	8.142		9.335

L'augmentation du capital de la dette ne paraît pas très considérable après une guerre qui, sans avoir été très longue, a nécessité toutefois de grosses dépenses d'armement et de ravitaillement. De même, les arrérages de cette dette, qui s'élevaient, en 1898, à 324 millions de pesetas, ne dépassaient pas 418 millions en 1901; mais si on rapproche ce chiffre de l'ensemble du budget, on constate que les intérêts de la dette absorbaient près de la moitié des recettes normales et pesaient, par suite, lourdement sur la nation.

Si on se rappelle enfin que, depuis plus de vingt ans, les budgets espagnols étaient constamment en déficit, on comprend

BUDGETS ESPAGNOLS (en milliers de pesetas)

	1902	1903		1904		1905		1906	1907
	effectives	prévues	effectives	prévues	effectives	prévues	effectives	prévues	prévues
Recettes									
Donations et contributions directes	413.470	413.316	451.150	438.797	407.047	438.724	441.242	447.137	460.207
Contributions indirectes	339.590	338.752	363.500	352.162	360.026	354.098	384.935	354.500	352.850
Monopoles et services d'Etat	162.820	163.585	174.451	172.501	176.182	172.727	170.683	171.431	181.271
Propriétés de l'Etat :									
Rentes	21.025	20.710	19.132	19.649	18.728	20.314	20.193	19.480	19.809
Ventes	8.350	8.350	2.066	2.135	3.452	2.149	3.019	1.402	1.715
Ressources du Trésor	29.182	26.710	22.850	14.821	18.729	14.821	14.672	17.385	19.153
	974.437	971.453	1.032.850	1.100.065	974.164	1.002.837	1.034.746	1.010.335	1.035.305
Dépenses									
Maison royale	9.406	9.200	9.262	9.200	8.637	8.450	8.450	8.450	8.900
Corps législatif	1.838	1.838	1.838	1.838	1.838	1.838	1.838	1.920	1.920
Dette publique	413.812	481.487	470.118	405.033	379.337	400.008	380.559	400.833	403.735
Justice (Charges de)	1.456	1.367	1.245	1.380	1.091	1.115	876	1.110	1.092
Pensions	71.780	73.760	72.649	72.690	72.848	74.108	73.815	73.425	74.262
Présidence du Conseil	985	775	745	774	641	567	545	608	642
Affaires étrangères	5.334	5.335	2.245	5.015	4.044	5.012	3.8[illegible]2	5.273	5.328
Justice	54.202	55.090	53.940	55.175	54.004	55.402	54.353	5[illegible].62[illegible]	55.349
Guerre	154.506	153.189	146.887	146.527	162.780	149.157	142.315	147.177	153.192
Marine	35.941	32.544	31.866	35.861	32.348	33.660	30.458	33.673	36.262
Intérieur	52.578	53.221	51.197	54.282	53.625	55.319	52.068	56.239	58.741
Instruction publique	43.360	43.834	41.384	45.614	44.873	45.194	43.965	46.415	48.221
Agriculture, commerce, industrie	74.375	76.652	71.750	87.277	77.070	97.527	89.110	86.164	89.392
Finances	19.337	19.477	16.438	15.541	15.833	17.307	16.471	16.642	17.270
Département des contributions et rentes publiques	30.260	33.238	33.008	30.660	33.769	34.598	32.911	33.300	34.851
Possessions du golfe de Guinée	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
	971.176	1.042.929	1.010.276	968.912	944.738	951.262	953.586	968.849	991.657

qu'il ait fallu établir de nouveaux impôts pour équilibrer les charges supplémentaires incombant à l'Etat. Ce sera l'honneur de M. Villaverde d'avoir eu le courage de ne pas cacher au peuple espagnol sa situation véritable et d'avoir obtenu de celui-ci les sacrifices nécessaires à la liquidation du passé. D'ailleurs, les divers ministres des Finances qui se sont succédé depuis six ou sept ans se sont toujours efforcés, avec plus ou moins d'habileté, plus ou moins d'énergie, de maintenir les dépenses publiques au-dessous des recettes budgétaires, estimant avec raison que c'est le seul moyen de rétablir le crédit d'un Etat. Le tableau précédent indique, pour les cinq dernières années, les recettes et dépenses prévues, ainsi que les résultats des divers exercices financiers.

Il résulte bien de ce tableau que les recettes effectives ont été constamment supérieures aux prévisions; que, d'autre part, les dépenses effectives ont été maintenues au-dessous des autorisations législatives; il s'ensuit que les excédents budgétaires ont été en grossissant d'année en année. Combien de pays plus riches, à commencer par le nôtre, pourraient en dire autant?

Le résultat direct de cette amélioration dans les finances publiques a été l'élévation progressive des cours de la rente espagnole, tant sur le marché de Madrid que sur celui de Paris, qui traite de grosses affaires en fonds de cette nature. Toutefois, ces progrès auraient été beaucoup plus rapides, si la question du change n'avait été une entrave très sérieuse au développement de la prospérité dans la péninsule; elle a fourni matière à tant de discussions, soit en Espagne, soit à l'étranger, parmi les économistes et les hommes politiques, que nous ne saurions aborder ce sujet sans une certaine crainte; mais nous ne pouvons passer sous silence ce facteur, qui est un des plus importants dans la situation économique de l'Espagne. D'autre part, le problème a été envisagé sous toutes ses faces par les hommes les plus autorisés, et il nous suffira de résumer, aussi fidèlement que possible, les opinions exprimées sur la matière pour mettre le lecteur à même d'en tirer la conclusion qui lui semblera se dégager des théories en présence.

LA QUESTION DU CHANGE

Il faut remarquer tout d'abord que la question du change existe depuis fort longtemps en Espagne, et il faut en chercher la cause, d'une part, dans l'étalon monétaire du pays, qui est l'argent, d'autre part, dans la balance commerciale, qui a présenté

presque constamment un excédent d'importations; ces deux causes sont, d'ailleurs, intimement liées entre elles.

On sait, en effet, que le règlement des échanges internationaux entre les diverses nations se fait sur la base de l'or, depuis que la baisse de l'argent a déterminé l'abandon du métal blanc comme unité monétaire par les Etats les plus riches et les plus commerçants. En conséquence, lorsqu'un Etat, comme l'Espagne, dont la circulation intérieure se compose presque uniquement de pièces d'argent, importe d'une manière constante plus qu'il n'exporte et se trouve obligé de régler sa balance commerciale, plusieurs hypothèses peuvent se présenter :

1° Il existe à la Banque nationale un stock d'or suffisant pour faire face à ces règlements; dans ce cas, les commerçants qui ont des paiements à faire à l'étranger peuvent s'adresser à celle-ci pour obtenir soit des espèces, soit du papier étranger payable en or; mais il est logique que la Banque leur fasse payer une prime. Le même fait peut se présenter également, à certains moments, dans un pays ayant double circulation d'or et d'argent, comme la France, où la Banque délivre aux importateurs l'or nécessaire à leurs règlements, contre une prime;

2° La Banque n'a pas une encaisse d'or suffisante ou ne veut pas s'en démunir; l'encaisse est prisonnière, suivant l'heureuse expression de M. Paul Leroy-Beaulieu, c'est le cas de l'Espagne; — les importateurs cherchent alors à vendre à l'étranger leurs valeurs nationales, qui jouent le rôle de marchandises d'un transport facile, présentant une grande valeur sous un faible volume et constituant de véritables succédanés de la monnaie. Mais on comprend facilement que cette exportation de valeurs mobilières est une cause d'appauvrissement pour le pays, et que l'offre de ces titres sur les marchés financiers étrangers détermine une rapide dépréciation des cours. Or, il y a, en matière de bourse, un principe constant : la baisse des valeurs attire les acheteurs, mais si elle devient trop brusque, il en résulte un arrêt des transactions. L'exportation des valeurs nationales est donc limitée de ce fait et ne peut remplacer complètement le métal;

3° Les cours des valeurs sont trop dépréciés pour que les nationaux songent à s'en défaire. On se décide alors à exporter des marchandises susceptibles de trouver un débouché à l'étranger : c'est la période du change nettement défavorable, qui favorise l'exportation du pays à monnaie dépréciée vers les nations jouissant d'une circulation d'or; cette exportation se fait d'ailleurs à des prix inférieurs et n'est pas l'indice d'une situation prospère. Ce phénomène se produit en ce moment,

semble-t-il, pour la Russie, qui exporte beaucoup de blé, bien que la récolte soit mauvaise ; c'est, en effet, le seul moyen pour les propriétaires de se procurer des ressources, la population indigène étant trop misérable pour acheter le blé à sa valeur.

En ce qui concerne l'Espagne, voici les principaux chiffres du commerce extérieur depuis 1885 :

	En milliers de pesetas		Excédents	
	Importations	Exportations	d'importations	d'exportations
	—	—	—	—
1885...	737.587	688.220	49.367	»
1886...	792.347	724.710	67.637	»
1887...	791.605	717.587	73.418	»
1888...	713.254	758.854	»	»
1889...	852.778	883.613	»	45.600
1890...	897.821	932.413	»	30.835
1891...	901.355	911.370	»	34.592
1892...	799.139	716.082	83.057	»
1893...	750.887	697.308	53.759	»
1894...	708.911	579.774	129.137	»
1895...	703.720	692.636	11.084	»
1896...	748.986	891.950	»	142.964
1897...	788.196	972.139	»	183.943
1898...	603.010	814.288	»	211.278
1899...	954.156	768.209	185.947	»
1900...	862.396	723.869	138.427	»
1901...	»	»	»	»
1902...	798.186	759.157	39.029	»
1903...	849.272	835.915	13.357	»
1904...	838.867	847.816	»	8.949
1905...	978.749	877.686	101.063	»
			945.282	658.161

Il résulte de ce tableau que, de 1885 à 1895, les excédents d'importations et d'exportations alternent, par périodes de trois ou quatre années, mais que, pendant la guerre de Cuba, il y eut brusquement un gros excédent d'exportations, après quoi les importations ont repris comme d'ordinaire. Dans l'ensemble, ce sont les importations qui dominent, mais cela seul ne suffirait pas à justifier l'élévation brusque du change qui s'est produite en Espagne à partir de 1898.

Trois autres causes influent largement sur les mouvements du change : 1° la quantité de monnaie d'argent circulant dans le pays ; 2° le chiffre de la circulation fiduciaire ; 3° le montant des avances de la Banque à l'Etat.

1° Certaines personnes ont prétendu que l'Espagne était saturée de monnaie d'argent ; mais dans un pays ayant une banque

d'émission à marche normale et l'argent comme étalon monétaire, le seul fait de pouvoir, à tout moment, échanger les billets de banque contre de la monnaie métallique est un obstacle au maintien, dans la circulation, d'une quantité d'espèces supérieure aux besoins courants. C'est le cas de l'Espagne où la Banque a toujours remboursé les billets qui lui étaient présentés, mais en espèces d'argent. Faut-il dire aussi que la valeur par rapport à l'or d'un billet remboursable en argent, doive correspondre, à tout moment au rapport de valeur entre l'or et l'argent sur le marché international? Nullement, car le billet, comme la monnaie nationale, a un pouvoir libératoire illimité à l'intérieur des frontières : l'Etat le reçoit en paiement des impôts pour sa valeur nominale, c'est-à-dire pour sa valeur en or; le porteur peut donc espérer qu'à un moment donné, la Banque, lorsque les circonstances le permettront, pourra lui donner, en échange d'un billet de cent pesetas, cinq louis d'or. C'est le motif pour lequel il n'y a presque jamais parité entre le change d'une part, et le rapport de valeur des deux métaux d'autre part.

Lorsque l'échange de billets contre des espèces d'argent se fait sans difficulté, on peut donc affirmer qu'il n'y a pas dans la circulation intérieure excès de monnaie, et que l'existence d'un change résulte de la nécessité où l'on se trouve de régler la balance commerciale en monnaie d'or;

2° Peut-il y avoir, par contre, une émission exagérée? Et d'abord quelles sont les limites rationnelles de l'émission du billet de banque? La question a été si souvent agitée, et les solutions adoptées si diverses suivant les pays que nous ne croyons pas pouvoir donner une réponse absolument satisfaisante. Nous soumettons toutefois celle-ci comme nous paraissant répondre à presque toutes les exigences. *Le billet de banque peut être émis dans des proportions telles que son remboursement en espèces soit assuré au moyen de l'encaisse, du portefeuille commercial et des créances exigibles à vue.* La grosse difficulté est de combiner ces trois éléments, de telle sorte que le public ait toujours la certitude d'un remboursement, non pas immédiat, mais rapide.

Si on applique à l'Espagne le principe ci-dessus pour déterminer les limites dans lesquelles doit se maintenir la circulation fiduciaire, il est facile de se convaincre que celle-ci est effectivement exagérée. Il est nécessaire en effet d'envisager non seulement le chiffre des billets émis, mais encore celui des comptes-courants créditeurs, en un mot tout le passif exigible à vue, pour se rendre compte de la convertibilité en espèces des

billets émis. Or, au mois d'août 1901, époque à laquelle le change dépassait 30 %, la circulation fiduciaire s'élevait à 1.640 millions, les comptes créditeurs et de dépôts à 726 millions, soit un passif exigible à vue de 2.366 millions de pesetas.

Comme contre-partie, on trouvait 350 millions d'or, 425 millions d'argent, 200 millions d'effets de commerce, en tout 975 millions de pesetas de ressources disponibles. Le reste des engagements de la Banque était garanti par 944 millions de pagarès de l'Etat (bons du Trésor), 384 millions de rente amortissable, 200 millions d'avances sur titres, en un mot par 1.425 millions de valeurs non réalisables en temps de crise. A l'heure actuelle, la situation est la suivante :

Circulation fiduciaire.....	1.560	En caisse or.....	383
Comptes créditeurs et dépôts.	520	— argent.....	600
	2.080	Portefeuille..... (comprenant des pagarès)	623
		Avances sur titres.....	100
			1.706

Si l'on considère que, des 623 millions de portefeuille, il faut déduire 400 millions de pagarès non réalisables, on en arrive à cette conclusion que le passif exigible de 2 milliards a une contre-partie de 1.300 millions en ressources disponibles. La situation de la Banque s'est donc largement améliorée depuis 1901, et c'est, suivant nous, la principale cause de la baisse progressive du change.

3° L'exagération de la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque a été, suivant nous, la raison déterminante de la tension des changes depuis 1898, et l'amélioration actuelle provient surtout des remboursements d'avances faits par l'Etat : on sait que le gouvernement espagnol dut, pour la guerre de Cuba, faire face à des besoins urgents et s'adresser à la Banque d'Espagne, qui lui avança les sommes nécessaires. Au 31 mars 1897, la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque était nulle ; mais à partir de ce moment, elle augmente rapidement. On s'en rend compte par l'accroissement du portefeuille, qui renferme à la fois des effets commerciaux et des pagarès du Trésor. Voici d'ailleurs les chiffres successifs de ce portefeuille :

30 juin	1897.....	325	millions de pesetas.
31 décembre	1897.....	516	—
30 juin	1898.....	883	—
31 décembre	1898.....	1.193	—
—	1899.....	1.045	—
—	1900.....	1.126	—
—	1901.....	1.100	—

Le gouvernement espagnol comprenait fort bien les incon-

vénients de cette situation. Aussi obtint-il des Cortès le vote de la loi du 13 mai 1902 qui déterminait les conditions de l'émission des billets, et stipulait le remboursement des avances à l'Etat dans un délai de dix ans. On affectait à ce remboursement : 1° la valeur effective de la Dette publique à émettre d'après la loi du 2 août 1899, après conversion des titres existants; 2° les ressources spéciales ou émissions autorisées par les Cortès; 3° les excédents liquides et disponibles des budgets de l'Etat.

En fait, ce sont ces dernières ressources qui ont servi jusqu'à présent à atténuer la Dette de l'Etat. Nous avons vu, en effet, que, grâce à la politique ferme des divers cabinets, les budgets espagnols se soldent en excédent depuis plusieurs années, et des remboursements se montant à une cinquantaine de millions en moyenne pour chaque exercice ont permis déjà de réduire dans de notables proportions cette Dette flottante qui influait sur le change d'une manière si défavorable : à l'heure actuelle, le montant des pagarès compris dans le portefeuille de la Banque, après les remboursements prévus en fin d'année, ne doit guère dépasser 300 millions. C'est certainement cette sage politique financière qui a été la cause prépondérante de la baisse du change. Le paiement des droits de douane en or a contribué aussi, dans une certaine mesure, à l'abaissement de l'agio, en rendant plus aléatoires les opérations des spéculateurs. — Il y eut en effet une assez longue période de temps, pendant laquelle des capitalistes réalisèrent de beaux bénéfices presque à coup sûr : à certaines époques de l'année, l'Etat et les Compagnies de chemins de fer étaient obligés de se procurer des remises sur l'étranger pour faire face au paiement des coupons payables hors d'Espagne; or ces échéances étant connues, il suffisait aux spéculateurs d'accaparer les remises offertes sur l'étranger et de les garder en portefeuille jusqu'au moment où le Trésor se voyait obligé, pour faire face à ses engagements, d'acheter à un prix élevé, les effets détenus par les spéculateurs. — En décidant que le paiement des droits de douane pourrait se faire en or ou en traites représentatives de l'or, le gouvernement espagnol est parvenu à constituer une réserve de métal jaune suffisante pour pouvoir solder, avec ses ressources spéciales, les coupons de la dette extérieure, sans avoir recours au marché libre.

Celui-ci en a donc été réduit à satisfaire aux seules demandes du commerce d'importation et des compagnies de chemins de fer, dont les opérations, plus disséminées ne présentaient pas la même régularité que celles du Trésor.

En résumé, le développement industriel de l'Espagne, la continuité des excédents budgétaires et l'assainissement de la cir-

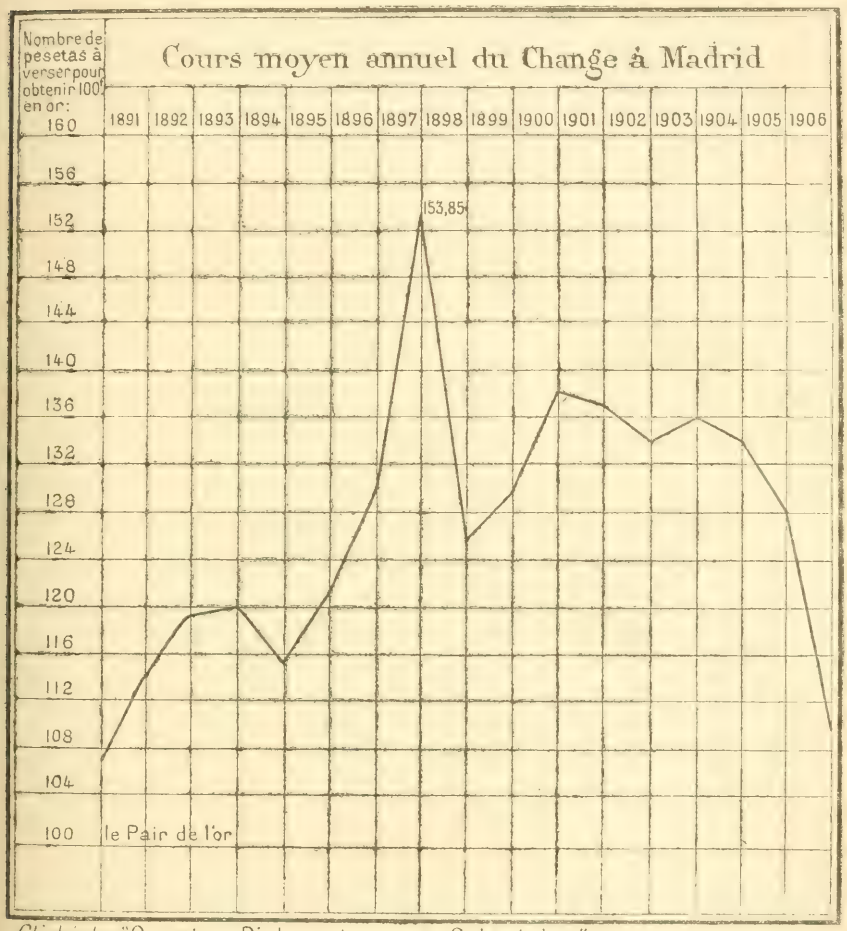

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

culation fiduciaire ont été les grands facteurs de la baisse du change, et il nous semble que le maintien de ces causes permet d'envisager, sous un aspect favorable, l'avenir de la nation espagnole.

LES CHEMINS DE FER

Il nous reste toutefois à dire quelques mots des chemins de fer de la péninsule, de leur situation actuelle, et des projets

élaborés pour mettre les divers réseaux en harmonie avec les progrès réalisés à l'étranger.

Les voies ferrées espagnoles sont divisées pour la majeure partie entre trois grandes compagnies : Compagnie du Nord de l'Espagne, — Compagnie de Madrid à Saragosse et Alicante, — Compagnie des chemins andalous. — Les deux premières exploitent chacune environ 3.700 kilomètres, la dernière 1.100 kilomètres.

Voici le montant des sommes consacrées à la construction du réseau :

	Capital actions	Capital obligations	Subveutions diverses	Total
	—	—	—	—
		Millions de pesetas.		
Madrid-Saragosse..	248	818		1.066
Nord de l'Espagne.	245	784	156	1.185
Andalous.....	41	196		237
	534	1.798	156	2.488

Il faut mentionner également la Compagnie du Sud de l'Espagne qui exploite un réseau de 310 kilomètres, et la Compagnie de Madrid à Cacérès, qui dépend des Chemins Portugais. Il résulte des chiffres ci-dessus que le coût moyen de construction kilométrique a été de 274.000 francs, chiffre assez élevé, mais qui ne paraît pas exagéré, étant donné les difficultés de terrain rencontrées dans la péninsule. La grande ligne de Paris à Madrid par Saint-Sébastien traverse en effet la région montagneuse des monts Cantabres et la Sierra de Guadarama, elle utilise peu les vallées de fleuves et rivières ; il en résulte des profils accidentés, et par suite des dépenses de traction plus fortes que pour les lignes de plaine. La ligne de Paris à Barcelone, qui est une des plus importantes, a présenté aussi des difficultés d'exécution, bien que longeant la Méditerranée dans une partie de son tracé.

La ligne qui relie Madrid à Saragosse et à Barcelone traverse également plusieurs chaînes de montagnes et n'utilise le cours de l'Ebre que sur une faible distance. Le réseau andalou parcourt une région entrecoupée de massifs montagneux que les lignes doivent contourner. Que dire enfin du réseau Asturies-Galice-Léon construit tout entier en plein pays de montagne, dans une région peu industrielle jusqu'ici, mais qui ne va pas tarder à se développer, grâce à la richesse de son sous-sol?

Voici au surplus quelques chiffres qui éclairent la situation des chemins espagnols en 1905 :

	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Recettes nettes	Charges financières en admettant le change au pair
	—	—	—	—
		En milliers de pesetas		
Madrid-Saragosse .	103.275	44.079	59.200	42.118
Nord de l'Espagne.	117.400	56.627	60.774	49.000
Andalous.....	21.523	11.368	10.155	6.500
	242.198	112.074	130.129	97.618

Si on se reporte à l'année 1899, voici quelles étaient les recettes brutes pour un réseau de même longueur :

Madrid-Saragosse	90 millions de pesetas.
Nord de l'Espagne.....	98 —
Andalous.....	19 —
	207 millions de pesetas.

En admettant que les dépenses d'exploitation n'aient pas été plus fortes à ce moment, le produit net pour l'ensemble du réseau était d'environ 95 millions de pesetas; les charges financières étant de 98 millions, en admettant le change au pair, on comprend que l'élévation du change à cette époque aux environs de 40 % ait mis les compagnies de chemins espagnols en très mauvaise posture. En effet, la plupart des titres étant placés en France, il en résultait que si les recettes étaient effectuées en pesetas, le paiement des coupons devait être fait en francs à Paris, ce qui occasionnait aux compagnies une perte considérable. Le Nord de l'Espagne et les Andalous durent même, en 1900, renoncer à payer les coupons en or, et offrirent aux porteurs de titres, le paiement du coupon en pesetas, quitte à se reconnaître débiteurs de la différence par la remise d'un vales. — Pour la première de ces compagnies, un arrangement fut proposé le 31 mai 1900, accepté par la majorité des obligataires et finalement homologué par le tribunal de commerce. Le service des coupons en or était assuré, mais, pendant cinq ans, la compagnie avait la faculté d'effectuer ses amortissements par voie de rachat en bourse. D'autre part, sur les bénéfices d'exploitation, il devait être constitué une réserve de 12 millions de pesetas destinée à parer aux insuffisances ultérieures, de telle façon que le service des obligations fût assuré pour l'avenir. Naturellement aucun dividende ne devait être distribué tant que cette réserve ne serait pas constituée.

Le résultat de ce convenio fut de raffermir le crédit de la compagnie, mais tant que le change resta à un chiffre élevé, la différence entre les recettes brutes et les dépenses d'exploitation permit seulement de tenir les engagements contenus dans ce contrat. Cette année, par contre, la baisse brusque du change aura pour résultat une diminution des charges financières et fait prévoir la possibilité d'une répartition de dividende. Or, il faut remarquer qu'en 1882 le dividende fut de 30 francs; de 1885 à 1892, il oscilla entre 10 et 5 francs; depuis 1892, au contraire, aucune répartition n'a été faite aux actionnaires.

La compagnie des chemins de fer andalous lutta plus longtemps, avant de proposer à ses obligataires un arrangement semblable. En 1899, elle paya ses coupons en pesetas, puis, devant les réclamations de ses créanciers, reprit le paiement en or, mais elle dut bientôt interrompre de nouveau et se vit dans la nécessité de conclure une entente avec les porteurs de titres; un convenio présenté en octobre 1904 fut approuvé par la majorité de ces derniers, mais il n'est pas encore homologué par les tribunaux : les conditions en sont trop complexes pour que nous les indiquions dans cette étude. Notons également que le dernier dividende des Andalous remonte à 1893.

La compagnie de Madrid à Saragosse seule a pu traverser la dernière crise sans suspendre son service financier et sans même interrompre la distribution des dividendes : elle le doit en partie au faible chiffre de ses dépenses d'exploitation comparé à celui des autres compagnies; toutefois la marge existant entre les bénéfices nets et la charge des obligations n'est pas telle que tout aléa puisse être écarté.

En résumé, la situation des compagnies de chemins espagnols est assez précaire; les capitaux des actionnaires n'ont reçu pour la plupart aucune rémunération depuis nombre d'années; les obligataires ont dû consentir des réductions d'intérêt tout au moins temporaires. Le moment ne semble donc pas bien choisi pour imposer de nouvelles charges à ces compagnies, à peine remises d'une fâcheuse secousse, en les forçant à construire de nouvelles lignes peu productives. Et pourtant l'Espagne a besoin d'accroître son réseau pour activer son essor économique et commercial. L'Etat se fera-t-il lui-même constructeur, suscitera-t-il la création de nouvelles sociétés, ou bien conclura-t-il un arrangement avec les anciennes compagnies, en prenant à sa charge les aléas de la construction du nouveau réseau? Donnera-t-il des subventions en capital ou promettra-t-il une garantie d'intérêt?

Ce sont là autant de questions que se posent le public et les hommes d'Etat en Espagne, et qui commencent à être discutées sérieusement. Il nous semble difficile que des capitalistes étrangers courent au-devant de nouvelles aventures, sans avoir la certitude d'être soutenus par l'Etat espagnol. Mais de toute façon, avant de tenter les grandes opérations auxquelles nous faisons allusion, il faudra que les préoccupations relatives au change aient à peu près disparu. D'autre part, en ce moment, le gouvernement de Madrid cherche à conclure des traités de commerce avec les principales nations d'Europe et d'Amérique. S'il parvient à maintenir, en faveur des produits du pays, une protection suffisante pour que l'industrie puisse se développer et que les puissances étrangères n'usent pas de représailles en fermant leurs frontières aux exportations d'Espagne, on peut prévoir que le commerce et surtout l'industrie prendront un magnifique essor. La nation espagnole paraît avoir enfin conscience des richesses que renferme son sous-sol, être décidée à les exploiter, en acceptant au besoin le secours des capitalistes étrangers. La bonne harmonie qui règne actuellement entre les gouvernements de Madrid, de Paris et de Londres ne pourra que contribuer singulièrement à la mise en valeur de la péninsule restée si longtemps en dehors des progrès de l'Europe occidentale.

J. Franconie.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le Comité de l'Asie Française.* — Le Comité de l'Asie Française a célébré le sixième anniversaire de sa fondation par un dîner qui a eu lieu le 15 janvier à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Emile Senart, président du Comité, assisté de M. Eug. Etienne, vice-président.

Parmi les assistants on remarquait : Mme Isabelle Massieu et MM. Aymonier, ancien directeur de l'Ecole coloniale ; de Almada Negreiros, géographe ; capitaine Anginieur ; amiral de Bretizel ; général E. Barry ; Jean Boissonnas et Robert de Billy, secrétaires d'ambassade ; baron de Courcel, ambassadeur de France ; comte H. de Castries ; comte de Charencey ; Robert de Caix, du *Journal des Débats ;* Combarieu, industriel ; Henri de Courcel, industriel ; Joseph Chailley ; Pierre Dassier, contrôleur des douanes de l'Indo-Chine ; Octave Dupuy, ingénieur, ancien ministre ; L. Finot, ancien directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient ; commandant Frezard ; J.-H. Franklin, rédacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales* ; vicomte de Guichen, secrétaire d'ambassade ; L. Garnier, industriel ; Jules Harmand, ambassadeur de France ; Alex. Josse, notaire à Paris ; de Kerjégu, député ; Reginald Kann ; général Lebon, commandant le 1er corps d'armée ; de Lamothe, gouverneur des colonies honoraire ; duc de Loubat ; comte de Labry ; capitaine Lapicque ; marquis de Moustier, député ; de Margerie, ministre plénipotentiaire ; E. Mauselin, industriel ; colonel Monlezun ; H. de Noussanne, de l'*Écho de Paris* ; Piat, consul de France ; Poterin du Motel, industriel ; Albin Rozet, député ; A. Salles, inspecteur des Colonies ; comte J. de Sayve ; capitaine Seauve, ancien membre de la mission Pavie ; J. de Saint-Chamant ; Emmanuel Schlmberger, ministre plénipotentiaire ; marquis de Turenne ; Roger Trousselle ; comte de Terves ; R. Thierry-Mieg ; Varenne, négociant.

Au dessert, M. Emile Senart et M. Eug. Étienne ont pris successivement la parole, et ils ont tenu l'un et l'autre à rendre un hommage ému à la mémoire de notre directeur, M. Ferdinand Levé, qui fut également l'un des premiers appuis du Comité de l'Asie Française dans les périodes difficiles de sa formation.

M. Senart, après avoir rappelé l'œuvre du Comité pendant ces six premières années de son existence et montré combien il importe,

aujourd'hui plus que jamais, de poursuivre la tâche commencée, a ajouté :

Pourquoi faut-il que, à ce privilège de vous féliciter, Messieurs, du succès de vos efforts patriotiques, s'ajoute pour moi le plus pénible devoir. Il n'y a que peu d'heures, nous a quittés un de nos amis les plus dévoués, les plus utiles. M. Levé n'a paru officiellement dans notre vie que comme imprimeur de notre *Bulletin*; il a été, en réalité, dès l'origine, l'un des promoteurs les plus fervents de notre œuvre. S'inspirant d'un désintéressement invariable autant que sa modestie, il l'a servie constamment, efficacement, avec cette ardeur continue et forte qui était toute sa nature. Cette réunion ne peut s'achever sans que son nom soit prononcé ici avec une reconnaissante émotion. Patriote passionné, lettré délicat, trente années de souffrances cruelles n'avaient pu entamer en lui ni la grâce ni la vivacité d'un esprit ouvert à toutes les nobles curiosités, ni la vaillance d'une âme généreuse, sans reproche et sans tache. Vous me pardonnerez de n'en pas dire plus, quand j'aurai ajouté qu'une amitié de quarante ans fait pour moi de cette perte un deuil presque fraternel.

D'autre part, M. Eug. Etienne, qui a pris la parole après M. Emile Senart, a commencé ainsi :

Messieurs, je tiens tout d'abord à m'associer aux paroles de regret et d'émotion de notre Président à l'occasion de la mort de M. Ferdinand Levé. Je n'étais pas des amis intimes de M. Levé, mais je savais quelle nature d'élite, quel homme admirable il était, d'intelligence, de savoir, de délicatesse, de largeur de cœur et d'esprit. J'avais pu aussi apprécier le père par le fils, par le lieutenant-colonel Levé, dont je connais tout l'ardent patriotisme, le dévouement intelligent et passionné à ses devoirs de citoyen et de soldat. Je lui exprime ici l'expression sincère de ma vraie et profonde douleur.

M. Eug. Etienne a célébré à son tour l'œuvre du Comité. « Mais, « a-t-il ajouté, il ne faut pas rester en chemin. Plus que jamais nous « devons nous efforcer de soutenir l'œuvre pratique que nous avons « entreprise ; plus que jamais nous devons, pour cela, nous grouper « autour de notre président dont je vous propose de porter la santé « en l'assurant de mon dévouement le plus absolu. »

Angleterre. — *L'ouverture du Parlement anglais ; le discours du Trône ; la discussion de l'Adresse.* — Le Parlement anglais a tenu, le 12 février, sa séance d'ouverture; le roi Edouard VII s'est rendu à la Chambre des Lords et a donné lecture du discours du Trône suivant :

Mylords et Messieurs,

Je suis heureux de constater que mes relations avec les puissances étrangères continuent d'être cordiales, et je n'ai rien à ajouter aux renseignements complets qui ont été présentés au mois de décembre, concernant un certain nombre d'arrangements satisfaisants conclus récemment.

Le tremblement de terre de Kingston augmente la série des calamités que la Jamaïque et mes autres colonies des Antilles ont éprouvées.

Je regrette la déplorable perte de tant de vies humaines et la destruction de tant de biens matériels, dans une importante cité, et j'ai vu avec satis-

faction que le gouverneur et ses fonctionnaires ont fait preuve, en cette occasion, de courage et de dévouement, et que la population a montré du sang-froid. On a accompli, lors de cet événement, de nombreux actes de générosité dans toutes les parties de mon empire, et je reconnais avec une sincère gratitude la sympathie montrée par le peuple des Etats-Unis d'Amérique et l'aide promptement offerte par leurs autorités navales.

La première visite, depuis plus de vingt ans, d'un émir d'Afghanistan à mon empire de l'Inde et son examen attentif des faits caractéristiques de la vie hindoue m'ont été et ont été aussi pour l'émir, comme je crois le savoir, une source de grande satisfaction ; cette visite tend, en effet, à susciter cette harmonie de sentiments, qui est encore plus importante que des conventions formelles.

Dans l'Inde, tout en conservant absolument intactes la force et l'unité du pouvoir exécutif, j'espère qu'il se produira un effort continu pour trouver les moyens d'élargir la base de la paix, de l'ordre et d'un bon gouvernement parmi les nombreuses populations confiées à mes soins.

Messieurs de la Chambre des communes, le projet du budget des dépenses nationales pour l'exercice financier qui va s'ouvrir, vous sera présenté en temps voulu. Ce projet a été élaboré avec l'objet d'effectuer des économies s'accordant avec le maintien efficace des services publics.

Mylords et Messieurs,

De sérieuses questions affectant la marche de notre système parlementaire sont nées de deplorables différends entre les deux Chambres. Mes ministres examinent en ce moment ce sujet important, afin de trouver une solution à la difficulté.

Une loi sur la réforme des licences de débits vous sera présentée, en vue de diminuer d'une manière efficace les maux qui résultent de la vente et de l'usage des spiritueux dans les conditions actuelles.

On vous soumettra des propositions pour définir plus clairement les fonctions des forces militaires de la Couronne, tant régulières qu'auxiliaires, et pour améliorer leur organisation.

Des bills vous seront présentés sur la tenure des terres et l'estimation de leur valeur en Ecosse. On appellera votre attention sur des mesures tendant à associer davantage le peuple d'Irlande à la gérance de ses affaires intérieures et à améliorer de diverses façons le système de gouvernement de ce pays, au point de vue administratif.

Vous serez aussi saisis de projets tendant à opérer une réforme de l'enseignement universitaire en Irlande, et j'espère que les difficultés qui ont si longtemps retardé le développement de l'instruction supérieure dans ce pays pourront par là être écartées.

Vous serez aussi invités à examiner des projets tendant à établir une cour d'appel criminelle, à réglementer les heures de travail dans les mines, à modifier la loi concernant les brevets, à améliorer la loi relative à l'évaluation de la propriété en Angleterre et dans le pays de Galles, à autoriser les femmes à faire partie des corps d'administration locale, à modifier la loi concernant les petites tenures de propriété en Angleterre et dans le pays de Galles et à améliorer les logements des classes populaires.

Je demande au Dieu tout-puissant de continuer de bénir vos pénibles travaux.

La Chambre des communes a aussitôt commencé ses travaux par la discussion de l'adresse qui a été votée, le 21 février, après le rejet,

par 353 voix contre 98, d'un amendement de M. Hill exprimant le regret que le discours du trône ne contienne aucune référence relativement à la prochaine conférence coloniale, et l'occasion qu'elle fournit d'établir une plus grande liberté commerciale dans l'empire et des relations commerciales plus étroites entre les colonies, sur la base des droits préférentiels.

Cette discussion de l'adresse a fourni l'occasion à M. Balfour de prononcer un important discours, qui a d'ailleurs reçu l'approbation du ministère et du Parlement tout entier, sur les rapports de la métropole et des colonies, notamment au point de vue de la défense nationale et de l'empire. En outre, sir Gilbert Parker ayant soulevé la question des Nouvelles-Hébrides, sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, a défendu la convention franco-anglaise, et exprimé la conviction que le gouvernement anglais a conclu une convention dont les clauses seront appliquées loyalement et utilement par la France et le Royaume-Uni travaillant parallèlement et dans la plus complète harmonie.

Allemagne. — *L'ouverture du Reichstag. Le discours du Trône. Le nouveau président du Reichstag.* — Le nouveau Reichstag allemand a tenu sa séance d'ouverture le 19 février. Voici le texte du discours prononcé en cette occasion par l'empereur Guillaume II :

Messieurs,

Au nom de mes hauts confédérés, je souhaite la bienvenue au nouveau Reichstag.

Appelé à se prononcer sur le différend entre les gouvernements confédérés et la majorité du précédent Reichstag, le peuple allemand a montré qu'il veut garder fidèlement et fermement, sans mesquines questions de parti, l'honneur et les biens de la nation. L'avenir de la patrie est en sûreté, à l'abri de ce sentiment national qui unit les bourgeois, les paysans et les ouvriers.

De même que je suis décidé à respecter consciencieusement les droits et les devoirs constitutionnels, de même j'ai confiance qu'il considère comme son premier devoir de conserver et fortifier notre position parmi les nations civilisées.

Votre première tâche sera de régler le budget, les crédits supplémentaires pour l'Ouest africain et le chemin de fer de Kubub. Ces projets de loi vous seront soumis sans retard, sans changement notable.

La crise coloniale provoquée par les révoltes de l'Ouest et de l'Est africains est surmontée. L'Est est pacifié, et dans l'Ouest il ne reste plus de rebelles. Nos valeureuses troupes, qui dans une longue lutte maintinrent la gloire de nos armes, sont assurées de la reconnaissance de la patrie.

Un plan bien étudié de construction des voies de communication est nécessaire au développement économique de nos colonies. La comptabilité et l'administration seront l'objet de réformes permettant l'introduction progressive d'un régime administratif autonome. Le Reichstag aura à s'occuper de nouveau de créer un ministère des colonies et des indemnités aux colons de l'Ouest africain.

Les sentiments raisonnés qui règnent à la ville et à la campagne ont

opposé dans les récentes élections une barrière au mouvement qui, niant tout bien et progrès dans la société actuelle, est dirigé contre le développement pacifique de la forme actuelle de l'Etat et de la société. Les grandes lois sociales destinées à protéger les classes économiquement plus faibles ont été votées malgré l'opposition du parti qui prétend représenter les véritables intérêts des ouvriers non pas à son profit personnel, mais au nom de l'humanité ; cependant il compte encore des millions d'électeurs, mais l'ouvrier allemand ne doit pas en souffrir. La législation sociale est basée sur un devoir social envers les classes ouvrières et ne peut, par conséquent, pas dépendre de l'attitude des partis. Les gouvernements confédérés sont résolus à continuer l'œuvre sociale, comme elle fut conçue par l'empereur Guillaume le Grand.

Comme roi de Prusse, j'ai annoncé le 27 janvier vouloir faire un plus grand usage du droit de grâce pour lèse-majesté. Je voudrais voir la législation limiter ces délits.

La situation internationale justifie la confiance dans le maintien de la paix. Mon gouvernement entretient avec nos alliés les anciennes relations cordiales et avec les autres puissances des rapports bons et corrects.

Le traité avec le Danemark réglant la question des optants et supprimant les frictions qui en résultaient améliorera, j'espère, encore nos relations amicales avec notre voisin du Nord.

J'ai accepté de participer à la deuxième conférence de la Haye qui se réunira sur l'initiative des Etats-Unis d'après les propositions russes, pour continuer l'œuvre de la première conférence et développer le droit international dans le sens de la paix et l'intérêt de l'humanité.

Et maintenant, Messieurs, puissent les sentiments et la volonté d'agir qui ont présidé à la naissance de ce Reichstag inspirer aussi ses travaux pour le bien de l'Allemagne !

Le Reichstag a aussitôt constitué son bureau et a élu pour son président, par 214 voix sur 383 députés présents, le comte Udo von Stolberg Wernigerode.

Le nouveau président appartient au parti conservateur allemand. Son triomphe sur le candidat du Centre représente une première victoire de la majorité « nationale », de la majorité conservatrice libérale du nouveau Reichstag. Il y avait neuf ans que le président du Reichstag était fourni par le parti du Centre. Celui-ci n'avait d'ailleurs aucunement abdiqué ses prétentions. Son candidat à la présidence était le docteur Spahn dont le nom avait été mis en avant au dernier moment : on avait parlé jusqu'alors de porter au fauteuil présidentiel le baron de Hertling. C'est sur le refus des catholiques bavarois de voter pour M. de Hertling que l'accord se fit sur le nom du docteur Spahn, le véritable chef du Centre allemand. Ajoutons que la personnalité du président du Reichstag a toujours assez exactement caractérisé jusqu'à ce jour l'esprit de cette assemblée. Bismark, observant dans la première période de l'Empire allemand une politique nationale, visant à faire une politique populaire, avait réussi à faire élire à la présidence du Reichstag des libéraux : Simson, puis Forckenbeck. Au lendemain du Kulturkampf, le prince de Bismarck inaugurant une politique conservatrice et protectionniste, le Reichstag se mit à porter des conservateurs à la présidence : M. de

Wedell-Piessdorf, puis M. de Levetzow. Enfin le parti du Centre étant devenu le parti gouvernemental par excellence, le Reichstag élut des présidents catholiques : le baron de Buol-Berenstein et le comte de Ballestrem. La nomination du comte de Stolberg paraît donc ramener une période où l'influence conservatrice sera prédominante.

M. Paasche, libéral national, et M. Kaempft, démocrate, ont été élus vice-présidents. Le Centre n'avait pas posé de candidatures pour la vice-présidence.

Bulgarie. — *Mort de la princesse Clémentine de Cobourg.* — La princesse Clémentine de Cobourg est morte, à Vienne, le 16 février. Dernière fille du roi Louis-Philippe, la princesse Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde était née à Paris, le 3 juin 1817. Elle avait épousé, le 20 avril 1848, Auguste, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, mort lui-même le 26 juillet 1881, et était la mère du prince Ferdinand Ier, devenu prince régnant de Bulgarie le 14 août 1887. Elle était la tante du roi Léopold de Belgique et la grand'tante du duc d'Orléans.

D'une intelligence remarquable, d'une grande élévation d'esprit, d'une énergie de caractère peu commune, la princesse Clémentine contribua beaucoup, par ses conseils et même par son initiative personnelle, à assurer à son fils la principauté de Bulgarie, devenue vacante après l'abdication du prince Alexandre de Battenberg. Le prince Ferdinand, en effet, hésita longtemps à assumer les responsabilités d'une situation rendue très difficile par les clauses du traité de Berlin et par les circonstances mêmes de la politique européenne. La princesse Clémentine sut triompher de ces hésitations assez naturelles et réussit, par son influence et son habileté diplomatique, à aplanir toutes les premières difficultés, de façon à rendre acceptable une succession qui apparaissait tout d'abord comme impossible.

Depuis plusieurs années, la princesse Clémentine, affaiblie par l'âge et la maladie, partageait son temps entre son fils le prince Ferdinand et son neveu le roi des Belges, qui l'entouraient d'une grande vénération.

Hollande. — *La démission du ministère de Meester.* — Le ministère libéral hollandais de M. de Meester, constitué après les élections de 1905 qui condamnèrent le gouvernement conservateur du Dr Kuyper, a donné sa démission le 14 février, la Première Chambre ou Sénat ayant repoussé le budget de la guerre du général Staal, qui lui paraissait compromettre la défense du pays sous prétexte d'alléger ses charges militaires. Depuis, aucun ministère n'a encore été constitué, et l'on se demande même sur quelles bases pourrait se former un nouveau gouvernement. Dissoudre la Première Chambre ne serait pas une solution, puisqu'elle est nommée par les États provinciaux qui ont des majorités conservatrices. Il faudrait donc commencer par des élections provinciales. D'autre part, la Seconde Chambre n'a aucune majorité stable. La situation se complique encore par ce fait

que la commission royale, créée depuis 1905, vient de se prononcer en faveur d'une revision de la Constitution. Elle propose que le recrutement de la Première Chambre soit démocratisé, mais que, par contre, les attributions de cette assemblée soient élargies, spécialement en ce qui concerne les budgets que le Sénat pourrait amender et ne serait plus réduit à voter ou rejeter en bloc. La commission de la revision s'est prononcée en faveur de la représentation proportionnelle, et elle a émis des vœux très larges en faveur des droits politiques des femmes. La crise actuelle, à moins qu'on ne se contente d'abord de la résoudre par quelque replâtrage provisoire, va donc bien au delà d'une simple question de cabinet.

Russie.— *Les élections.* — La dernière phase du scrutin législatif en Russie était fixée au 19 février pour toutes les provinces, y compris la Pologne et le Caucase, et pour les villes de Vilna, Voronèje, Kasan, Kief, Kichinef, Koursk, Moscou, Odessa, Orel, Rostof, Saratof, Toula, Yaroslaf, Tachkent, c'est-à-dire pour la presque totalité de l'Empire. Restaient seules fixées à des dates ultérieures, du 20 février au 1er mars, les élections dans les villes d'Ekaterinoslaf, Astrakan, Nijni, Samara, Varsovie, Pétersbourg, Lodz. La composition de la future Douma est donc fixée dès maintenant, aux quelques voix près qui ressortissent au vote des sept villes retardées dans leur scrutin. Cependant cette composition n'est pas encore parfaitement connue, en raison des décisions administratives intervenues récemment pour casser certaines élections du second degré; ces élections ont dû être recommencées, et il en résulte un retard dans la formation de certains collèges électoraux.

La Douma comprendra au total 524 députés. Sur ce nombre, l'attribution de 419 sièges est connue.

La droite comprend : 75 monarchistes, 13 modérés, 21 octobristes et 8 voix rangées sous diverses rubriques (ordre légal, 1; monarchiste démocrate, 1; centre, 5; inconnu, 1). Total, 117 voix.

Le sous-groupe des nationalités comprend 44 voix, sur lesquelles 33 voix polonaises; le reste aux Arméniens, Esthoniens, Lithuaniens, etc.

Le centre, formé des cadets et des progressistes, comprend 98 voix : 70 cadets, 25 progessistes, 2 rénovistes, 1 membre du parti des réformes démocratiques.

La gauche se décompose ainsi : parti ouvrier, 20; démocrates socialistes, 41; socialistes révolutionnaires, 9; gauche, 81.

On voit par ces chiffres de quelle importante majorité vont disposer les partis d'opposition.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Le chemin de fer du Yunnan.* — Les pourparlers engagés par M. Beau d'abord, puis par le ministre des Colonies lui-même,

avec la Compagnie du Chemin de fer du Yunnan, se sont terminés par un accord auquel le Conseil des ministres a donné son adhésion. Le projet de loi résultant de cet accord a été déposé le 18 février sur le bureau de la Chambre.

La difficulté du terrain, l'insalubrité du pays, la mauvaise volonté des mandarins ont accru les dépenses de la Compagnie dans des proportions imprévues. La Compagnie prétendait en reporter la charge sur la colonie d'Indo-Chine. Celle-ci refusait. Afin de ne pas interrompre les travaux, les parties se mettent aujourd'hui d'accord pour soumettre le litige à un arbitrage, et en attendant on continue les travaux à frais communs, les arbitres devant décider plus tard de la somme que chacune de ces parties devra solder. La Compagnie augmentera son capital de 5 millions. Au delà de ce chiffre elle émettra des obligations dont l'intérêt sera payé, ainsi que l'amortissement, sur les recettes de l'exploitation. En cas d'insuffisance, la colonie fera l'avance des fonds nécessaires, et le gouvernement français donnera son aval à cette garantie. Quant à la colonie elle-même, elle se procurera les fonds par un prélèvement sur les 45 millions restant de l'emprunt de 200 millions et qui ne doivent être utilisés qu'en 1908 et 1909.

Lorsque les arbitres auront décidé, la colonie supportera la charge qui lui incombe soit à l'aide de ses disponibilités, soit à l'aide d'un emprunt spécial.

Chine. — *L'agitation révolutionnaire.* — L'agitation antidynastique, signalée dans la Chine centrale il y a plusieurs mois, n'est pas encore calmée et elle préoccupe assez sérieusement le gouvernement de Pékin. Le foyer de ce mouvement se trouve dans la Chine centrale, dans les provinces du Kiang-si et du Hou-nan, au Sud du fleuve Bleu, non loin du lac T'ongting, par lequel on peut communiquer avec le port fluvial commerçant de Hankéou et de là à la mer.

Des bandes de révoltés, s'intitulant « armée révolutionnaire », ont, au nombre de plusieurs mille hommes, sillonné les frontières de ces provinces, si bien que les vice-rois et gouverneurs des provinces du Sud ont dû disposer des troupes pour empêcher la révolte de pénétrer sur leurs territoires. L'agitation paraît dirigée au Japon par le fameux séparatiste chinois Sun Yatsen.

Des soldats avaient déjà été envoyés contre les rebelles ; mais le général de Nankin, Sin, est parti en toute hâte avec des troupes fraîches pour le théâtre de la rébellion, qui ne semble pas si apaisée que le fait dire le gouvernement chinois. On ignore le nombre exact des troupes révolutionnaires, mais il est supérieur à 10.000 hommes.

D'autre part, dans la province occidentale du Seu-tchouen, un fanatique a entraîné environ 5.000 individus dans un mouvement du même genre ; le *Che-Pao* (le *Temps* chinois) annonçait que ces révoltés prenaient le nom de Boxeurs ; comme ces derniers, ils voulaient détruire les étrangers. En cela les rebelles du Seu-tchouen différaient de ceux du Hou-nan qui proclamaient bien haut leur désir de respecter la vie des Européens et déclaraient n'en vouloir qu'aux mandarins et à la dynastie mandchoue.

Ces mouvements ne paraissent pas avoir pour le présent une grande gravité, et le gouvernement chinois en viendra à bout; mais ils sont l'indice d'un mécontentement du peuple, victime d'une mauvaise administration, excité par tous les espoirs de réforme et par la presse progressiste.

Japon. — *Le budget de* 1907-1908 —. On a reçu à Londres de Tokyo les détails suivants sur le projet de budget du Japon pour l'exercice 1907-1908.

Recettes ordinaires, 424.447.221 yen ; extraordinaires, 186.945.887 yen. Total : 611.393.118 yen.

Dépenses ordinaires, 412.154.163 yen ; extraordinaires, 109.238.955 yen. Total : 611.393.118 yen.

Une dépense extraordinaire de 8.402.813 yen, qui n'est pas comprise dans ces chiffres, figurera dans un projet de budget supplémentaire concernant les administrations du Kouang-toung et de Sakhaline et les chemins de fer et les Universités de Corée.

Les dépenses du département de la guerre sont ainsi fixées : dépenses ordinaires, 53.663.788 yen, c'est-à-dire 3.203.404 yen de plus que dans l'exercice précédent; dépenses extraordinaires, 57.963.383 yen, c'est-à-dire 56.276.638 yen de plus qu'en 1906-1907.

Les dépenses de flotte présentent les chiffres suivants : Dépenses ordinaires, 33.414.695 yen, ce qui constitue une augmentation de 4.500.622 yen; dépenses extraordinaires, 460.67.524 yen, ce qui fait une augmentation de 38.453.670 yen.

Les dépenses totales de l'armée et de la marine sont donc fixées à 194.099.387 yen, chiffre supérieur de 102.434.334 yen à celui de l'exercice précédent.

Le déficit de l'année financière 1907-1908 est de 186 millions de yen. Il sera couvert par les excédents des comptes du département de la guerre et d'autres comptes et par les emprunts. L'augmentation des dépenses est surtout causée par les besoins de l'armée et de la flotte. Parmi les dépenses extraordinaires de l'armée figurent une somme de 22.004.301 yen pour l'achèvement de l'armement et l'établissement du service de deux ans dans l'infanterie et une somme de 11.289 816 yen pour la construction de casernes destinées aux quatre divisions nouvellement créées.

Ces sommes ne sont que des acomptes sur deux crédits dont l'un sera réparti sur onze exercices et l'autre sur quatre. Quant aux chiffres concernant la flotte, ils montrent que le Japon dépensera en sept ans la somme de 251.577.102 yen pour augmenter sa puissance navale.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *La situation au Maroc.* — La situation semble s'améliorer dans la région de Tanger, surtout depuis la soumission du caïd Zellal que nous signalions il y a quinze jours. Cependant l'assassinat de Ben Mansour, ancien khalifat de Raissouli qui avait fait sa sou-

mission à l'arrivée de la mahalla chérifienne, a montré une fois de plus combien il serait nécessaire que la police marocaine fût enfin dûment organisée. Ben Mansour, en effet, a été tué au milieu du jour, en pleine banlieue de Tanger, sur la route entre la légation de Portugal et le consulat d'Espagne dans un faubourg très habité, à moins de 300 mètres de la ville : il s'agissait d'une affaire toute personnelle. Mais leur crime accompli, les meurtriers ont pu disparaître sans être arrêtés, tandis que leur chef Snagui, allait tranquillement et sans être autrement inquiété, se constituer prisonnier au consulat espagnol. Cela ne donne pas une haute idée de la sécurité à Tanger.

D'autre part, le *Temps* a publié, le 19 février, le compte rendu suivant d'une conversation de son correspondant avec Si Mohamed El Guebbas.

J'ai vu ce soir El Guebbas, ministre de la guerre marocain. Il m'a confirmé que plusieurs fractions de la tribu Beni-Arouss refusent de faire leur soumission. Parmi ces derniers se trouve Tizeroud, chez qui Raissouli s'est réfugié. Si ces populations persistent dans leur attitude, la mahalla les attaquera avec le concours des tribus soumises. Le chef qui commande la colonne campée près d'El Ksar reçoit à son tour depuis quelques jours de nombreuses soumissions de notables de la tribu Hellesrif.

J'ai fait part à El Guebbas, au cours de cet entretien, de l'impression pénible que cause le fait que la présence de la mahalla n'ait pas encore amené l'arrestation et le châtiment des assassins de notre compatriote Charbonnier. Je lui ai rappelé que le Makhzen s'était formellement engagé l'année dernière à nous accorder dans le plus bref délai possible cette réparation qui a de nombreux précédents. Il m'a répondu que le Makhzen n'avait pas oublié cette promesse, mais que l'attention de la mahalla est actuellement concentrée sur Raissouli. Dès qu'elle aura, me dit-il, intégralement rempli sa mission sur ce point spécial, elle exigera des Andjeras, tribu à laquelle appartiennent les coupables, les sanctions nécessaires.

Le colonel Arnim Muller, inspecteur général de la police marocaine, a choisi comme second le capitaine d'infanterie J.-J. Fischer, actuellement à Marseille.

Le corps diplomatique poursuit activement, de concert avec les délégués chérifiens, la mise en pratique des décisions prises à la conférence d'Algésiras. Trois sous-commissions ont été constitués à l'effet de simplifier et de hâter le travail.

— *La Banque d'Etat du Maroc.* — L'Assemblée générale constitutive de la Société anonyme de la Banque d'Etat du Maroc s'est réunie le 25 février à la Banque de France, sous la présidence de M. Pallain. Toutes les résolutions portées à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité. L'assemblée a nommé administrateurs : MM. Léopold Renouard, Arthur Fischel, Julius Herz, le baron Baeyens, Amesqueta y Nieto, l'hon. Sydney Perel, Tito Canovai, Hamin et Hadj Idris ben Djelloum, van Nierop, de Cunha, Maurice Verstrate, Wallenberg, Johanny Peytel et Gaston Guiot. M. d'Hérissé, inspecteur honoraire

des succursales de la Banque de France, a été désigné comme commissaire.

Ces diverses fonctions ayant été dûment acceptées, l'Assemblée a déclaré la Société définitivement constituée et décidé que les réunions des actionnaires se tiendront, comme celles du Conseil d'administration, à Paris.

Algérie. — *Le recensement de la population.* — Des renseignements inexacts ont été donnés récemment sur le dernier recensement de la population de l'Algérie. Voici les chiffres exacts du résultat de ce recensement : en 1906, il a été constaté que la population municipale s'élevait à 5.158.051 habitants, dont 680 263 Européens et 4.777.788 indigènes. En 1901, elle était de 4.723.009, dont 631.962 Européens et 4.091.038 indigènes. L'augmentation pendant les cinq dernières années a donc été de 48.301 Européens et de 386.750 indigènes ; au total, 435.051.

Il y a lieu de noter que dans les chiffres de 1906 figure la population des oasis sahariennes et du cercle de Colomb, qui n'avait pas été recensée en 1901. Si on défalque les 59.729 habitants des oasis, on constate, que l'accroissement de la population indigène se trouve être, en 1906, sensiblement égal à celui de la dernière période quinquennale.

— *La mort de Reskou ad Yaya.* — On mande des oasis du Sud-Oranais que Reskou ad Yaya, chef des Touareg de l'Est, a été tué le 14 février. C'est lui qui, depuis cinq ans, était à la tête de tous les rezzous dirigés contre les tribus soumises du Tidikelt et contre les Français du Touat.

Abyssinie — *La question du chemin de fer d'Ethiopie.* — Il est beaucoup question, depuis quelque temps, du chemin de fer d'Ethiopie, qui avait déjà attiré, dès 1905, l'attention des organes coloniaux spéciaux par la campagne d'internationalisation dont il était l'objet. Des documents ont été publiés, montrant sous un jour singulièrement défavorable la gestion de la Compagnie, et prouvant, entre autres choses, qu'elle a toujours été administrée de manière à livrer peu à peu le chemin de fer d'Ethiopie au Trust anglais par l'effet de contrats léonins qui donnaient à ce Trust tout l'actif de l'affaire, en échange des sommes nécessaires au paiement des coupons des obligations de la Compagnie. Dans ces derniers temps même, pour payer les coupons, la Compagnie a abandonné au Trust non seulement le droit de construire le chemin de fer au delà de Diré-Daouah, le terminus actuel, mais encore 60 kilomètres déjà construits, en deçà de ce point, avec l'argent des contribuables, donné, sans un contrôle suffisant, à cette entreprise, en vertu de la loi du 6 avril 1902.

Ce désordre financier relève de la politique parce qu'il compromet non seulement les intérêts des obligataires, dont le gage disparaît peu à peu, mais encore l'avenir de notre port de Djibouti. Si la ligne

ferrée qui en part, se dirigeant vers l'Ethiopie, n'est pas française jusqu'au cœur même de ce pays, des lignes divergentes pourront être construites vers les ports anglais de Zeylah ou Berberah, comme les groupes financiers anglais en annonçaient le projet dès 1904. Ce serait la ruine de notre escale des routes d'Indo-Chine et de Madagascar qui, privée de vie et par conséquent de ressources locales, devrait être coûteusement entretenue par la métropole. On comprend donc que les organes coloniaux probes et sérieux se soient émus d'une situation financière qui risque d'avoir de telles conséquences politiques.

Il serait exorbitant que le chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa tombât entre les mains des organismes financiers anglais que la loi de 1902 avait précisément pour but d'écarter de cette entreprise, en demandant un sacrifice de 25 millions aux contribuables. Le caractère de l'*International Ethiopian Railway Trust* résulte assez clairement de ce nom, qui montre qu'il ne s'agit pas de faire œuvre française. Ce Trust, qui n'a à lui aucune concession de voies ferrées en Ethiopie et qui s'est greffé sur le chemin de fer français, ne peut avoir pour objet que d'absorber ce dernier. Mais il serait absolument inadmissible qu'il le fît après le traité franco-anglo-italien du 13 décembre 1906, qui stipule que le chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa doit être une œuvre française et non internationale, après aussi la loi du 6 avril 1902, aux termes de laquelle aucun contrat passé par la Compagnie des chemins de fer éthiopiens ne peut être valable sans avoir reçu l'approbation du gouvernement français. Il appartient donc à ce dernier d'écarter les résultats à craindre de la gestion financière dont nous parlions en débutant.

Afrique du Sud. — *Les élections du Transvaal : le ministère Botha.* — Comme on pouvait s'y attendre, les élections transvaaliennes, faites pour la première fois le 22 février conformément à la nouvelle Constitution, ont assuré la victoire complète des partis boers sur les progressistes ou parti anglais. En effet, 37 membres du Het Volk ont été élus contre seulement 21 progressistes ; ont été en outre élus 6 nationalistes, 3 représentants du parti du travail et 2 indépendants.

Le général Botha a reçu mission de constituer le premier ministère, dont la composition n'est pas encore absolument arrêtée.

III. — AMÉRIQUE.

Etats Unis. — *Le différend entre les Etats-Unis et le Japon.* — Le différend nippo-californien semble maintenant en bonne voie d'arrangement. A Washington, en effet, la Chambre des représentants et le Sénat ont adopté l'un et l'autre les conclusions du rapport du comité de la conférence interparlementaire sur le nouveau bill relatif à l'immigration, interdisant l'accès du territoire américain

aux Japonais non munis de passeports. A la suite du vote de ce bill, M. Schmitz, le maire de San-Francisco, a adressé de Washington aux San-Franciscains une déclaration qui donne entière satisfaction à M. Roosevelt et à M. Root. Cette déclaration fait connaître l'accord conclu avec M. Roosevelt sur la base suivante :

Tous les enfants de races étrangères, âgés de moins de seize ans et parlant anglais, peuvent être admis dans les écoles des blancs de San-Francisco. Des écoles spéciales seront créées pour les enfants d'origine étrangères qui ne connaîtront pas suffisamment l'anglais.

Depuis le gouvernement des Etats-Unis a fait publier le communiqué officiel suivant, précisant l'état actuel de la question :

Le ministère des Affaires étrangères est maintenant convaincu que, vu l'adoption de l'Immigration bill, les autorités de San-Francisco reviendront sur leur décision relative à l'exclusion des enfants japonais des écoles publiques. Aussi se prépare-t-il à poursuivre les négociations déjà entamées avec le gouvernement de Tokyo, relativement à la réglementation de l'immigration japonaise aux Etats-Unis.

Depuis plusieurs années déjà, le gouvernement japonais refusait de délivrer à ses nationaux des passeports pour les Etats-Unis. Mais on voudrait que ce refus résultât désormais d'un accord entre les deux gouvernements.

Peut-être cet accord ne prendra-t-il pas la forme d'un traité ou d'une convention, mais le même résultat serait atteint par une entente verbale. Le ministère du Commerce, chargé du service de l'immigration, va donner à ses subordonnés, dans les ports américains, les instructions nécessaires concernant la nouvelle loi, qui sera immédiatement appliquée aux immigrants débarquant sur la côte du Pacifique.

Il semble toutefois que l'on se réserve provisoirement à Tokyo. En tout cas, l'on n'a encore aucun renseignement formel sur les intentions définitives du gouvernement mikadonal.

Amérique Centrale. — *Le conflit entre le Honduras et le Nicaragua.* — A la suite d'un conflit de frontière, l'armée du Nicaragua a envahi le Honduras et a capturé, le 20 et le 22 février, les villes de El-Triumfo et de San Bernardo. L'armée du Honduras aurait eu de nombreux tués et blessés. Les Nicaraguéens n'auraient eu que quelques blessés. A la suite de cette affaire, le parti révolutionnaire du Honduras, dont le général Dionisio Gutierrez et le général Davila commandent les forces, a constitué un gouvernement provisoire composé de MM. Rosales, Okneli et Castro, trois chefs révolutionnaires du Honduras qui servent dans les troupes du Nicaragua.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

France. — *Le mouvement maritime en* 1906. — Suivant des relevés provisoires, le mouvement de la navigation en France, en 1906, a donné un total, à l'entrée, de 26.935 bâtiments et de 23.858.028 tonnes, contre 25.121 bâtiments et 21.177.314 tonnes en 1905 et 24 839 bâtiments et 19.322.077 tonnes en 1904. Des sorties ont compris 21.110 bâtiments et 17 millions 886.503 tonnes en 1906, 21.421 bâtiments et 16.742.786 tonnes en 1905 et 21.409 bâtiments et 14 millions 904.130 tonnes en 1906.

Le tonnage français à l'entrée a atteint 5 millions 889.768 tonnes en 1906. 5.684.907 en 1905 et 4.956.170 en 1904. Le tonnage étranger à l'entrée a été, pendant ces trois années, respectivement de 17 millions 968.260, 15.492.407 tonnes et de 14.365.001 tonnes.

Les sorties sous pavillon français se sont élevées à 5.412.695 tonnes en 1906, à 5.472.175 tonnes en 1905 et à 4.705.411 en 1904; celles sous pavillon étranger à 12.473.808 en 1906, 11.270.611 en 1905 et à 10.198.319 en 1904.

Voici quel a été le mouvement comparatif de la navigation dans les principaux ports français en 1906 et en 1905 :

	ENTRÉE		SORTIE	
	1906	1905	1906	1905
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
Marseille	6.280.828	5.983.016	5.697.738	5.575.623
Havre	3.070.282	2.764.562	—	—
Cherbourg ...	2.496.421	1.774.618	2.507.805	1.795.660
Boulogne	1.996.212	1.842.223	1.918 048	1.818.806
Dunkerque...	1.631.088	1.390.991	1.107.262	1.060.409
Rouen.....	1.436.303	989 987	287.100	—
Bordeaux....	1.111.913	977.044	677.935	—

AFRIQUE

Algérie. — *Le commerce en* 1906. — Les statistiques françaises distinguent le *commerce général* et le *commerce spécial*. Le premier comprend la totalité des marchandises à l'entrée et à la sortie, y compris celles qui sont destinées au transit et à l'entrepôt; le second, le *commerce spécial*, ne se compose que des marchandises mises en consommation, c'est-à-dire qui sont exemptes de taxes douanières ou qui ont acquitté l'intégralité des droits. Ainsi, dans l'évaluation du commerce spécial de l'Algérie, ne figurent pas les marchandises françaises ou étrangères qui transitent à travers la colonie à destination de la Tunisie, du Maroc ou des oasis sahariennes; on ne fait pas non plus entrer en compte les produits dirigés sur les entrepôts. Le terme *commerce général* a donc une signification plus compréhensive que celui de *commerce spécial*, et l'écart entre les chiffres fournis par les deux méthodes est parfois assez considérable.

L'ensemble du commerce *spécial* de l'Algérie en 1906 atteint,

d'après les *chiffres provisoires* du service des douanes, un total de 667 millions 635.000 francs.

Comparé aux deux précédents exercices, ce mouvement commercial se résume comme suit :

IMPORTATIONS	ANNÉE 1906	ANNÉE 1905	ANNÉE 1904
	milliers de francs		
Matières animales.....	26.298	24.239	24.008
Matières végétales.....	77.314	71.694	63.451
Matières minérales.....	21.992	20.023	22.030
Fabrications.....	263.450	267.931	257.922
Total.....	389.054	383.887	367.411

Augmentation par rapport à l'année 1905. 5.167.000 fr.

EXPORTATIONS	ANNÉE 1906	ANNÉE 1905	ANNÉE 1904
	milliers de francs		
Matières animales.....	60.230	56.339	53.537
Matières végétales.....	176.055	134.060	185.527
Matières minérales.....	31 838	27.855	22.648
Fabrications.....	10.509	10.509	86.486
Total.....	278.581	228.763	272.198

Augmentation par rapport à l'année 1905. 49.818.000 fr.

Avant d'étudier ces chiffres, il n'est peut-être pas inutile de rappeler en quelques mots le sens exact des deux expressions, *commerce spécial* et *chiffres provisoires*, citées plus haut.

Egypte — *Le commerce en* 1906. — L'année 1906 a été marquée par un grand développement de commerce en général, et elle comptera parmi les plus prospères de ce pays.

L'importation accuse L.E. 24.010.795 (fr. 622.500.000) contre L.E. 21.564.976 (fr. 559.000.000) en 1905, soit une augmentation de fr. 63.500.000.

L'exportation a été de L.E. 24.877.280 (fr. 645.000.000) contre L.E. 20.360.285 (fr. 527.800.000) en 1905, soit un surplus de fr. 117.000.000 en faveur de 1906.

Étant donné que la Douane déduit le 10 % de la valeur des marchandises exportées, l'année 1906 accuse une exportation totale de L.E. 24.877.000 + 2.487.700 = L.E. 27.364.700 (fr. 709.300.000) qui excède les importations de fr. 86.856.000.

Dans ce mouvement d'affaires, la France entre, à l'importation, pour L.E. 2.785.158 (fr. 72.204.000), contre L.E 2.322.275 (fr. 60 millions 201.000) en 1905 soit, à son profit, une différence en plus de 12.000.000 de francs. Nous gardons toujours le 3me rang parmi les fournisseurs de l'Egypte.

A l'exportation, nous relevons L.E. 2.153.087 (fr. 55.815.600) contre L.E. 1.702.848 (fr. 44.143.000) en 1905, soit une plus-value de 11.672.000 francs. En 1905, nous n'occupions que le 4me rang, tandis que nous avons repris le 3me rang qui nous appartenait les années précédentes.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont promus consuls généraux :
MM. :
Vissière, consul de 1re cl., secrétaire interprète à Paris ;
Bertrand, consul de 1re cl. à Damas ;
Colomiès, consul de 1re cl. à Prague ;
Hardouin, consul de 1re cl., chef de cabinet du gouvern. général de l'Indo-Chine.

Sont promus consuls de 1re cl. :
MM. :
Huart, consul de 2e cl., sécrétaire interprète ;
Ledoulx, consul de 2e cl. au Pirée ;
D'Autremont, consul de 2e cl. à Alep ;
Asqueferries, consul de 2e cl. à Alep ;
De Hansy, consul de 2e cl., rédacteur à l'administ. centrale.
Monnet, consul de 2e cl. à Newport.

Sont promus consuls de 2e cl. :
MM. :
Lemonnier, consul suppléant à l'administ. centrale ;
Kammerer, consul suppléant à Changhaï ;
Girodoux, vice-consul aux Dardanelles ;
Altemer, vice-consul à Suez ;
De Casabianca, vice-consul à Matadi ;
Nicolas, 1er interprète à la légation de France de Téhéran ;
Fradin de Belabre, vice-consul à Douvres ;
De Prat, vice-consul à Jassy.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Gabriel Cohadon, vice-consul de Portugal à Vichy ;
De Jecklin, consul général d'Allemagne à Paris.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :
MM. :
Aigouy (E.-J.), fabricant tanneur à Millau ;
Baron (Ch.-E.), négoc. en vins en gros à Paris ;
Bayle (F.-Ch.), de la maison Bayle frères à Bordeaux ;
Bernheim (A.-G.-S.-R.), négoc. commiss. à Paris ;
Bernheim (A.), négoc. à Trieste (Autriche) ;
Berr (P.-H.), négoc. à Oran ;
Berthod (F.-H.), administ. de la grande manufacture d'ocres de Bourgogne à Paris ;
Billy (A.), négoc. exportateur à Lille ;
Blum (E.), chef de la succursale à Kobé de la maison Oppenheimer de Paris ;
Blum (S.), négoc. de la maison Brach et Blum à Paris ;
Bonnaud (J.-H.-F.-G.), banquier à Paris ;
Bonnet (C.), négoc. en maroquinerie à Paris ;
Bourbon (F.), agent à la distillerie Saradieff à Tiflis ;
Bourgeat (M.), négoc. en bijouterie à Saint-Pétersbourg ;
Brunet (L.), administ. de la Société agricole et commerciale franco-tunisienne à Paris ;
Carmantrand (H.-X.), négoc. en vins à Langres ;
Carret (V.), direct. des établissements Rivoire et Carret à Lyon ;
Cassan (P.), négoc. en vins à Lézignan ;

Casse (H.-L.), négoc. en huiles;
Cazaux (J.-M.), négoc. en vins à Bordeaux;
Collin (E.-F.), confectionneur pour dames à Paris;
Chalmin (G.), négoc. en vins à Poitiers;
Champagne (E.-M.), négoc. en fruits à Paris;
Charleville (E.-N.-M.), fabricant de bonneterie à Paris;
Chaumier (A.-J.-T.), direct. du comptoir industriel et colonial à Paris;
Chauvin (T.), négoc. à Christiania (Norvège);
Chazal (T.), négoc. à Las-Palmas (îles de Canaries);
Clavery (J.-C.), fabricant de bouchons à Tosse (Landes):
Compère (G.-L.), agent maritime à Paris;
Cottereau (M.-L.), négoc. à Constantinople;
Deloche (F.-E.-E.), imprimeur lithographe à Lyon;
Delorme (V.-E.), négoc. en équipements militaires à Paris;
Dennery (G.-E.), fabricant de meubles à Paris;
Duckers (E.-J.), négoc. en charbons pour le cardage des draps à Cavaillon
Dufour (Ch.), administ. de la Société des usines du Pied-Selle à Fumay;
Dumoulin (P.-G.), négoc. en vins à Savigny-lès-Beaune;
Dupire (L.), de la maison C. Dupire et Cie à Singapore;
Fabius (G.), dit Fabius de Champville, vice-président des petits fabricants français à Paris;
Ferrari (A.). négoc. entrepositaire à Marseille;
Foucaud (A.-L.), négoc. à Jarnac;
Frezier (E.-B.-A.), marchand de chevaux à Paris;
Gallas (P.-L.-V.), direct. des aciéries du Saut-du-Tarn à Saint-Juéry;
Gerling (Ch.-G.), fabr. de mécanique pour pianos à Paris;
Getting (M.-L.), négoc. importateur à Paris;
Gin (G.-H.), ingénieur civil à Paris;
Goerg, négociant à Londres;
Goffart (J.), négoc. à Tanger (Maroc);
Goldschmidt (J.-J.), commiss. en céréales à Paris;
Grunebaum (H.-A.), négoc. en plumes brutes et teintes à Paris;
Hanhart (T.), administ. délégué de la Société cotonnière de l'Indo-Chine à Haïphong;
Hesse (G.), de la maison Hesse et fils, banquier à Paris;
Israël (L.), de la maison A. G. Carissy et Cie à Paris;
Jalla (H.-E. L.), fabricant de tissus éponges à Paris;
Jallon (J.-B.), négoc. distillateur à Saint-Etienne;
Jouve (P.-M.), négoc. en gros en truffes à Avignon;
Lamy (E.-F.-A.), administrateur des établissements Kuhlmann à Amiens;
Lefebvre (E.), propriétaire de la Grande Maison de blanc à Bruxelles;
Lefèvre (H.-A.). négoc. en vins à Caen;
Lefort (A.-A.-A.), courtier en marchandises à Pons (Charente-Inférieure);
Legendre (A.-Ch.-A.), négoc. à Alger;
Leoni (E.), négoc. en miroiterie à Fürth (Bavière);
Lesot (A.-L.), libraire-éditeur à Paris;
Lévy (T.), de la maison Lévy et Marius à Paris;
Lion (E.-I.), négoc. en fournitures pour modes à Paris;
Lorenzi (F.-H.), fabricant de parfumerie à Marseille;
Maibaum (M.), négoc. commissionnaire à Paris;
Matot-Braisne (H.-R.-J.), imprimeur à Reims;
Mattei (A.-J.), direct. de la Société commerc. de publicité à Paris;
Maus (G.), direct. des magasins aux Phares de la Bastille à Paris;
Menaud (J.), négoc. en prunes d'Ente à Montflanquin;
Michel (M.), négociant à Marseille;
Monnerie, négociant à Bahia (Brésil);
Monpillié (C.-J.), des établissements Monpillié frères à Bordeaux;
Monteverde (A.), négoc. en pelleteries à Paris;
Murillon (Ch.), représentant de fabriques à Cologne (Allemagne);
Niel (E.-P.-J.-B.), représentant de maisons d'exportation à Paris;

Niepce, président de la Chambre de commerce française de Genève;
Nioré (L.), tanneur à Châteaurenault (Indre-et-Loire);
Pageaut-Lavergne (E.-L.-L.), administ. de la société métallurgique du Périgord à Paris;
Paillès (J.), trésorier de la Ch. de commerce française de Barcelone;
Peillon (J.-A.), commissionnaire en rubans à Saint-Etienne;
Pervilhac (M.-J.-H.), de la maison H. Pervilhac et Cie à Lyon;
Pittié (V.-F.), directeur de la maison Picon et Cie à Levallois-Perret;
Racine (G.), de la maison Ackermann et Cie à Changhaï (Chine);
Renaud (A.), de la maison Renaud, Levesque et Cie à Paris;
Ristelhueber (P.-O.), directeur de la Banque russo-chinoise à Paris;
Ritter (A.), ingénieur à Bâle (Suisse);
Robert (C.-P.-E.-R.), fabricant de biberons à Paris;
Rouquier (E.), administ. de la Société française de désinfection à Paris:
Saint-Martin (L.-P.-M.-M.), administ. de la Société la « Madagaskara » à Paris
Saurel (Ch.-A.-L.), de la maison Saurel-Miaulet à Paris;
Schorestène (J.), de la maison Schorestène frères à Paris;
Schulmann (L.), de la maison J.-L. Schulmann à Paris;
Sennet (M.), négoc. en articles de bronze à Paris;
Stern (J.), fondé de pouvoirs de la maison Sharki à Paris;
Sosnowski (K.-M.), administ. de la Société de Laval pour l'exploitation des turbines à vapeur à Paris;
Tétedoux (P.-E.-C.), fondé de pouvoirs de la maison Henri Hamelle à Paris;
Tézenas de Montcel (V.), ingénieur en chef des mines de Czeladz à Varsovie;
Thiébaut (Ch.-A.), négoc. en dentelles à Paris;
Thomas (F.), constructeur métallurgiste à Tunis;
Tujague (A.), négoc. à la Nouvelle-Orléans;
Vergne (M.), négoc. en nouveautés à Paris;
Vuccino (J.), agent d'assurances à Braïla (Roumanie);
Vuillaume, direct. de la Société générale alsacienne de banque à Lausanne (Suisse);
Weil (R.), négoc. en houblons à Paris;
Weitz (J.-C.), constructeur de chemins de fer portatifs à Lyon;
Worms (M.), administ. des établissements Farcy et Oppenheim à Paris;
Zachwey (Ch.), négoc. en fourrures à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Latappy est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Beaumont et M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Cunin sont désig. pour le chemin de fer de la Guinée.

Madagascar. — M. le *capit.* Guyon est désig. pour les travaux publics de Madagascar.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *chef de bat.* Laribe est désig. pour le 16e rég.;

Cochinchine. — M. le *lieut.* Talin d'Eyzac est placé au 11e rég.;
M. le *capit.* Quarez est affecté au 2e annamites;
M. le *lieut.* Mangin est désig. pour les bataillons cambodgiens;
M. le *capit.* Tujagne est placé à l'état-major de la 2e division.

Tonkin. — M. le *colonel* Ecorsse est nommé command. p. i. de la 2e brigade;
MM. les *lieut.* Pêcheur et Picaud sont placés au 18e rég.;
M. le *capit.* Laurent est affecté au 1er tonkinois;
M. le *sous-lieut.* Py est désig. pour le 2e tonkinois;
M. le *capit.* Rideau est placé au 3e tonkinois;
MM. le *capit.* Bastian et le *lieut.* Guillot sont affectés au 4e tonkinois;
M. le *capit.* Demogue est désig. pour le 5e tonkinois.

Afrique Occidentale. — M. *lieut.* Perrot est désig. pour service géograph. de l'A. O. F.;

MM. le *chef de bat.* Dumoulin; les *capit.* Guyot et Etienne sont placés au 1er sénégalais;

M. le *lieut.* Lagnel est affecté au 2e sénégalais;

MM. les *capit.* Bernard et Garnier; le *lieut.* Doby et le *sous-lieut.* Hutin sont placés au 4e sénégalais;

M. le *capit.* Sémonin est affecté au bataill. de Tombouctou;

MM. les *capit.* Guérin et Caveng; les *lieut.* Ripert, Grimaldi et Beigbeder-Calay sont placés au bataill. de la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.* Duhamel est désig. pour le bataill. de l'A. O. F.;

M. le *lieut.* Crépin est placé au bataill. de Zinder;

M. le *capit.* Becker est affecté au bataill. de la Guinée;

M. le *lieut.* Gateau est placé à Boromo.

Madagascar. — MM. les *chefs de bat.* Jacob et Hilaire; le *capit.* Reitz; les *lieut.* Richard et de la Chapelle sont désig. pour le 3e sénégalais;

MM. les *lieut.* Grandvincent, Crampton, Bajau et Depui et le *sous-lieut.* de Béon sont affectés au 1er malgaches;

MM. les *chefs de bat.* Vitart; les *capit.* Runser, Balat et Augère; les *lieut.* Granier et Cuzin sont placés au 2e malgaches;

M. le *capit.* Orain est désig. pour le 3e malgaches;

MM. le *capit.* Le Roux et le *lieut.* Carassou sont placés au bataill. de Diégo.

ARTILLERIE

Chine. — MM. les *lieut.* Bergé et Beccat; les *sous-lieut.* Legros et Gigon sont désig. pour le corps d'occupat.

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Le Tanhouézet est placé à Saïgon;

M. le *capit.* Ariès est placé au Cap Saint-Jacques;

MM. les *capit.* Queffélec et Taupiac sont affectés au service des constructions à Saïgon.

Tonkin. — MM. les *chefs d'escad.* Valfrey et Béroud sont désig. pour le Tonkin;

M. le *chef d'escad.* Robbe est placé à Haïphong;

M. le *chef d'escad.* Vincent est affecté à Hanoï.

Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.* Létang et Chadebec sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. le *lieut.* Denis et le *sous-lieut.* Robert sont désig. pour Madagascar;

MM. les *capit.* Grandjean et Amenc et le *sous-lieut.* Saingery sont placés à Diégo-Suarez.

Martinique. — M. le *lieut.* Châtillon est désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Pinot et Niochet; l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Bourdilleau sont désig. pour la Cochinchine;

M. le *stagiaire* Groener est placé à Saïgon;

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Péter, Lasserre et Gazier; et les *stagiaires* Lafargue, Gaudin et Le Goff sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Astruc et Marcillac sont désig. pour l'A. O. F.;

M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Rebuffat est placé à Dakar;

MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Comte et Laubis et l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Folie sont désig. pour le chemin de fer de la Guinée;

M. le *stagiaire* Quérel est désig. pour les travaux publics du Sénégal;

MM. les *stagiaires* Toulouse et Guidet sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. l'*officier d'admin. de* 2e *cl.* Philip est placé à Tananarive

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Le Guen est affecté à Diégo;

M. le *stagiaire* Surville est désig. pour Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Bellard, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est nommé direct. du service de santé du corps d'occupat.

Cochinchine. — MM. Delassus, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; Lehardy et Morin, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour la Cochinchine.

Inde française. — M. Bec, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est chargé des fonctions de chef du service de santé.

Afrique Occidentale. — MM. Le Gendre, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; Camus et Lowitz, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Collin, Geniès et Grilliat, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour l'A. O. F.;

M. Vielle, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé au Dahomey;

Congo. — M. Revault, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour le Gabon.

Madagascar. — M. Jourdran, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est nommé direct. de l'école de santé de Tananarive;

M. Lebard, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé au 3e sénégalais;

MM. Robin et Colat, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont affectés au 2e malgaches;

M. Jauneau, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Madagascar.

Mayotte. — M. Rouffiandis, *méd.-maj.de* 2e *cl.*, est nommé chef du service de santé de la colonie.

Nouvelle-Calédonie. — M. Cozanet, *méd.aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *mécanic. ppal. de* 1re *cl.* Loux est désig. pour le *Bruix;*

Islande. — MM. le *lieut. de vaiss.* Croissandeau; les *enseig. de vaiss.* Rocher, Vial, Fichoux et Bernier et le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Guironnet sont désig. pour le *Lavoisier.*

Madagascar. — M. le *lieut. de vaiss.* de Rotalier est désig. pour le *Pourvoyeur.*

Pacifique. — M. l'*enseig. de vaiss.* Vielhomme est désig. pour le *Catinat;* M. l'*enseig. de vaiss.* Fouré est désig. pour la *Zélée.*

SERVICE DE SANTÉ

Islande. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Réjou est désig. pour le *Lavoisier.*

MINISTÈRE DES COLONIES

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus et nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier (au titre militaire).

M. Phérivong (Maurice-Charles), inspecteur de 1re cl. des colonies.

Au grade de chevalier (au titre militaire).

M. Démaret (Émile), inspecteur de 3e cl. des colonies;

M. Massiges (Joseph), surveillant principal des établissements pénitentiaires en Nouvelle-Calédonie.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Problèmes politiques et sociaux, par J.-E. Driault. Deuxième édition, refondue. Un vol. in-8° de la Bibliothèque d'histoire contemporaine ; 7 francs. — Félix Alcan, éditeur.

Des ouvrages comme celui-ci, fondés sur l'actualité changeante, nécessitent au bout de quelques années de profonds remaniements. Depuis la première édition qui date de 1900, d'importants événements se sont pro-

duits dans la politique universelle : le pape Léon XIII est mort et le pontificat de Pie X a déjà été marqué par de graves événements ; la guerre du Transvaal s'est terminée ; le Japon a battu la Russie et changé radicalement les conditions du problème d'Extrême-Orient, la question d'Autriche-Hongrie est devenue plus critique ; le mouvement révolutionnaire a commencé de bouleverser la Russie. Les vieilles alliances se sont modifiées, se sont compliquées de groupements nouveaux, dont d'ailleurs les caractères sont encore mal déterminés. Les problèmes politiques et sociaux qui se sont posés à travers le monde ont donc quelque peu changé d'aspect, et il a fallu en retoucher bien des traits ; en sorte que cette seconde édition diffère assez sensiblement de la première. Cependant ce ne sont là que modifications superficielles qui sans doute auront moins d'importance quand elles seront plus éloignées dans le passé, et les grandes lignes de cet ouvrage, ses traits caractéristiques n'ont pas changé ; on a cherché à y retrouver, sous la confusion apparente des événements, l'évolution politique et sociale qui se continue vers plus de liberté et de science, vers plus de justice et de solidarité.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La question de la paix et sa solution, par Ed. Tallichet. Un vol. in-12 de 120 pages. Félix Alcan, Paris, 1907.

Le commerce algérien, par P. Delorme. Deux forts vol. in-8° de 500 pages. Imprimerie algérienne, Alger, 1906

L'Italie actuelle, par le lieutenant Revol. Un vol. in-8° de 132 pages. Berger-Levrault et Cie, Paris, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française (*fév.* 1907). Aug. Terrier : La frontière terrestre de l'Afrique Occidentale et Centrale. — Félix Dubois : Choses et gens de la frontière marocaine. — Robert de Caix : L'œuvre de la colonisation officielle en Algérie.

Bulletin de la Réunion d'études algériennes (*janv.* 1907). Saint-Louis. La situation actuelle en Mauritanie et son insécurité présente. — B. Chaylsère : La soumission des Touaregs du Nord.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger (1e *trimestre* 1906). Martin : Oasis sahariennes. — Benhazera : Six mois chez les Touaregs du Ahaggar. — Lieutenant Deschamps : Notice sur le lac Tchad.

La Quinzaine coloniale (10 *fév.* 1907). Chailley : Des institutions pour nos colonies.

Revue politique et parlementaire (10 *fév.* 1907). H. Berthélemy : La convention franco-anglaise relative aux Nouvelles-Hébrides. — Jos. Fleurent : L'idée de patrie en Alsace.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (10 *de febr.* 1907). Sincero Ruiz : Cuestiones filipinas.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (15 *febb.* 1907). Pipo Vigoni : L'espanzione commerciale e coloniale degli Stati moderni.

Rivista coloniale (*genn.-febb.* 1907). Prof. Gennaro Mondaini : Il carattere di occazionalità della storia e del diritto coloniale e le nueve forme giuridiche d'espansione territoriale nelle colonie.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVE, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'ALLEMAGNE

M. André Tardieu, directeur de la politique étrangère au *Temps*, a fait, le 22 février, à l'Ecole libre des sciences politiques, sur la politique extérieure de l'Allemagne la conférence suivante dont il a bien voulu — d'accord avec la Société des anciens élèves de l'Ecole, organisatrice de cette conférence — nous réserver le privilège de la publication sténographique.

N. D. L. R.

Je crois, dès le début de cette étude, nécessaire d'indiquer dans quel esprit je me propose d'étudier ici la politique extérieure de l'Allemagne. Forcé, pour être bref, de simplifier, il m'a paru que la meilleure façon de concentrer les faits que nous allons examiner, autour d'une idée centrale, était de nous placer, pour les considérer, au point de vue français. Aussi bien, c'est répondre à l'idée d'où est sortie l'Ecole des Sciences politiques, c'est répondre à l'idée d'où sont sorties les conférences que nous y organisons que de chercher à dégager, de l'étude impartiale des questions actuelles de politique étrangère, ce que j'appellerai les conclusions nationales. Puisqu'il me fallait faire, dans mon exposé, certains sacrifices, j'ai donc retenu surtout ce qui nous intéressait directement. Il faut avouer, d'ailleurs, que la politique allemande, de quelque point de vue qu'on l'envisage, finit toujours par nous intéresser. J'ai donc l'espoir que la méthode que j'ai choisie ne nous fera rien négliger d'essentiel des questions très vastes que nous allons étudier.

La politique allemande, sous le règne de Guillaume II, est une politique personnelle. Sans doute, elle tient compte, comme doit le faire toute politique, des intérêts permanents de l'Allemagne. Mais ces intérêts sont réfractés, pour ainsi dire, à travers la pensée de la personnalité puissante — le mot est, on le sait, du prince de Bülow — qui préside aux destinées de l'empire. Si nous nous occupions de pays véritablement parlementaires, comme l'Angleterre ou la France, ce serait un

contre-sens que de ne pas analyser d'abord les grands courants d'opinion qui font et qui défont la politique. Je crois, au contraire, que, quand il s'agit de l'Allemagne, ce serait un contre-sens égal que de ne pas placer au premier plan l'homme qui mène le pays et que le pays jusqu'ici — les dernières élections en sont la preuve — a toujours suivi. La politique extérieure de l'Allemagne, c'est donc la politique de Guillaume II. Pour être à même de la juger, il est indispensable de remonter à son origine et d'étudier les formes diverses qu'elle a tour à tour adoptées. Donc, dans notre étude, deux parties distinctes : d'abord, étude des origines et des évolutions successives de la politique extérieure de l'Allemagne; ensuite, étude de l'état présent.

I

Lorsqu'on parcourt comme je l'ai fait avec une curiosité qui n'a pas été déçue, les sept cent quatre-vingts et quelques discours, actuellement publiés, de l'orateur très disert qui préside aux destinées de l'Empire allemand, on y retrouve très souvent exprimée une idée qui figure dans les premiers comme dans les derniers et qui est celle-ci : garder intégralement à l'Allemagne la situation matérielle et la situation morale que lui a conquise sa guerre victorieuse contre la France en 1870.

Je n'abuserai pas des citations. Je demanderai pourtant à en faire quelques-unes. Le 16 août 1888, c'est-à-dire à une date de très peu postérieure à son avènement, Guillaume II disait :

> Il y a des gens qui ne craignent pas d'affirmer que mon père voulait abandonner ce qu'il a, avec mon grand-père, conquis par l'épée. Nous avons trop bien connu l'empereur Frédéric pour admettre sans colère, ne fût-ce qu'un instant, un tel outrage à sa mémoire. Il avait, comme nous, la conviction que rien ne doit être abandonné des conquêtes de l'époque héroïque: Nous ferions donner nos 18 corps d'armée et nos 42 millions d'habitants plutôt que de laisser tomber un seul moellon de l'édifice élevé par Guillaume Ier.

Depuis dix-neuf ans, cette pensée est exprimée dans trois sur quatre environ des discours de Guillaume II. Il s'agit donc, à la fois, de ne rien abandonner des conquêtes territoriales réalisées à nos dépens en 1871, et il s'agit aussi de conserver, non seulement vis-à-vis de la France, non seulement vis-à-vis de l'Europe, mais vis-à-vis du monde — car, avec Guillaume II, la politique allemande est devenue ce que Bismarck ne voulait pas qu'elle fût, une politique mondiale — il s'agit, dis-je, de conserver vis-à-vis de l'Europe et du monde cette prépondé-

rance morale que les succès de 1870-1871 et la fondation de l'Empire avaient incontestablement créée.

Pour cela, deux conditions sont à remplir : la première, c'est que l'Allemagne soit toujours en état de repousser une agression française, si d'aventure cette agression se produisait; la seconde, c'est de s'assurer que la France ne soit pas capable de pratiquer, je dirai même de concevoir, un plan d'action de nature à mettre en cause la situation dominante de l'Allemagne.

A la première de ces nécessités, Guillaume II a pourvu par le souci constant, et à son point de vue infiniment louable, qu'il a toujours marqué de la force militaire de l'Allemagne; à la seconde, il a pourvu de la seule façon qui fût en son pouvoir, diplomatiquement.

Bismarck, longtemps, avait été enclin à penser que, pour que la France ne fût pas à craindre, il suffisait qu'elle fût en république. La République ayant duré, il fallut trouver autre chose. Qu'est-ce que Guillaume II a trouvé? A-t-il complètement réalisé le plan que paraissent nous indiquer ses premiers discours? Nous voici, avec ces deux questions, au cœur même du sujet que nous devons traiter aujourd'hui.

Le règne de Guillaume II a commencé par une déception, l'alliance franco-russe. Et j'entends bien qu'en Allemagne tout le monde vous dira que personne n'a jamais pris ombrage de l'alliance franco-russe. Mais si je puis prouver qu'on n'a pas toujours dit cela; si je montre comment on a été amené à le dire, on admettra, sans doute, que mon interprétation n'est pas abusive.

Nous sommes en 1888. Des indices encore faibles, mais chaque jour plus nombreux, prouvent que, malgré des difficultés de toutes sortes, sur lesquelles je n'ai pas à insister, à Saint-Pétersbourg comme à Paris, on se rend compte de l'utilité, de la nécessité même de l'alliance franco-russe, à laquelle, trois ans plus tard, en 1891, présidera M. Ribot, qui a rendu ce jour-là, à notre pays, le plus grand service qu'il eût reçu d'aucun homme d'Etat, depuis 1871.

Dès l'année précédente, en 1887, l'attitude du gouvernement français, au cours de la crise bulgare, nous avait valu la sympathie de la Russie.

En 1890, le concours prêté par le gouvernement français au gouvernement russe, pour l'arrestation de nihilistes qui conspiraient à Paris contre la vie de la famille impériale, avait accru cette sympathie.

Il suffisait, d'ailleurs, de regarder une carte pour se rendre compte que la puissance isolée par le traité de Francfort avait besoin de l'alliance de la puissance isolée par le traité de Berlin, et réciproquement.

C'était la vieille politique de la monarchie française, quand elle recherchait l'alliance de la Suède, de la Pologne et de la Turquie, la politique aussi de Pierre le Grand lorsque, rencontrant à Paris, en 1717, le régent Philippe d'Orléans, il lui offrait son alliance en lui disant : « Je vous tiendrai lieu de Turquie, de Pologne et de Suède. » C'était la politique du bon sens, la politique qui résultait, suivant le mot de Bismarck, de la nature des choses.

Dès 1889, après la crise boulangiste, l'alliance franco-russe, non encore conclue, inquiète l'Allemagne. Bismarck est congédié en mars 1890, et dès ce moment, il suit les progrès de cette combinaison diplomatique avec une ironie cruelle pour ses successeurs, car il se flatte qu'il aurait empêché ce qu'ils vont être obligés de subir. Le 14 mai de la même année, le maréchal de Moltke, en déposant au Reichstag un projet militaire, paraît déjà considérer l'alliance comme faite. « Les assu-« rances pacifiques que nous donnent nos voisins de l'Est et de « l'Ouest, dit-il, nous sont précieuses; mais c'est en nous-« mêmes que nous trouverons nos sûretés. »

Dix mois plus tard, c'est Guillaume II lui-même qui avoue, dans un discours, ses inquiétudes : « Les temps où nous vivons « sont sérieux et peut-être, dans les années qui viennent, au-« rons-nous du fil à retordre. »

Cinq mois après, le 15 juillet 1891, l'escadre de l'amiral Gervais est reçue à Cronstadt, avec quel enthousiasme, chacun le sait. L'alliance, qui sera signée au mois d'août suivant, est dès ce moment considérée comme une chose acquise, comme un fait définitif, par l'opinion européenne. L'Allemagne, tout aussitôt, prend de nouvelles mesures militaires, et en les défendant à la tribune, le chancelier de Caprivi, habituellement optimiste, ne cache pas que la situation est changée.

La France, dit-il en substance, a des corps d'armée nombreux et organisés, des places fortes, des camps retranchés. Nous ne trouverions plus en Russie les mêmes prévenances qu'au début de la guerre de 1870... L'empereur de Russie est un puissant facteur de paix. Mais le sentiment populaire russe est contre nous. La mobilisation russe prouve, d'autre part, qu'on croit à Pétersbourg que la prochaine guerre sera à l'Ouest. Nous sommes donc tenus de compter avec une guerre de ce côté... Il est hors de doute qu'un rapprochement intime entre la France et la Russie s'est produit. Il date de loin, mais aujourd'hui tout, y compris Cronstadt,

donne à croire qu'il s'agit d'une alliance... Nous ne voulons pas attaquer. Mais nous voulons pouvoir faire front des deux côtés.

Dira-t-on que c'était un procédé oratoire destiné à obtenir le vote des crédits militaires? Oui, sans doute; mais c'était aussi l'expression sincère de préoccupations réelles. La France, grâce à l'alliance russe, n'est plus dans l'état d'immobilité forcée où, vingt ans durant, elle était restée. Le mot de Schouvaloff à Bismarck : « Vous avez le cauchemar des coalitions », semble prendre, au contact de ces événements diplomatiques, une allure de prophétie. L'équilibre européen se trouve rétabli au profit des deux victimes de Bismarck, la victime de 1871 et celle de 1878. Ce rétablissement met fin, pour l'Allemagne, à la situation d'arbitre incontestée, qu'elle avait occupée depuis vingt ans. Par conséquent, dans l'édifice diplomatique élevé par Guillaume Ier, dans cet édifice dont Guillaume II s'est déclaré le conservateur intransigeant, il y a une fissure, et par suite aussi, il faut que la politique allemande détermine son attitude et ses directions, en raison de ces circonstances nouvelles.

A ce moment, l'empereur Guillaume II eut un très grand mérite : ce fut de faire de la politique positive et réaliste. Quelque désagréable que lui eût été l'alliance franco-russe, il se demanda, n'ayant pu l'empêcher, ce qu'il en pouvait tirer. Tout d'abord, il se préoccupa de définir exactement le caractère pratique d'une combinaison dont l'opinion avait surtout considéré l'effet moral. Il fut, en cette occasion, plus clairvoyant que beaucoup de Français. Il comprit que l'alliance russe n'était pour nous, à aucun degré, un encouragement à une politique offensive; que si, contre une agression éventuelle, elle nous serait une garantie précieuse, en revanche, elle ne nous poussait pas à engager contre l'Allemagne une guerre offensive, soit pour reprendre l'Alsace et la Lorraine, soit pour quelque autre raison que ce fût. Or la paix, qu'est-ce autre chose que le *statu quo*? et le *statu quo*, c'était le traité de Francfort. L'Allemagne pouvait, sans embarras, s'accommoder de l'alliance, puisque cette alliance apportait pratiquement une garantie de plus aux éléments conservateurs d'un ordre européen, tout à son bénéfice.

Dès ce moment, le parti de l'empereur est pris. Il se résigne à l'alliance franco-russe, d'abord parce qu'il ne peut faire autrement, ensuite parce qu'il espère pouvoir en profiter. Plus de propos amers, d'allusions à la guerre probable ou possible, comme pendant les années précédentes. Au con-

traire, une continuelle amabilité à l'égard de la France, et de la Russie aussi, bien entendu. En même temps, le dessein très accusé, très caractérisé, toutes les fois que l'occasion s'en présente, d'engager soit la France, soit la Russie, et le plus souvent toutes les deux ensemble, dans une collaboration extra-européenne avec l'Allemagne, qui aura, au regard de la politique allemande, le double avantage de nous détourner des préoccupations continentales et de nous pousser plus avant dans cette politique coloniale qui, depuis Tunis, nous a brouillés avec l'Italie, et depuis les affaires d'Egypte, avec l'Angleterre.

De cette façon, l'Allemagne est appelée à bénéficier de l'alliance franco-russe. Si, en effet, maîtresse, comme elle l'est à cette époque, de la Triple Alliance, en bonnes relations avec l'Angleterre — car de 1888 à 1893, des accords coloniaux ont été conclus entre les deux puissances — l'Allemagne réussit encore à s'intercaler à un titre quelconque dans la Double Alliance, il est évident que Guillaume II, sans avoir tiré l'épée, se trouve en possession, en Europe, d'une situation supérieure à celle de Napoléon, après dix ans de victoire. Non seulement il conserve, mais il étend l'œuvre de son grand-père. Il s'en rend parfaitement compte et il agit en conséquence.

Du côté russe, l'opération ne comportait pas de grandes difficultés. On sait quels liens personnels unissaient alors, et n'ont pas cessé d'unir et unissent plus encore maintenant qu'autrefois — car Alexandre III était certainement plus anti-allemand que Nicolas II, — les dynasties des Hohenzollern et des Romanoff. On sait aussi combien l'Allemagne compte de sympathies, tant à la cour impériale que dans le personnel administratif russe. Ce n'est donc pas de Saint-Pétersbourg que viendront les difficultés.

Du côté français, c'est plus délicat. Mais Guillaume II, très adroitement, prépare la campagne de rapprochement politique, par une campagne de rapprochement sentimental. Cela lui est facile, car, comme beaucoup de ses compatriotes, il éprouve à notre égard un sentiment d'intérêt qu'il appelle sympathie, et que je me contenterai d'appeler curiosité.

Quoi qu'il en soit, le travail de rapprochement, sous sa double forme sentimentale et politique, va nous apparaître à chaque pas de 1892 à 1901.

Sur le premier point, rapprochement sentimental, je pourrais citer des exemples très nombreux. Je choisirai les principaux.

Et d'abord, toutes les fois, — et Dieu sait si c'est fréquent —, que l'empereur « célèbre un anniversaire de 1870 », il ne man-

que pas, en rendant hommage aux soldats allemands, de rendre également hommage aux « soldats français, luttant avec le « courage du désespoir », à « l'ennemi chevaleresque, toujours « si utile à la cause de la civilisation ».

Mais ce n'est pas tout. Et il sait trouver d'autres occasions d'être aimable et prévenant pour notre pays. Le maréchal de Mac-Mahon meurt en octobre 1893 : M. de Münster va rendre visite à la duchesse de Magenta. M. Carnot est assassiné : l'empereur envoie ses condoléances à sa veuve. A cette occasion, et malgré une assez vive résistance de l'opinion allemande, il fait mettre en liberté deux officiers de marine français arrêtés quelques semaines plus tôt pour espionnage.

Puis, ce sont des démarches analogues à la mort du maréchal Canrobert en 1895, à la mort de Jules Simon en 1896, au lendemain de l'incendie du bazar de la Charité en 1897, du naufrage de la *Bourgogne* en 1898 ou encore aux obsèques de Félix Faure en 1899, où il délègue, pour le représenter, l'un des généraux allemands le plus proches de la France par ses relations de famille, le prince Antoine Radziwill.

Le 6 juillet de la même année 1899, se trouvant dans les eaux norvégiennes, Guillaume II visite le navire-école français *Iphigénie*. Il télégraphie à M. Loubet et se félicite, « comme « marin et comme camarade », de l'aimable accueil qui lui a été réservé.

En 1900, il veille à ce que la participation allemande à l'Exposition soit aussi brillante que possible.

En 1901, il invite le général Bonnal aux manœuvres allemandes et le comble d'égards. Plus récemment enfin, la catastrophe de la Martinique lui est une occasion nouvelle de nous adresser un de ces télégrammes où il excelle et qui entretiennent l'atmosphère de sympathie qu'il a désiré créer.

Au point de vue politique, l'occasion s'offre toujours à qui la cherche. C'est dire que les occasions n'ont pas manqué à l'Allemagne. C'est d'abord la guerre sino-japonaise, au terme de laquelle le Japon est arrêté, par la triple action russo-franco-allemande, au seuil de ses victoires, subissant un sacrifice analogue à celui infligé à la Russie au lendemain de San-Stefano. Puis c'est l'inauguration du canal de Kiel où la présence simultanée des escadres française et allemande est la preuve visible d'une détente, qu'il semble bien certain que Pétersbourg avait conseillé à Paris. Un débat a lieu en France, à ce sujet (31 mai et 10 juin 1895). M. Hanotaux est interpellé au Sénat d'abord, à la Chambre ensuite, par les socialistes et par la droite. Il défend sa politique et le Parlement lui donne raison.

C'est une nouvelle preuve que l'alliance russe, au lieu de rendre la France plus intransigeante, la rend, au contraire, plus conciliante.

En 1897, M. Mourawieff, ministre des Affaires étrangères de Russie, vient à Paris. Au retour, il s'arrête, non sans quelque affectation, à Berlin. Le 23 juillet 1897, l'accord relatif à la délimitation du Togo est signé entre la France et l'Allemagne, et en même temps des ouvertures plus générales en vue d'une entente africaine, — ouvertures dont le détail n'est pas connu, mais dont l'existence est certaine, — sont faites à Paris par Berlin.

Les événements de Fachoda sont un nouvel atout dans le jeu de l'Allemagne, atout tellement fort qu'on voit à ce moment des nationalistes comme M. Jules Lemaître nous conseiller contre les Anglais une entente avec nos voisins de l'Est.

L'affaire Dreyfus éclate, il est vrai ; mais elle n'a de résultat qu'au point de vue de l'opinion. Elle n'influe pas sur les rapports des deux gouvernements. M. de Bülow peut même se féliciter, un peu plus tard, que cette affaire, « qui a soulevé tant de pous-« sières, n'ait pas troublé les rapports corrects de la France et « de l'Allemagne ».

En 1900 surviennent les événements de Chine ; le maréchal de Waldersee, on s'en souvient, est commandant du corps international. De là, une confraternité d'armes entre les vainqueurs et les vaincus de Sedan, confraternité que Guillaume II ne manquera pas de saluer quand il recevra l'année suivante le général Bonnal. De son côté, le chancelier, deux mois plus tard, insistera sur ce fait que, entre la France et l'Allemagne, il n'y a plus, sur la plupart des points du monde, de conflits réels d'intérêt.

On est donc autorisé à conclure que, de plus en plus, vers 1901, l'Allemagne s'accommode d'une combinaison diplomatique qui a augmenté, à son profit, les garanties du *statu quo* européen et qui, en même temps, lui permet de faire mouvoir hors d'Europe, soit ses alliés, soit les nôtres, soit nous-mêmes.

Nous sommes, je le disais à l'instant, à la fin de 1901 et à ce moment la scène va changer. Elle va changer par une suite de transitions dont je vais essayer d'indiquer les principales. Ce changement aboutira, en 1905, au coup de théâtre marocain, au voyage de l'empereur à Tanger, qui notifiera à la France l'hostilité de l'Allemagne. Qu'est-ce que ce revirement ? Comment s'explique-t-il ?

Pour répondre à cette question, ce n'est plus en Allemagne

qu'il faut regarder, car, à ce moment, la politique allemande est une politique de réaction et non plus d'action ; c'est vers la France qu'il faut se tourner. A cette date, en effet, notre politique abandonne l'attitude d'observation où elle s'était tenue longtemps et passe à l'action. Elle part de cette idée très juste que l'alliance avec la Russie, n'ayant ni pu ni dû être pour nous un instrument de revanche, doit nous permettre, du moins, de poursuivre avec plus de liberté nos propres affaires, nos propres intérêts. Et elle entreprend, avec l'Italie d'abord, avec l'Angleterre ensuite, avec l'Espagne enfin, une triple campagne de rapprochement.

L'Italie dans la Triple Alliance avait joué, au temps de Crispi, le rôle d'une pointe offensive. Profitant à la fois de ses intérêts et de ses aspirations, — car les deux éléments sont engagés dans l'affaire — nous élaborons une entente qui s'inscrit dans les accords de décembre 1900 et novembre 1902 et permet, le 2 juillet 1902, à M. Delcassé de dire que « l'Italie ne peut en « aucun cas et sous aucune forme devenir l'instrument ou « l'auxiliaire d'une agression contre la France ».

A quelques mois de là, le 8 avril 1904, une liquidation analogue nous amène à conclure un accord avec l'Angleterre, et cet accord, le 3 octobre suivant, est complété par un accord avec l'Espagne. Le résultat de ces arrangements, c'est de nous donner les mains libres au Maroc. Mais ce n'est là que le petit côté de la question. Au point de vue européen, au point de vue général, au point de vue allemand aussi, le résultat de cette politique est de nous assurer, dans l'Europe occidentale, une indépendance, une autorité, une importance morale, qui font de nous un centre attractif.

C'est l'heure précisément où la Triple Alliance, longtemps indiscutée et tenue pour intangible, laisse entendre quelques craquements. C'est l'heure où, malgré les gouvernements qui restent fidèles à l'alliance, l'opinion, en Autriche et en Italie, se laisse aller à des manifestations de méfiance que soulignent des armements symétriques.

L'Allemagne n'a plus à Rome son prestige d'autrefois. On échange encore des visites et dans ces visites on prononce toujours des discours. Mais les discours des Italiens sont plus froids que ceux des Allemands. Au cours de cette même année 1904, M. Loubet et Guillaume II sont reçus, presque simultanément en Italie. Et l'accueil fait au président de la République est sensiblement plus chaud que l'accueil réservé à l'empereur.

C'est aussi le moment où l'Angleterre est de plus en plus la

rivale de l'Allemagne. Nous sommes loin de l'époque où, au début de son règne, Guillaume II, se trouvant à Portsmouth, se félicitait de la puissance de la flotte britannique. Entre temps, « le rat de terre allemand » s'est mis à vouloir naviguer : l'empereur lui a dit que son avenir était sur l'eau. Les succès commerciaux de l'Allemagne, qui n'ont pas cessé de se développer, ont suscité des rivalités économiques. Il y a, semble-t-il, certains dissentiments, un manque de sympathie, tout au moins, entre le roi Edouard VII et son neveu. On se rappelle d'autre part les discours violents où les ministres anglais et allemands se disent des choses désagréables, à la façon des héros d'Homère, les dialogues de M. Chamberlain et de M. de Bülow, le télégramme à Krüger. L'Allemagne, dès cette époque, considère l'Angleterre comme sa rivale la plus dangereuse. Elle la rencontre partout sur les chemins de sa politique mondiale. La question se pose de savoir si elle va, sur ces mêmes chemins, rencontrer unies la France et l'Angleterre.

L'opinion française a été frappée et surprise de l'explosion soudaine de l'hostilité allemande en 1905. Elle n'a pas noté, et malheureusement le gouvernement d'alors n'a pas noté non plus, les signes d'impatience et d'irritation qui auraient pu nous renseigner sur l'état d'esprit de l'empereur et nous auraient permis, peut-être, d'éviter certains à-coups, auxquels nous nous sommes trouvés ensuite exposés.

L'accord franco-anglais est du 8 avril 1904. Or, le 28 avril, trois semaines après, Guillaume II, dans un discours à Karlsrühe, disait :

> Pensons à la grande époque où fut créée l'unité allemande, aux combats de Wœrth, de Weissembourg et de Sedan. Les événements actuels nous invitent à oublier nos discordes intérieures. Soyons unis pour le cas où, dans la politique du monde, nous serions contraints d'intervenir.

Le 1er mai, trois jours après, à Mayence, à l'inauguration d'un pont, dans une circonstance, par conséquent, où l'allusion militaire ne s'imposait pas, il dit : « Ce pont, destiné à développer les relations pacifiques, pourrait servir à des fins plus « graves. »

Quinze jours après, le 14 mai, à Sarrebrück, même note. Il se loue, sans nécessité apparente, d'avoir, au cours de son voyage, visité « Metz boulevard de l'Allemagne, qui est prête « à se défendre contre tous ».

Nous voilà loin, on l'avouera, avec ces discours inquiets et menaçants, des allusions flatteuses par lesquelles, quelques mois plus tôt, on rendait hommage à l'adversaire de 1871. Nous

sommes loin aussi des discours ironiques et cavaliers par lesquels M. de Bülow avait accueilli le rapprochement franco-italien, au moment où il le qualifiait de « tour de valse » en attribuant à l'Allemagne le rôle élégant du mari indulgent. M. de Bülow est alors attaqué par les socialistes. On l'accuse d'avoir isolé l'Allemagne. Toutes les fois qu'un gouvernement est accusé d'avoir compromis le pays, il est forcé de répondre que non. M. de Bülow dit donc que les accords conclus par la France n'inquiètent personne. Et nous avons l'imprudence de le croire sur parole. Nous n'aurions pas dû cependant négliger de remarquer qu'au même moment l'empereur, plus libre de ses propos, exprimait très nettement son mécontentement, ce mécontentement d'où sortiront bientôt le voyage de Tanger et tout ce qui s'en est suivi.

Pourquoi cette année d'attente, pourquoi, pendant un an, la politique de réserve, comme a dit un jour M. de Bülow, a-t-elle précédé la politique d'action? A cette question les dates répondent avec une netteté lumineuse. Il suffit de les rapprocher.

C'est en septembre 1904 que les armées russes ont subi leur premier échec grave à Lyao-yang. C'est en mars 1905 qu'elles sont définitivement battues à Moukden.

En même temps, la France, sous le ministère Combes, paraît, à Berlin, être la proie des socialistes et des pacifistes. Je ne conteste pas que, pendant cette période de notre histoire récente, la suprématie de M. Jaurès ne fût réelle. Mais je sais qu'elle était tenue à Berlin pour plus complète encore et plus durable qu'elle n'était en réalité. L'ambassade d'Allemagne à Paris était naturellement tentée de recueillir ces bruits qu'elle savait agréables à l'empereur. Un de ses membres en faisait des rapports qui ne passaient pas toujours par la voie hiérarchique. C'est sous cette impression, et dans cette atmosphère, qu'on se décide à tout risquer. On exerce une violente pression, et M. Delcassé quitte le ministère. M. Rouvier lui succède. Nouvelle pression. On exige la conférence. La conférence se réunit.

Est-ce du Maroc qu'il s'agit? Oui, dans une certaine mesure, parce qu'il y a en Allemagne un parti colonial bruyant et aussi qu'à certains membres du gouvernement, l'appétit colonial a pu venir en mangeant. Mais le grand dessein, ce n'est pas dans l'empire chérifien qu'il faut le chercher. Il s'agit de prendre une revanche sur la politique « isolante » de M. Delcassé, il

s'agit de nous prouver que nos accords avec l'Angleterre, si l'Allemagne n'en veut pas, sont impuissants, caducs, nuls et non avenus. C'est de politique générale qu'il s'agit. Le Maroc est une occasion. J'aurais scrupule à formuler une affirmation aussi tranchée, si c'était mon opinion seule que j'exprimais. Mais qui a dit que le Maroc était une occasion? Est-ce un Français partial, passionné? Non, c'est M de Bülow lui-même qui, le 4 octobre 1905, à Baden-Baden, dans une conversation dont j'ai publié la plus grande partie, me disait :

Il y a, dans les incidents auxquels a donné lieu depuis bientôt six mois l'affaire marocaine, deux choses distinctes à considérer. Le Maroc est la première, la politique générale est la seconde. Au Maroc, nous avons des intérêts commerciaux importants : nous avons tenu et nous tenons encore à les sauvegarder. Sur le terrain général, nous avons été obligés de répondre à une politique qui tendait à nous isoler et qui, à cette intention avouée, empruntait, vis-à-vis de nous, un caractère nettement hostile. L'affaire marocaine était la manifestation la plus récente et la plus caractérisée de cette politique; elle a été pour nous l'occasion d'une riposte nécessaire.

Cette riposte nécessaire, l'Allemagne, en 1905 et 1906, a voulu qu'elle fût complète, décisive. Les inquiétudes commerciales qu'elle affichait, les convoitises territoriales qu'on lui a attribuées à de certains moments, sont peu de chose, à côté de la leçon qu'elle entend nous infliger. Et c'est au point de vue de la politique générale qu'il faut se placer, si l'on veut comprendre la diplomatie allemande pendant cette période troublée.

Supposez qu'il s'agisse seulement du Maroc, vous ne comprendrez ni l'année d'attente 1904-1905, ni la violence soudaine de la presse officieuse, ni l'intervention personnelle de l'empereur dans une affaire qu'il eût été si simple de régler par une conversation diplomatique amicale et correcte.

Voyez, au contraire, dans le discours de Tanger une notification très réfléchie de l'hostilité de l'Allemagne à notre politique nouvelle, voyez-y une sorte de déclaration de guerre diplomatique dirigée contre les ententes que la France a conclues pendant les années précédentes. Notez que cette politique s'est réservée au moment où la situation en Extrême-Orient était incertaine, qu'elle se précise quelques mois après Lyao-yang, et vous tiendrez les mobiles réels auxquels a obéi la politique allemande, au début de la crise marocaine.

Je n'ai pas l'intention de faire le récit des treize semaines de la conférence. Aussi bien j'envisage ici la conférence comme la transition dernière, qui nous amène à étudier la situation

actuelle de la politique allemande en Europe, et pour emprunter une expression au langage des ingénieurs, je la considère comme un essai de résistance auquel se sont trouvées soumises, pendant une période de trois mois, toutes les combinaisons diplomatiques dont l'Europe était le théâtre.

Du moment que les puissances étaient consultées, il allait de soi que celle-là finirait par avoir gain de cause qui réunirait de son côté le plus de sympathies, qui aurait, en d'autres termes, la majorité. Cette majorité, nous l'avons eue deux fois, une fois le 3 mars sur une question de procédure, mais où le vote permettait néanmoins de se rendre un compte exact de la situation; une autre fois encore, sous une forme plus officieuse, lorsque, après la crise ministérielle qui avait, à tort, fait croire à l'Allemagne que les nouveaux ministres seraient plus faibles que les anciens, celle-ci voulut reprendre l'avantage en forçant ses exigences. A ce moment l'Allemagne dut se rendre à l'évidence, quand l'Autriche elle-même prit l'initiative utile, infiniment appréciée et dont nous lui devons être reconnaissants, de transactions honorables pour tout le monde, qui ont fini par prévaloir. L'entente se fit donc, et le 7 avril 1906, l'Acte général fut signé.

II

Nous sommes ainsi à pied d'œuvre pour étudier dans son état actuel la politique extérieure allemande. Ce détour historique a été long et je m'en excuse. Mais si, comme je voudrais y avoir réussi, j'ai bien marqué les deux phases de l'histoire de cette politique — première phase, assurer à l'Allemagne la suprématie en Europe et dans le monde, en ajoutant aux avantages de la Triple Alliance des relations continues et intimes avec la Double Alliance; seconde phase, défendre cette suprématie, en brisant ou relâchant le système, nouveau, de rapprochement, conçu et réalisé par M. Delcassé, — si j'ai bien marqué ces deux phases, l'une d'action et l'autre de réaction, nous n'aurons que peu de peine à indiquer quelle est, après la crise marocaine, la situation exacte de l'Allemagne. Il nous restera ensuite à voir ce que nous, Français, nous pouvons tirer de cette situation.

Il n'entre pas dans mon esprit de vouloir forcer la note et, moins encore, de nous parer des succès diplomatiques très réels que nous avons obtenus à Algésiras. Mais il faut dire les choses comme elles sont. Il est certain que, si nous nous reportons aux desseins de Guillaume II, qui étaient originairement

d'avoir une sorte de haute main sur l'Europe, de faire marcher l'Europe à sa suite, on constate que ce plan n'a pas été couronné de succès. D'une part, les alliés et amis de la France ne l'ont pas abandonnée; d'autre part, les neutres et même les alliés de l'Allemagne ont marqué que, si indifférents ou si fidèles qu'ils fussent, ils entendaient cependant ne pas permettre que prévalût la politique autoritaire qui depuis quelques mois était la sienne.

Je commence par la Russie. Sans doute, je n'entends pas dire que, au cours de la crise marocaine, l'Allemagne s'en soit prise spécialement à l'alliance franco-russe. Du moins, il est certain qu'elle espérait que, par suite des relations personnelles existant entre Pétersbourg et Berlin, par suite aussi du désir que le gouvernement russe, aux prises déjà avec de graves difficultés intérieures, pouvait avoir d'être en bons termes avec le plus conservateur des gouvernements voisins, elle empêcherait la Russie de marquer publiquement qu'elle était avec nous. Or, à Algésiras, la Russie a été pour nous une alliée parfaite. Sa fidélité s'est manifestée quand le comte Lamsdorff a dit au comte Cassini de marcher jusqu'au bout pour la France. Pour s'assurer que cette fidélité fut à Berlin une surprise désagréable, il suffit de remarquer la colère qu'elle provoqua en Allemagne, colère de la presse officieuse, colère du gouvernement qui se manifesta par le refus de participer à l'emprunt russe d'avril, colère qui fut pour quelque chose, en même temps que son état de santé, dans la retraite du comte Lamsdorff, au mois de mai suivant. L'alliance franco-russe a donc parfaitement satisfait aux essais de résistance qui lui étaient imposés. Et nous devons d'autant plus nous en féliciter qu'un certain nombre de nos compatriotes ont compris, au cours de la crise marocaine et à voir le synchronisme des défaites russes et de l'hostilité allemande, ce que représentait pour nous de sécurité et d'indépendance l'alliance franco-russe.

Du côté anglais, la politique allemande n'a pas obtenu un meilleur résultat. Elle n'a pas réussi à détacher la France de l'Angleterre. En 1905, le prince Henkel de Donnersmarck vint à Paris, où il tint des propos comminatoires : « Vous ne pouvez « pas, disait-il, rester en relations correctes avec Londres et « Berlin à la fois. Il faut choisir, ou vous serez des otages. » — Or, ni l'Angleterre n'a abandonné la France, ni la France n'a abandonné l'Angleterre. La solidarité franco-anglaise, d'abord localisée, s'est généralisée. Rien n'unit mieux deux politiques que la communauté de péril. A Algésiras, la France

et l'Angleterre ont trouvé l'occasion de cette union devant le danger. Le sentiment populaire, d'abord assez froid pour l'entente cordiale, s'est éveillé peu à peu, et la consécration qu'elle a reçue depuis s'est trouvée d'autant plus éclatante qu'elle avait été plus réfléchie.

Mais ce n'est pas tout. Cette amitié franco-anglaise n'a pas été seulement conservatrice. Elle a été attractive. Quand on étudie les choses de près, on s'aperçoit que c'est la solidarité franco-anglaise qui a été, d'une façon continue, le gage de la fidélité italienne et espagnole. L'Italie, en voyant qu'au bloc de la Triple Alliance on pouvait opposer le bloc, tout aussi solide, de la Double Alliance, a mieux compris l'intérêt de ce rapprochement avec la France, que M. de Bülow qualifiait dédaigneusement de « tour de valse ». L'Espagne, de son côté, a trouvé dans cette solidarité la force de résister à la pression violente de l'Allemagne. Elle a compris que le traité de 1904 n'était pas seulement une liquidation pour le passé, mais un principe de politique d'avenir, que les deux puissances unies par ce traité étaient et resteraient unies, qu'on pouvait compter sur elles et qu'il fallait compter avec elles.

L'Allemagne avait dit très haut, à Rome et à Madrid, que la combinaison anglo-française était trop fragile pour résister. En somme, c'est à l'avantage de l'entente cordiale et au désavantage de l'Allemagne que se termina la crise.

Enfin, —et ceci est capital pour la politique allemande, — à Algésiras, pour la première fois, on a vu se dessiner les linéaments d'une conversation politique entre l'Angleterre et la Russie. Assurément, la réconciliation anglo-russe est loin encore de s'inscrire dans un traité. Mais si jamais elle se réalise, il est hors de doute qu'elle aura pris naissance dans les conversations du comte Cassini avec sir Arthur Nicholson, et sir Donald Mackenzie Wallace, interprètes fidèles de la pensée d'Edouard VII.

Sur un autre point encore, l'Allemagne trouva une résistance à son action. Ce fut du côté des Etats-Unis. Les Etats-Unis ont été, pour nous, très discrètement, mais très activement sympathiques. Non point, certes, par suite d'une inclination désintéressée, mais parce qu'ils trouvaient que la politique allemande pouvait être inquiétante, le jour où prendrait corps l'idée, chère à Guillaume II, des Etats-Unis d'Europe. Ce jour-là, il y aurait péril pour les Etats-Unis d'Amérique. Or ce péril, ce n'est ni de Londres ni de Paris qu'il viendra. Le gouvernement américain était irrité, d'autre part, par l'allure autoritaire de la politique allemande. Aussi l'Allemagne a-t-elle dû

constater que, de ce côté, encore, sans avoir contre elle de mauvais desseins, on n'entendait pas être mené par elle. Même constatation auprès des puissances de second ordre : toutes, — sauf le Portugal qui, dès le commencement, s'est prononcé nettement pour la France, — ont affirmé la volonté qu'elles avaient d'être et de rester neutres. Si donc, pour l'Allemagne, l'isolement consiste à n'être pas suivie, elle était, à l'issue de la conférence, isolée de tous ceux qui n'étaient pas liés à elle. Sur ces derniers, du moins, son autorité s'exerçait-elle sans partage ?

Vis-à-vis de l'Italie d'abord, ses prétentions avaient tout de suite trouvé une limite, le jour où le gouvernement italien avait envoyé à Algésiras, au lieu de M. Silvestrelli, le marquis Visconti-Venosta. Par ce seul fait, il avait nettement marqué qu'il entendait n'être pas le « second » que, paraît-il, l'Allemagne cherchait parmi ses alliés, mais un médiateur, un arbitre, qu'il entendait, en un mot, jouer un rôle indépendant. M. Visconti-Venosta s'est tenu à ce rôle malgré les difficultés de la situation. Il estimait que, autant la Triple Alliance était nécessaire à l'Italie, autant l'amitié de l'Angleterre et de la France lui était indispensable. Livrée pendant vingt ans à la Triple Alliance, sans contrepoids, l'Italie a fini par comprendre que c'était une sûreté un peu opprimante, écrasante même. Elle a cherché un contrepoids. C'est la tradition de la maison de Savoie qui, de tout temps, a joué cette politique de bascule entre la France et les puissances de l'Europe centrale. L'Italie a réussi. Elle s'est assuré, dans la Méditerranée, les garanties que l'Allemagne lui avait refusées, garanties analogues à celles qu'elle reçoit de l'Allemagne pour ses frontières continentales. Elle a voulu que le second contrat fût aussi respecté que le premier. Elle n'a pas sacrifié la Triple Alliance à ses accords avec l'Angleterre et la France. La Triple Alliance subsiste assurément et subsistera pour beaucoup de raisons, dont l'une est que l'Italie estime qu'elle est pour elle une sauvegarde, au cas où ses relations avec l'Autriche se gâteraient. Mais dans la Triplice même, l'Italie est devenue indépendante. Elle a su faire accepter le principe des engagements limités et de la liberté relative des contractants.

Reste l'Autriche. L'Allemagne comptait absolument sur elle. Le télégramme de félicitations de l'empereur au comte Goluchowski semble indiquer que cet espoir n'a pas été déçu. Nous n'avons pas à discuter la satisfaction de Guillaume II, mais nous sommes obligés de noter que, dès que l'Autriche put se faire une opinion personnelle, elle ne se résigna pas à être simple-

ment l'agent de l'Allemagne. Elle prit l'initiative de formuler elle-même des transactions, qu'elle eut quelquefois de la peine à faire accepter à Berlin — et à nous aussi, car elles ne nous satisfaisaient pas complètement, — mais qui finirent par triompher. Par conséquent, là encore, l'Allemagne était obligée de reconnaître qu'elle n'était plus, au sein de la Triple Alliance, une souveraineté absolue et que cette alliance, naguère despotique à son profit, devenait, si j'ose ainsi m'exprimer, parlementaire. Je veux dire que chacun des contractants y revendique et y exerce désormais le droit de penser, de parler et d'agir.

Je crois donc qu'on peut conclure qu'à l'issue de la crise marocaine, l'Allemagne a vu se resserrer le champ de son action.

Cela est si vrai, que l'opposition au Reichstag et le gouvernement lui-même l'ont également reconnu. Écoutez ce que disait, le 14 novembre 1900, M. Bassermann, député national-libéral :

Nous sommes entrés dans une ère de voyages, de discours, de télégrammes et d'avances aimables prodiguées de tous côtés. Aujourd'hui, la Triplice n'a plus d'utilité pratique. La presse et la population italiennes penchent de plus en plus vers la France. L'Autriche a été trop louée pour ce rôle de « brillant second » qu'elle-même déclina. L'alliance franco-russe reste intacte et les dispositions de la France sont plutôt moins bonnes qu'autrefois pour nous. L'explication de Cronberg entre les deux souverains anglais et allemand n'empêche pas l'Angleterre de suivre son ancienne politique qui tend à nous isoler. Nous vivons à une époque d'alliances entre les autres nations ; l'entente anglo-russe est pour nous particulièrement grave, et Bismarck avait déjà le cauchemar des coalitions. Notre politique manque de tranquillité et de suite, et on voit des mains brutales déranger les plans bien préparés. L'étranger suit ces choses avec attention et méfiance. Nous ne voyons pas de danger aigu de guerre, mais bien le danger d'un dénouement brusque après une tension.

Le même jour, le chancelier a prononcé un discours, qui constitue l'acceptation pure et simple de la situation nouvelle que l'Allemagne avait discutée les années précédentes :

Je fais remarquer ici expressément que nous ne pensons nullement à vouloir nous glisser entre la France et l'Angleterre.

Nous ne pensons pas à faire de la rupture de l'amitié entre les puissances occidentales l'objet de nos efforts, avoués ou secrets.

L'alliance franco-russe, depuis son origine, n'a pas été un danger pour la paix ; au contraire, elle s'est montrée comme un poids qui coopérait à la marche régulière de l'horloge du monde. Nous espérons que l'on pourra dire la même chose de l'entente cordiale anglo-française. Les bonnes relations entre l'Allemagne et la Russie n'ont nullement rompu l'alliance franco-russe ; les bonnes relations entre l'Allemagne et l'Angleterre ne

peuvent non plus être en contradiction avec l'entente cordiale, si celle-ci poursuit des buts pacifiques.

Lisez tout ce discours, vous ne trouverez pas un mot contre les combinaisons diplomatiques, contre lesquelles depuis deux ans s'était exercée l'hostilité de l'Allemagne. Relations correctes entre la France et l'Allemagne, acceptation non seulement de l'alliance franco-russe, mais aussi des ententes franco-italienne et franco-anglaise : c'est un programme excellent, et c'est, je le répète, l'acceptation catégorique de la situation nouvelle, créée en Europe par la politique de M. Delcassé et contre laquelle, en 1905, l'Allemagne avait estimé que l'affaire du Maroc devait être l'occasion d'une « riposte nécessaire ».

Et sans doute, je sais que M. de Bülow nous a appris à n'accorder qu'un crédit relatif à ses affirmations, car il professe que le langage d'un diplomate varie suivant les circonstances. Néanmoins, cette acceptation nous est précieuse, car si elle est spontanée et sincère, tout est pour le mieux ; si elle n'est que de la résignation, c'est encore quelque chose Nous n'avons pas à scruter les intentions, nous n'avons qu'à considérer les résultats. Si l'Allemagne reconnaît que nous avons le droit de choisir nos alliés où et comme nous voulons, c'est un succès qu'il serait maladroit de prétendre forcer.

J'arrive ainsi à la dernière partie de cette étude.

Il a pu apparaître que, — bien que, à mon sens, les choses soient certainement telles que j'ai essayé de les indiquer, — j'exagérais peut-être l'échec diplomatique que fut pour l'Allemagne la crise marocaine. Je n'en ai que plus de liberté pour ajouter que, étant données les garanties de liberté et d'autonomie européenne que nous a values l'issue de cette crise, il serait absurde, maladroit et même coupable de vouloir nous parer de notre victoire et garder vis-à-vis de l'Allemagne, si elle est correcte à notre égard, une attitude, je ne dirai pas d'hostilité, mais de raideur et de silence. Nous n'avons aucun intérêt à souhaiter que la situation européenne reste ou redevienne tendue. M. Hanotaux exprimait la vérité quand il écrivait, il y a quelques mois :

La France peut et même doit, conformément à sa situation, à ses tendances manifestes, à son tempérament sociable et modérateur, devenir le principal intermédiaire de la réconciliation et de l'apaisement.

Du moment que l'Allemagne ne discute plus notre politique, qu'elle reconnaît que cette politique est et demeure purement pacifique, nous n'avons aucune raison de ne pas vivre avec elle sur le pied qu'implique notre situation de peuples voisins. Les

combats diplomatiques sont comme les combats des armées. Lorsque vient l'heure de la paix, chacun des adversaires se trouve en face de devoirs nouveaux. Ces devoirs, la France doit les remplir avec loyauté, à condition qu'on les remplisse à Berlin avec la même loyauté.

Sans doute il y a pour les peuples des partis pris qu'ils doivent conserver, car ils sont leur honneur et leur force. Mais il y a aussi des nécessités courantes dont il faut tenir compte. La Prusse, après Iéna, a donné un admirable exemple de cette indispensable prudence. Elle a préparé de longue main la revanche, mais jamais elle n'a oublié que, d'abord, il fallait vivre et que, pour vivre, il fallait négocier, causer avec les uns et avec les autres.

Cette nécessité est plus impérieuse encore en notre temps, où le champ de la diplomatie s'étant élargi, on ne peut pas espérer exclure aucune puissance, soit par action, soit par omission, d'une négociation quelle qu'elle soit. C'est une absurdité de se faire représenter, auprès de ceux dont on croit avoir à se plaindre ou à se défier, par des ambassadeurs de second ordre. Il ne suffit pas non plus d'être convaincu qu'on a raison, il faut s'expliquer et communiquer ses convictions au Parlement et à l'opinion d'où émane toute autorité. Le silence et la maussaderie sont la pire des méthodes politiques. Il est grand temps de leur substituer la publicité, la bonne grâce et la bonne humeur.

En se plaçant à ce point de vue, nous n'avons pas à désirer que les surfaces de friction, comme disait M. de Bülow, soient nombreuses en Europe. Nous n'avons jamais pris ombrage des bonnes relations de la Russie et de l'Allemagne, relations qui n'ont pas empêché la Russie d'être ce qu'elle devait être pour nous. Il en est de même de la détente qui paraît se dessiner entre l'Angleterre et l'Allemagne. Car, si l'amitié anglaise est pour nous une garantie de paix très précieuse, au cas où la guerre éclaterait, cette amitié, qui serait désastreuse pour l'Allemagne isolée sur mer, n'écarterait de notre pays pas un seul soldat, pas un seul canon allemand.

Même avec l'Allemagne, il n'y a aucune raison pour refuser de régler amicalement telle question qui pourrait se présenter. Sans doute, il existe entre elle et nous un ordre de questions réservées. Ce sont celles dont Gambetta disait qu'il y fallait penser toujours et n'en parler jamais. Dans son discours du 14 novembre 1906, M. de Bülow a bien voulu reconnaître la légitimité de cette fidélité du souvenir. Notre patriotisme n'avait pas besoin de cette permission. Sedan est un fait

qu'il n'est au pouvoir de personne d'effacer. La carte de l'Europe sera-t-elle remaniée dans l'avenir, soit par la paix, soit par la guerre ? Nous n'en savons rien. Les peuples ont un premier devoir, c'est de vivre, c'est-à-dire de s'accommoder aux contingences, et un second devoir qui est d'avoir un idéal. Il serait aussi coupable de découronner cet idéal par des renonciations, d'ailleurs sans valeur, que de compromettre le présent par des espérances à court terme.

Mais sur d'autres points, sur la plupart des points du monde, comme disait M. de Bülow, il y a des intérêts que les deux pays pourraient avoir avantage à régler d'un commun accord. L'Allemagne a déployé un magnifique effort industriel et commercial. Mais comme toutes les croissances rapides, sa croissance économique n'a pas été sans connaître des crises, qui, dans la pensée d'excellents juges, se renouvelleront.

L'Allemagne a besoin de capitaux, et quand on a besoin de capitaux, c'est en France qu'on vient les chercher. Elle s'adressera donc à nous nécessairement, fatalement. Il en sera ainsi tôt ou tard pour l'affaire du chemin de fer de Bagdad. L'Allemagne a le firman. Elle a commencé les lignes. Mais toutes les sections où se trouvent les travaux d'art sont à faire, et elle n'a pas d'argent pour les faire. Comme l'écrivait M. Victor Bérard :

> En chiffrant à 300 millions les dépenses nécessaires entre Boulgourlon et l'Euphrate, les prévisions resteraient de beaucoup inférieures à la réalité. En chiffrant à 80 millions la seule traversée du Taurus, on aurait encore des mécomptes.

Or, de cet argent les Allemands, quoi qu'ils en disent, n'ont pas le premier sou. A cet égard et sous la double condition que nous soyons, au préalable, d'accord avec l'Angleterre et la Russie, que l'arrangement à conclure soit équitable et n'impose ni à nous ni à nos alliés un préjudice ni matériel, ni moral, ni local, ni général, nous n'avons aucune raison de nous refuser à cet arrangement pourvu, bien entendu, que nos concessions soient compensées par ailleurs.

Où faut-il chercher cette compensation ? Je crois qu'il n'y a pas d'hésitation à avoir sur ce point, et que c'est au Maroc.

Vous savez que les dispositions prises à Algésiras sont valables pour cinq ans. L'Acte général ne contient aucune clause de tacite reconduction. Dans moins de quatre ans, par conséquent, il faudra recommencer la conférence. Je ne crois pas que ce soit une partie de plaisir à laquelle l'Europe soit très disposée. Or, pas plus dans quatre ans qu'aujourd'hui,

nous n'aurons intérêt ni à conquérir, ni à annexer, ni à monopoliser le Maroc. Mais, dans quatre ans comme aujourd'hui, nous aurons un intérêt de commodité à revenir à la forme première de notre politique et à supprimer, entre le Maghzen et nous l'intermédiaire de la conférence et du corps diplomatique. Nous aurions donc avantage à ce que la seule puissance qui ait discuté notre politique en 1904 la reconnaisse aujourd'hui légitime, à ce que le protocole franco-anglais d'il y a trois ans reçoive la signature de l'Allemagne.

Cet accord est-il probable ? Je n'en sais rien. Je dis seulement qu'il est théoriquement possible et qu'il est désirable.

Je précise ma pensée en ajoutant qu'une entente sur Bagdad serait mauvaise, si on s'occupe de Bagdad seul, car les Allemands ayant le firman dans leur poche, la situation ne sera jamais égale. Au contraire, si l'entente est à deux termes, si elle vise le Maroc et Bagdad, je la crois, je le répète, possible et désirable.

Mais, pour qu'elle se réalise, il faut encore une dernière condition. Personne (et les Allemands moins que personne) ne traite à égalité avec une puissance qu'on juge affaiblie ou anémiée. Pour que les négociations franco-allemandes, si elles doivent s'engager, s'engagent dans des conditions d'équité et d'égalité, il faut que nous ne cessions pas d'avoir la certitude, et de produire l'impression, que nous sommes une puissance militaire de premier ordre. Pour faire utilement de la politique pacifique, soit coloniale, soit continentale, il faut être fort, et réputé fort : faute de quoi, on ne nous offrira que des marchés de dupes ou des pactes léonins. Si, au milieu des querelles byzantines qui occupent le Parlement, ces vérités étaient quelquefois exprimées, ce serait un bénéfice durable pour notre pays.

M. Clemenceau, dans sa déclaration ministérielle, disait qu'avant de philosopher il faut être. Je crois que nous pouvons nous approprier ce mot, en le modifiant, et dire qu'avant de négocier, surtout avec l'Allemagne, il faut être.

André Tardieu.

LA CONFÉRENCE TUNISIENNE

L'absolutisme n'est plus en faveur et il n'est plus guère de coin du monde où quelque contrepoids n'existe à l'omnipotence d'un chef d'Etat — ou de son représentant, s'il s'agit d'une colonie. Tout gouverneur a près de lui un conseil qui l'assiste et le contrôle dans une certaine mesure. La composition, les attributions de ce conseil varient extrêmement, selon l'importance, la nature de la possession, le degré de civilisation des indigènes, la proportion des nationaux.

La forme du protectorat semble devoir être, théoriquement, un obstacle à l'introduction du régime représentatif. La Tunisie, objet de cette étude, est dans ce cas. Elle est restée, juridiquement, un Etat étranger, où le bey continue à exercer ses droits de souverain absolu, sous le contrôle de la France, représentée par le résident général.

Voici pourtant comment le régime représentatif — nous ne disons pas, bien entendu, parlementaire — a pu franchir, en Tunisie, cet obstacle juridique.

Les Français, dans la Régence, échappent, comme tous les étrangers en pays de capitulations, à la souveraineté locale et ne relèvent que de l'autorité consulaire du résident général, investi, à leur égard, de la compétence administrative et réglementaire. Il résulte forcément de cet état de droit des relations fréquentes entre la colonie, ou, comme on disait autrefois, la « nation », et le représentant de la métropole. Avant 1881, la « nation » française à Tunis communiquait avec le consul général au moyen de ses « députés ». Le résident général continua à consulter la colonie sur les principales questions d'ordre économique. De ces consultations, fréquemment renouvelées au moment de la réforme douanière de 1890, sortit en germe la Conférence consultative actuelle.

Pour la former, on réunit successivement, de 1890 à 1895, aux délégués de la chambre de commerce, ceux des autres associations existant en Tunisie : le syndicat des viticulteurs, la chambre d'agriculture de Tunis, les chambres mixtes (agricoles et commerciales) du Centre et du Sud, et aussi des représentants des municipalités.

L'assemblée ainsi constituée ne représentait donc, jus-

qu'alors, que des intérêts économiques réels. Mais des protestations se firent bientôt entendre. Une partie de la colonie, celle qui ne figurait pas dans les associations agricoles ou commerciales, à savoir les personnes appartenant aux professions dites libérales, les fonctionnaires et les ouvriers, restait en dehors de la Conférence. Un arrêté résidentiel du 22 février 1896 groupa ces catégories en un troisième collège électoral, qui nomma ses représentants au suffrage universel.

La troisième étape fut franchie en 1905. Les élus du troisième collège opposaient leur élection démocratique à celle de leurs collègues. Ils faisaient valoir l'absence d'homogénéité des groupements d'où ceux-ci étaient issus : l'un d'eux, le syndicat des viticulteurs, comprenant des gens de toutes nationalités; d'autres, les municipalités, tenant leurs pouvoirs du gouvernement beylical. De plus, les ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, cantonnés dans le troisième collège, étaient séparés de leur collège naturel.

L'arrêté résidentiel du 2 janvier 1905 réalisa l'unité d'origine et donna satisfaction aux autres réclamations, tout en maintenant le principe de la représentation des intérêts, en réunissant dans les deux premiers collèges, élus dorénavant, comme le troisième, au suffrage universel, les ouvriers et patrons des mêmes professions.

Ce succès encouragea de nouvelles réclamations de la colonie française. La Conférence, élue au suffrage universel, demandait un accroissement de ses pouvoirs. L'assemblée était, et elle est encore comme son nom l'indique, *consultative*, c'est-à-dire qu'elle formule des avis qui ne lient pas absolument le résident général. Elle était appelée à délibérer sur les questions — et sur celles-là seulement — que lui soumettait la résidence. Cependant, elle devait être consultée, en matière financière, aux termes de l'arrêté du 22 février 1896, « chaque fois qu'une « mesure projetée peut avoir pour résultat d'introduire dans le « budget de la Régence une charge nouvelle qui pèserait sur « la colonie française ».

Cette disposition paraissait pourtant insuffisante. La Conférence ne pouvait, disait-on, admettre qu'on lui opposât des impossibilités budgétaires chaque fois qu'elle proposait une dépense. On réclamait donc pour elle l'examen du budget.

*
* *

Il semble bien, si l'on en juge par le mouvement de surprise irritée qui a accueilli le décret du 2 février 1907, lequel exauçait le

vœu de la colonie, que nos compatriotes n'aient pas prévu les conséquences inévitables de la réforme tant réclamée. La délégation particulière de la colonie avait obtenu la plus grande somme de pouvoirs compatible avec la constitution de la colonie et les nécessités de l'administration d'une population aussi composite. Lui donner davantage, c'était aboutir au gouvernement, *par* les colons et non comme jusqu'alors, *pour* les colons ; c'était remplacer, qu'on le voulût ou non, le protectorat par l'administration directe. Il y aurait eu là un manquement à nos engagements solennels d'une part, et de l'autre, une source de graves difficultés politiques : car il n'est pas possible de laisser la haute main, sans contre-poids, à une minorité de 30.000 colons sur une population de 1.500.000 indigènes et de plus de 100.000 étrangers. Si sages, si conscients qu'on les suppose de l'intérêt national, les colons ont forcément leurs passions ; ils n'ont pas la sérénité et l'impartialité d'un arbitre (pour ainsi dire) qui sont la qualité indispensable du gouvernement d'une colonie semblable à la Tunisie. La plus sommaire équité est d'ailleurs en jeu. Les indigènes, qui sont le nombre, sont aussi de beaucoup les plus gros contribuables de la Régence et ils versent à eux seuls les trois quarts au moins des impôts. L'Algérie elle-même, où toute trace du gouvernement primitif a disparu, a compris qu'il était impossible de ne pas associer les indigènes au contrôle du budget, et une députation arabe et kabyle siège à côté des députations européennes aux Délégations financières.

La Tunisie ne pouvait refuser ce que l'Algérie avait accordé. Aussi, en même temps qu'elle recevait le droit de contrôler le budget, la Conférence subissait-elle une transformation profonde. Tout en conservant le même nom, elle devenait, de simple représentation des Français qu'elle était jusqu'ici, un véritable conseil colonial consultatif, représentant les intérêts généraux du pays. La procédure employée pour établir la réforme marquait bien le caractère de la transformation : jusqu'à présent, le résident général avait réglé par arrêté, en vertu de ses pouvoirs consulaires, les conditions du fonctionnement de l'assemblée des Français ; la nouvelle Conférence reçoit ses pouvoirs d'un décret beylical.

En vertu de ce décret, seize membres indigènes, dont un israélite, désignés par le résident général et choisis parmi les notables de diverses parties de la Régence, viennent s'adjoindre aux trente-neuf membres français de la Conférence.

*
* *

Les délégués français, il n'est que juste de le reconnaître, le premier moment d'humeur passé, ont cessé de contester la légitimité de la représentation des indigènes, et dans un mémoire qu'ils ont remis au résident général, ils déclarent « ne « faire aucune objection de principe ». Par contre, ils font, sur l'application, des objections qui paraissent fort difficiles à justifier. Selon eux, le décret du 2 février « ne peut et ne doit « s'appliquer qu'aux questions essentiellement budgétaires », et par conséquent, les indigènes ne doivent être convoqués qu'à la session où le budget sera discuté, une deuxième session étant spécialement réservée « pour la nomination du bureau, des « commissions et pour l'examen des questions autres que le « budget, intéressant la colonie française ». Cette prétention est contraire au texte du décret, lequel prévoit que les indigènes prendront part à toutes les délibérations. Elle ne peut même pas s'appuyer sur l'exemple de l'Algérie, qu'on croit pourtant pouvoir invoquer : car précisément l'obligation de délibérer à part, avant réunion en assemblée générale, imposée par les décrets de 1898 et la loi de 1900 à chaque fraction des délégations financières algériennes, est la seule disposition critiquée de l'organisme créé par M. Laferrière. Et, par une curieuse rencontre au moment même où les Français de Tunisie se refusent à siéger à côté des indigènes, nos compatriotes algériens protestent contre « la perte de temps et la confusion » qui résultent de la délibération séparée et, par un vœu adressé au gouverneur général, demandent « la substi- « tution au régime actuel de celui de l'assemblée unique tra- « vaillant toujours en commun ! »

La requête des délégués français est contraire à l'esprit de la réforme car, encore une fois, elle a eu pour but et pour effet de faire disparaître l'ancienne représentation spéciale de la colonie française et de lui substituer un conseil colonial représentant les intérêts généraux de la Régence. Il y a d'autres arguments à invoquer. Qui ne voit que cette blessante exclusion des indigènes en certaines circonstances détruirait l'effet bienfaisant d'une mesure conciliante et pacificable ? Jamais l'adage : « Donner et retirer ne vaut », n'aura été mieux appliqué. Ajoutons enfin que la Tunisie en est arrivée à un degré de développement économique où les intérêts des Français et des indigènes sont intimement mélangés et étroitement solidaires. Qu'on nous indique un intérêt économique — la Confé-

rence n'a compétence qu'en ces matières — qui soit purement européen, un intérêt indigène dont la colonie française puisse absolument se désintéresser? Les destinées des deux races sont désormais unies, quoi qu'elles en aient, et la prospérité de l'une dépendra rigoureusement de la situation plus ou moins satisfaisante de l'autre.

***

Voici pourtant les raisons données à l'appui de cette étrange prétention : on invoque l'infériorité intellectuelle et morale des indigènes, de la part de qui l'on redoute une répugnance systématique pour les réformes, une opposition aveugle aux intérêts de la colonie française; on craint que le « bloc » des seize indigènes ne pèse sur les délibérations de la Conférence; nommés par le gouvernement, ils seront à sa discrétion et lui fourniront en toute circonstance, la majorité qu'il désire; ils départageront les colons dans les questions qui les divisent, et notamment pour la nomination du bureau : comment, ajoute-t-on, le prestige de la race dominatrice n'en serait-il pas atteint?

De ces raisons, une seule nous paraît digne d'être retenue. Il serait préférable, en effet, que les délégués indigènes ne fussent pas suspects d'être des *mamelouks*, des *Beni oui-oui*, comme on dit en Algérie, et à cet effet, que leur désignation ne fût pas le fait du gouvernement. Et il ne nous paraît nullement impossible de réaliser, non pas immédiatement sans doute, mais un jour prochain, ce progrès. Assurément, l'établissement du suffrage universel, pour la population musulmane, n'est pas possible et ne le sera pas d'ici longtemps. Le peuple, dans son ensemble, est trop ignorant pour s'intéresser aux affaires publiques et les comprendre. Mais on conçoit fort bien l'application du suffrage restreint et à deux degrés. Les Tunisiens n'ignorent pas absolument la pratique du suffrage. Il existe des associations dont le président est désigné de cette façon. Les quartiers de la ville indigène de Tunis ont à leur tête un personnage, le *meharrek*, que désignent les habitants. Dans les tribus, les cheikhs tiennent des registres où figurent tous les contribuables de la *medjba*, ou impôt de capitation. Ne voit-on pas, dans cette organisation rudimentaire les éléments de collèges électoraux, de listes électorales? On concevrait très bien, par exemple, que les électeurs du premier degré, auxquels certaines conditions de cens ou de capacité seraient imposées, fussent chargés de désigner des délégués, desquels on exigerait également certaines conditions, la connaissance de la langue

française incluse naturellement. On pourrait, croyons-nous, modeler cette organisation sur celle que les Anglais ont établie dans la colonie du Cap, où les noirs sont électeurs, sous certaines conditions se rapprochant de celles que nous venons d'esquisser.

En attendant cette réforme, qui n'a rien de chimérique, il ne sera pas impossible de trouver des délégués indigènes présentant des garanties suffisantes d'honorabilité, de capacité et aussi d'indépendance. Si en effet la masse du peuple tunisien est inculte et grossière — et de cela nous ne sommes pas absolument irresponsables — une fraction de la population a déjà atteint un degré de culture élevée. Les habitants des villes du littoral, mélange de toutes sortes de races, n'ont jamais cessé d'être policés et l'on sait que, jusqu'à une époque récente, l'Université musulmane de Tunis brillait d'un grand éclat. La révolution économique causée par l'établissement du protectorat et la concurrence de l'industrie européenne ont causé un sensible préjudice à cette bourgeoisie riche, polie et élégante. L'imprévoyance naturelle à l'Oriental, le goût des plaisirs faciles importés d'Europe, ont aussi contribué à ruiner nombre de vieilles familles. Ce phénomène n'a pourtant pas arrêté le mouvement qui entraînait la jeunesse musulmane urbaine vers la culture européenne. Nombreux déjà — on nous a dit qu'on en compte trois cents à Tunis — sont les jeunes Tunisiens qui ont fait leurs études secondaires au collège Sadiki et qui parlent notre langue avec une pureté parfaite. Ces jeunes gens lisent nos journaux, en rédigent pour leur compte et n'ignorent rien de nos idées. Mal préparés par une éducation trop théorique au commerce et à l'industrie, et d'autre part, ne trouvant qu'entre-bâillées les portes de l'administration locale, ils s'occupent de politique. Cette jeune génération n'est pas sans défauts assurément, mais on ne saurait sans injustice méconnaître ses qualités. Elle a visiblement le sens politique et sait contenir ses revendications dans une mesure raisonnable, pratique, respectueuse du régime auquel est soumise la Régence, et les appuyer d'arguments auxquels un démocrate français ne saurait répliquer. Lorsque les « Jeunes-Tunisiens » réclament pour le peuple l'éducation gratuite et obligatoire, l'enseignement professionnel, l'admission aux concours pour les emplois publics, les secours médicaux, les sociétés de prévoyance et de crédit, une justice réformée et des réserves de terres, ils ne font que nous indiquer la voie où le devoir nous pousse. Nous dirons aussi l'intérêt, car rien n'est plus propre que de semblables réformes à rapprocher les deux races, autant que la

différence des religions le permet, et par conséquent à asseoir notre domination sur l'Afrique du Nord. C'est un fait hors de doute que les seules difficultés que nous ayons rencontrées de la part de la population généralement douce et docile de la Tunisie sont le fait de l'ignorance et de la misère.

***

Nous passerons rapidement sur les autres réclamations des délégués français. Aussi bien la question des indigènes est-elle de beaucoup la plus importante, et celle qui a le plus ému nos compatriotes de Tunisie. Le mémoire remis au résident général se plaint du trop grand nombre de dépenses obligatoires, et soustraites par conséquent au droit d'avis de la Conférence. Il désigne particulièrement les dépenses afférentes aux services administratifs. Il y a, dans l'établissement du tableau des dépenses obligatoires, une question de plus ou de moins qui peut être discutée. On doit cependant faire remarquer que la même division en dépenses facultatives et obligatoires se retrouve dans toutes les colonies — pour ne pas parler de nos assemblées départementales. L'importance des restrictions faites au bénéfice du gouvernement s'accroît avec les difficultés et les responsabilités de celui-ci, et avec les dangers de dépenses excessives de personnel, toujours redoutable dans les pays où les fonctionnaires forment une part notable du collège électoral : qu'on se souvienne des abus de cette nature aux Antilles et en Cochinchine particulièrement. Il n'est pas inutile de rappeler aussi qu'en Algérie le tableau des dépenses obligatoires est à peu de choses près aussi chargé qu'en Tunisie : toutes les dépenses des services civils, les traitements des fonctionnaires y sont inscrits et le gouverneur général s'est réservé l'initiative des dépenses de personnel.

On voudrait voir aussi disparaître la disposition du décret du 2 février qui restreint le droit d'initiative individuelle, en exigeant, pour la validité d'une motion, qu'elle soit signée par la majorité des délégués du collège auquel l'auteur de la proposition appartient. C'est encore une prescription calquée sur le règlement des Délégations algériennes, où les motions doivent être délibérées par chaque section avant d'être portées à l'assemblée plénière. Cette restriction n'était peut-être pas indispensable : il ne semble pas qu'elle soit de nature à étouffer des propositions vraiment utiles et dignes d'apparaître à la lumière de la discussion générale.

*
* *

Certains de nos compatriotes tunisiens se demandent *in petto* s'il n'eût pas mieux valu pour la colonie se contenter du privilège de posséder seule une représentation, même avec des pouvoirs limités et ne pas soulever prématurément la question délicate de la coopération des indigènes. Ces réflexions ont le tort d'être tardives.

Nous croyons aussi que les Français de Tunisie n'ont rien à regretter. C'est beaucoup d'avoir le contrôle du budget, même incomplet, et d'être assuré, aux termes de l'article 5 du décret, « qu'aucun impôt nouveau ne peut être établi, aucune transfor- « mation ou modification du taux ou de l'assiette d'un impôt « susceptible d'en élever le rendement, ne peut être réalisée « sans que la Conférence ait été consultée ».

En dépit des dépenses obligatoires, on peut affirmer qu'aucune question vraiment essentielle n'échappera à l'examen de l'Assemblée investie de ce regard sur les finances de la Régence. L'esprit vaut plus que le texte, et le courant démocratique qui nous emporte est trop fort pour que l'opinion de la colonie, si elle s'inspire de la raison et de l'équité, soit jamais bravée impunément par le gouvernement de la Régence.

Et quant à la collaboration des indigènes, qui au premier abord rencontre de sa part de si grandes répugnances, la colonie française ne tardera peut-être pas à s'en louer, y trouvant d'utiles renseignements et le moyen d'un rapprochement que son propre intérêt commande, aussi bien que celui de la politique africaine de la République française.

M ***

LE DANEMARK

LES SOUVERAINS. — POLITIQUE INTÉRIEURE. — POLITIQUE EXTÉRIEURE. AGRICULTURE ET COMMERCE. — COLONIES BORÉALES.

Le peuple danois, admirateur très respectueux du roi Christian IX, manifesta ses sentiments, avec une sincérité touchante, en deux occasions mémorables. D'abord, à l'époque de la célébration des noces d'or du couple royal (1892), véritable fête nationale où, pendant cinq jours, les citoyens de Copenhague rivalisèrent de zèle et d'entrain avec les paysans accourus de tous les points du royaume. Puis, à la mort du vieux souverain (29 janvier 1906), qui fut le signal d'un deuil universel.

Des trois fils du « beau-père de l'Europe », l'aîné a pris la couronne sous le nom de Frédéric VIII; le deuxième, Georges, est roi de Grèce depuis 1863; le troisième, Valdemar, est parti dernièrement pour Bangkok, où le Danemark possède de nombreux intérêts. Ses négociants et ses marins y reçoivent un bon accueil. Cinq officiers de réserve de la marine danoise sont arrivés récemment sur les bords du Ménam, pour exercer le commandement des nouveaux torpilleurs siamois.

Deux ans après les noces d'or du roi Christian, le prince royal (aujourd'hui Frédéric VIII) célébra lui-même ses noces d'argent. A ce moment, son fils, le prince Karl, rentrait en Danemark, à bord de l'*Helgoland*, après une apparition à la cour de Hollande. Bien que la reine Wilhelmine fût encore très jeune, on se demandait à Copenhague : « Karl sera-t-il prince consort ? »

La destinée en décida autrement. Le prince Karl épousa la fille cadette du roi d'Angleterre; puis il changea de patrie, non pour la Hollande, mais pour la Norvège, où l'appelait le vote unanime des représentants de ce pays (18 novembre 1905). Il prit le pouvoir sous le nom d'Haakon VII. Ce fut la dernière joie du vieux roi Christian.

Le grand-père adressa des adieux touchants à son petit-fils, en présence des délégués norvégiens venus pour notifier au jeune souverain le vote du Storthing :

« Mon cher petit-fils, tu as servi avec fidélité la patrie danoise « et ton roi; je suis sûr que tu accompliras de tout cœur ta « nouvelle tâche pleine de responsabilités. Ton père, ta mère et « toute la famille, le peuple danois et moi, ton vieux roi et grand-

Cliché des Archives Diplomatiques et Coloniales.

« père, nous prenons part à cet acte solennel avec des senti-
« ments chaleureux. Allez, mes chers petits-enfants, partez sous
« la protection de Dieu, quittez le pays et la famille dont vous êtes
« issus pour le pays et le peuple qui vous ont appelés, et
« emportez la bénédiction de votre vieux roi pour vous, vos des-
« cendants et vos actes. Je vous recommande à Dieu pour le
« présent et pour l'avenir. »

Les récents événements de Norvège indisposèrent la Suède contre le Danemark ; à tel point que les sujets d'Oscar II boycottèrent un instant les produits danois. Cet acte d'hostilité retentit douloureusement à Copenhague.

En vue de rétablir la cordialité des relations entre les deux États, Frédéric VIII, à peine monté sur le trône, commença par Stockholm la série de ses visites officielles. Le peuple suédois l'accueillit avec peu d'enthousiasme. Comment oublier tout à coup les tiraillements avant-coureurs du divorce suédo-norvégien ? Comment oublier que, pendant la période aiguë de la crise, le Danemark se rangea du côté de la Norvège ? Oscar II le savait mieux que personne, lui qui, le cœur ulcéré, voyant la rupture inévitable, s'efforça du moins de lui conserver un caractère pacifique. Car enfin la Suède, plus puissante que sa voisine, ne pouvait-elle recourir aux armes pour maintenir son *alter ego* dans l'Union? Oscar II refusa d'employer la « manière forte » : il refoula toutes les sollicitations, coupant net l'entretien quand son entourage le poussait à bout :

« Je veux des sujets aimants et fidèles et non pas des mé-
« contents hostiles. »

A l'occasion du voyage de Frédéric VIII, le roi de Suède effaça la trace de ces sinistres événements : « J'espère que
« l'amitié suédo-danoise ne sera pas altérée et que les deux
« peuples continueront à entretenir de bons rapports. »

On doit souhaiter, en effet, que les trois royaumes scandinaves vivent désormais en bonne harmonie, sans avoir besoin pour cela de revenir à l'Union de Calmar.

Après l'ami du Nord, Frédéric VIII et la reine de Danemark ont visité officiellement, à Berlin, l'autre voisin, le redoutable, celui du Sud. On a signalé l'échange de toasts cordiaux entre l'empereur et le roi. Guillaume II a même souhaité la « continuation des relations étroites entre les deux pays ». L'enflure manifeste de cette pensée prouve qu'ici, comme ailleurs, les gouvernements et les peuples sont d'avis différent, et que les premiers tendent vers un rapprochement désirable pour les deux États.

Les familles souveraines de Russie, d'Angleterre et de Grèce,

gendres, fils et petits-fils du roi Christian, venaient prendre leurs vacances à la cour danoise, quand le permettaient les exigences de la politique internationale. C'était comme un pèlerinage, un voyage de déférence périodique auprès de l'aïeul.

Ces réunions sont aujourd'hui moins compactes et moins fréquentes. Pourtant, les enfants du feu roi s'assemblèrent à Copenhague au mois de septembre 1906, pour régler leurs affaires d'intérêts. Christian IX a laissé le plus clair de sa fortune, les châteaux et les terres, à son fils Valdemar, époux de Marie d'Orléans, que les Danois appellent simplement la « princesse Marie ». Cette princesse, restée très française, jouit, à Copenhague, d'une popularité hors de pair. Sa simplicité, sa charité, sa bienfaisance lui valent d'universelles sympathies. Le roi Christian, qui éprouvait une vive affection pour sa belle-fille, attribua sans doute un legs important à son fils Valdemar, pour constituer à ce couple princier une position vraiment indépendante.

*
* *

La politique intérieure n'apporta pas grande satisfaction à Christian IX, à cause des méfiances et de l'opposition que son projet de défense du pays souleva contre lui. Sous l'obsession d'un nouveau démembrement, le roi jugeait indispensable de se tenir sur ses gardes, pour, au besoin, repousser une agression. Fortifier la façade de Copenhague sur la mer et construire une muraille du côté de la terre : telle fut son idée fixe ; tel fut le *leitmotiv* de sa politique [1].

Mais le Folkething regardait ces travaux comme superflus, et conséquent avec soi-même, il refusait de voter le budget. Le roi tint bon; il maintint opiniâtrément des ministères de droite devant une Chambre où l'opposition grandissait. A force de persévérance, il exécuta son projet.

M. Estrup, arrivé au pouvoir en 1875, exerça la présidence du conseil pendant ces années difficiles. Il dut louvoyer sans cesse entre une majorité de sénateurs et une minorité de députés.

A l'occasion des noces d'or de Christian IX, pour la première fois depuis bien longtemps, le bureau complet du Folkething consentit à se joindre aux représentants de la Chambre haute, pour présenter ses hommages au souverain. Mais, après la céré-

[1] On commença par le front de mer. A cette occasion, le patriotisme bien connu des Danois vint au secours de l'Etat. Une souscription produisit la somme nécessaire à la construction de l'un des forts avancés. Du côté de la terre, on entoura la ville d'un mur fortifié de 15 kilomètres de développement.

monie, la Chambre basse reprit son attitude intransigeante. Vingt fois de suite, le Landsting dut rétablir les crédits de la défense, rejetés par l'autre assemblée. On ne rentra dans la légalité parlementaire que le 24 juillet 1901. A cette époque, le ministère conservateur ne réunissait plus au Folkething qu'un nombre infime de voix : le roi se décida à appeler au ministère M. Deuntzer, chef de la gauche.

Malgré son étiquette, le nouveau président du conseil n'eut jamais une situation bien assurée. La question des fortifications, note dominante de la politique, renversa M. Deuntzer, après trois ans et demi de pouvoir. Son successeur, M. Christensen (janvier 1905), prit aussi le nom de président de gauche. Mais, loin de rester prisonnier de ce groupe, il ménagea beaucoup la droite et passa avec une habileté véritable entre les écueils parlementaires. C'est lui qui a fait les élections de 1906.

Le Folkething sortant comprenait d'abord :

Libéraux	Modérés	Conservateurs	Socialistes	Total
74	16	12	12	114

Dans le courant de 1905, M. Deuntzer, qui, depuis sa chute, continuait à faire de la politique active, détacha 16 membres du premier groupe (libéraux), pour former le parti radical. Cette scission restreignit à 58 le nombre des libéraux et réduisit la majorité gouvernementale à une seule voix pour les questions générales. Toutefois, pour certaines affaires particulières, 20 voix soutenaient encore le cabinet.

Avant les élections, la répartition des groupes devint donc :

Libéraux	Radicaux	Modérés	Conservateurs	Socialistes	Total
58	16	16	12	12	114

Les élections de 1906 ont porté de 12 à 24 le nombre des socialistes ; le Folkething en a 21,1 %. C'est, toutes proportions gardées, le Parlement européen qui en contient le plus (en France, la Chambre n'en compte que 13 %).

Les élections partielles (27 membres) au Landsting[1] accusent aussi le progrès des socialistes. La Chambre haute en aura désormais 4 au lieu d'un.

Afin de montrer l'intérêt qu'il attache aux travaux parlementaires, Frédéric VIII a ouvert en personne le Rigsdag

[1] Le Landsting, ou Chambre haute, comprend 66 membres, dont 12 nommés à vie par le roi.

(1er octobre 1906) et donné lecture du discours du trône annonçant une série de réformes :

Projet douanier, considéré comme une réforme démocratique (dégrèvement de certains articles de consommation courante et relèvement des droits sur les objets de luxe).

Travaux de défense du royaume.

Réforme de la loi électorale abolition du droit de double suffrage accordé aux gros contribuables en matière d'élections municipales).

Réforme judiciaire.

Plus tard, M. Lassen, ministre des Finances, a présenté au Rigsdag le règlement des comptes du dernier exercice et le budget pour l'année financière (1907-1908). Le premier de ces documents accuse un excédent de recettes de 3.210.000 couronnes, alors que les évaluations budgétaires prévoyaient un déficit de 7.710.000 couronnes.

Equilibre du budget pour l'année 1907-1908 :

Recettes.....	88.210.000 couronnes.
Dépenses.....	88.110.000 couronnes.

***

Le traité du 17 juin 1818 entre la Prusse et le Danemark disposait que « les vaisseaux prussiens qui passent devant la « forteresse de Glückstadt et autres places que le Danemark « possède sur l'Elbe, ne seront point visités, ni retenus, ni « inquiétés ». Combien tout cela est vieux aujourd'hui! Glückstadt, allemand, le Slesvig, allemand et partout en Danemark la crainte de l'Allemand !

Réduit à la portion congrue par la confiscation du Slesvig-Holstein, le Danemark est humilié dans le présent, inquiet pour l'avenir. Ce pays a vécu longtemps dans de perpétuelles alarmes, obsédé par la crainte de voir l'empereur Guillaume allonger le bras au-dessus du Jutland, jusqu'à Skagen. Le moindre bruit l'inquiétait. Un jour, au sein d'une commission, le général de Caprivi représenta le Danemark comme le troisième facteur éventuel de l'alliance franco-russe. Le Folkething prit ombrage de cette insinuation et le gouvernement dut calmer son inquiétude : « La déclaration du chancelier d'Alle- « magne n'a pas une grande portée. Notre pays s'efforce de « rester en dehors des conflits européens, il ne prend que des « mesures défensives que personne ne songe à suspecter. »

La plaie consécutive à l'amputation du Slesvig-Holstein

saigna longtemps. Jamais le roi Christian ne prit son parti de la perte des deux duchés; mais il refoulait son amertume et ne découvrait que rarement le fond de son cœur. Jamais il ne voulut revoir ce pays. Prenait-il la mer avec son yacht pour se rendre sur le continent? Il ne débarquait point à Kiel, mais à Lubeck.

Un jour, il avait annoncé sa présence au mariage de la princesse Marguerite de Prusse. Mais, au moment de partir, les glaces obstruaient les passes.

« Votre Majesté ne voudrait-elle pas prendre le chemin de fer « du Jutland? » suggéra un de ses officiers.

— « Je ne veux plus, répondit-il, traverser les duchés que « l'Allemagne a brutalement arrachés au Danemark. »

En 1898, les Danois célébrèrent l'anniversaire glorieux de la guerre de 1848, où Christian IX combattit contre la Prusse comme jeune officier. Voici le toast du roi :

« Je suis parfaitement convaincu que, si la patrie était de « nouveau en danger, la jeunesse de notre époque se battrait « avec la même bravoure et le même esprit de dévouement que « le firent les hommes de 1848. Pour ma part, je serais heureux « de me mettre encore à la tête des jeunes et des vieux, si ce « jour arrivait de mon vivant. Pénétrez-vous bien de cet « axiome : il faut être prêt quand le danger survient et il ne « sert de rien de s'apprêter au dernier moment. »

L'année suivante, le Danemark inaugura un monument commémoratif de cette guerre. Mais on se garda bien, naturellement, de graver sur le socle, un extrait des aveux si suggestifs du chancelier de fer :

« Lorsque j'ai abordé pour la première fois la grande poli- « tique, deux affaires préoccupaient les Allemands : le Slesvig- « Holstein et la flotte nationale. La solution de ces deux pro- « blèmes a été extraordinairement difficile. A cette époque, les « grandes puissances n'auraient pas permis l'agrandissement de « la Prusse par l'acquisition du Slesvig-Holstein, et la création « de la marine allemande, inséparable de cette question territo- « riale, était insoluble tant que huit Etats se partageaient la préé- « minence dans les eaux allemandes et la direction de notre « flotte... La première condition pour organiser la puissance de « l'Allemagne sur mer a été la possession des duchés. »

De l'autre côté de la frontière, la police déploie une sévérité parfois excessive. En 1905, au moment où l'escadre allemande recevait un accueil cordial à Copenhague, la police expulsait de jeunes Danois employés chez des patrons aux sympathies suspectes.

Comme les Allemands défendaient de louer des immeubles aux sociétés danoises, celles-ci ont construit une vingtaine de maisons de réunion.

En somme, la masse des Slesvigois n'accepte point la domination allemande. Les idiomes parlés le démontrent amplement. Dans le Slesvig du Nord, 3,6 % des habitants parlent exclusivement l'allemand (le nombre comprend tous les fonctionnaires, passés, en 30 ans, de 3.000 à 8.000);

1,4 % emploient les deux langues;

9,5 % ne parlent que danois.

Depuis 1864, disait l'un d'eux, au Slesvig, sur une population de 150.000 âmes, 60.000 ont émigré, en emportant 115 millions de marks.

De petits incidents découvrent parfois le fond de l'âme danoise. Il y a quelques années, au plus fort d'une série de rigueurs dans les duchés annexés, de nombreux Allemands vinrent s'établir au casino danois de Fanœ, sur la côte ouest du Jutland. Ces baigneurs jouissaient en paix des douceurs de la vaste plage, où la mer du Nord brise ses petites lames glauques. Sous l'œil bienveillant de dames à lunettes, des nuées d'enfants prenaient leurs ébats. Les uns jouaient à la *troïka* ; attachés par des ficelles, trois de front, ils galopaient sur le sable durci. D'autres, coiffés de minuscules casques à pointe, marchaient quatre par quatre, au pas cadencé, sous les ordres d'un marmot qui roulait des yeux « remplis d'éclairs ». Un groupe armé de seaux et de pelles, nu-pieds sur la grève, édifiait des forteresses avec redans et bastions. Innocemment, ces petits soldats du génie soulevèrent une tempête. Leur œuvre terminée, ne s'avisèrent-ils pas de planter sur leurs ouvrages des drapeaux allemands? Quand vint le soir, on oublia les drapeaux et les trois couleurs de l'oppresseur, noir-blanc-rouge, flottèrent triomphalement sur cette plage ennemie.

M. Jacobsen, grand brasseur de Copenhague [1], porta plainte devant la municipalité de Fanœ, qui, sans forme de procès, ordonna l'enlèvement des symboles provocateurs. Aussitôt, les baigneurs allemands réglèrent leurs notes d'hôtel et disparurent comme un vol de moineaux.

Telle était, il y a quelques années encore, la nature des relations du petit Danemark avec la grande Allemagne.

A la suite de la visite de Guillaume II à Amalienborg (1903), le gouvernement danois nomma un consul à Kiel, mesure

---

[1] M. Jacobsen, qui fut un généreux Mécène, devait une partie de son immense fortune à l'application des théories de Pasteur sur les bières.

écartée systématiquement jusque-là. Mais les tentatives de rapprochement n'effacent point toute trace du passé; les Danois se souviennent encore. A la mort de Jenb Jessen (juillet 1906), seul député de nationalité danoise au Reichstag allemand, Frédéric VIII, adressant un télégramme de condoléances à la famille, qualifiait Jessen de « fidèle champion des rois de Danemark ». Cette épithète souleva les clameurs teutonnes : « On ne sau- « rait, écrivait une feuille allemande, regarder comme très « avisée cette façon de mettre en vedette les droits du Dane- « mark. »

Le traité du 11 janvier 1907, qui règle enfin la situation des « optants », a considérablement amélioré les rapports officiels. Depuis 1864, les enfants des Slesvigois qui optèrent pour le Danemark, tout en continuant à demeurer au Slesvig, n'avaient point de nationalité. Les Prussiens les repoussaient comme enfants d'étrangers nés en Allemagne; le Danemark ne reconnaissait comme danois que les enfants nés dans les limites du royaume. Aux termes du traité du 11 janvier, ces *Heimathlose* (sans patrie) pourront acquérir à leur gré l'une ou l'autre des nationalités, la Prusse accordant désormais la nationalité allemande aux fils des « optants » qui la demanderont; et de son côté, le Danemark s'engageant à ouvrir son territoire à ceux qui voudraient quitter le Slesvig.

* * *

Le petit peuple danois, industrieux, travailleur, économe, tire merveilleusement parti de son domaine. Pour peu que la nature s'y prête, pas un arpent de terre ne reste en friche et les cultures s'étendent, de proche en proche, jusqu'aux sables de la plage. On cultive aujourd'hui les quatre-cinquièmes du territoire, et cette proportion ne cesse de croître, grâce aux encouragements de l'Etat et aux efforts des sociétés privées. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, la « Société des Landes », fondée en 1866, s'ingénie à fixer les sables mouvants, à protéger le littoral par des *dams*, à assécher les marécages, à défricher les terrains vagues.

L'île de Fionie, plus fertile que le reste du royaume, ressemble à une vaste ferme-école. Partout, locomobiles, machines agricoles, petits moulins à vent, pourvoyeurs des canaux d'irrigation, vaches laitières attachées en ligne sur les pelouses, de 20 en 20 mètres par des cordes qui limitent leur cercle d'exploration. Tout se passe avec ponctualité dans ces fermes, comme sur un navire, d'après un tableau de service

qui règle, heure par heure, les mouvements. Ne s'agit-il pas de fournir sans défaillance d'excellents produits à un courant d'exportation dont l'agriculture tire la plus grosse part de ses recettes?

Le Danemark, pays de petite culture, comprenait en 1901 271.000 propriétés ainsi réparties :

Au-dessous de 10 hectares.....	11 %
De 10 à 20 hectares.....	78 %
Au-dessus de 20 hectares.....	11

Au point de vue du nombre des bêtes à cornes :

40 %	des propriétaires	possèdent	moins de	3	vaches.
29 %	—	—	—	10	—
28 %	—	—	—	30	
4 %	—	—	plus de	30	—

Comme corollaire de ce morcellement, la loi de 1899 accorde aux ouvriers agricoles de grandes facilités pour l'acquisition de la terre. Tout sujet danois, âgé de vingt-cinq ans et disposant d'un capital de 400 couronnes, peut acquérir une propriété rurale d'une valeur maxima de 4.000 couronnes. Pour cet achat, l'Etat lui prête les neuf dixièmes (3.600 couronnes) du prix total, amortissable lui-même en quarante-cinq ans. L'administration consacre à ces avances 10 millions de couronnes.

Le beurre est, en Danemark, l'objet d'un commerce très actif. En 1903, ce pays fournissait à l'Angleterre 44 % du beurre consommé dans le Royaume-Uni, tandis que la France n'en importait que 10 %. Aussi, le petit cultivateur ne prend-il lui-même que de la margarine, afin de livrer à l'exportation la totalité du beurre qu'il produit. En outre, pour éviter toute confusion, des règlements précis régissent la fabrication et la vente de la margarine. Aux termes d'une loi entrée en vigueur le 23 décembre 1905, ce produit doit toujours contenir une substance facile à découvrir par un procédé chimique, mais sans influence sur l'article lui-même. Défense absolue de fabriquer, d'importer, d'exporter un type de margarine non conforme à cette prescription. Le port franc de Copenhague jouit d'une très grande liberté de manipulation; mais le règlement y prohibe la fabrication de la margarine, afin de ne pas nuire à l'exportation du beurre et d'éviter la fraude, dans la mesure du possible. Le Danemark tient à sa réputation de grand exportateur de beurre[1].

Les sociétés coopératives, fort en honneur parmi les Danois,

[1] En 1906, ce pays a exporté 159 millions de livres de beurre et une quantité de crème et de lait frais, dont le volume équivaut à 4.500.000 livres de beurre.

surtout dans les diverses branches agricoles, exploitent des laiteries, des abattoirs, font le commerce des œufs et des fromages. La boulangerie coopérative a fait baisser le prix du pain à Copenhague. La boucherie coopérative a aussi beaucoup de succès. Enfin, des comités spéciaux s'occupent de l'échange des enfants de la campagne contre ceux des villes, pendant les fêtes de l'été.

Au lieu de piétiner sur place, ces associations recherchent le progrès avec la ténacité qui est une des caractéristiques nationales. Le nombre global des sociétaires agricoles atteint aujourd'hui 40.000, véritable armée dont chaque soldat, soucieux du bien public, s'ingénie à découvrir et à signaler tout ce qui constitue un bénéfice pour le bloc des adhérents.

Les ouvriers des usines paraissent moins heureux que les travailleurs de la terre. Les 80.000 travailleurs danois sont embrigadés en syndicats, avec un comité central étroitement lié au groupe socialiste.

Le principal organe de ce parti et du monde ouvrier, le *Socialdemokrat*, tire à 40.000 exemplaires et possède plusieurs cercles avec de vastes halls pour les conférences et les réunions politiques.

Jusqu'ici, le groupe imposant des patrons tient en respect celui des travailleurs. Soit par hasard, soit en connaissance de cause, patrons et ouvriers s'essayèrent pour la première fois à la lutte, en 1899.

Au printemps précédent, une grève de menuisiers éclata dans le Jutland. Personne ne se serait inquiété de ce mouvement minuscule (300 grévistes), si la fédération des patrons et l'union centrale des menuisiers de Copenhague n'avaient conclu un accord, auquel les grévistes jutlandais refusèrent de souscrire.

Au bout de quelques jours, les patrons prononcèrent le *lock out* pour le groupe entier des ouvriers menuisiers, au nombre de 3.500.

Peu après, les patrons rédigèrent une sorte d'ultimatum général réglant l'ensemble des conditions entre l'employeur et l'employé, pour chaque branche de l'industrie. Les patrons organisaient le travail dans leurs établissements, se réservant à eux-mêmes, bien entendu, la direction exclusive.

La fédération des ouvriers n'ayant pas accepté ces conditions, les patrons élargirent le *lock out* et le proclamèrent en masse pour tous les ouvriers de la construction, de l'industrie du fer et des industries annexes, soit 40.000 travailleurs. La victoire resta aux patrons.

*
* *

Le XIXe siècle fut fatal au Danemark. Non seulement ce petit royaume eut la douleur de voir passer le Slesvig-Holstein sous la domination étrangère, mais il perdit aussi le droit de péage du Sund.

Aux termes de la loi du pays, tout navire qui franchissait le Sund devait mouiller à Elseneur, devant le Kronborg, pour acquitter le droit de passage. Comme la somme à payer variait avec la valeur de la cargaison, les Danois avaient établi des règles détaillées sur la procédure à suivre. D'ailleurs, point de surprise; impossible à l'administration de prélever indûment aucune surtaxe. Des boules hissées à terre dans un ordre déterminé signalaient la somme due. Le mauvais temps retardait-il les opérations ou les rendait-il plus difficiles? Le tarif augmentait, suivant l'état de la mer, du tiers ou de la moitié. Car des embarcations du pays conduisaient les capitaines à terre et les ramenaient ensuite à leur bord. D'où, travail différent par mer belle ou mauvaise. Un brick de 18 canons, à l'ancre sous le château d'Hamlet, maintenait l'ordre parmi cette flottille cosmopolite et rappelait, au besoin, chacun de ses éléments au respect de la loi. Un navire cherchait-il à enfreindre la consigne? Le brick tirait un coup de canon à poudre, en guise d'avertissement; puis de véritables boulets pour arrêter le délinquant. Ce tribut vexatoire indisposait toutes les puissances. Outre que cette taxe grevait la navigation, les formalités entraînaient des retards intolérables. Un jour, les navigateurs crièrent si fort, que l'Europe s'insurgea. Sous la pression universelle, le Danemark dut céder et abolir la douane d'Elseneur, à compter du 1er avril 1857, contre une indemnité de 30.476.325 *rigsdaler* (environ 85 millions de francs).

La part afférente à chaque puissance ou ville variait selon l'importance de sa marine marchande, dans l'ordre suivant : Grande-Bretagne, Russie, Prusse, Suède, Pays-Bas, France, Norvège, Mecklembourg, Belgique, Brême, Hanovre, Hambourg, Lubeck, Autriche, Oldenbourg. La part contributive de la France atteignait 3 millions 1/2.

Trente ans plus tard, nouveau sujet d'inquiétude : le canal Kaiser-Wilhelm. Quand les terrassiers donnèrent le premier coup de pioche, on disait à Copenhague : « C'est comme si un « nouvel ennemi se levait contre nous. Le Sund si réputé, « l'Hellespont danois, comme on l'appelait de temps immé- « morial, ne sera plus qu'une mare que l'on ne traversera « que pour se rendre à Copenhague ou dans quelques bour- « gades suédoises. »

Au lieu de se laisser abattre par cette nouvelle infortune, les Danois se demandèrent : Comment résister? Comment attirer dans les eaux de notre capitale les navires tentés de donner la préférence au canal allemand? Le gouvernement décida la création, de toutes pièces, d'un port franc.

Pendant le creusement des bassins, les demandes de concessions dans les futurs entrepôts affluèrent en si grand nombre, qu'il fallut élargir le projet primitif. Les Danois avaient foi dans leur œuvre; ils croyaient, avec raison, que la situation merveilleuse de Copenhague triompherait de toutes les difficultés. Très rarement fermé par les glaces, le passage reste libre quand, pendant six mois consécutifs, à Cronstadt et à Rével, les officiers se rendent à bord de leurs navires en traîneau. Excellente condition pour un entrepôt à trafic intensif, dont l'accès doit rester libre en toute saison.

Le port intérieur de Copenhague ne peut recevoir de grands navires à cause de sa faible profondeur, et il ne possède pas l'outillage indispensable aux manipulations rapides. On a tenu compte de ces inconvénients en creusant le port franc, au Nord de ce port intérieur, sur la promenade de Langelinie. Les travaux durèrent trois ans (1891-1894) et coûtèrent 20 millions.

L'exploitation est concédée depuis 1892, pour 80 ans, à la « Société anonyme du Port Franc de Copenhague ». L'inauguration eut lieu le 9 novembre 1894, quelques mois avant celle du canal allemand, son concurrent éventuel.

Les trois bassins (superficie, 64 hectares) ont 4 kilomètres de quais. Une double rangée de hautes grilles entoure l'ensemble du port.

En plus de l'outillage d'attache très moderne, un bac analogue à ceux d'Amérique et de Sicile transporte à Malmœ (côte de Suède), les wagons tout chargés. Les taxes sont très modiques. Ainsi, le droit de quai ne dépasse pas 6 *œre* (8 centimes 4) par tonne du jaugeage net. Quand les navires font des opérations commerciales, ils payent en outre un droit de 10 *œre* (14 centimes) par tonne de marchandise manipulée (embarquée ou débarquée). Le mouvement des navires dans le Port Franc donne les chiffres suivants :

	Nombre de navires	Tonnage
1898	4.560	786.622 tonnes.
1905	5.372	1.330.791 —

Différence en faveur de 1905 : 544.169 tonnes.

Le tonnage des navires a donc presque doublé en sept ans. Voici le poids des marchandises manipulées :

1898	607.000 tonnes.
1905	958.000 —

Les règlements autorisent la création d'industries diverses dans le périmètre du Port Franc, sauf des fabriques de margarine. Voici les établissements les plus importants créés dans ces conditions :

Une fabrique de couleurs; deux usines de fumage et d'emballage du poisson; deux établissements pour la torréfaction des cafés; une scierie de marbre.

Le Port Franc, qui a donné à Copenhague un renouveau d'activité, reçoit les blés de la mer Noire et d'Amérique, les maïs de la Louisiane et les cafés du Brésil. C'est surtout un entrepôt et un organe de distribution pour les consommateurs de Russie et de Suède. Aussi, depuis l'inauguration, a-t-on construit, au fur et à mesure des besoins, de nombreux hangars, des magasins; on a même bâti un nouveau grenier, pour suppléer le vaste établissement à sept étages devenu insuffisant.

Le Port Franc est le point de départ de deux grandes lignes de vapeurs, l'une sur New-York, l'autre sur la Nouvelle-Orléans.

Copenhague avait d'abord à lutter contre le canal allemand; depuis, il a d'autres concurrents sérieux : Gothembourg, Malmœ, Christiania, Stockholm. Le Port Franc lui permet de soutenir la concurrence avec succès.

***

Les Danois possèdent plusieurs colonies dans les régions boréales. Ils appellent la plus importante Islande (*Ice Land*, Terre de Glace). On l'a quelquefois nommée Terre Maudite, à cause des sources d'eau chaude, de ses *geysers* boueux et de l'odeur d'acide sulfureux, qui parfois empeste la campagne.

« Je suis bien certain que l'enfer existe, disait un géologue, « j'ai vu l'Islande. »

Cette terre inhospitalière, perdue dans la brume, eut pour premiers colons, non point des bandits expulsés du sein d'une société, mais bien des lettrés et des sages qui y apportèrent toutes les ressources de l'art et de l'esprit. Peut-être faut-il attribuer à ces exilés le récit de la fondation de Rejkiavik.

En 878, un groupe de nobles norvégiens quitta le pays, se dirigeant vers une grande île de l'Occident, que les Vikings avaient visitée, dans leurs courses aventureuses, et dont ils contaient merveille. Ces sages abandonnèrent les *fjords* de Norvège sans espoir de retour; car ils emmenaient leurs familles, ils emportaient leurs trésors et leurs dieux, simples statues de bois taillées dans des troncs de sapin. Après quelques jours de mer, ils lâchèrent un corbeau : l'oiseau s'enfuit à tire-d'aile dans la direction de la Norvège. Continuant vers l'Ouest, ils lâchèrent peu après un deuxième corbeau. Celui-ci tournoya dans les airs et se posa sur la vergue de misaine. Enfin, le troisième corbeau disparut dans l'Ouest, sans hésitation.

Bientôt, les navigateurs arrivèrent en vue d'une île couverte de pics neigeux. A ce moment, ils jetèrent à l'eau leurs divinités et les suivirent. Leur navire arriva dans une baie où ils fondèrent Rejkiavik.

Mille années plus tard, un journal américain annonça que la population de l'Islande se préparait à passer au Canada, et que l'île ne serait bientôt plus qu'un vaste désert. Pourquoi cet exode? Les insulaires sont fort attachés à leur patrie. « Plutôt la mort que l'exil! » disaient déjà les héros islandais des Sagas. Les descendants conservent cet attachement au pays qui n'a d'égal que leur amour de l'indépendance.

Quoique la lutte pour la vie soit très dure sur cette terre âpre, battue des tempêtes, les habitants n'y dédaignent point les douceurs de la politique. Par atavisme, les Islandais se déclarent séparatistes, comme les Norvégiens actuels : d'après eux, le Danemark néglige les intérêts de sa lointaine possession. Le fil ténu qui rattache leur île au royaume de Frédéric VIII leur paraît une trop lourde chaîne. Il y a quelques années, pris d'un accès de particularisme, ils manifestèrent le désir de se détacher de la mère-patrie. Mais le vieux roi Christian refusa nettement d'entrer dans ces vues. Pourtant, M. Christensen (1903) leur donna une demi-satisfaction en faisant voter l'autonomie de l'Islande.

Environ 12.000 de nos marins et pêcheurs fréquentent chaque été les abords de cette île. Or, le gros temps expose à mille dangers ces travailleurs de la mer : chaque saison compte parmi eux des fiévreux et des blessés en grand nombre. Aussi, de concert avec les armateurs, le gouvernement français a-t-il déjà créé trois hôpitaux à leur usage. Un quatrième sera bientôt installé aux îles Féroë, sur un emplacement choisi par notre ancien ministre à Copenhague, M. Crozier, qui a procédé, l'été dernier, à l'inspection des établissements en exercice.

Jusqu'ici, l'Islande n'était reliée au monde civilisé que par un petit vapeur qui assurait le service entre le Danemark et ses possessions boréales. Depuis peu, un câble sous-marin la réunit aux Shetland et aux Féroë.

*
* *

En résumé, depuis un demi-siècle, deux causes ont modifié la situation politique et financière du Danemark : la guerre du Slesvig et l'abolition des droits du Sund.

La première cause lui a arraché son meilleur port et la moitié de son territoire continental, au point de réduire presque le royaume à l'état de tête sans corps.

La seconde lui a enlevé le bénéfice qui devait résulter de l'accroissement du nombre et du tonnage des navires de commerce.

Une troisième cause, le creusement du canal Kaiser-Wilhelm, aurait peut-être consommé sa ruine, s'il n'avait riposté, avec autant d'adresse que d'intelligence, en opposant au canal allemand la construction du Port Franc de Copenhague.

Ainsi, jamais les Danois n'ont plié devant l'adversité. Ecrasés sous le nombre, après avoir combattu en héros et subi le démembrement de leur pays, ils déposèrent le fusil pour reprendre la charrue. Grâce à leur labeur assidu, à leur inlassable opiniâtreté, ils ont reconquis pour ce royaume, un des plus exigus de l'Europe, mais un des plus considérables par son antiquité, une situation enviable parmi les Etats scandinaves.

Admirons sans réserve la façon très crâne dont ce petit peuple, qui veut vivre, a fait tête à l'orage. Prodiguons-lui, comme il le mérite, nos sympathies et notre admiration.

Commandant Davin.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La catastrophe du « Iéna »*. — Notre marine de guerre vient d'être victime d'une épouvantable catastrophe qui met toute la France en deuil. Le cuirassé *Iéna*, une de nos plus belles et de nos plus modernes unités de guerre, a sauté dans le port de Toulon, le 12 mars, par suite de circonstances encore ignorées, et près de 200 hommes officiers et marins ont été tués.

L'*Iéna* avait été lancé à Brest en 1898. Ses caractéristiques étaient: 12.500 tonnes de déplacement, 122 mètres de longueur sur 21 de largeur. Ses machines de 16.500 chevaux lui faisaient filer 18 nœuds. Comme armement, il comptait quatre canons de 305 millimètres, huit de 164 millimètres, huit de 100 millimètres et trente-six de petite artillerie avec quatre tubes lance-torpilles. Sa cuirasse de ceinture avait 320 millimètres d'épaisseur, et était surmontée d'une cuirasse plus mince allant jusqu'au pont supérieur. On le voit, l'*Iéna* était un de nos meilleurs bâtiments. Avec son contemporain le *Suffren* et avec la *Patrie* et la *République*, depuis peu entrées en escadre, il constituait la plus solide fraction de notre escadre de la Méditerranée. Sa disparition — ou, en mettant les choses au mieux, son indisponibilité pour cause de reconstruction, si celle-ci est possible — fera dans nos forces navales un vide sensible.

Et cependant cela est peu à côté de la perte si douloureuse et irréparable de tant de vaillants fils de France !

— *La mort de M. Casimir-Perier*. — M. Casimir-Perier est mort, le 11 mars, dans une crise d'angine de poitrine. Il y a quelques mois déjà il avait subi les premières atteintes de ce mal qui ne pardonne pas et son état s'était rapidement aggravé en ces derniers temps.

Né à Paris en 1847, M. Casimir-Perier était le fils du représentant de l'Aube à l'Assemblée nationale, du collaborateur de Thiers, et petit-fils du ministre de Louis-Philippe. En 1870-1871, entré dans les mobiles de l'Aube, il vint à Paris et fut décoré pour sa belle conduite pendant le siège. Du mois d'octobre 1871 au mois de février 1872, il fut chef de cabinet de son père au ministère de l'Intérieur. Dès 1874, il était conseiller général de l'Aube et en 1876 il était élu député sans concurrent. Inscrit au centre gauche et à la gauche républicaine, il vota avec ces groupes et en 1877 il fut un des 363 qui refusèrent un vote de confiance au ministère de Broglie.

Constamment réélu député dans cette époque, il fut successivement sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, de 1883 à 1885, président de la Chambre des députés de 1890 à 1893, président du Conseil des ministres de 1893 à 1894. Au lendemain de l'assassinat de M. Carnot, le Congrès de Versailles l'élut président de la République le 27 juin 1894. Il démissionna le 14 janvier 1895.

M. Casimir-Perier était président du Conseil quand Vaillant jeta sa bombe au Palais-Bourbon et on remarqua alors beaucoup son attitude courageuse, comme aussi lorsque, seul, il suivit le cercueil du Président Carnot, sans se soucier des menaces dont il avait été l'objet.

Comme ancien président de la République, M. Casimir-Perier était grand-croix de la Légion d'honneur.

— *Les médailles de la Société de géographie commerciale.* — Le dernier Bulletin de la Société de géographie commerciale publie la liste suivante des médailles attribuées cette année par la Société :

Médaille Berge. — M. Louis Gentil, pour l'ensemble de ses explorations dans le Sud-Algérien et au Maroc et ses divers travaux.

Médaille Henri d'Orléans. — M. le commandant Lunet de Lajonquière pour ses volumes : *Le Siam et les Siamois* et *Ethnographie du Tonkin septentrional.*

Médaille Meurand. — M. Henri Bresson, pour son volume : *La Houille verte.*

Médaille Gauthiot. — M. Raoul Blanchard, pour son volume : *La Flandre.*

Médaille Dupleix. — M. le Dr Legendre, pour son volume : *Le Far-West chinois, Deux années au Setchouen.*

Médaille Caillié. — M. le capitaine Larras, pour son œuvre topographique au Maroc.

Médaille Castonnet des Fosses. — M. Henri Lorin, pour ses divers travaux et notamment pour son volume : *La France, puissance coloniale.*

Médaille Dewez. — M. le Dr Maclaud, pour l'ensemble de ses explorations et de ses missions de délimitation dans l'Afrique occidentale et pour son volume : *Les mammifères et les oiseaux de l'Afrique occidentale.*

Médailles de la Chambre syndicale des négociants-commissionnaires et du commerce extérieur. — 1° M. Paul Masson, pour ses deux volumes : *Marseille et la colonisation française. Essai d'histoire coloniale*, et *La colonisation française au début du XXe siècle.* — 2° M. Charles-Henri Pobéguin, pour ses diverses explorations dans l'Afrique occidentale et son volume : *Essai sur la flore de la Guinée.*

Médaille du Syndicat de la Presse coloniale. — MM. Augustin Bernard et Lacroix, pour leurs volumes : *L'évolution du nomadisme en Algérie* et *La Pénétration saharienne* (1830-1896).

Médaille Pra. — MM. Albert Martinez et Maurice Lewandowski, pour leur volume : *L'Argentine au XXe siècle.*

Médailles de la Société. — 1° M. Henri de Peyerimhoff de Fontenelle, pour son volume : *Gouvernement général de l'Algérie. Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1895.* — 2° Le Père Richard pour ses volumes : *Géographie de l'empire de Chine.* — 3° M. V. Demontès, pour son volume : *Le peuple algérien. Essai de démographie algérienne.* —

4° M. Emile Chantriot, pour son volume : *La Champagne*. — 5° M. Fernand Rouget, pour son volume : *L'expansion coloniale au Congo français*.

Médaille Camille Deslions. — M. le sergent Ribbe, pour sa belle conduite au cours de l'expédition d'occupation de Taoudéni.

La commission des médailles qui a décerné ces récompenses était composée de M. Anthoine, président de la Société de Géographie commerciale, président ; de M. Paul Labbé, secrétaire général de la Société ; de MM. Aspe-Fleurimont, conseiller du commerce extérieur ; J. N. Franklin, rédacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales* ; Halais, résident honoraire; de Leymarie; Moireau, publiciste; de Sainte-Croix, secrétaire-rédacteur au Sénat; Raveneau, secrétaire des *Annales de Géographie;* Regelsperger, publiciste ; et Auguste Terrier,secrétaire général du Comité de l'Afrique française.

— *Le retour de la mission Moll*. — Le commandant Moll, de retour en France, a rendu compte de sa mission au ministre des Colonies.

Les opérations de délimitation, poursuivies sur une grande étendue de territoire, ont été menées rapidement. La plus parfaite et cordiale entente n'a cessé de régner entre les chefs et les membres des sections française et allemande de la commission. La mission rapporte de précieux documents sur l'ethnographie, la géologie et l'économie générale des territoires parcourus.

Nous reviendrons, dans notre prochaine livraison, sur les intéressants résultats de cette mission.

— *La Conférence d'Algésiras.— Un article de M. André Tardieu*. — La *Revue des Deux Mondes* publie ce mois-ci un très intéressant article de notre confrère André Tardieu, à propos de la Conférence d'Algésiras.

M. Tardieu rappelle d'abord comment, entre le 26 janvier et le 19 février 1906, malgré tous les efforts faits et malgré l'intervention des plénipotentiaires d'Algésiras, les représentants de la France et de l'Allemagne virent qu'il leur était impossible de s'entendre.

Le 20 février, le comte Witte, à la requête de la France, fit un appel direct à l'empereur d'Allemagne, qui lui avait demandé de lui écrire s'il croyait qu'il pût lui rendre service. Le comte Witte ne doutait pas du succès de sa démarche; l'empereur y répondit par une fin de non-recevoir, conseillant même au gouvernement de Saint-Pétersbourg si on voulait réellement éviter une rupture, d'adresser des conseils de modération plutôt à Paris qu'à Berlin.

Pendant ce temps, le président Roosevelt agissait, de son côté, avec énergie. Entre les 17 février et 23 février, il télégraphia deux fois à Guillaume II, lui rappelant la promesse que celui-ci avait faite en juin 1905 d'accepter la solution considérée par les États-Unis comme équitable et recommandant le projet suivant : Limitation de la police aux huit ports; nominations d'inspecteurs français et espa-

gnols qui adresseraient leurs rapports au sultan, les communiqueraient à la légation italienne à Tanger et les remettraient à la connaissance officielle des puissances.

Cette proposition fut aussi rejetée par l'empereur qui, cependant, fit des propositions nouvelles ne ressemblant en aucune façon à celles qu'il avait faites au comte Witte. La France chercha à provoquer un vote avant que l'Allemagne répondît à la question relative à la banque et à celle concernant la police, de façon à montrer au public quel était exactement le groupement des puissances. Ce projet fut mis à exécution le 3 mars, et l'on vit l'Autriche-Hongrie et le Maroc demeurer seuls avec l'Allemagne, contre la France, l'Angleterre, la Russie, l'Espagne, l'Italie, les États-Unis, le Portugal et les Pays-Bas.

Ce vote fut, dit M. Tardieu, un avertissement au gouvernement allemand et à M. de Radowitz. Les négociateurs allemands, cependant, au lieu de prendre cette rebuffade philosophiquement, blâmèrent plusieurs de leurs collègues pour leur attitude et le comte Cassini déclara, en réponse aux observations de M. de Radowitz, que son pays n'avait aucun ordre à recevoir. Le délégué américain rappela également à l'Allemagne la responsabilité qu'elle assumerait si elle semblait vouloir ajourner la discussion et mettre obstacle à la conclusion d'une entente. Quoi qu'il en soit, à la séance suivante, la discussion commença sur la police et l'impression générale laissée par l'attitude prise par l'Allemagne en rejetant le projet franco-espagnol fut résumée par un secrétaire de légation à Tanger, qui déclara : « J'ai honte pour les Allemands. »

Pendant ce temps, M. de Radowitz travaillait silencieusement à un nouveau projet qu'il avait annoncé pour le 8. Soudain, dans l'après-midi du 7, la curiosité diplomatique fut éveillée par la nouvelle que le plénipotentiaire autrichien avait demandé un rendez-vous à son confrère français. C'était la première fois que l'Autriche-Hongrie intervenait officiellement, et son intervention était d'autant plus importante que le projet communiqué par le plénipotentiaire austro-hongrois à M. Révoil se rapprochait beaucoup plus du projet français que de celui de M. de Radowitz.

Le plénipotentiaire autrichien déclara que ce projet lui était entièrement personnel, mais la France savait, par l'intermédiaire de deux des ambassadeurs, que non seulement le cabinet de Vienne avait examiné le texte de son délégué, mais qu'il avait obtenu, après l'avoir revisé, l'approbation de l'Allemagne. M. Tardieu désigne même le fonctionnaire allemand, Herr Krieg, qui porta de Berlin à Vienne les corrections allemandes.

Le comte Witte apprit peu à peu et indirectement, de Guillaume II, que l'entente était assurée si la France consentait à l'établissement d'un contrôle des instructeurs français et espagnols et ne demandait pas 5 parts sur 15 dans la formation du capital de la Banque d'Etat. M. Tardieu rappelle également la visite faite par le prince de Monaco à M. Rouvier au nom de Guillaume II. Le prince disait son impression que l'empereur était fatigué de cette histoire et ne désirait

qu'une solution honorable ; tout ce que l'Allemagne demandait à la France, c'était de ne pas insister pour obtenir le nombre de parts de la Banque d'Etat qu'elle avait demandé.

La position de la France se trouvait ainsi beaucoup améliorée, quand soudain le cabinet Rouvier donna sa démission. Les intrigues allemandes recommencèrent.

Le 10, M. de Radowitz s'était rallié aux propositions autrichiennes, et tous les plénipotentiaires étaient certains que l'entente était prochaine. Le dimanche 11, sir Arthur Nicholson se rendit auprès de M. de Radowitz et le félicita des concessions consenties par l'Allemagne. Il ne restait plus maintenant à régler que l'attribution de Casablanca et la question de l'inspection, et tout était fini. Quelle ne fut pas la surprise du délégué anglais de voir M. de Radowitz déclarer catégoriquement que ses instructions sur ce point étaient irrévocables! Des déclarations identiques furent faites à leur grand étonnement à tous les délégués.

Pressé de questions par le délégué anglais, le délégué allemand déclara : « Que voulez-vous! Il m'est impossible d'arranger les « choses, mes ordres sont formels. »

Par cette nouvelle attitude, le cabinet de Berlin cherchait à démoraliser la France pendant l'interrègne ministériel et intimider le nouveau ministre des Affaires étrangères. C'est ainsi que, le 12 mars, les ambassadeurs allemands recevaient un télégramme circulaire leur enjoignant d'informer les gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités que la majorité des délégués à Algésiras était favorable à l'Allemagne et que tous conseillaient à la France de consentir à excepter Casablanca de la juridiction de la police franco-espagnole.

Lorsque le comte de Metternich se rendit auprès de sir Edouard Grey avec ce message, sir Edouard Grey lui répondit que ce qu'il disait était impossible : mais l'ambassadeur allemand, persévérant dans son attitude, dit que la circulaire diplomatique était répandue dans le monde entier.

Finalement, le chancelier allemand télégraphia au comte Witte, lui demandant d'intervenir auprès de la France afin que de nouvelles instructions fussent envoyées à M. Révoil, ajoutant que, sinon, une rupture se produirait.

L'empereur d'Allemagne télégraphia à M. Roosevelt pour l'assurer que le projet autrichien était considéré comme excellent à Algésiras, qu'il était approuvé par l'Angleterre, la Russie et l'Espagne et qu'il était du devoir des Etats-Unis de conseiller à la France de l'accepter. Dans un second télégramme, Guillaume II parlait des empiètements coloniaux français ; enfin, le 17, il envoya un troisième télégramme affirmant de façon formelle, que l'Italie, la Russie et l'Espagne avaient abandonné la France, qui n'avait que l'appui des Etats-Unis, et que l'intérêt de la paix demandait que ces derniers acceptassent le projet autrichien et obligeassent la France à y adhérer.

M. Tardieu analyse les effets démoralisants de ces manœuvres qui furent bien près d'aboutir. Il parle des grands services que rendit

M. Bourgeois en maintenant intactes les instructions des délégués français ; il parle aussi de l'attitude du président Roosevelt qui répondit aux trois télégrammes de l'empereur d'Allemagne par des refus catégoriques, disant que la France avait fait de grandes concessions lorsqu'elle avait accepté l'inspection et qu'il convenait que l'Allemagne renonçât, en compensation, à sa prétention d'établir une police suisse à Casablanca.

Devant ces faits, l'empereur n'insista plus. Le 24, on apprenait à Paris que l'Allemagne avait fait connaître sa décision favorable aux représentants du Makhzen, et le même jour le comte de Khevenhuller disait à M. Léon Bourgeois : « Ne parlons plus de Casablanca. Vous « aurez, vous et l'Espagne, les huit ports sans restriction. L'inspec- « teur ne fera qu'inspecter, sans exercer le commandement dans un « port. »

M. Tardieu termine son intéressant exposé par ces mots :

Tout est bien qui finit bien. La Conférence a donné aux questions qui lui étaient soumises des solutions honorables pour tout le monde, acceptables par tout le monde. En suivant au jour le jour les sinuosités de la diplomatie allemande, au cours de ces semaines pénibles, nous n'avons pas voulu réveiller les souvenirs d'un conflit apaisé, mais seulement justifier la persévérance de notre politique. Qui ne voit d'ailleurs que cette politique a trouvé dans l'adhésion des puissances, et finalement de l'Allemagne elle-même, la meilleure et la plus complète des justifications ?

Allemagne. — *La discussion du budget au Reichstag ; le vote des crédits coloniaux.* — Le Reichstag ayant élu son bureau, comme nous l'exposions dans notre dernière livraison, a commencé aussitôt la discussion du budget impérial, et dès la première séance, le chancelier prince de Bülow a tenu à donner sur la politique du gouvernement les explications les plus précises.

M. de Bülow a d'abord rappelé dans quelles conditions l'attitude du Centre — avec lequel il s'efforça loyalement de coopérer longtemps pour la réalisation des grands desseins de la politique nationale — rendit nécessaire la dissolution du précédent Reichstag ; puis il a protesté, en termes très vifs, contre les accusations formulées par le Centre au sujet de la pression gouvernementale et de l'intervention administrative dans les élections. Et à ce propos, il a violemment reproché au Centre d'avoir fait alliance pendant cette dernière période électorale, avec les socialistes, « avec ces gens qui « foulent aux pieds tout ce qui est sacré aux yeux d'un chrétien, et « qui ont défendu la Commune de Paris ». Enfin, revenant à la question de politique générale, le prince de Bülow a conclu ainsi :

Aux élections, ce n'est pas tel ou tel parti qui a triomphé, c'est le peuple allemand sur le patriotisme duquel le gouvernement comptait fermement. Je tiens à déclarer, surtout, devant l'étranger, que ceux-là s'illusionnent qui, en présence des critiques provoquées par les rivalités entre les partis, doutent que le gouvernement dispose d'une majorité écrasante dans le

peuple allemand, aux heures solennelles où il s'agit du prestige, de l'honneur et de la situation de notre patrie.

Il importe surtout que la majorité nouvelle veuille faire œuvre positive et alors je tiendrai compte de sa position. Je continuerai à protéger pleinement l'agriculture, à favoriser le développement de l'industrie et les institutions ouvrières de prévoyance; je ne détruirai pas de mes mains une politique qui a fait ses preuves, mais, à côté de cela, je chercherai à satisfaire les désirs des partis bourgeois de gauche en ce qui concerne le droit de réunion et d'association, les économies à réaliser au moyen de simplifications dans l'armée, la réforme du Code pénal et des dispositions qui régissent les opérations de Bourse, en vue de permettre au marché allemand de soutenir plus facilement la concurrence des Bourses étrangères.

Je considère comme parfaitement possible qu'une politique féconde et consciente de son but soit réalisée avec l'appui de la majorité actuelle, qui nous a donné déjà la confiance du peuple. Puisse cette confiance entre la majorité et le gouvernement aller en s'affermissant!

Cependant, malgré ces déclarations en apparence si positives, on persiste à estimer, dans les milieux bien informés, que la brouille du Centre et du gouvernement ne sera pas éternelle et même que le rapprochement pourrait bien ne pas beaucoup tarder.

En tout cas, le Reichstag a adopté les crédits coloniaux, le 6 mars, en première lecture, et le 8 mars, en deuxième lecture, donnant ainsi satisfaction au gouvernement et justifiant en quelque sorte, par là même, sa politique parlementaire.

Angleterre. — *Les élections municipales de Londres.* — La ville de Londres a élu, le 2 mars, son County Council, après une campagne électorale très passionnée. Le scrutin a été des plus intéressants en ce qu'il a retourné complètement la majorité municipale. Les élections de 1904 avaient donné 84 sièges aux libéraux, contre 34 aux conservateurs. Les élections de 1907 ont assuré aux conservateurs 79 sièges contre 38 aux libéraux et 1 à un candidat indépendant. La majorité des conservateurs devient donc de 41 voix; c'est un remarquable succès, souligné encore par certaines défaites retentissantes : à Battersea, fief de M. John Burns, ministre des Travaux publics, le candidat ministériel a été battu par un modéré.

— *Un article de sir H. Campbell Bannerman sur la limitatoin des armements.* — L'ancienne revue libérale *The Speaker*, actuellement *The Nation*, a publié, le 2 mars, l'article suivant intitulé : *La Conférence de la Haye et la limitation des armements.* Cet article, signé de sir H. Campbell Bannerman, premier ministre anglais, a été très commenté. Nous nous bornerons à faire remarquer combien les conclusions de sir H. Campbell Bannerman sont prudentes, pour ne pas dire plus, au point de vue anglais, puisqu'il n'accepte en somme la limitation des armements que sous réserve du maintien de la situation mondiale respective actuelle, qui garantit à l'Angleterre l'absolue suprématie de la mer.

La tendance montrée par certaines puissances telles que l'Angleterre à soulever la question de la limitation des armements à la prochaine Confé-

rence de La Haye a provoqué plusieurs objections à la fois en Angleterre et à l'étranger, basées sur ce fait que le moment n'était pas arrivé pour cette discussion, que d'ailleurs elle serait incommode et nuisible.

Je désire indiquer aussi brièvement que possible les raisons qui me font considérer ces objections comme n'ayant aucun fondement.

Il faut se rappeler que la première Conférence de La Haye eut lieu dans le but de soulever cette question et dans l'espoir que les puissances arriveraient à une entente ayant pour résultat d'apporter quelque soulagement à un fardeau excessif et croissant. L'espoir ne fut pas réalisé.

On ne s'attendait pas d'ailleurs à ce qu'un accord se fît du premier coup sur une question aussi délicate et aussi complexe, mais, d'un autre côté, je n'ai jamais entendu dire que la discussion ait eu des conséquences regrettables.

Je suis d'avis que c'est l'affaire de ceux qui sont opposés à ce que cet essai soit renouvelé de montrer qu'un changement spécial et essentiel des circonstances est survenu qui rend inopportune, inutile ou absolument nuisible une ligne de conduite adoptée à l'unanimité en 1898.

Je ne crois pas qu'on n'ait rien tenté de semblable et je doute qu'on puisse le faire avec quelque chance de succès. Il était désirable, en 1898, d'alléger le fardeau des armements; mais cette question n'est pas moins nécessaire aujourd'hui, lorsque le poids du fardeau a considérablement augmenté.

En 1898, on s'aperçut déjà que la multiplication sans fin des engins de guerre était futile et nuisible, et les années qui se sont écoulées n'ont fait que fortifier cette impression.

Pour ce qui est de la suprématie des mers, on craignit qu'aucune limite ne pût être définie, sauf par un procédé d'épuisement économique, vu que les obstacles naturels imposés aux puissances militaires par leurs frontières et la population ne se répètent pas sur les mers.

De nouveau, nous nous apercevons que le soupçon est devenu aujourd'hui presque une certitude.

D'un autre côté, je ne suis au courant d'aucune circonstance spéciale qui ferait de la soumission de cette question à la Conférence une question d'erreur internationale. Cela me surprendrait d'entendre dire que les intérêts des puissances imposent à celles-ci une divergence de vues si absolue et si irréconciliable que la simple discussion de la limitation des armements soit pleine de dangers.

Ici, il me semble que nous faisons bien de profiter des récentes expériences. Depuis la première Conférence de la Haye, les points de divergence entre les diverses puissances sont devenus moins aigus. Ces divergences portent maintenant sur un domaine beaucoup plus restreint : les sentiments favorables à la paix, autant que l'on puisse juger, sont beaucoup fortifiés et raffermis; l'idée de l'arbitrage et de la solution pacifique des différends internationaux a atteint une puissance pratique et une autorité morale auxquelles on ne songeait pas en 1898. Ce sont là des considérations auxquelles il faut ajouter l'importance qui leur est due.

Peut-être peut-on considérer comme inadmissible l'examen de cette grave question à la Conférence suivant une seule hypothèse : celle que les garanties de paix, quelles qu'elles puissent être, doivent être traitées comme n'ayant aucune importance pratique pour la question de l'importance et de l'intensité des préparatifs guerriers. Ce serait là une conclusion faible et impuissante qui serait faite pour affaiblir la situation morale de la Conférence et pour neutraliser ses débats aux yeux du monde entier. Cette con-

clusion équivaudrait à la déclaration que l'intérêt commun de la paix, proclamé pour la première fois par la communauté des nations réunies à la Haye et porté depuis plus loin avec une rapidité plus grande que ne le rêvaient les plus convaincus, a été confié à la garde des ministères de la Marine et de la Guerre des puissances.

En terminant, permettez-moi de dire un mot au sujet du rôle de la Grande-Bretagne. Nous avons déjà prouvé notre sincérité en réduisant considérablement nos dépenses navales et militaires et en prenant l'engagement que nous sommes prêts à aller plus loin, si nous constatons que l'on est animé de sentiments analogues dans d'autres milieux.

Nos délégués n'iront donc pas les mains vides à la Conférence. On a suggéré que notre exemple ne donnera aucun résultat, parce que notre situation navale prépondérante sera maintenue. Je ne le crois pas.

La puissance maritime de ce pays n'implique aucun défi pour aucun Etat ou groupe d'Etats. J'ai la conviction que partout, dans le monde entier, cette puissance maritime est reconnue pour être non agressive et innocente de desseins contre l'indépendance, la liberté commerciale et le développement légitime des autres Etats et que c'est donc une erreur de croire que les puissances navales seront disposées à estimer que notre situation maritime constitue un obstacle à toute proposition tendant à arrêter les armements ou à établir une trêve temporaire.

La vérité, il me semble, est dans le sens contraire. Notre adhésion connue à ces deux principes dominants, l'indépendance des nationalités et la liberté du commerce, nous donne le droit de soutenir que, si nos flottes sont invulnérables, elles ne portent, d'autre part, avec elles aucune menace à travers les eaux du monde, mais bien un message de la bienveillance la plus cordiale, basée sur la foi en la communauté d'intérêts entre les nations.

Russie. — *L'ouverture de la Douma. L'élection du président.* — La Douma d'Empire a été ouverte le 5 mars, au palais de Tauride. Il n'y a pas eu de discours du Trône, mais simplement lecture de l'oukase impérial. La cérémonie a été présidée par M. Goloubef, vice-président du Conseil de l'Empire. La lecture de l'oukase de convocation a été écoutée debout par la Droite, qui a crié à plusieurs reprises : « Vive l'Empereur ! » Le reste de l'assemblée est resté assis et a gardé un silence profond. Tous les membres de la Douma ont ensuite prêté serment. Les socialistes-démocrates n'ont pas assisté à l'ouverture officielle de l'assemblée ; ils ne sont entrés dans la salle que pour prêter serment.

Les élections du bureau ont eu lieu immédiatement. M. Golovine, constitutionnel-démocrate, a été élu président par 331 voix sur 429 votants. MM. Poznanski, sans parti, et Berezine, travailliste, ont été élus vice-présidents. M. Golovine a prononcé alors le discours suivant :

La volonté de la Douma d'empire fait loi pour chacun de ses membres.

Pénétré de cette vérité, je n'hésite pas à accepter les obligations de président de la Douma.

L'honneur que vous me faites, Messieurs, est grand et grande est ma reconnaissance.

Je ferai tout ce que je pourrai pour justifier votre confiance.

En dépit des divergences d'opinions qui nous divisent, un but commun nous unit, et ce but unique, c'est le bien du pays réalisé par le moyen du travail constitutionnel.

M'efforçant de conduire vos débats sans passion et de sauvegarder la liberté de la tribune, j'aurai à cœur de maintenir sans faiblesse la dignité de la Douma.

Nous savons tous avec quelle impatience notre pays attend de la Douma l'allégement de ses maux. Or, le chemin droit qui conduit au but visé a été marqué par la première Douma et ce chemin demeure le même à l'heure présente.

Donner vie aux principes constitutionnels proclamés par le manifeste du 30 octobre et élaborer une législation sociale, telles sont les deux grandes tâches que s'était proposées la première Douma.

Nous ferons tout pour qu'elles soient accomplies par la seconde.

La représentation populaire est une grande force. Une fois appelée à la vie, elle ne mourra pas.

En union avec le monarque, elle réalisera sans faiblir la volonté et la pensée du peuple.

Messieurs, conformément à la loi, le président de la Douma doit rendre compte à l'empereur de l'élection qui l'a désigné. En conséquence, je déclare levée la présente séance.

Messieurs les membres de la Douma seront informés par convocations individuelles de la date de la séance prochaine.

L'ouverture du Conseil de l'Empire a eu lieu le même jour, à cinq heures et demie.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *L'ouverture de la session des Délégations financières.* — La session ordinaire des Délégations financières a été ouverte le 11 mars, au palais d'Hiver d'Alger, par le gouvernement général, qui à cette occasion a prononcé un discours très applaudi contenant l'exposé complet de la situation financière et économique de l'Algérie.

M. Jonnart a fait connaître notamment que le projet de budget de 1908 contient de notables majorations de crédits au profit des services productifs. Il amorce un emprunt de 150 millions dont le programme, préparé par les soins du gouvernement général, est soumis aux Délégations. Ce programme très étudié prévoit principalement l'exécution d'importants travaux de chemins de fer.

Depuis 1892, si l'on fait abstraction de la voie stratégique du Sud oranais, le nombre de kilomètres de chemins de fer est resté stationnaire. M. Jonnart projette la construction de 650 kilomètres nouveaux ; il affecte une trentaine de millions à l'exécution de travaux importants pour la remise en état et l'amélioration des lignes existantes ; il expose enfin la réforme des tarifs qu'il a entreprise et qui tend à l'unification et à la communauté des tarifs de l'ensemble des réseaux algériens.

M. Jonnart déclare que l'examen de la situation financière fait ressortir qu'il est aisé, grâce à l'impôt des tabacs, de dégager les disponibilités nécessaires pour le service de l'intérêt et de l'amortisse-

ment du nouvel emprunt. La situation économique de l'Algérie, poursuit le gouverneur, justifie, au surplus, les conceptions nouvelles et les espérances du gouvernement général pour 1908. Le commerce extérieur de la colonie a atteint, en 1906, le chiffre de 667 millions de francs avec une hausse de 55 millions par rapport à 1905. Les importations de France en Algérie dépassent 350 millions. Les recettes des chemins de fer sont en augmentation de 65 pour 100 depuis 1896. Elles atteignaient, à cette époque, 23 millions ; elles se sont élevées à près de 39 millions en 1906.

M. Jonnart ajoute que les généreux efforts des assemblées algériennes pour assurer de bonnes finances à la colonie et contribuer à l'épanouissement de toutes ses forces vives doivent être secondés par une politique indigène soucieuse d'associer dans un même labeur les éléments divers de la population algérienne. Le problème de l'éducation et de l'administration de nos sujets musulmans est redoutable pour un pays comme la France, devenue une des grandes puissances musulmanes du monde. Les solutions ne s'improvisent pas, elles ne tiennent pas dans quelques gestes d'énergie nécessaires. Il faut les chercher dans l'application de principes supérieurs s'inspirant des traditions et des ambitions nationales.

Le gouverneur général, à propos de la question de la sécurité, demande que l'organisation administrative et judiciaire de l'Algérie soit plus complètement adaptée aux exigences de l'état social et des mœurs des indigènes. Il veut aussi que de plus en plus l'enseignement incline vers les besoins économiques et les phénomènes ethniques et sociaux que révèle l'évolution algérienne. La création prochaine de l'Université d'Alger, qui doit devenir l'Université de l'Afrique française, contribuera à dégager l'originalité, la beauté, les nécessités et les ressources si variées de ce pays.

En terminant, M. Jonnart envoie aux populations des régions cruellement éprouvées par les récentes inondations l'expression de sa douloureuse sympathie.

— *L'oasis de Bilma.* — On se souvient qu'en 1906 l'oasis de Bilma, entre l'Aïr et le Tibesti, au centre même du Sahara, sur la route des caravanes qui se rendent du Tchad en Tripolitaine, fut visitée par des détachements français. Ceux-ci y trouvèrent le drapeau ottoman qui fut abattu sans difficultés par les habitants, cette oasis se trouvant, sans conteste, dans la sphère d'influence française. Toutefois, il y eut des conversations diplomatiques avec le gouvernement de la Porte ottomane.

Un arrêté du 18 janvier 1907 de M. Merlin, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, annexe le territoire de l'oasis au territoire militaire du Niger sous le nom de « région de Bilma ».

La région de Bilma comprendra deux cercles : le cercle de Bilma et le cercle d'Agadès. Son action s'étendra sur les territoires de l'Aïr, de l'Azbin et du Kaouar.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale de l'or. — D'après l'*Engineering and Mining Journal* de New-York, la production de l'or dans les principaux pays du monde en 1906 a été la suivante comparée à celles de 1905 :

Pays	1905	1906	Différences
	Dollars	Dollars	Dollars
Australasie	85.470.779	82.851.561	— 3.119.218
Inde	11.924.308	10.655.674	— 1.268.634
Canada	14.486.833	12.000.000	— 2.436.833
Mexique	14.526.855	15.430.000	+ 903.145
Russie	22.197.155	21.500.000	— 697.155
Rhodesia	7.203.865	10.201.327	+ 2.997.462
Transvaal	101.225.558	119.605.922	+ 18.380.364
Etats-Unis	88.180.700	97.155.201	+ 8.974.501
Autres pays	84.151.823	85.250.000	+ 1.098.177
Totaux	379.867.373	401.649.685	+ 34.782.372

Ainsi qu'on le voit, c'est le Transvaal qui est le plus fort producteur de ce précieux métal. L'augmentation en faveur de ce pays n'est pas moindre de 18.380.364 dollars sur 1905. D'autre part, l'augmentation totale pour tous les pays producteurs réunis atteint 34 millions 782.372 dollars.

II. — EUROPE.

France. — *Le commerce général des colonies.* — Du très intéressant rapport de M. Saint-Germain, sénateur d'Oran, sur le budget des colonies, dont nous avons déjà signalé plusieurs passages, nous détachons aujourd'hui les tableaux suivants relatifs au commerce des colonies françaises :

Le commerce des colonies françaises de 1896 *à* 1905.

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	COMMERCE TOTAL
	fr.	fr.	fr.
1896	239.661.230	229.940.286	469.601.516
1897	250.489.139	259.249.046	509.738.185
1898	285.019.217	282.625.363	565.644.580
1899	329.369.534	305.790.600	635.160.134
1900	417.417.848	340.050.229	757.468.077
1901	457.150.541	350.427.313	807.577.354
1902	437.300.205	390.953.560	828.253.765
1903	447.254.680	347.057.387	794.312.067
1904	409.411.032	373.708.166	783.119.198
1905	489.079.491	384.857.464	873.936.955

Tableau du commerce des colonies françaises en 1905.

DÉSIGNATION	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	Commerce total	Commerce total avec la France	Commerce total avec les colonies françaises	Commerce total avec l'Étranger
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Afrique occidentale	96.867.453	56.207.918	153.075.371	68.254.180	4.148.917	80.672.274
Congo	10.379.146	13.932.745	24.311.891	9.188.059	137.201	14.986.631
Réunion	18.184.824	9.708.252	27.893.076	19.070.131	2.049.479	6.773.466
Madagascar	31.198.410	22.850.592	54.049.002	42.298.311	1.679.980	10.070.711
Mayotte et dépendances	771.926	3.096.661	3.868.587	2.891.471	447.748	529.368
Côte des Somalis	11.929.941	19.219.004	30.148.945	193.146	288.386	26.667.413
Etablissements français de l'Inde	6.356.207	27.185.997	33.542.204	14.033.365	2.311.724	17.297.115
Indo-Chine	254.560.279	168.757.653	423.317.932	138.697.020	6.010.578	278.610.334
Saint-Pierre-et-Miquelon	5.439.521	7.119.311	12.558.832	8.690.483	272.598	3.595.751
Guadeloupe	13.438.419	15.637.471	29 075.890	21.936.229	693.497	6.446.164
Martinique	14.759.472	18.069.422	32.828.594	23.785.955	956.028	8.086.611
Guyane	11.439.375	9.939.491	21.378.866	16.446.556	529.606	4.402.704
Nouvelle-Calédonie	10.726.657	11.070.378	21.707.035	8.582.687	193.518	13.021.030
Océanie	3.028.461	3.062.569	6.090.730	1.023.250	146.381	4.920.829
Totaux	489.079.491	384.857.464	873.934.955	378.094.113	19.765.441	476.080.401

Tableau comparatif du commerce des colonies en 1904 et 1905.

COLONIES	COMMERCE TOTAL			
	1904	1905	Différence en faveur de 1904	Différence en faveur de 1905
	fr.	fr.	fr.	fr.
Afrique occidentale :				
Sénégal et Haut-Sénégal et Niger....	135.952.303 (79.767.632)	153.075.371 (77.879.133)	1.888.499	»
Guinée française....	28.477.299	35.298.475	»	6.821.176
Côte d'Ivoire.....	25.870.125	21.531.090	4.339.035	»
Dahomey.....	21.837.247	18.366.673	3.470.574	»
Congo français.....	21.493.603	24.311.891	»	3.118.288
Réunion.....	32.852.158	27.893.076	4.959.082	»
Madagascar..,.....	45.660.761	54.049.002	»	8.388.241
Mayotte et dépendances..	3.868.587	3.868.587	»	»
Côte des Somalis.....	25.683.740	30.148.945	»	4.465.205
Inde (Etabliss. français).	36.172.440	33.542.204	2.630.236	»
Indo-Chine.....	341.369.351	423.317.932	»	81.948.581
Saint-Pierre-et-Miquelon.	13.891.071	12 558.832	1.332.239	»
Guadeloupe	26.193.651	29.075.890	»	2 882.239
Martinique.....	27.633.312	32.828.594	»	5.195.282
Guyane	22.344.960	21.378.866	966.094	»
Nouvelle-Calédonie.....	23.520.154	21.797.035	1.723.119	»
Etablissements français de l'Océanie.....	6.783.107	6.090.730	692.377	»
Totaux.....	783.119.198	873.936.955	22.001.655	112.819.012
			90.817.757 en faveur de 1905	

III. — AMÉRIQUE.

Canada. — *Le mouvement de la navigation en* 1904-1905. — Le nombre des navires venant de la mer, entrés dans les ports du Canada, pendant l'exercice clos le 30 juin 1905, a été de 13.926, ayant un tonnage enregistré de 7.993.770 tonneaux et portant un équipage de 322.760 matelots.

Le nombre de navires allant à la mer, sortis des ports du Canada, pendant le même exercice, a été de 13.871, d'un tonnage enregistré de 7.594.685 tonneaux et portant un équipage de 312.059 matelots.

Les chiffres précédents accusent une diminution, quant au nombre des navires et au tonnage enregistré, sur les chiffres de l'exercice précédent. Cette diminution est de :

A l'arrivée..... Nombre 11.059; tonnage 150.086 tonneaux.
A la sortie..... Nombre 1.188; tonnage 88.164 tonneaux.

Quant au fret transporté, il y a augmentation de 1.486.258 tonneaux à l'arrivée et diminution de 16.333 tonneaux à la sortie.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Defrance est promu ministre plénipot. du 1re cl.;
M. Klobukowski, chargé du consulat général au Caire, est promu ministre plénipot. de 1re cl.;
M. Allizé, promu ministre plénipot. de 1re cl., est nommé envoyé extraord. près S. M. le roi de Suède;
M. Paléologue, ministre plénipot. de 2e cl., est chargé du consulat général de France à Sofia;
M. Carteron, ministre plénipot. de 2e cl., est nommé envoyé extraord. à Port-au-Prince;
M. d'Anthouard, ministre plénipot. de 2e cl., est nommé envoyé extraord. à Rio-de-Janeiro;
M. Lecomte est nommé ministre plénipot. de 2e cl.;
M. Legrand est nommé ministre plénipot. de 2e cl.;
M. Ebray, consul général, est nommé ministre résident à La Paz;
M. Lanel est chargé du consulat général à New-York;
M. Armez est chargé du vice-consulat à Vigo;
M. Chaloin est chargé du vice-consulat à Tripoli de Syrie;
M. Damour est chargé du vice-consulat à Bender-Bouchir;
M. Robin est chargé du consulat à Porto-Rico;
M. Bonhenry est chargé du vice-consulat à Siwas;
M. Huttinot est chargé du vice-consulat à Colon;
M. Le Brun est chargé du consulat général à Moscou;
M. Grenard est nommé consul à Riga;
M. Waguet est nommé consul à Santiago-de-Cuba;
M. de Casabianca est nommé consul à Bahia;
M. Braquehais est chargé du vice-consulat de Matadi.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Frank Pilliet, vice-consul de la République Argentine à la Rochelle;
Vicente Peña, consul général de la République Argentine à Paris;
Charles Hettier, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Caen;
Gaston Lamy, vice-consul de Suède à Caen.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Sergent et Rhumeau et le *lieut.* Lemoine sont désig. pour Dakar;
M. le *capit.* Perrier est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire;
M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Créput est désig. pour les travaux publics du Sénégal.
Madagascar. — M. le *sous-lieut.* Travailleur est désig. pour les travaux publics de Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Sahara. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Yvernault est désig. pour la compag. du Touat;
M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Capon est désig. pour la comp. du Gourara.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Madagascar. — M. Mamet, *vétérin. en* 2e, est désig. pour Madagascar.

GENDARMERIE

Indo-Chine. — M. le *chef d'escad.* Herqué est désig. pour command. la compag. de l'Indo-Chine à Hanoï.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *lieut.-col.* Lavenir et le *lieut.* Coulon sont désig. pour le 16e rég.

Tonkin. — MM. le *capit.* Campagne; les *lieut.* Imbert et Julien sont placés au 9e rég.;

M. le *lieut.* Bouvelot est affecté au 2e tonkinois;

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Lucot est placé au 1er sénégalais;

M. le *capit.* Bourgoin est affecté au 2e sénégalais.

Congo. — M. le *capit.* Jacquier est désig. pour le bataill. du Tchad.

M. le *capit.* Gautier est désig. pour le Congo;

M. le *capit.* Mongin est désig. pour le bataill. du Chari;

MM. les *lieut.* Venet et Kappler sont placés au bataill. du Congo.

Madagascar. — MM. les *chefs de bat.* Gerboz et Chenard et les *lieut.* Clerc et Leroy sont désig. pour Madagascar;

MM. le *chef de bat.* Giorgio et le *lieut.* Weiss sont désig. pour le 3e malgaches;

MM. les *capit.* Primat et Koch sont affectés à l'état-major partic.;

MM. le *capit.* Nibeaudeau et le *lieut.* Charlet sont désig. pour le 13e rég.;

M. le *capit.* Roguin est affecté au 3e sénégalais;

M. le *capit.* Guerrier est désig. pour le 1er malgaches;

MM. le *capit.* Larroque et le *lieut.* Bertin sont placés au 2e malgaches.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *capit.* Martin est nommé chef d'état-major du corps d'occupat.

Tonkin. — MM. les *capit.* Simon et Harranger sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef d'escad.* Allègre; les *capit.* Schultz, Bourreaud et Bianchi et le *lieut.* Verlaque sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *capit.* Steiner est désig. pour Madagascar;

MM. le *chef d'escad.* Radigue et Joseph; le *capit.* Vaillant et le *lieut* Patoureau sont placés à Diégo-Suarez;

M. le *lieut.* Laborde est désig. pour Tananarive.

Martinique. — M. le *capit.* Jacquin est désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Maynard est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Masson est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — M. l'*adjoint* à l'intendance Manès est placé à Saïgon.

Tonkin. — M. l'*adjoint* à l'intendance Bertrand et MM. les *attachés de* 1re *cl.* Chérigié et Sabatier sont placés à Hanoï.

Afrique Occidentale. — M. le *sous-intendant milit. de* 3e *cl.* Guyho est placé à Saint-Louis;

M. l'*adjoint* à l'intendance Anquetil est désig. pour Niamey;

M. l'*adjoint* à l'intendance Ride est affecté à Kati;

M. l'*adjoint* à l'intendance Dunand-Henry est placé à Conakry;

M. l'*adjoint* à l'intendance Many est désig. pour Tombouctou;

M. l'*attaché de* 1re *cl.* Magot est affecté à Koulikoro;

M. l'*attaché de* 1re *cl.* Michel est placé à Kayes.

Congo. — M. l'*attaché de* 1re *cl.* Bonamour est désig. pour le Congo.

Madagascar. — MM. le *sous-intendant milit. de* 2e *cl.* Even et l'*adjoint* à l'intendance Jouanne sont désig. pour Madagascar;

MM. le *sous-intendant milit. de* 3e *cl.* Baron et l'*adjoint* à l'intendance François sont placés à Diégo-Suarez.

Guadeloupe. — M. l'*adjoint* à l'intendance Lasserre est désig. pour la Guadeloupe.

Martinique. — M. l'*adjoint* à l'intendance Michaux est désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Annam. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Morel est affecté à Tourane;

Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Long et les *offic. d'admin. de* 3e *cl.* Tisserand et Jestin sont désig. pour Hanoï;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Sensacq est placé à Haïphong.

Guyane. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Portes est désig. pour la Guyane.

SERVICE DE SANTÉ

Cochinchine. — M. Cavazza, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour le Cap-Saint-Jacques;

MM. Fistié et Lailheugue, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour la Cochinchine.

Tonkin. — MM. Fortoul, *méd. ppal de* 2e *cl.*, et Magunna, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont placés à Quang-yen;

MM. Cambours-Moufflet et Pineau, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Lecomte, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour Hanoï;

MM. Hutre, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; Damian et Dourne, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Arathoon, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. Bonain et Audiber, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour l'A. O. F.;

M. Pezet, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la Guinée;

MM. Braud et Lasserre, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont placés à la Côte d'Ivoire;

MM. Carrière, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; Marzin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Deunff, Néel et Pouillot, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

MM. Conan, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Lamort, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont placés à Dakar;

M. Marchand, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour Saint-Louis;

M. Letonturier, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à la Côte d'Ivoire-Grand-Bassam.

Madagascar. — MM. Houillon et Mainguy, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; Pinet et Chapeyron, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour Madagascar;

M. Dutigny, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Tamatave;

M. Rigaud, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour Tananarive;

M. Vaillant, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est affecté à Majunga;

M. Martin, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Diégo-Suarez.

Guyane. — M. Eberlé, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la Guyane.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Audier est désig. pour Dakar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Auquier est désig. pour l'*Alger;*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Asselin est désig. pour la 2e flottille de torpilleurs des mers de Chine.

Atlantique. — M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* d'Hablainville est désig. pour le *Kléber;*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Alard est désig. pour le *D'Estrées.*

Islande. — M. l'*enseig. de vaiss.* Boyer est désig. pour le *Lavoisier.*

Madagascar. — MM. les *enseig. de vaiss.* Chollet et Guillerm sont désig. pour la *Rance.*

Pacifique. — M. le *capit. de vaiss.* Bûchard est nommé au command. du *Catinat;*

M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Claquin est désig. pour le *Catinat* comme mécanic. de division;

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Tréguier est désig. pour le *Catinat;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Mac-Grath est désig. pour la *Zélée.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Pacifique. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Dugand est désig. pour le *Catinat* comme mécanic. de division.

SERVICE DE SANTÉ

Pacifique, — M. le *méd. de* 1re *cl.* Lesson est désig. pour le *Catinat*, comme méd. de division.

Guyane. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Bouthillier est désig. pour le *Jouffroy*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Groleau est nommé résident supérieur en Indo-Chine;
M. Lepreux est nommé gouverneur de la Martinique;
M. Thérond, gouverneur de 3e cl. des colonies, est nommé secrét. général du gouvern. général de Madagascar ;
M. Martineau est nommé lieut.-gouverneur du Gabon.

Sont nommés :
Président du tribunal supérieur du Congo, M. Huron;
Conseiller à la Cour d'appel de la Guyane, M. de Mérona;
Procureur de la République à Brazzaville (Congo), M. Arlin;
Juge de paix à compétence étendue à Fianarantsoa (Madagascar), M. de Monchy.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

La Condition de l'Alsace-Lorraine dans l'Empire allemand, par PHILIPPE GERBER. Lille, Morel, 1906 : 335 pages in-8°.

Le livre de M. Gerber ne pourra manquer d'intéresser ceux qui ont gardé au fond du cœur l'amour des provinces perdues. Il est très propre à nous faire comprendre les changements qui, depuis trente-six ans, s'y sont produits à la fois dans les idées et dans les faits. L'auteur rappelle d'abord, dans une introduction fort bien faite, comment l'Alsace-Lorraine est entrée dans l'Empire allemand par le triple effet d'une occupation militaire, d'une cession diplomatique et de la loi d'incorporation du 9 juillet 1871. Puis il s'attache à montrer comment aujourd'hui, par l'effort inlassable de ses représentants, elle tend à devenir un Etat libre semblable aux autres Etats. Ses députés ont réussi, dans une certaine mesure, à arracher au Parlement allemand une législation libérale ; mais il y a encore bien des réformes à obtenir pour atteindre le but que les dernières générations annexées ont assigné à leurs efforts : l'autonomie. Le mouvement revisionniste qui s'est si fortement accentué dans ces dernières années a été, de la part de M. Gerber, l'objet d'une étude très consciencieuse.

Il faut lui savoir gré de nous avoir si bien montré comment s'est formé peu à peu en Alsace un patriotisme local se traduisant par des recherches nouvelles en art, en littérature, en histoire. Cette tendance, nous dit-il, a maintenant trop profondément pénétré l'élite des générations nouvelles pour qu'il soit possible désormais de lui fermer le domaine de la politique. « Les hommes de la nouvelle Alsace ne peuvent abandonner leur rêve d'un Etat particulier, ils sont rendus plus hardis par les succès partiels qu'ils ont déjà remportés. Il ne faudrait même pas s'imaginer que la crainte de faire naître une scission dans l'Empire puisse les arrêter. Et s'il est vrai que la conquête de l'Alsace ait été en 1871 le gage matériel de

l'unité du nouvel Empire, on peut se demander si, par un singulier retour de l'histoire, cette unité ne se brisera pas un jour précisément sur la question d'Alsace-Lorraine. »

GEORGES BLONDEL.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Politique extérieure et coloniale de la France, de Louis XIV à Napoléon, et ses conséquences jusqu'à nos jours, par GABRIEL MARFOND. Un vol. in-18 de 250 pages. En vente chez l'auteur, à Levallois-Perret.

Guide pratique de la vie à l'étranger. I. Amérique du Sud, par M. DAMOUR, vice-consul de France, avec préface de M. V. Lourties. Un vol. in-18 de 180 pages. Berger-Levrault, Paris, 1907.

Le panaméricanisme, par J.-M. GOBLET. Une broch. in-8° de 27 pages. Emm. Rivière, Paris, 1907.

Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Portugal et Espagne, par CH. DE LANNOY, professeur à l'Université de Gand, et Herman VAN DER LINDEN, chargé de cours à l'Université de Liège. Un fort vol. in-8° de 450 pages. Lamertin, Bruxelles, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*fév.* 1907). R. C. : La question du chemin de fer de Bagdad. — J. FRANCONIE : Le rachat des chemins de fer au Japon. — Le panislamisme turc en Afrique et en Arabie et la presse arabe.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*fév.* 1907). BORDAT : L'influence française en Orient. — SAVOUS : La Colombie à la fin de 1906

Association cotonnière coloniale (*janv.* 1907). La révolte du coton en 1906-1907 dans la présidence de Bombay.

Bulletin trimestriel de la Société de géographie d'Oran (*déc.* 1906). Capit. BÉRENGER : Notice sur la région de Beni-Abbès. — J. ROMAGNY : Le rôle de la France au Maroc.

Fédération des industriels et des commerçants français (*fév.* 1907). DE RIBES-CHRISTOFLE : L'école-atelier aux Etats-Unis.

La Ligue maritime (*fév.* 1907). P. MONTAGNAC : Le port de Sfax. — Commandant DARRIEUS : La navigation sous-marine.

Revue Nord-Africaine politique et littéraire illustrée (2 *mars* 1907). Les orientalistes de Paris au Salon algérien de 1907.

Revue politique et parlementaire (10 *mars* 1907). DEJEAN : La crise des transports et le matériel roulant des chemins de fer. — D. BELLET : Ce que doit être un grand port de commerce.

Revue des Troupes coloniales (*fév.* 1907). Lieutenant CORTIER : La jonction de l'Algérie et du Soudan. — Dr BLIN : La lèpre à Mayotte.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*march* 1907). Major GIBBONS : The transition of British Africa.

Revues américaines.

The American Political Science Review (*febr.* 1907). PAUL S. REINSCH : The Third International Conference of American States.

Revues italiennes.

Società geografica italiana (*marzo* 1907). Congresso geografico italiano a Venezia. — Nella Turchia Asiatica.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES ÉLECTIONS EN ALSACE-LORRAINE

Le premier sentiment des Alsaciens-Lorrains, en apprenant la dissolution du Reichstag, fut la surprise et le second l'ennui. Nul n'était préparé à soutenir une campagne électorale ni même à y prendre part. Les questions qui devaient, en Allemagne, passionner le plus profondément les masses, laissaient à Metz ou à Strasbourg les électeurs indifférents.

Le problème colonial, ailleurs ardemment débattu, était résolu par les annexés d'une voix unanime. Aucune fièvre patriotique ne venait, comme de juste, émouvoir leurs esprits; les invocations à « l'honneur allemand », dont le chancelier fut prodigue et qu'ont répétées en Alsace certains orateurs immigrés, demeuraient sans effet. Les mieux instruits estimaient que 400 millions de mark faisaient une somme un peu grosse, dépensés pour un territoire dont la valeur économique semble médiocre, dont la valeur politique est nulle depuis la chute du Transvaal. La plupart même ne poussaient pas si loin leurs calculs; instinctivement ils se détournaient : « Ces affaires, « disait M. Riff, député de Strasbourg, ne nous intéressent « pas. » Quelques candidats seulement furent amenés à s'expliquer, soit dans leurs programmes, soit en réunion publique, sur l'attitude qu'en cas de succès ils entendaient prendre; ils déclarèrent presque tous n'avoir pas d'opinion ferme et devoir décider suivant les circonstances[1]. Les électeurs n'en demandèrent pas davantage. Dès le début, on oublia sur quel incident précis la dissolution avait été prononcée.

Un autre problème, plus grave en ses conséquences, agitait les partis allemands. Les crédits coloniaux n'étaient plus qu'un prétexte. Pour la première fois, l'autorité impériale cessait

[1] Sept représentants de l'Alsace-Lorraine (sur quinze) étaient présents à la séance du 13 décembre. Cinq votèrent contre les crédits coloniaux, MM. Delsor, Ricklin, Rœllinger, Vonderscheer et Wetterlé, tous du Centre alsacien (ancienne Landespartei); deux votèrent pour, M. Hœffel, conservateur, et Schlumberger, libéral.

d'être intangible; on la discutait; on la critiquait; un vent d'irrespect soufflait sur le pays. Ce vent s'est arrêté aux frontières du Rhin. Le programme libéral de M. Goetz et de ses amis réclamait, il est vrai, un régime constitutionnel, l'organisation effective du contrôle parlementaire; cette manifestation platonique, sans écho comme sans portée, ne correspondait à aucun mouvement actuel de l'âme indigène; pour des Alsaciens-Lorrains, pénétrés des idées françaises, la question de l'absolutisme depuis longtemps ne se pose plus; elle ne saurait servir de plate-forme électorale.

Restait la question du Centre. Elle ne se posait pas davantage, ou plutôt elle se posait autrement qu'en Allemagne; elle devenait une question locale. Il ne s'agissait pas de savoir si les annexés approuvaient les tendances nouvelles de M. de Bülow et ses avances à la gauche. Mais on pouvait croire que l'opinion donnerait enfin au Congrès catholique de Strasbourg l'épilogue attendu, qu'elle se prononcerait avec la netteté désirable pour ou contre le « ralliement »; un conflit aigu pouvait naître entre indépendants et centristes, dont nous aurions tiré des renseignements inédits sur l'évolution des esprits. A le bien prendre, il était pourtant malaisé que la lutte s'engageât, sinon par accident et dans des cantons isolés; l'organisation défectueuse des partis, la proximité du scrutin, les répugnances des uns et le silence voulu des autres étaient autant d'obstacles difficiles à vaincre. En fait, la confusion s'est prolongée; les polémiques sont demeurées vaines, trop générales ou trop restreintes; il ne s'est trouvé personne pour obtenir des candidats, sur ce point essentiel de l'attitude à conserver vis-à-vis du Centre, des déclarations précises et les engagements nécessaires.

Ainsi l'intérêt de ces élections est relativement médiocre. Au moins il est fragmentaire. Ni sur les affaires allemandes ni sur leurs propres affaires les Alsaciens-Lorrains n'ont exprimé leurs sentiments par une manifestation dont on ait le droit de dire qu'elle ne fut pas équivoque. Il ne s'est produit, dans l'ordre politique, aucun de ces mouvements enthousiastes, irrésistibles, qui jettent brusquement les plus vives lueurs sur la pensée cachée d'un peuple. Pour découvrir ou soupçonner celle des annexés, il nous faudra pousser dans le détail l'examen de cette campagne, en relever les minces incidents; à défaut de doctrines fermement affirmées, certains mots, certains gestes révèlent le secret des cœurs. Encore n'aboutirons-nous qu'à des conclusions provisoires et forcément incomplètes : l'Alsace-Lorraine semble toujours à la recherche de son destin.

J'ajouterai qu'une distinction s'impose qui rend encore la

situation plus complexe : l'Alsace et la Lorraine n'ont pas marché du même pas, ni tout à fait dans le même sens ; on s'exposerait à commettre de sensibles erreurs si l'on n'étudiait séparément dans les deux provinces, sans souci d'une unité factice, les conditions de la lutte, la lutte elle-même et ses résultats.

I

En Alsace, les querelles religieuses ont tout dominé. Nous n'ignorons pas qu'elles sont devenues depuis quelques années très ardentes. Les élections cantonales de septembre dernier me donnèrent occasion d'exposer comment à un « bloc » anticatholique c'est opposé un bloc catholique, et comment, sous l'influence de ces passions, peu à peu les préoccupations particularistes sont passées au second plan[1]. Je n'y reviendrai pas. A la veille des élections législatives, de nouveau M. Goetz et M. Blumenthal conclurent un traité d'alliance : libéraux germanisants et démocrates autonomistes allèrent unis au combat. En face d'eux, le Centre alsacien groupait les comités anciens de la Landespartei et ceux du Centre allemand, les partisans du ralliement et ses adversaires, maintenait côte à côte M. Burguburu et M. Wetterlé, M. Vonderscheer et M. Preiss. On imagine aisément à quelles concessions réciproques ces frères ennemis, dans chaque camp, durent se résigner. La polémique électorale n'y gagna pas en franchise, ni les scrutins en clarté.

* * *

Le Centre alsacien a vivement déçu ceux de ses amis qui s'étaient réjouis en juillet des paroles énergiques de M. l'abbé Delsor et des protestations de M. l'abbé Wetterlé. Ils avaient espéré que, par la transformation de la Landespartei, l'offensive du Centre allemand pourrait être contenue et que les agitateurs, qui cherchent outre-Rhin leurs inspirations, seraient assez aisément maîtrisés. Ce calcul s'est trouvé déjoué.

Surpris par la dissolution, mal soutenus par leurs journaux et par leurs troupes, les chefs alsaciens furent vite débordés. M. l'abbé Rœllinger, plutôt que de subir la tutelle du cléricalisme allemand, a préféré renoncer à solliciter un mandat. Ses collègues ont été contraints, pour conserver le leur, de faire taire leur intransigeance. Ils ont couvert de leur patronage des candidats connus pour leurs tendances germanophiles : M. l'abbé Will, à Strasbourg-campagne, M. Burguburu, à Strasbourg-

[1] *Alsace-Lorraine : Les élections de septembre et l'évolution des partis* (*Quest. Dipl. et Col.*, 16 octobre 1906).

ville, M. Fischer, à Mulhouse, M. Hauss, à Guebwiller, eussent accepté sans émotion le drapeau de München-Gladbach. Sans doute ils y renoncèrent; le Centre allemand n'a pas figuré officiellement dans la bataille. Mais les patriotes payèrent lourdement cet avantage ; ils durent sacrifier la partie de leur programme, la plus importante, les revendications nationales.

Cinq mois auparavant, l'appel du Centre alsacien pour les élections cantonales inscrivait en première ligne des réclamations particularistes : émancipation politique du pays, création d'une administration autonome, libre enseignement du français. Rien de tel ne se retrouve dans la proclamation du 24 décembre. Copiée sur le manifeste que les catholiques distribuaient en Allemagne, elle se bornait à des dissertations générales, négligeait même d'indiquer jusqu'à quel point les élus maintiendraient leur indépendance, s'ils entreraient au Reichstag dans le groupement centriste ou, comme par le passé, siégeraient en sauvages.

Plus surprenante que le silence des candidats fut en si grave matière l'indifférence des électeurs. Ils n'ont exigé aucune explication formelle, aucune déclaration d'ensemble. Seuls quelques incidents de réunion publique permirent ici ou là aux sentiments autonomistes de se manifester. A Thann, M. Ricklin répondit à un interrupteur que son intention n'était pas de se rallier au Centre avant que l'Alsace-Lorraine eût reçu les droits dont jouissent la Saxe ou la Bavière. M. Wiltberger, à Haguenau, spécifia que rien n'était modifié dans l'organisation spéciale du parti catholique alsacien. M. Wetterlé, discutant à Kaysersberg avec son adversaire socialiste, s'écriait : « L'atti- « tude du Centre ne me regarde pas » ; et M. Meyer acquiesçait : « Je le sais, vous êtes membre du Centre indigène. » Mais ces protestations, d'ailleurs timides, demeurèrent isolées, sans effet durable, sans importance réelle; il n'est pas douteux que les Alsaciens se soient désintéressés de la question.

Ce qui leur importait, c'était uniquement d'affirmer avec éclat leurs convictions catholiques. Le 25 janvier, les électeurs annexés ont entendu, avant tout, condamner le « Kulturkampf français » ; oublieux des affaires religieuses allemandes, ils ont lutté « pour l'Eglise de France ».

On imagine difficilement, lorsqu'on n'a pas suivi de près l'évolution de l'Alsace, le retentissement qu'on eut dans les moindres villages les événements récents de notre politique intérieure. Nul problème ne fut aussi passionnément commenté. Conversations d'auberges, articles de journaux, sermons et conférences le rendaient familier à tous. N'est-il pas significatif que

M. l'abbé Wetterlé, aux prises avec M. le pasteur Felden, ait pu, sans fatiguer ses auditeurs, disserter longuement sur la séparation, « séparation comme au Brésil ou séparation comme en « France » ? Les candidats du Centre alsacien et leurs organes trouvaient là le meilleur terrain d'attaque et de défense ; le *Journal de Colmar*, le *Volksbote*, l'*Elsæsser* tiraient à boulets rouges moins contre Bülow que contre Clemenceau ; M. Hauss se fit élire en tonitruant contre la République athée ; M. l'abbé Delsor accusait ses adversaires d'être « les amis de Combes » ; et M. Wiltberger opposa nettement les deux thèses dans sa circulaire aux électeurs : « Si vous désirez voir triompher chez « nous les procédés de persécution brutale que les sectaires ont « instaurés en France, vous voterez pour les libéraux, dont le « programme est inspiré de celui de M. Combes ; mais, au con- « traire, vous aurez à cœur, j'en suis persuadé, de réprouver « formellement une politique antichrétienne et impie ; ayant à « choisir entre les idées de M. Clemenceau, qui sont celles de « mon concurrent, et les instructions du Pontife vénéré qui « occupe la chaire de Pierre, vous n'hésiterez pas un instant. »

Les Alsaciens n'ont pas hésité : la poussée catholique fut intense, unanime et complète. Mais nous voyons qu'elle restait marquée d'un cachet spécial. Les annexés ont adopté les étiquettes et les formules des partis d'outre-Rhin. Ils continuent cependant à raisonner d'autre façon que des Allemands. Ils n'empruntent rien qu'aux passions françaises ; et, par ce détour, ils reviennent à leur tradition. La foi patriotique se mêle chez eux à la foi religieuse ; si l'une souvent semble effacer l'autre, c'est en un sens qu'elles se confondent ou se superposent, le souvenir n'a pas disparu d'un temps où les prêtres étaient les champions ardents de la protestation.

Si nous ajoutons que les candidats catholiques avaient derrière eux presque tous un long passé d'indépendance et de patriotisme, qu'ils étaient combattus ouvertement, violemment, par les fonctionnaires immigrés, nous comprendrons qu'en dépit de compromissions fâcheuses, ils soient apparus, à ceux qui, méprisant les querelles passagères, voulaient songer, dans ces débats obscurs, aux intérêts permanents de la race, comme les représentants les mieux qualifiés de l'idée nationale. La plupart des survivants de l'ancienne génération, les derniers « irréductibles », dont l'influence est toujours grande, oublièrent les défaillances du Centre alsacien et firent campagne en sa faveur. D'ailleurs, à défaut des abbés Wetterlé et Delsor, de M. Preiss, qui eût pu porter, dans les conditions où s'engageait la bataille, le drapeau rouge et blanc de l'Alsace particulariste ?

*
* *

Certains journaux français l'auraient mis volontiers entre les mains des libéraux. C'est être bien mal informé.

Les libéraux assurément ont fait, à leur ordinaire, étalage du plus éclatant patriotisme local. Ils ont joint à des déclarations acerbes contre le régime personnel, aux déclamations anticléricales qui sont le fond de leur doctrine, ce programme de revendications indigènes que le Centre avait négligé. « Notre « candidat, disait la proclamation de leur comité strasbourgeois, « attaché de tout cœur à sa petite patrie, demandera que l'Al- « sace-Lorraine, qui depuis trente-six ans fait partie de l'Em- « pire allemand, soit enfin tirée de l'infériorité dans laquelle « elle est placée au point de vue constitutionnel et soit élevée « au rang d'Etat confédéré, avec les mêmes droits que les « autres Etats. Il réclame la suppression du Conseil fédéral « comme facteur législatif pour l'Alsace-Lorraine, l'introduc- « tion du suffrage universel, égal, direct et secret, pour les « élections à la Délégation transformée en Parlement alsacien- « lorrain[1]. » Les mêmes indications se rencontrent, quelquefois plus précises encore, dans toutes les professions de foi contresignées par le parti : l'une s'élève contre l'attribution exclusive des postes administratifs à des immigrés, mal qualifiés souvent pour les remplir ; une autre signale avec vivacité que les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, entretenus par le budget du Reichsland, sont administrés non de Strasbourg, mais de Berlin, suivant des considérations uniquement militaires, et que les intérêts des trente-deux millions que la province a payés à l'Empire pour la construction des lignes ne lui sont pas remboursés. Le ton même de la polémique, dans les journaux libéraux, a toujours été étrangement « français » ; M. Goetz, M. Felden, M. Burger abritaient du nom de Jaurès leur anticléricalisme bourgeois et la *Strassburger Post*, pour ne citer qu'un exemple typique, prétendait que les annexés devaient, plus que personne, se montrer partisans des crédits coloniaux, puisque la France, sur ce point, multipliait les sacrifices.

Mais ces procédés, s'ils font allusion encore à certains de nos publicistes qui se renseignent trop légèrement, dans le pays même ne trompent plus qu'une minorité. On s'est aperçu sans peine que les comités créés dans toutes les circonscriptions avec une rapidité surprenante sont composés principalement d'immigrés et de fonctionnaires, qu'ils se rattachent par des liens

[1] Voir le manifeste entier, fort développé et assez curieux, dans le *Journal d'Alsace-Lorraine*, 20 janvier 1907.

étroits au national-libéralisme, dont on n'a que faire en Alsace, et qu'ils reçoivent des mots d'ordre trop directement officieux. Il fut prouvé, avant l'ouverture de la campagne électorale, que quelques agents très zélés du parti libéral n'étaient pas restés étrangers à la formation du dossier dont M. Combes se servit, à la tribune de notre Parlement, pour tenter de justifier l'expulsion de l'abbé Delsor, et les défiances, éveillées déjà, ne laissèrent pas que de grandir.

Les origines et les tendances des candidats proposés parurent également suspectes : un seul, M. Freyseng, à Guebwiller, était Allemand : mais les autres, bien qu'indigènes, ne présentaient pas, pensait-on, toutes les garanties nécessaires. Le sujet est délicat ; c'est surtout question de nuances. Pour préciser, disons qu'à Strasbourg on reprochait à M. Burger, jeune avocat, intelligent et énergique, qui semblait, à première vue, excellemment choisi, d'avoir rapporté des universités allemandes une culture trop germanique, d'être officier de réserve, de fréquenter les salons « ralliés » dont M. Pétri est l'inspirateur.

Enfin, et c'est là le fait capital, les libéraux furent partout soutenus par le gouvernement. Les *Kriegervereine* reçurent l'ordre de mener en leur faveur une propagande active ; les petites feuilles d'arrondissement ne ménagèrent pas leur concours ; M. Pétri, démarche inattendue, recommanda M. Burger au bon vouloir de Mgr Fritzen ; et ce fut un sujet de méditations plaisantes que l'intervention du kreisdirector, à Haguenau, pour M. Goetz, indigène, mais libéral, contre M. Wiltberger, immigré converti à la cause particularisté.

La situation n'était donc pas aussi claire qu'il pouvait convenir à quelques uns de le prétendre. Anticléricaux et catholiques s'affrontaient ; dans la bataille, les passions religieuses jouaient le premier rôle. Le débat, pourtant, n'était pas là tout entier. Sous ces dehors, les problèmes nationaux se posaient, sans netteté, je le veux bien, et toutefois sans que personne les méconnût absolument. L'occasion, en réalité, s'offrait aux électeurs de condamner d'un seul coup le mouvement anticatholique et l'effort germanisateur. Leur verdict fut décisif. Les libéraux ont perdu les trois sièges qu'ils occupaient et ne figurent plus dans la députation de l'Alsace-Lorraine.

*
* *

Pour mesurer l'étendue de ce désastre et la victoire du Centre alsacien, les chiffres des scrutins vaudront mieux que des commentaires. En voici le tableau :

Circonscriptions	Centre alsacien		Parti libéral	
Altkirch-Thann.....	Ricklin.....	13.238 v.	Centlivre...	4.243 v.
Guebwiller.....	Hauss.....	6.993 —	Freyseng[1]..	1.663 —
Ribeauvillé.....	Wetterlé....	7.020 —	Felden.....	2.162 —
Schlestadt.....	Vonderscheer.	8.461 —	Wolf.....	2.083 —
Erstein-Molsheim...	Delsor.....	14.934 —	Woringer..	5.575 —
Haguenau-Wissembourg.....	Wiltberger...	14.753 —	Goetz.....	9.358 —
Saverne.....	Hœffel[2].....	9.571 —	Wolf.....	5.626 —
Colmar (ballottage)..	Preiss[3].....	9.506 —	Blumenthal.	7.986 —
Strasbourg-campagne (ballottage).....	Will.....	10.252 —	Blumenthal.	9.268 —

Il faut attirer tout spécialement l'attention sur le double échec de M. Blumenthal. Député sortant de Strasbourg-campagne, maire de Colmar, doué des plus hautes qualités d'intelligence et d'éloquence, M. Blumenthal s'était assuré une place importante au Reichstag et tenait l'un des premiers rangs parmi les hommes politiques de l'Alsace. Indépendant beaucoup plus que M. Goetz, dans les discussions de la Délégation il distribuait volontiers aux représentants du gouvernement des « coups de boutoir » qui n'étaient pas toujours inutiles et qui lui valaient une popularité réelle; quelques-uns des points de son programme démocratique répondaient d'ailleurs aux aspirations les plus profondes de l'âme populaire; il paraissait certain de retrouver toujours une majorité. Cependant il a partagé l'infortune de ceux qu'il avait choisis pour camarades de combat; il a porté la peine d'une alliance que nul ne s'est expliquée. Je ne sais rien qui soit, dans les élections dernières, plus significatif ni de portée plus considérable, qui permette mieux d'affirmer que les sentiments d'opposition demeurent, au fond des cœurs annexés, moins bruyants sans doute, mais aussi vivaces qu'aux jours héroïques.

*
* *

Là où les électeurs n'ont pas consenti à donner leurs voix à des catholiques, ils ont fortifié de leur vote l'autre parti d'opposition; l'Alsace-Lorraine est la seule région de l'Empire où les socialistes aient progressé.

---

[1] Rappelons que M. Freyseng est immigré, ce qui explique que de tous les candidats libéraux il ait été le plus maltraité.

[2] Le Centre alsacien avait cru devoir recommander la candidature de M. Hœffel, rallié depuis longtemps et inscrit au groupe conservateur, prétextant que, dans une circonscription en majorité protestante, il ne pouvait présenter directement l'un de ses chefs; cette décision avait été très vivement critiquée.

[3] M. Piress avait rejeté l'étiquette du Centre et se présentait comme « Alsacien indépendant », mais avec le concours avoué des comités catholiques.

Ils ont obtenu, dans toutes les circonscriptions, des minorités notables; presque partout, ils ont distancé sensiblement les libéraux. Thann : M. Gsell, 5.570 voix. Guebwiller : M. Bucher, 3.909. Ribeauvillé : M. Meyer, 2.912. Schlestadt : M. Imbs, 2.889. Molsheim : M. Hoffmann, 6.356. Haguenau : M. Voigt, 2.520. Saverne : M. Schulenburg, 2.223. Colmar (1er tour) : M. Peirotes, 4.170. Strasbourg-campagne (1er tour) : M. Fuchs, 3.993. Suffrages ouvriers assurément, mais très mêlés de suffrages particularistes ; la preuve en est qu'aux ballottages, de Colmar et Strasbourg, ces « rouges » d'occasion ont passé aux « noirs » « pour faire échec à Blumenthal ».

Le succès ne s'est pas borné à cet accroissement du chiffre total des voix; aux neuf députés catholiques précités, il faut ajouter deux élus socialistes, qui conquirent, à Mulhouse et Strasbourg-ville, les mandats des libéraux sortants.

A Mulhouse, M. Emmel a triomphé. Immigré, mais défenseur énergique des droits du pays où le hasard l'a fixé, il n'était pas tout à fait indigne des 17.252 bulletins qui se sont portés sur son nom. M. Fischer, centriste, en a réuni 13.000; M. Goetz, 2.900 : « On considérait cette dernière candidature, note tristement le *Journal d'Alsace-Lorraine*, qui la défendait, comme « voulue et préparée par le gouvernement. »

A Strasbourg-ville, M. Bœhle a battu au second tour M. Burger, avec le concours des catholiques, par 14.514 voix contre 14.401. Cet aventurier badois, sans talent comme sans scrupules, qui n'a pas cessé, au Conseil municipal dont il est membre, de desservir les indigènes, qui, dans l'affaire du canal de Sondernheim, a trahi, au profit des intérêts allemands, ceux de ses électeurs, était peu qualifié évidemment pour représenter la capitale alsacienne. Il doit sa victoire à la présence dans le corps électoral strasbourgeois d'ouvriers immigrés nombreux, à l'intervention du Centre, hostile, par principe, à M. Burger. Il la doit aussi au fait que son concurrent était ouvertement le favori du ministère. Certains indépendants n'ont pu se résigner à soutenir le protégé de M. de Kœller; il leur a paru préférable de manifester, fût-ce en faveur d'une personnalité discutable, leur hostilité intransigeante. Les socialistes, d'ailleurs, ont multiplié les avances à ces mécontents, dont dépendait l'issue du scrutin; la *Freie Presse*, moins bien inspirée d'ordinaire, s'est trouvée saisie d'un accès aigu de patriotisme alsacien; non contente de rendre M. Burger responsable de quelques grossièretés commises par des officiers prussiens, elle publiait, sous le titre subversif : « Quand même! » des lettres où les mânes de Kellermann, le lion de Belfort et la statue de Kléber témoignaient tour à

tour que le devoir des particularistes était de députer à Berlin un Badois[1] : « Alsaciens-Lorrains, rappelez-vous ce qui vous « est arrivé depuis 1870, sous la domination prussienne. On a « voulu ignorer que, pendant près de deux cents ans, nous « avons appartenu à la France ; on a méprisé l'œuvre politique « de nos pères pour chercher à nous prussianiser de force. Il « est vrai qu'à l'école on nous parle de la bonté allemande, de « l'honorabilité allemande, de la générosité allemande, mais « jusqu'à présent nous n'avons appris à connaître que l'orgueil « prussien, l'arbitraire prussien, la morgue prussienne..... » M. Bœhle ainsi vainquit pour une part comme candidat anti-prussien : on ne pouvait souhaiter plus joyeux paradoxe.

Bref, au reste, à merveille toutes les élections alsaciennes. L'obscurité, l'incohérence, le désarroi furent complets. Les élus mêmes ne semblent pas avoir rapporté de leur campagne des convictions extrêmement précises sur l'état d'âme de leurs partisans, puisqu'au Reichstag les neuf « catholiques alsaciens » qui, pour demeurer unis, s'étaient fait tant de mutuelles concessions, se sont immédiatement divisés : M. Hœffel est retourné siéger parmi les conservateurs ; M. Hauss, M. l'abbé Will, M. Vonderscheer ont adhéré au Centre allemand ; M. l'abbé Delsor, M. l'abbé Wetterlé, M. Preiss, M. Ricklin réservent leur indépendance, et M. Wiltberger, aux dernières nouvelles, se demandait ce qu'il déciderait...

II

En Lorraine, la question se posait sous un tout autre aspect et la lutte prit, dès le début, un caractère beaucoup plus net.

Les querelles religieuses pouvaient moins qu'en Alsace obscurcir le débat : la bataille ne se livrait pas entre catholiques et anticléricaux, mais entre catholiques indépendants et catholiques centristes ; les libéraux, peu nombreux, se contentaient de former appoint ; le souci de leur tenir tête ne fut jamais prédominant. Le problème national, au contraire, recevait des circonstances un éclat singulier : il ne s'agissait plus ici d'un Centre « indigène » à programme indécis, à tendances douteuses, dirigé par des hommes, patriotes notoires, depuis longtemps connus et respectés. Le Centre allemand directement affrontait le combat, drapeau déployé, avec des candidats, des orateurs, des journaux immigrés : Lorrains et « Prussiens » se trouvaient face à face.

---

[1] *Freie Presse*, 23 janvier 1907.

*
* *

On sait comment, à l'instigation de Mgr Benzler, le Centre fut introduit en Lorraine, avec quelle promptitude, servi par le jeune clergé, il couvrit le pays de ses comités, et groupa, dans les régions de langue allemande où sa propagande s'exerçait aisément, des adhérents nombreux parmi les paysans, accoutumés depuis l'annexion à suivre les conseils des prêtres [1].

Dès les élections de 1903, il se crut assez fort pour tenter une attaque. Son insuccès, qui fut complet, ne ralentit point son ardeur : aux élections cantonales de 1904, à celles de septembre dernier, aux élections de novembre pour le renouvellement de la Délégation, ses candidats entrèrent en campagne avec une extrême violence et, si toujours ils furent vaincus, ce ne fut pas sans avoir parfois serré de près les indépendants.

Pourtant leur violence même et la rapidité de leurs progrès suscitaient des résistances; les députés indigènes se sentaient menacés; l'opinion s'étonnait de certaines brutalités de langage qui ne sont pas dans les traditions lorraines : des injures adressées, en réunion publique, par un abbé venu de Trèves à M. le chanoine Collin, directeur du *Lorrain*, dont le crime avait été de se soustraire à l'embrigadement, soulevèrent des protestations assez vives, une émotion durable; il semblait qu'un revirement fût proche; jusque dans les villages, où les journaux de langue française ne sont pas lus, on commençait à parler des « incartades centristes » [2].

La dissolution du Reichstag vint suspendre brusquement ce mouvement de réaction. Le Centre est en Lorraine l'unique parti organisé; lui seul ne fut pas surpris : tandis que les indigènes, effarés, se concertaient, des instructions, de l'argent parvenaient des comités d'outre-Rhin au comité de Metz; sans tarder, la *Volksstimme*, que rédige, à l'allemande, mais avec adresse, un immigré, M. l'abbé Pinck, entama les hostilités.

Elles furent menées vigoureusement. Tracts, brochures, journaux distribués par ballots, conférences privées et publiques, intervention des curés, attaques directes contre les personnes, rien ne fut épargné pour frapper les esprits. On fit appel ardemment au catholicisme des électeurs; le Centre excelle à manier cette arme à deux tranchants : « Kulturkampf allemand », « Kulturkampf français », les deux thèmes perpétuellement se marient dans les discours des orateurs et les

---

[1] *Alsace-Lorraine : Les partis au pays messin* (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er janvier 1905).

[2] Cf. mon article : *Le Centre allemand et M. l'abbé Collin* (*Messager d'Alsace-Lorraine*, 24 novembre 1906).

proclamations des candidats ; l'argument vaut du même coup pour enflammer les enthousiasmes et ruiner insensiblement dans les âmes lorraines ce qui peut rester d'amour et de respect pour la patrie d'autrefois. Le manque d'activité parlementaire des députés sortants fut exploité sans relâche ; la *Volksstimme* établissait que, depuis 1903, sur 48 scrutins publics, 5 seulement trouvèrent présents MM. Mérot et Labroise, un M. Jaunez, aucun M. de Schmidt ; elle remontrait que les représentants des annexés, s'ils demeurent « sauvages », écartés des commissions, en vertu de leur petit nombre, par le règlement du Reichstag, sont incapables d'obtenir les faveurs ministérielles, de faire aboutir les projets d'intérêt local, d'arracher au gouvernement des mesures d'émancipation ; elle publiait une lettre, écrite par M. Wéber, membre de la Délégation, avouant son impuissance et conseillant à ses commettants, dans une affaire de voies ferrées, de solliciter l'intervention du Centre ; elle faisait miroiter aux yeux des paysans l'appui qu'accorderait à leurs revendications économiques, s'ils votaient bien, le grand parti « maître de l'Allemagne ». Dès la colonne suivante, sans se préoccuper de la contradiction, soucieuse de flatter d'autres sentiments, elle jouait de la dissolution, du conflit avec le chancelier, du refus des crédits coloniaux ; elle présentait ses amis comme les adversaires du pouvoir, seuls libéraux, seuls indépendants, seuls qualifiés pour traduire la protestation latente d'un peuple sacrifié. Plus loin elle s'adressait aux ouvriers, groupés dans la région de Thionville en syndicats chrétiens, opposait ses allures populaires et l'affirmation de ses instincts démocratiques à la politique de conciliabules que pratiquent trop volontiers les notables indigènes. Sous cette avalanche d'arguments, d'exhortations et de papier, les électeurs sentaient leurs convictions ébranlées et peu à peu se laissaient séduire par le cri de ralliement perpétuellement répété : « Avec Dieu, pour la liberté, la vérité, le droit. »

Une campagne si bien conduite avait pourtant son point faible. Parmi les chefs les laïques manquaient, hormis des immigrés. La bourgeoisie vieille-lorraine, en dépit des efforts multipliés pour la conquérir, maintenait son hostilité : tout ce qui porte un nom et garde une autorité dans les châteaux ou les petites villes se prononçait contre le Centre. Il se voyait ainsi contraint de recruter des agitateurs, des orateurs étrangers : M. Dasbach, de Trèves, M. Trimborn, de Cologne, furent, durant toute la lutte, les meilleurs soutiens de la cause. Le choix des candidats, si nous mettons à part la circonscription de Metz, où la situation jusqu'au dernier moment fut spéciale,

rencontra des difficultés analogues ; on dut recourir à des inconnus et même à des Allemands : M. l'abbé Heymes, à Château-Salins, indigène, populaire en un sens et dans certains cantons, ne présentait pas cependant toutes les garanties, toute la « surface » nécessaires ; moins encore M. Hoen, à Sarreguemines, minotier bien achalandé, mais politiquement simple comparse, sans initiative et sans valeur, dont les origines d'ailleurs ne sont pas purement lorraines ; et moins encore le pharmacien prussien, M. Berkenheier, qu'après des démarches infructueuses longuement prolongées auprès de personnalités plus notoires, le Centre se résigna à désigner pour son champion dans l'arrondissement de Thionville.

Ces candidatures insuffisantes ou malheureuses, l'allure germanique que la propagande avait prise jetaient quelque discrédit sur le parti lui-même. Quiconque, gardant son sang-froid, échappait au fanatisme que cette agitation faisait naître, se rendait compte qu'elle favorisait l'invasion des idées, des mœurs et des pratiques d'outre-Rhin. On se scandalisait de certains procédés de polémique ; on s'indignait que fussent écartés ou combattus les membres des familles les plus anciennes et les plus respectées de la Lorraine. D'où des protestations, souvent inattendues, des incidents retentissants, qui donnèrent aux réunions électorales un intérêt particulier, un mouvement d'opinion qui permit aux indépendants, fuyant le terrain religieux trop favorable au Centre, de se proclamer contre lui, avant tout, les défenseurs des traditions particularistes.

***

Ces indépendants trouvèrent des interprètes et des guides. Ils se rallièrent (la circonscription de Metz toujours exceptée) autour du « Groupe lorrain », enfin sorti d'une apathie qui semblait proche de la mort.

Le Groupe lorrain, fondé après les élections de 1903 et qui comptait parmi ses membres, à la fin de 1906, les quatre députés, tous les délégués au Landesausschuss, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, avait suscité depuis sa formation d'assez vives critiques. On estimait que dans son programme les formules générales prenaient une place excessive, tandis que faisait défaut tout plan pratique de réformes. Ses procédés surtout n'étaient plus en rapport avec les habitudes nouvelles que le Centre avait introduites : des réunions de comités, des décisions secrètes, une action toute individuelle et qui ne visait que la bourgeoisie, ne pouvaient donner au Groupe assez d'autorité pour balancer l'effort d'organisations plus actives[1].

[1] Cf., au sujet de ces critiques et de quelques autres, mon article : *Le Groupe lorrain indépendant* (*Messager d'Alsace-Lorraine*, 22 septembre 1906).

Il est juste de reconnaître que, durant ces dernières semaines, le Groupe lorrain a, sur quelques points, réparé ses premières fautes. Il a rédigé nettement son programme et l'a vaillamment défendu. Il s'est résolu à mener cette lutte nationale dont nous avons dû constater que les Alsaciens, au contraire, s'étaient trop désintéressés. « Nous demandons, disait son manifeste, « une constitution qui place notre pays sur le pied d'égalité « avec les autres états de l'Empire; nous demandons la liberté « pour tous et l'abolition des lois d'exception. » A ces revendications que les professions de foi des candidats accentuèrent et complétèrent, le manifeste ajoutait un cri de guerre contre le Centre : « Les adeptes du Centre n'ont perdu aucune occa- « sion d'affirmer leur volonté d'étendre leur organisation sur « la Lorraine et de combattre tous les autres partis, serait-ce « le vieux parti lorrain, qui depuis trente ans a vécu en paix « avec notre clergé. Au lendemain de la dissolution du Reichs- « tag, le Centrum s'est empressé de désigner ses candidats, se « posant franchement en ennemi du Groupe lorrain, le som- « mant ainsi ou de s'incliner ou de disparaître. Dans ces con- « ditions, il ne reste plus au Groupe lorrain qu'à en appeler à « la population pour signifier au Centrum, par une manifesta- « tion énergique, que la Lorraine n'est pas disposée à courber « le front devant les exigences de ce parti avide de domina- « tion. » Les candidats, de leur côté, souscrivaient un engagement formel : « Nous sommes Lorrains; comme tels, nous « entendons rester indépendants; nous voulons conserver notre « plus entière liberté; nous n'entrerons dans aucun parti au « Reichstag... Si vous nous accordez votre confiance, vous aurez « pour vous représenter des Lorrains absolument libres, dé- « cidés à ne subir aucune contrainte. La Lorraine avant tout ! »

Sur ce terrain, le Groupe indépendant rencontrait des alliés divers, dont l'entente ne laissait pas que d'être assez plaisante : le gouvernement, une fraction du clergé et ceux que les feuilles allemandes appellent élégamment les « Franzosenköpfe » marchaient ensemble à la bataille.

Il était naturel que la Présidence vît d'un œil favorable une résistance se dessiner contre le Centre : pour elle, l'essentiel était d'empêcher que les adversaires de M. de Bülow regagnassent en Lorraine les sièges dont on espérait les déposséder en Allemagne. L'activité administrative s'exerça très vigoureusement en faveur des indépendants; les comités libéraux, leur apportèrent un concours pas toujours discret; on dit même que des interventions officieuses contribuèrent puissamment à l'entrée dans la mêlée de certaines personnalités. N'exagérons pas toute-

fois l'influence que put avoir la pression gouvernementale; dans beaucoup de villages encore, l'appui du kreisdirector n'est pas pour un candidat une recommandation sans danger.

D'un effet plus considérable et d'un intérêt plus réel fut l'attitude du vieux clergé. Il a rompu pour la première fois le silence qu'imposaient à son respect les volontés épiscopales : l'indignation fut la plus forte. M. l'abbé Collin, un jour, « libéra sa conscience » et du même coup celle de tant de prêtres, dont les amis pouvaient recueillir les confidences attristées, mais qui n'osaient pas parler. Insulté par les orateurs prussiens du Centre, il avait répliqué déjà dans trois articles du *Lorrain* pleins de cette dignité et de ce bon sens qui sont la marque de sa politique; il avait montré qu'adhérer au Centre avant d'avoir obtenu les réformes constitutionnelles, c'était abandonner les gages d'une négociation sérieuse, se condamner à être dupe[1]. Plus fermement encore, lorsque la *Volksstimme* eut commencé à mener contre le Groupe lorrain « la guerre au couteau », il prit parti pour les catholiques indigènes : une élection au Conseil général, quelques jours avant le scrutin législatif, lui fournit l'occasion de protester qu'un pareil déchaînement de violences portait tort du même coup à la cause nationale et à la cause religieuse[2]. Enfin, cédant aux sollicitations de tous les défenseurs éclairés de la Lorraine, aux lettres d'encouragement et d'espoir qu'il reçut nombreuses des curés de campagne, il prononça les paroles décisives qui devaient marquer la rupture entre les deux clergés : « Il y a « tout lieu de craindre que le zèle exagéré d'un certain nombre « de jeunes prêtres, qui se constituent courtiers électoraux, « ne fasse à la religion autant de mal qu'ils veulent lui faire « de bien .. J'ai parlé récemment de la faute grave que l'on « avait commise en rejetant le Groupe lorrain du côté des « libéraux et en s'aliénant à tout jamais ses sympathies... « Aujourd'hui, je veux voir la chose de plus loin et de plus « haut; on m'objurgue à coups d'injures de défendre le Centre, « que je n'ai jamais attaqué, et de soutenir les candidats du « Centre, qui ne m'ont jamais demandé ma coopération; et on « le fait, dit-on, au nom des intérêts supérieurs de l'Église. « Mais c'est au nom de ces mêmes intérêts que je déplore la « violente campagne faite par certains prêtres contre certains « membres du Groupe lorrain... J'ai le douloureux regret de

---

[1] *Le Lorrain*, 7, 8, 9 novembre 1906; sous le titre : *Le Centre, parti politique et l'Alsace-Lorraine*.

[2] *Le Lorrain*, 12 janvier 1907; note à propos de l'élection de Bouzonville. Grâce, à cette intervention, le candidat indépendant fut élu à 700 voix de majorité.

« croire que l'action parfois immodérée de certains ecclésias-
« tiques sera très préjudiciable à leur ministère ; sous prétexte
« de servir l'Eglise, ils nuiront sans mesure à la religion ; ils
« auront soulevé des passions qui se retourneront contre elle
« et contre eux.[1] » M. l'abbé Collin se plaçait au point de vue strictement catholique. Cet article, amplement commenté, n'en eut pas moins le retentissement qu'on devine ; il fut sans nul doute la cause déterminante de la manifestation à laquelle voulut se livrer, quelques jours plus tard, le vénérable curé de Dieuze, M. l'abbé Bénard. Les électeurs virent avec émotion ce prêtre, populaire entre tous et qui jamais n'avait pris part aux luttes politiques, se présenter devant eux pour leur apporter une déclaration solennelle : « Je viens à vous comme Lorrain,
« je ne viens pas comme prêtre. Je suis Lorrain aussi ; j'ai été
« aumônier militaire, je connais nos braves Lorrains et je les
« aime bien. On nous a dit que nous devions aller au Centre ;
« j'ai répondu : En allant au Centre, nous descendons ; nous
« renions notre patrie. Nous sommes d'un pays qui peut se suf-
« fire à lui-même ; son histoire est assez belle. Je fais appel
« à votre patriotisme ; nos grands hommes ont été patriotes
« avant tout ; prenons-les pour seuls guides : restons Lorrains. »

« Restons Lorrains. » Les particularistes laïques, les « Franzosenköpfe », qui paraissent depuis plusieurs mois mieux discerner leur importance et leur rôle, n'ont point d'autre programme. Les apostrophes du *Messin*, un peu trop virulentes pour n'être pas suspectes, ont cet intérêt du moins d'exalter dans le peuple des sentiments toujours vivants d'hostilité contre « la Prusse », qui momentanément peuvent servir les combinaisons administratives, mais dont la persistance, d'où qu'elle vienne, ne saurait qu'être avantageuse[2]. Sans doute le *Journal des Débats*, si bien renseigné qu'il soit, force un peu la réalité lorsqu'il pense que jamais les élections ne furent en

---

[1] *Le Lorrain*, 18 janvier 1907, sous le titre : *L'Opinion et les élections prochaines.* Tout l'article mériterait d'être reproduit ; M. l'abbé Collin cite des passages significatifs de quelques lettres reçues par lui.

[2] Voici, sans y attacher une importance excessive, un exemple de la polémique du *Messin* : « Les électeurs savent dans quel état d'anarchie le Centre a plongé la
« Pologne et combien ses dernières infamies ont déjà soulevé l'indignation parmi
« les populations lorraines. Le Groupe lorrain proclame le droit que celles-ci ont à
« leur particularisme, à leurs traditions, à leur langue et à leur autonomie. Quand
« nous aurons notre autonomie, nous aurons un gouvernement lorrain et des fonc-
« tionnaires lorrains ; on n'ira pas les chercher dehors au détriment des indigènes.
« Mais si jamais les voix viennent à se diviser, si cette division ouvre la porte au
« candidat du Centre ou du parti socialiste, comment aura-t-on encore le droit de
« réclamer, après avoir soi-même donné la préférence à un parti étranger ? Si les
« votes viennent à prouver que la Lorraine est mûre pour le Centre, le jour ne sera
« pas loin où l'on dira qu'elle est mûre pour la Prusse. » (*Messin*, 24 janvier 1907.)

Lorraine aussi pleinement « nationales ». En 1874, en 1887, l'enthousiasme était plus vif et l'unanimité plus entière. Il est pourtant très remarquable que certains indigènes, sans mandat électif, non point sans influence, aient désiré combattre en dehors des partis, établissant leurs préférences sur la seule considération des origines, des relations, de l'esprit plus ou moins autochtone des candidats en présence. Le mouvement était si sensible qu'un journal s'en est fait l'écho : le *Courrier de Metz* est devenu l'organe particulariste indépendant que l'on souhaitait depuis si longtemps. Après s'être signalé récemmetn par une vaillante campagne en faveur de l'enseignement du français dans les écoles primaires, il a mérité l'estime et la confiance des véritables patriotes par l'attitude mesurée et ferme à la fois qu'il adopta dans la lutte électorale : sans se laisser détourner par les querelles religieuses, ni par les promesses ou les menaces qu'on lui prodigua, il a maintenu inébranlablement ce principe que, négligeant tous les mots d'ordre et les divergences accessoires, il fallait voter partout « pour le plus Lorrain. » « Nous disons qu'il est bien fâcheux « que tant de gens se mêlent de nos affaires sans y être invités, « depuis le Herr Dasbach (*aus Trier*) jusqu'au Herr Trimborn « (*aus Köln*), en passant par quelques autres de partis divers, « qui viennent nous évangéliser comme des sauvages, sans rien « connaître de nos mœurs, de nos traditions, de notre caractère, qui oublient que nous avons un passé, un très long « passé, que depuis longtemps nous sommes assez grands pour « nous conduire, qui veulent nous imposer leurs manières de « voir, leurs façons de sentir, leurs allures, et présentement « leurs candidats. Nous disons que chez nous on pourrait « trouver des hommes capables de nous représenter. Nous « disons que nous en avons plein le dos (passez-nous l'expression) des discordes politiques que l'on veut acclimater ici. Les « crédits coloniaux, l'anticléricalisme, nous nous en moquons. « C'est bon outre-Seille ou outre-Sarre de chanter ces chansons-là. Nous avons, nous, des intérêts plus pressants. Il faut « échapper d'abord au régime d'exception... Serrons les rangs « pour obtenir les réformes que les partis qui veulent piper « nos voix, socialiste, libéral ou centriste, ne nous accorderont « pas plus qu'ils n'ont songé à les accorder en Pologne. Si vous « désirez le respect de notre belle langue française, l'établissement d'un parlement alsacien-lorrain, la transformation de « notre pays en Etat confédéré, plus de liberté, plus d'indépendance, Lorrains, garde à vous ! Ne vous laissez pas diviser. « Que toutes vos voix d'un bloc aillent à un indigène[1] ! »

Assuré de tant de concours, servi par des bonnes volontés si nombreuses, le Groupe lorrain eût pu sembler certain d'une facile victoire. Le scrutin pourtant lui fut en partie contraire. Et l'on peut ajouter : par son unique faute. S'ils se sont enfin décidés à rédiger un programme plus net, les hommes qui dirigent ce parti n'ont pas su rompre avec leurs habitudes anciennes. Ils ont continué à élaborer, dans des réunions strictement fermées, des combinaisons arbitraires, qu'ils invitèrent ensuite les électeurs à ratifier, sans explications plus précises, et dont quelques-unes n'échappaient pas à de très sérieux reproches. M. Labroise, à Château-Salins, député sortant, n'avait pas démérité et le concours qu'il reçut se justifiait de lui-même ; M. de Wendel, à Thionville, se recommandait aux suffrages par le grand nom qu'il porte, les intérêts industriels qu'il représente, ses origines exclusivement françaises, son catholicisme intelligent et large ; mais l'on comprit difficilement que le patronage du Groupe pût être accordé, pour la circonscription de Sarreguemines, à M. Jaunez dont le père, jadis protestataire ardent, est devenu rallié plus ardent encore et dont les tendances personnelles, en dépit des liens de famille qui l'attachent à la France, sont notoirement gouvernementales ; à Metz, comme nous verrons, le choix fut pire et le Groupe indépendant, pour des raisons que nous indiquerons, se fit inconsciemment l'allié des germanisateurs. La situation était assez paradoxale pour que les électeurs aient souvent hésité : les candidats paraissaient démentir les programmes ; et la lutte ainsi, dans le détail, ne fut jamais aussi claire qu'on l'imaginerait en s'en tenant au simple exposé des conditions où elle s'engageait.

*
* *

A Château-Salins, M. Labroise, soutenu par le *Messin*, le *Lorrain*, le *Courrier*, a triomphé au premier tour par 10.368 voix contre 8.700 à M. l'abbé Heymes, candidat de la *Volksstimme*, et 1.457 à M. Therré, socialiste, dont la campagne était restée particulièrement incolore. M. Labroise a trouvé sa majorité presque uniquement dans les villages de langue française et doit son succès pour une large part à l'intervention que j'ai signalée de M. l'abbé Bénard ; il n'en a pas moins perdu près de 1.600 voix depuis les élections dernières.

M. de Wendel, au contraire, en a gagné plus de 5.000 à son

---

[1] *Courrier de Metz*, 22 janvier 1907.

parti ; il obtint 18.373 suffrages contre 9.674 à M. Berkenheier, centriste, 4.477 à M. Voortmann, socialiste. M. Berkenheier peut attribuer à sa qualité d'émigré son échec si complet, qui l'eût été davantage si tous les électeurs avaient connu la situation vraie ; mais, comme l'usage n'est point de recourir aux affiches, dans le pays de langue allemande où la *Volksstimme* seule pénètre, nombre d'entre eux ne soupçonnèrent pas que M. Berkenheier fût un Prussien ; dans le pays de langue française, mieux averti, le Centre n'a guère recueilli que les voix des sacristains.

A Sarreguemines, le devoir électoral n'apparaissait pas avec une telle évidence. Ni M. Jaunez ni M. Hoen ne pouvaient satisfaire les indépendants. Le *Courrier de Metz* et le *Lorrain*, après mûres réflexions, se décidèrent pourtant à patronner M. Jaunez, par fidélité au programme du groupe, plus encore par hostilité contre le Centre dont les orateurs, appelés de la Prusse rhénane, se montraient dans cette région tout spécialement agressifs. Mais M. Jaunez, parmi les agents qu'il avait chargés de conquérir sa circonscription, avait embrigadé, lui aussi, des Allemands. Tout l'or qu'ils répandirent ne parvint pas à lui valoir les sympathies paysannes ; ses adversaires affirmaient qu'il était le « candidat de l'empereur » et la *Volksstimme* lui porta le coup mortel en révélant qu'après avoir négligé de paraître au Reichstag lorsqu'on y discutait les impositions nouvelles si lourdes à l'Alsace-Lorraine, il s'était hâté d'accourir pour fortifier la majorité qui confia au fils de M. de Hohenlohe le ministère des Colonies. Germanisant pour germanisant, le corps électoral désigna le centriste, sans mesurer les conséquences générales de son vote et ses répercussions possibles, parce que le centriste au moins représentait un parti d'opposition : M. Hoen battit M. Jaunez par 15.711 voix contre 9.849 ; le Centre, en 1903, avec un candidat immigré, n'avait pas réuni 4.700 voix.

A Metz, la situation, plus obscure encore qu'à Sarreguemines ou qu'en Alsace, est demeurée jusqu'au bout pleinement incohérente. M. Jaunez, député sortant, se retirait pour tenter ailleurs la fortune. Le gouvernement, sans tarder, mit en avant M. Heister, conseiller municipal, député à la Délégation, bon homme, assez populaire, mais impotent et de plus immigré ; l'accueil non équivoque que l'on fit à cette candidature en amena le retrait immédiat. Le Centre alors entra en scène. Son champion fut habilement choisi : M. Forêt, conseiller municipal actif, orateur remarquable, d'origine purement française et d'esprit très lorrain, jouissait dans les milieux messins d'une notoriété réelle ; son nom en quelque manière s'imposait. Le regret fut donc unanime lorsqu'on apprit que son catholicisme l'avait

conduit à accepter l'appui de la *Volksstimme*. Des négociations furent entreprises, par l'intermédiaire de M. l'abbé Collin, pour le décider à rejeter au moins l'étiquette du Centre ; le Groupe indépendant lui offrit une place sur la liste de ses candidats. Mais, de part et d'autre, la bonne volonté ne fut pas entière : M. Forêt, très engagé dès lors envers M. l'abbé Pinck et soumis aux influences épiscopales, montrait quelque répugnance à subir les conditions posées ; les dirigeants du Groupe, dont certains n'avaient pas oublié les périls que leur avait fait courir, lors des élections cantonales, l'offensive cléricale, affectaient une allure cassante qui ne facilitait pas l'entente ; bientôt les pourparlers furent rompus. Le groupe, reprenant sa liberté, songea à M. Houpert, rédacteur en chef du *Lorrain*, choix particulièrement malheureux : pour des motifs qu'il ne m'appartient pas de préciser ici, M. Houpert était inacceptable, à tel point que M. l'abbé Collin se prononça contre lui ; les observations de quelques patriotes et, dans d'autres cercles, l'intervention de Mgr Benzler en faveur de M. Forêt firent échouer la combinaison.

Dans ce désarroi, la Présidence saisit avec art l'occasion de jouer à nouveau son rôle ; elle désigna à l'attention de M. Distch, député de Fénétrange à la Délégation et familier des bureaux, les ambitions électorales de M. Grégoire, membre du comité libéral. L'accord n'ayant pu être réalisé avec les catholiques, M. Ditsch jugea convenable de le conclure avec les anticléricaux ; son opinion prévalut dans l'une de ces parlotes étroitement fermées où les notables messins n'ont pas perdu l'habitude d'élaborer leurs décisions ; et M. Grégoire ainsi se trouva proclamé candidat du Groupe lorrain. C'était une véritable gageure et l'émotion fut grande parmi les gens bien informés ; né d'un père français, mais en Prusse, entré par son mariage dans une famille allemande protestante, officier de réseve, avocat du fisc militaire, co-propriétaire de la *Metzer Zeitung*, « la mangeuse d'indigènes », M. Grégoire ne présentait aucune des garanties que les électeurs étaient en droit d'exiger ; il avait fallu tout l'aveuglement des passions aigries et des rancunes accumulées pour décider M. Ditsch à suivre sans plus de contrôle les indications administratives. Le *Courrier*, dès le premier moment, protesta ; les particularistes avec lui ; assez vite ils se mirent en campagne. Ils n'avaient pas l'organisation nécessaire pour susciter une candidature indépendante. Certains auraient volontiers soutenu un socialiste, M. Schleicher, dont il eût été facile d'obtenir des déclarations nationales ; la plupart, après discussion, estimèrent l'expédient dangereux et préfèrent tenter auprès de M. Forêt une démarche décisive : ils

lui offrirent le concours du *Courrier* et le leur, s'il consentait à promettre, tout en conservant ses sympathies personnelles pour le Centre, de n'entrer dans aucun parti « avant que fût « consacrée l'autonomie de l'Alsace-Lorraine ». M. Forêt, après des hésitations prolongées, céda à ces sollicitations qu'appuyait de son autorité M. l'abbé Collin : dans une réunion publique, il prit l'engagement qu'on réclamait de lui et s'affirma « can- « didat du Centre lorrain». Mais la *Volksstimme* n'en continua pas moins sa propagande, le Centre lorrain d'ailleurs n'est qu'un nom ; il n'est à Metz d'autre comité que celui du Centre allemand. L'opinion demeura donc mal éclairée et incertaine.

J'insiste sur ces détails parce qu'ils sont significatifs et permettent de juger au milieu de quelles difficultés les électeurs se sont débattus, ceux surtout de la campagne, que n'atteignaient pas les récits instructifs discrètement colportés en ville. Le *Lorrain*, le *Courrier* accusaient, preuves à l'appui, M. Grégoire d'être un germanisant. Le *Messin* répliquait en invoquant la recommandation du Groupe lorrain, en publiant l'excellent programme de revendications particularistes qu'avait signé son candidat [1], en attaquant avec vivacité les orateurs allemands que la *Volksstimme* eut la maladresse de faire parader dans Metz. Les paysans en perdaient la tête. Ils votèrent au hasard.

M. Schleicher, dans la bagarre, manqua d'enlever la place : un mot de sa profession de foi semblait faire de lui un candidat patriote ; il conviait ceux « dont les pères ont à Valmy combattu « et vaincu toutes les réactions coalisées sous la conduite de « la Prusse » à compléter cette œuvre louable ; bien qu'on eût remarqué que le texte français donnait seul la phrase, elle lui valut 8.600 voix. M. Forêt en recueillit 8.923, M. Grégoire 9.701 ; et la situation pour le ballottage ne fut pas mieux éclaircie.

Toute la question était de savoir sur qui se reporteraient les suffrages socialistes. M. Schleicher prétendait s'en désintéresser. On admettait qu'en majeure partie ils iraient à M. Forêt, lorsque la *Volksstimme*, par une fausse manœuvre, modifia de nouveau les choses ; préoccupée de ne pas perdre la clientèle des immigrés, elle déclara que « parler d'un Centre « lorrain, c'était sottement plaisanter » et brutalement elle replaça entre les mains de son protégé, qui s'esquivait, le drapeau noir, blanc et rouge. A Metz donc, comme à Sarregue-

[1] Il demandait pour l'Alsace-Lorraine les mêmes droits que ceux dont jouissent les Etats confédérés, en particulier « la représentation au Bundesrat » avec droit de vote et « la substitution du Landesausschuss au Reichstag » comme corps législatif pour toutes les questions de législation intérieure concernant l'Alsace-Lorraine.

mines, les électeurs durent se prononcer entre deux candidats qui, pour des motifs différents, ne pouvaient les satisfaire. La ville vota pour la personne de M. Forêt, la campagne pour le programme de M. Grégoire. Au total, M. Grégoire fut élu par 12.863 voix contre 12.685, sans qu'on ait su vraiment quel parti ou quelle cause triomphait ainsi sur son nom.

*
* *

De cette étude des élections lorraines, il est malaisé de tirer des conclusions un peu fermes. Les résultats paraissent sinon mauvais, au moins médiocres. Mais il n'est point permis sans doute d'en inférer que la résistance annexée a définitivement faibli. Surpris par une dissolution que rien n'autorisait à prévoir, mal servis par les circonstances, mal dirigés par leurs chefs, les combattants lorrains sur trop de points ont laissé plier leurs lignes. Nous avons cependant très nettement discerné qu'un grand nombre, en votant pour des germanisés, M. Hoen ou M. Grégoire, ont cru faire acte de patriotisme local. L'erreur, si elle devait souvent se reproduire, aurait assurément des conséquences funestes. Nous avons lieu, par bonheur, de l'espérer passagère. Car il ne faut pas oublier que, là où la situation fut nette, à Château-Salins comme à Thionville, les électeurs ont répudié sans hésitatiou la propagande étrangère. Et surtout nous avons noté qu'à Metz se sont manifestés les symptômes d'un réveil politique que l'on n'osait presque plus escompter. On a souvent répété que la Lorraine, épuisée par l'émigration beaucoup plus que l'Alsace, était impuissante à forger elle-même son avenir. Le lieu commun est désormais reconnu faux. Tandis que l'Alsace semblait s'abandonner, Metz est sortie de sa torpeur; des hommes s'y sont rencontrés, de toutes les classes, ouvriers, commerçants et bourgeois, pour esquisser, malgré les obstacles souvent inattendus qu'ils ont vu surgir, un mouvement national. Qu'un peu d'aide leur vienne, du pays même ou de France, que le mouvement se prolonge, la Lorraine sera sauvée. C'est là le fait capital de cette histoire électorale, gros d'espérances, et qui rachète quelques défaillances dont la lutte fut attristée.

PIERRE BRAUN.

LES BESOINS DE LA FRANCE

ET LES RESSOURCES DE SES COLONIES

La conquête d'un domaine colonial n'a pas été seulement pour la France un acte politique, ç'a été aussi un acte économique. Les avocats de la cause coloniale n'ont pas été sans prôner le côté avantageux au point de vue commercial que pouvait avoir l'acquisition de pays situés outre-mer. La politique coloniale devait être, à plus ou moins longue échéance, une politique rémunératrice, une politique qui paierait. Il en est qui soutiennent que, à cet égard, elle a fait faillite. C'est se presser de conclure et c'est même — nous croyons pouvoir le montrer en terminant — méconnaître les résultats déjà acquis et qui sont loin d'être décourageants. Ce n'est pas, au reste, pour soutenir cette thèse déjà gagnée auprès des lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* que nous écrivons cet article; notre but, très simple, est d'indiquer quelques-unes des denrées ou matières premières que la France achète à l'étranger et que ses colonies sont ou pourraient être en mesure de lui fournir.

En étudiant celles de ces denrées ou matières premières dont elle tire déjà quelques quantités de ses colonies et en rapprochant de ces quantités celles qui sont fournies par les pays étrangers, on obtiendra ainsi la marge que les colonies françaises peuvent se donner pour idéal de remplir.

Voici le caoutchouc dont les emplois industriels sont si nombreux et si progressifs. En 1902, les 6.217.142 kilogrammes de caoutchouc et gutta-percha bruts ou refondus en masse introduits en France et mis en consommation, provenaient jusqu'à concurrence de 5.406.785 kilogrammes des pays étrangers et pour le reste, soit 810.357 kilogrammes, des colonies françaises. Dans ce dernier total, les établissements français de la côte occidentale de l'Afrique, pour nous servir de l'expression du tableau des Douanes, figuraient pour 405.237 kilogrammes : c'étaient la Guinée, le Dahomey, la Côte d'Ivoire et le Congo. Le Sénégal, classé à part, avait expédié 269.377 kilogrammes. Le reste venait d'Indo-Chine ou de Madagascar. En 1905, les quantités mises en consommation étaient au brut de 10.150.688 kilogrammes dont 7.946.684 kilogrammes provenant de l'étranger et 2.204.000 des colonies. Les colonies ont donc accru leurs introductions en même temps

d'ailleurs que l'étranger développait les siennes devant la demande de plus en plus large de cette matière première.

Les introductions de caoutchouc des colonies françaises en France en 1902 étaient loin de représenter les quantités sorties de ces colonies. Les quantités exportées par la seule Guinée française atteignaient, en cette même année 1902, près de 1.155.000 kilogrammes. D'autres pays s'y approvisionnaient ce qui n'est pas un mal ; mais si nous prenions si peu de cette production, c'est que nous n'avions pas alors en France de marché de caoutchouc qui essayât de rivaliser avec les grands marchés de Liverpool, d'Anvers, de Hambourg et de Rotterdam. Depuis, des efforts très sérieux et couronnés en partie de succès ont été faits pour établir un marché du caoutchouc à Bordeaux. C'est donc ici une organisation commerciale qui manquait à la France pour s'approvisionner plus largement de caoutchouc dans ses colonies.

En 1896, on avait introduit en France 28.304.428 kilogrammes de cacao ; la part des colonies dans ce total n'était que de 822.311 kilogrammes. La Martinique et la Guadeloupe absorbaient, à elles seules, presque tout ce chiffre ; aux autres colonies était attribuée la part insignifiante de 10.620 kilogrammes. A la Guyane, le cacaoyer se trouve à l'état naturel ; mais ces trois colonies ne sont pas les seules où il puisse être cultivé. A Madagascar Nord, en quelques points, au Dahomey et au Congo, d'après MM. H. Lecomte et Chalot[1], il peut aussi être cultivé « sous la réserve de choisir un sol convenable et « une exposition appropriée ». Depuis cette époque, la situation ne s'est pas grandement améliorée. Il convient de signaler toutefois qu'une affiche officielle, apposée en ce moment sur les murs de Paris, signale à côté du thé de l'Indo-Chine et du café de Nouvelle-Calédonie, le cacao du Congo comme denrées pouvant être dégustées à la prochaine exposition coloniale du jardin de Nogent. La valeur des importations de cacao est estimée être d'une quarantaine de millions de francs par an : or la part des colonies dans ce total a été la suivante en 1902 et 1903 :

	1902	1903
	milliers de francs.	
Madagascar	14	42
Martinique	995	576
Guadeloupe	751	915
Guyane	13	55
Congo, Soudan, Guinée, Côte d'Ivoire, golfe de Benin	114	172
	1.887	1.760

[1] *Le cacaoyer et sa culture.* Carré et Naud, éditeurs.

D'après ces statistiques officielles, la France ne tirait pas pour 2 millions de francs de cacao de ses possessions d'outre-mer, alors qu'elle en achetait pour une somme totale de plus de 35 millions de francs. Tout récemment le lieutenant-gouverneur du Gabon recommandait la culture du cacao, il semble que ce conseil puisse être suivi par les colons disposant de capitaux importants, car si la consommation du chocolat ou du cacao seul se développe chaque jour dans le monde, cette culture est coûteuse étant à longue échéance, comme d'ailleurs plusieurs cultures tropicales.

Le café comporte des prévisions moins optimistes. D'après le rapport de la Commission permanente des valeurs de douane pour 1905, les importations de cette denrée vont toujours en décroissant, du fait des planteurs qui restreignent de plus en plus la production pour faire remonter les prix. Il est arrivé, en 1905, 930.244 quintaux de café, soit 403.014 quintaux de moins qu'en 1904. Par contre, la consommation tend plutôt à augmenter (909.855 quintaux contre 762.902), ce qui a occasionné une diminution des stocks qui sont descendus à 1.324.909 quintaux, alors qu'ils étaient en 1904 de 1.995.006 quintaux et de 2.278.110 en 1903. C'est le Brésil qui est le plus grand producteur de cafés du monde : aussi la baisse des cours l'a-t-elle tout particulièrement atteint. Pour y porter remède, les Etats grands producteurs de cette république ont imaginé de faire intervenir la loi et un projet pour la valorisation du café a été récemment adopté. De pareilles tentatives n'ont pas coutume de réussir. La baisse des prix provient de l'abondance de la production qui a crû plus vite que la consommation. C'est cette production qu'il faut restreindre ou cette consommation qu'il faut accroître ; autrement dit, il faut rétablir l'équilibre entre ces deux facteurs ; hors de là, il n'y a pas de salut. Si cet équilibre a été rompu, c'est que, encouragés par les résultats que donnaient les plantations de café, de nombreux pays se sont adonnés à la culture de cette plante. Parmi eux on peut citer une colonie française, la Nouvelle-Calédonie. La colonisation agricole de ce pays avait été basée sur cette culture et d'assez nombreux colons étaient allés s'installer là-bas, espérant faire fortune en produisant du café. La baisse qui est parvenue au moment où ils pouvaient vendre leur récolte les a cruellement déçus et en ce moment on ne saurait recommander cette culture ; il en est d'elle comme de celle de la vigne en France ou dans l'Afrique française du Nord. Toutefois, toutes choses restant égales, il serait désirable que la France fît une plus grande place au café de

ses colonies dans ses importations qui en 1905 ont atteint 90.985.491 kilogrammes dont 89.647.068 kilogrammes venant de l'étranger et 1.338.423 des colonies. C'est de la Guadeloupe qu'on en a reçu le plus, soit 576.987 kilogrammes; puis venaient la Nouvelle-Calédonie, avec 306.734 kilogrammes, les Etablissements français de l'Inde avec 162.658 kilogrammes, l'Indo-Chine avec 136.164 kilogrammes, etc.

Le thé, quoique d'une consommation moins grande que le café, est cependant en France une boisson assez répandue ; Ceylan et la Chine en sont les principaux fournisseurs ; mais on le cultive aussi en Indo-Chine et cette colonie pourrait aspirer à en envoyer davantage dans la métropole. On ne saurait méconnaître que de très intéressantes tentatives ont été faites pour que les thés indo-chinois prissent une certaine place dans la consommation française, et ces tentatives n'ont pas avorté. Il faut espérer que les résultats obtenus s'accroîtront. On ne saurait toutefois viser à une très large absorption du marché, car bien qu'on puisse améliorer les thés obtenus dans cette colonie, il y a des différences de saveur entre les divers thés et chacun d'eux aura toujours une clientèle spéciale. Le bon marché peut cependant attirer à une catégorie de thés d'assez nombreux consommateurs et il est possible que dans un avenir assez prochain les proportions qui, en 1905, revenaient dans les importations totales aux thés de l'étranger et aux thés des colonies ne soient plus les mêmes. Voici quelles elles étaient, il y a deux ans : sur 1.065.104 kilogrammes introduits, 841.481 kilogrammes provenaient de l'étranger et 223.623 des colonies dont 223.473 de l'Indo-Chine.

Tout récemment un rapport du consul français au Costa-Rica mentionnait qu'une grande Compagnie américaine, la « United Fruit C° », qui achète et exploite toutes les bananes de ce pays, après avoir conquis le marché anglais, cherchait à étendre ses débouchés en France. La banane est en effet un fruit de plus en plus apprécié et il apparaît maintenant assez fréquemment sur nos tables. Or, les colonies françaises, en particulier celles de la côte occidentale d'Afrique et des Antilles, peuvent produire la banane et il serait à souhaiter qu'elles profitassent de la faveur qu'on semble accorder à ce fruit.

Le jute est une plante d'Extrême-Orient; il est cultivé dans l'Inde anglaise, dans la province du Bengale. Le prix de cette matière textile a augmenté, durant les trois dernières années, d'environ 63 %. La cause la plus importante de cette hausse a été le développement considérable de la consommation sur

place, développement qui a restreint les quantités susceptibles d'être exportées, la production du jute demeurant à peu près stationnaire. D'après le tableau du commerce et de la navigation pour l'année 1900, publié par la Direction des Douanes, les importations de jute brut ont atteint, en cette année, 72.945.147 kilos représentant une valeur de plus de 29 millions de francs. L'Indo-Chine ne figurait dans ces importations que pour 1.606 kilos. Depuis, la consommation du jute s'est encore développée, mais elle a été gênée par la cause que nous avons dite et, en 1905, on est tombé comme importations de jute brut au-dessous de celles de 1900. En France, l'industrie du jute n'occupe pas moins de 50.000 ouvriers, et cela presque exclusivement dans la région picarde. Il paraît désirable qu'une industrie aussi importante et aussi vivace ne soit pas tributaire, pour la matière première qu'elle emploie, d'un pays qui peut la lui enlever et qui déjà la lui restreint. Or, la culture du jute peut être étendue en Indo-Chine, où elle est encore peu importante. On croit que le jute pourrait être cultivé aussi en quelques points de Madagascar et de la côte occidentale d'Afrique.

Pour le riz, la situation est tout autre. On sait que, de toutes les céréales, c'est de beaucoup la plus importante, si on considère le nombre des personnes qui en vivent, la surface consacrée à sa culture et les quantités annuellement produites. Dans les pays occidentaux, comme la France, bien qu'il ne constitue pas le fond de la nourriture des habitants comme en Orient, sa consommation est cependant encore large, car on l'utilise beaucoup dans l'agriculture pour l'élevage des animaux. Durant les deux années 1905 et 1904, les importations du riz sous ses diverses formes ont été les suivantes :

	1905	1904
	kil.	kil.
Riz en paille	47.139.664	63.832.766
Brisures de riz	39.149.063	38.848.055
Riz entier, farines et semoules	101.886.293	108.842.211

C'est l'Indo-Chine qui tient de beaucoup la tête dans la liste des pays qui fournissent du riz à la France. Voici les quantités qui, durant ces deux mêmes années, ont été importées de cette colonie :

	1905	1904
	kil.	kil.
Riz en paille	14.814.016	27.704.469
Brisures de riz	39.111.055	33.798.124
Riz entier	97.915.080	104.655.111

On voit que, sauf pour les introductions de riz en paille, l'Indo-Chine ne laisse que peu de place sur le marché français aux autres pays producteurs de riz. Il est juste de dire que l'Indo-Chine est l'un des pays qui produisent le plus de riz. Cette production pourrait encore être très sensiblement augmentée si on se décidait à faire, dans certaines régions, des travaux d'irrigation. En 1898, le ministre des Colonies faisait remarquer, dans une circulaire, que dans nos importations de produits exotiques, la part de nos colonies était beaucoup trop petite, et il avait raison. Toutefois il donnait pour modèle le riz, dont les importations faites par les colonies françaises avaient, en dix ans, déjà considérablement grandi. Alors que, d'après les chiffres de cette circulaire, les importations de riz des pays étrangers atteignaient en 1886, pour toutes les sortes de riz, 73.400.000 kilogrammes contre 214.822 kilogrammes pour celles des colonies, dix ans plus tard, la part des colonies était de 61.735.729 kilogrammes et celle des pays étrangers n'était plus que de 46.627.189 kilogrammes. Il y avait entre les deux années extrêmes de cette décade une différence en plus de près de 35 millions de kilogrammes aux importations en faveur de 1896. Les colonies avaient profité entièrement de cette augmentation, et elles avaient même regagné du terrain sur les pays étrangers. Cette situation s'est encore améliorée.

L'Indo-Chine n'est pas la seule de nos colonies qui puisse d'ailleurs produire du riz. Madagascar, qui avait laissé cette culture péricliter, s'y est remise. En Afrique occidentale, le riz est cultivé au Sénégal et au Soudan.

Pour le poivre, la situation est encore plus favorable que pour le riz. C'est l'Indo-Chine qui est à peu près le seul fournisseur de poivres de la France, et le succès qu'ont obtenu dans cette culture en Cochinchine des colons venus de Bordeaux est bien connu. Sur une importation totale de 2.685.784 kilogrammes de poivres faite en 1905, 2.493.843 kilogrammes provenaient d'Indo-Chine, 162 kilogrammes des autres pays de protectorat et 191.779 kilogrammes de l'étranger. Ici, la partie est gagnée.

Les exemples de cette sorte ne sont pas nombreux, et il en est d'autres tout contraires, dont on se préoccupe d'ailleurs beaucoup en ce moment. On sait les efforts faits pour développer la culture du coton dans nos colonies. Ces efforts sont tentés parce que, bien que la culture américaine soit encore susceptible d'extension, l'alimentation des fabriques dans l'avenir reste précaire, tant les besoins augmentent non seulement dans les pays à civilisation avancée, où la richesse et le bien-être se

développent chaque jour, mais aussi dans les pays neufs. M. Alfred Picard, dans son rapport [1], dit à ce propos : « La « prudence et l'expérience du passé obligent, d'ailleurs, à tenir « compte des éventualités qui tariraient, du moins en partie « et temporairement, la source des approvisionnements euro- « péens. De là les louables tentatives entreprises afin d'introduire « la culture cotonnière dans des régions où elle rencontrerait « des conditions favorables. » Nos lecteurs savent qu'une société due à l'initiative privée, l'Association cotonnière coloniale, s'applique à développer la culture du coton, notamment en Afrique occidentale, et qu'elle a déjà obtenu de très intéressants résultats. M. Roume, gouverneur de l'Afrique Occidentale Française, est d'ailleurs tout acquis à cette œuvre, dont il attend beaucoup pour développer la richesse de sa colonie.

Il est une céréale dont la consommation en France est très importante : c'est le maïs. On en introduit chaque année pour une valeur qui, depuis quelque temps, varie entre 40 et 50 millions de francs. La presque totalité de ces importations vient de la République Argentine, des Etats-Unis, de la Russie, de la Roumanie, etc. ; mais la France reçoit aussi du maïs de quelques-unes de ses colonies, et en 1905 on a noté comme ayant cette provenance 109.455 quintaux contre 5.515 l'année d'avant. C'est une assez jolie progression. Il serait à désirer qu'elle continuât à s'affirmer, et parmi les colonies qui sont le plus susceptibles de concourir à ce progrès, on peut citer l'Indo-Chine, l'Algérie et la Tunisie, le Bas-Dahomey. La production métropolitaine peut aussi se développer, mais le maïs ne venant convenablement à maturité que dans une certaine zone de la France, il est probable qu'on sera toujours obligé d'en faire venir de l'étranger ; or, autant en acheter aux colonies qu'ailleurs. Ce souhait, qui devrait être celui de tous les gens sensés, ne semble pas être celui d'un grand nombre de députés, et il y a quelques semaines, une proposition de loi couverte de plus de cent signatures tendait à suspendre pendant six mois le droit de douane sur les maïs vendus aux associations agricoles ayant une existence légale. A ce propos, la Chambre syndicale des grains et farines de Paris a justement fait remarquer ceci : « Depuis trois ou quatre ans, a-t-elle dit, notre colonie du « Tonkin s'est adonnée très sérieusement à la culture du maïs ; « de grandes maisons d'importation ont fait des sacrifices « considérables pour y envoyer des semences, les distribuer

[1] Rapport fait comme président de la commission permanente des valeurs de douane pour l'année 1905.

« aux indigènes, faire des avances à ceux-ci et leur acheter « leurs récoltes, et depuis deux ans les produits ont pu arriver « en quantité importante sur le marché, grâce à l'exonération « des droits de douane dont ils jouissent. Est-ce au moment « où ces maisons d'importation commencent à recueillir le « fruit de leurs efforts et de leurs sacrifices pécuniaires que « l'Etat peut admettre qu'il leur soit fait une concurrence qui, « pour être légale, n'en serait pas moins déloyale[1] ? » Ces arguments ont heureusement convaincu la majorité, et un certain nombre des signataires de la proposition ont même voté contre le passage à la discussion des articles. L'alerte est passée.

Ce n'est pas le seul cas où le législateur ait tenté d'intervenir de façon à gêner le développement de la vente de certains produits coloniaux sur le marché français. On en a eu un autre exemple à propos des graines oléagineuses. La France a besoin actuellement, chaque année, de 180 à 200 millions de graines oléagineuses, et fort heureusement les colonies françaises sont parvenues à fournir une assez belle partie des quantités chaque année mises en œuvre. Sur ce point, les desiderata que nous avons exprimés à l'égard d'autres produits ont déjà reçu presque satisfaction. Toutefois, on espère qu'avec le développement des voies ferrées en Afrique Occidentale, développement auquel le gouverneur général actuel de cette grande colonie, M. Roume, travaille avec tant d'énergie et de méthode, la culture de ces diverses graines s'accroîtra encore. La mise en exploitation de la ligne Dakar Saint-Louis a naguère multiplié les cultures d'arachide dans les régions qu'elle traverse ; on peut espérer que les autres lignes auront un effet analogue pour l'arachide ou d'autres graines. Or un projet qui frapperait les graines étrangères est déposé à la Chambre, et ce projet, s'il était adopté, ruinerait vraisemblablement la belle industrie qui, à Marseille, met en œuvre ces produits. Nos colonies en pâtiraient. Devant l'opposition très vive que lui font tous les corps constitués de Marseille et le gouvernement, ce projet ne sera peut-être pas adopté, mais on voit qu'il faut redouter l'intervention du Parlement. Elle ne peut guère être que défavorable au développement du commerce des produits coloniaux dans la métropole.

Que le commerce colonial ne soit pas gêné, c'est pourtant l'intérêt de la métropole ; car la loi économique qui dit que les produits s'achètent avec des produits est d'une vérité qui toujours s'affirme. Plus une colonie vendra de produits, plus elle

1 Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* de janvier 1907, p. 17.

aura de facultés acquisitives, et il y a de grandes chances pour qu'elle achète à celui qui lui-même lui achète. Il y a d'autres raisons, de législation douanière celles là, pour que la plupart des colonies achètent plutôt les produits français que leurs concurrents, mais ces raisons ne sont pas bonnes, et nous les verrions disparaître avec plaisir ne comptant que sur l'efficacité des libres rapports commerciaux que l'initiative privée, livrée à elle-même, arriverait bien à rendre de plus en plus fréquents et fructueux. A cet égard, trop d'industriels français ne sont pas assez confiants en eux-mêmes. Mais ce n'est pas le lieu de développer ce sujet, et, quoi qu'il en soit, le commerce de la France avec ses colonies arrive déjà à un très beau chiffre, chiffre que la détaxe douanière, dont bénéficiaient à leur entrée en France certains produits coloniaux, devrait aider à grossir [1].

La part des colonies et pays de protectorat dans le commerce extérieur de la France a été aux importations, en 1905, de plus de 452 millions de francs contre 400 millions en 1901 et aux exportations de 586 millions en chiffres ronds contre 510 millions en 1901. Si les échanges avec les colonies et pays de protectorat se développent régulièrement, la plus-value de la période quinquennale 1901-1905 par rapport à la période 1896-1900 étant de 23 %, la part proportionnelle des exportations des colonies et pays de protectorat dans l'ensemble des entrées présente aussi un accroissement : cette part a atteint 9,35 % de 1896 à 1900 et 10,19 % de 1901 à 1905. Ces chiffres sont empruntés au rapport de M. Alfred Picard, président de la commission permanente des valeurs de douane, sur le commerce de 1905. Les quelques exemples que nous avons signalés — car nous ne prétendons pas avoir énuméré tous les produits que les colonies pourraient plus largement fournir à la métropole — montrent que cette proportion peut s'accroître beaucoup.

Du fait, toutefois, que la France demande de grandes quantités d'un produit à l'étranger et que ce produit vient ou peut venir dans une colonie française, il ne faudrait pas conclure immédiatement et nécessairement qu'il faille s'appliquer à déloger du marché français les fournisseurs étrangers. Il est telles circonstances qui peuvent rendre vaine cette entreprise et parmi

---

[1] On sait que l'article 3 de la loi du 11 janvier 1892 a stipulé que les droits et immunités applicables aux produits importés dans la métropole des colonies sont fixés conformément au tableau E. Or, d'après ce tableau, le cacao, le cacao broyé, le chocolat, le café en fèves, ou torréfié ou moulu, le thé, le poivre, le piment, etc., sont soumis à la moitié des droits du tarif métropolitain et exempts les produits non spécifiés dans le tableau et originaires des colonies ou possessions.

elles, il en est une avec laquelle il va falloir probablement de plus en plus compter, c'est la concurrence du produit artificiel. Actuellement, par exemple, le camphre vient en presque totalité du Japon et de Formose. Or il est très délicat de dire qu'il faut encourager la culture du camphrier dans nos possessions indo-chinoises ou autres; car il se peut que le Japon et Formose trouvent un concurrent très dangereux dans le camphre chimique[1]. On sait la concurrence déjà faite par la chimie à l'indigo, à la vanille, etc. Si les chiffres gouvernent le monde et apprennent comment il est gouverné, ainsi que l'a dit Gœthe, il ne faut pas toujours se laisser guider exclusivement par eux. Cette réserve nécessaire une fois faite, on ne peut nier que l'examen des statistiques douanières ne fournisse bon nombre d'indications utiles au développement des relations commerciales entre la France et ses colonies, et c'est à bon droit qu'un homme aussi compétent que M. Picard compte, pour compenser le défaut de souplesse de la consommation intérieure française et la tendance au resserrement du marché international, sur le champ d'expansion qu'offre à notre pays son vaste domaine colonial. S'appliquer à faire fournir à la France par ses colonies une partie de plus en plus grande de ce qu'elle demande actuellement à l'étranger, comme produits tropicaux, voilà la voie dans laquelle il faut persévérer pour le plus grand bien des relations commerciales générales de la France avec ses colonies et pour le succès de la politique coloniale.

EDOUARD PAYEN.

---

[1] Voir dans la *Quinzaine coloniale* du 25 janvier 1907, page 45, l'article de M. PERROT.

LA MISSION DU COMMANDANT MOLL

CONGO-CAMEROUN

Nous annoncions, dans notre dernière livraison, que le commandant Moll, rentré en France, avait rendu compte de sa mission au ministre des Colonies. Nous pouvons aujourd'hui donner quelques renseignements précis et intéressants sur les résultats définitifs de cette importante opération de délimitation.

On sait dans quelles conditions fut décidée la mission Moll et quelle en fut l'origine. Un regrettable incident, survenu le 9 mai 1906 sur la frontière Congo-Cameroun, en un lieu appelé Missoum-Missoum, entre des troupes allemandes au service de la Compagnie de colonisation Sud Cameroun et des gardes civils du Congo Français au service de la Compagnie N'Goko-Sangha, avait posé brutalement la question de la nationalité de Missoum-Missoum. Français et Allemands réclamaient le village comme leur. Or il était matériellement impossible de résoudre, en l'état, cette contestation, la frontière Congo-Cameroun n'ayant pas encore été déterminée d'une façon précise par les deux Etats riverains.

Des pourparlers s'engagèrent donc entre Paris et Berlin, à la suite desquels il fut décidé qu'une mission mixte de délimitation serait envoyée sur les lieux. Au mois d'août 1906, le commandant Moll, désigné à cet effet par le gouvernement français, se rendit à Berlin pour s'entendre avec les commissaires désignés par l'administration allemande sur la manière d'opérer, sur les méthodes d'observations, les instruments à employer, etc. Il n'était alors question que de la détermination de la nationalité de Missoum-Missoum, c'est-à-dire de la délimitation du pays depuis Sangha jusqu'à Koundé. Mais, au cours de ces premières négociations, le commandant Moll fit ressortir l'avantage considérable qu'il y aurait à préparer, une fois pour toutes et définitivement, la délimitation totale de la frontière Congo-Cameroun, d'une part au Sud depuis la Sangha jusqu'à la côte, d'autre part à l'Est et au Nord jusqu'au Tchad même, attendu qu'il s'était déjà produit à diverses reprises de légers conflits au Nord du fait de l'occupation administrative et militaire.

Les délégués allemands se rangèrent de suite à cet avis :

mais ni eux ni le commandant Moll n'avaient de pouvoirs suffisants pour étendre l'objet de leur mission primitive. Le commandant Moll revint à Paris; mais presque en même temps que lui arrivait le baron de Danckelmann, conseiller intime du gouvernement au département impérial des Affaires étrangères, service colonial, lequel était délégué officiellement par le gouvernement de Berlin afin de continuer les négociations ouvertes à Berlin, sur cette nouvelle base, élargie. Cette seconde conférence se poursuivit — comme d'ailleurs la première — dans le meilleur esprit de courtoisie et de conciliation. Les délégués se mirent rapidement d'accord sur tous les points, et il fut décidé, sur la proposition du baron de Danckelmann, que la mission mixte Congo-Cameroun serait scindée en deux. Une première mission observerait la frontière Sud, de Ouesso à Campo ; la seconde délimiterait la frontière Est, de Ouesso en remontant jusqu'au Tchad.

***

Les deux missions françaises partirent ensemble de Paris, le 25 septembre 1905, sous la conduite du commandant Moll, pour s'embarquer à Anvers. Elles quittèrent Brazzaville en décembre, se dirigeant vers la frontière du Cameroun. A Ouesso, elles se séparèrent. La mission du Sud, sous la direction du capitaine Cottes, se dirigea vers l'Ouest en suivant le parallèle de Campo, de concert avec la mission allemande correspondante. Ses opérations se poursuivirent sur une longueur de 300 kilomètres, à travers un pays extrêmement pénible par suite de la nature du terrain, de l'aridité du sol et de l'insalubrité du climat. Nous reviendrons ultérieurement sur les travaux de la mission Cottes.

Le commandant Moll prit la direction de la mission du Nord : il avait pour collaborateurs les lieutenants Mailles et Georg, le médecin-major Ducasse, l'enseigne de vaisseau Dardignac, M. Brussaux, chef d'exploitation au Congo, l'adjudant Alquier, le garde Lacombe et M. Muston. L'escorte de la mission se composait de vingt-sept tirailleurs, des sergents Délingette et Pianelli et du caporal Détourbet. La mission allemande était commandée par le capitaine baron von Seefried. A partir de Ouesso, Français et Allemands montèrent de concert jusqu'au Tchad, dans un accord absolu et sans qu'aucun dissentiment ni aucun froissement vînt jamais troubler la bonne entente. Chaque détachement gardait son indépendance, ayant chacun des escortes distinctes, ses moyens d'action propres, ses instru-

ments spéciaux, ses porteurs particuliers. Les deux missions marchaient séparément, à cause de la nature du terrain et de la pauvreté des régions traversées ; mais elles se réunissaient à chaque instant, dans toutes les localités un peu importantes afin d'échanger leurs observations et de pouvoir procéder utilement à leur travail d'ensemble, et ces réunions étaient toujours marquées de la plus sympathique cordialité. Or il n'est pas inutile de faire remarquer que jamais les opérations ne furent entravées par l'hostilité des indigènes et que jamais l'on n'eût à envisager la nécessité de s'entendre pour combattre un danger commun. La bonne entente qui ne cessa de régner entre les deux missions fut donc absolument désintéressée et pourtant réellement sincère et spontanée. Elle produisit une impression profonde sur les populations qui n'étaient pas peu surprises de voir avec quelle facilité et quelle bonne grâce s'entendaient les chefs blancs, venus pour régler les différends de leurs nationaux.

Le caractère essentiellement pacifique des deux missions impressionna aussi très vivement les indigènes. Au début, les premières peuplades rencontrées après Ouesso étaient tant soit peu habituées à l'Européen et ne montraient pas grande méfiance, sachant qu'on ne leur voulait aucun mal. Mais lorsqu'on arriva plus au Nord, parmi les tribus complètement sauvages, pour lesquelles le blanc était une dangereuse nouveauté, les choses se modifièrent sensiblement. Toute cette région, en effet, a été de tout temps le grand réservoir d'esclaves des peuples environnants. Aussi, à l'arrivée de l'expédition, les indigènes, qui jusqu'alors n'avaient jamais vu d'étrangers que pour être razziés par eux, prenaient la fuite ou se mettaient en état de défense. Il fallait alors longuement parlementer, expliquer et prouver par des faits, par des cadeaux, les dispositions essentiellement pacifiques de l'expédition. Et comme, en ce pays, les tribus très disséminées vivent absolument séparées les unes des autres, n'ayant aucun rapport commun, différant même complètement par la langue, il fallait à chaque nouveau village recommencer la même manœuvre. C'était là chose fort désagréable, d'autant que plusieurs fois la méfiance hostile des indigènes se traduisait par de petites échauffourées qui causèrent quelques pertes à notre mission. Mais en même temps le résultat final fut excellent, car partout et toujours le commandant Moll réussit à ramener à lui les populations et jamais il ne quitta un centre qui ne demeurât persuadé de ce caractère pacifique de son expédition : par là l'effet produit fut certainement très grand, très étendu et très utile.

Un autre embarras, conséquence de la diversité des tribus, était la difficulté de se faire comprendre des indigènes. Les idiomes, en effet, sont très différents; dans une seule région de 25.000 kilomètres carrés, on compte jusqu'à dix idiomes différents, et les gens ne se comprennent pas de village à village.

Le commandant Moll devait donc, dans chaque centre, s'enquérir d'un indigène qui pût comprendre la langue du cercle suivant et qui consentît à lui servir de guide et d'interprète. Parfois, d'un village à l'autre, il fallait deux ou trois interprètes. Quelquefois aussi, il est vrai, on trouvait quelque indigène parlant la langue foulbé, ce qui simplifiait les choses; mais cette bonne fortune était assez rare. Cette nécessité où l'on était de recruter sans cesse de nouveaux interprètes, que l'on ne pouvait guère choisir et que l'on n'avait le temps ni de dresser ni de s'attacher, aurait pu avoir de graves inconvénients. Heureusement, la mission Moll n'eut encore une fois qu'à se louer de ses relations avec les indigènes. Très généralement, ses guides et ses interprètes accomplirent leur service en toute loyauté; ils étaient d'ailleurs largement payés et toujours parfaitement traités. Une seule fois, presque au début de l'expédition, le commandant Moll eut à se plaindre de ses guides, qui cherchaient à l'égarer pour le dépouiller. Mais il s'en aperçut heureusement à temps et l'affaire n'eut pas de suites.

Si le recrutement des interprètes et des guides était difficile, celui des porteurs ne l'était pas moins, et d'ailleurs pour les mêmes causes. Dans cette région parfaitement sauvage, que ne traverse aucune caravane, l'industrie du portage est inconnue, et les indigènes redoutaient beaucoup de quitter leur village pour s'enfoncer dans un pays inconnu et hostile. Ils craignaient toujours d'être enlevés et vendus comme esclaves. Or, le commandant Moll, par raison d'humanité, n'avait pas voulu emmener de la côte des porteurs permanents, qui auraient trop souffert de la dépaysation, du changement de nourriture et des fatigues de la route. Il lui fallait donc recruter ses porteurs en cours de route. Dans la première partie de l'expédition, l'opération fut relativement facile : le commandant choisissait dans chaque village le nombre d'hommes qui lui était nécessaire, et comme il payait bien, il obtenait assez aisément le convoi de ses caisses jusqu'au prochain village. Mais lorsque la mission, arrivée plus au Nord, fut sur le point de passer dans le pays à mil, les difficultés s'accrurent au point de devenir presque insurmontables. Aucun indigène du pays à manioc ne voulait s'engager pour aller au pays à mil. C'est que, outre la

différence du régime alimentaire, — le mil est une nourriture très inférieure au manioc, —il y a très peu d'eau dans le pays à mil et la variole y est à l'état endémique. Enfin, après d'interminables palabres et grâce à l'entremise d'un puissant chef de la région, le commandant Moll réussit à recruter 600 porteurs, auxquels il dut promettre d'ailleurs qu'il ne leur ferait pas dépasser le pays du manioc. Pendant trois jours, tout alla bien; mais le troisième jour, brusquement, sans que rien eût pu faire prévoir leur décision, les 600 porteurs déposèrent leur charge et s'enfuirent dans la brousse, craignant d'être entraînés trop loin dans le pays du mil. Le convoi était alors divisé en trois colonnes et échelonné sur 60 kilomètres. Il fallut que la mission, par ses propres moyens, rassemblât toutes ses caisses et installât un campement de fortune. Puis le commandant Moll, sans guide, sans interprète, dut engager des négociations avec les indigènes de la région, qui montraient la plus grande méfiance et ne se laissaient que difficilement approcher. Les pourparlers durèrent quinze jours, et ce n'est qu'au bout de ce temps que la marche put être reprise.

Un peu plus tard, dans le pays Laca, les difficultés recommencèrent, causées, cette fois, par l'état d'hostilité qui régnait de village à village. Les indigènes acceptaient bien le portage, ils prenaient bien les caisses; mais dès qu'ils arrivaient en vue du prochain village, ils déposaient immédiatement leurs charges et disparaissaient. Il fallait alors engager de nouveaux pourparlers avec un nouveau village, et l'on arrivait ainsi à ne pouvoir avancer que de quelques kilomètres dans une même journée. En outre, dans le pays Laca, l'ivrognerie est un véritable fléau. Les indigènes boivent une sorte de bière de mil, qui se fait tous les cinq jours; lorsqu'on traverse un village le jour où s'est fait la bière, il n'y a rien à en tirer : tous les hommes sont ivres, et souvent l'ivrognerie les rend dangereux. En voici un exemple. Un jour, le lieutenant Georg arrive dans un village où la bière coule à flots. D'abord, on ne veut pas le recevoir, et même on le menace; mais il parlemente, il discute, et finalement il réussit à se faire donner des cases où il s'installe et se met à travailler. Cependant, la fête continue; vers quatre heures, le chef et les anciens viennent inviter leur hôte à assister aux danses. Le lieutenant Georg s'exécute. Quand les danses sont finies, le chef se tourne vers lui et lui dit : « Si tu « veux, pour finir la fête, nous allons nous amuser à nous battre « avec tes tirailleurs. » Le lieutenant refuse naturellement. « Eh « bien! réplique le chef, nous allons nous battre entre nous ! » Et en dix minutes, il y eut vingt cadavres sur le terrain. Le chef

était tombé le premier. Dans de pareils excès d'ivrognerie, il arriva plusieurs fois que les bagages de la mission furent pillés. Il fallait alors se bien garder de protester; et le lendemain, les ivrognes de la veille rapportaient d'eux-mêmes, docilement, leurs prises. Tout cela, cependant, rendait la situation très difficile, et la plus grande prudence, la plus souple diplomatie était indispensable pour éviter tout conflit et poursuivre pacifiquement et utilement le travail commencé.

Enfin, après treize mois d'efforts, la mission mixte franco-allemande arriva au Tchad, ayant étudié point par point 2.000 kilomètres de frontières et relevé 180 points astronomiques. Son œuvre se terminait là. Grâce aux observations ainsi recueillies, les gouvernements de Paris et de Berlin vont pouvoir, en toute connaissance de cause et sur des documents précis, procéder à la délimitation raisonnée de la frontière totale Congo-Cameroun, et cette délimitation ne contribuera pas peu au développement économique d'une région hier encore profondément troublée par les contestations continuelles des commerçants français et allemands, et désormais définitivement pacifiée, grâce au courage, à la science et à l'habileté du commandant Moll et de ses compagnons français et allemands.

Il convient d'ajouter qu'en outre de ses constatations astronomiques et géographiques, la mission Moll a rapporté une remarquable collection d'échantillons géologiques et botaniques, recueillies par tout le pays parcouru, collection destinée au Muséum. De plus, le commandant Moll a procédé également à des études très instructives de la culture du coton. Il avait emporté une centaine de kilogrammes de graines que lui avait confiés l'Association Cotonnière et qu'il a distribués un peu partout aux chefs de poste et aux chefs de village. Il a même pu, par suite d'heureuses combinaisons, récolter dans le Nord du coton provenant de ses propres graines et dont il a rapporté des échantillons. Enfin, le commandant Moll a également étudié, au cours de son expédition, la culture et l'exploitation du caoutchouc, et il a rassemblé sur cette question de très intéressants documents,

J.-H. F.

ENQUÊTE EN SUISSE

SUR LES RÉGIONS LINGUISTIQUES ALLEMANDES, FRANÇAISES, ITALIENNES ET ROMANCHES

I. — Nécessité de cette enquête.

Un Italien avait étudié dans une université allemande d'Autriche. Un de ses professeurs lui avait enseigné que sa ville natale était une ville allemande italianisée à une date relativement récente. L'Allemand avait établi sa thèse sur de nombreux fragments de textes et l'avait étayée de raisonnements abondants et ardus. Ses études terminées, l'Italien, qui n'avait pu se consoler de ce qu'il avait fini par admettre comme la vérité historique, compulsa à tout hasard les archives de sa ville. Il constata avec joie qu'elles étaient purement et exclusivement italiennes. Il s'en fut trouver son maître allemand et lui fit part de sa découverte. Il lui portait des textes non plus tronçonnés et dénaturés, mais entiers, lumineux, péremptoires. Il le pria de les publier. L'Allemand s'y refusa. Il laissa entendre qu'il ne trouvait pas toute vérité bonne à divulguer. Il prétendait subordonner l'histoire à son chauvinisme. L'Italien passa sa vie — car cet incident est déjà ancien — à écrire l'histoire de sa ville, œuvre à la fois et également patriotique et scientifique.

En Bohême, alors que le pesant et épais voile du germanisme recouvrait encore presque tout le pays, furent mis au jour le *Manuscrit de Kralové Dvor* (1817) et le *Jugement de Libouchа* (1818). Ces manuscrits furent accueillis avec enthousiasme par la nation tchèque, à qui ils prodiguaient de la gloire militaire et littéraire très ancienne. Pendant plus de soixante ans, les manuscrits furent lus et étudiés avec vénération par le peuple comme par ses chefs. Ils contribuèrent pour une large part au définitif éveil de la nation. Ils la rendaient fière et vaillante : noblesse oblige. Ils lui donnaient foi en l'avenir : où le père a passé passera bien l'enfant. Or, en 1882, alors que Prague était tout à la joie de la création de son université tchèque, la nouvelle revue du parti réaliste naissant, l'*Athenæum*, contesta, dès ses premiers numéros, l'authenticité des manuscrits. MM. Masaryk, Gébauer et Goll proclamèrent que les reliques nationales étaient des faux. Dans sa scrupuleuse et impitoyable honnêteté scientifique, la jeune université — qui n'est pas en vain fille de l'université de Jean Huss — mettait la vérité au-dessus de tout.

CARTE DES GROUP

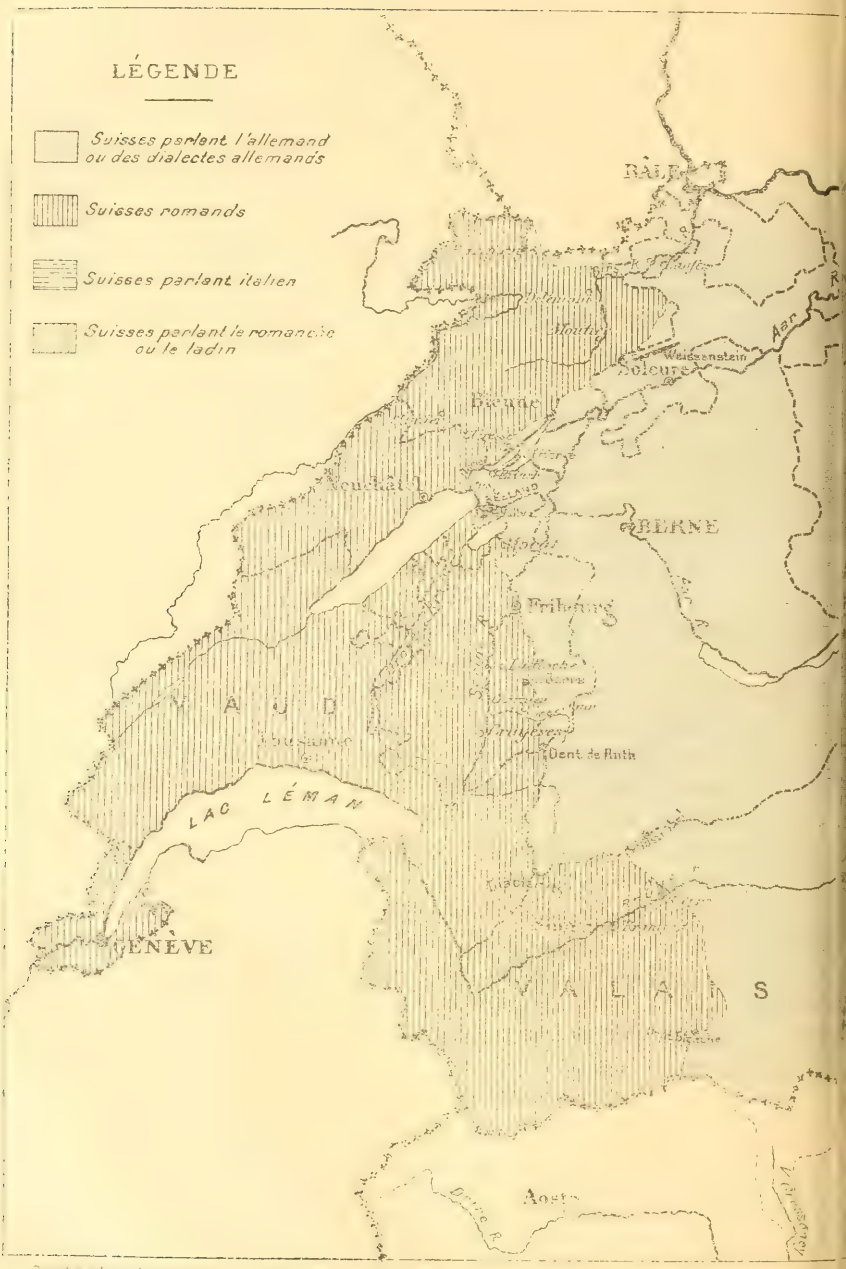

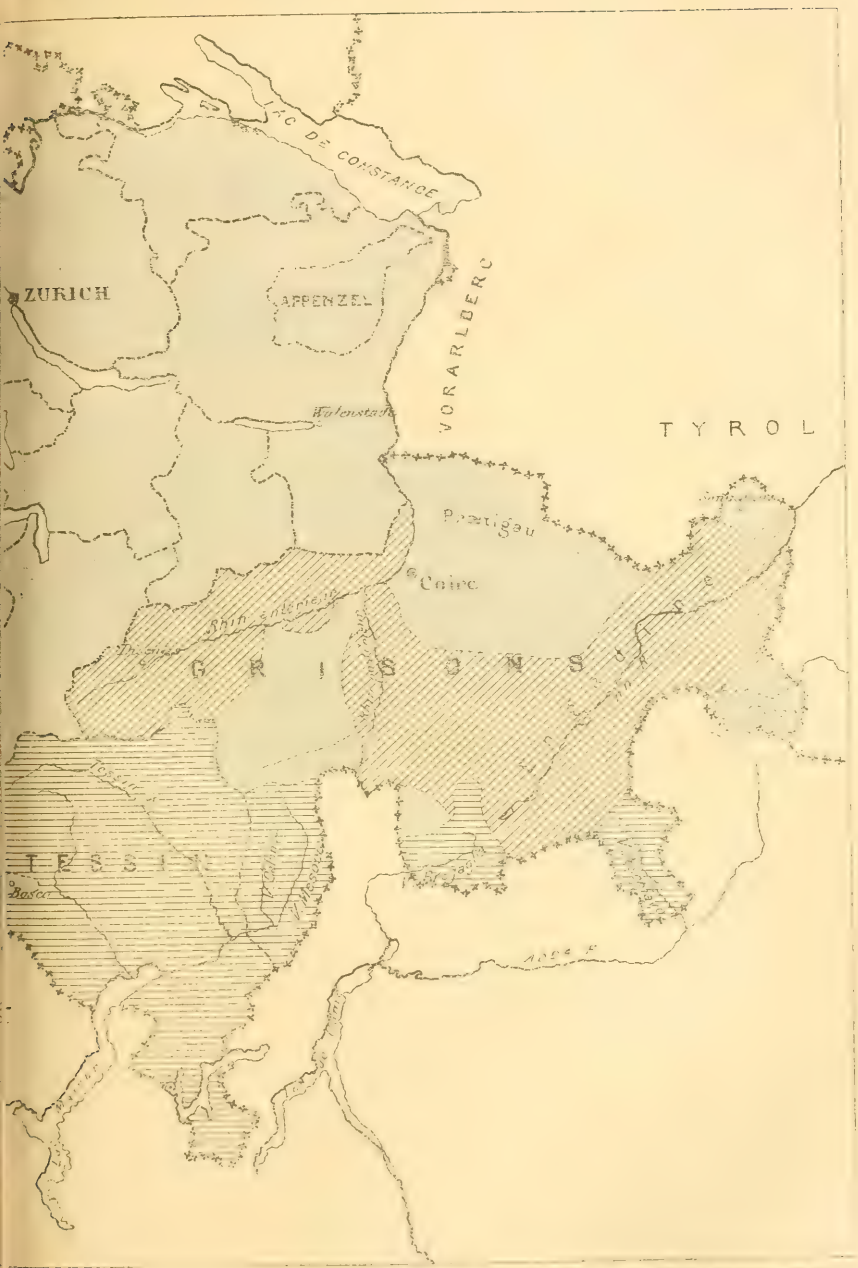
LAC DE CONSTANCE
ZURICH
APPENZEL
VORARLBERG
Walenstadt
TYROL
Prättigau
Coire
Rhin antérieur
GRISONS
TESSIN
Bosco

Que pense de cette loyauté oublieuse des conséquences que peut avoir pour la patrie la mort d'une légende, l'historien français qui vient de recevoir les remerciements officiels de la capitale tchèque pour avoir consacré cinq gros volumes à l'histoire bohême?

Il est parfaitement exact, écrit M. Ernest Denis, que l'histoire d'un peuple constitue ses titres de noblesse, et il est naturel que tout ce qui diminue l'éclat de cette histoire ne soit accueilli qu'avec une certaine tristesse. Mais... mieux vaut infiniment n'avoir pas d'histoire que d'entretenir dans le peuple le goût du mensonge[1].

En effet, la tendance sûrement dominante de la science française est bien de suivre le deuxième des deux courants dont le sens vient d'être indiqué par deux exemples, le premier allemand et le deuxième tchèque.

Au contraire, trop souvent et de plus en plus depuis que l'Allemagne se prussifie et rêve de devenir, coûte que coûte, une puissance mondiale, la science allemande — autrefois si sérieuse, loyale parfois jusqu'à la naïveté, — contracte les défauts de la politique prussienne et se laisse pénétrer par l'esprit machiavélique et utilitaire qui est le propre de l' « impérialisme », en quelque pays qu'il sévisse. Trop nombreux sont les prétendus savants qui voient dans une théorie scientifique un moyen politique, un instrument de puissance. Or, il faut bien qu'un instrument soit façonné de manière à servir à l'usage auquel on le destine. Il y a quelques années, je rappelais ici ces phrases que Frédéric II écrivait à son ministre Podewils :

L'article de droit est l'affaire des ministres; c'est la vôtre : il est temps d'y travailler en secret, car les ordres aux troupes sont donnés... Je vous prie, faites bien mon charlatan, et prenez du meilleur orviétan et du bon or pour dorer vos pilules.

Que de professeurs des universités allemandes font maintenant le métier d'un ministre prussien tel que le définissait Frédéric II! Et les façons de voir du « grand » Frédéric ne sont pas surannées. Qu'on se souvienne de l'extraordinaire discours que prononça Guillaume II, cette année, le soir des ballottages, quand, triomphant, il apparut en uniforme de cuirassier blanc au balcon de son palais et harangua la foule qui l'acclamait : « Qu'importent les moyens pourvu qu'on amène l'ennemi à se « rendre avec tous ses drapeaux! »

De même que l'Allemagne, qui est dans la main de son *Kaiser*, pourrait, si elle était résolue à la guerre, porter le premier coup à la France républicaine, parlementaire et pacifique,

---

[1] Ernest Denis. *La Bohême depuis la Montagne Blanche*, t. II, p. 139.

de même la « science » allemande dispose de moyens que la plupart des Français et ceux qui pensent et sentent comme eux et reconnaissent les mêmes règles morales qu'eux n'ont pas à leur disposition. Les pangermanistes, pour parler des Allemands les plus exagérés, reculent sans borne le domaine de leurs revendications caméléonesques : là où la langue leur manque, ils découvrent quelque droit historique ou géographique et, à défaut, leur besoin, ou simplement leur désir, appuyé par la force, leur paraît suffisant.

En face de ces envahisseurs, qui sont actuellement théoriques, mais dont les idées sont déjà maintes fois, avec le temps et l'inattention ou la faiblesse de leurs adversaires, devenues des idées-forces, il faut veiller, et à l'occasion, agir. Tout enquêteur français doit s'efforcer, non pas d'opposer les sophismes aux sophismes, mais de mettre en pleine lumière les sophismes des pangermanistes et de ceux qui, plus ou moins résolument, plus ou moins consciemment, les aident. Il faut surtout dresser contre les fantaisies ambitieuses une digue de vérité.

L'Allemagne prussifiée a toutes les prétentions possibles : elle veut être puissante sur mer comme sur terre; sur terre, la poussée allemande s'exerce en tous sens. La poussée vers l'Ouest — *Drang nach Westen* — fait pendant au *Drang nach Osten* sans parler du *Drang nach Suden* et de cette poussée principale qui — suivant la bissectrice entre les deux précédentes — se dirige vers le Sud-Est, des monts de Bohême au golfe Persique en passant par l'Autriche-Hongrie, les Balkans et Constantinople.

Les prétentions et l'action allemande varient profondément de région à région : ici elle est brutale et impérieuse, là insinuante, ici diplomatique et là économique.

En Suisse, où jusqu'à ces derniers temps cette action fut inaperçue, la seule question que tentent de poser quelques Allemands est une question de langue et très incidemment de race.

Que nous nous intéressions peu aux questions de langue et de race en matière politique, cela se comprend : nous ne croyons pas que la race ni la langue constituent l'essence de la nationalité et fondent au profit d'un Etat un droit quelconque sur une région et ses habitants. Mais, du moment où des voisins, nos adversaires dans la lutte tant de fois séculaire pour la Lotharingie [1], basent en grande partie leur thèse sur la

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er février 1902, p. 162.

langue et la race, il faut bien nous inquiéter de ce qu'ils disent afin de savoir si leur thèse n'est pas vaine même ses postulats accordés, afin surtout de pouvoir surveiller et contrecarrer leur propagande.

Nous sommes solidaires des Belges et Suisses de langue française. Dans la lutte non seulement pour notre langue, mais pour notre civilisation et notre puissance, ils constituent à bien des points de vue les avant-postes de nos « bastions de l'Est ». La France, qui ne médite aucune agression, a un intérêt évident au maintien intégral de la Belgique et de la Suisse, Etats amis et tampons qui mettent comme nous la notion de nationalité au-dessus de celle de race et de langue.

Il serait grand temps de ne plus nous moquer de la façon dont nos voisins belges et suisses parlent français. L'explication de nos railleries injustes et maladroites est que le français est devenu une langue aux règles précises, rigides et impératives. Mais n'avons-nous pas nos provincialismes ? Et puis, que fait l'Allemand, tandis que nous dédaignons le « français de réfugiés », qui est souvent — comme par exemple les mots de « septante » et « nonante » — du vieux français et que nous nous moquons de germanismes inévitables dans des régions qui touchent à la frontière des langues — comme par exemple l'annonce classique de la quatrième page des journaux romands : la bonne qui sait « cuire et garder les enfants » ? L'Allemand, habitué à ses dialectes innombrables et parlant une langue aux contours mal définis, étudie curieusement sans les trouver choquantes les façons de parler quelles qu'elles soient. Il y a quelques années il existait à Wurtzbourg un cours sur le *Deuschtum* dans les pays voisins de ceux de langue allemande : il existe peut-être toujours. — Ainsi diminuent fatalement les sympathies pour la France et nos adversaires gagnent du terrain.

Il est bien entendu que dans les rapports entre Suisses de langue allemande, Suisses de langue française, Suisses de langue italienne ou romanche, ce ne sont pas des Allemands, des Français, des Italiens et des Romanches qui sont en présence, mais des Suisses de langues diverses.

Le patriotisme suisse n'a rien à voir avec les langues parlées dans les frontières suisses et au dehors.

Mais des Allemands de l'Empire étudient depuis trop d'années avec leur façon de faire chauviniste la limite des langues en Suisse, pour que nous ne la connaissions pas nous-mêmes. Bien plus, les théories allemandes se sont infiltrées peu à peu dans les Universités suisses où professent de nombreux Alle-

mands d'Empire. Cinquante Suisses de langue allemande ont fondé, il y a deux ans, un *Deutschschweizerischer Sprachverein*, association pour la langue allemande en Suisse, qui devient singulièrement exigeante et agressive.

Pour toutes ces raisons, j'ai depuis cinq ans enquêté chaque année en Suisse.

Je résume ici les résultats de cette enquête, sous une forme toute différente de celle adoptée dans des articles sur *La Suisse et la question des langues*, publiés dans le *Temps* l'automne dernier parallèlement à des articles de M. Ch. Knapp dans la *Gazette de Lausanne*. Ils vont être reproduits dans le *Journal de statistique suisse*, puis paraîtront en brochure à Paris chez Plon et à Berne chez Stœmpli.

II. — Les résultats de l'enquête.

En Suisse, les limites linguistiques ne se confondent pas plus avec des limites de races qu'avec des limites nationales. Où sont les descendants des anciens Burgondes qui peuplèrent le Sud-Ouest et, comme les habitants de la Gaule, vite latinisés le restèrent? où sont les descendants des anciens Alamans qui conquirent le Nord-Est? Dans quelle mesure ces populations, arrivées dans des temps relativement rapprochés de nous, sont-elles mêlées de populations antérieures? Je n'en sais rien, et peu importe à l'étude qui nous intéresse. Il n'y a que d'incertains et grossiers rapports entre la race et la langue. La limite des langues a maintes fois flotté depuis l'invasion alamane, sans que les races perdent ou gagnent du terrain.

D'une façon générale si on envisage une série de siècles, on peut dire que les langues d'origine latine ont reculé en Suisse devant les dialectes germaniques : elles ont autrefois été parlées jusqu'à l'Aar — de sa source jusqu'à hauteur du lac de Bienne — dans tout le Valais et, au Sud jusqu'aux Alpes d'Appenzel et jusqu'au lac de Walenstadt, le lac des Welsches.

La carte dont cette seconde partie de l'article n'est que le commentaire montre nettement par comparaison avec ces limites anciennes les gains considérables des dialectes germaniques. — Quand les Allemands nous parlent de droits historiques, ils nous parlent de conceptions qui paraissent chimériques à nos esprits. Mais, s'ils obtenaient qu'on adoptât leur façon de voir, ils en souffriraient étrangement.

Aujourd'hui dans les trois cantons exclusivement romands (c'est-à-dire suisses de langue française), — Genève, Vaud et

Neuchâtel, cantons protestants, — la langue française est seule parlée : l'école a fait oublier les vieux patois. Les patois ne subsistent que dans une partie des régions romandes des cantons de Berne, de Fribourg et du Valais, régions catholiques (sauf une partie du Jura bernois, où le patois a à peu près disparu). Au contraire, dans toute la région allemande, les dialectes germaniques sont vivants, non seulement chez les paysans dont beaucoup ne comprennent pas l'allemand, mais à la ville et jusque dans la meilleure société, jusque dans les parlements et dans les réunions de professeurs d'université. — De là, un avantage pour le français, langue littéraire et mondiale, auquel résistent difficilement de simples dialectes.

Quelques autres causes tendent à faire gagner un peu de terrain au français sur la limite linguistique. Quelques industries, comme l'horlogerie, à Bienne notamment, attirent les Romands du Jura : elles portent le français avec elles jusque Soleure. D'autre part et surtout, avec la liberté, des villes dans autrefois germanisées de façon factice [1], telles que Fribourg, Sion et Sierre, redeviennent des villes où les gens parlant français sont en majorité.

Par contre, entre Morat (germanisé depuis la Réforme : Farel y prêcha en français) et la Sarine, quelques communes protestantes ont été germanisées et quelques autres sont menacées. D'autre part, le Jura bernois a reçu, comme plusieurs autres fois dans l'histoire, une foule d'immigrants suisses de langue allemande : la cause en est le développement de l'industrie, qui a exigé un grand nombre d'ouvriers et a en même temps dépeuplé les fermes en attirant les paysans à l'usine. La question actuellement posée est de savoir si, comme il est probable, les nouveaux venus ou tout au moins leurs enfants se mettront à parler le français ou si, au contraire, des îlots linguistiques se constitueront, comme se le promettent les cinquante membres du *Deutschschweizerischer Sprachverein*, qui ont choisi cette région comme terrain de combat.

Enfin, parmi les causes nombreuses de léger déplacement de la limite linguistique il faut noter les chemins de fer. Par exemple, le Simplon percé, est une menace pour le Haut-Valais allemand qui devient un lieu de passage du commerce interlatin d'Italie en Suisse romande ; par contre, le percement du Lœtschberg va sans doute rétablir l'équilibre permettant aux

---

[1] Longtemps les Allemands ont contesté que la contrainte qui fut sûrement exercée au point de vue religieux ait jamais été exercée au point de vue linguistique. C'est là aujourd'hui une vérité certaine. — Voir *la Suisse et la Question des langues, passim.*

Valaisans de langue allemande de recevoir des secours linguistiques qui n'auront plus à faire un détour à travers la Suisse romande.

Au Sud de la frontière et de la ligne de faîte des Alpes, la langue française est toujours parlée dans la vallée d'Aoste et un dialecte allemand dans le val Gressoney et dans la haute partie du val d'Ossola (dont dépend la commune de Bosco ou Gurin dans le canton du Tessin).

Le canton des Grisons est un labyrinthe linguistique comme orographique. On peut dire *grosso modo* que l'italien y est parlé dans les vallées tributaires du Pô. Le romanche proprement dit, à l'Ouest, et le ladin, à l'Est, sont deux dialectes d'une langue latine qui recule chaque année devant l'allemand, presque partout nouveau venu dans le canton. C'est pour cela que, notamment dans le Prætigau, on parle l'allemand littéraire, fait exceptionnel en Suisse. Les Romanches attaqués par tout un réseau de chemins de fer sont sur le point de voir couper l'isthme linguistique qui subsiste encore au sud de Coire.

D'après le recensement de 1900, sur 3.315.443 personnes habitant la Suisse (dont 383.424 étrangers), 2.312.949 parlaient allemand, 730.917 français, 221.182 italien, 38.651 romanche.

La plupart sont massées en groupes linguistiques dans les différentes régions indiquées par la carte.

Mais de même qu'entre ces différentes régions il n'existe aucune opposition nationale, de même une famille suisse qui se fixe dans une région suisse dont elle ne parle pas la langue a bientôt fait de changer de langue. Pour elle, changer de langue n'est pas changer de nationalité. Dans la Suisse romande, il existe des églises allemandes et non des écoles allemandes. La règle est la même dans les autres régions. L'enfant peut aisément s'adapter au milieu linguistique où sa famille l'a conduit : il doit être assimilé.

Il est douteux que le programme des cinquante membres du *Deutschschweirizerischer Sprachverein*, qui rêvent d'îlots linguistiques, soit du goût des Suisses. Comment les confédérés unis par-dessus les langues et les religions en une des plus solides et des plus belles patries qui soient au monde aspireraient-ils à descendre ? Avoir le sort de la Suisse et le changer pour celui de l'Autriche, ce serait de la démence !

René Henry.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LE MEURTRE DU DOCTEUR MAUCHAMP

A MARRAKECH

Le drame de Marrakech.

Le docteur Mauchamp, qui dirigeait le dispensaire français de Marrakech, a été assassiné le 19 mars par les indigènes de cette ville. La nouvelle a été connue à Paris par la dépêche suivante du docteur Gentil au Comité du Maroc :

Tanger, 24 mars, minuit 30.

Emeute Marrakech. Docteur Mauchamp assassiné. Calme rétabli. Tous les Français en sécurité.

LOUIS GENTIL.

L'émotion provoquée par cet odieux attentat a été considérable. Le Dr Mauchamp était un savant des plus distingués, homme de dévouement et de travail, qui depuis son arrivée au Maroc ne cessait de prodiguer ses soins assidus aux indigènes dont il semblait avoir dû ainsi gagner au moins la neutralité et qui n'avait jamais fait aucun acte de politique. Nous ne saurions mieux d'ailleurs retracer la carrière de notre infortuné compatriote qu'en reproduisant le document suivant, qui nous est communiqué par M. Auguste Terrier, le secrétaire général du *Comité du Maroc*. C'est l'exposé des titres du docteur Mauchamp, établi en vue de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur que la légation de France devait demander au mois de juillet prochain au ministre des Affaires étrangères.

Docteur Emile Mauchamp (Pierre-Benoist-Emile), né le 3 mars 1870 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Docteur en médecine (mention « Extrêmement bien ») de la Faculté de Paris en 1898.

Lauréat de la Faculté de médecine de Paris, 1899.

Prix Jeunesse (hygiène) de la Faculté de médecine de Paris, 1900.

Mention de prix Vernois (hygiène) de l'Académie de médecine, 1899.

Médaille de l'Assistance publique de Paris (externat des hôpitaux), 1896.

Médecin sanitaire maritime (décret du ministre de l'Intérieur, juin 1899).

Rapports au ministre de l'Intérieur au sujet d'études sur place des épidémies de peste d'Oporto (Portugal), de peste et de fièvre jaune de Santos (Brésil) et de Rio-de-Janeiro, 1899.

Voyages dans le Levant (Méditerranée, mer Noire) comme médecin sanitaire du ministère de l'Intérieur.

Voyage (mission scientifique privée) en Arabie, route des pèlerinages par terre à la Mecque, lazarets de la mer Rouge, 1903.

Médecin du gouvernement français, chargé du service de l'hôpital français Saint-Louis de Jérusalem (décret du ministre des Affaires étrangères, juin 1900), de 1900 à 1905. — Réorganisation et développement de l'hopital français. Les rapports adressés au département par le consulat général de France en Palestine montrent que l'hôpital français de Jérusalem — que la population indigène et européenne délaissant au profit des établissements hospitaliers concurrents (russes, allemands, grecs, anglais, turcs, italiens, autrichiens, israélites) — reprit pendant cette période une importance et un prestige tels que le personnel dut être doublé et le nombre des lits triplé. La moyenne quotidienne des hospitalisés alités passa de 8 ou 10 à 30 ou 50. La consultation externe attira en moyenne de 200 à 300 personnes par séance au lieu de 25 à 50.

Médecin du dispensaire français de Marrakech (fondation). Décret du ministre des Affaires étrangères, juillet 1905. — Difficultés spéciales de la fondation. — Moyenne actuelle des indigènes présents par consultation : 100 à 150 par séance. — Clinique externe transformée en infirmerie-hôpital avec dispensaire, en janvier 1907.

Services rendus à l'influence française dans la région de Marrakech (règlement de l'affaire Lassallas, novembre 1906. — Mission confiée par le khalifa Moulaï el Hafid auprès du ministre de France).

Epidémies :

Moniteur du service spécial de la diphtérie à l'hôpital Trousseau pendant six mois, 1894.

Epidémie de typhus de Bethléem, 1903.

Epidémie de typhus, puis de choléra en Palestine septembre-décembre 1902. Choisi par le gouvernement local pour combattre sur place l'épidémie en Basse-Palestine (octobre). Délégué par le gouvernement local, le corps consulaire et le corps médical de Jérusalem pour présider à l'organisation de la défense sanitaire de la ville qui ne fut pas atteinte par le fléau cholérique, lequel décima toute la région d'alentour (Lettre du consul général de France en Palestine à l'ambassade française à Constantinople). (Décoré de la 4e classe de l'Osmanié par le gouvernement ottoman en 1903, pour services rendus pendant ces épidémies.)

Epidémies de variole à Jérusalem, 1901 et 1904.

Epidémie de typhus (février-juillet 1906), à Marrakech.

A Marrakech, M. Mauchamp avait rendu également les plus grands services et travaillait à améliorer chaque jour le dispensaire qu'il dirigeait.

Il semble, d'après les dépêches, que la cause première du drame ait été l'agitation créée depuis quelque temps au Maroc, à l'occasion de l'établissement de stations françaises de télégraphie sans fil. Ces jours derniers, en effet, le Makhzen avait fait saisir en douane de Tanger deux caisses d'appareils de télégraphie sans fil, apportées par une compagnie française, en déclarant que l'installation d'un télégraphe sans fil devait, d'après l'article 10 de la Conférence d'Algésiras, être soumise à l'adjudication publique. Cette saisie, contre laquelle la légation française protesta d'ailleurs, mais inutilement, fit une grande impression parmi la population indigène qui, ne s'expliquant pas très bien la destination de ces appareils nouveaux, était portée à s'en méfier d'autant plus que l'autorité makhzénienne jugeait nécessaire de les proscrire. Or, le Dr Mau-

champ venait de faire dresser sur son dispensaire un mât terminé par une étoffe blanche, destiné à faciliter les travaux scientifiques de M. Gentil. On prétend que c'est ce mât qui, pris par les indigènes de Marrakech pour un appareil de télégraphie sans fil, aurait déchaîné l'émeute.

Mesures prises par le gouvernement.

En présence de la gravité des événements, le gouvernement prit immédiatement des mesures énergiques. Les croiseurs *Jeanne d'Arc* et *Lalande* reçurent l'ordre de se rendre dans les eaux marocaines. Ils appareillèrent le dimanche 24, à minuit. En même temps, le Conseil des ministres décidait l'occupation militaire d'Oudjda et communiquait la note suivante à l'*Agence Havas* :

Le Conseil a décidé, sur la proposition du ministre des Affaires étrangères, de procéder à l'occupation provisoire d'Oudjda jusqu'à ce que le gouvernement marocain ait donné satisfaction aux demandes de réparation dont il va être immédiatement saisi en raison de l'assassinat du docteur Mauchamp à Marrakech.

Cette décision a été prise comme conséquence de la constatation faite du refus persistant du Makhzen d'exécuter les accords qu'il a conclus, en 1901 et 1902, avec le gouvernement de la République et de répondre aux demandes multipliées de répression ou de réparation qui lui ont été adressées par la France à la suite d'abus de pouvoir, de délits ou de crimes commis à l'égard de Français sur le territoire marocain.

A la Chambre des députés.

Le drame de Marrakech a eu sa répercussion immédiate à la Chambre des députés. Le 25 mars, le Parlement ne siégeait pas à cause des obsèques nationales de M. et de Mme Berthelot ; mais le lendemain, mardi 26, la discussion s'engagea dès l'ouverture de la séance, sur l'initiative de MM. Dubief et Chaussier, compatriotes du docteur Mauchamp, et de M. Trouin, député d'Oran.

M. Chaussier s'est borné à faire l'oraison funèbre de M. Mauchamp, dont la mort doit être vengée. M. Trouin a exprimé l'opinion que, depuis la Conférence d'Algésiras, la faiblesse de notre politique a encouragé l'audace des indigènes. Il a ajouté que les mesures prises par le gouvernement lui paraissaient insuffisantes et a réclamé un débarquement sur les côtes marocaines.

M. Dubief a pris alors la parole et a fait le procès de l'administration des Affaires étrangères, attribuant à l'impéritie et à l'inertie de nos agents la responsabilité des douloureux événements de Marrakech. Il a donné lecture d'une lettre que le Dr Mauchamp lui adressait le 28 octobre 1906, et dans laquelle notre compatriote lui expliquait très longuement combien sa situation lui était rendue difficile du fait même des autorités françaises : notre légation de Tanger, a ajouté M. Dubief, « affectait de considérer les réclamations et les plaintes de nos nationaux comme du bluff. — « Ne me faites pas

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

d'affaires ! » Toute la politique extérieure de la France tient aujourd'hui dans ce mot. Et l'orateur concluait qu'il ne faut pas jeter imprudemment dans ce pays des médecins et des instituteurs qu'on n'est pas résolu à défendre. « C'est le cinquième attentat impuni qui « se commet là-bas. Il faut que l'on fasse tout pour ne plus gaspiller « d'une manière aussi affreuse le sang précieux d'un enfant de « France. »

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a répondu aux divers interpellateurs. Voici, d'après le *Journal officiel*, le texte *in extenso* de ses déclarations :

DÉCLARATIONS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — J'ai tout d'abord à cœur, la Chambre le comprendra, de répondre quelques mots aux accusations que vient de diriger l'honorable M. Dubief contre l'administration des Affaires étrangères, bien qu'elles s'appliquent, ainsi qu'il l'a dit, à une période pendant laquelle je n'avais pas l'honneur de la diriger.

J'ai compulsé très sérieusement le dossier du docteur Mauchamp. La plupart des pièces de ce dossier protestent contre l'allégation qu'il aurait été mal accueilli et mal traité par le ministère des Affaires étrangères.

M. le général Jacquey. — Il n'a pas répondu au docteur Mauchamp !

M. le ministre des Affaires étrangères. — C'est une erreur ! Les représentants de ce ministère ont régulièrement suivi toutes les démarches qui ont été faites en faveur du docteur Mauchamp ; ils ont toujours rendu justice à ses facultés et à ses qualités éminentes.

M. Fernand Dubief. — On ne s'en est pas aperçu.

M. le ministre. — Il est exact qu'au début de son installation, il s'est produit un incident sur lequel je regrette d'avoir à m'expliquer, parce que je suis réellement dans une situation délicate, au lendemain de l'assassinat de notre malheureux compatriote, pour expliquer que peut-être il n'a, dans cette circonstance, souffert que d'un malentendu. (*Rumeurs sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. Fernand Dubief. — Dites tout de suite que c'est de sa faute !

M. Cachet. — C'est trop fort !

M. Vandame. — Expliquez-vous !

M. le ministre. — Messieurs, laissez-moi m'expliquer et vous verrez que vos interruptions sont tout à fait intempestives. Je vous donnerai lecture d'une lettre de l'honorable M. Léon Bourgeois, qui n'est pas suspect, je suppose ! Cette lettre porte la date du 7 avril 1906. Mon prédécesseur au ministère des Affaires étrangères s'exprime ainsi :

« Il est exact que le docteur Mauchamp a rencontré des obstacles à « l'accomplissement de sa mission. Son installation dans une des capitales « du Maroc devait se ressentir des difficultés que traverse notre politique « et qui imposent à tous nos agents une réserve particulière.

« M. Mauchamp a eu beaucoup de peine à trouver un logement ; bien « que ce soin lui incombât ainsi qu'à tous ses collègues des autres dispen- « saires, nos agents de Tanger et de Mogador ont reçu l'instruction d'avoir « à l'aider dans cette recherche, plus difficile à Marrakech que partout « ailleurs. Il a cru pouvoir résoudre les difficultés en s'installant dans « une des maisons où le gouvernement marocain loge notre mission mili- « taire lorsqu'elles l'accompagnent dans cette ville. Cette détermination « était d'autant moins justifiable que le chef de la mission, pressenti à ce

« sujet, lui avait fait connaître aussitôt que la maison appartenait au « Makhzen et que personne ne pouvait s'y introduire sans la permission « des autorités marocaines.

« M. Mauchamp ayant passé outre à ces représentations, on a dû l'in- « viter, sur la plainte du gouvernement marocain, à évacuer la maison.

« Depuis lors, mon prédécesseur a recommandé à notre légation de lui « prêter ses bons offices pour qu'il pût s'établir dans une autre maison « qui vient de lui être proposée.

« Les appointements du docteur Mauchamp ont été intégralement « versés à l'heure actuelle. »

M. Fernand Dubief. — A l'heure actuelle!

M. le ministre. — A l'heure actuelle, le 7 avril 1906.

« Bien que ce médecin n'ait pris effectivement possession de son poste « qu'au mois de novembre, il a reçu son traitement depuis le 1er juin, « époque de sa nomination. » (*Exclamations à droite et sur divers bancs.*)

M. Jules Dansette. — Elevez un peu le débat!

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je suis bien obligé de répondre à des accusations qui ont été portées contre le ministère des Affaires étrangères.

M. Gauthier (de Clagny). — Vous n'êtes pas accusé! Nous vous demandons ce que vous vous proposez de faire pour sauvegarder la dignité de la France.

M. le président. — Messieurs, laissez M. le ministre diriger sa discussion comme il l'entend.

M. le ministre. — « J'espère bien, ajoutait M. Léon Bourgeois, que « M. Mauchamp verra bientôt la fin de ces contrariétés inévitables pendant « la période de détente, et dans une résidence particulièrement difficile. « Ses services, comme il l'a dit avec raison, ont été appréciés de mon « département dans ses postes précédents. Nos agents au Maroc ont une « impression très favorable de son intelligence, et leur opinion répond « aux appréciations flatteuses qui ont été exprimées sur son compte. »

Voilà quelle était la manière de voir de l'administration des Affaires étrangères. Depuis que j'ai l'honneur d'être ministre, dans quelles conditions suis-je intervenu au sujet du docteur Mauchamp? Le 4 janvier dernier, M. Regnault demandait que le dispensaire fût agrandi et devînt hôpital; il estimait que les dépenses supplémentaires qu'entraînerait la création de cet établissement s'élèveraient à 25.000 francs par an; il proposait de prélever cette somme sur le crédit de 600.000 francs affecté aux œuvres françaises au Maroc. Il demandait, en outre, un crédit nouveau de 3.000 francs. J'ai immédiatement donné toutes les instructions nécessaires pour l'attribution de ce crédit.

Quelques jours après, M. Regnault télégraphiait pour demander qu'un matériel fût fourni à l'hôpital du docteur Mauchamp. J'ai immédiatement donné des instructions pour que satisfaction lui soit accordée.

Le 26 décembre précédent — et j'en aurai bientôt fini, Messieurs, avec ce sujet qui, je le reconnais, est très pénible (*Parlez! parlez!*) — le 26 décembre précédent, j'avais transmis à M. Regnault une lettre de votre honorable collègue M. Sarrien, qui demandait pour le docteur Mauchamp la croix de la Légion d'honneur, et j'invitais notre ministre au Maroc à examiner cette proposition avec la plus grande bienveillance en raison des titres exceptionnels du candidat

Auparavant, M. Léon Bourgeois était intervenu dans le même sens à la suite d'une démarche de M. Gillot, sénateur, et de M. Dubief, député.

Ceci dit, trop longuement, et je m'en excuse (*Mais non! — Parlez! par-*

lez !), je vous demande la permission de m'associer aux paroles émues qui ont été prononcées tout à l'heure à l'occasion de l'assassinat de notre compatriote et d'adresser à sa famille, du haut de cette tribune, au nom du gouvernement, le tribut de nos sympathies les plus profondes et de nos plus vives condoléances. (*Applaudissements.*)

Il était aussi méritant que bienfaisant; il est mort victime de son devoir ; il est mort dans des conditions particulièrement odieuses, qui ont été exposées très exactement par les orateurs qui ont précédé.

Il est exact qu'aucune mesure n'avait été prise par le gouvernement de la ville ; il est exact que, malgré l'évidente effervescence de la population, on n'a envoyé les soldats que trop tard ; lorsqu'ils sont arrivés, l'assassinat était consommé.

Ce qui fait, Messieurs, la gravité de ce crime, c'est qu'indépendamment des circonstances dramatiques que je rappelle, il succède à une longue série d'abus de pouvoir, de vexations, d'attentats, de provocations qui acculeraient la France à une situation humiliante et déconsidérée s'ils restaient impunis plus longtemps. (*Applaudissements.*)

Nous n'aurions plus qu'à renoncer à notre situation au Maroc, à la sécurité et à la tranquillité de l'Algérie et à prier nos compatriotes de quitter l'Empire chérifien si nous reconnaissions nous-mêmes notre impuissance à protéger efficacement leur vie. (*Nouveaux applaudissements.*)

Aussi bien sur la frontière de l'Algérie pour laquelle nous avons, comme vous le savez, des accords particuliers, que dans le reste de l'Empire marocain, où nous réclamons le bénéfice des conventions internationales, le gouvernement du sultan refuse de parti pris toute satisfaction à nos demandes les plus légitimes, malgré tous nos droits. La liste de ses méfaits à notre égard serait édifiante, je vous demande la permission de vous la faire connaître aussi complètement que possible en m'excusant de sa longueur.

Les principales affaires de frontières qui nous ont donné des griefs contre le Makhzen sont les suivantes :

Le 10 février 1906, deux douaniers français sont tués sur la frontière par ces maraudeurs venant du territoire marocain. Un seul des meurtriers a été arrêté et nous a été livré par l'entremise de Bou-Amama.

Nos sujets algériens domiciliés à Oudjda ont été l'objet de vexations multiples de la part des autorités de la ville : on les a évincés de la location aux enchères des magasins habous ; on les a désarmés.

Au mois de mars, un Français, M. Sonin, a été blessé.

En mai, le Makhzen a fait publier des ordres interdisant aux gens des tribus de se rendre aux marchés algériens d'El-Haimer.

Dans le courant de l'été, une attaque générale des tribus du Tafilelt et de la haute Moulouya a été ouvertement préparée contre nous. Le khalifa, frère du sultan de Tafilelt, et son entourage ont favorisé cette agitation.

La harka, déjà réunie, n'a été découragée que par nos préparatifs de défense ; néanmoins, nous avons subi des agressions partielles : rezzou de 250 hommes dans le Sud, au mois d'août ; vol de chameaux près de Béchar, au mois d'octobre ; courrier enlevé entre Béni-Ounif et Taghit, le 28 novembre — un homme tué ; patrouille de la compagnie saharienne de Béni-Abbès massacrée peu après dans la même région.

D'autre part, les Cheurfa du Tafilelt, de concert avec les représentants du Makhzen, ont interdit toute relation entre cette province et notre territoire.

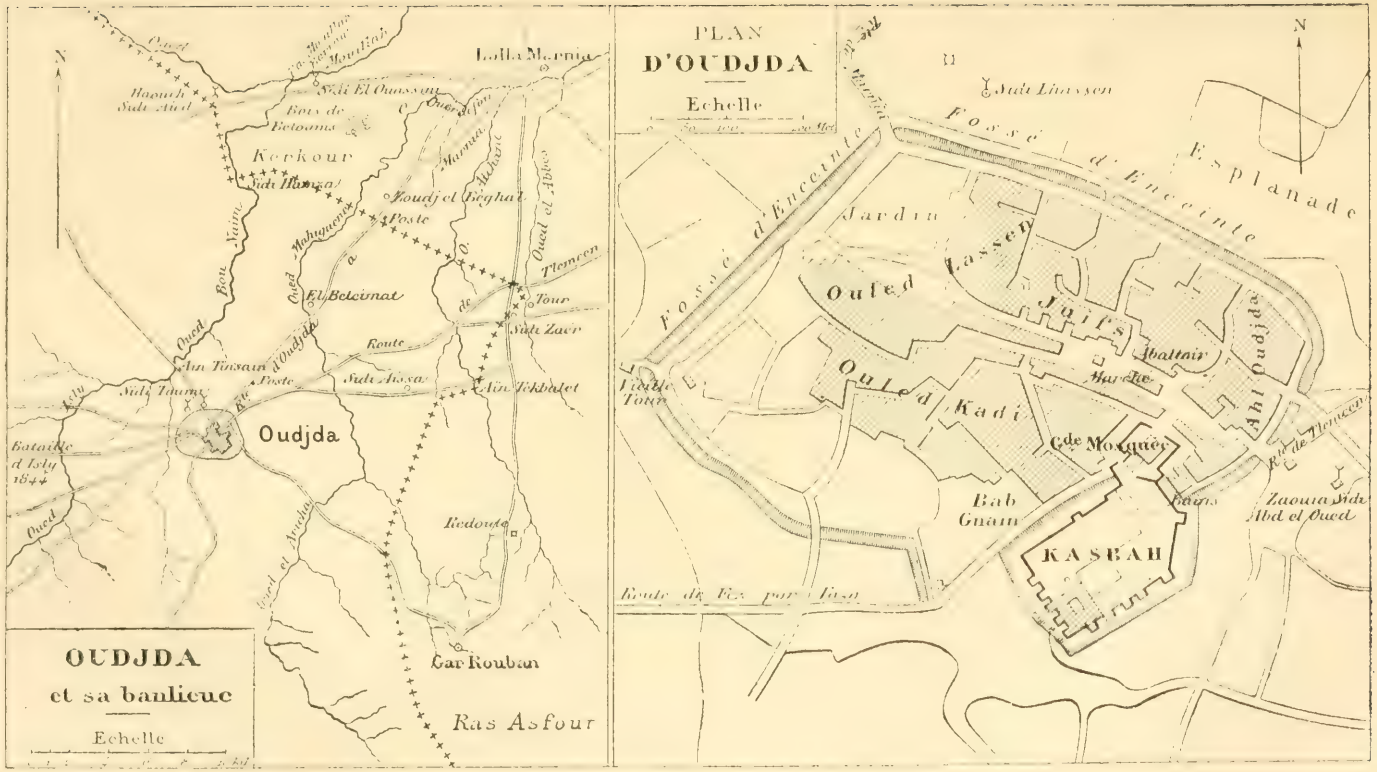
OUDJDA
et sa banlieue
Echelle
N
Oued
Haouch Sidi Aied
Sidi El Ouassini
Bois de Betoums
Kerkour
Sidi Hamza
Lalla Marnia
Oued Bou Naim
Oued Mahiguene
Zoudj el Beghal
Poste
Oued el Abbes
Tlemcen
Tour
Sidi Zaer
El Beleimat
Route
Sidi Aissa
Aïn Tekbalet
Aïn Tinsain
Sidi Taum
Oudjda
Bataille d'Isly 1844
Oued
Redoute
Oued el Aracha
Gar Rouban
Ras Asfour
PLAN
D'OUDJDA
Echelle
Sidi Lhassen
Fossé d'Enceinte
Esplanade
Jardin
Ouled Lassen
Juifs
Abattoir
Marche
Ahl Oudjda
Ouled Kadi
Gde Mosquée
Bab Gnain
KASBAH
Bains
Zaouia Sidi Abd el Oued
Vieille Tour
Route de Fez par Taza

Les propriétés des Douï-Menia, tribu française depuis l'accord de 1901, ont été confisquées. Le 22 août, notre représentant à Tanger, sur les instructions du département, a adressé une lettre au Makhzen pour réclamer contre les encouragements donnés à la harka, et les différentes infractions aux protocoles indiqués ci-dessus.

Nous demandions en outre que les dissidents de la tribu des Ouled-Djérir, également attribuée par le protocole à la France, fussent éloignés de nos confins ainsi qu'il avait été stipulé dans les accords. Nous fixions un délai de deux mois au gouvernement marocain pour nous donner satisfaction.

N'ayant obtenu aucune réponse, notre ministre a adressé une nouvelle protestation au Makhzen le 13 octobre ; il y était dit que nous nous considérions dès ce moment comme autorisés à prendre les mesures nécessaires pour la défense de nos sujets et de nos intérêts.

Le 14 octobre, une autre lettre était adressée au Makhzen au sujet des incidents de la région d'Oudjda ; nous demandions la révocation du pacha de Saïda qui, quelques semaines auparavant, avait commis personnellement une violation de notre territoire ; le payement des indemnités réclamées par nos ressortissants et dont le chiffre ne pouvait être contesté ; l'envoi d'instructions donnant tout pouvoir à l'amel d'Oudjda d'appliquer intégralement le régime des protocoles.

Ces sommations étaient confirmées par un télégramme du 20 octobre à notre ministre à Tanger répondant aux premières explications très insuffisantes du gouvernement marocain. Depuis ce moment le Makhzen ne nous a donné aucune satisfaction sur les points essentiels.

M. LE GÉNÉRAL JACQUEY. — Il ne vous en donnera jamais !

M. LE MINISTRE. — C'est ce que nous verrons !

M. MASSABUAU. — A moins d'y envoyer des troupes.

M. LE MINISTRE. — Notre commerce continue d'être boycotté dans le Sud ; les propriétés des Douï-Menia sont toujours confisquées ; on a vendu publiquement aux enchères dans un ksar du Tafilelt les armes des soldats français tués sur la frontière ; enfin tout récemment le Makhzen a prescrit à ses agents dans la région d'Oudjda de percevoir les droits de douane sur les importations algériennes, en violation formelle des accords. Nos ultimatums, qui n'ont été suivis que de précautions purement défensives de notre côté, n'ont eu d'autre résultat que d'augmenter l'insolence du Makhzen à notre égard.

La conclusion qui se dégage de cet ensemble est que le sultan est indifférent à toute réclamation venant de nous, si légitime soit-elle, et quel qu'en soit le ton.

Voici, Messieurs, des faits plus graves :

Assassinat de M. Charbonnier. — M. Charbonnier a été tué le 27 mai 1906, à six heures du soir, au cours d'une promenade à cheval, en plein jour, à trois quarts d'heure de Tanger, par deux indigènes appartenant à la tribu des Andjera, dont les noms sont actuellement connus de notre légation. Les autorités de Tanger eurent en cette occasion une attitude inconvenante, mettant une étrange lenteur à avertir la légation, puis, lorsqu'elles se décidèrent à faire ramener le corps, refusant de le rendre aux envoyés de la légation, dont un fut frappé par les soldats marocains.

Les réparations imposées pour ce crime comprenaient avant tout la punition des meurtriers. Bien qu'ils eussent été connus assez vite et que notre légation eût répété les sommations à ce sujet, les autorités chérifiennes ne manifestèrent aucun désir de les arrêter ; on vit même à

plusieurs reprises les deux auteurs du meurtre au marché de Tanger.

Le representant du sultan, Mohammed Torres, est personnellement responsable à notre égard de ce manquement aux promesses qui nous furent faites.

M. GAUTHIER (de Clagny). — Voilà qui explique l'assassinat du Dr Mauchamp.

M. LE MINISTRE. — « Le 19 septembre 1906. M. Lassalas, agent de la « compagnie marocaine à Marrakech qui se trouvait à une journée de cette « ville dans la tribu des Tekna, fut entouré par un groupe hostile et « blessé d'un coup de feu à la jambe. On le transporta chez le caïd de la « tribu qui le garda une nuit comme un prisonnier, tandis que s'agitait « la question de savoir si on l'achèverait. L'avis prévalut toutefois de le « renvoyer à Marrakech où il arriva péniblement.

« L'enquête ouverte sur cette affaire par notre consul à Mogador fut « confiée au chancelier algérien, homme ayant une longue pratique du « Maroc. Ayant établi la réalité des faits, il voulut les exposer au pacha « de Marrakech. Le gouverneur chérifien le reçut en public de façon inso- « lente, refusa de discuter et notre agent dut se retirer dans des conditions « humiliantes pour nous... » (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. L'AMIRAL BIENAIMÉ. — C'est un réquisitoire contre la faiblesse du gouvernement.

M. VANDAME. — Vous en avez trop supporté !

M. LE MINISTRE. — La légation de France demanda inutilement la révocation du pacha.

Si j'énumère ces faits, c'est précisément pour que la Chambre sache bien qu'il a fallu abuser étrangement de la patience et de la longanimité du gouvernement de la République pour le déterminer à prendre la mesure qui a été décidée hier soir.

M. VANDAME. — Et que nous approuvons !

M. LE MINISTRE. — C'est aussi pour le justifier d'une façon complète aux yeux de la France et du monde et pour rendre vaines toutes protestations contre lui.

Je ne me plains pas, quant à moi, de cette longanimité et de cette patience. (*Interruptions sur divers bancs à droite.*)

Oh ! je sais bien, Messieurs, qu'il vous est facile de résoudre de votre banc la question marocaine. (*Applaudissements à gauche.*)

M. VANDAME. — Mais nous vous approuvons !

M. LE MINISTRE. — Si vous étiez à la place que j'ai l'honneur d'occuper, Messieurs, vous y rencontreriez des difficultés plus grandes que celles que vous soupçonnez.

Une voix à droite. — Il n'y avait qu'à ne pas y aller.

M. LE MINISTRE. — Ce n'est pas moi qui vous y ai conduit.

Je continue l'énumération des griefs dont nous avons à nous plaindre :

La mission hydrographique organisée par le Comité du Maroc et dirigée par le lieutenant de vaisseau Dyé a reconnu pendant le mois de janvier dernier le cours inférieur du Sebou, qui est la grande voie fluviale du Maroc. Au cours de cette exploration, M. Dyé et l'ingénieur attaché à sa mission, M. Pobéguin, ont été attaqués par les indigènes de la tribu des Beni-Hassem. Un coup de feu a été tiré sur M. Pobéguin sans l'atteindre. M. Dyé avait été l'objet d'une attaque du même genre l'année dernière dans la même région. Notre consul à Rabat, M. Leriche, voulant aller à Méhedya, s'est vu refuser l'entrée de cette ville. Dans la discussion, et sans que M. Leriche y eût donné prétexte, les soldats marocains l'ont menacé de leurs fusils.

Le pacha de cette ville est connu pour son hostilité à l'égard des Français. Le 9 de ce mois, M. de Gironcourt, ingénieur agronome, en voyage d'études au Maroc, se promenait dans l'intérieur de Fez lorsqu'il fut assailli, lapidé et presque assommé. Il put cependant se traîner, le crâne fendu, jusqu'à la maison du gouverneur qui manifesta de vifs regrets de l'incident ; mais bien que notre consul eût aussitôt demandé la punition des coupables, aucune satisfaction ne nous avait été encore donnée aux dernières nouvelles.

M. Doutté, arabisant très distingué et professeur à l'école des lettres d'Alger, a rempli plusieurs missions au Maroc. Se trouvant il y a deux mois à Marrakech, il voulut se rendre dans le district voisin de Glaoua. Le pacha de Marrakech prétextant des ordres du Makhzen incita le caïd El Glaoui à lui refuser l'accès de son territoire. Il fut arrêté en effet, dès qu'il arriva sur ces confins, par le khalifa du caïd El Glaoui, qui alla jusqu'à lever la main sur M. Doutté. On le reconduisit brutalement à Marrakech. La légation de France renouvela à ce propos sa demande de destitution du pacha de Marrakech, véritable instigateur de ces mauvais traitements,

Affaire de Mauritanie. — Depuis que nous avons établi notre autorité sur les régions sahariennes situées au Nord du Sénégal, et notamment dans le Tagant, nous rencontrons l'hostilité de la secte des Goudfya, dont le chef, le cheick Ma el Aïnin, réside à proximité du cap Juby, dans la Séguiet-el-Hamra. Ma el Aïnin est depuis très longtemps en relations intimes avec le gouvernement marocain.

Lui ou son fils vont fréquemment au Maroc. Ils sont toujours reçus par le Makhzen avec les plus grands honneurs. Cette amitié vient de prendre un caractère ouvertement hostile à la France. Pendant l'année dernière les tribus du Tagant et de l'Adrar ont été travaillées à la fois par les émissaires de Ma el Aïnin et par le chérif marocain, cousin très rapproché du sultan et envoyé officiellement par le Makhzen pour forcer les Français à évacuer le Sahara. Cet agent, nommé Moulay Idriss, a pris à l'automne la direction effective du soulèvement et a conduit une troupe de cinq cents hommes armés de fusils à tir rapide contre notre poste de Tidjikja, dont un détachement a été écrasé à Niemélane. On se rappelle que les renforts envoyés aussitôt ont dégagé le Tidjikja, après un siège de plusieurs semaines, et ont rejeté Moulay Idriss dans l'Adrar.

Le Makhzen, mis en demeure de nous expliquer sa participation dans ces événements, n'a même pas cherché à la dissimuler. On s'est contenté de répondre à notre consul à Fez que Moulay Idriss avait bien une mission du sultan et qu'il était chargé d'une enquête sur nos empiètements dans le Sahara.

La responsabilité du gouvernement chérifien, déjà établie par ces déclarations comme par l'ensemble des renseignements recueillis sur les lieux mêmes et par les lettres que Moulay Idriss a adressées au nom du Makhzen à tous les chefs influents de Mauritanie, est également engagée par les envois d'armes que le Makhzen a faits et fait encore à Ma el Aïnin. Le cheikh venu l'an dernier à Fez est reparti avec fusils et munitions. D'autre part, un chargement d'armes et de munitions a été transporté il y a quelques semaines, de Larache à Mogador, sur bateau allemand, pour Ma el Aïnin. Il est en ce moment à Mogador d'où on annonçait ces jours-ci qu'il allait être embarqué pour le cap Juby.

Eh bien ! Messieurs, il serait difficile de méconnaître que cette situation est devenue tout à fait intolérable.

M. LE COMTE DE LÉVIS-MIREPOIX. — Il est temps !

M. LE MINISTRE. — Nous ne pouvons attendre plus longtemps pour y remédier.

Comment faire ? Est-ce en continuant à adresser des remontrances et des représentations au Makhzen ?

M. CÉSAR TROUIN. — C'est en faisant descendre les marins à terre !

M. LE GÉNÉRAL JACQUEY. — Les remontrances ne servent à rien.

M. LE MINISTRE. — Est-ce en prenant à son égard un ton comminatoire ? Est-ce en formulant contre lui des menaces qui, malheureusement, sont rarement suivies d'effet ? C'est bien inutile, l'expérience en a été faite et faite à nos dépens. Aussi le gouvernement a-t-il décidé de recourir cette fois à des mesures véritablement efficaces, pour obliger le sultan à rentrer vis-à-vis de nous dans l'ordre, dans la légalité et dans la justice, et à donner satisfaction à toutes nos réclamations légitimes. (*Applaudissements.*)

Il a décidé d'occuper la ville d'Oudjda et de maintenir cette occupation jusqu'au jour où nous aurons obtenu toutes les réparations qui nous sont dues.

Quelles sont ces réparations ? C'est d'abord la punition exemplaire des auteurs du meurtre du Dr Mauchamp ; la destitution et l'emprisonnement du gouverneur qui a la responsabilité de ce crime. (*Très bien ! très bien !*) ; les indemnités convenables pour la famille de la victime ; les réparations dues au gouvernement en raison du caractère officiel qu'avait notre compatriote ; c'est ensuite l'exécution des mesures que nous avons précédemment réclamées sans les obtenir pour tous les attentats et les faits que je viens d'énumérer.

C'est enfin la mise en pratique de garanties d'ordre et de sécurité qui doivent fonctionner au Maroc en vertu de nos accords et de nos traités avec cet empire.

Quels sont ces accords et ces traités ?

Nous avons à la fois les accords de 1901 et 1902 et les droits que nous confèrent d'une façon particulière les décisions prises à Algésiras.

Lors de la discussion du 6 décembre dernier, j'ai déjà eu l'honneur d'indiquer à la Chambre que la Conférence d'Algésiras avait laissé subsister dans leur intégralité les accords de 1901 et 1902 qui règlent d'une façon particulière les questions touchant à la frontière algéro-marocaine. J'ai dit que ces accords avaient été maintenus en vertu d'une convention passée par M. Révoil et par M. Rosen et d'une déclaration signée par le prince von Radolin et par M. Rouvier.

Ces accords comportent toute une organisation de police, avec des postes qui ont été prévus et des droits qui ont été spécifiés.

Ils stipulent la nomination d'une commission composée de deux commissaires français et de deux commissaires marocains agissant de concert. Cette commission mixte n'a jamais pu jusqu'à présent être réunie.

Ils prévoient les cadres d'une police qui fonctionnerait dans la région frontière ; l'application d'un règlement à établir pour la répression de la contrebande des armes ; l'établissement de marchés ; l'installation d'agents contrôleurs indigènes ; l'observation du tarif commercial qui vient d'être imprudemment violé par le Makhzen, malgré toutes nos protestations, bref tout un régime de garanties qui ne peut nous être refusé puisqu'il a été accordé par les traités que nous avons passés avec le gouvernement chérifien et dont nous devons exiger l'application immédiate, car de lui dépendent à la fois la tranquillité, la sécurité et le développement commercial de notre colonie d'Algérie.

M. Edouard Vaillant. — Il ne faut pas l'outrepasser.

M. le ministre. — Quant à l'Acte d'Algésiras, celle de ses dispositions dont les crimes et les attentats que j'ai relevés nous donnent le droit et nous créent l'obligation de réclamer la mise en pratique immédiate est celle qui concerne l'organisation de la police dans les ports. Actuellement, les instructeurs français et espagnols, l'inspecteur suisse, sont désignés et ont reçu l'agrément du sultan.

Nous demandons que le ministre de la Guerre chérifien reçoive l'ordre de procéder sans délai à l'examen du règlement de police de concert avec l'inspecteur suisse et les deux instructeurs en chef français et espagnol qui sont déjà à Tanger et que toutes les mesures d'exécution soient prises pour assurer le fonctionnement de la police dans les ports où nous avons des nationaux. Nous exigerons enfin qu'on renonce à provoquer ou entretenir des rébellions armées contre les Français dans la Mauritanie et l'Adrar, et qu'on cesse de faire naître des hostilités dans lesquelles nos soldats et les agents du gouvernement de l'Afrique occidentale ont plusieurs fois trouvé la mort.

Ce n'est en somme que la continuation de la politique que je développais dans la séance du 6 décembre en réponse à l'interpellation de l'honorable M. Jaurès et qui a recueilli à cette date votre approbation à peu près unanime : politique de fidélité à nos accords particuliers avec le Maroc et à nos accords internationaux ; politique absolument exempte de toute idée de conquête au Maroc (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche*), politique résolument hostile aux empiètements territoriaux.

M. Vaillant. — Très bien !

M. le ministre. — Mais soucieux aussi de ne pas reculer devant la résolution énergique d'imposer, lorsque nous ne pouvons l'obtenir autrement, le respect de nos droits et de la vie de nos nationaux. (*Très bien! très bien !*)

Je ne saurais trop le répéter, l'occupation d'Oudjda sera essentiellement provisoire ; elle durera jusqu'au jour où nous aurons obtenu satisfaction.

M. le duc de Rohan. — Alors c'est une prise de possession, elle durera toujours.

M. le ministre. — Et les réparations que nous avons le droit d'exiger.

M. César Trouin. — Complètes ?

M. le ministre des Affaires etrangères. — Complètes.

M. Jacques Piou. — Et si vous ne les obtenez pas ?

M. le ministre. — Nous y resterons. Il dépend du Makhzen de hâter cette date. Quant à nous, nous n'avons aucun désir, aucun besoin, aucune raison de prolonger un état de choses anormal qui nous est à charge et que nous n'avons rien fait pour provoquer, vous voudrez bien nous rendre cette justice.

En terminant, il me reste, Messieurs, un vœu à formuler : ce serait que la mort de notre compatriote servît à mettre un terme aux conflits qui divisent les étrangers au Maroc, c'est-à-dire dans un pays où ils sont associés, en vertu des traités, à une œuvre commune. (*Applaudissements.*)

M. François Deloncle. — Et où ils sont tous solidaires!

M. le ministre des Affaires étrangères. — Ce serait qu'elle eût pour effet de rapprocher, au lieu de désunir, ceux qui devraient travailler dans la concorde à atteindre un but identique (*Très bien! très bien!*) ; ce serait qu'elle mît en garde contre les compétitions excessives, desquelles peuvent surgir, en pays arabes, des mouvements d'effervescence redoutables pour tout le monde et dont l'Europe tout entière pourrait avoir à souffrir. (*Très bien ! très bien !*)

Ainsi notre malheureux compatriote aurait rendu un dernier service en sacrifiant — après la lui avoir consacrée — sa noble vie à une cause qui doit nous réunir tous, puisque c'est celle de la paix, de l'union des races, de la civilisation et de la fraternité. (*Vifs applaudissements.*)

Après le discours du ministre des Affaires étrangères, le président de la Chambre a donné lecture des ordres du jour proposés par les interpellateurs, et M. Pichon a déclaré que le gouvernement acceptait l'ordre du jour de M. Trouin ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et comp-
« tant sur sa fermeté pour assurer la sécurité de nos concitoyens au
« Maroc, refusant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

M. Ribot a demandé alors la parole afin d'expliquer son vote. Voici le texte de ses déclarations d'après l'*Officiel* :

M. Ribot. — Je voterai l'ordre du jour, mais la Chambre me permettra de dire quelques mots.

Je me suis permis d'interrompre tout à l'heure mon honorable collègue M. Dubief, lorsqu'il paraissait rejeter sur les agents de la France au Maroc une partie de la responsabilité des événements que nous voyons se dérouler et qui ne sont pas sans gravité. Je crois que notre collègue se trompe. Nous avons eu au Maroc des agents dont quelques-uns ont été remarquables, qui tous ont été à la hauteur de leur tâche. Mais les agents de la France font au dehors non pas ce qu'ils veulent, mais ce qu'ils peuvent. Le succès de leur politique dépend de la politique que nous faisons ici, de l'unité, de la clarté, de la netteté de cette politique. (*Applaudissements au centre.*)

Eh bien, j'ai le regret de dire que, dans les affaires marocaines, nous avons eu plusieurs politiques parfois contradictoires. Nous avons eu une politique à laquelle je ne me suis pas associé, sur laquelle je me suis expliqué ici même en 1903. C'était, à mon sens, une politique imprudente, une politique d'apparences plus que de réalités. Il y a eu une autre politique qu'on a décorée du nom de pénétration pacifique.

Eh oui ! je suis pour la pénétration pacifique. Nous le sommes tous. Nous ne pouvons pas ne pas être partisans de cette politique. Mais encore faut-il que nous en ayons les moyens et que nous en choisissons l'heure. (*Applaudissements.*)

M. Ribot. — Ce n'est peut-être pas au moment où il y a par le malheur des circonstances, à la suite de tout ce qui s'est produit, et sur quoi je ne veux pas insister, un réveil de fanatisme au Maroc que nous pouvons avoir l'espérance et l'ambition de le conquérir pacifiquement, en y pénétrant imprudemment.

Quand nous envoyons le Dr Mauchamp, dont la correspondance montre qu'il avait des qualités de pionnier et en même temps un cœur de héros (*Applaudissements*), quand nous l'envoyons à Marrakech, en lui assurant un traitement, sans pouvoir le couvrir efficacement du pavillon de la France, n'ayant même pas à Marrakech un vice-consul, alors qu'il y a un vice-consul anglais, je crains que nous n'agissions un peu à la légère, que nous ne soyons un peu imprudents.

M. le ministre des Affaires étrangères. — C'est le ministre de France à Tanger qu'il l'a proposé, monsieur Ribot.

M. Ribot. — Je n'ai pas à intervenir entre vous et votre ministre.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'est n'est pas moi qui l'ai créé.

M RIBOT. — Ce n'est pas le ministre de la France à Tanger qui a la responsabilité, c'est le ministre des Affaires étrangères. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Et vous savez bien qu'en ce moment-ci il n'y a pas dans ma pensée une idée de polémique ou de récriminations ; je n'interviens pas entre vous et vos agents ; je fais une réflexion générale à laquelle la Chambre tout entière s'associera.

M. EDOUARD VAILLANT. — Très bien!

M. RIBOT. — C'est qu'en engageant ainsi ce qu'on appelle la pénétration pacifique, nous nous obligeons en même temps à la soutenir; il faut voir si nous en avons toujours les moyens.

Mais je ne veux pas insister. Ce qui est certain, c'est que nous sommes, à l'heure actuelle, en présence d'un fanatisme très éveillé, très surexcité, et nous sommes aussi en présence des conséquences de tout ce qui s'est passé depuis un ou deux ans : l'Europe a donné au monde musulman le spectacle de ses divisions et des luttes qu'elle poursuit dans l'ombre. (*Applaudissements.*)

Je m'associe de tout cœur à ce que disait tout à l'heure M. le ministre des Affaires étrangères. Il n'est pas digne de la civilisation européenne que de grandes puissances — jalouses certainement de leurs intérêts, jalouses de défendre leurs droits, ayant des ambitions légitimes — au lieu de s'entendre, au lieu de causer, cherchent ainsi à se donner des coups dans l'ombre... (*Applaudissements unanimes.*)

Ce sont des coups portés à la civilisation. Il faut cesser cette politique d'embûches que l'on se tend les uns aux autres. Il faut causer ; je sais bien que, pour causer, il faut être deux. Mais il faut qu'on comprenne que nous ne cherchons pas des aventures et que nous sommes fidèles à notre parole.

Je ne désapprouve pas l'action du Gouvernement. Elle est trop expliquée par le résumé vraiment douloureux qui a été fait à cette tribune de toutes les avanies que nous avons dû subir, de tous ces refus de réparation que nous avons été forcés d'accepter.

Je ne veux pas insister : tout cela est trop pénible.

Vous avez pensé qu'il fallait, pour notre autorité morale là-bas, faire un acte de vigueur ; vous allez présenter un ultimatum, vous le ferez assez mesuré pour que personne ne dise qu'il cache des arrière-pensées. (*Applaudissements.*) Je souhaite qu'il soit accepté dans un très bref délai. Personne ne pense que le gouvernement marocain puisse vous tenir tête ; personne, je l'espère, n'aura la tentation de le soutenir contre nous, parce que tout le monde saura bien, après votre déclaration, que nous ne cherchons pas un prétexte pour nous introduire au Maroc, pour garder Oudjda, dont on a autrefois préconisé l'occupation,

Ce n'est pas votre pensée, n'est-ce pas ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Pas du tout !

M. RIBOT. — Vous n'y allez que pour attendre la réponse à votre ultimatum. J'espère qu'elle arrivera en même temps que nos troupes se mettront en route. Je souhaite que nous ne prolongions pas notre occupation ; je désire en tout cas qu'il soit bien entendu que nous sommes bien décidés à ne pas étendre notre pénétration.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Absolument.

M. RIBOT. — Nous avons une armée capable de tous les efforts, de tous les héroïsmes ; mais enfin nous devons calculer notre effort.

M. GEORGES CLEMENCEAU, *président du Conseil ministre.* — Très bien !

M. RIBOT. — Et nous ne voulons à aucun prix, nous engager dans une entreprise qui ne s'accorderait ni avec nos intérêts ni avec la politique que nous avons affirmée au grand jour. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Très bien !

M. RIBOT. — Ce que nous voulons faire, nous le disons très hautement. Il faut que cela soit entendu ; il faut qu'on sache que la Chambre, sans distinction d'opinion, est unanime dans ces sentiments. (*Applaudissements.*) J'en apporte l'expression à la tribune ; et c'est avec cette signification très claire, acceptée ici par tout le monde, que nous voterons l'ordre du jour accepté par le Gouvernement. (*Vifs applaudissements sur tous les bancs.*)

Ces paroles de M. Ribot ont clos le débat et l'ordre du jour Trouin a été adopté à l'unanimité.

Les commentaires de la presse en Angleterre et en Allemagne.

En Angleterre, les journaux ont été unanimes à exprimer leur sympathie pour la France et leur approbation des mesures prises par le gouvernement français. En Allemagne, si l'attitude de la presse a été parfois quelque peu différente, l'opinion officielle nous a été du moins très courtoisement favorable, comme le prouvent les déclarations officieuses suivantes de la *Gazette de Cologne :*

On doit reconnaître absolument et sans restriction à la France, comme à toute nation civilisée, le droit de protéger efficacement ses sujets au Maroc, comme aussi d'exiger la satisfaction qu'elle juge nécessaire dans les cas où des Français sont lésés. C'est pourquoi il appartient à la France seule d'apprécier les mesures qu'elle compte prendre, afin d'obtenir satisfaction pour le meurtre de M. Mauchamp. La France a une longue frontière commune avec le Maroc. Elle est en état d'exercer de ce côté la pression qu'elle juge nécessaire. Si elle s'est arrêtée à l'occupation d'Oudjda, c'est sans doute qu'elle a pensé que cette mesure peut se réaliser immédiatement, puisque les troupes qui sont sous les ordres du général Lyautey sont prêtes à être mises aussitôt en mouvement.

D'ailleurs, les conflits franco-marocains sur ces territoires frontières ne sont pas visés par la Conférence d'Algésiras. Ils doivent être réglés entre la France et le Maroc. Aussi une action sur la frontière algérienne du Maroc paraît moins, que partout ailleurs, destinée à créer des difficultés internationales. D'autre part, c'est justement ce territoire frontière qui est le « talon d'Achille » au point de vue des relations franco-marocaines « C'est en partant de l'Algérie, disent les Maures, qu'on fera la conquête « du « Maghreb ».

Voilà le terrain sur lequel s'est développée l'idée d'une guerre latente depuis que la France s'est établie dans le Nord de l'Afrique. C'est encore là, dans les environs d'Oudjda, dans les montagnes du Riss, que le prétendant Bou-Hamara sème continuellement le désordre, en compagnie de Raissouli, tristement célèbre, qui, dit-on, est venu récemment le rejoindre.

Nous pensons que le gouvernement français a su prévoir toutes les suites que peut entraîner l'occupation d'Oudjda, et que s'il s'y est, malgré tout, décidé, c'est qu'il est prêt aussi à en supporter les conséquences éven-

tuelles. En tout cas, on ne voit pas de quel droit une puissance quelconque pourrait s'opposer, dans l'état actuel des choses, à l'action de la République et prétendrait l'empêcher de protéger ses sujets par les moyens qui lui semblent opportuns, d'autant plus que cette protection est profitable à tous les Européens qui vivent au Maroc.

Espérons que le gouvernement marocain comprendra combien il serait injuste et vain de résister à la France et de ne pas lui accorder la satisfaction qu'elle demande. Espérons qu'il jugera que la voie la plus courte pour sortir de cette passe difficile est d'accepter au plus vite les conditions de la France et de rétablir l'ordre à Marrakech, de façon que des événements aussi regrettables et aussi pénibles que l'assassinat de M. Mauchamp ne se reproduisent plus à l'avenir.

Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion de revenir, dans notre prochaine livraison, sur ces commentaires de la presse européenne.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le traité franco-siamois.* — Un important traité vient d'être signé à Bangkok entre les gouvernements français et siamois, dont le texte n'a pas encore été publié, mais sur lequel on possède déjà des renseignements essentiels. Son économie consiste à nous donner les provinces du Siem-réap, Battambang et Sisophon, c'est-à-dire de compléter notre royaume protégé du Cambodge contre l'abandon : 1° de la pointe de territoire de San-saï, au Sud du Luang-prabang; 2° du territoire de Kratt, des districts côtiers qui le continuent et des îles adjacentes jusques et y compris Koh-kut; 3° de l'exercice de la protection française au Siam dans ce qu'elle a d'essentiel. Nous acceptons, en effet, de soumettre aux tribunaux siamois ordinaires les Asiatiques sujets ou protégés français qui se feraient inscrire à l'avenir dans nos consulats, et nos sujets et protégés asiatiques actuellement inscrits dans nos consulats du Siam aux cours internationales siamoises. Ce privilège de nos protégés et sujets anciennement inscrits cessera d'ailleurs après la promulgation des codes siamois : à partir de ce moment, tous nos sujets et protégés asiatiques, quelle que soit leur ancienneté, seront justiciables des tribunaux siamois ordinaires.

Nous réservons l'examen détaillé et le commentaire de ce traité pour notre prochaine livraison.

— *Le Comité de l'Asie Française.* — Le Comité de l'Asie Française a donné, le 18 mars, un déjeuner en l'honneur du commandant de Lacoste, qui vient de rentrer en France après avoir accompli une longue et intéressante mission autour de l'Afghanistan.

Le déjeuner était présidé par M. Emile Senart, de l'Institut, président du Comité, et M. Eug. Etienne, vice-président. Parmi les assistants, on remarquait : le prince Roland Bonaparte, MM. Edmond Périer et Chavannes, de l'Institut : MM. de la Martinière, Dubail et de Margerie, ministres de France; le général Silvestre, MM. Cordier, comte de Castries, comte de Guichen, Robert de Caix, Paul Loubet, comte de Labry, comte de Nettencourt, J.-H. Franklin, redacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, Charles Michel, René Pinon, colonel Chabaud, Combarieu, Chéradame, etc.

Au dessert, le commandant de Lacoste a fait l'exposé rapide de son voyage; puis M. Senart a salué MM. Chavannes et de la Martinière, qui vont tous deux partir de France, le premier pour une importante mission en Chine, le second pour rejoindre son poste à Téhéran.

— *Mort de M. et Mme Berthelot.* — Le grand savant, Marcellin Berthelot, est mort subitement le 18 mars dans des circonstances parti-

culièrement émouvantes au chevet de sa femme qui venait d'expirer. Les obsèques nationales de M. et Mme Berthelot ont eu lieu le 25 mars au Panthéon où ils ont été transportés solennellement côte à côte.

Allemagne. — *L'archiduc François-Ferdinand à Berlin.* — L'archiduc François-Ferdinand, prince héritier d'Autriche-Hongrie, vient de faire une courte visite à Berlin, et d'après des informations certaines, il a eu un long entretien avec l'empereur Guillaume; mais cette visite se faisant dans l'incognito le plus absolu, aucun renseignement officiel n'a été publié à ce sujet. Les journaux généralement bien informés se sont même efforcés de démentir les commentaires plus ou moins indiscrets que cette entrevue avait provoqués dans la presse de Vienne et de Berlin et ont généralement affirmé que la visite de l'archiduc à l'empereur n'était réellement qu'un acte de courtoisie et de prévenance cordiale. Il semble toutefois bien probable que la conversation de Guillaume II et de François-Ferdinand a eu un autre intérêt que l'échange banal de simples courtoisies de politesse.

— *La conférence de M. Lucien Hubert à Berlin.* — M. Lucien Hubert, député des Ardennes, a fait, le 15 mars, à Berlin, une conférence sur la politique coloniale française en Afrique Occidentale. M. Lucien Hubert a commencé sa conférence par la déclaration suivante :

Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole devant un public allemand pour célébrer une œuvre française, mais je ne crois pas offenser votre légitime orgueil de bons Allemands, ni ma juste fierté de bon Français en déplorant que la fatalité des circonstances ait ainsi faussé les rapports de deux grands peuples, qui l'un et l'autre auront une place si considérable dans l'histoire du progrès humain. Est-ce que, si diverses et pourtant si voisines, leurs intelligences n'étaient point faites pour s'estimer et se comprendre ?

Je ne suis pas ici, Messieurs, pour exprimer des regrets. Mais j'oserai du moins concevoir des espérances et dire qu'il me semble que nous avons trouvé un terrain où il était pour ainsi dire naturel de faire chacun quelques pas et d'échanger quelques mots.

Nous sommes deux ouvriers d'une œuvre immense tentée par la race blanche. Nous nous heurtons aux mêmes difficultés, et les noirs que nous essayons de tirer de leur torpeur, d'associer à nos projets, voient en nous non des Allemands ou des Français, mais des Européens.

N'est-il pas, dès lors, urgent et fécond d'échanger nos vues, de comparer nos expériences ?

Le conférencier a retracé alors, en quelques mots, les diverses étapes de la pénétration française dans l'Afrique Occidentale et a longuement exposé l'organisation politique et économique de nos colonies du Sénégal, du Niger, du Dahomey et du Congo. Il a terminé ainsi :

La barbarie noire s'ouvrira à la civilisation, et l'immense famille attardée est prête à accourir à notre appel. Mais il faut que cet appel soit unanime et cordial. Les fautes de l'un risqueraient de compromettre

l'œuvre de tous, les divisions entre blancs se retourneraient fatalement contre la race blanche tout entière. Messieurs, si le passé a pu nous séparer brutalement, l'avenir ne nous révélera-t-il donc pas le devoir commun? Ne nous unira-t-il pas pour tenter la haute expérience de progrès humain qui s'appelle la civilisation ? Le labeur partagé serait glorieux et sans doute fécond.

M. Hubert a obtenu un grand succès. Des coloniaux, des parlementaires, des fonctionnaires, des officiers firent le meilleur accueil à l'orateur français, que leur présenta le duc Albert de Mecklembourg qui présidait la conférence. Au premier rang, tout à côté de M. Lecomte, chargé d'affaires de France, avait pris place M. Dernburg, qui donna de nombreuses marques d'approbation.

Angleterre. — *L'abandon du projet de tunnel sous la Manche.* — Le projet de tunnel sous la Manche a reçu, le 22 mars, le dernier coup sous la forme d'une déclaration officielle du gouvernement anglais.

A la Chambre des Lords, le comte de Rosebery ayant demandé à lord Crewe, lord-président du conseil privé, si le gouvernement avait pris une décision relative au projet de construction du tunnel sous la Manche et s'il était possible de prendre connaissance des notes du comité de la défense rédigées à ce sujet, lord Crewe a répondu :

Je me bornerai à faire une déclaration semblable à celle que le président du Conseil a faite ou a l'intention de faire à la Chambre des Communes, et je dois dire que notre conception de l'intérêt public nous pousse à nous opposer au projet du tunnel sous la Manche.

En supposant même que les dangers militaires soient écartés, il n'en existerait pas moins, à notre avis, à travers le pays, un sentiment d'insécurité qui aurait peut-être pour résultat de constantes demandes de nouvelles dépenses à la fois militaires et navales. Il régnerait également un état d'inquétude et peut-être d'alarme qui, bien que sans fondement, serait préjudiciable à nos intérêts politiques et à nos intérêts commerciaux.

D'un autre côté, on n'a pas réussi à montrer quels avantages pour le commerce et l'industrie de ce pays pourraient compenser ces inconvénients. Il semble que l'on devrait s'occuper un peu plus des autres moyens de transport, tels que les ferry-boats dont on se sert dans les autres parties du monde. Ces considérations ont pour résultat de nous faire considérer ce projet avec défaveur, encore que nous soyons toujours heureux d'approuver tout ce qui peut faciliter les relations avec nos voisins.

En réponse à la demande de mon noble ami, je regrette de ne pouvoir lui procurer les documents qu'il désire relatifs à ce point. Parmi les plus intéressants, presque tous sont des notes du comité de la défense qui, ainsi que la Chambre le comprendra, sont d'une nature confidentielle et par conséquent ne peuvent être produits.

Lord Lansdowne, ancien ministre des Affaires étrangères, prononça ensuite quelques paroles en faveur du tunnel. Mais ce discours ne changera pas la façon de voir du gouvernement.

Pendant que lord Crewe se prononçait au nom du gouvernement contre le projet du tunnel, sir Henry Campbell Bannerman, le prési-

dent du Conseil, faisait à la Chambre des Communes les déclarations que voici :

Le gouvernement reconnaît le profond intérêt qu'a suscité cette affaire. Il n'a d'autre désir que de tout confier à la Chambre même avant la discussion réelle du projet. Brièvement, je puis dire que l'idée que nous nous faisons de l'intérêt public nous pousse à être opposé au projet d'un tunnel sous la Manche.

Bulgarie. — *Assassinat de M. Petkof, président du Conseil.* — Le président du conseil bulgare, M. Petkof, a été assassiné, le 11 mars, à Sofia dans l'après-midi en pleine rue ; le ministre du commerce M. Ghenadief a été blessé légèrement à côté de lui. L'assassin s'approcha des deux ministres par derrière et tira plusieurs coups de revolver. M. Petkof fut frappé mortellement dans le dos, M. Ghenadief eut le bras traversé. Les gendarmes qui suivaient les ministres purent arrêter le meurtrier. Il s'appelle Alexandre Petrof, né à Widdin, âgé de vingt-deux ans. C'est un employé récemment congédié de la banque agraire. Il était venu de Widdin à Sofia il y a quelques jours et il demeurait chez un étudiant de ses amis. Il déclara avoir voulu débarrasser le pays de M. Petkof et nia avoir des complices. C'est, semble-t-il, un malheureux excité par la misère non moins que par l'esprit d'opposition qui règne en ce moment en Bulgarie ; peut-être entrait-il dans son dessein un peu de vengeance personnelle, M. Ghenadief, ministre du Commerce, ayant la banque agraire dans son ressort.

Le conseil des ministres s'est réuni immédiatement. M. Stanciof s'est chargé de la présidence du conseil et M. Ghenadief du ministère de l'Intérieur

Russie. — *L'accident de la Douma. La déclaration ministérielle.* — Les séances de la Douma, interrompues quelques jours par suite de l'effondrement du plafond de la salle des séances le 14 mars, ont été reprises le 19 mars dans la salle du Conseil de l'Empire, et M. Stolypine a pu communiquer alors à l'Assemblée la déclaration ministérielle dont la lecture avait été retardée par l'accident du palais de Tauride. La déclaration débutait par une explication de la politique législative du Gouvernement ainsi formulée :

Dans les Etats qui possèdent un gouvernement représentatif établi depuis longtemps, les nouvelles lois ne sont que le résultat de nécessités normales et les gouvernements n'ont pas grand'peine à les faire adopter. Le cas est différent dans les pays en période de reconstitution et d'agitation. Toute nouvelle loi, dans de pareils pays, est le reflet essentiel de la vie entière du pays. Il est donc nécessaire de relier tous les projets du gouvernement par une même idée générale qui constitue le fondement de la Constitution de l'Etat, puis il faut défendre cette idée.

Le gouvernement juge nécessaire, dans son travail ultérieur, de prendre en considération les exigences de la vie et d'amender en conséquence les lois et les projets de loi. C'est pourquoi le gouvernement a basé tous les projets présentés à la Douma sur une même idée générale, celle de réaliser

les principes qui doivent être l'expression des relations nouvelles de droit résultant des réformes récentes. Notre patrie, dit la déclaration, doit être transformée en Etat constitutionnel. Il faut consacrer des dispositions nouvelles, définir et déterminer les droits de l'Etat et des personnes, éliminer les antinomies et les interprétations arbitraires de la part des particuliers et des fonctionnaires.

C'est pourquoi le gouvernement a jugé nécessaire de présenter une série de projets de loi établissant le nouveau régime en Russie.

La Déclaration énumèrait ensuite les lois qui, à cause de leur importance et leur urgence, ont été promulguées avant la réunion de la Douma ; ces lois sont actuellement soumises à la ratification de la Douma.

Elle faisait mention de la nécessité d'une législation relative aux paysans, afin de remédier à la pénurie des terres dont souffre la partie la plus nombreuse de la nation russe. L'administration de l'agriculture prendra tous les soins possibles pour augmenter les terres des paysans ; la réussite dépend des commissions agraires locales, qui seront réorganisées, afin de les lier plus étroitement à la population, par l'augmentation des membres élus des paysans. Diverses autres mesures ont été prises pour assurer la réorganisation foncière. En ce qui concerne le sort des paysans, le gouvernement a aussi adopté une mesure d'émancipation.

Outre la législation relative aux paysans, le gouvernement prépare une série de projets tendant à réaliser les principes du manifeste du 30 octobre 1905 qui ne sont pas encore traduits en lois.

La liberté de conscience, celle de la correspondance, l'inviolabilité de la personne ne sont pas encore réglées par la législation russe.

Le gouvernement, dans le but d'assurer la tolérance religieuse, a cru nécessaire de reviser la législation, afin d'établir quelles modifications devrait subir cette législation, en conformité du manifeste du 30 octobre 1905.

Mais, auparavant, le gouvernement a dû établir fermement que le principe de l'Etat chrétien, dans lequel la religion orthodoxe est privilégiée, doit être la base de toutes les modifications législatives.

Le gouvernement considère comme obligatoire de protéger la liberté de l'Eglise orthodoxe d'une façon spéciale, car la nation russe est toujours inspirée par la religion orthodoxe, qui constitue la gloire et la puissance de la Russie. Pourtant les droits de l'Eglise orthodoxe ne devront pas porter atteinte aux droits des autres religions. Aussi, le gouvernement présente-t-il une série de lois sur le prosélytisme et sur les services divins.

La Déclaration, après avoir indiqué les lois préparées pour assurer l'inviolabilité de la personne, parle de la question ouvrière et affirme la nécessité absolue de la participation de l'État dans l'organisation du sort des ouvriers. Le gouvernement veut améliorer sincèrement et utilement le sort des travailleurs ; il écartera donc toutes les mesures d'*alimentation artificielle* et réprimera tous les excès, car les intérêts de la société doivent aussi être toujours préservés. Le gouvernement assurera la pleine liberté d'action aux parties intéressées,

aux entrepreneurs et aux ouvriers ainsi que la liberté des grèves économiques. Il propose aussi des assurances pour les ouvriers vieux et malades, l'assistance médicale aux invalides, la défense du travail de nuit et dans les souterrains aux femmes et aux enfants, la diminution des heures de travail pour tous les ouvriers.

La Déclaration parle ensuite des mesures de développement des voies ferrées. Le gouvernement projette un chemin de fer de l'Amour qui sera construit d'une station du chemin de fer transbaïkal jusqu'à Khabarowsk, pour créer une voie ferrée ininterrompue entre la Russie d'Europe et l'Extrême-Orient.

Enfin, la Déclaration se termine en appelant l'attention de la Douma sur la nécessité de procéder immédiatement à l'étude du budget, car « la situation de la Russie exige des éc nomies, et d'autre part, les réformes appellent des dépenses ».

Les revenus du budget sont réduits, à cause de l'abrogation des payements rédemptoires de la part des paysans pour leurs terres, et aussi à cause de l'augmentation des payements des intérêts des emprunts faits à l'étranger. Le ministre des Finances proposera de nouveaux impôts.

Le développement de l'Etat aussi bien que celui des personnes privées connaît des périodes d'expansion très renforcée. Le changement radical de notre régime en 1905 a ouvert une de ces périodes. Il a créé de nouvelles exigences dans la vie de l'Etat.

Une guerre malheureuse a été cause de nouvelles dépenses pour l'armée et pour la flotte. Quelle que soit la tendance qu'on ait à maintenir la paix, quelle que soit la nécessité de l'apaisement pour le pays, si nous voulons garder notre puissance militaire et la dignité de notre patrie, si nous ne consentons pas à perdre la place que nous avons parmi les grandes puissances, nous ne pouvons pas reculer devant des dépenses que nous impose le grand passé de la Russie. Le caractère extraordinaire de ces exigences impose des ressources extraordinaires.

La lecture de M. Stolypine a été écoutée dans le silence le plus recueilli ; elle n'a provoqué aucune manifestation approbative ou non.

La discussion s'est engagée immédiatement, au cours de laquelle plusieurs députés de l'opposition d'extrême gauche — socialistes, paysans, travaillistes, etc., — ont attaqué très violemment le gouvernement. Ces attaques ont décidé M. Stolypine à intervenir. Il est remonté à la tribune et a prononcé les courtes, mais importantes déclarations suivantes :

Messieurs, je ne comptais pas prendre une seconde fois la parole, mais le tour qu'ont pris les débats m'oblige à solliciter de nouveau votre attention. Je tiens, en effet, à établir que le gouvernement, dans tous ses actes, dans toutes ses déclarations, ne se départira pas de la plus stricte légalité.

Le gouvernement serait désireux de trouver le terrain sur lequel un travail commun serait possible, et le langage qui serait ici également compris de tous. Je me rends compte qu'un langage de haine et de rancune ne peut pas être ce langage. J'en emploierai un autre.

Je reviens à la légalité. Je dois déclarer que le gouvernement dénoncera toute violation de légalité, toute circonstance où la légalité serait menacée.

Car tel est le devoir du gouvernement devant la Douma et le pays. Mais je soutiens que la volonté du monarque n'a pas donné à la Douma le droit d'exprimer au gouvernement désapprobation, blâme ou défiance. Cela ne veut pas dire que le gouvernement se dérobe à sa responsabilité. Ce serait folie de supposer que les hommes à qui le pouvoir a été remis au moment de la grande crise historique, au moment de la reconstruction des fondements mêmes des lois, que ces hommes, conscients du poids de la tâche assumée, ne seraient pas conscients du poids de la responsabilité qu'ils ont assumée du même coup.

Mais il ne faut pas oublier que dans le temps où à quelques verstes de la capitale, de la résidence du tsar, Cronstadt se soulevait, Sveaborg trahissait, où les provinces baltiques flambaient, où la vague révolutionnaire couvrait la Pologne et le Caucase, où l'industrie de notre région Sud chômait, où les désordres agraires s'étendaient, où la terreur et le terrorisme régnaient, il ne faut pas oublier que dans ce temps le gouvernement devait ou reculer devant la révolution, oublier que le pouvoir est le gardien de la souveraineté et de l'intégrité du peuple russe, ou agir et défendre ce dont il avait la garde.

D'ailleurs, Messieurs, en s'arrêtant à la seconde décision, le gouvernement, cela était fatal, s'exposait aux accusations. Frappant la révolution, il ne pouvait pas ne pas léser des intérêts particuliers. Le gouvernement n'a qu'un but : sauvegarder les principes, l'essence même des réformes. Luttant par des moyens exceptionnels en un temps exceptionnel, le gouvernement a convoqué la seconde Douma. Je dois déclarer et je voudrais que cette déclaration fût entendue bien au delà des murs de cette enceinte ; je dois déclarer qu'ici, par la volonté du monarque, il n'y a ni juges, ni accusés, que ce banc (montrant le banc des ministres) n'est pas le banc des accusés, qu'il est la place du gouvernement.

De nos actes, en cette minute historique, de nos actes qui doivent tendre non à la lutte mutuelle, mais au bien de notre patrie, nous répondrons, nous comme vous, devant l'histoire. Je suis convaincu que cette partie de la Douma qui veut travailler, qui veut l'instruction pour le peuple et les paysans, la satisfaction de leurs besoins agraires, saura faire prévaloir ici ses idées, même si elles sont contraires à celles du gouvernement. Je dirai plus. Le gouvernement fera bon accueil à toute dénonciation ouverte de mauvaise administration ou d'abus.

Dans les pays qui ne possèdent pas encore leurs « normes » légales, le centre de gravité du pouvoir n'est pas dans les institutions, mais dans les hommes, et c'est le propre des hommes, Messieurs, de se tromper, de se laisser égarer et d'abuser de leur pouvoir. Que ces abus soient dénoncés, discutés, condamnés, soit! Mais le gouvernement doit considérer d'autre manière les attaques ayant pour effet de créer l'atmosphère propre à la préparation de la lutte ouverte, car ces attaques ont aussi pour but de provoquer une paralysie et de la volonté et de la pensée du gouvernement, du pouvoir. Toutes se résument en ces deux mots adressés au pouvoir : « Hands up! » A ces deux mots, Messieurs, le gouvernement sûr de lui-même, conscient de son bon droit, ne peut répondre que ceci : « Vous ne nous ferez pas peur! »

La Douma a adopté, après ce discours, l'ordre du jour pur et simple à une grande majorité.

— *Mort du comte Lamsdorf et de M. Pobiedonostzef.* — Le comte Lamsdorf, qui succéda au comte Mouravief comme ministre des Affaires

étrangères de Russie, et qui avait quitté son poste en 1906, est mort le 19 mars à San-Remo après de longs mois de maladie.

Le comte Lamsdorf, durant son passage aux affaires, se montra toujours partisan dévoué et fidèle de l'alliance franco-russe, et bien que la Russie se trouvât au moment de la Conférence d'Algésiras dans une situation difficile, meurtrie par une guerre malheureuse, agitée par les troubles intérieurs, il nous soutint très franchement pendant toute la durée de la crise marocaine.

M. Pobiedonostzef, ancien procureur général du Saint-Synode, est mort le 23 mars, à Saint-Pétersbourg.

Nul n'a exercé sur l'histoire intérieure de la Russie, dans les vingt-cinq dernières années, une influence plus considérable que cet homme, qui fut pendant un quart de siècle — exactement de 1881 à 1905 — chef suprême de l'Église orthodoxe.

M. Pobiedonostzef avait quitté le Saint-Synode il y a deux ans, épuisé par un travail opiniâtre, inquiet des aspirations nouvelles qui commençaient à se manifester dans le clergé russe, indigné de l'évolution qui se produisait dans le gouvernement. Son influence avait incontestablement diminué, elle était pourtant encore de celles avec lesquelles il fallait compter. Sa mort peut être considérée, à ce titre, comme un événement favorable à l'évolution libérale.

II. — AFRIQUE.

*

Algérie. — *Les Délégations financières.* — M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, a offert, le 22 mars, au Palais d'Été, un déjeuner aux membres des Délégations financières. Au dessert, M. Bertrand, président des Délégations, a porté au gouverneur un toast, où il a fait un grand éloge de son administration.

Nous devons, mes chers collègues, a-t-il dit, tenir le plus grand compte à notre gouverneur de son entier dévouement à la cause algérienne, et ses efforts inlassables pour le développement de notre richesse économique, et nous devons tous souhaiter de le voir continuer l'œuvre qu'il n'a pas hésité à entreprendre, qu'il aura à cœur de continuer et qu'il saura mener à bien, car il sait que pas un de nous ne lui marchandera son concours.

Le gouverneur général a remercié M. Bertrand des nouvelles assurances de sa cordiale et confiante collaboration. C'est une satisfaction très vive pour lui, s'il a rencontré des contradicteurs dans l'assemblée, de n'y avoir jamais rencontré que des amis.

On prétend, dit-il, que les Algériens ne sont pas gouvernables : cela serait vrai si le cœur ne les gouvernait pas. Dans ce pays, si le geste est prompt et la critique facile, en revanche le cœur est chaud. Les Algérien, en bons Français, aiment à dire du mal d'eux-mêmes. Si on les juge

de loin, on risque de les juger mal. Il faut les voir de près, apprécier sur place leur hospitalité charmante, leur esprit d'entreprise, leur prodigieux labeur. Si on pénètre dans la vie intime de la colonie, on assiste aux manifestations touchantes de son patriotisme. Elle tressaille aux moindres joies et aux épreuves de la mère-patrie. L'injure la plus cruelle qu'on puisse lui faire, c'est de douter de son inaltérable attachement à la France, à ses meilleures espérances.

Que demande l'Algérie? Devenue grande personne, elle demande simplement qu'on lui fasse confiance et qu'on lui permette d'exprimer son avis sur ses propres affaires. Elle est décentralisatrice, elle n'est pas séparatiste.

Le gouverneur a terminé en buvant au succès des efforts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie de l'Algérie, et en portant la santé des délégués, qui l'ont vivement acclamé.

Région du Tchad. — *Un engagement dans la région du Tchad.* — Le ministre des Colonies a reçu, le 18 mars, un cablogramme qui lui a été adressé de Brazzaville, le dimanche 17, par M. Fourneau, qui remplit par intérim les fonctions de commissaire général du Congo.

La dépêche annonce que la colonne légère du commandant Tilho, composée de 51 tirailleurs et de 22 spahis, partie le 18 décembre de Brazzaville, a cerné le 27 février le village de Tialo, situé dans le cercle de Moïto, où s'était réfugié un parti important d'Ouadaïens révoltés et armés de fusils à répétition.

L'engagement a été des plus vifs. Après un combat de cinq heures, nos troupes ont mis l'ennemi en fuite. Nous avons eu, de notre côté, quatre tirailleurs sénégalais tués, deux spahis et quatre tirailleurs blessés, tous les six des Sénégalais.

Les Ouadaïens ont emporté leurs blessés, au nombre d'une centaine; mais ils ont laissé sur le terrain 62 morts, 150 chevaux et une quarantaine de fusils à tir rapide.

Mauritanie. — *La répression en Mauritanie.* — Des informations d'origine privée apportées par le dernier courrier du Sénégal ont appris le succès des opérations conduites par le colonel Michard contre les Maures soulevés qui avaient, on s'en souvient, mis le siège devant Tidjikdja, après avoir presque détruit un détachement envoyé en reconnaissance.

Le *Temps* a reçu de son correspondant de Kaeldi (sur le Sénégal) les détails complémentaires suivants relatifs aux opérations du colonel Michard :

La colonne Michard, qui avait quitté Tidjikdja le 9 février, est arrivée sur le Sénégal, à Boghé, le 28 du même mois. Les tirailleurs ont été laissés au Tagant pour en renforcer les postes de Tidjikdja et de Moudjeria, ainsi que les postes de la ligne de ravitaillement. En cours de route, le lieutenant-colonel Montané-Capdebosq a reçu plusieurs soumissions. A peine la colonne venait-elle de quitter Aleg, le 27, que le lieutenant-colonel Montané fut informé que des coups de feu avaient été entendus à proxi-

mité de ce poste. Dans la journée, on apprit que le peloton de spahis du poste de Regba, commandé par le lieutenant Corrard des Essarts, avait surpris un rezzou de soixante Maures aux environs de la mare de Sarak, à 60 kilomètres de Boghé, et avait tué trente et un Maures dont le chef Ould Hassa. De notre côté, un brigadier indigène fut tué. Ce succès doit avoir un grand retentissement dans la région et en assurer la tranquillité pour longtemps. Cette bande parcourait le Brakna depuis un certain temps et pillait tous les campements.

Parmi les prisonniers se trouve le déserteur qui avait tenté d'assassiner en 1904 le lieutenant Coupaye, mis récemment au tableau pour la croix.

Le renforcement des effectifs des postes, les communications assurées sont autant de garanties pour une tranquillité momentanée. Mais il est désormais amplement prouvé que des troupes extrêmement mobiles sont seules capables d'atteindre les Maures et d'en délivrer le pays. Les seuls résultats réellement efficaces n'ont été obtenus que par les gouniers maures méharistes et les spahis à cheval. Il est donc plus désirable que jamais que l'on accorde à la Mauritanie les crédits nécessaires à l'organisation des troupes sahariennes.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *La fin du conflit scolaire nippo-américain.* — Le conflit nippo-américain semble définitivement réglé. Les autorités scolaires de San-Francisco ont en effet télégraphié à M. Roosevelt qu'elles annulaient la réglementation tendant à affecter à des écoles spéciales les enfants japonais de moins de seize ans. En conséquence, le président des Etats-Unis a signé un ordre rendant effectif l'amendement au bill sur l'immigration qui interdit l'entrée sur le territoire de l'Union de coulis japonais non munis de passeports.

Amérique du Sud. — *Le conflit entre le Nicaragua et le Honduras.* — Le Honduras a été définitivement battu par le Nicaragua. Les troupes du Nicaragua, en effet, se sont emparées de Tegucicalpa, capitale du Honduras, et occupent actuellement la place. Le président du Honduras, M. Bonilla, est en fuite. On s'attend maintenant à ce que, par l'entremise des Etats-Unis et du Mexique, un arbitrage intervienne pour rétablir la paix.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *Le commerce en* 1906. — Les statistiques publiées par le *Board of Trade* témoignent de l'état de prospérité commerciale qui a signalé pour la Grande-Bretagne l'année 1906.

Les exportations de certains produits anglais que beaucoup de personnes supposaient devoir être gravement compromises par la nouvelle convention sur les sucres n'ont pas ralenti leur marche ascendante, ainsi que le démontre le tableau suivant :

	Biscuits	Conserves de fruits	Eaux gazeuses
	—	—	—
	Valeurs en livres sterling		
1903.....	848.295	801.067	137.331
1904.....	858.192	812.213	150.384
1905.....	956.938	894.242	180.736
1906.....	1.005.073	1.036.460	210.614

Les chiffres relatifs aux exportations de cotonnades prouvent que le mouvement « Swadeshi » provoqué au Bengale par le partage de cette province indienne a ralenti dans une faible proportion seulement l'importation dans cette province des produits manufacturés. Le tableau comparatif ci-dessous permettra d'en juger :

	Cotonnades en pièces	
	1905	1906
	—	—
Présidence du Bengale.....	1.279.677.000	1.209.310.900
Présidence de Bombay.....	908.639.100	910.147.900
Présidence de Madras.....	131.145.200	146.277.600
Présidence de Birmanie.....	72.527.700	86.051.300

Les exportations de sel à destination de l'Inde sont passées de 193.316 tonnes en 1905 à 220.464 tonnes en 1906. Celles des articles de quincaillerie à destination du même pays sont également en accroissement.

La puissance d'achat des colonies sud-africaines a été sensiblement diminuée par l'incertitude qui a trop longtemps duré relativement au régime des nouvelles colonies. Sur cinquante articles divers la diminution n'est pas moindre de 5 1/2 % Ou total.

Il est vrai que les importations, dans ces colonies, de cotonnades, et de vêtements confectionnés anglais, sont venues compenser par partie la perte ci-dessus. L'importation du premier de ces articles est passée de 778.000 livres en 1905 à 933.200 en 1906, celle du second de 1.967.900 livres à 2.126.400 livres.

L'industrie cycliste et automobile se développe en Angleterre, mais pas encore assez cependant pour que les exportations dépassent les importations.

Pour les trois dernières années, le mouvement d'importation et d'exportation des moteurs s'est traduit comme suit :

	1904	1905	1906
Automobiles importés	5.378	5.622	5.776
Cycles importés	979	1.700	1.747
Automobiles exportés	701	1.078	1.380
Cycles exportés	770	688	739

Belgique. — *Le commerce en* 1906. — Les importations de 2.909.939.000 francs, en 1905, se sont élevées à 3.075.565.000 francs en 1906, soit, en plus, 165.626.000 francs ou 5,7 %.

Les exportations de 2.192.657.000 francs, en 1905, sont montées à 2.441.182.000 francs en 1906, soit une augmentation de 248 millions 525.000 francs ou 11,3 %.

Les droits de douane perçus en 1905 s'étaient élevés à 55.572.351 francs, ils atteignent 56.286.275 francs en 1906, soit une majoration de 713.924 francs.

Les vins français avaient atteint, en bouteilles et en fûts, en 1905 une valeur de 26.271.000 francs et en 1906, leur valeur s'élève à 26.144.000 francs, soit, en plus, 1.873.000 francs.

Les importations francaises, en 1905, s'étaient élevées à 427.996.000 — elles atteignent, en 1906, 432.647.000 francs, soit une augmentation de 4.651.000 francs — alors que les exportations belges vers la France passent de 352.297,000 francs à 413.744.000 francs en 1906 ou 61.447.000 francs d'augmentation.

D'autre part, l'Allemagne, dont les importations en Belgique s'élevaient à 318.694.000 francs en 1905, voit ce chiffre s'élever à 348.574.000 francs, soit 29.880.000 d'augmentation et les exportations de Belgique vers l'Allemagne progressent de 495.668.000 francs à 535.485.000 fr. ou 37.817.000 francs d'augmentation pour 1906.

Le commerce général entre la France et la Belgique s'élève à 846.391.000 francs et entre celle-ci et l'Allemagne, le chiffre atteint 884.059.000 francs. Ainsi que nous l'avions prévu, nous perdons la première place.

II. — AFRIQUE

Maroc. — *Le commerce en* 1906. — La statistique du commerce du Maroc en 1906 vient d'être dressée à l'aide des renseignements fournis par le contrôle des douanes marocaines, par nos agents consulaires et par le service de la douane algérienne.

Elle constate les résultats suivants, comparés à ceux de 1905 :

Pays	1905	1906	En plus	En moins
France et Algérie..	36.467.996	42.807.663	6.339.667	
Angleterre.....	23.240.372	24.549.848	1.309.476	
Allemagne.....	7.332.151	7.182.780		149.371
Espagne.....	3.163.093	3.865.894	702.801	
Belgique.....	2.103.144	2.564.009	460.865	
Italie.....	1.837.021	1.675.118		161.903
Autriche.....	475.627	484.804	9.177	
Etats-Unis.....	2.953.896	977.963		1.975.933
Portugal.....	119.722	55.206		64.516
Pays-Bas.....	60.460	19.407		41.053
Egypte.....	708.842	587.801		121.041
Turquie.....	»	48.271	48.271	
Suède et Norvège..	10.055	100.932	90.877	
Russie.....	»	15.427	15.427	
Autres pays.....	170.514	134.776		35.738
Totaux.....	78.642.893	85.069.899	6.427.006	

Deux faits remarquables apparaissent dans ce tableau.

Le premier est la progression du commerce avec la France. Elle avait déjà été considérable en 1905 et nous avait placés au premier rang avant l'Angleterre. Elle l'est davantage encore en 1906. Notre part a dépassé la moitié du total d'affaires fait par le Maroc.

Le second est que le mouvement du commerce avec l'Allemagne ne répond point à l'effort politique de cette puissance. Il est en baisse en 1905. Il l'est encore en 1906.

Côte des Somalis. — *Le commerce en* 1905. — L'*Office Colonial* vient d'établir comme suit les chiffres du mouvement du commerce général de la Côte des Somalis en 1905. Le commerce total (importation et exportation réunies de marchandises de toutes sortes) s'est élevé à une somme totale de 30.148.945 francs; c'est une augmentation de 984.328 francs sur l'année précédente et de 17.560.442 francs sur la moyenne de la période quinquennale antérieure à 1904.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 11.929.941 fr.; elles ont été ainsi inférieures de 736.397 francs à celles de l'année précédente et supérieures de 5.694.699 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 18.219.004 francs en augmentation de 1.720.925 francs sur l'année précédente et de 11.866.143 francs sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 3.193.146 francs dont 1.920.930 fr. à l'importation et 1.272.216 fr. à l'exportation, représentant 11,5 % du commerce total, 16,1 % des marchandises importées et 6,9 % des marchandises exportées.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Don Benito Maria de Arenzana y Sanchez Ocana, consul d'Espagne à Toulouse;
Eusebio de Bonilla y Martel, consul d'Espagne à Lyon;
Louis-Jean-Pierre Giraud, vice-consul de Suède à Port-de-Bouc;
Enrique E. Yateman, consul de la République Argentine à Marseille;
P. Grange, consul de Belgique à Bordeaux;
Roberto Castellanos, consul de l'Uruguay à Cherbourg.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Afrique Occidentale. — M. Lhommée, *vétérin. en* 2e, est désig. pour l'A. O. F.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — MM. le *chef de bat.* Morel; les *lieut.* Motte et Lévy et le *sous-lieut.* Muller sont désig. pour la Cochinchine;
M. le *capit.* Connen est placé au 1er annamites.
Tonkin. — MM. le *capit.* Peigné et les *lieut.* Eckert et Bergin sont désig. pour le Tonkin;
M. le *capit.* Jannot est placé à l'état-major du command. supérieur;
M. le *capit.* Maroix est affecté au 1er tonkinois;
M. le *capit.* Werhlé est désig. pour le 4e tonkinois.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Langlois est désig. pour l'A. O. F.;
MM. les *capit.* Mercey et Bailly-Masson sont désig. pour la direction du Sénégal;
M. le *capit.* Gérard est affecté au Haut-Sénégal-Niger;
M. le *capit.* Le Maguet est placé au 6e rég.
Madagascar. — MM. les *chefs d'escad.* Crémont, Lemoine et Thomas sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. Jourdren, *stagiaire de* 2e *cl.*, est désig. pour la Cochinchine.
Tonkin. — MM. les *stagiaires de* 1re *cl.* Plichon et *de* 2e *cl.* Bonnet sont désig. pour le Tonkin.
Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Jeunin est désig. pour les travaux publics du Sénégal.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. l'*attaché de* 1re *cl.* Crane est désig. pour l'A. O. F.
Congo. — M. l'*attaché de* 1re *cl.* Willotte est désig. pour le Chari.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Revert est désig. pour la 1re flottille de torpilleurs des mers de Chine.
Islande. — M. l'*enseig. de vaiss.* Philéas est désig. pour le *Lavoisier.*
Pacifique. — M. le *lieut. de vaiss.* Le Roch est désig. pour le *Catinat.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Islande. — M. le *commiss. de 2e cl.* Pichot de Champfleury est désig. pour le *Lavoisier.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.* Giraud est désig. pour le *Mousquet ;*

M. le *méd. de 2e cl.* Potel est désig. pour la 2e flottille de torpilleurs des mers de Chine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Simon, inspecteur des finances, est nommé directeur du contrôle financier de l'Indo-Chine ;

M. Gallut, inspecteur des finances, est nommé directeur du contrôle financier en Afrique Occidentale Française ;

M. Gaudibert, inspecteur des finances, est nommé directeur du contrôle financier de Madagascar.

Sont nommés :

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de N'Djolé (Congo), M. Gayot (Jean-Charles) ;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue d'Ouesso (Congo), M. Letexier (Julien-Pierre).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Aux Indes et au Nepal, par M. le Dr Bœck. Un volume in-8° raisin, illustré de gravures hors texte. — Hachette et Cie, Paris, 1907.

Trois voyages, accomplis de 1890 à 1895, avaient permis au Dr Bœck d'étudier en détail le Sud de l'Hindoustan, les bassins du Gange et de l'Indus, la région enfin de l'Himalaya : seul le Népal lui restait fermé.

Une quatrième expédition lui permit enfin de franchir ces barrières, si rarement ouvertes à l'investigation européenne. Et nous jouissons aujourd'hui du bénéfice de son courage et de son obstination de voyageur et de savant : ajoutons-y pourtant encore son talent de conteur et d'écrivain.

Lecture à recommander, non seulement aux géographes et aux spécialistes, mais au public tout entier, s'il est vrai que nul n'est insensible aux mérites d'un pittoresque et d'une gaieté qui n'enlèvent rien à l'exactitude.

Les magnifiques gravures qui illustrent ce beau volume ajoutent encore à cette sensation du *vécu* qui se dégage avec tant de force du texte même.

La Prospérité des ports français, par René-E. Bossière. Un volume de 115 pages. — Le Havre, impr. Michaux, 1906.

Cet ouvrage a été couronné par la Société havraise d'Études et il le mérite certainement.

Le *Libre-Echange*, dès 1861, avait produit un grand élan d'affaires dans notre pays; mais l'agriculture, puis l'industrie déclinèrent vite. D'autre part, le *Régime protectionniste* de 1892, s'il a pansé les blessures de ces branches capitales de notre activité nationale, a diminué notre commerce et amoindri notre marine marchande. C'est à découvrir la solution de ces problèmes difficiles que s'est attaché l'auteur qui étudie spécialement les ports français et l'autonomie des ports. Tout cela est à méditer.

A.-F.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'expédition d'Egypte (1710-1801), par C. DE LA JONQUIÈRE. Tome V, orné de sept cartes ou croquis hors texte et de deux croquis dans le texte. Un vol. grand in-8° de 692 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1907.

Album illustré des flottes de combat, par le commandant DE BALINCOURT. Un vol. in-16 de 354 pages, avec 370 photographies de bâtiments. Berger-Levrault et Cie, Paris, 1907.

La Terre pour rien (renseignements pratiques sur la colonisation agricole française au Canada), par J. DU SAGUENAY. Un vol. in-16 avec cartes. Bloud et Cie, Paris, 1907

De la déclaration de guerre, par M. MAUREL, docteur en droit. Un vol. in-8° de 400 pages. Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1907.

Les deux sièges de Port-Arthur, par M. BOULFRAY. Une broch. in-8° de 70 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1907.

Les Luttes d'influence dans le golfe Persique, par J. CHARLES, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Bruxelles. Alb. Dewit, Bruxelles, 1907.

Almanach du marsouin pour 1907, par NED NOLL. Un vol. grand in-8° de 200 pages, avec nombreuses cartes et illustrations. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1907.

L'Esclavage et l'engagement pour dettes dans le droit sino-annamite, par CAMILLE BRIFFAULT, docteur en droit. Une broch. in-8° de 36 pages. Storck et Cie, Lyon, 1907.

Essai sur la colonisation, par CARL SIGER. Un vol. in-18 de 190 pages. Société du Mercure de France, Paris, 1907.

Vade-Mecum des troupes coloniales, par E. BEAUNÉE, officier d'administration de l'intendance coloniale. Un vol. de 350 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1907.

Maryland during the English civil Wars. Part I, by BERNARD C. STEINER, PH. D. *Internal taxation in the Philippines*, by JOHN. S. HORD. Deux brochures in-8° de 82 pages et 46 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1907.

Exposé de la situation au 1er *janvier* 1907 *du service des postes, télégraphes et téléphones du gouvernement général de l'Algérie*. Une broch. in-folio de 25 pages. Imprimerie Victor Heintz, Alger, 1905.

I limiti altimetrici in Comelico, ricerche di Olinto Marinelli. Une broch. in-8° de 96 pages. Firenze, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*mars* 1907). ROBERT DE CAIX : La question marocaine. — AUG. TERRIER : La frontière terrestre de l'Afrique Occidentale et Centrale. — Lieutenant-colonel PÉROZ : Le chemin de fer éthiopien et le port de Djibouti.

Mercure de France (15 *mars* 1907). GASTON DANVILLE : Avant la deuxième Conférence de La Haye. — Un aperçu nouveau.

La Quinzaine coloniale (10 *mars* 1907). J. CHAILLEY : En Mauritanie.

Revue Nord-Africaine (16 *mars* 1907). La Kalaa des Beni-Hammad.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia moderna (28 *febb.* 1907). ALVISE BRAGADIN : La navigazione nei porti italiani dal 1900 a tutto il 1905.

Revista geografica italiana (*febb.* 1907). GIOV. VACCA : Un manoscritto inedito dei viaggi di Marco Polo.

Revues espagnoles.

Cultura española. G. DESDEVISES DU DEZERT : De Trafalgar à Aranjuez (1805-1808). — Notas de historia diplomatica.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION D'AUTRICHE-HONGRIE

D'accord avec la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des sciences politiques, nous avons pu, le 16 mars dernier, publier, d'après la sténographie, le texte inédit de la conférence de M. André Tardieu sur la politique extérieure de l'Allemagne. Nous donnons aujourd'hui, dans les mêmes conditions, le texte sténographié de la conférence de M. Gabriel Louis-Jaray sur la question d'Autriche-Hongrie, la deuxième de la série organisée à l'Ecole de la rue Saint-Guillaume, comme nous l'indiquons plus loin dans nos Renseignements politiques. *N. D. L. R.*

Qu'est-ce que la question d'Autriche-Hongrie? C'est la question de la vitalité ou de la transformation de la monarchie habsbourgeoise. L'observation des faits politiques et sociaux conduit-elle à penser que l'état dualiste est destiné à se perpétuer sous sa forme actuelle? ou qu'au contraire il est destiné, — dans un avenir prochain, — soit à se transformer, soit à se dissoudre? C'est tout le sujet de cette étude.

Il y a sept ou huit ans environ, à la suite du grand bruit mené en Autriche par la querelle des Tchèques et des Allemands, par les ordonnances Badeni sur les langues et par la chute des ministères successifs comme châteaux de cartes, est née, en divers pays et particulièrement en France, la légende de la dissolution spontanée de l'Autriche.

Cette légende, créée par des publicistes, est arrivée à s'exprimer et à se graver dans les cerveaux sous la forme simpliste suivante : l'Autriche est une mosaïque de peuples, l'empereur en est la clef de voûte, tout l'édifice ne subsiste que grâce à lui ; à la mort de François-Joseph, il croulera de lui-même et les morceaux tomberont de toutes parts ; ce sera la fin de l'Autriche.

Voyez cet empereur, tel que nous le montre M. Charles Benoist dans des articles pleins de verve écrits en 1897, « las à « la fin d'être l'unique point d'attraction de tant de forces cen- « trifuges, las de retenir et de soutenir cette brassée d'Etats « qui s'échappent! Il souffre de sentir qu'entre ses peuples il

« n'y a que le lien magnétique du respectueux amour que tous « indistinctement lui ont voué[1] ». Ecoutez ce qu'écrit, en 1899, M. Alfred Rambaud : « L'éventualité du partage de l'Autriche « ne tient qu'à un fil, c'est-à-dire à la vie d'un monarque âgé « de soixante-dix ans. » Dans un article de 1900, M. Camille Pelletan lui fait écho : cela « pourrait bien se compliquer à « bref délai d'une question autrichienne... une crise et une « liquidation pourraient ajouter à l'Empire de Berlin toutes les « provinces allemandes de l'Empire austro-hongrois... Ce sont « là de terribles problèmes : ils risquent de se poser à bref « délai[2] ». Les étrangers font chorus et le Russe qui écrit en 1901 dans la *Revue politique et parlementaire*[3] est plein de pitié en songeant au « monarque vénérable et vénéré de tous « auquel le sort a réservé le rôle de Romulus Augustule ».

Cependant d'autres publicistes, qui ne croyaient point à cette dissolution spontanée[4], poussaient un cri d'alarme d'autre sorte : ils entendaient l'écho des hurlements poussés au Reichsrath autrichien par les Schönerer et par les Wolf; ils apercevaient le mouvement prétendu religieux du « Los von Rom », qui correspondait au mouvement politique du « Los von Osterreich »; ils en décelaient les origines à Leipzig, à Munich, à Berlin, d'où brochures et argent se répandaient en Autriche; ils constataient en Allemagne un sentiment national impérialiste et terriblement ambitieux, et ils concluaient, — j'emprunte ces lignes à un ouvrage de M. Chéradame[5] : « Il serait dangereux désormais de ne pas se rendre à une évidence qui devient chaque « jour plus certaine. Guillaume II favorise la politique pangermaniste, qui n'est elle-même qu'une fraction de la *Weltpolitik*, « de la politique mondiale. Il a foi en son étoile. Il se croit la « mission de restaurer l'Empire germanique des anciens jours.

---

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1897, p. 790 : *La monarchie austro-hongroise et l'équilibre européen.* Et ailleurs : « Il n'y a d'Autriche qu'en la personne de l'empereur » (p. 781); « comme c'est un lien personnel plus encore qu'un « lien dynastique qui rattache à François-Joseph tous ces royaumes et pays que rien « ne rattache l'un à l'autre, il se peut qu'un changement d'empereur n'aille pas « sans changement de l'Empire » (p. 790).

[2] *Matin*, octobre 1899; *Eclair*, 16 sept. 1900; ces deux citations sont faites d'après A. Chéradame : *L'Europe et la question d'Autriche*, Plon, 1901, p. 395.

[3] Février 1901, *Le rapprochement des races latine et slave et l'Autriche-Hongrie*, p. 258 : « L'Autriche a cela de commun avec l'Empire ottoman que l'intérêt dominant « qu'elle évoque se concentre essentiellement sur les Etats futurs qui devront sortir « de ses éléments. »

[4] M. Chéradame, dans son livre cité, expose en effet les différentes raisons que l'Autriche a de durer : « C'est cet ensemble qui permet de conclure, dit-il; l'Au- « triche a en elle-même des sources de réelle vitalité; l'évolution naturelle des choses « ne tend pas à sa dissolution; son démembrement ne saurait résulter que d'un coup « de force extérieure » (p. 169; cf. la même pensée p. 11 de la préface et p. 425).

[5] *Loco citato*, p. 260.

« L'idée de joindre Hambourg à Trieste le hante. Il connaît « l'imprévoyance de ses adversaires et il compte sur sa volonté « indomptable pour réussir l'entreprise audacieuse qui fera de « lui l'empereur des Germains, le Charlemagne des temps « modernes. »

Quelques années passent; les querelles nationales en Autriche perdent un peu de leur acuité sous l'ère des ministères dit « supra-nationaux » ; aucun fait nouveau ne paraît confirmer la prochaine éventualité des fâcheux pronostics; aussi voit-on apparaître des livres aussi optimistes que les anciens étaient pessimistes : dans un ouvrage historique fort remarquable, écrit en 1904, sur « le compromis austro-hongrois de 1867[1] », qui servit de thèse de doctorat à un professeur à l'Université de Dijon, l'auteur examine les prétendus dangers qui menacent l'existence de l'Autriche-Hongrie : le séparatisme hongrois? « 1849, dit-il, a guéri les Magyars de leurs illusions... la sépa- « ration, même si les Magyars la voulaient, sera d'ailleurs « impossible tant que la dynastie conservera une ombre de « pouvoir » ; le pangermanisme ? « le pangermanisme intérieur « n'existe pas... les Allemands d'Autriche, en réalité, louchent « vers Berlin, comme les Slaves vers Pétersbourg, pour taqui- « ner le gouvernement autrichien ou pour l'avertir de ne pas « aller trop loin Mais le vrai pangermanisme n'existe pas chez « eux. Existe-t-il davantage comme pangermanisme exté- « rieur?... M. Fort, délégué tchèque, a déclaré à la dernière « délégation autrichienne 27 mai 1904) que le péril pangerma- « nique est un fantôme. » L'auteur conclurait volontiers par le mot de comédie : Beaucoup de bruit pour rien.

Il m'a semblé que pour se reconnaître au milieu de ses opinions contradictoires une seule méthode était valable, la méthode d'observation ; mais aussitôt que j'ai commencé à l'employer, j'ai senti toute la difficulté de la tâche : qui, même en Autriche-Hongrie, — à certains égards, on pourrait dire, *surtout* en Autriche-Hongrie — pourrait se flatter de connaître avec exactitude les sentiments réels, et non point seulement apparents, des différentes classes sociales de chaque nationalité? Une telle constatation commande la réserve. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que je parle à la fin d'une période de l'histoire autrichienne : les quarante premières années du dualisme ont été en Autriche l'époque de la monarchie représentative et censitaire; en mai 1907, le suffrage universel, égal, secret et

[1] De M. Louis Eisenmann. Société nouvelle de librairie et d'édition, p. 670-672.

direct, sans condition de cens, sans autre condition qu'une année de résidence, remplacera le régime du suffrage par curie, dans lequel, sur 425 députés, 72 seulement étaient élus au suffrage universel et 16 au suffrage universel direct. C'est une nouvelle Autriche qui apparaît.

De toute manière, le moment serait donc bien mal choisi pour jouer le rôle d'augure. Aussi je veux seulement présenter un tableau raccourci des tendances et des forces qui se heurtent et travaillent *actuellement* à la consolidation ou à la transformation de l'Autriche-Hongrie.

Pour arriver à cet égard à des conclusions, — du reste toutes *provisoires et transitoires*, — il me paraît nécessaire et suffisant de répondre aux trois questions suivantes qui seront les trois parties de cette étude :

1° L'Etat autrichien (l'Autriche proprement dite) est-elle menacée de dissolution spontanée ? en d'autres termes, parmi les forces intérieures qui tendent soit à unir, soit à dissocier les divers peuples de l'Autriche, quelles sont celles qui tendent à prévaloir ? c'est la question des nations irrédentistes en Autriche ;

2° L'Autriche-Hongrie est-elle menacée de dissociation ? en d'autres termes, l'Etat autrichien et l'Etat hongrois sont-ils ou non disposés à continuer leur union et sous quelle forme ? c'est la question du séparatisme hongrois ;

3° L'Autriche-Hongrie est-elle menacée de partage ? en d'autres termes, existe-t-il chez ses voisins un esprit de convoitises à l'égard de certaines parties de son territoire et, si un tel état d'esprit existe, est-il capable de faire de ses désirs des réalités ? c'est la question de la politique de conquête des Etats voisins [1].

I. — La question des nations irrédentistes en Autriche.

Qu'il existe dans l'Etat autrichien des tendances séparatistes, ce n'est pas douteux. Mais le problème est de savoir si, à l'heure actuelle, les forces intérieures de désagrégation tendent à pré-

[1] La carte jointe à cette étude indique *l'extension géographique des principales nationalités* d'Autriche-Hongrie : Elle a été dessinée d'après la carte de Kiepert, *Uebersichtskarte der Verbreitung der Deustchen in Europa* (1887), la carte de D. Aïtoff, *Carte d'extension du peuple ukrainien* (dans le livre de R. Sembratovytch, *le Tzarisme et l'Ukraïne*, Cornély, 1907), et celle de J. Perthis. Elle donne les lignes générales de la répartition géographique, mais nous faisons toute réserve sur l'absolue exactitude de ces documents, particulièrement sur la limite des Allemands et des Polonais, des Russes et des Ruthènes.

A titre d'indication sur la *force numérique des nationalités*, nous donnons d'après les statistiques officielles les tableaux suivants, sur les chiffres desquels

valoir sur les forces contraires. Quelles sont donc ces forces et quelle paraît être leur importance?

Quand on parle de séparatisme en Autriche, on évoque aussitôt la trinité devenue classique du pangermanisme, du panslavisme et de l'irrédentisme proprement dit. Pour ne pas s'illusionner sur l'extension et la portée de ces mouvements, il est indispensable de se rappeler la condition nationale de l'Autriche : l'Etat autrichien est caractérisé par ce fait qu'il est traditionnellement un amalgame de nations, unies avant tout par des nécessités politiques; dès lors, il est inévitable que l'idée patriotique, telle qu'elle se retrouve dans les Etats unitaires, n'existe pas au même degré en Autriche. Aussi, quand vous observez les sentiments nationaux en ce pays, vous ne pouvez pas simplifier à l'excès et ranger les nations simplement en deux catégories : les fidèles et les révoltées, les loyales et les séparatistes. Il faut employer au moins trois termes pour qualifier avec exactitude ces sentiments nationaux, qui ont été

---

nous faisons toute réserve (*österreichisches statistisches Handbuch*, 1903, p. 4; *Annuaire statistique hongrois*, 1905, p. 18).

AUTRICHE

Population indigène d'après la langue de relation (Umgangssprache).
(Recensement du 31 décembre 1900)

Allemands	9.170.000	35 ½ %
Tchèques	5.955.000	23
Polonais	4.252.000	16
Ruthènes	3.381.000	13
Slovènes	1.192.000	4,6
Serbo-Croates	711.000	2,7
Italiens et Latins	727.000	2,8
Roumains	250.000	0,9
Population totale	25.632.000	100

HONGRIE

Population civile de la Hongrie proprement dite, d'après la langue maternelle.
(Recensement de 1900)

Magyars	8.588.000	51.4 %
Allemands	1.980.000	11.8
Slovaques	1.991.000	11.9
Roumains	2.784.000	16.7
Ruthènes	423.000	2.5
Croates	188.000	1,1
Serbes	434.000	2.6
Population totale	16.721.000	100

CROATIE-SLAVONIE

Population civile, d'après la langue maternelle.
(Recensement de 1900)

Croates	1.482.000	61,6 %
Serbes	607.000	25,4
Magyars	90.000	3,8
Allemands	134.000	5,6
Population totale	2.400.000	100

jusqu'à présent les éléments les plus actifs de transformation : il existe en premier lieu des citoyens qui nourrissent à l'égard de l'Etat autrichien des sentiments irrédentistes; ce sont des révolutionnaires au point de vue national, comme on peut l'être au point de vue social ou constitutionnel; ils aspirent à une dislocation de l'Etat autrichien, ou tout au moins ils désirent sortir de cet Etat pour entrer dans des formations politiques nouvelles.

Il y a, en second lieu, des populations qui ont pour leur pays des sentiments d'attachement vraiment patriotique, comme nous le comprenons en France.

Enfin, entre les unes et les autres, il y a lieu de placer une autre catégorie. La qualifier m'embarrasse; faute de mieux, j'emploierai le terme de loyalisme; chez ces nations, on ne trouve pas cet élan sentimental, cette attache profonde et innée de l'être pour sa patrie, qui constitue la base essentielle du sentiment patriotique; elles acceptent l'Etat autrichien avec plus ou moins de bonne grâce, par intérêt, par nécessité, par loyalisme dynastique, par toutes sortes de bonnes raisons, *mais par raison et non par sentiment*. Pour me servir d'une expression de notre jargon politique, ce sont des nations en quelque mesure « ralliées ». Si donc vous causez avec un Viennois ou un Tyrolien et qu'il vous dise le plus sincèrement du monde : « Voyez-vous, le malheur chez nous, c'est que nous sommes « trop peu nombreux à aimer l'Autriche! » il faut bien comprendre ce que cette pensée exacte exprime; cela ne veut pas dire que ces nations, qui n'ont point pris leur place dans l'Etat autrichien par une attraction sentimentale, aspirent à se dissocier. Cela veut dire seulement qu'elles restent au foyer commun non par amour, mais par raison. Et l'on dit quelquefois que les mariages de raison sont les plus solides...

On voit donc la parcelle de vérité — M. Ollé-Laprune disait que dans toute erreur est enfermée une âme de vérité — qui se trouve dans ces affirmations. « Il n'y a pas d'Autriche; ce « n'est pas même une expression géographique, ce n'est qu'une « expression diplomatique; il n'y a ni langue commune, ni foi « commune, ni littérature commune, à peine une histoire « commune [1]. »

En réalité, ce qui manque aux peuples d'Autriche, c'est de communier tous dans un amour commun qu'ils porteraient à l'Etat autrichien.

Mais doit-on aller plus loin et croire qu'ils aspirent à s'échapper de cet assemblage forcé?

---

[1] Charles Benoist, *loco citato*, p. 771.

*
* *

S'il n'y avait en Autriche que le pangermanisme tapageur et amateur de scandales du chevalier de Schönerer et de M. Wolf, je passerais sans plus m'arrêter, en disant que dans tous les pays il y a des exaltés, aux manifestations desquels il n'y a pas lieu de s'attarder.

Mais il existe chez un nombre important d'Allemands autrichiens un sentiment particulier qu'il importe d'analyser : il est dû à deux causes : l'Allemand d'Autriche ne peut oublier l'histoire, et quand il se la rappelle, le passé écrase le présent; d'autres pays, hélas! connaissent ce sentiment. Mais en Autriche, la jeunesse, qui aspire à ce que sa patrie joue dans le monde un grand rôle craint l'avenir : l'avenir, c'est peut-être l'Autriche-Hongrie affaiblie par la politique magyare; aussi se demande-t-elle parfois s'il n'est pas désirable d'essayer de rentrer dans la fédération allemande voisine. Etre le second, pense-t-elle, dans une association forte et fraternelle, est mieux qu'être le premier dans une association affaiblie et divisée.

Et voici qu'on conteste aux Allemands même ce premier rôle que traditionnellement ils jouaient en Autriche; le développement remarquable des peuples slaves menace leur hégémonie; dans le prochain Parlement, le Reichsrath aura une majorité slave de 2 voix — du reste purement nominale [1]. — Voilà où en est arrivée l'Autriche de Marie-Thérèse et de Joseph II!

Ainsi, ce qui me paraît la base profonde de ce sentiment diffus en Autriche, c'est une appréhension pour le « Deutschtum », pour le germanisme autrichien menacé dans son hégémonie intérieure et affaiblie dans son action internationale.

Aussi est-ce sur les fronts de bataille du germanisme que cet état d'esprit est le plus développé, en Styrie et Carinthie, où les Allemands luttent contre les Slaves du Sud; à Innsbruck, où les Italiens prétendaient créer des cours italiens à l'Université; en Silésie et surtout dans la Bohême du Nord, où le combat est le plus vif contre les Tchèques.

Si l'on cause familièrement avec les Allemands autrichiens de ces régions, on se rend compte de ce qu'ils éprouvent; à Brünn, à Troppau, à Graz, l'impression est identique : avec qui est la bataille quotidienne? Avec le Slave. Le Slave veut l'égalité de sa langue avec l'allemand, selon la constitution. En pra-

[1] Sur 516 députés, 259 seront Slaves (108 Tchèques, 37 Slaves du Sud, 81 Polonais, 33 Ruthènes), 257 Allemands ou Romans (233 Allemands, 19 Italiens, 5 Roumains).

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

CARTE DES NATIONALITÉS EN AUTRIC

GRIE ET DANS LES PAYS LIMITROPHES

tique, ce sera la municipalité slave qui, à l'imitation des majorités allemandes, imposera dans les services municipaux la langue tchèque ou slovène, du conducteur de tramways jusqu'aux plaques des rues ; ce sera pour le fonctionnaire la nécessité de connaître les deux langues, c'est-à-dire, en fait, l'éviction des Allemands, qui ne connaissent que l'allemand et trop souvent pas le tchèque ou le slovène ; ce sera le lycée slave, l'Université dédoublée, le boycottage réciproque ; ce sera ce peuple de serviteurs, comme ils étaient considérés il y a encore cinquante ans, se haussant jusqu'à ses anciens maîtres ; c'est le combat quotidien, minuscule et grandiose, de deux traditions, de deux langues, de deux sentiments, parfois de deux classes sociales, pour tout dire de deux nations.

Dès lors, vous comprenez que l'Allemand devient plus allemand ; le germanisme lui est plus cher ; il glorifie tout ce qui est allemand, il vibre au son de toutes les victoires allemandes, il vénère tous les grands hommes de sa race ; dans la culture allemande, il met en lumière tout ce qui est le commun patrimoine de tous les Allemands, il rejette dans l'ombre tout ce qui différencie les divers milieux allemands, leur culture, leur esprit, leur tendance, leur histoire. Le sentiment plus ou moins clair, plus ou moins vif de la solidarité allemande, de la solidarité intellectuelle, linguistique, pour tout dire et employer leur mot favori, « culturelle », naît et grandit.

Est-ce du pangermanisme ? Pour répondre d'un mot, je dirai : ce n'est pas toujours du pangermanisme véritable ; souvent, c'est seulement le chemin qui pourrait y mener, mais jusqu'au bout duquel vraisemblablement on n'ira pas, si le gouvernement sait continuer habilement sa politique d'équilibre et d'entente.

Mais, me direz-vous, que faites-vous donc de ce mouvement d'opinion qui a porté le parti pangermaniste, de 2 membres en 1891, à 5 en 1897 et à 21 en 1901 ? que faites-vous donc des 51 députés qui appartiennent au *Deutsche Volkspartei* et qui ont dans leur programme le Zollverein, l'union douanière avec l'empire d'Allemagne ? Il me paraît que ce que je viens de dire l'explique suffisamment. Le sentiment de solidarité allemande en face de l'adversaire et de germanisme exaspéré a fait souvent élire le candidat allemand le plus coloré et le plus violent : c'est un moyen de défense ; j'ai vu un président de chambre de commerce dans le Nord de la monarchie, qui, pour rien au monde, n'aurait voulu passer sous le joug prussien, et faisait cependant campagne électorale pour un *alldeutsch* ; c'était

une manière et de peser sur Vienne et de proclamer son germanisme : le candidat fut plus élu pour la violence de son nationalisme allemand que pour ses sentiments séparatistes.

Quant à l'union douanière avec l'Allemagne, qui est dans le programme des populistes allemands, vous surprendrez plus d'un électeur, et même plus d'un élu, en lui disant que cela s'y trouve. Et c'est encore une pensée de nationalisme et non de séparatisme qui l'y a fait mettre. Je ne discute pas sur les conséquences de la mesure, si elle était appliquée; mais en ce qui touche le mobile auquel le parti a obéi en introduisant cette clause dans son programme, je dis seulement que ce n'est pas une pensée de séparatisme qui l'y a fait introduire. Veuillez remarquer, d'autre part, que des esprits éminents et nullement suspects, — tel M. de Philippovitch, le célèbre professeur à l'Université de Vienne, — désirent en Autriche cette union douanière de l'Europe centrale dans un dessein purement économique. Qu'ils n'aperçoivent pas toutes les conséquences d'un pareil accord, c'est une autre question; mais en le prônant, ils croient servir simplement les intérêts matériels de l'agriculture et de l'industrie autrichiennes.

J'en ai assez dit, je crois, pour avoir le droit de conclure qu'actuellement le pangermanisme intérieur, — s'il n'est pas niable, — n'a pas encore acquis cette force de dissolution que d'aucuns lui attribuent.

***

En serait-il autrement du panslavisme intérieur? Et d'abord, qu'est-ce que le panslavisme? Est-ce ce que l'on a appelé d'un mot terriblement barbare : « le panrussisme », l'attraction vers la Russie? Je ne connais dans la monarchie entière qu'un seul parti, une fraction d'une nationalité, qui songe à une annexion à l'empire des tsars : c'est le parti Vieux-ruthène, les Moscalophiles; mais aujourd'hui, s'ils ont des représentants à la diète de Galicie, ils n'ont pas réussi à envoyer un seul député au Reichsrath.

Que signifient donc ces manifestations, du reste de plus en plus réservées, comme la dépêche de Mgr Strossmayer en 1888, souhaitant que la Russie réalisât la sainte mission que Dieu lui a réservée, comme la résolution du congrès d'étudiants de Prague de 1903 demandant la fondation de chaires de langue russe dans diverses universités d'Autriche et l'enseignement de la langue russe dans les écoles de Galicie? Les manifestations les plus radicales comme celles-ci sont une avance, un espoir, une demande non d'annexion, mais d'appui pour réa-

liser contre le germanisme les revendications particulières tchèques ou jougo-slaves : on cherche au dehors des alliés pour conquérir une autonomie, on n'y cherche pas un maître. Je ne sais si la phrase prêtée en 1873 à Palatsky est historique, elle exprime en tout cas un sentiment vrai : « Si nous devions un « jour cesser d'être Tchèques, alors il nous serait indifférent « de devenir Allemands, Italiens, Magyars ou Russes. »

Il faut partir de cette idée qu'il n'existe pas en Autriche un bloc slave, une nation slave, il y a des nationalités slaves, chacune avec leur idéal et leur revendication particulière : il y a des Tchèques, des Polonais, des Ruthènes et des Slaves du Sud, ces deux dernières nationalités obéissant même à des tendances nationales très diverses. Il y a seulement une coalition slave, — combinaison politique transitoire, — contre quelque chose : le germanisme, et pour quelque chose : leurs revendications particulières. Mais s'ils se coalisent parfois contre le germanisme, c'est pour les mêmes raisons et de la même manière que des oppositions se coalisent contre un gouvernement.

Malgré certains courants existant chez la jeunesse intellectuelle, la solidarité slave, de tous les Slaves d'Autriche, est encore très faible : je ne parle même pas des Polonais et des Ruthènes, qui sont terriblement aux prises en Galicie, mais même des Polonais et des Tchèques ; je suis bien convaincu par l'observation qu'actuellement la majorité des Polonais d'Autriche n'éprouve pas d'attraction sentimentale vers les Tchèques plutôt que vers les Allemands autrichiens. Les Polonais s'entendront avec les uns ou avec les autres, selon leurs intérêts politiques, économiques et nationaux particuliers; si « l'anneau de fer » des Slaves d'Autriche se formait actuellement, il serait forgé par une coalition d'intérêts bien plus que par un idéal slave commun.

Mais si le panslavisme n'a actuellement pas d'importance, existe-t-il des irrédentismes slaves, des aspirations vers la création d'Etats slaves indépendants? La question est beaucoup plus délicate : les Slaves sont des rêveurs; l'histoire leur redit les fastes des souverains indépendants du royaume de Bohême, du royaume de Pologne, du royaume triunitaire de Croatie-Dalmatie-Slavonie, de l'Etat ukrainien libre, uni en 1654 avec l'Etat moscovite ; leur centre national et intellectuel, à la vie duquel ils s'intéressent, ce n'est pas Vienne, c'est Prague, c'est Varsovie ou Cracovie, c'est Zagreb (Agram), c'est Leopol ou Kieff; l'Etat autrichien actuel ne peut être pour eux un idéal, et c'est pour cela que, — peut-être certains Slaves du Sud mis

à part, — ce ne sont pas des patriotes autrichiens, au sens que j'attachais à ce mot en commençant.

Mais de là à être, — quand ils reviennent à la réalité, — des séparatistes, il y a loin. Les Tchèques sont trop convaincus de la nécessité historique à se créer, en Autriche, une place, — aussi confortable que possible. La tactique actuelle du parti dominant, — les Jeunes-Tchèques. — est même toute réaliste, opportuniste, favorable à un *modus vivendi* avec les Allemands : sans doute l'on n'est pas encore d'accord sur les termes de l'entente ; mais voyez cependant le pas fait depuis quelques années : le chef des Jeunes-Tchèques, M. Pacak, entre dans le ministère du baron de Beck, en même temps que les deux chefs des populistes allemands, M. Prade et M. de Derschatta ; on arrive à réaliser l'entente sur cette question si importante et si délicate de la répartition des sièges électoraux entre Allemands et Tchèques au parlement du suffrage universel ; en Moravie, on signe, on réalise un compromis pour la composition de la diète et les élections nouvelles qui s'ensuivent ne désavouent pas, ni d'une part ni de l'autre, les auteurs de ce compromis ; ces jours-ci, M. Prade, ministre et chef des populistes allemands, indique dans un discours quel serait le moyen « de trancher définitivement le différend tchéco-allemand », et aussitôt M. Kramarz, chef actuel des Jeunes-Tchèques, de répondre, dans un autre discours électoral, que les Tchèques doivent, dans le nouveau parlement, adopter une politique gouvernementale, appuyer Vienne contre Budapest et chercher à rapprocher Tchèques et Allemands, sans que cet accord naturellement se fasse en renonçant à certaines revendications tchèques. En même temps, un pacte était conclu entre les Jeunes-Tchèques et les Vieux-Tchèques, — leurs anciens adversaires, accusés jadis d'être traîtres à la patrie bohême, — et c'est la main dans la main qu'ils vont aux élections prochaines. J'ai répondu à la question du séparatisme tchèque.

Combien plus compliqué à caractériser est l'état d'esprit des Polonais. Les anciens révoltés des guerres de l'indépendance sont devenus en Autriche des politiques merveilleusement diplomates et opportunistes. Ce sont les plus loyalistes sujets de Sa Majesté Apostolique, qui est sûre de leur appui, quand besoin serait. Aussi sont-ils, dans tous les ministères de Vienne, employés à toute fonction, arrivés à tous les postes ; on leur confie le gouvernement de la Galicie où, en fait, Vienne a tout juste conservé le droit de regard : ce grand seigneur polonais,

remarquablement intelligent, qu'est le comte Potocki, dont les biens héréditaires, par un phénomène rare, sont inentamés, est en réalité le vice-roi de Galicie; au Reichsrath, leurs voix ont coutume d'appuyer les ministères; des trois Etats, entre lesquels les Polonais sont divisés, l'Autriche est sans contredit celui non seulement dans lequel ils ont la plus grande autonomie politique, mais encore dans lequel ils jouent le plus grand rôle.

Mais allez en Galicie et voyez quelle est encore, à l'heure actuelle, la préoccupation des esprits. Le « délégué au parlement » de Vienne, — car en Galicie on ne dit pas le député, — est chargé d'une mission politique très réaliste : donner son appui au gouvernement et obtenir en échange des avantages pour la Pologne. Quant au reste de la politique viennoise, on s'en désintéresse tout à fait; la vie politique et intellectuelle ne s'en occupe point. C'est entre les trois tronçons de la Pologne que les rapports existent; les partis politiques, comme le parti national-démocrate ou panpolonais (un parti conservateur modernisé) ou le parti socialiste polonais s'étendent des deux côtés de la frontière; le parti socialiste, — un parti cependant marxiste, uni aux autres partis socialdémocrates d'Autriche, — a conservé dans son programme, par un fait bien remarquable, un article réclamant l'indépendance de la Pologne. Pour la masse des Polonais, si cet espoir n'est pas prochain, il est vivant dans leurs cœurs; quoique certains n'y croient pas, il y a encore une question polonaise; mais en gens dont l'esprit est délié et subtil, habile à concilier les contradictoires, sachant se retourner quand profit il y a là, ils sentent que l'heure est au loyalisme. Disons donc, si vous le voulez, que c'est un loyalisme provisoire. Il est vrai qu'il n'y a, paraît-il, que le provisoire qui dure.

D'autre part, l'Etat autrichien a et aura toujours, sur les Polonais, une action indirecte et cette action résulte de la coexistence, en Galicie, de deux nationalités, les Polonais et les Ruthènes.

Cette division n'est pas seulement une division nationale, c'est encore une division sociale. Les Ruthènes, en Galicie, font partie de ces nationalités qu'on a appelées « des nationalités décapitées ». C'est un peuple de paysans, dont n'est sortie encore qu'une bourgeoisie très restreinte. Si vous parcourez l'Est de la Galicie, vous voyez à peu près partout la même structure sociale. En haut, quelques grands propriétaires, nobles Polonais, — les chevaliers de Podolie; — au-dessous, une

classe moyenne assez peu nombreuse, généralement composée d'éléments juifs, et en bas, tout en bas, la masse des paysans et des journaliers ruthènes.

Cette lutte, issue d'un antagonisme à la fois national et social, est d'autant plus dure pour les Polonais qu'ils avaient espéré jadis faire des Ruthènes, en quelque sorte, l'instrument à l'aide duquel ils pourraient saper l'empire des tsars. Dans ce peuple, qui s'étend en Autriche et en Russie, ils voyaient un agent de dissolution dirigé contre la Russie. L'instrument leur a échappé et aujourd'hui, ils constatent que les Ruthènes veulent se faire par eux-mêmes : « fara da se ».

Le parti actuellement dominant chez ces derniers, c'est le parti « jeune-ruthène ». Quand on cause avec certains de ses chefs, comme le Dr Franko, ou bien quand on lit l'organe qu'il publie à Vienne en allemand, l'*Ukrainische Revue*, il apparaît nettement que sa préoccupation est le rétablissement de l'autonomie de l'Ukraine, cet ancien Etat indépendant, qui s'étendait partie en Autriche, partie en Russie. Pour le moment, les rapports des Jeunes-Ruthènes avec les Ukrainiens de Russie sont assez analogues à ceux que les Polonais d'Autriche ont avec les Polonais de Russie. D'ailleurs, dans l'empire d'Autriche, leur activité se trouve encore entièrement absorbée par la lutte contre le Polonisme ; chaque jour en marque un épisode nouveau : hier, c'est l'agitation pour une Université utraquiste, à Lwów (Lemberg) ; aujourd'hui, c'est « la grève de la faim » des étudiants ruthènes arrêtés qui attendent dans leur prison le relâchement de tous les inculpés politiques pour consentir à prendre de la nourriture ; demain, dans le Parlement du suffrage universel, la lutte sera plus vive que jamais. Les Ruthènes ont autre chose à faire qu'à devenir un élément sérieux de dissociation pour l'Autriche.

Reste le quatrième groupe slave, les Slaves du Sud. Ici, je demanderai la permission, pour être plus clair dans mes explications, de ne pas me restreindre à l'Autriche et de ne parler en même temps des Slaves du Sud de Bosnie, de Hongrie et de Croatie.

Chez les Slaves du Sud s'observent trois tendances. Une tendance austrophile, que fortifient habituellement les influences catholiques, se note surtout chez les Slovènes d'Autriche et chez les Bosniaques ; chez les Croates de Croatie et de Dalmatie, elle est beaucoup plus faible. A l'autre extrême, les Serbes orthodoxes surtout de Bosnie, malgré la politique du feu ministre de Kallay, et les Serbes radicaux de Croatie ont une inclination

marquée du côté de la Serbie. Quant à la masse des Serbo-croates de Croatie et de Dalmatie, elle a subi ces derniers temps une évolution intéressante. Elle a passé de « l'Austrophilie » à la « Magyarophilie ». Depuis le Congrès de Fiume de 1905, les Croates croient, à tort ou à raison, qu'ils ont plus d'intérêt à être les amis des Magyars que les amis des Autrichiens. Ils espèrent, grâce à cette évolution, recueillir, au moment d'une crise entre l'Autriche et la Hongrie, un plus grand profit pour leur autonomie nationale[1].

Cette orientation nouvelle du sentiment croate a, sans doute, une importance politique considérable ; elle tend à séparer la Dalmatie de l'Autriche propre, pour recréer l'ancien royaume triunitaire de Croatie, Dalmatie, Slavonie et le relier à la Hongrie ; ce mouvement est donc bien, si l'on veut, un mouvement séparatiste, si l'on entend dire : séparatisme à l'égard de l'Autriche ; mais il n'est point séparatiste à l'égard de la monarchie austro-hongroise, car les espérances flottantes de fédération balkhanique demeurent dans un très indécis lointain. Même à l'égard de l'Autriche, les Dalmates ne sont pas irrémédiablement adversaires et une politique adroite, des efforts pour la renaissance économique de la province, l'oubli des traditions de négligence peuvent atténuer très sensiblement ce mouvement de détachement de l'Autriche.

***

L'irrédentisme proprement dit se manifeste chez les Roumains et chez les Italiens.

Les Roumains, en Autriche, sont une poignée, quelques centaines de mille en Bukovine. Ils occupent, en général, une situation aisée, sont bien traités par l'Autriche et leurs sentiments irrédentistes sont très faibles. En Roumanie même, on se plaint de leur « dénationalisation ».

Quant aux Italiens, ils ont été comme déposés par la mer sur les rives autrichiennes de l'Adriatique. En Dalmatie, qui fut jadis sous la domination de Venise, vous ne trouverez plus aujourd'hui sur toute son étendue que la capitale, Zara, où la municipalité soit encore italienne. Partout ailleurs, ce sont les masses slaves de l'intérieur qui l'ont emporté et sont arrivés jusqu'à la mer. Au *Küstenland*, Trieste est encore une ville italienne. Mais jetez un regard à quelques kilomètres de la ville, sur les montagnes qui la dominent de partout. Vous n'aperce-

[1] Cf. notre lettre d'Autriche-Hongrie au *Journal des Débats*, 26 novembre 1905.

vrez que des villages slaves[1]. A Trieste même, les Italiens sentent très bien l'avantage matériel qu'ils ont à demeurer Autrichiens. Quels que soient leurs sentiments intimes, comment commerçants et marins seraient-ils *activement* irrédentistes, pour devenir une nouvelle Venise coupée de son hinterland? Quant au prolétariat fort nombreux, le socialisme en croissance les détache des préoccupations nationales révolutionnaires.

Au Trentin, il n'y a guère que les radicaux italiens qui soient vraiment irrédentistes. Les autres partis, surtout les partis catholiques, extrêmement puissants, dont l'organisation s'étend dans toute la campagne, demeurent, quels que soient leurs sentiments profonds, sur le terrain loyaliste.

Après cette revue très rapide des forces de dissolution dans l'Empire d'Autriche, comment ne pas conclure à leur faiblesse, à leur inefficacité actuelle? Je crois, pour ma part, que l'on se trompe singulièrement, si l'on compte sur elles seules, pour amener la fin de l'Autriche. Surtout, que l'on veuille bien mettre en regard tout ce qui est élément d'union dans l'Etat autrichien.

Ces éléments, mais ce sont d'abord les traditions dynastiques, maintenues, non pas seulement par la personne de l'empereur actuel, avec son auréole de vieillesse et de douleur, mais par l'empereur quel qu'il soit, objet vivant d'un culte monarchique vieux de plusieurs siècles.

C'est ensuite l'armée, jusqu'à présent fidèle et sûre.

C'est le catholicisme, qui dans toute l'Autriche est austrophile. Sans doute il peut y avoir des exceptions. On me citera l'exemple de Mgr Strozmayer aussi irrédentiste vis-à-vis de l'Autriche qu'intransigeant, au Concile du Vatican, pour condamner la proclamation des nouveaux dogmes.

Mais dans l'ensemble, chez les Allemands, les Italiens, les Slaves, le catholicisme est facteur de cohésion pour l'Autriche. L'auteur qui écrivit, il y a quelques années, un article à ce sujet, en souhaitant la fin de l'Autriche, ne se trompait donc pas, à son point de vue, en dénonçant ce qu'il appelait dans son jargon « le péril austro-papiste[2] ».

---

[1] Cf. nos études : les nationalités en Autriche-Hongrie, Italiens, Slaves et Allemands, (Levé, 1902) et *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 15 juillet et 15 août 1902; — A la conquête de Trieste, *Semaine politique et littéraire*, 12 avril 1902; — Les Italiens d'Autriche-Hongrie et leur lutte nationale à Trieste, *Renaissance latine*, 15 décembre 1902.

[2] Un Russe, *Revue politique et parlementaire*, février 1901, p. 257.

C'est encore le socialisme, le socialisme qui grandit en Autriche et qui détourne des questions nationales, au profit des questions sociales. Le socialisme, au début, paraissait un appui pour le centralisme allemand. Depuis, il s'est modifié et s'est organisé sous une forme fédéraliste; mais il reste toujours sur le terrain du loyalisme d'Etat.

Enfin, pour parler d'une autre force internationale, le Judaïsme même aujourd'hui demeure un élément d'union plutôt que de dissociation. Sans doute, à cet égard, en Autriche, une évolution des plus intéressantes se poursuit : avant quelques années, le Judaïsme, partout dans l'Empire, fortifiait l'élément allemand, pour des raisons diverses, sur lesquelles je n'ai pas le loisir d'insister ici. Depuis deux ou trois ans, sous la poussée des conditions externes et des idées intérieures, le Judaïsme, surtout dans l'Est, où les juifs vivent en masses inassimilées, est devenu un nationalisme sous des formes diverses. Mais même là, il reste loyaliste, en ce sens qu'il ne cherche pas à détruire l'Etat autrichien, mais à s'y créer la place la plus avantageuse possible.

Enfin les intérêts économiques communs apparaissent plus visibles, plus pressants que jamais, sous l'action de la crise actuelle des rapports austro-hongrois. Cette crise a fait sentir aux différents peuples de l'Autriche les dangers économiques qui les menaçaient et c'est là, certainement, une des causes principales qui ont amené la composition du ministère actuel, où s'est réalisée l'union des éléments tchèques et allemands.

Or, remarquez que ces éléments de cohésion, sur lesquels j'ai passé très vite, vont être renforcés et non point affaiblis par le suffrage universel. Je ne sais si le suffrage universel sera, en Autriche un élément de centralisme ou un facteur en faveur du fédéralisme. Il peut amener le centralisme, si le Parlement nouveau imbu de préoccupations sociales et économiques, sachant que dans les *Landtage* dominent encore l'aristocratie et la grande bourgeoisie, prétend faire de la démocratie et des réformes sociales. Mais, d'autre part, la démocratie reste nationaliste, témoin l'exemple du socialisme autrichien ; et les forces qui soutiennent actuellement le centralisme vont sans doute être affaiblies par le régime du suffrage universel. Que vont devenir, en effet, avec ce régime, les deux principaux soutiens du centralisme autrichien? Ces deux soutiens sont les Allemands d'une part, et l'aristocratie d'autre part, du moins l'aristocratie constitutionnelle. L'aristocratie constitutionnelle va voir son pouvoir politique ruiné, ou tout au moins affaibli dans

le Parlement par l'établissement du suffrage universel. Or, ce pouvoir subsiste dans les diètes provinciales. Qui nous dit que, précisément, pour conserver son influence, cette aristocratie, comme certains phénomènes le font pressentir, ne va pas devenir quelque peu fédéraliste? D'un autre côté, avec le suffrage universel, les Allemands ne vont plus être, au Reichstag, la majorité. Peut-être se diront-ils qu'il vaut mieux être le maître chez soi, dans les deux Autriches, au Salzbourg, au Tyrol, etc., que de dépendre des autres nationalités, alors même qu'ils pourraient avoir chez elles une certaine influence. Nous ne pouvons donc pas savoir si, à l'heure actuelle, le suffrage universel favorisera le centralisme ou le fédéralisme. Mais ce qui paraît certain, c'est qu'il renforcera l'État autrichien.

Il le renforcera en tant qu'Etat, parce que les préoccupations économiques et sociales vont devenir de plus en plus importantes et que, très probablement, les différents partis catholiques et socialistes seront fortifiés dans le prochain Reichsrath.

Sans doute, les luttes nationales ne seront pas supprimées, elles resteront même prédominantes, mais elles seront peut-être moins exclusives. On peut même espérer qu'on tendra à un état d'équilibre, à un *modus vivendi* dont, il n'y a pas longtemps, nous avons eu un premier exemple, en Moravie [1]. Ce n'est ni du centralisme ni du fédéralisme, c'est quelque chose de nouveau, quelque chose de très spécial que le Dr Karl Renner, un des premiers qui ait lancé l'idée, a appelé « l'autonomie nationale ». Nous en trouvons le premier exemple dans l'établissement du cadastre national en Moravie. Les cadres historiques de la monarchie subsistent et, cependant, dans ces cadres, on donne aux différentes nationalités une espèce d'autonomie « culturelle ». Dans une récente déclaration, le chef des populistes allemands, le Dr Chiari, mû du reste par des mobiles d'autre ordre, réclamait lui aussi l'introduction du cadastre national dans toute l'Autriche, puis « l'imposition de chaque « nationalité par elle-même » et l'emploi par elle-même de ces impôts, du moins en ce qui concerne les besoins culturels de chaque nation [2].

Je crois que ces idées d'autonomie nationale possède, à l'heure actuelle, une force d'expansion et qu'elles contribueront à rendre les nations plus loyalistes et, par conséquent, l'Autriche elle-même plus forte.

---

[1] Cf. notre lettre d'Autriche-Hongrie au *Journal des Débats*, 24 septembre 1906.
[2] *Neue Freie Presse*, 14 février 1907, Morgenblatt, p. 4.

II. — Le séparatisme hongrois.

Si mes conclusions touchant les nations irrédentistes en Autriche sont ainsi assez fermes, je serai plus réservé sur la question des rapports entre l'Etat autrichien et l'Etat hongrois. C'est là pour le moment, j'en suis convaincu, le point sensible de la monarchie. Si je peux poser les données du problème, la solution m'est inconnue, car le facteur personnel me paraît ici jouer un si grand rôle, qu'il est périlleux de vouloir marquer les forces qui prévaudront.

Quels sont ces facteurs? C'est d'une part le nationalisme magyar et d'autre part la couronne étayée par certaines forces nationales et sociales.

Le nationalisme magyar, on sait ce qu'il représente. C'est cet état d'esprit des Magyars aspirant à la plus grande autonomie possible de la Hongrie, état d'esprit qui a uni dans une communauté de sentiment, non seulement les partis de la coalition actuellement au pouvoir, mais presque tous les partis magyars. Il faut bien se rappeler que l'ancien parti libéral, qui a été au pouvoir en Hongrie depuis 1867 jusqu'à il y a deux ans, était d'accord avec le parti qui le remplace aujourd'hui sur la fin à poursuivre, à savoir la plus grande autonomie possible de la Hongrie. Ce sur quoi on différait, c'était, entre autres choses, sur la méthode à observer, sur l'opportunité de telles ou telles revendications.

Ce conflit latent, entre la couronne et les Magyars, date du moment où s'est accompli le dualisme. Le dualisme a été considéré par les Magyars comme la première conquête, le premier pas vers l'autonomie complète, tandis que Vienne n'y voyait que l'ultime concession, faite à une province privilégiée de l'Autriche-Hongrie.

Aujourd'hui, le parti de l'indépendance est au pouvoir. On connait son programme. Il demande la séparation de l'armée, la séparation douanière, la séparation de la banque.

La question de l'armée est l'origine de toute la crise : demande, d'une part, d'augmentation du contingent ; demande, d'autre part, de mesures préparatoires d'une séparation de l'armée, sont les revendications adverses des deux partis. Le roi n'a donné le pouvoir à la coalition qu'après un pacte, qui, dit-on, maintient le *statu quo* jusqu'à la fin de 1907 ; mais après ?... Et après, comme avant, la dynastie ne veut pas que son armée soit divisée, parce qu'elle voit dans l'armée commune le moyen de jouer un rôle international, de rester une grande puissance

et aussi d'avoir à sa libre disposition ce qui est l'argument suprême dans les dissensions intérieures.

La séparation douanière semble plus aisée à réaliser, d'abord parce que l'union douanière n'est pas dans le dualisme de 1867. L'union douanière résulte des traités, qui sont renouvelés tous les dix ans, de l'*Ausgleich*. Il suffit, par conséquent, que, l'époque venue, les traités ne soient pas renouvelés, pour que la séparation douanière puisse s'accomplir.

D'autre part, la couronne, qui, je le disais, sent le besoin d'une armée commune pour jouer un rôle dans la politique mondiale, ne s'oppose pas d'une façon aussi absolue à la séparation douanière qu'à la séparation de l'armée. Elle ne la désire pas, assurément, elle la regrette, mais elle la considère, en somme, comme secondaire et on sent que, sous une pression vive, elle céderait peut-être. Aussi est-ce de ce côté que, pour l'instant, portent les efforts des Magyars. Ils réclament très vivement la séparation de la banque et surtout la séparation douanière.

Le spectacle, pour l'observateur, est extrêmement curieux. Nous voyons au pouvoir, en Hongrie, une grande aristocratie agrarienne. Elle a tous ses intérêts dans la terre. Or, la conséquence inévitable de la séparation douanière, c'est une crise agricole. Au point de vue industriel, il est possible que la Hongrie en tire un avantage. Mais ce qui n'est pas douteux, ce qui est avoué, par les partisans de la séparation douanière, comme le comte Albert Apponyi, par exemple[1], c'est que cette séparation causera, au moins temporairement, une crise agricole.

Voilà donc un pays presque exclusivement agraire, où les agrariens sont au pouvoir, et qui demande une mesure dont la conséquence sera une crise agricole. Cela semble contraire et aux intérêts matériels généraux du pays qui sont presque tous rattachés à l'agriculture, et en tout cas aux intérêts des partis gouvernementaux. Comment cela se fait-il ? Comment expliquer cette contradiction apparente ?

*
* *

Je me suis efforcé de causer avec les partisans de cette politique, d'apercevoir leurs raisons profondes, de découvrir ce qu'ils pensaient.

Je ne sais quelle est leur pensée véritable. On en peut donner plusieurs explications que j'indiquerai, tout en avertissant que je ne suis sûr ni des unes ni des autres, et peut-être est-ce dans

[1] Cf. notre article sur le comte Albert Apponyi, dans les *Quest. Dipl. et Col.*, 1er octobre 1906.

un amalgame de ces diverses raisons que l'on aurait le plus de chance de trouver les mobiles divers et fuyants de la politique hongroise actuelle.

Une première explication résulte de ce que, en Hongrie, le nationalisme magyar a été exaspéré. Les partis de l'opposition, en arrivant au pouvoir, ont senti qu'il fallait faire quelque chose. On a fait des promesses pendant la campagne électorale. La séparation de l'armée est impossible, il faut réaliser la séparation douanière qui paraît possible. Dans cette explication, la tactique du gouvernement magyar va être de louvoyer, de dire qu'il y a des traités de commerce en cours avec les puissances étrangères, que la séparation douanière, qu'on désire infiniment, ne peut s'accomplir qu'en 1917, quand ces traités expireront. 1917! D'ici là,

Le roi, l'âne ou moi nous mourrons.

D'ici là, on essaiera de contenter l'opinion publique par des avantages formels. On ne dira plus qu'il faut avec l'Autriche une union douanière, on dira qu'il faut un traité de commerce. C'est une autre étiquette sur un même contenu. On espère ainsi faire prendre patience au nationalisme qu'on a exaspéré, auquel on a dit, pendant la dernière campagne électorale, que tous ceux qui ne voulaient pas de la séparation avec l'Autriche étaient des traîtres à la patrie magyare.

Cette tactique est infiniment dangereuse. La coalition au pouvoir risque fort d'être débordée de toute part. Elle va avoir à faire non seulement à des nationalistes extrêmes, qui la somment de réaliser la séparation douanière et de refuser toute augmentation de contingent, mais aussi, comme je le dirai plus loin, à des adversaires sur le terrain social. Quand, acculée par son programme, la coalition touchera aux difficultés pratiques considérables d'une séparation douanière effective, comment saura-t-elle les surmonter[1]?

Mais voici une seconde explication, qui suppose encore plus d'habileté et qui découlerait d'un raisonnement de cette sorte : Nous nobles Magyars, nous voulons avoir l'armée en notre pouvoir, parce que c'est le moyen de résoudre les conflits nationaux et sociaux qui germent actuellement en Hongrie. C'est l'instrument nécessaire pour maintenir l'hégémonie de la race magyare sur les autres nations et celle de notre classe sociale sur la masse peu cultivée des paysans et ouvriers agricoles, où frémit la révolte quand les années maigres et leur cortège de

[1] Cf. ma lettre d'Autriche-Hongrie au *Journal des Débats*, 1er avril 1907 : La question sociale et la politique nationale en Hongrie.

plaintes succèdent aux bonnes récoltes, comme celle de 1905 et celle exceptionnelle de 1906. Il nous faut l'armée. Si nous la réclamons directement, jamais le roi ne cédera. Pour le faire céder, nous réclamons la séparation douanière. Cette séparation se fera au plus tard en 1917. Elle se fera qu'on le veuille ou non, d'abord, par suite de notre action en Hongrie. Puis, même en Autriche, nous créerons un tel état d'insécurité, que les Autrichiens diront, comme on pouvait le lire dans le manifeste du parti chrétien-social pour les prochaines élections : « Mieux vaut la « séparation économique que de maintenir la situation déshonorante de valet ! [1] »

Or, dans cette espèce de mariage qui existe entre la Hongrie et l'Autriche, qu'a donné la Hongrie? Son débouché; c'est une colonie pour l'industrie autrichienne. Qu'a donné l'Autriche? Avant tout, sa quote-part plus forte des dépenses communes, pour l'armée, par exemple. Cette quote-part se monte à environ 70 %.

Mais demain, une fois la séparation douanière réalisée, l'Autriche n'a plus intérêt à maintenir l'union. La Hongrie ne sera plus sa colonie. Comment voudriez-vous que l'Autriche consente à payer encore sa quote-part plus forte des dépenses? Elle renoncera à la vie commune, tout au moins à l'armée commune pour ne pas continuer à payer à elle seule la plus grande partie des dépenses de cette armée. Alors, d'une part comme de l'autre, en Hongrie comme en Autriche, il y aura un mouvement pour la séparation de l'armée, et il faudra bien que cette séparation s'accomplisse.

Voilà, dans cette seconde explication, quel serait le calcul, le détour pris par les partis magyars pour arriver à leurs fins.

Enfin on peut dire tout simplement que le nationalisme passionné des milieux dirigeants traite toute question, non comme des questions d'économie nationale, mais comme des questions de sentiment, je veux dire d'indépendance politique et nationale. Et en ce cas, si l'on me demande pourquoi les Magyars ont une si grande envie de renoncer à ce dualisme qui dure depuis quarante ans, qui leur a été, semble-t-il, matériellement profitable, tout au moins pour leur agriculture, qui leur donne une situation sûre, qui leur permet de jouer un rôle dans le monde hors de proportion avec leur nombre, je ne saurais trouver d'autre réponse que celle-ci : un dicton populaire dit : « Mon verre est petit, mais je bois dans mon verre. » Les Magyars veulent pouvoir dire : « La Hongrie est petite,

[1] « Lieber die wirtschaftliche Trennung als weiter entehrende Knechtschaft! » (Manifeste électoral du parti chrétien social. *Neue Freie Presse*, 11 mars 1907, p. 3.)

mais elle est à nous. » Charbonnier veut être maître chez soi. C'est ce que le comte Apponyi me traduisait sous une forme plus élevée, après avoir exposé ses revendications de séparation douanière et de nationalisation de la partie hongroise de l'armée, comme sa conviction que la crise agricole ne serait pas si vive qu'on le pense : « Avant tout, convainquez-vous qu'il « y a une destinée historique des peuples : nous sommes en « présence d'un développement organique de notre nation ; « l'étouffer serait vouloir arrêter la vie[1]. »

*
* *

La couronne peut répondre, et a répondu à ces revendications en s'appuyant non seulement sur l'armée, mais aussi sur certaines forces nationales et sociales. C'est qu'en effet derrière toutes les querelles politiques qui, depuis deux ans, ont agité la Hongrie, se cache une question sociale, très peu connue à l'étranger, et qui un jour, si l'on n'y prend garde, peut devenir d'une gravité extrême. En France, on a cru et l'on croit d'ordinaire que l'empereur-roi, en se ralliant à l'idée du suffrage universel pour la Hongrie, a voulu s'appuyer sur les nationalités non-magyares contre les revendications militaires magyares. Ce serait donc, avant tout, une question nationale, qui serait en jeu.

En réalité, ce point de vue, s'il n'est point inexact, doit être considéré comme étant secondaire. C'est qu'à l'heure actuelle les nationalités non-magyares sont des nationalités décapitées, inorganisées, pauvres, mal unies les unes avec les autres. Il n'y a quelque richesse que chez certains Serbes et quelque organisation que chez les Roumains de Transylvanie, où les banques, entre autres, jouent un rôle économique et national intéressant. Mais de danger pour l'hégénomie magyare, on n'en peut parler que pour l'avenir, non pour le présent.

La question urgente à l'heure actuelle, c'est une question sociale.

La structure sociale de la Hongrie est très particulière : en haut, une classe aristocratique, possédant de vastes domaines fonciers et tirant d'eux tous ses revenus, — c'est la classe des *magnats* — et une petite noblesse terrienne, la *gentry*, dont beaucoup de membres sont très endettés et qui, depuis 1848, s'est fortement appauvrie et ne se renouvelle pas par un apport de bourgeoisie. C'est cette classe, qui fournit la masse du personnel parlementaire et administratif de la Hongrie : le régime de feu Tisza consistait pour partie, au point de vue social, à

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er octobre 1906, p. 105.

s'appuyer sur les membres pauvres de la gentry, en leur fournissant des positions rémunérées par l'Etat.

En regard de ce personnel dirigeant, vivant de la terre et des emplois publics, la masse de la nation hongroise, magyare ou non, se compose de paysans et d'ouvriers agricoles. Cette masse, encore dans l'ensemble inorganisée, comprend à côté de quelques paysans riches ou aisés un grand nombre de paysans qui n'ont qu'un domaine trop petit pour y vivre et doivent s'employer comme journaliers, puis environ 2 millions de gens qui sont simplement des ouvriers agricoles. C'est dans ce milieu que grandissent depuis très longtemps des mécontentements qui se traduisent, les années malheureuses, en troubles agraires ; c'est là qu'on vit dans cet état d'esprit, pittoresquement qualifié la faim de la terre. Ce désir est si vif que le prix des terres a augmenté de moitié et parfois doublé depuis vingt-cinq ans.

Or, quel est le jeu de la politique depuis deux ans? On a dit au roi : Les nobles hongrois ont des aspirations nationalistes et des revendications militaires ; faites alliance avec le peuple contre eux. Le ministère Fejervary fut cet essai, qui peut reprendre demain ; et cet essai est encore gros de résultats, car sous le ministère Fejervary on a travaillé avant tout à l'organisation des paysans et des ouvriers agricoles contre les nobles. Il a fait alliance avec le parti social-démocrate et le parti socialiste de M. Varkanyi : depuis deux ans, avec cet aide, le premier a organisé les ouvriers agricoles (leur syndicat en un an a recruté 30.000 adhésions) et le second les paysans petits propriétaires. Leur propagande parallèle et jamais ennemie tend au même but : la lutte contre le propriétaire noble par des moyens et des théories différentes. En deux ans, toute la Hongrie a été minée par ce travail souterrain d'un socialisme moitié marxiste et moitié agraire.

La coalition, arrivée au pouvoir, regarde aujourd'hui cette œuvre avec crainte. Hier, elle n'avait pas pour elle seulement son nationalisme, mais elle attirait tous ces mécontents qui venaient à elle comme à l'opposition. Aujourd'hui, ces mécontents se détachent de la coalition. Ils se groupent selon deux tendances diverses : la tendance du nationalisme magyar exaspéré, dont j'ai parlé plus haut, et ces nouvelles tendances sociales. Tout récemment, on me disait que, pour la première fois, l'association des instituteurs d'un comitat, c'est-à-dire d'un département, tout dévoués jusqu'à présent à la coalition, venait de faire adhésion à la social-démocratie.

La coalition a senti le danger qu'elle court, les germes

répandus dans le pays. Que produiront ces germes ? On ne sait. Mais la coalition sent très bien que, dans cette Hongrie travaillée depuis des siècles par des soulèvements agricoles spontanés, une jacquerie terrible pourrait éclater si, demain, les petits paysans affamés de terre et les ouvriers agricoles sans terres s'organisaient.

On comprend alors le jeu terrible que Vienne peut jouer. Mettre le marché en main et dire : « Renoncez à votre pro-« gramme, ou nous continuons l'œuvre du baron Fejervary et « nous introduirons le suffrage universel que vous avez « promis, mais sans les édulcorants, que nous aurions laissé « appliquer. »

Et la coalition de penser : « Si nous renonçons à notre pro-« gramme, ce sont les nationalistes extrêmes qui vont nous « traiter de traîtres et de vendus à Vienne. »

Devant une pareille situation, on est en droit d'hésiter. On hésite des deux côtés. Du côté du roi, si l'on sent la force que l'on peut déchaîner, on ne peut pas ne pas être effrayé à la pensée du contre-coup qu'un pareil mouvement produirait en Autriche ; du côté de la noblesse magyare nationaliste, l'hésitation n'est pas moindre : prise entre ces revendications sociales et son programme nationaliste, peut-être se demande-t-elle si une *combinazione* n'est pas possible. Mais les politiques de la coalition seront-ils assez adroits pour savoir tout à la fois apaiser les revendications sociales des paysans et des ouvriers agricoles, résister au travail d'organisation socialiste, faire les réformes qui diminueraient le mécontentement et fortifieraient la situation économique du paysan, en même temps occuper la nation avec des revendications nationales, sans cependant l'exaspérer, détourner les esprits d'une séparation douanière effective vers une séparation purement ou surtout formelle, ne pas paraître céder à la Couronne et renoncer pourtant à son programme en la satisfaisant, pour éviter à tout prix la politique ébauchée en 1905 par le roi ? C'est le problème qui décidera de l'avenir de la Hongrie. Si les chefs de la coalition réussissent dans cette entreprise, ils mériteront un brevet d'habileté politique ; mais nécessité rend ingénieux, et ils savent que c'est du sort de leur influence qu'il s'agit : ils savent que le mot d'ordre de l'agitation sociale soulevée sous le dernier ministère dans un but dynastique ne tend à rien moins qu'à la lutte de classes.

Dès lors, vous sentez à quelle réserve est tenu l'observateur qui va en Hongrie, qui voit ces forces en présence et se demande ce que sera demain. Les facteurs personnels seront sans doute prédominants et c'est d'eux que paraît dépendre la

possibilité d'un accord, d'un *modus vivendi* entre les deux Etats de la monarchie habsbourgeoise.

III. — Les dangers de partage extérieurs.

Si donc le danger de la dissolution spontanée de l'Autriche est improbable, comme je le disais en commençant, si celui du séparatisme hongrois est incertain, quelle valeur convient-il d'assigner à celui résultant des convoitises des Etats voisins?

Il ne peut s'agir ici des aspirations de la nation serbe ou de la nation roumaine, qui n'ont point à leur disposition une force suffisante pour se pouvoir réaliser.

Le courant panslaviste a existé en Russie, mais que les temps paraissent loin, où l'on pouvait donner importance aux visées d'un Skobelef, soutenant ce paradoxe que la Russie ne devait s'arrêter qu'aux rives de l'Isonzo!

En Italie, le parti irrédentiste remue par instant l'opinion, quand des incidents se produisent; mais si l'*Italia irredente* est chère aux cœurs des patriotes italiens, c'est pour se prémunir contre l'Autriche que le gouvernement est entré dans la Triplice : puisqu'il l'a recherchée, comme une sorte d'assurance contre le risque de guerre, c'est qu'il ne peut menacer sérieusement l'Etat ami et rival. L'Autriche-Hongrie semble, au contraire, poser ses conditions et l'on pouvait lire naguère dans les feuilles publiques de Vienne une sorte d'ultimatum à l'adresse de l'Italie, se résumant dans cette formule : Ou allié, ou ennemi.

Seul donc nous intéresse vraiment le pangermanisme extérieur, la politique allemande : peut-on dire que l'Allemagne désire le partage de l'Autriche-Hongrie? Il me paraît qu'à cet égard, il faut distinguer soigneusement entre l'opinion publique et le gouvernement.

Quiconque est allé en Allemagne a causé avec des hommes de diverses situations, s'est trouvé surtout en relation avec les milieux intellectuels, avec des professeurs ou des étudiants, emporte l'impression qu'il existe en Allemagne deux idées ou deux sentiments dans l'opinion publique. C'est, d'une part, que tôt ou tard, qu'on le veuille ou non, par la force des choses, par suite des destinées de la vie, en quelque sorte, les parties allemandes de l'Autriche feront retour à une grande Allemagne : c'est la destinée historique de l'Allemagne, pense-t-on, d'unir aujourd'hui les terres allemandes situées en dehors d'elle, comme ce fut jadis le rôle du Saint Empire romain

germanique. D'autre part, on ne peut admettre qu'un jour ou l'autre les influences slaves prédominent en Autriche : la pensée d'une hégémonie slave est insupportable. Ces deux sentiments se retrouvent fréquemment en Allemagne, non seulement dans les milieux pangermanistes, mais aussi dans les milieux nationaux-libéraux, par exemple, prédominants dans les universités allemandes.

Mais de là, à soutenir que le gouvernement allemand désire le partage de l'Autriche, il y a très loin. Je n'ai pas la prétention de connaître la politique profonde de Berlin. Je sais que c'est la politique du secret et ce n'est point moi qui le découvrirai. Je veux donc seulement examiner en raison ce que peut être cette politique.

Pour l'Allemagne, le *statu quo* paraît excellent. La Triplice, quand on y songe, est la réalisation modernisée du Saint-Empire romain germanique. C'est ce Saint-Empire avec ses avantages et sans ses inconvénients. Avec ses avantages, parce que l'Allemagne y trouve la force militaire et diplomatique dont elle peut avoir besoin. Sans ses inconvénients, parce qu'elle n'a pas à craindre ainsi de rompre en faveur du catholicisme sa politique d'équilibre entre les religions; parce qu'elle n'a pas à redouter que Vienne ne fasse à nouveau contrepoids à Berlin dans l'intérieur d'un nouvel empire et ne soit en tout cas un centre de ralliement pour les mécontents; parce qu'elle évite d'introduire dans l'Etat de nouveaux concurrents économiques aux *Junkers*, aux agrariens, si influents dans la Prusse orientale; enfin et surtout, parce que de pareilles ambitions seraient grosses de guerre européenne, peut-être mondiale, et qu'on ne déchaîne pas pareil fléau, qu'on ne joue pas pareille partie sans les plus puissants, les plus décisifs motifs. Donc, en raison, il me paraît que la politique du cabinet de Berlin ne peut que désirer s'en tenir à la Triplice, sans poursuivre le partage de l'Autriche-Hongrie.

Cependant, je suis obligé de faire certaines réserves : d'abord parce qu'il se produit même dans la politique des grands Etats des impulsions qui ne relèvent pas purement de la raison; mais surtout parce qu'il faut, pour que ce raisonnement vaille, que l'Autriche-Hongrie reste une force diplomatique et militaire sur laquelle le cabinet de Berlin ait l'impression et le sentiment qu'il peut compter.

Or ce sentiment, cette impression peut se modifier peu ou prou dans au moins trois hypothèses dont je ne discute pas ici les chances de réalisation.

Première hypothèse : les éléments slaves devenant plus forts en Autriche, et même formant dès le prochain Reichsrath une majorité nominale de deux voix, ils pourraient un jour ne plus laisser le Parlement donner le même assentiment à l'alliance austro-hongroise et devenir capables d'influer sur la politique étrangère de l'Empire.

Deuxième hypothèse : si à Berlin l'esprit autoritaire de la politique prétendait faire de l'Autriche-Hongrie un second trop docile ou une amie toujours prête à accepter tous les mots d'ordre, celle-ci pourrait refuser de suivre servilement l'impulsion donnée.

Enfin, troisième hypothèse : la politique hongroise pourrait arriver à vouloir et à pouvoir modifier l'équilibre de l'Europe centrale. Etant donné les faits récents, c'est actuellement la plus digne de considération [1] : les discours tenus à la dernière tenue de la délégation hongroise dont j'ai présenté ailleurs l'analyse montrent que la coalition ne suit plus la même politique étrangère que le gouvernement libéral : elle est sans doute encore, dans sa grande majorité, favorable à l'alliance allemande, mais avec réserve et retenue et avec des conditions telles qu'on peut se demander si le cabinet de Berlin se déclarera satisfait.

Les orateurs du parti de l'indépendance, comme M. Paul Hoitsy, n'hésitent pas à dire que « s'ils ne trouvent pas en Alle-« magne une considération également loyale, le nombre des « adversaires de l'alliance augmentera », et dans une espèce d'ultimatum que celui-ci, un des principaux membres du parti, prononçait il y a quelques mois, il s'écriait, après avoir indiqué que, pour que les Hongrois restent partisans de l'alliance, il faut que le gouvernement allemand se montre favorable au gouvernement national hongrois : « Qu'on le comprenne enfin à « Berlin! Si nous, Hongrois, nous cessons d'être partisans de la « Triplice, la question se posera de savoir quelle nation pourra « jouer le rôle que nous avons tenu jusqu'ici et si même le lien « pourra subsister contre notre volonté [2]. »

Et un autre orateur, M. le comte Batthyany, vice-président du parti de l'indépendance, ajoutait : « L'opinion publique en « Hongrie vit dans la croyance que les grandes dépenses de « l'armée sont dues en grande partie à la Triplice et nous trou-« vons que le *Wacht am Rhein* sonne trop haut de ce côté-ci de « la Leitha [3]. »

---

[1] Cf. nos études : Lettre d'Autriche-Hongrie au *Journal des Débats*, 26 nov. 1905 : Les alliés de la Hongrie contre l'Autriche ; La politique étrangère de l'Autriche-Hongrie et la Hongrie, *Questions Diplom. et Coloniales*, 5 avril 1906, p. 129-150.

[2] Séance du 26 juin 1906 de la Délégation hongroise.

[3] Séance du 25 juin 1906 de la Délégation hongroise.

Comment, dès lors, ne pas approuver les commentaires de l'organe viennois, la *Neue Freie Presse :* « C'est déjà certaine-« ment un signe que, malgré toutes les assurances officielles, les « bases fermes comme du granit sur lesquelles cette alliance « repose dans le monde des idées politiques de la Hongrie sont « sensiblement ébranlées [1]. »

Concluons donc, si vous le voulez, qu'une modification de la politique allemande est improbable, mais qu'elle n'est pas impossible. Cela seul suffit pour que notre politique soit active et vigilante.

*
* *

Que doit donc être, en cette matière, la politique française? Répondre à cette question, c'est redire des lieux communs. Nous avons aujourd'hui, à l'égard de l'Autriche-Hongrie, une politique que la jeune école diplomatique peut qualifier de classique. Nous sommes singulièrement revenus de 1866 et des folies du second Empire. Nous savons la nécessité d'une Autriche-Hongrie forte et de son rôle nécessaire dans l'équilibre européen. Nous connaissons la commune doctrine de ceux qui se préoccupent de cette question. Relisez les discours de M. Ribot ou de M. Deschanel [2], les livres et les articles de M. Hanotaux ou de M. Anatole Leroy-Beaulieu, et vous y verrez tracée la ligne de conduite nécessaire d'une politique française.

Je ne suis donc qu'un écho en concluant après eux que, si l'Autriche-Hongrie n'existait pas, il faudrait l'inventer; que la nécessité politique même l'ayant créée, nous n'avons qu'à vivre en bonne amitié avec cet Etat et chacune des nationalités qui y vivent, à resserrer cette amitié, si elle le désire, à la témoigner par les faits, s'il en est besoin. Aussi ai-je le droit de finir en disant que l'Europe, sans l'Autriche, ce serait pour la France un nouveau Sedan.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

---

[1] *Morgenblatt*, 27 juin 1906.

[2] Certains organes de Vienne ont prétendu que M. Deschanel ne partageait point cette commune doctrine. On la retrouve cependant et dans son livre *Politique intérieure et étrangère* et dans son discours de réception à l'Académie française (1er février 1900), où il approuve les pensées de Hervé : « Une Autriche unie et forte est « nécessaire pour arrêter l'ambition prussienne, l'unité allemande... La France, elle « aussi, venait d'être vaincue (à Sadowa) sur ce champ de bataille d'où elle était « absente. »

LA MISSION DU CAPITAINE COTTES

SUD-CAMEROUN

Nous avons rappelé, il y a quinze jours, par suite de quelles circonstances les missions de délimitation franco-allemandes entre le Congo et le Cameroun avaient été constituées et comment, après s'être organisées à Berlin et à Paris, elles étaient parties d'Anvers, en septembre et octobre 1905, pour la côte d'Afrique. La mission de l' « Est-Cameroun », avec le commandant Moll, devait remonter la frontière depuis Ouesso jusqu'au Tchad; la mission du « Sud-Cameroun » sous le commandement du capitaine Cottes, devait suivre, à partir d'Ouesso, le parallèle de Campo. Nous avons indiqué, dans notre dernière livraison, ce que fut l'œuvre du commandant Moll; nous donnerons aujourd'hui quelques précisions sur la mission du capitaine Cottes.

La colonne organisée par le capitaine Cottes se divisait en trois groupes : une avant-garde, composée de trente tirailleurs sénégalais et commandée par le capitaine Boisot; la mission d'études, chargée de procéder aux travaux astronomiques et topographiques, et comprenant l'ingénieur Michel et les sergents Lepoix et Cervoni; une arrière-garde qui devait veiller au ravitaillement et assurer la sécurité des convois, sous la direction de l'officier d'administration d'artillerie coloniale Guérin et des caporaux Genty et Girond. Le médecin-major Gravot assistait les trois groupes. La colonne Cottes devait marcher parallèlement et collaborer d'une façon permanente avec la section allemande correspondante, que commandait le capitaine Foerster, assisté du lieutenant Schwarz et du sous-officier Faulborn : ainsi composée, cette double mission Cottes-Foerster prit le titre de mission franco-allemande du Sud-Cameroun. Sa tâche consistait à jalonner d'une façon précise, par des bornes-frontières, la ligne théorique déterminée par le protocole de 1894 et fixée par la mission préliminaire Cureau-Engelhardt (1901) au parallèle 2°10′20″.

Le lieutenant Schwarz n'étant pas parvenu à la frontière au moment où la commission commençait ses opérations, le capitaine Cottes ne voulut pas laisser perdre un temps précieux et n'hésita pas à entreprendre un mouvement tournant qui allait

le ramener sur la frontière, mais par une route où on ne l'attendait pas. Laissant sa section en opération à l'Ouest de Missoum-Missoum, il alla à Ouesso, descendit à Brazzaville, gagna Libreville et s'enfonça au Nord-Est, vers l'angle de la frontière espagnole, puis vers la partie occidentale de la frontière franco-allemande. Il tombait ainsi en plein sur la région française, si étrangement occupée et exploitée par les commerçants du Cameroun, et où ceux-ci traitaient fort durement les populations indigènes astreintes par eux au portage. Le capitaine Cottes refoula devant lui tout le flot des envahisseurs qui avaient gagné jusqu'à quelque 200 kilomètres de Libreville et qui recueillaient le caoutchouc en pressurant les villages comme en pays conquis.

Pendant ce temps, le gros de la mission continuait l'étude et l'abornement de la frontière. Aussi de nouveau le capitaine Cottes, parvenu à Mimvoul, recommença le trajet circulaire qui avait donné de si beaux résultats, et une seconde fois, par Missoum-Missoum, Ouesso, Brazzaville, il revint à Libreville. Il s'embarqua pour Kribi, rejoignit la frontière par Lolodorf et Ebolowa; puis alla vérifier si le repli des traitants allemands et anglais s'était bien opéré.

Au mois d'octobre 1906, les travaux de la délimitation étaient poussés jusqu'à la frontière espagnole et un procès-verbal, signé à Akoninji, le 20 octobre 1906, enregistrait la fixation sur le terrain de la limite théorique de 1894 : des bornes étaient édifiées, des drapeaux et des certificats remis aux villages frontières. Une carte minutieuse était établie de façon à permettre d'examiner si, par échanges et compensations, des frontières naturelles peuvent çà et là être substituées aux frontières reconnues sur le terrain : ce sera l'œuvre de négociations à conduire en Europe.

A Akoninji, la section française se disloqua et revint se concentrer à Libreville au commencement de décembre par des routes diverses. Le capitaine Cottes prit par le territoire allemand et espagnol, ce qui lui permit de visiter le bassin du rio Campo. Le capitaine Boisot et M. Michel, et l'escorte régulière suivirent, en territoire français, la route de l'Abangha qui servait autrefois de voie d'écoulement aux produits des pays pahouins et dzems. MM. Gravot et Lepoix revinrent par le pays espagnol entre Campo et Bénito, et MM. Cervoni et Genty par le Woleu. M. Guérin ramena le matériel par la voie allemande d'Ebolowa.

La mission Cottes avait ainsi rempli tout son programme. Comme le déclarait M. Auguste Terrier dans le dernier Bulletin

du Comité de l'Afrique française, « la frontière franco-alle-
« mande du Congo-Cameroun est maintenant déterminée, et les
« incidents d'hier ne se renouvelleront sans doute plus; les
« intérêts français qui ont été lésés peuvent appuyer leurs
« revendications sur des cartes précises attestant que l'irrup-
« tion du Cameroun est descendue jusqu'à une centaine de
« kilomètres au Sud de la frontière. Toute cette irruption a été
« refoulée au Nord. Le capitaine Cottes et ses collaborateurs
« ont mené à bien avec autant de succès que d'énergie leur
« tâche difficile. »

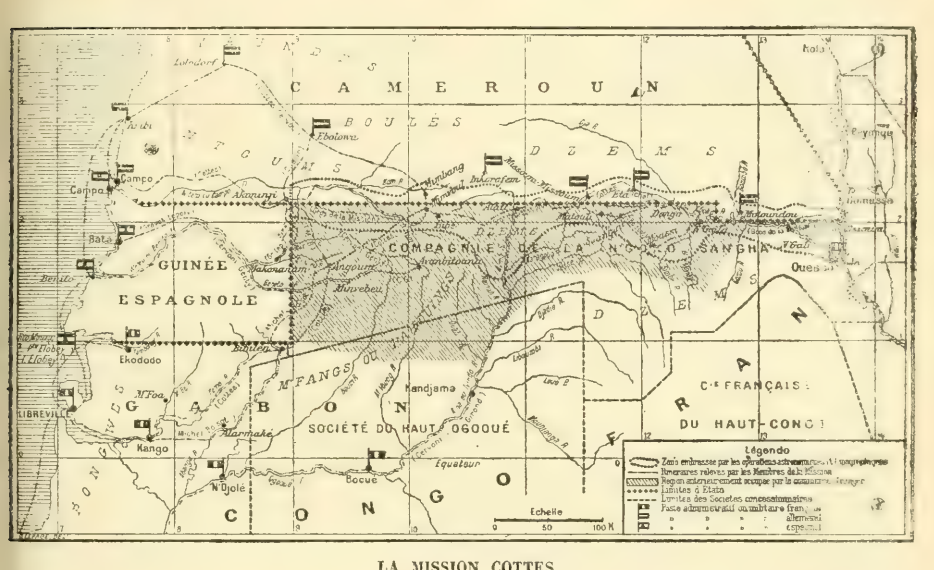

LA MISSION COTTES

Cependant le capitaine Cottes n'a pas voulu borner là son œuvre. Outre ses opérations de délimitation et ses travaux d'astronomie, la mission Cottes a effectué encore un important travail d'exploration. Toute la région Nord du Gabon, entre la mer, l'Ogooué et la Sangha, où seuls Crampel, Fourneau et Lesieur avaient suivi leurs étroits itinéraires respectifs, fut complètement battue, et le grand réseau hydrographique de ce pays complètement reconnu. En même temps, les différents groupes de la mission Sud-Cameroun faisaient l'exploration méthodique des régions neuves.

Toutes les grandes rivières de la contrée furent relevées et indiquées : l'Ivindo (ou Aïna), grand affluent de gauche de l'Ogooué, et le Ouolen (Bénito) par le groupe Cervoni; le Ntem (Campo) et le Comò supérieur par le capitaine Cottes, l'Aban-

ghé par MM. Michel et Boisot, le Bimvilen par le Dr Gravot. Des voies naturelles de communication, bien connues maintenant, faciliteront la pénétration du pays pahouin, qui est si difficile par les voies terrestres, dans la grande forêt équatoriale noyée dans d'immenses marécages.

Les ressources naturelles ont été cataloguées et de nombreuses collections d'échantillons géologiques et d'histoire naturelle ont été adressés au Muséum. Le Dr Gravot s'est appliqué tout spécialement à des études anthropologiques complètes, accompagnées de multiples mensurations.

L'Administration locale va ainsi avoir en main tous les renseignements qui lui permettront sans tarder d'assurer méthodiquement l'occupation et la mise en valeur d'un pays des plus intéressants. La population, en effet, y est d'abord très dense; elle présente, en outre, une vitalité qui tranche heureusement sur le caractère aveuli des races du littoral. Le Pahouin, pour aussi difficile qu'il soit, ne manquera pas d'être un auxiliaire précieux à bien des points de vue : notamment pour le commerce, en raison de ses qualités mercantiles, qui en font le type du Juif noir. La forêt y offre des ressources des plus précieuses en ivoire et surtout en caoutchouc, sans compter les essences de bois précieux qui y foisonnent. Le sous-sol de la région des Monts de Cristal y ménage aussi des surprises intéressantes : l'exploitation minière sera bien facilitée par le voisinage de la mer et des grandes rivières du littoral comme le Bénito, le Moury et le Comô. Enfin, au point de vue histoire naturelle, il est intéressant de noter deux caractéristiques de la forêt pahouine qui présente l'habitat de prédilection du gorille et de toutes les variétés de singes et aussi des populations pygmées, ces nains si sauvages que Schweinfurth avait déjà signalés au Centre-Afrique.

On voit, par ces quelques indications, pour rapides et superficielles qu'elles soient, combien intéressante a été la mission du capitaine Cottes qui a mené à bonne fin les travaux définitifs de délimitation entre la frontière méridionale du Cameroun et la limite Nord du Gabon et du Moyen-Congo, pour le plus grand avantage des intérêts commerciaux de nos nationaux.

J.-H. F.

LA
QUESTION DU CHEMIN DE FER DE BAGDAD

La question du chemin de fer de Bagdad [1] paraît devoir entrer dans une phase nouvelle. En effet, l'opposition de la Russie et de l'Angleterre semble se détendre et si les Allemands consentent à se départir un peu de leur exclusivisme et donner à l'entreprise un caractère plus international, au moins à partir de Bagdad jusqu'au golfe Persique, une entente générale pourrait peut-être devenir possible.

Nous aurions lieu de nous en féliciter : car, par plus d'un côté, le grand projet si cher à Guillaume II est conforme aux intérêts français et une solution, honorable pour tous, de cette délicate affaire contribuerait beaucoup à assurer la paix générale.

Et tout bien considéré, les avantages ne l'emportent ils pas sur les inconvénients, même pour l'Angleterre et pour la Russie, dans l'exécution de cette voie qui ouvrirait à l'activité générale de larges perspectives nouvelles ?

C'est ce que je voudrais essayer de démontrer brièvement ici, sans parti pris, et après avoir étudié cette intéressante question au cours de mes voyages en Arabie, en Asie Mineure, à Bagdad et dans le golfe Persique, qui s'échelonnent sur une période de quatorze années.

***

J'ai fait tous mes voyages d'Orient en compagnie d'un guide précieux : Hérodote. Il n'est plus jeune et il faut, avec lui, marcher à toutes petites étapes, mais combien il est instructif quand on sait mettre de côté certaines puérilités dont il accompagne ses récits.

Tout d'abord il nous donne une idée très nette de l'importance dans le monde antique, de la densité des populations, de la fertilité, de l'activité commerciale, de la richesse des pays, aujourd'hui si dénués, si misérables, qui constituaient la basse Chaldée, la Babylonie et l'Assyrie, la Médie et la Perse, l'Arménie, la Cappadoce et la Phrygie, pays que traversera la future voie ferrée.

Ce qu'étaient ces pays au temps du « père de l'Histoire », ce qu'ils furent plus tard, d'après les géographes arabes, nous

---

[1] Sur cette question du chemin de fer de Bagdad, voir dans les *Quest. Dipl. et Col.* les articles antérieurs de MM. Henri Bohler (nº 145), Jean Imbart de la Tour (nº 150 et René Henry (nºs 136, 143, 151 et 237.)

donne la mesure de ce qu'ils pourraient être encore aujourd'hui et ce qu'ils ne sont plus, hélas!

De Mossoul à Bassorah, les immenses plaines qui, dans l'antiquité, furent si riches et si peuplées, où des millions d'êtres humains vivaient dans l'abondance, sont aujourd'hui incultes et desséchées. L'eau n'étant plus canalisée, les irrigations devenant impossibles, les hommes ont fui, et l'implacable soleil a achevé les destructions que les invasions barbares avaient commencées.

Mais viennent des hommes assez habiles pour rétablir les irrigations et rendre au sol l'eau qui fait des miracles en ces pays de soleil, et les champs reverdiront, les grasses moissons se succéderont avec une régularité et une abondance merveilleuses, le pays se repeuplera, et là où il n'y a que sables arides ou marécages pestilentiels, les jardins refleuriront.

Car il est à remarquer que les eaux du Tigre et de l'Euphrate, autrefois savamment conduites par l'ingénieur chaldéen dans les plaines immenses qu'elles fécondaient, sont toujours en surabondance; mais, faute de direction et d'emploi, elles se perdent en d'immenses marécages là même où s'étendaient, à perte de vue, les cultures babyloniennes.

Pendant plus de six mille ans, les pays qu'arrosent le Tigre et l'Euphrate furent les plus prospères de la terre. Les premiers hommes de race blanche s'y pressaient et s'en disputaient la possession. Elles apparaissaient, alors, comme les plus favorisées des continents connus, ces terres d'une inépuisable fertilité, savamment mises en culture, tandis que dans nos pays d'Europe couverts de marécages et de forêts la vie de l'homme était une lutte perpétuelle contre la nature, sous un dur climat.

Précisément à cause des convoitises qu'elles suscitaient, les terres mésopotamiennes furent l'objet des plus grands chocs de cette humanité guerrière des premiers âges et les civilisations chaldéenne, assyrienne, mède, perse et arabe s'y supplantèrent successivement, après d'indicibles carnages. La plus terrible de ces luttes, celle qui entraîna la définitive destruction de toute civilisation, fut celle qui mit aux prises, dans le courant du XIIIe siècle, les derniers khalifes arabes avec les barbares mongols.

Tout fut emporté par le flot destructeur de ces hommes d'Asie. Et ce qui avait résisté pendant trente siècles aux plus terribles tourmentes, ce que n'avaient pu détruire les invasions des Scythes, les conquêtes successives des Assyriens, des Mèdes et des Perses, les guerres avec les Grecs, les Parthes et les Romains, les hordes mongoles l'anéantirent.

De la brillante civilisation des khalifes, héritière de toutes

ses devancières, et particulièrement du génie grec qui depuis cinq siècles fécondait l'Orient; des jardins et des industrieuses cités, des populeuses campagnes non plus que des forêts, il ne resta rien après deux siècles d'occupation mongole.

C'était précisément l'époque où la civilisation marchait à grands pas dans nos pays d'Occident, ce qui accentua la rupture d'équilibre au détriment des antiques pays de l'Orient, dont les Mongols chassés, les Perses et les Turcs se disputèrent la possession. Et quand les souverains ottomans, enfin victorieux, après deux siècles et demi de luttes, eurent réuni sous leur sceptre l'ancien empire de Darius presque dans son entier, Hérodote ne l'eût pas reconnu!

Depuis, l'immense empire s'est démembré et ce qu'il en reste sous la domination ottomane a particulièrement souffert.

Que sont devenus les riches royaumes d'Asie Mineure, si éloquemment décrits par Hérodote? Et l'Arménie, la Mésopotamie? Quelles déchéances! L'anarchie turque en a fait des déserts.

Est-ce à dire que ces pays ne se relèveront jamais, que leur ruine est irrémédiable? On peut espérer le contraire.

La science moderne a fait d'autres miracles. Souvent elle a créé alors que, là, il suffit de rénover. Dans les pays qui nous occupent, le sol est demeuré aussi luxurieusement fécond qu'aux anciens jours, quand Hérodote lui voyait donner, en blé, « deux cents pour un », ce qui, soit dit en passant, n'a jamais été dépassé, ni même atteint ailleurs. Quant au climat, malgré le déboisement des montagnes de l'Arménie, il semble n'avoir pas sensiblement changé.

A l'ingénieur moderne, donc, d'assurer une nouvelle et intelligente utilisation des eaux et d'ouvrir des voies de communication pour que le pays reprenne son antique splendeur.

Et si l'ordre public était de nouveau assuré et la sécurité rendue, on verrait, comme aux Indes et en Egypte, dans des conditions analogues, des populations prolifiques se donner rapidement carrière et assurer la prospérité agricole et commerciale.

***

Et c'est là ce qu'il y a de tentant dans l'œuvre amorcée par les Allemands.

Sir William Wilcox a éloquemment démontré, dans un remarquable travail publié à la suite de son voyage d'études sur les lieux mêmes, la possibilité de la « régénération de la Mésopotamie par la restauration des anciens ouvrages d'irri-

gation sur le Tigre et l'Euphrate ». Et il est d'avis que c'est la première chose à faire, avant même d'exécuter le chemin de fer et surtout d'en déterminer le tracé définitif.

Or, qui songerait à contester la compétence, l'autorité en la matière, du grand ingénieur hydrographe anglais qui, à la tête du service des eaux en Egypte, a si rapidement mené à bien l'œuvre magistrale que l'on sait? Et vraisemblablement, si son conseil était suivi, si l'on se mettait d'ores et déjà à l'œuvre, des multitudes d'Arabes, d'Arméniens et de Syriens accourraient de toutes parts sur ces terres redevenues cultivables, où se porterait également, suivant l'opinion de sir W. Wilcox, une importante émigration indienne. En quelques années, la région serait suffisamment repeuplée, au moins sur le trajet du chemin de fer, pour assurer à celui-ci un trafic local important.

Ce n'est pas ici, dans le raccourci d'un article, qu'il serait possible d'énumérer le mouvement commercial qui s'établira vraisemblablement d'un point à l'autre, sur tout le parcours de la voie ferrée où s'échelonneront les productions les plus diverses : ici, des troupeaux ; là, des céréales ; plus loin, des champs de coton, et plus bas, des rizières. Plus bas encore, les immenses palmeraies du Chatt-el-Arab, qui s'étendent le long du fleuve sur des centaines de kilomètres et qui sont d'un rendement si faible aujourd'hui, pour la double raison que la moitié de la récolte est *volée* sur les arbres mêmes, souvent avant maturité, par les nomades et que l'autre moitié se vend à vil prix, faute de moyens de transport, et par conséquent, de débouchés.

Toutes ces richesses agricoles alimenteront un gros trafic local et, à proximité de la mer, un mouvement d'exportation. En leur ajoutant le va-et-vient de la population d'un point à l'autre et les pèlerinages musulmans aux villes saintes de Nedjef et Kerbelah, on peut espérer assez rapidement, pour le chemin de fer, une exploitation très rémunératrice.

Et que dire, en outre, du mouvement considérable qui ne manquera pas de s'établir par cette voie rapide ouverte entre l'Europe et l'Extrême-Orient?

La grosse difficulté est de trouver des capitaux assez hardis pour assumer les aléas d'une pareille entreprise, au moins dans les premières années, et la difficulté augmente quand il s'agit de capitaux français, sollicités de toutes parts, tant pour les affaires purement françaises, intérieures ou coloniales, que pour des emprunts d'Etats étrangers offrant toujours de grandes sécurités ou des entreprises étrangères d'un rendement plus immédiat que le chemin de fer de Bagdad.

Il est évident que, dans la circonstance, le fait de soutenir de nos capitaux l'initiative allemande — qui, privée de leur concours, risque fort de demeurer longtemps stérile — doit être envisagé comme un avantage considérable consenti à nos voisins et nous permettre d'obtenir d'eux de sérieuses compensations en échange.

*
* *

En ce qui concerne l'opposition de l'Angleterre, on conçoit facilement que ses hésitations aient tout d'abord été très grandes, en présence de la part d'inconnu que réservent toujours des transformations aussi profondes des voies de communication mondiales que celles qui résulteront de l'ouverture d'une voie ferrée reliant l'Europe centrale au golfe Persique.

La situation présente leur est très favorable et — comme jadis quand il s'est agi du percement de l'isthme de Suez, — ils craignent de lâcher le certain pour l'incertain en s'associant à la réalisation d'une pareille entreprise.

Mais, cependant, tout porte à croire que l'Inde ne tarderait pas à en tirer de grands profits, peut-être les plus clairs, tout au moins dans la partie méridionale, c'est-à-dire dans la section qui reliera Bagdad au golfe Persique.

Tout d'abord, pendant la durée des travaux, tant pour fournir des ouvriers aux chantiers que pour les besoins du petit commerce destiné à leur assurer la subsistance et à les pourvoir des menus objets nécessaires à leur entretien, un fort courant d'immigration indienne s'établira.

Déjà, dans tout le golfe Persique, à Bassorah et jusqu'à Bagdad, l'influence économique de Bombay rayonne. Les navires anglais de la *British India*, qui assurent les communications, ont Bombay pour port d'attache. Toutes les marchandises exotiques, une partie des cotonnades et des soieries en proviennent.

C'est par l'entremise des Indiens que les cafés d'Abyssinie et de l'Yémen parviennent aux Arabes. Ce sont des Indiens, commissionnaires des négociants anglais, qui sont les gros acheteurs de bois de réglisse, de laines, de peaux et de céréales. Ils ont monopolisé la pêche et le commerce des perles dans le golfe, ce qui met la banque entre leurs mains.

Qu'on n'en doute pas, ce seront eux les courtiers nécessaires, les représentants indispensables. Parlant généralement quatre langues, l'arabe, l'hindoustani, l'anglais et le persan, quelquefois le turc par surcroît, qui les remplacerait?

C'est encore des Indiens qui seront les tâcherons tout dési-

gnés pour la prise en adjudication des travaux de terrassement nécessaires au percement des canaux, à l'établissement de la voie ferrée. Et ces tâcherons emploient de préférence leurs compatriotes sur leurs chantiers.

La voie construite, le plus grand nombre demeurera dans le pays, et de même que j'ai pu constater lors de mon voyage à la Mecque que cette ville arabe était plutôt une ville indienne, — de même, très problablement, Bassorah prendra ce caractère, et jusqu'à Bagdad, l'influence des Indes se fera très fortement sentir.

L'Angleterre ne tirera-t-elle pas profit d'un pareil état de choses ?

N'a-t-elle pas, au surplus, un intérêt très évident à voir s'accélérer vers les Indes ses communications postales et le transport de ses messageries ? Qui bénéficiera plus qu'elle du grand progrès réalisé dans cet ordre d'idées ? Ces avantages ne compenseront-ils pas bien des inconvénients?

Sa situation stratégique, si merveilleuse en l'état actuel des choses, sera-t-elle très amoindrie du fait de la voie ferrée ? Il ne faut rien exagérer. La puissance militaire de l'Empire ottoman sera accrue par l'ouverture de ce *grand central* turc, cela est indéniable ; mais de là à menacer les Indes, il y a loin, même avec l'appui de l'Allemagne.

Comment, de Bassorah à la côte indienne, assurer la sécurité des transports par mer, en cas de conflit ? Les flottes allemandes et turques réunies (en admettant que la Turquie en ait une un jour) auraient assez à faire dans la Méditerranée pour ne pas se risquer dans cette impasse du golfe Persique où rien n'empêchera l'Angleterre d'accumuler, le moment venu, les défenses nécessaires : elle est chez elle.

*
* *

En ce qui concerne la Russie, cette poussée de l'Allemagne vers l'Est, le fameux « Drang nach Osten », ne la menace ni ne la comprime. A peine s'il la contient, s'il la borde.

L'Empire des tsars ne saurait songer à s'étendre indéfiniment. Jusqu'à la guerre avec le Japon, les plus larges, les plus démesurés espoirs ne lui semblaient point interdits et il pouvait se laisser aller aux conceptions les plus grandioses. Et cependant si, tenant la Turquie à sa merci, la Russie avait songé à absorber la Perse et atteindre en maîtresse souveraine le golfe Persique, c'eût été le contact, sans Etat tampon, avec l'Angleterre, sa rivale séculaire, c'est-à-dire une si terrible menace pour les Indes que nul ne peut dire ce qui serait

advenu... Mais si, jamais, ce rêve grandiose a été caressé par nos alliés, il est certainement évanoui aujourd'hui.

D'accord avec l'Angleterre, la Russie paraît maintenant décidée à ne développer son influence que dans le Nord de la Perse seulement, laissant à l'action parallèle de son ancienne rivale le Sud de l'Empire des Chahs. Et si, un jour, elle croit nécessaire, après avoir réuni par une voie ferrée ses possessions du Caucase à la Perse septentrionale, de profiter des facilités du terrain pour pousser le rail par Kirmanchah jusqu'à Bagdad, pourquoi ne se féliciterait-elle pas de voir ce point relié, ou en voie de l'être, au golfe Persique par une voie ferrée dont les Allemands auraient assumé la lourde charge ?

Peut-elle vraisemblablement espérer, aujourd'hui, absorber toute la basse Mésopotamie ? Et alors, n'a-t-elle pas intérêt à faire l'économie de la construction de cette voie ferrée, en pays ottoman, de Bagdad à la mer, alors qu'elle a déjà chez elle tant à faire pour établir le plus essentiel de son immense réseau intérieur ?

Si l'œuvre allemande s'accomplit, la Russie peut-elle espérer gagner quelque chose à la mise en valeur de la Mésopotamie et de l'Arabie méridionale ? Oui, car elle bénéficiera des relations commerciales nouvelles qui s'établiront et permettront aux populations de la Perse méridionale, du Caucase et jusqu'aux riverains de la mer Caspienne et de la mer Noire, d'échanger leurs produits avec les nouveaux venus qui repeupleront les déserts actuels.

On a parlé des pétroles de Mossoul comme susceptibles de concurrencer ceux de Bakou. Rien n'est plus hypothétique et tout porte à croire que, bien au contraire, des débouchés considérables s'offriront aux pétroles russes dans les pays que desservira la future voie ferrée et qui n'en font actuellement qu'une minime consommation faute de ressources pour les acheter ou de voies de communication pour les transporter. Nul doute que la vente de ce produit n'augmente avec la densité de la population et la prospérité générale.

Il en sera vraisemblablement de même de beaucoup d'articles russes : soieries, sucres, cuirs, etc., dont les aires de distribution se règleront par le jeu naturel des lois économiques dans la libre concurrence internationale, sur ces marchés ouverts à tous.

Dans une très intéressante étude publiée récemment dans la *Revue des Deux Mondes*[1], M. Paul Imbert, rappelant les argu-

[1] Le chemin de fer de Bagdad, par P. Imbert (*Revue des Deux Mondes*, du 1er avril 1907).

ments souvent invoqués par la presse russe, dit que le chemin de fer de Bagdad aurait sur la situation économique de la Russie une répercussion fâcheuse, qu'il détournerait du Transcaucasien et des navires de la mer Caspienne une partie du trafic de la Perse du Nord, débouché naturel des produits russes, qu'il ferait, enfin, concurrence au Transsibérien, au railway du Turkestan et à ses futurs embranchements vers l'Océan Indien. Il y a là plusieurs points — et ce sont presque les seuls — où je ne me trouve pas d'accord avec M. Imbert.

En effet, les marchandises de fabrication européenne, à destination de la Perse du Nord ne pourront jamais concurrencer victorieusement les produits similaires de Russie, s'ils ont à supporter les charges écrasantes d'un transport direct par voie ferrée. Et si, de leur point de fabrication, ces marchandises doivent d'abord gagner un port d'embarquement, puis effectuer un voyage sur mer jusqu'au golfe Persique, et de là, reprendre la voie ferrée (que je suppose construite) pour gagner la Perse par Bagdad et Kirmanchah, elles seraient grevées de frais de toutes sortes, infiniment supérieurs à ceux qui incomberaient aux produits russes venus par le Transcaucasien, les navires de la mer Caspienne ou les railways du Turkestan.

En ce qui concerne la concurrence que ferait la nouvelle ligne au Transsibérien, — l'argument invoqué par la presse russe, — il faut vraiment mettre de la bonne volonté pour établir une corrélation quelconque entre ces deux questions. L'étude des cartes à petite échelle amène de ces confusions; mais si, théoriquement, on peut avec aisance escalader les montagnes et franchir les fleuves, il faudrait au moins que ce soit pour suivre la ligne droite « plus court chemin d'un point à un autre ». Ce qui n'est, certes, pas le cas quand il s'agit de prendre le Transsibérien pour aller... aux Indes.

Non, le Transsibérien est vraiment hors de cause. Ce n'est pas un de ses embranchements, eût-il Moscou comme point de départ — et alors, ce ne serait plus le Transsibérien, — qui transportera quoi que ce soit vers les régions qui tomberont dans la zone d'attraction du chemin de fer de Bagdad.

Si le cadre de cette étude sommaire me le permettait, il me serait facile de montrer comment se fera le partage des zones de distribution entre les marchandises venues de Russie et celles venues d'Europe, zones en quelque sorte naturelles et commandées par la géographie physique et que, seules, ont bouleversé — théoriquement — des conceptions sur le papier qui n'ont même pas été soumises à un examen sommaire sur le terrain, au moindre voyage d'exploration.

C'est ainsi qu'ont vu le jour, à différentes reprises, les projets les plus fantastiques de railways traversant le Caucase, les montagnes de l'Iran, desservant Ispahan, Chiraz, Bender-Abbas et autres lieux. Ah ! que les promoteurs de ces projets dorés n'ont-ils pris la peine d'aller chevaucher, comme je l'ai fait, dans ces montagnes escarpées et sauvages !

A la vérité, le chemin de fer de Bagdad, relativement facile à exécuter en comparaison des autres, — le plus court, en tout cas, puisqu'il suit en quelque sorte la ligne droite, — apparaît comme la solution donnant le maximum de satisfaction au plus grand nombre d'intéressés et ne lésant, à proprement parler, les intérêts essentiels de personne.

La position défensive de la Russie vis-à-vis de la Turquie, depuis le traité de San-Stefano, est admirable. Le tracé adopté dit « du Sud » ne modifie pas cette position. On sait qu'il a été choisi parce que la diplomatie russe s'était énergiquement opposée aux autres projets, du Nord, par Erzeroum ou du Centre, par Sivas et Diarbékir, dont les inconvénients stratégiques lui paraissaient trop grands.

L'essentiel est donc sauvegardé, car rien n'autorise à prêter à nos alliés des desseins agressifs à l'égard de la Sublime Porte qui, de son côté, — même avec l'accroissement de puissance, et surtout, l'unité militaire que lui vaudra l'ouverture du chemin de fer de Bagdad, — ne peut songer sérieusement à *menacer* la Russie qui a, sur elle, une formidable avance, sur mer encore plus que sur terre.

A tous les points de vue, dans l'état actuel de l'Europe et du monde, la construction d'un chemin de fer qui raccourcira si notablement la route de l'Extrême-Orient est très désirable, mais il ne peut être monopolisé par personne et doit être considéré comme servant, avant tout, les intérêts supérieurs de la civilisation. A toutes les grandes puissances de veiller à la sauvegarde de leurs intérêts respectifs, et au lieu de faire de l'obstruction à un projet incontestablement utile au progrès du genre humain tout entier, de trouver les termes équitables d'un accord fécond qui hâterait la réalisation de l'œuvre tout en l'empêchant de tourner au profit exclusif de qui que ce soit.

GERVAIS-COURTELLEMONT.

LE PORT DE NANTES

ET

LES CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Les résultats du recensement de 1906 prouvent qu'il y a lieu de s'intéresser au port de Nantes et plus encore aux départements qui l'avoisinent. L'accroissement de la population nantaise est insignifiant : 257 habitants en cinq ans ; Saint-Nazaire, annexe de la grande ville, subit un léger recul de 51 unités [1]. Comme la plupart des départements du littoral, la Loire-Inférieure accuse un progrès, mais la dépopulation sévit dans les départements limitrophes. L'Ille-et-Vilaine, seul département breton en décroissance annule par ses pertes le faible gain de la Loire-Inférieure (1.760 habitants environ) [2]. Les départements du Maine-et-Loire, de la Sarthe perdent chacun en moyenne 1.200 habitants, en dépit de la vitalité de leurs centres et chefs-lieux, le Mans et Angers. Mais le département de la Mayenne s'appauvrit de 7.646 âmes ; son chef-lieu Laval ne reprend pas la place qu'il avait un instant occupée (vers 1896) parmi les villes de 30.000 habitants. Quant au département de l'Orne qui limite dans cette direction la contrée armoricaine tributaire de la Loire, il fléchit au dernier rang des départements français avec un déficit de 10.959 habitants [3]. Voilà soixante-dix ans que l'Orne se dépeuple. En 1836, il avait 443.688 habitants; il compte aujourd'hui 127.695 âmes de moins qu'au début du règne de Louis-Philippe.

Les défenseurs nombreux et zélés du port de Nantes ne man-

		Recensement de 1901	Recensement de 1906
1	Nantes	132.990	133.247
	Saint-Nazaire	35.813	35.762
2	Loire-Inférieure	664.971	666.748 + 1.777
	Ille-et-Vilaine	613.567	611.805 — 1.762
3	Maine-et-Loire	514.658	513.490
	Sarthe	422.699	421.470
	Mayenne	313.103	305.457
	Orne	326.952	315.993

queront pas de préconiser des solutions propres à restaurer la prospérité du port. On a discuté ici même [1] l'avantage que présenteraient pour la ville de Nantes des chemins de fer bien tracés à travers le Jura. La perspective d'un commerce de transit dont la Suisse fournirait les éléments, ne doit-elle pas être escomptée par les Nantais, après les résultats si favorables que le commerce extérieur [2] a donnés en l'année 1906? On envisagera peut-être encore la possibilité de dévier vers le centre de la France une partie du commerce italien auquel le tunnel projeté sous le mont Blanc offrirait quelques facilités nouvelles. D'autre part, l'approfondissement ou la canalisation de la Loire est toujours une question d'actualité très intéressante pour tous les départements riverains du fleuve ou de ses tributaires.

En attendant la réalisation de ces grandes entreprises et leurs effets, une occasion permet d'apporter immédiatement un appoint au commerce nantais en même temps qu'un remède à la dépopulation des pays de l'Ouest, réellement atrophiés par une crise grave. L'activité économique des départements de la Mayenne, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Orne, de la Sarthe, peut être stimulée par des communications plus faciles avec Nantes, et cela dans un avenir prochain, sans frais considérables, par la simple amélioration des voies ferrées que le projet de rachat du réseau de l'Ouest met l'Etat à même d'accaparer, tout au moins de mieux répartir.

En dehors de la grande voie Paris-Brest qui unit le Mans, Laval, Rennes, et de la voie Paris-Granville faiblement alimentée par les voyages de bains de mer ou par les expéditions des herbagers normands vers Paris, il n'existe à travers les départements de l'Orne, de la Sarthe et de la Mayenne que deux lignes de quelque importance, celles qui unissent Caen à Laval et au Mans. Or ces deux lignes, la dernière surtout, n'ont que des débouchés insuffisants vers la Loire. Une ligne directe de Nantes à Caen doit être constituée sans retard et doublée de lignes desservant Fougères d'une part, Sablé et le Mans d'autre part. Pour ces créations l'effort à réaliser est faible, car les lignes en question existent mais sectionnées entre divers réseaux et leurs divers tronçons se raccordent mal. La Compagnie de Paris-Orléans a la ligne essentielle de Nantes à Châteaubriant. Entre Châteaubriant et Laval comme entre Segré et Laval, la Compagnie de l'Ouest a multiplié les embranche-

---

[1] Cf. *Quest Dipl. et Col.*, notamment les articles de M. Peyralbe du 16 novembre 1902, de M. R. Pinon du 1er août 1905.

[2] Plus de de dix milliards de francs (10.273.090.000).

ments et les changements de trains. Le moment semble favorable pour réformer ces voies ferrées conformément à un plan d'ensemble. Nantes doit être le plus tôt possible le centre d'un réseau simplifié et activé par des améliorations et des rectifications de lignes. Une telle réforme est urgente et ne doit pas être ajournée sous prétexte que les chemins de fer feraient un jour double emploi avec la Loire rendue navigable. Outre que la transformation très dispendieuse de la Loire s'accomplira lentement, il restera encore à adapter ses affluents aux conditions nouvelles de la navigation fluviale. Les écluses de la Mayenne, construites d'ailleurs assez inutilement, il y a plus d'un demi-siècle, ne suffiront probablement pas à livrer passage aux larges chalands que les armateurs de Nantes ou de Saint-Nazaire se proposent de construire pour exploiter leur fleuve. La voie fluviale une fois ouverte de Nantes à Angers, il faudra encore aménager les cours d'eau tributaires venant du Nord, d'où nouveaux délais. Cependant, faute de voies ferrées directes et pratiquement installées, les départements de l'Orne, de la Mayenne, l'arrondissement de Fougères dans l'Ille-et-Vilaine restent commercialement dépendants du port de Caen. Or le port de Caen n'est commodément disposé, en dépit des travaux faits à son entrée maritime, que pour les navires caboteurs. Il suffit aux expéditions d'ailleurs réduites de beurre, d'œufs, de bois, de minerai de fer en Angleterre ; il ne reçoit guère en retour sur ses quais que le charbon anglais. Grâce au régime actuel des communications avec l'intérieur, le charbon anglais subit une majoration de prix sensible lorsqu'il parvient des quais de Caen aux usines du département de l'Orne et surtout du département de la Mayenne. Les usines de Laval peuvent, il est vrai, importer du charbon par Saint-Malo au prix de 5 francs la tonne pour le trajet intérieur, mais l'exportation des produits fabriqués prend forcément la direction des ports de Normandie et l'industrie des transports, adaptée aux besoins des Normands, traite fort inégalement les envois des manufactures de l'Orne et ceux des manufactures de la Mayenne. Les manufacturiers de Laval payent trois fois plus cher que leurs concurrents de Flers-de-l'Orne l'expédition de leurs tissus par le port du Havre [1]. Tout conseille donc aux habitants de la région du Maine ainsi qu'à leurs voisins les plus proches de développer leurs moyens de communication avec Nantes ; la nature même de leurs principales industries les y encourage.

Du Mans à Rennes, tout le long de la ligne de Paris à Brest la

---

[1] Ardouin Dumazet, *Voyage en France*, 2e série, chap. v.

métallurgie est assez active. Les usines à fer pourraient trouver avantage à se procurer rapidement par l'intermédiaire de Nantes des minerais d'Espagne. Les armateurs nantais peuvent rechercher aussi la clientèle de l'usine d'amiante établie à Rochefort-sur-Mayenne, usine qui tire sa matière première du Cap. D'autres industries plus répandues dans les mêmes régions doivent attendre beaucoup du concours du port de Nantes. C'est la tannerie et la fabrication des chaussures, industries qui représentent de grands intérêts dans l'Orne dans la Mayenne et l'Ille-et-Vilaine, à Fougères et Ernée notamment. Les prix exagérés des peaux viennent de rendre difficile l'approvisionnement des industries du cuir. Pareilles crises ne seraient-elles pas adoucies le jour où le port de Nantes procurerait aux tanneurs et cordonniers des arrondissements de Mayenne et de Fougères les peaux provenant des colonies françaises. Voici plusieurs années que, dans l'Afrique Occidentale Française, on signale les hautes terres du Fouta-Djalon et du Mossi comme très aptes à l'élevage du bétail. Les efforts des éleveurs indigènes du Soudan seraient probablement stimulés si on leur offrait en France un large marché pour les peaux d'animaux abattus, pour les cornes et les sabots mêmes dont les tourneurs de Tinchebrai et de Sourdeval, aux confins des départements de l'Orne et de la Manche, feraient utilement leur profit.

Il conviendrait surtout de rétablir à l'avantage des riverains de la Sarthe et de la Mayenne un grand courant commercial d'ancien régime dont Nantes bénéficiait dès le xve siècle. Instruits par des tisserands flamands, les tisserands de Laval avaient perfectionné la fabrication de la toile à tel point que les Espagnols venaient à Nantes se pourvoir de linge L'Amérique du Sud apprécia bientôt l'excellent tissu dont la fabrication, grâce à Colbert, se répandit dans tout le Maine. Les Antilles et le Brésil achetaient au xviiie siècle des ballots considérables de toile dite de la Ferté-Bernard. Le tissage est encore aujourd'hui la grande industrie de toutes les villes ou bourgades situées dans l'axe de la vallée de la Mayenne depuis Flers-de-l'Orne jusqu'à Cholet en Anjou. Les manufacturiers du Maine ne comptent plus aujourd'hui sur la clientèle de l'Amérique, mais ils se préoccupent de faire pénétrer leurs cotonnades et leurs coutils dans les colonies françaises de l'Afrique. De cette préoccupation faisait foi en 1900 un intéressant étalage de tissus disposé dans un pavillon de l'exposition coloniale au Trocadéro. Il dépend en partie du commerce maritime de Nantes de faire connaître et vendre au Sénégal et en Guinée ces tissus français et de ranimer ainsi l'industrie

languissante des départements voisins de la Loire-Inférieure, à condition qu'entre ces départements voisins et le grand port de la Loire il y ait des communications faciles, largement ouvertes.

Quelle que soit l'issue des débats entamés dans les deux Chambres au sujet du rachat des chemins de fer de l'Ouest, le moment paraît favorable pour remanier au profit du port de Nantes toute une portion incohérente de notre réseau. En faisant aboutir à Nantes un plus grand nombre de voies ferrées, mieux tracées et mieux desservies, on peut légitimement concevoir l'espérance que les progrès de notre grand port de commerce s'accentueront, que la dépopulation s'arrêtera dans les centres de production industrielle désormais en relations plus suivies avec un débouché très important, et que le commerce colonial lui-même en sera sensiblement accru au profit de la France dans ses dépendances africaines.

HENRI GAILLARD.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'AFFAIRE MAROCAINE

L'occupation d'Oudjda.

Conformément à la décision prise par le Conseil des ministres, le 25 mars, comme nous l'annoncions dans notre dernière livraison, les troupes françaises ont occupé Oudjda, le 29 mars. Voici le texte de la dépêche officielle du général Lyautey, annonçant cette occupation et transmise au ministre de la Guerre par le général commandant le 19e corps :

Oudjda occupé dix heures du matin, sans incident et sans un coup de fusil, par deux bataillons du 2e zouaves, un bataillon du 2e tirailleurs, deux escadrons du 2e spahis, une batterie d'artillerie et 200 goumiers, sous le commandement du colonel Felineau, du 2e zouaves, auquel était adjoint le lieutenant-colonel Reibell.

Si occupation a pu se faire dès ce matin, mérite principal en revient à général Delanneau qui, à Tlemcen, a assuré mise en route et arrivée des détachements successifs et du matériel, malgré mauvais temps, avec une rapidité inespérée.

Du reste, ces effectifs n'ont été employés qu'en conformité instructions du télégramme du corps d'armée prescrivant force imposante, car l'occupation aurait pu se faire avec effectif moins considérable, lieutenant-colonel Reibell ayant maintenu le contact avec gens d'Oudjda et préalablement rassuré sur nos intentions population, qui n'a aucune velléité résistance.

L'amel s'est porté au-devant du colonel Felineau en disant qu'il se résignait à l'inévitable et que le différend qui existait entre les deux gouvernements ne l'empêcherait pas d'avoir de bonnes relations avec autorités françaises. Population témoigne toute sa satisfaction de nous voir arriver pour maintenir ordre, sécurité et liberté des transactions.

Deux compagnies de zouaves et un peloton de spahis installés dans Oudjda même; le reste bivouaque au Sud, en dehors de l'enceinte, mais sans sortir de zone urbaine, conformément aux prescriptions du gouvernement. Je reste Oudjda cette nuit.

Voici, d'autre part, quelques détails complémentaires sur la marche du corps d'occupation et son entrée dans Oudjda; nous empruntons ce récit au *Journal des Débats :*

Les troupes quittèrent Marnia le 29 mars, à trois heures du matin. La colonne était éclairée par deux escadrons de spahis. Venaient ensuite les compagnies de zouaves, puis la batterie d'artillerie, enfin les compagnies de tirailleurs, suivies par les voitures du convoi. En tête des zouaves chevauchait le colonel Felineau, commandant le 2e zouaves, qui a la direction de la colonne ; il était suivi par l'état-major, par le colonel Reibell, par le capitaine Mougin et les spahis portant le drapeau tricolore qui, tout à l'heure, défilera en tête de nos troupes, dans la ville d'Oudjda.

La marche s'effectue assez lentement, pour permettre à la deuxième batterie d'artillerie, venant d'Oran, de rejoindre la colonne. Cette jonction était opérée au moment où les troupes arrivaient devant Oudjda.

La frontière marocaine est franchie à sept heures dix exactement, et à partir de ce moment la colonne se considère comme marchant en terrain ennemi, bien qu'aucun signe d'hostilité ne se manifeste et ne doive se manifester durant toute la marche.

Vers neuf heures et demie, on arrive en vue d'Oudjda. Les troupes s'arrêtent, et Bou-Hamidi, caïd des Beni ben Taïeb, est envoyé en avant de la colonne pour prévenir l'amel d'Oudjda de l'arrivée des troupes françaises. L'amel paraît fort surpris. Bou-Hamidi lui explique les motifs qui déterminent la France à s'emparer d'Oudjda et lui dit de venir devant les troupes françaises voir le colonel Reibell.

L'amel part accompagné d'une escorte de quelques cavaliers. Quand il se trouve en présence du colonel Reibell, ce dernier lui dit que la France vient occuper Oudjda avec des troupes imposantes mais pacifiques, que cette mesure n'est pas prise contre les habitants d'Oudjda, mais pour obtenir du sultan du Maroc les réparations auxquelles la France a droit pour de nombreux incidents, notamment pour l'assassinat du docteur Mauchamp.

L'amel déclare ignorer ces faits ; il dit que les Français peuvent entrer à Oudjda sans crainte, que ses relations avec eux ont toujours été très bonnes, qu'il était même inutile de venir en si grand nombre. Le colonel Reibell fait alors remarquer à l'amel que si les forces de la France sont imposantes, c'est pour montrer que si la France est bonne et patiente, elle est aussi puissante ; que sa patience a des bornes et qu'elle sait à l'occasion prouver sa puissance.

A ce moment, l'arrivée du général Lyautey, qui arrive de Marnia en automobile, est signalée. L'amel se dirige vers lui avec son escorte. Arrivé en présence du général, l'amel met pied à terre ; le général Lyautey reste à cheval. Le général tient à l'amel le même langage que le colonel Reibell. L'amel s'incline devant la décision prise, déclarant que les Français peuvent entrer dans la ville prête à les recevoir. Le général Lyautey se place en tête des troupes ; l'amel est à ses côtés. Au commandement de « garde à vous », la cavalerie met sabre au clair ; les trompettes sonnent les quatre appels réglementaires, et la colonne s'ébranle, précédée par le drapeau français, porté par les spahis. Figés dans leur éternelle impassibilité, les Marocains sont massés près des remparts de la ville. Ils assistent, muets, indifférents, en apparence, à ce défilé. Les troupes, formées sur colonnes de deux pénètrent par la porte Sidi-Rhamdam, dans l'ordre de marche.

La ville d'Oudjda ne se prête guère à une entrée triomphale avec grand déploiement d'uniformes. C'est deux à deux que les cavaliers et les fantassins passent par la route étroite de la ville pour s'engager dans les ruelles boueuses et infectes. Les zouaves et les tirailleurs pataugent dans les immondices, enfonçant jusqu'aux chevilles dans un mélange innomable de détritus et de charognes de toutes sortes. Oudjda a des droits incontestables à prétendre au surnom de « ville immonde ».

Pendant le défilé, qui obstrue complètement les rues, les *Oudjdi* (habitants d'Oudjda) regardent passer nos soldats sans surprise ni émotion. La marche se poursuit ainsi dans les principales artères. L'artillerie, qui n'a pas pu pénétrer dans un pareil cloaque, fait le tour des remparts de la ville, pendant que les trompettes sonnent furieusement. Cette démonstration terminée, les troupes sortent par la porte Sud pour aller camper près du marabout de Sidi-Haïssa, pendant que deux compagnies de zouaves

et un escadron de spahis restent à l'intérieur des remparts, sur la place centrale.

Le général Lyautey a fait immédiatement procéder à un nettoyage sommaire de la ville et a ordonné de commencer les travaux les plus urgents d'assainissement. Il a chargé également le colonel Reibell de s'attacher à donner à Oudjda une meilleure organisation financière et d'essayer de réformer les abus et dénis de justice les plus criants.

Dès le lendemain de l'entrée des Français à Oudjda, les caïds des principales tribus de la région sont venus spontanément assurer les autorités militaires de leur dévouement et de leur désir de collaborer avec elles. Cette démarche a produit sur les indigènes une excellente impression.

Pour bien marquer le caractère provisoire de l'occupation, le drapeau français a été arboré seulement sur les locaux occupés par les troupes et sur le camp. Le général Lyautey a même jugé inutile, étant donné les bonnes et amicales dispositions de la population, de conserver à Oudjda l'effectif complet de la colonne. Il a renvoyé à Lalla-Marnia une batterie d'artillerie et un escadron de spahis, qui y tiendront garnison jusqu'à nouvel ordre. D'autre part, les journaux ayant annoncé, d'après des correspondances d'Algérie, qu'un consul français, M. Destailleur, venait d'être nommé à Oudjda, le gouvernement a fait publier par l'*Agence Havas* la note rectificative suivante :

Il est exact que M. Destailleur, consul de France honoraire, attaché à la légation de Tanger, doit s'installer très prochainement à Oudjda, mais ce n'est point en qualité de consul de France.

Ce fonctionnaire va remplir des fonctions plus spéciales, celles de « commissaire du gouvernement français » pour le règlement des questions de frontière. L'emploi dont il s'agit a été créé par les accords franco-marocains de 1901 et 1902, qui ont institué une commission mixte chargée d'examiner et de solutionner sur place les différentes affaires intéressant la frontière et les confins de l'Algérie et du Maroc.

Cette commision, pour les affaires du Nord, doit siéger soit à Oudjda, soit à Marnia, suivant qu'elle examine des réclamations algériennes ou marocaines. Elle doit présider à la mise en vigueur du régime défini par les protocoles de 1901 et 1902. Il était donc naturel que le gouvernement français désignât l'agent qui va l'y représenter, puisque nous avons demandé au gouvernement marocain de procéder à l'exécution de nos accords de frontière, ce qui comporte la désignation d'un commissaire marocain ayant les pouvoirs nécessaires pour participer au nom du Makhzen à cette organisation.

L'impression à Fez.

C'est seulement le 29 mars, le jour même où nos troupes entraient à Oudjda, que l'on a connu à Fez la décision du gouvernement français, et la note formulant nos réclamations n'a été remise au Makhzen que le 31. L'occupation d'Oudjda a produit à la cour marocaine une vive impression; les vizirs ont eu, à ce sujet, une

grande conférence. Le ministre des Affaires étrangères a aussitôt convoqué les consuls européens et leur a demandé de faire comprendre à leurs nationaux qu'ils devaient se montrer prudents afin de ne pas exciter la population contre eux.

Après quelques jours de réflexion, le sultan a fait lire dans les mosquées la proclamation suivante:

Vous avez connaissance de l'assassinat du médecin français par la population de Marrakech ainsi que des meurtres qui avaient eu lieu sur la personne de Français à Tekna et à Tanger et vous savez également qu'un Français a été blessé à Fez.

Sachez que le gouvernement français en a été fort ému et que son irritation est arrivée à son comble; aussi a-t-il rassemblé une partie de ses troupes et a-t-il fait occuper la ville d'Oudjda.

Le gouvernement français est en cela dans son droit; nous vous avons avisés à mainte reprise, avec insistance, des événements qui pourraient résulter de la conduite de la population, mais vous n'avez pas tenu compte de nos recommandations et les événements actuels proviennent de votre faute.

Maintenant nous allons faire nos efforts pour arranger cette affaire en payant, s'il le faut, de nos hommes et de nos biens afin de rétablir de bonnes relations entre le gouvernement français et nous, et de mettre fin à l'occupation d'Oudjda.

Nous vous informons de ce qui précède, afin que vous vous absteniez de toute agitation.

Mais en même temps qu'on recevait à Tanger le texte de cette proclamation, somme toute assez convenable, arrivait à Tanger également une lettre très différente de Ben Sliman, dans laquelle le ministre des Affaires étrangères du sultan déclarait ne pas comprendre que l'assassinat du Dr Mauchamp ait pu motiver l'occupation d'Oudjda, et ajoutait que le gouverneur de Marrakech, en raison de son grand âge et des services rendus par lui, ne saurait être puni, qu'il serait simplement déplacé, et que son fils viendrait peut-être à Tanger pour faire des excuses.

D'autre part, le *Temps* a reçu par son correspondant de Tanger les nouvelles suivantes de Fez:

Tanger, 11 avril.

Des nouvelles particulières de Fez disent que la lecture, à la mosquée, de la déclaration chérifienne relative à l'occupation d'Oudjda a produit sur la population les effets de prudence qu'en attendait le Makhzen. Elle a mis fin aux commentaires saugrenus qu'avait fait naître la première nouvelle du mouvement des troupes françaises et a rendu les indigènes assez circonspects. Les éléments les plus turbulents de la population ont l'oreille basse; ils reviennent au sentiment, qu'ils avaient complètement perdu depuis deux ans, des risques que comportent les attentats contre des Européens.

Le Makhzen, lui, est hésitant et partagé entre des sentiments contradictoires: il ne se résigne pas à voir une ville marocaine occupée par les troupes françaises, mais il lui en coûte d'accorder toutes les réparations demandées. Il n'abandonnera pas complètement dans cette circonstance son système de marchandages, et il ne désespère pas de nous amener par lassitude à réduire nos prétentions.

Les obsèques du Dr Mauchamp.

Le corps du Dr Mauchamp a été ramené à Tanger, le 3 avril, par le croiseur *Lalande*. Le ministre de France, M. Regnault, la colonie française au grand complet et tous les corps constitués, ainsi que les délégués des légations étrangères et deux collaborateurs de Mohammed el Torrès, représentant le Makhzen, attendaient l'arrivée du cercueil qui fut débarqué enveloppé du drapeau tricolore. M. Regnault, entouré de son personnel en grand uniforme et des commandants et officiers des navires de guerre français, a prononcé d'une voix forte et émue un discours dans lequel il a retracé la belle carrière du Dr Mauchamp, le dévouement avec lequel il remplissait sa mission humanitaire à Marrakech, et les circonstances dans lesquelles il a été massacré par une foule qui, en le supprimant, pensait détruire la civilisation dont il était à ses yeux le symbole vivant.

De semblables malheurs, a ajouté M. Regnault, reculent les étapes de la civilisation que nous cherchons à apporter parmi les peuples barbares. L'exemple de Mauchamp est de ceux qui suscitent les vocations. Le gouvernement perpétuera sa mémoire. Un hôpital portant son nom sera édifié à Marrakech, mais le gouvernement demandera le châtiment des coupables, châtiment sévère, tant pour ce crime que pour d'autres restés impunis. Nous sommes d'accord avec toutes les colonies européennes; nous sommes solidaires.

Le corps du Dr Mauchamp a été ensuite transporté dans sa ville natale, à Chalon-sur-Saône, où les obsèques solennelles de notre infortuné compatriote ont eu lieu, le 11 avril, en présence de M. St. Pichon, ministre des Affaires étrangères, qui a prononcé les paroles suivantes :

Peu d'existences ont été mieux remplies que celle du bon Français qui repose dans ce cercueil. Il a vécu et il est mort comme un apôtre. Il s'est tout entier donné à sa patrie et à l'humanité...

Le Maroc, où le voisinage de l'Algérie nous crée de si puissants motifs d'influence et de pénétration, s'ouvrait comme un champ tout naturel à l'ardeur généreuse de son prosélytisme. Il y trouvait toute une population à nous attacher par l'instruction, le bien-être et la justice, — toute une race à élever jusqu'à nous par la diffusion de nos procédés et de nos idées — tout un pays à familiariser avec le progrès européen...

Qui aurait pu prévoir qu'un homme aussi qualifié pour mériter le respect de ceux auxquels il prodiguait son temps et sa science tomberait précisément sous leurs coups ? Telle fut, cependant, la fin douloureuse et tragique du Dr Mauchamp. Elle est présente à vos esprits comme l'est aussi l'émotion qui en fut la suite. La France entière fut atteinte par le crime commis contre un de ses meilleurs enfants. Le gouvernement et le parlement y virent un malheur public. Des mesures furent immédiatement prises, avec une unanimité d'autant plus remarquable qu'elle est plus rare, pour assurer le châtiment des criminels et les réparations dues par les autorités coupables. La ville marocaine d'Oudjda fut occupée par nos troupes, et son occupation durera, quoi qu'il advienne, jusqu'au jour où nous aurons obtenu toutes les satisfactions que nous avons réclamées

dans l'exercice incontestable de nos droits. La famille de la victime, qui elle aussi s'est acquis des titres à l'estime universelle et qui a fait preuve d'une admirable grandeur d'âme en apprenant le sacrifice qu'elle venait de faire à la patrie, reçut de toutes parts des témoignages de sympathie.

Aujourd'hui je lui apporte, ainsi qu'à la dépouille de celui qu'elle pleure dans cette imposante cérémonie qui la consolerait si sa douleur était consolable, le salut respectueux et attristé du gouvernement de la République.

Et maintenant permettez-moi, Messieurs, d'emprunter à l'un des écrivains qui ont le mieux prêché l'entente entre les hommes, à Tolstoï, ce qui devrait être la moralité de nos réflexions :

« Puisque la mort peut à tout moment nous surprendre, il faut vivre les « heures qui nous sont mesurées dans un esprit de concorde et d'affection « mutuelle afin d'atteindre la satisfaction suprême. »

On ne peut prononcer devant ce catafalque une parole qui fasse plus d'honneur à la mémoire et qui soit plus digne de l'œuvre et de la vie du docteur Mauchamp.

L'opinion et la presse en Allemagne et en Angleterre.

Nous disions dans notre dernière livraison que l'action de la France au Maroc, unanimement applaudie en Angleterre, avait été courtoisement approuvée dans les cercles officiels allemands. D'après une dépêche Havas, en effet, M. de Tschirschky, secrétaire d'Etat à l'office des Affaires étrangères, après avoir pris connaissance de la notification du chargé d'affaires français relative à l'occupation d'Oudjda, fit remarquer qu'il s'agissait là d'une affaire intéressant tout d'abord exclusivement la France et le Maroc.

La France, ajouta-t-il, a à juger ce cas d'après ses intérêts. C'est tout naturellement aux étrangers à prévenir, pour l'avenir, le retour de semblables faits au Maroc.

Ces paroles devaient donner le ton aux commentaires officieux. D'autre part, peu de jours après, on apprenait que l'accord venait de s'établir entre les légations de France, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Espagne au sujet de l'affaire de la télégraphie sans fil, et le *Berliner Tageblatt*, dans un article intitulé *le Boulet*, saisissait cette occasion de déclarer que l'affaire du Maroc était un « boulet » attaché aux pieds de l'Allemagne, qu'elle n'en tirerait jamais aucun avantage positif et qu'elle aurait tout intérêt à y renoncer en échange d'une compensation, par exemple la participation de la finance française à l'œuvre du chemin de fer de Bagdad.

A son tour, le *Times* publiait alors, dans un éditorial, les réflexions suivantes :

Il n'y a plus d'illusion à se faire à l'égard de la politique de l'Allemagne au Maroc. Cela ne rend pas plus facile pour l'Allemagne une modification de cette politique ; cependant il est difficile de voir des obstacles insurmontables à une telle modification et il est impossible de ne pas croire que les Allemands se verraient avec un réel soulagement sortis de l'imbroglio marocain.

Un changement de politique, une entente franco-allemande sont parfai-

tement compatibles avec les engagements publics del'Allemagne. Naturellement, il faut qu'elle parte de ce principe qu'elle devra abandonner toute idée d'enfoncer un coin dans les rapports amicaux entre la France et notre pays. C'est la crainte que ce dessein n'existât chez elle qui a donné surtout sa dangereuse acuité à la question du Maroc.

L'attitude de l'Allemagne à Algésiras n'était certainement pas faite pour désarmer les appréhensions des autres puissances. Elle a cependant donné l'assurance formelle qu'un tel dessein ne fait point partie de sa politique, et il n'y aurait rien d'inconséquent de sa part à agir dans un sens conforme à cette assurance. Au point de vue des intérêts de l'Allemagne, le peuple allemand accueillerait pour le moins favorablement cette évolution.

Et le même jour, le correspondant du *Times* à Tanger, M. Harris, télégraphiait :

Sans une entente complète entre la France et l'Allemagne, le Maroc continuera à rester à l'intérieur dans un état d'anarchie complète. Il constituera une source constante de dangers dans le monde politique ; le commerce, le progrès et les réformes resteront paralysés, tandis que le Makhzen travaillera au détriment de tout le monde.

Les intérêts commerciaux de toutes les puissances sont maintenant garantis. Une concurrence honnête ne pourra qu'accroître la prospérité du Maroc. Mais tant que le Makhzen pourra interpréter l'attitude de l'Allemagne comme un encouragement à sa politique de réaction antieuropéenne, la tension actuelle avec ses résultats déplorables persistera toujours. La question que l'Allemagne devrait se poser reste donc celle-ci : Cela en vaut-il la peine?

En France, le *Temps*, les *Débats*, le *Matin*, déclaraient très intéressante cette idée du *Berliner Tageblatt*, qu'on pourrait trouver les bases d'une entente coloniale franco-allemande dans une négociation couplée : Bagdad-Maroc; et en Suisse, le *Journal de Genève* applaudissait également à cette suggestion. En réponse à tous ces articles, la *Gazette de Cologne* a déclaré, le 5 avril :

Nous aussi, nous désirons qu'une entente se fasse entre la France et l'Allemagne sur les questions pendantes. Le journal le *Temps* commet cependant un oubli surprenant en ne tenant pas compte du fait que, depuis le 8 avril 1904, les arrangements d'Algésiras ont créé une situation nouvelle qui ne saurait être éludée même par une convention franco-allemande particulière. Nous ne sommes nullement disposés à faire obstacle à la situation particulière de la France au Maroc, non plus qu'aux avantages spéciaux accordés par l'Acte d'Algésiras à la France sur la frontière de terre.

Il y a un moyen beaucoup plus simple d'écarter tout malentendu entre l'Allemagne et la France en ce qui concerne le Maroc. La politique marocaine de la France est tout entière entachée d'une erreur qui consiste à croire qu'il y a au Maroc un antagonisme politique entre la France et l'Allemagne et par suite la France prête à la politique allemande des mobiles absolument faux. L'Allemagne a affirmé à maintes reprises qu'elle ne vise au Maroc que des objections purement économiques. Si la France voulait le reconnaître, la situation deviendrait très rapidement moins délicate et moins difficile. L'antagonisme existe uniquement dans les préventions de la France.

La *Gazette de Cologne* déclarait en terminant que le chemin de fer de Bagdad ne saurait en aucune façon être discuté comme objet de compensation. De même, le *Berliner Lokalanzeiger*, dans une note officieuse, déclarait « que le premier tronçon du chemin de fer de « Bagdad est commencé; que le capital allemand est suffisant pour « mener à bien cette partie de l'entreprise; qu'après sa réalisation « il est peu probable que l'Allemagne s'adresse de nouveau aux Etats « qui ont déjà refusé leur participation; que les banques connaissent « déjà les conditions auxquelles elles pourraient coopérer à cette « œuvre; qu'étant donné cet état de choses, on peut être étonné de « voir les journaux français faire de la concession allemande pour « le chemin de fer turc de Bagdad un objet de compensation; qu'ils « ne connaissent pas évidemment la situation, ceux qui donnent à « l'Allemagne de pareils conseils ».

Enfin, dans la *Gazette de la Croix*, le professeur Schiemann écrivait, le 10 avril :

On a parlé pendant ces dernières semaines de la nécessité d'une entente franco-allemande. Cette idée, depuis 1880, est très populaire en Allemagne; mais sa réalisation a toujours échoué en face du patriotisme de revanche qui sévit en France périodiquement. Aujourd'hui l'occasion d'un pareil rapprochement est peut-être plus favorable que depuis des années, car c'est un fait que l'on ne désire pas l'aventure d'une guerre contre l'Allemagne en France.

Il faut bien que l'on se rende compte, dans ce pays, que, après tout ce qui s'est passé, l'initiative des accords que l'on semble y désirer ne saurait être prise par nous.

Nous ne désirons rien de la France. Si la France cherche à acquérir des coudées franches en s'entendant avec l'Allemagne, il faut qu'elle pèse d'abord ce qu'elle a à nous offrir en échange et qu'elle renonce aux gronderies dans lesquelles sa presse officieuse se plait depuis des mois.

On voit par ces citations que le ton de la presse allemande n'est pas d'un optimisme très encourageant; cependant il est juste de reconnaître que les journaux de Berlin ont généralement enregistré avec satisfaction, et comme un signe de bon augure, les paroles échangées entre l'Empire d'Allemagne et M. Jules Cambon à l'occasion de la remise des lettres de créance de l'ambassadeur de France. Enfin, nous devons signaler, en terminant cette revue de presse, un second article (12 avril) du *Berliner Tageblatt* sur l'intérêt qu'aurait l'Allemagne à s'entendre avec la France au sujet du Maroc. Voici l'analyse détaillée de cet article :

L'article intitulé *le Boulet*, qui parut dans le *Berliner Tageblatt* du 27, a suscité dans la presse française des réponses et des commentaires nombreux.

Cet article, au fond, ne faisait que formuler cette idée, qui est pour ainsi dire « dans l'air », que le Maroc, où notre commerce atteint à peine 6 millions de francs, n'a pour nous, avec sa population sauvage, qu'une valeur économique des plus discutables; il a, par contre, en raison de son voisinage avec l'Algérie, une grosse importance pour la France.

Il est donc un objet d'échange idéal, un objet que dans des conditions

données nous pourrions abandonner et que la France devrait payer de plus qu'une bagatelle.

Si en même temps nous écartions une cause de froissement sans fin de la scène du monde et que nous puissions du même coup aplanir le chemin à nos véritables intérêts économiques, ce serait, personne ne peut le contester, un précieux résultat.

La presse française a pris acte de notre proposition qu'elle accueille avec des commentaires très favorables.

Nous avons pu constater avec plaisir que, cette fois, la très grande majorité des journaux allemands officieux ou autres ont répondu à ces déclarations de la presse française avec un calme intelligent et sans parti pris. Toutefois, on ne paraît disposé du côté allemand ni à accepter le chemin de fer de Bagdad comme un équivalent de notre influence au Maroc, ni à prendre l'initiative des négociations.

De l'ensemble de la discussion, il résulte clairement qu'une explication amicale sur le Maroc et sur d'autres questions coloniales serait bien accueillie des deux côtés. On est même en droit d'espérer qu'une conversation de ce genre s'engagera bientôt et que le premier pas sera fait pour l'éclaircissement d'une situation politique un peu sombre.

M. Jules Cambon, le nouvel ambassadeur de France, verra certainement là le chemin vers l'apaisement progressif qu'il a déclaré être son but principal et son devoir.

Qui prendra l'initiative, qui prononcera le premier mot?

Cela est au fond bien indifférent et la diplomatie trouvera bien la solution de ce problème d'étiquette.

Ajoutons que, le même jour, le *Berliner Tageblatt* publiait la lettre suivante adressée à son correspondant à Paris par M. St. Pichon, ministre des Affaires étrangères, au sujet du projet d'une Exposition universelle à Berlin :

9 avril 1907. — L'idée d'organiser à Berlin en 1913 une Exposition universelle à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'avènement au trône de S. M. Guillaume II ne peut être accueillie en France qu'avec sympathie, et les chances de succès de cette entreprise ne me semblent pas douteuses; elle doit être entièrement considérée comme inspirée par un sentiment pacifique. Il est très naturel qu'un grand pays comme l'Allemagne ait l'intention d'offrir au monde un spectacle de l'admirable développement industriel et commercial qui est une des conditions préalables et même une des conséquences principales de son bonheur et de sa prospérité.

Il n'est pas douteux que l'industrie et l'art français estimeront comme un honneur de participer à cette fête du travail.

L'industrie, le commerce et l'art allemand ont également pris part à des expositions françaises, dans lesquelles ils ont été reçus et appréciés comme ils le méritaient. La France, de son côté, a déjà envoyé des artistes à des expositions allemandes; elle ne peut que se féliciter de l'occasion qui lui est offerte de montrer, elle aussi, le développement de son industrie et de son commerce.

Le *Berliner Tageblatt* accompagnait cette lettre du commentaire suivant :

Même dans le cas où ce projet ne devrait pas se réaliser cette fois encore,

la propagande faite en sa faveur aura eu un heureux résultat ; elle aura provoqué des déclarations comme celle du ministre des Affaires étrangères français, déclarations qu'il faut saluer avec reconnaissance dans l'intérêt de la paix et de la bonne entente.

L'opinion et la presse en Espagne.

Le 27 mars, au lendemain des événements de Marrakech et des décisions prises par le gouvernement français, le ministère des Affaires étrangères d'Espagne communiquait à la presse la note officielle suivante :

Le ministre des Affaires étrangères a été informé en temps opportun par l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris et par le chargé d'affaires de France à Madrid des mesures prises par le gouvernement de la République voisine, comme conséquence de l'assassinat de M. Mauchamp à Marrakech.

On s'explique très bien que le cabinet de Paris se préoccupe de mettre un terme aux attentats qui viennent d'être commis contre ses concitoyens dans le Moghreb et de poursuivre la réparation de ceux qui ont été commis antérieurement. Quant au procédé employé dans ce but, l'intimation faite à sir Mohammed Torrès pour que le règlement de police soit approuvé et que cette dernière institution commence à fonctionner sans de nouveaux délais, paraît d'autant plus opportune que le gouvernement de Sa Majesté demande, lui aussi, que le Makhzen adopte les dispositions nécessaires pour constituer et mettre en marche les corps instruits par les officiers étrangers auxquels fait allusion le chapitre premier de l'Acte d'Algésiras.

En ce qui concerne l'occupation d'Oudjda, les déclarations du gouvernement français explique très clairement l'objet et le caractère de celle-ci.

En raison des étroits liens de cordialité qui existent entre l'Espagne et la France, particulièrement dans les affaires du Maroc, et de l'intérêt commun à tous les étrangers dans ledit empire, le gouvernement de Sa Majesté ne peut faire moins que de désirer, et c'est dans ce sens qu'il agira auprès du Makhzen, voir le cabinet de Paris obtenir la réparation qui lui est due.

Le même jour, la *Epoca*, le principal journal conservateur, organe semi-officieux du ministère Maura, s'exprimait ainsi dans un éditorial intitulé : *En face du problème.*

Il n'est pas douteux que la situation du Maroc ne soit en ce moment extrêmement délicate. L'assassinat du Dr Mauchamp, le devoir qu'il impose à la France et la répercussion que la manière dont la République accomplira ce devoir vient avoir dans toute l'Europe, sont des faits d'une extraordinaire gravité, qui obligent à la plus grande prudence.

Cet assassinat montre le réveil du fanatisme marocain, et ce fanatisme est le plus fort obstacle, l'obstacle définitif à la pénétration pacifique de l'Europe au Maroc ; ce qui signifie que, de même que chacun a le devoir de repousser l'offense, de même chacun doit se rendre compte de la nécessité qu'il y a à méditer sur les moyens de mener à bien l'entreprise de civilisation consacrée par la Conférence d'Algésiras, sans qu'elle se convertisse, comme l'a dit M. Ribot, en un sacrifice stérile de vies illustres et en un très grand péril pour la paix européenne.

Car on ne peut cacher à personne que la malice, chercheuse d'intentions, soupçonne toujours, dans ce qui se passe au Maroc, des visées particulières et des ambitions exclusivement nationales qui obligent les autres puissances à s'alarmer et à se défendre. A cette heure même, l'occupation de Oudjda par l'armée française fait déjà penser et se demander s'il était vraiment nécessaire d'aller si loin pour rétablir le prestige de la France et pour obtenir du Maroc la réparation due pour la mort du Dr Mauchamp ; et, étant donné l'état général de l'Europe et la répugnance notoire de toutes les grandes puissances pour les aventures guerrières, comment ne pas reconnaître que ce fait a une réelle gravité ?

On voit que les réflexions du journal ministériel sont sensiblement plus réservées que la note strictement correcte du gouvernement. Les autres journaux espagnols se sont généralement montrés encore moins bien disposés. C'est ainsi que le *Heraldo de Madrid*, journal libéral démocrate, organe de M. Canalejas, président de la Chambre des députés, publiait dès le 26 mars, sous le titre : *Rupture de l'accord*, un premier article où, après avoir dit que la décision de l'occupation d'Oudjda prenait, à son avis, une importance énorme, il ajoutait :

Une résolution aussi extraordinaire n'a pourtant pu être adoptée sans le consentement tacite des pays co-contractants dans la Conférence d'Algésiras ; auraient-ils oublié les devoirs qu'ils ont contractés?...

Nous ne nions pas, — comment pourrions-nous le faire ? — la nécessité de la réparation qu'exige le brutal attentat commis par les hordes moghrabines ; mais nous désirons nous placer à un point de vue d'où on puisse entrevoir les éventualités futures. Dès lors, il importe d'affirmer que l'exception faite en faveur de la France, pour l'occupation d'Oudjda, est une arme qui, livrée aux peuples puissants pour qu'ils interviennent dans le Moghreb, peut ensanglanter bien des mains.

L'occupation est conditionnelle, mais souvenez-vous bien que le conditionnel peut devenir définitif et surtout que, quelle que fût la durée de cette prise de possession, l'Acte général de la Conférence d'Algésiras pourrait paraître violé dans un de ses principes les plus importants.

Le lendemain, 27 mars, le *Heraldo* revenait à la charge et écrivait :

Il y a peu de jours, la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiait un article de M. André Tardieu, directeur de la politique étrangère du *Temps*, disant qu'il y avait intérêt, en prenant certaines précautions, à arriver à une entente avec l'Empire germanique et à recouvrer, en échange de l'ouverture du marché monétaire français aux emprunts dont la confédération peut avoir besoin pour certaine entreprise, le droit, qu'elle devrait reconnaître à la France, de traiter à l'avenir directement avec le Makhzen, sans l'interposition de personne entre les deux parties, c'est-à-dire avec la liberté avec laquelle elle le faisait avant que n'eût été provoquée la réunion de la Conférence de 1906.

Pour débarrasser de tout obstacle le chemin des relations directes entre l'un quelconque des pays signataires de l'Acte général et le Maroc, il ne suffit pas, à notre avis, d'un outrage, même aussi abominable et aussi offensant que celui dont la France a souffert.

La décision de l'occupation d'Oudjda, que celle-ci subsiste ou non, précipitera les événements, parce qu'avec elle se trouve posée la question de l'efficacité de la convention conclue dans l'Acte d'Algésiras.

Dans le même esprit, le *Libéral*, journal de nuance radicale, donnait, le 1er avril, à son tour, son opinion sous le titre : *Perspectives inquiétantes.*

Selon les dépêches télégraphiques, presque toutes de provenance française, l'Europe entière voit avec une parfaite égalité d'âme l'occupation d'Oudjda. L'Allemagne — l'Allemagne diplomatique — reconnaît que la France a eu le droit de saisir ce gage en attendant une réparation complète et exemplaire. L'Autriche ne se préoccupe ni beaucoup ni peu de l'événement, et la Russie et l'Italie font de même. La Grande-Bretagne se tait, preuve évidente qu'elle consent. Quant à l'Espagne, il est notoire qu'elle s'efforce de seconder fidèlement l'action de son alliée et amie.

Il n'en est pas moins vrai cependant que, chez toutes les puissances, sans aucune distinction, règne une inquiétude très profonde, supérieure à celle éprouvée dans cet été de 1905 où l'on craignit de voir les *conversations* de la France et de l'Allemagne aboutir à une cruelle rupture.

On cache, pour la galerie, les alarmes, les soupçons et les préoccupations.

Avant une semaine, si la petite ville continue à être au pouvoir de ses occupants actuels, la bonne volonté internationale se changera en des conseils amicaux. Et il est vraisemblable que les preuves de mauvaise humeur ne s'arrêteront pas là...

Et le *Libéral* ajoutait :

Soyons assurés que l'occupation d'Oudjda durera un bout de temps. Sans doute, les puissances ayant mauvais caractère grogneront, menaceront; mais outre que le fait accompli a une grande force, pour des motifs que tout le monde comprend, il se passera bien du temps avant que les intimations aigres-douces se transforment en menaces sérieuses, et les menaces sérieuses en actes.

Pendant ce temps, deux choses se seront réalisées au préjudice évident de l'Espagne : la France aura jeté les fondements d'une augmentation de territoire vers la Moulouia, et ce qui est pis, notre pauvre commerce de Melilla demeurera complètement anéanti.

Mais de tous les journaux, la *Correspondencia de España*, journal d'informations, d'opinion conservatrice, se montra le plus hostile à notre intervention et s'efforça tout particulièrement d'exciter l'opinion et de persuader à l'Espagne qu'elle devrait intervenir effectivement dans le débat. Chaque jour la *Correspondencia* consacrait plusieurs colonnes aux affaires du Maroc sous le titre en gros caractères de : *Le commencement de la fin* et chaque jour sous la signature de son correspondant spécial, Guillermo Rittwagen, elle prodiguait les nouvelles tendancieuses. Le 2 avril, elle écrivait enfin :

L'Espagne, plus que personne, doit se préoccuper des conséquences du pas gigantesque fait par la France vers la solution violente de l'inextricable question du Maroc. Déjà de Melilla se sont élevées de patriotiques et pré-

voyantes clameurs contre l'occupation d'Oudjda, à cause de ce qu'elle peut représenter de menaces pour l'avenir de notre place du Riff.

En principe, nous ne pouvons qu'approuver la conduite et la solidarité de l'Espagne soutenant l'attitude énergique de la France, assez ralentie dans son élan par les ruses moresques; mais nous croyons qu'elle doit prendre une part plus effective dans le secours qu'elle lui prête. L'Espagne, pour démontrer sa solidarité avec la France et influer de son côté sur l'esprit du Makhzen afin qu'il donne complète satisfaction à celle-ci, alors même que nos innombrables réclamations ne suffiraient pas pour que le gouvernement adoptât une attitude pareille pour la défense de nos nationaux, l'Espagne, disons-nous, pour être logique, devrait occuper, provisoirement aussi, Tetuan avec les troupes de Ceuta, et faire avancer celles de Melilla aussi loin que possible en occupant surtout le mont Gurugù et toute la péninsule d'Uarik, jusqu'à l'embouchure du Kert, zone nécessaire pour le développement et la sécurité de Melilla. L'Espagne a même, pour ce faire, plus de motifs que n'en a la France pour occuper Oudjda.

Jamais nous n'aurons une occasion plus justifiée d'agir ainsi et nous ne pourrons le faire avec plus d'à-propos; puisque la France a eu dans cette occasion notre concours le plus décidé, nous ne pouvons d'aucune manière mieux contribuer au succès des fins qu'elle poursuit qu'en participant à son action effective contre le Makhzen.

Enfin *El Ejercito español*, journal militaire à tendances libérales, écrivait de son côté :

Un médecin français a été assassiné par les Maures. Nous le regrettons vivement et nous nous unissons aux Français pour demander au Makhzen et en obtenir le châtiment des coupables. Mais cet assassinat ne veut pas dire que le Maroc n'offre pas de sécurité pour les étrangers. Au contraire, comme nous causions de cela avec un homme qui connaît l'Empire mieux que personne, l'africaniste bien connu M. Bonelli, il nous disait :

« Il y a vingt ans que l'Espagne a là-bas une mission militaire qui s'em-
« ploie à toute espèce de travaux topographiques et a fait le lever de cartes
« du territoire et des plans de ses principales villes; ceux qui composent
« cette mission ont parcouru l'intérieur du Maroc, vécu longtemps dans la
« campagne sous la tente, et jamais ils n'ont été attaqués par les
« Maures.

« Des ingénieurs allemands ont aussi vécu longtemps à Rabat, occupés
« à des travaux importants, et ils n'ont pas eu non plus à formuler la
« moindre plainte contre les Marocains, pas plus que les médecins espa-
« gnols qui ont passé là-bas de longues années, ni les Européens de
« diverses nationalités.

« Seuls les Français par leur présomption et leur orgueil se rendent
« antipathiques et font naître les haines autour d'eux.

« Quels fruits peuvent produire de tels procédés? Les Français arrivent
« et ne prennent aucun soin de ne pas offenser les croyances, c'est-à-dire
« la susceptibilité exagérée des Maures. Les conséquences d'une pareille
« conduite ne peuvent pas être bonnes, aussi ne le sont-elles pas. C'est
« pourquoi le cas de M. Mauchamp n'est pas nouveau. En 1882, au temps
« du sultan Muley-Hassan, un officier de la mission française, Smith, fut
« assassiné par les Maures et on dit alors que ce n'était pas sans de justes
» motifs. C'est qu'on ne peut pas traiter les Maures de cette manière.
« Ceux qui pensent autrement supporteront la conséquence de leur
« erreur. »

Et, abondant dans mes idées, Bonelli nous déclarait que « la France « désire prendre l'assassinat de l'imprudent docteur comme prétexte pour « réaliser ses anciens projets sur Oudjda et Taza ».

Toutefois, il est juste de reconnaître qu'à côté de ces exagérations et même de ces violences, d'autres journaux ont fait entendre des paroles plus sages et des conseils plus sensés. C'est ainsi que le journal modéré, *El Nacional*, écrivait le 1er avril :

Tout d'abord nous commençons par confesser... que ceux qui de Melilla télégraphient aux journaux annonçant le grand préjudice causé à notre place par l'occupation d'Oudjda par les Français savent sans doute en quoi consiste ce préjudice; mais le public et le gouvernement doivent, à notre avis, ne pas tenir grand compte de ces lamentations tant qu'elles ne viendront pas de l'autorité compétente, alors surtout que celle-ci est exercée actuellement par un général si éclairé et d'un si haut prestige que le général Marina.

Car, cela n'est pas douteux, on court le risque de voir quelqu'un profiter de l'occasion pour incliner les esprits à penser comme il voudrait.

Après avoir expliqué qu'Oudjda n'est qu'à 24 kilomètres de la ville algérienne de Marnia, à laquelle la relie une route commode et sûre, tandis qu'elle est à 100 kilomètres de Mélilla, à travers un pays sans routes, *El Nacional* concluait ainsi :

En présence de ces conditions de distance et de communications entre l'Algérie et Mélilla avec Oudjda, nous croyons qu'il paraîtra étrange à tout le monde que l'occupation temporaire de la cité maure par les Français puisse affecter d'une manière directe le commerce de Melilla.

Quant à l'importance militaire d'Oudjda, on l'exagère ainsi... Celle-ci ne se trouve pas au confluent de voies artificielles ou naturelles, elle ne domine aucun territoire important par sa position, et elle n'est la *clef*, comme on a l'habitude de l'appeler, de rien du tout : par suite elle n'a pas plus de valeur que n'importe quel autre point comme base d'opérations.

Si les Français se dirigent vers le Sénégal, ils auront fait un pas, car la possession de Oudjda ne peut avoir qu'un effet moral. D'importance militaire ou commerciale nous n'avons aucune raison pour croire qu'elle en a, au moins dans les proportions que lui donnent les nouvelles exagérées que l'on publie.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le traité franco-siamois.* — Voici, d'après le *Temps*, l'analyse du traité franco-siamois dont nous avons annoncé la conclusion dans notre dernière livraison, et qui a été signé à Bangkok le 23 mars 1907 :

A la suite d'opérations de délimitation entreprises en exécution de la convention du 13 février 1904, le gouvernement français et S. M. le roi de Siam, désireux d'une part d'assurer le règlement final de toutes les questions relatives aux frontières communes de l'Indo-Chine et du Siam par un système réciproque et rationnel d'échanges, désireux d'autre part de faciliter les relations entre les deux pays par l'introduction progressive d'un système uniforme de juridiction et par l'extension des droits des ressortissants français établis au Siam, ont décidé de conclure un nouveau traité dont les dispositions sont les suivantes :

Par l'article 1er, le Siam cède à la France les territoires de Battambang, Siem-reap et Sisophon, dont les frontières seront définies par un protocole de délimitation ultérieur.

Par l'article 2, le gouvernement de la République cède au Siam les territoires de Dan-sai et de Kratt, dont les frontières seront également définies par un protocole ultérieur, ainsi que toutes les îles situées au Sud du cap Lemling jusques et y compris Kokut.

L'article 3 stipule que la remise de ces territoires aura lieu, de part et d'autre, dans un délai de vingt jours après la date à laquelle le présent traité aura été ratifié.

Aux termes de l'article 4, une commission composée de fonctionnaires français et siamois sera nommée dans un délai de quatre mois après la ratification, en vue de délimiter les nouvelles frontières.

L'article 5 règle la question de la protection consulaire. Il dispose que tous les Asiatiques, sujets et protégés français, qui se feront inscrire dans les consulats de France au Siam, après la signature du traité, par application de l'article 2 de la convention du 13 février 1904, seront justiciables des tribunaux siamois ordinaires.

En même temps, la juridiction des cours internationales siamoises, dont la réorganisation était prévue par l'article 12 de la convention du 13 février 1904, sera, dans des conditions à déterminer, étendue dans tout le royaume siamois aux Asiatiques, sujets et protégés français, visés par les articles 10 et 11 de la même convention et actuellement inscrits dans les consulats de France au Siam.

Ce régime prendra fin et la compétence des cours internationales sera transférée aux tribunaux siamois ordinaires après la promulgation et la mise en vigueur des codes siamois (code pénal, code civil et commercial, code et lois d'organisation judiciaire).

Enfin l'article 6 stipule que les Asiatiques, sujets et protégés français, jouiront, dans toute l'étendue du royaume de Siam, des droits et préro-

gatives dont bénéficient les nationaux du pays, notamment du droit de propriété, de libre résidence et de libre circulation. Ils seront soumis aux impôts et prestations ordinaires. Ils seront exemptés du service militaire et ne seront pas assujettis aux réquisitions et taxes extraordinaires.

— *Les conférences de la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des Sciences politiques.* — La section de diplomatie de la Société des anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques a organisé une très intéressante série de « réunions d'études » sur les questions les plus actuelles de la politique étrangère en Europe : la politique extérieure de l'Allemagne, la question d'Autriche-Hongrie, la politique anglaise et le système des ententes et des alliances européennes, la question des Balkans et de la Macédoine, la question russe. Notre distingué confrère André Tardieu, et nos amis et collaborateurs Gabriel Louis-Jaray, Robert de Caix, René Pinon et René Henry ont accepté d'exposer ces diverses questions au nombreux public qui a répondu à l'appel de la Société, et MM. A. Ribot, de l'Académie française, F. Charmes, sénateur, directeur de la *Revue des Deux Mondes*, R. Millet, ambassadeur de France, A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, et A. Vandal, de l'Académie française, ont consenti à présider ces cinq conférences et à en dégager les conclusions générales en de courtes allocutions.

D'entente avec la section de diplomatie, nous nous sommes assuré la primeur de ces remarquables études. Nous avons déjà publié, le 16 mars, la conférence de M. André Tardieu ; nous publions aujourd'hui celle de M. Gabriel Louis-Jaray ; et nous publierons ultérieurement, à mesure qu'elles auront eu lieu, celles de MM. Robert de Caix, René Henry et René Pinon. Le texte que nous donnons est établi d'après la sténographie revue et annotée par les conférenciers eux-mêmes.

Ajoutons que les cinq conférences, accompagnées des allocutions des présidents et illustrées de cartes et graphiques, seront réunies en un volume, que la maison d'éditions Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, fera paraître en juin prochain.

— *La Ligue coloniale française.* — L'assemblée constitutive de la Ligue coloniale française a eu lieu, le jeudi 11 avril, dans les locaux de la *Dépêche coloniale*, sous la présidence de M. Clémentel, ancien ministre des Colonies. M. Eug. Etienne a été acclamé président de la Ligue ; MM. Saint-Germain, Clémentel et Nicolle ont été élus vice-présidents, et MM. J. Binger et Trouillet, secrétaires généraux. Le Comité directeur de la Ligue, qui comprendra un maximum de cent membres, est jusqu'à présent composé de MM. Aymonier, P. Béraud, J.-L. Brunet, D. Casey, Chaumier, Chichignon, A. Cousin, Cravoisier, Delhorbe, Depincé, Desbief, Marcel Dubois, Esnault-Pelterie, Fondère, J.-H. Franklin, Gaboriaud, Gamard, Gervais, Gouzy, Grandidier, Paschal Grousset, Guynet, Jacques Hébrard, Dr Heim, Lucien Hubert, Paul Labbé, E. Laffon, Le Cesne, Levat, Légasse, Ch. Lemire,

F. Lemoine, Mestayer, de Montpezat, Nouvion, colonel Péroz, J. Peytral, Philippart, Ulysse Pila, de Pouvourville, Rober-Raynaud, Salomon (Hirsch), G. Schwob, Simon, Superville, Auguste Terrier, Thomé, Roger Trousselle, Paul Vivien, E. Watel. Le Comité d'honneur est composé de MM. Maurice Rouvier, Jules Siegfried, Paul Doumer, Guillain, de Lanessan, André Lebon, Le Hérissé, J. Chailley, J. Deloncle, G. Menier, Le Myre de Vilers, René Millet, prince d'Arenberg, A. Grandidier, Dr Hamy, prince Roland Bonaparte, P. Dislère, Jacques Siegfried et des sénateurs et députés coloniaux.

La Ligue coloniale française a pour but : 1° de créer et de resserrer les liens de solidarité qui doivent exister entre tous les coloniaux et tous les citoyens, sujets et protégés français partisans de l'expansion coloniale de la France; 2° de provoquer et de seconder toutes les initiatives propres à assurer le développement ou la défense de nos intérêts coloniaux; 3° d'organiser directement, ou de subventionner dans la mesure de ses moyens les œuvres coloniales, avec le concours des Sociétés coloniales, des Sociétés de Géographie, de l'Institut, du Muséum et des autres Sociétés savantes; d'organiser ou d'encourager, avec ou sans l'appui du gouvernement, les recherches scientifiques exclusivement consacrées à servir pratiquement nos intérêts coloniaux. Les incidents de la vie publique de notre pays, sous leur double forme gouvernementale ou parlementaire, n'intéresseront la Ligue coloniale française que dans la mesure où ils pourraient avoir une répercussion quelconque sur la prospérité des colonies françaises.

La Société comprend des membres et des adhérents; les premiers paient une cotisation de 5 francs par an; les seconds, une cotisation de 1 franc par an. Elle donnera le titre de bienfaiteur à tout membre qui versera une somme minimum de 500 francs.

Angleterre. — *La retraite de lord Cromer.* — Lord Cromer vient d'adresser à son gouvernement sa démission d'agent britannique et de consul général d'Angleterre en Egypte, par la lettre suivante dont sir Edward Grey a donné lecture à la Chambre des Communes, le 11 avril :

Je suis arrivé à la conclusion que je dois vous demander d'accepter ma démission. Je l'ai fait après mûre réflexion et sur l'avis de mon médecin et du docteur sir Stephen Mackenzie qui est ici.

Je suis au plus haut point désireux qu'il soit particulièrement bien entendu que les raisons qui m'ont amené à faire cette démarche sont uniquement inspirées par mon état de santé et qu'aucune considération politique quelle qu'elle soit ne s'y rattache.

Je dois même tout spécialement déclarer que la façon dont le gouvernement actuel m'a appuyé ne pouvait être plus efficace ni plus généreuse.

J'ai servi avec le plus grand plaisir sous vos ordres et c'est avec un extrême regret que je romprai mes liens officiels avec vous.

Après avoir passé quarante-neuf années dans le service public, je suis complètement épuisé et incapable de supporter plus longtemps le poids

excessif de ma tâche. Je sens que ni mes forces ni ma santé ne sont plus à la hauteur des très importants intérêts en cause.

Après avoir donné lecture de cette lettre, sir Ed. Grey déclara que la politique de l'Angleterre ne serait pas changée et que sir A. Gorst continuerait l'œuvre de son prédécesseur.

La carrière de lord Cromer est l'histoire même de l'œuvre de l'Angleterre en Egypte. Il a incarné un régime, et comme le disait très justement M. Robert de Caix dans le *Journal des Débats* du 12 avril, « ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans sa vie, c'est la « continuité de la confiance que lui ont accordée les gouvernements « successifs de son pays et la liberté d'action qu'ils lui ont laissée. « Tous les peuples produisent des lord Cromer, mais combien leur « permettent de se révéler et de remplir leur destinée comme l'An- « gleterre qui, après avoir fait nommer par le khédive le major « Evelyn Baring commissaire britannique de la Dette égyptienne, a « maintenu le même personnage, créé lord Cromer en 1898 pour ses « services, à la direction de son action en Egypte jusqu'à l'heure où, « trente années plus tard, il doit prendre sa retraite, au moment où « il juge l'œuvre assez avancée pour proposer un système préparant « l'abolition du régime des capitulations en Egypte ».

Allemagne. — *Réception de M. Jules Cambon, ambassadeur de France, par l'empereur Guillaume II.* — M. Jules Cambon, ambassadeur de France, remettant, le 9 avril, ses lettres de créance à l'Empereur d'Allemagne, a prononcé les paroles suivantes :

Sire,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les lettres par lesquelles le Président de la République française m'accrédite auprès d'Elle en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

C'est un honneur dont je sens tout le prix, puisqu'il me permet d'approcher de la personne de Votre Majesté.

Je répondrai aux sentiments de M. le Président, ainsi qu'à ceux du gouvernement de la République, en travaillant au développement des bonnes relations entre l'Allemagne et la France, et j'ose espérer que l'accomplissement de ma mission me sera facilité par la haute bienveillance de Votre Majesté.

L'empereur Guillaume II a répondu en ces termes à M. Jules Cambon :

Monsieur l'ambassadeur,

Je vous souhaite la bienvenue.

L'œuvre que vous vous êtes proposé d'accomplir, c'est-à-dire de travailler au développement des bonnes relations entre la France et l'Allemagne, aura toute ma sympathie. Mon gouvernement aussi bien que moi, nous vous prêtons volontiers tout le concours possible pour faciliter votre tâche.

L'accord entre ces deux grandes nations, destinées toutes deux par leurs qualités à propager la civilisation et le progrès parmi les nations de la terre, est un but digne d'être atteint par le travail commun de tous les esprits élevés dont la France et l'Allemagne disposent.

Ces paroles échangées entre l'empereur d'Allemagne et notre ambassadeur, et le fait qu'elles aient été l'objet de la part de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* d'une publication qui n'est pas de rigueur, ont été fort remarqués. Il n'est pas douteux que Guillaume II a voulu donner cette note d'amabilité qu'il a toujours eu l'art de rendre particulièrement agréable quand il l'a voulu, et cette intention mérite d'être appréciée dans les circonstances actuelles, manifestée au début de la mission d'un ambassadeur qui est homme à tirer tout le parti possible des éléments de bonne volonté qui se peuvent trouver dans les relations franco-allemandes. Les paroles de l'empereur allemand ont tout au moins le mérite de tendre à créer cette atmosphère de bonne humeur qui est la condition morale préalable de tout essai d'explication

Belgique. — *La démission du ministère de Smet de Naeyer.* — Le cabinet de M. de Smet de Naeyer, ayant été mis en minorité, le 11 avril, par la Chambre des députés, a donné sa démission. La raison de cette crise ministérielle est la question de la réglementation du travail dans les mines. Déjà, le 6 mars dernier, le gouvernement avait subi, à ce même sujet, un échec retentissant à la Chambre des députés et l'on avait, dès lors, parlé de la nécessité de sa retraite. Toutefois, on avait espéré, dans les milieux officiels, que les vacances parlementaires de Pâques amèneraient un certain apaisement des esprits, et que le gouvernement retrouverait, pour la discussion en seconde lecture du projet minier, sa majorité plus raisonnablement disciplinée. Il n'en a rien été. La discussion du 11 avril s'est terminée comme celle du 8 mars par la défaite du ministère, battu par 76 voix contre 70.

On ne peut, sans doute, prévoir encore comment se solutionnera la crise. Le vote du 11 avril n'a pas indiqué une majorité de gouvernement, mais simplement une coalition occasionnelle et éphémère d'opposition. On parle généralement de M. Schollaert, président de la Chambre, comme l'homme le mieux désigné pour recueillir la succession du comte de Smet de Naeyer. Il est certain que l'autorité reconnue de M. Schollaert lui serait d'un grand secours pour cette tâche difficile. Au cas où le président de la Chambre deviendrait premier ministre, son Cabinet ne serait sans doute qu'un remaniement du Cabinet démissionnaire.

Espagne. — *L'entrevue de Carthagène.* — Le 8 avril, vers midi, le yacht du roi d'Angleterre, *Victoria and Albert*, est entré dans les eaux de Carthagène escorté du yacht du roi d'Espagne *Giralda*, qui s'était porté à sa rencontre en haute mer. Le 10 avril, à midi, Edouard VII reprenait la mer à destination des îles Baléares; Alphonse XIII avait quitté Carthagène six heures avant, retournant à Madrid auprès de la reine, sa femme, sur le point d'être mère. On s'accorde généralement pour attacher une grande importance à cette entrevue des deux souverains, pour si brève qu'elle ait été. Les circonstances dans lesquelles elle s'est produite semblent bien, en

effet, de nature à confirmer cette impression, car il a fallu notamment des raisons très fortes pour décider Alphonse XIII à quitter la reine dans un moment aussi critique. Toutefois, on ne peut, en l'état actuel, sortir du domaine des hypothèses.

Aucun document n'a été encore publié, aucune information donnée, qui pût faire préjuger de la portée réelle et des résultats précis de cette manifestation. On ne peut que citer la déclaration officieuse de la *Epoca* qui écrivait, le 8 avril, que l'entrevue de Carthagène n'est pas autre chose que la ratification solennelle de la parfaite intelligence existant entre les deux cabinets et aussi entre les deux pays :

C'est une preuve de plus, ajoutait la *Epoca*, que l'Espagne, sortant de la retraite où elle vécut durant longtemps, entre dans la vie des relations et prend part aux actions internationales.

C'est là le but de l'entrevue : on ne doit pas lui donner une autre portée ou parler d'alliance, de quelque nature que soient les commentaires de la presse. L'intérêt de l'Europe, qui regarde l'entrevue, est évident, et notre représentation mondiale, affirmée par son intelligence, y trouve de nouvelles forces.

Nous devons cependant reproduire, à titre documentaire, le texte des toasts échangés entre le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre, le 9 avril :

TEXTE DU ROI D'ESPAGNE

Sire,

En recevant Votre Majesté et Son Auguste Epouse dans les eaux espagnoles, j'éprouve, ainsi que la famille royale, le gouvernement et la nation tout entière, une vive joie, que la reine partage au milieu de ses profonds regrets de ne pas pouvoir venir au-devant de la gracieuse souveraine qui règne avec Votre Majesté dans le cœur de ses sujets.

Nous n'avons pas oublié le cordial accueil que le peuple anglais a bien voulu me faire à plusieurs reprises, et notamment il y a deux ans, lorsque j'eus le plaisir d'être l'hôte de Votre Majesté à Londres.

Cet événement a été dans ma vie et pour mon bonheur personnel un instant décisif. Je tiens à l'évoquer aujourd'hui pour bien marquer l'amitié de l'Espagne et de l'Angleterre ; cette amitié, que ma mère bien-aimée s'est efforcée de développer et qui est basée sur la solidarité des intérêts ainsi que sur la sympathie réciproque des deux pays, s'est resserrée encore par les liens de parenté établis entre nos deux nations.

L'intimité des relations entre la nation espagnole et l'Angleterre ne pourra que leur procurer des avantages communs, et ne manquera pas de contribuer à l'œuvre généreuse que Votre Majesté a entreprise, d'affermir la bonne harmonie entre tous les Etats.

C'est dans ces sentiments que je salue de même la flotte anglaise, puissant instrument toujours prêt à s'employer, d'après les intentions de Votre Majesté, au service des principes utiles à la cause générale du progrès.

Je bois, Sire, au bonheur de Votre Majesté, de son épouse et de toute la famille royale, à la grandeur de son empire et à la gloire de la marine anglaise, si brillamment représentée en cette occasion.

TEXTE DU ROI D'ANGLETERRE

Sire,

La reine et moi sommes profondément touchés des bonnes paroles exprimées par Votre Majesté dans les eaux espagnoles.

Nous regrettons infiniment l'absence de Sa Majesté la Reine, notre chère nièce, mais nous nous réjouissons de la raison qui la retient dans la capitale.

Nous sommes enchantés que S. M. la reine Marie-Christine, votre auguste mère, dont la longue régence a laissé dans mon pays un si précieux souvenir, ait pu accompagner Votre Majesté en cette occasion.

Nous n'avons pas oublié la visite officielle de Votre Majesté à Londres et nous partageons de notre côté le désir que les liens entre nos deux nations et nos deux pays, liens fondés non seulement sur les traditions historiques, mais aussi sur la communauté d'intérêts et une réelle sympathie soient maintenus et affermis par ces heureux événements.

Je lève mon verre à la santé de S. M. le roi Alphonse, de S. M. la reine Victoria et de S. M. la reine Marie-Christine, en souhaitant la prospérité, le progrès et la paix au royaume d'Espagne.

— *Dissolution des Cortès.* — La *Gazette officielle* a publié le 31 mars le décret de dissolution des Cortès fixant les élections des députés au 21 avril, et celles des sénateurs au premier dimanche de mai. La réunion des nouvelles Cortès aura lieu le 16 mai.

Grèce. — *Visite du roi d'Italie à Athènes.* — Le roi Victor-Emmanuel est arrivé à Athènes, le 8 avril, où il a été reçu avec de grandes démonstrations d'enthousiasme. Le soir, un dîner de gala a eu lieu au palais royal et les deux rois de Grèce et d'Italie ont échangé des toasts marqués de la plus cordiale sympathie. Dans les cercles officiels italiens et hellènes, on a déclaré que la visite du roi Victor-Emmanuel était d'un caractère essentiellement privé, et l'on a rappelé que, le roi Georges étant allé à Rome l'an passé, il était naturel que le roi d'Italie désirât lui rendre sa visite. Cependant on ne peut méconnaître qu'on a voulu donner à ce déplacement un caractère particulier de solennité. A Rome, le roi de Grèce n'était accompagné d'aucun ministre. A Athènes, M. Tittoni et l'amiral Mirabello accompagnaient le roi d'Italie; en outre, une puissante escadre escortait le yacht royal. Il est légitime de penser que tout cela n'a pas été le fait du hasard et que l'on a dû parler à Athènes d'autre chose que de souvenirs classiques de littérature et d'histoire.

Hollande. — *La fin de la crise ministérielle.* — La crise ministérielle qui durait depuis le 9 février vient de se terminer par la reconstitution du cabinet démissionnaire. Le refus de la droite de prendre la responsabilité du gouvernement, la tentative infructueuse de M. Cort Van der Linden de former un cabinet extraparlementaire ou cabinet d'affaires, et aussi la situation des partis à la seconde Chambre, ne permettaient guère d'autre solution.

Les ministres démissionnaires ont donc été invités par la reine à conserver leurs portefeuilles, et ils y ont consenti. Exception a été faite pour le général Staal, dont le maintien au ministère de la guerre a été jugé impossible, et à qui d'ailleurs les Etats provinciaux de la Hollande septentrionale ont accordé récemment une compen-

sation, en l'envoyant siéger à la première Chambre. Son successeur est le général Van Rappard, commandant la place d'Amsterdam.

Ce changement de personne n'entraînera pas un changement de programme. Le cabinet de Meester reste fidèle à la réduction des charges militaires inscrite dans son programme, étant donné que le vote défavorable de la première Chambre visait moins cet article du programme ministériel que le mode d'application suivi par le général Staal.

Italie. — *L'entrevue de Rapallo.* — M. Tittoni, ministre italien des Affaires étrangères, est arrivé le 31 mars à Rapallo afin de rendre visite au chancelier allemand, prince de Bülow, en villégiature dans cette ville. A la suite de cette entrevue, une note officieuse a été communiquée à la presse par l'*Agence Stefani*, disant que « la conver- « sation de M. Tittoni et de M. de Bülow a permis de constater l'ac- « cord complet et la pleine et entière concordance d'idées des deux « hommes d'Etat ».

D'autre part, le *Giornale d'Italia* a publié les déclarations suivantes, faites à un de ses rédacteurs par le prince de Bülow :

J'ai été très heureux d'avoir rencontré M. Tittoni et d'avoir eu avec lui un large échange de vues, dans lequel nous nous sommes trouvés en parfait accord. Nous avons examiné ensemble toutes les questions actuelles de la politique internationale, et de cet examen est résultée notre pleine concordance d'idées.

L'Italie et l'Allemagne sont liées d'une amitié solide, parce que leur alliance sert admirablement le maintien de la paix, et qu'elle assure le *statu quo* territorial en Europe. L'Italie et l'Allemagne n'ont aucun intérêt en opposition.

Après avoir remarqué que l'Allemagne et l'Italie sont unies par des origines politiques communes, M. de Bülow a constaté ensuite les énormes progrès de l'Italie, particulièrement dans les provinces méridionales. Il a fait allusion aux bienfaits inappréciables de la paix, qui permettent l'élévation économique d'un pays, et il a conclu en se déclarant enchanté d'avoir constaté son entente complète avec les idées de M. Tittoni.

Enfin, de son côté, M. Tittoni a déclaré à un rédacteur du *Resto del Carlino* que l'accord de l'Italie avec l'Allemagne est complet. M. Tittoni, sans renier ses déclarations faites au Parlement sur le désarmement, a dit que jamais il n'a pris l'engagement d'appuyer sans conditions les propositions de l'Angleterre. M. Tittoni a ajouté que l'Allemagne n'est pas hostile à l'idée de désarmement, mais est sceptique sur le résultat pratique et réalisable de la Conférence de la Haye. L'Italie exercera un rôle modérateur entre les deux tendances, anglaise et allemande. M. Tittoni a reconnu que c'était la première fois qu'on avait publié le compte rendu officiel d'une entrevue d'hommes d'Etat pour empêcher les faux bruits.

Russie. — *La deuxième Conférence de la Haye. La note russe. Les commentaires de la presse.* — Le 5 avril, les représentants de la Russie à l'étranger ont reçu une note-circulaire relative à la seconde Conférence de la Haye, avec mission de la communiquer aux puissances auprès desquelles ils sont accrédités.

Cette note débute par l'annonce de l'assentiment donné par toutes les puissances au programme russe qui s'applique en 1906 et relève les réserves qui y ont été faites par diverses puissances. Trois gouvernements, ceux des Etats-Unis, de l'Espagne et de l'Angleterre, suggèrent que le programme russe soit complété par la question de la limitation des armements. Le premier gouvernement propose, en outre, l'addition de la question de méthodes de recouvrement des dettes publiques. Quelques Etats se réservent aussi à eux-mêmes le droit de soumettre à la Conférence des propositions sur les questions découlant du programme russe, mais qui ne sont pas particulièrement spécifiées. Les gouvernements de l'Angleterre et du Japon se réservent la faculté de ne pas participer à la discussion des questions insérées au programme s'ils estiment que cette discussion ne peut conduire à aucun résultat pratique. L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie font les mêmes réserves, mais dans une forme plus générale, désirant s'abstenir de toute discussion qui ne paraîtrait pas devoir aboutir à un but pratique. Le gouvernement russe, tout en faisant pour sa part une réserve semblable, déclare maintenir son programme originel.

La communication annonce, pour conclure, que le représentant de la Russie à la Haye a reçu instruction d'adresser une demande au gouvernement des Pays-Bas à l'effet de convoquer la Conférence pour le 15 juin 1907.

D'autre part, la veille, 4 avril, le *Berliner Lokalanzeiger*, souvent officieusement informé, avait publié la note suivante à propos de la Conférence de la Haye :

Le gouvernement allemand n'a pas été jusqu'à présent informé de l'intention qu'aurait une des puissances qui prendront part à la Conférence de la Haye de discuter dans une commission particulière le problème du désarmement. C'est vraisemblablement un ballon d'essai afin de pousser le gouvernement allemand et la presse allemande à exposer prématurément leur opinion sur cette question qu'on place en ce moment soigneusement au premier plan.

Disons à ce propos qu'au cas où la question de désarmement serait ultérieurement inscrite au programme proposé par la Russie et approuvé par les puissances, il serait entièrement indifférent de la discuter en séance plénière ou dans une commission. Il semble que de certains côtés on prête à cette question une importance exagérée afin de reculer à l'arrière-plan d'autres points essentiels du programme. L'examen de ces points est précisément considéré comme tout à fait nécessaire par l'Allemagne. La diplomatie allemande s'efforcera d'en faire avancer l'étude. D'ailleurs l'Allemagne n'a pas à redouter la discussion du désarmement; elle défendra le point de vue qui lui paraît juste.

Il est donc inexact d'affirmer que le gouvernement allemand ne se

ferait point représenter à la conférence si on devait y parler de désarmement. Le fait que l'Angleterre n'a point communiqué à la puissance qui présidera ou aux autres nations son projet de mettre en discussion à la Haye la limitation des armements prouve qu'elle juge cette question peu importante. Il semble très douteux qu'elle propose au cours même de la conférence un projet qu'elle n'aurait pas communiqué préalablement, car le gouvernement d'Edouard VII ne pourra guère manquer à la déclaration qu'il a faite de remettre ce projet assez longtemps avant la conférence pour qu'il puisse être examiné avec soin. Enfin il est difficile de dire pour le moment quelle est l'attitude des puissances en face de cette question.

Enfin, les journaux anglais ont publié la note officieuse suivante :

On croit savoir que l'attitude du gouvernement britannique à l'égard de la discussion de la question de la limitation des armements à la prochaine Conférence de la Haye n'a pas changé et que les nouvelles lancées à cet effet sont inexactes. Le gouvernement russe a été avisé officiellement la semaine dernière du désir de la Grande-Bretagne de voir la question de la délimitation des armements soumise à la Haye, quitte à discuter plus tard par qui et sous quelle forme la question serait proposée.

La Grande-Bretagne a proposé que la question fût d'abord soumise à la Conférence, puis renvoyée à une commission qui ne fût pas nécessairement composée exclusivement d'experts. Le gouvernement britannique n'a pas encore reçu de réponse à cette proposition.

Autant qu'on le sache, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie, l'Espagne et le Japon sont en faveur de la discussion de la question de la limitation des armements.

— *Les élections en Finlande.* — Les élections à la Diète de Finlande, qui viennent d'avoir lieu pour la première fois sur la nouvelle base électorale et avec le suffrage féminin, n'ont donné à aucun parti la majorité absolue. Sur les 200 membres dont se compose la nouvelle Diète, les socialistes-démocrates ont obtenu 80 sièges, les vieux-fennomanes 58, les jeunes-fennomanes 25, le parti suédois 24, les agrariens 11 et les ouvriers chrétiens 2. Au nombre des élus figurent 19 femmes, dont 9 sont socialistes-démocrates.

Roumanie. — *Crise ministérielle.* — Des troubles agraires assez graves, mais actuellement apaisés d'ailleurs, ont déterminé la retraite du ministère Cantacuzino et la formation d'un cabinet libéral, sous la présidence de M. Demetru Sturdza, qui a pris le portefeuille des Affaires étrangères; M. Ionel Bratianu s'est chargé de l'Intérieur; M. Emile Costinesco, des Finances; M. Ant. Carp prend les Domaines, l'Agriculture, le Commerce et l Industrie; M. Spiru Haret, l'Instruction publique et les Cultes; M. Th. Stelian, la Justice; le général Averescu, la Guerre; enfin M. V. G. Mortzun, ancien député démocrate-socialiste, les Travaux publics.

Serbie. — *La prorogation de la Skoupchtina.* — La Skoupchtina, que préside en ce moment M. Milenko Vesnitch, qu'on a rappelé de Paris

pour le mettre à ce poste, a été prorogée au 9 juin par un oukase royal. L'obstruction avait empêché le vote du budget régulier de 1907 et même du budget provisoire pour le mois d'avril. Ne voulant pas employer la force pour briser cette obstruction et pour éviter la dissolution et de nouvelles élections, le gouvernement a simplement prorogé l'Assemblée. D'après la Constitution, si le budget n'avait pas été voté d'ici au 14 avril, il y aurait eu un état extra-légal si la Skoupchtina avait continué de siéger. Maintenant, par suite de la prorogation, le Conseil d'État a le droit de mettre en vigueur pour quatre mois un budget avec les chiffres de l'année dernière, et le ministère est tiré momentanément de la difficulté créée par l'obstruction.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Clôture des Délégations financières.* — La session des Délégations financières s'est terminée le 9 avril.

On sait que l'une des principales questions qu'elle a discutées était celle de l'emprunt de 150 millions qui a été voté à l'unanimité moins une voix. Toutefois, sur l'initiative des délégués financiers, un certain nombre de projets de travaux publics ont été ajoutés au programme de cet emprunt, le gouvernement général ayant déclaré que la situation financière très satisfaisante de l'Algérie permettait de faire face aux dépenses supplémentaires exigées par ces additions. Le programme des travaux publics comportera finalement une dépense de 206 millions. Le paiement de cette dépense sera assuré par l'emprunt qui, de 150 millions, sera porté à 175 millions, et par un prélèvement de 31 millions sur les fonds de réserve au fur et à mesure des excédents qui se produiront.

Avant la clôture de la session, les Délégations financières ont adopté le vœu que le gouvernement étudie dès à présent et décide que, au cas où la grève des inscrits maritimes éclaterait dans les ports de la métropole, les effets de la loi du 2 avril 1889 seront suspendus et que la liberté de pavillon sera rendue à l'Algérie, au moins pour les ports où les grèves paralyseraient le transport. L'exposé du vœu fait ressortir que la vie même de l'Algérie est intimement liée au développement de ses échanges avec la métropole et qu'elle a le plus grand intérêt à les favoriser, même en surpayant.

Egypte. — *Le rapport de lord Cromer. L'agitation nationaliste égyptienne. La réforme des capitulations.* — Le rapport annuel de lord Cromer pour 1906 — son dernier rapport en fait puisque l'éminent consul général de l'Angleterre en Egypte vient de donner sa démission—vient d'être publié. Il contient de longues et importantes considérations sur l'agitation nationaliste égyptienne pour le panislamisme. Il présente l'Egypte comme la « terre du paradoxe » et dit qu'il faudrait remonter à l'époque des pharaons pour retrouver les Egyptiens se gouvernant eux-mêmes. Le nationalisme égyptien est une plante

exotique plutôt qu'indigène. Lord Cromer doute que le « prétendu parti national » représente les aspirations réelles de la masse de la population et les desiderata de cette société égyptienne, si hétérogène au point de vue des différences de races, de langues, de mœurs, et dont les courants d'opinion sont si difficiles à dégager les uns des autres. Lord Cromer fait remarquer qu'il serait inexact de considérer comme absolument panislamiste le mouvement national égyptien, bien que ce mouvement soit fortement teinté de panislamisme. Voici comment il développe cette idée :

On entend généralement par panislamisme une union de tous les musulmans du monde, en vue de défier les puissances chrétiennes et de leur résister. Ce mouvement doit être surveillé avec soin par toutes les nations européennes qui ont des intérêts en Orient. Il peut fort bien provoquer des manifestations sporadiques de fanatisme dans différentes parties du monde. Au printemps dernier, nous n'étions pas bien loin, en Egypte, de voir une de ces manifestations se produire. Je vois déclarer partout que « l'agitation » dont il a été parlé à la Chambre des communes l'été dernier était purement imaginaire, mais je ne suis pas du tout de cet avis.

Le mouvement panislamique en Egypte comporte une soumission plus ou moins complète au Sultan. Mais jusqu'à ces derniers temps, le mouvement national égyptien avait un caractère nettement antiturc. La révolte d'Arabi était dirigée contre les Turcs. Le panislamisme est donc un mouvement rétrograde, impliquant la reconnaissance de l'esclavage et de lois absolument opposées aux idées modernes.

Après avoir ainsi défini le nationalisme égyptien, lord Cromer examine la forme pratique que le parti national veut donner à ses revendications : Constitution d'une sorte de Chambre des communes avec, peut-être, une seconde Chambre, et en tout cas, un ministère responsable ayant la gestion financière. L'intrigue et la corruption, d'après lord Cromer, régneraient alors partout.

A ces revendications, lord Cromer oppose une contre-proposition. Partisan de la réforme des capitulations, il préconise pour l'Egypte un nouveau conseil législatif international composé de trente-six membres ainsi distribués :

Fonctionnaires du gouvernement égyptien	4
Juge européen de la cour d'appel indigène	1
Juges des cours mixtes	6
Membres élus	20
Membres non fonctionnaires, nommés par le gouvernement égyptien	5

Dans l'opinion de lord Cromer, l'institution d'un conseil législatif international tendrait à créer un « nationalisme » embrassant tous les habitants de l'Egypte sans distinction de religion ou de race, et cette sorte de nationalisme assurerait la civilisation et le progrès du pays, tandis qu'un nationalisme panislamique ne peut que conduire à la désorganisation et à un retour en arrière.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Roumanie. — *La situation commerciale en* 1905. — Le ministère royal des Finances vient de publier le volume des documents statistiques sur le commerce extérieur de la Roumanie en 1905. Les renseignements qui suivent sont extraits de cet ouvrage.

Les échanges généraux du royaume ont été particulièrement importants pendant la dernière campagne, puisqu'ils se sont élevés à 4.194.984 tonnes de marchandises de toutes sortes, représentant une valeur totale de 794.639 379 francs, en augmentation de 1.400.582 tonnes et de 221.395.427 francs sur les résultats de 1904. Cette énorme différence en faveur de 1905 s'explique, d'un côté, par la mauvaise récolte du maïs en 1904, à tel point déficitaire que le gouvernement royal avait dû prohiber l'exportation de cette céréale et d'un autre côté, par l'excellente moisson de 1905.

BALANCE DU COMMERCE GÉNÉRAL

La balance du commerce extérieur de la Roumanie, pendant les deux derniers exercices, s'établit de la manière suivante :

1904		1905		Différence en 1905	
Tonnes	Francs	Tonnes	Francs	Tonnes	Francs
Exportation.					
2.269.108	261.871.339	3.463.945	457.101.494	+ 1.194.837	+ 195.229.055
Importation.					
525.294	311.371.613	731.039	337 537.985	+ 205.745	+ 26.166.372
Total général.					
2.794.402	573.243.952	4.194.984	794.649.379	+ 1.400.582	+ 221.395.427

Il ressort de la lecture de ces chiffres que l'actif du bilan commercial de la Roumanie a été en 1905 de plus de 100 millions de francs, exactement de 119.569.409 francs.

II. — AFRIQUE

Côte française des Somalis — *Le commerce en* 1905. — Le mouvement commercial, qui s'est développé d'une manière très sensible en 1904, s'est accru encore pendant l'année 1905. Le commerce général (importations et exportations) s'élève à 30.148.945 francs, tandis qu'il n'a été que de 25.683.720 francs en 1904, d'où une augmentation de 4 465.205 francs en faveur de l'année 1905.

IMPORTATIONS

Les importations, abstraction faite du mouvement monétaire qui représente 1.684.583 francs, s'élèvent à 11.929.941 francs. En déduisant de ce chiffre la valeur de la houille, soit 1.417.545 francs, on a la somme de 10 512.396 francs, pour les autres marchandises, supérieure de 1.142.440 francs à celle des importations de 1904 atteignant 9.369.956 francs pour les mêmes articles.

Les importations en marchandises françaises s'élevant à 1.920.930 francs sont inférieures à celles de l'année 1904. Le commerce avec la métropole semble vouloir se restreindre au lieu de prendre de l'extension.

Le commerce avec les colonies françaises est nul, ainsi que le prouve le chiffre de 1.478 francs.

Le commerce avec l'étranger est celui qui tient la plus large place, il va toujours croissant. En 1905 les importations s'élèvent à 10.007.533 francs contre 9.877.828 francs en 1904. L'écart si grand existant entre les importations en marchandises françaises et celles en marchandises étrangères provient de ce que les denrées d'alimentation, pour les indigènes, qui forment la presque totalité de la population, sont tirées des possessions anglaises de l'Asie, d'autre part que les tissus de coton qui forment le fond en quelque sorte du commerce et qui figurent pour 3.776.871 francs proviennent des États-Unis et de l'Angleterre.

EXPORTATIONS

Les exportations se sont ressenties du mouvement croissant d'importation. Elles ont augmenté sensiblement et ont atteint le chiffre de 9.563.586 francs contre 7.936.254 en 1904, soit 1.627.332 francs en plus. Les produits exportés proviennent à peu près tous de l'Abyssinie.

Les articles sur lesquels portent principalement les augmentations sont les dents d'éléphants, la cire, les peaux, les objets de collection. Il est à remarquer la progression sensible dans l'exportation de la cire pendant les trois dernières années. De 120.816 francs en 1903, cette valeur a passé à 788.457 francs en 1904 et 1.163.238 francs en 1905. L'exportation de ce produit ne peut qu'augmenter.

III. — OCÉANIE.

Nouvelle-Calédonie. — *Le commerce en 1905.* — L'*Office Colonial* vient d'établir comme suit les chiffres du mouvement du commerce général de la Nouvelle-Calédonie en 1905. Le commerce total (importation et exportation réunies de marchandises de toutes sortes) s'est élevé à une somme totale de 21.797.035 francs. C'est une diminution de 1.723.119 francs sur l'année précédente et de 1.004.259 francs sur la moyenne de la période quinquennale antérieure à 1904.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 10.726.657 francs. Elles ont été ainsi inférieures de 1.752.005 francs à celles de l'année précédente et de 2.057.457 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 11.070.378 francs en augmentation de 28.886 francs sur l'année précédente et de 1.053.198 francs sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 8.582.687 francs dont 5.762.378 francs à l'importation et 2.820.309 francs à l'exportation, représentant 44,5 % du commerce total, 52,4 % des marchandises importées et 36,7 % des marchandises exportées.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Ch.-G. Bonnesœur, consul de Belgique à Compiègne;
Bernardino Codecido, consul du Pérou à Bordeaux;
Gosset (Joseph), vice-consul du Paraguay à Reims;
Hervot (Pierre-Marie-Joseph), vice-consul de Suède à Saint-Malo et Saint-Servan;
Georges Landau, consul de Perse à Nice;
Albert Gautier, vice-consul de Suède à Saint-Nazaire;
Hippolyte Nègre, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Cette;
Don José Dupont, consul du Salvador à Nice.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *capit.* Armaing est nommé au command. de la compag. saharienne du Touat.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Ribard est désig. pour Dakar.

SERVICE DE SANTÉ

Sahara. — M. George, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la compag. saharienne du Touat à Adrar;

M. Perot, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la comp. saharienne du Touat à Timmimoun.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *capit.* Séguin et Brangier sont désig. pour le 16e rég.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Zeil est désig. pour l'Indo-Chine,

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Leseurre et le *lieut.* Lhôpital sont placés au 1er sénégalais;

MM. les *capit.* Castelein et Fagot; le *lieut.* Bordessoule et le *sous-lieut.* Latappy sont désig. pour le 2e sénégalais;

MM. le *capit.* Chapelle et le *sous-lieut.* Tranchant sont affectés au 4e sénégalais;

MM. les *lieut.* de Solère et Dudébat et le *sous-lieut.* Loustalot sont placés au bataill. de l'A. O. F.;

M. le *capit.* Chappelle est affecté au bataill. de la Guinée;

M. le *lieut.* Leroux est désig. pour le bataill. de la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — MM. le *lieut.-col.* Bulleux; les *chefs de bat.* Didrel et Paraire; les *capit.* Gautheret, Pérès, Derratier, Quengo de Tonquedec, Régnier et Carrère; les *lieut.* Cérisola, Royer, Vidal, Ferron, Vadin, Ravet et Ribes; les *sous-lieut.* Bonnet, Martinet et Pigeaud sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Ponsignon est désig. pour la Cochinchine.

Tonkin. — MM. le *colonel* Ruault; le *chef d'escad.* Renault et le *capit.* Morlière sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Manuel, Perney, Martin, Trégoat et Thiébaux; les *lieut.* Humblot et Picard sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *chef d'escad.* Decepts; les *capit.* Plaine, Boulanger, Collomb, Sarrieu; les *lieut.* Gardey et Cornudet sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. Bresson et Le Huludut, *stagiaires de 2e cl.*, sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin.* Fouché, Grouhel, Henry et Verniolet; les *stagiaires* Le Fur et Viard sont désig. pour l'A. O. F.;

M. Lagalle, *stagiaire de 2e cl.*, est désig. pour Kayes.

Madagascar. — M. Pouillet, *stagiaire de 2e cl.*, est désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. Lainé, *stagiaire de 2e cl.*, est désig. pour la Martinique.

CORPS DE L'INTENDANCE

Tonkin. — M. le *sous-intendant de 1re cl.* Noguès est désig. pour le Tonkin

SERVICE DE SANTÉ

Cochinchine. — M. Boucher, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour la Cochinchine.

Congo. — MM. Franceschetti et Cavaud, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont affectés au Congo.

Tahiti. — M. Guérard, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour Tahiti.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Casta-Lumio est nommé direct. du port de Saïgon.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Mortenol est nommé au command. du *Pistolet;*

M. le *lieut. de vaiss.* Crousnilhon est désig. pour le *Pistolet;*

MM. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Bichet et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Maurel sont désig. pour le *D'Entrecasteaux.*

Atlantique. — M. le *capit. de frég.* Jourden est nommé au command. du *D'Estrées;*

MM. le *lieut. de vaiss.* Pervinquière; les *enseig. de vaiss.* Ladonne, Pinguet, Schacher, Kérouanton, Hillairet et Le Cozic; les *mécanic. ppaux* Martinet, Durand et Ferragu sont désig. pour le *Chasseloup-Laubat.*

Océan Indien. — M. l'*enseig. de vaiss.* Augiès est désig. pour embarq. sur la *Surprise.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Atlantique. — M. le *commiss. de 2e cl.* Carreau est désig. pour le *Chasseloup-Laubat.*

SERVICE DE SANTÉ

Atlantique. — M. le *méd. de 1re cl.* Guyot est désig. pour le *Chasseloup-Laubat.*

Pacifique. — M. le *méd. de 2e cl.* Geoffroy est désig. pour le *Vaucluse.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Rognon, secrét. général de 1re cl. des colonies, est nommé secrét. général du gouvern. des établissements français dans l'Inde;

M. Brun, secrét. général de 1re cl. des colonies, est nommé secrét. général du gouvern. de la Nouvelle-Calédonie;

M. Jabouille est nommé administ. de 4e cl. des services civils de l'Indo-Chine;

M. Azibert, capit. au long cours, est nommé lieut. de port de 2e cl. en A. O. F.

Sont nommés :

Juge de paix au Diamant (Martinique), M. Tranchesset;

Greffier de la justice de paix du Lamentin (Guadeloupe), M. Marchet;

Greffier de la justice de paix de la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Valérius;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Marie-Galante (Guadeloupe), M. Abadie.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

La Conférence d'Algésiras, *histoire diplomatique de la crise marocaine*, par M. André Tardieu, premier secrétaire d'ambassade honoraire. 1 vol. in-8°, 10 francs. Librairie Félix Alcan.

Les récents événements du Maroc, qui ont amené le gouvernement français à faire procéder à l'occupation d'Oudjda, donnent une singulière actualité au livre de notre confrère M. André Tardieu. Livre d'histoire, très documenté, écrit dans un style précis, clair, sobre, par un diplomate très averti. Le grand public, dans ce pays, est en général médiocrement renseigné sur notre politique extérieure. En dehors du *Temps*, des *Débats*, des *Questions* et de quelques publications spéciales, où les questions de politique étrangère sont traitées par des écrivains qui les connaissent pour les avoir sérieusement étudiées, il est peu de journaux où des compétences indiscutables soient chargées de tenir l'opinion exactement au courant de ce qui se passe au delà de nos frontières. C'est dire que le livre de M. André Tardieu s'adresse à ce grand public. Il lira, avec un intérêt qui ne faiblira pas, ces 500 pages où l'auteur, après avoir indiqué à grands traits, mais très nets, les origines de la querelle marocaine, nous fait assister, au jour le jour, aux travaux — qui furent si pénibles — de la Conférence d'Algésiras, à la lutte qu'eurent à soutenir les plénipotentiaires français contre leurs collègues allemands; aux efforts que durent faire M. Révoil et ses collaborateurs, pour maintenir l'accord entre la France et les nations amies représentées à la Conférence, accord que la mission allemande s'ingéniat, dès l'abord et par tous les moyens, à rompre. Toutes ces menées, que M. André Tardieu nous dévoile, demeurèrent vaines, grâce à la fermeté de M. Révoil, à son tact, à son habileté, à sa souplesse, unies aux qualités du même ordre que déploya, à ses côtés, M. Regnault, son collaborateur. Nous assistons, avec l'auteur et grâce à lui, à toutes les phases du drame qui se joua à Algésiras; nous partageons les angoisses qui, à de certains jours, étreignirent nos représentants, mais pas plus qu'eux nous ne nous sentons gagner par le découragement, car M. Tardieu nous démontre, pas à pas, que le bon droit est de notre côté et que, plus que la force, il devait triompher à Algésiras. Cette histoire diplomatique de la crise marocaine doit être, en ce moment, pour tous ceux qu'intéresse notre politique étrangère — de la carrière, professionnels ou profanes — un livre de chevet, et en l'écrivant, M. André Tardieu a fait plus qu'enrichir notre littérature diplomatique : il a rendu service à son pays.

EUGÈNE RIPAULT.

Un Crépuscule d'Islam. Maroc, par M. André Chevrillon. Un volume in-16. Hachette et Cie, Paris.

Plaines et montagnes du Maroc, au temps des anémones sur la terre et de l'alouette dans le ciel, cités mourantes de province — puis Fez avec les ogives de ses portes guerrières, les ruines augustes du grand passé sarrasin, les admirables vieux cimetières brûlés, à côté des eaux courantes et des amandiers en fleur, Fez et ses ruelles quasi souterraines, ses souks ténébreux où s'enferment les grands sanctuaires inconnus, — l'ombre de Fez, c'est-à-dire la tristesse, la torpeur muette de son peuple, sa foi obscure et

farouche, les déchéances et les tares profondes de sa vie, — et le charme aussi de tout cela, la crépusculaire beauté de ce monde absolument séparé du nôtre et qui s'est immobilisé dans le passé, l'invincible enchantement de rêve et de somnolence qui s'en dégage peu à peu : tels sont les thèmes principaux de ce livre où passent aussi quelques figures de grands personnages marocains.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Sud-Ouest africain allemand, par Henri Patte. Un vol. in-8° de 160 pages avec sept croquis dans le texte. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1907.

Guide-Annuaire de Madagascar et dépendances (années 1906-1907). Un fort vol. in-8° de 500 pages. Imprimerie officielle, Tananarive, 1907.

Etude sur les différents systèmes de colonisation militaire, par le capitaine Condamy. Un vol. in-8° de 152 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*mars* 1907). Robert de Caix : Le nouveau traité franco-siamois. — Le chemin de fer transmandchourien après la guerre. — La République de Formose. — E. N. : La conférence coloniale britannique de 1907.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*mars* 1907). Aspe-Fleurimont : Un nouveau marché de caoutchouc. — Dr Maclaud : La Basse-Casamance et ses habitants.

Annales de l'Institut colonial de Marseille (4e vol. 1906). — Prof. Louis Planchon : Dessin photographique des feuilles.

Association cotonnière coloniale (*fév.* 1907). Esnault-Pelterie : Le coton au point de vue économique et social.

Fédération des industriels et des commerçants français (*mars* 1907). Paul de Rousiers : L'autonomie des ports.

La Ligue maritime (*mars* 1907). P. Bourdarie : Le Maroc occidental. — G. Fayolle : Colbert et l'organisation des arsenaux allemands. — Laubeuf : Les turbines à vapeur.

Revue politique et parlementaire (10 *avril* 1907). F. de Soliers : Le peuple algérien. — Ch. Loiseau : Du Simplon au Mont-Blanc.

La Quinzaine coloniale (25 *mars* 1907). J. Chailley : Le métal argent et ses fluctuations de valeur.

Revue coloniale (*mars* 1907). Emile Baillaud : La circulation monétaire en Afrique occidentale. — André Arcin : Le droit coutumier en Guinée française.

Revue des Troupes coloniales (*mars* 1907). Lieutenant Gaillard : Notes sur la Mauritanie (6 phot.).

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*april* 1907). Marion I. Newbigin : The Swiss Valais, a study in regional geography.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (10-25 *de marzo de* 1907). Jeromino Becker : España y Inglaterra.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (*febb.* 1907). Gius. de' Luigi : Missioni apostoliche e penetrazione commerciale. — (*marzo* 1907). *Id.* : Soleria Nipponica. — (*aprile* 1907). *Id.* : La regione dello Yang-z-chang.

Rivista coloniale (*febb.-marzo* 1907). Prof. Marco Fanno : Il regime delle terre in Algeria.

Rivista di sociologia (*genn.-febb.* 1907). Pizzi. Tendenze socialistiche nella Persia del medio evo.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVE, RUE CASSETTE 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA POLITIQUE ANGLAISE
ET LE SYSTÈME DES ENTENTES ET DES ALLIANCES EN EUROPE

Pendant le dernier quart de siècle, la politique extérieure de l'Angleterre[1] a passé d'une assez grande quiétude à une crise d'impérialisme et d'appétit colonial, et enfin à un renouveau de ce souci de l'équilibre européen tel que les Anglais l'ont eu plusieurs fois au XVIIe, au XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. Mais ce sont les événements et non pas un système préconçu qui ont déterminé cette évolution d'une politique très réaliste, peu portée aux théories, et dont les vues n'ont même pas toujours été aussi longues que l'on était porté à le croire après l'événement. Souvent même les Anglais ont mis très longtemps à s'apercevoir des situations nouvelles et à en tirer les conclusions : c'est ce qui leur est arrivé notamment en ce qui concerne la nouvelle situation européenne qui a été la véritable raison d'être de l'Entente cordiale. Il est donc assez malaisé de présenter à grands traits le sujet que je suis, aujourd'hui, appelé à traiter : « La politique anglaise et le système « des ententes et des alliances en Europe. »

Dans la longue série de traités passés depuis 1880 par l'Angleterre, en grande majorité pour régler des questions coloniales précises et délimitées, on ne trouve qu'une seule alliance, et elle est hors d'Europe, et du moins jusqu'aux accords franco-anglais d'avril 1904, lesquels ont peut-être été rendus systématiques, surtout par l'opposition rencontrée, on ne devine — car elle n'est formulée dans aucun pacte précis et dès maintenant publié — qu'une seule entente constante, celle avec l'Italie. Pour le reste, on ne voit que des tendances qui évoluent avec les événements. Mais, pour simplifier notre tâche en suivant ces derniers, et pour répondre aux préoccupations de cette Ecole,

[1] Conférence faite par M. Robert de Caix, le 15 avril, à l'Ecole des Sciences politiques. Voir les précédentes conférences de M. A. Tardieu et de M. G. Louis-Jaray, 22 février et 15 mars. (*Quest. Dipl. et Col.*, 16 mars et 16 avril.)

nous adopterons autant que possible, comme M. Tardieu lorsqu'il vous parlait, il y a un mois, de la politique extérieure de l'Allemagne, le parti pris de nous placer au point de vue français. Cela nous est d'autant plus facile que c'est la rivalité coloniale avec la France qui a le plus préoccupé, et de beaucoup, la politique anglaise pendant la période dont nous avons à nous occuper.

***

En 1881, rien ne permettait encore de prévoir le long antagonisme qui va séparer la France de l'Angleterre. L'appétit colonial de la Grande-Bretagne sommeille. Le protectionnisme des autres nations ne s'est pas encore complètement développé et n'a pas encore incité, par conséquent, l'opinion anglaise a poussé le gouvernement à l'extension des marchés que le pavillon britannique met à l'abri des barrières douanières prohibitives. L'Angleterre n'est stimulée ni par le protectionnisme, ni par l'expansion coloniale des autres puissances : aussi sa politique est-elle encore très largement inspirée par ce mélange d'optimisme libre-échangiste et d'indifférence pessimiste en matière coloniale qui caractérise l'école de Manchester et qui avait dominé jusqu'en 1872 toutes les relations de l'Angleterre avec ses colonies. Il ne faut pas oublier que M. Gladstone est au pouvoir. Son libéralisme a le souci de ces réformes intérieures que désire l'individualisme démocratique, mais qui sont assez étrangères à l'impérialisme dont l'Angleterre sera peu après férue. La politique extérieure du « grand old man » s'intéresse aux populations chrétiennes d'Orient bien plus qu'à l'extension des colonies. Pour donner une idée de son humeur en matière de politique coloniale, il suffit de rappeler qu'à peine installée en Egypte l'Angleterre décide (en 1883), d'abandonner le Soudan, qu'elle reconquerra à grands frais et au milieu de grandes difficultés diplomatiques une quinzaine d'années plus tard. Il suffit encore de rappeler comment M. Gladstone traite les Boers du Transvaal vainqueurs des troupes anglaises à Majuba-Hill. « On a fait, dit-il, tort aux Boers, il « faut le réparer. » Et il leur rend l'indépendance en 1881.

Si dès ce moment la période de la renaissance coloniale française est ouverte par notre installation à Tunis, rien n'annonce encore la concurrence pour les territoires vacants qui va exciter les nations européennes pendant une vingtaine d'années. Le protectorat français de Tunis n'inquiète pas l'Angleterre : il n'est que la contre-partie de l'occupation de Chypre par les Anglais et des hypothèques que la politique

anglaise se fait reconnaître au moment du Congrès de Berlin sur les territoires asiatiques de la Turquie. C'est à Berlin que notre entrée dans la Régence a été prévue par lord Salisbury, plénipotentiaire britannique avec lord Beaconsfield, dans une lettre adressée à notre ambassadeur, M. Waddington. De la crise européenne que le Congrès de Berlin a close, l'Angleterre ne conserve qu'une inquiétude et une tendance hostile, celle que lui inspire la Russie. C'est tout récemment qu'elle a craint une fois de plus de voir cette puissance dominer directement ou par un Etat dépendant, Constantinople; elle a été jusqu'à envisager la guerre et à mobiliser pour écarter ce danger. A ce souvenir encore tout récent, il faut ajouter la mauvaise humeur inquiète et grandissante qu'inspire aux Anglais la marche des Russes dans l'Asie centrale. Ils ont commencé à s'avancer dans le Turkestan vers 1850 ; Skobelef s'empare de Merv et touche au territoire afghan en 1881. Le chemin de fer transcaspien est commencé, et si l'Angleterre a une inquiétude coloniale, c'est seulement pour sa frontière de l'Inde.

Un tel souci devait naturellement rapprocher l'Angleterre des puissances dont la politique avait été de contenir la Russie au lendemain du traité de San-Stefano. On sait combien la politique britannique avait été associée à celle du comte Andrassy, avant et pendant le Congrès de Berlin, tandis que « l'honnête « courtier » les favorisait toutes deux dans la coulisse. L'alliance austro-allemande, sortie de cette crise avait été signée en 1879, à la suite d'un voyage de M. de Bismarck à Vienne. La politique anglaise et surtout celle de lord Salisbury, qui allait être aux affaires pendant la plus grande partie de la période qui sépare 1876 de 1900, devait être d'autant plus portée à s'appuyer sur cette combinaison internationale, que cette dernière devenait bientôt après la Triple Alliance par l'association de l'Italie en 1901.

C'est un lieu commun pour ceux qui ont passé sur les bancs de cette Ecole que l'intimité des politiques anglaise et italienne. Nous avons tous appris ici comment l'Italie, déçue par la paix de Villafranca, puis irritée par la politique romaine de Napoléon III, avait, en réalité, fini par donner tout le bénéfice moral de ses luttes pour l'indépendance à l'Angleterre et à la Prusse, son alliée de 1866. Cette tendance italienne fut fortifiée par l'établissement du protectorat français à Tunis. L'Italie alla chercher des compensations auprès de la puissance même qui avait le plus contribué à nous installer dans la Régence. Elle allait demander une entente avec l'Angleterre, qui, si elle n'a jamais été rendue officielle, n'est plus douteuse, une

garantie contre les ambitions françaises dans la Méditerranée. Cette entente anglo-italienne, qui fit profiter la diplomatie britannique contre celle de l'Allemagne de l'établissement des Français à Tunis, a été jusqu'après de 1900, comme un prolongement méditerranéen de la Triple Alliance.

***

La crise coloniale qui va s'ouvrir dans les années qui suivent 1880 ne fera qu'augmenter l'intimité de l'Angleterre et de l'Italie et la tendance de la politique anglaise de s'appuyer sur les puissances centrales. Elle le fera d'autant plus que, dans le domaine colonial, c'est avec la France que l'Angleterre aura à débattre les questions les plus épineuses et les plus prolongées. Toutes ces questions sont même dominées à partir de 1882 par celle d'Egypte. Bientôt l'Angleterre, installée dans ce pays un peu par accident, a de plus en plus le parti pris d'y rester, tandis que la France adopte à son égard une politique protestataire qui ne veut accepter aucune transaction ni se départir de la plus entière intransigeance juridique. Enfin l'alliance franco-russe qui se conclut en 1891, va, en raison des relations entre Saint-Pétersbourg et Berlin, et aussi des tendances asiatiques de la Russie, s'orienter dans le sens colonial et donner une raison de plus à l'Angleterre de chercher des appuis dans la Triple Alliance en général et son intimité italienne en particulier.

Pour qu'il en eût été autrement, pour que l'Angleterre et l'Allemagne se brouillassent à propos des questions du partage de l'Afrique, il aurait fallu que le gouvernement de Berlin s'associât à la politique française en Egypte. Or, c'est ce qu'il n'a jamais fait. Toujours la diplomatie allemande a semblé dominée par la formule : « L'Egypte est un bâton avec lequel « nous battrons la France », et si Bismarck disait volontiers : « Je suis Autrichien en Serbie, et Russe en Bulgarie », il ajoutait : « Je suis Anglais en Egypte. » Soit qu'il y ait eu entre l'Allemagne et la France une défiance irrémédiable inspirée par les souvenirs de leur lutte récente, soit que l'Allemagne, comme cela semble avoir été évident dans les dernières années du siècle, ait cherché dans l'Egypte un moyen de pression sur l'Angleterre et de marchandages, à aucun moment les Allemands n'ont été du côté français dans la plus grosse question qui se soit posée pour la politique anglaise après 1882, et l'Angleterre a tout naturellement continué la politique qu'elle avait adoptée avec lord Beaconsfield et lord Salisbury au Congrès de Berlin.

Il ne faudrait pas, en effet, être trompé par la violence des polémiques que les questions africaines déterminèrent entre les presses allemande et anglaise. Sans doute l'Angleterre prit fort mal l'expansion de l'Allemagne dans le Sud-Ouest de l'Afrique, au Togo, au Cameroun, dans l'Afrique orientale après 1884, et aussi cette espèce de rafle des îles vacantes du Pacifique à laquelle la politique allemande se livrait à la même époque. L'Angleterre, qui n'avait pu encore renoncer à cette idée instinctive qu'elle a une sorte de monopole sur les pays d'outre-mer, s'est crue naïvement volée, et ce sentiment s'exprimait même avec une candeur assez énorme dans des dépêches de son gouvernement où on pouvait lire des phrases comme celle-ci, de lord Granville au gouvernement de Berlin : « Bien « que l'autorité de l'Angleterre n'ait été proclamée sur aucun « point, l'affirmation par un gouvernement étranger d'un droit « de souveraineté ou de juridiction serait considérée comme « une atteinte aux droits légitimes de l'Angleterre. » De même, lord Fitzmaurice parlait à M. de Munster en 1885 des territoires « qui, sans être anglais de fait, étaient néanmoins anglais « par le caractère et par l'histoire ». On s'explique que de pareilles affirmations aient exaspéré l'opinion coloniale allemande, mais cette dernière n'entraîna jamais le gouvernement de Berlin à se départir de la ligne politique qu'il jugeait nécessaire à sa sécurité en Europe.

Le chancelier de Bismarck put jouer plus d'un mauvais tour à l'Angleterre, en particulier lorsqu'il réunit la conférence africaine de Berlin, fit rompre le traité anglo-portugais qui mettait entre les mains des clients de l'Angleterre l'embouchure du Congo et fit déclarer que l'occupation effective était le seul critérium de la propriété africaine, mettant ainsi l'Angleterre dans la nécessité de se livrer à cette expansion prématurée dont elle aurait été fort heureuse de se dispenser en restant dans ses vieilles idées d'après lesquelles elle était légitime maîtresse des terres encore vacantes et sans maîtres.

Mais rien de tout cela n'altéra les relations, sinon entre les opinions, du moins entre les gouvernements. « L'Angleterre, « disait Bismarck, est plus importante pour nous que Zanzibar « et toute la côte orientale. » En 1886, puis le 1er juillet 1890, le gouvernement anglais réussissait à signer avec celui de Berlin des traités qui maintenaient les relations entre les deux pays, au détriment des revendications du parti colonial allemand. Ce dernier s'irritait de voir reconnaître Zanzibar à l'Angleterre en échange de l'îlot d'Héligoland. Il pensait comme Stanley « que l'Angleterre recevait un habit neuf et donnait

« un bouton de culotte ». Mais la diplomatie allemande restait indifférente à ces sarcasmes, et après le traité de 1890, le chancelier de Caprivi remplaçant Bismarck disgracié disait encore : « Nous avons voulu, avant tout, assurer notre entente avec « l'Angleterre. » Chose remarquable : l'Angleterre arrivait même à faire sortir de ses arrangements coloniaux allemands la reconnaissance par cette puissance de sa situation en Egypte. Par le traité anglo-allemand de 1890, les prétentions anglaises étaient reconnues sur tout le bassin du Haut Nil, puisque l'article premier de cet arrangement déclarait que les limites de l'Afrique orientale anglaise s'étendraient au Nord « jus- « qu'aux confins de l'Egypte, et à l'Ouest jusqu'à l'Etat du « Congo et à la ligne de faîte occidentale du bassin du Nil ». Le même principe était reconnu d'une manière assez inattendue par l'arrangement du 15 novembre 1893 qui délimitait la Nigeria et le Cameroun allemand et qui stipulait que cette colonie « ne s'étendrait pas à l'Est au delà du bassin du Chari, et que « le Darfour, le Kordofan et le Bahr-el-Gazal seraient exclus de « l'influence allemande ».

Il est à remarquer que l'expansion allemande en Afrique est finie à cette époque, tandis que les plus graves difficultés anglo-françaises ne font que commencer dans l'Afrique occidentale et se laisser prévoir dans le bassin du Nil. Si à certains moments l'Angleterre peut avoir des craintes du côté de l'Allemagne, dont l'empereur, comme nous le disait l'autre jour M. Tardieu, paraissait s'allier aux tendances de l'alliance franco-russe et allait même jusqu'à prendre part à la démonstration à trois contre le Japon après le traité de Shimonoséki, à aucun moment elle ne se sentit réellement sur le point d'avoir à redouter une combinaison de l'Allemagne avec la France en Egypte. On dit bien qu'en 1896 une entente de ce genre fut vaguement proposée à notre diplomatie après le fameux télégramme de Guillaume II au président Kruger ; mais, en admettant même qu'il y ait eu des velléités que notre diplomatie ne sut pas encourager, la suite ne permet pas de croire que l'Allemagne fut jamais réellement disposée à rompre avec l'Angleterre. Comme le disait en 1897 le *Journal des Débats* : « En « ce qui concerne l'Allemagne, le jeu de cette puissance appa- « raît avec la plus grande netteté, tantôt elle fait entrevoir « son appui dans la vallée du Nil, tantôt elle se décide brus- « quement à pousser l'Angleterre dans la voie des empiète- « ments retentissants, en échange de concessions sur un point « quelconque; en Chine par exemple. »

*
* *

Les liens entre le gouvernement de Rome et celui de Londres tendaient d'ailleurs à maintenir intactes les bonnes relations de l'Angleterre avec la Triple Alliance. Si la politique coloniale de l'Allemagne fut indépendante de celle de l'Angleterre sans aller jamais jusqu'à une cause de rupture, celle de l'Italie lui resta, au contraire, entièrement subordonnée. C'est sur l'invitation de l'Angleterre que les Italiens prennent possession de Massaoua en 1885, c'est la politique anglaise qui fait reconnaître par l'Europe la propriété de ce port égyptien à l'Italie. Par les protocoles anglo-italiens du 24 mars et du 15 avril 1891, l'Italie recevait le droit de conquérir l'Ethiopie et de relier l'Erythrée au Bénadir, mais elle était écartée du Nil. La façon jalouse, parfois même quelque peu hargneuse, dont la presse anglaise signifia aux Italiens qu'ils ne devaient pas toucher à la vallée de ce dernier fleuve, provoqua d'aigres polémiques entre elle et les journaux d'Italie. Mais, cependant, jamais cette subordination irritante des ambitions coloniales italiennes aux autorisations anglaises ne semble avoir amené de sérieuses difficultés entre les deux gouvernements. On peut croire que ce n'est pas dans l'Afrique orientale, mais dans la Méditerranée, et sous forme d'une garantie contre les ambitions françaises, que l'Italie attendait les résultats de son entente avec l'Angleterre. Il est même, à l'heure qu'il est, presque certain qu'une triple alliance fut conclue dans ce but entre l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne, inquiètes l'une pour la Tripolitaine et l'autre pour le Maroc. Ainsi la question égyptienne et la question méditerranéenne maintenaient à la fois l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne dans la même direction où le souci de préserver le *statu quo* territorial résultant de la guerre de 1870 maintenait l'Allemagne. Cette entente méditerranéenne entre l'Angleterre et l'Italie n'est pas douteuse. C'est ainsi que le 7 décembre 1894, alors que précisément des propos aigres-doux s'échangeaient entre journaux anglais et italiens à propos de Kassala, le baron Blanc, ministre des Affaires étrangères italien, déclarait à la Chambre des députés « la solidarité de la « politique des deux puissances dans les affaires d'Egypte est « complète ; or, toutes les questions d'Afrique étant connexes, « cette communauté d'intérêts a aussi un caractère général « pour les questions se rattachant aux communications de la « Méditerranée avec l'intérieur de l'Afrique, en tant que celles-« ci restent confiées aussi bien au gouvernement ottoman qu'au

« sultan du Maroc ». Les relations anglo-allemandes semblent même avoir été, à un moment très délicat, assurées par l'entente anglo-italienne. C'est au lendemain du télégramme de Guillaume II à Kruger. Les manifestations d'hostilité se multiplient en Angleterre contre les Allemands; des rixes ont même éclaté entre matelots allemands et anglais dans les quartiers de l'Est de Londres. Mais la bataille d'Adoua survient le 1er mars 1896. Les Anglais ont un prétexte pour s'engager au Sud en semblant porter secours à leurs alliés d'Italie. Ils sont d'autant plus décidés à agir que la victoire de Ménélik s'ajoutant à des rumeurs d'intervention française par le Congo sur le Haut-Nil, les incite à reconquérir le Soudan. L'Angleterre se fait demander par l'Italie d'opérer une diversion sur Dongola : les deux gouvernements sollicitent conjointement la commission de la Dette de permettre un prélèvement de 500.000 livres sur les fonds de réserve pour couvrir les frais de cette expédition égyptienne et l'Allemagne flanquée de l'Autriche vote avec l'Italie et l'Angleterre, laissant la France et la Russie seules dans leur opposition. Le lendemain, l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* expliquait le vote du représentant allemand à la commission de la Dette en ces termes : « Le gouvernement allemand ayant constaté que l'adoption de « cette proposition répond aux vues des deux autres cabinets « faisant partie de la Triple Alliance, et en particulier aux « désirs du gouvernement italien, des instructions ont été « données en ce sens au commissaire allemand au Caire. » Quelques jours après, un Livre vert italien disait que l'expédition de Dongola avait été décidée le lendemain d'une entrevue de l'ambassadeur d'Italie à Londres avec lord Salisbury. C'était confirmer que cette diversion assez inattendue et évidemment fort inutile aux Italiens de l'Erythrée avait eu lieu à la demande de l'Italie, probablement plus soucieuse à ce moment-là de maintenir les relations entre l'entente anglo-italienne et la Triple Alliance que de sauvegarder une entreprise coloniale à laquelle elle renonçait.

LA CRISE FRANCO-ANGLAISE

A partir de ce moment, les relations anglo-françaises ne permirent pas aux partisans les plus déterminés d'une entente entre les deux pays d'espérer que l'Angleterre se séparerait des puissances centrales. Nous arrivons, en effet, à l'époque de la rivalité coloniale aiguë. En Chine, les diplomaties française et russe, représentées par M. Gérard et le comte

Cassini, collaborent à Pékin pour obtenir, d'une part en Mandchourie et de l'autre dans les provinces limitrophes du Tonkin, des avantages qui inquiètent et irritent l'opinion britannique. Dans l'Afrique Occidentale, la course aux traités et aux territoires vacants, commencée depuis plusieurs années, s'anime entre officiers anglais et français. Enfin on prévoit un conflit plus grave encore dans la vallée du Haut Nil, sur lequel l'opinion anglaise qui a absolument adopté la formule « du Cap au Caire », lancée en 1889 par Cecil Rhodes, a les prétentions les plus arrêtées. En 1894, le gouvernement français a fait déchirer par le Congo un traité anglo-congolais qui établissait l'Etat Indépendant dans le Bahr-el-Gazal et l'a remplacé par un autre traité qui pousse au contraire la frontière entre le Congo français et l'Etat libre jusqu'à la rive du Nil. Le 26 mars 1895 a été faite à la Chambre des communes la fameuse déclaration de sir Edward Grey, alors ministre des Affaires étrangères, et d'après laquelle toute intervention d'une tierce puissance dans les provinces de l'ancien Soudan égyptien sera considérée par l'Angleterre comme un « acte inamical ». Mais le 5 avril, M. Hanotaux répond à la Chambre que la France conserve toute sa liberté d'action sur le Haut-Nil. Ce sont deux chèvres qui vont se rencontrer sur un pont. A vrai dire, l'Angleterre préférerait éviter cette rencontre; on assure qu'au printemps 1896 elle offre au ministère Bourgeois de discuter avec nous la question du Haut-Nil; mais ses ouvertures, qui eussent évité l'affaire de Fachoda et nous eussent probablement assuré des avantages territoriaux bien supérieurs à ceux du traité du 21 mars 1899 qui liquidait l'expédition Marchand, ne furent pas prises en considération. Par une étrange incohérence, la diplomatie française qui, au moment du télégramme de Guillaume II à Krüger, disait à Londres sous forme de notes Havas qu'elle n'attendait la solution de la question d'Egypte « que d'une politique amicale, confiante et franchement pacifique », refusait quelque temps après les pourparlers sur cette même question.

Quoi qu'il en soit, la période d'hostilité une fois ouverte se déroule sans aucun changement international. Elle culmine à la fin de 1898 lorsque, après la bataille d'Omdurman, le sirdar Kitchener rencontre la mission Marchand à Fachoda. Notre évacuation de ce poste ne met pas fin à l'exaspération anglaise, l'opinion britannique a été trop montée depuis plusieurs années, trop lésée dans ses sentiments coloniaux, trop convaincue que partout la France n'a eu d'autre idée que de lui jouer de mauvais tours. L'affaire du Haut Nil a éclaté peu de temps après le

traité du 14 juin 1898, délimitant les territoires du Niger, et par lequel l'opinion anglaise estime avoir fait des concessions exorbitantes. L'impérialisme anglais est exalté au plus haut point : on se rappelle ce qu'a été, en 1897, le jubilé de la reine Victoria et la conférence coloniale d'où on attendait une organisation de l'Empire. En outre, la guerre hispano-américaine, avec ses faciles victoires navales et son prompt résultat, a donné à l'Angleterre une idée peut-être excessive de l'efficacité de sa supériorité maritime. On peut se demander si certains Anglais ne regrettent pas que la solution de l'affaire de Fachoda vienne empêcher la liquidation, qu'ils croient facile, de la situation coloniale de la France. En tout cas, on nous menace d'une liquidation générale par la diplomatie du poing fermé de toutes les questions qui se posent encore, ouvertes ou latentes, entre les deux pays, et lord Salisbury semble s'associer, dans une certaine mesure, à une pareille idée, lorsqu'il dit, après avoir annoncé au banquet du lord maire, le 4 novembre 1898, l'évacuation de Fachoda : « Je ne désire pas qu'on tire un malen-« tendu de mes paroles en croyant que j'ai dit que toutes les « causes de controverse ont été écartées par là entre le gouver-« nement français et nous-mêmes. Il n'en est probablement « pas ainsi, et j'avance que nous aurons beaucoup de discus-« sions dans l'avenir. » La campagne extrêmement violente de la presse anglaise contre la France continue jusqu'au mois de février 1899. A ce moment, elle cesse, et bientôt on apprend la conclusion du traité du 21 mars 1899, par lequel nous reconnaissions en fait, sinon sans restrictions juridiques, la situation de l'Angleterre dans tout le bassin du Nil. Nous n'avons pas à examiner ici s'il a été très opportun de définir ainsi les frontières du Congo français et du Nil alors que nous étions encore sous le coup d'un grave échec diplomatique et alors que l'apparition à l'horizon d'une nouvelle et grave question pour l'Angleterre, celle de l'Afrique du Sud, nous conseillait d'attendre un moment plus favorable pour traiter avec la diplomatie britannique.

L'ANGLETERRE ET L'ALLEMAGNE EN 1900

Mais ce traité de 1899 ne change pas encore les tendances de la politique anglaise vis-à-vis de la France, et partant vis-à-vis de l'Allemagne. C'est simplement le règlement d'une seule question, jugé opportun en prévision d'autres difficultés, et il est à remarquer qu'au même moment l'Angleterre, sans que son aigreur désarme le moins du monde à l'égard de la Russie,

signe avec cette puissance l'accord du 29 avril 1899, stipulant que les chemins de fer au Nord de la Grande Muraille de Chine seront construits par les Russes, et ceux de la vallée du Yang-tseu par les Anglais.

La guerre du Transvaal, qui va faciliter plus tard l'entente franco-anglaise, en atténuant l'humeur de l'impérialisme britannique et son prurit d'expansion coloniale, commence par amener une nouvelle affirmation de l'entente anglo-allemande. L'Angleterre se sent isolée et l'opinion publique allemande a pris violemment parti pour les Boers. Mais, loin de vouloir suivre cette tendance nationale, le gouvernement de Berlin préfère, pour ainsi dire, la monnayer. S'il menace l'Angleterre, c'est en vue d'un paiement. La *Gazette de Cologne* écrit :

« Le sain égoïsme ordonne à l'Allemagne de garder les mains « libres, en vue de toutes les éventualités, y compris l'éven- « tualité d'une défaite possible de l'Angleterre dans quelque par- « tie du monde. » Mais ce sain égoïsme veut se satisfaire par une entente anglaise. Le *Temps* peut bientôt dire : « Si d'aucuns, « fort adonnés à la politique conjecturale, avaient imaginé tout « un roman qui les faisait pleurer de tendresse, et dans lequel « l'Allemagne prenait l'initiative d'une intervention diploma- « tique en faveur du Transvaal, ils ont su faire leur deuil de « cette rêverie. Guillaume II se prépare à aller visiter son « aïeule, et il fait accentuer par ses officieux le ton d'une neu- « tralité bienveillante. » Et le *Temps* indiquait que, vraisemblablement, le César allemand chercherait une compensation aux Samoa, dont il obtient en effet l'île principale par l'accord anglo-allemand de novembre 1899. Cet accord, complétant le mystérieux traité de 1898, par lequel l'Allemagne et l'Angleterre s'étaient reconnu réciproquement certaines hypothèques éventuelles sur les possessions africaines du Portugal, assurait aux coloniaux allemands qu'aucun chemin de fer partant de la Rhodesia ne pourrait atteindre le littoral atlantique sans passer par les colonies allemandes. C'est du moins ce qui est ressorti le plus clairement des renseignements qui ont transpiré. Lord Salisbury lui-même en soulignait la signification dans le sens d'un maintien des relations traditionnelles de sa politique avec l'Allemagne et la Triple Alliance. Il disait le 9 novembre 1899, dans le discours annuel au banquet du lord maire : « Il s'est « trouvé que c'est ce matin que vous avez appris l'arrangement « conclu entre nous et un des Etats continentaux avec lequel « nous avons, pendant bien des années, entretenu des relations « de sympathie et d'amitié plus encore qu'avec les autres. « L'arrangement est surtout intéressant comme indication de

« ce que nos relations avec la nation allemande sont à l'heure « actuelle tout ce que nous pouvons désirer. »

Et chose remarquable, cette entente allemande semble devenir systématique dans l'esprit de certains Anglais. Comme elle a impliqué, pour régler la question des Samoa une adhésion des Etats-Unis, on rêve une sorte de *tugenbund*, d'alliance des pays teutons et vertueux contre les nations en décadence dont l'héritage risque de soulever des causes de conflit entre les nations fortes. Dans son fameux discours de Leicester, M. Chamberlain parlait nettement de cette Triple Alliance teutonique, et en fait, le 5 février 1900, l'Angleterre signait avec les Etats-Unis un traité abrogeant le traité Clayton Bulver, aux termes duquel elle s'était réservé en 1850 des droits identiques à ceux des Etats-Unis sur tout canal interocéanique qui serait percé à travers l'isthme de l'Amérique centrale.

LE RAPPROCHEMENT ANGLO-FRANÇAIS

Mais cette tendance à une alliance n'aboutit pas. Elle est reconnue par les paroles suivantes de lord Rosebery qui montrent en même temps qu'elle ne put rien produire. « Le gouverne- « ment, dit le chef libéral le 15 février 1900, a fait en décembre « dernier des ouvertures pressantes à l'Allemagne et aux Etats- « Unis pour une alliance. Il ne semble pas que ces ouvertures « aient été accueillies avec assez de cordialité pour encourager « le gouvernement à y persévérer. » Et en fait, quelle qu'ait été la valeur de ces paroles d'un homme de l'opposition, on peut dire que la première partie de l'année 1900 a été le point culminant des relations anglo-allemandes qui, depuis lors, n'ont fait que décliner. C'est seulement à partir de ce moment que commence nettement la série des événements qui vont amener le rapprochement anglo-français confirmé en 1904. Lorsque nous disons série d'événements, nous employons une expression impropre, car il semble qu'il y ait eu plutôt reconnaissance tardive par l'Angleterre d'une situation qui se devinait cependant déjà depuis longtemps, que des difficultés anglo-allemandes qui soient venues altérer l'entente qui avait existé, avec plus de hauts que de bas, depuis le traité de Berlin. Un fait est évident cependant, c'est que dans tous les essais de collaboration anglo-allemands à partir de 1900, les Anglais ont éprouvé des déceptions et ont cru pouvoir se plaindre de la mauvaise foi avec laquelle leurs partenaires tiraient la couverture à eux. Il en a été ainsi dans l'affaire du Venezuela. En Chine, l'Angleterre a conclu avec l'Allemagne un traité qui avait pour but d'associer cette puis-

sance à la défence de l'integrité chinoise, mais quelques jours après sa conclusion, M. de Bülow, plus soucieux des bonnes grâces de Saint-Pétersbourg que de celles à Londres, déclarait que ce traité se bornait aux dix-huit provinces de la Chine propre, qu'il n'avait jamais concerné la Mandchourie où l'Allemagne n'avait ni intérêts ni prétentions d'agir, et retournant dans leur interprétation le sens du traité, les journaux allemands, au lieu d'en faire un instrument de défense de l'intégrité chinoise, en faisaient un titre pour partager la situation spéciale à laquelle les Anglais prétendaient dans la vallée de Yang-tseu. L'opinion anglaise aurait volontiers alors appliqué à l'Allemagne la formule dont M. Chamberlain s'était servi contre la Russie : « Il « ne faut souper avec le diable qu'avec une très longue cuiller. » Mais, nous le répétons, c'était la situation générale qui amenait peu à peu de refroidissement entre les deux pays. Les Anglais éprouvaient pour les Allemands une malveillance individuelle inspirée par les progrès de la concurrence commerciale germanique, par les efforts de ses employés de commerce modestes et peu exigeants pour remplacer les *clerks* anglais jusque dans les bureaux de la Cité. Je n'ai pas besoin ici de donner à l'appui de ces dires les chiffres du commerce allemand qui, rien que pour les exportations, doublent de 1895 à 1905. Partout on annonce que le pavillon allemand tend à déplacer le pavillon anglais : chaque année une ligne de navigation ou une autre, par exemple, dans le Levant ou dans les mers de Chine, est achetée aux Anglais par des compagnies allemandes favorisées par le paternalisme économique en usage en Allemagne. La flotte des vapeurs allemands passe de 196.000 tonnes en 1890, à 1.774.000 en 1905. Et les Anglais voient voter en 1898 un ambitieux programme naval allemand, bien vite jugé insuffisant et remplacé, après une violente campagne, dont les arguments ne sont pas pour plaire à la puissance qui veut être maîtresse des mers, par un autre projet de 1900, qui prévoit qu'en 1920 la marine allemande aura 38 cuirassés d'escadre. Alors paraissent de plus en plus dans les journaux anglais des articles sur la concurrence allemande et sur les menaces de l'Allemagne. John Bull comprend le sens de la parole de l'empereur qui ne l'avait peut-être pas frappé tout d'abord : « Notre avenir gît sur la « mer. » Il se rappelle d'autres paroles directement menaçantes comme celle-ci, prononcée par Guillaume II en 1896 : « L'Angleterre doit être avec l'Allemagne ou contre elle. » C'était renverser la fameuse proposition du professeur Schiemann !

On devine un vaste projet d'expansion allemand en Orient.

La concession du chemin de fer de Bagdad est de la fin de 1899 et, en 1903, l'Angleterre, ne pouvant obtenir une part à la direction et aux fournitures de cette grande entreprise, refuse de contribuer à la formation du capital. Peu à peu même l'idée menaçante d'un impérialisme allemand tendant à l'hégémonie européenne pour tourner le continent contre l'Angleterre se répand dans ce dernier pays. Les Anglais commencent à se rappeler les luttes contre Philippe II, Louis XIV et Napoléon. Il ne faut pas oublier que des personnalités nouvelles arrivent alors à la tête de la politique anglaise, libres de tenir plus de compte de ces faits nouveaux que leurs prédécesseurs occupés par certaines préoccupations traditionnelles. Edouard VII devient roi d'Angleterre en 1901 et il serait superflu d'insister sur la part personnelle qu'il a prise au rapprochement franco-anglais. Lord Salisbury, l'élève de lord Beaconsfield, l'homme qui pendant vingt ans a lutté contre la France pour assurer l'expansion anglaise en Afrique et en particulier le maintien de la domination anglaise en Egypte, disparaît de la scène politique en 1902.

Dès ce moment, d'ailleurs, l'orientation nouvelle de la politique anglaise est dessinée. Au mois de janvier 1902, on a annoncé l'entente franco-italienne relative à la Méditerranée qui concilie les deux puissances par l'assurance du désintéressement de la France en Tripolitaine en échange du désintéressement de l'Italie au Maroc. Etant donné que les liens anglo-italiens n'ont jamais été plus intimes, on peut conclure de ce rapprochement à un prochain rapprochement franco-anglais.

D'ailleurs, un élément vient, vers cette époque, le faciliter. Quel a été, en somme, le sacrifice qu'a dû faire l'Angleterre pour signer les accords de 1904? Seulement celui des ambitions qu'elle avait pu avoir au Maroc. Or, en présence de ses associées méditerranéennes, l'Espagne et l'Italie, il lui était impossible de pénétrer dans ce pays par la force sans risquer de rompre une entente à laquelle elle tenait. Tout au plus pouvait-elle espérer s'insinuer au Maroc, et pendant la guerre du Transvaal, à la fois pour préparer l'avenir et pour écarter la France dont on pouvait craindre une action pour profiter des embarras anglais, sir Arthur Nicholson avait essayé de faire de l'Angleterre l'inspiratrice et la bénéficiaire de toutes les réformes marocaines. Mais cette tentative avait échoué devant l'obstacle insurmontable de l'anarchie du Maroc, et au moment où il fallait laisser les mains libres à la France dans ce dernier pays pour s'entendre avec elle, l'Angleterre était fort découragée de toute entreprise du côté de l'empire chérifien.

Enfin la guerre russo-japonaise éclate et donne une dernière raison aux Anglais de se rapprocher de nous. Ils ont intérêt à ne pas nous laisser isolés en Europe, c'est-à-dire peut-être portés à écouter par prudence d'autres sollicitations que les leurs. Ils ont intérêt également à se rapprocher d'une des puissances de la double alliance, dans l'espoir qu'après la guerre dont l'Angleterre prévoyait sans doute fort clairement les résultats, elle pourrait se rapprocher également de l'autre. Et c'est ainsi que cinq ans après, la fin de la pire crise franco-anglaise, et quatre ans après la manifestation de tendances très nettes vers un rapprochement systématique anglo-allemand, l'entente franco-anglaise était faite à la fois par la difficulté de passer des contrats équitables avec la diplomatie allemande et par la compréhension à laquelle l'Angleterre était arrivée de ce qu'est en réalité pour elle et pour l'Europe le nouvel impérialisme germanique.

Ce qu'a été depuis lors la politique anglaise, vous le savez par la crise marocaine.

***

Bien qu'il s'agisse d'une conférence d'études, c'est-à-dire surtout d'un tableau historique, je ne pense pas, Messieurs, que je puisse finir sans quelques mots de conclusion.

L'entente anglaise a encore un certain nombre de détracteurs si déterminés qu'ils voudraient nous y voir renoncer. On peut leur objecter que nous ne sommes plus au carrefour et qu'ayant, depuis trois ans, adopté une voie diplomatique, nous ne pouvons plus la quitter sans nous discréditer. On peut leur demander, en outre, de vouloir bien considérer quelle valeur l'entente anglaise a pour nous sur le terrain même de la vieille rivalité des deux nations.

Jamais notre empire colonial, fait contre l'Angleterre, n'a été mieux garanti que par notre entente avec cette puissance. Je n'ai pas besoin d'insister sur la situation spéciale de l'Indo-Chine, aventurée en Extrême-Orient. Maintenant qu'est tombée la poussière de la lutte, même ceux qui y ont pris le plus part et ont été plus ennemis de l'Angleterre découvrent à notre pays, avec nos rivaux coloniaux d'hier, des solidarités, particuculièrement en présence du mouvement des populations musulmanes et asiatiques, que d'autres n'ont pas le même intérêt à maintenir dans le calme. Vieilles puissances pourvues et assises, comme le disait récemment à Londres notre ambassadeur Paul Cambon, la France et l'Angleterre sont naturellement

solidaires en face de jeunes ambitions venues un peu trop tard dans un monde trop vieux.

Et nous n'avons pas à nous plaindre d'avoir à côté de nous une puissance active, résolument conservatrice de l'équilibre européen, — car ce n'est certes pas la France du commencement du XXe siècle qui tendrait, comme celle du commencement du XIXe, à le troubler. L'Angleterre a de vieilles relations avec l'Autriche, elle a des amitiés traditionnelles en Hongrie. Sa politique s'occupe de plus en plus de ces pays. Son influence est très forte dans les deux péninsules latines, et c'est notre accord avec elle qui nous a permis l'entente avec l'Espagne ou l'Italie ou, plus exactement, d'entrer comme bénéficiaires dans l'entente méditerranéenne conclue jadis contre nous autour de l'Angleterre. On peut espérer un rapprochement de l'Angleterre avec la Russie, surtout à une époque où cette puissance peut fort bien s'accommoder du *statu quo* asiatique, en attendant une entente plus profonde. Il est difficile de comprendre en quoi nous aurions intérêt à renoncer maintenant à un accord avec une puissance qui, quoi qu'on en ait dit, ne peut être que conservatrice de l'équilibre européen. Il faut ajouter que, durs dans la négociation et lents à conclure, les Anglais sont bons payeurs ; ils l'ont prouvé depuis trois années.

Nous savons que d'aucuns préféreraient que, pour parer au danger qui peut nous venir d'une certaine puissance, nous commencions par soumettre toute notre diplomatie à sa dictée. Il est permis de considérer d'une autre humeur les moyens de garantir notre sécurité.

L'entente anglaise ne doit certes pas nous empêcher de contracter d'honnêtes marchés avec les tiers, mais elle doit nous aider à ne pas subir des pressions. Elle ne nous dispense pas, certes, de nous aider nous-mêmes et de rechercher très résolument notre avantage propre dans son cadre. Il nous faut nous rappeler que s'il est bon d'être respectable avec tout le monde, il faut l'être même et surtout avec ses amis. On n'en conserve qu'à la condition d'être *allianzfäleig*, comme disait Bismarck, et on ne saurait mieux finir un exposé des circonstances qui ont fait naître l'entente franco-anglaise que sur ce mot de Gambetta : « On n'est aimé des Anglais que si l'on s'en fait « respecter. »

ROBERT DE CAIX.

BAMAKO

CAPITALE DU HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER

Au moment où l'on envisage le prochain transfert du gouvernement du Haut-Sénégal et Niger de Kayes à Bamako [1], il nous a paru intéressant d'apprendre aux lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* ce qu'est cette ville, de leur faire toucher du doigt ce que quelques années d'un travail méthodique et incessant ont permis de faire dans un coin jusqu'ici presque ignoré de la brousse soudanaise, de montrer la rapide transformation, sous l'empire de faits politiques et économiques, d'un médiocre village en une importante agglomération, chef-lieu d'un immense territoire.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE. — CLIMAT

Bamako, en bambara « la Baignade (*Ko*) des caïmans (*Bàma*) », est située au cœur même de l'Afrique Occidentale Française. Cette ville est, en effet, placée exactement à mi-route entre Konakry et Tombouctou et à 800 kilomètres de chacune de ces villes, à 1.000 kilomètres de Grand-Bassam, à 1.200 de Dakar (en ligne droite), mais elle ne se trouve pas au centre de la colonie du Haut-Sénégal et Niger : cette qualité appartiendrait bien plutôt à la vieille ville si fameuse de Djenné.

Une distance d'un kilomètre sépare les dernières maisons de Bamako du Niger. On n'ignore pas que le grand fleuve africain a de larges débordements qui permettent rarement l'établissement d'une ville sur ses rives mêmes.

En arrivant à Bamako, le Niger a déjà parcouru plus de 600 kilomètres et a reçu d'importants affluents; à gauche le Tinkisso, à droite le Milo et le Sankarani. Sa largeur atteint alors environ 800 mètres, mais elle augmente peu à peu jusqu'au barrage naturel de Sotuba, situé à 8 kilomètres en aval. Une fois cet obstacle passé, les eaux reprennent leur cours naturel. Il y a donc, en toute saison, en face de Bamako, une belle nappe d'eau où s'ébattent les caïmans et les hippopotames. De nombreuses îles remplies d'oiseaux s'étalent dans le lit du fleuve avant le barrage de Sotuba. Elles sont couvertes d'une végétation abondante et touffue qui en rend l'accès assez difficile. Les berges du fleuve sont, au contraire, privées de beaux

[1] La ville de Bamako a été désignée comme capitale du Haut-Sénégal et Niger par le décret du 18 octobre 1904, qui créait cette colonie. Les services n'ont pu être transportés au nouveau chef-lieu sur-le-champ, car il a fallu construire les bâtiments nécessaires.

arbres; marécageuses lorsqu'elles sont basses, broussailleuses si elles sont plus élevées, elles n'offrent guère d'attrait.

A 1.200 mètres de la ville, vers le Nord, s'élève une chaîne de collines qui domine la plaine. Ces hauteurs sont formées par les derniers contreforts du massif qui sépare le bassin du Sénégal de celui du Niger; elles atteignent à cet endroit 200 mètres au-dessus du niveau du fleuve. En saison humide, elles paraissent très boisées et la vue en est fort agréable. Ce n'est malheureusement qu'un trompe-l'œil; quand arrive la saison sèche, on constate que les arbres sont de simples arbustes et que la verdure n'était formée que par de hautes herbes que le soleil brûlant ne tarde pas à sécher. Quoique d'énergiques mesures aient été prises pour empêcher les feux de brousse et la coupe irraisonnée des arbres, quoique de nombreux plants soient faits chaque année dans les rues de la ville et sur les routes environnantes, la situation ne laisse pas que d'être critique. On apprendra avec une vive satisfaction que le gouverneur général Roume vient de confier à une mission le soin d'établir les règles qui devront présider au reboisement du pays.

C'est sur une des collines, la plus rapprochée de la ville vers laquelle elle s'avance comme un éperon, que l'on élève actuellement les immeubles destinés à recevoir le gouvernement et les divers services qui s'y rattachent. Elle porte le nom de Koulouba (en bambara : *Grosse Roche*) ou de Point F, dénomination qui provient de travaux topographiques qui y ont été jadis exécutés. La vue de la vallée du Niger est superbe du haut de ce belvédère ; il est certain qu'outre des raisons d'hygiène et de salubrité, ce fait n'a pas été complètement étranger à l'adoption du point comme siège du chef-lieu de la colonie.

Dans la plaine, à 5 kilomètres à l'Ouest, on remarque un petit affluent du Niger, l'Oyanko, qui figure dans l'histoire de notre installation à Bamako. C'est un « marigot » encombré d'énormes roches sur les rives duquel les troupes françaises se sont pour une des premières fois rencontrées avec celles de Samory, en 1883. Le ruisseau sort d'une vallée très encaissée où la fraîcheur de l'eau entretient de vertes palmeraies. L'Oyanko forme, avant de couler dans la plaine, plusieurs cascades, dont celle de Grigoumé est à juste titre la plus réputée.

Plus près, tout à côté de la ville, se trouve le Farako, de moindre importance que l'Oyanko, mais dont la vallée a été utilisée par le chemin de fer entre Bamako et Kati, pour descendre sans heurts les 150 mètres de différence d'altitude qui séparent les deux points distants de 15 kilomètres seulement.

Grâce au Farako et à ses minuscules affluents, la partie Ouest de la ville est complètement drainée en hivernage. De son côté, le sol, composé en majeure partie de ferrugineux (latérite), ne laisse pas séjourner l'eau ; aussi est-ce vers l'Ouest que s'étend la nouvelle ville. A l'Est, il faut, au contraire, franchir près de 3 kilomètres et demi pour rencontrer un ruisseau, le Bankoni. La plaine est, dans cette direction, très marécageuse : elle nécessitera d'importants travaux d'assainissement.

La climatologie de Bamako n'a pas encore été scientifiquement établie, les instruments indispensables ayant fait défaut jusqu'à présent. Toutefois, on peut dire que la température ne dépasse guère + 40° centigrades et ne descend pas au-dessous de + 12°. La moyenne de l'année doit être d'environ 30°.

HISTORIQUE

Vers 1750 [1], un indigène soudanais de race bambara, nommé Bamba Sahanoro et venant on ne sait d'où, s'installa avec sa famille dans un endroit alors désert entre les collines et le fleuve. Il vivait là depuis plusieurs années quand un individu du Kaarta, chasseur de son métier, vint exercer sa profession dans les environs. Ce nouveau venu s'appelait Darabafé Niaré. Bamba lui donna l'hospitalité et ne tarda pas à devenir son beau-père. Darabafé prit alors le parti de s'installer définitivement auprès de sa nouvelle famille et construisit une case sur l'emplacement actuel de la maison Buhan et Teyssère, place du Marché. La discorde éclata quelque temps après entre Darabafé et Bamba. Celui-ci, qui se faisait vieux, se retira afin de finir ses jours en paix et alla s'installer vers le Sud près de Samayana.

Darabafé eut deux fils : Diamousa et Fabilé. En vertu de la loi de l'hérédité, Diamousa remplaça son père quand celui-ci vint à mourir. La légende prétend que Diamousa eut soixante fils qui créèrent autour de Bamako autant de « villages de culture » et la métropole se trouva ainsi élevée en peu de temps au rang de chef-lieu de canton. La dispersion de la famille régnante explique le fait qu'il est très rare de voir un chef de Bamako pris dans la ville même ; les trois derniers, en particulier, ont été choisis dans les villages voisins. L'héritier

[1] M. Elisée Reclus, dans sa *Nouvelle Géographie universelle*, dit que les auteurs arabes parlent de Bamako comme d'un marché très important. Il nous a été impossible de vérifier le fait qui ne concorde pas en tout cas avec la tradition indigène, car si l'on admettait cette allégation, l'origine de Bamako serait relativement ancienne, ce qui ne paraît pas juste.

du pouvoir est en effet le plus âgé parmi tous les descendants des soixante fils de Diamousa.

Vers 1780, un marabout maure du Touat, Thaly Mamanou, vint habiter Bamako on ne sait pour quelle raison. S'il avait en vue la conversion des indigènes à l'Islam, il faut avouer qu'il réussit fort mal, car encore aujourd'hui les Niaré, descendants de Darabafé, sont fétichistes. Environ deux ans après, un autre Maure nommé Lahaji Touré, s'enfuyant de l'Adrar où il avait tué un de ses compatriotes, vint de se réfugier à Bamako. Lahafi n'était pas musulman, il appartenait à la caste des guerriers. Ces deux individus se marièrent à des femmes du pays. Leurs descendants forment un quartier de la ville ; s'ils sont toujours appelés Maures (Sourakas), il ne leur reste à peu près rien du type de cette race. Lahaji Touré était le grand-père d'Abd-er-Rhaman Touré, actuellement assesseur du tribunal indigène et dont l'intervention a eu quelque importance, ainsi qu'on le verra plus bas, dans l'histoire de notre établissement sur les rives du Niger.

Sur ces entrefaites, Diamousa, dont la famille devenait plus nombreuse et dont le village croissait de jour en jour, éleva un tata (mur en terre) pour se protéger contre une attaque toujours possible de la part de ses voisins. A cette époque, le canton de Bamako formait une partie de la province de Samayana. Le chef de ce dernier village, Baci, fit à plusieurs reprises démolir le mur, craignant qu'à son abri son subordonné ne s'émancipât. Diamousa résolut de résister par la force. Il s'adressa au roi de Ségou. Ce prince nommé Monzon, puis son fils Da Diara, accueillirent ses plaintes avec bienveillance et lui fournirent des contingents pour l'aider à s'emparer de Samayana. Douze années d'escarmouches continuelles ne purent faire rendre la place. Diamousa eut alors recours au marabout Thaly Mamanou. Celui-ci déclara que la ville ne serait point prise tant qu'on ne lui aurait pas remis une poignée de nourriture que Baci aurait laissé tomber au moment de la porter à sa bouche. Le problème embarrassa fort Diamousa qui n'eut d'autre ressource que d'accepter le concours d'un « sofa [1] » de Ségou très habile, au dire de ses camarades. Cet individu simula la folie, se rendit à Samayana et s'installa chez Baci qui s'amusait beaucoup de ses facéties. Le soldat parvint à s'assurer la complicité de la femme préférée du chef, et un jour, tandis que celui-ci portait à sa bouche une poignée de nourriture, elle heurta sa main comme par mégarde. Le contenu tomba à terre et fut soigneusement jeté dans un

[1] Guerrier.

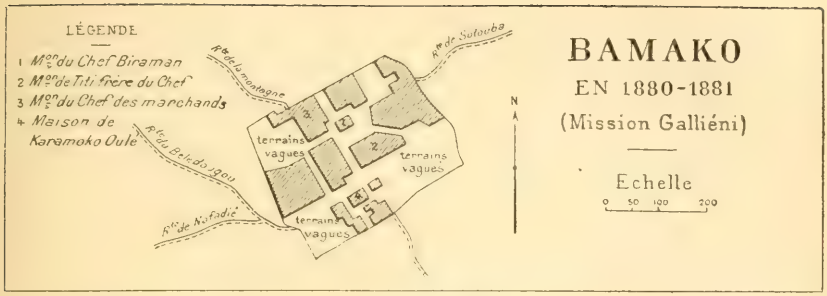
BAMAKO
EN 1880-1881
(Mission Galliéni)
Echelle
0 50 100 200
LÉGENDE
1 Mon du Chef Biraman
2 Mon de Titi frère du Chef
3 Mon du Chef des marchands
4 Maison de Karamoko Oulé
Rte de la montagne
Rte de Sotouba
Rte du Beledougou
Rte de Nafadié
terrains vagues
terrains vagues
terrains vagues
N

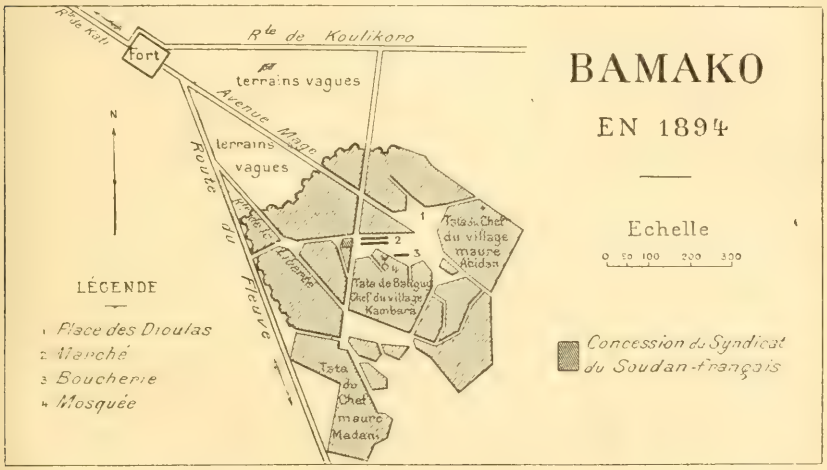
BAMAKO
EN 1894
Echelle
0 50 100 200 300
Rte de Koulikoro
Rte de Kati
Fort
terrains vagues
Avenue Mage
terrains vagues
Route du Fleuve
Rte de la Liberté
Tata du Chef du village maure Abidan
Tata de Batigui Chef du village Kambara
Tata du Chef maure Madani
LÉGENDE
1 Place des Dioulas
2 Marché
3 Boucherie
4 Mosquée
Concession du Syndicat du Soudan-français
N

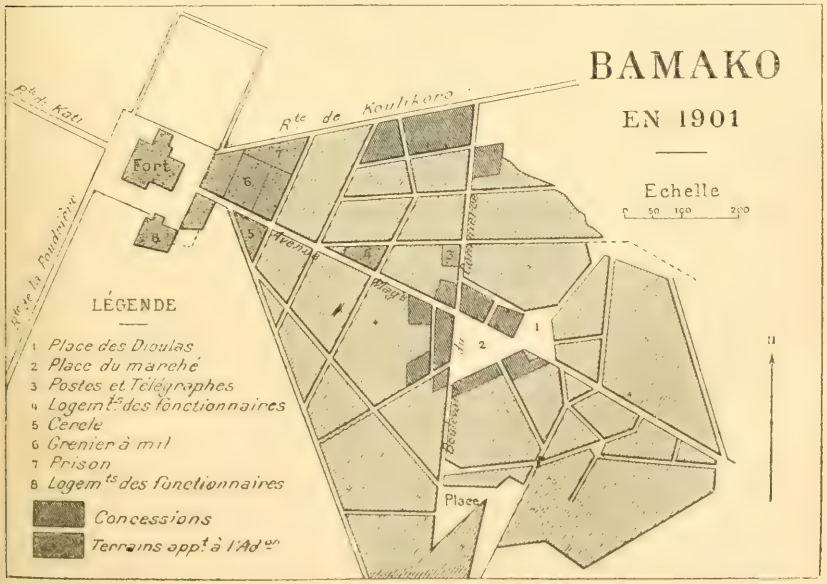
BAMAKO
EN 1901
Echelle
0 50 100 200
Rte de Koulikoro
Rte de Kati
Fort
Rte de la Poudrière
Avenue Mage
Place
LÉGENDE
1 Place des Dioulas
2 Place du marché
3 Postes et Télégraphes
4 Logemts des fonctionnaires
5 Cercle
6 Grenier à mil
7 Prison
8 Logemts des fonctionnaires
Concessions
Terrains appt à l'Adon
N

coin. — Le sofa revint à Bamako porteur de sa précieuse conquête ; le marabout exécuta sur elle les sortilèges voulus et, quand il jugea le moment opportun, lança les guerriers sur la ville qui succomba. Les hommes furent tous passés au fil de l'épée, les femmes et les enfants emmenés à Ségou en captivité. La femme de Baci vint, après le pillage, demander le prix de sa trahison. Diamousa le prit de haut, lui répondit qu'il ne saurait récompenser un forfait dont il craignait pour lui-même le renouvellement et fit mettre à mort la coupable.

Samayana détruite, Bamako devint à sa place chef-lieu de la province. Les habitants continuèrent avec succès à guerroyer contre les villages environnants et fournirent de temps en temps des troupes aux rois de Ségou pour les guerres qu'ils faisaient dans la région.

C'est à ce moment que Mungo-Park passa à Bamako. Ce célèbre voyageur écossais avait quitté Southampton en mai 1795 aux gages de l'Association africaine, dans le but de parvenir au Niger. Il avait remonté la Gambie, puis avait traversé le Bambouc et enfin était arrivé dans le Sahel où il fut fait prisonnier. Ayant réussi à s'échapper, il avait gagné le Niger du côté de Ségou et avait descendu le fleuve jusqu'à Sansanding. Il n'avait pas jugé à propos d'aller plus loin et avait remonté le fleuve jusqu'à Koulikoro. Arrivé dans cette ville, il prit la route de terre et atteignit Bamako à la fin du mois d'août 1796. Il note dans le récit de son voyage qu'il fut reçu par un des nombreux commerçants indigènes de la place, qui déjà était un centre de négoce très important. Mungo-Park ne séjourna pas à Bamako et malgré les conseils qu'on lui donna de ne pas se mettre en route en hivernage, il partit par Sibibougou, Kéniétou, Kamalia et le Bambouc. En décembre 1796, il atteignait Mac-Carthy, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre.

Dans un second voyage, Mungo-Park remonta la Gambie avec une escorte de 35 hommes, 2 matelots et 3 officiers. Le 19 août 1803, le vaillant explorateur franchissait les collines qui séparent le Sénégal du Niger et arrivait à Bamako, où il campa sous un arbre près du village. Il ne lui restait plus que 7 hommes. Malgré tout, Mungo-Park continua sa route vers Tombouctou. On sait qu'il trouva la mort ainsi que tous les siens dans les rapides de Boussa[1].

René Caillié, dans son admirable voyage de Guinée au Maroc par le Soudan et le Sahara, de 1824 à 1828, n'entra pas à Bamako.

[1] Aucune rue de la ville ne porte le nom de Mungo-Park, il serait équitable de rappeler à Bamako le souvenir du premier Européen qui y passa.

Parti du Rio-Nunez, il passa près de Timbo et traversa le Niger à Kouroussa, puis gagna Kankan, Tengrela et Djenné. Néanmoins l'importance déjà considérable de Bamako ne lui avait pas échappé. C'est ainsi qu'à propos du Bouré il note que « ce pays qui contient de riches mines d'or fait beaucoup de « commerce avec Bamako qui se trouve à six ou huit jours de « distance en descendant le Djoliba. » Plus loin, dans un curieux pressentiment de l'avenir, il écrit près de soixante ans avant l'occupation des rives du Niger, le passage suivant : « Il « serait à désirer qu'on fît des tentatives pour établir un comp- « toir à Bamako, ce poste rendrait maître du commerce de l'in- « térieur en y attirant les richesses des mines d'or qui s'exportent « en partie à Kakondy, Gambie et Sierra-Leone[1]. L'éloignement « du Sénégal l'empêche d'y participer parce que les marchands « mandingues seraient obligés, pour y arriver, de traverser le « Kankan, le Bondou, le Fouta-Toro et une partie du Cayor et du « Oualo. Il faudrait d'abord faire reconnaître la distance qu'il « peut y avoir entre Bamako et l'endroit du Sénégal où les « embarcations peuvent remonter, j'entends au-dessus du rocher « Félou. Après avoir établi un comptoir auprès de cette cata- « racte, on en formerait un second à l'endroit où le fleuve cesse « d'être navigable. Il est à présumer que de ce second comp- « toir à Bamako, il n'y aurait pas plus de huit à dix jours de « marche, et c'est de ce point important que des caravanes de « sel et de marchandises d'Europe se rendraient à Bamako. Il « serait à craindre peut-être que les naturels ne s'y opposassent, « mais on les rendrait bientôt favorables en leur faisant entre- « voir les avantages qu'ils pourraient en retirer et en leur « payant des coutumes annuelles. Les Maures qui font la « majeure partie de ce commerce qui les enrichit, s'opposeront « de tout leur pouvoir à ce projet d'établissement, mais les « droits que l'on paierait au roi nègre aplaniraient toutes les « difficultés, car les Maures ne payent aucune espèce de rétri- « bution. »

Enfin, arrivé à Djenné, René Caillié regrette les guerres qu'entreprend le roi Cheikhou-Ahmadou contre les Bambaras de Ségou « qui sont belliqueux et lui résistent », car cela « fait beaucoup « de tort au commerce de Djenné et intercepte toute espèce de « communication avec Yamina, Sansanding et Bamako ». Aujourd'hui, ajoute-t-il, « la ville de Djenné ne doit plus être

[1] Une société, la Compagnie française des dragages aurifères du Tinkisso, formée il y a quelques années, applique à ce sujet les idées de René Caillié. Un léger remorqueur à vapeur fait les transports entre la Haute-Guinée et Bamako par où passent tous ses produits.

« considérée comme le point central du commerce, c'est « Yamina, Sansanding et Bamako qui en sont les véritables « entrepôts ; les Maures de toutes les parties du désert et les « nègres du Soudan, depuis le pays de Kong jusqu'à celui de « Galam, de Bondou et du Fouta-Dhialon viennent y faire du « commerce[1]. »

Nous devons passer ici une trentaine d'années sur lesquelles nous n'avons pu, comme pour la période de 1803 à 1826, recueillir aucun renseignement précis. Les vieillards racontent que lorsqu'El Hadj Omar prit Ségou, Bamako fit sa soumission au conquérant, bien que la ville n'ait pas été attaquée. Les notables ambassadeurs furent gardés à Ségou comme otages. Ils purent s'enfuir deux ans après et soulever leur pays qui recouvra sans peine son indépendance et combattit dès lors les partisans d'El Hadj Omar, puis de son successeur Ahmadou-Cheikhou (1860?).

Contrairement à l'opinion généralement répandue, MM. Mage et Quintin, l'un lieutenant de vaisseau, l'autre médecin de marine, ne passèrent pas à Bamako dans leur voyage à Ségou (1863-1866). Les deux explorateurs parvenus à Kita apprirent la révolte du Bélédougou et du Manding et se rendirent de Bafoulabé à Nyamina par Banamba ; au retour, ils prirent la route N'tabakoro-Difia-Ouossibougou-Nioro-Koniakari-Médine[2]. De même Soleillet en 1879 prit pour se rendre également à Ségou une route sensiblement analogue.

A cette époque, notre poste terminus était toujours Médine qui se trouvait être le centre d'approvisionnement des « dioulas » ou colporteurs indigènes des régions environnantes. Abder Rhaman Touré, dont nous avons eu l'occasion de parler plus haut, y venait fréquemment acheter des marchandises qu'il revendait ensuite à Bamako. Un jour, le commandant du poste de Médine le fit appeler et l'interrogea longuement sur son pays. Ses réponses furent jugées assez intéressantes, car on lui donna une réquisition pour Saint-Louis où il resta plusieurs mois. Une mission placée sous les ordres du capitaine Gallieni fut alors chargée d'aller étudier la région située entre Médine et Bamako, notamment au point de vue de la construction d'un chemin de fer. Abder Rhaman Touré remonta au Soudan avec la mission. On sait l'attaque que les explorateurs eurent à subir

---

[1] *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale pendant les années* 1824-1825-1826-1827-1828, par René Caillié, *passim*.

[2] *Voyage dans le Soudan occidental*, par M. E. Mage, de 1863 à 1866. Paris, Hachette, 1868.

BAMAKO
EN 1906
Echelle
LÉGENDE
1 Magasins et ateliers du Cercle
2 Logement des adjoints et commis
3 Bâtiments du Cercle et logement de l'Administrateur.
4 Logem.t de l'Administrateur-adjoint
5 Ecoles.
6 Dispensaire et infirmerie indigène
7 Logement du médecin.
8 Postes et Télégraphes.
9 Place du marché.
10 Marché.
Terrains occupés par des européens
Campement
Imprimerie
Ateliers du Chemin de fer
Employés civils
Village Oualoff
Village de liberté
Abattoir
Poudrière
Cimet
Jardins
Place de l'ancien fort
Cases indigènes
Gare
Jardins
Rte de Koulikoro
Rte de Koulouba
Rte de Kati
Rte de Siguiri
Conduite
Conduite d'eau
Brousse
Champs de mil
Farako R.
Koulouba
Concession de la Société Niger-Soudan
Terrains marécageux
Jardin du Cercle
NIGER

près du village de Dio (à 30 kilomètres au Nord-Ouest de Bamako). Abder Rhaman ne prit pas part à l'affaire ayant devancé le capitaine Gallieni pour accompagner le lieutenant Piétri, mais ce fut grâce à la présence d'esprit de sa femme que le chef de la mission put parvenir sain et sauf à Bamako. Cette indigène fit suivre au capitaine Gallieni des chemins détournés qui évitèrent le passage de Kati où les bandes s'étaient donné rendez-vous pour piller le peu qui restait encore aux mains des explorateurs. La mission fut fraîchement reçue à Bamako, Abder Rhaman manqua même d'être mis à mort par ses compatriotes. Craignant avec juste raison d'être attaqués sur la route de Koulikoro, Gallieni et ses compagnons se dirigèrent vers le Sud-Ouest et traversèrent le Niger au village de Djoliba, puis se rendirent de là à Ségou en longeant la rive droite du fleuve.

L'envoi de la mission du capitaine Gallieni n'était que le prélude d'opérations au moyen desquelles nous allions peu à peu occuper les régions situées entre le Sénégal et le Niger. C'est ainsi qu'en 1881 le fort de Kita était créé. En 1882, nous nous installions à Badumbé ; enfin, le 1er février 1883, les troupes françaises, qui venaient de s'emparer de la forte place de Daban, entraient sans coup férir à Bamako. Le colonel Borgnis-Desbordes commandait lui-même la colonne expéditionnaire.

Les indigènes de Bamako n'avaient osé faire aucune résistance ; cependant, désireux de se débarrasser de nous, ils dépêchèrent à Samory, qui guerroyait alors dans la Haute-Guinée, des courriers afin d'obtenir du grand conquérant noir une attaque contre les envahisseurs. Samory envoya aussitôt une forte troupe sous le commandement de son frère Fabou-Ibrahima.

Pendant ce temps, le colonel Borgnis-Desbordes avait commencé les travaux de construction d'un fort auprès du village. « Le 7 février de cette année, écrit M. Cherbuliez, nous posions « la première pierre de notre fort de Bamako, et dans le dis- « cours qu'il prononça en posant cette pierre, le colonel disait « à ses braves compagnons : « Nous allons tirer onze coups de « canon pour saluer les couleurs françaises flottant pour la « première fois et pour toujours sur les bords du Niger. Le « bruit que feront nos petites bouches à feu ne dépassera pas « les montagnes qui nous entourent, et cependant, soyez-en « convaincus, l'écho en retentira bien au delà du Sénégal. » « Les petites bouches à feu firent gronder leur tonnerre, le « drapeau tricolore fut hissé, et malgré tant de souffrances « endurées et celles qu'on prévoyait encore, tous les cœurs « étaient en fête. Ce drapeau qui flottait sur le Niger, c'était la

« France. On l'avait apportée avec soi; elle était là, on la « voyait [1]. »

Les renforts de Samory ne tardèrent pas à arriver. Tout d'abord, ils essaient de couper la retraite au corps expéditionnaire ; mais le capitaine Piétri les surprend et les bat à Douabougou, près de Nafadié. Fabou-Ibrahima reforme ses contingents et vient attaquer les Français vers le Sud-Ouest. Le 2 et le 12 avril 1883, avaient lieu les deux combats sur le marigot de l'Oyanko, où les troupes de Samory furent complètement vaincues, puis refoulées dans la direction du Sud-Ouest, vers Kangaba.

DESCRIPTION DE LA VILLE

Au moment de notre établissement à Bamako, « la population « de la ville ne dépassait pas 800 individus. Cependant, le petit « Etat bambara avait réussi à garder son indépendance : ni les « Toucouleurs d'Ahmadou ni les Mandingues musulmans de « Samory n'y étaient entrés, lorsque les Français se présentè- « rent et commencèrent les travaux du fort. Alors la plaine de « Bamako semblait presque inhabitée, des terres fangeuses « bordaient le fleuve jusqu'aux murs noircis du tata, derrière « lesquels se cachaient les cases des indigènes; au delà, on ne « voyait que les hautes herbes; çà et là, quelques grands « arbres [2]. »

La ville ne tarda pas à se modifier et à s'étendre ; sa superficie, qui était d'environ 12 hectares en 1883, en avait 42 en 1894 ; aujourd'hui, elle couvre environ 120 hectares de terrain, chiffre dans lequel ne rentrent pas les concessions accordées au chemin de fer ni celles que la Société Niger et Soudan possède hors de la ville proprement dite. Les nouveaux quartiers ont tendu à s'établir entre l'ancien fort, situé à environ 500 mètres des murs, et le village, si bien qu'aujourd'hui tous les vides sont comblés.

Bamako est divisée en plusieurs quartiers : les deux premiers sont formés par les descendants des Maures ou Sourakas; un troisième par d'anciens captifs libérés, un quatrième par d'anciens tirailleurs, conducteurs auxiliaires, spahis, etc.; enfin le dernier, par toutes sortes de gens. Signalons, en outre, la présence d'un quartier habité uniquement par les ouvriers de race ouolof.

---

[1] V. Cherbuliez. Lecture faite à la séance publique annuelle des cinq Académies, le 25 octobre 1883.

[2] Elisée Reclus. *Nouvelle Géographie universelle.*

La population fixe de la ville était, en 1906, de 5.000 habitants; mais, pour avoir le chiffre exact, il faut y ajouter 3.000 autres individus : manœuvres, ouvriers, porteurs, domestiques sans place, etc. Ces irréguliers contiennent dans leurs rangs une population interlope qui exige une active surveillance. Néanmoins la sécurité est complète. S'il y a de temps en temps quelques vols, les crimes sont inconnus.

Quand on arrive à Bamako par le chemin de fer venant de Kayes, on aperçoit tout à coup la ville au sortir des défilés des collines environnantes. L'ensemble en est gracieux; de nombreux arbres forment une épaisse frondaison au milieu de laquelle les toits de tuiles jettent une note vive et gaie, qui tranche sur la couleur sombre des cases indigènes construites en terre. Aucune avenue n'aboutit en face de la gare; le fait est regrettable, mais il est trop tard pour y parer.

Les rues de Bamako sont larges et bien percées; elles sont munies sur les côtés de fossés profonds revêtus de murs en pierres sèches, afin de permettre en hivernage un rapide écoulement des eaux de pluie. Plusieurs places publiques ont été ménagées dans l'intérieur de la ville; les deux principales sont celles du marché et de l'ancien fort. Cette dernière est destinée à devenir un jardin public. Les bâtiments du fort ont été démolis en 1903, mais on a laissé subsister les superbes rangées de n'tabas et de caïlcédrats qui ombragent la place et y donnent en plein jour une fraîcheur vivement appréciée. La plupart des rues de la ville sont aussi plantées d'arbres : caïlcédrats, flamboyants, djoubalés, etc. La plus belle d'entre elles est sans contredit l'avenue Mage, qui va de la place de l'ancien fort au marché.

Comme bâtiments, lesquels sont sans aucune prétention d'ailleurs, citons la nouvelle et l'ancienne résidence, l'école primaire, la gare avec le buffet, l'hôtel et les ateliers du chemin de fer, les constructions appartenant aux diverses grandes maisons de commerce, et enfin le dispensaire indigène.

Dans la région Ouest de Bamako existe tout un réseau de routes créées par l'ancienne direction d'artillerie qui était établie à un kilomètre de la ville. Il ne reste des diverses constructions qui avaient été édifiées à cet endroit que la maison dite « Case ogivale ». Ce singulier monument, aujourd'hui inhabité, offre la curiosité d'être entièrement bâti en ogives, d'où son nom. Ce mode de construction avait été adopté pour éviter l'emploi du bois si facilement attaqué et détruit par les multiples insectes du pays. Une des routes conduit au cimetière où dorment de leur dernier sommeil 82 de nos compatriotes.

La population européenne est encore assez faible. En juillet 1906, elle se répartissait de la façon suivante :

Commerçants et employés de commerce	37
Fonctionnaires	14
Chemin de fer (officiers, fonctionnaires, ouvriers)	7
Travaux publics (officiers et sous-officiers)	8
Femmes de fonctionnaires et d'officiers	4
Total	60

ADMINISTRATION

En même temps qu'elle est la capitale du Haut-Sénégal et Niger, Bamako est le chef-lieu d'un cercle important dont la population s'élève à 200.000 âmes. Cette subdivision administrative est placée sous la direction d'un administrateur de 3e classe des colonies, actuellement M. J. Vidal, d'un administrateur adjoint et de quatre agents des affaires indigènes. Ce personnel assure en même temps le fonctionnement de la justice de paix à compétence étendue. Un agent voyer est chargé, de son côté, de l'entretien de la voirie.

Le personnel indigène se compose de deux brigadiers et quinze gardes de cercle, d'un agent de police, de deux interprètes, d'un percepteur de taxes et de trois jardiniers.

Le service de l'assistance indigène est placé sous la direction d'un médecin urbain assisté d'un infirmier indigène.

Enfin un instituteur et une institutrice européens font la classe à une centaine d'enfants. Malgré les préventions qu'ont les indigènes contre l'éducation féminine, on a pu réussir à persuader aux notables d'envoyer leurs filles à l'école primaire, ce qui n'a pas été sans difficulté.

Trois postes détachés du chef-lieu sont chargés de veiller à la sécurité et à la bonne administration du cercle. Ils sont établis à Koulikoro, Banamba et Kati. Le premier est placé sous les ordres d'un administrateur adjoint assisté d'un commis des affaires indigènes : c'est le point terminus du chemin de fer sur le Niger à 60 kilomètres de Bamako, on y remarque la tête de ligne de la flottille du Niger, une direction d'artillerie, un haras, un dépôt de remonte et un jardin d'essai ; il s'y trouve une cinquantaine d'Européens. Banamba est sous la surveillance d'un adjoint des affaires indigènes qui y est seul Européen. Enfin Kati est le siège d'une région militaire, d'un hôpital, d'un conseil de guerre, etc. Une cinquantaine d'Européens y sont assemblés. Ce poste n'est situé qu'à 15 kilomètres de Bamako à laquelle il est relié par le chemin de fer.

COMMERCE — INDUSTRIE

A la suite de l'arrivée de la voie ferrée à Bamako au mois de mai 1904, le nombre des maisons de commerce a passé en quelques mois de 9 à 20. La concurrence a aussitôt fait baisser les prix dans une proportion très considérable : c'est ainsi qu'un sac de sel de 30 kilos, qui valait au minimum 8 francs en 1904, n'en vaut maintenant que 6 au plus.

Le chiffre des affaires est très difficile à évaluer, les maisons de commerce se refusant à donner à cet égard le moindre renseignement. E. Reclus fixe à 5 millions le mouvement commercial de Bamako en 1884. Cette somme est très certainement exagérée pour l'année dont il s'agit, mais elle est d'autre part sûrement au-dessous de la réalité pour l'année 1906. En effet, de notoriété commune, quatre des maisons de Bamako font 500.000 fr. d'affaires par an, les autres font ensemble 2 millions d'affaires environ; les dioulas indigènes, de leur côté, achètent et revendent pour 2 millions par an, tant dans les maisons de commerce que sur la place du Marché, soit au total 6 millions de transactions qui s'effectuent à Bamako même.

Les maisons de commerce européennes vendent principalement des étoffes, du sel, des ustensiles de cuisine et des cordes, elles écoulent malheureusement aussi de l'alcool dont les noirs sont très friands malgré l'abominable poison qu'on leur écoule sous le nom d'absinthe ou de cognac; en échange, ces mêmes maisons achètent aux indigènes du caoutchouc, de l'or, des arachides, de l'ivoire, des peaux; sur le marché, les noirs se procurent des noix de kola qui font l'objet d'un trafic considérable, des étoffes indigènes, du poisson sec, ainsi que les diverses denrées dont ils se nourrissent ou assaisonnent leurs mets : mil, riz, manioc, gombos, etc.

Bamako est en outre un point de transit très important. Une grande partie du ravitaillement de la Haute Guinée (Siguiri, Kouroussa, Kankan, etc.) de la Haute Côte d'Ivoire (Tombougou, Odienné) la totalité de celui de la boucle pour les cercles de Sikasso et de Bougouni se fait par son entremise. De son côté, Koulikoro est devenu le véritable entrepôt des régions situées sur le fleuve et dans le haut de la boucle. Cela donne, au moment des hautes eaux, une activité inouïe dont on peut difficilement se rendre compte sans y avoir assisté.

On nous permettra de citer ici quelques chiffres pour fixer davantage dans l'esprit du lecteur l'essor de Bamako pendant l'année 1905.

Les recettes postales locales (1 % sur les mandats-poste taxe

des colis postaux, produits de la télégraphie privée, etc.) ont passé de 32.000 en 1904 à 67.500 en 1905. Les patentes des maisons de commerce ont passé dans le même laps de temps de 10.000 à 19.000 fr., les patentes indigènes de 25.000 francs à 30.000 fr., les droits de place sur les marchés de 57.000 à 68.000 francs. Les recettes totales du cercle ont augmenté de 100.000 francs exactement.

Il ne faut pas se dissimuler cependant que cette progression ne se produira pas avec constance. Afin de montrer avec quelle prudence sont faites les prévisions nous dirons que le budget pour l'année 1907 ne prévoit que 747.000 de recettes alors que les encaissements effectués en 1905 se sont montés à 765.000 francs [1]. Il est juste d'ajouter que la plus grande partie de la différence provient de la diminution présumée de la vente des terrains urbains dont le prix l'an passé a, dans certaines rues, atteint jusqu'à 5 fr. le mètre carré, somme énorme pour le pays.

La taxe personnelle sur les indigènes augmentait, de son côté, avec une sage lenteur. Fixée à 480.000 francs pour l'année 1904, elle a été arrêtée pour 1907 à 520.000 francs, augmentation provenant non pas d'une élévation du taux de l'impôt, mais de recensements plus stricts et de l'accroissement de la population. L'indigène paye en moyenne 2 fr. 50 par tête, ce qui lui est très facile ; car cette somme, déduction faite de son entretien, ne représente pour lui qu'une semaine de travail au plus [2].

Notons enfin qu'il existe à Bamako deux boulangers, six colporteurs syriens et vingt bouchers.

MAISONS DE COMMERCE EN 1906	Maison fondée en
Maurer	1896
Société commerciale du Soudan français	1898
Société Niger et Soudan (ancienne Maison Pillet-Colas et Cie)	1899
Compagnie française du Commerce africain	1901
Maurel et Prom	1901
Devès et G. Chaumet	1901
Buhan et Teissère	1902
Quesnel et Cie	1904
Dupuis	1904
Compagnie française de l'Afrique Occidentale	1904
Simon	1905

[1] Les recettes de l'année 1907 atteindront certainement 800.000 francs en chiffres ronds.

[2] La solde d'un manœuvre ordinaire, qui était de 0 fr. 50 en 1904, est aujourd'hui de 0 fr. 70 par jour et la concurrence fait quelquefois monter cette somme à 0 fr. 80 et même 1 franc. Les porteurs touchent généralement cette dernière paye.

	Maison fondée en
De la Rochère, de la Fournière et Cie	1905
Louvrié	1905
Chichignoud	1905
Delmas et Cie	1905
Moktar ben Messaoud	1905
Buffet de la gare	1905
Chavanel	1906
Berger	1906
Ellison-Darricau	1906

L'industrie du pays est presque nulle, les seuls artisans que l'on y rencontre sont les cordonniers et les forgerons-bijoutiers. Les menuisiers, maçons et autres ouvriers d'état sont presque tous des Ouoloffs et des Toucouleurs qui se transportent successivement dans les centres où l'on exécute des travaux, leurs soldes sont très élevées, elles varient suivant la capacité de l'individu de 2 à 6 francs par jour.

CONCLUSION

Tels sont les quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur Bamako. On voit que le développement politique et économique de la ville n'a fait jusqu'ici que suivre une progression croissante. D'aucuns assurent qu'il est parvenu à son apogée; quand cela serait — et il est bien certain que seuls des pessimistes peuvent tenir un pareil langage — il nous semble que le point où nous en sommes arrivés et que les résultats acquis permettent d'affirmer une fois de plus notre capacité colonisatrice et de revendiquer hautement de tous une ferme confiance dans l'avenir. L'ancien Soudan ne participera, dans l'attribution des sommes qui proviendront de l'emprunt de 100 millions actuellement soumis à la ratification du Parlement, que pour quelques constructions militaires, l'amélioration de la navigabilité du Niger et le chemin de fer de Kayes au Sénégal. Les importants travaux que l'on exécute en ce moment dans la colonie et plus particulièrement sur la colline de Koulouba, et qui mériteraient pour être exposés une main plus autorisée que la nôtre, sont entrepris avec les ressources mêmes de la colonie qui prouve ainsi sa vitalité et sa force. Ainsi que le disait M. le gouverneur général Roume dans un récent discours, les richesses de ce pays sont inépuisables, souvent même insoupçonnées. Serait-ce trop espérer que de souhaiter voir notre activité tirer rapidement de la colonie ces richesses qui rapporteront et au delà les débours faits pour l'acquérir?

HENRY GRAVES.

LES

ARMÉES DE LA PÉNINSULE DES BALKANS

LA GRÈCE. — ORGANISATION MILITAIRE.

LOI DE RECRUTEMENT. — DÉFENSE DU TERRITOIRE [1].

La Grèce d'aujourd'hui ressemble peu à la Grèce dont les poètes et les historiens de l'antiquité ont décrit les merveilles. Tout, hormis le ciel toujours lumineux, y a pris un aspect nouveau. Des siècles de barbarie ont, en effet, lourdement pesé sur ce pays qui fut le berceau de la civilisation en Europe. Puis, des déboisements fâcheux en ont modifié le climat, en provoquant une sécheresse extrême et des variations brusques de température. La densité de la population, elle aussi, a varié, descendant à 33 habitants par kilomètre carré, contre 34 dans la Turquie d'Europe et en Serbie, 35 en Bulgarie, 39 en Roumanie. Le Montenegro seul dans la péninsule des Balkans accuse une densité de population inférieure à celle de la Grèce.

Depuis le 1er janvier 1903, le territoire de la Grèce est divisé en 26 départements composant, ensemble, 69 arrondissements et 450 communes. Au point de vue militaire, il est partagé en 3 régions et 12 subdivisions de région, à raison de 4 par région. Le partage a été fait en tenant compte des ressources du recrutement et des besoins de la mobilisation. La région correspond, non pas à un corps d'armée comme en France, mais à une division d'infanterie, et la subdivision de région à un régiment de la même arme. Les divisions grecques sont numérotées de 1 à 3, comme les régions territoriales. Le siège de l'état-major de la 1re division est à Larissa, celui de la 2e division à Athènes où se trouve également le commandement général de l'armée, exercé par le prince héritier Constantin. Missolonghi est le siège de l'état-major de la 3e division.

Dans chaque région se trouvent les corps, services et établissements qui s'y recrutent : 4 régiments d'infanterie à trois bataillons, dont 1 bataillon cadres; 2 bataillons de chasseurs à pied; 1 régiment de cavalerie à 6 escadrons, dont 2 escadrons cadres; 1 régiment d'artillerie à 8 batteries réunies en 4 groupes de 2 batteries, les batteries du 4e groupe ne comprenant que des cadres; 1 bataillon du génie, une compagnie du train des équipages, une compagnie d'infirmiers, une musique

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, des 16 décembre 1906 et 1er janvier-1er février 1907, pour l'armée roumaine, l'armée bulgare et l'armée turque.

militaire, 4 bureaux de recrutement, un dépôt spécial de matériel de guerre, une manutention, un dépôt du service de santé, un hôpital, une direction du génie. La 2e division comporte, en plus, 2 groupes d'artillerie de montagne de 3 batteries, 1 groupe d'artillerie lourde de 3 batteries, la compagnie de pompiers, la musique de la garnison d'Athènes, le magasin général de matériel de l'armée, l'intendance générale de l'armée, le magasin central des médicaments, l'inspection et l'école du génie, l'arsenal et le dépôt général de matériel de guerre de l'artillerie.

En récapitulant, on trouve que l'armée grecque du temps de paix compte :

12 régiments d'infanterie 6 bataillons de chasseurs à pied	42 bataillons	dont 12 bataillons cadres
3 régiments de cavalerie	18 escadrons	dont 6 escadrons cadres
3 régiments d'artillerie de campagne, 24 batteries 2 groupes d'artillerie de montagne, 6 batteries 1 groupe d'artillerie lourde, 3 batteries	33 batteries	dont 6 batteries cadres
Génie		3 bataillons
Train des équipages		3 compagnies
Infirmiers		3 compagnies
Pompiers		1 compagnie
Gendarmerie (pour mémoire)		16 compagnies

Il y a lieu de remarquer le grand nombre d'unités dans les trois armes principales constituées simplement à l'aide de cadres. Peut-il en être autrement avec un budget de la guerre qui atteint à peine 20 millions? On devrait plutôt s'étonner que des ressources si modiques permettent d'entretenir une armée du temps de paix dont l'effectif dépasse, à un moment donné de l'année, 30.000 hommes. La Grèce arrive à ce résultat à l'aide d'expédients : envoi en congé pendant six mois de l'année du quart des effectifs, libération anticipée de la classe, imposition de taxes nombreuses, etc., dont il sera parlé plus loin.

Un homme effectivement présent sous les drapeaux pendant 365 jours par an coûte à son pays plus de 1.000 francs. L'année dernière, le prix de revient du soldat a été de 1.136 francs en France, de 1.255 francs en Allemagne. Avec un budget de 20 millions, la Grèce ne saurait donc entretenir d'une manière continue 30.000 hommes par an. Ce nombre de 30.000 est, d'ailleurs, fort supérieur au centième de la population grecque estimée à 2.300.000 habitants au plus.

En France, la gendarmerie est à l'ensemble de l'armée comme

1 est à 23. En Grèce, la gendarmerie forme le septième de l'armée. Elle est organisée en 16 compagnies comprenant 210 brigades à pied et 16 à cheval. Un brigadier, 2 sous-brigadiers, 14 gendarmes constituent une brigade. Il y a peu de temps encore, le nombre des compagnies de la gendarmerie s'élevait à 26, une par département. La réduction de 26 à 16 compagnies coïncide sans doute avec une amélioration sensible dans les mœurs des habitants de la Grèce.

*
* *

Les conseils chargés des opérations du recrutement en Grèce portent le nom de conseil de recrutement. Leur mission consiste essentiellement à faire procéder au tirage au sort des inscrits, à déterminer leur aptitude physique, à examiner le bien fondé des demandes de dispenses, à désigner parmi les hommes aptes au service militaire ceux qui pourront faire partie de la disponibilité de l'armée active. Commencées le 1er juin, les opérations des conseils de recrutement doivent être terminées le 10 juillet.

Le service militaire en Grèce comporte : 2 ans de service dans l'armée active, 10 ans dans la réserve de l'armée active, 8 ans dans l'armée territoriale, 10 ans dans la réserve de l'armée territoriale, au total 30 années. L'armée active et sa réserve sont appelées à opérer en campagne à l'intérieur et à l'extérieur. Le rôle de l'armée territoriale et de sa réserve est limité, en principe, à la défense du territoire national. Cependant, l'armée territoriale peut être utilisée, conjointement avec l'armée active, à l'extérieur.

En temps de paix, le jeune homme reconnu bon pour le service est incorporé dans l'armée active. Le dispensé du service actif est versé immédiatement dans l'armée territoriale où il reste 20 ans, jusqu'au moment où son âge l'appelle à faire partie de la réserve de cette armée. L'ajourné est exempté du service actif et versé dans la réserve de l'armée active dans laquelle il compte pendant 12 ans. A la mobilisation, l'ajourné fait partie d'un bataillon du dépôt. L'insoumis est astreint à un service supplémentaire de 3 mois. Il doit donc servir pendant 27 mois.

Le nombre des hommes incorporés chaque année dépend des vides à remplir dans l'armée active, afin d'atteindre l'effectif budgétaire fixé. L'excédent des jeunes gens reconnus bons pour le service est incorporé dans l'infanterie, mais ne reste sous les drapeaux que pendant 6 mois. Après ce laps de temps, cette catégorie de soldats fait partie de la disponibilité de

l'armée active. Les hommes à classer dans la disponibilité sont désignés par les conseils de recrutement, d'après leur situation de famille. Les premiers désignés sont les fils uniques de pères non incapables de travail, puis les fils aînés, enfin les hommes mariés. Les hommes de la disponibilité sont susceptibles d'être rappelés à l'activité, individuellement ou par classe, si la nécessité de renforcer les effectifs dans le courant de l'année se fait sentir.

A maints indices — nombre considérable des insoumis et des jeunes gens postulant la dispense, pour ne citer que les deux plus saillants — on s'aperçoit que le Grec n'a pas un amour immodéré du service militaire. A ce point de vue, il diffère des peuples dont il a déjà été question dans l'étude des armées balkaniques. Chaque année, le chiffre des insoumis dépasse largement le quart du total des jeunes gens appelés. Les conseils de recrutement ont fort à faire pour examiner toutes les demandes de dispense qui leur sont soumises, chaque inscrit s'ingéniant à appliquer à sa situation de famille un des 19 cas de dispense prévus par la loi. A défaut de dispense, les jeunes gens poursuivent le classement dans la catégorie des hommes désignés pour faire ultérieurement partie de la disponibilité de l'armée active.

Les jeunes gens du service de deux ans, en mesure de justifier par des certificats ou des diplômes d'une certaine instruction générale, suivent, par ordre du ministre, les cours préparatoires des officiers de réserve à Corfou. Ces mêmes jeunes gens ont la latitude, au moment du tirage au sort, de contracter, en versant une somme de 1.000 fr., un engagement volontaire d'un an qui leur permet de choisir leur régiment.

Avant la création de la catégorie des disponibles et la réduction du nombre des cas de dispense, le rendement moyen d'une classe était le suivant :

Jeunes gens appelés sous les drapeaux	10.800
Insoumis	3.800
Jeunes gens incorporés effectivement	7.000

Actuellement, il faut ajouter à ce nombre de 10.800 :

Hommes provenant des deux cas de dispense supprimés	5.700
Disponibles (après six mois de service)	2.400
	18.900
A déduire, 30 % d'insoumis	5.670
Reste à incorporer	13.230

Deux classes de 13.230 hommes forment, avec l'effectif permanent — officiers et sous-officiers rengagés, — l'effectif de 30.000 hommes.

*
* *

L'obligation de payer une taxe militaire n'est pas limitée aux seuls engagés volontaires d'un an. Elle s'étend aux insoumis, aux dispensés et aux hommes classés dans la disponibilité de l'armée active; outre qu'il ne peut bénéficier d'aucun cas de dispense et qu'il est astreint à trois mois de service supplémentaire, l'insoumis paie une taxe de 100 francs. Le dispensé est plus durement atteint dans sa bourse, car il est taxé depuis 100 francs jusqu'à 315 francs. Quant au soldat renvoyé dans ses foyers comme disponible, après 6 mois de service, il s'expose à être rappelé sous les drapeaux, s'il ne s'acquitte pas des 160 francs auxquels sa libération anticipée est taxée.

Disponibles, engagés volontaires d'un an, insoumis, dispensés paient donc une taxe militaire. Les ressources ainsi constituées peuvent ne pas être négligeables. Elles ne sauraient, cependant, constituer un gros appoint. Aussi, le gouvernement a-t-il recours à d'autres procédés pour arriver à entretenir des effectifs qui, l'année dernière, ont atteint les chiffres ci-après : officiers, 1.964 ; hommes de troupe, 28.905, dont 4.501 sous-officiers ; chevaux et mulets, 4.443. Les principaux consistent dans le retard apporté à l'incorporation de la classe, dans le renvoi, par anticipation, des soldats dans leurs foyers, dans la concession de congés à long terme et dans la création d'une caisse de la défense nationale.

En principe, les jeunes gens doivent être incorporés le 1er octobre de l'année où ils atteignent 21 ans. Ils ne le sont, en réalité, qu'à la fin de novembre. D'autre part, le ministre de la Guerre a la latitude de libérer la classe 5 mois à l'avance. Il en use chaque année. L'incorporation retardée et la libération anticipée réduisent à 17 mois les 24 mois de service dus dans l'armée active. Ce n'est pas tout. Du 1er juin au 1er novembre, les hommes de la deuxième année sont envoyés en congé, jusqu'à concurrence du quart de l'effectif de chaque unité. Sont exceptés de cette faveur, les engagés volontaires d'un an et les gendarmes. Les congés semestriels font tomber à 12 mois la durée du service, pour les soldats qui en bénéficient.

Les réformes militaires faites dans ces dernières années et dont les plus importantes sont constituées par l'augmentation du nombre des régiments d'infanterie (12 régiments au lieu de 10) et des batteries de campagne (24 au lieu de 18), la construction de nouveaux casernements, le renouvellement du

matériel d'artillerie, entraînent un surcroît de dépenses que le gouvernement grec essaie de couvrir, en partie tout au moins, par la création d'une caisse de la défense nationale. Voici quelles sont les ressources diverses à l'aide desquelles s'alimente ou s'alimentera cette caisse : produits de la vente des chevaux et du matériel réformés, taxe sur les insoumis, droit de consommation sur les spiritueux et la bière, prélèvement du dixième sur les droits de douane, recette du monopole des explosifs (quand le monopole sera constitué), dons et legs, intérêts des capitaux appartenant à la caisse. La caisse est administrée par une commission, dont la composition est la suivante : président, le président du conseil des ministres ; vice-président, le ministre de la Guerre ; membres, le ministre des Finances, le commandant général de l'armée, le chef d'état-major général.

La situation financière de la Grèce est loin d'être brillante. Elle était déjà fort précaire avant 1897, par suite de l'exagération des dépenses et de la diminution du commerce d'exportation. Naturellement, après une guerre malheureuse, elle a été aggravée par le paiement d'une indemnité de guerre et par les dépenses qu'a nécessitées la réparation des pertes matérielles. On vient de voir que la réorganisation de l'armée et le renouvellement du matériel de l'artillerie de campagne ont provoqué des dépenses nouvelles que le gouvernement grec s'ingénie à couvrir, non seulement sans augmenter le budget de la guerre, mais en le diminuant. Le budget de l'année dernière a présenté une diminution d'un demi-million sur le budget précédent.

*
* *

La hiérarchie militaire est, en Grèce, la même qu'en France. Dans la cavalerie, les grades inférieurs à celui de lieutenant-colonel, et dans la gendarmerie, les grades des officiers subalternes, portent des dénominations différentes de celles employées dans les autres armes. Ainsi, le capitaine est appelé Lochagos dans l'infanterie, Itarchos dans la cavalerie, Moirarchos dans la gendarmerie.

Les officiers d'infanterie proviennent, en grande partie, de l'école des sous-officiers ; les officiers des armes spéciales sortent, au contraire, presque tous de l'école des Evelpides. Les élèves de cette école ayant le droit de choisir leur arme, sans avoir à se préoccuper des vacances qui y existent, n'entrent guère dans la cavalerie et dédaignent complètement l'infanterie. Cette disgrâce de la reine des batailles provient, en grande partie, de la différence de solde dans les armes. La solde, dans l'artillerie,

est supérieure à la solde dans le génie et dans la cavalerie, et surtout dans l'infanterie.

L'avancement a lieu au choix et à l'ancienneté jusqu'au grade de commandant; au choix, exclusivement, à partir de ce grade. Après 25 ans de service, les officiers ont droit à une pension de retraite, dont le maximum est requis à 45 ans de service. Le tableau ci-dessous montre que le taux des pensions est moins élevé en Grèce qu'en France et en Allemagne.

Pension de retraite après 30 ans de service.

	Capitaines en 1er	Commandants	Colonels
	—	—	—
	francs	francs	francs
Grèce.....	1.440 »	2.016	2.880 »
France.....	2.300 »	3.000	4.500 »
Allemagne.....	4.691 25	6.735	8.302 50

Le corps d'état-major supprimé en 1880 a été rétabli il y a 3 ans. Il compte 24 officiers supérieurs ou subalternes ainsi répartis : 15 à l'état-major de l'armée, dont le chef est un général de brigade ou un colonel; 3 à la division du service d'état-major au ministère de la Guerre, 2 dans chaque état-major de division. Les officiers d'état-major se recrutent parmi les officiers brevetés de 1re, 2e et 3e classe. Ceux-ci sont des officiers ayant suivi avec succès les cours d'une école militaire supérieure de l'Etat ou qui ont satisfait à un concours institué à cet effet. L'obtention du brevet ne confère pas le titre d'officier d'état-major.

Le complément d'officiers nécessaires à l'armée active et à l'armée territoriale, au moment d'une mobilisation générale, est fourni par les officiers de réserve. Les officiers de réserve se recrutent parmi : 1° les officiers de l'armée de terre retraités et encore valides; 2° les officiers démissionnaires; 3° les anciens élèves de l'école préparatoire de Corfou. Ces élèves sont choisis, ainsi qu'il a été dit, parmi les jeunes soldats possédant une certaine instruction générale. A leur sortie de l'école, ceux qui ont subi avec succès les examens de fin d'année vont servir dans les régiments pendant six mois, les trois premiers mois successivement avec le grade de caporal et de sous-officier, les trois derniers mois avec le grade de sous-lieutenant. Une particularité qui témoigne du désir du gouvernement grec de faire des économies chaque fois qu'il en trouve l'occasion, est que les élèves nommés caporaux et sous-officiers continuent de toucher la même solde que les soldats. Les élèves qui n'ont pas satisfait aux examens de sortie vont parfaire dans les régiments leurs 24 mois de service.

En temps de paix, les officiers de réserve peuvent être convoqués pour assister aux manœuvres. La convocation ne doit pas excéder 40 jours. Après une mobilisation, les lieutenants de réserve qui n'ont pas dépassé l'âge de 33 ans peuvent être admis à combler le dixième des vacances existant dans le cadre des sous-lieutenants de l'armée active.

*
* *

Le système défensif de la Grèce consiste en un grand nombre de forts, de citadelles, de châteaux échelonnés dans les îles et sur le littoral, et dans les trois places fortes de Nauplie, Le Pirée, Volo. Forts, châteaux, citadelles, n'ont aucune valeur, par suite de leur vétusté ou de l'état rudimentaire de leur armement. Ils ne constituent pas un obstacle sérieux pour un ennemi résolu à prendre pied sur le territoire grec.

Au fond de la baie qui porte son nom, Nauplie est entourée d'une enceinte bastionnée et protégée par quelques forts. Le plus important, le fort de Palamède, se dresse sur un rocher, à plus de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le Pirée (38.000 habitants), la ville la plus importante de la Grèce après Athènes, tire sa protection des batteries établies sur le continent et dans l'île de Salamine. Ces dernières servent, en même temps, à couvrir les établissements de la marine groupés dans l'île. L'entrée du golfe de Volo et la ville de Volo sont défendues par un certain nombre de batteries. Sur la frontière turque, pas de barrage sérieux.

En résumé, la puissance militaire de la Grèce est loin d'atteindre, toutes proportions gardées, le degré auquel sont parvenues la Bulgarie et la Roumanie. Au moment d'un conflit dans les Balkans, la Grèce pourrait mettre sur pied 3 divisions actives et 3 divisions territoriales. Mais la mobilisation s'effectuerait avec une lenteur pernicieuse. Le rappel des réservistes en 1885 et en 1896 donna lieu à de gros mécomptes; de même, la mobilisation de la cavalerie et de l'artillerie, qui se trouva tronquée par suite de la pénurie des chevaux. Il est probable que les mêmes imperfections se produiraient de nouveau si la Grèce avait à mobiliser ses forces de terre.

Quant à la marine, qui toujours occupa une place considérable et fut l'objet d'une sollicitude spéciale de la part du gouvernement et de la nation, elle présente une puissance que n'égalent pas la flotte turque et les flottilles bulgare et roumaine réunies.

Lieutenant-colonel LAFARGUE,
Breveté d'état-major.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'AFFAIRE MAROCAINE

L'attitude du Makhzen.

Nous disions, il y a quinze jours, que le ministre marocain des Affaires étrangères, Ben Sliman, avait adressé à notre ministre à Tanger, M. Regnault, une lettre déclarant que le Makhzen ne pouvait comprendre que l'assassinat du Dr Mauchamp ait pu motiver l'occupation d'Oudjda, et ajoutant que le gouverneur de Marrakech, trop âgé pour être puni, serait simplement déplacé. Le 21 avril, M. Regnault a reçu, à Tanger, une seconde lettre de Ben Sliman. Le Makhzen commence à entrer dans la voie des satisfactions, mais il n'est pas encore assez explicite pour qu'on puisse considérer comme imminente une solution de l'affaire.

On sait qu'à côté des demandes de réparations essentielles se rattachant directement à l'assassinat du Dr Mauchamp, M. Regnault a réclamé le règlement des autres affaires pendantes. C'est au sujet de ces demandes accessoires que le Makhzen donne des indications précises permettant d'engager utilement la conversation avec ses délégués à Tanger.

Mais quant aux demandes essentielles, il y répond avec une obscurité qui dénote chez lui l'espoir de nous amener encore à composition. Quoi qu'il en soit, le Makhzen semble assez fortement impressionné par l'occupation d'Oudjda. Il est surtout très ému du détachement que témoignent à son égard les populations de la frontière en se montrant si sensibles au bien-être et à la sécurité assurés par la présence de nos troupes.

Naturellement, aucune décision ne saurait être prise pour la réponse à faire à la lettre de Ben Sliman, relative aux réclamations de la France, jusqu'à ce que le texte complet de cette lettre soit parvenu à Paris.

L'incident des égouts de Tanger.

Les journaux français et allemands se sont beaucoup occupés, ces jours derniers, de ce qu'on a appelé l'incident des égouts de

Tanger. Le 17 avril, le *Temps* publiait une longue dépêche de Tanger déclarant formellement que le représentant du sultan, Mohammed el Torrès, avait consenti à la maison allemande Renschenhaus un contrat pour la construction des égouts et l'établissement d'un boulevard à Tanger, cela en contradiction absolue avec les stipulations de l'Acte d'Algésiras et malgré les protestations du corps diplomatique de Tanger. Le *Times* publiait en même temps une dépêche analogue, signalant aussi l'émotion des légations européennes de Tanger. Ces dépêches furent naturellement très commentées et l'on rappela aussitôt, dans la presse française, les dispositions de l'Acte d'Algésiras qui règlent de la façon suivante la question des travaux publics au Maroc :

Chapitre VI (déclaration relative aux services publics et aux travaux publics).

Art. 105. — En vue d'assurer l'application du principe de la liberté économique sans aucune inégalité, les puissances signataires déclarent qu'aucun des services publics de l'Empire chérifien ne pourra être aliéné au profit d'intérêts particuliers.

Art. 106. — Dans le cas où le gouvernement chérifien croirait devoir faire appel aux capitaux étrangers ou à l'industrie étrangère pour l'exploitation de services publics ou *pour l'exécution de travaux publics*, routes, chemins de fer, ports, télégraphes et autres, les puissances signataires se réservent de veiller à ce que l'autorité de l'Etat sur ces grandes entreprises d'intérêt général demeure entière.

Art. 107. — La validité des concessions qui seraient faites aux termes de l'article 106 ainsi que pour les fournitures de l'Etat *sera subordonnée, dans tout l'Empire chérifien, au principe de l'adjudication publique*, sans acceptation de nationalité.

Art. 108. — Le gouvernement chérifien, dès qu'il aura décidé de procéder par voie d'adjudication à l'exécution des travaux publics, en fera part au corps diplomatique ; il lui communiquera tous les cahiers des charges, plans, documents annexés au projet d'adjudication...

Art. 110. — Les adjudications seront passées dans les formes et suivant les conditions générales prescrites par un règlement que le gouvernement chérifien arrêtera avec l'assistance du corps diplomatique.

Il est certain que les textes sont absolument formels et qu'on s'expliquerait difficilement que l'Allemagne voulût, de sa propre initiative, violer aussi ouvertement un principe pour la reconnaissance duquel elle n'a pas hésité à troubler toute l'Europe et à mettre en mouvement cette machine si compliquée, si dangereuse, si encombrante que fut la Conférence d'Algésiras. Cependant des explications venues de Berlin ont tendu à modifier dans une certaine mesure la position de la question. On a allégué qu'il s'agissait uniquement de travaux de salubrité publique, dépendant des travaux du port de Tanger déjà adjugés à l'Allemagne, et dans les milieux officiels allemands on a protesté d'un sincère désir d'éclaircir l'incident dans un réel esprit de conciliation. Quoi qu'il en soit, notre

ambassadeur à Berlin, M. Jules Cambon, a déjà eu, à ce sujet, des échanges de vues avec M. de Tchirschky et l'on peut espérer, en effet, un prochain règlement de cette affaire.

L'assassinat du Dr Mauchamp.

Voici le récit de l'assassinat du Dr Mauchamp, que M. Gentil a fait à notre ami et collaborateur Robert de Caix, et que le *Journal des Débats* a publié le 18 avril :

LE RÉCIT DE M. GENTIL

Nous avons pu nous faire faire, par M. Gentil, récemment arrivé de Marrakech, le récit du meurtre du docteur Mauchamp, sur lequel on n'a publié jusqu'ici que des renseignements incomplets ou même inexacts. M. Gentil, qui est chargé de cours à la Sorbonne, a été membre de la mission de Segonzac et a fait quatre voyages au Maroc. Retournant dans ce pays pour y poursuivre ses travaux géologiques dans la région du Grand-Atlas, il avait fait avec le docteur Mauchamp, qu'il connaissait d'ailleurs depuis longtemps, le voyage de Mazagan à Marrakech, pour profiter de l'escorte que Moulaï Abd el Hafid, frère du sultan, envoyait afin de prendre le docteur à la côte. Ce chérif, de vingt-sept ou vingt-huit ans, très influent à Marrakech, est, en effet, tolérant, bienveillant pour les Européens et il avait, en particulier, beaucoup d'amitié pour le docteur Mauchamp. C'est grâce aux mesures prises par lui que, d'après M. Gentil, tous les Européens de Marrakech n'ont pas été massacrés.

A peine arrivé à Marrakech, M. Gentil n'a plus reconnu, nous a-t-il dit, la population paisible et bien disposée à laquelle il avait eu affaire trois ans plus tôt et au milieu de laquelle il amenait sans crainte sa femme et sa petite fille. Sur le parcours, on entendait des propos comme ceux-ci : « Voilà le docteur français qui vient prendre Marrakech ! » L'origine officielle de cette suspicion et de cette malveillance ne fit bientôt plus de doute pour M. Gentil. Alors que, précédemment, il avait toujours trouvé à se loger facilement à Marrakech, il ne put y louer une maison. Les propriétaires de cinq ou six maisons lui prêtèrent la clef pour aller visiter ; mais, peu après, de l'air de gens auxquels on avait donné des conseils, ils la redemandaient. M. Gentil et sa famille durent s'installer chez M. Falcon, directeur de l'école israélite au Mellah, c'est-à-dire au ghetto de Marrakech. Des rumeurs étranges couraient. Abd es Selam, pacha de la ville, avait été avisé que les Français venaient installer la télégraphie sans fil au Maroc ; il avait, soi-disant pour parer à ce danger, interdit à tous les ouvriers de travailler chez les Européens, et en particulier chez les Français. Le docteur Mauchamp apportait dans ses bagages un grand tapis, de 4 mètres de long. Ce colis excita les soupçons, et le docteur raconta à M. Gentil qu'on lui avait dit que M. Nier, l'agent consulaire allemand, était allé dénoncer au pacha cet emballage

allongé comme dissimulant un appareil de télégraphie sans fil. Et quelques jours après le drame, un Européen habitant Marrakech affirmait à M. Gentil que cette démarche, dont le danger pour les Européens devait trop vite se révéler, avait bien été faite.

Quoi qu'il en soit, le 19 mars, à dix heures du matin, M. Gentil quitte le docteur Mauchamp à son dispensaire qu'il était allé préparer pour le rouvrir le lendemain. Vers midi, rentré au Mellah, M. Gentil apprend la mort de son ami. A la nuit seulement, à six heures et demie du soir, il peut sortir du Mellah, qui a été un instant menacé par l'émeute qui a grossi après le drame. M. Gentil va d'abord à la maison du docteur Mauchamp, où il est préparé à tous les spectacles par les marques d'un pillage féroce. Tout est saccagé, emporté, jeté par les fenêtres ; le sol est couvert d'une véritable litière composée des feuillets des livres du docteur et tachée du sang des émeutiers qui se sont battus pour les dépouilles. Ne trouvant pas le mort, il se rend au dispensaire ; derrière une porte, il voit le cadavre du docteur, la tête ceinte d'un turban et le corps couvert d'une simple chemise arabe dont il avait été revêtu par les soldats de Moulaï Hafid, parvenus trop tard pour sauver le docteur. Ces soldats ont d'ailleurs empêché la foule, qui avait complètement déshabillé le mort, d'aller l'enduire de pétrole et le brûler dans un terrain vague. Le cadavre avait encore au pied la corde qui devait servir à le traîner. Il était criblé de coups de couteau : il avait vingt-neuf profondes blessures. En outre, l'os frontal avait été brisé à coups de matraque et s'enfonçait dans le cerveau à la moindre pression. Il était évident que le drame n'avait duré qu'un instant.

Comme nous demandons à M. Gentil comment il croit que les choses se sont passées, il commence par nous déclarer qu'il est absolument faux que, pour lui rendre service, le docteur Mauchamp ait élevé, sur la terrasse de sa maison, un signal géodésique. M. Gentil n'a jamais fait de géodésie au Maroc. Du reste, l'Européen qui aurait besoin de faire des visées dans cette région marocaine n'aurait qu'à prendre pour point de mire la Koutoubia, le haut minaret de Marrakech, qui se voit de tous les points de la plaine et même des dernières vallées du Grand-Atlas. La vérité, c'est que le docteur, qui était l'objet d'une suspicion aussi vive qu'absurde et plus ou moins spontanée, passait pour avoir planté dans sa cour un drapeau, emblème de la prise de possession du pays. Il mit sur sa terrasse un des grands roseaux qui servent aux femmes du Sud marocain à étendre leur linge. Le chef du quartier et celui du quartier voisin, sans doute incités à la plus extrême vigilance, allèrent dénoncer ce fait grave au pacha Abd es Selam. On dit même qu'ils parlèrent d'un drapeau arboré sur la maison. Le pacha leur donna des instructions qui voulaient tout dire, dans un pays si peu ordonné : il se contenta de leur répondre : « Allez l'enlever ! »

Les chefs de quartiers n'ayant aucune force régulière à leur disposition, c'était autoriser, sinon même plus, l'émeute. En peu d'instants, selon les renseignements de M. Gentil, fut rassemblée une

foule armée d'environ cinq cents hommes, s'excitant en pareil pays, plus encore qu'ailleurs, par ses propres vociférations. On criait : « Mort aux Français et à leurs protégés ! » Les émeutiers furent vite à la porte du dispensaire, et le chef du quartier somma le docteur Mauchamp d'aller enlever son drapeau. Notre compatriote protesta n'en avoir pas arboré. Mais il commit, avec une extrême insouciance du danger, l'imprudence de sortir dans la rue pleine de gens surexcités, pour aller leur faire constater, à sa maison, qu'aucun drapeau ne flottait. Sur la longueur de 300 mètres, séparant le dispensaire de la maison, l'interprète, qui avait reçu un coup, s'éclipsa en profitant d'une porte ouverte. Le docteur, désormais seul, incapable de s'expliquer, fut bousculé, tâté par la foule, aussi lâche qu'irritée, qui se rua sur lui dès qu'elle eut l'impression bien nette qu'il n'avait pas d'armes. Coupé de sa maison, le docteur Mauchamp courut, mais s'engagea dans une impasse au fond de laquelle il fut massacré en un instant.

La situation était très grave pour les Français, et même tous les Européens, une vingtaine dans la ville. Tous les « apaches » de Marrakech étaient sur pied et surexcités par un premier meurtre. Mais l'émeute fut indécise, comme si souvent dans ces pays. Elle menaça un instant le Mellah, et ce quartier d'une quinzaine de mille âmes fut dans les transes. Moulaï Abd el Hafid protégea à la fois les juifs et les étrangers en renforçant la garde des portes de la ville juive. L'émeute se tourna alors contre la maison de M. Lennox, l'agent consulaire anglais, mais trois coups de fusil qui tuèrent deux hommes et en blessèrent un troisième mirent en fuite la racaille.

Comme nous l'avons dit, à six heures et demie, à la nuit seulement, M. Gentil put sortir du Mellah et se mettre à la recherche des restes du docteur Mauchamp. Il avait deux préoccupations graves : faire parvenir le corps de son ami à la côte et assurer la vie des Européens. Les Allemands, qui envoyèrent, dès qu'ils connurent le crime, une lettre de condoléance et de protestation à M. Gentil, conseillaient d'inhumer le cadavre à Marrakech, proposant de venir assister à la cérémonie. Mais c'était risquer de laisser les Marocains rechercher le cadavre de leur victime et le brûler comme ils en avaient eu immédiatement l'intention. M. Gentil se décida à l'expédier à la côte. Le matin même du meurtre, il avait acheté un tronc de cèdre qu'il faisait débiter en planches pour construire un petit observatoire de météorologie : elles servirent à confectionner, avec des morceeaux de boîtes en fer-blanc, un cercueil. Le lendemain la mise en bière avait lieu, en présence des Français de Marrakech, MM. Lassallas, agent de la Compagnie marocaine; Firbach, négociant; Quinson, ingénieur des mines; Bouvier, Gentil, de l'agent consulaire anglais Lennox, et de quatre négociants allemands. Le cercueil partit la nuit pour Mazagan, accompagné de M. Quinson et d'un Italien ami du docteur Mauchamp, M. Berrino, sous l'escorte de vingt-cinq soldats prêtés par Moulaï Hafid.

En revenant de la mise en bière, les négociants allemands avaient

été attaqués et obligés de se réfugier dans la maison de l'agent consulaire anglais. L'effervescence continuait, les Européens étaient gravement menacés, et cependant le pacha ne prenait aucune mesure. M. Gentil demanda alors aux agents consulaires allemand et anglais d'adresser, avec lui, une lettre collective à Abd es Selam. Après un premier refus, M. Lennox rédigea une lettre d'une déférence que les circonstances ne justifiaient guère. En allant chercher la réponse, MM. Lennox et Nier semblaient d'ailleurs ne pas attendre beaucoup de leurs représentations ; mais M. Gentil, que nous avons questionné à ce sujet, est resté très réservé sur l'attitude des deux agents consulaires, et sur la raison pour laquelle ils étaient si modestes dans leur espérance d'obtenir quelque chose du pacha.

Ce dernier fut d'abord d'un optimisme insolent. Sollicité de prendre des mesures de protection, il répondait que rien de grave ne se passait en ville. « Chibas makan ! (il n'y a pas de mal) ». Mais devant les représentations de MM. Gentil et Lassallas, il se résigna à faire faire des patrouilles en ville par environ deux cents hommes armés de fusils. C'était le *septième* jour après le meurtre du docteur Mauchamp ! Deux jours après, M. Gentil partait pour raconter les faits et exposer, au nom des Français de Marrakech, la situation à M. Regnault, ministre de France à Tanger.

M. Gentil considère la situation comme grave, malgré l'occupation d'Oudjda, qui agit sur le Makhzen, mais pas sur les Marocains de l'Ouest et du Sud-Ouest. Ces derniers sont naturellement tranquilles, plus portés au commerce, c'est-à-dire aux relations paisibles avec les étrangers que les Algériens. Mais ils sont excités par les agents du Makhzen, qui a partout une réelle influence religieuse, sinon une grande force administrative et qui, lui-même, s'est laissé persuader que, désormais protégé contre nos représailles, il pouvait tout se permettre contre les Français. Mais la lutte d'influence, qui se poursuit à Fez et même à Marrakech, finit par rendre la vie intenable non seulement aux Français, mais encore à tous les Européens habitant le Maroc — et M. Gentil nous a cité des paroles de négociants allemands, caractéristiques à cet égard, mais qu'il nous priait de ne pas publier pour ne pas embarrasser leurs auteurs. On croit embarrasser les Français en dénonçant la soi-disant importation d'appareils de télégraphie sans fil ; les autorités chérifiennes, encouragées par ces divisions européennes, cherchent à atteindre ces mêmes Français, mais la machine brutale et sans discernement qu'elles mettent en branle écrase tous les Européens qu'elle trouve devant elle. C'est la moralité à tirer du récit que nous a fait M. Gentil d'un drame qui, par miracle, n'a fait qu'une victime, mais a failli devenir une sorte de *pogrom* dans lequel auraient péri tous les Européens de Marrakech et dont les dernières responsabilités inconscientes n'auront pas été limitées aux seuls agents du Makhzen.

Un article de M. Perez Caballero sur l'occupation d'Oudjda.

M. Perez Caballero, encore récemment ministre des Affaires étrangères d'Espagne et qui fut le second délégué espagnol à la Conférence d'Algésiras, a fait paraître, dans un numéro spécial publié par *El Anunciador*, de Gibraltar, pour célébrer le premier anniversaire de la signature de l'Acte d'Algésiras, un important article où, après avoir exposé l'heureuse influence qu'avait eue la Conférence sur les relations internationales et sur le maintien de la paix en Europe, il donne son avis sur l'occupation d'Oudjda par les troupes françaises. Voici les passages essentiels de ce document très intéressant à rapprocher des articles de la presse espagnole, que nous reproduisions dans notre dernière livraison :

Je suis de ceux qui, contrairement à l'avis d'une partie de la presse espagnole, applaudissent sans réserve à la résolution du gouvernement français d'occuper, temporairement, et à titre de représailles, la ville frontière d'Oudja ; je vais plus loin : je crois et je soutiens qu'une pareille occupation ne viole en rien l'Acte d'Algésiras.

La souveraineté du sultan et l'intégrité de ses États que garantit ledit Acte général ne sont pas et ne peuvent pas être un sauf-conduit qui autorise le Makhzen à faire tout ce qui lui plaît, sans se préoccuper de respecter et de faire respecter les droits spécifiés par les traités, dont les plus importants sont, pour les étrangers, ceux de pouvoir résider au Maroc et voyager dans l'intérieur du pays.

La garantie commune octroyée par la Conférence est basée, ainsi que cela est consigné dans le texte lui-même, sur « l'intérêt qu'il y a à ce que l'ordre, la paix et la prospérité règnent au Maroc », avec, comme principal objectif, précisé par le duc d'Almodovar del Rio, « celui du développement du commerce et des relations des divers États avec le Moghreb ».

Si, au contraire, le Makhzen favorise le désordre, la rébellion et la barbarie, s'il met des entraves au commerce, après qu'a été consacré le principe de l'égalité et de la liberté économiques, désigné sous le nom de principe « de la porte ouverte » ; si, loin de favoriser des relations cordiales avec les États, il les empêche et les combat, sous prétexte d'exploiter les divergences ou les sympathies qui peuvent exister entre eux ; s'il ne protège pas les étrangers comme il le doit et s'il ne les fait pas respecter ; s'il retarde indûment sa réponse aux réclamations en cours ; s'il ne tient pas compte des suggestions du corps diplomatique de Tanger ; s'il excite les passions populaires ; si, systématiquement et délibérément, il refuse les satisfactions exigées, alors le Makhzen ne pourra pas s'appuyer sur la souveraineté du sultan et l'intégrité de l'empire garantis à Algésiras, parce qu'il aura manqué aux promesses sur lesquelles ces choses sont basées, et l'État offensé pourra employer les moyens coercitifs que le droit international autorise dans les cas semblables, même entre États chrétiens et civilisés.

Sans cette sanction, les pays qui, comme la France et l'Espagne, par suite d'un voisinage, du nombre de leurs compatriotes établis de l'autre côté du détroit, de la variété et de l'importance des intérêts nationaux de tout genre qu'ils ont là-bas, sont plus que les autres exposés aux violences, aux abus, aux déprédations des Marocains, se trouveraient lésés. S'il était certain, comme quelques-uns l'ont supposé, que la Conférence d'Algésiras nous eût privés du droit d'exercer des représailles territoriales pour de justes motifs, loin de reconnaître, comme elle l'a fait,aux deux pays cités, une position et des droits exceptionnels, elle nous aurait placés dans un état d'infériorité manifeste en encourageant contre nous, par l'impunité, les kabyles byzantins et les capricieuses autorités chérifiennes, avec lesquels, les uns comme les autres, nous devons vivre en commun, par suite d'exigences géographiques.

Aussi, je ne me lasse pas de le répéter, j'applaudis sans réserve la résolution de la France d'occuper temporairement et par voie de représailles la ville d'Oudjda. Il ne s'agit pas du fait isolé de l'assassinat du Dr Mauchamp, qui, à lui seul, eût exigé une réparation rapide et proportionnée au forfait, mais d'une série de crimes, d'offenses, de retards, de brutalités, d'oublis volontaires qui, acceptés sans rien dire, eussent annihilé l'autorité de la France et de l'Europe.

Un châtiment exemplaire s'imposait, qui fît comprendre au Makhzen les dangers que son attitude lui fait courir. Il était opportun et politique, à la veille de mettre à exécution les accords d'Algésiras, que fût détruite cette fausse légende de l'intangibilité du Maroc, qui reposait non sur le respect du droit que sa souveraineté inspire et doit inspirer, mais sur les soupçons mutuels qui divisent entre eux les États intérieurs de l'Europe...

L'occupation d'Oudjda détruira les équivoques affirmations de ceux qui jugeaient impossible toute action militaire au Maroc, sous prétexte qu'elle déchaînerait la guerre européenne.

Avec elle grandiront le prestige et l'autorité dont la France a besoin pour collaborer avec l'Espagne à l'œuvre de civilisation que nous devons réaliser en commun au Maroc.

Cette augmentation du prestige et de l'autorité de la France profitera aussi aux Espagnols, car, ce précédent une fois posé, une fois démontrée la possibilité d'actes coercitifs de la part des voisins, sans provoquer la conflagration annoncée, le Makhzen sera mieux disposé, s'il l'était déjà, ou se disposera, s'il n'en avait guère envie, à traiter l'Espagne avec beaucoup plus de respect ; parce qu'il comprendra que s'il agissait autrement, la souveraine de Mélilla et de Ceuta, qui dispose dans ces deux places fortes d'un puissant appareil militaire et qui peut compter, en outre, par suite de sa correction et de ses bons traitements, sur a sympathie des tribus dont elle est voisine, pourrait répéter dans le Riff (à Taza, par exemple) ou dans le pachalik de Tetouan (dans sa capitale elle-même),et avec une égale facilité, ce que viennent de faire les Français à Oudjda.

Très prudente et très correcte a été l'attitude du gouvernement espagnol, approuvant les résolutions du cabinet de Paris et les appuyant auprès du Makhzen. Non moins expressives et affectueuses ont été les approbations des gouvernements d'Angleterre, de Russie, de Portugal, lesquels, avec ceux d'Espagne et de France, formèrent à Algésiras l'immuable *bloc* des cinq puissances auquel j'ai déjà fait allusion. L'Autriche-Hongrie et l'Italie se sont également montrées parfaitement d'accord avec la France, et l'Allemagne elle-même a reconnu avec courtoisie et déférence combien étaient fondées les représailles françaises. Il y a plus : la presse ministérielle allemande, agissant avec une chevaleresque bonne foi, est celle qui a reconnu de la manière la plus formelle et la plus explicite la situation exceptionnelle des régions frontières ; et comme l'égalité de l'Espagne et de la France en cette matière se trouve consignée, aussi bien dans les procès-verbaux de la Conférence que dans ceux du Comité, nous obtenons, nous aussi, les avantages qui dérivent de cette situation.

L'horizon international, qui était si sombre à la fin de 1905 et au commencement de 1906, se trouve aujourd'hui plus dégagé que jamais, en dépit des derniers événements du Maroc et des mesures justifiées prises par la France, comme conséquence des événements. Pouvait-on donner, au bout d'un an, une preuve plus convaincante de l'efficacité de la Conférence d'Algésiras?

PEREZ CABALLERO,

Second Délégué de l'Espagne à la Conférence d'Algésiras, ex-ministre d'État.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

IV — EUROPE.

France. — *Le jubilé parlementaire de M. Eug. Etienne.* — Les électeurs de M. Eug. Etienne, dans le département d'Oran, lui ont offert, à l'occasion de ses noces d'argent parlementaires, une plaquette et un livre d'or.

Des discours ont été prononcés par le président du conseil général, le maire d'Oran, et M. Saint-Germain, sénateur, rendant tous hommage aux qualités de M. Etienne et rappelant les services qu'il a rendus à la France et à l'Algérie. M. Aynard à donné lecture d'un affectueux télégramme de M. Jonnart, retenu à Alger par la maladie. Enfin, le général Lyautey, au milieu des applaudissements chaleureux de l'assistance, a apporté à l'ancien ministre de la Guerre l'hommage reconnaissant de l'armée.

M. Etienne, très ému des sentiments qui lui étaient si unanimement manifestés, a remercié les électeurs d'Oran de leur fidélité et de leur dévouement. Puis il a rappelé en termes patriotiques et élevés que la France avait failli, il y a peu de temps, subir une agression étrangère, mais qu'elle pouvait avoir confiance dans son armée.

— *La Fédération des industriels et des commerçants français.* — Le Congrès annuel de la Fédération des industriels et des commerçants français, qui vient d'avoir lieu à Paris sous la présidence de M. André Lebon, a discuté notamment la question de notre tarif douanier. Les vœux suivants ont été votés à l'unanimité par les représentants du monde commercial (présidents ou anciens présidents de la Chambre des négociants-commissionnaires, délégués des Chambres de commerce de nos ports maritimes) comme par les délégués industriels.

La Fédération émet le vœu :

1° Que nos tarifs soient revisés en s'inspirant des desiderata des Chambres de commerce, des Chambres syndicales et des intéressés;

2° Que les conversations, si désirables, avec l'étranger soient renvoyées jusqu'à ce que les tarifs soient refondus; en ce qui concerne cependant l'Espagne que l'on reprenne le plus tôt possible les négociations tout en respectant les intérêts de la viticulture;

3° Qu'aucun accord ne soit présenté à la ratification du Parlement sans que les Chambres de commerce, les syndicats et les intéressés soient entendus, au préalable, dans les commissions;

4° Que les diverses questions relatives à l'admission temporaire, aux

primes et surtaxes d'entrepôt soient traitées en même temps que la mise au point de notre tarif.

— *A l'ambassade d'Allemagne.* — M. H. de Flotow, conseiller à l'ambassade d'Allemagne en France, ministre plénipotentiaire, vient d'être nommé conseiller rapporteur à l'Office des Affaires étrangères de Berlin, en remplacement de M. de Below.

M. de Flotow s'occupait plus spécialement, rue de Lille, des relations avec la presse, et sa constante courtoisie en même temps que sa parfaite obligeance lui avaient acquis la sympathie générale. L'an dernier, notamment, alors que la situation diplomatique était devenue assez difficile par suite des complications marocaines, le tact et la bonne grâce de M. de Flotow furent particulièrement utiles et appréciés.

Angleterre. — *La suprématie maritime de l'Angleterre.* — Le 17 avril, à la Chambre des lords, quelques critiques ayant été adressées au gouvernement au sujet de sa politique navale et particulièrement à propos de la diminution des crédits affectés aux constructions neuves, lord Tweedmouth, premier lord de l'Amirauté, a profité de l'occasion pour assurer la Chambre Haute que, malgré les économies notables effectuées depuis deux ans dans le budget de la marine, la suprématie maritime de l'Angleterre continuait à exister et qu'elle serait toujours maintenue.

L'Amirauté, a-t-il dit, se base sur des axiomes. Le premier, accepté par tous, est que l'Angleterre doit, à tout prix et par tous les moyens, garder la maîtrise des mers. Or, il est hors de doute qu'elle l'a actuellement. Ceci dit, le fardeau des dépenses navales est, dans l'opinion même de l'Amirauté, très lourd, parce qu'il y a déjà trop de rivalité en matière navale entre les puissances.

Sans entrer dans des détails comparatifs entre la marine britannique et les marines étrangères, détails qui pourraient paraître agressifs, s'ils étaient incompris au dehors et considérés comme une vantardise, j'affirme que j'ai pleine confiance dans la sécurité que donne la supériorité actuelle de la flotte et qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer des progrès rivaux, du moins pour quelque temps.

Au printemps de 1909, l'Angleterre aura neuf grands navires cuirassés dont quatre du type *Dreadnought*, et aucune nation, sauf peut-être le Japon, allié, ne pourrait en ce moment en mettre en ligne de pareils.

Lord Tweedmouth a ensuite envisagé la question de la réduction des armements et ses déclarations montrent que l'Angleterre, théoriquement favorable à une diminution des dépenses navales, n'entend en rien affaiblir sa marine.

Il importe, a-t-il dit, de restreindre, si cela est possible, les programmes dans le monde entier. Le gouvernement anglais a adopté cette façon de voir et a cherché à démontrer qu'il est prêt à soumettre une proposition dans ce sens à la Conférence de la Haye ou bien à accepter les propositions dans ce sens qui pourront être faites.

En ce qui concerne la Conférence de la Haye, le gouvernement anglais

a déclaré qu'il était prêt à accepter un arrangement de cette nature avec d'autres puissances dans le cas où ces puissances seraient prêtes à examiner cet arrangement ou à accepter la décision de la Conférence de la Haye.

D'autre part, si les autres puissances s'y refusent, le gouvernement anglais ne s'engage à rien, ou plutôt prend l'engagement — pour le cas où les pays étrangers augmenteraient leur programme — d'en faire autant de son côté afin de conserver sa situation relative vis-à-vis des autres puissances maritimes.

Ces paroles ont été approuvées même par l'opposition et lord Cawdor, Premier lord de l'Amirauté dans l'ancien cabinet, s'est dit entièrement satisfait des déclarations rassurantes de lord Tweedmouth.

A la Chambre des communes, un débat analogue a eu lieu au cours duquel M. Robertson, secrétaire parlementaire financier pour l'Amirauté, s'est élevé contre les accusations de timidité, qui ont été portées contre elle, et a protesté contre tous les changements qui pourraient affaiblir la marine en temps de guerre. Jamais, a-t-il dit, la marine anglaise n'a été aussi efficace que maintenant. L'orateur a affirmé de nouveau la détermination du gouvernement de maintenir la suprématie navale britannique actuelle sur la base des deux plus fortes marines rivales, et si la Conférence de la Haye échoue, de se réserver toute sa liberté d'action, en maintenant l'avance de l'Angleterre.

— *La quatrième conférence coloniale.* — La quatrième conférence coloniale de l'Empire britannique s'est ouverte le 15 avril au Colonial Office de Londres sous la présidence de lord Elgin, ministre des Colonies.

Les colonies autonomes étaient représentées par : M. Deakin (Australie), sir J. Ward (Nouvelle-Zélande), sir Wilfrid Laurier (Canada), le général Botha (Transvaal), M. Moor (Natal), sir J. Bond (Terre-Neuve), Dr Jameson (Cap). La séance a été ouverte par la lecture du télégramme suivant du roi Edouard :

J'espère fermement que les décisions prises feront plus étroite l'union de mes colonies à la mère-patrie, renforceront et consolideront mon empire.

Puis sir H. Campbell Bannerman, qui se tenait aux côtés de lord Elgin, a prononcé un discours où, après les compliments d'usage aux ministres coloniaux, il leur a donné l'assurance que le gouvernement désirait voir discuter avec une pleine et entière liberté tous les points soumis à la Conférence, y compris les tarifs de préférence. Après lui, les ministres des diverses colonies ont pris successivement la parole. On a remarqué tout particulièrement le discours de sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, et celui du général Botha, parlant en hollandais.

J'ai été heureux, a-t-il dit, de représenter à la Conférence le peuple transvaalien et de prouver que la population hollandaise de cette colonie

travaillera loyalement avec les Anglais au bien-être de leur pays comme à celui de l'Empire britannique.

Après avoir réglé certaines questions préliminaires, la Conférence a décidé l'envoi d'un message à Edouard VII, le remerciant de ses souhaits de bienvenue, et un télégramme à M. Chamberlain pour lui exprimer la sympathie des délégués et lui souhaiter un prompt retour à la vie politique.

Le programme de la Conférence est le suivant :

1° La question des tarifs de préférence entre les colonies de l'Empire et la Grande-Bretagne;
2° La défense de l'Empire;
3° Les questions de naturalisation et d'émigration;
4° L'extension des intérêts britanniques dans l'Océan Pacifique;
5° L'uniformité des lois de brevets et de marques déposées;
6° Le système métrique décimal;
7° Le timbre à un penny pour le port des lettres à travers l'Empire britannique tout entier.

Italie. — *L'entrevue de Gaëte.* — Après l'entrevue de Rapallo et celle de Carthagène que nous avons signalées il y a quinze jours, nous avons à enregistrer aujourd'hui l'entrevue de Gaëte entre le roi Edouard VII et le roi Victor-Emmanuel III. L'annonce de cette entrevue, rendue publique par une note Stefani, produisit une vive impression. Les officieux italiens eurent beau protester qu'il ne s'agissait que d'une simple démonstration de sympathique courtoisie à laquelle il ne fallait pas attacher d'autre importance, dans les milieux politiques et diplomatiques on se montra assez ému, et l'on déclara qu'après le voyage du roi Edouard à Paris et après la visite de Carthagène, la manifestation de Gaëte ne saurait être envisagée que comme un véritable événement de la politique étrangère de l'Europe, comme une réponse directe à l'entrevue de Rapallo.

Il semble qu'il y ait eu, de part et d'autre, sensible exagération. Certes il serait puéril de nier la valeur réelle de ces conversations de souverains et de chefs d'Etat, dans laquelle certainement on ne bouleverse pas toujours la carte du monde, mais où se confirment du moins souvent les situations acquises, ce qui est déjà quelque chose. Edouard VII, à Gaëte, n'a pas entretenu Victor-Emmanuel uniquement des variations barométriques et il est probable qu'à bord du *Trinacria* on a parlé de Paris et de Berlin, comme aussi de Carthagène et du Maroc. D'un autre côté, il est probable aussi que l'on n'en a rien dit de très neuf. Ce n'est pas d'hier que l'Angleterre et l'Italie sont étroitement liées dans la Méditerranée, et le souci de leurs intérêts méditerranéens réciproques, s'il les a rapprochées, n'a jamais eu une action prédominante et exclusive sur leur système respectif d'alliances européennes. L'Italie a pu se lier à l'Angleterre, tout en restant fidèle à ses devoirs vis-à-vis de la Triple Alliance, et l'Angleterre n'a pas vu s'affaiblir son accord italien, parce qu'elle s'entendait plus cordialement avec la France. D'ailleurs, la récente

crise marocaine a suffisamment précisé la valeur et la portée de ces ententes méditerranéennes et les entrevues de Carthagène et de Gaëte ne peuvent rien ajouter de nouveau aux engagements des accords de 1904. Mais il n'en reste pas moins très intéressant que la conversation continue sur ces accords et dans le même esprit qui en a décidé la conclusion. Après Algésiras, et au moment où les relations franco-allemandes paraissent tendre à des possibilités plus satisfaisantes de conversation diplomatique, il n'est pas sans importance pour nous de constater la persistance robuste de l'union méditerranéenne, qui groupe dans un même accord pacifique l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne et la France.

Quoi qu'il en soit, l'entrevue eut lieu, le 18 avril, dans les eaux de Gaëte et une note officieuse publiée par l'agence Stefani à ce sujet a constaté la « parfaite concordance de vues qui présida aux entretiens « des deux souverains comme aux conversations de leurs ministres « M. Tittoni et sir Ch. Hardinge ». La presse allemande montra, en cette occasion, une méchante humeur assez générale. Cependant, le 21 avril, la *Suddeutsche Reichskorrespondenz* publia la note officieuse suivante :

Les journaux qui, à l'occasion de l'entrevue du roi d'Angleterre et du roi d'Italie à Gaëte, ont parlé d'une surprise de la diplomatie allemande, ont attribué leurs propres dispositions d'esprit aux gouvernements, lesquels n'ont jamais pris ombrage des voyages diplomatiques du roi Edouard en Méditerranée.

Dans les milieux diplomatiques berlinois, on avait prévu déjà, lors de la rencontre de Carthagène, une entrevue d'Edouard avec Victor-Emmanuel. Le souci d'une entente avec l'Angleterre n'est pas une tactique récemment inaugurée par l'Italie pour faire pièce à l'Allemagne.

Il y a longtemps déjà que l'Italie a compris que son avenir comme puissance méditerranéenne ne dépend pas seulement de ses bonnes relations avec la nation voisine, sa sœur latine. L'Allemagne ne peut pas se sentir diminuée par des entrevues comme celles de Gaëte et de Carthagène. Elle reste, après la croisière du roi Edouard, aussi peu isolée qu'auparavant.

Le même jour, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* exprimait l'opinion que la presse allemande et étrangère avait attribué à l'entrevue de Gaëte une importance qu'elle n'a pas eue, et ajoutait :

Il est vraiment inutile de répéter que nos dirigeants ne manquent pas de la vigilance dont ils doivent faire preuve en leur qualité de défenseurs des intérêts nationaux. Mais l'habitude que prennent maints de nos journalistes de pronostiquer et d'augurer toutes les fois que quelque événement survient sur le terrain de la politique étrangère, doit être considérée, non pas comme de la vigilance, mais comme de l'hallucination, et cela n'est pas un moyen de voir clair, de juger sainement et d'augmenter l'énergie du peuple.

Russie. — *La Douma d'Empire.* — La faiblesse parlementaire de la Douma s'est révélée dès les premiers jours et s'accuse de plus en plus à mesure que la session se prolonge. Voici d'ailleurs, à ce sujet, les réflexions que le *Journal des Débats* a reçue de son correspondant

de Saint-Pétersbourg, dont les lettres sont toujours si remarquables par leur précision et leur sûreté de documentation.

Pétersbourg, 1/14 *avril* 1907. — Aucun talent sérieux, aucun esprit politique ne s'est révélé au cours de nos récents débats. Décidément, je vous avais dépeint la Douma impériale avec trop d'indulgence. Certes, elle renferme d'honnêtes gens, et c'est bien quelque chose. Mais aussi que d'ignorants, que d'illettrés, que de naïfs, que de médiocres! Certes, la première Douma était bien supérieure à celle-ci. Et que sera la troisième? On frémit d'y penser. Et quel remède apporter au mal?

Il serait aussi long que fastidieux de vous analyser les dernières séances. Je me contenterai de vous signaler un exemple caractéristique. Il s'agissai de traiter la question capitale entre toutes, la question de la loi agraire, c'est-à-dire de la propriété rurale. Comment parvenir à conjurer la misère, sans cesse croissante, de nos 100 millions de paysans? Comment prévenir la famine, qui devient endémique dans nos campagnes? Faut-il spolier les riches propriétaires? Et où trouver les capitaux énormes, indispensables à indemniser? On pouvait espérer que sur un pareil sujet, qu préoccupe à bon droit, toutes les classes de la population, nos députés apporteraient quelques idées, quelques renseignements, quelques chiffres. Certes, la question est du ressort des économistes, mais elle touche d'assez près propriétaires et paysans pour que chacun puisse essayer de découvrir un remède pratique. Eh bien! sur ce problème, de la solution duquel dépend l'aisance ou la ruine de chacun, et (ce qui est au moins aussi grave) la prospérité ou la déchéance de la nation, nous n'avons entendu que des tirades sentimentales, des déclamations vaines, des reproches ou des menaces. Rien ne montre mieux à quel point nos politiciens élus sont au-dessous de leur tâche...

Beaucoup d'esprits s'en affligent et non sans raison.

Ajoutez que la querelle devient de plus en plus vive entre le président du Conseil, M. Stolypine, et le président de la Chambre M. Golovine. Ce sont deux caractères également probes, mais également entiers et cassants. L'un croit défendre les droits de l'Etat, l'autre les droits de la Chambre. Naturellement tout le monde officiel est pour le premier; mais l'opinion publique est pour le second.

Je crois vous avoir indiqué les origines du conflit. Il provient de la maladresse d'un « cadet » qui, subitement, au milieu d'une discussion d'affaires, eut l'étrange idée d'interpeller M. Stolypine sur la façon dont il entendait les droits de la Chambre. Naturellement, le président M. Golovine lui coupa la parole, en déclarant que cette question n'était pas à l'ordre du jour. Mais M. Stolypine voulut répondre à son tour, et le président l'en empêcha.

Depuis lors les deux hommes d'Etat sont aux prises. Ils s'adressent mutuellement une correspondance, où la courtoisie des expressions dissimule mal l'irritation de ceux qui la rédigent. Et ces lettres sont insérées, chaque jour, par les organes des différents partis, et accompagnées de commentaires virulents. Ces jours derniers, la querelle semblait pourtant s'apaiser, quand un nouvel incident vient de rallumer les colères.

Afin de faciliter la discussion du budget, et aussi d'élucider l'éternelle question agraire, la Douma avait décidé d'interroger un certain nombre de fonctionnaires, ou du moins de les faire interroger par ses commissions. Or, le président du Conseil se trouva blessé du procédé, pensant que les renseignements fournis par lui-même devaient suffire et que la décision

de la Douma était anticonstitutionnelle. M. Golovine répliqua qu'aucun article des lois fondamentales n'interdisait ce genre d'enquête, et que même une décision formelle du Sénat le déclarait légitime. Mais M. Stolypine riposta qu'il l'était, en effet, à la condition toutefois qu'on en eût informé le premier ministre, ajoutant que, puisqu'on avait manqué d'égards envers lui, il interdisait formellement toute convocation faite par les commissaires. Et, joignant l'action à la parole, il donna l'ordre aux troupes chargées de la garde du palais de Tauride de ne laisser entrer personne au local où siègent les commissions.

L'affaire en est là, et la tension des rapports est devenue telle entre les deux présidents qu'une réconciliation paraît presque impossible. Or, le jour où le premier ministre se décidera à « ignorer » désormais l'existence de la Douma sera le jour précurseur de la dissolution. Et, bien que la Chambre puisse sembler peu regrettable en elle-même, l'opinion générale est qu'une nouvelle et brusque dissolution entraînerait les plus grands malheurs. Les ministres, à l'exception de M. Stolypine, ne sont pas très sûrs des troupes, fortement travaillées, depuis un an, par l'élément révolutionnaire. Dans certains corps, les officiers eux-mêmes sont assez douteux. Enfin, et c'est là, peut-être, le plus grand danger, les gros propriétaires de province sont à peu près unanimes à dire qu'une seconde dissolution serait l'inévitable prélude de la plus formidable jacquerie dans les campagnes. En maint endroit, les paysans ont donné, comme on dirait chez vous « mandat impératif » à leurs députés de leur faire distribuer la totalité du sol. Et, si les députés étaient congédiés par le pouvoir, ce serait une explosion générale de colère contre le gouvernement.

II. — AFRIQUE.

Afrique Occidentale Française. — *M. Roume en Guinée française.* — On télégraphie de Dakar, le 22 avril, que M. Roume, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, s'est embarqué sur le yacht *Jeanne-Blanche* pour aller en Guinée française inaugurer la nouvelle section du chemin de fer de Konakry au Niger. Il visitera au retour Rio-Pongo et le centre commercial de Boffa. L'ingénieur Don, inspecteur des travaux publics, le Dr Bonnaud et M. Patey, chef du bureau militaire, accompagnent le gouverneur général.

— *La mission Tilho.* — Le courrier du Dahomey, arrivé ces jours derniers, apporte de bonnes nouvelles de la mission de délimitation de la frontière franco-anglaise Niger-Tchad, dirigée par le capitaine Tilho, nouvelles bonnes tant au point de vue politique qu'au point de vue sanitaire.

La mission, qui avait commencé le 10 janvier les opérations de délimitation, était le 13 février à Bengou (Dallol Foga).

Le 13 février, les travaux des trois brigades de la mission étaient déjà des plus appréciables. Le capitaine Tilho, toujours d'une activité sans faiblesse, fait études sur études, observations sur obser-

vations, et son œuvre personnelle sera d'un appoint très sérieux dans les résultats de la mission. De son côté, la brigade scientifique ne chôme pas. Le Dr Gaillard est allé à Kirtachi et à Sayes, où il a recueilli de nombreux éléments d'études pour ses travaux microbiologiques et ethnographiques. Quant au géologue Garde, il est infatigable — il convient de remarquer que c'est là sa première expédition. Il a parcouru tout le pays, seul, et a recueilli des spécimens nombreux.

Le lieutenant Mercadier envoyé en mission par la Société de Géographie a fait la montée du Niger anglais en cinquante et un jours ; et après avoir effectué le difficile passage des rapides de Boussa, il a atteint le 31 janvier Dolé, où il a licencié sa flottille de pirogues et ses piroguiers qui ont été dans la région très pénible et très difficile de Boussa d'une utilité et d'un dévouement sans bornes. Ce voyage sur le Niger s'est effectué sans accidents graves, sinon sans difficultés. Le passage des rapides a eu lieu dans de bonnes conditions grâce à l'activité du maréchal des logis Schneider qui a fort bien secondé l'énergie du lieutenant Mercadier. Le lieutenant et le maréchal des logis ont descendu une fois en pirogue le rapide de Wurru, le plus mauvais de toute la série, et l'ont remonté deux fois, de telle sorte qu'ils ont pu l'étudier à fond. D'ailleurs tous les rapides ont été explorés de la façon la plus étudiée.

Le lieutenant de vaisseau Audouin, le lieutenant Lauzanne et l'adjudant Arnaud ont fait de la topographie et des observations astronomiques à Dioundiou, tandis que le lieutenant Vignon et l'adjudant Richard faisait des opérations similaires à Yélou.

Toute la mission a payé son tribut à la fièvre, mais elle était au début de février en bonne santé.

La dernière partie de la mission — celle commandée par le capitaine Tilho — devait quitter Bengou le 17 février, et se concentrer sur Bébey pour faire route sur N'Konni.

— *Prise de Boussédou* (*Haute-Guinée*). — Le correspondant du *Temps* à Konakry télégraphie à la date du 10 avril :

Depuis longtemps, des tribus pillardes des territoires du Haut-Libéria, qui ne dépendent que fictivement de la petite république noire de la côte, se livraient à des incursions dans nos cercles de Kissi et de Bella. On dut, pour protéger ces cercles, reporter nos postes à Bambo, Bososso, Kankan, Gouéké. Un village fortifié par les pillards libériens, Boussédou, situé à 10 kilomètres de notre poste de Kankan, inquiétait celui-ci. Le capitaine Garnier l'attaqua le 18 février, mais ce « tata » était plus fort qu'on ne croyait, et l'attaque échoua.

On envoya alors de Konakry à notre détachement de la Haute-Guinée un peu de canon et de munitions. L'attaque reprise le 2 avril, a cette fois pleinement réussi, les obus à la mélinite ayant fait brèche dans le « tata ». Mais les indigènes thomans ont opposé une vive résistance. Nous avons eu un lieutenant et un tirailleur tués, et dix blessés.

Les indigènes thomans ont fait de grandes pertes. On a trouvé parmi leurs morts un Européen qui serait, d'après des renseignements qu'il y a lieu de croire exacts, de nationalité allemande. D'après certaines informations, il aurait été atteint par un éclat d'obus durant le bombardement; d'après les dires de quelques indigènes, les défenseurs de la ville, avant de prendre la fuite, l'auraient assassiné.

Les opérations contre les Thomans ne sont pas terminées, elles reprendront sous peu.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le congrès de la paix.* — Le congrès de la paix et de l'arbitrage de New-York, qui s'est ouvert, le 14 avril, au Carnegie Hall, a adopté des résolutions demandant:

1° Que la Conférence de la Haye soit dorénavant une institution permanente ouverte à toutes les nations du monde;

2° Qu'un traité général d'arbitrage à ratifier par toutes les nations soit rédigé par la Conférence de la Haye, traité contenant une clause renvoyant au tribunal de la Haye toute dispute internationale qui ne peut être tranchée par la diplomatie;

3° Que les Etats-Unis appuient auprès de la Conférence de la Haye les propositions de limitation des armements;

4° Que la Conférence de la Haye étende à la propriété privée sur mer l'immunité contre la capture en temps de guerre.

Dans une autre résolution, le président Roosevelt, M. Root et sir Henry Camphell Bannerman sont loués pour l'attitude qu'ils ont prise en faveur d'une politique de paix internationale.

Brésil. — *Le traité franco-brésilien.* — Le gouvernement brésilien vient de dénoncer les chances perpétuelles encore en vigueur du traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu par le Brésil avec la France, le 8 janvier 1826, peu après son émancipation du Portugal, ainsi que les articles additionnels du 7 juin de la même année. Ces clauses et articles cesseront d'être en vigueur dans le délai de trois mois suivant la date de la dénonciation, c'est-à-dire le 13 juillet.

En même temps, le gouvernement brésilien a dénoncé l'arrangement entre la France et le Brésil relatif à l'intervention des consuls français dans le règlement des successions de leurs nationaux décédés au Brésil. Cet arrangement fut fait en septembre 1889 par échange de notes entre la chancellerie brésilienne et le représentant de la France. Dans ces notes, il avait été convenu que les consuls français exerceraient leur intervention conformément au décret-loi brésilien de 1851.

A Rio, on estime que les rapports de commerce et de navigation entre la France et le Brésil n'auront rien à souffrir du fait de la dénonciation de ces traités et arrangements. D'ailleurs la même mesure serait prise en ce qui concerne les traités d'amitié, de com-

merce et de navigation et les arrangements consulaires du Brésil avec l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, le Portugal et la Suisse. Elle répond au désir du baron de Rio-Branco, ministre des Affaires étrangères, d'inaugurer une nouvelle politique de traités de commerce, d'accord avec son collègue le ministre des Finances. La dénonciation du traité de commerce franco-brésilien de 1826 ne serait donc pas, au contraire, dans la pensée de la chancellerie brésilienne, un obstacle à ce que les deux pays s'entendissent sur un nouvel accord commercial répondant mieux à leurs besoins et à leurs intérêts réciproques actuels.

En ce qui concerne la dénonciation des arrangements consulaires, une des raisons principales en serait, d'après les informations du journal brésilien, dans ce fait que certaines clauses des accords dénoncés étaient inconciliables avec le code de procédure adopté ultérieurement au Brésil, et que l'application de ces clauses, bien que toujours observées, est incompatible avec ce code. Les attributions consulaires spéciales conférées aux consuls étrangers au Brésil leur donnent, dans les affaires de succession de leurs nationaux, une ingérence allant parfois à l'encontre des dispositions législatives et de juridiction locale.

D'après les informations du *Temps*, le gouvernement brésilien, en faisant connaître sa décision au chargé d'affaires de France, a déclaré que celle-ci ne pouvait dans son esprit apporter aucune modification aux excellentes relations existant entre les deux pays.

Il y a lieu de remarquer que le traité de 1826 contient des clauses consulaires et commerciales. Les clauses commerciales, modifiées déjà précédemment, ont été remplacées par le *modus vivendi* du 26 juin 1900 renouvelé sans durée en janvier 1904. Ce *modus vivendi* régit donc encore les relations commerciales entre les deux pays. La dénonciation effectuée par le Brésil ne peut dès lors que viser les clauses consulaires qui concernent la navigation, l'établissement de nos nationaux, le règlement des successions. Les traités analogues avec les puissances étrangères ont été dénoncés dans ces dernières années par le Brésil.

Il semble qu'il résultera de la situation créée par la décision du Brésil un échange de négociations avec la France, au cours desquelles on doit supposer que l'Etat américain marquera son désir de maintenir les bonnes relations avec la France.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La récolte mondiale du blé. — D'après le journal anglais *Evening Corn Trade Liste*, la récolte mondiale du blé atteindrait, en milliers de quarters (un quarter = 2 hectolitres 900) :

	1906	1905	1904
Europe.....	228.630	230.820	221.210
Pays hors d'Europe..	208.850	189.510	179.050
Totaux.....	437.480	420.330	400.260

Les récoltes précédentes s'étaient chiffrées par 441.445.000 quarters en 1903, 399.400.000 en 1902 et 367.570.000 en 1901.

En somme, la production du blé augmente, mais la consommation fait des progrès encore plus importants.

II. — EUROPE.

Allemagne. — *La situation maritime en* 1906. — La prospérité de la marine allemande a été remarquable au cours de l'année 1906.

Les grandes lignes de navigation allemandes ont cherché, par l'amélioration de leur organisation et de leur matériel, à rester à la hauteur de l'expansion économique du monde.

Des navires colosses ont été mis en service sur l'Atlantique Nord, la vitesse et les dimensions des navires desservant La Plata, l'Afrique et la côte sud-américaine du Pacifique ont été augmentées.

L'Allemagne ne s'est pas engagée à fond en ce qui concerne la question des turbines. On considère chez nos voisins les expériences faites jusqu'ici comme peu concluantes, et l'on veut attendre les résultats de la Compagnie *Cunard* avec ses deux grands vapeurs à turbines.

La situation des lignes régulières s'est améliorée, bien que l'article fondamental d'exportation, tel que le charbon, manque en Allemagne.

La situation de l'élément à voile est restée à peu près stationnaire.

Par contre, la prospérité des grandes lignes allemandes a été admirable.

Peu de lignes ont été créées en 1906 en raison de la puissante organisation des lignes existantes et de leur accroissement incessant.

De nos jours, toute nouvelle entreprise maritime vient généralement faire concurrence aux lignes existantes. Aussi se plaint-on, en Allemagne comme ailleurs, des tentatives de concurrence qui ont lieu sous le pavillon de petits pays qui ont pour régime des tendances nationales.

III. — AMÉRIQUE.

République Argentine. — *La récolte du blé et du lin en* 1906. — La campagne agricole de 1906-1907 s'est ouverte sous de fâcheux auspices. La sécheresse qui s'est prolongée jusqu'aux pluies d'avril et de mai a tout d'abord empêché de labourer les terres en temps normal. Une invasion de sauterelles, qui s'annonçait comme devant être formidable, est ensuite survenue et a menacé de compromettre complètement le succès de la récolte.

Les funestes prévisions que ces deux fléaux avaient fait naître ne se sont heureusement pas réalisées.

Malgré le retard apporté dans les labours, les champs ont encore pu être ensemencés en temps opportun, tandis que des pluies abondantes et périodiques sont venues réparer les effets d'un mauvais début de saison.

S'il est vrai qu'un certain nombre d'agriculteurs aient été effrayés par l'apparition de la sauterelle au point de réduire les surfaces qu'ils se proposaient d'ensemencer, il en est d'autres au contraire qui, encouragés par les bons résultats des années précédentes, ont étendu leurs cultures. En somme, le chiffre des hectares ensemencés en 1906-1907 a dépassé celui de l'année précédente.

Voici en résumé, pour chaque province, les surfaces qui ont été réservées aux cultures de blé et de lin pendant l'année 1906-1907 :

Provinces	Hectares	
	Blé	Lin
Buenos-Aires	2.213.258	220.665
Santa-Fé	1.488.410	489.000
Cordoba	1.462.640	144.854
Entre-Rios	332.960	155.696
Autres provinces	195.000	10.500
	5.692.268	1.020.715

Il est assez difficile, bien que la récolte soit presque complètement terminée, d'en indiquer définitivement l'importance. L'évaluation qui doit le plus se rapprocher de la réalité est celle de la Division de statistique et d'économie rurale. Nous la reproduisons ci-après, en faisant observer qu'elle indique les stocks centralisés dans les ports d'exportation quelle que soit leur provenance, et non les résultats obtenus dans les différents centres de production :

Ports	Tonnes	
	Blé	Lin
Santa-Fé	413.000	155.000
Rosario	1.315.000	332.000
Parana	200.000	93.000
Buenos-Aires	880.000	100.000
Bahia-Blanca	1.120.000	4.000
	3.928.000	684.000

Ces chiffres sont provisoires et susceptibles naturellement d'augmentation ou de diminution.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Edouard de Kerros, consul de Russie à Brest;
Alexis-Emile Backmann, consul de Suède à Nantes;
Raoul Beziat, vice-consul d'Espagne à Mont-de-Marsan;
Léon Sauvan, vice-consul de Russie à Menton.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Sahara. — M. le *lieut.* du Pré de Saint-Maur est désig. pour la compag. du Touat.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Audéoud est désig. pour l'A. O. F.

ARTILLERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Clément est désig. pour la compag. du Touat.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *stagiaire* Coindre est désig. pour les travaux publics du Sénégal.

SERVICE DE SANTÉ

Sahara. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, Azaïs est désig. pour la comp. du Touat à Timmimoun.

GENDARMERIE

Crète. — M. le *lieut.* Tinturé est désig. pour command. l'escorte du haut commissaire en Crète.

Martinique. — M. le *lieut.* Barthélemy est désig. pour la Trinité.

Guadeloupe. — M. le *sous-lieut.* Harelle est désig. pour la Basse-Terre.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Defontaine est désig. pour le 16e rég.

Cochinchine. — MM. le *chef de bat.* Baumann et le *capit.* Kerler sont désig. pour le 11e rég.;

M. le *capit.* Dessemond est affecté au 12e rég.;

M. le *capit.* Coppey est placé au 1er annamites.

Tonkin. — MM. les *capit.* Castaing, Dubus, Baulmont, Paponnet, Driard et Peigné; les *lieut.* Chaperot, Weigand, Lantheaume, Delaissey, Arnoud, Rondet, Sabatié, Braconnier, Tastet, Texier, Fauchon, Pellé de Quéral, Beau, Bergin, Wendt, Eckert et Tap sont désig. pour le Tonkin.

M. le *chef de bat.* Tref est placé au 10e rég.;

M. le *chef de bat.* Philippe est affecté au 3e tonkinois;

M. le *capit.* Martin est désig. pour le 2e tonkinois;

M. le *capit.* Gicquel est placé au bataill. de tirailleurs de frontière;

M. le *lieut.* Rouvier est désig. pour le service géographique.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Réchaussat est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

MM. les *lieut.* Bureau et Eliaszowicz de Gieysz sont placés au bataill. de l'A. O. F.;

MM. le *capit.* Grézel et le *lieut.* Duboc sont affectés au 1er sénégalais;

MM. le *capit.* Guérin; les *lieut.* Demassez et Detchebarne sont désig. pour le 2e sénégalais;

M. le *lieut.* Coquibus est placé au 4e sénégalais;

M. le *lieut.* Alessandri est affecté au bataill. de la Côte d'Ivoire;

M. le *sous-lieut.* Blaise est placé hors cadres en Mauritanie.

Madagascar. — MM. les *lieut.-col.* Brun; les *capit.* Lambla, Bélanger et Bieau; les *lieut.* Lanoé, Boyer, Ranc, Valenducq, Daris et Maury sont désig. pour Madagascar.

Sont affectés au bataill. de l'Emyrne à Tananarive :

MM. les *chef de bat.* Andlauer; les *capit.* Nibeaudeau, Gignoux et Leclerc; les *lieut.* Bonhomme, Sarrade, Charlet, de Saint-Julien, Bonnaire et Valentin;

M. le *sous-lieut.* Bidault est désig. pour le 13e rég.

Congo. — M. le *chef de bat.* Le Meillour est mis hors cadres au Congo;

M. le *lieut.* Sockeel est affecté au bataill. du Chari;

M. les *lieut.* Mailles et Chaix sont placés au bataill. du Congo.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Giroux est désig. pour le Sénégal;

M. le *sous-lieut.* Thomas est placé au 6e rég.

CORPS DE L'INTENDANCE

Madagascar. — M. le *sous-intendant de* 1re *cl.* Argand est nommé direct. de l'intendance à Madagascar;

M. l'*attaché de* 1re *cl.* Goby est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Villette est placé à Kayes;

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Bernard est désig. pour Dakar.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Poncin, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour le corps d'occupat.

Cochinchine. — M. Chouquet, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la Cochinchine.

Tonkin. — MM. Pannetier, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Bloch, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. Dethève, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; Foutrein et Chapeyrou, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Ginoux et Kernéis, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, et Lahille, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. Cartron, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour le bataill. du Chari.

Madagascar. — MM. Vassal, Audibert et Thomas-Derevoge, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Lacroix et Patterson, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour Madagascar.

Côte des Somalis. — M. Régnier, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour la Côte des Somalis, comme chef de service.

Guyane. — M. Bonnot, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la Guyane.

Nouvelle-Calédonie. — M. Amigues, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Chauveau est placé à Haïphong;

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Roux est placé à Hanoï.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Sylbaris et Bernard sont placés à Kayes;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Audier est désig. pour Dakar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. l'*enseig. de vaiss.* Ohl est nommé au command. d'un torpilleur à Saïgon.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Dautheribes est désig. pour le *Pistolet;*

MM. les *enseig. de vaiss.* de Tesson et Antomarchi sont désig. pour le *Kersaint;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Blanchenay est désig. pour la 1re flottille de torpilleurs des mers de Chine.

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Viry est désig. pour le *D'Entrecasteaux.*

Atlantique. — M. le *capit. de frég.* Carré est nommé au command. du *Chasseloup-Laubat ;*

MM. l'*enseig. de vaiss.* Grimault et les *aspirants de 1re cl.* Darrouzet, Wachowski, de Cambourg, Paillé, Lartigue et Barbier sont désig. pour le *Chasseloup-Laubat;*

M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Roux est désig. pour le *Kléber.*

Madagascar. — M. l'*enseig. de vaiss.* Viénot de Vaublanc est désig. pour la *Rance.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Le Japon : Histoire et civilisation, par le marquis DE LA MAZELIÈRE. 3 volumes in-16. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1907.

M. le marquis de la Mazelière, déjà connu du public savant et lettré par des ouvrages très appréciés sur les civilisations et l'histoire de l'Asie, a abordé cette fois l'étude des destinées de l'Empire du Soleil Levant, et vient de faire paraître les trois premiers volumes de cette étude, qui en comprendra cinq.

Ces volumes portent respectivement les titres suivants : *Le Japon ancien*, le *Japon féodal* et le *Japon des Tokugawa.*

En lisant ces chapitres si documentés d'une histoire encore peu connue en général, on ne peut qu'admirer — et envier — l'érudition toujours sûre et impeccable de M. de la Mazelière, qui ne semble reculer devant aucune recherche ni aucun labeur pour mieux éclairer ses lecteurs. C'est là un ouvrage formidablement documenté et nourri et dont il est presque impossible de donner un résumé ; il faut le lire lentement, avec réflexion ; car il fait connaître non seulement l'histoire du peuple japonais, mais en même temps celle de toutes les races asiatiques. A chaque période de la civilisation nipponne, l'éminent écrivain examine en effet, à grands traits, en quoi elle ressemble à la période correspondante des autres nations ; de même, pour chaque siècle, M. de la Mazelière fait un tableau de l'état social, des arts et de la littérature, non seulement au Japon, mais chez les autres peuples. En un mot, cet ouvrage remarquable suit les développements de la nation japonaise d'une hauteur de vues qui lui permet de considérer et d'embrasser en même temps les destinées des races contemporaines, et les analogies et les rapprochements toujours curieux qui en ressortent ont le grand mérite d'inviter le lecteur à réfléchir profondément.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les traités de commerce conclus par le Maroc avec les puissances étrangères, par ROUARD DE CARD. Une broch. in-8° de 90 pages. Pedone, Paris, 1907.

L'avenir de Tunis et le port projeté à la Goulette, par JULES SAURIN. Une broch. in-8° de 8 pages. Imprimerie moderne, Tunis, 1907.

Doit-on aller aux colonies ? par ROBERT DOUCET. Un vol. in-8° de 196 pages. Edition du Comité Dupleix, Paris, 1907.

Situation économique des colonies françaises pendant l'année 1905 (Commerce et navigation). Un vol. in-8° de 424 pages. Office colonial, Paris, 1907.

Statistiques coloniales pour l'année 1905, publiées sous l'administration de M. Milliès-Lacroix, ministre des colonies. Un vol. in-8° de 100 pages. Office colonial, Paris, 1907.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS

Le traité franco-siamois, signé le 23 mars à Bangkok[1] par notre ministre au Siam, M. Collin de Plancy, et le prince Devawongse Varoprakar, fait disparaître la question franco-siamoise, du moins sous la forme dans laquelle elle durait depuis la crise de 1893. Le préambule indique, en effet, la volonté d'en finir avec la longue incertitude des limites appelées à séparer notre Indo-Chine du Siam; il dit : «... désireux « d'assurer le règlement final de toutes les questions relatives « aux frontières de l'Indo-Chine et du Siam... » Le mot *final* n'a certainement pas été inséré là par hasard. Les circonstances sont d'ailleurs d'accord avec le texte; car, de part et d'autre, elles inspiraient le désir d'une liquidation. Nous verrons un peu plus loin pourquoi, en faisant un bref résumé des relations franco-siamoises depuis quinze années. Mais il nous faut d'abord examiner les bases de cette liquidation en elle-même et apprécier les mérites qu'elle peut avoir pour nous.

*
* *

LES ÉCHANGES TERRITORIAUX

Le « règlement final » des questions frontières se fait sur un échange territorial dans lequel nous obtenons incontestablement l'avantage. Nous restituons au Siam deux territoires, celui de Dan Saï, au Laos, et celui de Kratt, sur la mer. Le premier nous a été attribué, d'une manière que le gouvernement de Bangkok n'avait sans doute pas prévue, en exécution du protocole du 29 juin 1904 qui complétait le traité franco-siamois du 13 février de la même année. Aux termes de ce protocole, pour laisser intact le territoire de nos protégés de Luang-prabang sur la rive droite du Mékong, la frontière devait remonter un affluent de ce fleuve, le Nam-huong « appelé, « dans sa partie supérieure, Nam-man ». Or la commission mixte de délimitation, dont le chef français fut le lieutenant-

[1] Le texte officiel du traité et des protocoles annexes a été publié dans le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* du mois d'avril 1907.

colonel Bernard, a constaté que le Nam-man prenait sa source très loin au sud à plus de 100 kilomètres de la pointe du grand coude que fait le Mékong entre Luang-prabang et Ventiane. Nous acquérions là un territoire long et étroit, sans grande valeur pour nous, à moins que nous n'eussions voulu y installer, pour menacer le Siam, des troupes qui eussent pu être stationnées à une centaine de kilomètres de Pitsanoulok, c'est-à-dire du commencement de la vallée moyenne de la Ménam. Pour cette raison même, il importait à la cour de Bangkok de rentrer en possession de ce territoire. Cette longue épine dans la chair siamoise était non seulement une menace, mais encore une gêne : elle interceptait les seules routes praticables d'Outaradit et Pitsanoulok à la région de Nong-khaï, car au Sud de la source du Nam-man la chaîne séparant les eaux du Mékong de celles de la Ménam se relève sur une grande longueur et oppose un obstacle difficilement franchissable. Enfin cette frontière française s'allongeant ainsi très loin sur la ligne de partage des eaux des deux fleuves pouvait apparaître comme une indication et une invite inquiétantes : tout le bassin siamois du Mékong a été longtemps considéré par beaucoup de Français comme une sphère d'influence française appelée à grossir un jour notre Indo-Chine. On sait que la déclaration franco-anglaise du 15 janvier 1896, qui nous fermait le bassin de la Ménam, nous laissait implicitement toute liberté dans celui du Mékong. Le territoire de Dan Saï, gênant pour les communications siamoises, menaçant au point de vue militaire, était donc, de plus, comme un coin qui commençait à opérer le clivage entre le bassin du Mékong et les autres territoires siamois. C'étaient bien des raisons pour que la cour de Bangkok en donnât un bon prix.

Le territoire de Kratt, que le Siam nous a cédé par le traité du 13 février 1904, en même temps que la province plus méridionale de Sauton, pour obtenir l'évacuation de Chantaboun que nous occupions depuis 1893 n'a pas du tout le même caractère. Néanmoins la cession en a été pénible à Chulalongkorn. Il s'agit là d'une province peuplée de Siamois. Pour la recouvrer, on pouvait céder des pays exclusivement peuplés de Cambodgiens qui ne sont pas encore siamisés. C'est ainsi que, pour se faire rendre Dan Saï et Kratt, et pour obtenir, en ce qui concerne le régime de la protection, de très grandes satisfactions dont nous parlerons plus loin, le Siam a renoncé à des territoires beaucoup plus étendus, riches et peuplés, constituant la presque totalité de ses possessions dans le bassin du Grand Lac.

La carte jointe à cet article montre, en effet, que nous obte-

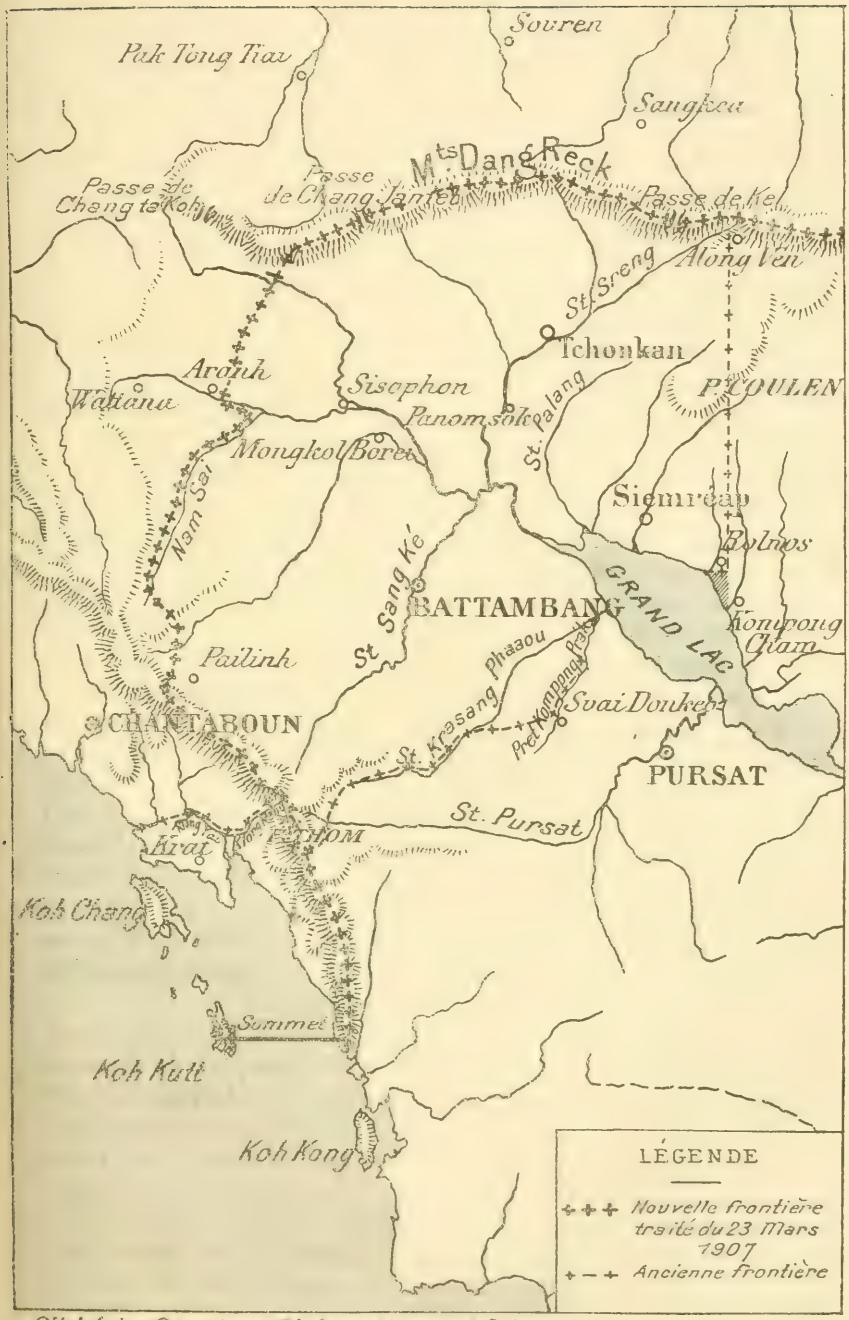

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

nons pour nos protégés du Cambodge tout le bassin du Grand Lac, à l'exception d'une bande de terrain, d'une cinquantaine de kilomètres de largeur au maximum, courant le long de la limite occidentale de ce bassin. Le gouvernement siamois n'a pas voulu nous installer trop près de Bangkok, sur la ligne de faîte, d'ailleurs sans relief dans cette région, qui sépare les affluents du Grand Lac de ceux de la rivière de Pétriou. Pour ce faire, il a pu arguer de son désir de conserver intactes les provinces de Chantaboun et de Patchim : la première contient deux petits districts au Nord de la chaîne des Pnom-krevanh et la seconde, sur le versant du Grand Lac, les districts de Watana et d'Aranh. Mais au Nord, du côté des Dang Reck, le gouvernement de Bangkok a montré moins d'éloignement pour les limites géographiques et de respect pour les confins conventionnels des provinces. Il ne s'est pas borné, comme les premiers résumés télégraphiques permettaient de le craindre, à nous céder les provinces de Sisophon, Siem-reap et Battambang. Le protocole de délimitation joint au traité, et d'après lequel a été dressée la carte ci-jointe, montre que, en outre, et pour nous donner la limite naturelle des Dang Reck, le Siam nous cède les districts que la province d'Oubone a lancés au Sud de cette ligne de hauteurs.

L'intérêt que nous avions à voir ainsi notre frontière suivre les Dang Reck est d'ailleurs un peu théorique et en tous cas lointain. Tous les districts élevés de la périphérie du bassin du Grand Lac, aussi bien ceux que garde le Siam du côté d'Aranh que ceux qu'il abandonne autour de Tchonkan, sont couverts de la misérable forêt clairière, presque sans habitants et sans richesses à développer, autant du moins que nous connaissons dès à présent leur sous-sol. Les rubis du Nord de Chantaboun et les médiocres gisements aurifères de Watana ne sont que des exceptions assez insignifiantes dans cette grande étendue de sables et de dalles de grès.

C'est uniquement dans le bas pays, dans les vallées de Siem-reap, de Sisophon et surtout de Monkol Borey et de Battambang que sont concentrées les richesses actuelles du pays et celles que nous pouvons prévoir pour lui dans un avenir raisonnable. Mais ces richesses sont très appréciables. Ces vallées où est concentrée presque toute la population des territoires que nous acquiérons (318.000 individus sur une totalité d'environ 340.000) sont des rizières magnifiques qui contribuent d'une manière assez appréciable au mouvement du port de Saïgon, avec lequel elles sont mises en communications économiques et faciles par la batellerie pendant la saison des hautes

eaux. A la suite de la dernière récolte, qui fut à vrai dire belle, les pays siamois du Grand Lac ont exporté 65.000 tonnes de paddy. A ce produit, d'un placement si assuré en Extrême-Orient qu'il y a presque la valeur d'une monnaie, il convient d'ajouter celui des pêcheries du Grand Lac situées dans les territoires qui nous sont cédés. On peut y joindre encore, si l'on veut, les mines de rubis de Païlinh, beaucoup plus importantes que celles que conserve le Siam avec les districts du Nord de la province de Chantaboun. Elles sont affermées à une compagnie anglaise qui paie une redevance annuelle de 42.000 ticaux (1 tical = 1 fr. 25). D'après nos renseignements, les provinces qui nous sont cédées paient environ 1 million de piastres d'impôts directs, sous le régime d'ailleurs irrégulier et peu ordonné des gouverneurs cambodgiens héréditaires qu'y a laissés le conquérant siamois.

C'est donc plus qu'une compensation que nous recevons pour Dan Saï, dont l'utilité n'eût existé que pour une politique d'envahissements au Siam, et même pour la province de Kratt — nous gardons au Sud celle de Sauton acquise aussi en 1904 — bien que Kratt ait pu être entre vos mains un port utile, surtout au moment où nous acquiérons Battambang qui aura peut-être besoin plus tard, de communications ferrées avec le littoral le plus proche, au lieu de se contenter de la batellerie avec Saïgon, pendant la période des hautes eaux. Mais nos acquisitions du Grand Lac ont, il ne faut pas l'oublier pour les bien apprécier, beaucoup plus qu'une valeur matérielle. Ce n'est pas un simple agrandissement, que nous obtenons, étendant notre Indo-Chine sur de nouveaux territoires riches : c'est l'unité du Cambodge que nous réalisons. Nos protégés cambodgiens voient se refaire leur intégrité nationale que notre ignorance et notre légèreté n'avaient pas su assurer lors de notre accord de 1867 avec le Siam. Le Cambodge rentre en possession de trois provinces que ses classes éclairées, qui ont repris à notre contact le sentiment de leur individualité nationale, comparaient assez volontiers à une Alsace-Lorraine.

Sans doute il restera encore hors du royaume des populations cambodgiennes ou ayant, depuis les temps de la grandeur khmère, gardé une empreinte cambodgienne. Ces populations non seulement remplissent tout le bassin du Grand Lac, mais encore débordent à l'Ouest dans la haute vallée de la rivière de Pétriou et s'étendent au Nord, au delà des Dang Reck, presque jusqu'au Nam-moun. Mais elles sont peu nombreuses, assez dépourvues de culture et de sentiment national. Et l'on

peut dire qu'il n'y aura plus de Cambodge irrédentiste après le traité du 23 mars qui rend à nos protégés la plus grande et la plus riche partie du bassin du Grand Lac avec le plus éloquent témoin de leur ancienne grandeur : les ruines d'Angkor.

L'ABOLITION DE L'EXTERRITORIALITÉ AU SIAM

Peut-être la cour de Bangkok n'aurait-elle pas consenti cet abandon substantiel, et pour ainsi dire symbolique de sa renonciation définitive à sa vieille politique d'asservissement du Cambodge, sans une autre compensation que la restitution de Dan-Saï et de Kratt. Elle obtient, en effet, en dehors des clauses territoriales du traité du 23 mars, quelque chose de très considérable : la France, qui, en multipliant ses protégés, avait paru se réserver des moyens d'empêcher indéfiniment le charbonnier siamois d'être maître chez lui, renonce à cette politique et prend même l'initiative de commencer la suppression des justices exterritoriales au Siam. Telle est, en effet, toute la portée des clauses du traité relatives à la protection. Nous renonçons à faire bénéficier de notre juridiction consulaire les protégés asiatiques que nous ferons à l'avenir au Siam : ils seront justiciables des tribunaux ordinaires siamois. Le même régime doit s'appliquer, après une période transitoire qui sera nécessairement très courte, aux protégés et sujets asiatiques inscrits dans nos consulats au Siam, antérieurement au traité du 23 mars. Provisoirement, ces protégés anciens seront justiciables des cours internationales siamoises, créées à la suite d'un accord anglo-siamois, et auxquelles nous avions consenti à soumettre nos protégés établis dans le haut bassin de la Menam, presque tous Khas, employés comme bûcherons dans les forêts de teck. Si nos consuls sont mécontents du fonctionnement de ces cours, ils peuvent, à tout moment de la procédure, évoquer les affaires devant leur propre tribunal. Mais, comme nous l'avons dit, ce régime sera essentiellement provisoire : le protocole sur la juridiction, annexé au traité du 23 mars, stipule, en effet, que, pour tous nos sujets et protégés asiatiques, inscrits dans nos consulats du Siam avant le traité, la juridiction des cours internationales sera remplacée par celle des tribunaux siamois ordinaires aussitôt que les nouveaux codes siamois en préparation auront été promulgués. Ainsi, il ne dépend que de la diligence du gouvernement de Bangkok de faire entrer les sujets et protégés asiatiques de la France dans le droit commun des sujets siamois au point de vue

judiciaire. On peut être assuré que cette diligence est grande — elle est d'ailleurs secondée par un de nos compatriotes, M. Padoux, conseiller juridique du gouvernement de Bangkok: déjà le Code pénal est prêt à être promulgué et l'on n'attend pour cet acte que le retour du roi au Siam.

C'est-à-dire que, dans un délai que les hommes compétents estiment devoir être d'une dizaine d'années, la protection française aura perdu au Siam son principal attrait et sa plus grande raison d'être: le bénéfice d'une juridiction exterritoriale. Sans doute nos protégés et sujets asiatiques obtiennent quelque chose en retour: le traité leur assure le droit de propriété, de libre circulation et de libre résidence dans toute l'étendue du royaume siamois. Mais cet avantage même contribue à les assimiler aux nationaux, c'est-à-dire de faire à ces étrangers au Siam une situation identique à celle qu'ont les étrangers dans les Etats modernes de l'Occident. Par là le Siam tend de plus en plus à entrer dans la communauté des puissances civilisées, à y devenir, pour ainsi dire, un Etat de plein exercice. Dans dix ans, il n'y aura plus à faire exception et à relever de la justice de nos consuls que les citoyens français, nécessairement très peu nombreux et très passagers au Siam. On voit quelle grande signification a pour ce dernier pays l'initiative prise par la France. Elle rendra bien difficile à d'autres puissances d'abuser du système de la protection et même de la maintenir indéfiniment. C'est un bien que la cour de Bangkok appréciera particulièrement à un moment où l'on pouvait se demander si la Légation japonaise n'allait pas rechercher la protection des Chinois pour s'en faire un moyen d'intervention dans les affaires siamoises. C'est ainsi que le Siam, obtenant le « règlement final » des questions de frontière, achève, malgré la cession des provinces du Grand Lac, de réaliser une bonne affaire en obtenant notre renonciation à l'exterritorialité pour nos protégés.

Avons-nous à le regretter? nous ne le croyons pas. Nous avons, à la suite des revisions des listes de nos consulats que provoqua le traité franco-siamois du 13 février 1904, environ 18.500 protégés au Siam. Sur ce nombre, 8.000 sont des Khas, employés dans les forêts du Laos siamois et déjà soumis par le traité de 1904, comme nous l'avons dit plus haut, aux cours internationales siamoises. Le second groupe de nos protégés est celui des 5.200 Cambodgiens du bassin du Grand Lac: il n'y a pas à en parler ici puisqu'ils rentrent sous notre domination. Restent les 4.700 sujets ou protégés asiatiques inscrits sur les registres de notre consulat de Bangkok, les 300 du consulat de Korat

et les 300 du consulat de Chantaboun. Ce sont les seuls qu'intéressent les clauses du traité relatives à la protection. Mais pouvions-nous sacrifier pour ce petit groupe les avantages d'un règlement de nos difficultés avec le Siam ? En avions-nous même, en toute équité, le droit, en présence des progrès incontestables de la justice au Siam qui donne des garanties de plus en plus complètes aux justiciables ? Le maintien de notre juridiction exterritoriale dans le royaume siamois contemporain n'ayant plus sa raison d'être normale, l'insuffisance de la justice du pays, ne pouvait avoir que celle de servir une politique cherchant des moyens de s'immiscer dans les affaires siamoises et des griefs à faire valoir contre le gouvernement de Bangkok : nous allons montrer, dans une brève conclusion, combien il était devenu chimérique d'espérer que nous adopterions jamais résolument une telle politique à l'égard du Siam.

CONCLUSIONS

On put croire cependant que nous le ferions après la crise de 1893 qui a ouvert le chapitre contemporain de l'histoire de nos relations avec le Siam. En 1893, nous avions fini par nous fâcher en présence des empiètements que les Siamois s'étaient permis, souvent avec des violences, en poussant vers l'Est leurs postes jusque sur les hautes rivières du Tonkin et les pentes orientales de la chaîne annamitique. Obligés d'agir, non seulement nous avions rejeté les Siamois sur la rive droite du Mékong, désignée comme frontière, mais encore nous les y avions suivis : dans une zone de 25 kilomètres le long de cette rive et dans les provinces de Battambang et de Siem-réap, nous avions constitué toute une série de servitudes aux dépens de la souveraineté siamoise. On pouvait croire que, profitant de l'état encore inorganique de ces domaines lointains de la cour de Bangkok, nous allions nous y tailler résolument une zone d'influence, pour consolider notre Indo-Chine, lui donner une forme moins allongée et partant moins fragile, pour éloigner des centres vitaux de notre colonie le péril d'un Etat asiatique indépendant qui pouvait obéir à des influences hostiles. Cette espérance fut confirmée par les clauses siamoises de la déclaration franco-anglaise du 15 janvier 1896, par laquelle les Anglais obtenaient que nous nous interdisions un nouveau coup de force dans le bassin de la Ménam, mais en nous laissant implicitement entière liberté d'action dans tout le bassin du Mékong.

Mais jamais nous n'avons su vouloir la politique dont nous

nous étions, pour ainsi dire, réservé le cadre. On peut dire, certes, que dans les années qui suivirent 1896, nous eumes bien d'autres soucis coloniaux encore que celui de nous étendre à l'Ouest du Mékong pour « garder les approches » de notre Indo-Chine. Puis vint la période où l'on travailla à l'établissement de « l'entente cordiale ». Moins que jamais on ne voulut traiter la question siamoise autrement que par la persuasion. On trouvait d'ailleurs des justifications à cette politique dans la valeur économique, très inégale, des différentes régions du Siam. A quoi bon, disait-on, chercher à étendre notre emprise sur les solitudes du Laos siamois du Mékong alors que, en cultivant l'amitié de la cour siamoise nous pouvions espérer pour nos nationaux des concessions, un développement industriel et commercial et des places à Bangkok et dans la riche vallée de la Ménam. C'était ne pas considérer la question siamoise en puissance indo-chinoise qui a des prudences à exercer de très loin, mais seulement en puissance quelconque qui n'envisage que les avantages économiques que l'on peut rechercher dans n'importe quel pays exotique. Cette politique avait au fond surtout le mérite inavoué d'être commode et de dispenser de vouloir vigoureusement. Mais elle fut constamment suivie : aux coloniaux qui parlaient Mékong les diplomates répondirent toujours Ménam.

Et cette politique purement diplomatique avec le Siam donna tout ce qu'elle pouvait donner. Sans doute, au traité du 7 octobre 1902, condamné d'avance par l'opinion et que l'on ne tenta pas de présenter à la ratification des Chambres, elle fut au-dessous d'elle-même. On trouva qu'il était excessif d'évacuer Chantaboun, que nous occupions depuis la crise de 1893, de supprimer la zone de 25 kilomètres interdite aux troupes siamoises par le traité du 3 octobre 1893 et de faire de grandes concessions en ce qui concerne le régime de la protection pour obtenir les pauvres provinces de Mélouprey et de Bassac. Les négociations, forcément reprises, aboutirent au traité beaucoup meilleur du 13 février 1904, puisque, aux provinces de Mélouprey et de Bassac, cédées par le Siam dix-huit mois plus tôt, il ajoutait celles de Kratt et de Sauton sur la mer. En outre, le Siam renonçait à toute souveraineté sur le Luang-prabang rive droite. Il s'engageait à ne maintenir que des forces de police d'un recrutement exclusivement local dans les provinces de Battambang et Siem-réap, auxquelles il ajoutait cette fois celle de Sisophon, et à faire commander ces forces par des officiers français. C'était l'amorce des cessions territoriales importantes qui ont été obtenues par notre dernier traité avec le Siam. Enfin,

le gouvernement de Bangkok nous donnait en 1904 des garanties et une sorte de monopole pour le cas où il devrait faire appel à des capitaux et techniciens étrangers pour les travaux publics à effectuer dans le bassin du Mékong.

Ce traité du 13 février 1904 paraissait donner le maximum de ce qu'on pouvait attendre de la politique des négociations d'égal à égal avec le Siam. Il fut ratifié. Cependant l'impression ne s'était pas répandue qu'on en eût fini avec la question franco-siamoise. C'était une raison d'inquiétudes que la cour de Bangkok devait désirer voir disparaître. Du côté français, les partisans de la manière forte eux-mêmes sentaient que, en présence des allures beaucoup plus réservées de notre politique coloniale et des préoccupations nouvelles qui ont surgi un peu partout dans le monde, il était désirable, si le gouvernement de Bangkok voulait y mettre un prix raisonnable, de liquider la question siamoise. Certains éléments nous mettaient en bonne posture pour faire heureusement aboutir de nouvelles négociations. Les revendications qu'avait pu faire aboutir du côté de Dan Saï, en exécution du protocole du 29 juin 1904, la commission de délimitation dirigée par le lieutenant colonel Bernard donnaient pour ainsi dire une amorce à ces négociations : on voyait bien que les limites nouvelles déterminaient moins une solution définitive que des moyens d'échange. D'autre part, M. Boissonnas, qui a été chargé d'affaires à Bangkok il y a deux années, avait gagné la confiance de M. Strobel, le citoyen américain qui, comme general adviser, a ses entrées auprès de Sa Majesté Siamoise et a su prendre sur elle une grande influence. M. Boissonnas avait réussi à convaincre M. Strobel de la possibilité d'une entente définitive entre la France et le Siam. En même temps des éléments généraux favorisant les négociations. L'existence de l'entente franco-anglaise devait rendre plus précieux pour la cour de Bangkok un accord définitif avec la France. L'inquiétude que pouvait lui inspirer la question de la protection des Chinois, si nombreux et si riches au Siam, devait lui faire paraitre encore plus désirable cet accord s'il pouvait constituer un précédent en vue de la suppression du régime de l'exterritorialité dans le royaume siamois. Qui plus est, le sacrifice à faire, selon les idées qui étaient déjà « dans l'air », celui des anciennes provinces cambodgiennes du Grand Lac, était indiqué en même temps que diminué par la manière dont les traités de 1893 et de 1904 avaient déjà pour ainsi dire hypothéqué ces provinces à la France.

L'arrivée de notre nouveau ministre au Siam, M. Collin de Plancy, si rompu aux affaires d'Extrême-Orient, permit de

mettre à profit ces éléments qui convergeaient vers une solution. En même temps les travaux de la mission du lieutenant-colonel Bernard fournissaient l'occasion : en cherchant à opérer sur le terrain, entre le Grand Lac et les Dang Reck, la délimitation prévue en 1904, le lieutenant-colonel Bernard avait constaté qu'il n'y avait aucune limite naturelle à adopter, qu'il fallait, pour en trouver une, s'avancer à l'Ouest jusqu'au cours du Stung Sreng. C'était poser la question d'un échange qui nous donnerait au moins la province de Siem-réap, et la poser avec urgence puisque le chef français de la Commission de délimitation ne voulait pas rentrer en France sans avoir fini sa tâche. C'est ainsi que les négociations furent ouvertes, poussées très vite grâce à l'énergique clairvoyance de M. Strobel et à l'esprit réaliste et avisé du roi Chulalongkorn, très désireux d'ailleurs d'en finir avant de s'embarquer pour l'Europe.

Le traité du 23 mars qui en est sorti, et qui donne des avantages équitables aux deux parties contractantes, s'imposait. Quoi qu'on ait pu penser, il y a quelques années, de nos relations avec le Siam, c'eût été aujourd'hui manquer de justice que de vouloir pratiquer à l'égard de ce pays, dont le gouvernement avait poursuivi un si remarquable travail d'organisation jusque dans des régions inorganiques et naguère encore à peine rattachées au Centre, une politique de revendications territoriales indéfinies. Nous ne pouvions plus honnêtement traiter le Siam en Etat barbare et en terrain vague. D'autre part, cette politique forte, nous ne l'avions jamais sérieusement voulue. Dès lors, à quoi bon maintenir indéfiniment des velléités et une incertitude vaines mais irritantes ? Il fallait choisir ouvertement d'autant plus que, au fond, notre choix était déjà fait. Et il devenait avantageux, en même temps qu'il était équitable, de se rallier nettement, par un acte indiscutable et définitif, à la politique de la considération, du bon vouloir et du bon voisinage, qui se prête à l'oubli désirable des querelles passées et nous permet, par notre marché financier — il a déjà prêté 25 millions au gouvernement siamois — et par nos techniciens, de contribuer à la mise en valeur des immenses richesses latentes du Siam et d'en tirer d'appréciables profits.

ROBERT DE CAIX.

LA QUESTION SOCIALE EN ROUMANIE

Bucarest, avril 1907.

Les Roumains passent pour avoir un caractère heureux, si toutefois l'on peut considérer comme heureux ce remarquable pouvoir d'oublier propre à certaines races latines, auquel s'ajoute ici un peu de l'insouciance slave. C'est ainsi que l'avertissement donné il y a vingt ans par les districts voisins de Bucarest, où se sont déroulées alors des scènes sanglantes, n'était déjà plus aujourd'hui qu'un lointain souvenir. L'orage du mois de mars 1907 laissera probablement une impression plus durable, puisqu'il s'agit cette fois de la dévastation du territoire tout entier. Il faut avoir vécu ce triste mois à Bucarest pour comprendre l'émoi de cette ville, encore éblouie des lampions de l'année jubilaire, et forcée d'envoyer sa garnison aux barrières pour préserver ses rues de l'invasion des Jacques. Comment dire la stupeur de cette société brillante et légère, surprise en pleines fêtes, frappée dans ses intérêts vitaux, et plus douloureusement peut-être, dans son orgueil national!

Ç'a été d'abord une agitation dans le district de Jassy, quelques tenanciers bousculés par les paysans, quelques boutiques juives pillées dans les bourgs de Tirgu-Frumos, et de Podul-Iloei. Ce sont là menus accidents qui ne tirent pas à conséquence, et auxquels parent d'habitude la magistrature locale et les gendarmes. Mais tout à coup voilà que Dorohoï, Botosani, tout le Nord de la Moldavie, prend feu. Dans l'espace de quelques jours, la campagne devient intenable pour qui n'est pas paysan. Un flot de fuyards, propriétaires, fermiers, petits négociants de village, avec femmes et enfants, va s'enfermer dans les villes, dont les garnisons ont grand'peine à interdire l'accès aux ruraux ameutés; et ceux-ci campent devant les faubourgs, comme les barbares d'antan. L'immense majorité de ces réfugiés sont juifs; aussi les journaux de l'autre côté de la frontière, à la dévotion des chefs des grands trusts agricoles, clament-ils déjà qu'Israël est en péril, menacé par l'aveugle fureur des antisémites. Rien n'est plus faux. Il faut être de mauvaise foi, ou n'avoir jamais habité ce pays, pour

soutenir que le paysan roumain est animé de passions religieuses. Et le fait est qu'en la circonstance il saccage et détruit la propriété chrétienne aussi bien que l'autre. D'un bout à l'autre de la région soulevée, c'est le même cri qui retentit : *Nous voulons de la terre!* Faut-il s'en étonner ? C'est le cri des campagnes russes qui sont là tout près, et où les conditions d'existence ressemblent si fort à celles des campagnes moldaves. Il fallait vraiment un optimisme robuste, à une époque où les journaux transmettent les nouvelles et les idées plus rapidement encore que les chemins de fer ne transportent les apôtres de la révolution sociale, pour croire que l'incendie s'arrêterait devant l'insignifiante barrière du Pruth !

Il ne s'arrête pas davantage devant celle du Milcov, le ruisseau qui sépare la Moldavie de la Valachie. Et ici même, dans ces riches districts riverains du Danube, tels que Teleorman et Vlasca, où le paysan est loin d'être misérable, la révolution, car c'en est une, prend un caractère sauvage. Avec les Moldaves on peut encore discuter ; ils précisent même leurs revendications : « Nous voulons la falce [1] à 25 lei ! »

En Valachie : « C'est ta tête que nous voulons ! » répondent des paysans à un fermier qui essaie de parlementer. Les Moldaves ont en somme commis plus d'attentats contre les propriétés que contre les personnes. Mais dans les environs de Bucarest des bandes s'organisent qui font des randonnées dans les communes avec des listes de condamnés à mort. Elles ne sont pas composées que de Roumains, car il y a dans ces campagnes beaucoup de travailleurs étrangers, bulgares, serbes, tziganes. Quels que soient les auteurs des atrocités commises, il n'en est pas moins triste de constater qu'au xxe siècle, en Europe, à 50 kilomètres de la capitale la plus civilisée des Balkans, des hommes ont été enduits de pétrole et brûlés vifs, d'autres égorgés et coupés en morceaux, d'autres encore étouffés avec des mottes de terre...

*
* *

Ce n'est pas calomnier le cabinet présidé par M. Cantacuzène que de dire qu'il a été complètement surpris par les événements. Si bien qu'il est impossible de prévoir ce qui serait arrivé, si le soulèvement des deux provinces avait été simultané. Dès que la gravité de la situation est devenue évidente,

---

[1] La falce vaut 1 hectare 1/2. Son prix moyen de location est actuellement de 70 lei.

le ministre de la Guerre s'est vu dans l'obligation d'ordonner la convocation des réservistes, parce que les effectifs des garnisons sont très faibles à cette époque de l'année. Pareille opération, extrêmement dangereuse en temps de révolution, ne pouvait donner que de médiocres résultats dans les districts déjà troublés. Heureusement la Valachie est restée calme pendant dix jours, et un grand nombre de ses régiments mobilisés ont pu être dirigés vers le Nord. Cette concentration de troupes a été le dernier acte de gouvernement du ministère conservateur. Quand la tourmente a gagné les districts danubiens, il a fléchi. Affaibli par la mort de M. le général Lahovary, en butte depuis longtemps à l'animosité des partis adverses, violemment incriminé pour avoir laissé dormir le pays dans une quiétude trompeuse, il a cru, à tort ou à raison, que d'autres seraient plus qualifiés pour dominer les événements, et il a remis sa démission au roi, bien que les Chambres fussent presque exclusivement composées de ses partisans et ne demandassent qu'à le suivre. Le Parlement roumain a donné alors un bel exemple de patriotisme. Dans une séance mémorable, M. Stourdza, le chef du nouveau cabinet libéral, a demandé à ses adversaires de la veille leur loyal concours pour sauver la patrie en danger, et pour toute réponse ces adversaires sont venus se jeter dans ses bras, aux acclamations de la salle entière!

A l'heure où ces lignes sont écrites, la jacquerie est à peu près domptée. Le calme est revenu en Moldavie et la Valachie s'apaise. Mais des exemples terribles ont dû être faits : des villages ont été détruits à coups de canon. Si, comme on se plaît à l'espérer, toute trace d'agitation disparaît bientôt, la Roumanie pourra dire qu'elle doit son salut à sa seule armée. Sans doute celle-ci a eu quelques défaillances; mais prise dans son ensemble, elle a bien fait son devoir. Que celle des armées européennes qui a traversé sans encombre une crise aussi redoutable lui jette la première pierre!

*
* *

La catastrophe présente attire une fois de plus l'attention sur la question agraire en Roumanie : on devrait plutôt dire, la question sociale, car le désordre vient bien plutôt de la constitution de la société roumaine que de la répartition de la propriété rurale.

Tout a été dit sur la condition misérable du paysan roumain, et même des choses fort injustes, car il serait peut-être difficile

de trouver un Etat où le législateur ait fait davantage pour améliorer le sort du paysan. En réalité, chacun des deux grands partis politiques — libéral et conservateur — a, lorsqu'il était au pouvoir, légiféré abondamment sur la matière, et aujourd'hui leurs récriminations réciproques ne doivent pas faire illusion. L'événement prouve simplement, mieux que tous les raisonnements, que de pareils problèmes ne se résolvent pas à coups de lois. Qu'on en juge par le résumé suivant.

C'est de 1864 que date la grande réforme agraire qui consista en l'abolition du servage et la distribution de terres aux paysans corvéables. Elle s'accomplit avec une rapidité et un calme remarquables. Les seigneurs durent céder la moitié de leurs terres cultivables aux paysans qui vivaient sur leurs domaines, moyennant un prix de vente payable par annuités. L'étendue des lots, variant entre 2 et 8 hectares, était déterminée d'après le nombre des têtes de bétail possédées par chacun.

C'est ainsi que 1.700.000 hectares furent distribués à 300.000 corvéables. Dans le courant de cette même année, l'Etat était devenu propriétaire de la cinquième partie de la superficie du pays par suite de la sécularisation des biens ecclésiastiques. Il s'obligea, comme les seigneurs, à concéder des terres aux paysans vivant sur son domaine. Il en donna également à un certain nombre d'entre eux qui n'appartenaient pas, en 1864, à la classe des corvéables, tels que les jeunes gens mariés depuis l'application de la nouvelle loi et qui ne figuraient pas encore sur les états de corvée, et ceux qui faisaient leur service militaire en 1864. Le total des terres ainsi aliénées par l'Etat monta à 840.000 hectares. On ne s'en tint pas là. A mesure que la population s'accroissait (de 4 millions d'âmes en 1864, elle est passée aujourd'hui à 6.600.000), l'Etat continuait à concéder des terres, et toute une série de lois, en 1881, 1883, 1884, 1889 (cette dernière due à l'initiative de M. Carp), permettait l'aliénation de 560.000 hectares, si bien qu'à l'heure actuelle l'énorme domaine *cultivable* de l'Etat est réduit à 500.000 hectares (non compris la Dobroudja). En résumé, on voit qu'en additionnant les chiffres précédents la propriété paysanne, comprenant des lots de un demi à 10 hectares, est constituée aujourd'hui par 3.100.000 hectares, dont 1.700.000 sont d'anciennes terres seigneuriales, et 1.400.000 d'anciens domaines de l'Etat. Elle représente 40 % de la superficie cultivable du pays, et est répartie entre 900.000 familles comptant 5 millions d'âmes.

En regard de ce chiffre respectable, la propriété moyenne (de 10 à 100 hectares) n'est représentée que par 860.000 hectares, soit 11 % du total.

Enfin la grande propriété (au-dessus de 100 hectares) en forme les 49 %, soit 3.800.000 hectares, dont il faudrait déduire, pour avoir la grande propriété *privée* : 500.000 hectares appartenant encore à l'Etat, et 130.000 constituant le domaine de la Couronne [1].

On voit que s'il y a une ombre à ce tableau, c'est le faible essor qu'a pris la propriété moyenne, entravé qu'il a été par une législation uniquement préoccupée d'assurer la formation et la conservation de la propriété paysanne. Les terres concédées par l'Etat aux paysans ont été déclarées inaliénables, de telle sorte que le cultivateur laborieux et économe s'est trouvé dans l'impossibilité d'arrondir son domaine en achetant celui de son voisin paresseux et dissipateur (cette dernière sorte de paysan n'est pas une rareté). Si l'on y ajoute les effets funestes de la loi du partage forcé que les Roumains ont eu le grand tort de copier dans notre Code civil, on conçoit que tout concourût à l'émiettement de la propriété paysanne et que l'Etat n'ait eu d'autre ressource, pour y remédier, que de distribuer des terres prises sur ses domaines.

Quant aux grands domaines privés, ils restaient à peu près intangibles. On ne pouvait pourtant exiger, en ce qui les concerne, qu'une seconde expropriation fût décrétée, moins de quarante ans après la première. Ils contribuaient, d'ailleurs, indirectement à l'amélioration de la situation économique du paysan. Grâce à leurs puissantes ressources financières, les grands propriétaires ont pu perfectionner les procédés de culture, augmenter de 100 pour 100 par des défrichements, la surface cultivable de leurs terres, et par conséquent employer un plus grand nombre de travailleurs.

*
* *

Ce n'est donc pas dans l'indifférence du législateur qu'il faut chercher la cause des haines sauvages qui viennent de faire explosion, mais plutôt dans les mœurs et les habitudes de ce pays qui sont, il faut avoir le courage de le dire, aussi médiocres que ses lois sont raisonnables.

Et d'abord le grand propriétaire roumain, le boyard, comme on se plaît à le nommer encore, ne semble pas pénétré

---

[1] Ce domaine a été constitué par une loi en 1884, dans le triple but de subvenir aux frais de représentation de la maison royale, de créer un lien nouveau entre la dynastie et la nation, et de mettre sous la protection directe du roi un certain nombre de villages destinés à devenir des modèles au point de vue du progrès agricole et du progrès social. Il est remarquablement administré par M. Jean Kalindero.

de cette vérité, si abondamment démontrée par l'histoire, que si la grande propriété territoriale crée à celui qui la détient une part légitime d'influence dans l'Etat, elle lui impose en même temps d'impérieux devoirs ; et que toute aristocratie terrienne qui cherche à s'y soustraire et se borne à jouir des revenus de ses domaines comme un rentier jouit de ses dividendes, marche tout droit aux catastrophes. On a l'exemple de la France à la fin du XVIIIe siècle, et de la Russie à l'heure présente. Or, le plus impérieux de ces devoirs est, en somme, d'habiter sa terre, et ainsi de rester en contact immédiat avec les paysans qui la cultivent, quelle que soit la nature du lien qui les rattache au propriétaire. C'est à quoi, malheureusement, le boyard répugne plus que jamais, par ce siècle de chemins de fer et d'automobiles. La vie de château est moins amusante en Roumanie que partout ailleurs ; et on se doit à soi-même d'aller passer quelques semaines d'hiver sur la Côte d'Azur, quelques autres de printemps à Paris, d'échapper à Sinaïa aux rigueurs de l'été. Entre temps, il faut bien paraître à la cour, à Bucarest. Pour peu que le médecin ordonne quelque cure d'eau en Allemagne, le domaine a grand'chance de ne pas voir du tout son maître. Et ici encore la loi prévoyante est impuissante à enrayer le mal. Elle a beau surcharger d'impôts le propriétaire qui n'habite pas au moins six mois par an la Roumanie, et dégrever au contraire celui qui fait valoir lui-même ses terres, elle ne peut rien contre les mœurs. Et le boyard en arrive à être une sorte d'étranger dans son propre pays, ignorant presque absolument tout ce qui concerne la classe rurale, aussi bien son état d'esprit que ses besoins ; ce qui explique la sérénité du ciel dans lequel le coup de tonnerre vient d'éclater.

Entre propriétaire et paysan se dresse alors le principal auteur du désordre actuel, l'intermédiaire, soit fermier, soit administrateur. Sur les 3.800.000 hectares qui constituent la grande propriété, 1.500.000 sont exploités en régie et 2.300.000 sont affermés, dont 1.450.000 à des Roumains, et 850.000 à des étrangers, parmi lesquels on compte moitié de Grecs et de Bulgares, et moitié de Juifs.

Les Juifs sont presque exclusivement cantonnés en Moldavie. Descendus en grandes bandes depuis longtemps déjà de Galicie et de Russie, ils s'y sont imposés tout de suite, comme ils s'imposent dans tous les pays qui pèchent par le manque d'initiative, l'insouciance ou la paresse. Et deux classes de Juifs se sont spontanément formées : le petit commerçant de village vend à crédit au paysan tout ce qui ne pousse pas dans les champs, lui prête au besoin de l'argent, se rend en un mot

indispensable, et comme M. Bellessort l'a reconnu dans le livre qu'il a consacré à la Roumanie, est loin d'être détesté; mais on n'en peut dire autant du capitaliste israélite qui s'adresse au grand propriétaire et le délivre de tout souci en louant ses terres pour un prix bien supérieur à celui que ce propriétaire en retirerait par une exploitation directe. C'est lui qui a été le véritable fléau des paysans en créant ces trusts gigantesques tels que ceux des Fischer et des Juster qui détenaient à eux deux, en 1905, 189.000 hectares, affermés 4 millions de lei.

Trop paresseux et souvent trop peu intelligent pour tirer bon parti du lopin qu'il possède, et qui, dans bien des cas, pourrait lui suffire, le paysan moldave s'endette en effet pendant l'hiver : il est obligé d'aviser quand revient la saison des travaux agricoles. Tantôt il cherche à sous-louer une pièce de terre, d'où le cri de ralliement de cette année : « Nous voulons la « falce à 25 lei! » Tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, il doit conclure avec le gros fermier, dont il est devenu le débiteur, un contrat de travail qui s'établit généralement sur les bases suivantes. Le fermier fait deux parts de la terre : une qu'il fait travailler pour son propre compte au paysan, l'autre dont il abandonne la jouissance à ce même paysan, mais que ce dernier n'a le droit de cultiver que lorsque la première ne réclame plus ses soins. Dans l'un et l'autre cas, l'influence des trusts accapareurs a été néfaste. Ils ont été la cause principale de cette spéculation insensée qui a sévi cette année sur le loyer des terres, et qui a fait monter le prix des fermages de 50 % en moyenne. On cite le cas, exceptionnel il est vrai, d'une terre à Botasani, affermée 100.000 francs il y a cinq ans, et pour laquelle le fermier actuel paie 260.000 francs! On venait d'avoir coup sur coup deux récoltes magnifiques, et un vent de folie a soufflé, comme il en souffle sur les bourses de valeurs mobilières dans les périodes de grande prospérité. Mais la spéculation a trouvé un stimulant puissant dans la rivalité des trusts Fischer et Juster.

Quant aux propriétaires, ils se laissaient faire une douce violence, sans comprendre très bien quelles haines ils allaient soulever. Tout le poids de ces extravagances est retombé, en fin de compte, sur les paysans, qui ont dû sous-louer jusqu'à 80 et 90 francs la falce, qui en valait naguère 40, ou consentir des contrats de travail excessivement rigoureux. En convertissant en salaire les journées de travail, on a pu calculer que, sur la base des contrats de cette année, la paye d'un journalier moldave n'excédait pas 50 centimes par jour!

Il se passe, d'ailleurs, à l'occasion de ces contrats, des injustices révoltantes. Un député a pu affirmer en pleine Chambre, sans recevoir de démenti, que le mesurage des terres était presque toujours faux, et que la falce abandonnée au paysan était généralement d'un tiers plus petite que celle qu'il doit travailler pour le compte du fermier.

Contre de pareilles fraudes, il faut reconnaître que le paysan n'a aucun recours : la magistrature et l'administration les ignorent systématiquement ! Très souvent aussi, le lot du paysan est situé à une grande distance. Il n'a matériellement pas le temps de le cultiver convenablement, notamment de donner au maïs les soins qu'il comporte ; et l'on sait que la consommation du maïs avarié est la cause principale de la hideuse maladie dite « pellagre » qui désole la campagne roumaine.

Ainsi donc, d'une part indifférence des propriétaires, rapacité des fermiers, complicité de l'administration, de l'autre paresse et imprévoyance du paysan moldave, tels sont les traits de mœurs qui rendent véritablement lamentable la condition de ce dernier.

***

La situation est très différente en Valachie.

Outre que les Juifs, et par conséquent les trusts agricoles, y sont à peu près inconnus, une grande partie des terres ne sont pas affermées, mais exploitées d'après un système qui rappelle beaucoup le métayage français. On se doute bien qu'étant donné le caractère plutôt insouciant et généreux du propriétaire roumain, et ses fréquentes absences, le métayer doit y trouver son compte. De fait, il existe beaucoup de domaines où le partage des bénéfices se fait sur le pied de deux parts pour le métayer, et une pour le maître. Il en résulte que le paysan riche n'est pas rare, en Valachie, et qu'il y a dans cette partie du royaume l'embryon d'une classe moyenne rurale. Mais ici encore les mauvaises mœurs empêchent cette organisation sociale, de tous points supérieure à celle de Moldavie, de produire des effets bienfaisants. Le paysan enrichi, soit métayer, soit administrateur pour le compte d'un propriétaire, est aussi dur au pauvre que peut l'être le fermier juif de Moldavie. Et de son côté, le pauvre reste trop paresseux pour qu'il soit possible de lui faire exécuter tous les travaux des champs, sans faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Au moment de la moisson, les campagnes de la Valachie sont envahies par les Bulgares, les Serbes, voire même les Tziganes, comme certaines contrées de la France le sont par les Belges.

C'est sur ces éléments étrangers qu'on fait retomber la responsabilité des atrocités commises, c'est parmi eux que l'on cherche et que l'on serait heureux de trouver les instigateurs de la révolte. Il est probable que ces efforts seront couronnés de succès. En tête des bandes ont été remarqués des inconnus, qui n'avaient de paysans roumains ni le physique, ni l'allure, qui disparaissaient des villages dès que ceux-ci étaient acquis à la révolte, pour reparaître dans d'autres non encore contaminés.

Y a-t-il eu un coup monté par ces anarchistes internationaux qui, de nos jours, vont porter partout la mauvaise parole, ou peut-être par quelques-uns de ces marins du *Potemkin*, à qui l'on a donné ici une si imprudente hospitalité, et qu'on vient enfin de se décider à arrêter ? C'est possible et même vraisemblable. Il n'en reste pas moins avéré que beaucoup de chefs de bandes étaient roumains. Dans quelques communes, c'étaient les maires ou les secrétaires de mairies, dans un très grand nombre les *instituteurs*, et ce qui étonnera davantage les lecteurs français, les *popes*. Il semble même que beaucoup de ces derniers aient fait prêter aux paysans une sorte de serment religieux, les obligeant à dévaster, à piller et à brûler les fermes, à tuer au besoin les propriétaires, pour avoir leur part de la grande destruction de terres qui était proche. En dehors de ces abominables coqs de village, la police a mis la main sur quantité d'intellectuels, vagues étudiants, en tout cas roumains de pur sang, que certains chefs de file, à Bucarest et à Jassy, ont convertis de longue date aux doctrines de haine.

Le nouveau ministre de l'Instruction publique, M Haret, n'en a pas moins courageusement lancé une circulaire contresignée du métropolite-primat, pour conjurer les professeurs, instituteurs et membres du clergé de mettre leur influence morale au service de la patrie en danger ; mais il est peu probable qu'il se soit fait lui-même illusion sur l'efficacité de ce moyen pour faire renaître le calme. Quoi qu'il en soit, on voit ici entrer en scène la classe moyenne, et par conséquent la question sociale se poser.

*
* *

Les observateurs superficiels, qui n'ont jamais fait que traverser en courant ce pays-ci, insistent uniquement sur l'antagonisme du grand propriétaire et du paysan, et répètent à l'envi qu'il n'existe pas de classe moyenne en Roumanie. C'est tout à fait faux. D'ailleurs, un Etat moderne ne serait pas viable sans classe moyenne. La vérité est que cette classe existe, mais qu'elle s'est constituée hâtivement et de déplorable façon. Des

quatre éléments qui doivent normalement entrer dans sa composition : petits propriétaires ou rentiers, petits industriels ou commerçants, fonctionnaires et titulaires de professions libérales, les deux premiers sont représentés très insuffisamment, tandis que les deux derniers ont acquis une prépondérance exagérée. La législation a entravé, comme on l'a vu plus haut, le développement de la propriété moyenne. Les habitudes dépensières de la population ont tendu à restreindre la catégorie des rentiers, et son peu de goût pour le commerce et l'industrie a permis l'accaparement de ces deux branches d'activité par les Juifs, les Grecs et les Allemands. En revanche, l'éclosion des fonctionnaires, des avocats et des médecins a été formidable. C'est qu'en effet, à peine née à la liberté, la Roumanie, grâce à la fertilité du sol et aux qualités brillantes de la race, à son intelligence et à sa remarquable faculté d'assimilation, s'est transformée rapidement. Les administrations de l'État, les travaux publics, les chemins de fer ont nécessité une armée de fonctionnaires, que les lycées et les universités du pays se sont mis en devoir de former. La plupart des hommes d'État roumains avaient puisé en France les idées les plus généreuses sur les bienfaits de l'instruction et l'utilité de la diffuser dans tous les milieux ; ils firent décréter la gratuité de toutes les études primaires, secondaires et supérieures. Ce fut la période bénie des classes pauvres qui voyaient s'ouvrir pour leurs enfants des perspectives inespérées. Mais les cadres administratifs, si larges qu'ils fussent, ne tardèrent pas à se remplir, et lorsqu'il fallut marquer le pas pour y entrer, le flot se porta naturellement vers les professions libérales, qui furent bientôt encombrées à leur tour. La France n'a pas la réputation d'être pauvre en avocats et en médecins, elle l'est pourtant en comparaison de la Roumanie. Et alors il s'est passé ici ce qui s'est passé partout ailleurs. Tous ces intellectuels, trompés dans leurs espérances d'avenir, généralement à court d'argent, ont jugé que la société était décidément mal faite, et quelques-uns en ont conclu qu'il la fallait reconstruire au plus vite. Mais comment y parvenir, dans un pays où les 85 % de la population sont des paysans ? En remuant ces paysans, en faisant miroiter à leurs yeux le suprême appât pour tous les paysans du monde, la terre. Et c'est ainsi qu'on retrouve dans ce soulèvement des campagnes roumaines, avec une exactitude curieuse, toutes les causes déterminantes de la révolution russe, malgré la différence profonde des institutions politiques. Tant il est vrai que ces dernières sont d'une importance secondaire en regard de la constitution sociale et des mœurs !

*
* *

Quand on songe qu'il y a quarante ans ces populations de l'Europe orientale faisaient encore l'admiration du grand Le Play pour l'excellence de leurs coutumes et leur sage compréhension de la vie, on reste confondu de la rapidité avec laquelle tout se transforme à notre époque. En ce qui concerne cependant la société roumaine, il est peut-être prématuré de parler déjà d'une transformation radicale.

« Que prétendez-vous faire ? disait l'autre jour M. Carp aux « libéraux. Voulez-vous la ruine de la grande propriété ? Vou- « lez-vous faire une Roumanie à l'image de la Bulgarie ou de « la Serbie, composée de quelques intellectuels, et d'une masse « de paysans propriétaires ? » Les libéraux s'en sont défendus. Quand on a cru pendant longtemps, et à juste titre, marcher à la tête des peuples balkaniques, il serait cruel d'être forcé d'adopter les institutions de ceux qu'on a laissés derrière soi. Le cabinet libéral a montré assez clairement les bornes qu'il n'entend pas dépasser, dans le manifeste publié « au nom de Sa Majesté le Roi » le jour même de son arrivée au pouvoir. C'est un document qui vaut d'être analysé.

1° Le gouvernement supprime d'abord deux impôts très impopulaires, quoique assez anodins : la taxe de 5 francs qui constituait pour les paysans une assurance contre la disette de maïs provenant de la sécheresse, et la taxe perçue par l'Etat sur chaque décalitre de vin.

2° Les propriétés de l'Etat, de même que celles des établissements publics de bienfaisance et de culture nationale, seront désormais exploitées en régie ou affermées directement aux associations de paysans connues sous le nom de *obstei*. Ces associations, sortes de syndicats d'ouvriers agricoles, sont aujourd'hui reconnues par la loi et qualifiées pour traiter avec les propriétaires de la location des terres. — Il faut savoir, pour comprendre l'importance de cet article du programme ministériel, que sur ses 500.000 hectares de terres arables, l'Etat n'en exploitait jusqu'à présent en régie que 40.000, et louait les autres à des fermiers ou même à des trusts. En Moldavie, le trust exécré des Fischer détenait, en 1905, 35.000 hectares appartenant à l'Etat ou à des institutions de bienfaisance.

3° Toutes les mesures possibles seront prises pour renforcer les banques populaires, de façon à leur permettre d'aider efficacement les *obstei* à prendre des propriétés en fermage. Jus-

qu'à présent les grands propriétaires ont montré une certaine répugnance à traiter avec ces *obstei*, dans lesquelles ils voient, à tort ou à raison, un futur instrument de tyrannie populaire.

4° L'arpentage exact des terres concédées en vertu de contrats agricoles et le règlement honnête des comptes agricoles seront surveillés. Les mesurages et les comptes faux seront punis avec la dernière sévérité.

Tout ce qui précède est irréprochable. Il y a là un ensemble d'améliorations qui ne sont nullement irréalisables, si le gouvernement sait y tenir la main. Mais il est permis d'être plus sceptique à l'endroit des mesures législatives qui suivent.

5° Une loi sera préparée pour rendre moins rigoureux les contrats agricoles. L'affermage, calculé en argent, sera toujours payé en argent. Les contrats de travaux indiqueront l'espèce et le montant de ces travaux, les paiements en seront réglés d'après les prix habituels de l'époque où le travail aura été exécuté. *Le travail agricole dont se charge le père de famille n'excédera pas ses forces.* Les avances d'argent ne seront pas susceptibles d'un intérêt supérieur à 10 % par an.

6° Enfin une loi interdira à aucun fermier ou association de fermiers de prendre en location plus de deux propriétés comprenant ensemble 4.000 hectares. Les personnes interposées seront poursuivies.

A l'exception de l'article contre les usuriers, il ne semble pas que toute cette réglementation minutieuse soit susceptible d'une application pratique. On ne voit pas très bien notamment comment le législateur s'y prendra pour déterminer la somme de travail qui n'excède pas les forces du père de famille! Enfin la dernière loi, visant l'accaparement des trusts, ne donnera probablement pas plus de résultat que celle déjà existante qui interdit aux étrangers l'acquisition d'immeubles ruraux. Elle n'a pas empêché beaucoup de Juifs d'en posséder en Moldavie, et leurs hommes de paille se rient des foudres législatives.

En réalité, les hommes de bonne foi sentent bien que le programme libéral ne pourra faire régner la paix dans les campagnes roumaines que si son exécution est facilitée par une réforme morale. Malheureusement cette réforme-là est de toutes la plus ardue à réaliser, et l'histoire n'en offre pas beaucoup d'exemples : elle ne se produit guère qu'à la suite de grandes catastrophes, sous l'impulsion énergique d'hommes d'élite, aidés par une renaissance de l'esprit religieux : et M. Stourdza est précisément un de ces hommes d'élite. Les grandes catastrophes sont de tous les temps, mais plus nous

allons, et plus l'Etat moderne, par la complexité même de ses rouages, est rebelle à l'impulsion des individualités, quelque puissantes qu'elles soient. Quant à l'esprit religieux, il faut bien avouer qu'il n'est point très vivant en Roumanie. C'est un peu la faute du clergé orthodoxe. Le moins qu'on puisse dire de lui, c'est qu'il a contribué à désorganiser la famille par les facilités qu'il accorde au divorce, et qu'il n'a guère su inculquer à ses membres inférieurs, les popes de village, le sentiment de leur responsabilité morale.

Il ne faut pourtant pas vaticiner, ni surtout voir trop en noir l'avenir d'une race qui, dans le passé, a traversé victorieusement les épreuves les plus redoutables. Cet avenir dépendra beaucoup moins des lois fabriquées par le Parlement que de l'attitude des grands propriétaires. Si ceux-ci n'ont pas le courage de réformer leurs habitudes, de surveiller eux-mêmes l'administration de leurs domaines, de remplir en un mot leur devoir social, il faut s'attendre à des désordres graves. La constitution politique du royaume courra le risque d'être remaniée de fond en comble, les différents collèges électoraux supprimés et remplacés par le vote universel et direct : ce serait alors, à n'en pas douter, la lutte de classes, la tyrannie des syndicats agricoles, et l'expropriation à échéance plus ou moins proche. Si, au contraire, l'aristocratie terrienne sait profiter de l'avertissement sérieux qu'elle vient de recevoir, on peut espérer que la révolution sera épargnée à ce pays et qu'une évolution pacifique l'amènera à une forme sociale plus démocratique, conformément à la loi qui régit les sociétés modernes.

JACQUES DOROBANTZ.

LES ÉLECTIONS ESPAGNOLES

LA FAILLITE DU PARTI LIBÉRAL

On vient de procéder, en Espagne, à de nouvelles élections législatives, les Cortès libérales élues en septembre 1905 ayant été dissoutes le 31 mars dernier par le ministère conservateur. On sait, en effet, que les libéraux, qui étaient arrivés aux affaires le 20 juin 1905, ne purent pas se mettre d'accord sur un programme de gouvernement, et qu'après de nombreuses crises ministérielles, le roi Alphonse XIII, devant leur impuissance, offrait, le 25 janvier dernier, le pouvoir au chef du parti conservateur, M. Antonio Maura, qui l'acceptait.

Avant d'examiner les résultats de ces élections, les indications qui s'en dégagent et la composition nouvelle des partis, nous voudrions rappeler les principales phases du dernier passage au pouvoir du parti libéral et mettre en lumière les causes de son échec.

***

On se souvient des circonstances dans lesquelles les libéraux ont pris le pouvoir. Trois ministères conservateurs venaient de disparaître en quelques mois : d'abord, celui de M. Maura, au commencement de janvier 1905, pour des raisons qui n'ont jamais été très bien élucidées; ensuite, celui du général Azcarraga, quelques semaines après sa constitution, pour défaut d'entente entre les ministres sur la date plus ou moins rapprochée de la convocation des Cortès ; enfin, celui de M. Villaverde, le 20 juin 1905, après un vote de méfiance du Parlement. Le roi avait alors chargé un des chefs du parti libéral, M. Montero Rios, de former un cabinet, de dissoudre les Cortès et de faire procéder à de nouvelles élections.

Les élections eurent lieu dans le courant de septembre 1905, et, ainsi qu'il est d'usage constant en Espagne, elles donnèrent la majorité au gouvernement libéral. Toutefois cette majorité n'était pas très considérable, car si, sur les 404 sièges de la Chambre des députés, les députés ministériels élus étaient au nombre de 240, savoir : 140 partisans de M. Montero Rios, 80 de M. Moret, 20 de M. Canalejas, soit une majorité de 76 voix ; au Sénat, au contraire, bien que sur les 180 sièges électifs 100 libéraux environ eussent été élus, la majorité était très faible, les conservateurs comptant dans la partie non élective de cette assemblée un nombre de partisans très supérieur à celui des libéraux et des démocrates réunis. Cependant, si les libéraux

avaient été fortement unis, il leur eût été possible de faire œuvre utile. Mais, dès les premiers mois de leur présence aux affaires, il fut aisé de se rendre compte que leur carrière serait difficile.

Peu satisfait des élections, qui ne lui donnaient pas une majorité suffisante à son gré, M. Montero Rios se montrait nerveux. En vain MM. Moret et Canalejas lui avaient-ils promis leur concours le plus absolu ; en vain, pour lui donner toute satisfaction, avaient-ils dissous leur groupe respectif, M. Montero Rios ne pouvait pas trouver des collaborateurs à sa convenance et menaçait, à tout moment, de s'en aller. En quelques mois il y eut trois crises ministérielles : le 15 juillet, crise partielle pour remplacer le ministre des Finances ; le 27 octobre, le lendemain du départ de Madrid de M. Loubet, crise totale pour mettre le ministère plus en harmonie avec les nouvelles Cortès ; le 30 novembre enfin, à la suite des violents incidents provoqués à Barcelone par l'envahissement et la mise à sac par des officiers de l'armée des bureaux du journal catalaniste le *Cut-Cut*, sous le prétexte qu'il avait offensé l'armée et la patrie, M. Montero Rios se retira définitivement et fut remplacé à la tête du gouvernement par M. Moret.

Celui-ci prenait le pouvoir dans des circonstances difficiles. La surexcitation était grande chez les Catalans ; d'autre part, dans toute l'Espagne, les officiers se solidarisaient avec leurs camarades de Barcelone, et l'agitation s'étendait. Pour y mettre un terme, on suspendit les garanties constitutionnelles à Barcelone et, sous la pression de l'élément militaire soutenu par le ministre de la guerre le général Luque, le gouvernement fut amené à présenter au parlement une loi « des Juridictions », aux tendances rien moins que libérales puisqu'elle avait pour objet de rendre justiciables des tribunaux militaires les crimes ou les offenses contre la patrie ou contre l'armée même quand ces offenses ou ces crimes seraient commis par la voie de la presse. C'était évidemment faire un pas en arrière. Mais, chose plus déplorable encore, le gouvernement n'avait pas pu se mettre d'accord sur ce projet de loi, certains ministres étant partisans de la justice militaire, d'autres au contraire décidés, si c'était nécessaire, à augmenter les pénalités, mais affirmant que les tribunaux ordinaires avaient seuls compétence pour connaître de ces crimes. Le désarroi était tel que le gouvernement présenta le projet aux Cortès sans prendre parti et en laissant à celles-ci le soin de décider entre les juridictions civiles et militaires.

Quelque contraire que fût cette loi aux idées et aux aspirations du parti libéral, pour ne pas créer de difficultés au gouvernement il finit par la voter, avec quelques amendements, dans le sens exigé par l'armée et le ministre de la Guerre. Après cette preuve de dévouement donnée au gouvernement, il semblait que le ministère aurait dû se sentir rassuré, raffermi, et que, le calme étant rétabli, le moment fût venu de mettre en pratique quelques-unes des réformes libérales. C'est ce que demandaient un grand nombre de membres du parti et beaucoup de ses journaux. M. Moret, qui venait de voir de près toutes les difficultés de la situation, en juge autrement. Il ferme les Cortès et, tout en préparant sous la pression des protectionnistes intransigeants le nouveau tarif des douanes qui fut publié peu de temps après, il attend que soient passées les fêtes du mariage du roi pour se retirer du pouvoir s'il n'obtient pas la dissolution des Cortès, seule manière à son avis d'assurer au parti libéral une majorité assez stable pour lui permettre de réaliser des réformes.

Cette majorité, il faut bien le reconnaître, le gouvernement ne l'a guère dans les Cortès actuelles. Au Sénat, notamment, elle n'est assez faiblement assuré que quand le vote des indépendants lui est acquis, et il en est assez rarement ainsi. A la Chambre elle-même, la majorité libérale n'est pas unie ; elle se compose d'un certain nombre de groupes rivaux et marchant rarement ensemble. C'est devant ces difficultés que le 7 juin 1906 M. Moret, après avoir exposé cette situation au roi, donna sa démission. Le roi avait-il admis les raisons de M. Moret? On put le croire, car il lui renouvela sa confiance et le pria de rester au pouvoir. Dès lors la dissolution des Cortès parut prochaine. Sans doute le roi aurait fini par y consentir, bien qu'il ne soit pas d'usage d'accorder deux dissolutions de suite au même parti et malgré les protestations du parti conservateur présentées par son chef M. Maura, si du moins tous les membres influents du parti libéral avaient été d'accord sur la nécessité de cette mesure et s'il eût été évident que faute de la prendre aucune personnalité du parti libéral n'accepterait de succéder à M. Moret. Mais il n'en était pas ainsi, et, autant que par les conservateurs, elle était combattue par de nombreuses fractions du parti libéral prêtes à accepter le pouvoir si M. Moret y renonçait. Devant ces divergences d'opinion sur une question aussi essentielle et assuré que, même après le départ de M. Moret, il pouvait continuer sa confiance aux libéraux et trouver dans le parti un autre gouvernement, le roi refusa définitivement de dissoudre les Cortès et M. Moret se retira le 5 juillet 1906.

Le général Lopez Dominguez, président du Sénat et membre du parti libéral démocrate, accepta la mission de former un cabinet. Dès lors l'idée de la dissolution devait être abandonnée et il n'y avait plus de raison pour ajourner plus longtemps l'étude des réformes promises par le parti libéral. Le général Lopez Dominguez se présenta devant les Cortès avec un programme à tendances radicales et anticléricales comportant la laïcisation du mariage, des cimetières, de l'enseignement et une loi sur les associations et les congrégations prélude du futur concordat à conclure avec le Saint-Siège en remplacement du *modus vivendi* actuel et du concordat conclu par M. Maura, mais qui, dans la précédente législature, n'avait pu être voté que par le Sénat. Très attaqué par les conservateurs et les catholiques, mal soutenu, sinon complètement abandonné par la droite libérale, M. Lopez Dominguez ne put grouper autour de lui nulle majorité et il dut se retirer le 28 novembre 1906.

Après un nouveau ministère Moret qui dura deux jours, le roi, très loyalement décidé malgré tout à favoriser jusqu'au bout la tentative libérale, s'adressa au vieux marquis de la Vega de Armijo, qui constitua un cabinet de concentration libérale le 1er décembre 1906. Le vieil homme d'Etat ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs ; impuissant comme eux à empêcher les dissentiments intérieurs dans son parti, ne pouvant même pas maintenir l'accord entre les membres du cabinet sur la question religieuse, il se vit dans la nécessité de remettre le 24 janvier 1907 sa démission au roi qui, devant l'échec de cette dernière tentative, dut faire appel pour gouverner au chef du parti conservateur, M. Maura.

Les libéraux venaient de passer dix-neuf mois au pouvoir sans rien faire que d'étaler au grand jour leurs dissensions et leurs luttes intestines, et, s'ils n'avaient eu la chance de se trouver aux affaires au moment du voyage de M. Loubet, de la Conférence d'Algésiras et du mariage du roi, ils en seraient partis, comme le prédisait un de leurs organes [1] : « Sans pou-« voir porter à leur actif autre chose qu'une loi des juridic-« tions que M. Maura lui-même abrogera comme trop réac-« tionnaire et un tarif des douanes que les conservateurs les « plus protectionnistes trouvent extravagant. » Ils n'ont remédié à aucun des maux dont souffre l'Espagne, ne réalisent aucune de leurs promesses. Cependant il ne leur a manqué ni des hommes de grande valeur ni la faveur du roi qui, avec une

[1] *El Heraldo* de Madrid.

impartialité et une bienveillance inlassables, les a soutenus jusqu'au bout. Ce qui a manqué au parti libéral, ce qui lui manque depuis la mort de Sagasta, c'est un chef ayant assez de prestige pour imposer à tous son autorité. Il eût pu, s'il eût été uni et discipliné, continuer à gouverner et mener à bien quelques-unes des réformes qui lui sont chères. Mais il a démontré qu'il était moins un grand parti de gouvernement qu'un assemblage de groupes dont les chefs se jalousent et songent plus à satisfaire leur amour-propre personnel et les appétits de leur clientèle, à se combattre sourdement et à empêcher le concurrent de réussir, qu'à se lier étroitement pour le bien de la chose publique. Ses défauts ont causé sa chute et celle-ci, dans les conditions où elle s'est produite a été pour le parti libéral une véritable faillite dont il aura quelque peine à se relever.

***

Le décret de dissolution des Cortès, publié dans la *Gazette de Madrid* du 31 mars 1907, fixait au 21 avril la date des élections à la Chambre des députés et au 5 mai celles de la partie élective du Sénat.

Ces élections viennent d'avoir lieu et les résultats en sont intéressants. Certes, en Espagne, ces consultations de la volonté nationale n'ont pas la même importance que dans d'autres pays parce qu'elles ne sont qu'un simulacre de consultation nationale. L'influence du pouvoir, la pression gouvernementale sont telles en effet qu'en dehors de quelques grandes villes et de quelques régions spéciales comme la Catalogne, la Navarre, etc., où la lutte est âpre et le scrutin mieux surveillé par les partis, les élections sont ce que veut bien les faire le gouvernement qui y préside.

La preuve de ce fait, s'il était nécessaire de la faire, ne résulte-t-elle pas de ce que l'opinion semble changée chaque fois que le gouvernement change et de ce que les Cortès sont libérales ou conservatrices suivant que le ministre qui dirige les élections est libéral ou conservateur? Aussi est-il impossible de savoir quelle est l'opinion prédominante dans le pays. A défaut de ce renseignement, ces élections nous donnent du moins quelques indications qui ne sont pas sans valeur.

La période électorale, assez calme en général, a été au contraire très vive et très agitée dans certaines régions. En Catalogne notamment, la lutte entre solidaires et antisolidaires a été des plus acharnées. Les esprits étaient si surexcités qu'on en est venu jusqu'à une tentative d'assassinat dirigée contre M. Salmeron et quelques catalanistes qui se rendaient à Barce-

lone à un meeting « solidaire », tentative au cours de laquelle un candidat catalaniste M. Cambès a été grièvement blessé d'un coup de revolver.

Les élections ont eu lieu le 21 avril sans de trop graves incidents, sauf à Madrid, où une urne fut brisée, à Barcelone et à Victoria où il y eut quelques troubles. D'après les renseignements officiels, elles ont donné les résultats suivants : nombre de sièges à pourvoir, 404. Ont été élus conservateurs, 256; oppositions réunies, 142, se décomposant en : libéraux, 61; démocrates, 8; républicains, 32 dont 14 indépendants; carlistes, 16; catalanistes, 17; intégristes, 2; catholiques, 2; indépendants, 4; plus 6 élections doubles qui donneront lieu à un nouveau scrutin. A l'heure actuelle, le gouvernement a dans la Chambre une majorité de 114 voix.

Dans la Chambre précédente, le gouvernement libéral disposait de 240 voix et les oppositions de 164 voix, soit une majorité gouvernementale de 76 voix.

On voit que la majorité dont dispose le gouvernement conservateur est très sensiblement supérieure à celle qu'avaient les libéraux dans les Cortès qui viennent d'être dissoutes.

Ce qui frappe d'abord dans ces élections, c'est la profonde défaite des libéraux. Jamais ils n'avaient été aussi peu nombreux. Dans les Cortès conservatrices de 1903, ils étaient 86; en 1901, 80; en 1899, 88 et 29 gamacistes; en 1896, 102.

Avec le triomphe des conservateurs et le très gros échec du parti libéral, il convient de noter tout particulièrement l'importance tout à fait inusitée de la minorité antidynastique qui a été élue. Les républicains qui disposeront de 32 voix n'avaient été plus nombreux qu'en 1903, où ils étaient 33; mais jamais, depuis la fin des guerres civiles, on n'avait vu un pareil réveil du carlisme, qui comptera 16 voix dans la Chambre actuelle, alors qu'en 1901 il n'en avait que 4; 7, en 1903 et 3 en 1905.

Mais un des faits les plus considérables et peut-être le plus inquiétant, c'est le triomphe à une forte majorité, à Barcelone et dans toute la Catalogne, de la coalition catalaniste qui a pris le nom de « solidarité » et qui comprend des républicains avec, à leur tête, M. Salmeron, des carlistes, des catalanistes plus ou moins séparatistes. Qu'est, au fond, cette redoutable « solidarité », et que veut-elle? Il est difficile de le savoir, car elle n'a jamais encore fait l'exposé de sa doctrine et de son programme. Il semble qu'elle vise à recouvrer quelques-unes des anciennes franchises dont jouissait la Catalogne quand elle était unie au royaume d'Aragon : reconnaissance du catalan comme langue officielle, administration de la Catalogne par des fonctionnaires

catalans, droit de fixer et de recouvrer ses impôts avec obligation de verser au trésor central un tribut annuel déterminé d'avance, comme le font les provinces basques. Va-t-elle jusqu'à préconiser une autonomie beaucoup plus large ne donnant droit de cité dans la région qu'aux grands services de l'Etat indispensables au maintien de l'unité nationale? Ce que l'on sait d'une façon certaine sur les tendances antidynastiques et les aspirations d'autonomie des solidaires est de nature à inspirer de la crainte, d'autant plus que les conditions d'esprit et de rude franchise dans l'exposition de leurs aspirations que l'on attribue à quelques-uns des élus, le chiffre de voix que compte cette minorité, 37, les forces qu'elle a derrière elle, l'agitation régionaliste qu'elle a développée en Catalogne et qui s'étend déjà à d'autres provinces, tout indique que le gouvernement aura à compter avec elle comme aussi avec les autres éléments antidynastiques. Aussi, en dépit de sa majorité, sa tâche ne sera pas facile.

Les conservateurs s'en rendent bien compte d'ailleurs : « Que « la composition de la Chambre des députés, dit *la Epoca* [1], « indique que nous aurons une campagne parlementaire très « difficile, qui pourrait le nier ? Quelques 330 députés repré- « sentent dans la Chambre la monarchie et ses partis de « gouvernement, les 74 places qui restent sont entre les mains « d'éléments qui ne sont affiliés à aucun de ces deux partis ; « entre l'une et l'autre force il y aura lutte et il est clair que « la lutte sera opiniâtre et difficile. »

Sans doute les conservateurs ne sont pas divisés en groupes et sous-groupes comme les libéraux, mais depuis la mort de MM. Villaverde et Romero Robledo ils sont unis et disciplinés sous la conduite d'un seul chef toujours obéi, M. Maura. Sans doute cette minorité est composée d'éléments hétérogènes : de libre-penseurs et de cléricaux ; d'absolutistes et de républicains ; d'accord seulement sur quelques points et complètement antagonistes sur tous les autres. Il n'en reste pas moins que ces adversaires incapables de s'entendre pour reconstruire peuvent demeurer unis pour démolir et porter de rudes coups, d'autant plus qu'ils sont pour la plupart actifs, déterminés et qu'ils n'ont rien à redouter, mais tout à attendre des troubles et du tumulte.

Cette situation, déjà assez inquiétante par elle-même, vient de s'aggraver à l'occasion et à la suite des élections sénatoriales. Les deux chefs des partis dynastiques, MM. Maura et Moret,

[1] *La Epoca* du 25 avril.

n'ayant pu se mettre d'accord au cours de ces combinaisons électorales spéciales à l'Espagne où l'on répartit les sièges, avant de consulter les électeurs entre les ministériels et les partis d'opposition, M. Moret, peu satisfait de la part infime (20 sièges seulement) que M. Maura consentait à faire aux libéraux, a réuni les chefs du parti et il a été décidé que les libéraux ne prendraient pas part aux élections sénatoriales. Tous les candidats ont été prévenus de cette décision, mais tous ne semblent pas s'y être conformés, car un assez grand nombre ont maintenu leur candidature.

Voici les résultats officiels des élections qui ont eu lieu le 5 mai pour remplacer la partie élective du Sénat. On sait que cette assemblée, qui compte en tout 360 membres, se compose de deux portions égales de 180 membres chacune: l'une comprend les sénateurs de droit et les sénateurs nommés à vie par le roi [1]; l'autre, les sénateurs élus.

D'après les derniers renseignements, ont été élus: 113 conservateurs; 28 libéraux; 5 démocrates; 5 carlistes; 7 républicains; 1 intégriste; 4 catholiques; 2 indépendants.

Ces résultats correspondent assez bien à ceux des élections à la Chambre des députés et appellent les mêmes observations. Ce qu'il faut noter surtout, c'est l'entrée au Sénat des républicains qui y auront 7 représentants et l'augmentation des forces d'extrême droite et antidynastiques avec 5 carlistes, 1 intégriste et 4 catholiques. Il faut remarquer aussi qu'en Catalogne tous les sénateurs élus sont des « solidaires ». Les conservateurs de leur côté arrivent plus nombreux qu'aux élections conservatrices de 1903 où ils étaient 96 et que les libéraux aux élections de 1905 où ils étaient 100. Avec les sénateurs non électifs, les conservateurs auront au Sénat une importante majorité, mais qui trouvera devant elle comme à la Chambre une minorité antidynastique résolue et agissante.

Quant au parti libéral qui venait de donner, une fois de plus, le spectacle de son manque de cohésion, puisque 28 de ses membres avaient été élus, bien qu'il eût été décidé que les candidats libéraux se retireraient de la lutte avant le scrutin, il persista à considérer les élections sénatoriales comme non avenues. Les membres du parti qui avaient été élus devaient renoncer à leur élection ou seraient exclus du parti. De plus, il fut question d'étendre le mouvement d'abstention des libéraux à toute la vie parlementaire. Pour enlever toute valeur aux actes du gouvernement et des Cortès, les libéraux n'assisteraient

[1] Voici la composition de cette partie du Sénat: conservateurs, 81; libéraux, 45; démocrates, 13; carlistes, 2; indépendants, 30; sièges vacants, 9; total, 180.

pas aux séances de la Chambre et du Sénat, sauf à la séance royale d'ouverture. Cette attitude révolutionnaire prise par un parti de gouvernement pouvait avoir de graves conséquences ; les libéraux l'adopteraient-ils? C'est ce que se demandait le gouvernement, tandis que M. Moret allait au palais mettre le roi au courant de la situation.

Aujourd'hui, la réponse n'est plus douteuse, après la réunion tenue par les libéraux le 13 mai, dans le palais du Sénat, à l'issue de la séance d'ouverture des Cortès. A cette réunion assistaient 90 partisans de MM. Moret et Montero Rios, députés, sénateurs et anciens ministres. A la suite des explications données par M. Moret, les libéraux ont décidé de n'assister à aucune séance ni de la Chambre, ni du Sénat, et de discuter le discours du trône dans de nombreux meetings où ils développeront leur programme.

La guerre se trouve ainsi déclarée entre les deux grands partis dynastiques qui occupent le pouvoir à tour de rôle et que leur commun dévouement à la dynastie avait fait jusqu'ici se ménager mutuellement.

Les libéraux mettront-ils par ce moyen M. Maura dans l'impossibilité de gouverner? obtiendront-ils la dissolution des Cortès ou tout au moins celle de la partie élective du Sénat, comme ils semblent l'espérer? M. Maura, lui, croit que cette abstention n'empêchera pas la vie parlementaire, d'autres minorités se trouvant présentes aux Cortès pour discuter les projets du gouvernement. Ce qui est certain, c'est que les libéraux ne sont pas plus unis et plus disciplinés dans l'opposition qu'au pouvoir, et ce n'est pas d'un très bon augure. Non seulement une importante fraction du parti, les démocrates, avec MM. Canalejas et Lopez Dominguez sont absolument hostiles à cette abstention à laquelle ils ne s'associeront pas, si bien que la minorité dynastique sera tout de même représentée aux Cortès ; mais même parmi les amis de M. Moret, il en est beaucoup qui ne partagent pas l'opinion de leur chef et il n'est pas absolument certain que tous se résignent à lui obéir.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que le gouvernement, malgré la grosse majorité dont il dispose, va se trouver aux prises avec de sérieuses difficultés ; et il n'est guère permis d'espérer que soit enfin arrivée l'heure de la tranquillité intérieure et de la stabilité ministérielle pourtant si nécessaires à l'Espagne.

CHARLES DAVID.

NOTES SUR LES DEUX DOUMAS

ET SUR LA

POLITIQUE ACTUELLE DU MINISTÈRE STOLYPINE [1]

DE LA DISSOLUTION DE LA PREMIÈRE DOUMA A L'ÉVOLUTION COMMENCÉE DU MINISTÈRE STOLYPINE

De la dissolution de la première Douma, premier acte du ministère Stolypine, à la réunion de la deuxième Douma, actuellement en session, deux séries de faits caractérisent l'activité gouvernementale : les faits de répression, les oukases agraires.

Les faits de répression sont multiples et trop souvent sommaires. A la bombe répond ce que les Allemands nommaient en 1870 le « fusillement ». En face de la terreur rouge, on laisse sévir ce qu'on peut appeler la terreur blanche et on s'y associe dans une certaine mesure. C'est le régime des cours martiales aux procédures sommaires. Les journaux sont saisis, suspendus, supprimés. On classe les partis en légalisés et non légalisés : les partis légalisés peuvent seuls tenir des réunions de parti et faire de la propagande. Les membres des partis non légalisés ne peuvent que tenter d'obtenir à titre individuel l'autorisation policière d'organiser une réunion ; s'ils font « acte de parti », acte vague, ils tombent sous le coup de sanctions variées suspendues au-dessus d'eux comme des épées de Damoclès, aux conditions et aux heures de chute inconnues. Or les partis de droite et les octobristes étaient seuls légalisés. Les cadets et tous les partis plus à gauche étaient sous le régime du bon plaisir.

Les oukases agraires mettent en pratique une double solution de la formidable question agraire : il faut, d'une part, décongestionner les pays de la terre noire européenne en décidant des troupes de paysans à partir et à prendre possession

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col. : Notes sur les partis russes* (16 nov. 1906) et *Les Partis russes* (1er janv. 1907).

des terres qui les attendent en Asie; d'autre part rendre moins malheureux et moins communistes ceux qui restent sur place en leur donnant plus de terre, en relâchant et tranchant les uns après les autres les mille liens du mir qui les ligotent comme des momies, en les acheminant vers la propriété individuelle[1]. — D'où insurrection d'une bonne partie des gauches: on veut séduire et rendormir les moujiks! Socialistes et travaillistes veulent livrer à qui la cultive toute la terre sans indemnité, et pour l'obtenir il faut que subsiste un irrésistible mécontentement. Et la bataille pour gagner le moujik, c'est-à-dire le nombre, les immenses bataillons qui donneront la victoire, s'engage ou plutôt reprend de plus belle entre les agitateurs fébrilement actifs de la gauche et un ministère qui, cette fois bien inspiré, tente de faire œuvre positive et de se faire entendre des masses peu conscientes, mais singulièrement misérables et agitées.

On arrive ainsi aux élections. La bureaucratie russe ne dispose pas des mêmes moyens de pression et de corruption qu'une administration centralisée et en parfait état de fonctionnement. Il semble qu'il y ait eu dans son action une certaine incohérence et de nombreuses maladresses. D'autre part, l'action des terroristes de droite et celle des terroristes de gauche semble s'être balancée. La pression s'est exercée d'une façon spéciale : un grand nombre de gêneurs ont été déclarés inéligibles, bon nombre de gens influents ont été emprisonnés pendant toute la période électorale. Le fait saillant est l'inéligibilité de tous les signataires du manifeste de Viborg, pour poursuites commencées contre eux. On sait, en effet, que, d'après la législation actuelle, il est inutile qu'un candidat ait été condamné pour devenir inéligible : il suffit de le faire poursuivre! A côté de cela est-il nécessaire de mentionner les petits moyens, celui-ci, par exemple : dans les villes où les électeurs du premier degré votent au scrutin de liste par quartiers, ils ne peuvent voter que sur des feuilles de vote distribuées par l'administration. Or, deux de ces feuilles sont distribuées à chaque électeur qui, en cas de perte, a le droit de demander seulement une nouvelle feuille. Une personne ne peut pas se procurer un paquet de ces feuilles. Seuls les partis légalisés, c'est-à-dire gouvernementaux, peuvent obtenir des ballots, y inscrire les noms de leurs candidats et faire ainsi une active distribution de bulletins tout préparés.

---

[1] Voir : le *Correspondant*, 10 mai 1906, *la Crise russe et la question agraire*, par M. Edouard Blanc, et la *République française* des 22 et 28 mars 1906 : *Le moujik et la terre* et *Oukases agraires*.

Les partis de gauche se sont le plus souvent tirés d'affaire en faisant à domicile la collecte des deuxièmes bulletins.

Quand la Douma se réunit, il y avait peu d'espoir qu'un *modus vivendi* fût trouvé entre elle et le gouvernement. Il semblait alors que la question ne fût pas : « La Douma sera-t-elle « dissoute ? » ; mais bien : « Quand et à quelle occasion le sera-« t-elle ? » En tout cas, la partie semblait liée entre le ministère Stolypine et les partis de droite. Au *Te Deum* organisé par la droite, le ministère vint et la gauche s'abstint. Quand M. Galoubof ouvrit la Douma au nom du tsar, la droite et le ministère se levèrent seuls et seuls acclamèrent le tsar[1]. De même, la déclaration de M. Stolypine fut applaudie par la seule droite.

Or, actuellement, tandis qu'une partie des ministres restent liés à la droite, M. Stolypine et quelques-uns de ses collègues évolutionnent nettement vers le centre. Ils ont refusé la dissolution à la droite, qui les prend violemment à partie et dont la presse les traite maintenant à peu près comme elle traitait M. Witte. Et le ministère riposte : le *Veiché*, journal antisémite de Moscou, vient d'être supprimé ; on a perquisitionné chez les *Hommes russes* de Saint-Pétersbourg. Le ministère atténue son implacable politique de répression. Ces premiers symptômes seront-ils bientôt suivis d'effets plus considérables ? Qui l'emportera des deux camps ministériels ? D'en-haut, donnera-t-on le coup de barre à droite, comme pourrait le faire croire — si on ne savait pas que l'esprit de système n'est point le défaut de la politique impériale — les nominations comme président du Conseil de l'Empire, jusque-là toujours présidé par un modéré, d'un monarchiste, M. Akimof. M. Pikhno, rédacteur du journal des « Hommes russes » du Sud-Ouest, le *Kievlanine*, vient d'être nommé membre du Conseil d'Empire, et bien que la majorité de cette assemblée ne soit pas réactionnaire, on s'attend à le voir exercer une action considérable.

Nous sommes actuellement en présence de deux possibles. Pour savoir quelle sera la politique gouvernementale de demain, et s'il y aura une politique virilement déterminée et suivie ou des politiques contradictoires et coexistantes, il faut attendre quelques semaines ou quelques mois.

Aujourd'hui, l'esquisse précédente, continuation de celle des articles antérieurs, une fois tracée, il est intéressant de dire quelle fut la composition de la première Douma et d'indiquer, dans la mesure où cela est dès maintenant possible, quelle est la composition de la Douma actuelle.

---

[1] M. Stroumé fut le seul constitutionnel-démocrate qui se leva.

Composition de la première Douma.

La classification des députés des villes est simple et bien nette : sur 28 députés, 27 étaient cadets et 1 octobriste, le député d'Ekatérinoslav. Mais dès qu'on cherche à analyser la masse des députés de la première Douma, on se trouve en présence de documents contradictoires. En effet, un grand nombre de députés étaient ou des paysans frustes ou, pour toute autre cause, des indécis difficiles à cataloguer. D'autre part, la force et la composition des partis s'est modifiée pendant la durée de la première Douma : certains députés changeaient de partis, de plus et surtout les élections étaient loin d'être terminées quand l'assemblée s'est réunie ; toutes n'étaient pas faites encore lors de la dissolution ; il arrivait périodiquement des nouveaux qui venaient modifier l'importance et absolue et relative des partis.

Sous la réserve de ces observations, prenons d'abord le petit livre illustré que le *Rouskoié Slovo*, journal cadet de gauche, a édité sur le modèle du livre français *Nos Députés*.

Nous y trouvons deux classifications. La première est officielle : elle a été faite par une commission de la Douma. La deuxième est des auteurs du livret et nous fait connaître la composition de la Douma dans une période postérieure.

La classification officielle est traduite en un schéma colorié où on voit que les forces respectives des partis sont les suivantes, en allant de la droite à la gauche :

Modérés (droite et octobristes)	[illegible]
Polonais	[illegible]
Sans-parti	[illegible]
Cadets	17
Sans-parti	[illegible]
Travaillistes	8[illegible]
Socialistes	10

La classification du *Rouskoié Slovo*, telle qu'on la trouve dans la série des 499 pages dont chacune est consacrée à un député et nous fournit sa biographie et le plus souvent sa photographie, est la suivante :

Modérés (dont 17 octobristes)		41	
Autonomistes kolo polonais		32	70
—	groupe des gouvernements de l'Ouest[1]	20	
—	Lithuaniens	7	
—	Lettons	6	
—	Esthoniens	5	

[1] A la première Douma, les Polonais du « royaume », tous membres du parti national démocrate faisaient seuls partie du kolo. Ceux des gouvernements de l'Ouest étaient de grands seigneurs et cherchaient à constituer avec des non-Polonais un groupe territorial qu'ils auraient dirigé.

Parti des réformes démocratiques[1]	14
Cadets avec certains autonomistes	161
Travaillistes	97
Social-démocrates	17
Sans-parti	67
De parti inconnu	42

M. Borodine, homme de lettres, député cadet à la première Douma, a publié une brochure contenant sur la première Douma de très nombreux documents statistiques. Toutes ses études de détail sont faites à un moment où la Douma ne comptait encore que 448 membres : les députés du Caucase, de la Sibérie n'étaient pas encore arrivés.

Mais M. Borodine nous fournit une statistique d'ensemble faite postérieurement à une époque où il y avait déjà 478 députés. D'après lui, ils se répartissaient ainsi :

Rénovation pacifique[2]	26
Kolo polonais	32
Autonomistes divers	12
Parti des réformes démocratiques	6
Progressistes	12
Cadets	179
Travaillistes	94
Socialistes	17
Sans-parti[3]	100

M. Borodine s'attache à démontrer que les cadets et leurs alliés avaient la majorité à la première Douma.

Ils étaient, lorsque furent établies les statistiques de détail :

Inscrits au club cadet	153
Députés « très rapprochés des cadets »	20
— « plus à gauche que les cadets »	25
Autonomistes « rapprochés des cadets »	17
Parti des réformes démocratiques (4 du parti et 14 voisins)	18
	233

[1] Parti de M. Kovalevski qui au début n'avait que 3 partisans : 10 sans-parti se sont ralliés à lui.

[2] Au début de la première Douma, 13 membres de la droite parlementaire constituaient l' « Union du 17 octobre ». De plus, il y avait parmi les sans-parti 4 membres de la droite proprement dite (3 commissaires des Cosaques du Don et un député de Riazan), 12 députés « proches des octobristes », un membre du parti du commerce, 2 progressistes modérés.

Vers la fin de la Douma, la plupart des octobristes et deux ou trois cadets de droite parmi lesquels le prince Lvof, député de Saratof, ami de M. Stolypine, forment le groupe de la rénovation pacifique avec un programme plus rapproché de celui des cadets que de celui des octobristes. Là siègent, avec une tendance vers la droite M. Stakhovitch, et avec une tendance vers la gauche le comte Heyden, fidèle aux idées constitutionnalistes qu'il n'abandonna jamais, comme tant d'autres, sous Alexandre III. — Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 novembre 1906, p. 600.

[3] Dont 34 organisés en députés sauvages concourant aux nominations de commissions.

Ces 233 membres étaient déjà la majorité de la Douma d'alors. Mais il faut ajouter les députés suivants dont les voix s'unissaient en fait à celles des cadets :

Membres du kolo polonais	31
Membres du groupe des gouvernements de l'Ouest	12
Musulmans autonomistes[1]	3

Parmi les statistiques de détail faites par M. Borodine, dans une période antérieure, relevons les plus intéressantes.

Les députés se répartissaient ainsi par nationalités :

Grands-Russes	265	339	59,1 %
Russes-Blancs	12		2,9
Petits-Russes	62		13,8
Polonais	51		11,3
Lithuaniens	10		2,2
Esthes	4		0,9
Lettons	6		1,3
Allemands	4		0,9
Roumain	1		0,2
Juifs	13		2,8
Tatars	8		1,8
Bachkirs	4		0,9
Kirgiz	1		0,2
Tcherkesse	1		0,2
Mordves	2		0,4
Votiak	1		0,2
Bulgare	1		0,2
Tchouvache	1		0,2
Kalmouk	1		0,2

Soit 75,8 % de Russes.

Par religions, la classification est la suivante :

Orthodoxes	339	75,6
Vieux-croyants	4	0,8
Catholiques	63	14
Luthériens	14	3,1
Baptiste	1	0,2
Juifs[2]	11	2,7
Musulmans	14	3,3
Bouddhiste	1	0,2
Sans confession	1	0,2

Le groupe autonomiste, composé de 63 députés, se décomposait comme il suit :

---

[1] Les autres musulmans étaient inscrits au parti cadet.

[2] M. Herzenstein et M. Iollos, assassinés tous deux, étaient des juifs baptisés.

Kolo polonais	31
Groupe des gouvernements de l'Ouest	12
Lithuaniens	5
Groupe démocratique de l'Ukraine	6
Cosaque	1
Lettons	5
Musulmans	3

Au point de vue des nationalités, il comprenait :

Polonais	42
Lithuaniens	5
Lettons	6
Petits-Russes	5
Russe blanc	1
Grand-Russe ukrainophile	1
Bachkir	1
Tatar	2

Les cadets se décomposaient comme il suit :

Grands-Russes	104	68	%
Petits-Russes	17	11,1	
Russes-Blancs	1	0,6	
Polonais	5	3,2	
Lithuaniens	2	1,3	
Esthes	4	2,6	
Allemand	1	0,6	
Juifs	9	5,9	
Tatars	6	3,9	
Bachhirs	3	1,9	
Tcherkesse	1	0,6	

Et au point de vue religieux :

Orthodoxes	123
Catholiques	7
Luthériens	4
Juifs	8
Musulmans	10
Sans confession	1

Les élections qui ont eu lieu hors de la Russie européenne, après l'enquête de M. Borodine n'ont fait qu'augmenter la force de la gauche. C'est à l'arrivée des députés du Caucase que se forme le groupe socialiste : jusque-là les deux socialistes déjà élus siégeaient dans le groupe hétérogène des travaillistes. La Sibérie, sur 21 députés, en avait nommé 12 quand la Douma a été dissoute : 2 travaillistes dans l'Iénisséi ; 1 travailliste, 2 cadets et 4 sans-parti pour Tobolsk ; 2 cadets et 4 sans-parti pour Tomsk.

Le territoire des steppes a nommé 10 députés : tous ceux qui

appartiennent à un parti appartiennent à un parti de gauche. Ce sont : 1 cadet, 1 socialiste, 1 sans-parti pour la contrée d'Akmolinsk ; 2 cadets pour le district de Sémipalatinsk ; 1 cadet et 1 sans-parti pour le district de Tourgaï ; 1 cadet, 1 travailliste et 1 sans-parti pour le district de l'Oural. L'Asie centrale, sur 13 députés, n'en a élu qu'un, 1 molla. Mais le député des « hordes nomades d'Astrakan et de Stavropol » est inscrit aux cadets.

LA DOUMA ACTUELLE

Le tassement des différents partis ne s'y est pas encore opéré, comme il avait pu commencer à se faire à la précédente Douma. Contentons-nous donc d'une statistique sommaire et probablement provisoire [1] :

La Droite comprend 72 députés, dont 22 monarchistes et 50 autres parmi lesquels les « vrais hommes russes ».

Les octobristes disposent de 32 sièges [2].

Le parti des réformes démocratiques compte 1 représentant [3].

---

[1] La représentation des villes n'est pas homogène comme à la première Douma. Les 28 mandats se répartissent ainsi :

Vingt cadets, dont les six députés de Saint-Pétersbourg et les quatre de Moscou ;
Trois travaillistes : Ekatérinoslav, Saratof, Riga ;
Trois octobristes : Toula, Kazan et Samara ;
Deux députés de droite : Kichinef et Kief.

[2] D'après une autre statistique plus récente et dans laquelle on fait état de certains députés antérieurement non classés, la droite et les octobristes peuvent se classer de la manière suivante :

Extrême droite	7
Sans-parti	10
Modérés	30
Octobristes	30

Cela fait un total de 127. Si on tient compte du fait que 12 paysans de Podolie élus comme de la droite ont passé à gauche, on n'est pas loin du nombre de 140 droitiers et octobristes qui avait été indiqué au moment des élections.

Les orateurs de l'extrême droite sont le comte Dobrinski, le fougueux et passionné M. Pourichkévitch, les évêques Platon et Euloge.

Surtout parmi les sans-parti il y a un grand nombre de paysans qui — sans prononcer le mot expropriation — veulent de la terre. Il y a désaccord entre eux et les grands propriétaires : le programme de la droite est muet sur la question agraire.

Les « modérés » sont, à la différence de l'extrême droite, peu favorables aux méthodes violentes, à la dissolution. Parmi eux se trouvent les membres de la rénovation pacifique. Mais le comte Heyden n'est plus député, tandis que M. Stakhovitch a été réélu : le groupe est orienté bien plus nettement vers la droite que les octobristes.

Chez les octobristes, il y a deux tendances : ceux qui ont été élus dans le Sud-Ouest ont une tendance de droite ; ceux du Nord et de l'Est suivent le chef désigné par M. Goutchof non élu, le professeur Kapoustine, député de la ville de Kazan. M. Kapoustine va jusqu'à parler de s'achemmer prudemment vers un gouvernement constitutionnel et d'accorder aux non-Russes une certaine autonomie.

[3] M. Kousmin Karavaief, qui a protesté avec la droite et les ministres contre les actes des terroristes.

Les Cadets[1] comptent 91 députés, et les Polonais[2] 46.

Les Cosaques et les Musulmans[3] sont respectivement représentés par 18 et 30 députés.

Enfin, il y a 100 travaillistes[4], et 112 socialistes[5], se décomposant en 14 populistes, 34 révolutionnaires, et 64 démocrates.

Ce qui frappe aussitôt, c'est que les deux partis extrêmes, la droite et les socialistes, sont décuplés et que, au contraire, les cadets reviennent singulièrement diminués en nombre. Est-ce parce qu'ils étaient fatalement condamnés à n'être que les précurseurs de partis plus violents et plus radicaux, moins intellectuels aussi et plus voisins des masses populaires? Est-ce parce que le plus grand nombre des députés cadets à l'ancienne Douma ont été rendus inéligibles par les poursuites intentées contre les signataires du manifeste de Viborg? Est-ce parce que les juifs qui soutenaient les cadets les ont, comme on l'affirme, abandonnés pour soutenir les partis de gauche? N'est-ce pas aussi parce qu'une des différences qui existe en matière agraire entre le programme des cadets et celui des travaillistes et socialistes (expropriation avec indemnité opposée à l'expropriation sans indemnité) a été de plus en plus connue des moujiks? Quoi qu'il en soit, partout, — sauf à Oufa qui a élu 7 cadets et 3 députés de la « gauche », parti plus proche des cadets que des travail-

---

[1] Leurs principaux orateurs sont : MM. Roditchef, qui faisait déjà partie de la première Douma, Strouvé, Kuttler.

[2] Les députés du « royaume » et ceux des « gouvernements de l'Ouest » sont, à la deuxième Douma, réunis en un même club. L'élément grand seigneur a été presque éliminé. Sur 46 députés, 39 appartiennent au parti national démocrate, 4 au parti progressiste et 3 au parti réaliste (*Correspondant*, 25 mars 1906 : *Angoisses et Espérances polonaises*). Les Polonais manœuvrent en vue de faire voter le projet sur l'autonomie du « royaume ». Pour cela ils cherchent à se concilier la gauche; mais, en même temps, ils font tout pour que la Douma ne soit pas dissoute.

[3] Les députés cosaques et les députés musulmans se sont réunis sans distinction d'opinion en groupes à part.

Les Cosaques sont des soldats-paysans organisés en « stanitsas » groupés en « sotnias » dans des sortes de « confins militaires » que sont les territoires du Don, du Kouban, du Terek, d'Orembourg. Les 18 députés cosaques appartiennent : 13 aux cadets, 3 à la gauche, 2 à la droite (Astrakan et Tver, et non plus une partie des députes du Don, comme à la première Douma).

La gauche demande le droit commun pour les Cosaques. La droite défend le *statu quo*.

Le cosaque Bardich, en uniforme d'officier, a protesté contre l'emploi des troupes cosaques à la police.

[4] MM. Posnanski et Bérésine ont déjà pris plusieurs fois la parole au nom des travaillistes.

[5] Les socialistes Alexinski, Tserelli, Djiaparitsé ont souvent pris la parole. Les socialistes populistes sont des députés-paysans. Les révolutionnaires, bien que professant que rien ne se fera sans révolution, sont bien moins intraitables que les socialistes-démocrates.

listes, à Kostroma qui a élu 3 cadets, 2 députés de « gauche » et 1 socialiste démocrate, et à Voronèje qui a élu 5 cadets, 1 « gauche » et 5 octobristes, — les cadets n'ont plus, dans les gouvernements où ils sont élus, que la moitié ou le plus souvent la minorité des sièges. Le grand parti qui domina la première Douma et avait paru un moment personnifier la Russie libérale n'est plus maître du pays et ne peut plus former qu'une fraction ou de la majorité ou de l'opposition, — à moins qu'il ne préfère tenter de jouer le rôle d'arbitre qui paraît plutôt revenir au kolo polonais.

Un autre caractère des élections à la deuxième Douma est que l'immense majorité des députés sont nouveaux. Si la plupart des députés à la première Douma n'ont pas été réélus, cela ne tient pas uniquement aux poursuites contre les 200 signataires de Viborg : une vingtaine de députés seulement ont été réélus sur les 200 autres députés du pays russe proprement dit,

M. STOLYPINE ENTRE LA DROITE ET LA GAUCHE

M. Stolypine et ceux des ministres qui suivent la même politique que lui s'appuient aujourd'hui visiblement sur le centre.

Parlementairement, ils tentent de profiter du fait que les cadets de droite l'emportent et que les octobristes, sous l'influence de leur chef, se rapprochent des cadets. On entrevoit là une possibilité de constituer un centre libéré de la petite aile droite et de la grande aile gauche. L'entreprise est tentante, sage, politique, bien que la question de l'autonomie polonaise doive à un moment rejeter le kolo vers la gauche et la question agraire incliner vers la gauche un certain nombre de paysans qui n'en font pas partie. Peut-être est-il possible de constituer dans la Douma une majorité n° 1 et de lui substituer en certaines matières une majorité n° 2, voire même une majorité n° 3.

Ce qui paraît le plus inquiétant, c'est l'état de l'opinion, dans la mesure où il existe, une opinion digne de ce nom dans les masses russes. D'une part, les cadets semblent pessimistes. Le mouvement qui entraîne de plus en plus à gauche les électeurs de gauche paraît s'accélérer. D'autre part, une partie de l'armée qui après avoir hésité, semble nettement loyaliste, voudrait réduire la Douma au silence ; des partis de droite intriguent et s'agitent ; l'organisation antisémite, antiparlementaire, démagogique des « Hommes russes » grandit en nombre et en force. Les chefs sont la plupart intellectuellement et moralement inférieurs ; mais ils sont portés par les haines, les

craintes, les préjugés, et aussi par l'instinct de conservation nationale et sociale, tous sentiments exaspérés en bien des régions. Les paysans de Volhynie entraînés par le moine Eliodore forment à côté des organisations politiques, des organisations économiques qui les doublent. A Odessa, le comte Kanovitzin encadre 22.000 ouvriers, empêche de troubler la vie du port et de faire des grèves révolutionnaires : la municipalité vient d'être conquise par la droite. Les ouvriers d'une grande usine d'Ekatérinoslav viennent d'adhérer à l'organisation. Le journal du parti, le *Rouskoié Znamia* (le Drapeau russe), publie chaque jour de longues listes de recrues nouvelles. Des étudiants, — 400 à Saint-Pétersbourg, un millier à Odessa, ces derniers armés, — sont embrigadés.

En face des masses révolutionnaires qui se soulèvent contre le tsar, des masses de droite, lentement — comme les Cosaques avant de massacrer dans *Taras Boulba* — se mettent en branle. Elles ont pour symbole un saint Georges tuant un dragon. Leur mot de ralliement est : « Pour le tsar, pour la religion, pour la Russie. » Elles crient : « A bas la Constitution! A bas les juifs! La Russie vient! » Deux masses, deux forces de nature, deux tempêtes sont sur le point de se heurter. M. Stolypine a aperçu le danger. Il tente de s'appuyer sur tout ce qui n'est pas élément de guerre civile, de gouverner entre les deux masses ennemies qui prétendent chacune imposer au pays leurs passions et leurs systèmes. L'avenir dira si le pouvoir central, après avoir tant attendu, peut encore arriver, en le voulant bien, à gouverner. En tout cas, pour y arriver, il faudrait que M. Stolypine fût énergiquement et franchement soutenu par le tsar et que le tsar consentît à « légaliser » ce parti cadet qu'on lui a longtemps représenté comme antidynastique.

René Henry.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'accord franco-japonais.* — Une note *Havas*, communiquée à la presse le 5 mai, dans la soirée, a annoncé la conclusion prochaine d'une entente franco-japonaise, par laquelle les deux puissances contractantes se garantissaient réciproquement leurs possessions en Extrême-Orient. La nouvelle a été immédiatement confirmée par M. Robert de Caix dans le *Journal des Débats* et par M. Georges Villiers dans le *Temps*. Voici, d'ailleurs, les *Propos diplomatiques* publiés à ce sujet par M. Georges Villiers, le 6 et le 7 mai :

Depuis plusieurs mois, des négociations sont engagées entre Paris et Tokio. Ces négociations ont été parallèles aux négociations russo-japonaises qui viennent d'aboutir. Elles ont été conduites à Paris par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, et M. Kurino, ambassadeur du Japon. Il n'est pas exact que la signature du traité soit imminente. Les pourparlers, selon toute vraisemblance, dureront encore quelques semaines. Les deux gouvernements ont désiré associer à leurs échanges de vues le gouvernement russe et le gouvernement britannique. Et cela était de nature à prolonger un peu la négociation.

J'ai demandé ce matin à M. Pichon de me dire quel était l'objet de l'accord. Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu :

« Vous savez déjà dans quel esprit j'ai, il y a quelques mois, engagé les « négociations que la dépêche de l'*Agence Havas* vient de révéler avant leur « conclusion. Ces négociations ont pour objet la signature d'une convention « qui ajoutera des garanties nouvelles au maintien de la paix en Extrême-« Orient. Elles sont la continuation logique de la politique absolument paci-« fique de la France, politique qui n'a d'autre but que de prévenir toutes les « complications, — partout, et notamment dans les parties du monde où « notre pays a des intérêts spéciaux. Je ne puis pas aujourd'hui entrer dans « le détail d'un accord dont le texte n'est pas encore définitivement arrêté. « Mais je suis heureux d'en préciser, comme je viens de le faire, le caractère « général. »

Je suis à même d'ajouter à ces déclarations du ministre des Affaires étrangères les renseignements suivants :

L'une des clauses de l'accord aura pour effet de garantir réciproquement aux deux puissances contractantes le statut territorial de leurs possessions d'Extrême-Orient. La sécurité de l'Indo-Chine française sera donc assurée diplomatiquement. L'entente constatée sur ce point sera *ipso facto* le principe d'une collaboration pacifique des signataires dans les questions asiatiques et la justification du concours qu'ils se prêteront l'un à l'autre.

La Russie et l'Angleterre ont dès à présent approuvé les lignes générales de l'arrangement à intervenir.

Cet arrangement n'a pas fait seulement l'objet de négociations verbales. Et c'est sur le texte même du projet de traité que portent actuellement les

négociations, qui ont été naturellement en corrélation avec celles menées en janvier et février pour l'emprunt japonais émis à Londres et à Paris, il y a trois semaines. S. A. I. le prince Fushimi et l'amiral Yamamoto, ancien ministre de la marine, ont été, comme de juste, tenus au courant des pourparlers. — GEORGES VILLIERS.

(*Le Temps*, 6 *mai* 1907.)

J'ai demandé ce matin à M. Kurino, ambassadeur du Japon en France, son impression sur les négociations franco-japonaises. Il m'a répondu comme il suit :

« La discrétion diplomatique devrait peut-être m'interdire de parler de « négociations qui ne sont pas encore terminées. Mais puisqu'une dépêche « de Tokio a révélé leur existence et que M. Pichon vous l'a hier confirmée, « je ne crois pas qu'il y ait d'inconvénient à ce que je réponde à votre ques- « tion. Dès mon arrivée à Paris, j'ai eu le désir que cet accord se conclût. Je « suis donc particulièrement heureux d'avoir réussi. Les pourparlers ne sont « pas encore terminés. Mais au point où ils en sont, ils ne peuvent guère « durer plus de deux ou trois semaines encore.

« Comme vous le disait hier M. le ministre des Affaires étrangères, nous « avons voulu faire œuvre de bon sens et de paix. Les intérêts de la France « et du Japon n'ont rien de contradictoire. L'accord prochain enregistrera « leur harmonie. Cet accord comporte d'une part la garantie de l'indépen- « dance et de l'intégrité de la Chine, d'autre part la garantie des possessions « des deux puissances contractantes. Il consacre le statut territorial résul- « tant pour le Japon de la dernière guerre, et pour la France de sa situation « en Indo-Chine. Il est donc, au point de vue français, au point de vue ja- « ponais, au point de vue chinois, purement conservateur et pacifique.

« Hier, vous avez fait remarquer qu'il constituait une preuve décisive en « faveur de la modération de notre politique. Rien n'est plus vrai. La légende « du « péril jaune » et des « ambitions japonaises » sera, je l'espère, défini- « tivement dissipée par l'événement qui se prépare. Les vieilles relations « d'amitié qui unissent le Japon et la France augmentent le prix de l'accord « de bonne foi que les deux pays ont décidé de conclure, en se promettant, « sur les bases que je vous ai indiquées, leur mutuel appui. »

J'ai demandé alors à M. Kurino si le traité, comme on l'avait annoncé, contiendrait des clauses commerciales relatives à l'Extrême-Orient. L'ambassadeur m'a dit :

— Non, le traité est purement politique ; ce qui n'empêche pas, bien entendu, qu'il ait été pris en considération au cours de la négociation de l'emprunt au début de cette année. Mais il ne comporte ni convention commerciale, ni convention de navigation :

— Sera-t-il signé à Tokio ou à Paris?

— A Paris.

— Le texte en sera-t-il publié?

— Très certainement. Nous n'avons, ni vous, ni nous, rien à cacher dans cet arrangement simple, naturel et amical.

En quittant l'ambassadeur, je l'ai interrogé sur les récents accords russo-japonais et je lui ai dit :

— Considérez-vous que ces accords aient éliminé définitivement les difficultés entre la Russie et vous?

M. Kurino m'a répondu :

— Absolument toutes. — GEORGES VILLIERS.

(*Le Temps*, 7 *mai* 1907.)

Nous aurons naturellement l'occasion, lorsqu'il sera définitivement entré dans le domaine des réalités, de revenir sur cet important événement diplomatique, qui a déjà été abondamment commenté par la presse de tous les pays. En ce moment, et dans l'ignorance complète où nous sommes encore des dispositions les plus essentielles de l'accord, nous nous bornerons à constater que la signature d'une entente franco-japonaise garantissant le *statu quo* actuel en Extrême-Orient sera certainement le bienvenu en France, et à constater que la perspective de cette entente a été très sympathiquement accueillie par l'unanimité des puissances. En Allemagne, seulement, le parti nationaliste et gallophobe a montré quelque mauvaise humeur ; mais nous savons qu'il ne faut pas ajouter trop d'importance à des exagérations de parti, dont l'Allemagne n'a pas le monopole, et qui d'ailleurs ne constituent pas la véritable opinion allemande.

— *La conférence de M. René Pinon à l'École des sciences politiques.* — La quatrième conférence, organisée par la section diplomatique de la Société des anciens élèves de l'École des sciences politiques, a été faite, le 3 mai, par M. René Pinon, qui a étudié l'état actuel de la question d'Orient, et particulièrement la question macédonienne. Trois politiques s'y heurtent, a exposé le conférencier : celle de l'intégrité sans condition de l'Empire ottoman, que défend aujourd'hui l'Allemagne ; celle de l'intervention des grandes puissances, que prônent l'Angleterre et l'Italie, et qui s'appuie sur les intérêts de ces deux États et sur les idées humanitaires; enfin la politique des réformes, conciliation pratique entre la politique aventureuse d'intervention et la politique terre à terre des intérêts. C'est cette dernière politique qui paraît la plus conforme aux intérêts français.

— *La mission de M. Gouin en France.* — M. Gouin, premier ministre et procureur général de la province de Québec, vient de passer une dizaine de jours à Paris, pendant lesquels il a visité attentivement toutes nos principales Écoles, notamment l'École polytechnique, l'École centrale et l'École des mines, afin d'étudier le moyen d'établir des Écoles semblables à Montréal et à Québec.

M. Gouin, que nous avons vu la veille de son départ, nous a déclaré être enchanté de son séjour à Paris. Il a décidé, après ce qu'il a vu de notre enseignement spécial industriel et commercial, de confier à des professeurs français la mission d'organiser à Québec et à Montréal des Écoles techniques industrielles d'après nos propres méthodes.

— *La Fédération des industriels et des commerçants de France.* — Le déjeuner mensuel de la Fédération des industriels et des commerçants français a eu lieu le 11 mai, sous la présidence de M. Guillain, vice-président, qu'entouraient un grand nombre de membres de la Fédération. On avait choisi comme sujet de la causerie d'usage la question de l'impôt sur le revenu. MM. Frédéric Clément, Henri Truchy, Jules Roche et Paul Delombre ont pris successivement la

parole et ont fait avec beaucoup de force — à des points de vue différents — le procès du projet actuel de M. Caillaux.

Allemagne. — *Déclarations du chancelier prince de Bülow sur la politique extérieure de l'Allemagne.* — Le 30 avril, à l'occasion de la discussion du budget de la chancellerie de l'Empire, le prince de Bülow a fait au Reichstag la déclaration suivante, que nous reproduisons d'après la sténographie allemande :

Discours du chancelier prince de Bülow.

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

Tous les orateurs ont parlé de la toute prochaine Conférence de la Haye. A ce propos, je dirai ceci. En 1904, le président Roosevelt avait proposé de lancer des invitations à une nouvelle Conférence de la Haye. Elle devait, étant donné le caractère aigu pris par mainte question de neutralité, au cours de la guerre russo-japonaise, s'occuper principalement d'une élaboration plus parfaite du droit de la guerre maritime.

Ce projet fut repris en 1905 par la Russie, et les travaux préparatoires se condensèrent en un programme détaillé qui, présenté par la Russie, eut l'approbation des puissances. D'après ce programme, la Conférence doit s'occuper d'améliorer ou de compléter les décisions des trois arrangements de la Haye relatifs à la juridiction d'arbitrage, à une guerre terrestre, ainsi qu'à l'application de la convention de Genève, à la guerre maritime, ainsi que de préparer une convention pour la guerre maritime. Vous savez, d'après le discours du trône, que la politique allemande a accueilli avec sympathie les propositions russes et qu'elle s'emploiera de bonne grâce à assurer à la seconde conférence un résultat pratique. Le programme nous paraît pratiquement bien choisi. Il comprend des questions favorables au progrès et au droit des gens existant. C'est pourquoi nous avons accepté volontiers l'invitation de la Russie.

Les puissances se sont encore occupées, en dehors du programme russe, de la question de savoir s'il était opportun de discuter à la Conférence de la Haye des idées se rapportant à un arrêt ou à une limitation des armements. Aucune de ces idées n'a, jusqu'à présent, été formulée d'une manière précise. Les gouvernements d'Angleterre, d'Espagne et aussi de Russie se sont simplement réservé le droit de discuter la question à la Haye. Les champions du désarmement veulent, en réalisant cette pensée, donner à la paix de meilleures garanties. Qui n'approuverait absolument de pareils motifs? Il s'agit seulement de savoir si la discussion de la question à une Conférence est susceptible de rapprocher ces idées de leur solution.

La discussion qui a eu lieu à la précédente Conférence de la Haye n'a eu pour résultat que de faire inviter les puissances à examiner de plus près le problème. Le gouvernement allemand s'est conformé à cette invitation, mais il n'a trouvé aucune formule qui tînt également compte des grandes différences qui séparent les Etats aux divers points de vue géographique, économique, militaire et politique qui fût de nature à aplanir ces différences et qui pût servir de base à une convention. Je ne sache pas non plus que d'autres gouvernements aient été plus heureux et aient découvert cette formule.

Mais aussi longtemps qu'il n'y aura pas lieu d'espérer avec certitude une solution pratique de la question, je ne saurais rien attendre de sa discussion à la Conférence de la Haye. (*Applaudissements sur tous les bancs du*

Reichstag.) Il y aurait même, au contraire, ce danger que le fait de toucher à des intérêts opposés ne provoquât des phénomènes contraires au but qu'on se propose. (*Applaudissements.*) On ne peut pas nier que la seule expectative de la discussion de cette question à la Conférence a produit un effet d'inquiétude dans la situation internationale.

Lors de la Conférence de Bruxelles de 1873, comme il était question d'y discuter le droit des gens en temps de guerre, le délégué anglais, lord Derby, déclara que le gouvernement anglais ne prendrait pas part à la Conférence si le droit de prise en temps de guerre y était mis en question d'une facon directe ou indirecte. Ecoutez !

Nous aurions pu agir de même aujourd'hui et faire dépendre notre participation à la Conférence de cette condition que la question du désarmement ne serait pas abordée. Par égard pour le programme russe, nous ne l'avons pas fait. Nous nous bornerons à laisser les puissances qui se promettent un heureux résultat de cette discussion y procéder seules. (*Vive hilarité. — Cris : Très bien !*)

Il est peut-être à craindre que notre réserve dans cette question spéciale nous fasse soupçonner de vouloir, par suite d'une secrète humeur guerrière et ambitieuse, ou par d'autres motifs égoïstes, trouver une œuvre de paix si noble.

Risquerions-nous d'attirer sur nous la colère de tous les amis de la paix? J'ai plutôt des raisons de croire que d'autres puissances aussi adopteront une attitude semblable à la nôtre. Il y a même en Angleterre, en France, en Italie et en Amérique assez d'amis de la paix et de la civilisation qui croient agir au mieux des intérêts de la cause de la paix en ne s'abandonnant pas à des illusions et en ne perdant pas de vue les réalités dans la poursuite de leurs idéals et de leurs buts. J'ai été satisfait de voir récemment notre point de vue adopté même par un organe socialiste allemand.

L'Allemagne ne peut pas être placée sous une pression quelconque, même morale. Pour assurer notre sécurité à l'extérieur, nous avons obéi jusqu'à présent au principe de la préparation à la guerre, et l'excellence de ce principe s'est confirmée. Malgré toutes les malveillances auxquelles est secrètement en butte le peuple allemand dans le monde, l'Allemagne n'a été attaquée par personne depuis le relèvement de l'empire. J'ajoute immédiatement que nous n'avons également attaqué personne, ni jamais abusé de notre force militaire, et que nous continuerons à faire de même dans l'avenir. (*Applaudissements.*)

Notre armement n'a pas seulement au point de vue technique, mais aussi au point de vue moral, révélé son excellence comme instrument de pacification. Que nous désirions conserver cet instrument, personne ne peut y trouver à redire. (*Marques d'adhésion unanimes.*) Nous ne désirons pas retomber dans une situation analogue à celle où nous nous trouvions quand on chantait : « Qu'est-ce que la patrie de l'Allemand? » (*Très bien !*)

Maintenant, on m'a suggéré de divers côtés que nous devrions, afin d'éviter toute apparence belliqueuse, participer à la discussion de la question du désarmement, attendu, assure-t-on, qu'il ne sera émis au cours de cette discussion que des considérations générales.

Je ne crois pas qu'en adoptant une telle tactique nous nous fussions mieux défendus contre les suspicions injustifiées dirigées contre notre amour de la paix, ni que nous eussions fait mieux reconnaître les difficultés de notre situation géographique, ainsi que les autres circonstances qui nous obligent à nous garder et à nous défendre. Nous avons déjà été exposés à trop de soupçons injustifiés et tendancieux, visant nos intentions pacifiques.

Il m'a paru plus légitime, plus habile et aussi plus digne de dire ouvertement : « Nous ne pouvons prendre part à une discussion qui, même si « elle n'est pas dangereuse, n'est pour le moins nullement pratique. » Nous ne songeons point à imposer aux autres notre manière de voir, et si, au cours de cette discussion sur le désarmement apparaît quelque chose de pratique, nous examinerons consciencieusement si cela répond à la protection de notre paix, à nos intérêts nationaux, à notre situation particulière.

Je déclare avec satisfaction et reconnaissance que les vues que je viens de développer concordent, sur les points essentiels, avec les déclarations des représentants de tous les partis bourgeois. Forte de cette unanimité de sentiment, l'Allemagne, à la Conférence de la Haye, prouvera, par son attitude effective, que nous soutenons sincèrement tous les efforts propres à favoriser d'une façon pratique la cause de la paix, de la civilisation et de l'humanité. (*Vifs applaudissements.*)

LE REICHSTAG ET LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Le chancelier critique ensuite la motion déposée par le comte Hompesch et ses amis et demandant que le Reichstag soit tenu au courant régulièrement des affaires extérieures.

Aucun ministre ne s'est expliqué aussi fréquemment, ni d'une façon aussi détaillée, ni avec autant de franchise que moi sur ces questions. Mais on demande maintenant que la chancellerie soumette périodiquement au Reichstag des documents abondants concernant nos relations internationales. Cette demande doit être repoussée pour les raisons les plus graves. On n'émet pas de semblables exigences, même dans des pays purement démocratiques ou ayant un régime parlementaire absolu, car leur donner satisfaction, ce serait compromettre le salut public. On demanda récemment à la Chambre française à M. Clemenceau s'il existait entre la France et l'Angleterre une convention militaire. C'était là certainement une question de grande importance pour le peuple français. Mais M. Clemenceau répondit sans façon : « Je ne le sais pas, mais je ne le crois pas. » (*Hilarité.*) Celui qui avait posé la question dit que cette réponse était inouie. Et la majorité de l'Assemblée l'a trouvée très raisonnable. Au Parlement anglais, le ministre a souvent refusé de répondre à des questions très pressantes et détaillées concernant d'importantes questions extérieures, ou bien y répondait par oui ou par non. La conduite des choses extérieures est un métier délicat. Il faut laisser les résolutions décisives à ceux qui seuls sont informés et connaissent tous les tenants et aboutissants d'une affaire. Je ne pourrais m'imposer une obligation qui entraînerait un risque d'inconvénients pour le pays. En effet, il y a des moments où un mot prononcé trop vite peut faire beaucoup de mal.

Je passe maintenant à notre situation internationale et à nos relations extérieures. M. Bassermann a exprimé récemment sa satisfaction de ce que la période des nombreux discours soit peu à peu close. (*Hilarité.*) Je ne trouve pas également bon tout ce que M. Bassermann a dit à cette occasion de la situation internationale et de nos relations extérieures, mais je partage entièrement son avis sur les inconvénients qu'il y a à trop parler. (*Bruyante hilarité.*) Je ne vous demanderai aujourd'hui que peu d'instants, et je n'aborderai que les questions de la discussion desquelles j'attends un utile résultat.

L'ITALIE, SES ALLIANCES ET SES AMITIÉS

Une grande partie de la presse a émis, dans ces dernières semaines, l'opinion que l'Italie ne peut être considérée que comme un membre incer-

tain de la Triple Alliance. Cette idée a été exprimée notamment parmi les considérations émises au sujet de l'entrevue de Gaëte, considérations qui, contrairement à celles qui ont été émises aujourd'hui de divers côtés de la Chambre avec beaucoup de calme et de sens de la réalité, avaient fréquemment un caractère de nervosité et qui n'en ont pas imposé à l'étranger, parce qu'on n'y sentait pas une force vraiment consciente d'elle-même. C'est pourquoi notre presse devrait se garder de semblables considérations.

Chaque fois que notre empereur a fait une croisière dans la Méditerranée, il a été salué par le roi d'Italie et a eu une entrevue avec lui. Il était absolument naturel que le roi d'Angleterre, qui touchait la côte italienne, fût salué par le souverain d'un pays ami. Des relations amicales existent entre l'Italie et l'Angleterre depuis l'époque où l'Italie a réalisé son unité nationale. Ces relations ont continué d'exister depuis que la Triple Alliance existe. Plus d'une fois, on a exposé à cette place que ces relations amicales de l'Angleterre et de l'Italie, non seulement sont compatibles avec la situation de l'Italie dans la Triple Alliance, mais qu'elles sont souhaitées telles comme utiles en soi.

LE MAROC, L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE

Nous suivons les événements du Maroc avec attention, mais sans soupçonner la loyauté et la bonne foi avec lesquelles sont observés par toutes les parties les engagements pris à Algésiras. Au sujet des détails d'application et des mesures à prendre au Maroc, des diversités d'opinion peuvent assurément se produire parmi les signataires de l'Acte d'Algésiras. Mais je compte, pour les cas de ce genre, sur l'action clarifiante en quelque sorte d'une explication nette et directe. Actuellement, comme précédemment, l'Allemagne ne vise pas au Maroc d'autre but que l'égalité des droits dans la concurrence économique. Je n'aperçois donc aucune nouvelle raison de trouble dans nos rapports avec la France, mais, bien au contraire, j'espère voir disparaître peu à peu la défiance qui règne entre Allemands et Français.

L'ACCORD ANGLO-RUSSE

De même, je déclare volontiers qu'il n'existe entre l'Angleterre et nous aucune question litigieuse qui puisse entraver les efforts faits dans les deux pays par les éléments raisonnables en vue de favoriser les relations amicales. (*Applaudissements.*) En Perse également, nous ne faisons que revendiquer, sans arrière-pensée politique, la liberté de nos mouvements dans le domaine économique. Forts des assurances qui nous ont été données spontanément des deux côtés, nous envisageons avec calme la conclusion des négociations anglo-russes concernant la Perse. Nous observons la même attitude de calme expectative à l'égard des accords conclus ou encore à conclure entre la Russie et l'Angleterre, considérées comme puissances asiatiques, dans les questions de frontière de l'Asie centrale, au Thibet ou en Afghanistan.

Je prévois que l'on va encore me reprocher d'envisager avec trop d'indifférence le rapprochement anglo-russe. Je prends ce rapprochement pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour un effort fait en vue de régler les questions litigieuses dans un pays qui ne nous touche que d'assez loin. Mais j'y vois, en outre, la confirmation d'une opinion que j'ai conçue il y a déjà des années à l'étranger comme observateur de sang-froid. Cette opinion, que j'ai rapportée avec moi en Allemagne, c'est que nous ne devons pas faire entrer dans nos calculs politiques comme élément invariable l'inte-

gonisme de l'éléphant et de la baleine. Il n'existe pas d'ailleurs, en thèse générale, entre deux puissances quelconques, un antagonisme que l'Allemagne puisse utiliser comme un avantage permanent pour elle et comme un embarras permanent permanent pour autrui. C'est là une chose qu'on doit dire franchement, non pas sans doute d'un cœur léger, mais sans pessimisme.

Je ne veux pas répéter à ce propos ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire sur les inconvénients qu'il y a à critiquer à l'excès la politique extérieure du pays. Je veux seulement indiquer que juger la situation avec calme, avec fermeté et avec courage, ce n'est nullement la peindre tout en beau.

L'ALLEMAGNE ET LA SITUATION GÉNÉRALE

Que nous soyons entourés de difficultés et de dangers, personne ne le sait mieux que moi; ce sont nos compagnons assidus. Ils résultent de notre situation géographique exposée et des motifs que j'ai déjà indiqués. Mais pour surmonter ces difficultés et ces dangers, il est nécessaire d'être calmes, d'avoir conscience de notre valeur et d'avoir confiance dans la force de la nation.

Conservons cette confiance; conservons la considération que nous ont value notre force et notre amour de la paix; cultivons nos amitiés et nos alliances, et nous n'aurons plus à nous montrer inquiets quand des ententes seront conclues sur des questions qui ne nous concernent pas immédiatement.

Nous ne pouvons pas vivre des querelles des autres. Laissons aux autres la liberté de mouvement que nous revendiquons pour nous-mêmes et restons avant tout conscients que nous surmonterons d'autant plus rapidement et plus sûrement les difficultés, que nous suivrons une politique étrangère plus calme, plus stable, plus conforme à la réalité, et que nous nous montrerons plus résolus à maintenir, en unissant toutes nos forces à l'intérieur, et si la nécessité l'exige, à défendre tous ensemble notre paix, notre honneur et notre situation dans le monde. (*Vifs applaudissements.*)

— *Le vote des crédits pour le ministère des Colonies.* — Le 3 mai, le Reichstag a voté le projet tendant à créer pour les Colonies un secrétariat d'Etat indépendant du ministère des Affaires étrangères. On se souvient que ce projet avait été repoussé par la coalition catholique et socialiste de l'ancien Reichstag.

De par ce vote, qui constitue une victoire du gouvernement, M. Dernburg, actuellement directeur des Affaires coloniales, devient secrétaire d'Etat pour les Colonies.

Angleterre. — *La limitation des armements; réponse de sir H. Campbell Bannerman au prince de Bülow.* — Le 9 mai, sir H. Campbell Bannerman a répondu, dans un discours prononcé au banquet de la Fédération libérale de Manchester, aux déclarations faites le 20 avril au Reichstag par le chancelier prince de Bülow, déclarations que nous reproduisons plus haut. Voici, d'après l'*Agence Havas*, les paroles de sir H. Campbell Bannerman:

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a jugé qu'il devait soumettre à la Conférence de la Haye la question de la réduction des

armements. Nous avions espéré que les grandes puissances, y compris l'Allemagne, estimeraient qu'il leur était possible de prendre part à cette discussion; aujourd'hui, nous savons qu'elle aura lieu sans la participation de l'Allemagne et nous ne dissimulerons pas notre profond désappointement.

Il aurait été probablement impossible de trouver une formule acceptable pour tous, mais nous avions l'espoir d'arriver à l'adoption de mesures impliquant une confiance mutuelle qui, plus tard, auraient porté leurs fruits et auraient permis de réduire considérablement l'excessif, l'intolérable fardeau des armements qui est le fléau de l'Europe.

Je ne désespère pas encore de faire quelque chose; mais ce sera beaucoup plus difficile.

Je sais qu'on nous a soupçonnés de nourrir de sinistres desseins, de vouloir mettre l'Allemagne dans l'embarras en soulevant la question; ce soupçon n'est absolument pas fondé. Quoique le gouvernement de Sa Majesté regrette profondément la nécessité de l'abstention de l'Allemagne, il apprécie la franchise parfaite avec laquelle cette puissance a exposé sa politique ainsi que le ton amical du discours du chancelier allemand.

En somme, il faut le reconnaître, la question de la limitation des armements était surtout une dette électorale du parti libéral que sir H. Campbell Bannerman tenait à payer. Mais ce faisant, il ne se dissimulait nullement les difficultés de l'entreprise : « Il aurait été « probablement impossible de trouver une formule acceptable pour « tous, a déclaré sir H. Campbell Bannerman; mais nous avions « l'espoir d'arriver à l'adoption de mesures impliquant une confiance « mutuelle qui, plus tard, auraient porté leurs fruits. » Il est impossible de montrer plus clairement combien a toujours été chimérique, de l'aveu même des promoteurs du projet, la possibilité d'une réalisation pratique de la limitation des armements. Et le gouvernement libéral anglais le sentait si bien qu'il n'a même pas voulu tâter le terrain, comme on dit; il s'estimait engagé, par des nécessités électorales, à faire une manifestation publique, officielle; il l'a faite, mais sans chercher à la sortir du domaine sentimental.

Les gouvernements étrangers les plus intéressés n'ont pas été pressentis, sollicités directement par lui, ce qu'il n'eût pas manqué de faire s'il avait attaché une importance réelle, objective, au succès de son initiative. Et aujourd'hui qu'il se trouve en présence d'un refus, sir H. Campbell Bannerman ne peut naturellement qu'en prendre acte en témoignant de sa bonne volonté inefficace. Au surplus, personne, dans le Royaume-Uni, n'a jamais pu se faire grande illusion à ce sujet. La discussion du budget anglais a été des plus catégoriques à cet égard. Tout le monde a été d'accord alors, aussi bien les membres du gouvernement que les orateurs les plus influents de l'opposition, pour proclamer que la suprématie navale de l'Angleterre devait être et serait maintenue toujours, quoi qu'il arrive. Ce ne sont pas là des dispositions bien favorables pour se poser en champion résolu de la limitation des armements.

Ainsi, sir H. Campbell Bannerman a constaté qu'il avait tenu

loyalement les promesses de son parti, mais que les circonstances extérieures avaient rendu son effort stérile. Tout le monde, en Angleterre, comprendra parfaitement ce que cela veut dire. Bien des gens, parmi nous, auraient pu le comprendre aussi, et plus tôt.

Autriche-Hongrie. — *Les élections générales au Reichsrat.* — On sait que ces élections auront une importance considérable du fait qu'elles auront lieu au suffrage universel. Le vieux système des quatre curies privilégiées est aboli. Le système de la cinquième curie, ou curie récente et supplémentaire du suffrage universel, est généralisé. La carte politique de l'Autriche sera désormais moins différente de sa carte ethnographique. Elle ne deviendra pourtant pas identique : les circonscriptions allemandes ont été volontairement faites plus petites que celles peuplées par les différentes nations slaves. Slaves et Allemands arriveront à peu près à égalité à Vienne.

Partout, sauf en Galicie où une partie des circonscriptions ont à élire chacune 2 députés, le vote est uninominal comme en France.

Le 14 mai, les élections auront lieu dans 439 circonscriptions, dont 130 en Bohême, 49 en Moravie, 15 en Silésie, 14 en Bukovine, 64 en Basse-Autriche, 22 en Haute-Autriche, 7 à Salzbourg, 25 en Tyrol, 4 en Vorarlberg, 30 en Styrie, 10 en Carinthie, 12 en Carniole, 6 à Gorice, 6 en Istrie, 5 à Trieste, 4 en Dalmatie, 36 en Galicie en 18 circonscriptions rurales (élisant en même temps 36 suppléants).

Le 15 et le 16 mai auront lieu 3, puis 4 élections en Dalmatie.

Le 17, 36 dans 18 circonscriptions rurales de Galicie élisant 36 députés et 17 dans des circonscriptions urbaines à vote uninominal.

Le 23 enfin, 17 dans les autres circonscriptions urbaines de Galicie.

Les scrutins de ballottage auront lieu partout le 23 mai, sauf en Galicie et dans 7 circonscriptions dalmates. Dans les circonscriptions dalmates, les élections auront lieu, 3 le 24 et 4 le 25.

En Galicie, les élections urbaines auront lieu, la moitié le 24 et la moitié le 31 mai. Dans les circonscriptions rurales, il y aura deux nouveaux votes avant qu'on ne procède au ballottage. Dans la première série de ces circonscriptions on revotera — s'il y a lieu — les 21 et 28 mai et (ballottage) le 4 juin. Dans la deuxième série, les dates sont les 24 et 31 mai et le 7 juin.

Le nouveau Reichsrat se réunira à Vienne le 18 juin. — René Henry.

— *Le baron d'Æhrenthal à Berlin.* — Le baron d'Æhrenthal, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, vient de passer quelques jours à Berlin, pendant lesquels il s'est longuement entretenu avec le chancelier prince de Bülow. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a consacré à cette visite du baron d'Æhrenthal une note officieuse déclarant qu'aucune question brûlante n'a été traitée à Berlin. « Le baron d'Æhrenthal, venu pour être présenté à l'empereur, en a « profité pour se convaincre verbalement que l'accord était complet,

« sur toutes les questions, entre les deux gouvernements qui, tous « deux dépourvus de tendances agressives ou d'ambitions pouvant « s'exercer au détriment des tiers, ne peuvent inspirer de méfiance « qu'à ceux qui seraient animés d'intentions moins pacifiques. »

Belgique. — *La fin de la crise ; le ministère de Trooz.* — Le nouveau ministère belge a été constitué, le 3 mai, sous la présidence de M. de Trooz. En voici la composition : Présidence du Conseil et Intérieur, M. de Trooz ; Finances, M. Liebaert ; Justice, M. Renkin ; Chemins de fer, M Helleputte ; Industrie et Travail, M. Hubert ; Sciences et Arts, M. Descamps ; Guerre, le général Hellebaut ; Affaires étrangères, M. Davignon ; Travaux publics, M. Delbeke.

Le premier contact du ministère avec la Chambre a été tumultueux. La gauche et les socialistes ont empêché M. de Trooz de lire la Déclaration ministérielle en réclamant des excuses préalables à cause du retrait de la loi sur les mines.

Au Sénat, cependant, le débat a été plus calme. On a écouté avec attention la lecture de la Déclaration ministérielle. Le cabinet poursuivra la politique instaurée depuis un quart de siècle par les ministres catholiques. Le respect des frontières de la Belgique, le maintien de ses institutions et de ses libertés imposent des devoirs que le patriotisme commande de ne pas méconnaître. Le gouvernement déposera donc un projet de loi déterminant le dispositif des fortifications d'Anvers. Quant à la question congolaise, la Déclaration s'exprime ainsi :

Les Chambres sont saisies, depuis 1901, d'un projet de charte coloniale qui est actuellement soumis à l'examen d'une commission composée de membres de la Chambre des représentants. Le gouvernement a l'intention de proposer la reprise, par la Belgique, de la colonie africaine. Les Chambres pourront ainsi, dans toute la plénitude de leur liberté, se prononcer à la fois sur la loi coloniale et sur la question de savoir si l'intérêt de la Belgique exige ou non l'annexion du Congo.

Le Parlement peut compter sur notre loyale collaboration pour le renseigner et pour élaborer avec lui une loi qui assure, par le concours du gouvernement, de la colonie et des pouvoirs publics, le développement constant de l'œuvre poursuivie en Afrique en vue de la Belgique, le progrès moral et matériel des populations indigènes et les principes de prudence et de sagesse auxquels les Belges sont si justement attachés.

Espagne. — *La naissance du prince héritier d'Espagne.* — Le 10 mai, à midi quarante, la reine d'Espagne a mis heureusement au monde un fils, qui a reçu les noms et titres de Alfonso, Pio, Christino, Eduardo, prince des Asturies.

Russie. — *Le vote du contingent militaire ; les vacances de la Douma.* — Après une discussion longue et passionnée, qui a eu lieu à huis clos mais dont la presse a publié les moindres détails, la Douma a voté le projet concernant le contingent militaire, à la très grande majorité des partis. Seules les fractions irréconciliables de la Douma, révolution-

naires démocrates et socialistes, et le groupe séparatiste arménien, d'ailleurs composé généralement d'anarchistes, se sont prononcés pour le refus du contingent. Ce vote patriotique de la Douma a produit une très heureuse impression. Il semble bien que l'on soit actuellement dans une période de détente politique. Après la discussion militaire, la Douma s'est ajournée pour les vacances de Pâques.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *Les négociations franco-marocaines.* — Le 9 mai, l'*Agence Havas* a communiqué aux journaux la note officielle suivante :

La réponse du Makhzen aux réclamations de la France, qui a provoqué récemment l'envoi de nouvelles instructions à notre ministre à Tanger, marquait le désir de nous donner satisfaction, quoique d'une manière encore incomplète. Elle indiquait que l'occupation d'Oudjda avait impressionné le sultan, car elle accordait notamment la destitution du gouverneur de Marakech, l'acceptation de l'enquête consulaire sur le meurtre du docteur Mauchamp, le principe de la punition des coupables et l'octroi des indemnités qui seraient jugées nécessaires par la France.

Après examen de cette réponse, le gouvernement de la République a invité M. Regnault à prendre acte des satisfactions déjà promises, mais à déclarer qu'aucune négociation ne pourrait s'engager avant que toutes ses demandes sans exception aient été acceptées. La France continue ainsi à réclamer le châtiment effectif de tous les coupables des attentats ou assassinats commis contre ses ressortissants et l'organisation de la police sur la frontière marocaine et dans les ports. Elle accepte l'envoi annoncé par le sultan d'un fonctionnaire marocain à Oudjda, mais à la condition que des pouvoirs suffisants seront donnés à ce fonctionnaire pour appliquer réellement les accords de 1901-1902 qui ne sauraient être remis en discussion.

En ce qui touche nos griefs concernant la Mauritanie, énumérés à la Chambre par M. Pichon le 26 mars dernier, le Makhzen les a récemment aggravés par un envoi d'armes à Ma-el-Aïnin. Le sultan ne nous a proposé comme satisfaction que le rappel de Moulaï Idriss et la nomination d'une commission chargée de délimiter les tribus de Mauritanie.

Le gouvernement de la République a repoussé cette prétention, qui est exorbitante, car il ne peut admettre que le Makhzen fasse effectuer une délimitation sur les confins de la Mauritanie, soit à un millier de kilomètres du cap Juby qui est son dernier poste au Sud.

Cette réponse, envoyée la semaine dernière, a dû arriver à Fez vers le 6 de ce mois.

Cette note a été commentée de la façon suivante, dans le *Journal des Débats*, par notre ami Robert de Caix :

La note *Havas* sur les affaires marocaines, que nous avons publiée hier soir, répond absolument à la situation et au sentiment qu'en a ce pays. Le Makhzen, impressionné par l'occupation d'Oudjda, acte de vigueur qu'il avait malheureusement cessé de craindre, est entré dans la voie des satisfactions ; mais il les marchande encore. Pour que nous nous dessaisissions du gage sur lequel nous avons mis la main, il faut qu'elles soient complètes...

Il faut qu'on le comprenne bien à Fez, nous sortirons d'Oudjda dès que nous aurons obtenu les satisfactions et les garanties que nous allions y chercher — et parmi ces dernières l'organisation de la police de l'Acte d'Algésiras — mais nous n'en sortirons pas avant. Pour nous, l'occupation d'Oudjda n'est pas une solution, mais un moyen. C'est la défense de l'ensemble de notre situation légitime au Maroc que nous avions en vue et non pas la très médiocre satisfaction de porter sur un point notre occupation à 4 ou 5 lieues en avant de la frontière. Les mesures que nous pouvons être amenés à prendre sur cette dernière et qui peuvent être très efficaces, n'ont pas pour nous leur objet en elles-mêmes mais sont un simple procédé dont dispose l'ensemble de notre politique marocaine et qui reste subordonné à sa direction. Que le Makhzen nous donne satisfaction, sans essayer de nous payer de mots, ou de nous faire prendre au sérieux des sortes d'audacieuses demandes reconventionnelles portant sur le Sahara, et il fera cesser l'occupation d'Oudjda. Qu'il essaye au contraire de nous berner et il risque de donner du crédit à l'opinion des très bons islamisants qui estiment qu'en présence d'un pays amorphe comme le Maroc, il faut recourir à des mesures d'exécution rapides, provisoires mais décisives sur les lieux mêmes des attentats dont nos nationaux auront été victimes.

— *La situation à Marrakech.* — Les journaux anglais, et notamment le *Times*, ont publié, ces jours derniers, des dépêches très pessimistes, présentant la situation comme très grave à Marrakech et parlant même d'un coup d'État du frère de Moulaï Abd el Aziz, Moulaï Abd el Hafid, qui se serait fait proclamer sultan. Or, une lettre de Marrakech à M. Gentil, datée du 1er mai et arrivée le 10 à Paris, établit l'exagération de ces informations. Le 1er, il n'était pas question à Marrakech de la révolte de Moulaï Hafid contre le sultan son frère. Par contre, la correspondance de M. Gentil lui signalait l'agitation du pacha destitué, El Hadj Abd es Selam, ses intrigues avec les Rehamna pour empêcher son successeur nommé par le Makhzen d'entrer en ville pour le remplacer, et sans doute aussi pour compromettre et engager, malgré toute sa réserve, Moulaï Hafid. En résumé, les désordres du Sud ne sont pas le moins du monde le fait de ce chérif, mais celui d'un fonctionnaire du Makhzen, qui travaille désespérément à se rendre indispensable parce que, à la suite du meurtre du Dr Mauchamp, dont il est responsable, et des réclamations de la France, le gouvernement de Sa Majesté Chérifienne n'a cru pouvoir faire autrement que de se dispenser de ses services.

CORRESPONDANCE

La question d'Autriche Hongrie. — M. Ch. Benoist, député de Paris et professeur de l'Ecole des sciences politiques, nous adresse la lettre suivante, à propos de la conférence sur « la question d'Autri-

triche-Hongrie », faite par nous à cette école et publiée dans les *Questions* du 16 avril 1907 :

Paris, le 24 avril 1907.

Cher Monsieur,

Je viens de lire dans les *Questions diplomatiques et Coloniales* votre conférence sur la question d'Autriche-Hongrie. Je tiens à vous en faire mon sincère compliment. Comme composition et exposition, c'est parfait ; maintenant, me permettrez-vous de vous dire que, si j'en juge par les deux citations que je vois de mes anciens articles, vous ne m'avez pas très exactement compris ; en tout cas, vous ne me semblez pas m'avoir très fidèlement traduit ? Bien loin d'annoncer la dissolution de l'Autriche-Hongrie, j'ai formellement déclaré que je n'y croyais pas ; et j'ai même, en 1898, écrit tout un article de la *Revue des Deux Mondes* : L'EUROPE SANS L'AUTRICHE, pour démontrer combien l'Autriche était nécessaire à l'Europe.

Il n'y avait jusqu'ici que l'administration autrichienne qui s'y fût trompée, probablement parce qu'elle n'avait lu que le titre.

Je serais désolé que vous pussiez, à un degré quelconque, partager son erreur. Vous me pardonnerez cette dernière leçon, toute amicale. Le lieu où vous avez porté l'autorise peut-être, ou du moins l'excuse. Je ne puis oublier tout à fait que j'y enseigne, et que j'ai eu le plaisir de vous y avoir pour élève. J'avais dès lors pressenti que vous nous feriez grand honneur. Ravi de constater que je ne me suis pas plus abusé là-dessus que sur le rôle et les destinées de l'Autriche, je vous prie, etc.

CHARLES BENOIST.

Il va sans dire que les citations que nous avons données des travaux de M. Charles Benoist sont exactes ; mais l'auteur craint que l'on ait pu se méprendre sur le sens général des quatre articles qu'il a publiés dans la *Revue des Deux Mondes* le 15 octobre 1897, 1er décembre 1897, 15 juillet 1898, 15 novembre 1899, en les jugeant sur les seuls passages que nous avons cités. Il y aurait sans aucun doute injustice à le faire et nous n'avons pris ces phrases que comme exprimant avec force et originalité la conception de la dissolution spontanée de l'Autriche.

La pensée de M. Charles Benoist, telle qu'elle s'exprime dans ces quatre articles, peut se résumer ainsi : 1° l'Autriche est nécessaire ; c'est ce que nous appelions dans notre conférence la politique classique de la jeune école diplomatique ; 2° elle évolue vers une transformation, dont nous ignorons l'époque et la forme. C'est ici que prennent place les phrases citées, qui exposent les forces de dissolution existant en Autriche par suite des passions nationales. Sa conclusion est beaucoup moins absolue que ne le donnerait à entendre ces seules phrases, et s'il est moins affirmatif que nous sur la solidité de l'Autriche proprement dite, cela tient sans doute à ce qu'il écrivait il y a dix ans. Les événements ont marché depuis lors et nous-mêmes n'avons la prétention que d'exposer une situation actuelle et non ce qu'elle pourra être après une nouvelle décade. — G. L.-J.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *Commerce extérieur en* 1906. — Le tableau suivant fait connaître à titre provisoire les résultats du commerce extérieur de l'Angleterre pour l'année 1906 et les rapproche des résultats définitifs des trois années précédentes :

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS EN 1906, 1905, 1904 ET 1903

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS	1906	1905	1904	1903
—	liv. st.	liv. st.	liv. st.	liv. st.
	Marchandises (Commerce spécial).			
Importations...	607.987.893	565.019.917	551.038.628	542.600.289
Exportations...	375.672.913	329.816.614	301.711.040	290.800.108
Importations et exportations réunies.....	983.660.806	894.836.531	851.749.668	833.400.397
En plus aux importations ...	232.314.980	235.203.303	250.327.588	251.800.181
	Métaux précieux.			
Importations...	63.330.653	51.559.909	45.563.927	38.967.723
Exportations...	61.482.552	45.391.519	46.302.832	39.233.238
Importations et exportations réunies.....	124.813.205	96.951.428	91.866.759	78.200.961
En plus aux importations....	1.848.101	»	»	»
En plus aux exportations....	»	»	738.905	265.515
	Marchandises et métaux précieux réunis.			
Importations...	671.318.546	616.579.826	596.602.545	581.568.012
Exportations...	437.155.465	375.208.133	347.013.872	330.033.346
Importations et exportations réunies.....	1.108.474.011	991.787.959	843.016.417	911.601.358
En plus aux importations ...	234.163.081	241.371.693	249.588.773	251.534.666

Italie. — *Mouvement général de la navigation pendant l'année* 1905. — La Direction générale des Gabelles vient de publier la statistique du mouvement de la navigation en Italie pendant l'année 1905.

Entrées. — D'après ce document, le nombre des bâtiments arrivés en 1905 dans tous les ports du royaume s'élève à 104.434 (dont 41.478 vapeurs et 62.956 voiliers contre 108.927 navires (41.537 vapeurs et 67.390 voiliers) en 1904.

Le pavillon italien est représenté par 30.910 vapeurs et 61.541 voiliers. Quant aux pavillons étrangers, c'est l'Angleterre qui tient la première place avec 3.403 vapeurs et l'Allemagne vient ensuite avec

11.67 vapeurs. En ce qui concerne les voiliers, l'Autriche-Hongrie se trouve au premier rang avec 3.745 voiliers, suivie immédiatement par la Grèce avec 799 voiliers.

Il a été débarqué en 1905 dans les différents ports du royaume 14.386.440 tonnes de marchandises contre 13.790.597 en 1904. De ces marchandises, 5.417.666 tonnes ont été transportées par des bâtiments italiens et 8.968.774 tonnes provenaient de navires étrangers.

Parmi ces derniers, on trouve au premier rang l'Angleterre avec 4.943.996 tonnes, et au second la Grèce avec 1.214.970 tonnes.

Sortie. — A la sortie, on relève 104.303 bâtiments dont 41.448 vapeurs et 62.855 voiliers. En 1904, on comptait 112.858 navires (45.559 vapeurs et 67.299 voiliers).

Sous pavillon italien, on remarque 309.898 vapeurs et 61.446 voiliers ayant embarqué respectivement 1.912.031 et 2.169.176 tonnes de marchandises contre 1.879.871 et 2.166.731 tonnes embarquées en 1904.

Le mouvement général du trafic en 1905 est représenté par 208.737 bâtiments jaugeant 80.782.030 tonneaux avec un chargement de 19.937.389 tonnes.

Comparativement au mouvement de 1904, il y a une diminution de 4,1 % sur le nombre des navires, mais une augmentation de 4,9 % sur leur tonnage et de 2,9 % sur les tonnes de marchandises transportées.

II. — ASIE.

Japon. — *Commerce extérieur en* 1906. — Le ministère des Finances vient de faire connaître, dans ses grandes lignes, les résultats du mouvement commercial au Japon pendant l'année 1906. Le chiffre total du commerce extérieur de l'empire s'élève à environ 840 millions de yens, accusant ainsi une augmentation de 32 millions de yens sur l'année 1905; cette augmentation est de 235 millions de yens, soit 32 %, par rapport à l'année 1903, qui précédait la guerre.

Les chiffres des exportations et des importations pour les six premiers mois de l'année 1906 laissaient prévoir une balance du commerce défavorable. On pensait généralement qu'en prévision de l'application du nouveau tarif de douane à partir du 1er octobre, les commerçants constitueraient, avant cette date, des approvisionnements importants. Il n'en a rien été. Les exportations se sont considérablement accrues depuis l'été et elles présentent pour toute l'année un total de 423.669.000 yens, tandis que les importations n'atteignent que 418.803.000 yens, soit une différence de 4.866.000 yens. Ce résultat a été accueilli avec d'autant plus de satisfaction que, depuis dix ans, les importations n'avaient cessé de présenter des excédents considérables qui avaient atteint, en 1905, 167.004.407 yens. Cette année, une augmentation de 102.116.000 yens aux exportations, une diminution de 69.735.000 yens aux importations ont complètement renversé la situation.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. :

Alfredo Benavides, consul du Pérou à Lille.

M. de Cazotte, sous-directeur des affaires commerciales est nommé ministre au Centre-Amérique ;

M. Gout, consul général, est chargé de la sous-direction des affaires commerciales;

M. Blanchard de Farge, est nommé ministre plénipot. de 2e cl. et chargé de mission ;

M. Steenackers, consul général, est chargé de la sous-direction des affaires consulaires ;

M. Crozier, consul général, est nommé consul général à Anvers ;

M. Pallu de la Barrière est nommé consul de France à Liège;

M. de Mouy, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Charleroi.

M. Vizzavona, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Messine;

M. Guillet, vice-consul, est chargé du vice-consulat d'Honolulu ;

M. Gabriel Deville est nommé ministre plénipot. de 2e cl. à Addis-Ababa;

M. Le Bourdais des Touches est nommé consul de 1re cl. à Florence ;

M. Pierre Richard, consul général, est chargé du consulat de Fiume ;

M. de Lobel-Mahy est nommé vice-consul à Philadelphie ;

M. Guillois est nommé au consulat de Monastir;

M. Piettre, consul, est nommé au vice-consulat d'Alicante.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Attachés militaires. — M. le *chef d'escad.* de cavalerie de La Panouse est nommé attaché militaire en Espagne et Portugal.

ARTILLERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Goujon est désig. pour la compagnie saharienne du Touat.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.* Simon, Chollet et Germaix sont désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Madagascar. — M. Borrel-Dianaz, *vétérin. en 2e*, est desig. pour Madagascar.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Bérard est désig. pour l'Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *capit.* Duplat est désig. pour la Cochinchine;

Tonkin. — MM. le *capit.* Dubois de Saligny et le *lieut.* Magnin sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Garnier et Voland et le *lieut.* Marquenet sont désig. pour le 1er sénégalais ;

M. le *capit.* Angot est placé à l'état-major partic. de l'A. O. F.;

Sont affectés au 4e sénégalais :

MM. les *chefs de bat.* Combettes et Barbier ; les *capit.* Guyot, Boutonnet, Rimbaud, Darnault, Cianfarini, Conrad, Malafosse, Lauqué et Devaux ; les *lieut.* Guironnet de Massas, Vaussion, Brasillach, Muller, Couraux, Friry et Petit.

Sont affectés au bataill. de Tombouctou :

MM. le *chef de bat.* Laverdure ; les *capit.* Cauvin et Mercier ; les *lieut.* Sadoux, Langlumé, Marty, Vallier et Mahaut

Sont désig. pour le bataill. de la Guinée :

MM. le *chef de bat.* Mourin ; les *capit.* Méjanel et Auvigne ; les *lieut.* Rouget, Leturcq, Caresche, Delassalle et Bouet.

Sont affectés au bataill. de la Côte d'Ivoire :

MM. les *capit.* Doualin, de Montbel et Coste; les *lieut.* Bosch, Boudet, Grimaldi, Beigbeder-Calay, Betch, Estourneau de Tersannes et Pecqueux.

Congo. — M. le *capit.* Lecanu est désig. pour le bataill. du Chari.

Madagascar. — MM. les *capit.* Destoup et le *lieut.* Brousseau sont désig. pour Madagascar;

MM. les *chefs de bat.* Rondé et François sont placés au 2e malgaches;

M. le *lieut.* Passelac est désig. pour le 13e rég.

ARTILLERIE

Annam. — M. le *capit.* Bouët est désig. pour Hué.

Cochinchine. — M. le *colonel* Gautheron est nommé direct. à Saïgon;

MM. le *capit.* Crès; les *lieut.* Defaut et Moriceau sont placés à Saïgon.

Tonkin. — MM. le *lieut.-col.* Poivez et les *capit.* Courtois et Soudois son placés à Hanoï;

MM. les *capit.* Douchet et Civette et le *lieut.* Lepoix sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. le *lieut.-col.* Baudin et les *lieut.* Le Moaligou et Cassagnaud sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *capit.* Gillet est placé à Kayes;

MM. les *lieut.* Létang et Robert sont désig. pour Dakar;

M. le *lieut.* Chadebec est placé à Saint-Louis.

Madagascar. — MM. le *capit.* Bidon et le *lieut.* Hilleret sont désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. le *capit.* Bonnard est désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*officier d'admin. de* 2e *cl.* Fonteneau est désig. pour Saïgon.

Tonkin. — MM. *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Huz; l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Aviat et les *offic. d'admin. de* 3e *cl.* Jacob et Barreau sont désig. pour la direction d'artillerie.

Afrique Occidentale. — MM. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Constancia est désig. pour l'A. O. F.;

MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Astruc et Marcillac sont placés à Dakar;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Littaye est affecté à la Côte d'Ivoire;

MM. les *stagiaires de* 1re *cl.* Arligny et de 2e *cl.* Lanoé sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Klesser est placé à Diégo-Suarez.

SERVICE DE SANTÉ

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Artois est désig. pour Bingerville.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Le Sueur est désig. pour le *Redoutable;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Charvet est désig. pour le *Pistolet;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Avice est désig. pour la 2e flottille de torpilleurs des mers de Chine;

M. l'*enseig. de vaiss.* Létard est désig. pour le *Kersaint;*

MM. les *mécanic. ppaux de* 2e *cl.* Ballaüco et Couthures sont désig pour le *Bruix;*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Valo est désig. pour le *Chanzy.*

Madagascar. — M. l'*enseig. de vaisseau* Guyot est désig. pour la *Rance.*

Océan Indien. — M. l'*enseig. de vaiss.* Robin est désig. pour la flottille de torpilleurs de l'Océan Indien.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. en chef de* 2e *cl.* Laurier est placé à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Procureur général chef du service judiciaire de la Guadeloupe, M. Sicé;
Président de la Cour d'appel de la Guadeloupe, M. Fays;
Conseiller à la Cour d'appel de la Guadeloupe, M. Michaux;
Substitut du procureur général de la Guadeloupe, M. Chatellier;
Conseiller à la Cour d'appel de la Guadeloupe, M. Fruteau;
Président de la Cour d'appel des établissements français de l'Inde, M. Clayssen;
Juge de paix au Diamant (Martinique), M. Laussucq;
Juge de paix à compétence étendue à Bourail (Nouvelle-Calédonie), M. Tranchesset;

M. Ballot (V.-M.-L.), gouverneur de 1re cl. des colonies, est nommé gouverneur de la Guadeloupe.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Almanach du Marsouin. — Annuaire illustré des troupes coloniales. Un vol. in-8° de 204 p. M. Charles-Lamarzelle, éditeur. Paris-Limoges. 1907.

Cet annuaire illustré des troupes coloniales, dû à l'initiative intelligente de l'écrivain militaire si apprécié Ned-Noll, vient d'atteindre sa 14e année d'existence, et la publication de 1907 ne le cède en rien comme intérêt aux éditions précédentes.

L'année militaire coloniale est abondamment documentée par les événements d'Indo-Chine, du Laos, du Siam, du Tonkin, de l'Annam, puis les incidents qui se sont passés en Chine, dans l'Afrique occidentale, au Congo au lac Tchad, à Madagascar, et enfin surtout même au Maroc et à la conférence d'Algésiras.

De très nombreuses cartes et photogravures en couleurs donnent à cet Imanach spécial un cachet artistique qui sera certainement très vivement pprécié.

La carte murale de l'Afrique, de Justus Perthes, Gotha.

Le célèbre institut géographique de Justus Perthes, à Gotha, vient de publier une belle carte murale de l'Afrique, élaborée par M. Paul Langhans sur les données fournies par MM. H. Habenicht, B. Domann et C. Barich, dans la dernière édition de l'Atlas Stieler. Elle a pour objet essentiel la représentation, au moyen de teintes appropriées, du « tapis végétal » qui recouvre la terre africaine. Cette connaissance n'a, en aucune façon, un caractère superficiel, comme seraient peut-être tentés de le croire des esprits incomplètement avertis. En effet, la manière dont est répartie la végétation sur la planète est en rapport direct avec l'état de civilisation des différentes régions.

Des cartons indiquant le progrès des découvertes géographiques pendant le XIXe siècle entourent et accompagnent la carte centrale. Enfin, les portraits des héros de l'exploration africaine y sont également reportés, en hommage mérité à ces hommes dont les peines et les travaux ont rendu possible l'établissement de la carte.

La carte est accompagnée d'un vocabulaire dans lequel l'orthographe

adoptée est conforme à l'orthographe officielle pour chacune des colonies des Etats européens, tandis qu'ailleurs elle se conforme à la phonétique allemande, C'est un biais satisfaisant pour concilier les façons d'écrire les noms géographiques, qui diffèrent de pays à pays.

L'Inde contemporaine et le mouvement national, par Ernest Piriou, agrégé des lettres. Un vol. in-16 de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. — Félix Alcan, éditeur.

L'ouvrage de M. Piriou emprunte aux circonstances actuelles un intérêt vivant et immédiat à l'heure critique où l'Asie fermente par le levain japonais. L'auteur de l'*Inde contemporaine*, qui a visité le pays, qui a écouté ses chefs politiques et religieux, qui a entendu les doléances du Congrès national indien, nous montre la croissance et les efforts du jeune parti national qui, troublant la fête anglaise, réclame une place à la table servie chez lui pour des étrangers... Le vieil Hindoustan s'anglicise et se modernise, les fils des ascètes et des brahames rompent les barrières de caste et de race qui les séparent, et s'unissent contre la lourde exploitation étrangère. Le peuple même s'éveille : un sentiment national pénètre dans les masses amorphes, et le jour ne tardera point où l'Angleterre et l'Europe même devront compter avec le réveil du vieux lion déchaîné.

Dans ce livre, il faut lire les chapitres, absolument neufs, sur la vie économique du village, sur la condition des femmes, sur les musulmans, sur le Congrès national des Indes.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Européen sous les tropiques, par le Dr A. Bonain. Un vol. in-8° de 300 pages, avec nombreux croquis et photogravures. H. Charles-Lavauzelle, Paris, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*avril* 1907). L'accord entre la France et le Siam. — Le traité franco-siamois et le Cambodge. — Ch. Mourey : Le dernier voyage de Sven Hedin au Thibet. — Texte du traité franco-siamois du 23 mars 1907.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*avril* 1907). Daniel Bellet : Les richesses forestières de Cuba. — Michau : Les Cosaques du Don.

La Ligue maritime (*avril* 1907). B.-K.-R. : Le chemin de fer de Tehuantepec. — Brème et Bremerhafen.

Mercure de France (1er *mai* 1907). Albert Maybon : Le malaise japonais.

La Quinzaine coloniale (25 *avril* 1907). J. Chailley : Le désarmement et la neutralisation des colonies.

Revue politique et parlementaire (10 *mai* 1907). Louis Paoli : La question des étrangers en Algérie. — Ed. Secrétan : Du Simplon au Mont-Blanc.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*may* 1907). Marion I. Newbigin : The Swiss Valais : a study in regional geography.

Revues portugaises.

Revista Portugueza (20 *de abril de* 1907). Bento de Goes, explorador da Asia, o seu itinerario, por Ernesto de Vasconcellos.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVE, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION RUSSE

Entre — d'une part — la politique nouvelle de l'Allemagne, cette politique qui, dans une première phase, aboutit à Algésiras, et aussi les « rapprochements » qui se groupent et se développent autour de l'entente cordiale franco-anglaise et — d'autre part — les événements qui se passent depuis quelques années en Extrême-Orient et en Russie, il est aujourd'hui acquis qu'il existe une relation d'effets à cause.

Les deux discours de M. de Bülow en matière marocaine — l'un discours de laisser-faire, je dirais presque d'approbation, l'autre discours d'intervention, presque de *veto*, — ont été prononcés (on l'a dit, on l'a répété [1] au Palais-Bourbon), l'un, avant, l'autre après la bataille de Moukden et la recrudescence de la crise russe qui la suivit. Comme en une expérience chimique le rôle d'un élément dans la production de certains phénomènes est démontré par la suppression de cet élément, de même l'utilité de l'alliance franco-russe s'est trouvée, pour ainsi dire, scientifiquement établie du jour où, paralysée, elle a partiellement cessé de produire ses effets.

L'alliance géographique, l'alliance conforme à cette « force des choses » par qui Albert Sorel a si souvent montré les volontés humaines inclinées vers les décisions, l'alliance traditionnelle de la France et de la grande puissance militaire située à l'autre extrémité de l'Europe, va-t-elle continuer, recommencer à jouer, comme par le passé, son rôle dans la politique générale européenne et mondiale? Telle est, me semble-t-il, la question qui s'impose aujourd'hui.

Pour pouvoir répondre à cette question, il faudrait arriver à résoudre deux problèmes de politique russe : le premier de politique intérieure, le second de politique extérieure.

Et d'abord : la Russie, qui compte toujours, ne serait-ce que par sa masse, mais affaiblie par la guerre et surtout par les difficultés intérieures qui la forcent à se replier sur elle-même,

[1] M. Paul Deschanel et M. Rouvier, président du conseil.

va-t-elle retrouver bientôt sa force, son équilibre? En second lieu : quand la Russie sera pleinement elle-même et présente parmi les puissances, l'alliance française sera-t-elle encore identiquement ce qu'elle était avant la crise russe? Quelque autre combinaison [1] ne l'aura-t-elle pas complétée et fortifiée? Ou bien, au contraire, d'autres alliances [2] ne l'auront-elles pas remplacée?

Je n'entends pas me charger de résoudre ce deuxième problème : je ne m'en occuperai que dans la mesure où ses données sont enchevêtrées avec celles du premier.

La « question russe » à laquelle je voudrais répondre n'est point une question de rapports diplomatiques entre des termes donnés. Il s'agit de scruter la force russe, — comme on s'est demandé ici, au sujet de la monarchie habsbourgeoise, ce qu'il y a de réalité et ce qu'il y a de cauchemar dans les théories à la mode de la dislocation et du partage ; comme on s'est demandé quelle menace de guerre résulte actuellement pour l'Europe des aspirations contradictoires des Etats balkaniques et des injustices et massacres de Macédoine.

La question posée est donc celle-ci : la crise russe sera-t-elle *bientôt* — et j'insiste sur le mot « bientôt » — terminée? Et d'abord — question préalable — qu'est-ce que la crise russe, et même, car il est indispensable d'aller jusque-là — qu'est-ce que la Russie?

Qu'est-ce que la Russie!

Il y a quelques années, M. Karel Kramarsch disait à la « délégation » autrichienne : « Il y a treize ou quatorze ans que j'ai « été pour la première fois en Russie. Je l'ai parcourue de « Saint-Pétersbourg au Caucase, de Varsovie à la Volga. J'y « ai causé avec une foule de gens de toutes les nationalités et « de toutes les régions. J'en suis alors venu à m'avouer : « Maintenant, je comprends la Russie moins qu'auparavant. »

Il est d'ailleurs inutile d'aller — comme par une manie personnelle — chercher jusqu'en Autriche des documents sur lesquels étayer l'observation que je veux placer, et autant que possible, rendre saisissante au début de cette étude. Dès la première préface du premier volume de *l'Empire des tsars et les Russes*, notre cher maître, M. Anatole Leroy-Beaulieu, n'a-t-il pas écrit des lignes comme celles-ci : « L'espèce de mystère qui plane sur la Russie « et ses destinées .. Le carac- « tère énigmatique de ses habitants... La difficulté de la con-

---

[1] L'entente ou l'alliance russo-anglaise.

[2] L'alliance russo-allemande ou même l'alliance des trois empereurs.

« naître et de la comprendre. » De même, il y a quelques jours, comme il venait de rentrer de Saint-Pétersbourg pour assister à notre avant-dernière conférence, et que cette conférence terminée, nous l'entourions et lui demandions respectueusement ce qu'il rapportait de certain de sa nouvelle enquête, ne nous répondait-il pas, avec une ironie un peu triste : « Un point certain, le seul peut-être, c'est que là-bas « personne ne sait où l'on va, ni comment on y va. »

Quiconque étudie sérieusement et loyalement la Russie éprouve un sentiment assez analogue à celui que ressent un chercheur vraiment animé d'esprit philosophique quand il s'aventure sur le terrain métaphysique. C'est un philosophe français contemporain, je crois M. Liard, qui a dit : « L'âme écrit tou- « jours quelque chose sur la page blanche de l'absolu. » Nous aussi, sur la grande plaine blanche pendant tant de mois, nous sommes irrésistiblement poussés à écrire quelque chose; nous voudrions savoir y tracer la formule qui nous expliquerait la Russie. La curiosité scientifique n'est pas notre seul mobile. Nous sentons que l'Occident et l'Orient de l'Europe sont solidaires : ce que deviendra l'Europe dépend, en partie, de ce que deviendra la Russie. Nous sommes curieux comme Européens, comme Français. Mais sur le seuil de l'Empire des Tsars un sphinx immense et énigmatique nous pose la « question russe ».

M. WITTE ET M. POBIÉDONOSTZEFF — FAÇADE INTACTE IL Y A SIX ANS

Lorsqu'en 1901 je me trouvai, pour la première fois, en face du sphinx, la politique russe semblait consister essentiellement dans la lutte de M. Witte et de M. Pobiédonostzeff. M. Witte n'était pas seulement ministre des Finances, il était investi d'autant de pouvoirs qu'en eut jamais Colbert. M. Pobiédonostzeff, jadis successivement précepteur de deux tsars, était procureur du Saint-Synode. M. Witte avait achevé l'œuvre de ses prédécesseurs : le budget russe était en équilibre ; l'or était revenu. M. Witte tenait essentiellement à ce que les réserves métalliques ne fussent pas exposées à s'épuiser à nouveau. Il cherchait à ce que les importations ne fussent pas plus importantes que les exportations, qui tendent à faire entrer le numéraire dans le pays. Il voulait que l'industrie se développât à côté de l'agriculture ; il fallait que ni les machines agricoles, ni les rails, les wagons et les locomotives du Transsibérien ne fussent achetés au dehors. D'où non seulement le développement du centre industriel polonais, mais la création de centres industriels nouveaux en pays russe, dans le bassin du Donetz

dans l'Oural, jusqu'autour de Moscou et dans Saint-Pétersbourg, les deux capitales. Je me rappelle une fin d'après-midi passée en tête-à-tête avec M. Pobiédonostzeff et ses plaintes : « On va « trop vite en Asie et on va trop vite en Europe. On se trompe « de direction. On transforme les moujiks en ouvriers. On mé- « connaît les grandes forces russes : l'inertie, la passivité. On « veut faire des Russes des nerveux. On a tort de copier l'Eu- « rope occidentale. On détruit notre équilibre. On accumule « les forces révolutionnaires jusque dans Moscou. »

Et « le miroir impérial reflétait M. Pobiédonostzeff ou M. Witte, « suivant que l'une ou l'autre de ces personnalités antagonistes « s'approchait de lui [1] ».

Mais toutes ces questions se posaient dans l'autocratie, par l'autocratie, pour l'autocratie. Il fallait observer bien attentivement la façade en apparence encore intacte de l'Empire absolu, bureaucratique et centralisé pour découvrir, avec l'histoire comme guide, quelques fentes : les futures lézardes. Des assemblées provinciales avaient émis des vœux qui n'avaient pas encore eu ces échos retentissants et prolongés qu'allait avoir bientôt la demande de réformes. Des étudiants troublaient systématiquement des représentations théâtrales, empêchaient de jouer une pièce antisémite. Mais n'étaient-ce pas là ces chansons qui si longtemps modérèrent la monarchie absolue en France?

LE COURANT LIBÉRAL

Et pourtant, le courant libéral minait depuis longtemps les fondations du vaste édifice autocratique et bureaucratique. On l'avait aperçu au XVIIIe siècle. On l'avait revu sous Alexandre Ier. Il s'était étalé au grand jour lors de la guerre de Crimée et pendant les années qui suivirent. Cette époque rappelle, annonce plutôt, d'une façon étonnante, la période actuelle. Alexandre II, avec une claire vision de la situation, fait alors une politique de réformes, jusqu'au jour où l'opinion russe dévie par hostilité les revendications polonaises et où le tsar lui-même s'arrête, convaincu que, pour continuer à transformer l'Empire, il faudrait toucher à l'autocratie [2]. Le jour où il se décide à reprendre la marche en avant, une bombe le massacre et fauche toutes les espérances de liberté. L'évolution russe est arrêtée.

---

[1] *Fortnightly Review*, juillet 1901, p. 124, article intitulé *Russia and her problem* et signé *Calchas*, pseudonyme que je n'ai jamais pu percer, bien que j'aie été en correspondance avec l'auteur par l'intermédiaire du directeur de la revue. *Annales des sciences politiques*, mars 1902 : *La campagne de Calchas dans la Fortnightly Review contre une entente anglo-allemande pour un accord anglo-russe.*

[2] M. Anatole Leroy-Beaulieu : *Etudes russes et européennes*; *l'empereur Alexandre II.*

Alexandre III accumule les barrages et aveugle toutes les voies par où l'eau s'efforce de sourdre ; il charge toutes les soupapes. Et quand éclate une guerre qui n'éveille pas plus le sentiment patriotique russe que telle campagne tonkinoise ne groupa autour du drapeau certains de nos partis français, le choc japonais fait se précipiter irrésistiblement le courant libéral en torrents, en vagues, en trombes, en colonnes de vapeur. Pour dompter ces flots furieux, pour prononcer le *quos ego*, il faudrait non pas seulement un homme de bonne volonté, mais un homme d'Etat, qui aurait en même temps la vision politique d'un Alexandre II et la volonté de fer d'un Pierre Ier !

Comment classer les éléments dont se compose ce chaos ?

Tentons de passer successivement en revue les questions sociales plus particulièrement russes, les questions nationales non russes, les questions religieuses, les unes russes et les autres non russes. Nous comprendrons ainsi comment se sont accumulés les souffrances et les mécontentements et nous arriverons au cœur même du débat, aux problèmes de l'autocratie et de la bureaucratie, à l'examen de la situation actuelle.

Il est bien entendu qu'il ne peut s'agir que d'esquisser vaguement des sortes de petites fresques dont quelques traits essentiels pourront seuls être quelque peu précisés.

LES QUESTIONS SOCIALES : LE MOUJIK ET LA QUESTION AGRAIRE [1].

Il serait instructif et presque nécessaire d'étudier successivement dans le peuple russe chaque classe, chaque profession : la cour, les nobles, les fonctionnaires, les officiers et les soldats, les professeurs et les étudiants, les marchands qui ne sont plus les marchands-moujiks d'autrefois, mais bien de véritables et influents personnages, les ouvriers. Mais, obligés de nous limiter, il nous faudra parler seulement de ceux qui forment l'immense majorité de la population russe et même de la population de l'Empire des Tsars : les paysans, les moujiks.

Je les ai vus dans leurs isbas. Je me souviens en ce moment du marché de Moscou. Je revois, dans Notre-Dame de Kazan, à Saint-Pétersbourg, un groupe énigmatique qui priait. Ce n'est plus un énorme sphinx que je crois maintenant apercevoir,

[1] Voir : *L'Empire des Tsars et les Russes* t. I et II. — *La crise agraire en Russie : quarante ans de propriété collective*, par M. Georges Alfassa, avec une préface de M. J. Flach. — *La crise russe et la question agraire*, par M. Edouard Blanc (*Correspondant*, 10 nov. 1906). — *La Russie devant la crise agraire*, par M. Alexis Yermolofe, ancien ministre de l'Agriculture. — Maxime Kavalevsky : *Le mouvement agraire en Russie*.

mais toute une fourmilière d'êtres mystérieux qui s'agitent, souffrent et luttent dans la partie la plus fertile de la Russie, entre la frontière occidentale et l'Oural, entre la région forestière et la mer ou les steppes desséchées du Sud.

Là vivaient, au temps de l'affranchissement des serfs, quarante millions de moujiks. On leur a donné la terre qu'on a jugée nécessaire pour nourrir quarante millions de bouches paysannes. Or, la population a augmenté : c'est aujourd'hui soixante-dix millions de bouches qui doivent trouver leur subsistance sur une surface restée à peu près la même. Tout le problème agraire est là, et aussi dans ce fait que 85 % des paysans n'ont été détachés de la glèbe que pour être englobés dans le mir communiste, libérés de la tutelle seigneuriale que pour être soumis au staroste.

Comment résoudre la question agraire?

On a proposé d'amener le moujik à tirer davantage de la terre qu'il possède. Théoriquement, cette solution est excellente. Soixante-dix millions de paysans français, propriétaires des terres noires que détiennent les paysans russes, y vivraient presque dans l'abondance. Mais les moujiks sont les moujiks, c'est-à-dire des paysans qui ignoreront longtemps encore l'agriculture intensive, l'épargne et le goût de la lutte âpre et méthodique. Rappelez-vous les conclusions auxquelles arrive Lévine après de vaines expériences. Rappelez-vous une anecdote que raconte Sir Mackenzie Wallace [1] : la défaite de Karl Karl'itch, intendant allemand aux méthodes rationnelles et supérieures, mais étrangères et suspectes, vaincu par l'inertie d'un village de moujiks. Transformer le moujik est une opération à trop longue échéance pour qu'on puisse songer à mettre ainsi fin à la crise aiguë actuelle. — Il en est de même de tous les systèmes tendant soit à développer brusquement l'activité du moujik sur la terre du grand propriétaire, soit à créer de toutes pièces d'importantes industries rurales.

On propose l'émigration vers les villes. — C'est là un remède bien dangereux, peut-être pire que le mal. Le moujik absorbe à l'usine les idées marxistes qui se réfractent étrangement dans son cerveau fruste. Toujours attaché au mir, il retourne au village lointain pendant les époques de chômage : il est le véhicule des germes révolutionnaires. D'autre part, les masses ouvrières qui se constituent deviennent des foyers d'insurrection au cœur même de la puissance russe. On l'a bien vu en 1905. L'*Union des Unions*, organe central d'organisations syndicales

---

[1] Sir Mackenzie Wallace : *La Russie*, ch. III. *Exil volontaire.*

analogue à notre Confédération générale du Travail, avait organisé dans tout l'Empire des grèves successives jusque dans les chemins de fer et les postes : quand, à la suite de l'arrestation du Comité central de l'*Union des Unions*, la révolution éclata à Moscou, les *droujinas* de moujiks-ouvriers tinrent pendant trois jours en échec les régiments du tsar, dont certains étaient suspects à l'autorité supérieure. — Et puis, étant donnée l'immensité du réservoir paysan, le remède serait inefficace. On propose de vider un grand lac avec un seau !

Autrement pratique est la solution par la colonisation en Asie. Bien que l'émigration sévisse, à force de misère, dans plusieurs régions de l'Europe centrale, en Italie, en Espagne, le paysan occidental est fortement attaché au clocher de son village et au paysage natal. Au contraire, le moujik a de tout temps été un migrateur : il a colonisé la Grande-Russie, puis la Russie méridionale. Il sait qu'il va vers une même immense plaine aux horizons infinis. Le climat sera un peu plus chaud l'été, un peu plus froid l'hiver, mais le même. L'isba de bois qu'il construira pourra être identique à celle qu'il abandonne et qui, dans le mir communiste, était tout son bien. Le courant vers l'Asie, interrompu pendant la guerre, reprend plus fort que jamais. La région du Transsibérien commence à être saturée ; mais on aménage plus au Sud les vastes plaines traversées par les longues voies d'Orembourg à Tashkend et bientôt de Tomsk à Samarcande.

Toutefois, la grande masse des moujiks, prolifique, toujours bien supérieure aux quarante millions primitifs, n'en reste pas moins attachée à la terre noire de la Russie d'Europe. C'est là, sur place, que la plupart des moujiks exigent qu'on leur donne la terre dont ils ont besoin pour vivre. Au temps de l'affranchissement, ils ont reçu plus de cent millions de déciatines, la déciatine valant un peu plus d'un hectare. Mais quarante millions de déciatines — représentant une étendue supérieure à celle du territoire vraiment productif français — ont été laissées au Tsar, à l'État, aux barines. Ce sont ces quarante millions de déciatines que réclament aujourd'hui les moujiks.

Evidemment, il y a là du socialisme agraire ; le moujik a la conviction que la terre est à celui qui la cultive et seulement à celui-là. Mais il y a aussi autre chose : le moujik réclame la terre comme lui ayant été volée au XVIe siècle au profit des ancêtres de beaucoup de ceux qui la détiennent aujourd'hui. Le problème agraire est posé en Russie un peu comme il est posé près de nous, en Irlande. Par un certain côté, il y a revendication de propriété et discussion historique. Si le moujik

obtient gain de cause et si les socialistes d'Occident cherchent à en tirer argument, il ne faudra point oublier cette différence essentielle entre la question agraire posée en Russie et la question agraire telle que certains cherchent à la poser en France.

Le moujik n'est pas seulement convaincu que la terre lui appartient et doit lui revenir. Il se persuade de plus en plus que la terre va lui être donnée au premier jour.

Une immense espérance a traversé la terre.

Il y a quelques semaines, dans la région du Volga, un grand propriétaire, inquiet de la tournure que prennent les événements, voulait à toute force vendre ses terres, même à perte. Irrité contre les paysans russes des environs, ses ennemis, il fit venir d'un peu plus loin des non-Russes, des Mordves, et leur proposa de leur vendre ses domaines très au dessous de leur valeur. Les Mordves refusèrent. Après avoir vainement insisté sans les ébranler, il voulut connaître la raison de leur obstination. Il finit par obtenir cette réponse : « C'est que, vois-tu, « barine, on dit qu'on va nous donner les terres demain. Alors « nous serions bien sots de les acheter aujourd'hui. »

Les partis de gauche ont tenté de décupler leurs forces en concluant une sorte d'alliance avec les moujiks. Ils ont compris qu'un programme constitutionnel était insuffisant pour passionner les masses. Ils ont fait leurs les revendications paysannes. Les constitutionnels-démocrates ou cadets, maîtres de la première douma, ont tout fait pour qu'elle fût non seulement une constituante et une tribune, mais aussi une assemblée législative : ils voulaient arriver à voter une loi agraire ; mais la Douma fut dissoute avant que cette loi eût été élaborée par la commission. Dans cette commission, tous les partis de gauche ont été d'accord pour demander l'expropriation des terres non paysannes. Au profit de qui ? Différents systèmes étaient et sont encore en présence : les uns voulaient donner la terre aux seuls paysans, les autres à quiconque en demandera sa part pour la cultiver. Les uns voulaient créer des petites propriétés ; les autres parlaient de domaines appartenant à la collectivité et perpétuellement mis à la disposition des cultivateurs. L'expropriation se fera-t-elle avec ou sans indemnité ? Les cadets, à la différence des travaillistes et des socialistes, veulent que les propriétaires soient indemnisés. Il est probable que le demi-échec des cadets à la deuxième douma est dû en partie à ce que les paysans ont été mis au courant des débats par les travaillistes et les socialistes : le moujik a préféré ceux qui voulaient lui donner la terre à ceux qui voulaient la lui faire payer.

CARTE ETHNOGRAPHIQUE DE LA RUSSIE

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

En face des partis de gauche et de ceux des moujiks qu'ils ont embrigadés, le ministère Stolypine a tenté, par une série d'oukases rendus après la dissolution de la première douma et avant les élections dernières, de résoudre — autant qu'on lui en laissait la liberté — la question agraire. Il a facilité et accéléré l'émigration vers l'Asie. Il a vendu aux moujiks les quelques terres disponibles : « une fraise dans la gueule du loup ». Il a commencé à desserrer, à détacher, à trancher les mille bandelettes du mir qui enserrent la momie paysanne : excellente mesure prise par un homme d'Etat qui cherche à préparer l'avenir ; mais mesure dont les effets ne se feront vraiment sentir que dans un temps qu'il faudrait, par quelque autre moyen d'efficacité plus immédiate, arriver à atteindre.

En résumé, les moujiks ressentent une telle faim de la terre qu'ils considèrent comme leur, que — le gouvernement leur résistant — les sentiments loyalistes traditionnels sur lesquels avaient trop compté les rédacteurs de la loi électorale se trouvent balancés, paralysés, sinon détruits.

LES QUESTIONS NATIONALES

On a souvent dit que les parties orientales non russes de l'Empire avaient été aisément et complètement assimilées : cela était, affirmait-on, fatal, leurs civilisations étant inférieures à celle dont la machine bureaucratique russe est l'instrument.

Or, les résultats des élections aux deux premières doumas prouvent, tout au contraire, que les éléments finnois, tatars et caucasiens sont demeurés hétérogènes, sont mécontents et réclament leur droit à la vie. La plupart de leurs députés siègent à gauche.

On sait, en effet, qu'une des hardiesses de la loi électorale russe a consisté à accorder le droit de vote aux indigènes des régions en somme coloniales de l'empire, — comme nous le faisons dans l'Inde et au Sénégal, comme M. Jaurès a proposé de le faire en Algérie pour les Arabes et les Kabyles.

A l'Orient de l'Empire, ce ne sont pas seulement les députés russes de Sibérie qui renforcent la gauche.

A la première douma, si le Turkestan n'avait, je crois, eu le temps de nommer qu'un député, un mollah, tous ceux des députés du gouvernement des steppes qui appartenaient à un parti siégeaient à gauche. Le député des tribus nomades de Kazan et de Stavropol était inscrit au groupe des cadets.

A la deuxième douma s'est constitué un groupe musulman qui compte trente membres et qui, siégeant entre les cadets et les travaillistes, revendique l'égalité des droits.

Le Caucase est de plus en plus rouge. A la première douma, l'arrivée de ses députés a déterminé la formation du groupe socialiste. Toute cette « Algérie » si difficilement conquise est maintenant en pleine anarchie.

D'Orembourg et de l'Oural au Don, en passant par le Térek et le Kouban, les « fidèles Cosaques » sont surtout les « libres Cosaques ». Sur 18 députés qu'ils ont envoyés à la deuxième douma, 16 appartiennent à la gauche. Comme le groupe musulman, le groupe cosaque siège entre les cadets et les travaillistes.

Les Petits-Russes passent pour être ceux des Russes qui ont l'esprit le plus mobile et le plus indépendant. Ils sont souvent représentés comme des autonomistes, voire même des sécessionnistes. Néanmoins ils ont — proportionnellement — élu à la deuxième douma le plus de députés de la droite. Mais il ne faut pas attacher trop d'importance à ce fait. En effet, la cause n'en est pas seulement, et n'en est peut-être pas du tout que l'élément russe, étant là en contact avec des Polonais et des Juifs, a ressenti quelque chose d'analogue à ce que M. Lavisse appelle « la sensation de la frontière ». Il faut tenir grand compte de ce que, dans cette région, et presque dans cette région seulement, la droite et les octobristes se sont alliés. De plus, dans la plupart des gouvernements habités par les Petits-Russes, les représentants des propriétaires étaient plus nombreux qu'ailleurs par rapport aux représentants des villes et des paysans. Enfin, il semble que l'intervention et la pression gouvernementales ont été d'autant plus acharnées qu'une action contraire était exercée par les éléments juifs et polonais.

Les Juifs[1] sont 6 à 8 millions. La plupart ont un costume, une langue — avec sa presse et sa littérature. Il en est, surtout parmi ceux qui sont enrichis et ceux qui occupent des professions libérales, qui sont quelques-uns russifiés et le plus grand nombre polonisés. Il y a parmi eux des conservateurs, des libéraux et surtout des adeptes des socialistes : une des organisations socialistes, le *Bund*, est exclusivement juive. En religion, les uns sont « orthodoxes », les autres non. Les uns sont sionistes; d'autres sont indifférents à l'idée d'émigration vers le territoire juif à repeupler; d'autres lui sont hostiles.

Ces Juifs sont soumis à un droit spécial et — sauf une petite minorité — parqués à l'Occident de l'Empire, arrêtés par une ligne déterminée par oukases qu'ils ne peuvent franchir. D'où

[1] Voir : *Angoisses et espérances polonaises* (*Correspondant*, 25 mars 1906, passim).

leurs deux revendications : l'égalité des droits et la liberté d'aller et venir et de s'établir librement partout. Le projet Stolypine accorde l'égalité des droits, mais maintient le territoire spécial. Le gouvernement russe est acculé à ce dilemme : ou refuser de donner satisfaction aux Juifs, et alors la puissance juive continuera à lui être hostile; ou tout accorder aux Juifs, et alors les moujiks et les Russes en général seront-ils de taille à lutter contre des concurrents plus prévoyants, plus affinés, plus âpres au gain? Quel spectacle pour les historiens qui cherchent à montrer dans les événements l'action de la Providence ou l'existence d'une justice immanente! Jusqu'aux partages de la Pologne, la Russie ne connaissait pas la question juive et les Polonais, nation sémitophile parmi les nations slaves, la résolvaient aisément. La question juive, à laquelle la Russie se montre incapable de répondre, ne peut-elle pas être présentée comme le châtiment tardif mais inéluctable de la politique de Catherine II?

On sait que le tronçon russe de l'ancienne république royale de Pologne est aujourd'hui divisé en gouvernements comme la plupart des autres régions de l'Empire. Mais on distingue toujours dans le langage courant le « royaume »[1], où l'immense majorité de la population est polonaise, et les « gouvernements de l'Ouest[2] », où les Polonais sont en minorité parmi les Lithuaniens, les Russes-Blancs et les Petits-Russes.

Un oukase de 1905 a accordé aux Polonais : 1° la liberté presque entière du catholicisme — c'est alors qu'on a vu les anciens uniates persécutés par l'église orthodoxe se déclarer en masse catholiques; 2° la liberté partielle d'employer la langue polonaise dans l'enseignement — en fait, dans les nombreuses écoles libres qui sont fondées depuis quelque temps on ne se sert que du polonais; 3° le droit pour un Polonais d'acheter dans les « gouvernements de l'Ouest » la propriété foncière non pas encore d'un Russe, mais d'un autre Polonais.

Les différents partis nationaux[3] polonais, surtout les ententistes ou réalistes d'une part et les nationaux-démocrates de l'autre, négociaient soit avec le gouvernement, soit avec les différents partis, chacun se donnant mandat d'obtenir pour les Polonais tout ce qu'il croyait possible. L'idée alla grandissant que la nation polonaise ne pouvait conclure un pacte

[1] C'est à peu près la partie de l'ancien grand-duché de Varsovie qui, annexée à l'Empire des Tsars en 1815 comme royaume, resta nettement distincte jusqu'en 1830.

[2] De l'Ouest par rapport aux Russes : ils comprennent les territoires annexés à la Russie lors des partages du XVIIIe siècle.

[3] Voir *Angoisses et espérances polonaises.*

quelconque sans obtenir l'autonomie du « royaume ». Le gouvernement russe ne voulut pas en entendre parler. Au contraire, les négociations qui eurent lieu aux derniers congrès des zemstvos tenus à Moscou en 1905 aboutirent à un pacte passé entre les Polonais et le parti constitutionnel-démocrate en formation : les Polonais soutiendraient les revendications constitutionnelles des cadets, et les cadets appuieraient la demande polonaise d'autonomie.

Dans la douma actuelle, les Polonais forment un *kolo* de quarante-six députés, presque tous du parti national-démocrate. Ils siègent entre les cadets et les travaillistes. Là ils ont lié partie avec les musulmans qui demandent, comme les Polonais des gouvernements de l'Ouest, l'égalité des droits. Ils cherchent et arrivent à avoir de plus en plus de sympathie parmi les partis de gauche. En même temps ils manœuvrent fort habilement de façon à éviter autant qu'il dépend d'eux la dissolution de la Douma : ils veulent qu'elle puisse voter le projet d'autonomie, dès maintenant déposé. Etant donné la force respective des partis de gauche, de droite et du centre dans la douma actuelle, ils peuvent dans bien des cas donner la victoire à ceux avec lesquels ils votent : ils peuvent jouer le rôle avantageux qui fut souvent celui du Centre dans l'Empire allemand.

Les Lithuaniens, Lettons et Esthoniens siègent presque tous à gauche. S'il est entré quelques Allemands à la douma, aucun, je crois, n'a été élu par les provinces baltiques.

La Finlande poursuit à part l'expérience du suffrage universel accordé sans étapes aux femmes comme aux hommes. Les anciens partis sont submergés. Les socialistes sont élus en foule. La liberté précaire est en danger.

LES QUESTIONS RELIGIEUSES [1]

Le temps nous manque pour nous occuper et des religions, la plupart liées à une nationalité, qui n'ont aucun lien de parenté avec l'orthodoxie, — catholicisme des Polonais, luthérianisme des Allemands, etc. — et du *raskol* et des sectes.

En octobre, à côté de la douma politique et sociale, va se réunir un *sobor* religieux. Tous les évêques orthodoxes et trois représentants, dont deux laïques, de chaque gouvernement y siégeront. La seule question qui y sera posée ne sera point celle du patriarchat. Depuis qu'un nombre grandissant de Russes de la

[1] *L'Empire des Tsars et les Russes*, t. III.

gauche, voyant dans cette institution du patriarche créée par Godounof et abolie par Pierre Ier, un moyen de séparer l'Eglise orthodoxe et de la bureaucratie et de l'autocratie, s'en montrent partisans, la droite y tient de moins en moins. De plus, elle craint l'élection d'un évêque qui n'est pas des siens.

Des Russes de gauche — comme le fameux archiprêtre Petrof — veulent réformer le clergé et supprimer les règles qui en font une sorte de caste. Ils demandent que les popes puissent se remarier, qu'ils s'habillent comme tout le monde.

Des Russes de droite — peu de « monarchistes » mais surtout d'anciens « slavophiles » — approuvent M. Papkof, ancien gouverneur de Tavastous en Finlande, qui voudrait voir reconstituer le *prihod*, l'ancienne paroisse. D'après lui, il faut à tout prix intéresser les laïques aux affaires de l'Eglise et créer pour cela à côté du pope, qui n'a actuellement de comptes à rendre qu'à l'évêque, des sortes de conseils de fabrique. De même à côté du patriarche, il voudrait constituer un conseil où les laïques seraient largement représentés : n'en est-il pas ainsi à Constantinople et chez les Serbes d'Autriche-Hongrie?

A cela les « monarchistes », dont l'archiprêtre Vostorgof est un des principaux porte-parole, répondent qu'il faut conserver dans son essence l'organisation synodale actuelle et n'y introduire aucun laïque. Tenter de séparer l'Eglise de l'Etat par la restauration du patriarchat, c'est vouloir enlever au pouvoir politique son caractère orthodoxe, et dire que l'Eglise se désintéresse du caractère religieux du pouvoir. D'autre part, quand le souverain est orthodoxe il représente à lui seul toute la société laïque : n'est-ce pas le cas dans le royaume de Grèce? Mais les monarchistes voudraient que les évêques, collaborateurs de l'autocrate, sachent — comme il le devrait lui-même — rompre avec les habitudes bureaucratiques, aller au peuple, en devenir les véritables chefs moraux.

L'AUTOCRATIE ET LA BUREAUCRATIE

Nous voici arrivés à la clef de voûte du vieil édifice russe : l'autocratie.

Il est aisé de se rendre compte des idées des « monarchistes » russes : le principal livre de leur grand théoricien Pobiédonostzeff, le *Recueil de Moscou*, a été traduit en français sous le titre de *Questions religieuses, sociales et politiques : propos d'un homme d'Etat*[1]. A ne considérer que les grandes lignes, on y retrouve à peu près le système de Bossuet. On y retrouve aussi un mépris haineux pour les parlements occidentaux, très analogue à celui

[1] Paris, 1897, Hachette et Cie, éditeurs.

qui s'étale dans les écrits de nos syndicalistes révolutionnaires.

A l'absolutisme sans règles, anarchique en somme, le tsar Nicolas II vient de substituer un régime constitutionnel et légal : l'autocrate a formulé des règles qu'il s'est engagé à respecter [1]. Mais aucun de ses actes ne porte atteinte au principe autocratique : il l'a proclamé intangible. La douma n'est nullement le représentant d'un pouvoir populaire, des droits du peuple. Il est vrai qu'une institution créée peut, quand elle vit, arriver par le fait même de son fonctionnement, à créer un droit.

Le sort de l'autocratie n'est point lié à celui de la bureaucratie. Les « monarchistes » sont les ennemis acharnés de la bureaucratie. Parmi les bureaucrates il en est un grand nombre qui soutiennent les partis de gauche. Cette bureaucratie est une importation, une copie grossière de l'Occident. Il n'y a pas eu greffe, adaptation, mais superposition à l'organisme russe d'un mécanisme grossier aujourd'hui détraqué. L'incapacité, la malhonnêteté d'un trop grand nombre de bureaucrates — dignes successeurs de ceux que Pierre le Grand faisait traîner par des porcs — sont aujourd'hui trop connues pour qu'il soit nécessaire d'étaler cette plaie de la Russie au XXe siècle.

L'autocratie bureaucratique a détruit tous les « corps intermédiaires » nécessaires à l'existence des sociétés libres, mais insupportables aux despotes légitimes ou révolutionnaires, monarques comme assemblées : en France, la Révolution n'a-t-elle pas poursuivi l'œuvre de centralisation à outrance et d'émiettement césarien commencée par la monarchie finissante et l'Empire n'a-t-il pas parachevé l'œuvre, au point que la renaissance de nos collectivités administratives et de nos associations économiques et autres est loin d'avoir pu s'achever au XIXe siècle ?

LA SITUATION INTÉRIEURE AU DÉBUT DE MAI 1907

Je ne puis exposer ici les événements complexes qui ont en trois ans abouti à la situation actuelle. Je me garderai de parler de l'évolution et de la cristallisation progressive des partis, de chercher à montrer comment l'opinion russe a pour ainsi dire passé de l'homogène à l'hétérogène : c'est là bien plutôt objet d'articles de revue que d'une conférence même d'étude. Je me contente donc de renvoyer à trois essais que j'ai fait paraître dans les *Questions* [2], et d'examiner un instant la deuxième douma telle qu'elle est actuellement composée.

---

[1] Voir l'étude anonyme publiée en 1905 par un Polonais, d'abord dans le *Correspondant*, puis en brochure chez A. Lemerre : *la Crise constitutionnelle en Russie*.

[2] Numéros du 16 novembre 1906 et des 1er janvier et 16 mai 1907.

Sur 500 et quelques députés, la gauche, considérablement accrue, se compose de 212 membres : 112 socialistes (démocrates, révolutionnaires et populistes) et 100 travaillistes.

La droite, à peu près inexistante à la première douma, a 72 députés « monarchistes, vrais hommes russes », paysans qui se détacheront probablement sur la question agraire, etc.).

Le parti constitutionnel-démocrate, maître de la première douma, ne compte plus que 91 inscrits.

Entre la droite et lui siègent 32 octobristes et entre les travaillistes et lui 46 Polonais, 30 musulmans et 18 cosaques.

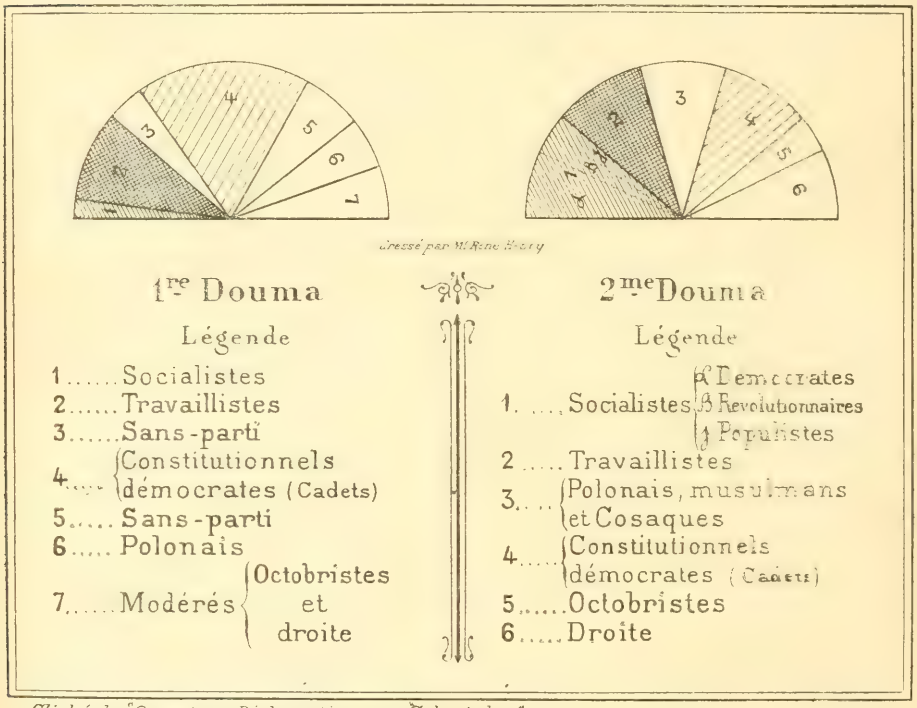

Cliché des « Questions Diplomatiques et Coloniales »

Dans ces derniers temps, le parti constitutionnel-démocrate paraissait s'orienter de moins en moins à gauche. Le parti octobriste, entraîné par son chef, se dégageait de la droite. Ces deux partis se rapprochaient. D'autre part, le ministère Stolypine, qui a rendu inéligibles, en les poursuivant, la plupart des cadets de la première douma et qui a refusé de « légaliser » le parti constitutionnel-démocrate lors des dernières élections, paraît changer de politique et chercher un point d'appui du côté du centre en formation, dans lequel il serait indispensable d'arriver à faire entrer les Polonais, les Cosaques et les Musul-

mans. Mais bien des suspicions, des divergences et des malentendus rendent cette évolution problématique. M. Stolypine trouverait, d'ailleurs, des adversaires résolus parmi plusieurs de ses collègues et il est douteux qu'il obtienne du tsar toute liberté d'action. Deux nominations récentes ne montrent-elles pas combien la droite est encore puissante dans les ministères et à la Cour : M. Akimof, monarchiste, a été nommé président du Conseil de l'Empire, dont le président était jusqu'ici un modéré, et M. Pikhno, rédacteur du *Kievlanine*, principal organe des « vrais hommes russes », homme qui ne peut pas ne pas exercer une influence partout où il se trouve, a été nommé membre de ce conseil. Et puis la tentative de M. Stolypine n'est-elle pas bien tardive au moment où les masses électorales de plus en plus attirées vers les partis d'extrême gauche et paraissent d'extrême droite?

Ceux qui souhaitent que la douma — plus sage jusqu'ici que la première, bien que composée d'éléments plus violents — subsiste, ont entre les mains une arme défensive contre la dissolution non suivie de nouvelles élections. En effet, s'il est probable que le budget sera voté par la douma et que le gouvernement se trouvera ainsi disposer régulièrement pendant un temps des ressources nécessaires à la vie courante, il paraît bien probable que l'Empire ne pourra pas vivre indéfiniment sans emprunt. Or, étant donné l'état d'esprit de l'Occident, on sera obligé, si on veut que l'emprunt réussisse, de faire voter l'emprunt par la douma. A ce moment, il faudra qu'il y ait une douma et la douma pourra poser ses conditions.

La droite hostile à la douma paraît disposer actuellement d'une arme offensive : il semble bien que le gouvernement peut compter sur l'armée. On n'en est plus au temps du soulèvement de Sébastopol et des hésitations de Moscou. Même depuis l'époque où la majorité fidèle des troupes a réprimé les soulèvements révolutionnaires de Sveaborg et de Cronstadt, la discipline a été plus complètement restaurée. A droite, on ne songe pas sérieusement à supprimer tout régime représentatif, mais à modifier la loi électorale : on voudrait que chaque classe envoyât ses représentants distincts à Saint-Pétersbourg et que le rôle des propriétaires fonciers fût augmenté par rapport à celui laissée aux paysans et aux villes. Il est vrai que là on se heurte à un obstacle qu'il n'est pas aisé de tourner : le tsar a donné sa parole que la loi électorale ne serait modifiée qu'avec le concours de la douma.

Gorki a écrit que « la vie avec ses tourments et sa beauté

« est une lutte entre le Rouge, radieux chevalier de la vérité, « et le Noir, monstre de la tyrannie ». Il voudrait que n'existât pas « le Gris, monotone et mesquin, dont l'âme est le « siège d'un crapaud visqueux, la banalité ». C'est là une opinion d'artiste. Pareille théorie n'est pas défendable en politique : on y cherche l'équilibre ; on y tente la synthèse, on y fait de la vie. Comment condamner la Russie à un choix entre la terreur rouge et la terreur noire ou blanche !

Si les Russes arrivaient à mettre fin à la crise actuelle et à faire coexister dans l'ordre et la justice le Tsar et la Douma, les Russes et les non-Russes ; s'ils arrivaient à concilier ces deux termes qui de plus en plus me paraissent liés partout, mais en Russie peut-être plus qu'ailleurs, liberté et fédéralisme — oh ! alors les Russes pourraient être tranquilles ! Il en est parmi eux qui veulent étonner le monde : ils y seraient arrivés plus sûrement qu'en tentant d'inventer et d'appliquer les systèmes électoraux ou sociaux étrangers. Alors le poète pourrait s'adresser au tsar et lui dire en toute vérité :

Tsar, regarde tourner le globe dans ta main.

et il serait temps de songer à faire passer dans la réalité européenne un peu de ce que renferme ce mot d'*équité* plusieurs fois platoniquement prononcé pendant les démonstrations franco-russes. Alors en effet pourrait vraiment commencer cette période d'activité féconde de l'alliance franco-russe que le *Novoié Vrémia* me reprochait il y a quelques années de ne pas croire immédiatement possible.

Mais je sais que l'équilibre auquel je rêve en ce moment n'existe guère dans la vie. Dans le monde social, tout est mouvant. Entre les deux pôles à inégale distance desquels se transforme chaque société, il faut avoir une préférence.

Longtemps j'ai cru que la Russie devait être autocratique ou ne pas être. J'avais vu dans l'histoire la grande Serbie, la Bohême d'avant la Montagne blanche, la Pologne des *pacta conventa* entrer dans le grand cimetière où les nations slaves se couchent à côté des libertés qui les ont tentées et perdues. Il me semblait que ce n'était pas l'Empire des Tsars — si hétérogène — qui pourrait le premier tenter victorieusement l'expérience au cours de laquelle tant d'autres avaient succombé. Je me disais aussi que la Russie du xxe siècle est trop jeune pour mener la vie d'un Etat arrivé à sa majorité. Si l'Europe occidentale est au xxe siècle, la Russie est loin d'y être arrivée : c'est de plusieurs centaines d'années que devrait retarder son calendrier. Puis j'ai constaté que l'autocratie centralisée et

bureaucratique avait été incapable d'assurer la puissance de l'Empire, — sa principale raison d'exister, pourtant. Cette autocratie ne paraissait pas capable de se réformer elle-même et ne semblait pas le vouloir. D'autre part, si la Russie n'a pas vécu et souffert les mêmes siècles d'apprentissage que les nations occidentales, elle est, qu'elle le veuille ou non, en contact avec ces nations. Or aujourd'hui, avec les moyens multipliés et perfectionnés de diffusion de la pensée, il n'est pas possible de bâtir une muraille de Chine capable d'arrêter ces impondérables dont ont dû un jour ou l'autre tenir compte les politiques les plus réalistes. Un seul exemple : on peut réglementer et comprimer les universités ; on peut refuser à telle ou telle catégorie de sujets du tsar le droit de devenir étudiants ; on ne peut pas empêcher de partir pour l'Europe les « oiseaux de passage » qui se sont depuis peu abattus sur la Sorbonne, sur les universités suisses, et qui quelque jour reviendront dans l'Empire après avoir reçu une empreinte indélébile. La Russie se trouve obligée à faire un formidable bond en avant. Je commence à croire qu'elle en est capable depuis que j'ai pu mieux entrevoir à l'université de Prague, à l'université de Cracovie, à l'université de Belgrade, à Sofia, à Zagreb, tout ce qu'il y a de bonne intention, de volonté et d'esprit moderne et tourné vers le progrès dans les jeunes générations slaves. Je n'ai pas été indifférent à cette constatation que les sympathies de la majorité des slaves d'en dehors de l'Empire des Tsars, — la plupart tournés avec une affectueuse anxiété vers la nation russe — vont surtout aux partis de gauche. Enfin pour nous Français il est une autre raison de souhaiter la constitution d'une Russie libérale et fédéraliste : c'est que cette Russie-là, étant donné les façons de voir de la plupart de ceux qui luttent pour elle, serait — par la force des choses et toute considération de sympathie mises à part — portée à s'entendre non avec Berlin, mais avec Paris.

COMMENT LE PROBLÈME EXTÉRIEUR DÉPEND EN PARTIE DU PROBLÈME INTÉRIEUR RUSSE

Parmi les Russes de gauche et surtout parmi les Polonais cette idée est très répandue que le tsar aurait accordé beaucoup plus s'il n'en avait pas été empêché par des influences extérieures, étrangères. Je ne veux pas rechercher ici si cette conviction est fondée. L'important est que la conviction dont je vais préciser l'importance et la portée par quelques exemples existe. Elle est par elle-même une idée-force.

Vers la fin de 1905, à un des congrès des zemstvos tenus à

Moscou, un officier russe en uniforme se tourna vers les délégués polonais présents et leur dit que les Russes en avaient comme eux assez d'une oppression qui avait sa cause à l'étranger et qu'il fallait s'attendre à voir revenir les jours de Grunwald, — Grunwald, Tannenberg, la grande défaite au xve siècle de l'Ordre teutonique, un des deux ancêtres de l'Etat prussien, par les Polonais, les Lithuaniens, les Tchèques et les Russes !

En décembre 1905, à Cracovie, M. Zdziechowski m'a raconté les efforts qu'il avait faits pour obtenir d'un ministre russe très en vue le retrait de certaines mesures vexatoires. Il lui fut répondu : « L'argument principal contre vous est que le gou-« vernement allemand trouve ces mesures indispensables. »

Il y a quelques jours, le ministère avait demandé à la douma de voter le contingent militaire. C'était une question capitale. On disait que si le contingent n'était pas voté, la douma serait dissoute. Or, le ministère ne fut vainqueur que grâce aux voix du kolo polonais. Et que dit alors M. Konits, orateur du kolo ? Il déclara que les Polonais veulent un Empire des Tsars fort et armé afin que cet Empire soit soustrait à toute action exercée de l'extérieur par l'étranger.

Je sais bien que les Polonais ont été froissés par la façon dont nous les avions oubliés jusqu'à ces derniers temps et aussi par la politique suivie en France en matière religieuse. La gauche russe nous pardonne difficilement l'intimité de notre république et du tsarisme, et surtout le dernier emprunt en partie souscrit en France au moment d'Algésiras. Mais ce sont là effets passagers qui disparaissent au moment décisif. D'autre part, au contraire, lorsque deux autocraties sont voisines, lorsque l'une veut s'attacher à l'autre et que l'autre est aux prises avec des difficultés qu'elle n'arrive pas à surmonter, ces deux autocraties sont bien près de s'allier.

Enfin une des causes de la longue alliance russo-prussienne, qui va presque sans interruption du xviiie siècle au règne d'Alexandre III, est la solidarité existante entre copartageants de la Pologne. Le jour où la Russie accorderait l'autonomie au « royaume » et la liberté aux Polonais, la Pologne serait une cause non plus d'alliance, mais d'hostilité entre la Russie enfin équitable et la Prusse dont on sait la politique à Posen. La prédiction de Vergennes serait enfin réalisée — comme elle le sera peut-être bientôt dans les rapports de la Prusse et de l'Autriche : « En augmentant les sujets de discussion et de jalousie « entre les trois puissances qui y ont participé, les suites de ce « partage les occuperont et les diviseront vraisemblablement « lorsque son union éphémère aura atteint son but. »

SOYONS UNIS ET FORTS

Et maintenant, si nous jetons en arrière un coup d'œil sur la foule des difficultés que nous venons de passer en revue, nous constatons que la Russie reste mystérieuse. Mais peut être avons-nous été des Œdipes suffisants; car nous pouvons répondre à la question essentielle posée au début: en tout cas, pendant un long délai, la France ne peut plus compter aussi pleinement que par le passé sur sa grande alliée terrestre.

En terminant, je voudrais faire que l'on retrouve dans la dernière de nos conférences de cette année comme l'écho de l'idée qui a dominé la première[1] et qui me semble constituer l'unité de cette série. M'adressant donc exclusivement aux Français ici présents, je leur dis : Les circonstances sont telles qu'il est nécessaire que nous soyons unis et que la France soit forte.

Quelle que soit l'idée que nous nous fassions de la patrie, depuis ceux qui ont conservé le culte passionné d'une entité intangible, vivante, jusqu'à ceux qui trouvent seulement nécessaire de « sauvegarder le coin de terre où commence à se « réaliser la justice », tous, il nous faut collaborer. Sans doute, la situation n'est ni immédiatement ni sûrement tragique. Mais le moment est grave. C'est un de ces moments comme en connaissent en leur longue existence toutes les grandes puissances, mais après lesquels, le plus souvent, elles ne restent grandes puissances qu'à la condition d'avoir, pendant la crise, retrouvé toutes leurs énergies nationales dispersées. Surtout éliminons de nos âmes ce sophisme insensé et mortel d'après lequel il y a antinomie entre la civilisation et la force, entre une démocratie républicaine et une armée disciplinée. « La pensée n'est rien sans l'action. La justice doit être « armée. Depuis la Grèce, la France est le plus extraordinaire « miracle que le monde ait vu. Or, la Grèce fut grande, non « seulement par le génie de ses penseurs, mais pour la vail- « lance de ses héros, qui sauvèrent de la barbarie asiatique la « civilisation et les trésors de la pensée humaine. Voyez « l'Acropole : l'unique beauté de la montagne sainte, ce n'est « pas seulement le monument divin qui la couronne, c'est le « contraste harmonieux entre le temple idéal et le roc abrupt, « rude engin de défense et de lutte; la citadelle portant le « sanctuaire, la force défendant l'idée[2]. »

René Henry.

---

[1] Cf. *Quest. Dipl. et Col.* A. Tardieu : *La Politique extérieure de l'Allemagne*, p. 321.

[2] M. Paul Deschanel : *Quatre ans de présidence*, p. 274.

L'ÉGYPTE ET L'OCCUPATION ANGLAISE

La retraite de lord Cromer vient d'attirer sur l'Egypte, avec une nouvelle force, l'attention de l'Europe, qui avait déjà été sollicitée, l'an dernier, au cours d'événements durant lesquels s'affirma la vigueur de la mainmise britannique sur ce pays.

On se souvient qu'à propos d'un incident de frontières qui eut pour théâtre la presqu'île du Sinaï, le Sultan s'efforça, par une nouvelle manifestation de ses droits de souveraineté, de rompre la prescription de l'occupation anglaise. Comptant sur un appui moral qui lui fit défaut, il prétendit s'opposer à toute immixtion étrangère dans un litige pendant entre son vassal le khédive et lui. Devant l'attitude énergique de l'Angleterre, la Porte dut souscrire à un accord sur le fond même de l'incident; et son échec vis-à-vis de la puissance prédominante sur le Nil eut pour conséquence de marquer implicitement la reconnaissance d'une situation de fait dont l'opposition du point de droit avait précisément pour but de contester la légitimité.

Il se produisit, à l'occasion de cette affaire d'Akabah, un mouvement d'agitation parmi la population turco arabe des villes égyptiennes, dont les sympathies à l'égard de l'Empire ottoman revêtirent le caractère d'une manifestation antianglaise. L'incident de Denchawi vint, peu après, fournir un nouvel aliment au mécontentement des indigènes. Les formes exceptionnelles de la répression qui suivit le meurtre d'un officier du corps d'occupation déchaînèrent un redoublement d'effervescence. La presse nationaliste se répandit en protestations véhémentes contre l'arbitraire de la procédure sommaire à la suite de laquelle avait été effectuée l'exécution de huit fellahs du village de Denchawi. Elle mit, chaque jour, en œuvre, les moyens de propagande propres à provoquer et entretenir l'indignation de la masse et à surexciter l'inquiétude du sentiment religieux. A vrai dire, l'effervescence des esprits ne se dessina guère que par quelques rixes à Alexandrie et par l'ardeur avec laquelle étaient lues et commentées dans tous les centres les virulentes attaques dirigées contre les « occupants » par le *Lioua* et le *Moayed*, les deux principaux organes du parti de l'indépendance égyptienne. Il faut reconnaître que l'effet de ces lectures sur les âmes naïves des populations rurales était favorable à la détermination d'un état de pensée assez voisin de la fanatisation.

Lord Cromer crut discerner dans l'agitation indigène un véritable courant de fanatisme, et constatant la généralisation des sympathies exprimées à l'égard de la Turquie, il pensa se

trouver en présence d'un mouvement provoqué par l'action panislamique d'Yldiz-Kiosk. Aussi envisagea-t-il l'urgence de mesures propres à prévenir tout développement du dangereux malaise dont les indices surgissaient de toutes parts. Il proposa et obtint le renforcement du corps d'occupation ; c'était un avertissement destiné à la Turquie, au lendemain du jour où elle avait infructueusement tenté de rouvrir la question d'Egypte et un moyen de marquer, vis-à-vis de l'Europe, par la force du fait acquis, une prorogation de la mission dont le gouvernement anglais avait assumé la charge en 1881 et dont les circonstances nouvelles étaient regardées comme de nature à justifier l'exercice sans fixation de durée.

Depuis que la mainmise de l'Angleterre sur le pays soumis à son influence dirigeante s'est ainsi accusée au point de revêtir dans les actes, sinon dans les termes, les aspects successifs d'une assistance temporaire, d'un protectorat déguisé et enfin affirmé dans les faits, vis-à-vis de la puissance suzeraine, le calme semble être revenu dans les esprits, mais un calme relatif, né de la résolution de procéder non plus par intimidation à la réalisation des espoirs d'indépendance, mais, par les voies légales, à la revendication d'une autonomie complète, basée sur une Constitution et sur la création d'un Parlement.

La presse indigène a compris que la violence fournissait à l'influence anglaise des matériaux de consolidation. Elle s'est efforcée de provoquer dans la masse la conscience du sentiment de nationalité, de créer un esprit public parmi les classes rurales, que de longs siècles de servitude et de passivité avaient fermées à toute notion de solidarité politique et qui soupçonnent malaisément, aujourd'hui encore, qu'un peuple puisse assurer par lui-même la direction de ses propres destinées. Si les journaux de langue arabe, dont les tendances se synthétisent dans la formule « l'Egypte aux Egyptiens », n'avaient pour clientèle que la partie la moins éclairée de la population locale, on pourrait douter, avec nombre de résidants anglais, de l'aptitude des Egyptiens à réaliser les conditions que comporte leur programme de self-government. Mais, au contact de la pensée occidentale, il s'est créé, depuis vingt-cinq ans, dans les agglomérations urbaines, une élite intellectuelle qui, si elle n'est encore ni assez nombreuse, ni assez expérimentée pour se passer, sans transition, de tout concours dirigeant, réunit du moins suffisamment de garanties morales pour pouvoir, par une plus large participation à l'administration du pays, acquérir graduellement la maturité politique nécessaire pour arriver à une indépendance civilisée.

*
* *

Le mouvement indigène, dont les manifestations se dessinent, depuis l'an dernier avec plus de relief, est né dès les débuts de l'intervention anglaise. Pendant quelques années, il garda le caractère d'une résistance passive, et lord Dufferin, chargé d'asseoir l'influence de son pays sur les rives du Nil, crut devoir s'employer à atténuer l'opposition des Egyptiens en leur faisant entrevoir des perspectives de gouvernement constitutionnel. Il les dota d'un modeste commencement d'institutions représentatives, par la création de l'Assemblée générale et de sa délégation permanente, le Conseil législatif. Mais à l'usage, cet organisme restreint n'a pu satisfaire complètement les aspirations nationales et l'assemblée, sous la pression de l opinion publique, a, en mars dernier, affirmé sa résolution de voir établi, « aussitôt que possible », un gouvernement parlementaire.

Cette motion marque une phase nouvelle dans l'évolution du mouvement nationaliste et soulève, pour le libéralisme anglais, un problème aussi difficile qu'important Dans son rapport d'ensemble de 1907, lord Cromer expose que l'organisation d'une Chambre des représentants avec un ministère responsable, dont l'existence dépendrait du maintien d'une majorité « amè-« nerait un état de choses qui ressemblerait à une confusion. « On verrait régner toutes sortes d'intrigues. Le système de « corruption qui, à un moment donné, était si répandu en Egypte « et qui aujourd'hui ne meurt que d'une lente agonie, recevrait « une fraîche impulsion. Il est plus que probable que, sous la « dénomination spécieuse d'institutions libres, les pires maux « du gouvernement autocratique réapparaîtraient. »

En ce qui concerne le droit de contrôle absolu que le nouveau Parlement aurait sur les finances du pays, lord Cromer considère que son exercice conduirait pratiquement à la banqueroute. «Un homme raisonnable peut-il croire, écrit-il, qu'un « pays qui, pendant des siècles, a subi, sous la loi de ses maî-« tres, Pharaons ou Pachas, les régimes les plus oppressifs de « gouvernement et qui ne comptait, il y a encore neuf ans, que « 9,5 % de la population mâle et 0,3 % de la population fémi-« nine qui sussent lire et écrire, soit capable de s'élever tout à « coup à une situation telle qu'il puisse exercer des droits « complets d'autonomie sans désavantage pour lui-même et « pour ceux qu'intéresse sa prospérité? »

Et il conclut que le programme du parti national est non seulement irréalisable maintenant, mais qu'il est douteux que, dans la forme où il est conçu, il puisse jamais être réalisé,

A ces affirmations défavorables aux espérances égyptiennes, un groupe de libéraux anglais opposent que s'il ne peut être question de doter l'Egypte, de toutes pièces, d'un régime parlementaire, le moment est cependant venu de l'aiguiller vers le but qu'elle souhaite et de préparer son éducation législative par une extension des pouvoirs de l'assemblée actuelle. Ces partisans d'une évolution vers l'autonomie font observer que les préoccupations civiques des indigènes éclairés résultent des conditions nouvelles du pays, et qu'à ce titre elles méritent des sympathies. Si la précédente génération a imposé au khédive Ismaël un essai de parlementarisme, dans l'espoir que le constitutionnalisme occidental lui permettrait d'échapper au despotisme et à la ruine économique, le mouvement actuel résulte, par contre, de la prospérité du pays, des transformations méthodiques qu'il a subies et qui ont entraîné avec elles les conditions formant les fondements moraux d'une nationalité.

En présence des deux courants de l'opinion anglaise, celui des impérialistes et celui des libéraux, on peut constater que la question des revendications égyptiennes n'est plus envisagée, comme pendant de nombreuses années, avec un dédain souriant, mais qu'elle provoque la discussion et l'étude de moyens de résolution.

S'il n'y avait d'autre difficulté à résoudre que celle des inconvénients envisagés pour le cas où la gestion du budget serait confiée au Parlement, on pourrait évidemment arriver à l'écarter, soit en ayant recours à un contrôle financier étranger, comme en Grèce, soit à l'organe modérateur d'un Sénat constitué avec toutes les garanties désirables. Mais le principal obstacle à la réalisation des désirs de « home rule » de l'Egypte réside dans les conditions internationales qui, tant qu'aucune liquidation n'aura été obtenue, continueront à entraver la liberte d'action du gouvernement local, quelle qu'en soit la forme.

Avant d'examiner la solution préconisée par lord Cromer, il semble utile de définir l'extrême complexité du statut politique égyptien. Sir A. Milner, dans son remarquable ouvrage *England in Egypt*, a fait un exposé détaillée des anomalies de la situation que le droit international public crée au khédive. Lorsque l'on examine les conditions dans lesquelles se meut le gouvernement égyptien, les complications que son action soulève lorsqu'elle tente de glisser à travers les mailles du réseau d'entraves qui la limitent, on est amené à reconnaître que la qualification de terre des paradoxes donnée à ce pays est entièrement justifiée. On sait que, depuis 1517, l'Egypte est vassale de l'Empire ottoman et les Sultans de Constantinople,

jaloux de maintenir intacte leur hégémonie sur les contrées musulmanes ont toujours défendu avec opiniâtreté leur souveraineté sur un pays qui constitue le centre moral des provinces arabes de leur Empire. Ils ont senti que l'installation sur les rives du Nil d'une puissance étrangère, dont l'influence pourrait déborder sur la péninsule arabique, constituerait une menace pour l'autorité spirituelle du khalifat, qui attache à la continuité de sa domination sur le berceau de l'Islam une importance vitale pour le maintien de sa puissance. Aux termes de la convention de Londres, c'est-à-dire depuis 1840, l'Egypte se trouva placée vis-à-vis de la Turquie dans une situation de dépendance privilégiée : elle jouit de son autonomie administrative, dans la limite des firmans impériaux délivrés à titre d'investiture aux khédives successifs et qui déterminent la sphère d'action administrative de ces vice-rois. Le grand firman de 1873 qui est la charte du pouvoir khédivial confirme au gouverneur de l'Egypte, moyennant le payement d'un tribut annuel de 17 millions de francs, le droit absolu de contrôle sur l'administration et les finances du pays ; lui permet de contracter des emprunts, de négocier avec les puissances étrangères des conventions commerciales, sous la seule réserve que ces conventions ne soient point une dérogation aux traités politiques de la Porte ; d'entretenir une armée ; le même firman rend héréditaire la dignité khédiviale dans la famille d'Ismael Pacha. Le firman de 1879 a peu modifié la délégation des prérogatives souveraines consentie par le Sultan à son vassal ; mais il a restreint les facultés d'emprunt de celui-ci et fixé à 18.000 hommes l'effectif de l'armée.

En ce qui concerne le droit public européen, toutes les obligations internationales souscrites par la Turquie se trouvent naturellement étendues à l'Egypte ; il s'ensuit que le pouvoir exécutif du gouvernement local est restreint par les facultés d'obstruction et d'intervention que confèrent aux agents diplomatiques : 1° le privilège des « capitulations » spécifiant en faveur des étrangers l'incompétence de la juridiction territoriale, l'exemption d'impôts en dehors des taxes douanières ; 2° la condition d'assentiment de six puissances pour la promulgation de certaines lois ; de quatorze Etats pour certaines autres dispositions législatives.

En outre de ces entraves, l'action européenne se manifeste encore par l'institution des tribunaux mixtes qui constituent une juridiction indépendante, connaissant de toutes les causes civiles entre indigènes ou étrangers et dont la compétence s'étend aux instances introduites contre le gouvernement lui-

même par des ressortissants européens. Il était de plus naturel que le régime financier fût soumis à un contrôle international en garantie des droits des créanciers de la Dette égyptienne. La caisse de la Dette perçoit les divers revenus affectés au paiement des coupons et à l'amortissement, surveille la gestion budgétaire du gouvernement, s'assure que les dépenses autorisées n'ont pas été dépassées et dispose de l'excédent dont elle prélève une part tandis qu'elle verse le surplus au fonds de réserve spécial du gouvernement. Elle exerce généralement son contrôle sur tous les actes d'administration susceptibles de léser les droits des porteurs de titres, et consent des avances à l'Etat sur le fonds de réserve général prévu pour parer à des dépenses extraordinaires.

En présence de cette étreinte de l'action internationale, on peut se demander quelle somme de pouvoir avait pu conserver le khédive, lorsque l'intervention anglaise est venue greffer un nouvel élément restrictif, et non le moins envahissant, sur l'organisme politique anormal dont on a vu le schéma.

*
* *

L'intervention britannique provoquée par la révolte d'Arabi-Pacha a été un commencement d'exécution du dessein politique que les impérialistes d'outre-Manche avaient depuis longtemps mûri. Les diverses tentatives de la France pour asseoir son influence en Egypte, l'expédition de 1799, le percement de l'isthme de Suez ne pouvaient que précipiter la réalisation des visées anglaises sur cette partie de l'Empire ottoman.

La Grande-Bretagne s'introduisait dans le labyrinthe égyptien, temporairement en apparence, mais avec la ferme intention de s'y enraciner, d'y créer une situation de fait de laquelle dépendît étroitement le maintien de la prospérité du pays. Lord Granville, dans sa dépêche du 3 janvier 1883 aux grandes puissances, définissait la mission que venait d'assumer la Grande-Bretagne, par une de ces déclarations qui, dans les termes mêmes de l'échéance qu'elles comportent, renferment la formule de renouvellements successifs et indéfinis. « Bien « que les troupes britanniques, écrivait-il, soient maintenues en « Egypte pour assurer la tranquillité publique, le gouverne- « ment de Sa Majesté est désireux de les rappeler aussitôt que « l'état du pays et l'organisation de ses propres moyens pour « le maintien de l'autorité du khédive permettront de le faire. « Jusqu'à ce moment, la situation dans laquelle le gouverne- « ment de Sa Majesté se trouve placé vis-à-vis de Son Altesse lui « impose le devoir de donner des conseils pour être sûr que

« l'ordre de choses à établir sera d'une nature satisfaisante « et possédera les éléments de stabilité et de progrès. »

C'est à l'abri de ce modeste programme que les agents de l'Angleterre allaient procéder lentement à l'exécution de leur plan d'absorption, avec un remarquable esprit de suite, une étonnante faculté d'adaptation opportune et rapide aux circonstances locales, l'art de se soumettre aux nécessités de temporisation tout en poursuivant, par une succession d'empiètements, tantôt discrets, tantôt manifestes, le plan initial de mainmise. Tandis que leur diplomatie renouvelait périodiquement et non sans solennité les promesses d'évacuation, ils se coulaient sans bruit dans l'administration locale, dissimulant leur qualité de protecteurs déguisés sous les titres de beys et de pachas ; tour à tour, les services des travaux publics et irrigations, de la police, de l'instruction publique étaient envahis, les fonctionnaires indigènes repoussés au second plan, dépouillés de leur influence, tandis que, pour éviter les heurts susceptibles de provoquer les inquiétudes de l'Europe, le représentant de l'Angleterre, revêtu du simple titre de consul général et agent diplomatique se confondait volontairement avec le groupe de ses collègues des autres puissances.

Mais, pour compléter l'œuvre de prise de possession progressive du pays, il demeurait indispensable de réduire le rôle de l'Europe dans les affaires égyptiennes. Sous l'impulsion de l'Angleterre, le gouvernement khédivial s'est efforcé, au cours de seize années de négociations compliquées, en matière financière, législative ou judiciaire, de faire disparaître les institutions internationales qui constituent pourtant la seule barrière à son asservissement définitif. Les Etats intéressés se sont malaisément prêtés à ce souci de liquidation et, peu disposées à favoriser entièrement les visées anglaises, ont cru devoir maintenir fermement leur position.

La situation actuelle de l'Egypte peut donc se résumer ainsi : d'une part, une tutelle très serrée exercée par l'Angleterre, dont l'influence prépondérante équivaut, en fait, à un protectorat très consistant ; d'autre part, une position de droit, demeurée intact en dépit de tous les efforts, et grâce à laquelle la Turquie et les autres puissances forment un contrepoids qui limite singulièrement l'exercice de ce protectorat et maintient à l'occupation britannique, malgré l'enracinement méthodique qu'elle a pu réaliser, le caractère provisoire des débuts de l'intervention. De cette contradiction se dégagent les données d'un problème très ardu que lord Cromer a soigneusement étudié, pour répondre à l'objection des partisans d'un protectorat ouver-

tement proclamé qui reprochent à la politique anglo-égyptienne de s'être complue dans les obscurités.

L'établissement de ce régime qui bouleverserait radicalement le statut public local paraît à lord Cromer, environné de difficultés insurmontables. Le gouvernement britannique, dans l'article premier de l'accord conclu avec la France le 8 avril 1904, déclare expressément qu' « il n'a aucune intention « de modifier la condition politique de l'Egypte ». Par contre, le maintien de la tutelle anglaise sans fixation de durée se trouve consolidé par un acquiescement des puissances qui étaient pourtant intéressées à lui interdire toute modification de forme. Le même article premier de l'accord de 1904 est ainsi conçu : « Le gouvernement de la République française « déclare de son côté qu'il n'entravera point l'action britan- « nique en demandant qu'une limite soit fixée à l'occupation, « ni de toute autre manière que ce soit. »

Une déclaration semblable a été faite par l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et l'Italie : « Ainsi la question de la durée de « l'occupation est laissée à la discrétion du gouvernement « britannique. Elle durera aussi longtemps qu'il le croira « nécessaire aux intérêts de ceux auxquels importent la pros- « périté et la bonne administration de l'Egypte. »

Ce point établi, lord Cromer examine comment il pourrait être fait droit aux désirs d'autonomie de l'Egypte. Pour lui, la seule nationalité égyptienne qui puisse jamais être créée doit englober tous les habitants du pays sans distinction de race, de religion ou d'origine. L'institution d'un Conseil législatif international présenterait entre autres avantages celui de créer une communauté d'intérêts parmi les éléments hétérogènes qui vivent dans la vallée du Nil et marquerait un premier pas vers la formation d'un esprit national, « dans le seul sens où l'on « puisse aspirer à le faire naître sans préjudice des intérêts « réels du pays ».

« La substitution pour les Européens habitant l'Egypte d'une « autonomie législative au système incommode de la législation « par voie diplomatique est une mesure naturellement indiquée « par les règles ordinaires de l'évolution politique. »

Cette transformation des errements actuellement en vigueur pourrait être réalisée par un Conseil législatif composé de trente-six membres dont quatre seraient fonctionnaires du gouvernement, savoir : les conseillers aux départements des Finances, de la Justice, de l'Intérieur et des Travaux publics ; sept seraient choisis parmi les magistrats de l'ordre judiciaire ; vingt autres recevraient leur mandat en suite d'une élection

dont les suffrages seraient exprimés par des représentants des puissances ; et enfin les cinq derniers membres du Conseil seraient également désignés par les puissances à la nomination du gouvernement. On aurait donc vingt membres élus et seize nommés, dont cinq n'ayant aucun caractère officiel.

Il semble que le rouage préconisé par lord Cromer en vue d'assurer à l'Egypte un régime normal doit constituer un acheminement vers la disparition totale de la loi d'internationalisation qui complique son statut politique. Les membres européens du conseil projeté, placés eux-mêmes en présence des anomalies de la situation actuelle, provoqueraient de la part de leurs gouvernements un abandon définitif des privilèges existants, et déblaieraient ainsi, devant l'Angleterre, toute la partie encombrée du chemin sur lequel elle entend non seulement ne pas reculer, mais même ne pas demeurer stationnaire. Seule la Turquie maintiendrait ses droits de souveraineté, mais la Grande-Bretagne n'hésiterait pas à passer outre à l'opposition ottomane. Par suite, l'Egypte deviendrait une sorte de Dominion anglais, et le but que la politique britannique s'est tracé de tout temps vis-à-vis de l'Egypte serait atteint : cette contrée aurait été sauvegardée contre toute entreprise d'une puissance quelconque du continent européen, et ainsi la grande conception de Cecil Rhodes, la domination anglaise s'étendant sans solution de continuité du Cap au Caire, se trouverait réalisée encore plus nettement qu'aujourd'hui.

Ce dessein de convertir l'Egypte en colonie n'aurait, d'après lord Cromer, jamais germé dans l'esprit des impérialistes de son pays. « Ainsi, dit-il, que l'expérience l'a démontré, de « grandes difficultés ont entouré l'internationalisation de l'appa- « reil exécutif et financier. Dès l'heure où il devint apparent « que l'occupation britannique n'avait plus le caractère provi- « soire qui lui avait été assigné au début, ce système était con- « damné, encore que la date exacte de son expiration demeurât « incertaine. Avec la signature de l'accord anglo-français en « 1904, les inconvénients les plus graves du système dispa- « rurent. Le cas devient tout autre quand il s'agit des institutions « judiciaires et surtout des institutions législatives selon les- « quelles doit être, à l'avenir, gouvernée la contrée. L'Egypte « est un pays cosmopolite, et sans doute le demeurera toujours. « Il n'y a donc pas de raison pour que son système judiciaire « et son système législatif ne soient pas internationalisés. »

Le plan de lord Cromer, tendant à l'extinction du privilège des capitulations et à la substitution aux tribunaux consulaires d'une législation et d'une juridiction exécutoires sous la seule

sanction des gouvernements égyptien et anglais, ne semble pas ouvrir une large perspective aux aspirations de l'élément indigène. Les rêves parlementaires de la jeune Egypte lui paraissent prématurés, en raison des conditions mentales actuelles de la population. Le seul point dont il reconnaisse la légitimité est la revendication que les Egyptiens éduqués formulent en vue d'une participation croissante à l'administration du pays, et il se déclare disposé à leur donner peu à peu des satisfactions dans ce sens. On peut douter que le parti nationaliste consente à souscrire sans réserves aux vues du représentant de l'Angleterre. S'il se trouve dans l'impossibilité de combattre l'idée relative à la création du Conseil législatif international, on peut s'attendre néanmoins à ses protestations touchant l'insuffisance de la représentation indigène dans la composition de ce Conseil telle qu'elle est proposée par lord Cromer.

Le khédive Abbas Hilmi ne saurait sans doute regarder comme injustifié un mécontentement basé sur des raisons aussi importantes. S'il n'a pas encouragé matériellement le nationalisme égyptien, on peut croire qu'il lui gardait quelque sympathie. N'a-t-il pas affirmé tout récemment que son éducation occidentale l'avait prédisposé à « comprendre la nécessité de la coopération de la nation avec le souverain, pour « l'administration et le bien du pays » ? Il ne pensait peut-être pas, en formulant cette déclaration, que cette coopération dût nécessairement être assurée dans des conditions qui, pratiquement, équivaudraient à l'exclusion de ses sujets.

Il semble donc que le problème soulevé à la fois par l'énergique expression du sentiment national et par l'orientation dont lord Cromer vient d'indiquer les grandes lignes soit encore loin d'une solution satisfaisante. L'opposition indigène, loin de désarmer, augmente chaque jour le nombre de ses adeptes, et bien que lord Cromer la croie toute de surface et sans gravité, l'exemple de la Perse indique qu'un sentiment public d'abord restreint peut se généraliser rapidement même dans les classes inférieures d'une population parmi la masse ignorante qui se laisse docilement entraîner vers un but obscurément entrevu.

H. M.

NOTES SUR LA POLITIQUE SERBE

Belgrade, mai 1907.

Je viens de passer une semaine dans la capitale de la Serbie, à une époque essentiellement propice pour recueillir l'impression des hommes politiques serbes sur les visées et les tendances du jeune royaume à l'heure où son gouvernement vient d'emporter un assez beau succès dans la voie de l'émancipation économique. Ce succès, obtenu au prix de longs et patients efforts et grâce aussi à l'esprit de sacrifice et de dévouement de toutes les classes de l'activité nationale, a valu à la Serbie une recrudescence de considération de la part des Serbes vivant encore sous la domination étrangère, et surtout de la part des gouvernements des puissances européennes. Il ne sera donc pas sans intérêt pour les lecteurs des *Questions Diplomatiques et coloniales* de pouvoir connaître le nouvel état d'âme d'un peuple ami sincère de la France, et chez lequel les finances, l'industrie et le commerce français sont appelés à jouer un rôle plus considérable dans l'avenir que par le passé.

La société de la capitale serbe n'étant pas très grande et les principaux hommes politiques d'ici étant très accessibles avec une petite introduction d'un ami commun, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les chefs et les principaux représentants de tous les partis. J'ai pu ainsi entendre toutes les cloches, et je donne ici le résumé de cette enquête.

*
* *

Je laisserai provisoirement de côté le point de vue économique non qu il soit indifférent — l'opinion publique serbe s'en préoccupe au contraire passionnément — mais parce que les négociations pour la conclusion d'un traité de commerce avec la monarchie habsbourgoise vont être reprises très prochainement et que l'on s'attend à un proche règlement du conflit commercial austro-serbe. Je me bornerai à l'étude de la politique extérieure de la Serbie, telle qu'elle se présente actuellement et telle qu'elle sera poursuivie — suivant toute probabilité — dans un avenir encore assez prolongé.

Tout d'abord, il convient de constater, que la politique ou plutôt la diplomatie serbe, qui avait commencé par balancer entre Constantinople et Saint-Pétersbourg (de 1817 jusqu'en 1856) pour céder enfin à l'influence rivale de Vienne, tend de plus en plus à se dégager de ces entraves, en cherchant un

appui plus sûr, puisque directement moins intéressé, auprès des gouvernements des puissances occidentales, telles que la France, l'Angleterre et l'Italie. Les hommes dirigeants en Serbie, aussi bien ceux qui détiennent aujourd'hui le pouvoir que ceux qui en hériteront demain, sont d'accord sur ce point, et proclament tous la nécessité d'appuyer sur les basses suivantes la politique nationale.

Dès 1904, on assiste en Serbie à une reprise du mouvement jougo-slave. Belgrade redevient le centre du mouvement de solidarité qui tend à grouper Bulgares, Serbes, Croates et Slovènes. La première exposition artistique jougo-slave de la capitale serbe engendre, parmi ces peuples et dans leurs propres foyers, une poussée plus active vers l'idéal démocratique. Tous aspirent à de plus larges libertés politiques, et le mouvement est particulièrement vif en Dalmatie, en Croatie et en Slavonie, dans l'ancienne Voïvodina, en Bulgarie, en Carinthie et même en Bosnie et en Herzégovine. Dans tous ces pays, à l'exception peut-être de la Bosnie et de l'Herzégovine, les espérances populaires tendent aujourd'hui plus ou moins à l'obtention d'une représentation politique, de solidarité jougo-slave.

Les Serbes du royaume s'intéressent beaucoup au mouvement des esprits en Bosnie et en Herzégovine. Les populations de ces provinces ont repris leur conscience nationale; elles désirent se développer et progresser dans la paix, et elles y réussiraient sans grande peine si elles ne se heurtaient à chaque pas aux obstacles du régime anormal de la puissance occupatrice. D'après les convictions de la majorité des populations de Bosnie et d'Herzégovine, les raisons d'une occupation austro-hongroise de ces provinces ont cessé d'exister. Les orthodoxes, les mahométans et une grande partie des catholiques de ces pays s'unissent dans un même désir de voir la situation de leur patrie réglée légalement et de telle sorte qu'ils puissent se développer librement dans leur vie intérieure ainsi que dans leur vie extérieure; en d'autres termes, tous aspirent à une complète autonomie.

On a reproché souvent aux Serbes du royaume de s'intéresser au sort des populations des provinces occupées; on a fait à la Serbie un grief particulièrement grave de fomenter le mécontentement de ces populations contre l'état actuel des choses en Bosnie et en Herzégovine. Ces reproches ne sont pourtant guère fondés. La Serbie n'a en Bosnie et en Herzégovine ni agents ni émissaires; et elle n'en a pas besoin. Mais elle ne peut véritablement se désintéresser du sort et de l'ave-

nir de ces populations pour la simple raison que ce sont des populations sœurs. Certes, l'espoir que l'Autriche-Hongrie abandonnera de bon gré son mandat de pacification de ces provinces est très médiocre, en Serbie; mais on est du moins convaincu ici, que l'Europe comprendra enfin que ce mandat est devenu inutile, et qu'elle concédera, de son autorité propre, à ces provinces l'autonomie politique et administrative sous le contrôle européen, comme cela du reste a été fait pour la Crète.

***

Dans la question macédonienne, il faut en premier lieu corriger cette erreur fréquente qui consiste à placer dans la Macédoine la Vieille-Serbie, ou du moins une grande partie de celle-ci. Tout le sandjacat d'Uskub (les cantons de Koumanovo, Kratovo, Palanka, Velès, Istip, Uskub, Gostivar et Tétovo) ainsi que les cantons de Kitchévo, Rekani, Perlepé et Ochride, du vilayet de Monastir, sont englobés de bonne foi ou intentionnellement dans la Macédoine, bien qu'ils fassent partie de la Vieille-Serbie à tous les points de vue : ethnographique, géographique, historique et économique. La vraie Macédoine n'est composée que du vilayet de Salonique et de la partie Sud-Est du vilayet de Monastir.

Pour eux-mêmes, les Serbes ne demandent rien d'autre en Macédoine que ce que demandent les autres nationalités : ils réclament l'égalité du traitement et la justice pour leurs nationaux, en d'autres mots ce qui a déjà été reconnu aux Grecs, aux Bulgares et jusqu'à un certain point même aux Koutzo-Valaques. Ils veulent que leur nationalité soit reconnue officiellement, c'est-à-dire qu'ils puissent avoir, ainsi que les autres nationalités, leurs propres administrations scolaires et ecclésiastiques, et le droit de participer à l'administration de la justice. En formulant ces revendications, le peuple serbe demeure partisan sincère et convaincu des réformes en Macédoine, comme il l'a toujours été jusqu'ici, et comme le prouve son action diplomatique constante depuis 1902. La Serbie désire en outre que cette politique de réforme soit appliquée à toute la Vieille-Serbie, et non pas seulement à une partie de celle-ci, c'est-à-dire aussi aux sandjacats d'Ipek, de Prizrend, de Prichtina, de Siénitza et de Taslidjé. Là, en effet, les populations serbes souffrent encore plus qu'en Macédoine, et l'on espère à Belgrade que l'introduction des réformes dans ces contrées y rendra plus tolérable la situation de ces populations.

On a fait grief à la Serbie, dans ces derniers temps, d'en-

voyer en Vieille-Serbie et en Macédoine des bandes qui opprimeraient les paisibles bulgares exarchistes !

A Belgrade, on proteste vivement contre cette accusation absolument injustifiée ; s'il y a des passages de frontière, il faut reconnaître que ces passages sont inévitables, vu la situation limitrophe des deux pays, l'identité de race de leurs populations, l'enchevêtrement des intérêts privés, et surtout la longueur de la frontière à surveiller. Mais les bandes serbes qui peuvent exister en Macédoine sont toutes autochtones et répondent à la nécessité de la sécurité individuelle. Leurs mouvements ont un caractère exclusivement défensif.

La statistique officielle turque, ainsi que les rapports des officiers de la gendarmerie internationale, prouvent à l'évidence que les bandes serbes ont été relativement les moins nombreuses, et qu'elles n'ont d'ailleurs opéré que dans la Vieille-Serbie, se bornant à défendre les villages et les populations serbes contre les attaques turques ou bulgares. Tous les Serbes de Serbie, aussi bien que ceux de Vieille-Serbie, déplorent l'acharnement des luttes de nationalités en Macédoine, et tout particulièrement celles entre les Serbes et les Bulgares ; mais tous sont convaincus en même temps que ces luttes ne prendront fin que le jour où les Bulgares cesseront de vouloir imposer leur nationalité à ces populations par le feu et par la terreur, au lieu de les laisser libres dans leur développement traditionnel ethnique, comme le font les Serbes eux-mêmes, aussi bien vis-à-vis des Bulgares que vis-à-vis des Grecs et des Koutzo-Valaques. De son côté, le gouvernement royal a donné des preuves irréfutables de sa loyauté envers la Turquie, de sa droiture envers la Bulgarie et de son respect pour l'œuvre réformatrice de l'Europe, en faisant interner ceux des chefs de bandes serbes qui, pour quelque raison que ce fût, étaient passés en Serbie. Enfin, et pour conclure, la politique balkanique de la Serbie a été définie et maintenue par tous ses hommes d'Etat compétents de ces dernières années — et principalement par M. Pachitch — dans la même direction et d'après ce même principe : « Les Balkans aux peuples balkaniques, qui « doivent chercher leur salut suprême dans une entente sin- « cère et solide. »

***

A ces indications générales sur les grandes lignes de la politique serbe, je voudrais ajouter, pour terminer, quelques mots des préoccupations actuelles du gouvernement et de l'opinion serbes. Tout le monde, ici, est très excité en ce moment contre

le Patriarcat œcuménique de Constantinople. En voici la raison.

Pour remplacer Mgr Polycarpe, métropolite de Vellès-Débra, le Patriarcat a élu, le 16 de ce mois, un Grec, Mgr Partenios, contrairement aux vœux de la population patriarchiste du diocèse, qui avait demandé que le nouveau titulaire fût Serbe, attendu que toutes ses ouailles sont Serbes : en effet, sur 5.321 familles ou maisons dont le diocèse est composé, il n'y en a que 82 de grecques, toutes les autres étant serbes.

Aussi, en même temps qu'ils adressaient directement à cet effet une pétition à Constantinople, par la voie régulière et hiérarchique, les Serbes de ces localités qui, en été, viennent travailler dans le royaume, ont, au cours d'un grand meeting tenu il y a deux semaines à Belgrade, voté à l'unanimité un ordre du jour motivé, qui a été communiqué également au Patriarcat et à la Sublime Porte. L'assemblée a voté, en outre, un appel au gouvernement de Belgrade et aux grandes puissances intéressées dans l'œuvre de réformes en Macédoine, faisant remarquer que leur revendication ne saurait en aucune manière empiéter sur les droits des autres nationalités, les Bulgares notamment — pour ne parler que des plus intéressés — ayant deux évêques exarchistes dans le même diocèse.

Décidé à veiller sur les intérêts de ses nationaux en Turquie, le gouvernement serbe a fait des démarches à Constantinople, ainsi qu'auprès des puissances amies, désireuses d'assurer la paix dans les vilayets, afin que le Patriarcat revienne sur cette élection, et il est à espérer que ce dernier écoutera les conseils de l'équité et de la conciliation. Cela serait d'autant plus désirable, qu'il est à craindre, en cas contraire, que l'entrée du diocèse ne soit interdite au nouvel élu par la population serbe, qui est décidée à s'y opposer avec toute son énergie. Intéressé plus que quiconque au maintien de l'ordre et de la tranquillité dans ces pays, le gouvernement ottoman fera, de son côté, œuvre de haute sagesse, en rappelant le Patriarcat à son devoir d'impartialité entre les nationalités qui lui sont restées fidèles, et il le pourra faire d'autant plus facilement qu'il détient le droit suprême de ratification de toute élection épiscopale. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que les puissances libérales de l'Europe ne voient d'un bon œil cette intervention de la Porte dictée par la sagesse gouvernementale.

En tout cas, tout le monde se préoccupe au plus haut degré de cette grave question qui passionne l'opinion publique bien autrement que les continuelles attaques des Jeunes Radicaux contre M. Pachitch et contre le ministère.

CHARLES PRINTA.

LES

ARMÉES DE LA PÉNINSULE DES BALKANS

ORGANISATION MILITAIRE DU MONTÉNÉGRO ET DE LA SERBIE[1].

LE MONTÉNÉGRO

Grâce au traité de Berlin et aux conventions qui l'ont suivi, les Monténégrins ne sont plus enfermés dans les montagnes qui servirent, il est vrai, de citadelle contre les Turcs aux hommes de leur race, mais où la vie était particulièrement rude, sans espoir aucun d'amélioration. Ils ont aujourd'hui des débouchés sur la mer Adriatique et sur le lac de Scutari; mais il semble qu'ils soient définitivement fixés dans leurs limites actuelles.

Le Monténégro est, en effet, enserré au Nord et au Nord-Ouest par les Austro-Hongrois, à l'Est et au Sud-Est par les Albanais, des ennemis de race. D'autre part, sa population va sans cesse en diminuant. Les Monténégrins, n'ayant de goût véritable que pour la guerre, quittent, quoiqu'à regret, leurs montagnes pour aller chercher un sort meilleur en Australie et en Amérique. Leur émigration est souvent forcée, car la terre monténégrine, surtout dans la région au Sud de la Zéta, est impuissante à nourrir ceux qui la travaillent. D'après un chant populaire slave, Dieu, pour créer le monde, parcourait l'espace, muni d'un sac rempli de rochers et de montagnes. Lorsqu'il passa au-dessus du Monténégro, le sac creva; rochers et montagnes tombèrent pêle-mêle sur le sol. C'est ainsi que les Monténégrins expliquent l'aspect tourmenté et l'aridité de leur pays.

Le Monténégro compte un peu plus de 200.000 habitants, soit 22 habitants par kilomètre carré. Son armée est une véritable milice. Le noyau en est constitué par les unités d'instruction, les seuls éléments qui, avec la garde princière, existent en permanence. La garde princière se compose : 1° de 2 com-

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 décembre 1906 et des 1er janvier, 1er février et 1er mai 1907, pour les armées roumaine, bulgare, turque et grecque.

pagnies de 50 hommes servant 3 ans, encadrés par 4 officiers et 15 sous-officiers ; 2° d'une escorte à cheval de 30 hommes. Les unités d'instruction comprennent 2 bataillons formant brigade, 3 batteries et 1 compagnie du génie. La durée de l'instruction dans chaque bataillon est de 30 jours. Ce laps de temps suffit pour transformer le Monténégrin en un bon soldat, tant sont accentuées chez lui l'ardeur patriotique et l'humeur guerrière. Chaque bataillon peut assurer annuellement l'instruction de 2.000 hommes

Au point de vue militaire, le territoire du Monténégro est divisé en 11 circonscriptions subdivisées en 56 districts. La circonscription correspond à une brigade de première ligne et un bataillon de réserve, le district à un bataillon de première ligne. La première ligne comprend les hommes âgés de 21 à 45 ans; la seconde ligne, les hommes âgés de moins de 21 ans et de plus de 45 ans ; la troisième ligne, les Monténégrins de moins de 21 ans affectés aux services administratifs. On évalue à 26.000 les hommes de première ligne, à 10.000 ceux de la seconde ligne et à 6.000 les jeunes gens de la troisième ligne. A la mobilisation générale, le Monténégro pourrait, défalcation faite des bataillons n°s 12, 15, 16 et 21, mettre en ligne une trentaine de mille combattants. Les bataillons n°s 12, 15, 16 et 21 sont, les trois premiers, des bataillons d'Albanais musulmans et le dernier — bataillon de Podgoriza — un bataillon de Serbes convertis à l'Islam. Les musulmans sont dispensés de tout service en temps de paix ; ils ne sont pas armés. Le soldat monténégrin porte le costume national. Il ne se distingue des autres citoyens que par le port du sabre-baïonnette.

La hiérarchie des officiers monténégrins comporte les grades de sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, commandant, général. Un certain nombre d'officiers ont fait leurs études en dehors de la principauté, en Italie, en Russie, en Turquie, en Bulgarie, en France. Le commandant Miloutine Voukotic, sorti de l'Ecole supérieure de guerre de Paris, est chargé dans son pays d'un cours d'instruction à l'usage des sous-officiers candidats au grade d'officier.

L'armement de l'armée monténégrine comporte des fusils de toute provenance, principalement des fusils modèle 1891 donnés par la Russie et 102 pièces d'artillerie se décomposant comme il suit : 42 canons de montagne des calibres 63 millimètres et 75 millimètres répartis à raison d'une batterie par brigade, 30 canons de campagne formant une réserve, 30 pièces de siège (10 canons de bronze de 12 centimètres, 4 obusiers acier de 21 centimètres, 8 mortiers acier de 15 centimètres,

2 mortiers bronze de 9 centimètres et 6 pièces turques de 12 centimètres).

En somme, le Monténégro dispose d'une force armée dont la valeur numérique est à peu près celle d'un corps d'armée et composée de soldats excellents, animés d'un patriotisme ardent et résolus à défendre au prix de tout leur sang l'intégrité du territoire. Mais son action extérieure est à peu près nulle, car l'armée monténégrine, dépourvue de tout service sanitaire et mal dotée au point de vue du ravitaillement en vivres et en munitions, a un rayon d'action limité aux frontières.

Quoique hérissé de fortifications anciennes, le territoire monténégrin tire surtout sa valeur défensive des obstacles naturels du terrain. Au Nord-Est, la Tara suit un étroit couloir formé au Sud par une chaîne de montagnes où il n'existe qu'un seul passage, barré, du reste, par le fort de Kolachin. La grande voie de communication qui relie Scutari (Albanie) à Mostar (Herzégovine) est défendue par les ouvrages de date ancienne établis autour de Podgoritza, Spuz, Nikchitch et à la passe de Duga.

Depuis 1904, une route carrossable relie Cettinge aux hauteurs du mont Lovcen, d'où on a des vues étendues sur les bouches du Cattaro, avec commandement de 100 mètres sur les ouvrages autrichiens. La route de Cettinge à Cattaro passe au col monténégrin de Kerstac, qui a les mêmes vues. Un fortin barre cette route.

LA SERBIE

La Serbie est un pays essentiellement montueux, peu propice aux opérations de la grande guerre, mais favorable à une résistance outrée et à l'action de corps de partisans. Ses limites sont tracées par des obstacles naturels, la Drina, la Save, le Danube, le Timok et par une ligne artificielle qui suit en grande partie les crêtes, tout en laissant à la Bulgarie les sources de la Nissam, à la Turquie les hautes vallées de la Morava bulgare et de l'Ibar. La population de la Serbie, estimée à 2.800.000 habitants, représente le tiers des Slaves occupant la péninsule balkanique et, plus particulièrement, les territoires concédés à l'Autriche-Hongrie par le traité de Berlin.

Deux coupures profondes constituées l'une par la Morava bulgare et la Morava, l'autre par la Nissava et la Morava serbe partagent la Serbie en quatre régions distinctes. A l'intersection des coupures se trouve Nisch, dont la situation suffit à expliquer l'importance. La voie ferrée Sofia-Budapest, qui suit

la vallée de la Nissava, dessert Nisch et longe la Morava qu'elle abandonne pour aller traverser la Save à Belgrade. A Nisch aboutit la voie ferrée Salonique, Uskub, Vranja.

La région Morava, Nissava, Timok, Danube présente un enchevêtrement confus de massifs couverts de forêts. Rares y sont les routes; les principales conduisent de la vallée du Timok à Milanovatz (sur le Danube), Paratchin et Alezinatz (sur la Morava). Les vallées du Timok, de la Nissava, la vallée de la Maritza jalonnent la route par laquelle les Russes, maîtres du passage du Danube à Vidin, ont maintes fois eu la velléité de tourner les Balkans.

Dans la région comprise entre la Nissava et la Morava bulgare, les voies de communication sont plus mauvaises et plus rares. Il faut y signaler le chemin qui relie Pirot à Sofia par Tern et Bresnich. Les Serbes l'ont utilisé pendant la campagne de 1885, dans leur marche sur Sofia. Leur projet d'opérations consistait à prendre une offensive vigoureuse contre les Bulgares. C'était une conception logique, fort bien appropriée aux circonstances, mais qui échoua par suite d'une exécution défectueuse. Oublieux du principe de la concentration des forces, les Serbes, dont la supériorité numérique sur les Bulgares résultait de ce fait que ceux-ci n'avaient pas achevé de retirer leurs troupes de la frontière turque pour les acheminer sur la frontière serbe, commirent la faute d'éparpiller leurs divisions et de viser deux objectifs à la fois, Vidin et Sofia. Une division serbe fut lancée sur Vidin; les quatre autres se dirigèrent sur Sofia en deux colonnes d'égale force, par la route directe Pirot-Sofia et par le chemin Pirot-Tern-Bresnick-Sofia. La nature du terrain entre ces deux voies ne permettant pas d'établir des communications transversales faciles mettait les groupes serbes dans l'impossibilité de se prêter un appui mutuel et efficace, aussi longtemps qu'ils n'auraient pas débouché dans la vallée de l'Isker. Il est vrai que les Serbes semblaient autorisés à croire qu'ils culbuteraient sans grand effort les éléments bulgares établis en travers sur leurs routes et que les deux colonnes arriveraient en vue de Sofia sans rencontrer une résistance sérieuse. A la guerre, les prévisions les mieux étayées ne se réalisent pas toujours. Il arriva, en effet, que les avant-gardes bulgares disputèrent le terrain au pont de Tzaribrod et au col de Dragoman avec une énergie farouche. Ce qui donna au prince Alexandre le temps de concentrer 18.000 hommes au Nord-Ouest de Sofia et la possibilité de lutter, à Slivnitza, à nombre égal avec les Serbes, car les deux divisions serbes lancées sur Tern-Bresnick ne prirent pas part à la bataille. Un armement

supérieur, un service des ravitaillements bien établi, la mise en pratique des idées tactiques inculquées par les instituteurs russes furent les causes déterminantes de la victoire des Bulgares.

Entre la Morava serbe et la Morava bulgare, le pays est peu peuplé et d'un parcours difficile. Les montagnes y atteignent une grande hauteur. Le Kopanik, entre le bassin supérieur de l'Ibar et le territoire serbe, dépasse 2.000 mètres d'altitude. C'est dans cette région que se trouve l'importante trouée donnant des débouchés sur Novi-Bazar, Mitrovica, tête de la voie ferrée qui réjoint la ligne Uskub-Salonique et sur la fameuse plaine turque de Kossovo où, à la fin du XIVe siècle et au milieu du siècle suivant, sombra l'indépendance des Serbes.

La quatrième région est couverte d'immenses forêts dominées par le Rudnik. Elle servit de refuge aux Serbes dans leurs luttes contre les Turcs, au commencement du siècle dernier. Karagujevats y fut la capitale de la principauté, tant que Belgrade resta en possession des Turcs. Encore aujourd'hui cette ville jouerait le rôle d'une place d'armes dans cette partie du royaume, autant à cause de sa situation, de son rôle historique, que des établissements militaires, fonderie de canons, ateliers de fabrication d'affûts, ateliers d'armurerie, de capsulerie, de pyrotechnie qui s'y trouvent.

*
* *

Le service militaire est rigoureusement personnel et obligatoire en Serbie. Le Serbe ne peut pas s'y soustraire en renonçant à sa nationalité. Car la loi ne l'autorise à faire cette renonciation que lorsqu'il a satisfait aux obligations inhérentes au service dans l'armée active. La durée du service militaire est de 24 ans dont 10 ans dans l'armée active et sa réserve hommes de 21 ans à 31 ans), 7 ans dans le premier ban de la milice (hommes de 31 ans à 38 ans), 7 ans dans le second ban de la milice hommes de 38 ans à 45 ans . En outre le gouvernement serbe dispose de 5 classes d'hommes âgés de 46 à 50 ans. Il peut également utiliser, au moment d'une mobilisation générale, les jeunes gens de 17 à 20 ans pour les besoins de la défense nationale.

En principe, la durée du service est de 2 ans dans l'armée active et de 8 ans dans sa réserve. Dans la réalité, les cavaliers et les artilleurs sont, seuls, appelés pour deux ans. Les fantassins ne font que 18 mois de service et moins encore (12 mois ou 8 mois), lorsqu'ils bénéficient d'un cas de dispense partielle. Les réservistes sont astreints à des périodes d'instruction qu'ils accomplissent intégralement. Tout réserviste n'ayant

pas répondu à la convocation ou arrivé à son corps tardivement, double sa période. Autrefois, il ne doublait que les jours d'absence. Cette obligation particulièrement dure souligne l'importance que l'autorité militaire attache aux appels des réservistes en temps de paix. Il est d'autres obligations, derniers vestiges des sacrifices qu'un ardent patriotisme inspira aux Serbes, et qu'on ne saurait implanter ailleurs, entre autres celle qui met en demeure les hommes du premier ban de la milice d'entretenir dans leurs foyers les chevaux de selle et de trait nécessaires aux unités dont ils font partie. Les miliciens qui s'y soustraient sont frappés d'une amende de 300 francs qui peut être portée au double et renouvelée.

***

Les commissions chargées des opérations du recrutement en Serbie ont des attributions analogues à celle des conseils de revision cantonaux en France. Leur composition diffère quelque peu dans les deux pays. Tandis qu'en France l'élément civil domine et que la présidence du conseil lui est toujours accordée, en Serbie il n'est représenté que par le sous-préfet. La présidence revient à l'officier commandant le cercle où opère la commission de recrutement.

La commission examine les jeunes gens au point de vue de l'aptitude physique. Elle statue sur leurs demandes de dispense et les classe définitivement dans une des catégories ci-après : inaptes au service, exclus temporairement (jeunes gens ayant subi des condamnations insoumis, ajournés et bons pour le service.

La concession de la dispense entraîne une réduction ou la suppression du service dans l'armée active, en temps de paix. La dispense totale, c'est-à-dire le classement d'emblée dans la réserve de l'armée active, est accordée aux soutiens indispensables dans une famille ou dans une zadrouga. Par zadrouga, il faut entendre une association de parents et de familles possédant et cultivant en commun des terres sous la direction d'un chef ou ancien. Dans une zadrouga de 25 membres des deux sexes, on ne peut appeler en même temps plus de deux jeunes gens dans les rangs de l'armée active.

La réduction du service à douze mois est acquise : 1° à tous les jeunes gens ayant fourni la preuve, après la première année de service, qu'ils sont en état de servir dans la réserve comme officiers ou comme sous-officiers ; 2° aux jeunes gens sachant monter à cheval qui ont emmené avec eux un cheval

apte au service de guerre. Plus accentuée encore est la réduction dont bénéficient les jeunes gens dont la présence est nécessaire chez eux pour les besoins d'une exploitation agricole Ils ne restent sous les drapeaux que pendant 8 mois. Les dispensés sont versés dans la réserve après l'accomplissement de leur service actif. Ils paient, quel que soit le motif de la dispense, une taxe annuelle jusqu'au moment de leur passage dans le premier ban de la milice, taxe égale au 1/10e des impôts directs payés par eux.

Une classe comptant 22.000 inscrits serbes donne un déchet moyen de 5.300 insoumis et exemptés. Son rendement se décompose en 8.500 hommes du service de 2 ans et 8.200 hommes du service réduit. L'effectif maximum du temps de paix ne dépasse pas 18.000 hommes.

*
* *

La hiérarchie des sous-officiers serbes comporte les quatre grades de caporal, sergent, sergent-major, porte-drapeau. L'accession au grade de caporal et l'avancement des sous-officiers sont exclusivement le résultat d'un choix parmi les sujets présentant, au point de vue de l'ancienneté de service ou de grade et de l'instruction militaire, les garanties voulues.

Les sergents proviennent soit du rang, soit d'une des quatre écoles de sous-officiers de Belgrade dont les élèves se recrutent parmi les jeunes gens de 17 à 20 ans, les soldats et les caporaux de l'armée active possédant une certaine instruction générale. Le porte-drapeau est un sous-officier nommé à son poste d'honneur, sur la désignation des officiers de son corps. Il a une situation privilégiée en ce sens qu'il jouit de maintes prérogatives spéciales aux officiers et qu'il peut, tout en conservant son grade de sous-officier, obtenir successivement la solde d'un sous-lieutenant, d'un lieutenant et même d'un capitaine.

Après l'accomplissement de son temps légal de service, le sous-officier a la latitude de contracter des rengagements qui lui donnent droit à une haute paye, à un emploi civil ou à un secours annuel, au bout de 10 ans de service, à une pension de retraite, au bout de 14 ans. Pour le sergent, la pension de retraite minima est de 0 fr. 90 par jour ; elle est plus que doublée à 30 ans de service.

Les sergents-majors du cadre permanent comptant deux années de grade peuvent obtenir, après examen, le grade de sous-lieutenant. Il est à remarquer que la promotion aux divers grades

est subordonnée, aussi bien dans le cadre des officiers que dans celui des sous-officiers, au succès d'une épreuve. Seuls, le passage du grade de sous-lieutenant au grade de lieutenant, le passage de la deuxième à la première classe dans le grade de capitaine ont lieu à l'ancienneté. Les sous-lieutenants se recrutent au moyen des élèves de l'école inférieure de l'académie militaire de Belgrade et des jeunes gens ayant fait leurs études dans des écoles militaires étrangères, principalement dans les écoles russes.

L'académie de Belgrade est tout à la fois une école militaire par son cours inférieur, une école d'application par ses cours préparatoires, une école de guerre par son cours supérieur. Les élèves de l'école inférieure sont des jeunes gens de 17 à 20 ans admis par voie de concours, après des épreuves qui exigent, entre autres connaissances, celle de la langue française ou de la langue allemande. L'académie comporte des cours préparatoires que sont admis à suivre les officiers se trouvant dans les conditions requises pour aborder les examens de passage aux grades de capitaine et de major. Enfin, l'école supérieure est destinée à compléter l'instruction d'une élite d'officiers dont les mieux notés à la sortie obtiennent le droit de porter un insigne académique et d'entrer dans le corps d'état-major. Celui-ci compte 72 officiers.

Le grade est conféré à l'officier par un décret ; il ne peut lui être enlevé que dans les conditions prévues par le code pénal militaire. Après 10 ans de service, les officiers fatigués ont droit à une pension proportionnelle égale à 40 % de la solde sans accessoires. Les accessoires comprennent l'indemnité de monture et l'indemnité de chauffage. Chaque année de service en plus des 10 ans donne droit à une augmentation de retraite de 2 %. Par conséquent, à 40 ans de service la retraite de l'officier est égale à la solde d'activité.

Plus que partout ailleurs, par suite de cette double circonstance que, dans l'armée serbe, les formations du pied de guerre sont beaucoup plus nombreuses que celles du temps de paix, même dans l'armée active, et que le nombre d'officiers de l'armée active est, en temps de paix, fort restreint et toujours inférieur aux effectifs réglementaires, la question des officiers de complément prend une importance capitale. Elle est résolue, de façon médiocre, par les moyens usités chez les autres puissances et à l'aide de la création de gradés spéciaux.

Quelle que soit leur affectation dans l'armée active ou dans la milice, les officiers de complément portent le nom d'officiers de réserve. Ce sont d'anciens officiers de l'armée active démission-

naires, retraités encore valides, des sous-officiers et des soldats de l'armée active ou miliciens ayant fait preuve d'une aptitude technique suffisante, et enfin des gradés spéciaux.

Les officiers de réserve provenant de l'armée active conservent leur ancien grade ou acquièrent un grade supérieur. A grade égal, ils sont considérés comme plus anciens que les autres officiers de réserve. Leur nombre est assez restreint, l'officier serbe valide n'ayant le droit de demander sa retraite qu'après 40 ans de service ou 60 ans d'âge.

Afin de faciliter le recrutement des officiers de réserve, la loi serbe exige que, dans les établissements d'enseignement supérieur, une instruction militaire soit donnée aux élèves de façon à les mettre à même, à la fin de leurs études, de remplir les fonctions de sous-lieutenant. On a vu que cette catégorie de jeunes gens bénéficie d'une réduction de la durée du service actif et que la même faveur ainsi que le droit de se libérer du service militaire à partir de l'âge de 18 ans, sont accordés à tous les jeunes gens capables de passer immédiatement l'examen pour le grade de sous-lieutenant.

De plus, dans tous les corps de troupe, il est organisé des cours d'une durée de cinq à six mois auxquels sont admis les sergents-majors et les sergents du cadre permanent dans leur dernière année de service, les sergents-majors et les sergents de la réserve et de la milice; sur leur demande, les uns et les autres présentant, d'ailleurs, une instruction, une moralité, une situation sociale compatibles avec le grade d'officier de réserve.

Les trois sources de recrutement qui viennent d'être indiquées ne suffisant pas, l'autorité militaire a recours, pour assurer le commandement des compagnies et des pelotons du premier ban de la milice, aux gradés spéciaux. Ce sont d'anciens sous-officiers de l'armée active ou même de simples soldats choisis parmi les meilleurs. Ils prennent rang, les commandants de compagnie, après les officiers de l'armée active et les officiers de réserve, les commandants de peloton, après les sergents-majors actifs et de réserve.

Dans les unités du premier ban de la milice, les officiers de réserve peuvent exercer tous les commandements, hormis celui d'un régiment ou d'une unité supérieure, toujours attribué à des officiers de l'armée active. En ce qui concerne le deuxième ban, la restriction ne s'applique qu'au commandement des brigades et des divisions. Les officiers de réserve sont affectés aux unités de l'armée active ou de la milice, suivant leur âge. Toutefois, les officiers de réserve qui sont des

fonctionnaires publics peuvent être maintenus d'office dans une unité à laquelle ils ne devraient plus appartenir. De plus, lors des convocations du temps de paix, ils ne reçoivent pas de solde, à moins que leur traitement civil ne soit inférieur à la solde de leur grade, auquel cas ils touchent la différence.

Tous les officiers de réserve sont susceptibles de recevoir de l'avancement, dans les mêmes conditions que les officiers de l'armée active.

***

L'armée serbe a pour chef suprême le roi. C'est pour le roi et en son nom que le ministre de la Guerre commande avec l'aide des deux officiers le plus haut placés dans la hiérarchie militaire, le commandant en chef et le chef d'état-major général. Au ministre incombe, plus particulièrement, l'administration de l'armée; au commandant en chef, la préparation à la guerre de tous les éléments qui constituent l'armée active et sa réserve; au chef d'état-major général, l'élaboration des plans de campagne.

Le territoire serbe est partagé en cinq divisions de région :

Division du Danube : Belgrade;

Division de la Drina : Vasievo;

Division du Timok : Zaïetchar;

Division de la Choumadija : Kragoujevats;

Division de la Morava : Nisch.

A la tête de chaque division territoriale est placé un général qui commande, en même temps, la division active correspondante. La division territoriale se subdivise en cercles et ceux-ci en arrondissements de bataillons. Le général commandant le cercle commande également la brigade active qui s'y recrute et les commandants d'arrondissement sont employés, ainsi que les officiers qui leur sont adjoints, au commandement des unités du premier ban de la milice formés, à la mobilisation, avec les ressources de l'arrondissement.

La division est la plus grosse unité prévue en Serbie, en temps de guerre comme en temps de paix. Mais la division serbe mobilisée équivaut à un petit corps d'armée, tant par le nombre de ses combattants que par les éléments, corps et services qui, dans les corps d'armée, ne figurent pas parmi les troupes endivisionnées. Sa composition est la suivante : 4 régiments d'infanterie de l'armée active; 3 régiments du premier ban de la milice, tous à 4 bataillons; un régiment de cavalerie à 3 escadrons; un régiment d'artillerie de 9 batteries; un escadron du train; un équipage de pont; une section de télégra-

phistes; une compagnie de pionniers, une section de subsistances, etc., etc.

En somme, elle met en ligne 28.000 fusils, 550 sabres, 54 canons, c'est-à-dire un nombre de combattants plus élevés que celui d'une division normale, surtout en infanterie, mais moindre que celui d'un corps d'armée, en artillerie principalement.

La cavalerie divisionnaire n'a et ne peut avoir qu'une valeur médiocre, étant exclusivement formée de réservistes montés sur leurs propres chevaux. Aussi, aux manœuvres d'automne, les généraux se plaignent-ils de ne pas recevoir les renseignements nécessaires sur les mouvements de l'ennemi et constatent-ils que les chevaux des réservistes ne sont pas à même de donner les temps de galop qu'une troupe de cavalerie en campagne doit être en mesure de fournir à tout instant. Il n'y a là rien de surprenant. La cavalerie est une arme qui ne s'improvise pas. Ses éléments doivent exister au complet, en temps de paix, prêts à être mobilisés en quelques heures et pourvus de chevaux entraînés aux allures et en vue des efforts qu'ils ont à produire en campagne. Ce qui vient d'être dit de la nécessité d'entretenir en permanence et au complet les éléments de la cavalerie de l'armée active s'applique, quoique à un degré moindre, à l'artillerie. Il faut aussi que le nombre des canons attribués à une unité soit en harmonie avec le nombre de ses bataillons; 54 canons forment un appoint d'artillerie insuffisant pour 28 bataillons dont le complet de guerre est pour chacun d'eux, de 1.025 hommes. En Allemagne, le corps d'armée compte 3 batteries de 6 canons par régiment d'infanterie, soit 9 canons par demi-régiment (2 bataillons). En France, la proportion est de 3 canons par bataillon. Moins de 2 canons par bataillon serbe est une proportion réellement trop faible. Actuellement l'artillerie serbe se compose de 5 régiments d'artillerie de campagne, 4 à 9 batteries, le dernier a 6 batteries de 4 canons; d'un régiment d'artillerie de montagne à 7 batteries de 4 canons; de 2 batteries à cheval de 4 canons; d'un régiment d'artillerie de forteresse formé de 2 bataillons à 4 compagnies et d'une compagnie de parc; d'un régiment d'artillerie de siège formé de 2 groupes de 3 batteries se décomposant ainsi : premier groupe, 2 batteries de 4 obusiers de 12 ^{cm}; 1 batterie de 6 obusiers de 12 ^{cm}; deuxième groupe, 2 batteries de 4 obusiers de 12 ^{cm} et 1 batterie de 6 mortiers de 15 ^{cm}. Les obusiers et les mortiers sont montés sur des affûts de campagne.

En ce qui concerne exclusivement l'artillerie de campagne et de montagne, on trouve que le nombre de canons dont dis-

pose l'armée serbe est le suivant : 176 canons de campagne, 28 canons de montagne. Sur le pied de guerre, les batteries de campagne montées sont à 6 pièces, les batteries de montagne et les batteries à cheval sont à 4 pièces. Toutes les batteries sont pourvues de canons de Bange. Mais l'armée serbe ne tardera pas à être dotée d'un canon à tir rapide. Le gouvernement serbe a, en effet, passé le 31 décembre 1906, avec le Creusot un marché aux termes duquel 70 batteries de canons à tir rapide doivent lui être livrés dans un avenir assez rapproché. Il l'a fait, malgré la pression exercée sur lui par l'Autriche Hongrie qui désirait obtenir la commande pour elle-même. Outre le bénéfice qu'elle procure à la France, la décision du gouvernement serbe consacre, une fois de plus, l'excellence des canons à tir rapide fournis par la maison Schneider-Canet.

Après la mobilisation des cinq divisions actives, il reste disponibles : la division de cavalerie indépendante et ses 2 batteries à cheval, le 5e régiment de cavalerie, l'escadron de garde. 1 régiment du génie, etc.; les troupes du second ban de la milice, c'est-à-dire 45 bataillons et 5 escadrons. Les hommes qui entrent dans la composition des unités du second ban de la milice sont tous plus ou moins exercés. Ils peuvent donc faire bonne contenance sous les armes, à la condition d'être convenablement encadrés. Or, la pénurie d'officiers et de sous-officiers est telle dans la milice qu'il ne faut faire état de l'appoint du second ban que pour mémoire. De même, en ce qui concerne les classes des hommes âgés de 46 à 50 ans et des jeunes gens de 17 à 20 ans, dont le gouvernement peut disposer à la mobilisation.

L'armée serbe mobilisée absorbe dans ses 140 bataillons, 47 batteries, 30 escadrons, 175.000 hommes. Or les 10 classes de l'armée active et les 7 classes du premier ban de la milice fournissent 220.000 hommes, dont une moitié ayant servi deux ans et l'autre moitié un an au moins. La Serbie dispose donc d'un nombre d'hommes instruits suffisant pour constituer ses formations de guerre et pour combler les vides qui s'y produiraient, au cours d'une campagne.

Lieutenant-colonel LAFARGUE,

Breveté d'état-major.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le traité franco-siamois.* — La commission des Affaires extérieures s'est réunie, le 17 mai, sous la présidence de M. Paul Deschanel, pour entendre les ministres des Colonies et des Affaires étrangères sur le traité franco-siamois. MM. Pichon et Milliès-Lacroix étaient accompagnés par M. Louis, directeur des Affaires politiques au quai d'Orsay, et le lieutenant-colonel Bernard, président de la commission de délimitation au Siam. Après les explications des représentants du gouvernement que la commission a accueillies avec une entière satisfaction, M. François Deloncle, député de la Cochinchine, a proposé que, comme cela fut fait autrefois pour la mission Pavie, une loi accordât des décorations aux membres de la commission de délimitation et aux agents des Affaires étrangères qui ont participé à la conclusion du traité franco-siamois. MM. Pichon et Milliès-Lacroix ont déclaré, au nom du gouvernement, qu'ils s'associaient à cette motion.

— *Une interview de M. Pichon.* — Le *Secolo XIX* de Gênes a publié, le 16 mai, une conversation que son correspondant a eue avec M. Pichon. Nous en extrayons les passages suivants :

Le Maroc est un pays qui vit dans un état permanent d'anarchie, et jusqu'au jour où toutes les puissances ne se seront pas persuadées que, pour mettre fin au gâchis marocain, si funeste aux intérêts de tous, il faut montrer au Makhzen une entière solidarité, des troubles seront toujours à craindre.

C'est au Makhzen qu'il appartient de rétablir l'ordre à Marrakech. C'est seulement au cas où il se montrerait incapable qu'on pourrait envisager la possibilité d'autres mesures. Mais il ne s'agit là, comme vous le voyez, que d'une simple éventualité.

L'accord avec le Japon pour le maintien du *statu quo* en Extrême-Orient n'a pour but que la paix. Les présomptions de certains journaux allemands n'ont aucune raison d'être. Jamais on n'a pensé à une quadruple alliance qui n'aurait aucune raison d'être. Si l'occasion s'en présente, il est possible que d'autres accords soient conclus toujours pour la cause de la paix, mais ils ne seront dirigés contre personne. Voilà tout. Si l'Allemagne, je le répète encore une fois, désire vraiment la paix, elle n'a qu'à se réjouir de ces accords.

Je ne crois pas que les accords soient possibles pour le moment, entre la France et l'Allemagne, parce qu'il n'y a pas de désaccord entre les deux puissances. Je ne vois, en effet, actuellement aucune question coloniale litigieuse qui puisse fournir une base à des pourparlers. Mais si, à l'avenir, une semblable éventualité se présentait, il n'y a pas de raisons pour que les deux nations ne puissent s'accorder. La France ne désire qu'une chose,

le maintien de la paix; et si l'Allemagne nourrit vraiment le même désir, comme ses hommes politiques l'affirment, il est évident que, le cas échéant, des ententes seront possibles.

Allemagne. — *L'ajournement du Reichstag.* — Le 14 mai, le Parlement impérial a accepté à l'unanimité de s'ajourner au 19 novembre, comme le proposait le gouvernement. Il s'est séparé après le vote du budget, qui s'élève à la somme totale de 2.596.391.629 marks. Le chancelier a été autorisé, pour équilibrer les dépenses extraordinaires, à contracter un emprunt de 253.890.309 marks. Le budget a été voté avec peu d'opposition. Celle-ci a été réduite à sa plus simple expression, de pure forme en quelque sorte, précisément sur la création du ministère des Colonies et les questions coloniales, dont le rejet avait provoqué la dissolution du dernier Reichstag.

Les journaux consacrent aux douze semaines qu'a duré cette première session du Parlement des articles variant d'après leur couleur politique; mais tous sont unanimes à reconnaître que l'intérêt n'existera réellement qu'à la rentrée de novembre.

Angleterre. — *Le rejet du projet de loi sur l'Irlande.* — La convention nationale irlandaise, assemblée générale annuelle du parti nationaliste irlandais, a rejeté formellement, le 21 mai, le projet de *Home rule* administratif de M. Birrell, voté en première lecture par la Chambre des Communes. Plus de 5.000 délégués assistaient à cette réunion, que présidait M. Redmond, le chef du parti nationaliste irlandais à la Chambre des Communes. La discussion a, d'ailleurs, été très courte et s'est terminée par le vote à l'unanimité d'un ordre du jour déclarant le projet Birrell absolument insuffisant et invitant le parti nationaliste irlandais à le combattre énergiquement à la Chambre des Communes. L'ordre du jour terminait en réclamant la création d'un Parlement irlandais indépendant avec un gouvernement particulier pour toutes les affaires purement irlandaises.

Ce vote de la Convention nationale irlandaise équivalait au retrait du projet Birrell, le gouvernement métropolitain ne pouvant vouloir imposer aux Irlandais, contre leur propre volonté, des dispositions qui n'avaient été proposées que pour lui donner satisfaction et qu'il repoussait cependant avec une telle unanimité d'opinion.

— *La question du Congo à la Chambre des Communes.* — Répondant à sir Charles Dilke et au comte Percy qui lui demandaient de préciser les intentions du gouvernement relativement à la question de l'État Libre du Congo, le ministre des Affaires Etrangères britannique, sir Edward Grey, a déclaré qu'il attend à l'œuvre le gouvernement belge, mais qu'il doit ajouter qu'on ne saurait attendre indéfiniment.

Si réellement la Belgique montrait ou son incompétence ou sa mauvaise volonté dans l'œuvre qu'on lui demande d'entreprendre, la question se poserait d'une manière internationale et l'Angleterre prendrait, comme toutes les autres puissances, sa part des nouvelles responsabilités politiques et diplomatiques, ce qui ne la tente guère,

étant donné le fardeau déjà lourd de ses responsabilités présentes.

Sir Edward Grey accepte donc parfaitement l'idée d'une Conférence internationale ; mais il déclare en même temps que l'initiative de convoquer une telle conférence ne saurait appartenir à l'Angleterre qui ne s'intéresse à la question congolaise que d'une manière toute morale et désintéressée. Cette initiative doit venir des puissances qui ont des droits et des devoirs spéciaux à l'égard du Congo.

Autriche-Hongrie. — *Les élections au Reichsrat.* — Comme nous le disions dans notre dernière livraison, les élections au Reichsrat ne seront définitivement terminées en Galicie que le 7 juin et la Chambre autrichienne n'entrera en séance que le 18 du même mois.

Jusqu'à présent il n'y a de définitives en Galicie que les élections de 15 conservateurs (club polonais), 15 démocrates, 12 populistes, 8 Ruthènes, 1 sioniste, 5 socialistes. Dans le reste de la monarchie, sauf quelques mandats doubles et un collège en retard en Dalmatie, 416 députés sont nommés et se répartissent ainsi : 86 socialistes (dont 49 Allemands, 25 Tchèques, 6 Polonais, 1 Roumain et 5 Italiens), 67 chrétiens sociaux, 30 cléricaux, dont la plupart passeront aux chrétiens sociaux, 19 Allemands progressistes, 28 Allemands populistes, 17 pangermanistes, 17 agrariens allemands, 21 jeunes-tchèques, 6 vieux-tchèques, 2 Tchèques réalistes, 15 Tchèques cléricaux, 30 agrariens tchèques, 10 Tchèques radicaux, 14 Italiens, la plupart cléricaux, 18 Slovènes cléricaux et 5 Slovènes libéraux, 11 Croates, 2 Serbes, 4 Roumains, 4 Ruthènes, 5 députés sans parti.

Le bloc allemand comprendra 67 chrétiens sociaux, 29 socialistes, 25 populistes, 19 progressistes, 30 cléricaux, 18 agrariens, 5 libéraux, 13 pangermanistes couleur Wolf, 5 pangermanistes couleur Schœnerer, qui se scinderont probablement en deux groupes de force à peu près égale. Les groupes tchèques sont d'un côté 21 jeunes-tchèques, 25 socialistes, 18 agrariens, 2 réalistes, 6 vieux-tchèques qui se réuniront probablement en un club prenant la suite du club jeune-tchèque, et d'un autre côté, 15 cléricaux, 10 radicaux et une quinzaine d'agrariens cléricaux qui ne se rattacheront pas.

Italie. — *Déclarations de M. Tittoni à la Chambre des députés.* — A l'occasion de la discussion du budget des Affaires étrangères, M. Tittoni, ministre de ce département, a prononcé à la Chambre italienne, le 15 mai, un important discours dont voici les principaux passages :

Discours de M. Tittoni.

LA FORMULE DE LA POLITIQUE ITALIENNE

Les commentaires impulsifs et pleins de nervosité de quelques journaux étrangers concernant l'entrevue de Gaëte, a dit M. Tittoni, ont paru un instant fournir des éléments pour une nouvelle attaque qui aurait dû être dirigée contre moi, dans cette Chambre, par les hommes politiques

qui m'ont déjà opposé une prétendue incompatibilité entre notre alliance avec l'Allemagne et notre amitié avec l'Angleterre.

Mais la parole pleine d'autorité et d'influence du prince de Bülow s'est fait entendre au bon moment et elle a été si claire et si franche que l'on peut bien dire qu'elle a écarté à jamais toutes les craintes et tous les doutes. Elle résume tout ce qui était déjà résulté de nos entretiens avec sir Charles Hardinge, à savoir que l'Allemagne et l'Angleterre désirent améliorer de plus en plus leurs relations et faire cesser amicalement tous les conflits d'intérêts qui peuvent surgir entre elles, et que l'Italie peut bien rester fidèle à l'alliance avec l'une sans porter atteinte à son amitié pour l'autre, sans inspirer ni à l'une ni à l'autre des préoccupations, des doutes et des soupçons.

Le prince de Bülow a été pour nous, à Rapallo, un hôte bienvenu. La nation italienne a salué avec joie en lui le représentant d'une nation alliée à laquelle l'unissent tant de liens. Et la nation italienne s'est aussi réjouie de l'entrevue qui a eu lieu à Gaëte entre le roi d'Angleterre et le roi d'Italie, et elle a consacré une pensée de sympathie à la nation britannique, son amie depuis tant d'années, et une pensée de reconnaissance au roi Edouard qui, en recevant récemment à Londres le duc des Abruzzes, avait prononcé des paroles affectueuses pour l'Italie et la maison de Savoie.

Donc l'ancienne formule : fidélité inébranlable à la Triple Alliance, amitié sincère envers l'Angleterre et la France, et relations cordiales avec toutes les autres puissances, demeure toujours la devise de notre politique et la façon loyale dont cette politique est pratiquée est la seule possible.

Il est vrai que l'on entend de temps en temps en Italie quelques voix hostiles à cette politique, mais ce sont des voix isolées, les voix de deux espèces d'adversaires, celles de quelques-uns qui ne veulent pas de la Triple Alliance et qui ont, par conséquent, recours aux plus futiles prétextes, pour chercher à la discréditer auprès de l'opinion publique, et celles d'autres qui veulent on ne sait quoi. Mais la critique des uns et des autres est réduite à néant par deux faits décisifs. Premièrement, toutes les autres puissances pratiquent ce système d'alliances, d'amitiés et d'accords spéciaux qui n'est pas une invention italienne, mais qui est le signe caractéristique de la politique internationale du monde entier. Deuxièmement, notre politique est appréciée et approuvée par les Etats alliés et par les Etats amis. C'est pourquoi la note discordante de quelques irresponsables d'Italie et de l'étranger ne trouble pas l'harmonie des intentions et des actes des hommes qui ont la responsabilité du gouvernement.

RELATIONS AUSTRO-ITALIENNES

Le baron d'Aerenthal viendra sous peu en Italie pour confirmer l'importance qu'il attribue aux relations entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie, qui sont, je me plais à le constater, devenues de plus en plus intimes et cordiales et sont vraiment excellentes.

Pour diminuer la signification amicale de la visite du baron d'Aerenthal, M. Barzilaï a voulu faire croire qu'il avait le parti pris d'éviter la capitale de l'Italie, et, avec la capitale de l'Italie, la reconnaissance de l'unité italienne.

Mais pourquoi le baron d'Aerenthal aurait-il songé à éviter la capitale de l'Italie, alors qu'un archiduc autrichien n'y a pas songé lorsqu'il est venu officiellement à Rome, dans des circonstances gaies ou tristes pour nous, pour prendre part à nos joies et à nos douleurs?

Il y a des gens qui semblent croire que le droit national qu'a l'Italie de

posséder sa capitale éternelle a besoin d'être de temps en temps reconnu et reconfirmé par une intervention étrangère. Eh bien ! moi, je pense sur ce point d'une façon tout à fait différente.

Je pense que l'on a eu tort d'habituer l'opinion publique à se figurer qu'il y a une différence entre Rome et les autres parties de l'Italie. Je pense que, si toute l'Italie est à Rome, Rome est présente à n'importe quel endroit de l'Italie. Du reste, personne ne conteste ni ne menace ce droit, et s'il était contesté et menacé, nous pouvons affirmer avec fierté que l'Italie entière se lèverait pour le défendre et saurait le défendre.

LE VOYAGE DU ROI D'ITALIE EN GRÈCE

Quelques mots au sujet du voyage du roi d'Italie à Athènes. Il était naturel que le roi rendît au roi de Grèce sa visite ; il était naturel que le roi d'Italie reçût à Athènes, comme le roi de Grèce à Rome, un joyeux accueil dont tous ceux qui ont eu l'honneur de l'accompagner garderont mémoire : il était naturel que l'on vît revivre, entre le peuple grec et le peuple italien, la sympathie qui est unie à des souvenirs classiques et que des suppositions étranges et absolument dénuées de fondement et insoutenables, au sujet des prétentions territoriales de l'Italie dans l'île de Crète et dans la péninsule des Balkans, avait momentanément amoindrie.

Mais cela ne veut pas dire que la politique italienne dans l'Europe orientale ait été modifiée.

La politique italienne, éminemment désintéressée et pacifique, est basée sur l'intégrité de l'Empire ottoman et sur l'accord complet avec l'Autriche-Hongrie et la Russie et avec toutes les autres puissances signataires du traité de Berlin.

La politique italienne considère avec une égale sympathie les différents États balkaniques, et désire leur progrès et leur prospérité.

La politique italienne a constaté avec un grand déplaisir que ces États n'avaient pas suffisamment compris que leurs intérêts trouveraient une protection plus sûre dans la sympathie de l'Europe civilisée que dans les atrocités des bandes qui sont une honte et une offense envers l'humanité ; et elle a vu avec un grand déplaisir le nouveau désaccord entre la Grèce et la Roumanie, et la tension des relations entre la Bulgarie et la Serbie et entre la Bulgarie et la Grèce.

La politique italienne espère que les nationalités chrétiennes des Balkans finiront par comprendre qu'elles n'ont rien à gagner aux luttes fratricides qui les déchirent, à la guerre d'extermination qu'elles se sont déclarée ; elle implore pour elles des apirations de concorde et de paix, et elle sera toujours prête à exercer son action en faveur de la concorde et de la paix.

Ces déclarations tranquilliseront, j'en suis certain, M. Baccelli, qui a rappelé les origines communes du peuple italien et du peuple roumain.

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE ET LE DÉSARMEMENT

Et maintenant, passons à la conférence de la Haye.

L'initiative prise par l'Angleterre en vue de la discussion de la limitation des armements à la conférence de la Haye n'est pour le moment qu'une reproduction de la proposition russe de 1898, c'est-à-dire l'affirmation théorique de l'opportunité de cette limitation. Mais si la proposition russe n'a pas provoqué de préoccupations et a été envisagée avec calme, pourquoi la proposition anglaise devrait-elle aujourd'hui donner lieu à des craintes, comme si, contrairement à ses intentions pacifiques, elle devait déchaîner un dangereux conflit entre les puissances ?

En 1898, la proposition russe n'a pas eu de suite parce que l'on n'a pas

réussi à trouver une formule pratique de réalisation qui pût être acceptée par tout le monde. La question se présente aujourd'hui dans des conditions identiques et le gouvernement anglais ne se le dissimule pas.

Le gouvernement anglais conteste de la façon la plus absolue que sa proposition puisse, pour une raison quelconque, donner lieu à des froissements entre les puissances.

Il n'a pas encore adopté aucune formule définitive à proposer à la conférence.

Mais celle qu'il proposera, qu'elle soit ou ne soit pas reconnue acceptable dans la pratique par toutes les puissances, n'aura pas de suite, et la question sera renvoyée sans produire de conflits, de froissements ou de ressentiments.

Telle est la manière de voir du gouvernement anglais, et tout le monde la trouvera certainement prudente et sage. Aussi ceux qui ont parlé d'une situation embarrassante pour l'Italie ont montré qu'ils se faisaient une idée absolument fantaisiste de la conférence de la Haye.

Mais est-il possible de trouver une formule pratique qui assure la limitation des armements sans léser les intérêts d'aucun Etat, sans en mettre aucun dans une condition d'infériorité, une formule telle que tous puissent y donner leur adhésion ?

L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont déclaré ne pas croire cela possible, et en conséquence ne participeront pas à la discussion afin de ne pas contracter d'engagements et de conserver la liberté d'action la plus complète. Ce point de vue a été mis en lumière avec une grande autorité par le prince de Bülow dans son dernier discours au Reichstag. Il a démontré dans ce discours comment la conviction qu'il n'est pas possible aujourd'hui de trouver une formule de limitation des armements à laquelle nous puissions tous souscrire ne veut pas dire du tout que la cause de la paix soit moins chère à l'Allemagne et aux autres Etats qui partagent sa manière de voir.

Il y a lieu en outre d'observer à propos de cette question, combien les dernières déclarations du prince de Bülow et de sir Henry Campbell Bannerman ont atténué le contraste qui semblait exister entre le point de vue allemand et le point de vue anglais. Le prince de Bülow, tout en déclarant, dans son discours au Reichstag, que les délégués allemands ne participeraient pas à la discussion, s'est empressé d'ajouter que s'il en sortait une proposition concrète, sérieuse, pratique, réalisable, le gouvernement allemand se réservait d'examiner consciencieusement si elle répondait effectivement aux intérêts généraux de la paix et aux intérêts spéciaux de l'Empire allemand.

Sir Henry Campbell Bannerman, parlant au banquet de la fédération libérale de Manchester, après avoir déclaré combien il appréciait le ton sincère et amical du discours du prince de Bülow, a reconnu que probablement, même si l'Allemagne avait pris part à la discussion, il aurait été impossible de trouver une formule acceptable pour tout le monde, mais qu'il se promettait de son initiative bien moins de conséquences immédiates que des résultats fructueux pour l'avenir.

Eh bien, ces deux discours ont beaucoup rapproché le chancelier de l'Empire allemand et le « Premier » britannique. Peut-être même sir Henry a-t-il prononcé le mot définitif sur cette question, car je crois sincèrement que tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elle constitue un de ces difficiles problèmes dont la solution est réservée à l'avenir.

Et tout ce que j'ai pu dire à la Chambre à une autre occasion ne diffère pas essentiellement de cela.

En mai et juin 1906, sir Edward Grey à la Chambre des Communes et lord sir Fitzmaurice à la Chambre des Lords avaient éloquemment exprimé leurs aspirations vers une limitation des armements qui pèsent d'un poids si lourd sur les budgets de tous les Etats, mais ils n'avaient annoncé aucune proposition concrète pour la réalisation de ces aspirations. Pour moi, j'ai applaudi à ces aspirations et j'ai déclaré que nous interviendrions avec ces sentiments à la Conférence de la Haye. Mais je n'ai pas manqué de faire de claires et explicites réserves quant à la possibilité de trouver une formule pratique acceptable par tous.

Eh bien, je maintiens aujourd'hui mon adhésion aux intentions si nobles qui ont inspiré la généreuse initiative anglaise, mais je maintiens aussi les réserves quant à la possibilité de la traduire immédiatement en action. Sur ce point je souscris pleinement aux réserves faites par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

Entre le point de vue commun au prince de Bülow et au baron d'Aehrenthal et le mien, il n'y a pas de différence essentielle. Une seule différence existe au sujet de la procédure à suivre.

Ces deux hommes d'Etat préfèrent ne pas prendre part à la discussion et en attendre les résultats pour les examiner et les apprécier en pleine liberté. Moi, je crois que l'Italie peut prendre part à la discussion, tout en se réservant d'user de la même liberté d'examen et d'appréciation vis-à-vis des résultats de cette discussion. Doit-on déduire de cette légère différence de méthode que l'union est moins solide et l'accord moins parfait entre les Etats et la Triple Alliance?

Pas le moins du monde! Dans l'échange de vues qui a eu lieu entre le prince de Bülow, le baron d'Aehrenthal et moi, ces deux hommes d'Etat, après avoir constaté l'identité essentielle de notre façon de voir, ont reconnu que l'Italie pouvait parfaitement suivre à l'égard de la discussion la méthode qui lui conviendrait le mieux. Donc, celui qui veut subtiliser sur ce point pour en conclure à des dissentiments est averti qu'il fera œuvre vaine.

Portugal. — *La dissolution de la Chambre.* — Après avoir clos en avril la session des Cortès portugaises, le président du Conseil, M. João Franco vient en mai d'obtenir du roi et de faire publier au *Journal officiel* un décret dissolvant la Chambre des députés, sans fixer le jour ni même l'époque des élections nouvelles. Jusqu'à cette époque indéterminée, le ministère portugais exercera la dictature et l'on fera promulguer et appliquer sous forme de décrets-lois les différents projets que le pouvoir, au temps où il n'était qu'exécutif, n'a pu faire aboutir au Parlement.

Russie. — *La question agraire.* — M. Stolypine, président du Conseil des ministres de l'Empire, a fait le 23 mai, à la Douma, une importante déclaration sur la question agraire. M. Stolypine a commencé par rappeler que la Douma est actuellement saisie de trois projets : celui des socialistes révolutionnaires, portant la socialisation de la terre; celui des travaillistes, portant le rachat des terres par l'Etat après l'expropriation forcée, sur un prix fixé par l'acheteur, ces terres devant être données gratuitement et chaque citoyen recevant le lot qu'il peut mettre en valeur; enfin, le projet cadet, portant l'expropriation moyennant indemnité équitable et répartition des terres

parmi les paysans, qui en seraient seulement locataires et payeraient un fermage. Or, aucun de ces trois projets n'a l'approbation du gouvernement. Les projets des partis d'extrême gauche, travailliste et socialiste, aboutiraient en effet à une révolution sociale, et transformeraient la Russie en ruines. Quant au projet des constitutionnels-démocrates, il apparaît dans son ensemble contradictoire et obscur. Cependant le gouvernement reconnaît la sagesse de quelques-uns des principes fondamentaux de ce dernier projet, notamment le principe de la liberté économique des paysans et l'extension de l'aide financière fournie par l'Etat aux paysans pour l'achat des terres. M. Stolypine a exposé ensuite, en ces termes, les vues du gouvernement :

Le désir du gouvernement, a-t-il dit, est d'améliorer le sort des paysans. Dans ce but, il faut émanciper le paysan des conditions où il vit actuellement. L'Etat pourrait acheter des terres privées qui, avec les domaines impériaux, constitueraient un fonds de terres. Les prix ne hausseraient pas, parce que l'offre des terres est considérable, et les paysans, souffrant de la pénurie des terres, pourraient obtenir les terres de ce fonds à des conditions spéciales de faveur.

Les paysans ne pouvant pas payer le prix acquitté par l'Etat, ce dernier ferait lui-même la différence qui devrait être inscrite au budget; ainsi, toutes les classes de la nation seraient appelées à aider les paysans à acquérir les terres dont ils ont besoin.

Enfin M. Stolypine a terminé par cette déclaration :

Mon expérience de dix ans m'a convaincu qu'il faut travailler obstinément à solutionner la question agraire, mais qu'il est impossible de la résoudre immédiatement; on y a mis une dizaine d'années en Europe. Nous proposions une voie modeste, mais certaine; les ennemis de l'Etat voudraient choisir la voie du radicalisme, de la destruction de l'histoire de la Russie, de son émancipation et de ses traditions de culture : ils veulent de grands effets. Pour nous, nous voulons une grande Russie.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *La réponse du Makhzen aux réclamations de la France.* — Le ministre des Affaires étrangères, M. Pichon, a communiqué, le 25 mai, au Conseil des ministres, le texte de la dernière réponse faite par le ministre des Affaires étrangères du Maroc aux demandes de réparation de la France, à la suite de l'assassinat du docteur Mauchamp. Cette réponse promet satisfaction à toutes les demandes qui avaient été formulées, et M. Regnault, notre ministre à Tanger, a été autorisé à entrer en négociations avec le gouvernement chérifien pour que les satisfactions promises soient effectivement accordées. Voici d'ailleurs le texte de la note officielle communiquée par le quai d'Orsay à la presse à la suite de ce Conseil des ministres :

Note communiquée par le ministère des Affaires étrangères.

Les demandes que nous avons adressées au gouvernement marocain, à la suite du meurtre du Dr Mauchamp, portaient sur les points suivants :

1° Révocation et emprisonnement à Tanger du pacha de Marrakech, coupable d'avoir lancé la foule contre le Dr Mauchamp ;

2° Enquête du consul de Mogador à Marrakech, en vue de rechercher les coupables et d'établir toutes les responsabilités ;

3° Punition des coupables : assassins du Dr Mauchamp et de M. Charbonnier, agresseurs de M. Lassallas et de M. de Gironcourt ;

4° Payement d'une indemnité, que fixera ultérieurement le gouvernement français, pour le meurtre du Dr Mauchamp ;

5° Organisation immédiate de la nouvelle police prévue par l'Acte d'Algésiras ;

6° Application des accords franco-marocains de 1901 et 1902 dans la région frontière, notamment en ce qui concerne la création d'une police dans cette zone;

7° Rappel et désaveu officiel du chérif Moulaï Idriss envoyé par le gouvernement marocain en Mauritanie et qui a dirigé la révolte des tribus de l'Adrar contre l'autorité française ;

8° Cessation des envois d'armes faits par le Makhzen au cheikh Ma el Aïnin ;

9° Règlement des différentes réclamations depuis longtemps présentées au Makhzen et dont on n'a pu obtenir l'examen.

Après une première réponse purement évasive, le Makhzen, par deux lettres successives arrivées à Tanger, le 20 avril et le 15 mai, nous a donné les satisfaisantes suivantes, acceptant tout d'abord et sans réserve le principe de toutes nos réclamations.

1° Le pacha de Marrakech sera envoyé à Tanger si nous l'exigeons ; on nous assure que ce fonctionnaire, très âgé, est trop malade pour faire le voyage et on nous offre de faire constater son état par un de nos médecins;

2° L'enquête du consul de Mogador à Marrakech est acceptée, et les autorités chérifiennes ont reçu l'ordre de prêter leur concours à notre agent ;

3° On nous promet que justice sera faite ; on enverra à Tanger les individus déjà arrêtés pour l'assassinat du Dr Mauchamp et de M. Charbonnier et pour les agressions dont ont été victimes MM. Lassallas et de Gironcourt ;

4° Le Makhzen accepte de payer l'indemnité réclamée pour le meurtre du Dr Mauchamp ;

5° En ce qui concerne l'organisation immédiate de la nouvelle police prévue par l'Acte d'Algésiras, on nous annonce que le ministre de la Guerre chérifien, actuellement à Tanger, a reçu de nouveaux pouvoirs pour l'application de la réforme décidée par la Conférence et dont tous les détails viennent d'être étudiés par un comité spécial ;

6° Le Makhzen se déclare prêt à exécuter strictement les accords de 1901 et 1902. Il a désigné un fonctionnaire qui a reçu des instructions en ce sens ;

7° Le Makhzen accepte de rappeler Moulaï Idriss ; il retire la proposi-

tion qu'il avait formulée dans sa précédente lettre en vue de l'institution d'une commission mixte chargée de délimiter les possessions françaises et marocaines au Nord du Sénégal;

8° On nous assure que les armes expédiées au cheikh Ma el Aïnin seront retenues soit à Mogador, soit au cap Juby;

9° Les délégués du Makhzen ont ordre d'examiner nos différentes réclamations de concert avec la légation de France.

En conséquence, des instructions ont été envoyées à notre représentant à Tanger, l'autorisant à prendre acte des promesses qui nous sont faites et à entrer en conversation avec les délégués du Makhzen pour préciser la nature exacte et le détail de nos demandes ainsi que pour déterminer les mesures d'exécution.

La réponse du gouvernement marocain manifeste, en effet, l'intention de nous donner satisfaction sur tous les points, mais il reste à faire passer ces engagements dans la réalité, notamment en ce qui concerne l'arrestation et la punition des coupables, l'organisation de la police et la mise en vigueur du régime de frontière défini par nos accords.

Notre différend avec le Makhzen ne peut être définitivement réglé que par des actes. Le langage du gouvernement chérifien nous donne lieu de compter sur ces actes.

III. — ASIE.

Chine. — *L'interdiction de l'opium.* — D'après un télégramme de Pékin au *Times*, le délai de six mois après la publication des édits contre l'opium de novembre dernier, a expiré le vendredi 17 mai. Ce jour-là la dernière fumerie d'opium a été fermée; et le correspondant du *Times* ajoute les détails suivants :

Tous les restaurants et endroits mal famés de la ville où l'usage de l'opium était toléré ont pris leurs mesures pour l'interdire à l'avenir. Des mesures sont prises également par les autorités anglaises. Celles-ci ont reçu des rapports sur le progrès du mouvement contre l'opium, rapports provenant des consuls, missionnaires et autres étrangers dans toutes les parties du Céleste Empire. Ces rapports permettront de se rendre compte si les édits ont été appliqués.

Dans la province de Pékin, les résultats sont tout à fait satisfaisantes, ainsi que dans les provinces de Canton et du Kouang-si. Ils sont moins visibles dans le Tse-chouan, le Che-kiang, An-hui et Chansi. Le Chantoung et Changhaï ne sont pas satisfaisants; mais à Nankin, où les résultats sur le public ne sont pas apparents, des mesures effectives ont amené la suppression de cette habitude parmi les classes militaires et étudiantes.

La morphine constituera une difficulté formidable. Toutes les puissances manufacturières, excepté le Japon et l'Allemagne, ont maintenant donné leur consentement à l'application des clauses dans les traités anglais et américains, défendant l'importation de la morphine, sauf pour des besoins médicaux.

Le Japon est le plus grand fabricant d'aiguilles hypodermiques et d'autres objets pour l'usage de la morphine. La morphine entre en contrebande en Chine en grande quantité.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

EUROPE

France. — *Le commerce du caoutchouc à Bordeaux et au Havre.* — A Bordeaux, il a été importé, en 1902, 678 tonnes; en 1903, 1.113 tonnes; en 1904, 1.182 tonnes; et en 1905, 1.330 tonnes.

Voici, par provenance, le détail de ce dernier chiffre de 1.330 tonnes pour 1905 :

Twists Soudan	110.963
Niggers Soudan	484.593
Sikasso	56.672
Niggers Conakry	285.630
Gambie ou Casamance	120.502
Lahou Twists	18.950
Lahou Niggers	61.700
Lahou Cakes (Baoulé)	14.290
Lahou Gouros	12.950
Bassam Lumps	8.050
Bassam Niggers	6.250
Bassam Cakes	3.100
Sortes Congolaises	56.150
Java et Sumatra	6.700
Sortes Madagascar	22.700
Centre-Amérique	37.500
Nouvelle-Calédonie	4.350
Tonkin	10.950
Rufisque	1.030
Congo Sangha	7.450
Maniçoba	»
Mangabeira	»
	1.330.480

Au Havre, il a été importé : en 1902, 5.089.862 tonnes; en 1903, 4.858.823 tonnes; en 1904, 5.613.354 tonnes; et en 1905, 7.470.916 tonnes. Sur ces quantités, la part des colonies françaises a été la suivante :

1902	1903	1904	1905
—	—	—	—
532.691	604.577	764.442	1.346.445

On remarquera, par ce tableau, que les provenances de nos colonies ont presque doublé de 1904 à 1905, passant de 764.442 à 1.346.445 kilogrammes.

Voici, d'autre part, par provenance le détail du chiffre de 7.470.916 tonnes pour 1905 :

Angleterre	853.088
Allemagne	230.507
Pays-Bas	27.295
Belgique	6.877
Portugal	36.618
Afrique anglaise orientale	»
Côte Occidentale d'Afrique	74.786
Indes anglaises	744.025
Indes hollandaises	50.738
Chine	29.530
Etats-Unis	197.176
Mexique	7.850
Guatémala	3.674
Colombie	44.797
Venezuela	18.190
Brésil	2.797.656
Pérou	858.634
Amérique anglaise autre que du Nord	58.915
Haïti	43.696
Amérique hollandaise	»
Autres pays étrangers	40.419
Sénégal	2.107
Etablissements français de la Côte Occidentale d'Afrique	668.269
Nossi-Bé	2.411
Madagascar	578.891
Réunion	»
Indo-Chine	153.957
Autres colonies et pays de protectorat	450
	7.470.916

Voici, par ailleurs, le tableau des cours moyens par kilogramme pratiqués pendant l'année 1905, et pour les principales sortes traitées au Havre :

	1er janvier 1905	30 juin 1905	31 décembre 1905
Para fin et pur	13 25 à 13.75	15 » à 15.50	13.90 à 14.25
— mi-fin	13 » à 13.25	14.50 à 15 »	13.50 à 14 »
— Cernamby	7.25 à 10 »	8.80 à 11.25	8.25 à 10.25
Pérou (Caucho)	7.25 à 7.50	8.60 à 8.75	8.25 à 8.50
Manabeira	5.50 à 7.80	6 » à 8.65	6 » à 8.65
Centre-Amérique	6 » à 9 »	6 » à 10.25	6 » à 10.25
Côte-Ferme	5.50 à 8 »	6 » à 9 »	6 » à 9 »
Afrique	5.50 à 8.50	7 » à 8 »	7 » à 8 »

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Pierre Le Roy, consul de Grèce à Ay ;
Castelnau, vice-consul de Perse à Vichy ;
Eduardo Wolff, consul de Bolivie à Saint-Nazaire ;
Alfred Mançon, vice-consul de Suède à Amiens ;
Léon-Emile-Roger Lesage, vice-consul de Suède à Boulogne-sur-Mer ;
H. Joubert, agent consulaire de S. M. Britannique à Lorient et à Hennebont.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *chef de bat.* breveté Hepp est nommé attaché militaire aux légations du Danemark, Suède et Norvège.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Pradal est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Borrallo est désig. pour la Mauritanie.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *lieut.* Pannetier et Tambrun sont désig. pour le corps d'occupat.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *colonel* Vimont ; les *lieut.-col.* Pollachi et Toquenne ; les *chefs de bat.* Billecocq, Gadoffre, Garnier, Grimaud, Cornet et Montguillot ; les *capit.* Blanchard, Cambe, Lestel, Bonnet (M.-J.-A.), Collot, Castex, Fautrat, Paris de Bollardière, Brochot, Pinchon, Lacoste (P.-S.), Bergeron, Mouriès, Bourda, Libersart, Dubas, Barbier et Vanwtberghe ; les *lieut.* Guex, Huguenin, Lacôme, Mallarmé, Bancel, Buis, Ferrand (H.-F.), Delpy, Pravaz, Romain-Desfossés, Charleuf, Leyendecker, Lhuinte et Borgey ; les *sous-lieut.* Marchesseau et Féquant.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Millot ; les *lieut.* Langlois, Person, Castaing, Dario, Oval et le *sous-lieut.* Bettembourg sont désig. pour le 2e sénégalais ;

MM. les *lieut.* Alix, Mussat, Berthier-Allemand de Montrigaud et Girard sont affectés au 4e sénégalais ;

MM. les *capit.* Grosdemange et Moutard et le *sous-lieut.* Vallée sont désig. pour le bataill. de Tombouctou ;

M. le *lieut.* Bouverot et le *sous-lieut.* Roucaud sont désig. pour le bataill. de Zinder ;

M. le *capit.* Gérente est affecté au bataill. de la Côte d'Ivoire.

Congo. — MM. les *capit.* Pauvif et Cellier ; le *lieut.* Ducrocq et le *sous-lieut.* de Villeneuve-Bargemon sont désig. pour le bataill. du Chari ;

MM. le *capit.* Fabiani et le *lieut.* Lorcery sont désig. pour le bataill. du Congo.

Madagascar. — MM. le *chef de bat.* Pichon ; les *capit.* Hartmann-Despernois et Simonot ; les *lieut.* de Héricourt et Colas dit Beaudelaire et le *sous-lieut.* Hourcade sont désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *chef de bat.* Mas est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Tonkin. — M. le *capit.* Arnauld et le *lieut.* Vitrac sont placés à Hanoï.
Cochinchine. — M. le *capit.* Docteur est placé à Saïgon.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lomier est désig. pour Hanoï;
M. Piot, *stagiaire de* 1re *cl.*, est désig. pour le Tonkin.
Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Miquel est désig. pour Tananarive.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — M. l'*adjoint* à l'intendance Croll est désig. pour la Cochinchine.
Tonkin. — M. le *sous-intendant de* 2e *cl.* Bernard est désig. pour Hanoï;
M. l'*attaché de* 1re *cl.* Sabatier est placé à Laokay.
Madagascar. — M. l'*adjoint* Roussel est placé à Tananarive;
M. l'*adjoint* François est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Beaunée est placé à Saïgon.
Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Coucoulle et de 2e *cl.* Mathieu et Violet sont placés à Hanoï.
Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Yotte est désig. pour l'A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — MM. Carayon et Delange, *méd aides-maj. de* 1er *cl.*, sont désig. pour le corps d'occupat:
Cochinchine. — MM. Roche, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Bernoud, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont placés à Saïgon;
M. Burdin, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Mytho.
Cambodge. — M. Haueur, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Pnom-penh.
Annam-Tonkin. — M. Poumayrac, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Phu-lang-thuong;
M. Pineau, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Tourane;
M. Pin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à Nam-dinh;
M. Guitard, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour le Sud-Annam;
M. Ascornet, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est détaché à Pakhoï;
M. Cachin, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Quang-yen;
M. Koun, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Hanoï.
Sont affectés à Hanoï :
MM. Crossouard, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; Réland, *pharm.-maj. de* 1re *cl.*; Jacob, Nédélec et Pin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Magunna et Fauquet, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*; Audhuy, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*
MM. Marty, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Pichon, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont affectés à Kien-an;
MM. Dagorn, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont placés à Quang-yen;
M. Meslin, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est affecté à That-khé.
Afrique Occidentale. — MM. Conan, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Bouissière, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont placés à Saint-Louis;
MM. Bresson et Marque, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Dodier, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour Dakar.
M. Carrière, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Kati;
M. Lépine, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à Koulikoro;
M. Le Goaon, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Causado (Mauritanie);
M. Pouillot, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Ségou;
MM. Bargy, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, et Perreaux, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;
M. Chamontin, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Gao;
M. Cazanove, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la Guinée;
M. Eberlé, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour l'A. O. F.
Madagascar. — M. Crenn, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour Madagascar.
Sont placés à Tananarive :

MM. Rigaud et Brisemur, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Léger, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*; Cheynel, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*; Boin, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*

M. Reboul, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour Ankorika;

M. Bireaud, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Andevoranto;

MM. Levet, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, et Guilloteau, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, sont affectés à Diégo-Suarez.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Navarre, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, et Gombert, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

Tahiti. — M. Passa, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Tahiti.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Lotzer est désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Guillaume-Louis est nommé au command. d'un torpilleur de la 1re flottille des mers de Chine;

M. le *lieut. de vaiss.* Morris est nommé au command. du *Protée*.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

La lutte pour le Pacifique. Origine et résultats de la guerre russo-japonaise, par René Pinon. Paris, Perrin, 1906. in-8° de XII-512 p., cartes : 5 francs.

M René Pinon a toujours suivi de manière particulière les événements d'Extrême-Orient ; leur étude lui a naguère fourni le sujet de ses premiers articles dans la *Revue des Deux Mondes*, et leur évolution l'a amené, dans ces dernières années, à reprendre et à mettre à jour l'exposé qu'il en avait fait antérieurement dans *la Chine qui s'ouvre*. Mais il a en même temps étendu son champ antérieur d'études diplomatiques ; c'est pourquoi, après avoir montré en 1906 comment la guerre de 1894-1895 entre la Chine et le Japon et l'intervention de trois puissances occidentales avaient posé la question d'Extrême-Orient et mêlé la politique européenne aux événements qui agitaient alors le « monde jaune », M. Pinon a été amené par les événements eux-mêmes à exposer une phase nouvelle de cette question et à raconter comment ont été transfigurés, à la suite de la guerre russo-japonaise, l'Extrême-Orient et le Pacifique.

Que la question de l'avenir de la Chine et celle de la domination du Pacifique soient étroitement mêlées, c'est ce dont M. Pinon fournit la preuve dans l'ouvrage qu'il a publié l'année dernière, ouvrage dans le double titre duquel apparaît déjà l'idée maîtresse de l'auteur. A la suite d'une longue introduction, exposant la situation des Japonais, des Russes, des Américains, des Anglais et des autres puissances européennes autour et au cœur même de l'Océan Pacifique, M. Pinon consacre les deux parties de son livre à étudier, la première les origines et les résultats de la guerre russo-japonaise, la seconde la situation actuelle des puissances européennes dans le Grand Océan. De cet exposé sobre et plein de faits se dégagent des conclusions précises : la lutte pour la domination du Pacifique n'est qu'un chapitre de l'éternel combat pour la maîtrise de la mer, et c'est dans les eaux de cet Océan que se trouvent actuellement les intérêts vitaux de plu-

sieurs grands peuples, au nombre desquels ne figure pas la France. Notre pays ne peut aspirer qu'à un rôle de second plan sur les rives du Pacifique où, aujourd'hui, la lutte semble circonscrite entre les Anglais, les Américains et les Japonais. Auquel de ces peuples écherra finalement l'hégémonie du Grand Océan ? M. Pinon n'essaie pas, et avec raison, de le prévoir ; il se contente (et nous devons l'en remercier, car c'est beaucoup) de nous mettre à même de suivre comme il convient, au jour le jour, l'évolution politique et coloniale de l'Extrême-Orient à l'époque contemporaine.

H. F.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Des faits, des hommes, des idées (1905-1906), par Henri de Noussanne, avec préface de M. Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16 de 290 pages. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1907.

Etude sur les biens cultuels familiaux en pays d'Annam, par Camille Briffault, docteur en droit. Un vol. in-8° de 164 pages. Larose et Tenin, Paris, 1907.

Le traité franco-siamois du 23 mars 1907, par Joseph Joûbert. Une broch. in-8° de 24 pages. Imprimerie Chaix, Paris, 1907.

Statistiques coloniales pour l'année 1905 (Navigation). Un vol. in-8° de 454 pages. Office colonial, Paris, 1907.

Statistiques générales pour 1905 *du gouvernement général de Madagascar et ses dépendances.* Un vol. in-folio de 306 pages. Office colonial, Paris, 1905.

La questione congolese, par Aristide Cornoldi. Une broch. in-8° de 64 pages. Milan, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*mai* 1907). Robert de Caix : La question marocaine. — De Montalembert : La protection et les associations agricoles au Maroc. — La conférence coloniale de Londres.

Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre (3e et 4e *trim.* 1905). Laurent Toutain : L'autonomie du port du Havre. — Pierre Leroy-Beaulieu : La rénovation de la Chine et l'exemple du Japon.

Fédération des industriels et des commerçants français (*mai* 1907). André-E. Sayous : Nos exportations aux Etats-Unis et les douanes américaines.

La Ligue maritime française (*mai* 1907). Paul Cloarec : La centralisation des services dans la marine marchande. — Daniel Bellet : Colombo. — Commandant Hennique : La Compagnie des Indes et le port de Lorient.

La Quinzaine coloniale (10 *mai* 1907). J. Chailley : L'agitation en Chine, sa signification et sa portée.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues américaines.

The American Political Science Review (*may* 1907). Stephen Leacock : Responsible government in the Bristish colonial system.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (15 *maggio* 1907). Peluso : Amburgo e la politica commerciale e coloniale di Germania.

L'Italia moderna (15 *maggio* 1907). Col. Angelo Tragni : Le relazioni italo-austriache e la questione balcanica.

Rivista coloniale (*aprile-maggio* 1907). Cap. Riva : Origine, fisionomia e storia delle antiche genti dell' Eritrea.

Revues portugaises.

Revista Portugueza (20 *de maio de* 1907). Luiz da Cunha Gonçalves : O imposto colonial.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

UN ASPECT NOUVEAU DU CATALANISME

LA SOLIDARITÉ CATALANE

Le fait saillant des dernières élections espagnoles a été le triomphe de la solidarité catalane[1]. La solidarité n'est elle-même qu'une forme nouvelle de la question du catalanisme. Avant de dire ce qu'elle est et ce qu'elle veut, il convient de montrer comment elle a pris naissance.

Le catalanisme est, en réalité, un symptôme de l'état de malaise général, où est plongée, depuis de longues années, l'Espagne. Si la Catalogne en souffre davantage, cela tient sans doute à ce qu'elle est plus directement en contact avec les autres Etats européens, à ce qu'elle est plus avancée que les autres provinces du royaume au double point de vue de la richesse économique et de la maturité de l'esprit public. Le fait qu'à la suite de conditions géographiques, historiques et peut-être ethniques, dans le détail desquelles je ne puis entrer, l'unité a été plus longue à se faire en Espagne que dans tel autre Etat et qu'elle y est restée inachevée — d'autre part, l'individualisme excessif qui est la caractéristique de toutes les populations habitant la Péninsule, contribuent aussi à expliquer que les protestataires contre la mauvaise administration du pays, et les manifestations en faveur de son relèvement aient pris la forme de revendications régionalistes.

Tant que le catalanisme demeura littéraire, qu'il se continua dans les jeux floraux et ne dépassa pas le cercle des Académies locales et le cadre des revues d'érudits et de poètes, il n'eut pas une importance plus grande que la tentative des félibres, par exemple, pour remettre en honneur dans le pays du vieux roi René et de *Mireille* la langue provençale. Mais bien vite, sous l'influence des événements politiques et du malaise croissant, il se transforma en particularisme local, d'abord hésitant et timide, s'exhalant en protestations, le plus souvent

[1] V. l'article de M. Charles David dans les *Quest. Dipl. et Col.* du 16 mai.

inutiles, contre les atteintes inconscientes portées par le pouvoir central aux conditions matérielles de la région. Les écrits du philosophe Balmes et de l'historien Valentin Almirall[1], pour ne citer que ces deux noms, permirent à ce régionalisme naissant de se chercher des titres et des antécédents dans l'antique histoire du royaume de Catalogne, dans la formation de son droit ancien, dans la propre mentalité et jusque dans la structure du crâne de ses habitants, profondément différente, selon le Dr Robert, de celle des Castillans. Le clergé encouragea ces tendances particularistes et contribua à donner au catalanisme, dès ses débuts, un caractère mystique, conforme d'ailleurs au tempérament de la race et qu'il a toujours conservé depuis[2].

En 1881 fut fondé le premier groupement « catalaniste ». Quatre ans plus tard, il s'affirma par le fameux message à Alphonse XII, surnommé le Message des injures (*Mensaje de Agravios*) en souvenir d'un autre message adressé à Philippe IV, après la campagne du Roussillon ; puis en 1888, après l'assemblée de Gérone, par le programme de réforme présenté à la reine régente, lors de sa visite de l'Exposition de Barcelone. Enfin viennent les Bases de Manresa, en 1894, où se trouve exprimée la définition doctrinale du catalanisme, avec ses trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. On était loin du mouvement littéraire du début et même du fédéralisme préconisé par Pi y Margall. Déjà les Catalans ne se disent plus « régionalistes », mais « nationalistes ». Le journal *Lo Regionalista* changea son titre contre celui de la *Nacio catalana*.

Les revendications contenues dans le programme de Manresa étaient manifestement incompatibles avec l'unité de l'Etat espagnol. A Madrid, on comprit le danger, et M. Silvela crut urgent d'y parer en prenant pour ministre de la Justice un des plus farouches catalanistes, M. Duran y Bas. D'accord avec le général Polavieja, il dirigea le navire de l'Etat vers l'horizon régionaliste. Espérances bien vite déçues qui restèrent sans lendemain...

Les désastres coloniaux contribuèrent à la surexcitation des esprits dans la province industrieuse de Catalogne et montrèrent clairement la place que tenaient les préoccupations économiques dans le mouvement catalaniste. Une preuve en est dans le livre de Guillermo Graell intitulé *La cuestion catalana*, publié à cette époque. Le gouvernement madrilène, sur ces

---

[1] *Le Catalanisme* (1886).

[2] Voir notamment le curieux livre de Joseph Torras y Bages, prêtre, intitulé : *La Tradició Catalana, estudi del valor étich y racional del regionalisme catala* (Barcelone, 1892).

indications, pensa qu'il suffirait de livrer le marché de la Péninsule aux fabricants de Barcelone, de Gérone et de Sabadell en compensation des marchés perdus des Antilles et des Philippines; il inféoda complètement sa politique douanière aux desiderata du *Fomento del Trabajo nacional* de Barcelone et l'on vit un des principaux représentants de la doctrine économique du libre-échange en Espagne, M. Moret, faire voter par les Cortès les droits ultraprotectionnistes du tarif de mai 1906[1].

Ces avantages importants jetés en pâture aux appétits catalans, loin de les satisfaire, semblèrent les surexciter davantage. Peut-être les gros industriels, riches fabricants de Barcelone, se trouvaient-ils entraînés, un peu contre leur gré, par le courant populaire qu'ils avaient tant contribué à déchaîner. Il est des idées, une fois écloses, dont rien ne saurait entraver le développement. La politique des partis commençait d'ailleurs à se mêler au mouvement catalaniste. Les républicains comprirent vite l'intérêt qu'il y aurait à semer leurs idées dans une région aussi profondément remuée et bouleversée.

L'apparition du républicanisme à Barcelone date des élections générales de 1901. Les catalanistes le virent d'abord d'un assez mauvais œil : tout de lui les offusquait dans leurs convictions religieuses, sociales et politiques. En face de cette ploutocratie, naturellement conservatrice et cléricale, les républicains, avec M. Leroux, apparaissaient comme de véritables révolutionnaires, ennemis du capital et affiliés à l'anarchie. Jusqu'à ces derniers temps, la lutte fut vive et acharnée entre les deux partis et elle se traduisit parfois par des bagarres sanglantes dans les rues de la « cité comtale ».

Les monarchistes cherchèrent à profiter de ces divisions pour essayer de regagner le terrain qu'ils ne cessaient de perdre. Le voyage du roi à Barcelone raviva un moment les espérances du parti conservateur, et l'attentat dirigé à cette occasion contre M. Maura donna lieu à des manifestations loyalistes qui malheureusement n'eurent pas de lendemain. Les fêtes terminées, la vie reprit son cours à Barcelone, et les luttes continuèrent entre catalanistes et républicains, avec des chances diverses : aux élections législatives de 1903, un grand nombre de républicains, et parmi eux le chef du parti, M. Salmeron, furent élus en Catalogne. Les régionalistes prirent leur revanche en 1905.

L'union n'allait pas tarder à se faire entre les deux partis adverses. Les troubles de Barcelone en novembre 1905, la loi

[1] Voir notre article *La politique douanière de l'Espagne* dans les *Annales des sciences politiques*, mai 1907.

dite « des juridictions », qui en fut la conséquence, amenèrent républicains et catalanistes à oublier leurs anciens griefs et à se tendre la main. Lorsqu'au moment du vote de la loi à la Chambre, les catalanistes quittèrent la salle, les républicains, sous la conduite de Salmeron, leur firent conduite. Cette solidarité s'affirma aux fêtes de mai 1906, à l'occasion de l'éloquent discours que le chef de l'Union républicaine prononça au Tilidabo, près de Barcelone. Enfin elle fit ses preuves pendant la dernière campagne électorale et malgré la lutte très vive que lui firent les « antisolidaires », elle sortit triomphante et plus fortement trempée du feu des élections. Sur 59 représentants que la Catalogne envoie aux Cortès, 54 (soit 40 députés et 14 sénateurs) appartiennent à la solidarité.

*
* *

Cette curieuse alliance, où les carlistes voisinent avec les républicains les plus avancés, ne serait pas, au dire des représentants les plus autorisés du groupe « solidaire », une simple coalition électorale, motivée par les événements. Quoique bien des points du programme de la solidarité restent encore dans l'ombre et dans l'incertain, on en connaît cependant les grandes lignes par le manifeste de M. Salmeron au meeting tenu le 14 avril dernier au théâtre du Tivoli, à Barcelone, et par les récentes déclarations de M. Abadal au Sénat de Madrid [1].

La première revendication des solidaristes concerne, naturellement, la loi des juridictions dont ils réclament la dérogation.

Mais leurs aspirations vont bien au delà de cet incident, d'où ils tirent leur origine. Les solidaristes se défendent du reproche d'égoïsme et de séparatisme qu'on fait d'ordinaire au catalanisme. Ils protestent de leur profond dévouement à l'idée de patrie, de leur amour pour l'Espagne. Leur ambition serait même de jouer à son égard le rôle du Piémont dans le *risorgimento* de l'Italie contemporaine. Pour la première fois, depuis l'établissement du suffrage universel, les élections ont été vraiment sincères : grâce à la solidarité, la Catalogne a envoyé aux Cortès, au lieu de *cieneros*, de personnalités étrangères à la province désignés par le gouvernement, des représentants connus d'elle et librement choisis par elle. Et l'on voudrait que ce mouvement se propage dans le reste du pays. Le but de la solidarité est de « purifier » toute l'Espagne

[1] Séance du 1er juin.

de la pression gouvernementale, du caciquisme et de l'oligarchie.

Comme on le voit, la solidarité se distingue, en apparence du moins, du catalanisme, en ce qu'elle ne limite pas son action à une seule région. A cet égard, elle n'est pas sans présenter certaines analogies avec les tentatives faites, il y a quelques années, par les Chambres de commerce, sous la direction de M. Paraiso, et par la *Liga nacional de productores*, dirigée par M. Joaquin Costa. Ces diverses tentatives ont échoué, parce qu'elles n'ont pas été soutenues par l'opinion publique et parce qu'elles manquaient en elles-mêmes de la force morale qui leur eût permis de continuer quelque temps la lutte. Le mouvement solidariste présente cette supériorité d'avoir une pleine confiance en lui-même, d'être appuyé par toute une région, et de préconiser des moyens radicaux, sortant du cadre étroit de l'économie politique.

Le catalanisme aujourd'hui ne demande pas seulement la reconnaissance plus ou moins complète de la personnalité juridique de l'antique principauté de Catalogne, il déclare poursuivre la résurrection de la patrie espagnole : ce n'est plus une formule de revendications locales, mais un système de constitution nationale applicable à tout le territoire, sans exception.

Les revendications autonomistes que les députés et sénateurs catalanistes formulaient encore en 1905 dans le message dirigé au Parlement, les « solidaires » les étendent à toutes les régions. Le régionalisme est, à leur sens, le seul moyen pour l'Espagne de se relever et de se ressaisir. Ils réclament, en conséquence : 1° la création d'organismes régionaux, ayant leur personnalité financière et des attributions importantes en matière d'enseignement, de bienfaisance et de travaux publics; 2° l'autonomie des municipalités (*municipios*); 3° la création d'organismes régionaux pour l'étude des changements nécessités par l'évolution des temps dans le droit civil.

En dehors de ces points [1], qui constituent le programme commun de la solidarité, il reste, d'ailleurs, entendu que chacun des groupes qui la composent reste libre de défendre ce

---

[1] Je les emprunte au discours-programme de M. Salmeron au Tivoli. Le discours au Sénat de M. Abadal a été beaucoup moins net. Il est à remarquer, d'ailleurs, que ni l'un ni l'autre n'a fait allusion à la langue qui, selon les catalanistes, est cependant « un élément essentiel de la vie régionaliste » :

Poble que sa llengua cobra
Se recobra a si meteix.

(Le peuple qui retrouve sa langue se retrouve lui-même).

qui lui semble le mieux. C'est ainsi que la *Lliga Regionalista*, fidèle aux pures traditions du catalanisme, revendique, par la bouche de son *leader* M. Cambo, la reconnaissance de la « personnalité totale » de la Catalogne.

*
* *

Quelle sera, en présence de la solidarité, l'attitude du gouvernement? Il convient de remarquer que M. Maura est demeuré absolument étranger à la lutte électorale en Catalogne, où il n'a pas même présenté de candidats. Sa réponse à M. Abadal était attendue avec une grande impatience.

Le président du Conseil a négligé de relever l'allusion faite à la loi des juridictions. En revanche, il a applaudi aux attaques de l'honorable sénateur contre le caciquisme. C'est un mal que tous les partis en Espagne condamnent et réprouvent; mais, selon M. Maura, c'est dans l'état actuel des choses, à cause de l'absence totale du corps électoral, un mal nécessaire. Le distingué homme d'Etat espère en avoir raison par le projet de procédure électorale qu'il tient en préparation, de même qu'il se croit en mesure de répondre aux aspirations autonomistes de la solidarité, en ce qu'elles ont de légitime, par un projet de réforme d'administration locale, préparé de longue date.

On ne sait rien encore de précis au sujet de ce projet. Tout au plus peut-on tirer quelques indications des paroles prononcées par M. Maura. La réforme qu'il projette n'aura, évidemment, aucun caractère régionaliste : « Pour fortifier la vie locale, « il n'est pas nécessaire, dit-il, de disjoindre le pouvoir souve- « rain de la nation : il faut, au contraire, le justifier. » Tout en reconnaissant que dans cette « source de la solidarité » il y a, à côté d'éléments de trouble, quelque chose de plus, il ne croit ni à sa durée ni à son efficacité : « La solidarité, déclare-t-il, est « l'idée d'un instant : née à la suite de circonstances, pour la « satisfaction d'une nécessité, la réforme qui y satisfera la sup- « primera du coup... L'accord des éléments étrangers et anti- « thétiques qui constituent la solidarité pourra servir pour « démolir, pour détruire, mais non pour créer. Vous avez l'in- « fécondité des hybrides... »

Il semble ressortir de ces paroles que M. Maura se rend un compte exact de la complexité de ce mouvement. Il y a dans la solidarité quelque chose dont les Espagnols doivent se féliciter, puisqu'elle témoigne d'une aspiration généreuse, d'un désir sincère de contribuer au relèvement du pays. Mais le catalanisme, vague et mystique, l'injure à la bouche et prompt à la

violence, reste, malgré tout, au fond de la solidarité. C'est, du moins, l'impression générale à Madrid, et les Catalans eux-mêmes n'hésitent pas à déclarer qu'ils n'ont renoncé à aucun des points des Bases de Manresa.

Le gouvernement a une raison particulière de se méfier de la solidarité, qui est composée de trop d'éléments antidynastiques. La diversité de ces éléments fait croire à M. Maura qu'ils se désuniront vite d'eux-mêmes. Déjà des craquements se font entendre dans l'édifice, et M. Salmeron a dû, sur la pression de son parti, renoncer à la *jitatura* de son parti pour demeurer à la tête de la solidarité.

L'influence des républicains sur l'avenir de ce mouvement sera décisive, car s'ils ne sont pas les plus nombreux dans la solidarité, ce sont eux qui ont la plus forte représentation parlementaire. Leur situation ne laisse pas que d'être délicate : ils sont placés aux Cortès entre la république et le catalanisme. S'ils se prononcent pour le second, ils pourront peut-être accepter, avec les autres solidaires, la « révolution d'en haut » dont parle *la Epoca* et que prépare le président du conseil. Au cas contraire, il ne restera que le petit groupe solidariste non républicain, dont le rôle au Parlement sera réduit à peu de chose : s'il ne préfère accommoder ses aspirations avec l'état de choses actuel, il sera condamné à mûrir, dans l'isolement et le recueillement, les idées catalanistes, dont le côté inquiétant provient justement de ce qu'elles demeurent vagues et incertaines. Le malentendu entre Catalans et Castillans contribue à aggraver le problème : pour y mettre fin — et partant, pour solutionner la question du catalanisme — il suffirait, sans doute, qu'à Madrid on vît autre chose qu'une tendance séparatiste dans les aspirations, en partie légitimes et généreuses, des Catalans, et d'autre part, qu'à Barcelone on fît moins fi du reste de l'Espagne et que les Catalans, au lieu d'un absentéisme frondeur, prissent une part plus effective et plus réelle à la direction des affaires publiques nationales.

ANGEL MARVAUD.

NOTES SUR LE TRANSSIBÉRIEN

Il faut remarquer, quand on parle du Transsibérien, que ce nom s'applique au système de lignes qui, à travers la Sibérie, relient d'un ruban continu la Russie au Pacifique, puis désigne le service direct et rapide établi sur ces lignes.

La dénomination a donc un double sens et dans chaque acception se réfère à un ensemble d'organisations diverses et assez complexes. Il est donc nécessaire, avant tout, d'en préciser le détail.

I. — Express sibérien.

Le Transsibérien (en russe : Sibirskii Poiezd), en tant que moyen de circulation rapide, est assuré par deux services différents.

1° Le *train russe*. — Auparavant c'était un service de l'Etat. Maintenant, par suite d'une réorganisation générale des voies ferrées, dans une mesure d'économie et pour en centraliser la direction, il est confié à la Compagnie des chemins de fer de Moscou à Koursk, à laquelle on a rattaché aussi le tronçon de Moscou à Nijni-Novgorod (matériel estampillé M K et M K N). Les trains se composent de wagons-lits des deux classes et d'un wagon-salon-restaurant. Il y a deux départs de Moscou par semaine (jeudi et dimanche, 11 heures du soir) ; les départs d'Irkoutsk sont aussi bi-hebdomadaires (lundi et vendredi, 3 h. 44 du soir) ; de Wladivostock, on part le mardi à 8 heures du matin. On ne change de voiture qu'à Irkoutsk, sur tout le parcours Moscou-Wladivostock.

2° Le *train des wagons-lits*. — Mis en circulation (une fois par semaine, le mercredi) entre Moscou et Irkoutsk seulement, par la Compagnie Internationale des wagons-lits qui a son siège à Paris. Cette compagnie, en vertu d'arrangements spéciaux, dirige elle-même ce service qu'elle avait prolongé jusqu'à Pékin avant la guerre russo-japonaise. Le « train des wagons-lits » irait prochainement à Wladivostock comme le « train russe », avec, sans doute, également changement de voiture à Irkoutsk.

Entre Moscou et Irkoutsk, la voie étant très encombrée par suite des nombreux embranchements qui se détachent de la

ligne principale, fatiguée aussi en raison d'un trafic considérable, les retards sont de règle ; l'horaire des compagnies comporte à ce sujet une réserve ne s'étendant pas sur moins de 24 heures pour les arrivées à chaque terminus.

Le « train des wagons-lits » présente plus de confort, surtout pour des voyageurs ne parlant pas la langue et goûtant peu la cuisine russe.

Le seul inconvénient, assez sérieux, provient de ce que les « wagons-lits » ne poussant pas pour le moment jusqu'à Wladivostock, on est obligé d'attendre à Irkoutsk l'express russe,

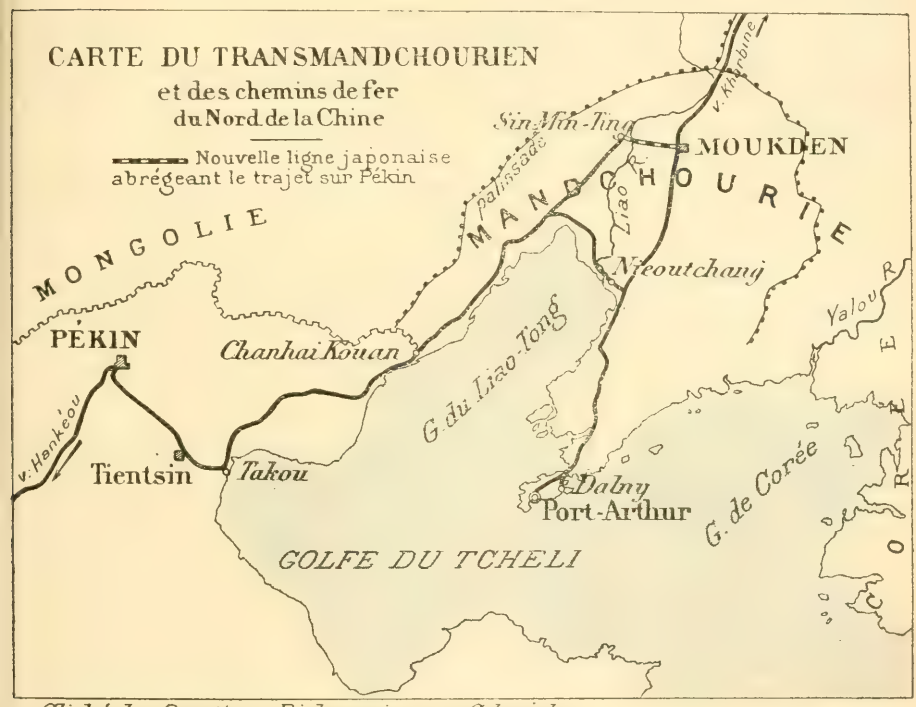

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

ce qui comporte un arrêt de plusieurs jours dans une ville dont les meilleurs hôtels ne sont pas trop à recommander, sous le rapport de la propreté notamment.

Pour le trajet direct vers le Nord de la Chine, les « wagons-lits » ne pourraient reprendre leur service que lorsque l'entente sera faite entre les Japonais et les Russes, ce qui peut être une éventualité encore éloignée. Actuellement, le service russe existe seul jusqu'au terminus du Mandchourien, point où l'on se rend en quittant la ligne de Wladivostock à Kharbine.

II. — Lignes de chemins de fer empruntées par l'Express sibérien.

On considère comme tête de ligne des voies sibériennes la ville de Moscou. Les express y partent de la gare de Koursk, située dans la partie Est des quartiers du centre, et qui est le terminus des tronçons et embranchements reliant la capitale moscovite à Nijni-Novgorod d'une part, à Sébastopol par Koursk, de l'autre, et enfin aux lignes de l'Est sur lesquelles s'est soudée la grande artère sibérienne.

En ce moment se construit un grand embranchement qui rattachera directement Pétersbourg à cette artère — par les lignes déjà en existence de Pétersbourg, à Vologda, Viatka, Perm et Ekaterinbourg — à Kourgane, station du Transsibérien (2.300 verstes de Moscou). La diminution dans le trajet, pour les voyageurs partant de Pétersbourg, sera d'environ 1.500 kilomètres.

Au départ de Moscou, la voie du chemin de fer de Moscou à Koursk (M K) est utilisée sur 193 verstes, puis on entre sur la ligne de Viazma à Sizerane (Sizerane-Viasemkaia (S V) ; la jonction a lieu entre les deux stations de Toula M K et Toula S V (181-193 verstes).

Au 1.002e verste, on atteint Batraki S V, terminus du Sizerane-Viazma. On se trouve alors sur le chemin de fer de Samara à Zlatoousl (S Z) (direction à Samara) qui se soude au précédent, commençant à la station de Batraki S Z. Cette ligne Samara-Zlatoousl est le vrai tronçon initial du Sibérien dont la construction a débuté par là. Elle se prolonge vers l'Est jusqu'à Tchéliabinsk (2.059 verstes après Moscou), pénétrant sur la terre d'Asie entre Urzhumka et Syrostan ; le poteau frontière est à une 1/2 verste de la première station. C'est sur ce parcours que l'on franchit le Volga et que l'on traverse l'Oural.

La ligne construite de Tchéliabinsk à Irkoutsk (2.059-5.108 verstes — direction à Tomsk) est celle à laquelle les Russes réservent exclusivement le nom de Sibérien (Sibirskii) ; ils y distinguent deux tronçons : Ouest, 1.329 verstes et Central (2 sections), 711-1.004 verstes 1/2 ; ils y rattachent aussi le petit tronçon d'Irkoutsk au Baïkal, long de 64 verstes.

La traversée du lac Baïkal, qui se faisait autrefois, soumise à de nombreuses éventualités, en vapeur ou en traîneau, est évitée aujourd'hui grâce à la construction du Circumbaïkalien (Krougobaïkalski) comprenant 243 verstes de Baïkal à Missovaya. Cette ligne, que l'on a beaucoup critiquée, en raison sans doute des difficultés qu'offre le terrain, nous a paru en parfait

état et le Transsibérien y circule certainement sans encombre.

Missovaya est la station initiale d'un important chemin de fer, le Transbaïkalien (Zabaïka — Iskidirection à Irkoutsk), qui a l'un de ses terminus à Stretensk (1.035 verstes 1/2).

L'embranchement n° 2 se détache de la ligne principale au 787e verste (4 verstes après Kaidolovo). C'est cet embranchement reliant Missovaya à Kaidolovo et Mandchouria qui constitue la véritable continuation de l'artère sibérienne, le premier desservant surtout le territoire de l'Amour.

Le prolongement de l'embranchement sibérien jusqu'au Pacifique a pu être établi grâce à l'entente conclue avec le gouvernement chinois qui permit de construire le chemin de fer de l'Est-Chinois (Kitaivostock K V). Le tronçon supérieur (E O) de ce chemin de fer (1.412 verstes) va de Mandchouria à Progranichnaya-Grodekovo.

A Grodekovo commence un tronçon du chemin de fer de l'Oussouri (Ouss. — direction à Khabarovsk), qui rejoint l'Oussouri du Sud à Nikolskoï, à 102 verstes de Wladivostock (soit en tout 192 verstes pour ce tronçon).

Ainsi se constituent les rubans d'acier sur lesquels roule sans interruption l'express sibérien de Moscou au Pacifique, se terminant en gare de Wladivostock, à 8.172 verstes par rail de la capitale moscovite.

De Wladivostock, des services de vapeurs, dont l'un est organisé par la Compagnie de l'Est-Chinois et correspond avec les express sibériens, transportent les voyageurs et les courriers au Japon et en Chine, par Nagasaki et Changhaï, mettant ainsi la Russie en relations directes avec les grandes contrées du Far East par les côtes du Pacifique.

Le trajet de Moscou à Wladivostock demande pour le moment huit jours jusqu'à Irkoustsk, puis cinq jours de cette ville à Wladivostock. Si l'on ne s'arrête pas à Irkoustsk, on peut donc franchir la distance d'une seule traite en treize jours. A partir du 1er mai 1907, la durée du parcours de Moscou à Irkoustsk serait réduite à six jours, soit onze jours au total jusqu'à Wladivostock.

Wladivostock est par vapeur à deux jours et demi de Nagasaki et à un peu moins de cinq jours de Changhaï (escale à Nagasaki comprise) : dans des conditions favorables, c'est-à-dire si l'on ne manque aucune correspondance, on peut donc aller de Paris à Nagasaki en dix-huit à dix-neuf jours, de Paris à Changhai en vingt et un ou vingt-deux jours, et il est probable que sous peu le trajet se fera en seize jours d'une part, dix-neuf de l'autre.

Indication sur les prix. — On vient de commencer à délivrer à Moscou des billets directs pour Changhaï, comprenant le prix du passage à bord du premier vapeur correspondant avec l'arrivée des trains. On paye 345 roubles environ en première classe et 267 roubles 75 en seconde; les voyageurs de seconde classe passent en première sur le bateau. Dans le train, la nourriture est aux frais des voyageurs; le thé, le chocolat, le café coûtent de 20 à 30 kopecks la tasse; le déjeuner de midi est à prix fixe (1 rouble avant Irkoutsk; 1 r. 50 après); on dîne à la carte et les plats étant très copieux, trois voyageurs peuvent aisément se contenter d'une portion. Tout compris (si l'on ne prend pas de vin), on peut compter sur une dépense de 3 roubles par tête Moscou à Wladivostock, première classe : 257 r. 48; deuxième classe : 168 r. 62.

Il est indispensable de restreindre son bagage au strict minimum : il y a peu de place disponible pour les colis à main dans les wagons; pour les gros bagages, chaque voyageur n'a droit qu'à 1 poud (16 kilos 38) et les suppléments se payent pour 10 livres (4 kilos 10) au taux élevé de 2 roubles 64 jusqu'à Wladivostock ou Changhaï.

Ajouter aux prix ci-dessus, pour les voyageurs partant de Paris, le coût du billet de Paris à Moscou par Berlin, voie la plus directe et la plus économique (arrêt d'une nuit à Berlin si l'on prend l'express), avec ou sans supplément de wagons-lits; il y a des wagons-lits pour les secondes, à partir de la frontière russe.

Indications générales. — Les formalités de douane et de police sont extrêmement simplifiées et se réduisent presque uniquement à la visite des bagages et à la présentation du passeport à l'entrée en Russie (Alexandrovo ou Granitza); si l'on s'arrête en cours de route, il suffit de déposer le passeport au bureau de l'hôtel où l'on descend. A l'arrivée à Wladivostock et au moment de l'embarquement, les voyageurs ne sont soumis à aucune mesure de police. Il y a sous ce rapport un très grand progrès sur ce qui se passait autrefois; le passeport était constamment demandé et la traversée de la frontière mandchourienne donnait lieu à toutes sortes de formalités presque vexatoires.

Les trains sont très bien chauffés. Il est donc inutile de se vêtir chaudement; on doit se munir d'une pelisse pour s'en couvrir chaque fois que l'on descend du train. Il est également utile d'avoir des snow-boots caoutchoutés pouvant se mettre par dessus les chaussures pour le même objet.

Il est à recommander de ne pas laisser sans surveillance les bagages à main placés dans le compartiment. Prendre garde à

ne pas mettre de colis en contact avec les radiateurs qui chauffent les wagons. Le voyageur n'a pas besoin d'emporter de « couchage ». La literie est fournie et entretenue très propre. On fera bien, par contre, de s'approvisionner de serviettes de toilette.

On peut se procurer bien des choses dans le train et l'on rencontre, d'ailleurs, fréquemment des buffets et des stalles où l'on vend des cigarettes, des cartes postales, des timbres, etc.

En fait de curiosités à recueillir en cours de route, nous ne voyons guère à citer que les bronzes, les aciers (armes blanches, coutellerie, etc.) et les échantillons minéralogiques de l'Oural. Si l'on s'arrête à Irkoustsk, ne pas manquer de visiter le curieux musée de cette ville, très intéressant surtout au point de vue de l'ethnographie et de l'iconographie bouddhique.

III. — Communication directe par rail avec la Chine.

Laissant de côté tous les avantages stratégiques et économiques, particuliers à la Russie, le grand intérêt que les services transsibériens présentent au point de vue international, c'est d'offrir une communication directe avec la Chine et de mettre, par exemple, la capitale de cet Empire, située jusqu'à ce jour *au bout du monde* par rapport à l'Europe, à deux semaines au plus des métropoles de l'Occident. En ce qui concerne le développement des relations de plus en plus intimes avec les Chinois, la suppression définitive de l'isolement millénaire où s'enferme ce peuple, et son attraction dans l'orbite d'une civilisation mondiale, il y a là une question d'une importance vitale pour le progrès général, pour l'avenir de la race humaine et qui devrait, par conséquent, primer toute autre considération.

Il est donc bien regrettable qu'une des suites fatales du conflit russo-japonais ait été l'interruption de la circulation des trains directs et rapides entre Moscou, Port-Arthur ou Dalny et Pékin. Il faut espérer que l'entente ne se fera pas trop attendre, grâce à laquelle ces trains pourront reprendre leur marche. Actuellement, du reste, il est possible, au prix de quelque fatigue et de certaines épreuves, d'aller d'Europe en Chine par rail, la coupure dans les lignes mandchouriennes étant insignifiante. Les difficultés à surmonter proviennent surtout de la désorganisation des services.

La station initiale des voies se dirigeant vers la Chine se trouve à Kharbine, ville créée par les Russes sur les bords du Soungari (7.158 verstes de Moscou). En cet endroit se détache

du tronçon principal de l'Est-Chinois un embranchement dit du Sud-Ouest (Yougo-Zap) qui descend tout droit jusqu'à Port-Arthur; 56 verstes avant cet endroit, il y a une bifurcation (5 verstes) sur Dalny (japonais : Tairen; chinois : Talienwan — 8.073 verstes de Moscou), ville qui vient d'être ouverte au commerce étranger et qui restera, sans doute, ce qu'elle était devenue dans les derniers temps de l'occupation russe, le terminus méridional du Transmandchourien, à l'exclusion de Port-Arthur, place de guerre. Des vapeurs établissent une communication assez régulière entre Dalny et Tché-fou (point le plus rapproché), les ports de la Corée et du Japon, Changhaï, etc.

L'embranchement construit par les Russes dans la direction de Pékin quitte le tronc principal du « Sud-Ouest » à Tachekiao (le grand pont de pierre) (255 verstes au-dessus de Port-Arthur) et gagne la ville de Yinkéou (20 verstes de Tachekiao), sur la rive gauche du Liao; passant cette rivière en bac, le voyageur trouvait sur la rive droite le prolongement des chemins de fer chinois de Kaiping, passait à Nioutchouang et aboutissait à Chanhaïkouan, d'où, sur le même système de voies, il pouvait arriver à Pékin par Tangkou et Tien-tsin. Ce parcours est encore praticable, mais on doit lui préférer le suivant, beaucoup plus direct.

A partir de Moukden (500 verstes de Kharbine), les Japonais ont poussé vers l'Est une petite ligne qui va aboutir à Sinmint'ing (ou Sinmint'ouen ou Sinminfou), gros centre commercial, terminus Nord actuel du chemin de fer chinois de Kaïping. Les deux gares, chinoise et japonaise, se font face, les Japonais occupant en partie la ville. De Sinmint'ing, la ligne chinoise descend sur Chanhaïkouan, où l'on retrouve l'itinéraire indiqué ci-dessus.

La coupure du Transmandchourien Sud se trouve à la hauteur d'un grand emporium, Kouang-cheng-tsé, qui est occupé par les Russes, mais que les Japonais réclament, paraît-il (distance de Kharbine, 150 verstes environ) : c'est une des villes qui vont être ouvertes au commerce étranger; les transactions y sont très actives; la banque russo-chinoise y possède une agence faisant un chiffre important d'affaires. De Kharbine à Kouang-cheng-tsé, un train très lent, peu confortable, constitué au moyen de vieux wagons, met près de huit heures à franchir la distance. Il dépose les voyageurs au terminus russe actuel du Transmandchourien, station presque déserte éloignée d'environ 5 verstes du bourg. Si l'on n'est pas attendu, la situation est assez difficile; il faut, en pleine nuit, trouver une charrette chinoise qui vous cahotera pendant plus de deux heures avant

d'atteindre Kouang-chen-tsé, qui n'offre d'autres hôtelleries que les mauvaises auberges indigènes. Naturellement, on aura dû se munir de son couchage, s'approvisionner pour les repas, etc. Il y a quelquefois un train japonais le matin; la station japonaise étant également distante de la ville de 5 à 6 verstes, il sera nécessaire, pour le prendre, de se lever à la première heure et d'avoir une charrette prête. Lorsqu'il n'y a de train que le soir sur la ligne japonaise, comme il part à peu près à l'heure où le train russe dépose les voyageurs à 10 verstes de là, on est obligé de passer une journée entière à Kouang-chen-tsé.

La station japonaise est située en pleine campagne : c'est un hangar en clayonnage, et l'on a peine à y trouver à qui parler. Les employés ne délivrent que des billets de troisième classe et le voyageur doit prendre place dans des wagons de trains légers, non chauffés, non éclairés, mais par contre envahis par une foule compacte et bruyante de Chinois encombrés de paquets. On passe près de vingt-deux heures dans ces conditions, ayant à lutter à chaque station contre une nouvelle irruption de Chinois ; aussi ne peut-on songer à descendre de wagon, il n'y aurait probablement pas moyen de retrouver une place ; dans tous les cas, on serait sûrement séparé de son bagage.

A Moukden, changement de train, ce qui comporte une course au clocher à travers une gare aux innombrables voies et une lutte de haute main pour conquérir un recoin dans un compartiment. Le train s'arrête continuellement, très longtemps chaque fois. On arrive enfin à Sinmint'ing vers 7 heures et demie du soir. La gare chinoise est fermée. Il faut coucher en ville : on y trouve un hôtel japonais présentant un confort relatif en comparaison de l'installation offerte par les auberges chinoises, où une nuée de guides, qui ont pris d'assaut les wagons et fait prisonniers les voyageurs, essaient de vous entraîner.

Le convoi du chemin de fer chinois où l'on prend place le lendemain matin (vers 8 heures) est composé de wagons assez confortables. Mais il faut s'ingénier pour les repas et acheter à la hâte aux stations ce dont on a besoin ; des Chinois vendent sur les quais : pain, volaille cuite, bière japonaise, etc. Il faut toute la journée pour se rendre à Chanhaïkouan (jonction de la ligne de Yinkéou-Nioutchouang) ; on ne va pas plus loin le même jour. Près de la gare, une succursale de l'Imperial Hotel de Tien-tsin, ayant une direction européenne, permet heureusement au voyageur de prendre ses aises. De Chanhaïkouan à Pékin (par Tangkou et Tien-tsin), le train est direct, avec un excellent matériel comportant un wagon-restaurant où l'on déjeune suffisamment bien pour une piastre ; on peut

prendre du thé, du café, des spiritueux, etc., à très bon compte.

Etant donné que l'on arrive à Kharbine dans la matinée du douzième jour après le départ de Moscou et que l'on peut être le soir même à Kouang-cheng-tsé, on voit qu'y compris la journée forcément perdue dans cet endroit, Pékin est mis dès aujourd'hui par cette voie à 19 jours de Moscou, soit 22 de Paris. Cette durée s'abrégerait considérablement si l'accélération promise entre Moscou et Irkoutsk se réalisait (gain de 2 jours), et surtout si un service direct et rapide fonctionnait entre Kharbine et Sinminting, grâce au raccordement des lignes russe et japonaise; de Sinmint'ing à Pékin, on gagnerait aisément vingt-quatre heures, si les trains marchaient la nuit. Mais enfin, dès maintenant, un voyageur pressé d'arriver dans le Nord de la Chine ne saurait mieux faire que de choisir l'itinéraire que nous venons de décrire, à la condition d'emporter avec lui une forte dose de patience, et d'être doué d'une endurance suffisante, surtout pendant la saison froide.

APERÇU DES PRIX :

Moscou-Kharbine	215 r. 65 142 r. 60
Kharbine-Kouang-chentsé	9 roubles 6 roubles
Kouang-chensé-Sinmint'ing	5 y. 50
Sinmint'ing-Chanhaikouan	13 p. 45 8 p. 40
Chanhaikouan-Pékin	15 p. 65 9 p. 80

Nota. — Pékin-Hankéou :

1° Par le direct	65 p. 40 43 p. 60
2° Par l'omnibus	43 p. 80 29 p. 30

Soit au change maximum de 2 fr. 70 pour un rouble et 2 fr. 90 pour une piastre :

Paris-Kharbine-Pékin	1re cl. 1.067 fr. 93 2e cl. 794 fr. 22

N. B. — Sur les deux parcours, suppléments de wagons-lits compris, et 1re classe jusqu'à Varsovie.

Les deux tableaux suivants indiquent les principales villes traversées par le Transsibérien et ses embranchements vers la Chine, ainsi que les cours d'eau importants que ces lignes franchissent.

TABLEAU I

Grandes villes traversées par le Transsibérien

NOMS	NOMBRE D'HABITANTS	DATE DE LA FONDATION	OBSERVATIONS
Europe :			
Samara	91.600	1586	Le plus important marché de Russie pour les grains Bestiaux suif.
Oufa	50.000	1586	Capitale de la Bachkrie. Mines.
Zlatoost	24.000	1754	Fonderies, aciéries, etc.
Asie :			
Tcheliabinsk	20.000	1658	Grains, tanneries, bétail, chevaux.
Kourgane	11.000	1596	Terminus de la ligne qui viendra de Pétersbourg. Première ville sibérienne. Exilés, grains, farines, suif, peaux.
Petropavlovsk	20.000	1752	Elevage, suif, grains. Tête de ligne des routes de caravanes vers le centre de l'Asie.
Omsk	50.000	1719	Ville en bois. Grains. Distilleries. Viandes, peaux, laines.
Kainsk	6.000	1772	Juifs exilés. Tanneries, Koumys. Centre de la région de Baraba.
Obi	.....	....	Station pour Novo Nikolsiesk (15.000 habitants).
Taiga	2.000	....	Embranchement sur Tomsk.
Mariinska	8.000	1856	Grains.
Atchinsk	6.000	1642	Or, grains.
Krasnoiarsk	30.000	XVIIe s.	Sur l'Yéniséi, port et marché.
Kansk	.....	1604	Grains.
Irkoutsk	52.000	1652	Draperies, commerce du thé. Mines.
Verkhneoudinsk	8.000	1668/1775	Lieu d'exil des Strélitz. Centre minier. Route de Chine.
Petrovsk-Usines	4.000	1790	Usines de l'Etat. Foire en janvier.
Tchita	18.500	1827	Fondé par des exilés politiques. Chef-lieu de la Transbaïkalie.
Kharbine	10.000	1895	Centre du chemin de fer mandchourien. Port sur le Sougari.
Wladivostock	31.000	1860	Port de la côte du Pacifique russe Centre commercial et administratif du littoral.
Mandchourie :			
Kouangchengtsé	80.000	....	Importante place commerciale.
Moukden	200.000	....	Capitale de la Mandchourie et très importante place de commerce.

TABLEAU II

Principaux cours d'eau traversés.

NOMS	POINT OÙ LA LIGNE PASSE	CHEMIN DE FER	LONGUEUR DU PONT EN MÈTRES	DIRECTION DU COURS D'EAU
Volga.....	8 verstes de Batiaki	S. Z.	1.435,88	N. S.
Belaya.....	Avant Oufa	S. Z.	639	S. N.
Oufa.....	Après Oufa	S. Z.	319,50	N. S.
Tobol.....	Après Kourgane	W. S.	516,10	S. N.
Ichim.....	8 verstes de Petropavlovsk	W. S.	213	S. N.
Irtyche.....	2 verstes d'Omsk	W. S.	639	S. N.
Obi.....	2 verstes d'Obi	W. S.	793,40	S. N.
Tome.....	4 verstes de Polymosnaya	M. S.	511,20	S. N.
Kosoul.....	17 verstes de Bogotol	M. S.	428,10	S. N.
Tchoulim	3 verstes d'Atchinsk	M. S.	276,99	S. N.
Yéniséi.....	2 verstes de Krasnoiarsk	M S.	924,80	S. N.
Kan.....	2 verstes de Kansk	M S.	265,60	S. N.
Soungari.....	Avant Kharkine	E. C.	»	E. O.

IV. — Régions traversées sur le parcours du Transsibérien.

Avant d'atteindre la Sibérie, le voyageur parcourt d'abord une plaine ayant presque le caractère de la steppe : l'industrie y est peu développée, on n'y pratique guère que l'agriculture et l'élevage. Entre Oufa et Zlatooust, on entre dans la montagne : ce sont en premier lieu des districts boisés où à l'agriculture et à l'élevage se joint l'exploitation des forêts ; après Zlatooust, point vers lequel la ligne atteint l'altitude la plus élevée sur l'Oural, on passe dans une région minière et métallurgique ; c'est aussi la partie la plus pittoresque du parcours européen. Vers Tchéliabinsk, on est de nouveau dans un pays plat où ne se sont encore développés que l'agriculture et l'élevage : on exploite toutefois quelques mines d'or vers la lisière orientale de l'Oural. Le commerce et le trafic sur la ligne Samara-Zlatooust portent principalement sur les grains, tout le long, et dans la région manufacturière sur la fonte, les rails, etc. Il y a également dans cette région (à Souleya, 837 verstes de Batraki) des usines de l'Etat où l'on fabrique des obus et des armes blanches.

Ces pays du Cis-Oural et de l'Oural sont l'ancienne Bachkirie dont la ville d'Oufa est la capitale (1.610 verstes de Moscou). Les Bachkirs, qui ont en général le type mongol, appartiendraient à la famille altaïque, comme les Magyars (Hongrois). Ils sont tous mahométans et vivent d'une vie semi-nomade. Leur costume est celui des Tartares. Après avoir opposé une

vive résistance à la pénétration russe, ils sont devenus depuis le siècle dernier de fidèles sujets du Tsar.

Au commencement de la ligne Samara Zlatoust (8e verste), on franchit le Volga sur le plus grand pont rencontré au cours des différents trajets du Transsibérien et de ses embranchements vers la Chine.

Tcheliabinsk, vers l'extrémité orientale de la ligne, peut être considéré comme la porte de la Sibérie. Cet endroit fut longtemps le vestibule de l'exil : il retient encore en partie ce caractère et est le siège d'une administration spéciale : on y trouve des camps de concentration.

C'est de ce point que l'on pénètre dans la grande plaine sibérienne composée de steppes khirgizes et de la région de Baraba (centre à Kainsk, 3.108 verstes de Moscou) (coupée en deux sur 518 verstes par la ligne). D'une façon générale, la contrée est un plateau légèrement incliné du Sud au Nord. On la divise en trois zones distinctes : au Sud, l'*Ourman*, terre aux eaux stagnantes ; au milieu, la *Taiga*, pays de forêts denses et étendues ; au Nord, jusqu'à l'Océan Arctique, la *Toundra*, marécages broussailleux sur un sol toujours gelé à plusieurs pieds de profondeur. Le chemin de fer traverse le centre de la *Taiga*, zone appelée au plus grand avenir en raison de la fertilité latente de la fameuse « terre noire » (*tchernoziom*). Déjà, des deux côtés de la voie, la forêt a reculé et fait place à des cultures qui promettent de faire de ce pays le grenier d'abondance de la Russie. L'*Ourman* est aussi très fertile, mais on ne pourra le coloniser que lorsqu'il aura été drainé et assaini. Seule la *Taiga* a donc un avenir immédiat. L'immense plaine où se développe la ligne, dans cette Sibérie occidentale, est si unie que l'on constate à peine une différence de 60 mètres entre les altitudes extrêmes où sont posés les rails. Les eaux stagnantes y abondent, saumâtres, alcalines, sulfureuses ; vers le Sud, il y a même des dépôts de sel dans le sol. Il n'y a pas trace de minéraux ; la pierre et la chaux font même défaut.

La végétation herbacée est assez riche et ressemble beaucoup à celle des régions cisouraliennes, mais comme arbres on ne trouve plus guère que le bouleau, le tremble, l'aune, le peuplier blanc et le sorbier des montagnes ; le chêne, le noisetier, toutes les espèces d'érable, le pommier, etc., s'arrêtent aux confins orientaux de l'Oural. Le Baraba est par excellence le pays du bouleau ; le sapin n'y existe pas ; on n'y trouve que le bouleau, le tremble et deux espèces de saule. Dans la *Taiga*, la faune est aussi à peu près la même que celle de la Russie

d'Europe. L'élevage est pratiqué en grand et celui du cheval donne de belles promesses, surtout dans le Baraba, contrée mieux favorisée que le reste de la Sibérie occidentale sous le rapport des riches pâturages ; aussi les paysans y ont-ils de plus nombreux et plus beaux troupeaux (bêtes à cornes, moutons) que leurs voisins. Les rivières sont très poissonneuses (perche, lotte, esturgeon, sterlet, plusieurs espèces de saumons, etc.). La région de Baraba est fameuse pour ses moustiques, tellement voraces que les habitants ne peuvent sortir sans se couvrir la face d'un voile.

La population est très mêlée : Russes, Tartares, Boukhariens, Khirgizes, Ostiakes, Samoyèdes. Les natifs sont agriculteurs, pêcheurs, nomades éleveurs, etc. Ils professent tous la religion mahométane. Les Khirgizes sont demeurés nomades et ne peuvent circuler sans passeports. Un élément ethnique curieux est le Sibiriak, descendant des premiers colons : les Sibiriaks ont les cheveux noirs et parlent un dialecte spécial. A signaler également des Polonais, des Juifs et des Tziganes, ainsi qu'une colonie de luthériens finlandais. Les exilés ont constitué un facteur important de la colonisation, mais ils ne comptent guère que pour 8 à 9 % dans le nombre des habitants.

Kainsk (3.103 verstes de Moscou) est le grand marché de la région. Une autre ville, Pétropavlovsk (2.549 verstes de Moscou), possède beaucoup d'importance de ce fait qu'elle est la tête de ligne des routes de caravanes vers le Turkestan et les marches aborigènes ; une « cour » spéciale y est établie où se fait un commerce de troc avec les natifs.

L'extrémité de la Sibérie occidentale vers l'Est, à travers laquelle la ligne court sur 544 verstes, est couverte de petites collines, dernières ondulations des éperons terminaux des monts Alatau. Ces régions sont couvertes d'une dense taiga ; les arbres sont peu variés et les mêmes que dans le reste de la Sibérie occidentale, mais les plantes herbacées produisant de brillantes fleurs abondent : anémones et renoncules, violettes, astragales, roses des Alpes, saxifrages (on fait une sorte de thé avec les feuilles), hyacinthes, iris. On y cultive une espèce de lin. Beaucoup d'arbustes : acacias, églantiers, chèvrefeuilles, azalées, rhododendrons. Sur ce parcours, le chemin de fer commande un territoire riche en minéraux : or, argent, plomb, houille.

Dans la population, beaucoup de Finnois, des Turcs ; des Mongols, des Samoyèdes, chasseurs, pêcheurs, vivant dans des huttes temporaires ou sous la tente, presque tous à demi ou complètement nomades. Les Turcs sont chamanistes, les Mon-

gols bouddhistes. Les ressources de la population sont surtout l'agriculture, l'élevage, l'apiculture, l'exploitation des forêts, la chasse et la pêche. Une industrie aussi originale que spéciale mérite d'être citée : la récolte des pignons de cèdre, dont il se fait une grande consommation dans certaines parties de la Russie.

La Sibérie orientale, traversée ensuite par le chemin de fer, est essentiellement montagneuse, étant constituée par un relief accentué (contreforts des monts Sayan). L'aspect volcanique de certains points des chaînes est très marqué ; il faut noter, à ce point de vue, qu'à Irkoutsk, on éprouve assez fréquemment des tremblements de terre. La richesse minérale du pays est grande. L'or alluvial abonde ; on trouve aussi, plus rarement, ce métal en filons dans les quartz. Dans la vallée de l'Yéniséi, on rencontre l'argent et le cuivre ; ailleurs, des graphites (utilisés par les usines Faber), du naphte, du sel, des néphrites, des pierres de couleur, du kaolin. Cette région est l'ancien pays des Tchoudes (Finnois) dont des monuments archéologiques révèlent seuls à présent l'existence, avec des galeries de mines par eux pratiquées autrefois. Les natifs sont aujourd'hui Toungouzes, Khalmoucks, Turcs. Les exilés jouent un grand rôle dans le développement de la contrée, mais la classe des forçats y exerce une déplorable influence. L'agriculture, l'élevage et le commerce des grains forment les ressources principales de la population ; les mines occupent aussi un très grand nombre de personnes. Irkoutsk promet de devenir une ville industrielle de premier ordre.

Le lac Baïkal, dont le chemin de fer contourne la corne méridionale, est entouré d'un territoire à caractéristiques tout à fait spéciales. Le Baïkal (la « Mer Sainte » des Russes, — la « Mer Blanche » des Chinois, — la « Mer Riche » des Mongols) est le plus grand lac d'eau douce de l'ancien continent. Il a environ 650 kilomètres de long, mais seulement de 90 à 30 kilomètres de large ; la sonde y a atteint près de 1.000 mètres dans sa partie méridionale. Situé à 600 mètres à peu près au-dessus du niveau de la mer, il paraît être constitué par le remplissage des intervalles d'une double chaîne de montagnes parallèles. Le climat est extrême dans la région, les violents orages fréquents sur le lac. Par suite du mouvement continuel des eaux, elles ne se prennent que très tard (vers le commencement de janvier), malgré des froids rigoureux : la débâcle n'a lieu que dans les premiers jours de mai (3 mètres d'épaisseur de glace).

La faune et la flore présentent de nombreux cas spéciaux. Sur les flancs des montagnes encadrant la cuvette, poussent des

sapins, des pins, le cèdre de Sibérie, le genévrier, des églantiers. Plusieurs espèces de saumons, un curieux poisson inconnu ailleurs, hôte des grandes profondeurs et qui éclate lorsqu'on l'amène à la surface, quatre sortes d'éponges, etc., vivent dans le lac. Il est aussi habité par des phoques d'espèce particulière, dont la peau constitue une fourrure précieuse. Les oiseaux sont si nombreux sur les bords et dans les îles qu'ils ont déposé en maints endroits d'épaisses couches de guano. Une efflorescence minérale flotte souvent à la surface du lac ; son origine doit se rapporter aux sources de naphte découvertes dans le voisinage ; de même pour les suintements de liquide bitumineux constatés le long de l'arête de l'un des grands caps qui avancent dans le lac.

La traversée de la nappe lacustre, en vapeur ou en traîneau, faisait autrefois diversion dans la monotonie du voyage en chemin de fer, et permettait d'admirer de nombreux points de vue de la plus grande beauté. Vue du train, dans son encadrement de montagnes sourcilleuses, eaux miroitantes ou linceul rigide suivant la saison, elle présente pendant plusieurs heures un spectacle du plus haut pittoresque.

La région environnant la ligne est habitée par des Mongols, les Bouriates, dévots bouddhistes, ayant atteint un assez haut degré de civilisation sous l'influence chinoise. Très russifiés maintenant, ils deviendront sûrement un précieux instrument d'action pour le gouvernement du Tsar, non seulement sur la masse sans consistance des Mongols, mais sur toutes les populations de religion bouddhique, même les plus avancées en culture et les plus réfractaires à la pénétration occidentale.

De l'autre côté du lac s'ouvre une nouvelle zone différant des précédentes par son facies et les conditions de l'habitant. Les Russes l'appellent la Transbaïkalie; on la désigne aussi sous le nom de Daurie, d'après ses anciens habitants les Daures (branche des Toungouzes). C'est de là que sortirent les Tartares qui conquirent la Chine et y fondèrent la dynastie des Yuan : le souvenir de Gengiskhan, né sur les bords de l'Onon, est resté vivace chez les indigènes, qui, à l'heure actuelle vénèrent encore la mémoire de ce héros. Ce territoire est très montagneux composé de grands plateaux accidentés dont les principaux relèvements sont connus sous le nom de monts Yablonoi (les Pommiers) dits aussi Stavonoi ; certains sommets atteignent 2.500 mètres ; les lignes parcourues par le Transsibérien ont dans cette région leur altitude maxima (environ 1.100 mètres). La montagne offre presque partout des formations archaïques et d'origine volcanique, et possède un grand avenir au point

de vue de l'exploitation minière; or natif et alluvial, plombs argentifères, cuivre, fer, étain (cassitérite), mercure, pierre de couleur, gisements de houille étendus. A Pétrovski Zavort (600 verstes d'Irkoutsk), des usines de l'Etat produisent du fer et de la fonte.

La flore offre un aspect particulier : le chêne, l'orme, le noyer, le pommier sauvage apparaissent. La faune se distingue par la présence du chameau à deux bosses, domestiqué par les natifs, et du cheval sauvage ou *tarpan;* on fait la chasse aux étalons pour manger leur chair.

Au point de vue commercial, le principal intérêt de la Transbaïkalie consiste dans le transit du thé de la Chine.

Les monts Kingan séparent de la Transbaïkalie deux contrées distinctes sur le trajet des lignes transsibériennes :

1° L'Oussouri-Littoral, accidenté, que l'on traverse jusqu'à Wladivostock : protégé par les montagnes contre l'influence arctique, ce pays jouit d'un climat plus doux que celui de la Sibérie (dans la Transbaïkalie, à Tchita 5.837 verstes de Moscou), le mercure gèle dans les thermomètres); on y trouve des arbres nouveaux, pins de Mandchourie, sapins, if, tilleul, pommier.

2° La Mandchourie, où se développent les embranchements vers la Chine, succession de vastes plaines, au milieu d'un relief assez accentué, que la colonisation chinoise a peuplées, couvertes de belles cultures et enrichies par un trafic considérable avec les côtes asiatiques du Pacifique.

La richesse minérale de la Mandchourie n'a pu encore être exactement appréciée, mais elle paraît fort grande : la péninsule du Liaotoung serait parsemée de terrains aurifères; le fer, l'argent et l'étain se montrent dans les montagnes; on découvre un peu partout des gisements de houille. La flore participe de celle de la Chine, du Japon et de la Corée. Un cas extraordinaire dans la faune, c'est la présence du tigre. La population est surtout chinoise. Les Mandchous, au nombre de 700.000 à peine, vivent dans une situation particulière, embrigadés dans des garnisons. Les autres natifs sont des Mongols, Bouriates, Solons, Eleuthes, etc.

Les Khoungouzes, descendants des émigrants attirés autrefois par la recherche de l'or, forment une classe dangereuse; adonnés exclusivement au brigandage, ils composent des bandes armées, bien organisées, qui mettent le pays en coupe réglée.

P. Bons d'Anty.

LE NOUVEAU BUDGET ANGLAIS

A l'heure où l'impôt sur le revenu soulève en France des débats si vifs et si passionnés, il est intéressant de connaître, dans ses grandes lignes au moins, le budget anglais. Son étude nous apprendra que, tandis que, chez nous, les dépenses vont toujours augmentant, jusqu'à atteindre le chiffre formidable de quatre milliards, en Angleterre, au contraire, on s'efforce de réaliser des économies, et l'on a pu employer, cette année, une somme importante à l'amortissement de la dette.

L'exposé, fait récemment par M. Asquith, du projet de budget pour 1908 pouvait se diviser en deux parties bien distinctes : dans la première, M. Asquith a fait connaître la situation financière de l'année qui vient de s'écouler; dans la seconde, ses intentions pour l'année en cours, notamment les modifications qu'il comptait apporter à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les successions.

L'année 1906 a été exceptionnellement brillante au point de vue financier, puisqu'elle se liquide par un excédent de recettes sur les dépenses de 5.399.000 livres, résultat dépassant de beaucoup les prévisions. Cette plus-value est due à plusieurs causes : d'une part, à l'exportation du charbon, qui a rapporté 345.000 livres de plus que ne pouvaient le faire espérer les évaluations basées sur l'année précédente; et d'autre part, à l'impôt sur les successions, qui a donné 1.200.000 livres de plus qu'on ne comptait. Les revenus sur le sucre et le thé ont aussi dépassé d'un peu les chiffres prévus par le gouvernement. La réduction sur la dette a atteint dans les dernières années le chiffre important de 13.714 000 livres.

Tels sont les heureux résultats que M. Asquith a pu annoncer à la Chambre des Communes, au milieu des applaudissements unanimes de l'Assemblée.

Le chancelier de l'Echiquier a ensuite expliqué l'emploi qu'il compte faire du surplus disponible : réserver une certaine somme à amortir la dette et employer le reste aux réformes sociales, dont deux lui semblent particulièrement intéressantes, l'éducation de l'enfance, pour laquelle l'Etat a déjà dépensé la somme de 25.000 livres, et les caisses de retraite pour la vieillesse; toutefois il serait prématuré d'indiquer une date précise pour cette dernière réforme.

Quant aux contributions indirectes, telles que les droits sur le thé, le sucre et l'alcool, le ministre ne prétend y apporter aucune modification, pour le moment du moins.

Passons maintenant aux nouvelles dispositions proposées pour l'année 1907-1908.

La principale disposition, celle qui constitue la partie la plus importante du discours de M. Asquith, est celle qui a trait à l'impôt sur le revenu. Le ministre a commencé par présenter un rapide historique de cet impôt. Introduit en Angleterre en 1798 par Pitt, il n'était dans l'esprit du grand ministre qu'un impôt temporaire créé pour subvenir aux dépenses de la guerre, et s'élevait au chiffre considérable de 2 shillings par livre sterling. En 1816, l'impôt sur le revenu fut supprimé. Rétabli de nouveau en 1842 par Robert Peel, comme un expédient temporaire, au taux de 7 pence par livre sterling, il fut maintenu par Gladstone, bien que celui-ci se soit toujours exprimé d'une façon très sévère sur le principe même de cet impôt. M. Asquith accepte définitivement l'impôt sur le revenu, comme faisant partie du système financier de l'Angleterre ; mais, suivant l'avis d'une commission présidée par sir Charles Dilke, il propose de faire une distinction entre les revenus provenant du capital, et ceux provenant du travail. Cette innovation est très importante, parce qu'elle établit ce principe que la fortune acquise doit payer davantage que le fruit du travail, conception toute nouvelle dans la législation anglaise. Il est vrai que la distinction entre la fortune acquise et les revenus du travail n'est pas toujours très aisée à établir. Ces derniers comprendraient, d'après M. Asquith, toutes les professions libérales, les fonctionnaires et employés payés par l'Etat et les commerçants qui tirent leurs principales ressources de leur travail.

La grande réforme proposée par M. Asquith pour le budget de l'année 1908 consisterait à abaisser de 1 shilling à 9 pence l'impôt sur le revenu, pour tous les revenus ne dépassant pas 50.000 francs (£ 2.000). Quant aux autres revenus, ils continueraient à payer 1 shilling par livre comme autrefois.

C'est, on le voit, une réforme très importante, puisqu'elle aurait pour effet de décharger dans une proportion considérable les classes moyennes.

M. Asquith rejette d'autre part l'idée de progression au-dessus d'une certaine somme, de même que l'idée d'exemption au-dessous d'un certain revenu. Quant au chiffre que cette réforme coûterait au Trésor, quoique l'appréciation en soit assez délicate, étant donné l'élasticité des budgets d'une année à l'autre, M. Asquith l'évalue à 1.250.000 livres.

Comment équilibrer le budget et compenser la perte que la réforme fera subir au Trésor? C'est ici qu'intervient la nouvelle disposition que le chancelier de l'Echiquier veut intro-

duire dans le nouveau budget. Il propose de se procurer cette somme, grâce aux impôts sur les successions. Déclarant que même au cas où l'impôt sur le revenu n'aurait pas été modifié, il était dans ses intentions de demander la revision des taxes sur les successions, il fait justice des prédictions pessimistes de sir William Harcourt, qui avait affirmé, en 1894 qu'un impôt élevé sur les successions aurait pour effet un exode des capitaux de l'Angleterre. Ces prédictions ne se sont pas réalisées. On peut donc raisonnablement demander aux impôts sur les successions l'équivalent de ce que le nouvel impôt sur le revenu fera perdre au budget.

M. Asquith propose alors de ne pas changer le taux de l'impôt pour les successions qui ne dépassent pas 150.000 livres (3.750.000 fr.); lorsque la succession dépassera 150.000 livres, sans dépasser 250.000, le taux de l'impôt sera de 7 % au lieu de 6 1/2 % ; de 250.000 à 500.000 liv. 8 % au lieu de 7 % ; de 500.000 à 750.000 livres, 9 % au lieu de 8 % ; de 750.000, à 1.000.000 de livres, 10 % au lieu de 9 % ; et quand la succession dépasse 1.000.000 de livres 10 1/2 %, et graduellement jusqu'à 15 %, pour les successions de 3.000.000 de livres, M. Asquith estime que la somme que rapportera ce nouvel impôt peut s'évaluer à 1.200.000 livres.

L'exposé du chancelier a été généralement bien accueilli par la Chambre des Communes et l'opinion. Les principaux organes de la presse ont reconnu le désir très sincère du gouvernement de diminuer les charges de la classe moyenne et la dette du pays. Seuls, certains socialistes ont fait des réserves, et M. R. Mac Donald a dit le désappointement ressenti par le parti ouvrier, de ce que M. Asquith n'ait pas appliqué, cette année même, son projet de pensions de retraite pour les vieillards.

Tel qu'il est, ce nouveau budget mérite d'être médité par nos hommes d'Etat, qui y trouveront des modèles de sagesse financière et de probité politique, à l'heure où notre ministre des Finances, dans un discours récent, montre que son projet d'impôt sur le revenu menace précisément ces mêmes classes moyennes, que le gouvernement libéral anglais s'efforce avant tout de ménager.

ARTHUR KANN.

L'ÉMIGRATION ITALIENNE

VERS LES DEUX AMÉRIQUES

D'après M. Guglielmo Ferrero, « l'histoire montre qu'il a « toujours été impossible de faire marcher ensemble l'Italie « du Nord et l'Italie du Sud. Quand l'une progresse, l'autre « décline. Ce sont les deux plateaux d'une balance : l'un monte, « l'autre descend. La vallée du Pô fait partie de l'Europe cen- « trale ; l'Italie du Sud est le commencement de l'Orient. »

De profondes dissemblances caractérisent, en effet, ces deux fractions du même pays. Le Nord est industriel et commerçant. Le Sud est agricole, et son sol dévasté ne peut nourrir tous ses enfants. D'où émigration en masse, exode véritable, qui atteint presque un million d'hommes par année.

L'ancienne Rome encourageait l'émigration par système, de propos délibéré, pour rejeter au dehors l'écume des partis politiques. L'émigration agissait à Rome, dit Lavallée, comme une soupape de sûreté.

Rien de pareil dans l'Italie moderne. Le gouvernement ne cherche point à activer ce courant; il l'endigue, il le canalise sur les points où ses travailleurs, accueillis convenablement, reçoivent un salaire proportionnel à l'effort donné.

Presque tous les émigrants viennent de l'Extrême Sud de la péninsule, et il suffit, pour le comprendre, de traverser les Calabres, la Basilicate et les Pouilles. L'aspect désolé de ces régions en dit plus long que toutes les théories : campagne dévastée par les inondations continuelles et les tremblements de terre; pays sans routes, sans industrie, sans capitaux, où chaque année le paludisme, sous le nom de *malaria*, décime les populations. Malgré les doses de sulfate de quinine que l'Etat distribue aux indigents, les victimes atteignent toujours un chiffre élevé :

	Cas de fièvre	Décès	%
	—	—	—
1902.....	8.543	694	8,1
1903.....	5.783	564	9,7
1904.....	7.258	777	10,7
1905.....	12.315	828	6,7

Nombre de kilogrammes de sulfate de quinine distribués.

En 1903-1904, 229 kilogrammes.
En 1904-1905, 698 kilogrammes.

Pour conjurer la crise agraire, conséquence de cet ensemble de conditions, le gouvernement ne se contente point de combattre la *malaria*. Il crée des fourneaux économiques dans les villages les plus éprouvés; il nomme des commissions d'enquête pour répartir les secours; il poursuit activement à Lecce le relèvement de la sériciculture, autrefois si prospère. Ses agents ont déjà distribué 40.000 plants de mûriers; les magnaneries s'élèvent et les cocons s'écoulent à des prix rémunérateurs. De leur côté, les sociétés de bienfaisance redoublent de zèle. Un comité constitué à Capo di Leuca se propose de développer la culture en grand des tabacs blonds d'Orient, très demandés aujourd'hui sur les marchés du monde.

Voilà, certes, de louables intentions. Malheureusement, chacun de ces expédients n'est qu'une goutte d'eau dans la mer et, avant de songer à l'avenir, nombre de paysans s'efforcent d'assurer le présent. Ceux de la province de Lecce travaillent à tort et à travers, sans ordre ni méthode, dédaignant même de demander le consentement des propriétaires. Ils bouleversent les terrains avec acharnement; ils comblent des vides ou creusent des fossés. Après douze heures d'un labeur opiniâtre, appliqué à un travail quelconque, parfois nuisible, toujours inutile, ils réclament le salaire qu'ils croient avoir bien gagné. Essuient-ils un refus? Leur fait-on, à titre d'aumône, une offre inférieure à leur appréciation? Ils menacent les fermiers, et, généralement, l'affaire se règle par l'intervention des carabiniers.

Ces ruraux du Midi font école. On signalait, au mois de mars dernier, des scènes du même ordre à Bracciano (Italie centrale). Cent cinquante paysans armés de bêches envahirent des prairies appartenant au prince Odescalchi. Là, malgré les gardes et les agents du prince, ils entreprirent le défoncement du sol. Accourus en toute hâte, les carabiniers et une compagnie d'infanterie ne les dispersèrent qu'à grand'peine.

Toutes les mesures prises par le gouvernement et les particuliers luttent avec difficulté contre la réclame incessante des Etats et des compagnies aux abois par le manque de main-d'œuvre. Des agents parcourent ces régions déshéritées; ils grimpent jusqu'aux hameaux fauves, accrochés comme des nids d'aigle aux rochers qui surplombent le détroit de Messine. Ils se glissent dans les maisons, assurant qu'une entreprise brésilienne, demande des *braccianti*. Le mot Brésil, mot magique, éveille chez ces infortunés des convoitises et appelle les résolutions extrêmes. Malgré les avertissements du Commissariat de l'Emigration, malgré les objurgations désintéressées de ceux qui rentrent en Italie après avoir laissé leurs illusions à Santos,

les paysans naïfs s'arrachent à leur foyer. Comme leurs torrents, ils descendent, en groupes confus, vers les plages de Brindisi, de Tarente, de Gallipoli, de Cotrone...

— Vous allez courir de grands dangers, leur dit-on.

— *Qui si muore di fame*, murmurent-ils impassibles.

Pour rejoindre le port de partance d'où ils quitteront la douce terre italienne, les émigrants s'agglomèrent dans les gares, par familles des mêmes villages, hommes, femmes, enfants, retranchés derrière des monceaux de sacs, de paniers, de *fiaschetti* pleins de vins du pays. Ces Méridionaux, si expansifs, restent mornes et tristes, hantés sans doute par une vague préoccupation de l'inconnu. Poussés néanmoins par une idée fixe, ils marchent vers les lieux où il y a de la terre et du soleil, ignorant l'endroit où ils vont tomber, comme la feuille emportée par le vent, prêts à affronter tous les périls, toutes les souffrances, toutes les privations.

Le dépeuplement des campagnes s'aggrave chaque jour davantage. Du Midi, ce mouvement monte jusqu à Pise et à Lucques. On commence à se demander si l'Italie elle-même ne finira pas par manquer de bras.

D'abord, l'émigration ne comptait pas. Elle ne commença qu'en 1876, où la statistique enregistra 20.000 émigrants, à titre permanent. En 1887, on en comptait 200.000 et en 1905, 726.000. Et le courant, assez fort pour rendre anémique le peuple italien, grossit toujours.

***

Considérant l'émigration comme un mal nécessaire, le gouvernement s'efforce de l'éclairer et de la discipliner. Jusqu'en 1888, les compagnies maritimes exerçaient sans contrôle l'industrie de l'émigrant. C'était l'âge d'or de ce genre de trafic. Des courtiers, parcourant les provinces, rabattaient sur les ports les paysans de l'intérieur.

Mais, soustraits à toute surveillance, ces agents commirent des excès qui soulevèrent des protestations ici et là. M. Crispi fit voter, en 1888, la première loi réglementant la matière. Loi, sans doute incomplète, remplie de lacunes, mais préférable en somme à l'anarchie régnante.

Treize ans plus tard, la loi de 1901 améliora les dispositions de la première. Le législateur de 1888 créait des intermédiaires patentés entre les compagnies et les émigrants. Par un nouveau pas en avant, la loi de 1901 précise avec minutie de nombreux points, sans craindre d'imposer de véritables sacrifices aux sociétés de navigation.

Désormais, toute compagnie est responsable de ses agents. Les émigrants doivent arriver dans le port de partance plusieurs jours avant la date fixée pour le départ, à charge par la compagnie de les loger et de les nourrir jusqu'à l'appareillage. La responsabilité des bagages incombe à la compagnie, à partir du jour où les paysans quittent leur pays, et celle-ci doit en outre acquitter avant le départ les droits suivants : 8 francs par émigrant adulte ; 4 francs pour tout enfant de cinq à dix ans; 2 francs pour ceux de un à cinq ans.

Ces versements alimentent le fonds d'émigration, administré par un comité de vigilance.

Le gouvernement prend une autre garantie plus effective encore, en embarquant sur chaque vapeur d'émigrants un médecin de la marine militaire. Investi d'attributions étendues, cet officier dirige le service sanitaire du bord ; il veille en outre scrupuleusement à certaines dispositions :

Qualité des vivres destinées aux émigrants;

Qualité de l'eau. La distribution doit s'effectuer à raison de cinq litres par tête et par jour, de manière à éliminer toute chance de contagion.

Comme ce liquide ne remplira pas toujours les conditions requises, le bâtiment doit être en mesure de le stériliser par l'ébullition ou de le remplacer par le produit d'appareils distillatoires, jusqu'à une relâche qui fournira de l'eau douce répondant aux conditions prescrites ;

Propreté stricte du navire ;

Désinfection des logements, aussitôt qu'il se produit un cas de maladie infectieuse ou contagieuse. D'où points de contact nombreux et discussions fréquentes entre le médecin, le capitaine et le second de ces vapeurs. Enfin, la loi créait le Commissariat Général de l'Emigration.

Le gouvernement italien prend donc grand souci de ceux de ses nationaux qui vont chercher fortune à l'étranger. Plusieurs groupes officiels ou privés lui prêtent main forte dans l'accomplissement de cette tâche. D'abord, le Commissariat Général de l'Emigration qui exerce des attributions étendues et remplit son rôle de protecteur avec un zèle inlassable. Il ordonne des enquêtes à l'étranger, il signale aux émigrants les propositions acceptables, celles à rejeter, les pays à fuir et ceux où le travail reçoit une équitable rémunération. L'attention du contre-amiral Reynaudi, commissaire général, se porte sur les vieux vapeurs que les compagnies maintiennent en service. Il en a déjà rayé un bon nombre et tient en suspens, comme une épée de Damoclès, les doubles hélices. L'adoption

de cette mesure écarterait tout vapeur à machine unique, et il en reste encore beaucoup.

Un autre organe, le Conseil supérieur de la marine marchande, poursuit avec le Commissariat Général, la solution des problèmes que soulève l'émigration.

Plusieurs groupes importants, la Société de Géographie, la Ligue navale, l'Institut colonial (fondé en 1906), contribuent à la solution des problèmes que soulève l'émigration et à la prospérité de l'*italianisme*, hors des frontières du royaume.

Mais l'auxiliaire le plus utile du Commissariat, c'est la Société patriotique *Dante Alighieri*, qui a pour devise : « Protection de la langue italienne, partout où palpite l'âme italienne. » Ses 32.000 sociétaires se divisent en 178 groupes, dont 134 en Italie et 44 à l'étranger. Elle exerce une action considérable sur les émigrés par la fondation d'asiles, d'écoles, de conférences, de bibliothèques et de journaux. Un de ses membres fait partie de la commission gouvernementale chargée de répartir les 200.000 francs prélevés sur le fonds de l'émigration, pour l'accroissement des écoles italiennes en Amérique.

La *Dante Alighieri* lutte de son mieux pour diminuer la proportion d'illettrés parmi ceux qui émigrent aux Etats-Unis. Il y a de graves problèmes à résoudre dans ce pays. Fort heureusement, si l'on en juge par les faits antérieurs, les Américains faciliteront la recherche des solutions. Le *School Board* de San-Francisco a institué des cours d'italien dans les écoles publiques. D'autre part, l'autorité scolaire de New-York consent à créer un cours de langue italienne dans toute école où trente pères de famille en feront la demande.

La *Dante Alighieri*, qui a récemment offert à la ville de Paris la statue du Molière italien, Goldoni, a fait élever à New-York un monument à Verdi, le « chantre des douleurs et des espérances nationales ».

La loi de 1901 n'est pas parfaite. On l'a beaucoup critiquée depuis six ans. Les consuls, les chargés de mission, les commissaires royaux embarqués sur les vapeurs, ont signalé de nombreuses lacunes. Aussi, M. Tittoni a-t-il déposé à la Chambre un nouveau projet de loi destiné à améliorer l'ensemble des dispositions. Voici quelques-unes des mesures proposées. Désormais, le Commissiarat assistera d'une manière plus efficace l'émigrant en quête de travail. Le choix des inspecteurs portera non seulement sur les fonctionnaires de l'Intérieur, mais aussi sur la magistrature et les capitaineries de port. Le médecin de la marine embarqué comme commissaire royal exer-

cera ses fonctions pendant le voyage de retour, et les contraventions qu'il dressera feront foi devant les tribunaux. On soumettra à des règles précises les obligations militaires des expatriés et la loi facilitera la récupération de la nationalité italienne aux émigrés qui rentreront dans le royaume, après l'avoir perdue. Ainsi la loi complétera l'action de l'Institut colonial, qui étudie le meilleur mode de tenir en relation constante les colonies d'émigrés entre elles et avec la mère patrie.

Le Conseil supérieur de la marine marchande, consulté pour la préparation de la loi, a réclamé d'autres réformes : Amélioration des vapeurs affectés au service de l'émigration, en imposant un tonnage, une vitesse minimum, un âge maximum ou les hélices doubles, avec, comme corollaire, la radiation des vapeurs en dehors des conditions requises. La loi accordera un certain délai pour l'exécution de ces réformes.

***

Le courant migrateur se partage en deux branches principales : l'une gagne l'Amérique du Nord ; l'autre, l'Amérique du Sud (surtout la République Argentine et le Brésil). Par moments, les émigrants, sous l'influence d'une véritable fièvre locomotrice, se précipitent avec une ardeur extraordinaire vers les Etats-Unis. Ainsi, du 1er septembre 1902 au 30 septembre 1903, on a embarqué à Naples pour New-York 181.159 individus, à peu près 500 par jour.

Aux points d'arrivée comme au départ, des règlements disciplinent le courant migrateur. Simples formalités dans l'Amérique du Sud, ces règlements élèvent, au Nord, de véritables digues contre l'envahissement. Les Italiens destinés aux Etats-Unis débarquent à Ellis Island, d'où les heureux admis rayonnent sur leur habitat d'élection. Car, ici, l'offre étant toujours supérieure à la demande, les Américains procèdent par sélection, écartant impitoyablement tout individu trop faible ou peu recommandable au double point de vue moral et financier.

La loi autorise l'élimination d'un certain nombre des arrivants, de la catégorie des *undesirable immigrants*. Voici les proportions d'Italiens repoussés au débarquement :

1903-1904.....	2.356	12 %
1904-1905.....	2.354	12 %
1905-1906.....	3.173	11 %

Les autorités américaines refusent d'emblée l'accès du territoire de l'Union aux catégories suivantes :

1° Ouvriers porteurs d'un contrat signé avant le départ, leur donnant la certitude de trouver du travail ;

1° Indigents susceptibles de tomber un jour ou l'autre à la charge de l'Assistance publique; malades atteints d'affections contagieuses, idiots, fous, sourds-muets, aveugles, vieillards sans parents garantissant leur entretien, en cas de manque de travail ou de maladie.

Voilà la théorie. Mais il est avec le ciel des accommodements; M. Strauss, nouveau secrétaire du Commerce et du Travail, a donné récemment une petite entorse à la loi du 3 mars 1903. Une circulaire de janvier 1907, revêtue de sa signature, autorise les Etats et territoires à importer des immigrants sous contrat. Ceci, dans le but d'améliorer les conditions de la Caroline du Sud, où la main-d'œuvre est très rare. Telle est la circonstance atténuante.

L'*Act to regulate the immigration of aliens*, voté par les deux Chambres, dispose que, à partir du 1er janvier 1909, l'espace assigné à chaque émigrant sera porté de 15 pieds carrés (règlement actuel) à 18. Quand ce passager occupera un poste sur le pont ou dans le faux-pont supérieur, il sera porté à 20 pieds carrés, si ce poste est dans le deuxième faux-pont, et à 30, si la hauteur du local n'atteint pas 7 pieds, ou si les ouvertures dont ce local reçoit l'air et la lumière n'ont pas au moins 3 pieds carrés pour chaque 100 pieds de superficie. Ce supplément d'espace attribué aux passagers sur les vapeurs transatlantiques diminuera sensiblement le nombre des émigrants transportés par voyage. Il frappera surtout les vapeurs de la Méditerranée qui, le plus souvent, arrivent sur la côte américaine, avec des chargements complets de travailleurs.

En somme, les Etats-Unis n'ouvrent la barrière d'Ellis Island qu'aux immigrants sains et robustes. Les *campagnols* anémiés affaiblis par la *malaria* se rendent plutôt dans l'autre Amérique. Ce sont les plus forts, les plus hardis, les plus combatifs, qui débarquent au Nord, pour jouer des coudes parmi les Yankees, des rivages de l'Atlantique à ceux du Pacifique, de New-York à San-Francisco, s'égrenant parfois sur la route, au petit bonheur.

***

De Rome, le Commissariat Général suit les émigrants, aussi loin qu'il le peut, jusqu'en terre étrangère.

Dès 1885, Mgr Scalabrini fonda la Société « Christophe Colomb » pour la protection des émigrants en Amérique. Poursuivant l'œuvre du prélat, le Commissariat confie le patronage de ces travailleurs à trois sociétés, dont le rôle est parfaitement défini :

1° La *Société de protection des émigrants italiens* assiste les arrivants à Ellis Island, à l'aide d'agents-interprètes et d'un bureau de renseignements et de placement;

2° L'*Institut italien de bienfaisance* s'occupe des Italiens déjà débarqués à New-York, les loge et les nourrit pendant quelques jours à des prix très modiques;

3° La *Société de San-Raffaele* a dans ses attributions les femmes et les enfants; elle les reçoit dans un refuge.

Le Commissariat Général subventionne ces trois sociétés philanthropiques (56.000 francs, pour l'année 1902-1903).

Il est une autre institution plus récente, le *Labour Office*, créé à New-York pour les émigrants sans parents ni amis en terre américaine. Le Commissariat l'a signalée aux maires et aux associations ouvrières d'Italie, par une circulaire de mars 1907. Ce bureau se tient en communication constante avec les entrepreneurs, les industriels et les propriétaires. Il reçoit journellement des demandes de main-d'œuvre et place de nombreux immigrants.

Veut-on savoir quel genre d'existence adoptent ces nouveaux venus dans l'Union? Voici des chiffres qui se rapportent au premier trimestre 1906 :

31 %	ont été employés	sur la ligne de chemin de fer;
20 %	—	à la construction;
9,2 %	—	à l'agriculture;
7,1 %	—	aux travaux industriels;
2,1 %	—	aux travaux domestiques en ville.

La plupart des Italiens préfèrent les terrassements sur les voies ferrées, d'ailleurs mieux rétribués que les travaux des champs. Pourtant, leur opiniâtreté, leur endurance, appliquées à la culture du sol, font merveille. M. Rossi, plusieurs fois chargé de mission en Amérique, a visité, au Texas, des colonies italiennes florissantes, dont il ignorait l'existence et le nom.

Récemment, une Société de la Caroline du Nord fit venir des paysans des environs de Rovigo pour cultiver des légumes aux conditions suivantes : partage des produits entre les colons et la Compagnie jusqu'à remboursement complet des avances reçues pour le voyage, la construction des habitations, l'achat des instruments de travail et du terrain. Les immigrants abattirent les arbres, ils se mirent avec ardeur à la culture, et l'on prévoit déjà le moment où les terrains leur appartiendront. Cette ingénieuse *combinazione* favorise tous les intérêts en cause. D'une part, la Compagnie trouve acquéreur pour ses terres; puis ces blancs font contrepoids aux nègres, naguère en majorité dans

la Caroline du Nord; enfin, les paysans vénètes apprécient fort le bonheur de posséder des hectares vraiment productifs à si peu de frais.

Ces immigrants d'Italie, excellents agriculteurs, merveilleux terrassiers, dépassent rarement un certain niveau. Un de leurs compatriotes établi depuis longtemps aux Etats-Unis déplore en ces termes la situation : les Irlandais occupent des places lucratives dans les administrations publiques, mais aucun des membres de la colonie italienne n'a réussi à exercer un emploi supérieur à celui de *policeman*. La seule région du Nord où les Italiens soient tenus en quelque considération, c'est la Californie, que nous appelons l' « Italie d'Amérique ». Ici, l'un de nos compatriotes fut nommé récemment sénateur au Congrès fédéral.

***

Les étrangers ont commencé à affluer dans la République Argentine, à l'époque (1881) où Buenos-Ayres prit le titre de capitale fédérale. Pour exploiter le pays, il fallait des capitaux et des bras. Le gouvernement trouva les uns et les autres, car l'Argentine, au sol vierge, passait, dès cette époque, pour une sorte de terre promise. La culture y constitue encore un placement de premier ordre, à condition de pouvoir attendre. Semé dans un terrain qu'ont foulé les troupeaux, le maïs et le blé donnent de magnifiques récoltes. C'est un pays neuf, de beaucoup d'avenir, surtout si l'on y faisait moins de politique, cette « énorme plante parasitaire, avec des racines plus touffues « que celles d'une forêt de baobabs ».

La République Argentine est le pays d'élection des immigrants italiens. Le climat permet de travailler à l'air libre, comme dans les plaines lombardes. Peu de colonies offrent des conditions aussi favorables. De plus, la similitude de race et de langage y rendent les Italiens sympathiques aux populations. Ceci explique les nombreux cas de réémigration constatés entre le Brésil et l'Argentine. Parfois, des groupes de colons italiens abandonnent en masse les *fazendas* de São-Paolo pour descendre en Argentine, au grand désespoir des planteurs brésiliens.

Les travailleurs qui débarquent à Buenos-Ayres trouvent aisément des emplois, soit en ville, soit dans la *pampa*, où les *estancias* de 10.000 hectares sont assez communes. En outre, les salaires élevés constituent un appât non négligeable : un metteur de blé en sac, totalement illettré, gagne 300 francs par mois, outre la nourriture.

Un million d'Italiens vivent en Argentine. Sur une population

de 951.000 habitants, Buenos-Ayres compte près de 300.000 Italiens, qui y possèdent 47 % des propriétés, tandis que les Argentins n'en ont que 32 %. Sur 15.202 maisons de commerce appartenant à des étrangers, 10.000 sont italiennes. Plusieurs sujets de Victor-Emmanuel III y ont acquis de grosses fortunes. On raconte que lorsque M. Campos Salles, président du Brésil, annonça sa visite, le général Roca, président argentin, se trouva fort embarrassé, Buenos-Ayres ne possédant aucun édifice convenable pour loger un personnage de distinction. Comment faire? Ce fut un Italien, M. Devoto, qui mit son propre palais à la disposition de l'illustre visiteur.

La République Argentine reconnaissante considère les immigrants italiens comme un des facteurs principaux de sa prospérité. Aussi, les rapports italo-argentins sont-ils empreints d'une grande cordialité. L'enseignement de la langue italienne, facultatif depuis 1897, est obligatoire depuis 1902, dans les collèges nationaux, les écoles normales et commerciales de l'Argentine. Le règlement nouveau provoqua une explosion de lyrisme parmi les Italiens : « Nous saluons avec joie cet hommage rendu à « notre race, cet acte de fraternité qui nous vient d'un peuple « jeune et laborieux, avec lequel les liens de l'intelligence et « ceux de l'intérêt ne seront jamais assez forts ni assez serrés « pour le progrès commun. »

Cette mesure a coïncidé avec un malentendu de nature à refroidir l'amitié italo-argentine. Vu l'importance du groupe italien dans cette république australe, Marconi proposa de créer une station de télégraphie sans fil extra-puissante, destinée à relier directement Rome et Buenos-Ayres. Le Parlement de Montecitorio vota sans discussion les fonds nécessaires, et les travaux de maçonnerie commencèrent aux environs de Pise. Mais, de leur côté, peut-être par défaut d'entente préalable, les Argentins ne se décidèrent pas à faire la contre-partie et les émigrants d'Italie furent privés du moyen de communication extra-rapide que rêvait Marconi.

*
* *

Au Brésil, les Etats de Rio-Janeiro, de São-Paolo et du Rio Grande do Sul sont les principaux centres d'attraction de l'émigration italienne. On y cultive le café sur des milliers d'hectares. Les Italiens se portent de ce côté avec d'autant plus d'ardeur que la culture de cet arbuste offre un travail régulier, sans à-coups, lorsque les conditions climatériques se tiennent dans une juste moyenne.

Le caféier produit dès la quatrième année, pendant qua-

rante ans, à raison de trois récoltes annuelles. Tant que le café s'est bien vendu, les *fazendeiros* encaissaient de gros bénéfices et payaient régulièrement les travailleurs. Ceux-ci, voyant leur épargne s'arrondir, courbaient le front devant les amendes et devant l'insolence des surveillants. Mais la crise précipita les émigrants dans la misère.

Vingt mille Italiens habitent Rio-Janeiro ; c'est la colonie étrangère la plus nombreuse, et pourtant elle ne vient qu'après les autres groupes, de l'aveu même des notables italiens. Les groupes anglais, allemands et français ont acquis plus d'importance dans la capitale brésilienne à cause de leurs banques, de leurs clubs, de leurs écoles, de leurs hôpitaux. Tandis que les Français y comptent cinq sociétés florissantes, les Italiens n'ont qu'une association de bienfaisance et deux groupes populaires. Ils viennent de fonder une école à Pétropolis, résidence élégante d'été, au fond de la baie de Rio.

Mais la colonie italienne se retire un peu trop dans les faubourgs. Il faudrait, pour réussir, autre chose que des artisans et des *braccianti;* il faudrait des industriels et des commerçants avec des capitaux.

L'Etat de Sào-Paolo est plus grand que l'Italie et les neuf dixièmes de sa superficie sont en friche. C'est un vaste champ ouvert à l'activité des émigrants ; il en est arrivé 46.000 d'Italie dans la seule année 1901.

Le groupe italien, très nombreux et très actif, a fondé un hôpital d'ophtalmologie qui, en 1906, a guéri près de 3.000 malades. Il a créé des écoles primaires avec, pour annexes, des pharmacies qui cèdent aux colons, à des prix raisonnables, les médicaments très coûteux dans le pays. Aujourd'hui en dehors des écoles, des instituteurs ambulants se rendent d'une colonie à l'autre, pour inculquer aux illettrés un embryon d'instruction.

Tandis que la *Dante Alighieri*, par l'organe d'un comité local, constitué à Sào-Paolo, en mars dernier, se proposait d'améliorer les écoles et de fonder des bibliothèques circulantes, la Société *Galileo Galilei* créait un comité de patronage pour fournir des renseignements aux émigrants. Ceux-ci, à la fin de 1907, ont ouvert à Sào-Paolo une exposition permanente des vins d'Italie. Ce pays n'importe annuellement au Brésil que pour 2 millions de vins, alors que le Portugal en importe quinze fois autant.

Les 300.000 Italiens du Rio Grande do Sul représentent le tiers de la population de cet Etat. C'est que le climat de cette région (comprise entre 28° et 35° de latitude) ressemble à celui de la Sicile, avec des pluies abondantes. Le manque de voies

de communication empêcha d'abord les échanges entre les colons et obligea ceux-ci à vivre sur place des produits du sol. Les routes construites peu à peu améliorèrent notablement ces conditions. Aujourd'hui le vent est aux chemins de fer. Bientôt, une ligne reliera Porto Alegre, capitale de l'Etat, aux centres principaux de colonisation.

Malgré l'affluence des immigrants, le nombre d'hectares plantés reste stationnaire : les bras manquent. Pour les attirer, il faut modifier les conditions de l'immigration ; car, dans ces dernières années, des plaintes très vives se sont élevées contre les *fazendeiros* du Rio Grande, et le Brésil jouissait, en Italie, d'une réputation plutôt mauvaise, au point de vue des travailleurs étrangers. Le Commissariat Général chargea un agent de se rendre sur les lieux, et de s'y enquérir, auprès des colons, des conditions du travail, que les consuls présentaient sous de sombres couleurs.

Le rapport ne fut pas favorable ; et, dans la crainte de perdre de si bons clients, l'Etat comprit que de profondes réformes s'imposaient. Il entra résolument dans la voie des concessions. Désormais, plus de formalités à l'arrivée, mais une simple constatation de l'état sanitaire et de la moralité de l'immigrant, C'est tout.

Avantages : Paiement de la traversée. Concession de terrain (25 à 50 hectares) près des colonies en formation, remboursable en 5 annuités.

Avances pour la construction d'habitations, achat d'instruments aratoires, de semences, d'animaux domestiques, etc. En commençant, trois jours de travail par semaine au compte de l'Etat, pour acquérir les choses nécessaires à la vie, pendant que se prépare la première récolte.

Au cours des deux premières années de séjour : assistance judiciaire gratuite — en cas d'infraction au contrat, de la part des propriétaires ou intermédiaires. Rapatriement gratuit des femmes et des enfants, en cas de disparition du chef de famille et des immigrants qui, pendant la même période, seraient frappés d'incapacité de travail.

Le projet de loi prévoit la création de nouvelles colonies avec adjonction de champs d'expérience et enseignement pratique des cultures propres à l'endroit.

Enfin, des délégués immigrants serviront d'intermédiaires entre les groupes et le gouvernement de l'Etat.

Au mois de janvier dernier, le Parlement a voté une disposition très favorable aux ouvriers des *fazendas*. Dorénavant, on prélèvera d'abord les salaires dus aux travailleurs sur les

sommes provenant des ventes judiciaires. Et comme il y a fréquemment de ces ventes, la loi nouvelle améliore notablement la situation des immigrants employés à la culture.

***

En résumé, l'émigration italienne tient, en Europe, le premier rang pour la quantité ; mais, sauf de très rares exceptions, elle ne comprend que des terrassiers et des paysans. Dans le Nouveau Monde, ces émigrants éprouvent, au Nord, quelques difficultés. Les autorités américaines en opèrent un triage rigoureux et repoussent les faibles, les estropiés et les malades. Le Sud, qui a plus de terrains à distribuer, accueille avec une faveur marquée, sans examen pour ainsi dire, ces utiles auxiliaires qui débarquent sans discontinuer sur ses rivages, pour défricher les terres, bâtir les villes, construire les voies ferrées, creuser les ports.

Tandis que le Sud ne leur demande que l'extension des cultures, leur laissant toute liberté d'agir et de se grouper à leur guise, le Nord s'efforce d'assimiler, de pétrir, d'absorber et de couler dans un moule uniforme ces nouveaux venus. Mais les Italiens, en masses compactes, vivent à l'écart, ne prenant de la vie publique que juste ce qu'il faut pour n'avoir pas le dessous dans le *struggle for life*. Chacun d'eux apprend un peu d'anglais, mais il parle mal cet idiome si éloigné du sien, et avant de franchir le seuil de sa maison, il en secoue à la porte, avec la poussière de la route, les rudiments qu'il a pu s'inculquer.

Rentré en famille, il reprend le dialecte maternel, tant l'amour du pays natal reste la note dominante au fond de son cœur. Tout son être vibre au nom de son village. Le soir, au siège de la société ouvrière dont il fait partie, il salue respectueusement le tricolore de la monarchie de Savoie déployé à la place d'honneur ; et devant ce symbole sacré, il chante avec une émotion patriotique :

Su, fratelli, avanti, avanti !
Viva Italia e viva il Re !

Commandant Davin.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DÉCLARATIONS DE M. PICHON

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Chambre des députés a discuté, le vendredi 7 juin, l'interpellation de M. de Pressensé sur la Conférence de la Haye, et cette discussion a fourni l'occasion à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, d'exposer le point de vue du gouvernement français en des termes très précis qui ont été accueillis avec une extrême faveur par toute la Chambre.

M. de Pressensé, prenant le premier la parole, a posé nettement la question. Quelles sont les instructions que le gouvernement de la République compte donner aux plénipotentiaires qu'il envoie à la Conférence de la Haye ? La Conférence s'ouvre dans huit jours, il faut que la Chambre exprime ses intentions à ce sujet. La paix armée qui sévit en Europe depuis près de quarante années nous coûte 1.270 millions par an ; elle nous achemine à la banqueroute et rend le budget social impossible. L'Angleterre a proposé que la Conférence étudie la question du désarmement, ou plutôt la limitation des armements. Cette proposition a rencontré certaines difficultés, la Russie a fait ses observations, l'Allemagne ses réserves formelles, l'Italie a hésité. Pour nous, de l'avis de M. de Pressensé, nous devons nous tenir à côté de l'Angleterre, n'en pas bouger, et le proclamer bien haut « à voix retentissante », dès maintenant, avant l'ouverture de la Conférence.

Après quelques observations développées par M. Hector Depasse et M. François Fournier qui a réclamé la création d'un parlement international, le ministre des Affaires étrangères est monté à la tribune et a prononcé le discours suivant que nous reproduisons intégralement d'après le *Journal officiel* :

DISCOURS DE M. STÉPHEN PICHON

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Messieurs, je m'efforcerai d'apporter toute la netteté et toute la clarté possibles dans ma réponse aux questions si délicates qui m'ont été posées.

Et tout d'abord j'approuve pleinement les allusions qui ont été faites

par l'honorable M. de Pressensé, aussi bien que par M. Depasse et M. François Fournier à la conférence de 1888. Je m'associe très volontiers à l'hommage qui a été rendu à l'œuvre accomplie par cette Conférence et je vous demande la permission de vous rappeler cette œuvre en quelques mots rapides, comme une sorte de préambule nécessaire aux explications que je vous dois.

La Conférence de 1899 avait été réunie, comme M. de Pressensé l'a rappelé, aux termes d'une circulaire du comte Mouraview « pour étudier les « moyens de mettre un terme à l'accroissement progressif des armements « et pour préparer les voies à une discussion des questions se rapportant « à la possibilité de prévenir les conflits armés par les moyens pacifiques « dont peut disposer la diplomatie internationale ».

Après d'assez longues discussions qui menaçaient, d'ailleurs, de ne se traduire par aucun résultat pratique, elle a abouti au vote unanime de la résolution suivante proposée par mon éminent prédécesseur au ministère des Affaires étrangères, M. Léon Bourgeois :

« La Conférence estime que la limitation des charges militaires qui « pèsent actuellement sur le monde est grandement désirable pour l'ac- « croissement du bien-être matériel et moral de l'humanité. »

Elle émit en outre un certain nombre de vœux parmi lesquels celui « que les gouvernements, tenant compte des propositions faites dans la « Conférence, mettent à l'étude la possibilité d'une entente concernant la « limitation des forces armées de terre et de mer et des budgets de « guerre ».

Elle a, de plus, adopté trois déclarations relatives à l'interdiction d'employer certains explosifs ou projectiles particulièrement meurtriers. Enfin elle a voté une convention étendant à la guerre navale l'action bienfaisante de la convention de Genève relative aux secours aux blessés; une convention définissant la condition des belligérants et des prisonniers dans les guerres sur terre, fixant les règles des hostilités, le sort des espions, les droits des parlementaires, les conséquences des armistices, etc., une convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

Cette dernière convention a proclamé pour toute une catégorie de conflits — questions d'ordre juridique, d'interprétation et d'application de traités — « l'arbitrage comme le moyen le plus efficace et le plus équi- « table de régler les litiges internationaux ». Elle a défini et organisé les conditions et la procédure des divers moyens de règlement pacifique, médiation spéciale, commissions internationales d'enquête, procédure arbitrale, etc.

« On peut dire » — écrivaient à ce sujet les délégués de la France dans leur rapport du 31 décembre 1899 à l'honorable M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères — « on peut dire que les puissances qui, toutes, sans « une seule exception, ont signé cette convention, si elles ne sont pas con- « tractuellement obligées de recourir aux voies pacifiques, se sont du « moins placées dans une nécessité morale qui leur rendra de jour en « jour plus difficile de se dérober à ce recours. »

Aux termes de la même convention et dans le but de faciliter l'arbitrage immédiat pour les différends internationaux qui n'auraient pu être réglés par la voie diplomatique, les puissances signataires de l'acte final de la Conférence ont d'ailleurs constitué à la Haye une cour permanente d'arbitrage accessible en tout temps. Parlant de cette institution, les délégués de la France à la Conférence écrivaient dans le même rapport de 1899, dont je viens de citer un passage :

« En élevant cette juridiction internationale au milieu du monde, comme

« le symbole même de l'idée de civilisation et de paix, les puissances ont « certainement voulu qu'elle devînt l'instrument suprême de l'action du « droit entre les peuples. C'est ce qu'elles ont exprimé solennellement « quand elles ont déclaré qu'elles considéraient comme un devoir, dans « le cas où un conflit menacerait d'éclater entre deux ou plusieurs « d'entre elles, de rappeler à celles-ci que la cour permanente leur était « ouverte.

« Certes, ce texte n'impose pas aux puissances une de ces obligations « contractuelles fatalement dépourvues de sanction et que l'histoire nous « montre comme trop souvent éludées ou brisées, mais il contient un « engagement bien autrement fort et durable et mieux d'accord avec les « progrès de notre temps, un engagement purement moral à la vérité, « mais publiquement, librement souscrit devant l'opinion universelle et « par conséquent d'autant plus difficile à violer. »

Telle a été, Messieurs, dans ses grands traits, l'œuvre accomplie par la Conférence de 1889. (*Applaudissements.*)

L'idée d'une Conférence nouvelle est née, au cours de la guerre russo-japonaise, d'une circulaire du département d'Etat américain, rédigée sur les instructions du président Roosevelt, qui défend avec la puissance et la grande autorité que vous lui connaissez la cause de la paix universelle. (*Très bien! très bien!*)

Cette idée a été reprise par le gouvernement russe au lendemain de la paix de Portsmouth. Le programme initial en a été présenté en décembre 1905 ; il a été arrêté définitivement au mois d'avril 1906, après avoir recueilli l'avis officieux des puissances. Il a pour but de perfectionner et de développer l'œuvre accomplie en 1899. Son idée maîtresse est de diminuer le plus possible les risques de guerre, et, si la guerre ne peut être évitée, de la rendre moins cruelle et moins désastreuse pour les personnes et pour les biens.

Ses dispositions principales visent : « l'amélioration des clauses de la « convention d'arbitrage, le complément des dispositions relatives aux lois « et coutumes de la guerre sur terre, l'élaboration d'une convention rela- « tive aux lois et coutumes de la guerre maritime, (bombardement des « ports, villes et villages, transformation des bâtiments de commerce en « bâtiments de guerre, propriétés privées des belligérants, droits et devoirs « des neutres sur mer, etc.), enfin l'adaptation à la guerre maritime des « principes de la convention de Genève de 1864 ».

Comme on le voit, ce programme est très important et, en réalité, très étendu. Il faut ajouter, comme on l'a indiqué tout à l'heure, que quarante-sept Etats sont appelés à participer aux travaux de la Conférence, alors que vingt-cinq seulement étaient représentés en 1899. (*Très bien! très bien!*)

On peut dire, par conséquent, que c'est le monde civilisé tout entier qui va être appelé à délibérer sur des problèmes politiques d'une portée considérable : c'est un véritable parlement international composé de 200 membres, qui se réunira dans quelques jours à La Haye. (*Applaudissements.*)

L'importance de cette manifestation, Messieurs, ne pouvait échapper au Gouvernement de la République. Il s'est attaché à préparer de la façon la plus sérieuse, par les études approfondies d'une commission spéciale, composée de délégués techniques, réunie au ministère des Affaires étrangères, le travail de ses représentants à la conférence.

Cette commission ne s'est pas réunie tardivement, comme l'a pensé M. de Pressensé ; elle a été constituée par M. Léon Bourgeois et elle a tenu sa première séance le 26 novembre 1906, c'est-à-dire avant même

l'arrivée de M. de Martens à Paris, à laquelle M. de Pressensé fait allusion.

Sur chaque question, nos représentants seront en mesure d'émettre une opinion raisonnée, tenant compte à la fois des intérêts généraux en cause, et aussi de l'intérêt particulier de la France, des considérations économiques, juridiques, politiques, militaires, diplomatiques, qui doivent dicter nos résolutions.

Pour certaines de ces questions, et non des moindres, ils feront plus que de suivre la discussion, d'émettre des avis, de se ranger aux opinions qui auront été soutenues et qui leur paraîtront le plus acceptables; ils apporteront en notre nom des solutions, et ils prendront des initiatives. (*Très bien! très bien!*)

Les propositions qu'ils feront, je n'ai pas besoin de le dire, s'inspireront des principes de générosité, de conciliation, d'humanité et de justice qui sont l'honneur de la République française. (*Très bien! très bien!*) Ces propositions tendront à la substitution du droit à la force, de la paix à la guerre, de l'esprit de liberté à l'esprit de conquête et de destruction. (*Applaudissements.*)

Je ne puis entrer, vous le comprendrez, Messieurs, dans tout le détail de ces propositions ; il serait impossible, d'ailleurs, de fournir à la Chambre des précisions. Les solutions dépendront beaucoup d'une série de considérations de fait et de circonstances tenant en même temps aux groupements des puissances qui pourront se former.

Nous devons laisser à cet égard à nos représentants, dans lesquels nous avons toute confiance, la plus grande latitude d'appréciation et de jugement. (*Applaudissements.*)

Cela ne me dispense pas de m'expliquer sur les questions principales qui seront soumises à la conférence.

Tout à l'heure on a parlé de l'une d'entre elles, la question de l'arbitrage. On a rappelé que mon ami M. Beauquier avait déposé sur le bureau de la Chambre 70.000 signatures de pétitionnaires demandant que le caractère obligatoire soit reconnu à l'arbitrage.

Cette question n'est pas nouvelle; elle a été déjà longuement débattue par la conférence de 1899.

Peut-on donner à l'arbitrage un caractère obligatoire, alors qu'il n'est actuellement que facultatif?

La conférence précédente a échoué dans cette tentative; elle n'a pu réussir, malgré tous ses efforts et malgré des discussions approfondies, à dresser une liste, si réduite fût-elle, des cas pour lesquels l'obligation devrait être proclamée. Aujourd'hui la difficulté sera plus grande encore. Cela ne peut vous échapper, puisqu'il s'agira de traiter, comme je l'ai dit au début de mes explications, non plus seulement avec vingt-cinq, mais avec quarante-sept États. Cela ne dispense pas de trouver d'autres formules; on peut envisager la médiation, on peut multiplier les conventions spéciales d'arbitrage, on peut étendre à autant de matières que possible les points sur lesquels pourra ou devra porter l'arbitrage : interprétation des traités de commerce, des conventions relatives à la protection du travail, aux assurances, etc. On peut établir une procédure sommaire, appropriée aux différends d'ordre technique, créer en somme une sorte de justice de paix internationale qui serait en mesure de rendre les plus grands services. (*Très bien! très bien!*) On peut assurer le fonctionnement plus régulier des commissions internationales d'enquête. On peut, en un mot, fournir aux gouvernements le plus de moyens possible de recourir de moins en moins à la force et de plus en plus à la médiation et à la justice. (*Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.*)

Pour les autres questions, le même esprit devra dicter les résolutions de nos représentants, notamment en ce qui concerne l'amélioration des lois et coutumes de la guerre, le droit et le devoir des peuples, les règles uniformes à établir le plus possible dans le droit international, avant, pendant les hostilités.

Comme on vous l'a dit aussi, d'autres questions que celles qui sont comprises dans le programme russe seront très probablement soumises à la conférence.

On en a indiqué une sur laquelle je m'expliquerai dans un instant. Il y en a une autre; je veux parler de la doctrine de Drago. Cette doctrine a été formulée, comme vous le savez, par le ministre des affaires étrangères de la république Argentine à l'occasion de l'action concertée exercée par l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie contre le gouvernement vénézuélien, en raison d'actes arbitraires commis par lui contre les nationaux de ces trois États et en raison du non-payement d'emprunts du Venezuela. M. Drago représentait une action de cette nature comme étant en contradiction avec la doctrine de Monroe, en ce sens qu'elle aboutissait *manu militari* à la subordination d'un État américain à une puissance européenne.

La question fut plus tard débattue au Congrès panaméricain de Rio-de-Janeiro, qui vota une résolution tendant à ce que la conférence de La Haye eût à s'occuper des actes de contrainte appliqués au recouvrement de la dette publique et, en général, des moyens propres à diminuer entre les nations les conflits d'ordre pécuniaire.

Il n'est pas douteux, Messieurs, que la diplomatie ne peut être à la remorque de tous les financiers qui hasardent leurs capitaux dans des opérations plus ou moins aventureuses. (*Très bien! très bien!*) On ne peut risquer les forces et engager la politique et les relations d'un pays dans toutes les spéculations heureuses ou malheureuses auxquelles les grands entrepreneurs, les fournisseurs et les banquiers pourraient se laisser imprudemment entraîner. (*Très bien! très bien!*)

Il y a lieu de tenir compte, dans l'examen délicat de ces affaires, non seulement des considérations politiques invoquées par les États américains, mais aussi de la nature même des questions qui peuvent solliciter le concours de l'action gouvernementale.

Il y a des différences à faire entre les conflits qui naîtraient d'emprunts usuraires et ceux qui naîtraient d'emprunts réguliers; entre les États qui veulent sincèrement exécuter leurs obligations et ceux qui s'y refusent; entre les gouvernements qui commettent de parti pris des dénis de justice et ceux qui sont respectueux du droit; entre ceux qui opposent la mauvaise foi à des réclamations justifiées et ceux qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, se trouveraient momentanément dans l'impossibilité d'accorder des satisfactions légitimes.

On ne peut repousser systématiquement, dans tous les cas, toute mesure coercitive dans les rapports internationaux pour la satisfaction de réclamations pécuniaires, surtout lorsque ces réclamations reposent sur l'exécution des traités, sur des droits tout à fait respectables, sur des intérêts touchant au commerce, à l'industrie, à la prospérité des États, intérêts qui se trouveraient lésés par des gouvernements infidèles à leurs promesses ou peu soucieux de tenir leurs engagements. Il y a un départ à faire entre les nécessités inéluctables devant lesquelles tous les gouvernements s'inclinent et les spéculations anonymes ou individuelles auxquelles il faut savoir résister.

Sur ce point aussi, nous devons laisser à nos représentants à la Con-

férence de la Haye la plus grande liberté d'appréciation et de jugement. (*Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs.*)

J'arrive, Messieurs, à la limitation des armements. Le programme russe du 3 avril 1906 laisse en dehors toutes les questions qui pourraient concerner la limitation des forces militaires ou navales ; mais, d'une part, le gouvernement des Etats-Unis — car c'est à lui qu'appartient l'initiative de cette question et non pas, comme l'a pensé M. de Pressensé, au gouvernement anglais — le gouvernement des Etats-Unis s'est réservé le premier la liberté de soumettre à la Conférence la question de la réduction ou de la limitation des armements.

D'autre part, le gouvernement britannique a fait savoir qu'il attache une grande importance à ce que la question des dépenses pour les armements soit discutée à la Conférence ; il se réserve le droit de la soulever.

Le gouvernement espagnol, sans exprimer son désir de discuter la question, se réserve le droit de la traiter.

Le gouvernement de la République a fait savoir dès le premier moment — et il n'a jamais varié — que si la question était posée, il était prêt à l'examiner. (*Très bien ! très bien !*)

Je répète, Messieurs, qu'il n'a aucunement changé d'avis ; non qu'il se fasse beaucoup d'illusions sur le résultat pratique immédiat d'un pareil débat ; pour qu'il aboutît, il faudrait deux choses : une formule concrète, qui donne satisfaction au désir commun à tous les peuples d'échapper aux surcharges militaires, et d'autre part l'unanimité entre les gouvernements. (*Très bien ! très bien !*)

La formule concrète, on ne l'a pas encore trouvée ; et ce n'est pas la discussion qui a été instituée tout à l'heure à la tribune qui me paraît de nature à la dégager. (*Mouvements divers.*)

Faut-il limiter les budgets de la guerre, les approvisionnements militaires, les progrès de l'armement, les effectifs ? Tous ces systèmes ont été proposés ; tous se sont heurtés à de telles difficultés et à de telles objections qu'il est devenu impossible de trouver l'un d'eux qui soit acceptable.

M. Edouard Vaillant. — Secondez au moins l'Angleterre et les Etats-Unis.

M. le Ministre. — Attendez, Monsieur Vaillant. Je ne peux pas tout dire à la fois ; je crois que, sur ce point au moins, mes explications seront de nature à vous satisfaire.

Quant à ce qui concerne l'entente unanime entre les gouvernements, ce n'est un mystère pour personne qu'elle n'a pu être réalisée.

En Allemagne, le prince de Bülow a fait savoir qu'il ne pourrait prendre part à une discussion qui, « même si elle n'est pas dangereuse, « n'est pour le moment nullement pratique ».

« Nous nous bornerons, a-t-il ajouté, à laisser les puissances qui « se promettent un heureux résultat de cette discussion y procéder « seules. »

Le gouvernement austro-hongrois a pris sensiblement la même attitude.

Le gouvernement russe a déclaré, le 3 avril dernier, que, pour sa part, il maintient son programme du mois d'avril 1906 comme base des délibérations de la Conférence et que, dans le cas où la Conférence aborderait une discussion qui ne lui paraîtrait pas devoir aboutir à un résultat pratique, il se réserve d'examiner la conduite qu'il lui conviendrait de tenir.

Il se montre d'ailleurs disposé, je crois — mais ce n'est qu'une supposition de ma part — à se référer aux précédents de 1899.

En Italie, M. Tittoni a fait comprendre que, tout en maintenant son adhésion aux nobles intentions qui ont dicté l'idée d'une proposition de délimitation des armements, il maintenait aussi ses réserves sur la possibilité de la traduire immédiatement en action.

« Je souscris pleinement, a-t-il dit, aux réserves faites par l'Allemagne « et par l'Autriche-Hongrie. » Il a toutefois indiqué que l'Italie pourrait prendre part à la discussion, sous le bénéfice de sa liberté d'examen.

En Angleterre, sir Henry Campbell Bannerman, qui avait pris, après le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, l'initiative de la proposition et qui l'avait défendue avec sa très grande autorité, aussi bien dans le Parlement que dans la presse, n'a pas caché, dans un récent discours à Manchester, qu'il éprouvait « un profond désappointement » en présence de l'attitude de puissances qui se refusaient à la discussion :

« Il aurait été probablement impossible, a-t-il dit, de trouver une for-
« mule acceptable pour tous ; mais nous avions l'espoir d'arriver à l'appro-
« bation de mesures impliquant une confiance mutuelle, qui, plus tard,
« auraient porté leur fruit et auraient permis de réduire considéra-
« blement l'excessif, l'intolérable fardeau des armements qui est le fléau
« de l'Europe...

« Je ne désespère pas encore, ajoutait-il, de faire quelque chose, mais
« ce sera beaucoup plus difficile. »

Le Japon, de son côté, a fait savoir qu'il se réservait de s'abstenir de discussions qui ne conduiraient pas à un résultat pratique. Mais il est probable qu'il prendra part à celle de la limitation des armements.

M. LE COMTE DE LANJUINAIS. — C'est une bonne leçon qu'il nous donne !

M. LE MINISTRE. — Mais non, puisqu'il est du même sentiment que nous et qu'il discutera sans doute la question.

En présence de cette division des puissances, que pouvons-nous faire ? Rester fidèles à nous-mêmes, continuer à jouer le rôle essentiellement utile de conciliation et de modération que nous avons pris en 1899, qui a été rempli par les délégués de la France et d'une façon particulièrement brillante par M. Léon Bourgeois, puisque c'est sur son initiative que toutes les puissances ont abouti au vote de la formule que je vous citais au début de mes explications. (*Applaudissements.*)

Nous pouvons discuter la proposition et nous le ferons ; nous la discuterons si elle est formulée en apportant dans son examen les idées généreuses qui ont toujours été les nôtres, sans nous départir toutefois du souci supérieur de notre force et de notre préservation. (*Applaudissements.*)

Nous ne devons pas nous dissimuler que le manque d'entente entre les puissances, l'absence d'une formule concrète susceptible dès maintenant d'être acceptée par elles, rendent chimérique pour l'instant la limitation des armements militaires. Mais nous acceptons, avec les puissances qui comprendront l'utilité et la nécessité de ce débat, de discuter la question.

Nous ferons plus : nous nous efforcerons d'indiquer la procédure qui pourrait être suivie pour orienter éventuellement la diplomatie internationale et les gouvernements vers la solution pratique de ce grave, de cet inquiétant problème. (*Très bien ! très bien !*)

Telles sont les instructions qui seront données aux représentants de la

France à la Conférence de la Haye ; telle est l'attitude qu'ils auront à adopter. Je suis convaincu que le résultat de leur action, dans les délibérations des représentants des puissances, ne sera ni moins utile, ni moins efficace que ceux qu'il ont atteints en 1899, car je ne suis pas de ceux qui traitent à la légère ces grandes réunions internationales où se discutent les intérêts du monde civilisé. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je ne suis pas de ceux qui croient — et ceci est le résultat de l'étude sincère et sérieuse à laquelle je me suis livré relativement à cette Conférence de la Haye — je ne suis pas de ceux qui croient qu'il n'en sort que des discussions platoniques et des débats indifférents ou stériles sur des chimères.

La Conférence de 1899 a fait le plus grand honneur à l'empereur ami de la France qui l'a convoquée et aux gouvernements qui y ont participé. Il en est sorti toute une législation sur l'arbitrage, qui a déjà produit les meilleurs effets.

La cour de la Haye a jugé et réglé un certain nombre de litiges : entre les Etats-Unis et le Mexique, entre le Venezuela et onze Etats, entre le Japon, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne, entre la France et l'Angleterre.

Si l'on prétend qu'il ne s'agissait là que d'intérêts secondaires, on peut répondre que ce sont souvent les litiges de peu d'importance qui amènent les complications les plus graves (*Très bien! très bien!*); on peut répondre que les conflits d'intérêt médiocre entre les Etats déterminent parfois en s'éternisant les mauvaises relations d'où surgissent les menaces de guerre; on peut répondre que ce n'est pas peu de chose de régler des différends qui, sans intéresser l'existence même des peuples, touchent cependant d'une façon sérieuse aux droits et aux intérêts des particuliers et des gouvernements; on peut répondre enfin que c'est une œuvre d'avenir singulièrement précieuse d'habituer les Etats à voir l'idée de médiation, d'arbitrage et de justice s'introduire de plus en plus dans les rapports internationaux et s'y généraliser comme elle le fait. (*Très bien! très bien!*)

Est-ce qu'il n'y a pas eu tout au moins une grave affaire, un conflit de grande importance entre deux gouvernements, dont le règlement pacifique est dû sans conteste à l'influence bienfaisante de la convention de 1899? Est-ce que l'on a oublié l'incident de Hull qui avait produit une si vive émotion en Angleterre, et qui a pu paraître un instant une menace pour la paix de l'Europe? (*Très bien! très bien!*)

Sans doute il faut faire honneur de sa solution aux sentiments conciliants des deux Etats qui s'y trouvaient mêlés, la Russie et l'Angleterre, mais il faut en faire honneur aussi aux dispositions de principe auxquelles avaient souscrit toutes les puissances signataires de l'acte final de la Conférence qui ont permis à deux d'entre elles de trouver, sans dommage ni difficultés pour aucune d'elles, une procédure toute préparée pour mettre un terme à leur conflit. (*Applaudissements.*)

La Conférence de 1899 n'aurait-elle à son actif que l'apaisement définitif de ce différend, qui a pu être considéré un moment comme menaçant l'Europe des complications les plus graves, que tous les hommes de paix devaient lui en avoir de la reconnaissance. (*Très bien! très bien!*)

Mais il y a quelque chose de plus. Les conventions d'arbitrage se multiplient. La France en a conclu avec la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède, la Norvège, la Suisse, le Danemark, le Portugal; d'autres pays suivent le même exemple.

Je puis ajouter — ce qui n'est pas indifférent non plus — que la con-

vention de Genève de 1864 pour le traitement des blessés et des malades a été refaite et considérablement améliorée.

Eh bien! qu'on arrive ainsi à affermir l'idée de la conciliation, de la solidarité, de la justice, à diminuer l'incertitude et l'arbitraire, à affaiblir d'autant l'idée de force comme génératrice du droit, et l'on aura rendu un signalé service à l'humanité. (*Applaudissements.*)

M. Devèze. — La formule est excellente.

M. le Ministre. — C'est la tâche qui sera confiée à nos représentants à la Conférence. C'est le rôle qu'ils rempliront dans les assises d'une assemblée réunissant, pour la première fois, les délégués du monde entier, sur la convocation du souverain d'une nation qui est une amie et une alliée de la France. (*Très bien! très bien!*). Leurs noms, leur passé, leur autorité, les instructions qui leur seront données, la façon dont ils ont précédemment rempli leur rôle me sont un sûr garant — et j'en apporte l'assurance à la tribune — que c'est un devoir auquel ils ne failliront pas. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Comme nous le disions plus haut, les paroles de M. Pichon ont été très favorablement accueillies par la Chambre, qui a voté à mains levées, presque à l'unanimité, un ordre du jour de M. François Deloncle approuvant les déclarations du ministre des Affaires étrangères.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La signature du traité franco-japonais.* — Le traité franco-japonais a été signé le 9 juin, à 4 heures du soir, à Paris, par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, et M. Kurino, ambassadeur du Japon. La teneur exacte n'en sera publiée qu'ultérieurement. On sait que nous en avons déjà donné il y a quelque temps une analyse assez complète, à laquelle il n'y a rien à ajouter. Nous nous réservons toutefois d'attendre pour commenter cet événement, si important dans l'histoire d'Extrême-Orient, que nous puissions discuter sur un texte précis.

— *La visite du roi et de la reine de Norvège à Paris.* — Le roi et la reine de Norvège sont arrivés à Paris le 27 mai, et le soir, au dîner de gala donné en leur honneur au palais de l'Elysée, des toasts empreints de la plus diplomatique cordialité ont été échangés par le président de la République et le roi Haakon VII.

Les souverains de Norvège ont quitté Paris le 30 mai; durant les quatre jours qu'ils sont restés parmi nous, ils ont été l'objet de constants témoignages de sympathie de la part de la population parisienne ainsi que de l'unanimité de la presse française.

— *Ouverture du Congrès colonial à Paris.* — Le troisième Congrès colonial français s'est ouvert le 10 juin à Paris sous la présidence de M. François Deloncle, député de la Cochinchine, qui en a exposé le programme. M. Saint-Germain, sénateur d'Oran, a fait ensuite une très intéressante conférence fréquemment applaudie sur l'expansion coloniale de la France.

— *La démission de M. de Peyerimhoff.* — M. H. de Peyerimhoff de Fontenelle, ancien directeur de l'agriculture, du commerce et de la colonisation au Gouvernement général de l'Algérie, vient de donner sa démission d'auditeur au Conseil d'Etat, afin de prendre le secrétariat général du Comité central des houillères de France ; il a été nommé maître des requêtes honoraire.

Tout en adressant nos félicitations à M. de Peyerimhoff, qui a été pour les *Questions* un ami dévoué de la première heure, nous ne pouvons nous empêcher de lui exprimer nos regrets de le voir renoncer définitivement à une carrière administrative qui fut cependant si brillante et si utile. Par son œuvre algérienne, que notre collaborateur M. Henri Froidevaux est en train d'exposer aux lecteurs de la Revue, M. de Peyerimhoff a justement mérité la reconnaissance patriotique de la France coloniale.

Allemagne. — *Les élections bavaroises.* — Le 31 mai ont eu lieu en Bavière les élections pour le Landtag. C'était la première application, dans le second Etat de l'Empire, du suffrage direct que son Parlement a voté en mars dernier. Les résultats de cette consultation électorale n'ont que très peu modifié la composition du précédent Landtag. Le Centre catholique, qui détenait 102 sièges sur 157, en compte maintenant 99 sur 163, concervant ainsi une majorité suffisante pour garder la direction des débats. La social-démocratie, qui avait précédemment 12 représentants, en a maintenant 20, et ce succès relatif montre qu'il serait peut-être prudent de ne pas considérer comme un résultat définitif l'échec de ce parti aux récentes élections allemandes pour le Reichstag. Enfin les libéraux, qui étaient 23, reviennent 25, gardant assez exactement leur position.

— *Le nouveau régent de Brunswick.* — Le Landtag de Brunswick, après les longues négociations que l'on sait, a élu le 27 mai, comme régent, le duc Jean-Albert de Mecklembourg. L'entente s'étant faite complètement sur son nom, l'élection n'était plus d'ailleurs qu'une simple formalité.

Angleterre. — *L'Angleterre et la convention des sucres.* — Le gouvernement libéral a cru devoir donner à ses partisans une nouvelle preuve de ses convictions libre-échangistes : il vient de faire savoir aux signataires de la convention des sucres qu'il a l'intention de retirer son adhésion à cette convention, à moins qu'on ne lui permette de ne plus donner effet à la convention en tant qu'elle l'oblige à apporter des restrictions à l'entrée des sucres étrangers dans le Royaume-Uni. La commission permanente des sucres siégeant à Bruxelles, saisie de cette proposition du gouvernement britannique, a estimé n'avoir pas qualité pour en entreprendre la discussion et s'est ajournée au mois de juillet afin que les États intéressés aient le temps d'arrêter leurs résolutions à ce sujet.

Russie. — *La situation parlementaire.* — En présence des informations très contradictoires qui nous arrivent de Saint-Pétersbourg, il est très difficile de se rendre un compte exact de la situation politique et parlementaire actuelle. Des efforts très sérieux sont faits, surtout du côté du parti de l'autocratie, pour arriver à faire dissoudre la Douma d'empire, et, de leur côté, les partis extrêmes de l'assemblée, aussi bien de droite que de gauche, font tout ce qui est nécessaire pour provoquer cette dissolution. Cependant les partis modérés et, à ce qu'il semble du moins, le ministère lui-même, déploient toute leur habileté pour éviter de donner aux partisans de la dissolution le prétexte qu'ils attendent et qu'ils espèrent. En somme, une seule chose apparaît comme assez précise, c'est que la Douma sera dissoute, mais quand, et dans quelles circonstances se produira cet événement, il est impossible de le prévoir. Peut-être se bornera-t-on à envoyer l'assemblée en vacances le plus tôt possible sans fixer une date de rentrée.

— *Un Parlement finlandais.* — Le Parlement finlandais nouvellement élu a été ouvert officiellement le 25 mai, par un message du tsar, dans lequel le souverain exprime le vœu que les travaux de l'assemblée finlandaise soient féconds et de nature à renforcer le principe de la représentation populaire. Le message termine en appelant sur le Parlement la bénédiction de Dieu.

La Diète, composée de 200 députés, compte 60 socialistes qui constituent le parti le plus compact. En outre, il y a 19 députés femmes.

Le programme des femmes-députés contient, entre autres choses : la substitution du mariage civil au mariage religieux ; l'autorisation pour la femme de se marier à quinze ans ; l'égalité des droits du père et de la mère ; l'édiction de peines extrêmement sévères pour les séducteurs ; l'égalité de l'homme et de la femme pour les salaires.

Après la lecture du discours du trône, le président de la Diète a dit que l'assemblée s'efforcerait de travailler au mieux des intérêts du pays et que la Finlande voulait conserver ses privilèges intérieurs et son autonomie. Les socialistes protestèrent contre le vote d'une motion remerciant l'empereur de son discours et une discussion générale s'ensuivit.

Suède. — *Les noces d'or d'Oscar II.* — Les souverains suédois viennent de fêter le cinquantième anniversaire de leur mariage, qui eut lieu à Biebrich, le 6 juin 1857.

A l'occasion de son jubilé, le roi Oscar qui avait, depuis le début de l'hiver, à la suite d'une altération grave de son état de santé, laissé la régence à son fils, a repris le gouvernement, afin de recevoir les hommages de son peuple et des nations étrangères en qualité de roi régnant.

Malgré que le roi aille beaucoup mieux, les fêtes ont été réduites au minimum, afin d'éviter toute fatigue au souverain. Le roi et la reine ont, d'autre part, demandé qu'il ne soit pas fait de dépenses à cette occasion, tout l'argent réuni en souscriptions nationales devant être consacré à l'érection d'un sanatorium.

Serbie. — *La crise ministérielle ; le nouveau ministère Pachitch.* — Devant l'obstruction persistante de l'opposition, le président du conseil des ministres serbe, M. Pachitch, a remis au roi, le 9 juin, la démission collective de son cabinet.

On se rappelle que l'opposition des Jeunes Radicaux rendant toute discussion impossible dans la Skoupchtina et le budget de 1907 ne pouvant être voté, M. Pachitch avait prorogé l'assemblée, dans les premiers jours d'avril, jusqu'au 9 juin. On espérait que l'apaisement pourrait se faire entre temps. Il n'en fut rien, et le jour fixé pour la rentrée de la Skouptchina, aucun accord n'avait pu s'établir entre le gouvernement et les Jeunes Radicaux ; aussi, désirant ne pas envenimer une situation de fait, déjà suffisamment regrettable, par des questions de personnes, M. Pachitch s'est retiré avec tous ses collègues.

Il a d'ailleurs été chargé aussitôt par le roi de former un nouveau cabinet, et la crise s'est terminée en quarante-huit heures, par la reconstitution pure et simple du ministère Pachitch, à la seule exception de M. Protitch, dont le portefeuille a été donné à un membre du parti des Vieux Radicaux.

II. — ASIE.

Inde anglaise. — *L'agitation anti-anglaise dans l'Inde.* — La ville de Lahore a été ces dernières semaines le théâtre d'incidents assez graves provoqués par une violente campagne anti-anglaise d'un journal local, le *Punjabi.* Nous avons déjà eu d'ailleurs l'occasion, à plusieurs reprises, de signaler diverses manifestations de ce mouvement anti anglais qui s'est fait sentir dans l'Inde anglaise. Cette fois les événements ont repris un caractère assez grave pour nécessiter des mesures vigoureuses de répression de la part du lieutenant-gouverneur du Pendjab, et un avocat connu de la ville, M. Lajpatrai, considéré comme l'inspirateur de toute cette campagne de violences a été arrêté et emprisonné, ainsi que trente-deux autres des principaux agitateurs. Cette attitude énergique du lieutenant-gouverneur semble avoir produit une impression salutaire à Lahore, et l'agitation paraît se calmer un peu sur ce point. Mais de divers autres côtés on signale également des troubles et des nouvements politiques. L'hostilité entre Hindous et Musulmans devient de plus en plus inquiétante, doublant d'un conflit religieux le conflit entre indigènes et Anglais, né, comme nous l'avons déjà exposé, du partage du Bengale. Dès l'origine de ce conflit, les Musulmans avaient nettement affirmé leur loyalisme, prenant ainsi parti pour le régime anglais ; les actes de violence auquel les Hindous se sont livrés pour les obliger à boycotter les produits d'origine anglaise les auraient fortement surexcités, surtout en ce mois d'avril où se tiennent dans tout le Bengale de nombreuses foires de village. C'est surtout par la parole, dans des meetings populaires, que les agitateurs essayent de mettre en mouvement les Hindous ; c'est, dans un pays d'illettrés comme l'Inde, un procédé beaucoup plus efficace que les campagnes de presse et qui rend possible des écarts de langage que l'autorité administrative est presque impuissante à réprimer, en raison de la difficulté qu'il y a à recueillir des témoignages sur des discours prononcés dans les dialectes locaux. Aussi a-t-il paru nécessaire de recourir à une législation spéciale. C'est ainsi que, s'appuyant sur un acte de 1861, le gouvernement du vice-roi vient de publier, avec l'autorisation de la métropole, une ordonnance dont voici les principales dispositions :

1° Les réunions publiques pour la discusssion des questions politiques ne pourront avoir lieu que sept jours après que la déclaration en aura été faite à la police;

2° Des représentants de l'administration pourront être délégués à ces réunions pour rendre compte des discours qui y auront été prononcés ;

3° Le magistrat de district peut, par ordre écrit, interdire une réunion qui, à son opinion, serait de nature à provoquer des désordres et des troubles publics;

4° Les personnes qui organiseraient des meetings sans avoir fait la déclaration prévue ci-dessus, seront punissables de six mois d'emprisonnement;

5° Un meeting interdit sera considéré comme une assemblée illégale et soumis *ipso facto* aux dispositions du Code pénal relatives à ces assemblées.

L'ordonnance nouvelle n'est pas applicable de plein droit dans toute l'Inde; mais elle pourra être mise en vigueur dans tels districts dont la situation politique justifierait l'emploi de mesures exceptionnelles.

Questionné à la Chambre des Communes au sujet de cette agitation anti-anglaise dans l'Inde, le secrétaire d'Etat pour l'Inde, M. Morley, a très nettement exposé le 13 mai, les intentions formelles du gouvernement de maintenir l'ordre par une politique de sévère répression et ses déclarations ont été très favorablement accueillies par l'opinion britannique, toujours prompte à s'inquiéter lorsqu'il s'agit de la grande colonie de l'Inde.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Un échec des troupes du prétendant.* — Des dépêches de la frontière algérienne ont annoncé, le 1er juin, que les troupes du Makhzen campées à l'entrée de la Mar Chica, cette grande lagune qui s'ouvre au Sud de Melilla, ont été sérieusement battues par les contingents du prétendant. Ces derniers les auraient prises entre deux feux, sur la langue de sable qui sépare la lagune de la mer. Après une journée de combat, la méhalla chérifienne commandée par Moulaï ben Bekheir, oncle du sultan, a perdu 80 hommes, ce qui indique une bataille exceptionnelle au Maroc où l'on aime beaucoup moins les affaires sérieuses que les légendes sur le caractère belliqueux des Marocains le feraient croire.

A la suite de cet échec, comme toujours en pays marocain, la méhalla vaincue a vu ses effectifs diminuer des contingents de plusieurs tribus qui, tout à coup, ont été appelées avec une urgence inattendue par les travaux de leurs champs. Au contraire, le prétendant a pu renforcer les contingents avec lesquels il garde la douane qu'il a établie à la Mar Chica et essaye d'intercepter les communications entre Melilla et la méhalla chérifienne.

Pour parer aux suites de cet échec, qui achève de compromettre la situation du sultan dans l'Est du Maroc, on rassemble à la hâte 400 soldats à Tanger pour les amener par la mer à la méhalla. Mais la valeur des recrues que l'on réunit ainsi peut se mesurer à ce fait que beaucoup ont déserté en apprenant leur destination et que les autres ont dû être enfermées en attendant le moment de les embarquer.

Etant donné cette situation dans l'Est, le Makhzen a plus de raisons de regretter l'occupation d'Oudjda par nos troupes. Elle diminue encore le prestige du sultan. Il est vrai que les satisfactions qui

nous sont données en théorie par le Makhzen tendent à avancer le moment où nous évacuerons Oudjda. Mais reste à savoir comment ces satisfactions deviendront effectives dans la région troublée de Marrakech. On dit bien que la politique du Makhzen commence à y rétablir un peu d'ordre en jouant des tribus les unes contre les autres et que l'on fait à Marrakech des préparatifs pour recevoir le sultan. Mais la position de ce dernier n'est pas facile : il n'est pas dans la situation de son père Moulaï el Hassan qui ne quittait le Nord pour le Sud qu'après avoir vigoureusement fait sentir son autorité dans la région qu'il abandonnait pour un temps, afin d'aller s'imposer aux autres.

— *Les travaux du corps diplomatique.* — Le corps diplomatique, continuant et terminant sa tâche, a réglé la question des travaux publics; il a nommé comme directeur des travaux M. Porché, ingénieur français des ponts et chaussées, actuellement directeur des travaux publics à Tunis et M. Llorenz, ingénieur espagnol, a été adjoint à M. Porché.

Le corps diplomatique a désigné également les membres du personnel diplomatique et consulaire qui doivent faire partie des commissions dites de valeurs douanières et du comité des douanes. M. White, consul anglais, a été désigné pour faire partie du Comité des douanes. Un Autrichien, un Espagnol et un Anglais formeront la représentation du corps diplomatique dans la commission des douanes.

D'autre part, le corps diplomatique a approuvé, *ad referendum*, le règlement de la police élaboré par les commandants français et espagnol avec El Guebbas et l'inspecteur général suisse.

Ce règlement expose une dépense nécessaire à la première organisation et celle relative à l'entretien des troupes et à leur solde pour une durée de cinq ans. Le montant de ces dépenses est de 12 millions. Le règlement énumère aussi les attributions et le rôle du personnel européen, la composition et le recrutement des forces de police, l'administration, l'armement, la discipline, la composition et le recrutement des troupes.

Enfin le corps diplomatique a examiné l'affaire Renschausen (égout et terre-plein de Tanger) et adopté les conclusions du rapport de la commission composée des ministres d'Autriche, d'Angleterre et de Hollande. La maison Renschausen voit ses prétentions rejetées. Elle devra arrêter tous les travaux, lesquels seront considérablement restreints. Une enquête supplémentaire sera confiée à un ingénieur.

La discussion des règlements complémentaires de l'Acte d'Algésiras étant terminée, M. Regnault, ministre de France, s'est embarqué le 11 juin pour Marseille ; il va prendre son congé annuel.

Algérie. — *La session du conseil supérieur de l'Algérie.* — La session du Conseil supérieur de l'Algérie s'est ouverte le 27 mai au Palais d'hiver sous la présidence du gouverneur général qui a prononcé un

important discours résumant ainsi l'œuvre administrative et financière accomplie dans ces dernières années.

Depuis 1903, la dotation des services des forêts, des postes, de l'instruction publique, a profité d'une majoration de plus de 8 millions. Plus de 35 millions ont été versés à la caisse de réserve dont une partie a pu être consacrée à l'exécution de travaux extraordinaires. En outre, la situation du budget ordinaire a permis de contracter en 1902 un premier emprunt de 50 millions : elle va permettre la réalisation d'un second emprunt de 175 millions. Ces résultats ont été obtenus sans aggravation de charges pour les contribuables. L'année dernière un léger impôt sur le tabac a été voté ; mais c'est un impôt de remplacement. Le dégrèvement des sucres et l'abaissement de la taxe postale ont infligé au budget une perte supérieure au gain qui va résulter pour lui de l'imposition des tabacs.

Le projet de budget de 1908, déjà voté par les Délégations, marque une nouvelle étape dans la voie du progrès. Il assure une nouvelle dotation de 2 millions aux principaux services productifs et il dégage une disponibilité de 2 millions pour le payement des annuités du premier tiers de l'emprunt projeté.

Actuellement il est de toute nécessité de transformer et de compléter l'outillage économique de la colonie. L'essor du pays se manifeste par une augmentation de son commerce général qui a dépassé 665 millions en 1906 ; de ses recettes de chemins de fer qui se sont accrues de 65 % en dix ans, et de ses recettes budgétaires qui suivent aussi une progression constante. Le gage de futur emprunt de 175 millions est donc d'ores et déjà assuré sans imposition nouvelle. L'administration s'est appliquée à établir un programme qui garantit un emploi judicieux et fécond des fonds d'emprunt.

Près de 100 millions seront absorbés par la construction de nouveaux chemins de fer. Les 75 millions restants seront utilisés pour des travaux de port, de routes, d'hydraulique agricole. Non seulement le gouvernement général se préoccupe de la construction de nouvelles lignes ferrées, il s'efforce aussi d'améliorer l'exploitation des lignes existantes. La réforme des tarifs est en bonne voie. Déjà l'unification et la communauté des tarifs de petite vitesse est réalisée sur tous les réseaux, sauf sur l'Est-Algérien. Des négociations sont maintenant engagées avec les Compagnies pour l'unification et la communauté des tarifs de grande vitesse.

D'importants travaux complémentaires sont décidés. Dans les territoires du Sud dont le budget est distinct de celui des territoires du Nord, depuis 1904, des travaux considérables sont également en vue ou en voie de réalisation. La construction d'une voie ferrée de Biskra à Touggourt avec prolongement éventuel sur Ouargla sera prochainement entreprise. D'autre part, il est question de relier le réseau électrique de l'Algérie à celui de l'Afrique occidentale, Alger et Tombouctou. Le projet a été élaboré et dès cette année l'Algérie va construire un tronçon important de la ligne transsaharienne, celui de Beni-Abbès à Adrar (Touat).

L'exécution des grands travaux publics contribue puissamment à l'affermissement de notre domination sur le sol des possessions algériennes. Mais en même temps que la conquête morale du sol, doit se poursuivre la conquête morale des peuples. Telle est l'idée maîtresse de notre politique indigène et de notre enseignement public en Algérie.

Le gouverneur général a montré ensuite combien les œuvres d'assistance et de prévoyance indigènes se sont multipliées dans ces

dernières années. Le progrès des cultures indigènes s'affirme; la rénovation des arts et industries du pays longtemps délaissés est très encouragée. L'effectif des indigènes inscrit dans les écoles publiques grossit chaque année. Il félicite de nouveau les assemblées algériennes de leurs patriotiques efforts en faveur de l'enseignement des Européens, des sacrifices budgétaires considérables ont été consentis dans ces dernières années pour l'enseignement primaire, et le Conseil supérieur est appelé à ratifier le projet de création de 25 écoles primaires supérieures. En même temps, il est invité à adhérer au projet de groupement des Ecoles supérieures en Université, projet sur lequel MM. Briand et Jonnart sont pleinement d'accord. Le gouverneur général souhaite que les Ecoles supérieures deviennent des grands Instituts d'application, que la nouvelle Université apparaisse bientôt comme le phare lumineux et rayonnant de l'Afrique française.

C'est dans l'ordre et la paix, a dit le gouverneur général, que la France veut poursuivre la grande mission qu'elle a assumée sur le continent africain.

Ce discours a été vivement applaudi.

Abyssinie. — *Le chemin de fer éthiopien.* — Les journaux ont annoncé que la Compagnie du chemin de fer d'Abyssinie, ne pouvant faire face au payement du nouveau coupon échu des obligations, vient de déposer son bilan.

M. Klobukowski, ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire auprès du négus d'Abyssinie, a été chargé de veiller aux mesures qu'il serait à propos de prendre pour la conservation et l'entretien de la partie de la ligne actuellement construite, ainsi que des négociations en cours avec le négus sur les procédés qui pourraient être adoptés pour prolonger la ligne jusqu'à son point terminus d'Addis-Ababa.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Japonais et Américains.* — L'arrangement intervenu au sujet des troubles antijaponais de San-Francisco n'a pu faire disparaître au Japon non plus qu'en Californie un état d'esprit dont les causes premières sont trop graves et trop naturelles, si l'on peut dire, pour que de simples expédients d'occasion réussissent à le transformer. De nouveaux incidents, peu importants d'ailleurs par eux-mêmes, mais aussitôt exploités par la passion publique, ont réveillé les ressentiments japonais. Les campagnes de presse contre les Américains ont repris à Tokyo.

Les Japonais de Californie en appellent à l'opinion de leur pays. L'Association japonaise de San-Francisco a déclaré que les violences commises contre les Nippons ne sont pas des actes isolés et acciden-

tels dus à l'hostilité contre la main-d'œuvre japonaise, mais bien le produit d'une haine de race. Certains télégrammes ont annoncé que les Japonais résidant aux Etats-Unis vont envoyer à Tokyo une députation pour demander la modification du pacte récemment intervenu entre les gouvernements américain et japonais ; on se rappelle que les autorités de Washington avaient décidé le Conseil scolaire de San-Francisco à revenir sur la mesure excluant les enfants japonais, grâce à une concession du gouvernement de Tokyo qui déclarait ne plus vouloir délivrer qu'exceptionnellement à ses ressortissants des passeports pour les Etats-Unis. Mais, en même temps, le gouvernement de Washington décidait que les passeports délivrés pour les Philippines et les Hawaï ne seraient pas valables pour l'entrée sur le territoire propre de l'Union, et par là il arrêtait l'immigration qui venait grossir le groupe de 50.000 Japonais déjà établis en Californie. Enfin on signale l'entrée en ligne des professeurs d'Universités japonais dont la propagande a préparé jadis leurs compatriotes à l'idée de la guerre avec la Russie.

Commentant ces faits, le *Journal des Débats* écrivait le 9 juin dernier :

Sans doute, comme nous l'avons déjà montré, la question ne se pose pas avec une urgence aussi fatale entre le Japon et les Etats-Unis. Il y a bien des raisons pour que le gouvernement de Tokyo, et surtout son principal rouage, le Conseil des Anciens, montre, dans cette circonstance comme dans tant d'autres, son indépendance parfaite à l'égard des agitations de l'opinion. De son côté, le président Roosevelt a parlé avec assez de fermeté, dans son Message présidentiel, de la nécessité pour le gouvernement fédéral, d'imposer aux Etats particuliers le respect des traités conclus par l'Union, parce que l'on ne doute pas que Washington n'exerce sur la Californie la pression nécessaire pour donner les suites convenables aux derniers incidents. Mais ceux-ci n'ont été qu'une manifestation d'un mal chronique. La population des Etats-Unis — et si celle des Etats du Pacifique s'agite seule, c'est que seule elle est pénétrée par une assez nombreuse immigration asiatique — ne veut pas tolérer la concurrence, ni même la cohabitation des Japonais. De leur côté, ces derniers, et peut-être demain, les Chinois, qui protestent déjà chez eux par le *boycott* des marchandises américaines, ne veulent pas tolérer cette exclusion, surtout depuis leur avènement au nombre des nations reconnues civilisées. Il y a là une incompatibilité de prétentions et d'humeur qui pose, en vue d'un avenir assez proche, un grave problème pour tous les Etats de race européenne des rives du Pacifique et pour le monde dans son ensemble.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale du fer en 1906. — Les chiffres concernant la production mondiale du fer, qui viennent d'être publiés, accusent une notable augmentation sur celle des précédentes années.

Ce mouvement ne paraît pas devoir s'arrêter encore et il est intéressant de signaler les progrès accomplis dans la consommation de ce métal depuis 1870.

Voici, d'ailleurs, la marche de la production depuis trente-six ans, établie par période quinquennale :

Années 1870, 12.000.000 de tonnes; 1875, 13.700.000 tonnes; 1880, 18.000.000 de tonnes; 1885, 19.000.000 de tonnes; 1890, 27.000.000 de tonnes; 1895, 29.000.000 de tonnes; 1900, 40.400.000 tonnes; 1905, 59.000.000 de tonnes.

Le chiffre de la production en 1906 est exactement de 58.975.000 tonnes, et se répartit comme suit :

Etats-Unis, 25.500.000 tonnes; Allemagne, 12.490.000; Angleterre, 10.450.000; France, 3.227.000; Belgique, 2.340.000; Canada, 628.000; autres pays, 5.340.000; soit, au total, 58.975.000 tonnes.

Les Etats-Unis tiennent naturellement la première place dans cette production et dépassent, comme on le voit, de beaucoup les autres pays. Cette supériorité ne peut que continuer à s'affirmer par la mise en œuvre des ressources considérables du sous-sol américain.

II. — EUROPE.

Angleterre. — *Les constructions navales.* — L'Angleterre continue à occuper de beaucoup le premier rang en ce qui concerne l'importance des constructions navales.

Les constructeurs savent s'entendre pour lutter contre la concurrence étrangère et aussi pour se solidariser en temps de grève ; c'est ce qui fait leur force. D'autre part, par l'abondance même des commandes, les chantiers anglais arrivent à des conditions d'économie et de rapidité d'exécution qui leur assurent une clientèle internationale, plutôt que la perfection de la construction.

En 1906, par un phénomène singulier, les frets ont été bas et les commandes rares. Les matières premières se sont cependant maintenues à des prix réguliers et les ouvriers ont demandé une augmentation de salaires.

L'Ecosse, à elle seule, a livré pendant cet exercice 511 navires, formant un total de 658.830 tonnes et 670.431 chevaux-vapeur, soit 99 navires, 70.898 tonnes et 104.334 chevaux-vapeur de plus qu'en 1905.

Sur la Clyde où il existe 50 chantiers, un seul navire de guerre a été lancé en 1906 : c'est le cuirassé *Agamemnon*.

Italie. — *Le mouvement commercial en* 1906. — Le chiffre global des échanges commerciaux en 1906 s'élève au total de 4.252.640.123 fr. accusant sur les résultats de l'exercice précédent une augmentation de 457 millions dont 352 millions pour l'importation et 105 pour l'exportation, non compris les métaux précieux.

Les importations se répartissent de la façon suivante :

Exportations	1905 — francs	1906 — francs	Différence — francs
Matières premières nécessaires à l'industrie, *brutes*	775.746.425	887.382.293	+ 111.435.874
Autres matières nécessaires à l'industrie	446.942.050	476.854.043	+ 29.911.993
Produits fabriqués	472.561.898	635.410.485	+ 162 848.587
Produits alimentaires	369.323.330	417.141.159	+ 47.817.829
Totaux	2.064.573.703	2.416.787.986	+ 352.214.483
Métaux précieux	169.570.100	132.346.000	— 37.224.100
Totaux généraux	2.234.143.803	2.549.133.986	+ 314.990.383

Dans les matières premières, *brutes*, les principales augmentations sont données par le charbon, le coton, les bois de construction, le tabac en feuilles, les cocons, les débris de fer.

Dans les autres matières nécessaires à l'industrie, c'est la catégorie métaux qui donne les plus fortes augmentations.

L'importation des produits fabriqués a progressé sur presque toute la ligne, ce qui indique évidemment une augmentation non seulement de bien-être, mais aussi de prospérité industrielle.

L'augmentation dans les produits alimentaires est toujours due à l'importation considérable de blé.

A l'*exportation*, nous avons les variations suivantes :

Importations	1905 — francs	1906 — francs	Différence — francs
Matières premières nécessaires à l'industrie, *brutes*	263.397.832	272.303.963	+ 8.906.731
Autres matières nécessaires à l'industrie	626.259.257	698.597.704	+ 72.338.447
Produits fabriqués	116.334.685	422.191.401	+ 6.856.716
Produits alimentaires	424.923.015	441.759.069	+ 16.836.054
Totaux	1.730.914.189	1.835.852.137	+ 104.937.948
Métaux précieux	8.251.500	8.275.400	+ 23.900
Totaux généraux	1.739.165.689	1.844.127.537	+ 104.961.848

L'exportation de matières premières *brutes* n'a pas fait de grands progrès et cela s'explique aisément par leur emploi toujours plus considérable dans les industries locales. A signaler la diminution de 4,2 millions dans le soufre.

La soie filée et moulinée représente à peu près les quatre cinquièmes des *autres* matières nécessaires à l'industrie et les cinq sixièmes de l'augmentation. Dans les produits fabriqués, beaucoup d'articles sont en diminution.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

M. Berthelot, secrét. d'ambass. de 1re cl., est chargé de la sous-direction d'Asie;
M. Couty, secrét. d'ambass. de 1re cl., est chargé de la sous-direction d'Amérique.
L'exequatur a été accordé à MM. :
Octave Canuet, agent consulaire des Etats-Unis à Cherbourg ;
William H. Hunt, consul des Etats-Unis à Saint-Etienne.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *capit.* de Belenet est nommé au command. de la compag. du Touat.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Ballabey; les *lieut.* Filuzeau et Planche et les *offic. d'admin.* Grégoire, Boulay et Bareault sont désig. pour le chemin de fer de Thiès à Kayes;
M. le *lieut.* Froment est désig. pour le railway de Kayes à Ambidébi.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le *lieut.* Thimonier est désig. pour la Cochinchine.
Tonkin. — MM. le *chef de bat.* Cassier; les *capit.* Foureix et Raulin sont désig. pour le Tonkin.
Madagascar. — M. le *capit.* Rey est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Monier est nommé au command. du sous-marin *Perle;*
M. l'*enseig. de vaiss.* Guibert est désig. comme second sur le même bâtiment;
M. l'*enseig. de vaiss.* Bourély est désig. pour la 1re flottille des mers de Chine ;
M. l'*enseig. de vaisseau* Renault est désig. pour l'*Alger.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *médecin de 2e cl.* Lutaud est désig. pour le *D'Entrecasteaux.*

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — M. l'*ingénieur ppal* Briend est désig. pour l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Gallut, inspecteur des finances, est nommé directeur du contrôle financier de l'Indo-Chine;
M. Chasseriau, inspecteur des finances, est nommé directeur du contrôle financier de l'Afrique Occidentale Française;
M. Pochont est nommé greffier du tribunal de 1re instance de Saïgon ;
M. Persuis est nommé greffier du tribunal de 1re instance de Bentré;
M. Robert est nommé greffier de la justice de paix de Nam-dinh.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

L'Européen sous les tropiques, par le Dr A. Bonain. Un vol. in-8° de 300 pages avec nombreux croquis et photogravures. H. Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris, Limoges, 1907.

Dans une suite de causeries, le Dr Bonain vulgarise les notions d'hygiène dans les troupes coloniales; les cadres subalternes, et même les soldats trouveront dans cet ouvrage, mis pour ainsi dire à la portée de tout le monde, des notions et indications précieuses pour faire disparaître les préjugés si tenaces de la routine et prémunir les Européens contre les dangers des séductions nombreuses dont la plupart recèlent un poison redoutable.

Excellent livre, édité avec luxe, et qui sera consulté avec le plus grand fruit par tous ceux qui sont appelés à se rendre aux colonies.

C'est le véritable manuel pratique d'hygiène coloniale.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Leçons de Géographie physique, par Alb. de Lapparent, membre de l'Institut. Un vol. grand in-8° de xvi-628 pages avec 203 figures et une planche hors texte. Masson et Cie, Paris, 1907.

Statistiques coloniales pour l'année 1905 (*Commerce*). Deux forts vol. in-8° de 786 et 918 pages. Office colonial, Paris, 1907.

La Bulgarie d'hier et de demain, par L. de Launay. Un vol. in-16 de 492 pages, avec 26 illustrations. Hachette et Cie, Paris, 1907.

L'Annam d'autrefois, par Pierre Pasquier. Un vol. in-16 de 340 pages. Aug. Challamel, Paris, 1907.

Annuaire colonial 1907. Un fort vol. in-8° de 1.200 pages. Paris, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*juin* 1907).

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*mai* 1907). J. Harmand : Le Japon économique et commercial. — Jensen : Produits forestiers de l'Algérie.

Annales des Sciences politiques (15 *mai* 1907). A. Marvaud : La politique douanière de l'Espagne (1816-1906). — R. Ferry : Les voies de pénétration et de communication en Afrique Occidentale Française.

Fédération des industriels et des commerçants français (*juin* 1907). L'impôt sur le revenu. — L'accord commercial de l'Allemagne avec les Etats-Unis et l'administration des douanes américaines.

La Quinzaine coloniale (25 *mai* 1907). J. Chailley : Pour coloniser l'Angleterre.

Revue française de l'étranger et des colonies et Exploration (*juin* 1907). G. Demanche : L'Inde antianglaise. — Ch. de Vitis : Le Voralberg. — C. de Lassalle : Ce que rapportent les colonies.

Revue des Troupes coloniales (*mai* 1907). Capitaine Maroix : Notice sur l'armée des Indes néerlandaises. — Capitaine Boisot : Quelques notes sur le Congo.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

Rivista italiana di sociologia (*marzo-aprile* 1907). M. Fanno : Il fattore economico dell' espanzione coloniale.

Revista geografica italiana (*aprile-maggio* 1907). Amedeo Sacerdote : Di una esplorazione compiuta sul fiume *Luama*, affluente del Congo.

Bolletino della Società geografica d'Italia (*giugno* 1907). Roald Amundsen : Al polo magnetico boreale e attraverso il passaggio del Nord-Ovest.

La Rassegna nazionale (*giugno* 1907). Malrezzi : Lungo la costa dalmata.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VINGT-TROISIÈME

1er JANVIER — 16 JUIN 1907

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1907

L'Asie turque et le chemin de fer de Bagdad, par René Henry 1
Américains et Japonais, par Henri Froidevaux 21
L'émigration hongroise, par René Gonnard 26
Les armées de la péninsule des Balkans : la Bulgarie, son organisation militaire, par le lieutenant-colonel E. Lafargue 34
La nouvelle constitution du Transvaal, par Arthur Kann 42
Renseignements politiques 47
Renseignements économiques 60
Nominations officielles 62
Bibliographie. — Livres et Revues 63
Cartes et gravures : *Carte physique de l'Asie Mineure* 2
Les chemins de fer de l'Asie Mineure 3

LIVRAISON DU 16 JANVIER 1907

Essai sur la colonisation en Algérie, par Henri Froidevaux 65
Le mouvement islamique en Russie, par Bachir 84
L'Education Bill, par Arthur Kann 91
Le tunnel sous la Manche : une opinion, par René Gonnard 98
Renseignements politiques 103
Renseignements économiques 121
Nominations officielles 124
Bibliographie. — Livres et Revues 127
Cartes et gravures : *Algérie : les terres séquestrées après l'insurrection de* 1871. 77

LIVRAISON DU 1er FÉVRIER 1907

La colonisation agricole de la Tunisie, par François Bernard 129
Les armées de la péninsule des Balkans : la Turquie, son organisation militaire, sa loi de recrutement, la défense du territoire, par le lieutenant-colonel E. Lafargue. 153
L'Indo-Chine en 1906, par E. Payen 166
Renseignements politiques 177
Renseignements économiques 187
Nominations officielles 189
Bibliographie. — Livres et Revues 191
Cartes et gravures : *Carte de la Tunisie* 131

LIVRAISON DU 16 FÉVRIER 1907

La colonisation agricole de la Tunisie, par François Bernard 195
Notes sur la Perse, par Bachir 222
Le suffrage universel en Autriche, par Henri Hantich 239
Renseignements politiques 246
Renseignements économiques 252
Nominations officielles 254
Bibliographie. — Livres et Revues 255
Cartes et gravures : *Carte de la Perse* 223

LIVRAISON DU 1er MARS 1907

La situation politique en Hongrie : notes prises à Budapest, par René Henry..... 257
Le régime représentatif dans les établissements de l'Inde française, par le Dr C. Valentino..... 270
La situation financière et économique de l'Espagne, par J. Franconie..... 283
Renseignements politiques..... 300
Renseignements économiques..... 313
Nominations officielles..... 315
Bibliographie. — Livres et Revues..... 319
Cartes et gravures : *Carte ethnographique du royaume de Hongrie*..... 262
La Hongrie électorale en 1892, 1905, 1906 (trois cartes).... 263
Croquis de l'Inde..... 275
Cours moyen annuel du change à Madrid (graphique)..... 295

LIVRAISON DU 16 MARS 1907

La politique extérieure de l'Allemagne, par André Tardieu..... 321
La Conférence tunisienne, par M***..... 342
Le Danemark, par le commandant Davin..... 350
Renseignements politiques..... 366
Renseignements économiques..... 377
Nominations officielles..... 380
Bibliographie. — Livres et Revues..... 383
Cartes et gravures : *Le Danemark*..... 351

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1907

Les élections en Alsace-Lorraine, par Pierre Braun..... 385
Les besoins de la France et les ressources de ses colonies, par Edouard Payen..... 407
La mission du commandant Moll : Congo-Cameroun, par J.-H. F..... 417
Enquête en Suisse sur les régions linguistiques allemandes, françaises, italiennes et romanches, par René Henry..... 423
Le meurtre du Dr Mauchamp à Marrakech. — L'action de la France au Maroc..... 432
Renseignements politiques..... 449
Renseignements économiques..... 459
Nominations officielles..... 462
Bibliographie. — Livres et Revues..... 463
Cartes et gravures : *Les Groupes linguistiques en Suisse*..... 424
Le Maroc et la frontière algéro-marocaine..... 435
Oudjda et sa banlieue. Le plan d'Oudjda..... 439

LIVRAISON DU 16 AVRIL 1907

La question d'Autriche-Hongrie, par Gabriel Louis-Jaray..... 465
La mission du capitaine Cottes : Sud-Cameroun, par J-H. F..... 495
La question du chemin de fer de Bagdad, par Gervais-Courtellemont..... 499
Le port de Nantes et les chemins de fer de l'Ouest, par Henri Gaillard..... 508
L'affaire marocaine..... 513
Renseignements politiques..... 527
Renseignements économiques..... 539
Nominations officielles..... 541
Bibliographie. — Livres et Revues..... 543
Cartes et gravures : *Les nationalités en Autriche, en Hongrie et dans les pays limitrophes*..... 472
Carte de la mission Sud-Cameroun..... 497

LIVRAISON DU 1er MAI 1907

La politique anglaise et le système des ententes et des alliances en Europe, par Robert de Caix 545
Bamako, capitale du Haut-Sénégal et Niger, par Henri Graves 561
Les armées de la péninsule des Balkans : la Grèce, son organisation militaire, par le colonel Lafargue 577
L'affaire marocaine 585
Renseignements politiques 594
Renseignements économiques 604
Nominations officielles 606
Bibliographie. — Livres et Revues 608
Cartes et gravures : *Bamako en* 1880, 1894 *et* 1901 564
Bamako en 1906 569

LIVRAISON DU 16 MAI 1907

Le traité franco-siamois, par Robert de Caix 609
La question sociale en Roumanie, par Jacques Dorobantz 620
Les élections espagnoles : faillite des libéraux, par Charles David 633
Notes sur les deux Doumas et la politique actuelle du ministère Stolypine, par René Henry 642
Renseignements politiques 653
Renseignements économiques 667
Nominations officielles 669
Bibliographie. — Livres et Revues 671
Cartes et gravures : *La Nouvelle frontière franco-siamoise* (traité du 23 mars 1907). 611

LIVRAISON DU 1er JUIN 1907

La question russe, par René Henry 673
L'Egypte et l'occupation anglaise, par H. M. 694
Notes sur la politique serbe, par Charles Printa 704
Les armées de la péninsule des Balkans : l'organisation militaire du Monténégro et de la Serbie, par le colonel E. Lafargue 709
Renseignements politiques 721
Renseignements économiques 731
Nominations officielles 733
Bibliographie. — Livres et Revues 735
Cartes et gravures : *Carte ethnographique de la Russie* 681
Distribution comparée des partis à la 1re *et à la* 2e *Douma* (schéma) 688

LIVRAISON DU 16 JUIN 1907

Un aspect nouveau du catalanisme. La solidarité catalane, par Angel Marvaud 737
Notes sur le Transsibérien, par P. Bons d'Anty 744
Le nouveau budget anglais, par Arthur Kann 759
L'émigration italienne vers les deux Amériques, par le commandant Davin 763
La Conférence de la Haye à la Chambre des députés 776
Renseignements politiques 785
Renseignements économiques 794
Nominations officielles 796
Bibliographie. — Livres et Revues 797
Table des matières du tome XXIII (1er semestre 1907) 798
Cartes et gravures : *Carte du Transmandchourien et des chemins de fer du Nord et de la Chine* 745

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.